



THÈSE



En vue de l'obtention du

DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

Délivré par l'Université Toulouse Capitole

École doctorale : **Droit et Science Politique**

Présentée et soutenue par

RENOU Jean-Claude

le 22 mars 2024

Titre

**La production de la politique militaire aéronautique de la France sous la
IV^{ème} République**

*Applications aux interventions en Égypte (1956) et en Tunisie (1958) et à la
genèse des Forces aériennes stratégiques (FAS)*

Discipline : **Science Politique**

Directrice de thèse : Mme Anne MANDEVILLE, Maître de conférence à l'Université de Toulouse
Capitole

JURY

Rapporteurs Mme Jenny RAFLIK, Professeur des universités, Université de Nantes
M. David CUMIN, Maître de conférence, Université de Lyon 3

Examineurs M. Pierre JOURNOUD, Professeur des universités, Université de Montpellier 3 Paul
Valéry
M. Jean-Pierre MARICHY, Professeur des universités, Université de Toulouse
Capitole
M. Matthieu CHILLAUD, Docteur en science politique et en histoire contemporaine

LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE MILITAIRE
AÉRONAUTIQUE DE LA FRANCE
SOUS LA QUATRIÈME RÉPUBLIQUE

Applications aux interventions
en Égypte (1956) et en Tunisie (1958)
et à la genèse des Forces Aériennes Stratégiques

*« L'université n'entend ni approuver ni désapprouver les
opinions particulières de l'auteur. »*

REMERCIEMENTS

Mes remerciements chaleureux vont tout d'abord à mes directeurs de recherche et de thèse, en premier lieu au professeur Lucien Mandeville, qui nous a récemment quittés, mais aussi sa fille Anne Mandeville, maître de conférences, qui m'ont permis, par leur compétence et leur disponibilité, de m'instruire dans le domaine de la science politique afin d'élaborer un cadre de recherche et d'analyse doctoral sur un sujet qui m'a toujours passionné en tant qu'ancien élève de l'École de l'air. Il s'agissait d'analyser la production de la politique gouvernementale concernant l'aéronautique militaire, principalement ciblée sur des faits marquants survenus ou décidés sous la IV^{ème} République. Le cadre d'analyse politique m'a, je pense, donné les moyens de jeter une lumière pertinente sur ce domaine souvent traversé par l'idéologie et la pensée toute faite.

Je remercie également tous ceux qui ont contribué à la rédaction de l'ouvrage en le relisant et en le commentant, ce qui m'a permis d'y apporter des éléments complémentaires. Ainsi, Maurice Larrayadiou, ancien colonel (cr) de l'Armée de l'air, un acteur opérationnel comme pilote de chasse sur avion Mystère IV pendant la crise de Suez, puis sur avion Mirage IV, qui m'a apporté des témoignages portant sur l'ensemble de la thèse, mais aussi mes amis et anciens collègues du CNES, les ingénieurs André Rémondière et Jacques Simon, qui ont accepté de relire la partie consacrée aux prémices et à la genèse des Forces aériennes stratégiques.

Mes remerciements s'adressent également à Madame le professeur Jenny Raflik-Grenouilleau et Monsieur David Cumin, maître de conférences des universités, pour avoir accepté de rapporter sur ma thèse, mais aussi à Monsieur le professeur Pierre Journoud et Monsieur le professeur Jean-Pierre Marichy, ainsi que Monsieur Matthieu Chillaud, docteur en science politique et en histoire contemporaine, pour avoir accepté de faire partie du jury.

Mes remerciements, associés à des hommages, s'adressent aussi aux personnalités, - enseignants, historiens, journalistes, ingénieurs, officiers - pour leurs ouvrages dont la lecture et les extraits que j'ai relevés m'ont permis d'enrichir fondamentalement les données émanant des sources dites primaires : celles de témoignages d'acteurs français et étrangers, et celles de documents officiels. Ainsi, concernant les interventions en Égypte, j'ai tout particulièrement retenu les ouvrages du professeur Jean-Yves Bernard, de l'historienne Frédérique Schillo, de l'historien Pierre Razoux, du journaliste et historien Denis Lefebvre et de l'historien israélien Motti Golani ; sur le raid en Tunisie, l'ouvrage de l'historien américain Irwin Wall ; sur la genèse des Forces aériennes stratégiques, ceux de l'amiral Marcel Duval, des historiens Dominique Mongin, André Bendjebbar, Maurice Vaïsse, Georges-Henri Soutou, Serge Gadal, Patrick Facon, Hervé Beaumont, Claude Carlier et de l'ingénieur Jacques Villain. Concernant les dirigeants politiques français, il s'agit notamment des ouvrages rédigés par les historiens François Lafon, François Le Douarec et Pierre Marcus.

Je remercie enfin Monsieur Mathieu Bourdas technicien des bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole, qui m'a aidé dans la structuration numérique de ma thèse.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
PREMIÈRE PARTIE LES INTERVENTIONS EN ÉGYPTES (1956) ET EN TUNISIE (1958).....	41
TITRE PREMIER : LES INTERVENTIONS EN ÉGYPTES EN 1956	43
CHAPITRE I LES DÉTERMINANTS DE LA CRISE DE SUEZ	45
CHAPITRE II L'AVÈNEMENT DE LA CRISE DE SUEZ.....	103
CHAPITRE III LES ACTIVITÉS DIPLOMATIQUES SUR FOND DE PRÉPARATIFS MILITAIRES	159
CHAPITRE IV LA FRANCE MANOEUVRE POUR UN RECOURS À LA FORCE ...	231
CHAPITRE V LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS	361
CONCLUSION BILAN ET CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE SUEZ.....	427
TITRE SECOND : LE RAID AÉRIEN EN TUNISIE EN 1958	479
CHAPITRE I LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	481
CHAPITRE II L'INTERNATIONALISATION DE LA GUERRE D'ALGÉRIE.....	537
SECONDE PARTIE LA GENÈSE DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES	601
TITRE PREMIER : CADRES ET CONTEXTES DU PROCESSUS DE PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE FRANÇAISE ...	605
CHAPITRE I L'AVÈNEMENT DU NUCLÉAIRE.....	607
CHAPITRE II LES DÉTERMINANTS ET LES SYSTÈMES D'ACTEURS.....	649
TITRE SECOND : LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE	693
CHAPITRE I LES DÉBUTS DE LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE	695
CHAPITRE II LE PROCESSUS DÉCISIONNEL INITIÉ PAR PIERRE MENDÈS FRANCE	747
CHAPITRE III LES PROBLÉMATIQUES DU NUCLÉAIRE MILITAIRE DANS L'UEO	783
CHAPITRE IV LES DERNIÈRES ÉTAPES DE LA GENÈSE DE L'ARME NUCLÉAIRE	823
TITRE TROIS : L'ARMÉE DE L'AIR ET LES SYSTÈMES D'ARMES NUCLÉAIRES	871
CHAPITRE I L'ARMÉE DE L'AIR ET L'ARME NUCLÉAIRE	873
CHAPITRE II LE CHOIX DES SYSTÈMES D'ARMES	909
CONCLUSION GÉNÉRALE	1007

LISTES DES SIGLES

La présentation des principaux sigles utilisés est structurée selon les trois rubriques suivantes :

I. Généralités : les organismes politiques et militaires, et les partis politiques.

II. Les interventions en Égypte et en Tunisie.

III. La genèse des Forces aériennes stratégiques.

I Généralités

A Organismes politiques et militaires

CASDN	Comité d'action scientifique de la Défense nationale
CATAC	Commandement aérien tactique
CDN	Comité de défense nationale
CED	Communauté européenne de défense
CSFA	Conseil supérieur des forces armées
DAT	Défense aérienne du territoire
EMAA	État-major de l'armée de l'air
EMGFA	État-major général des forces armées
FATAC	Forces aériennes tactiques
GPRF	Gouvernement provisoire de la République française
OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
SACEUR	<i>Supreme Allied Commander in Europe</i>
SDECE	Service de documentation extérieure et de contre-espionnage
SEFA	Secrétaire d'état aux forces armées « Air »
SGPDN	Secrétariat général permanent de la Défense nationale
SHAPE	Grand quartier général des puissances alliées en Europe
SHD	Service historique de la Défense

B Partis politiques français

CNIP	Centre national des indépendants et paysans
MRP	Mouvement républicain populaire
PCF	Parti communiste français
PRS	Parti radical socialiste
RGR	Rassemblement des gauches républicaines
RPF	Rassemblement du peuple français
SFIO	Section française de l'internationale ouvrière
UDCA	Union de défense des commerçants et artisans
UDSR	Union démocratique et socialiste de la Résistance
UFF	Union et fraternité française
UGS	Union de la gauche socialiste
UP	Union progressiste
RS	Républicains sociaux

II Les interventions en Égypte et en Tunisie

ALN	Armée de libération nationale
ATAF	<i>Allied Tactical Air Force</i>
CCFFO	Commandant en chef des forces françaises d'Orient
CenTO	<i>Central Treaty Organization</i>
FLN	Front de libération nationale
GMMTA	Groupement des moyens militaires de transport aérien
MDPA	<i>Mutuel Defense Allied Program</i>
MEDO	<i>Middle-East Defence Organization</i>
NEAC	<i>Near East Armement Commission</i>
NSA	<i>National Security Agency</i>
PAM	Plan d'assistance mutuelle
RAF	<i>Royal Air Force</i>
SCUA	<i>Suez Canal User's Association</i>

III La genèse des forces aériennes stratégiques (FAS)

BEG	Bureau d'études générales
CAMEA	Comité des applications militaires de l'énergie atomique
CAS	Commandement aérien stratégique
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CATAC	Commandement aérien tactique
CEAM	Centre d'expérimentation aérienne militaire
CEN	Comité des explosifs nucléaires
CEPA	Centre d'études des projectiles autopropulsés
CERN	Centre européen de recherche nucléaire
CEV	Centre d'essai en vol
CIEES	Centre interarmées d'essais d'engins spéciaux
CNRS	Centre national de recherche scientifique
COFAS	Centre d'opérations des Forces aériennes stratégiques
CSAMEA	Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique
DAM	Direction des applications militaires
DEFA	Direction des études et fabrications d'armements
DMA	Délégation ministériel pour l'armement
DTIA	Direction technique et industrielle de l'air
DTN	Direction des techniques nouvelles

DTE _n	Direction technique des engins
EURATOM	Communauté européenne de l'énergie atomique
FAS	Forces aériennes stratégiques
GAMD	Générale aéronautique Marcel Dassault
ICBM	<i>Inter-Continental Ballistic Missile</i>
IRBM	<i>Intermediary Range Ballistic Missile</i>
LRBA	Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques
ONERA	Office national d'études et de recherches aéronautiques
SAC	<i>Strategic Air Command</i>
SASP	Système d'armes stratégiques piloté
SEREB	Société pour l'étude et la réalisation d'engins balistiques
SNB	Système de navigation-bombardement
SNCAN	Société nationale de construction aéronautique du Nord
SNCASE	Société nationale de construction aéronautique du Sud-Est
SNCASO	Société nationale de construction aéronautique du Sud-Ouest
SNECMA	Société nationale d'étude et de construction des moteurs d'avion
SEPR	Société d'études de propulsion par réaction
STA	Service technique des armées (de Terre)
STAé	Service technique de l'aéronautique
SSBT	Sol-sol balistique tactique
SSBS	Sol-sol balistique stratégique

INTRODUCTION

Contribuer à l'analyse de la politique militaire de la France sous la Quatrième République, et en particulier son « processus » de production, à l'aide d'études de cas - à notre avis particulièrement significatives - tel est l'objectif que nous nous sommes fixé dans cette thèse.

Nous avons en particulier l'intention de démontrer que la politique militaire de la France à cette période a été profondément influencée par un certain nombre d'acteurs qui ne sont pas forcément ceux que l'on reconnaît généralement comme les principaux décideurs en matière de politique militaire.

Le domaine militaire que nous avons retenu est celui de l'**Aéronautique**, plus précisément celui de l'**Armée de l'air** qui était sortie très affaiblie de la Seconde guerre mondiale, entièrement dépendante de ses alliés anglo-saxons sur le plan matériel et, en outre, pénalisée par des dégâts causés à certains industriels de l'aéronautique. Or, sur le plan des techniques appliquées à l'aéronautique militaire, il s'agissait non seulement de combler le retard, très important, constaté par rapport aux aviations des armées des pays alliés vainqueurs, mais également de prendre en compte les avancées majeures réalisées dans les secteurs de l'aérodynamique, des systèmes de propulsion - avec les turboréacteurs - et d'aide à la navigation. En outre, afin de pouvoir disposer d'attributs de Grande puissance, la France se devait de prendre en compte l'avènement de nouvelles technologies relevant également de l'aéronautique militaire : celles des armes nucléaires - à l'époque aérotransportées - et des missiles, et tout particulièrement les engins balistiques qui seront dérivés du célèbre V2. Mais, indépendamment de ces avancées indispensables à réaliser sur le moyen et le long terme, la France a dû faire face, en même temps, aux conflits coloniaux, principalement en Indochine (de 1947 à 1954) puis en Algérie (à partir de 1955). Sur le plan militaire, ces conflits, au caractère « asymétrique » - nos ennemis ne disposant ni d'aviation militaire ni de zones stratégiques à l'arrière -, ont nécessité l'emploi d'avions de combat et de transport datant du dernier conflit mondial, donc essentiellement d'origine américaine, tant pour l'Armée de l'air que pour l'Aéronavale. Pour l'Indochine, les États-Unis, à partir de 1950, fourniront les avions à titre de « prêt ». S'agissant du conflit algérien, à partir de 1955, la majorité des aéronefs sera également d'origine américaine, – y compris les hélicoptères lourds. Mais ces fournitures, ou les transferts de licences, seront supportés par le budget de la Défense nationale.

Le plan de modernisation de l'Armée de l'air, présenté en 1946 à la veille de la mise en place des institutions de la IV^e République, va montrer ses limites un an plus tard : outre la déficience des moyens financiers, l'Armée de l'air souffre également de l'incapacité de l'industrie aéronautique française à se moderniser toute seule. Elle va être contrainte de

faire appel, en 1948, à l'industrie anglo-saxonne pour s'équiper en avion de combat moderne, en l'occurrence un chasseur à réaction britannique - le *Vampire* – en attendant la sortie, en 1950, du prototype de l'*Ouragan* de l'avionneur français Marcel Dassault, équipé d'un réacteur britannique, qui sera livré à l'Armée de l'air à partir de 1952.

Par ailleurs, avec la création de l'OTAN, toujours dans le domaine de l'aviation de combat, l'aide financière et matérielle des États-Unis va se concrétiser, à partir de 1951, avec, notamment, la livraison de plusieurs centaines de chasseurs-bombardiers les plus modernes qui équipent les unités de l'*US Air Force*. Ces avions F-84 *Thunderjet*, puis *Thunderstreak*, vont être destinés aux forces tactiques de l'Armée de l'air rattachées opérationnellement au commandement de l'OTAN sur le front européen. Par contre, dans le cadre de l'OTAN, l'Armée de l'air ne disposera d'aucune force de bombardement stratégique, ce type de mission étant à la charge des unités de l'*US Air Force* et du *Bomber Command* de la *Royal Air Force*. En outre, la mise en place d'une nouvelle forme d'aide financière américaine – la procédure des achats *off shore* – va apporter une solution efficace tant pour l'Armée de l'air – le demandeur et l'utilisateur – que pour les industriels français de l'aéronautique. Ainsi, une commande émise par les États-Unis au début de l'année 1953 portera sur une importante série d'avions de combat transsoniques : 225 chasseurs *Mystère IV* à l'industriel Marcel Dassault, destinés à remplacer les *Ouragan*, pour des missions de Défense aérienne du territoire (DAT). A partir de 1954 l'industrie aéronautique française (y compris les sociétés nationales de construction aéronautique) a comblé une grande partie de son retard. On doit évoquer notamment la mise en service des appareils de transport Nord 2501 *Noratlant* construits par la Société nationale de constructions aéronautiques du Nord (SNCAN) ; puis en 1956 vient celle des avions de combat SO 4050 *Vautour*, assemblés par la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Ouest (SNCASO), équipés de turboréacteurs ATAR fabriqués par la Société nationale de constructions de moteurs d'avion (SNECMA), et d'un radar embarqué pour la version d'intercepteur « tout temps » et nuit. Cette version a remplacé le biréacteur britannique Gloster *Meteor* NF-13.

Le choix de procéder à des études de cas s'imposait vu la profusion des questions et des événements touchant à notre sujet : l'Armée de l'air et la mise en place des systèmes d'alliance euro-atlantique, l'élaboration du premier plan quinquennal de constructions aéronautiques, le processus du choix des premiers chasseurs à réaction, la bataille aérienne de Diên Biên Phu... Ainsi, beaucoup de thèmes touchant l'aéronautique militaire, essentiellement l'Armée de l'air, pouvaient être abordés. Nous avons finalement décidé de nous

intéresser aux questions suivantes : les opérations en Égypte lors de la crise de Suez en 1956, et le raid aérien effectué en Tunisie en février 1958, sur le village de Sakiet-Sidi-Youssef, composent la première partie de la thèse. La seconde partie portera, elle, sur « La genèse des Forces Aériennes Stratégiques ».

Ce choix se justifie pour plusieurs raisons. S'agissant des interventions en Égypte et en Tunisie - qui se situaient dans le cadre de la lutte contre la rébellion en Algérie - il se trouve que nous étions alors présents à l'École de l'Air. Ces événements, dans lesquels l'Armée de l'air s'était trouvée fortement engagée, nous avaient profondément marqué quant aux suites et aux conséquences immédiates : des résultats contre-productifs, avec l'internationalisation du conflit algérien, une crise politique en France et une grave détérioration des relations franco-américaines au sein de l'OTAN.

Stupéfait de l'effondrement de la IV^e République, avec l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle – suivi du référendum de septembre 1958 qui annonçait la V^e République – nous nous étions posés dès cette époque la question : « *Pourquoi en sommes-nous arrivés là ?* ». Nous y rajoutâmes ensuite la question du « *Comment ?* ». Nous tenions à participer à cette démarche. Tôt ou tard, avec le recul du temps et l'accès aux résultats obtenus par des historiens au fil des années, ainsi qu'à l'accès aux archives nationales, nous aurions une réponse, ou plusieurs éléments de réponse, aux questions posées !

En outre, il se trouve que, une **soixantaine** d'années après les événements survenus en Égypte, la situation de crise au Proche et Moyen-Orient est toujours d'actualité, mais aussi que l'acteur russe est toujours bien présent, en Syrie notamment, et qu'il est redevenu un acteur majeur sur la scène internationale de manière générale. Il nous est ainsi apparu indispensable de mettre en relief, dans l'intervention « officielle » franco-britannique, les *éléments extérieurs* qui ont structuré cet événement, tout particulièrement ceux couverts par le secret pendant plusieurs décennies, à savoir la collusion entre la France et Israël qui permit à l'État hébreu de devenir la première puissance militaire de la région. Les tensions qui s'ensuivirent dans les relations entre la France et les États-Unis, à la suite du « lâchage » des dirigeants américains dans ces deux affaires furent à l'origine d'une prise de conscience des dirigeants français avec l'objectif de prendre leur indépendance sur le plan de la politique militaire, y compris dans le domaine du nucléaire.

Par ailleurs, il convient aussi de souligner le fait que l'intervention en Égypte est à considérer comme la première¹ « opération extérieure » (OPEX) menée par la France après la Seconde Guerre mondiale. Il y eut beaucoup d'autres OPEX sous la V^e République. Nous pouvons dire en réalité que la France a été, avec les États-Unis, le pays le plus « interventionniste », essentiellement dans son ancienne zone d'influence en Afrique Noire, mais également, dans le cadre de coalitions, au Proche et Moyen-Orient : Liban, Irak – première guerre du Golfe – Irak et Syrie.

Un autre événement international retentissant allait également marquer cette époque de la fin des années 1950 : le lancement le 4 octobre 1957 du premier satellite artificiel de la Terre - le *Spoutnik* - par l'URSS. Celle-ci, déjà puissance nucléaire à parité avec les États-Unis, devint ainsi première puissance spatiale. Cet exploit technique démontrait que la maîtrise des technologies appliquées aux missiles balistiques de longue portée était transposable aux lanceurs de satellites. Il en a été de même dans le domaine des applications nucléaires, où celles qui relèvent du secteur civil peuvent être très proches du secteur militaire. À ce sujet, les problématiques de « prolifération » ou de « dénucléarisation », portant sur ces armes et leurs vecteurs, sont toujours bien présentes soixante-quinze ans après Hiroshima² !

Il nous est ainsi apparu opportun de relater les événements survenus en France ainsi que les activités civilo-militaires *qui sont apparues pendant la IV^e République* sous le sceau du secret : le début des études sur les applications nucléaires à caractère militaire et les premières réalisations. Ces activités, officialisées, poursuivies et amplifiées sous la V^e République, permirent de donner à la France son rang de 4^{ème} puissance nucléaire (en février 1960) et de 3^{ème} puissance spatiale (en novembre 1965). Ceci fera l'objet de la seconde partie de la thèse : **la genèse des Forces aériennes stratégiques**, dédiée aux rappels des processus d'élaboration et de développement des premiers outils de notre politique de « dissuasion » : l'arme nucléaire et ses vecteurs.

Ainsi, au travers de nos trois études de cas, nous avons choisi d'étudier deux types de situation qui relèvent de l'analyse de science politique : la réponse immédiate à des situations de crise – Suez et Sakiet-Sidi-Youssef – d'une part ; l'élaboration de la politique militaire, politique publique à long terme destinée à bâtir une Force de dissuasion nucléaire

¹En mettant à part une participation de la France à la guerre de Corée – le « bataillon de Corée » du général de Montclar -, au sein de la coalition internationale dirigée par les États-Unis, sous la bannière de l'ONU.

²Certains responsables politiques français, auxquels se sont joints des militaires, se sont interrogés sur le rôle que devrait jouer la France pour initier, au niveau mondial, une suppression progressive et contrôlée des arsenaux nucléaires.

nationale, d'autre part. Ce choix, relevant de la politique de Défense Nationale, a mis en relief, malgré les changements de gouvernement - en moyenne tous les six mois ! - la remarquable continuité des activités menées par les administrations technico-militaires. Celles-ci furent marquées par le rôle joué par les corps techniques – composés notamment d'ingénieurs polytechniciens et d'officiers – dans la mise en œuvre des directives mais aussi dans leur élaboration. À cette époque en effet, « *ils étaient au cœur du pouvoir et de la décision publique* »³, comme l'a souligné l'historien Pierre Vermeren qui rappelle que « *les polytechniciens ont codirigé l'armée française, lancé les grands programmes d'armement, du nucléaire, de l'aéronautique, du spatial et des satellites* ».

Cette thèse, qui s'inscrit dans le cadre d'une démarche relevant de la science politique, tente d'analyser les acteurs, processus et structures d'une politique publique - en l'occurrence **la politique militaire de la France sous la IV^e République**. Dans ce but nous avons décidé comme dit plus haut de procéder à des études de cas. Ceci nous a permis de discerner, à propos de chacune d'entre elles, les étapes suivantes : l'élaboration des options politico-militaires d'une part ; la prise de décision du pouvoir politique (sauf à affirmer qu'il n'y a pas eu de décision politique officielle) suivie de sa mise en œuvre par les responsables opérationnels concernés d'autre part ; le bilan politico-militaire des résultats obtenus et des conséquences qui en découlent, enfin. L'ensemble de ces processus et structures forment ce que nous pouvons appeler le « *système de production* » de la politique militaire, ou tout simplement sa **production**.

Dans notre démarche, il ne s'agit donc pas seulement de mettre l'accent sur le « contenu » de la politique, avec les conséquences qu'elle a générées, mais aussi sur les « instruments » - règles de fonctionnement, organes de transmission, etc. - qui ont été utilisés pour la définir ainsi que pour la mettre en œuvre. Comme le disait Lucien Mandeville⁴, « *une politique est ce qui s'exécute et non ce qui se proclame* ». En effet, la mise en œuvre « *se dévoile comme une scène sur laquelle interviennent des acteurs qui ne restent ni neutres ni passifs*. Le

³ Dans une tribune publiée en avril 2020 – en pleine crise du coronavirus - dans le journal *Le Figaro* – sous le titre « *La crise sanitaire, ordalie de la France déclassée* », Pierre Vermeren apporte son point de vue, très sévère, sur « *les causes du déclin français que relève l'extrême difficulté de l'État à juguler le Covid 19* ». Parmi les causes de ce déclin, il pointe en particulier le fait que les « *énarques* », au fil des décennies, aient remplacé les corps techniques à la direction des affaires publiques, occasionnant notamment à l'industrie française « *une épuration scientifique et technique* » associée à une politique de « *désindustrialisation* ». En conséquence « *l'État a liquidé les forces vives de la médecine militaire. L'armée ne peut plus construire que quelques dizaines de lits d'urgence* ».

⁴ Lucien Mandeville, Maître de conférences ; ancien directeur du CERSA (Centre d'études et de recherches sur l'Armée) à l'IEP de Toulouse. Cours de DEA de « Relations internationales et Défense », 1998-1999.

*contenu d'une politique est autant conditionné par son exécution que par la décision (...) Pressions, négociations, marchandages : la mise en œuvre est la poursuite de la lutte politique sous des formes spécifiques. L'ambiguïté des textes, la flexibilité des dispositions, prolongent le « jeu politique » jusqu'à l'exécutant »*⁵. Nos études de cas confirment ces réflexions des politologues Yves Meny et Jean-Claude Thoenig. Elles montrent en effet qu'en confrontant les deux faces de la mise en œuvre, le « *prescrit* » et « *l'effectif* », ces deux faces ne sont pas toujours identiques sous l'angle des problèmes ou des objectifs, sous celui des critères d'action, et même des procédures.

En outre, préalablement à l'examen du déroulement de chaque « *production* », nos analyses ont mis en relief les « *déterminants* » ou « *facteurs d'influence* » de la politique militaire : ces déterminants et facteurs d'influence relèvent bien sûr du contexte national (facteurs dits internes), mais aussi de l'environnement international. Ainsi, l'analyse de la guerre d'Algérie – dans laquelle s'inscrivent les interventions en Égypte et en Tunisie – doit-elle être placée dans son contexte international, et non comme une affaire strictement française. En effet, l'action de la France en Algérie s'est trouvée soumise aux rudes contraintes des réalités internationales : guerre froide, conflits au Proche et Moyen-Orient, aspirations du Tiers Monde à l'indépendance, décolonisation – à laquelle la France était contrainte en Indochine, dans ses anciens protectorats du Maroc et de Tunisie. Parmi toutes ces contraintes extérieures, il convient de relever celles qui ont été générées par les relations de dépendance de la France vis-à-vis des États-Unis dans beaucoup de domaines.

Un autre déterminant majeur est aussi bien sûr celui de la personnalité des agents responsables impliqués qui ont influé sur les processus, ainsi que sur le comportement des acteurs de la structure concernée – politique ou militaire. Les actions humaines sont en effet structurées à partir d'une situation historique donnée, et il est important de comprendre les intentions, les motifs subjectifs et les cultures qui sont à l'origine de leurs actions.

Pour tous ces sujets il s'agissait donc de repérer les principaux « **acteurs** » - individuels ou collectifs, français mais également étrangers (Britanniques, Américains, Israéliens, notamment) - qui se sont succédé au cours des différentes phases de la « *production* », et d'identifier, autour du noyau dur des décideurs, les acteurs très variés qui sont intervenus à divers titres ou qui tentaient d'intervenir. Il s'agissait également de repérer, pour chaque

⁵ Yves Meny et Jean-Claude Thoenig, *Politiques publiques*, Presse Universitaire de France (PUF), Paris, 1994, pp. 243-246.

sujet traité et à chacune des étapes, le « groupe dirigeant réel » - ou « système d'action concret » -, qui n'a pas toujours coïncidé avec les organismes ou les structures gouvernementales.

L'étude des thèmes retenus nous a ainsi permis d'aborder les questions de recherche suivantes :

- La spécificité des relations civilo-militaires : celles-ci relient le pouvoir politique à des branches de son administration, hautement techniques et détentrices chacune d'un certain pouvoir, que l'on peut identifier comme un pouvoir de pression. Ces acteurs ont influencé l'autorité politique, tout particulièrement lors des situations de crise. Ces relations inter-administrations – avec des comportements de corporatisme - ont témoigné de controverses ou de luttes d'influence, notamment : Défense nationale et Affaires étrangères, dans la première partie de la thèse ; Défense nationale et Commissariat à l'énergie atomique (CEA), dans la deuxième partie.
- La plus ou moins grande pertinence de certains niveaux d'analyse des relations internationales, en particulier dans le cadre d'alliances ou de coalitions, où les activités du diplomate et celles du militaire n'ont pas toujours été interdépendantes et où les impératifs militaires ont conduit à des situations de dépendance vis-à-vis des États-Unis ;
- D'une façon générale, la question importante des liens entre les politiques intérieures et les politiques extérieures.

Ce *système d'acteurs* doit être analysé dans son environnement. C'est particulièrement le cas pour la politique militaire. D'une façon générale, l'une des caractéristiques importantes de la politique de Défense nationale, qu'elle partage avec celle des Affaires étrangères, est d'avoir pour domaine d'action un espace qui échappe en grande partie à son contrôle. Comme l'explique Léo Hamon, « *l'élaboration de la politique militaire se situe entre les mécanismes de la politique intérieure, ceux de la politique extérieure et de la réalité internationale, à l'intersection d'un monde relativement cohérent et homogène – celui d'une société nationale considérée – et d'un milieu international hétérogène* »⁶. Le conflit algérien fut ainsi le facteur déterminant dans l'intervention de la France en Égypte et en Tunisie.

⁶ Léo Hamon, *L'élaboration de la politique étrangère*, PUF, Paris, 1969, p.31.

Nous n'évoquerons que très rapidement la question classique du facteur de l'intérêt national. Il s'agit d'une question à la fois fortement discutée et très documentée. Mais nous voudrions évoquer davantage d'autres facteurs d'influence sur la « production » de la politique de défense nationale, variables dites « **systémiques** » liées à l'environnement international, et de certains paramètres qui relèvent d'**attributs nationaux**. Il s'agit de la capacité et de la potentialité du système militaire et de l'industrie d'armement étatiques. Il s'agit également de facteurs que l'on peut qualifier de psychosociologiques et qui relèvent de la **culture politique** de la communauté nationale.

Pour certains, le concept d'intérêt national est flou et ambigu, composé de considérations rarement compatibles entre elles : par exemple, entre la prospérité et l'indépendance il y a souvent opposition ; ce qui est conforme à l'intérêt général pour les uns ne l'est pas forcément pour les autres, surtout quand il s'agit de sujets importants, porteurs de menaces et susceptibles de déboucher sur un conflit armé. Par ailleurs, un choix qui semble sur le moment conforme à l'intérêt national peut apparaître, avec le recul du temps, comme résultant d'une grave erreur d'appréciation comme, par exemple, dans l'affaire de Suez. Ce dilemme est d'autant plus fort lorsqu'il s'agit de choisir et d'agir dans le cadre d'une alliance, c'est à dire dans une situation de dépendance, et d'autant plus si l'un des partenaires de cette alliance, en l'occurrence les États-Unis dans l'OTAN, occupe une position hégémonique par rapport aux autres : Philippe Braillard et Mohammad Reza Djalili expliquent ainsi que « *la configuration du rapport des forces qui est une des caractéristiques de tout système international influence le comportement des États* »⁷. Ce constat est également valable s'il s'agit d'une « coalition », comme celle qui fut montée avec la Grande-Bretagne pour intervenir en Égypte. *Les unités françaises furent alors volontairement placées sous la subordination du commandement britannique*. Comme le remarque très justement le politologue Alfred Grosser, « *la politique extérieure d'un pays serait simple à définir si l'intérêt national était un concept clair et univoque ! Mais il se trouve que chaque pays a, le plus souvent, à chaque moment donné, des intérêts divergents* »⁸.

Le souci de tenir son « rang » est fondamental dans la « production » de la politique de défense nationale qui dépend, notamment, de la place que l'on entend assigner aux Armées dans la Nation, en particulier à son Armée de l'air. Ainsi la France au lendemain de la

⁷ Philippe Braillard et Mohammad Reza Djalili, *Les Relations Internationales*, collection « Que sais-je ? », PUF, Paris, 1997, p.77.

⁸ Alfred Grosser, *La IV^{ème} République et sa politique extérieure*, Armand Colin, Paris, 1961, p.185.

Seconde guerre mondiale refusa-t-elle d'abandonner son empire colonial car elle avait toujours l'ambition de jouer un rôle majeur dans le monde, et son domaine colonial en était à la fois le moyen et l'occasion. Seule, à ses yeux, la supériorité stratégique que devait lui assurer son empire rendait acceptable la perspective d'une union avec l'Allemagne si celle-ci retrouvait sa puissance économique et militaire. En outre, il y eut, de la part des dirigeants français, le souci constant de situer la France - vis à vis des États-Unis - sur le même pied que le Royaume Uni, de s'efforcer d'influer sur les relations privilégiées anglo-américaines tissées au cours de la Seconde guerre mondiale, tout particulièrement dans le domaine militaire⁹.

Les facteurs psychosociologiques s'apparentent à ce que l'on appelle aussi les « forces morales », qui sont fondées sur des éléments qui représentent, au même titre que les forces humaines et matérielles du système militaire, un élément fondamental, participant à la « production » de la politique de défense nationale ; c'est ce qui se traduit, quand les circonstances s'y prêtent, par un « esprit de défense », c'est à dire une volonté d'être et de résister. À ce propos, rappelons la primauté accordée aux facteurs moraux par le stratège Clausewitz qui s'exprime en ces termes : « *le moral fait partie des facteurs les plus importants à la guerre et constitue l'élément spirituel qui infuse la guerre dans son ensemble* »¹⁰.

La nostalgie d'une identité perdue façonne également les comportements de politique étrangère : c'est, notamment, le cas pour les anciennes grandes puissances coloniales, en particulier la France et la Grande-Bretagne, vis à vis des pays qu'elles ont colonisés ou dominés. Ainsi, s'agissant des interventions en Égypte pendant la crise de Suez, « *la première opération extérieure (OPEX) française* ¹¹ *est l'occasion de démontrer la valeur de l'armée, de chasser le souvenir des échecs récents, en particulier l'Indochine ; bref, de restaurer la Grandeur de la France* »¹².

Quant à la « culture politique », qui est souvent invoquée comme déterminant de la politique étrangère, il s'agit d'un concept imprécis qui se réfère à des caractéristiques de comportement, sur une longue période, de la majorité de la communauté nationale. Elle

⁹ Voir sur cette question l'ouvrage incontournable de Jenny Raflik-Grenouilleau, *La Quatrième République et l'Alliance Atlantique. Influence et Dépendance 1945-1958*, Presses Universitaires de Rennes, 2013, pp.7-21.

¹⁰ Carl Von Clausewitz, *De la Guerre*, Editions de Minuit, 1955.

¹¹ En effet, les opérations militaires entreprises jusque-là sous la IV^e République concernaient les conflits coloniaux au sein de l'Union française ou de ses « États associés ».

¹² Frédérique Schillo, *La politique française à l'égard d'Israël, (1946-1958)*, André Versaille, Bruxelles, 2012, p.570

serait ainsi susceptible d'influencer l'analyse et le choix d'une solution et, de ce fait, pourrait entraîner une inclinaison dans la prise de décision, comme nous l'avons relevé dans nos études de cas. Elle est considérée comme forgée par deux sources principales : l'**histoire** et les **croyances** nationales.

L'**histoire** nationale pèse tout particulièrement dans le cas d'États-Nations comme la France (ou la Grande-Bretagne) où les valeurs politiques témoignent d'un passé animé par de grands mythes historiques entretenus par la mémoire et les références à ce passé. D'une façon générale, dans tout pays, l'histoire et la vie en commun contribueraient à forger une mentalité qui peut peser d'un certain poids sur l'élaboration de la politique étrangère, donc sur celle de la défense nationale. Ce phénomène se fonderait sur ce que l'on pourrait caractériser comme une mémoire historique qui conditionnerait, à partir des expériences vécues, les attitudes et les perceptions que les individus et les groupes sociaux ont de leur environnement. Ainsi, au lendemain de la Libération, la France qui venait de vivre et subir une troisième guerre contre l'Allemagne en moins d'un siècle avait la hantise d'un réarmement de ce voisin belliqueux.

S'agissant des **croyances nationales**, elles peuvent avoir valeur de dogmes pour certains États, comme la France républicaine porteuse de messages sur les « droits de l'homme », ou les États-Unis sur la « liberté des peuples ». Ce constat nous renvoie au « rôle », selon le concept du politologue canadien Kalevi J. Holsti¹³, que s'attribuent ces Nations dont le mécanisme culturel est fondé sur la croyance dans la portée universelle de leur mission civilisatrice. Nos analyses ont mis en relief l'influence qu'ont pu avoir ces dogmes dans la « production » de la politique étrangère et de la politique de défense, en particulier dans la crise de Suez. L'un des principaux acteurs de cette affaire, Abel Thomas, alors chef du cabinet du ministre de la Défense nationale Maurice Bourgès Maunoury, le rappelle dans ses *Mémoires*. Il témoigne ainsi de l'état d'esprit qui animait à l'époque la majorité des responsables politiques et militaires français. Il écrit ainsi que « *nous éprouvions le sentiment d'agir en « mousquetaires » de la République, au service de cet idéal dont elle est issue, et qu'elle avait la volonté d'incarner, la liberté contre la tyrannie. (...) Les dirigeants anglais et français (avaient) alors en commun l'obsession des conséquences de la capitulation de Munich (...) Guy Mollet, Pineau, Gazier, Max Lejeune, sont des socialistes qui n'ont pas oublié les leçons de la faiblesse devant la*

¹³ Ce concept est, notamment, exposé dans l'ouvrage suivant qu'il a écrit : *Peace and War : Armed Conflicts and the International Order (1648-1981*, Cambridge, UK, Cambridge University Press, 1991.

*politique du fait accompli. Bourguès Maunoury, radical-socialiste, est plus que tout autre d'une sensibilité viscérale à tout ce qui a l'aspect d'une dictature ou de l'arbitraire. Lorsqu'il accéda au fauteuil de ministre de l'Intérieur, il évoqua le souvenir de son grand-père Maunoury qui avait préféré l'exil à l'Empire, et précisément en Égypte. Tous se situent dans la tradition jacobine de lutte contre les tyrans dont, à leurs yeux, Nasser incarne l'un des modèles les plus caractérisés »*¹⁴.

&

Le système d'acteurs

Comme l'écrit Anne Mandeville en citant Mény et Thoenig à propos des autorités responsables de la politique de maintien de l'ordre public, « *l'autorité publique est l'épicentre du terrain que l'analyste étudie* »¹⁵ (...). *Le matériau empirique que (l'analyste) traite se structure à partir des pratiques et des normes propres à cette autorité ou à cet ensemble d'acteurs publics. C'est dire l'importance de leur repérage et de l'analyse de leur position dans la structure de décision. Mény et Thoenig soulignent les liens absolument fondamentaux entre le repérage des autorités publiques et la définition d'une politique publique*¹⁶. Ces auteurs insistent sur la nécessité de l'élaboration d'une classification appropriée à ce repérage à propos de telle ou telle politique étudiée ».

Comme nous l'avons expliqué en énonçant notre sujet de thèse, la principale question que nous nous sommes posée tout au long de notre travail de recherche était de déterminer quel était le système d'acteurs spécifique aux crises étudiées. C'est pourquoi il nous faut maintenant rappeler les principales caractéristiques en quelque sorte « officielles » de ce système sous la IV^e république, *tout en soulignant les configurations et influences spécifiques aux différentes crises que nous avons eu à examiner*. En effet, Mény et Thoenig mettent en lumière notamment le caractère « élastique » de ce système d'acteurs. Car ils expliquent notamment que « *les variations de la composition (du système d'acteurs) peuvent dérouter un analyste qui se contenterait de regarder les événements à travers la loupe des institutions politiques formelles* »¹⁷. En réalité, « *l'action publique ne se limite pas aux acteurs dont elle est formellement la fonction : hommes politiques, fonctionnaires. Elle*

¹⁴ Abel Thomas, *Comment Israël fut sauvé*, Albin Michel, Paris, 1978, p.103-111.

¹⁵ Mény et Thoenig, p. 130. Cité par Anne Mandeville, in *Le système de maintien de l'ordre public du Royaume-Uni : modèle européen ou exception culturelle ?*, Tome 2, Publibook, 2016, p. 273.

¹⁶ Anne Mandeville, *ibidem*.

¹⁷ Mény et Thoenig, *Politiques publiques*, *op.cit.* p. 151.

incorpore d'autres acteurs qui, en principe, n'ont rien à voir avec le 'jeu politique', mais dont le comportement et la présence comptent dans la façon dont les réalisations publiques se transforment en impact sociétaux »¹⁸.

Nous voulons notamment ici aborder la question de l'importance du poids, dans la politique étudiée, de certaines « personnalités » politiques ou militaires. On peut ainsi citer le cas de Maurice Bourgès Maunoury, ministre de la Défense nationale, et de Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères qui dans le cas de Suez par exemple *contribuèrent à évincer totalement le Quai d'Orsay du processus de prise de décision*. En ce qui concerne les FAS, on doit mentionner les cas des ingénieurs polytechniciens comme Guillaumat par exemple, ou encore celui du colonel Ailleret, chef du service technique de l'Armée de terre, ou du colonel Gallois de l'Armée de l'air, qui représentait la France à l'État-major de l'OTAN et qui faisait du lobbying pour que la France développe l'arme nucléaire auprès du président du Conseil ; mais aussi ceux de plusieurs personnalités, pas seulement gaulistes, qui s'affairaient à débloquer des crédits militaires pour la recherche nucléaire : ces démarches se faisaient sans qu'officiellement le président du Conseil ait été au courant et sans qu'aucune rubrique budgétaire ait été jamais dévolue au développement du nucléaire militaire ... Notons aussi que lors de la création du CEA en 1945 - qui prévoyait pourtant la possibilité d'une activité d'étude des applications militaires sur le nucléaire - la position officielle de la France à l'ONU était que celle-ci ne s'engagerait pas dans des activités sur le nucléaire militaire.

Nous allons donc maintenant exposer ci-dessous les grandes caractéristiques de ce système d'acteurs, en tentant de mettre en lumière les éléments qui expliquent la tournure qu'ont pris les événements dans chacune des crises et les conséquences qui en ont résulté. Nous nous proposons de présenter une classification en fonction de la position, dans le sens de la plus ou moins grande proximité, de tel ou tel acteur par rapport à la décision elle-même. On aura ainsi trois types d'acteurs :

- les acteurs nationaux directement concernés, qui s'apparentent assez bien avec ceux que Mény et Thoenig qualifient de « *décideurs légitimants* » lorsqu'ils interviennent dans la phase de légitimation, ou encore de « *structures de la politique bureaucratique* », quand ces autorités interviennent dans la phase de

¹⁸ *Ibidem*. Cité par Anne Mandeville, in *le système de maintien de l'ordre public du Royaume-Uni : modèle européen ou exception culturelle ?*, Tome 2, Publibook, 2016, p. 327.

« formulation » de la politique : les décideurs légitimants sont ainsi le chef de l'État et le pouvoir législatif dans ses relations avec l'exécutif ; le pouvoir exécutif et son administration militaire peut quant à lui être considéré comme un décideur légitimant et comme faisant partie des structures de la politique bureaucratique.

- les autres acteurs nationaux qui peuvent influencer sur la production de la politique, qui là encore peuvent trouver leurs correspondants dans la catégorie des « *groupes d'intérêts et institutions tierces* », décrits par Anne Mandeville à la suite de Mény et Thoenig ;
- Enfin, une catégorie plus originale issue de la théorie des relations internationales, celle des « acteurs étrangers », c'est-à-dire des autorités extérieures – souvent majeures, comme par exemple le président des États-Unis, ou certains membres du Congrès ou des responsables militaires – qui ont pu se permettre de se mêler du processus de production de la politique nationale française en imposant soit des décisions précises, soit des cadres d'action, par le biais de « missions » ou autres pressions exercées par des personnalités envoyées, mais aussi par le biais d'aides financières accordées aux forces françaises ou aux responsables français en échange de la conformité à la vision stratégique de l'OTAN.

Nous allons rapidement présenter ces différentes catégories en les reliant à nos études de cas.

I- Les acteurs nationaux directement concernés : les décideurs légitimants et les acteurs de la politique bureaucratique.

Mény et Thoenig identifient ainsi ces décideurs au cours de leur description du modèle de Jones, dans la distinction fondamentale entre la « *phase de formulation* » et la « *phase de légitimation* » du processus de prise de décision ¹⁹ : « *la phase de légitimation (...) coïncide avec le fait que le responsable formel, l'individu ou le groupe auquel institutionnellement échoient le droit et le devoir de trancher, tranche. Il vote, il signe, il 'décide'. En théorie, il possède*

¹⁹ CO Jones, *An introduction to the study of public policy*, Duxbury Press, Belmont, 1970. Cité par Anne Mandeville, *op.cit.* p. 273.

l'autorité, le monopole du choix. Il peut accepter ou refuser la sélection élaborée en amont, il peut exercer un acte discrétionnaire. Il n'est pas tenu d'endosser l'avis des conseillers, des experts, des autres acteurs. Il a la possibilité de faire et de défaire » ²⁰.

A- Les décideurs légitimants

1. Le chef de l'État

Concernant le chef de l'État, la Constitution du 27 octobre 1946 instituant la IV^{ème} République précise que les pouvoirs du **Président de la République** sont définis par l'article 33 qui prévoit qu'il « *prend le titre de chef des Armées* », qu'il préside le Conseil Supérieur et le Comité de la Défense Nationale ; l'article 30 dispose qu'il nomme en Conseil des ministres les membres de ces deux organismes ainsi que les officiers généraux.

S'il n'est pas le chef de l'Exécutif, le **Président de la République** n'est pas dépourvu de tout pouvoir. Son rôle consiste plus à donner des avis qu'à prendre des décisions. Il ne peut aller contre la volonté du **Président du Conseil** qui gouverne. Mais il représente le pays et incarne les intérêts permanents et immuables de l'État. Dans ses « *cahiers* » le président René Coty note qu'« *en conseil des ministres, et spécialement pour les affaires internationales, le Président de la République doit prendre à tâche d'assurer une froide et mûre délibération. Les ministres subissent plus ou moins la pression ou l'influence des partis, dont ils ont d'ailleurs épousé les partis pris. Leur souci de la majorité les expose à céder aux entraînements irréfléchis d'une opinion insuffisamment informée* » ²¹.

Les Affaires étrangères et la Défense nationale sont deux domaines où le Chef de l'État a une responsabilité particulière du fait de pratiques « traditionnelles », dont celles héritées de la Troisième République, mais aussi en raison des dispositions précises de la Constitution. L'article 31 dispose, en effet, que « *le Président de la République est tenu informé des négociations internationales. Il signe et ratifie les traités* ». En outre, l'article 64 précise que « *Le Président de la République française est le Président de l'Union française dont il représente les intérêts permanents* » ²². Cet aspect sera tout particulièrement mis en lumière dans les situations de crise en Indochine. Et le premier titulaire de cette charge, Vincent Auriol, aura

²⁰ Mény et Thoenig, *op.cit.*, p. 202.

²¹ Mény et Thoenig, *op.cit.*, p. 202.

²² *Op. cit.*, p.214.

« tant par conviction que par tempérament, tout mis en œuvre pour donner à ses fonctions le maximum d'efficiencia »²³.

Son successeur René Coty a hérité de ces « coutumes » et aménagements, et si son tempérament ne le portait pas à la lutte, s'il était d'une sincère modestie personnelle, *« il était conscient de représenter le pays et d'être à ce titre l'égal des plus grands. Ce qui ressort le plus nettement de son comportement c'est sans doute la façon cordiale - il avait une prédilection pour cette épithète - dont il se comporte et le souci d'exprimer toujours le plus possible la vérité ou ce qu'il pense être la vérité »*²⁴. C'est en effet ce que nous avons relevé dans les témoignages relatés au cours des (très rares) réunions du Conseil restreint des ministres tenues lors de la crise de Suez.

2. Le Pouvoir législatif et ses relations avec l'Exécutif

Les pouvoirs du Parlement en matière de défense sont identiques à ceux qu'il possède dans les autres domaines : contrôle de la politique du Gouvernement, vote du budget, vote des lois, notamment de celles relatives aux structures étatiques. Deux articles seulement de cette Constitution traitent de ses prérogatives spéciales dans le domaine de la défense : l'article 7 qui prévoit que la guerre ne peut être déclarée que par l'Assemblée nationale après avis du Conseil de la République, et l'article 27 qui dispose que les traités de paix et ceux relatifs à l'organisation internationale – mais non les autres traités d'alliance – ne peuvent être ratifiés qu'en vertu d'une loi.

Sur les relations entre les pouvoirs « législatifs » et « exécutifs », le juriste Jean Barale rappelle que la Constitution qui régit la IV^{ème} République a confié à l'Assemblée nationale *« l'exercice exclusif du pouvoir d'État, à l'exception du pouvoir constituant. Refusant toute concession à la théorie de la séparation des pouvoirs les Constituants de 1946 ont concentré l'intégralité du pouvoir d'État dans la compétence d'une seule assemblée. (...) Quant à la fonction exécutive les Constituants, dépouillant le Président de la République de la plus large partie des attributions qu'il exerçait sous la III^{ème} République, l'ont confiée à un Cabinet placé sous le contrôle permanent de l'Assemblée nationale. (...) Le Cabinet, auquel les Constituants entendaient donner un véritable chef en la personne du président du Conseil, recevait d'importantes*

²³ Pierre-Olivier Lapie, *De Blum à de Gaulle. Le caractère et le pouvoir*. Fayard, Paris, 1971, p.321-322.

²⁴ Jean Barale, *La Constitution de la IV^{ème} République à l'épreuve de la guerre*. Thèse de doctorat de Droit, 1961, LGDJ, Paris, 1963, p.342.

attributions ; mais il ne pouvait les exercer qu'avec l'accord de la majorité de l'Assemblée nationale. (...) Le souci de stabilité et d'efficacité avait conduit les Constituants à concentrer sur le président du Conseil l'essentiel des responsabilités de la fonction exécutive, et notamment à faire de ce chef de la majorité des députés, le chef de la défense de la nation. L'expérience de la Deuxième Guerre mondiale avait démontré le caractère essentiellement politique de la direction de la guerre et mis en évidence la nécessité de confier ce rôle au chef du gouvernement. » Mais, rajoutait-il, « puissance de l'Assemblée, stabilité docile du Cabinet, autorité du président du Conseil, ces trois caractères dominants du régime constitutionnels de la IV^{ème} République ont été gravement altérés par la guerre. De 1947 à 1958, la guerre, facteur permanent de division de l'opinion et de discorde entre les partis politiques, a complètement déformé le régime d'État de la Quatrième République » ²⁵.

Cette période, en effet, a été marquée par les guerres coloniales - Indochine, puis les plus dures années du conflit algérien - supportées par la France, auxquelles s'est rajoutée la « Guerre froide », avec une montée en puissance pendant la guerre de Corée. En outre, facteur aggravant, « *le Président du Conseil, principale victime de l'instabilité du Cabinet, manquant d'autorité sur ses ministres en raison des contradictions de la majorité, n'a pas été en mesure d'assurer personnellement la conduite de la guerre, se déchargeant de cette tâche sur des ministres* » ²⁶, comme cela a été rappelé précédemment. Toutefois nous avons relevé des exceptions dans ce comportement liées, notamment, à la personnalité de ces hauts responsables et au « rôle » qu'ils entendaient tenir, ainsi qu'au contexte politique et militaire du moment, en particulier dans les situations de crise comme celle de Suez.

Car, « *c'est essentiellement l'homme mais aussi la vie politique elle-même qui font la fonction. En effet, si le président du Conseil pouvait aisément éviter une certaine tutelle du président de la République et, avec plus de difficulté, asseoir son autorité sur les membres du gouvernement et de l'administration, c'était pour lui une rude tâche que d'échapper à l'emprise de l'Assemblée et, plus que par le passé, à celle des forces politiques telles que les partis* », souligne Serge Arné ²⁷.

De ce fait, « *si un gouvernement ou un ministre voulait agir de quelque façon que ce fût dans le domaine de sa compétence ou de son mandat, s'il ne voulait pas que son ou ses projets fussent taillés en pièce au départ dans la « fosse aux ours » qu'était devenue l'Assemblée du Palais-*

²⁵ Jean Barale, *op. cit.*, p.32-33.

²⁶ Serge Arné, *op.cit.*, p.35.

²⁷ *Ibidem*.

*Bourbon, il était presque toujours obligé - dès lors qu'il avait fait globalement approuver sa politique générale - de s'abriter derrière un rideau de fumée »*²⁸. Tel fut le cas de la part du président du Conseil Guy Mollet, dans l'élaboration des accords passés avec les Israéliens avant et pendant la crise de Suez. S'agissant du programme d'armement nucléaire, tous les chefs de gouvernement ont gardé le secret sur les crédits destinés aux différents acteurs - CEA et Défense nationale - chargés des activités qui devaient déboucher sur l'opération « Gerboise » à Reggan en 1960. Georges Bidault déclarait, à l'usage de la presse qui l'interrogeait, « *on ne peut pas faire une bonne diplomatie sous le feu des projecteurs* »²⁹.

B- Le pouvoir exécutif et son administration militaire, décideurs légitimants et acteurs de la politique bureaucratique

À la tête de l'Exécutif se trouve le **Président du Conseil** avec une double fonction : une fonction gouvernementale de « décision » et une fonction administrative d'« exécution ». La Constitution a concentré entre ses mains toutes les compétences gouvernementales. Selon l'article 14 il a l'initiative des lois ; il contresigne tous les actes du Président de la République, conformément à l'article 38. La disposition essentielle en matière de défense est l'article 47 qui énonce que « *le Président du Conseil assure la direction des forces armées et coordonne la mise en œuvre de la défense nationale* ». Mais, l'article 54 dispose que « *le Président du Conseil des Ministres peut déléguer ses pouvoirs à un ministre* ». Et cette « délégation », largement pratiquée, va avoir des conséquences que nos études de cas ont cherché à mettre en valeur dans la « production », tout particulièrement pendant les situations de crise de Suez et Sakiet-Sidi-Youssef.

Cette délégation va, en conséquence, rendre nécessairement « collégiale », notamment à l'occasion des réunions du Conseil des ministres ou du Comité de la défense nationale, les décisions concernant la défense. La responsabilité des décisions est donc partagée. Le pouvoir de conduire la politique militaire en Algérie³⁰ fut « déconcentré » en plusieurs départements ministériels et partagé entre plusieurs ministres et secrétaires d'État.

²⁸ Abel Thomas, *op. cit.*, p. 112.

²⁹ Cité par Paul Stehlin (général), *in Retour à zéro*, Laffont, Paris, 1968, p.133.

³⁰ Le ministre chargé de l'Algérie, Robert Lacoste, mis en place en 1956 par Guy Mollet, n'aura plus de pouvoirs en matière militaire sur l'Armée d'Algérie sous les gouvernements Bourgès-Maunoury et Gaillard en 1957 et 1958. « Il n'a d'influence réelle que dans la mesure où les militaires peuvent s'appuyer sur lui pour faire

Par ailleurs, « *la stabilité, relative, des ministres délégataires et le manque, fréquent, d'autorité à leur égard de présidents « éphémères » abolit tout lien de subordination hiérarchique entre l'autorité déconcentrée et l'autorité centrale qu'est censé représenter le président du conseil* »³¹. En effet, dans la production de la politique nucléaire, les ministres de la Défense nationale et des Forces armées, ainsi que leurs secrétaires d'État chargés des Armées, - Guerre, Marine et Air - ont mieux « résisté » aux crises ministérielles que le chef de l'Exécutif. Cette « instabilité de la présidence du conseil explique peut-être la pratique de la délégation en faveur d'un ministre, et des secrétaires d'État plus stables », mais que « cette continuité dans la direction des départements ministériels de la défense nationale, comparée à la discontinuité de la présidence du conseil, constitue un élément de puissance pour ces ministères »³², comme nous l'avons relevé dans nos analyses.

En outre, si le président du conseil est le chef théorique de l'Administration, il n'a pas le temps d'exercer ses pouvoirs sur elle ; il compte sur ses ministres et sur les hauts fonctionnaires pour assurer l'exécution de la politique gouvernementale. « *Sans doute jouit-il de nombreux pouvoirs qu'il ne peut utiliser, parfois faute de temps, souvent parce qu'on l'en empêche. Seul, il est tout parce qu'il symbolise le gouvernement et pour l'étranger le pays, plus que le Président de la République. Par rapport aux autres, c'est-à-dire le Cabinet, le chef de l'État, le Parlement et tout ce qui en France détient de la puissance sous quelque forme que ce soit, il n'est rien parce qu'il doit compter sur eux* »³³.

Le **ministre de la Défense nationale et/ou des Forces armées**, - désignation qui a varié au cours des nombreux changements ministériels - dispose de structures autonomes pour la gestion et la direction des Armées et de leurs services techniques³⁴. C'est un ministère essentiellement « militaire ». Il dispose, sous sa tutelle, d'un **secrétaire d'État** pour chacune des « Forces armées » : « Guerre » pour l'armée de Terre, « Mer » et « Air ». Ces appellations soulignent la communauté des départements militaires et marquent en même temps la subordination des secrétaires d'État au ministre.

prévaloir leur propre point de vue contre leur supérieur hiérarchique véritable. Il a l'avantage, sur le ministre de la Défense nationale, d'être à Alger », précise le juriste Bernard Chantebout, dans son ouvrage *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, LGDJ, Paris, 1967, p.139.

³¹ Jean Barale, *op. cit.*, p.342.

³² *Op. cit.*, p.394.

³³ Serge Arné, *Le président du Conseil des ministres sous la IV^{ème} République*. Thèse de doctorat de Droit, Université de Bordeaux, 1959, LGDJ, Paris, 1962, p.162.

³⁴ Le ministre dispose d'un Comité d'action scientifique de la Défense nationale (CASDN). Le Service des Poudres lui est directement rattaché.

Mais si l'autorité du ministre sur les organes des Armées est en principe directe, elle reste plus « *lointaine* » que celle des secrétaires d'État « *vivant au contact avec les services, soutenus par eux dans toute action qu'ils pourraient entreprendre pour contrer les volontés unificatrices du ministre. Les secrétaires d'État disposent en outre de très larges pouvoirs : ils contre-signent obligatoirement les décrets qui concernent leurs armées et ils signent directement la plupart des arrêtés, actes et décisions se rapportant à la gestion de leur département* » ³⁵.

L'existence d'un responsable politique - le secrétaire d'État aux Forces Armées « Air » en particulier - à la tête de l'Armée de l'air assure à celle-ci que sa cause « sera défendue devant le ministre répartiteur par un avocat ayant le même langage que lui, et même qu'au besoin elle sera portée par lui en appel devant le chef du gouvernement » ³⁶. Enfin, comme le souligne le juriste Bernard Chantebout, pour lui permettre d'exercer l'autorité dont le ministre de la Défense a été théoriquement investi, « *c'est la possibilité d'être informé d'une manière précise et immédiate des problèmes qui se posent, et de pouvoir surveiller l'exécution des ordres qu'il donne. Les secrétaires d'État lui sont subordonnés, mais ils font écran entre lui et les états-majors, les directions et les services ; presque toutes les affaires peuvent être réglées en dehors de lui* » ³⁷.

Ce problème d'information, tous les dirigeants politiques et responsables militaires en sont conscients, notamment en situation de crise comme celle de Suez. C'est une des raisons, afin d'être au plus près de l'événement, et de pouvoir agir sans être freiné par ses secrétaires d'État, qui amène le ministre de la Défense, Maurice Bourgès-Maunoury, à développer l'action de son **cabinet**, - dirigé par Abel Thomas - « allant même jusqu'à lui permettre d'intervenir dans les affaires relatives à l'emploi des forces et de court-circuiter les états-majors » pour élaborer les coalitions avec les Britanniques et, surtout, avec les Israéliens. D'une façon générale, chaque haut responsable politique dispose, pour l'assister d'une équipe, d'un cabinet, pour chaque domaine d'activité, civil et militaire, responsable envers lui seul et dont l'activité échappe à tout contrôle autre que le sien. Ce cabinet, « *issu du libre choix d'un politicien, composé de membres qui, par définition et quelle que soit leur origine, doivent se considérer d'abord comme les hommes de leur « patron », ce n'est pas sur un plan de larges*

³⁵ Bernard Chantebout, *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, L.G.D.J., Paris, 1962, p.265.

³⁶ *Ibidem* p.247. Le secrétaire d'État aux Forces armées « Air » sera l'« avocat » pour convaincre le président du Conseil de confier à son département ministériel la maîtrise d'ouvrage des missiles balistiques de longue portée.

³⁷ Bernard Chantebout, *op. cit.*, p.279.

perspectives et de larges desseins qu'il situera son action. C'est de difficultés immédiates qu'il se préoccupe »³⁸. Car, comme le confesse avec humour un ancien député du parti socialiste, Pierre-Olivier Lapie, « *le ministre n'ayant pas le temps de penser, un petit cercle, au sein de [son] cabinet, pense pour [lui]* »³⁹.

À ce sujet, selon l'ambassadeur René Massigli⁴⁰, pour les hauts responsables politiques, « *entre eux et l'administration, dont ils sont les chefs, dont ils connaissent mal les rouages et dont ils ignorent les hommes, il leur faut une équipe de contrôle et un organisme de travail : le cabinet est tout désigné pour cette double mission. La précaution semble d'autant plus nécessaire que les gouvernements tombent plus vite, les uns sur les autres (...) Ces ministres de quelques semaines (...) ont l'impression, - se trompent-ils complètement ? - de ne pas peser lourd aux yeux de directeurs connaissant bien leurs dossiers* »⁴¹. Mais, avec beaucoup d'acrimonie, il enchaîne : « *dès lors, le cabinet n'est pas seulement l'expression de la défiance du ministre à l'égard de l'administration dont il est devenu le chef ; c'est aussi sa sauvegarde contre le pouvoir tyrannique de cette administration* », et en conséquence « *le gouvernement par les cabinets, c'est le régime de l'irresponsabilité dans l'improvisation et la discontinuité* »⁴². Il est vrai qu'« *il est dans ces entourage des hommes éminents, des hommes de caractère et d'un dévouement absolu au service de l'État et de leur chef ; mais il en est aussi – du moins il peut y en avoir --, si ce chef leur laisse la bride sur le cou, que grise la conscience qu'ils prennent soudain de l'étendue de leur puissance. Celle-ci devient d'autant plus dangereuse qu'elle ne s'accompagne d'aucune sorte de responsabilité réelle* »⁴³.

Parmi les autres membres du gouvernement directement concernés par les questions militaires, outre l'incontournable ministre du Budget et des Finances, il y a le ministre des **Affaires étrangères** -les forces armées d'un pays étant à la fois le symbole et l'instrument de sa souveraineté nationale -ainsi que celui chargé de l'**Algérie** à partir de 1956.

³⁸ René Massigli, *Sur quelques maladies de l'Etat*, Plon, Paris, 1958, p.48.

³⁹ Pierre-Olivier Lapie, *De Blum à de Gaulle. Le caractère et le pouvoir*, Fayard, Paris, 1972, p.290.

⁴⁰ René Massigli, Secrétaire général du Quai d'Orsay, sera écarté de son poste en juillet 1956 – remplacé par Louis Joxe – étant opposé à un rapprochement avec Israël.

⁴¹ René Massigli, *op. cit.*, p.55-58.

⁴² Dans ces propos acerbes, cet acteur témoin fait allusion, en le dénonçant pour l'avoir très mal vécu, au « court-circuitage » des services du ministère des Affaires étrangères, y compris l'Ambassade de France à Londres, dans l'élaboration du projet « Mousquetaire », et au « rôle », à son avis trop important, joué par le chef de cabinet du ministre de la Défense nationale. Il est vrai que dans l'affaire de Suez ce cabinet ne se limite pas à son rôle de contrôle et d'étude. Il est devenu un instrument d'action.

⁴³ René Massigli, *op. cit.*, p.58.

En ce qui concerne les **structures de coordination** relatives au **système militaire**, deux organismes avaient été créés en 1948 pour assurer, au niveau du ministre des Forces armées, la direction des Armées : le « Comité des chefs d'État-major » et l'« État-major des Forces armées ». Leur rôle essentiel était de coordonner l'action des armées en matière d'armement, d'équipement, de formation du personnel, etc, mais ne devaient pas s'occuper directement de la direction des opérations, en particulier de celles menées en Indochine. Le « Comité » était composé des chefs d'État-major des trois armées et présidé par l'un d'entre eux, nommé par décret. La présidence, jusqu'en novembre 1951, sera confiée au plus ancien dans la fonction de chef d'état-major.

En août 1953, quelques mois avant l'opération « Castor » sur Diên Biên Phu, il est mis un terme à cette direction collégiale avec, enfin, la création d'un poste de « Chef d'État-major Général des Forces armées », poste confié au général Ély, pour la période qui nous concerne, reconnu comme la « plus haute autorité militaire ». Placé à la tête du Comité des chefs d'État-major, il est, en principe, le véritable chef militaire de toutes les armées, qu'il s'agisse de leur mise en condition ou de leur emploi, comme cela a été le cas pour les opérations en Égypte. Il est le conseiller militaire du gouvernement et, à ce titre, il prépare les éléments nécessaires à l'établissement de la politique militaire de défense, ce qui sera le cas pour la composante stratégique nucléaire en relation avec le chef d'État-major de l'Armée de l'air de 1955 à 1958.

Parmi les autres « **acteurs techniques** » rattachés au secrétaire d'État aux Forces armées « Air » (SEFA), communément appelé « secrétaire d'État à l'Air », il convient de citer la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique, communément appelée la « DTIA », et les Sociétés nationales de constructions aéronautiques (SNCA) placées sous la tutelle du SEFA. La DTIA avec ses services techniques spécialisés, notamment le Service Technique de l'Aéronautique (STAé) et le Centre d'essais en Vol (CEV), a la particularité de travailler au profit de l'ensemble des utilisateurs d'avions, aussi bien militaires - armée de l'Air, Aéronavale ⁴⁴, Aviation légère de l'armée de Terre (ALAT) - que civils : aviations commerciale et privée. Un autre organisme est également rattaché au SEFA : l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA), créé en 1946.

Concernant les services rattachés au secrétaire d'État aux Forces armées « Terre », il convient tout particulièrement de citer la Direction des études et fabrications

⁴⁴ Le secrétariat d'État à la Marine dispose, notamment, de la Direction des Constructions des armes navales (DCAN).

d'armements (DEFA), regroupant divers services techniques dont le Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques (LRBA), également créé en 1946 ⁴⁵.

S'agissant des **structures de coordination**, au niveau le plus élevé de l'État se situe le Conseil des ministres placé sous la présidence du Président de la République – la vice-présidence étant assurée par le président du Conseil. C'est un organisme de décision et c'est aussi le lieu où s'effectue une confrontation des informations. Il réunit, au sens large du terme, l'ensemble des membres du Cabinet : ministres et secrétaires d'État. Pour les questions de défense nationale et de politique touchant le système militaire le pouvoir exécutif dispose, principalement, du **Comité de Défense nationale (CDN)**, un « véritable Conseil des ministres en réduction », pour reprendre l'expression de Bernard Chantebout, avec, toutefois, la particularité d'y faire participer, à titre consultatif, des responsables militaires, notamment les chefs d'État-major et les chefs des théâtres d'opération, mais aussi des « experts » ou des « chargés de mission ». Par sa composition - en particulier par la présence des ministres et des secrétaires d'État directement concernés - le Comité de la Défense nationale est le centre des décisions suprêmes pour tout ce qui touche à la défense et à la politique militaire, à l'exclusion naturellement de la politique générale du gouvernement. Organe spécialisé, il était logiquement le lieu où se décidaient toutes les mesures qui supposaient la coordination des activités ministérielles : la direction militaire des guerres d'Indochine et d'Algérie entraient dans ce cadre, mais aussi l'élaboration des directives de portée générale à l'usage de nos représentants dans les organismes politiques interalliés, mais encore la mise au point de la législation sur l'organisation de la Nation en temps de guerre. Organe restreint, il était logiquement le lieu où se discutaient les questions les plus importantes, les plus secrètes. Mais, en réalité, la « logique » ne fut pas respectée dans les situations de crise. Pour l'opération « Mousquetaire » sur Suez, le Comité n'est réuni qu'une fois les opérations déclenchées. Il « *se présentait donc comme un Conseil des ministres en réduction, apte politiquement - sinon juridiquement – à arrêter les décisions majeures* » ⁴⁶.

Ainsi, les textes officiels ne traduisent pas toujours la situation véritable, et dans un domaine aussi complexe que celui de la défense, ce ne sont pas les titres juridiques qui déterminent à eux seuls la réalité des pouvoirs ; nombre d'autres facteurs entrent en compte :

⁴⁵ Le chef d'état-major de l'armée de Terre dispose d'un Service technique aux Armées (STA).

⁴⁶ Bernard Chantebout, *op. cit.*, p.141-142.

le prestige personnel des hommes, leur connaissance des problèmes, ce qu'ils représentent politiquement, tout cela doit être pris en considération ⁴⁷. Robert Schuman, ancien ministre et président du Conseil, apporte le témoignage suivant : *« On n'a qu'une action et un contrôle limités sur les faits et les hommes qui nous représentent. En outre, le ministre n'est pas seul à déterminer la politique à suivre ; elle est affaire de gouvernement, c'est-à-dire d'un collège dont les décisions sont anonymes et au sein duquel l'avis du ministre responsable ne prévaut pas nécessairement. Il a, certes, la faculté de se démettre si ses vues personnelles sont mises en échec. Mais peut-il facilement avoir recours à un tel éclat, provoquer peut-être une crise, lorsque lui-même et le gouvernement se trouvent engagés dans des tâches multiples et diverses ? La règle démocratique veut d'ailleurs que les décisions soient le résultat d'opinions divergentes »* ⁴⁸.

II- Les autres acteurs nationaux qui peuvent influencer sur la « production » de la politique militaire aéronautique

Ce type d'acteurs nous paraît correspondre à peu près à la catégorie dessinée par Yves Mény et Jean-Claude Thoenig, dans leur classification du système d'acteurs, à savoir la catégorie des « groupes d'intérêt et institutions tierces ».

À côté des « acteurs » officiels, parallèlement aux « pouvoirs » traditionnels, - quand ce n'est pas en leur sein - il existe des forces politiques, constituées par la réunion de personnages qui agissent collectivement ou individuellement, souvent en secret plutôt qu'au grand jour. Ces groupements sont d'autant plus forts que le gouvernement est faible : « l'instabilité de l'Exécutif paraît renforcer le pouvoir de « marchandage » des groupes de pression ». Car *« dans le pays, perpétuellement divisé, naissent et prolifèrent des 'pouvoirs' qui vont à l'assaut de ceux qu'on peut qualifier de 'décisionnels' c'est-à-dire appelés, de par la loi, à prendre les décisions qui s'imposent à tous. Partis politiques et groupes de pression rassemblent les uns que l'opinion publique unit confusément aux autres »*, relève Serge Arné ⁴⁹.

Les deux principaux types de groupes et d'organisations servant de lien entre les particuliers et les autorités sont, en effet, les groupes d'intérêts et les partis politiques qui contribuent à fixer les limites de la zone d'influence des gouvernants et, de ce fait, participent au « système d'action concret » pour la production de toute politique publique, y compris

⁴⁷ *Op. cit.*, p.140.

⁴⁸ Cité par Alfred Grosser, *La IV^e République et sa politique extérieure*, Armand Colin, Paris, 1961, p.52.

⁴⁹ Serge Arné, *op. cit.* p. 337-357.

la politique de défense nationale et, tout particulièrement, de sa composante militaire. En ce qui concerne les groupes d'intérêt, suivant la place tenue par l'intervention sur les pouvoirs publics dans son leur dispositif d'action, on se trouve devant des situations diverses que l'on peut ramener à deux types. Dans le premier type, il y a « *les groupes d'intérêt pour lesquels l'action sur les autorités gouvernementales n'est qu'un procédé entre plusieurs autres. Ils ne se transforment en groupes de pression que dans des occasions déterminées, pour obtenir la satisfaction de revendications particulières. La pression sur le pouvoir politique joue un rôle plus ou moins important selon les organismes* »⁵⁰. Ainsi, les Administrations, tant civiles que militaires - indépendamment de la question de leur statut de fonctionnaire à l'égard de l'État employeur - exercent une pression afin de faire prévaloir leurs propres conceptions des problèmes, imposer les solutions qui semblent les mieux appropriées, voire contrarier l'exécution des décisions prises contre leur gré. Le système militaire offre des exemples types d'une telle attitude : il est devenu classique de citer l'implication majeure des chefs d'état-major des différentes armées américaines à propos de la décision d'envoyer le contingent au Vietnam. Notre étude de cas sur la genèse de la Force de dissuasion nucléaire en est un exemple tout aussi lumineux : nous examinerons le rôle de lobbying joué par le colonel de l'Armée de l'air Pierre Marie Gallois, de son entregent particulièrement efficace pour persuader les décideurs politiques – dont Guy Mollet - et certains responsables militaires sceptiques, du bien fondé de ses arguments. À l'inverse, de nombreux agents du CEA étaient contre les applications militaires du nucléaire ; il en était de même pour la majorité de la communauté scientifique.

Mais il y a aussi un deuxième type de « *groupes d'intérêt* », à savoir *les groupes pour lesquels l'intervention sur les autorités gouvernementales constitue la voie exclusive de l'action envisagée. Il s'agit des partis politiques. Les partis politiques ont en effet « le souci de satisfaire aux revendications, expresses ou supposées, de leur clientèle électorale et de celle des partis voisins* », comme le résume Marcel Merle⁵¹. Sous la IV^{ème} République, pour ce « régime des partis », « *la recherche d'une majorité impose indubitablement la composition de cabinets de coalition auxquels les ministres participent plus en tant que membres d'un parti qu'à titre personnel* »⁵².

⁵⁰ Jean Meynaud, *Les groupes de pression en France*, Armand Colin, Paris, 1958, p. 8.

⁵¹ Marcel Merle, *L'instabilité ministérielle*, RDP, Paris, 1951, p. 390.

⁵² Serge Arné, *op. cit.*, p.339.

Dans cette pratique de « dosage » - qui n'est pas spécifique à la Quatrième République ! - nous avons, en particulier, constaté que le secrétaire d'État n'appartenait pas à la même formation politique que son ministre de tutelle. Par ailleurs, en ce qui concerne notre domaine de recherche consacré à la genèse du nucléaire militaire, l'influence des partis politiques sur cette « production » a été un facteur déterminant sur le choix de l'Exécutif de masquer ses activités au Parlement. En effet, les partis politiques dits de « gouvernement » - donc à l'exclusion du parti communiste - étaient divisés sur ce sujet, même au sein d'un même parti, sauf pour les « gaullistes ». Il y avait les « atlantistes » qui estimaient que le « parapluie américain » était suffisant ; les « européenistes » qui pensaient que le nucléaire devait se développer dans le cadre de l'Union de l'Europe occidentale, la France n'ayant d'ailleurs pas les moyens de le faire seule.

Nous voudrions également ici dire quelques mots de ce que certains considèrent comme un acteur, sur le plan intérieur comme sur le plan extérieur, à savoir l'« opinion publique ». Certains considèrent en effet l'opinion publique comme un « acteur » politique, voire un « acteur » des relations internationales. On peut notamment lire sur ce sujet Bertrand Badie, dans un article intitulé « *l'opinion à la conquête de l'international* »⁵³. Pour Bertrand Badie en effet, l'émergence de l'opinion publique internationale serait « *au centre de bouleversements profonds, elle est un moment fort de l'agonie de la puissance* »⁵⁴.

Il nous semble quant à nous exagéré voire dangereux de considérer ce concept plutôt de nature journalistique comme une réalité, ou même un concept opérationnel sur le plan de l'analyse scientifique. À cet égard, nous voudrions citer un extrait des résultats d'un sondage administré aux français en décembre 1938 par l'institut Gallup, selon lequel l'avis de 70% des français était que « *la France et l'Angleterre doivent désormais résister à toute nouvelle exigence de Hitler* ». Cet extrait du sondage de 1938 nous semble devoir nous engager à rester modestes dans l'utilisation de ce concept assez hasardeux d'« opinion publique » dans nos efforts pour expliquer les événements politiques, notamment internationaux. Nous nous sentons à cet égard plus proche de la conception d'Hubert Védrine, d'après qui l'opinion

⁵³ *Raisons politiques*, 2005, pp. 9-24. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-01719395/document> in *de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Paris, Fayard, 2004, p. 246.

⁵⁴ Voir aussi sur cette notion l'analyse de Debos, Marielle, et Alice Goheneix. « Les ONG et la fabrique de l'« opinion publique internationale » », *Raisons politiques*, vol. no 19, no. 3, 2005, pp. 63-80. On peut voir aussi, pour le point de vue d'un historien : Pierre Milza, « Opinion publique et politique étrangère », *Publications de l'École Française de Rome*, Année 1981, 54-1 pp. 663-687, in https://www.persee.fr/doc/efr_0000-0000_1981_act_54_1_1465.

publique « *n'est pas à proprement parler un acteur, mais plutôt une force et, dans nos sociétés médiatisées, une force considérable dont personne ne maîtrise tout à fait la source* »⁵⁵. C'est « *ce sentiment, cette impression, diffus et insaisissables, que la majorité des citoyens paraissent porter à l'encontre d'un homme ou d'un problème déterminé. (...) Force politique, l'opinion est aussi une force de pression redoutable qui agit plus souvent indirectement à travers le Parlement* »⁵⁶. Les partis politiques en tant qu'organes de l'opinion ou comme « directeurs » de l'opinion, reflètent dans leurs querelles parlementaires l'état de « l'opinion publique ». Même s'il convient de distinguer entre « l'opinion publique » dite globale et celle qui s'exprime dans des courants particuliers, militants, structurés au sein des partis politiques, d'associations et autres groupes d'intérêt, il n'en demeure pas moins que ce niveau d'explication de la politique est extrêmement difficile à manier.

On dit que l'« opinion publique » ne s'intéresse pas beaucoup aux questions de politique étrangère ou de défense nationale, sauf en période de crise. Mais on observe l'influence de la « culture politique » sur son expression, un phénomène de « géographie sentimentale » qui génère une perception contrastée vis à vis de certains pays : méfiance ou hostilité envers l'Allemagne et l'URSS, et sympathie pour Israël, pendant cette période qui nous intéresse. Et cette sympathie va aider le gouvernement Mollet dans sa décision d'intervenir militairement contre le plus dangereux des adversaires d'Israël : l'Égypte. Un autre trait caractérise cette opinion publique en matière de politique étrangère et de défense, c'est sa relative stabilité ; elle évolue mais lentement. Cette lenteur est une des limites de son influence : elle ne peut pas être décisive, mais l'opinion publique constitue dans les régimes démocratiques un seuil de résistance à certaines actions, en particulier celui d'entrer en guerre sans raison acceptée par la grande majorité des citoyens.

Au sujet de la réaction de « l'opinion publique » aux conflits, à la différence de la guerre d'Indochine, il est dit par certains que la guerre d'Algérie fut « *une guerre d'opinion. Là où la première n'avait suscité qu'une indifférence à peu près générale, la seconde prit un caractère passionnel évident, nourri par l'existence d'une communauté pied-noir particulièrement nombreuse et turbulente, l'envoi du contingent, le recours à la torture comme arme de pacification* », selon les historiens Bernard Droz et Evelyne Lever⁵⁷. Face à ce phénomène

⁵⁵ Hubert Védrine, *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée*, Fayard, Paris, 1996, p. 54.

⁵⁶ Serge Arné, *op. cit.*, p. 375-377.

⁵⁷ Bernard Droz et Evelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie, (1954-1962)*, Edition du Seuil, 1982, p.145.

indéfinissable et pourtant particulièrement important dans un pays démocratique apparaît le rôle créateur des détenteurs du pouvoir : parce que « l'opinion » apparaît comme peu cohérente, versatile et facilement malléable, le pouvoir politique mais aussi d'autres acteurs, dont les groupes de pression - y compris le milieu militaire - utilisent vis à vis d'elle les relais de communication et d'information que sont les partis politiques et les différents media, en mettant en exergue les événements qui permettent de renforcer la tendance que le « promoteur » entend favoriser. Ainsi le « coup de Prague » et le « blocus de Berlin » ⁵⁸, largement repris et critiqués par les médias occidentaux ont-ils entraîné un mouvement d'opinion majoritairement favorable à une alliance politique et militaire avec les États-Unis et, par conséquent, d'en accepter, bon gré mal gré, une très grande dépendance à son égard. Mais la déception de l'opinion française quant à la position des États-Unis dans l'affaire de Suez fut exploitée par les partisans du nucléaire à usage militaire, et à la disposition du seul gouvernement français : ils réussirent à faire évoluer cette opinion qui était en majorité hostile à cette politique, et la clandestinité qui entourait les activités sur ce sujet put être levée progressivement.

Les médias, représentés à cette époque essentiellement par la presse, furent ainsi une « courroie de transmission » entre le Pouvoir et le « public ». Concrètement, s'agissant de notre domaine de recherche, la presse spécialisée fut particulièrement bien représentée par la « *Revue de défense nationale* » et la revue des « *Forces aériennes françaises* » qui jouèrent, au cours de l'immédiat après-guerre, un rôle très important pour faire passer vers l'extérieur les idées, conformistes ou non, de divers acteurs. Ces publications étaient de véritables tribunes où s'exprimaient les hauts responsables politiques, - ministre et secrétaire d'État - et militaires - chef d'état-major, commandants d'unités - mais également des « experts », en particulier des penseurs ou « théoriciens » en stratégie ou en tactique aériennes. Parmi ces théoriciens nous avons notamment noté le général Chassin, le fondateur en 1946 des « Forces aériennes françaises », les généraux Gérardot, Hartemann et Stehlin, ainsi que le colonel Gallois. Nous avons aussi relevé la liberté avec laquelle furent accueillies dans les colonnes de cette revue toutes les opinions même contraires à la « doctrine officielle », qu'elle soit de l'Air ou des Armées en général. Et « c'est sans doute cette liberté jugée excessive par un

⁵⁸ Crises provoquées par l'URSS, respectivement en 1948 et 1949, marquant les débuts de la « Guerre froide ». L'OTAN sera mise en place en 1949 pour y faire face.

ministre de la Défense, centralisateur à l'extrême, qui la fera disparaître plus tard »⁵⁹. Dans la genèse d'une aviation stratégique, « *les aviateurs, grâce sans doute à leur goût pour les techniques modernes et à leur absence d'idées préconçues ont toujours su solliciter efficacement le soutien de l'opinion publique. Déjà en 1928 c'était à la suite d'une campagne de presse qu'avait été créé le ministère de l'Air* »⁶⁰.

III- Les acteurs étrangers

Aux acteurs du système civilo-militaire français s'ajoutent des acteurs de « systèmes étrangers » qui sont intervenus, directement ou indirectement, dans la production de la politique de la France, dans son processus décisionnel et, parfois, dans celui de sa mise en œuvre. Les États-Unis ont été, notamment, un acteur intrusif. Les dirigeants Américains s'opposèrent très fermement dès le début à la coalition franco-britannique contre l'Égypte⁶¹, et intervinrent à l'ONU pour y mettre un terme. Ils manifestèrent également leur profond désaccord sur la politique algérienne de la France, et cette position de la Présidence et du département d'État déboucha, au lendemain du bombardement de Sakiet Sidi Youssef, sur la mise en place d'une mission « bons offices » anglo-américaine qui généra momentanément une dégradation des relations franco-américaines, associée à un fort ressentiment anti-américain en France.

Par ailleurs, nos études de cas ont mis en relief la grande **dépendance** de l'Armée de l'air aux États-Unis dans le domaine des avions de combat. Dans le cadre de l'OTAN, des avions américains furent fournis à la France. En outre, des avions français firent l'objet de contrats d'achats financés par les États-Unis, notamment le premier contrat de fabrication en série de l'avion de chasse *Mystère IV* de l'avionneur Marcel Dassault.

Le Congrès des États-Unis constitua notamment un « acteur » américain - incontournable - dans la production de la politique de Défense nationale de la France. En effet, cet organisme repoussa la demande du département d'État, appuyée par la Maison-Blanche, de modifier en l'allégeant la loi « MacMahon » qui interdisait la communication d'informations sur le nucléaire ainsi

⁵⁹ Charles Christienne (général), « L'Armée de l'air de 1945 à 1949. Le contexte général », in *Revue historique des Armées*, n°3/1982, p.9.

⁶⁰ Bernard Chantebout, *op. cit.*, p.250.

⁶¹ Toutefois, au sein du système militaire américain – plus précisément au sein de l'*US Air Force* -, des aviateurs assureront, d'une façon discrète mais efficace, la fourniture de « réservoirs supplémentaires » aux avions *F.34F Thunderstreak* de l'armée de l'Air afin d'augmenter leur rayon d'action ; cette livraison était indispensable aux unités du général Brohon pour attaquer des objectifs égyptiens à partir de Chypre.

que la fourniture à des fins militaires de matières fissibles aux Alliés, en particulier à la France. Et cette interdiction pesa très lourd dans la décision française de produire ces matières fissibles – plutonium puis uranium enrichi - afin de bâtir une Force de dissuasion nucléaire nationale.

Concernant le domaine du nucléaire, rappelons que c'est dans le cadre de l'OTAN que les options et les propositions du « Groupe permanent » - où siègent les représentants des états-majors des États-Unis, de la Grande-Bretagne et de la France - répondirent en 1954 à la nouvelle stratégie formulée par Eisenhower dès son installation à la Maison-Blanche, dans le but de contrebalancer la faiblesse numérique des forces dites conventionnelles des armées de l'OTAN sur le continent européen. Cette nouvelle stratégie - le *New Look* – prévoyait d'intégrer l'utilisation des armes nucléaires dès l'attaque des troupes du Pacte de Varsovie, en utilisant des bombes à « charge atomique miniaturisée » pouvant être portées par des chasseurs-bombardiers de l'OTAN, y compris ceux fournis à l'Armée de l'air ⁶². De ce fait, les personnels de ces unités purent se former aux procédures opérationnelles spécifiques aux armes nucléaires aéroportées. En outre, l'appartenance de la France à l'OTAN allait lui permettre d'acquérir, au début de la V^e République, des avions « ravitailleurs en vol », indispensables pour les *MirageIV*, que seuls les Américains possédaient.

La France, dans sa coalition avec la Grande-Bretagne, se retrouva en position de dépendance vis-à-vis de sa partenaire, et tout particulièrement dans les domaines suivants : contrairement à l'Armée de l'air, la *Royal Air Force* disposait d'unités de bombardement et des bases – à Chypre – proches du théâtre d'opérations. Par ailleurs, les dirigeants français allaient bénéficier, indirectement, du comportement d'un groupe important de députés britanniques appartenant au parti Conservateur – les *Suez Rebels* – également interventionnistes contre Nasser, ce qui allait influencer fortement sur leur leader, le Premier ministre Anthony Eden. Quant à l'« acteur israélien », sa participation s'avérait être indispensable pour être l'élément déclencheur de l'intervention franco-britannique, et pour prendre à revers l'adversaire égyptien.

Dans la crise de Suez, l'existence de l'ONU, ainsi que celle d'une « opinion publique » naissante - avec l'extension des médias et des moyens de communication – influencèrent le processus décisionnel des interventionnistes. En effet, il convenait désormais de respecter - au mieux - la Charte de l'ONU et d'abandonner la politique dite de la « canonnière » de l'avant-guerre. Aussi,

⁶² Au sein d'un groupe de travail interallié de l'OTAN, la participation du colonel Gallois va être riche d'enseignements pour nos décideurs politiques et nos responsables militaires dans le processus d'élaboration de la force de dissuasion nucléaire française, selon le concept du « faible » au « fort ».

pour intervenir en Égypte, l'argument avancé par les coalisés franco-britanniques reposait sur la nécessité de s'interposer entre des belligérants menaçant la liberté de navigation dans le Canal.

Pour intervenir en Tunisie, à proximité de la frontière algéro-tunisienne, il s'agissait pour la France de « riposter » à des tirs d'armes anti-aériennes sur nos avions survolant le territoire algérien donc français.

Les études de cas

Les deux interventions militaires auxquelles la France a participé en Égypte, à savoir l'intervention combinée franco-britannique sur le canal de Suez d'une part, et la « guerre du Sinaï » entreprise par Israël avec l'appui clandestin de la France, d'autre part, se sont déroulées du 29 octobre au 6 novembre 1956, et elles constituent à plus d'un titre un tournant dans les relations internationales du monde de l'après Seconde Guerre mondiale. La crise qui les a générées - à la suite de la décision prise le 26 juillet 1956 par le colonel Nasser de nationaliser la Compagnie de navigation du canal de Suez - est, avec la guerre de Corée, l'un des événements déterminants de la période de la Guerre froide. Cette crise est née de l'interférence de plusieurs « champs » conflictuels : le champ en quelque sorte « géopolitique » de la Guerre froide, celui du conflit israélo-arabe et celui de la décolonisation de l'Afrique qui concerne tant la Grande-Bretagne au Moyen-Orient que la France au Maghreb. Sur ce dernier point, la guerre d'Algérie a été un facteur d'influence fondamental dans le comportement interventionniste des responsables français qui adhéraient à la doctrine de l'Algérie française.

Outre le fait qu'elle consacrait désormais les deux superpuissances - les USA et l'URSS - cette période de crise était également celle de l'Alliance atlantique. Elle provoqua en effet la rupture la plus grave de l'histoire de l'OTAN, entre les États-Unis et leurs Alliés européens les plus proches, la Grande-Bretagne et la France, et marqua le déclin de ces deux pays en tant que puissances impériales. Ils découvrirent alors que l'âge de l'impérialisme classique était révolu et firent l'expérience de leur impuissance ainsi que de leur dépendance à l'égard des États-Unis. De son côté, l'URSS pouvait ainsi se positionner au Proche-Orient, d'abord politiquement et économiquement, puis sur le plan militaire en disposant de bases, navales et aériennes, en Méditerranée orientale. De ce fait, la Russie devint un acteur incontournable dans le système régional moyen-oriental. Par ailleurs, cette période voit

également émerger des États qui vont adhérer aux principes de « non-alignement », tout particulièrement à partir de la conférence de Bandoung d'avril 1955, vis-à-vis des deux blocs de l'Ouest et de l'Est.

La très grande complexité de l'intervention franco-britannique contre l'Égypte du colonel Nasser - dénommée « opération *Mousquetaire* » - s'exprime tout particulièrement par le fait qu'elle ait été associée, d'une façon clandestine, à une opération menée au préalable par Israël dans le Sinaï - l'« opération *Kadesh* » - avec la participation masquée d'unités françaises - navales et surtout aériennes. Et dans ce montage d'une coalition *de facto* tripartite, où chaque partenaire avait un ennemi commun mais avec des objectifs différents, soutenus par des motivations et des stratégies particulières correspondant à leurs « intérêts nationaux », c'est la France qui assura, dans le secret le plus absolu, le rôle d'initiateur et d'intermédiaire entre les deux autres États : ceux-ci manifestaient en effet alors l'un pour l'autre un sentiment de méfiance, voire de défiance, héritage d'un passé conflictuel trop récent. Les liens tissés entre Israéliens et Français jouèrent un rôle primordial. On peut estimer que sans eux les interventions en Égypte n'auraient pas eu lieu. En effet, au sein de la coalition franco-britannique, c'est la position intransigeante et immuable de la France, favorable à une option militaire mais incapable de faire cavalier seul, qui va l'emporter vis-à-vis de son partenaire leader de cette coalition, la Grande-Bretagne, qui disposait d'un poids militaire et politique plus important au Moyen-Orient. Ainsi, dès les premiers jours, pour rassurer et entraîner son allié, le gouvernement français consentira-t-il à placer ses forces d'intervention sous l'autorité d'un commandement britannique ; il acceptera aussi que Londres soit le centre décisionnel le plus important du point de vue de l'action des deux pays, au plan international comme dans la préparation de l'intervention militaire projetée.

Parmi les facteurs fondamentaux qui devaient être pris en compte dans le processus décisionnel par les responsables politiques de la coalition franco-britannique pour justifier leur recours à la force armée, il fallait disposer, à défaut d'une résolution favorable de la part de l'ONU, du meilleur « prétexte » possible : celui de protéger le canal de Suez. Celui-ci en effet constituait une voie maritime vitale pour beaucoup d'États, et l'on pouvait estimer qu'il risquait de devenir le théâtre de combats entre Israéliens et Égyptiens, à la suite d'une « riposte » importante possiblement déclenchée par l'armée israélienne dans le Sinaï à proximité du Canal, en réponse à des raids de *fedayins* qui auraient agressé Israël à partir du territoire égyptien. Cette intervention armée franco-britannique devait donc avoir pour but

officiel de « s'interposer » dans cette zone entre les belligérants, en attendant une force d'interposition mandatée par l'ONU.

Quant aux « objectifs réels » des coalisés - leurs « buts de guerre » en quelque sorte - ils étaient les suivants : pour les Français l'objectif visé était clair : neutraliser et discréditer Nasser pour affaiblir le FLN algérien et en même temps renforcer Israël ; pour les Britanniques, il s'agissait de maintenir, voire de renforcer leur sphère d'influence dans le Moyen-Orient ; pour les Israéliens le but était de briser le blocus du golfe d'Akaba en mer Rouge et de casser la machine de guerre égyptienne en cours de formation avec du matériel moderne en provenance des pays du bloc soviétique.

Finalement, vis-à-vis de l'objectif politique de la France – combattre la rébellion algérienne - l'intervention s'avérera contre-productive : la France en Algérie sortit de la crise politiquement affaiblie plutôt que renforcée, et pour le FLN le colonel Nasser était le héros vainqueur. En outre, les positions historiques de la France au Moyen-Orient s'en sont trouvées un temps ruinées. Par contre les dirigeants français de l'époque réussirent leur objectif d'assister l'État d'Israël à devenir une puissance militaire régionale. De son côté, la Grande-Bretagne se rapprocha des États-Unis alors que la France faisait le choix inverse : le retour à l'indépendance nationale, l'accélération de son programme nucléaire militaire. À cet égard, les questions de recherche qui nous ont essentiellement préoccupé sont les suivantes : pourquoi et comment la France a-t-elle été le « moteur » de la coalition franco-britannique, alors que, paradoxalement, leur partenaire était le leader de cette coalition ? Pourquoi et comment a-t-elle été l'initiatrice de la participation israélienne ? Pourquoi et comment les militaires ont-ils été intégrés dans la sphère politique ? La crise de Suez représente en effet un « cas » qui est représentatif de l'engagement des militaires et des cabinets ministériels dans la sphère politique avec, entre autres, comme conséquence, le dessaisissement des diplomates par le pouvoir politique.

Nous avons voulu identifier, parmi les nombreuses conséquences de la crise de Suez - à court et à long terme - les principales du point de vue de la politique militaire : l'implantation de la Russie en Syrie ; l'implication de la France envers Israël comme premier fournisseur pour son aviation militaire et comme participant au démarrage de sa filière nucléaire ; l'amplification des activités militaires de la France dans le domaine d'une force nucléaire nationale. Nos résultats de recherche sur ce sujet, qui font l'objet de cinq chapitres, forment le titre 1 de la première partie de la thèse.

Nous avons procédé de la même manière en ce qui concerne le raid aérien en Tunisie en 1958 : le 8 février 1958, l'aviation française bombardait le village tunisien de Sakiet Sidi Youssef et, à sa proximité, une ancienne mine désaffectée, très proches de la frontière algérienne. Sur ces deux sites étaient positionnées, - avec l'accord et le soutien des autorités tunisiennes - des unités de l'Armée de libération nationale (ALN) qui effectuaient des incursions en territoire algérien, et d'où partaient, depuis plusieurs semaines, des tirs contre des avions de reconnaissance surveillant la frontière, certains d'entre eux ayant été touchés. Pour la France il s'agissait donc, afin de répondre à ces agressions, d'exercer un droit de riposter. Mais cette opération aérienne de riposte aux tirs de DCA, effectuée le samedi 8 février 1958, dégénéra en opération de représailles entraînant des « dégâts collatéraux » touchant la population civile, mettant de ce fait la France dans la position de l'agresseur. Ce bombardement, entrepris avec au total une vingtaine d'avions - répartis entre le village et la mine -, fit dans le village plus de 70 morts et 150 blessés, dont de nombreux civils et des enfants tunisiens. Il eut un retentissement mondial et cette opération fut un tournant dans les événements politiques qui marquèrent la IV^e République.

La décision de bombarder un secteur frontalier en Tunisie ne procédait pas d'une initiative des militaires que le pouvoir civil, mis devant le fait accompli, aurait été obligé de couvrir. Elle s'inscrivait bien, en fait, dans le cadre d'une action autorisée et justifiée par le pouvoir politique : l'application du principe d'un « droit de riposte » à une agression. Mais l'analyse du *modus operandi* de ce « droit de riposte » a mis en lumière de graves dysfonctionnements dans le système militaire, plus particulièrement au sein des services de renseignements des Armées : localement, les responsables opérationnels du raid aérien ignoraient – outre la présence ce jour-là de représentants de la Croix-Rouge – l'existence le samedi d'activités marchandes dans le village. Ce constat illustre le fait que « *le problème majeur en matière militaire réside peut-être moins dans le choix des directives que dans la surveillance de leur exécution* »⁶³. Ainsi, « *le commandement local ne tint pas compte, ce qui n'entraîne sans doute ni dans ses réflexes ni dans ses responsabilités, des répercussions diplomatiques de l'opération qu'il entreprenait* »⁶⁴.

Cet événement représente un nouveau tournant, décisif, dans la guerre d'Algérie mais également pour le régime de la IV^e République. Cette escalade militaire allait déboucher en

⁶³ Bernard Chantebout, *op. cit.*, p. 119.

⁶⁴ Paul Ély (général), *Mémoires ***, Suez *Le 13 mai*, Plon, Paris, 1969, pp. 224-225.

effet sur une intervention diplomatique anglo-américaine – une mission dite de « bons offices » acceptée par la France sous la contrainte des États-Unis. C'est à la suite de cette mission, placée sous leur houlette – à laquelle furent associés les Britanniques qui jouèrent un rôle de modérateurs – que se produisit une crise gouvernementale, vite devenue une crise de régime, qui aboutira trois mois plus tard à l'insurrection du 13 mai à Alger, suivie de l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle.

Ainsi, comme pour les interventions en Égypte, les États-Unis s'opposèrent à la France, certes d'une façon moins brutale, mais avec la même détermination : celle d'éviter, à leurs yeux, que l'ensemble du monde arabe ne bascule dans le camp antioccidental. La politique étrangère des États-Unis voulait tirer les leçons de la crise de Suez, au moment où le colonel Nasser – adversaire du dirigeant tunisien Habib Bourguiba – prenait la tête de la République arabe unie (RAU).

Comme pour les interventions en Égypte, le raid aérien sur la Tunisie se révéla improductif pour la France sur les plans intérieur et diplomatique : la guerre d'Algérie s'internationalisa ; le fossé se creusa encore dans ses relations avec le monde arabe. Comme à la suite de la crise de Suez, le ressentiment vis-à-vis du comportement des États-Unis allait influencer sur la conviction de beaucoup de responsables politiques et militaires français de donner à la France une plus grande autonomie dans le domaine de la Défense nationale, donc de sa politique étrangère, à savoir : la possibilité de pouvoir concevoir et fabriquer l'arme nucléaire et son vecteur.

Nos objectifs de recherche sur ce cas, qui font l'objet de deux chapitres – formant le titre 2 de la première partie de la thèse - portent sur les deux problématiques suivantes : pourquoi et comment la France fut-elle amenée à se lancer dans ce raid aérien qui allait avoir d'énormes conséquences sur le plan de ses politiques intérieure et extérieure ? Tout particulièrement, quels furent les déterminants et les facteurs qui influèrent sur le choix des directives gouvernementales et les modalités de mise en œuvre opérationnelle ? Pourquoi et comment les États-Unis, assistés de la Grande-Bretagne, s'impliquèrent-ils dans une mission de « bons offices » en faisant pression sur la France ?



La seconde partie de la thèse est consacrée à la **genèse des Forces aériennes stratégiques (FAS)**, portant sur les deux premières composantes⁶⁵ des Forces nucléaires stratégiques françaises qui seront confiées à l'Armée de l'air : une composante pilotée⁶⁶ et une composante à basse de missiles à longue portée⁶⁷, chacune emportant une charge nucléaire.

Notre analyse sur la production de la politique ayant mené à la création des FAS a été effectuée en abordant, au préalable, celle qui a été entreprise pour la mise en place d'une infrastructure nucléaire nationale en tant que ressource énergétique productrice d'électricité, mais aussi de matières fissiles - en l'occurrence le plutonium et l'uranium « enrichi » - en mettant l'accent sur les facteurs liés aux spécificités du nucléaire militaire – plus précisément la charge explosive. La seconde phase d'analyse concerne les véhicules porteurs, en l'occurrence le bombardier et le missile balistique stratégique.

Ainsi, le choix de ce thème qui relève de la politique de Défense nationale présente l'intérêt de toucher à trois secteurs clés - à vocation civile et militaire - qui appartiennent à des attributs réservés aux grandes puissances : celui d'une certaine indépendance énergétique, en l'occurrence une ressource utilisant l'énergie nucléaire ; celui de l'aéronautique – une aviation de combat et des missiles, parmi les plus performants au monde – ; enfin celui du spatial, avec la capacité de pouvoir disposer de lanceurs⁶⁸ permettant d'accéder à l'espace⁶⁹.

Ce « trinôme » - nucléaire, aéronautique et spatial - fait toujours partie en ce début du 21^e siècle des foyers d'excellence de la France, des fleurons de la technologie française. C'est le résultat d'un long et difficile processus qui a germé et pris naissance lors de cette période, si décriée, de la IV^e République !

⁶⁵ La troisième composante est la « Force nucléaire océanique » équipée de sous-marins à propulsion nucléaire lanceurs d'engins (SNLE).

⁶⁶ Formée de « systèmes d'armes stratégiques pilotés » (SASP), dont le vecteur est un bombardier *Mirage IV* A de l'avionneur Marcel Dassault – un appareil capable de voler à Mach 2, et disposant d'avions « ravitailleurs » en vol – le C 135 F– d'origine américaine.

⁶⁷ Formée de missiles à poudres « sol-sol balistiques stratégiques » (SSBS) qui seront implantés dans des silos enterrés sur le plateau d'Albion.

⁶⁸ Le lanceur européen *Ariane*, comme son prédécesseur le lanceur français *Diamant*, a été conçu notamment grâce aux compétences acquises dans le cadre du développement des SSBS français.

⁶⁹ La possibilité d'accéder à l'espace permettra à la France de disposer, progressivement, à partir des années 1980, de systèmes satellitaires militaires – parfois en partenariat avec nos alliés européens - dédiés aux missions d'observation, de télécommunication, d'écoutes électromagnétiques, de surveillance de l'espace, etc. En 2020, l'Armée de l'air française deviendra « l'Armée de l'air et de l'espace », avec un Commandement de l'espace basé à Toulouse.

Au sujet de ce régime politique, il convient en effet de rappeler que le processus décisionnel portant sur la réalisation de l'arme nucléaire s'est tout particulièrement singularisé par le fait qu'il a été volontairement placé, par les chefs de gouvernement qui se sont succédés, sous le sceau du secret le plus total. Il n'était question officiellement que « d'études générales », sans plus de précisions, jusqu'en avril 1958 - hasard du calendrier - quelques semaines avant l'effondrement de la IV^e République, avec le premier décret du président du Conseil de l'époque, Félix Gaillard, portant sur l'expérimentation d'une charge nucléaire au cours du premier trimestre 1960. L'objectif fut atteint : la première explosion eut bien lieu à cette époque – l'opération « Gerboise bleue » - le 13 février 1960, sur le site saharien de Reggan. C'est également avant l'avènement de la Ve République que le choix du bombardier porteur de la future arme nucléaire, le *Mirage IV*, fut retenu.

Ainsi, notre étude ciblée sur la genèse d'un système d'armes est un exemple représentatif d'analyse portant sur la production d'une politique publique complexe et de grande ampleur par ses aspects stratégiques dans le domaine de la Défense nationale - en complément à la politique énergétique nationale - mais aussi dans celui de la politique extérieure. En effet, le processus décisionnel a résulté de la conjonction de différents facteurs d'influences - internes et externes - qu'il convenait d'étudier sur plusieurs plans : sur le plan national mais également celui des relations internationales.

Sur le plan national, il s'agissait d'analyser tout particulièrement le système politique, le système technico-scientifique et le système militaire qui allait combiner parfois leur action ou au contraire rivaliser entre eux. La genèse de la Force de dissuasion nucléaire française a mis en relief la continuité du pouvoir scientifique et administratif, en l'occurrence les administrations technico-militaires.

D'une façon générale, nos objectifs de recherche ont été ciblés sur les problématiques permettant d'expliquer « pourquoi » et « comment » le régime politique de la IV^{ème} République, malgré les nombreux défis à relever et contraintes à maîtriser, a quand même pu jeter les bases du redressement du Pays dans des domaines éminemment stratégiques, devant lui permettre de retrouver son « rang ». Pour ce faire, l'analyse des processus politiques et techniques d'élaboration de l'arme nucléaire et de son vecteur a été abordée en précisant, à chacune des étapes, la composition des « **systèmes d'acteurs** » français mais également étrangers, aux premiers rangs desquels se trouvaient les Américains, mais aussi nos principaux partenaires européens, en conséquence et dans le prolongement des relations nées des

systèmes d'alliances, essentiellement dans le cadre de l'OTAN. En complément aux acteurs officiellement impliqués, il a été également relevé l'existence de groupes d'intérêt et de lobbying – pour ou contre un armement nucléaire national – dont l'influence pouvait être d'autant plus importante que la stabilité des gouvernements était faible.

L'étude sociologique des administrations a permis de mieux cerner les concepts de « stratégie » et de « pouvoir » des différents acteurs. S'agissant du concept de « **pouvoir** », il a bien été relevé dans notre domaine que sa première source tenait à la possession d'une compétence, tout particulièrement celle touchant les techniques de pointe – le nucléaire, le vol supersonique, la balistique des engins autopropulsés, etc. Ces compétences vont donner un poids très important aux experts des services techniques étatiques, comme le CEA – le Commissariat à l'énergie atomique - et les Directions techniques des Armées, vis-à-vis du pouvoir politique. D'autres sources de pouvoir ont été aussi bien présentes chez les acteurs qui occupent une position charnière, assurant un relais entre l'organisation à laquelle ils appartiennent et son environnement, à ceux qui peuvent poursuivre leurs activités de responsable politique ou technique dans un contexte gouvernemental instable. Les règles d'organisation des structures politiques et administratives, ont été également une source de pouvoir. Il en a été ainsi pour le CEA, dès la création de cet organisme en 1945, qui avait en charge tous les domaines de recherches nucléaires, y compris le domaine militaire, et un statut particulier : le rattachement au chef du gouvernement et une autonomie administrative et financière.

Dans l'application du concept de « **stratégie** » des acteurs, la passivité – le laisser-faire, la non-décision – s'est révélée être, jusqu'au décret officiel de Félix Gaillard en avril 1958, le résultat d'un choix politique. Par ailleurs, la rétention de l'information, le choix du secret, voire de la clandestinité, ont permis au cercle très restreint de certains membres des gouvernements de soustraire aux législateurs, - donc à l'opinion publique - les données réelles touchant les applications militaires du nucléaire. Leur témoignage a permis de mettre en relief leur stratégie et leur pouvoir, ainsi que les traits de leur personnalité - leur caractère, leur culture - de l'idée qu'ils se font de leur « rôle ».

La pertinence du concept de « système d'action concret »⁷⁰, ou encore système d'action collective organisée, selon Ehrard Friedberg - en l'espèce un groupe informel qui,

⁷⁰ Voir Michel Crozier et Ehrard Friedberg. *L'acteur et le système*, Sociologie politique, Seuil, 1977.

notamment s'appuyait sur des réseaux issus d'anciens membres de la Résistance – a été démontrée dans la production du nucléaire militaire avec la constitution d'une équipe technique restreinte composée de quelques membres du CEA, du service des Poudres et des services techniques des Armées, ainsi que d'un nombre très restreint de responsables politiques et militaires. Ce groupe informel mais qui avait ses attaches institutionnelles s'est formé à l'échelon efficient de l'administration, plus assuré de permanence que celui de l'appareil politique auquel il était relié. De ce fait le pouvoir potentiel généré par la permanence des hauts fonctionnaires détenteurs de la connaissance par les dossiers qu'ils suivent, a été en mesure de pousser en avant des solutions qui avaient leur préférence. Mais ce groupe a dû faire face à des comportements « corporatistes » et des querelles de pouvoir entre services et au sein d'une même administration⁷¹.

Cette seconde partie de la thèse comporte huit chapitres répartis dans les trois titres suivants : cadres et contextes du processus de production de la politique nucléaire militaire française ; la production de la politique nucléaire ; l'Armée de l'air et les systèmes d'armes nucléaires.

⁷¹ Par exemple entre le CEA et la DEFA, entre la DEFA et le Service des Poudres, au sein même du CEA, ou entre l'Armée de l'air et l'Armée de terre – comme aux États-Unis à la même époque - pour la mise en œuvre des missiles à objectif « stratégique », c'est-à-dire à longue portée.

PREMIÈRE PARTIE

LES INTERVENTIONS EN ÉGYPTTE (1956) ET EN TUNISIE (1958)

TITRE PREMIER :

LES INTERVENTIONS EN ÉGYPTES EN 1956

Le Titre Premier comprend cinq chapitres et une conclusion. Les cinq chapitres sont dédiés aux rubriques suivantes :

- « *Les déterminants de la crise de Suez* ».
- « *L'avènement de la crise de Suez* ».
- « *Les activités diplomatiques sur fond de préparatifs militaires* ».
- « *La France à la manœuvre pour un recours à la force* ».
- « *Le déroulement des opérations* ».

La conclusion, intitulée « *bilan et les conséquences de la crise de Suez* », porte sur un bilan d'activités diplomatiques et militaires, les conséquences sur le système régional, les conséquences dans les relations franco-israéliennes et celles dans la politique militaire de la France.

Chapitre I

LES DÉTERMINANTS DE LA CRISE DE SUEZ

Ce premier chapitre sur les déterminants de la crise de Suez, regroupe six sections consacrées, successivement, au « *contexte géopolitique au Moyen-Orient jusqu'en 1955* », à « *l'élaboration du pacte de Bagdad* », aux « *conséquences du pacte de Bagdad* », aux « *conséquences du conflit algérien* », aux « *évolutions de la politique de la Grande-Bretagne* » et aux « *facteurs militaires* », c'est-à-dire un rapport des forces entre les États qui seront directement impliqués.

Un premier rappel du contexte géopolitique au Moyen-Orient, couvrant les dix années qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, est effectué sur la position des principaux acteurs étatiques concernés : France, Grande-Bretagne, États-Unis, URSS, Égypte et Israël. L'accent a été mis sur quelques points saillants, en particulier : la position pro-arabe de la politique étrangère française ; l'enracinement de la Grande-Bretagne en Irak et en Jordanie, et son départ décidé en 1954 de ses bases militaires en Égypte ; l'entrée des États-Unis dans la région après un accord signé avec l'Arabie saoudite ; l'arrivée au pouvoir en Égypte du colonel Nasser, qui a pour objectif de devenir le leader d'un panarabisme et qui se tourne vers les Pays « *non alignés* » ; l'Union soviétique toujours à la recherche d'un accès en Méditerranée ; Israël hanté par sa vulnérabilité géostratégique, qui subit des incursions de fedayin palestiniens basés en Égypte et en Jordanie, et qui est tenté de procéder à une guerre préventive envers son plus important ennemi, l'Égypte : de ce fait, les premiers contrats d'armement sont conclus en 1954 avec la France – notamment dans le domaine des avions de combat -, à la suite de refus venant de la Grande-Bretagne, une puissance qui l'a dominé et occupé jusqu'en 1948. Au sujet des ventes d'armes au pays du Moyen-Orient, les trois puissances occidentales – États-Unis, Grande-Bretagne et France – ont signé en 1950 un accord tripartite créant un organisme, le *Near East Armement Commission (NEAC)* chargé de veiller sur le *statu quo* au Proche et Moyen-Orient et sur l'équilibre des forces armées dans cette région et tout particulièrement pour les pays signataires de l'armistice de Rhodes de 1949 qui a mis fin à la première guerre israélo-arabe, mais qui n'a pas été signé par l'Irak.

L'année 1955 va se révéler être une année charnière avec, notamment, deux événements majeurs : la signature du « *pacte de Bagdad* » et les débuts du conflit algérien. C'est dans le cadre de la politique de *containment* face à l'Union soviétique que les dirigeants américains,

avec l'aide des Britanniques, décident en 1953 de mettre en place un « *pacte moyen-oriental* » dénommé *Middle East Defense Organization (MEDO)*, devant, si possible, couvrir les Pays allant de la Turquie au Pakistan. En avril 1954, la Turquie et le Pakistan, respectivement membres de l'OTAN et de l'OTASE, signent un pacte d'assistance mutuelle. Par contre, s'agissant des pays arabes seul l'Irak, dirigé par Noury Saïd – un anglophile opposé à Nasser – fera partie du *MEDO*. En conséquence, un pacte de coopération mutuelle avec la Turquie sera signé à Bagdad en février 1955, dénommé « *pacte de Bagdad* ». De ce fait, l'Irak va donc être en mesure de pouvoir recevoir du matériel de guerre, notamment de la part des Britanniques signataires du pacte de Bagdad.

La mise en place de ce pacte va être une source de déstabilisation régionale. L'Égypte va rejoindre le camp des Pays « *non alignés* ». En outre, devant le refus des Américains de lui vendre des armes modernes, le dirigeant égyptien va accepter l'offre d'un Pays satellite de l'URSS, en l'occurrence la Tchécoslovaquie, qui va se traduire par un contrat d'armement portant, notamment, sur la livraison d'avions de combat les plus modernes, dont des bombardiers.

Autre conséquence du pacte de Bagdad : la recherche par Israël d'une alliance avec une puissance étrangère capable de lui fournir des armes de qualité lui permettant de faire face à ses deux principaux adversaires, l'Égypte et l'Irak. Devant un refus des États-Unis – comme celui donné à l'Égypte –, le choix d'Israël va se porter sur la France. Mais ce rapprochement entre Israël et la France va s'effectuer dans la clandestinité permettant à des services du ministère de la Défense nationale, à l'insu des services du ministère des Affaires étrangères, d'assurer, notamment, la fourniture d'armements. En effet, l'adversaire commun désigné était Nasser, accusé par des dirigeants français non seulement de s'être impliqué dès le début dans le conflit algérien, qui s'amplifie au cours de l'année 1955 au profit de la rébellion, mais également de soutenir l'action de l'URSS contre l'Occident.

Avec l'arrivée au pouvoir du gouvernement Guy Mollet, en janvier 1956, des relations privilégiées et confidentielles avec les dirigeants israéliens vont se développer, toujours à l'insu des diplomates du Quai d'Orsay partisans de préserver les relations avec l'Égypte. Pour pratiquer leur politique de rapprochement et d'alliance de circonstance, chaque gouvernement va appliquer, tant en France qu'en Israël, une « *diplomatie du secret* » mise en œuvre

par une petite équipe d'agents de l'État, accompagnés d'officiers généraux qui seront amenés à effectuer des démarches qui relèvent normalement des diplomates.

Concernant la Grande-Bretagne, son Premier ministre Anthony Eden va échouer au cours du premier semestre de l'année 1956 dans sa tentative de rapprochement des politiques britanniques et américaines sur le Moyen-Orient, ainsi qu'avec celles de la France, en particulier sur la création du Pacte de Bagdad. Dans le monde arabe, la position de la Grande-Bretagne s'est détériorée malgré une tentative de rapprochement avec Le Caire à la veille du coup d'éclat du colonel Nasser le 29 juillet 1956. Par ailleurs, le Premier ministre va subir des pressions croissantes au sein de son propre parti, Tory, avec des oppositions en matière de politique étrangère, très critiques à l'égard des Américains et du comportement de Nasser. Ces opposants, appelés *Suez Rebels*, s'étaient illustrés pour critiquer fermement l'accord de 1954 sur le départ définitif d'Égypte des forces d'occupation britanniques.

Ce dernier chapitre, introductif à la crise de Suez, s'achève par un rappel de la situation du rapport des forces militaires des futurs belligérants, à l'avènement de la crise de Suez : la France n'est pas en mesure d'agir seule, notamment parce qu'elle est déjà très engagée en Algérie ; la Grande-Bretagne serait plus en mesure de le faire, car elle dispose de l'île de Chypre et possède une aviation de bombardement que n'a pas - encore – la France ; l'Égypte a reçu beaucoup d'armes modernes, et le manque de personnels égyptiens formés à leur utilisation serait susceptible d'être compensé par un recours à des « *volontaires* » provenant des Pays de l'Est. Quant à Israël, il n'est pas encore prêt à se lancer dans une guerre préventive.

SECTION I : LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE AU MOYEN-ORIENT JUSQU'EN 1955

§ 1 - LA POSITION DE LA FRANCE AU LEVANT

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les relations de la France avec les pays du Moyen-Orient étaient restées imprégnées d'une forte tradition pro-arabe. Nous avons été puissance mandataire en Syrie et au Liban¹. Ce mandat avait été confié par la Société des nations (SDN) en 1920 ; il donnait mission d'accompagner les pays sous mandat vers l'indépendance.

Jean-Baptiste Pierchon² relève que « *l'ensemble des historiens du mandat s'accorde à dire que, tout au long de sa présence au Levant, la France s'est appuyée sur les communautés minoritaires : communautés chrétiennes, bien sûr, mais également alaouite et druze* »³. Elle apporte un réel soutien à ces communautés, non seulement pour les protéger, mais aussi pour contrecarrer le nationalisme arabe en Syrie. C'est dans cette perspective que la puissance mandataire décide de diviser la Syrie en plusieurs entités politiques distinctes. Outre la création d'un État du Grand Liban autonome, le territoire syrien est partagé en un Territoire des Alaouites, un État de Damas, un État d'Alep et un État du Djebel druze »⁴.

La perte de ses mandats au Levant - Syrie et Liban - a été la première atteinte à son Empire colonial. Le départ des derniers soldats français du Liban en 1946 marque son effacement du Moyen-Orient⁵.

¹ Le 16 mai 1916 - pendant la Première guerre mondiale - les accords Sykes-Picot portent sur le partage de l'Empire ottoman entre la France et le Royaume-Uni. Ils contredisent les promesses faites par l'Angleterre aux Arabes – accords Hussein MacMahon de 1915 prévoyant de constituer un grand royaume arabe après la défaite de l'Empire ottoman. Le 18 août 1920, le traité de Sèvres cède à la France la Syrie – comprenant le Liban qui sera détaché de la Syrie - et cède à la Grande-Bretagne l'Irak, la Transjordanie et la Palestine. Ces mandats seront confirmés par la Société des nations (SDN).

² Maître de conférences en Histoire du Droit à l'Université du Maine.

³ « *Ce soutien aux communautés minoritaires explique, en partie au moins, comment la France a pu exercer son autorité au Levant pendant près de vingt-cinq ans.* »

⁴ Jean-Baptiste Pierchon, « *le double héritage de l'administration ottomane et du mandat français dans la crise du Levant* », in *Revue Défense nationale*, Été 2014, n°772, p.17

⁵ Des unités britanniques, sous les ordres du général Spears, sont intervenues à Damas en mai 1945 pour contraindre les forces françaises à cesser d'intervenir par les armes contre les Syriens en révolte qui demandaient leur indépendance.

Toutefois, même amputée de son mandat, la France veut s'efforcer de maintenir cette région syro-libanaise dans sa zone d'influence au Moyen-Orient, avec les domaines de l'économie et de la culture ⁶ comme vecteurs de sa politique. Aussi, la France est-elle inquiète d'une éventuelle création d'une « *Grande Syrie* » -comprenant le Liban et la Jordanie -, entraînant la disparition du Liban ou d'une fusion syro-irakienne – « *le Croissant fertile* » - avec à sa tête un anglophile, le premier ministre irakien Noury Saïd.

Par ailleurs, l'irruption de la question de la Palestine, et de sa partition avec la création d'un État juif, ne modifie pas l'attitude de la diplomatie française qui reste soucieuse de ses intérêts au Levant et des possibles répercussions en Afrique du Nord.

I- Les relations avec l'Égypte

Si le Royaume-Uni domine le pays – militairement et politiquement -, la France, elle, joue sur un autre registre, celui des relations culturelles. Au début du 20^e siècle, dans cette Égypte sous occupation britannique, le français n'est pas seulement une langue de salon. C'est en français que se font les transactions boursières et que sont rédigés les principaux contrats commerciaux. Les nationalistes égyptiens qui luttent pour l'indépendance de leur pays sont naturellement tournés vers la France, traditionnelle rivale du Royaume-Uni.

*« Cette situation exceptionnelle n'a pas résisté à la chute de la monarchie, à l'indépendance du pays et au conflit israélo-arabe. Les officiers qui ont pris le pouvoir en 1952 venaient d'un autre monde. Le français est apparu soudain comme une langue d'Ancien Régime »*⁷, comme le souligne Robert Solé⁸.

⁶ La protection des chrétiens d'Orient est un marqueur essentiel de la diplomatie française qui remonte au Moyen Âge - une charte, en date du 24 mai 1250, est passée avec le roi de France Louis IX et les Chrétiens maronites du Mont Liban. Surtout, les « *Capitulations* », ces traités d'alliance et de coopération passés entre le Royaume de France et l'Empire Ottoman, - les premières ayant été signées en 1535 sous François 1^{er} - vont, notamment, donner à la France l'autorisation de protéger les pèlerins chrétiens allant à Jérusalem.

⁷ « *Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'Égypte compte encore 150 écoles françaises, quatre quotidiens, divers magazines et revues francophones, une chaire de littérature française dans chacune de librairies françaises au Caire, une demi-douzaine à Alexandrie et trois ou quatre dans l'isthme de Suez. Ainsi, à la passion française pour l'Égypte répond une passion d'un certain nombre d'Égyptiens pour la langue et la culture françaises.* ». Rappelons, pour mémoire, le rôle joué par Jean-François Champollion, ou par Ferdinand de Lesseps le concepteur du canal.

⁸ Entretien avec Robert Solé dans *Le Monde*, édition du 15 janvier 2015.

II- Les relations avec Israël

Concernant Israël, lorsque la France vota en novembre 1947 pour la création d'un État juif indépendant, ce geste fit l'objet de débats agités au sein du gouvernement. C'est la première fois, il y allait en avoir d'autres, que la France se trouvait écartelée entre deux tendances opposées : une empathie⁹, de la part d'une grande partie de l'opinion française, pour le combat des Juifs en Palestine ; une politique pro-arabe pour les milieux diplomatiques du Quai d'Orsay, avec l'appui de nombreux dirigeants politiques.

Pour ces responsables le plus important était de maintenir la présence française en Afrique du Nord, où la France était toujours implantée car, à l'époque, l'Empire français n'avait pas encore commencé à craquer et personne ne pensait à l'indépendance de l'Afrique Noire, de la Tunisie, du Maroc, de l'Algérie.

Obnubilés par cette hypothèque arabe, les fonctionnaires du Quai d'Orsay ne ménageaient pas leurs avertissements au Gouvernement. De leur côté, les gouverneurs français dans les pays du Maghreb exerçaient une forte pression sur Paul Ramadier, ministre de la Défense, pour qu'il s'oppose à la reconnaissance d'Israël dont les répercussions éventuelles en Afrique du Nord ne manquaient pas de les inquiéter.

Le plus chaud partisan de cette attitude pro-arabe à l'époque était incontestablement Georges Bidault¹⁰ - qui occupa à plusieurs reprises le poste de ministre des Affaires étrangères - qui estimait que, vus les intérêts musulmans de la France, « *la moindre de ses attitudes devrait être la neutralité* »¹¹, rapporte l'historien israélien Michel Bar-Zohar.

En outre, du point de vue économique, la France avait, certes, établi un courant commercial vers Israël ; mais il était très faible et presque nul en comparaison des relations qu'elle entretenait avec les États arabes : « *l'Égypte qui lui fournissait son coton, la Syrie qui lui*

⁹ Cette attitude sera particulièrement présente chez des dirigeants socialistes, des anciens déportés, des anciens de la France libre ayant combattu auprès d'unités juives.

Il convient de rappeler que les bateaux chargés d'émigrants juifs vers la Palestine – comme l'*Exodus* – sont en majorité partis de ports français, la coordination de cette émigration étant assurée à partir de la France (au total 24 bateaux, entre 1946 et 1948, avec environ 22.500 réfugiés)

¹⁰ Quand, en juin 1954, Georges Bidault quitta le Quai d'Orsay, un journaliste français - Xavier Leurquin -, écrivit qu'« une entente tacite unissait les États arabes et la France : tant que la France ne reconnaîtrait pas Israël, les puissances islamiques n'attaqueraient pas la France à l'ONU au sujet de l'indépendance du Maroc et de la Tunisie » ; ajoutons que M. Bourguiba, alors exilé au Caire, avait souscrit à cette déclaration.

¹¹ Cité par Michel Bar-Zohar, *Suez ultra-secret*, Fayard, Paris, 1964, p.51.

*envoyait son blé, l'Irak d'où coulait le pétrole. De son côté, elle exportait vers ces pays du matériel mécanique et de l'appareillage électrique, ainsi que plusieurs autres produits, et des dispositions particulièrement favorables encourageaient les investissements français au Moyen-Orient créant, du même coup, de puissants « lobbies » économiques pro-arabes »*¹².

En conséquence, du point de vue géopolitique, vis-à-vis d'Israël la France ne trouvait, à cette époque, aucun intérêt particulier sauf, peut-être, sa qualité de facteur de stabilisation capable d'empêcher la création d'une « Grande Syrie ».

Ce n'est donc qu'en janvier 1949 que la France annonçait, enfin, sa décision de principe de reconnaître Israël *de facto*, mais « sous certaines réserves »¹³. Et « c'est seulement après de nouveaux efforts que la France décidait, en mai 1949, d'ajouter à la reconnaissance d'Israël la mention *de jure* »¹⁴ comme le rappelle l'historienne Frédérique Schillo¹⁵.

III- L'adhésion de la France au principe du « tripartisme » avec les deux autres puissances occidentales

La France avait le désir de faire tout son possible pour éviter de nouveaux conflits et maintenir le *statu quo*.

À ce sujet, à partir du mois de mai 1950, la politique française adoptait comme base le principe du « tripartisme », issu de la « déclaration Tripartite » des trois puissances occidentales sur le maintien de la paix au Moyen-Orient. Les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France s'engageaient à garantir le *statu quo* au Moyen-Orient et à veiller sur l'équilibre des forces dans cette région, et tout particulièrement des pays signataires de l'armistice de Rhodes de 1949 – ce qui n'était pas le cas de l'Irak - qui avait mis fin à la « guerre d'Indépendance » d'Israël. « La meilleure façon d'y veiller était d'obliger les demandes d'armements, de la part des

¹² *Op. cit.*, p.52.

¹³ Réserves portant, notamment, sur le statut de Jérusalem qui devrait être placé sous mandat de l'ONU. La France sera opposée au choix de Jérusalem comme capitale du nouvel État.

¹⁴ La chute en Syrie du régime de Chichakli en Syrie – favorable à la France - en février 1954, va convaincre les Français de s'appuyer sur Israël pour protéger le Liban. Mais il s'agit d'un simple « réajustement » pour le Quai d'Orsay, qui ne lui réserve qu'un rôle marginal ».

¹⁵ Frédérique Schillo, *La politique française à l'égard d'Israël (1946 – 1959)*, André Versaille éditeur, Bruxelles, 2012, p.570.

États de cette région, à être soumises à l'accord du NEAC (Near East Armement Commission), un organisme mis en place par les trois Puissances », rappelle Abel Thomas.¹⁶

En outre, cette déclaration fournissait à la France, du moins sur le papier, l'occasion tellement souhaitée : celui d'un retour au Moyen-Orient d'où elle avait été chassée quelques années auparavant.

§ 2 - LA POSITION DU ROYAUME-UNI

Le point fort de la position du Royaume-Uni au Moyen-Orient, son enracinement le plus profond, se situe en Irak et en Jordanie¹⁷, deux États qui ont une frontière commune, et dont les souverains appartiennent à la même dynastie Hachémite. L'Irak, dont le Premier ministre, Nouri Saïd, est un ami personnel d'Anthony Eden, est idéalement placé pour servir les intérêts britanniques.

Le projet de « Grande Syrie » qui avait pour but de fondre en un État unique la Jordanie, la Syrie et le Liban, puis, plus tard, celui d'y ajouter l'Irak - afin d'étendre la domination de la dynastie hachémite soumise à Londres - ces deux projets sont restés lettre morte, les Syriens s'y étant opposés. Par ailleurs, la Grande-Bretagne dispose, dans cette région du Proche-Orient, de bases militaires aéroterrestres implantées sur l'île de Chypre¹⁸ - cédée par les Ottomans en 1878.

I- Le traité anglo-égyptien de 1954

L'accord sur l'évacuation de la zone du canal de Suez, conclu avec l'Égypte en 1954, constitue un tournant de la politique anglaise au Moyen-Orient, car les Britanniques renoncent à une position qui est la clé de voûte de leur dispositif militaire dans la région. Cet accord, signé au Caire le 19 juin 1954 – sous la pression américaine – mettra fin, deux plus tard – en

¹⁶ Abel Thomas, *Comment Israël fut sauvé – Les secrets de l'expédition de Suez*, Albin Michel, Paris, 1978, p.50.

¹⁷ Lors du partage entre Sir Marck Sykes et François Georges Picot, cette région devant être placée sous mandat britannique et située à l'est du Jourdain s'appellera la « Transjordanie ». Ce nouvel État arabe fut d'abord constitué en émirat puis en royaume. En 1923 des officiers britanniques organisèrent les tribus bédouines du désert en une force militaire : la « Légion arabe ». Le 28 mars 1946, c'est la fin du mandat britannique en Transjordanie. En 1949, la partie de la Palestine située à l'ouest du Jourdain – la Cisjordanie – et occupée par la Légion arabe, à la suite de la « guerre d'indépendance » d'Israël en 1948, fut annexée par le roi Abdullah qui donna à son royaume le nom de Jordanie.

¹⁸ Les Britanniques faisaient face à un mouvement nationaliste des Chypriotes grecs, dirigé par l'archevêque de l'Église orthodoxe, monseigneur Makarios, qui réclamait l'*énosis* – le rattachement à la Grèce (la « mère patrie »). Ce mouvement était soutenu par un groupement radical – l'EOKA – pratiquant des attentats contre l'occupant anglais.

juin 1956 -, à 74 ans d'occupation anglaise du sol égyptien, et tout particulièrement celle de la base de Fayid. Il remplace le traité signé en 1936 qui avait été établi pour vingt ans.¹⁹

Concernant cette base de Fayid qui doit être évacuée et sur laquelle stationnent leurs unités, « les Britanniques obtiennent, pour les sept années à venir, qu'elle soit « maintenue dans un ordre de fonctionnement efficace et en état d'être immédiatement utilisée », afin qu'en cas de guerre impliquant un État arabe ou la Turquie, elle puisse être réoccupée par les forces britanniques », rappelle l'historienne Anne-Claire De Gayffier-Bonneville²⁰.

À ce sujet, Jean Houbert rappelle, dans sa thèse, que « l'article 4 du traité de 1954 stipule que la Grande Bretagne aurait le droit de réactiver la base de Suez si la Turquie était attaquée », en soulignant le fait qu'il s'agit d'une « attaque provenant de l'extérieur de la région ; on ne le dit pas, mais on entend l'URSS « extérieur à la région », afin de ne pas s'appliquer aux conflits inter-régionaux, surtout au conflit Arabe-Israélien »²¹.

Cette précision très importante, apportée par Jean Houbert, vient compléter et rectifier le récit du général Ély dans ses *Mémoires* lorsqu'il écrit que « [...] la convention anglo-égyptienne de 1954 permet aux Britanniques de prendre des mesures de défense du canal si ce dernier se trouve menacé »²². Ce haut responsable militaire semble méconnaître l'esprit du traité de 1954 lorsqu'il avancera que, s'agissant du « coup de force de Nasser », la Grande-Bretagne « y voit la nécessité de répliquer à la violation des accords de 1954 ! »²³.

Mais, en dépit de cet accord conclu sur l'évacuation de la zone du canal de Suez, les relations entre les deux pays ne vont cesser de se détériorer, même sur des terrains où l'Égypte et la Grande-Bretagne avaient à la fois des raisons de s'entendre et des intérêts solidaires, par exemple vis-à-vis d'Israël. Certes, l'héritage de la colonisation, datant ici de 1882, explique une prédisposition à la méfiance et à l'incompréhension. Les Britanniques considéraient que

¹⁹ Le traité de 1936 fut signé à l'occasion de la 2ème guerre italo-abyssinienne de 1935 : le roi Farouk craignait que les Italiens envahissent l'Égypte. « Par ce traité il fut établi que le Royaume-Uni évacuerait les troupes britanniques présentes sur le sol égyptien, à l'exception de 10 000 hommes nécessaires à la protection du canal de Suez et de ses rives. De plus, le Royaume-Uni s'engageait à approvisionner et entraîner l'armée égyptienne et à lui venir en aide en cas de guerre. »

²⁰ Anne-Claire De Gayffier-Bonneville, *Histoire de l'Égypte moderne – L'éveil d'une nation (XIXe -XXIe siècle)*, Flammarion, collection Champs « histoire », Paris, 2016, p.313-314.

²¹ Jean Houbert, *Suez et la politique d'Anthony Eden au Proche-Orient*. Thèse de science politique, Paris, 1967, (directeur de thèse Alfred Grosser), p.

²² Paul Ély (général), *Mémoires ** Suez... le 13 mai*, Plon, Paris, 1969, p.111-112.

²³ *Op. cit.*, p.104.

puisqu'ils avaient évacué militairement le pays, l'Égypte était certes désormais souveraine, mais ils n'en jugeaient pas moins devoir jouer le rôle de parrain privilégié, seul juge apte à définir la nature des armes dont l'Égypte avait besoin et qu'elle pouvait commander. De leur côté, les Égyptiens estimaient que la présence d'Anglais, fussent-ils civils, sur le canal de Suez, constituait une survivance intolérable de l'ancien état de dépendance.

II- Les relations avec Israël

Vis-à-vis de l'État d'Israël, les relations sont limitées et empreintes de méfiance réciproque, héritage d'un passé récent qui a laissé des traces – la Grande-Bretagne, puissance mandataire en Palestine, ayant dû faire face à des activités de guerre de type colonial de la part de la communauté israélite à la conquête de son indépendance -, mais aussi par une attitude de favoritisme envers les États arabes concrétisée notamment par des accords de défense, comme avec la Jordanie – qui accueille des *Fedayins*, tout comme l'Égypte -, et l'Irak – un pays qui est resté en état de guerre contre Israël. Par ailleurs, lors de leur dernière période de présence en Égypte l'armée britannique n'a rien fait pour que les dirigeants égyptiens respectent le droit pour les Israéliens de disposer du libre passage au travers du canal de Suez²⁴.

§ 3 - LA POSITION DES ÉTATS-UNIS

Le gouvernement américain a été le premier à reconnaître, dès le printemps 1948, le jeune État d'Israël. Mais, « *la décision de reconnaître Israël est une initiative personnelle du président Harry Truman, dictée davantage par des considérations de politique intérieure que par les exigences de l'environnement géostratégique de la région. La société américaine de l'après-guerre nourrit, en effet, un profond sentiment de sympathie à l'égard de la cause sioniste* » relève l'historien Gérard Claude²⁵.

Comme les Français, les Américains, dans leur majorité, sont acquis à la cause israélienne par l'image qu'ils ont de ce jeune État : un pays pionnier, une terre refuge, qui incarne les valeurs occidentales dans un environnement hostile. Mais, tout comme en France, la haute

²⁴ En septembre 1954, Israël envoie le *Bat Galim*, un de ses navires commerciaux, vers le canal de Suez. Le bateau est confisqué par l'Égypte et son équipage arrêté.

²⁵ Gérard Claude, « Israël-États-Unis, de la reconnaissance historique à l'alliance stratégique. Histoire des relations stratégiques et diplomatiques (1948-2004) », in *Revue historique des Armées*, n°3/2008, p.115.

administration américaine ne partage pas la sympathie du président et de l'opinion publique américaine pour la cause sioniste. « *Elle raisonne selon une logique différente. Pour le secrétaire d'État John Marshall, son sous-secrétaire R. Levett, et le chef du département du Proche-Orient, Loy Henderson, toute alliance avec Israël porterait ombrage à l'influence américaine dans la région auprès des États arabes* »²⁶, comme l'Arabie Saoudite, pays avec lequel un accord a été signé en 1945 ²⁷ portant sur la cession aux États-Unis du monopole d'exploitation des gisements pétroliers en échange d'une protection militaire contre une agression extérieure.

Par ailleurs, à Washington, on craint dans le contexte de Guerre froide naissante, où les Américains et les Soviétiques se disputent des zones d'influence, que le rapprochement avec Israël ne favorise des alliances entre l'URSS et certaines monarchies arabes, ce qui aurait un effet inverse à l'objectif de la « *doctrine Truman* » de l'« endiguement ».

Au titre de cette doctrine, et d'une façon générale, les États-Unis vont donc aider les révolutions locales anticolonialistes, favoriser la formation de gouvernements nationalistes, autoritaires, faire entrer ces gouvernements dans des pactes antisoviétiques. Après quoi, ces gouvernements recevraient des dollars, du matériel de guerre et des instructeurs.

À ces considérations générales, le secrétaire d'État Marshall va y ajouter un autre argument, d'essence historique, emprunté à l'exemple de l'ancienne puissance mandataire dans la région. Si la Grande-Bretagne est parvenue à se maintenir longtemps en Méditerranée orientale, c'est grâce à ses alliances durables avec les États arabes. Au moment où Washington s'apprête à prendre le relais de l'ancienne puissance très affaiblie, « *il convient qu'elle adopte, pour durer, la même ligne de conduite.*

*Concernant les relations entre les deux « cousins », rappelons que la nationalisation de l'Anglo-Iranian Oil Company et la saisie du complexe pétrolier d'Abadan en juin 1951 représentent un échec pour la Grande-Bretagne. Pour l'historien Jean-Yves Bernard, « la solution du conflit, en 1953, résulte clairement de l'action américaine et, si les intérêts anglais sont pour l'essentiel préservés, on assiste à l'entrée des groupes pétroliers des États-Unis dans une chasse gardée britannique »*²⁸.

²⁶ *Op. cit.*, p.116.

²⁷ Il s'agit du pacte signé le 14 février 1945 – à l'insu des Britanniques – à bord du croiseur « *Quincy* » de l'US Navy, entre le roi Ibn Saoud – fondateur du Royaume d'Arabie saoudite – et le président Franklin Roosevelt, de retour de la conférence de Yalta. Cet accord était prévu pour une durée de 60 ans.

²⁸ Jean-Yves Bernard, *La genèse de l'expédition franco-britannique en Egypte de 1956*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p.9.

§ 4 - LA POSITION DE L'UNION SOVIÉTIQUE

Pendant une longue période, « *l'évolution politique du Moyen-Orient s'est faite sous le contrôle des puissances occidentales et en dehors de toute intervention soviétique* »²⁹, rappelle l'historienne Hélène Carrère-d'Encausse qui précise que « *l'URSS avait négligé sa politique orientale parce que ses problèmes internes et l'opposition des grandes puissances présentes autour du Bassin méditerranéen la contraignaient à se replier sur elle-même ou sur des préoccupations plus européennes.* »

De plus, le besoin de lutter, sur le territoire soviétique même, contre les volontés nationales des peuples musulmans, contre l'attraction qu'exerce sur eux le monde musulman extérieur, a longtemps interdit à l'URSS de prêter attention aux luttes nationales du Moyen-Orient »³⁰. Toutefois, après la mort de Staline, la situation en URSS se modifie. En effet « *la détente intérieure, dans laquelle Malenkov s'engage dès 1953, est ressentie aussi à la périphérie musulmane. Plus sûr de sa cohésion intérieure, le pouvoir soviétique peut, dès lors, mettre au service d'un changement de politique au Moyen-Orient la situation particulière et particulièrement favorable de l'URSS : un État en partie oriental, avec une très ancienne expérience de cohabitation entre Européens et non-Européens, avec aussi une vieille tradition islamique et nationale.* »

Par ailleurs, concernant les relations avec l'Iran, il convient de rappeler l'existence du traité russo-iranien de 1921 qui permet à l'URSS d'intervenir dans le pays si une puissance tierce se sert du territoire iranien pour se livrer à des opérations politiques ou militaires hostiles à la Russie.

I- Les relations avec Israël

Après la phase initiale d'amitié, l'attitude soviétique envers Israël s'est durcie dès le début des années cinquante. En effet, « *la volonté d'émigration des Juifs d'Europe orientale était menaçante pour un État multinational tel que l'URSS. Pour combattre des tendances internes*

²⁹ L'URSS n'était pas partie prenante à la « *déclaration tripartite* » de mai 1950.

³⁰ Hélène Carrère-d'Encausse, *La politique soviétique au Moyen-Orient (1945-1975)*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n°200, 1975, p.21.

inquiétantes, Staline s'était, dès 1950-1951, engagé dans une campagne antisioniste »³¹ qu'Israël avait durement ressentie.

Cependant, « *ce durcissement ne résultait pas d'un choix en faveur des Arabes mais plutôt de la conjonction de plusieurs facteurs. Les espoirs soviétiques qu'Israël accélérerait la transformation politique du Moyen-Orient et la lutte anti-occidentale sont vite apparus vains. L'hostilité des Arabes à Israël était trop profonde pour que cet État puisse jouer le rôle de détonateur que l'URSS lui avait prêté. Pourtant, jusqu'en 1956, si l'URSS condamne le sionisme, elle évite de se prononcer sur l'opposition entre Israël et les Arabes et rien n'indique une remise en question fondamentale de son premier choix* », selon Hélène Carrère-d'Encausse.

II- La recherche d'un accès à la Méditerranée

Dans son livre *L'autre Regard*, paru en 1976, Michel Jobert, ancien ministre des Affaires étrangères, soulignait que : « Dans chaque dirigeant soviétique, il y a du Pierre Le Grand, édifiant autour de la patrie russe des glaces protecteurs »³². Ainsi, en 1917, Milioukov, ministre des Affaires étrangères du président du gouvernement provisoire Kérénski, affirmait devant la Douma la « *nécessité d'un accès à la mer libre, par l'annexion des détroits* ». Trotski, commissaire aux Affaires étrangères dans la Russie soviétique soutenait que « *la politique tsariste des détroits et de Constantinople avait été pleine de bon sens* ».

En 1945, dès la fin des hostilités en Europe, Joseph Staline déclara à Postdam - 17 juillet/2 août - que le régime des détroits et la sécurité de la mer Noire devaient être le domaine exclusif des États riverains. Mais les États-Unis et la Grande-Bretagne s'y opposèrent.

§ 5 - L'AVÈNEMENT DE L'ÈRE NASSÉRIENNE EN ÉGYPTÉ

I- Le panarabisme et la politique de « *non alignement* »

En 1952, suite, notamment, à la défaite de l'armée égyptienne devant le jeune État d'Israël en 1948, un coup d'État militaire, organisé par les « *Officiers libres* » – avec à leur tête le général Néguib -, mit fin à la monarchie. Ce dernier était évincé du pouvoir en novembre

³¹ En particulier l'affaire de la purge des « *blouses blanches* » : des médecins de confession juive.

³² Cité par Mustapha Benchemane « La Russie : une puissance méditerranéenne ? », in *Revue Défense nationale*, novembre 2014, n°774, p.47.

1954 et le colonel Nasser prenait la tête de l'État égyptien avec pour objectif de devenir le leader du panarabisme, en permettant à l'Égypte d'occuper une position géostratégique entre le Maghreb – « *l'Occident* » - et le Machreck, - « *l'Orient* » -, c'est-à-dire de la Mauritanie jusqu' à l'Irak.

Cet état d'esprit va se manifester, d'une part, par une politique agressive vis-à-vis d'Israël, notamment par l'assistance donnée aux *Fedayin* palestiniens, ainsi qu'au blocus du golfe d'Akaba pour les navires à destination d'Israël qui vient s'ajouter à leur interdiction de transiter par le canal de Suez. D'autre part, Nasser va mener une politique étrangère anti-colonialiste et de non-alignement - par rapport aux blocs de l'Est et de l'Ouest -. Il rejoint les États « *non-alignés* » en adhérant aux thèmes du discours prononcé par le Premier ministre indien Nehru en avril 1954 portant sur les « *cinq principes* » de coexistence pacifique ³³ inscrits dans le traité sino-indien sur le Tibet signé à Pékin.

II- La politique hydraulique : le projet du barrage d'Assouan

Au lieu d'envisager l'aménagement hydraulique du haut Nil, comme cela avait été le cas depuis plusieurs années, le gouvernement égyptien décide en novembre 1954 de construire en Égypte un barrage capable de retenir deux fois la crue annuelle moyen du Nil. Il s'agit du barrage devant être construit à Assouan et pour lequel les puissances occidentales seront sollicitées, en septembre 1955, ainsi que la Banque pour la reconstruction et le développement (BIRD) – appelée aussi « *Banque mondiale* » - pour participer à son financement³⁴.

³³ Les « *cinq principes* » sont les suivants : 1) respect mutuel de l'intégrité territoriale et de souveraineté ; 2) non-agression mutuelle ; 3) non immixtion mutuelle dans les affaires intérieures ; 4) égalité et avantages mutuels ; 5) coexistence pacifique.

³⁴ Sujet abordé dans le chapitre II.

§ 6 - ISRAËL FACE À SA POSITION GÉOSTRATÉGIQUE

I- Rappels de la situation de l'Etat israélien

Dès la fin de la guerre d'Indépendance, David Ben Gourion et ses plus proches collaborateurs militaires sont confrontés à de multiples contraintes, tout particulièrement celle qui découle de sa géographie, notamment de l'exiguïté du territoire³⁵.

Pour Ben Gourion, même un accord de paix pérennisant les limites fixées par l'armistice de 1949 signé à Rhodes est inacceptable : pas de contrôle des ressources en eau, accès maritime à la mer Rouge impraticable, et frontières difficilement défendables. Dans ces circonstances, « Israël ne peut se permettre de laisser les Arabes prendre l'initiative du « second round »³⁶, selon la terminologie de l'époque », rappelle l'historien israélien Motti Golani³⁷.

Mais, au-delà de la dimension territoriale, les dirigeants israéliens doivent aussi intégrer d'autres facteurs dans leur réflexion stratégique : « le déséquilibre démographique flagrant qui caractérise la population juive israélienne, la proximité des zones de peuplement avec les champs de bataille, la concentration permanente de troupes potentiellement hostiles aux frontières et la faiblesse d'une économie incapable de soutenir longtemps une situation de siège », comme le relève Pierre Razoux³⁸.

Aux menaces d'interventions des armées des États arabes se sont ajoutées les raids des combattants *Fedayin* palestiniens basés essentiellement en Jordanie et en Égypte à Gaza. La tension que créent ces opérations ne va pas cesser de croître ³⁹.

En outre, l'évacuation de la zone du canal par les Britanniques, décidée en 1954 a créé une situation nouvelle pour Israël menaçant de rompre un équilibre précaire que faisait régner aux environs de l'isthme de Suez la « Pax Britanica ». Pour Israël, ce traité anglo-égyptien va ouvrir une période d'inquiétude, de tension.

³⁵ La longueur d'Israël atteint presque 400 kilomètres, entre la frontière libanaise et la mer Rouge, sa largeur moyenne ne dépasse pas 50 kilomètres, celle-ci se réduisant même à une quinzaine de kilomètres à hauteur de la Jordanie. Une « carte du Proche Orient » est en Annexe.

³⁶ Le « premier round » correspond à la « guerre d'Indépendance » déclenchée par les nations arabes en mai 1948 dès la proclamation de l'État d'Israël.

³⁷ Motti Golani, *La guerre du Sinaï – 1955-1956*, (traduit de l'anglais par Paul Gaujac), Edition du Rocher, Monaco, 2000, p.23.

³⁸ Pierre Razoux, *Tsahal – nouvelle histoire de l'armée israélienne*, Perrin, 2006, p.105.

³⁹ Le nombre de victimes israéliennes passera de 137 à 238 morts par an de 1951 à 1955.

En effet, avec le départ des forces britanniques, Israël va se trouver désormais face à face avec l'armée de Nasser. Or, quelle qu'ait pu être la politique des Britanniques, pro-arabe en toute circonstance, et par conséquent anti-israélienne, leur présence comme force tampon restait une garantie de sécurité pour l'État d'Israël. Cette garantie a disparu et une alliance est toujours possible entre la Jordanie, la Syrie et l'Égypte. « *Avec elle naît, pour Israël, le complexe de l'encerclement, de la fin d'Israël* »⁴⁰.

Tenant compte de l'ensemble de ces données, *Ben Gourion* va énoncer trois priorités stratégiques : « *sanctuariser le territoire national, dissuader l'adversaire et nouer une alliance avec au moins une grande puissance afin de bénéficier de son influence diplomatique, de sa protection militaire, de son aide économique et d'une source d'approvisionnement sûre en matériel militaire* »⁴¹.

II- La recherche d'un allié fournisseur d'armements modernes : les prémices d'un rapprochement avec la France

C'est notamment dans le domaine de l'aéronautique militaire que les relations ont été établies en 1954 avec la France à la demande des Israéliens dont leur Force aérienne⁴² venait d'essuyer, de la part de la Grande-Bretagne, un refus de livraison de chasseurs à réaction Gloster *Meteor*. Un autre refus venait des États-Unis. Il s'agissait d'augmenter leur parc d'avions de combat modernes formé, en 1953, d'une trentaine seulement de ce type d'appareils britanniques. Mais, c'était compter sans le poids du *Foreign Office*, citadelle pro-arabe très influente au sein du cabinet britannique. Selwin Lloyd, le ministre de la Défense britannique, tergiverse, pour finalement refuser de céder à Israël un lot supplémentaire de chasseurs *Meteor*.

À la suite des refus venant des Britanniques et des Américains, l'initiative de se tourner vers la France revient au directeur du ministère de la Défense israélien, Shimon Peres, qui se traduit par la visite, en août 1954, du chef d'état-major des forces de défense israéliennes – *Tsahal* –, le général Moshe Dayan. Des contacts sont pris avec des responsables militaires et politiques français, en particulier : le ministre de la Défense nationale, le général Koenig, et

⁴⁰ Marc Ferro, *Suez*, Edition Complexe, 1982, p.50.

⁴¹ Motti Golani, *op. cit.*, p.43.

⁴² Dénommée *Heyl Hà Avir* – littéralement « *branche aérienne* » ou « *Armée de l'air* ».

le secrétaire d'État aux Forces armées « *Air* », Diomède Catroux – membres du gouvernement Pierre Mendès France -, et le chef d'état-major général des Forces armées, le général Guillaume.

À la fin de l'année 1954, la France acceptait de livrer des avions *Ouragan* ⁴³ et un accord secret était conclu prévoyant l'achat de 6 *Mystère II* et une option d'achat de 12 *Mystère IV*, le fleuron technologique de l'Armée de l'air française ⁴⁴ produit par la société Marcel Dassault. Sur le plan économique, pour la France, Israël compensait la perte du marché d'armes à la Syrie survenue à partir de février 1954.

⁴³ Il s'agit du premier avion de combat français moderne mis en service dans l'Armée de l'Air française à partir de 1952.

⁴⁴ Le chasseur *Mystère IV* a été choisi en 1952 pour équiper, à terme, les unités d'intercepteurs de l'Armée de l'air et a fait l'objet d'un premier contrat passé à l'industrie aéronautique française dans le cadre d'une commande « *Off shore* » financée par les États-Unis.

SECTION II : LE « *PACTE DE BAGDAD* »

§ 1 - L'ÉLABORATION DU « *MIDDLE- EAST DEFENSE ORGANIZATION* » (*MEDO*)

Les Américains, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, perçoivent l'Union soviétique comme une puissance décidée à une guerre idéologique implacable, et, face à la menace d'un expansionnisme soviétique et communiste, ils ont opté pour une politique dite de « *containment* »⁴⁵, mélange d'aides économique et militaire.

Les dirigeants américains veulent à tout prix barrer la route à l'expansion du communisme vers le Sud et les « *mers chaudes* », vers les zones pétrolifères de l'Orient. « *Fondée ou non, leur crainte de l'expansionnisme soviétique, des progrès du communisme, est une réalité bien vivante aux États-Unis* »⁴⁶.

Ainsi, comme pour l'Asie du Sud-Est, vis-à-vis de la Chine de Mao Tsé Toung - avec la guerre de Corée - les États-Unis envisagent l'établissement d'une organisation défensive du Moyen-Orient. Ce projet est discuté au cours d'une conférence tenue à Istambul en février 1951.

Quelques mois plus tard, le 18 juin 1951, les États-Unis signent avec l'Arabie Saoudite un accord mutuel de défense confirmant l'usage de la base de Dahrhan. Le 20 septembre de la même année, le Conseil atlantique recommande l'inclusion de la Grèce et de la Turquie à l'OTAN.

Le président Eisenhower, dès son investiture en 1953, entend poursuivre et amplifier la politique « *d'endiguement* » de son prédécesseur – Harry Truman -, et la mettre en application dans la région du Moyen-Orient, en ralliant à l'Amérique le plus grand nombre d'États de cette région. À cet effet, Eisenhower et son secrétaire d'État John Foster Dulles comptent sur les Britanniques pour ancrer ce futur « *pacte moyen-oriental* », dénommé à cette date *MEDO* – *Middle-East Defence Organization* -, en Irak puis en Jordanie. Ils comptent sur eux-mêmes pour négocier l'adhésion à ce pacte de l'Iran, de la Turquie et de l'Égypte.

⁴⁵ Une série de pactes sont conclus à partir de 1949 : le pacte de l'Atlantique Nord en 1949, l'ANZUS en 1951 -traité unissant l'Australie, la Nouvelle-Zélande, les USA, et l'OTASE – l'Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est – en 1954, unissant les membres de l'ANZUS, la Grande-Bretagne, les Philippines, la Thaïlande et le Pakistan.

⁴⁶ Marc Ferro, *op. cit.*, p.11-12.

Pour la Grande-Bretagne, au lendemain de la Seconde guerre mondiale, il s'agit de substituer au traité anglo-iraquien de 1930, - qui doit expirer en 1957 et que Bagdad n'entend pas renouveler sous cette forme bilatérale trop inégale -, un instrument diplomatique nouveau, plus compatible avec les exigences psychologiques de l'indépendance. Elle projette donc de s'associer en une alliance multilatérale de défense et de soutien réciproques.

I- Le traité turco-pakistanaï : le premier maillon du « *Pacte de Bagdad* »

Au printemps 1953, lors d'une mission diplomatique en Turquie, l'américain Foster Dulles soumet l'idée d'un pacte anti-communiste au président du conseil turc, Adnan Menderes. Ce pacte, regroupant les pays de la région, devait permettre de contenir la poussée soviétique en Orient. Situé à mi-chemin entre l'OTAN et l'OTASE il devait servir de trait d'union entre ces deux coalitions.

Le 2 avril 1954, la Turquie et le Pakistan – respectivement membre de l'OTAN et de l'OTASE - signent un pacte d'assistance mutuelle. Il s'agit alors d'un pacte ouvert, puisque celui-ci est accessible aux autres pays de la région. Cet accord établit que la Turquie et le Pakistan se consulteront en matière internationale, collaboreront en matière de défense et s'assisteront mutuellement en cas d'agression ⁴⁷. Plus qu'un pacte, il s'agit en réalité d'un traité d'alliance militaire placé sous l'égide de l'article 51 de la Charte des Nations unies.

II- Les Américains échouent dans leur démarche auprès de Nasser

Au départ, l'influence des États-Unis était importante en Égypte auprès des militaires qui ont renversé la royauté en 1952. Les Américains voyaient dans le régime des « *Officiers libres* » une sorte d'alternative heureuse à une subversion par le communisme.

Toutefois, lorsque le secrétaire d'État américain John Forster Dulles vient au Caire au début de l'année 1954 ⁴⁸ pour obtenir une adhésion de l'Égypte au *MEDO*, il est reçu froidement

⁴⁷ La première conséquence de cette annonce sera de rejeter l'État rival du Pakistan, l'Inde de Nehru, vers tout pays qui s'opposera à ce traité.

⁴⁸ C'est au cours de cette rencontre que Dulles accepta, à la demande des dirigeants égyptiens, d'intervenir auprès de Eden pour mettre fin à l'occupation britannique. Ce qui sera fait. Le dernier soldat britannique devait quitter l'Égypte en juin 1956.

par Neguib ⁴⁹ et Nasser qui lui disent que « *la solidarité du monde libre signifie pour nous « impérialisme » et domination* »⁵⁰.

Nasser refuse donc d'entrer dans un pacte militaire antisoviétique, à la grande déception du président Eisenhower qui considérait que, au sein du système régional moyen-oriental : « *L'Égypte était la plaque tournante et le pivot de cette zone, en partie parce que la personnalité de Gamal Abdel Nasser et ses vues séduisaient tous les Arabes désireux de créer une seule grande nation. De plus, l'Égypte avait un atout maître sur son territoire : le canal de Suez, route vitale entre l'Europe occidentale et l'Extrême-Orient* » ⁵¹.

Par ailleurs, pour Nasser, il n'était pas question de participer à une alliance militaire avec la Turquie. En effet, « *Le Turc avait été pendant des siècles l'opresseur des Arabes, que l'Égypte avait été la première, dès 1833, à indiquer aux Arabes la voie de la liberté et qu'aujourd'hui le ressentiment de l'Égyptien contre le Turc était loin d'être effacé. En outre, Ankara venait de raviver cette hostilité en reconnaissant officiellement l'existence de l'État d'Israël.*

Quant au partenaire dont l'Angleterre voulait faire le « pilote » du Pacte en question, l'Irak de Noury Saïd, ce choix constituait pour un Égyptien une sorte de provocation que d'ignorer la vieille rivalité entre Bagdad et Le Caire – comme avec Ankara. Les Anglo-Saxons décident donc de se passer de Nasser : le pacte turco-pakistanaï, qui lie deux pays fort éloignés l'un de l'autre, va être élargi : deux pays intermédiaires, l'Irak et l'Iran, devraient lui apporter une unité géographique ⁵².

III- Le pacte de « *Coopération mutuelle turco-irakien* » ou « *Pacte de Bagdad* »

Homme fort du pays, Nouri Saïd est un anti-communiste convaincu et homme-lige du Royaume-Uni dans la région. S'il n'aime pas beaucoup la Turquie, il est néanmoins conscient de la supériorité militaire de cette dernière sur son pays, et ne tient pas à se l'aliéner. Sa politique vis-à-vis de la Turquie sera résumée par Khaled Khanna, président du Parlement irakien qui explique : « *il vaut mieux signer un accord préventif en vertu duquel ils (les*

⁴⁹ Le général Neguib sera renversé par Nasser en novembre 1954.

⁵⁰ Marc Ferro, *op. cit.*, p.11-12.

⁵¹ Dwight Eisenhower (général), *Bataille pour la paix – 1956-1961*, Collection « *Le dessous des cartes* », éditions de Trévis, Paris, 1968, p.29.

⁵² Marc Ferro, *op. cit.*, p.23.

*Turcs) entreront chez nous et non par droit de conquête. Au moins, ils se retireront une fois la guerre terminée »*⁵³.

C'est donc le 25 février 1955 qu'un accord est conclu à Bagdad entre la Turquie et l'Irak. C'est un traité d'alliance contre une agression venant aussi bien de l'intérieur que de l'extérieur de la zone du Moyen-Orient : c'est le « *Pacte de coopération mutuelle turco-irakien* », mieux connu sous le nom de « *Pacte de Bagdad* ».

En s'associant à la défense occidentale du Proche-Orient, l'Irak devrait obtenir l'armement refusé aux autres pays arabes. Ce surcroît de puissance devrait, au détriment de l'Égypte, lui favoriser sa marche vers le leadership arabe.

L'Égypte ne s'y trompe pas : c'est avec véhémence que la radio du Caire – *La Voix des Arabes* - va s'attaquer à la ratification du Pacte par l'Irak. Nouri Saïd est accusé d'avoir trahi ses frères d'armes et d'avoir rompu l'unité de la Ligue arabe. Mais pire, il est accusé de faire le jeu d'une politique néo-ottomane de la Turquie. On craint en effet dans les capitales arabes une ingérence de la Turquie dans les affaires intérieures sous prétexte de lutte anti-communiste.

IV- L'Iran adhère au Pacte avec le retour du Shah au pouvoir

Maillon manquant de la stratégie américano-turque en Orient, l'Iran reste le dernier pays à convaincre pour adhérer au Pacte afin que le « *bouclier oriental* » prenne vie.

Le pays est au début des années 1950 secoué par l'agitation des milieux nationalistes et communistes qui réclament et obtiennent la nationalisation des compagnies pétrolières britanniques en 1951, à la suite de la décision prise par le Premier ministre iranien, le docteur Mossadegh⁵⁴.

Avec le retour du Shah au pouvoir, en 1953, les États-Unis font savoir que l'adhésion de l'Iran au Pacte de Bagdad serait vivement appréciée et que cela se traduirait par une augmentation des aides financières à ce pays. Mais le point de friction pour les autorités iraniennes demeure le traité russo-iranien de 1921. Les dirigeants soviétiques ne manquent pas

⁵³ Cité par Benoist-Méchin, *Un printemps arabe*, p.480.

⁵⁴ Il sera chassé du pouvoir en 1953 par un coup d'État, mené et financé par les États-Unis et le Royaume-Uni. Le processus de nationalisation sera interrompu.

de le rappeler. Leur organe de presse, la *Pravda* déclare que l'Iran « *commettrait, à l'égard de l'URSS, un acte inamical, dont il devrait s'attendre à supporter toutes les conséquences* ».

Mais, loin de les démotiver, ces menaces et le ton comminatoire des Russes poussent le nouveau gouvernement iranien, pro-occidental, à accélérer l'adhésion de leur pays au Pacte de Bagdad. Le pays rejoint donc l'alliance antisoviétique le 12 octobre 1955, mais ne recevra aucune base militaire étrangère sur son territoire.

§ 2 - LES PREMIÈRES SUITES DU « PACTE DE BAGDAD »

I- Une source de déstabilisation régionale

Le Royaume-Uni adhère au Pacte le 1^{er} avril 1955, suivi du Pakistan le 1^{er} juillet, et de l'Iran en octobre. « *La diplomatie britannique exulte. Le pacte a une frontière qui s'étend de la Méditerranée à l'Himalaya* ». Ce pacte revêt en effet un caractère important pour Londres, puisqu'il lui permet de retrouver un peu de l'influence perdue en Orient depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Certes, mais il n'a qu'un seul membre arabe, l'Irak, qui « *loin d'être le pivot d'un rassemblement à dominante anglaise, se trouve ainsi isolé. Du même coup toute la politique anglaise est condamnée* »⁵⁵.

En effet, outre la Syrie et le Liban qui ont refusé d'adhérer au *MEDO*, le roi Hussein de Jordanie va devoir céder devant les manifestations violentes de ses sujets hostiles à ce traité : il le rejette à la grande satisfaction de l'Égypte, mais également de l'Arabie saoudite. Pourtant, cet État est résolument pro-américain et anti-communiste, mais le roi Saoud a une trop grande méfiance envers la Turquie qui est de fait le pilier du dispositif. Par ailleurs, il connaissait les visées de Noury Saïd, et plus particulièrement des Britanniques voulant créer un « *Croissant fertile* » - une union entre l'Irak, la Syrie et la Jordanie – qui contribuerait à l'encerclement de l'Arabie saoudite. C'est donc avec un certain soulagement que le souverain saoudien accueille le rejet du Pacte par la Jordanie⁵⁶ et la Syrie.

⁵⁵ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.31.

⁵⁶ En mars 1956, le commandant en chef des forces armées jordaniennes – appelées alors la « *Légion arabe* » - sera révoqué. Il s'agissait d'un officier britannique, John Talbot, arabisé « *Glubb Pacha* », fondateur de cette « *Légion arabe* » et son chef depuis 25 ans. Il était considéré comme l'héritier de Lawrence d'Arabie et symbole de l'hégémonie britannique au Moyen-Orient.

De leur côté, les États-Unis vont être déconcertés par l'accueil violent fait au Pacte par la rue arabe, et ils ne tiennent pas à se brouiller avec Le Caire, Riyad ou la Ligue arabe. Dans l'expectative, ils choisissent donc de ne pas adhérer à l'alliance ⁵⁷, mais restent toutefois présents sur le plan militaire en tirant les avantages stratégiques offerts par le traité. Ainsi, le *Strategic Air Command* quitte Tripoli – en Libye – pour Adana – en Turquie. Situé au plus près de leurs ennemis, les bombardiers américains ne sont plus qu'à 24 minutes des bases aériennes soviétiques les plus proches.

Les experts américains déclarent que cette base était très vulnérable aussi longtemps que la Turquie était seule, parce que le dispositif manquait de profondeur. Maintenant, il pourra être efficacement défendu, en conjonction avec un réseau d'aérodromes installés en Irak et au Pakistan.

II- Les prémices des conséquences géopolitiques

Pour les Anglo-Américains, l'Égypte plaque tournante et leader nominal de la Ligue Arabe, pays le plus peuplé du Moyen-Orient, devait être le pilier du *Middle East Defence Organization* qui prolongeait le pacte Atlantique. Il n'en sera rien. Cet État va rejoindre le camp des Pays « *non alignés* ». Ce choix hautement stratégique sera concrétisé par la participation de Nasser à la conférence de Bandoeng en avril 1955, et ses rencontres avec Nehru et Chou En Lai. À la fin du discours de clôture prononcé par Nehru, le 24 avril 1955, le responsable indien déclare : « *Nous élevons notre voix contre l'hégémonie et le colonialisme dont beaucoup d'entre nous ont soufferts pendant longtemps. Et c'est pourquoi nous devons veiller à ce qu'aucune forme de domination ne nous menace. Nous devons être amis avec l'Ouest, avec l'Est, avec tout le monde* » ⁵⁸. Anthony Eden avait demandé à Nasser lors de sa visite en Egypte, en février 1955, « *pourquoi êtes-vous hostile au Pacte de Bagdad ?* ». Nasser lui a répondu : « *Je ne veux*

⁵⁷ Les États-Unis rejoindront le comité militaire de l'Alliance en 1958. Le pacte du *MEDO* sera rebaptisé « *Organisation du traité central* » – **Central Treaty Organization** – *CenTO*, après le retrait irakien le 24 mars 1959.

⁵⁸ Extraits du discours de Nehru le 24 avril 1955 à Bandoung. *Annales bac 2001* – Histoire.

entrer dans aucun pacte avec une grande puissance. L'idée du Pacte mène à la division du monde arabe, elle isole l'Égypte et met en danger l'unité arabe ⁵⁹ », rapporte Marc Ferro.

L'Égypte, se sentant menacée d'isolement, conclut des pactes de défense mutuelle avec la Syrie – 20 octobre 1955 -, l'Arabie saoudite – 27 octobre – et le Yémen – 21 avril 1956 -. Alliances sans réelle signification militaire puisque ces États n'ont pas de frontière commune, mais ont par contre un énorme impact politique et psychologique.

Le « *bouclier oriental* » a donc divisé en deux le Moyen-Orient arabe alors qu'il devait l'unir contre la menace commune : l'Union soviétique.

Ainsi, le pacte de Bagdad, en aggravant l'instabilité du Moyen-Orient, va avoir l'effet inverse, celui de faciliter la pénétration de l'Union soviétique qu'il devait justement empêcher ⁶⁰. C'est donc un échec cuisant de la politique étrangère des Anglo-Saxons en cette année 1955 qui allait être décisive dans l'histoire du Moyen-Orient, apportant avec soi le conflit Est-Ouest et la pénétration soviétique jusqu'aux bords du Nil.

Autres conséquences du « *pacte de Bagdad* » : le réarmement de l'Irak, avec du matériel moderne, dans le cadre du *MEDO*, va inévitablement entraîner l'Égypte à procéder à une démarche analogue, mais dans un cadre différent, en tant que « *non aligné* » ; il en sera de même pour Israël, face à la montée en puissance de ses plus dangereux ennemis, l'Égypte et l'Irak – ce dernier n'ayant pas signé l'armistice de Rhodes en 1949.

Le Moyen-Orient va rentrer dans une période d'inquiétude et d'instabilité. Les Soviétiques vont apparaître avec éclat dans la « *chasse gardée* » de l'Occident, le « *tripartisme* » désormais vidé de sens.

⁵⁹ Dans une interview accordée, le 12 septembre 1956 – en pleine crise de Suez - par le colonel Nasser à un reporter du quotidien travailliste *Daily Herald*, le dirigeant égyptien lui déclara que « *la conclusion du pacte de Bagdad est à l'origine de la crise qui caractérise les relations entre l'Égypte et l'Occident.* » *Je me rend compte des véritables sentiments des peuples du Proche-Orient et de leur nationalisme* », a-t-il déclaré avant d'ajouter : « *Pour moi, il est plus important d'assurer le front intérieur que de préparer la défense contre une éventuelle agression étrangère. Si nous avons accepté d'adhérer au pacte de Bagdad, notre peuple aurait perdu sa confiance dans ses dirigeants* ». (Rapporté dans le journal *Le Monde* en date du 19 septembre 1956)

⁶⁰ Autre paradoxe : cette pénétration s'est effectuée à un moment où les relations internationales connaissent une indéniable détente. La guerre froide cède le pas à la coexistence pacifique : conférence de Genève, XX^e Congrès du PCUS avec la « *déstalinisation* » lancée par Nikita Krouchtchev.

III- Les premières réactions de l'Union soviétique

Deux mois après la signature du traité turco-irakien, une déclaration du Ministère des Affaires étrangères de l'URSS, le 16 avril 1955, va poser à la fois les fondements d'une politique régionale et d'une révision globale des rapports internationaux :

*« L'Union soviétique ne peut rester indifférente à l'évolution de la situation dans le Proche et le Moyen-Orient puisque la formation des blocs et l'établissement des bases militaires étrangères sur le territoire des pays du Proche et du Moyen-Orient touchent directement à la sécurité de l'URSS. La position du gouvernement soviétique est d'autant plus compréhensible que l'Union soviétique est située à proximité immédiate de ces pays [...] »*⁶¹.

Cette déclaration faite alors même que se déroule la conférence de Bandoeng⁶², va marquer une rupture totale avec l'attitude antérieure des dirigeants soviétiques envers cette région - une rupture aussi avec l'ensemble de la politique extérieure de l'URSS depuis 1945.

Comme le souligne Hélène Carrère-d'Encausse, *« l'URSS entend être présente au Moyen-Orient parce que sa sécurité y est menacée. Son intérêt pour le Moyen-Orient, le lien entre l'évolution de cette région et la sécurité de l'État soviétique, les menaces qui pèsent sur la souveraineté des États du Moyen-Orient, telles sont les grandes lignes de la révision politique soviétique. En quelques phrases concises, cette déclaration du 16 avril désigne l'ennemi commun des États de la région et de l'URSS, celui qui menace l'indépendance et la sécurité des uns et des autres, l'impérialisme, et définit aussi l'intérêt commun des États du Moyen-Orient et de l'URSS, la lutte contre l'impérialisme »*⁶¹.

⁶¹ Cité par Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.43.

⁶² En avril, la conférence de Bandoeng - qui rassemble les dirigeants aux orientations différentes, mais tous conscients de leur appartenance à une même communauté internationale, celle des États soucieux de leur indépendance - ouvre la voie à un rapprochement de l'Égypte avec le camp socialiste.

SECTION III : LES CONSÉQUENCES DU « *PACTE DE BAGDAD* »

§ 1 - *LA COURSE AUX ARMEMENTS POUR L'ÉGYPTE*

I- Le colonel Nasser à la recherche d'armements modernes

Le colonel Nasser est ulcéré d'une part par la montée en puissance de l'Irak, son adversaire pour le leadership arabe, armé par les États-Unis et non tenu par les restrictions de l'accord tripartite de 1950 - concernant uniquement les signataires de l'armistice de Rhodes de 1949 dont ne faisait pas partie l'Irak -, d'autre part par l'attitude d'Israël dont l'opération de représailles contre le poste égyptien à Gaza en février 1955, - quelques jours après la signature du pacte turco-irakien - a soulevé une vague d'indignation des Égyptiens. Le Raïs prend alors conscience de sa vulnérabilité et cherche à se procurer des armes. *« Plus tard il devait déclarer que l'incident de Gaza du 28 février 1955 ⁶³ l'avait poussé à se procurer des armes de l'autre côté du rideau de fer ; et il semble qu'en effet cet incident ait été à la base de la course aux armements qui allait s'intensifier au Proche-Orient »*, selon l'historien Michel Bar Zohar ⁶⁴. Pour Motti Golani, cette opération *« va avoir un impact majeur sur le cours des événements ultérieurs au Moyen-Orient. Les réactions égyptiennes et internationales vont être plus violentes qu'Israël ne les avait anticipées »* ⁶⁵. Le président égyptien se tourne vers les États-Unis mais ces derniers, comme la Grande-Bretagne, vont l'éconduire.

II- Après le refus des Américains, Nasser se tourne vers les Soviétiques

Nasser avait donc informé très tôt les États-Unis de ses intentions. Sa petite phrase fameuse *« nous achetons des armes et non des idées »* va cheminer au Moyen-Orient et contribuer à attirer vers l'URSS d'autres interlocuteurs », rappelle Hélène Carrère-d'Encausse ⁶⁶.

⁶³ Dans la nuit du 28 février au 1^{er} mars 1955, les Forces de défense d'Israël – *Tsahal* (abréviation de *Tsavah Haganah Le'Israël*) – exécute un raid de représailles à proximité de la ville de Gaza. Les pertes subies de part et d'autre – 38 soldats égyptiens ont été tués - dépassent largement celles des précédentes opérations menées par les Israéliens.

⁶⁴ Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.95.

⁶⁵ Motti Golani, *op. cit.*, p.16.

⁶⁶ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.43-44.

En effet, l'ambassadeur soviétique en Égypte – Daniel Solod - avait rencontré Nasser en février pour lui proposer la livraison d'armes. Mais le Raïs va, d'abord, décliner l'offre soviétique, car bien qu'ayant été déjà éconduit par les pays occidentaux – Grande-Bretagne et États-Unis -, il fait une dernière tentative auprès des Américains, en mars 1955. Par l'intermédiaire de l'ambassadeur américain au Caire – Byroade -, il les met au courant des propositions soviétiques et leur réclame à nouveau des armes. « *Foster Dulles refusa de le croire ; cela devait être du bluff* » ⁶⁷.

Nasser n'aura des armes que s'il cède, et s'il adhère aux organisations occidentales de défense. Par ailleurs, les Anglo-Saxons étaient de moins en moins enclins à livrer des armes à quelqu'un qui cherchait visiblement à s'émanciper de leur tutelle. Céder, se renier soi-même, ou bien trouver ailleurs et des armes et des alliés, telle est l'alternative pour le Raïs.

Au cours de la conférence de Bandoeng, en avril 1955, Nasser rencontre Chou-en-Laï qui « *se propose comme intermédiaire auprès des Soviétiques. Ceux-ci saisissent l'opportunité et proposent - par le biais de la Tchécoslovaquie - un contrat de vente d'armes comprenant, tout particulièrement, des systèmes sophistiqués comme les avions chasseurs Mig 15 et bombardiers Ilioutchine Il 28, sans équivalent sur le théâtre moyen-oriental* » ⁶⁸. En effet, le contrat prévoit, notamment, 50 bombardiers Ilioutchine II 28, 120 intercepteurs MiG-15 et une cinquantaine de chasseurs ultramoderne MiG-17.

III- Le contrat d'armement égypto-tchécoslovaque

La signature du contrat d'achat d'armes en Tchécoslovaquie, qui sert de paravent à l'Union soviétique ⁶⁹, sera annoncée le 27 septembre par Nasser à la population égyptienne, d'une façon symbolique, lors de l'inauguration d'une exposition de photographies sur l'armée égyptienne.

Inquiet, Washington se dit pourtant que Nasser ne pourra aller bien loin : les armes se paient, et l'Égypte n'a que du coton à vendre, et sur des marchés mondiaux où les acheteurs occidentaux font encore la loi. Les États-Unis ne bougent guère. Plus même, quand Israël

⁶⁷ Marc Ferro, *op.cit.*,p.12-13

⁶⁸ Michèle Battesti, *op. cit.*,p.5

⁶⁹ Les Soviétiques dans leur transaction avec les Égyptiens ont exigé la discrétion et la conclusion d'un contrat d'armement par l'intermédiaire des Tchèques pour ne pas compromettre l' » esprit de Genève » et la détente des relations Est-Ouest.

se tourne vers eux pour leur demander de rétablir l'équilibre militaire, ils répondent par la négative. Concernant cette demande des Israéliens – « *pour rétablir l'équilibre militaire* », le président Eisenhower écrira dans ses *Mémoires* qu'« *un chargement d'armes américaines ne servirait qu'à accélérer la course aux armements au Moyen-Orient ; nous opposâmes donc un refus momentané* »⁷⁰.

Finalement, le refus occidental d'armer l'Égypte a contraint Nasser à choisir le concours des pays socialistes. Mais ce choix n'a été fait ni aisément, ni sans arrière-pensées. Nasser a compris, et il le dit par la suite, que l'accord de 1955 créait une situation nouvelle où son pays se trouvait très largement engagé. « *En affirmant fermement son hostilité au communisme, en refusant toute concession sur le plan intérieur, Nasser pensait préserver son indépendance à l'égard de l'URSS. Mais il ignorait encore que, pour l'URSS, les choix intérieurs n'avaient plus d'importance, seules comptaient les attitudes internationales* »⁷¹.

IV- Les conséquences de l'accord égypto-tchécoslovaque

Comme le relève Hélène Carrère-d'Encausse, « *La portée de cet accord est surtout politique. Il entraîne un changement brutal dans l'équilibre existant au Moyen-Orient. Grâce aux livraisons tchécoslovaques, l'Égypte est dotée, en 1956, d'un armement égal en quantité et supérieur en qualité à l'armement total des autres pays de la région – Israël, Irak, Syrie, Jordanie, Liban -, armement dont le plafond avait été fixé par les accords d'armistice de Rhodes. Depuis 1949, les Occidentaux maintenaient et garantissaient un équilibre politique. En septembre 1955, la balance des forces penche brutalement du côté de l'Égypte et tous les États du Moyen-Orient sont placés devant un même problème : rattraper le retard et moderniser leurs armements* »⁷².

Aussi, les pays arabes ne pouvaient pas ne pas prendre en considération l'exemple égyptien pour de multiples raisons. Tout d'abord, parce que les conflits avec Israël se multiplient au cours de l'année 1955, et que chaque État arabe aspire à améliorer sa position en face d'Israël. D'autre part, les rivalités internes des Arabes les conduisent à récuser l'équilibre militaire dont les trois Occidentaux sont maîtres.

⁷⁰ Dwight Eisenhower, *op. cit.*, p.33

⁷¹ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.40

⁷² *Op. cit.*, p.30

Par ailleurs, les offres des pays socialistes ont maints attrait. « *Répondant aux aspirations militaires des Arabes, témoignant qu'une action indépendante est possible malgré la politique imposée par les Occidentaux, elles ne semblent pas, de surcroît, menacer les États qui y répondraient, parce que dépourvues de conditions et de contreparties politiques* » ⁷³. La Syrie ne manquera pas de suivre l'exemple égyptien.

Enfin, « *Pour l'URSS, la vente d'armes est un signal adressé aux Occidentaux, dans un dialogue non formulé. La signification de l'accord égypto-tchécoslovaque, c'est le refus soviétique d'accepter plus longtemps la position occidentale de monopole au Moyen-Orient. En même temps, ce signal s'adresse aussi aux pays du Tiers Monde. L'URSS leur indique clairement qu'ils ne dépendent de l'autorité occidentale que pour autant qu'ils l'acceptent ; que d'autres choix existent dont elle s'offre à être le garant.*

Depuis 1947, les règles du jeu international paraissaient clairement établies. En 1955, l'URSS, sans intervenir directement encore, indique à tous les acteurs de ce jeu qu'elle en récusé les règles et qu'une nouvelle période s'ouvre » ⁷⁴.

§ 2 - LES RÉACTIONS ISRAËLIENNES

I- L'option d'une guerre préventive contre l'Égypte devient à l'ordre du jour

Pour préserver – sanctuariser - l'étroit territoire israélien et éviter des conflits longs et coûteux hypothéquant les chances de développement économique du pays, les responsables Israéliens de la Défense nationale – le général Moshe Dayan et Shimon Peres -, avec l'aval de leur ministre David Ben Gourion ⁷⁵, vont, en mars-avril 1955, « *opter pour une stratégie résolument offensive fondée sur deux principes : l'attaque préventive, si possible par surprise, et le transfert des hostilités sur le territoire de l'adversaire, dès que cela s'avère possible. En outre, cette attaque préventive doit être focalisée sur un seul ennemi à la fois, afin d'accroître les chances*

⁷³ *Ibid*, p.30

⁷⁴ *Op. cit.*, p.36

⁷⁵ À cette époque Ben Gourion était ministre de la Défense du gouvernement Moshe Sharett, Premier ministre. Ce dernier était opposé à une guerre préventive.

de victoire rapide, de manière à pouvoir rabattre ensuite les forces mobilisées contre un autre adversaire » ^{76 77}.

« Cette recherche de la victoire à tout prix donne naissance à l'expression « en brera ! » - littéralement « pas d'autre choix ! » -, qui devient le leitmotiv des autorités israéliennes et justifiera toutes les actions militaires entreprises par Tsahal. », relate l'historien français Jean-Yves Bernard ⁷⁸.

D'après l'historien israélien Motti Golani, *« deux hommes ont convaincu Ben Gourion de sortir de sa semi-retraite et de revenir en première ligne pour défendre Israël : Moshe Dayan et Shimon Peres, directeur général du ministère de la Défense. Tous deux fidèles du « vieil homme »,* ils ont aussi sur lui de l'influence et la même perception des problèmes relatifs à la sécurité d'Israël. Dès son retour aux affaires, en février 1955 Ben Gourion constitue une équipe avec Dayan et Peres appelée *« état-major restreint »* ⁷⁹. Ce trinôme est aux aguets du *« second round »* pour Israël.

II- La nécessité de s'allier à une puissance étrangère

L'annonce en septembre 1955, par Nasser, de l'important contrat d'armement provoque une profonde émotion en Israël, sachant que les armées des autres pays arabes se renforcent également, en particulier pour les armées irakiennes et jordaniennes. Celles-ci sont en effet équipées de matériel fourni par le Royaume-Uni, qui reste lié à l'Irak et à la Jordanie par des traités de défense. En outre, vis à vis de la Jordanie, en janvier 1956 le Comité des chefs d'état-major britanniques a établi un plan d'opérations – baptisé *« Cordage »* - destiné à s'opposer par la force armée – notamment avec la *RAF* - à toute attaque d'Israël contre le royaume jordanien.

Aussi, depuis l'annonce en septembre du contrat d'armement égypto-tchécoslovaque, Israël part du postulat que l'Égypte a l'intention d'entrer en guerre pour entreprendre un deuxième *« round »* ⁸⁰. La nécessité de s'allier à une puissance étrangère, comme préalable à une

⁷⁶ Pierre Razoux, *Tsahal – nouvelle histoire de l'armée israélienne*, Perrin, 2006, p.106

⁷⁷ *«Celui qui se lève pour te tuer, lève-toi plus tôt pour le tuer »* : Ce précepte de la Bible résume la pensée stratégique qui a animé les dirigeants israéliens qui se sont succédés à la tête de l'État hébreu.

⁷⁸ Jean-Yves Bernard, *La genèse de l'expédition franco-britannique en Egypte de 1956*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003, p.290.

⁷⁹ Motti Golani, *op. cit.*, p.20.

⁸⁰ Le *« premier round »*, celui de 1948, a été un échec cinglant pour la coalition arabe. La propagande diffusée par les radios arabes appelle à une revanche.

guerre préventive contre l'Égypte, devient alors le fondement inébranlable de la politique extérieure de Ben Gourion.

Il faut à ce sujet souligner - c'est là une des clés pour comprendre la plupart des actes de Ben Gourion au cours des dix-huit mois suivants – sa très grande crainte de subir des raids aériens contre la population civile israélienne. Ayant vécu quelques mois à Londres pendant le *Blitz*, il pense en effet que les Israéliens ne pourraient pas endurer une pareille attaque. Selon lui, Israël a besoin d'un « *parasol* », c'est-à-dire d'une couverture aérienne fiable de son territoire ; or, à cette époque, il ne fait pas confiance à l'Armée de l'air israélienne pour assurer cette protection.

Concernant les fournitures militaires destinées à l'Égypte, Moshe Dayan rappelle que « *mesuré à l'échelle des achats d'armes effectués à l'époque au Moyen-Orient, ce marché dépassait de très loin tout ce que l'on avait connu jusqu'alors. Ajoutée aux armes que l'Égypte possédait déjà, une telle livraison détruisait d'un seul coup l'équilibre précaire qui existait entre le potentiel militaire des États arabes et celui d'Israël* ». Ainsi, s'agissant de l'aviation de combat, « *auparavant l'Égypte avait 80 appareils à réaction contre 50 à Israël ; d'un seul coup elle en disposait de 200 – soit 4 contre 1* ». En outre, « *les Mig 15 et les Ilioutchine reçus par les Égyptiens avaient au moins deux stades d'avance sur les Meteor et les Ouragan alors en notre possession* ». En conséquence, en cas de conflit avec l'Égypte « *nos chances de succès [auraient été] très réduites* » car la « *liberté d'action aérienne [devait jouer] un rôle décisif* » ⁸¹.

III- Le choix d'une relation étroite avec la France va l'emporter

Concernant la fourniture d'armements modernes, il est décidé que le ministère des Affaires étrangères ⁸², se chargerait des États-Unis, tandis que celui de la Défense, dirigé par Shimon Peres, tenterait sa chance auprès de la France. Le ministère des Affaires étrangères ayant, comme les années précédentes, échoué dans sa démarche aux États-Unis, Shimon Peres rapporte que « *le Congrès américain répugnait, à cette époque, à approuver toute fourniture d'armes à un pays étranger, si le gouvernement des États-Unis ne pouvait pas en superviser efficacement l'emploi. Une telle supervision impliquait des accords diplomatiques et des conditions qui ne pouvaient être envisagés avec Israël. En effet, l'ennemi d'Israël n'était pas communiste, et seuls*

⁸¹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.23.

⁸² Poste occupé d'abord par Abba Eban, puis par Moshe Sharrett.

les pays ayant la « chance » d’être menacés par un ennemi appartenant ouvertement au camp communiste pouvaient bénéficier de l’aide militaire américaine » ⁸³.

Le Premier ministre est alors contraint de soutenir pleinement l’engagement du département de la Défense. Israël a en effet une raison positive d’espérer le concours de la France : les difficultés que celle-ci éprouve en Afrique du Nord suscitent des tensions avec les pays arabes ; il devrait donc être possible d’amener le gouvernement français à soutenir Israël dans sa lutte contre ces mêmes pays. Il y a convergence d’intérêt national. Les relations avec la France deviennent de ce fait une composante majeure de la politique de défense d’Israël.

Or il se trouve que *« les liens tissés par Israël avec les milieux politiques et militaires français favorables au maintien sous quelque forme de l’empire en Afrique du Nord, vont se resserrer avec les difficultés que rencontrera la pacification en Algérie. Ainsi, Jacob Tsur – ambassadeur d’Israël en France – observe que c’est le ministre de l’Intérieur, Maurice Bourgès-Maunoury, dont relèvent les départements algériens, qui établit le 12 mai 1955 des contacts avec l’ambassade israélienne »*, relate l’historien Jean-Yves Bernard ⁸⁴.

§ 3 - LA POSITION DE LA FRANCE SUR LE MOYEN-ORIENT

Le « Pacte de Bagdad », - conçu et réalisé par les Anglo-Saxons, pour servir leurs desseins, soit face à l’URSS, soit au Moyen-Orient lui-même, qu’ils souhaitaient soumettre plus fermement à leur influence, s’est heurté à une hostilité farouche de la plupart des pays arabes. La France, à son tour, ne tardait pas à se joindre aux adversaires du Pacte pour une multiple série de raisons.

Pour les milieux politiques et diplomatiques français, l’accord égypto-tchécoslovaque signait l’arrêt de mort du tripartisme au Moyen-Orient. *« Le contrat « purement commercial » entre la Tchécoslovaquie et l’Égypte est la conséquence logique des hésitations et de la désunion des Trois. Dans le meilleur des cas, l’équilibre stratégique très délicat dans cette partie du monde risque maintenant d’être bouleversé [...] Les arsenaux d’une démocratie populaire vont armer l’Égypte. L’annonce de l’accord tchéco-égyptien a causé dans toutes les capitales occidentales un véritable désarroi. [...] Une dangereuse course aux armements a pris le départ en Méditerranée*

⁸³ Shimon Peres, *David et sa fronde*, (traduit de l’anglais par Jacques Brécard), Stock, Paris, 1971, pp. 48-49.

⁸⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.273.

orientale », écrivait *Le Monde* le 29 septembre 1955, sous le titre « *Branle-bas de combat en Proche-Orient* ». « *Jusqu'ici, le Proche-Orient était l'une des régions dans lesquelles la diplomatie russe ne possédait pratiquement que peu d'arguments de marchandage. Aujourd'hui, elle en possède plusieurs et elle entend sans aucun doute les jouer* », ajoutait le même quotidien en date du 14 octobre suivant ⁸⁵.

En effet, l'accord tripartite de 1950 entre les États-Unis, la France et la Grande-Bretagne, qui avait réussi à tenir un certain équilibre entre les belligérants potentiels du conflit israélo-arabe, toujours latent, devient caduc avec, toutefois, une situation particulièrement pénalisante pour la France. En effet, le pacte de Bagdad va assurer aux Anglais et aux Américains le monopole de la fourniture des armes, sans passer par le *NEAC*. Il y a également, pour la France, la crainte de voir la Syrie vulnérable à ses voisins turko-irakiens.

I- La proposition française d'un « *quadripartisme* »

Devant ces diverses craintes, la France va donc afficher une opposition au « *pacte de Bagdad* » qui va se formaliser par l'établissement d'un « *mémorandum* » adressé le 17 janvier 1956 aux États-Unis et à la Grande-Bretagne, quelques jours avant l'installation du gouvernement Guy Mollet. Dans sa démarche, qui prenait en compte la pénétration soviétique au Moyen-Orient, le Quai d'Orsay essayait d'élaborer une nouvelle doctrine diplomatique pour cette partie du monde : le « *Tripartisme rénové* » ou le « *Quadripartisme* », c'est-à-dire l'équilibre à quatre. Les Quatre Grands, prétendait la France, devaient assumer la responsabilité de la paix au Moyen-Orient.

En élaborant ce mémorandum, le Quai d'Orsay demeurait convaincu que la France devrait œuvrer pour un apaisement de la région en deux étapes. Première étape : conférence à quatre sur le Moyen-Orient ; deuxième étape : embargo quadripartite sur les armements à destination de cette région.

La France n'obtint pas satisfaction de la part des trois autres Grandes puissances.

⁸⁵ Journal *Le Monde*, publications des 29 septembre et 14 octobre 1955.

II- Le choix du ministère des Affaires étrangères : un rapprochement avec l'Égypte

L'élaboration de ce mémorandum, diffusé en janvier 1956, a fait suite à une réunion des ambassadeurs français en poste dans cette région, qui s'est tenue fin octobre 1955 au Quai d'Orsay, sous la présidence d'Antoine Pinay ministre des Affaires étrangères du cabinet Edgar Faure. Pour le gouvernement français, la nécessité d'une révision profonde de la politique française au Moyen-Orient se faisait sentir. La propagande anti-française du Caire s'intensifiant de jour en jour, la France réagissait par la suspension des fournitures militaires à l'Égypte en septembre. Une attitude claire devait être élaborée à l'égard de l'Égypte, d'autant plus que la pénétration des Soviétiques dans la région ajoutait une dimension nouvelle à la crise régionale.

Toutefois, dès le début de cette conférence, *« il était apparu clairement que l'ambassadeur Pierre Gilbert – ambassadeur à Tel Aviv -, qui réclamait un resserrement des liens de la France avec Israël contre l'extrémisme arabe, restait minoritaire face à ses collègues en place dans les pays arabes, tous partisans d'une offensive de charme française en direction des capitales musulmanes. Gilbert se retirait de la conférence, rédigeait un rapport favorable à Israël et l'adressait à plusieurs de ses amis personnels et à des hommes d'État dont, semble-t-il, le président de la République. La conférence des ambassadeurs ne s'inclinait pas pour autant et s'achevait sur la décision d'œuvrer pour un rapprochement franco-arabe »*⁸⁶, relate l'historien Michel Bar-Zohar.

La détente dans les relations franco-arabes devenait l'axe de la politique française au Moyen-Orient. Notre ambassadeur en Égypte, M. du Chayla, conférait au Caire avec Nasser, *« lui promettait la reprise des livraisons d'armements français contre la promesse d'un répit sur les ondes de la « Voix des Arabes »*. Nasser faisait le geste promis et les Français, étonnés, entendaient Le Caire remplacer les injures habituelles à leur égard par des éloges flatteurs. *« Merci ô France ! »*, s'écriait Ahmed Saïd sur les antennes du Caire. Il rendait hommage au gouvernement français qui *« rassemble ce qui lui reste de prestige pour prouver que la France demeure la nation de la liberté, de la fraternité et de l'égalité. Nous te garantissons le maintien fraternel et digne que tu désires pour tes enfants et tes intérêts en Afrique du Nord. Tes intérêts*

⁸⁶ Michel Bar Zohar, *op. cit.*, p.102.

*seront un dépôt sacré sur lequel veilleront l'affection et la fraternité des enfants d'Afrique du Nord »*⁸⁷.

Nasser avait rempli ses engagements et la France s'empressa d'en faire autant. La presse française annonça aussitôt que les livraisons d'armes à l'Égypte allaient être reprises ; et l'exécution de cette promesse suivit immédiatement. Antoine Pinay « *était déterminé à mettre tout en œuvre pour assurer une participation française dans le financement du barrage d'Assouan, qui était justement discuté entre l'Égypte et les puissances occidentales* »⁸⁸.

Ainsi, la brève « *expérience nassérienne* »⁸⁹ qui sera entreprise par le successeur d'Antoine Pinay – Christian Pineau –, c'était en fait la continuation de la politique formulée à la conférence des ambassadeurs au Moyen-Orient, à Paris, en octobre 1955. Il s'agissait de tenter un rapprochement avec Le Caire⁹⁰ et, par ce rapprochement, modérer et réduire l'appui et l'assistance de Nasser aux rébellions en Afrique du Nord.

III- Les justifications de la position du Quai d'Orsay « *pro-arabe* », face à celle du ministère de la Défense « *pro-israélienne* »

L'historien Jean-Yves Bernard relève que la position du Quai d'Orsay, qualifiée à l'époque de « *pro-arabe* », « *repose sur des concepts simples mais réfléchis, et sur une appréciation nuancée des réalités moyen-orientales, qui tranchent avec les idées sommaires qui règnent dans certains milieux français* »⁹¹.

À ce sujet, il mentionne et commente le contenu d'une « *Note pour le ministre* », en date du 9 mars 1956, rédigée par Pierre Maillard, chef de la Sous-direction du Levant, qui apporte une critique à un rapport d'un officier du ministère de la Défense proposant l'adhésion de la France au Pacte de Bagdad. À cette occasion, le diplomate « *expose et défend les principes qui doivent, aux yeux des spécialistes du ministère des Affaires étrangères, guider la politique proche-orientale de la France. Il observe avec justesse que la présence soviétique dans cette région, « nouveau facteur », accélérera le processus d'émancipation des peuples arabes et que les influences de l'URSS et des États-Unis, conjuguées à celle de la propagande panislamique,*

⁸⁷ Cité par M. Bar Zohar, *op. cit.*, p.102-103

⁸⁸ Michel Bar Zohar, *op. cit.*, p.103

⁸⁹ Sujet abordé dans la Section IV suivante consacrée aux « *Conséquences du conflit algérien* ».

⁹⁰ La rencontre entre Pineau et Nasser se fera le 14 mars 1956 au Caire

⁹¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.275

aideront les forces nationalistes. Or, le Pacte de Bagdad suscite l'animosité du monde arabe, qui l'assimile à une nouvelle manifestation de l'impérialisme occidentale. En outre, faire cause commune avec les Britanniques, dans la lutte qui les oppose avec « âpreté » aux Américains dans le monde arabe, pourrait amener ces derniers à soutenir contre les deux puissances européennes, les nationalismes arabes »⁹².

En conclusion, le Sous-directeur du département d'Afrique-Levant définit en ces termes l'orientation nécessaire de l'action de la France :

*« En réalité le seul jeu possible au Proche-Orient ne peut être, dans le conflit des impérialismes qui s'y affrontent – et auquel vient de se joindre récemment l'URSS – qu'une politique d'équilibre et de maintien du statu quo combinée avec un effort conjugué en vue du rétablissement de la paix, entre Israël et ses voisins, et une élévation du niveau de vie [...] La politique britannique en poursuivant l'extension du Pacte de Bagdad va à l'encontre de ces buts. [...] C'est au contraire en affirmant notre désintéressement et notre souci des intérêts communs à tous les États de la région sans distinction, en intervenant même au besoin entre les Anglo-Saxons et les Russes, que nous pouvons le mieux espérer non seulement sauvegarder nos positions en Orient, mais contribuer efficacement à la stabilisation de celles qui nous restent en Afrique de Nord, et d'une manière générale en Méditerranée, [...] Difficile, [cette politique] implique des retouches constantes, mais elle est aussi du point de vue de nos intérêts et, compte tenu de la puissance actuelle des différents partenaires, la seule rentable »*⁹³.

Par ailleurs, Pierre Maillard observe que « si les Égyptiens sont encore dans une situation de dépendance à l'égard des Anglo-Saxons, ils ont cependant trouvé dans l'appui de l'Union soviétique, de l'Inde et d'une manière générale des « Afro-asiatiques », des sentiments neutralistes « profondément ancrés dans les masses proche-orientales »⁹⁴.

Mais, du côté de l'entourage du ministre de la Défense, partisan d'une participation française au MEDO, « ce dernier n'a pas renoncé à ce projet, bien au contraire, comme le prouvent les propos qu'il tient le 11 juillet 1956 durant une discussion avec Hervé Alphand, nouvel ambassadeur à Washington. Il explique alors au diplomate que les Soviétiques ont mis en œuvre une grande stratégie qui vise à prendre les Occidentaux à revers en Asie du Sud-Est, au Moyen-

⁹² Ibid.

⁹³ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.275-276.

⁹⁴ Ibid.

Orient et en Afrique du Nord. Devant cette menace, Bougès-Maunoury prône une riposte en trois volets : définir une politique tripartite « cohérente » ; armer Israël et « le laisser agir s'il est encore temps » ; « pousser à l'adhésion de la France au Pacte de Bagdad sans égard aux réactions libanaises et syriennes »⁹⁵.

Pour Jean-Yves Bernard, « On retrouve ici l'explication commode des problèmes coloniaux par l'action occulte de l'Union soviétique, notamment en Afrique du Nord. Ce dirigeant français fait donc reposer la nouvelle politique moyen-orientale qu'il préconise sur deux axes majeurs : la création d'une association franco-anglaise pour mater et contenir les nationalismes arabes et, dans le cadre plus étroit de la lutte contre l'Égypte, l'utilisation d'Israël comme bras armé des puissances occidentales »⁹⁶.

⁹⁵ Hervé Alphand, *l'Étonnement d'être : journal 1939-1973*, Fayard, Paris, 1987, p.277. Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.289.

⁹⁶ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.290.

SECTION IV : LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT ALGÉRIEN

§ 1 - LES INTERACTIONS SUR LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ÉGYPTE

I- La thèse du complot de l'étranger

La thèse du complot de l'étranger dans le déclenchement de l'insurrection algérienne en novembre 1954 fut la réaction immédiate des autorités d'Alger.

Cette perception reposait notamment sur l'analyse de la propagande diffusée par la radio égyptienne *La Voix des Arabes*. Créée en juillet 1953 ⁹⁷ pour « *engager la bataille contre les impérialistes et travailler à la constitution de la Nation arabe* », cette radio officielle du Caire consacrait depuis juillet 1954 – quatre mois avant les événements de la Toussaint dans les Aurès - une émission quotidienne d'une heure au seul « *combat du Maghreb* ». Cette propagande de guerre ne cessait de célébrer l'unité de la Nation arabe et « *l'aide que les Arabes libres apportaient à leurs frères arabes encore sous le joug de l'impérialisme [...]. Les Arabes du monde entier ont compris que la liberté de l'Algérie est la liberté de leur pays* », comme le relate l'historien Charles-Robert Ageron ⁹⁸.

De leur côté, les services de renseignements militaires français n'ignoraient pas que s'était constitué au Caire, en avril 1954, un Comité de libération du Maghreb arabe. Ce comité devait travailler à la revendication de l'indépendance en rejetant toute intégration à l'Union française ou toute formule d'interdépendance.

En juillet 1955, le général Valluy ⁹⁹ chargea le chef de l'inspection des forces terrestres d'aller présenter à Washington « *la conjuration arabo-soviétique, cette nouvelle étape de la guerre froide qui vise spécialement les arrières africains de la défense européenne* ». Plus qu'à une intervention soviétique directe au Maghreb, les états-majors français pensaient que l'Union soviétique pourrait s'y introduire par l'intermédiaire des États arabes comme l'Égypte dont « *les ambitions sur*

⁹⁷ Avec un financement en provenance de la CIA.

⁹⁸ Charles-Robert Ageron, « L'opération de Suez et la guerre d'Algérie », in *La France et l'opération de Suez de 1956*, actes d'une table ronde organisée par le CEHDN, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM (Association pour le développement de la diffusion de l'information militaire), mai 1997, p.43.

⁹⁹ Le général Valluy était à l'époque le représentant français au « *Groupe militaire permanent* » - *Standing Group* – de l'OTAN, en place à Washington. Il avait remplacé, à l'été 1953, le général Paul Ély.

l'Afrique du Nord étaient évidentes ». Dans ces conditions, le panarabisme ou le nationalisme arabe dans sa version nassérienne étaient bien des périls majeurs pour l'Occident.

Devant le conseil de l'OTAN, les représentants français ne cessèrent de dire que : « *Les troubles d'Algérie constituaient sans aucun doute un prolongement à travers le nationalisme arabe de l'action soviétique sur certains pays comme l'Égypte* », et le général Valluy de préciser que « *dans son action présente en Afrique du Nord, la France sert fidèlement les intérêts de l'OTAN* » ¹⁰⁰.

Par contre, à ce sujet, « *la conclusion des Américains était toute différente de celle des Français : c'est en appuyant les nationalistes arabes modérés que les États-Unis entendaient empêcher l'activisme soviétique et l'expansion du communisme* ». Cette attitude sera celle que Washington affichera dans le conflit algérien, une attitude très... réservée ! Concernant cette position des dirigeants Américains, Anthony Eden ne manquera pas de souligner que « *leur méfiance invétérée à l'égard du « colonialisme » ne les prédisposaient fondamentalement pas à sympathiser avec les problèmes français en Afrique du Nord* » ¹⁰¹.

Fin janvier 1956, à l'époque de l'investiture de Guy Mollet à la présidence du Conseil, le général Lorillot prévenait le gouvernement : « *la situation générale est très médiocre, la situation militaire est préoccupante, la situation politique est franchement mauvaise* » ¹⁰².

II- L'échec d'une tentative de rapprochement avec Nasser

Au niveau des dirigeants français, un contact avec le Raïs égyptien sera établi lors d'une visite effectuée en mars 1956 par Christian Pineau, le ministre des Affaires étrangères du gouvernement Guy Mollet. Cette visite, qui se situait dans le cadre d'une politique d'équilibre entre les pays arabes et Israël - le Quai d'Orsay donnant la priorité aux États arabes ¹⁰³ - avait pour objet de tenter un rapprochement avec Le Caire, et, par ce rapprochement, modérer et réduire l'appui et l'assistance de Nasser aux rébellions en Afrique du Nord.

¹⁰⁰ Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p.45-46.

¹⁰¹ Anthony Eden, *Mémoires : 1945-1957*, volume II, Plon, Paris, 1960.

¹⁰² Cité par Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p.50.

¹⁰³ Par ailleurs, des contacts secrets vont être noués par des membres du parti socialiste avec le FLN, au cours du mois d'avril 1956. Ces rencontres se sont déroulées au Caire auprès d'émissaires algériens. Il s'agissait, d'une mission exploratoire, à l'initiative du Parti socialiste. Rappelons que le détournement sur Alger, le 23 octobre 1956, de l'avion d'Air Maroc transportant quatre des chefs du FLN vers Tunis, mit fin aux discussions secrètes. Le principal négociateur, Mohammed Khider, était arrêté. (Sujet abordé dans le chapitre I du titre 2)

À son retour Pineau se déclara satisfait de sa rencontre avec le leader égyptien, avec ces termes prononcés devant des journalistes : « *Le président Nasser m'a donné sa parole d'honneur de soldat que, depuis plusieurs mois, aucun commando algérien n'avait été instruit dans un camp en Égypte* » ¹⁰⁴.

Mais, à peine quelques heures après avoir entrepris l'« expérience nassérienne », la France devait en constater la faillite. Vingt-quatre heures s'étaient à peine écoulées, depuis le départ de Pineau du Caire, que Nasser annonçait, dans une conférence de presse : « *Les véritables ennemis de l'Égypte sont la Grande-Bretagne et la France qui livrent des armements à Israël* », ce qui était en effet le cas pour la France, notamment avec la livraison des premiers *Mystère IV* commandés en 1954-55.

III- La montée de l'hostilité à l'égard de Nasser atteint son paroxysme en 1956

Lors du débat sur les « *pouvoirs spéciaux* » sur l'Algérie, en mars 1956, le député Jacques Soustelle, évoquant « *le désastre national que serait la perte de l'Algérie* », désigna publiquement l'Égypte comme « *le centre d'un complot anti-français [...] une véritable conjuration marquée du sceau du fanatisme, de la xénophobie et du racisme* ». Il devait, peu après, lors du congrès des Républicains sociaux, parler de « *l'impérialisme panarabe allié aux Soviets* ». De son côté, devant le Conseil de la République, le ministre chargé des Affaires algériennes, Robert Lacoste, mettait en cause la propagande du Caire qui : « *proclamant chaque jour l'unité de la rébellion et de la revendication dans toute l'Afrique du Nord, avait réussi à provoquer des défections extrêmement sérieuses de la part des troupes marocaines et des troupes indigènes* » ¹⁰⁵, sans compter la solidarité des leaders tunisiens avec les rebelles algériens.

Les responsables militaires n'étaient pas en reste. Ainsi, pour le général Beaufre : « *La guerre d'Algérie se développait depuis novembre 1954. La rébellion, d'abord très localisée, faisait tâche d'huile : on avait d'abord réagi mollement et laissé passer le moment psychologique pour une quantité de raisons [...] Or, cette rébellion d'essence algérienne était incontestablement soutenue par le Service de renseignements égyptien. Son quartier général était au Caire* » ¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Cité par Marc Ferro, *op. cit.*, p.42-43.

¹⁰⁵ Cité par Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p.47-48.

¹⁰⁶ André Beaufre (général), *L'expédition de Suez*, Bernard Grasset, Paris, 1967, p. 25.

Pour Jean Chauvel, à l'époque ambassadeur à Londres, « *l'évolution des événements d'Afrique du Nord devait, au cours de l'année 1956, dominer les mouvements confus de notre politique intérieure, provoquant des perturbations profondes. Elle devait affecter aussi toute notre politique étrangère* » ¹⁰⁷.

Jean-Yves Bernard rappelle à ce sujet que « *Les gouvernants français accordent certainement une grande importance, excessive sans doute, à la propagande radiodiffusée par Le Caire. Ainsi, le 4 juin 1956, Christian Pineau tient ces propos devant Julian Amery, un des ténors des Suez Rebels* ¹⁰⁸ : « *[L'intervention égyptienne en Afrique du Nord] se réduit à peu de chose au plan des armes – mais elle est d'une importance critique. La propagande de la radio du Caire et le fait que Nasser soutienne les principaux groupes d'opposition tunisiens et marocains, rendent difficile la coopération de Bourguiba et du Sultan, même s'ils le veulent* » ¹⁰⁹.

§ 2 - LE RAPPROCHEMENT ENTRE ISRAËL ET LA FRANCE

I- Les artisans d'une union clandestine franco-israélienne

Selon Abel Thomas, à l'époque le chef de cabinet du ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury, l'idée de profiter de l'imbroglio dans lequel les Français se trouvaient en Algérie viendrait de Shimon Peres. Déjà, au cours d'une réunion en avril 1956 entre Peres et Thomas, ce dernier rapporte que l'Israélien : « *cherchait ce qui pourrait nous être agréable en échange des certitudes d'armement, donc de sauvegarde d'Israël, que nous venions de lui promettre. Il nous suggérait un premier accord de défense de nos deux pays* » ¹¹⁰.

Le mois suivant, en mai 1956, Ben Gourion, non sans quelques hésitations, donna son accord et mandata Shimon Peres et Moshé Dayan pour négocier avec la France un accord de

¹⁰⁷ Jean Chauvel, *Commentaires*** - De Berne à Paris (1952-1962)*, Fayard, Paris, 1973, p.172.

¹⁰⁸ Julian Amery est un député conservateur britannique – membre du parti *tory* – qui appartient à un groupe de « *frondeurs* » qui a condamné l'accord anglo-égyptien de 1954 sur l'évacuation de la base militaire de la zone du canal de Suez. On désignera ensuite ce groupe de « *Suez Group* » ou « *Suez Rebels* ». Le député anglais rencontra également Robert Lacoste.

¹⁰⁹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.293.

¹¹⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.78-79

coopération en obtenant l'aval du cabinet israélien en expliquant à ses collègues : « *Aux côtés d'un tel allié que la France, Israël sera prêt à parcourir un long chemin* » ¹¹¹.

En effet, outre l'obtention d'armes en qualité et en quantité suffisante – à l'insu de la procédure du *NEAC*, donc des services du Quai d'Orsay - le plan étudié par le binôme israélien aborde également sur le fond le deuxième objectif stratégique d'importance primordiale pour Israël : la constitution d'une alliance avec une grande puissance. Ce plan va donc faire l'objet, avec les correspondants français habituels, de discussions court-circuitant systématiquement l'administration du Quai d'Orsay, lors d'une réunion secrète qui se tint à la fin juin 1956 dans une résidence privée située à Vémars, à proximité de Chantilly.

II- La rencontre secrète à Vémars

Ces discussions aboutirent à la « *conclusion d'une véritable alliance franco-israélienne, même si – afin d'éviter une ratification par les gouvernements des deux États, qui n'aurait pas manqué de donner lieu à des difficultés politiques – elle ne fut paraphée que par un protocole de renseignement, passé entre les deux responsables des Services secrets* » ¹¹², qui se révéla d'une importance cruciale », comme le relève l'historien François Lafon ¹¹³.

À la suite de ces « *accords* », les relations d'Israël avec la France se situent sur deux plans différents : la fourniture d'armements et la collaboration entre les Services de renseignements et d'actions extérieures : les adversaires désignés étant Nasser et les rebelles algériens.

La réunion de Vémars a ainsi marqué la naissance d'une « *alliance de combat* » franco-israélienne, et l'historien israélien Motti Golani relève que « *les véritables accords de grande portée, aux conséquences militaires importantes, sont conclus avant la crise de Suez. Ils constituent le cadre de la coopération opérationnelle entre la France et Israël* » ¹¹⁴.

Pour Israël, la situation est sans précédent. Le colonel Harkabi l'exprime nettement dans sa synthèse des conversations de Vémars : « *Nous devons nous rappeler que notre but est la guerre contre Nasser. [...] Si nous voulons que les Français s'impliquent dans notre guerre, il*

¹¹¹ Cité par Mordechaï Bar-On. Le biographe (et ancien secrétaire) de Ben Gourion. Michaël Bar-Zohar, s'y réfère également.

¹¹² L'Israélien Harkabi et le Français Boursicot, directeur du SDECE.

¹¹³ François Lafon, *Guy Mollet – Itinéraire d'un socialiste controversé (1905-1975)*, Fayard, Paris, 2006, p.562-563

¹¹⁴ Motti Golani, *op. cit.*, p.62

faut nous impliquer dans la leur » ¹¹⁵. Mais, « à partir de juin 1956, la question de savoir si Israël entrera en guerre contre l'Égypte dépend davantage de la France que d'Israël. Néanmoins, la politique que Dayan cherche à mettre en œuvre depuis le début de 1955 porte maintenant ses fruits. Les conditions nécessaires pour une guerre préventive sont désormais réunies : Israël reçoit à la fois des armes et le soutien politique d'une puissance mondiale, la France » ¹¹⁶.

III- Les modes opératoires hérités du passé récent - La mise en place de réseaux

Dès la naissance de l'État juif la discrétion et le secret qualifièrent les relations militaires franco-israéliennes. Rappelons que l'émigration clandestine par bateaux pour la Palestine s'est effectuée à partir de 1946, surtout au départ de ports français.

Les « activistes » Israéliens ne désiraient pas, vis-à-vis de l'opinion, s'afficher officiellement avec une ancienne puissance coloniale comme la France – ou, pire pour eux, comme la Grande-Bretagne.

La politique officielle du gouvernement français demeurant favorable aux pays arabes, « à Paris comme à Tel Aviv, le rapprochement franco-israélien ne pouvait être l'œuvre que de réseaux parallèles qui doublient, à l'insu de l'opinion publique, l'action des ministères des Affaires étrangères et, dans une moindre mesure, de la Défense nationale », comme le résume très bien Marcel Merle ¹¹⁷.

Par ailleurs, tout comme pour les Français qui ont participé à la Résistance, « un demi-siècle de clandestinité a laissé de profondes traces dans la mentalité militaire israélienne. Reproduisant les habitudes prises dans la Haganah à l'époque de la lutte contre la puissance mandataire britannique puis contre les feddayin, les autorités militaires israéliennes sont obnubilées par le culte du secret et du cloisonnement de l'information » ¹¹⁸.

Les émissaires israéliens du ministère de la Défense vont créer des contacts à tous les niveaux, mais en ignorant les usages diplomatiques. Il s'agissait, pour Pérès, de « nouer des fils partout où

¹¹⁵ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.61

¹¹⁶ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.734

¹¹⁷ Marcel Merle, "La crise de Suez (1956)", in *L'élaboration de la politique étrangère*, (sous la direction de Léo Hamon), Presses universitaires de Paris, 1969.

¹¹⁸ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.108.

des crochets existent », même si cette approche non orthodoxe comportait certains risques. « *N'oublions pas que les gouvernements de la Quatrième République sont instables, et que nous devons faire tout notre possible pour tisser des liens avec tous ceux qui ont été, qui sont et qui seront* »¹¹⁹.

IV- Des postes clés du pouvoir politique en France confiés à des partisans « *pro-israéliens* » et « *pro-Algérie française* »

La montée au pouvoir de Guy Mollet en janvier 1956 allait constituer le tournant décisif dans la politique française à l'égard d'Israël. Il avait pris connaissance de certains passages des écrits du colonel Nasser et notamment de sa *Philosophie de la Révolution*, rédigée en 1953, et le tenait pour un musulman fanatique – ce qu'il n'était pas, il fit pourchasser les Frères musulmans et pendre leurs chefs -, et pour un nouvel Hitler puisqu'il était antisioniste.

Lors de ses conversations avec Sir Anthony Eden, en mars 1956 ¹²⁰, Guy Mollet soulignait les ambitions de ce dictateur mégalomane qui entendait reconstituer l'empire de l'Islam autour de l'Égypte et ajoutait : « *Les Occidentaux ont à faire face aujourd'hui à l'offensive du panislamisme qui n'est pas sans collusion avec la panslavisme soviétique* » ¹²¹.

En tant que ministre à un poste clé, celui de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury – après avoir quitté le ministère de l'Intérieur sous le gouvernement d'Edgar Faure - - va aider sérieusement Israël, soit dans les discussions de cabinet, soit au sein des commissions et conseils interministériels consacrés à l'exportation d'armements. À ce sujet, Abel Thomas révèle qu'un petit comité fut chargé d'« *organiser, en liaison avec l'état-major des Armées, la procédure et les circuits d'instruction des demandes de livraisons les plus rapides et les plus discrets* » ¹²². Seule limitation aux demandes d'Israël : ne pas gêner les unités opérant en Algérie ni amoindrir la sécurité de la France en cas de conflit soudain.

Le ministre de la Défense va être secondé efficacement par ses deux principaux collaborateurs, Abel Thomas – son chef de cabinet - et Louis Mangin. Son influence sur la politique française à l'égard d'Israël deviendra capitale, et se prolongera au-delà de la crise de Suez. Il va devenir le responsable du système d'action pro-israélien auquel le ministre des Affaires étrangères - Christian Pineau - va se rallier, et en mettant « *le Quai d'Orsay le plus possible à*

¹¹⁹ Cité par Michel Bar Zohar, *op. cit.*, p.78.

¹²⁰ Réunion abordée dans la Section V concernant la politique du Royaume -Uni à la veille de la crise de Suez.

¹²¹ Cité par Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p.47.

¹²² Abel Thomas, *op. cit.* p.81-82.

l'écart dans la préparation des décisions politiques concernant l'affaire de Suez elle-même » souligne Abel Thomas ¹²³. Ce personnage sera un des acteurs clés dans le processus d'élaboration de la coalition franco-israélienne.

V- La mise en place d'un « *cabinet restreint* »

Concrètement, avant la crise de Suez, un « *cabinet restreint* » se constitue à l'intérieur du gouvernement : Guy Mollet, Bourgès-Maunoury, Max Lejeune – secrétaire d'État à la Guerre –, Christian Pineau et Robert Lacoste – chargé de l'Algérie. Ce cabinet restreint va travailler en symbiose étroite avec les deux plus hauts responsables militaires : le général Paul Ély, chef d'état-major général des Forces armées, et le général de l'Armée de l'air Maurice Challe, son chef d'état-major, dont le rôle sera également très important dans la mise sur pied de la coalition franco-israélienne.

Ce « *système d'action concret* » - ou « *groupe réel dirigeant* » - va regrouper, dans le plus grand secret, « *un petit nombre d'hommes de bonne foi, pour la plupart des démocrates et des républicains sincères, qui vont ainsi poursuivre une politique au nom d'un intérêt national qu'ils ont eux-mêmes et eux seuls défini* », relève l'historien Pierre Péan ¹²⁴, à savoir une adhésion passionnée et inébranlable au maintien de l'Algérie dans la République française.

De son côté, Frédérique Schillo souligne le fait que l'arrivée au pouvoir du gouvernement Guy Mollet, en février 1956, va accélérer les « *deux phénomènes observés dès l'été 1955. Premièrement, ce que nous appelons la « diplomatie du secret », cet arcana imperii, pour contourner le Quai d'Orsay et prendre le contrôle de la conduite des Affaires étrangères en France et en Israël. Deuxièmement, celui que nous décrivons sous la formule de « diplomatie en uniforme », c'est-à-dire la subordination de la politique des ventes d'armes aux projets de guerre et la militarisation du processus de décision politique, qui se traduit en Israël par les pratiques monopolistiques des activistes et en France par le passage du petit « groupe actif » des anti-nasséristes en un « groupe réel dirigeant » dans la conduite de la politique de Défense* » ¹²⁵.

¹²³ *Op. cit.*, p.82.

¹²⁴ Pierre Péan, *Les deux bombes – Comment la France a donné la bombe à Israël et à l'Irak*, Fayard, Paris, 1982, pp. 43-44.

¹²⁵ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.682.

§ 3 - LA POLITIQUE ALGÉRIENNE DE LA FRANCE AU COURS DU 1^{er} SEMESTRE 1956

Après avoir réglé le problème marocain – l'indépendance étant prononcée en novembre 1955 – Edgar Faure jugea nécessaire d'avancer la date des élections législatives pour permettre aux Français de se prononcer sur le problème algérien. L'Assemblée lui ayant refusé la confiance – le 29 novembre – il en prononça la dissolution le 2 décembre. Cette décision, dénoncée par la gauche comme un coup d'État, ouvrit une campagne électorale très animée, dont l'Algérie fut pour la première fois l'un des principaux enjeux.

En effet, cette campagne se déroule sur fond de drame algérien, la gauche réclamant « *la paix en Algérie* ». Les socialistes et radicaux forment un « *Front républicain* » qui l'emporte le 2 janvier 1956 ¹²⁶.

Ce Front républicain manque d'homogénéité. L'historien Patrick Facon relate que « *la formule, inventée par Jean-Jacques Servan-Schreiber dans L'Express, aussi évocatrice qu'elle soit d'un autre Front, celui dit « populaire » de 1936, ne recouvre en aucune façon la même réalité. Les socialistes ne veulent pas de l'appui des communistes* » ¹²⁷. Néanmoins, le PCF paraît désireux de sortir de son isolement, et son programme converge avec celui du Front républicain sur la question algérienne.

« *La paix en Algérie constitue le point le plus important du programme commun et sans doute même le seul objectif que partagent vraiment radicaux mendésistes et socialistes. Bien que la majorité sortante et le Front républicain aient proposé des solutions voisines, allant de l'intégration à la fédération, l'impression que le Front républicain avait pour premier objectif de « mettre fin à la guerre » a prévalu, et « les électeurs y ont été sensibles. Les socialistes ne se prononcent pas sur le futur statut algérien, à discuter avec des représentants qualifiés de la population concernée, mais affirment leur volonté de rétablir la paix* » ¹²⁸.

Le centre-droit – comprenant les radicaux de droite, le Rassemblement des gauches républicaines (RGR) et le Mouvement républicain populaire (MRP) – a très peu de projets à présenter et est attaqué très violemment à l'extrême droite par l'Union et fraternité française de Pierre Poujade (UFF). Il mène essentiellement une campagne défensive, tente de

¹²⁶ Ce sujet est abordé dans le du titre 2 consacré au raid sur Sakiet-Sidi-Youssef.

¹²⁷ Patrick Facon, *La IV^e République, 1944-1958, de la Libération au 13 mai*. Collection « *Histoire politique de la France* », Pygmalion/ Gérard Watelet, Paris, 1997, p.315.

¹²⁸ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.308-309.

réfuter les accusations d'avoir été responsables de l'aventure indochinoise et artisans de Diên Biên Phu, et met généralement l'accent sur l'œuvre économique et financière du gouvernement sortant.

Aucun camp ne sort nettement vainqueur des élections de 1956 ¹²⁹. « *Comme Guy Mollet l'a rappelé plus tard, le relatif succès du Front républicain ne lui donne guère les moyens de gouverner, car il ne dispose que d'environ 200 voix sur les 598 de l'Assemblée* ». Ses dirigeants réclament tout de même « *le pouvoir au nom de la volonté de changement des citoyens, et le président de la République, René Coty, désigne Guy Mollet plutôt que Pierre Mendès France. Le premier a l'avantage d'être un partisan de la construction européenne, point commun avec les Républicains populaires, et il dirige le parti le plus nombreux de la coalition. Le second a deux handicaps : il ne fait pas partie des « européens » et la politique libérale qu'il a initiée en Afrique du Nord, attaquée par la droite et le lobby colonial, suscite beaucoup de crainte quant à l'avenir de l'Algérie française* » ¹³⁰.

Jean-Yves Bernard relève que « *le Front républicain, au début de 1956, n'existe qu'au niveau des idées. Sur le plan parlementaire, il reste à réaliser. La présence de Bourgès-Maunoury et de ses amis au sein du Ministère cautionne sa politique algérienne et elle garantit l'obtention des voix des radicaux orthodoxes, du RGR, et des républicains sociaux – gaullistes-, soit un peu plus d'une soixantaine de voix, apport crucial en raison de l'hostilité d'une large partie des modérés, de celle des poujadistes et de l'incertitude croissante de l'appui communiste. Lorsque le 6 février 1956 le président du Conseil remplace le général Catroux par Robert Lacoste au poste de ministre responsable de l'Algérie, il ne cède pas aux seules pressions de la foule algéroise, il obéit également à la logique parlementaire : dès lors, le Conseil national des républicains sociaux permet l'entrée de Jacques Chaban-Delmas et de Maurice Lemaire dans le Cabinet* » ¹³¹.

I- L'influence du conflit algérien dans les partis politiques

La démission du général Catroux « *marque la fin de la tentative d'action directe et ouverte du président du Conseil. Désormais, on assistera à un enlisement dans la pacification pour laquelle*

¹²⁹ « *La vague poujadiste et le renforcement du groupe communiste – de 49 sièges - produisent une assemblée dont un tiers, 150 communistes et 52 poujadistes, s'opposent au « système ».* Des socialistes aux modérés, on ne compte plus que 400 députés et, sauf une « *Union nationale* » pour l'instant exclue, seules des minorités gouvernementales existent. »

¹³⁰ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.310-311.

¹³¹ *Op.cit.*, p.315.

Guy Mollet doit demander à l'Assemblée l'octroi de pouvoirs spéciaux. Dans le débat qui suit cette requête, en mars, la droite critique la visite de Pineau au Caire et attaque Nasser en tant que responsable de la rébellion algérienne. Les communistes, tout en préconisant l'arrêt de la répression et l'ouverture de négociations, vont jusqu'à accorder leurs suffrages au gouvernement afin de promouvoir « l'unité d'action » avec les socialistes et pour assurer la continuation de la politique libérale à l'égard de la Tunisie et du Maroc » ¹³².

Au mois de mai, à leur congrès tenu à Montrouge, le MRP « demande que l'on poursuive les démoralisateurs, d'abord et surtout les communistes ; et l'un des orateurs, Pierre-Henri Teitgen, compare l'hilérisme et le nationalisme de la Ligue arabe, et s'oppose à un abandon tel que celui de Munich en 1938 » ¹³³. Ces fausses analogies vont bientôt, à l'occasion de l'affaire de Suez, connaître un usage répété. Essentiellement, les républicains populaires veulent attribuer à la révolte en Afrique du Nord des causes extérieures : l'action du Kremlin et celle du panarabisme.

Chez les socialistes eux-mêmes, l'insatisfaction grandit. « Le ministre-résident, Robert Lacoste, adopte en Algérie des positions différentes de celles des principaux dirigeants au pouvoir. Dans ses « Directives générales aux fonctionnaires civils et militaires », il décrit la guerre en Algérie comme « l'aspect d'un conflit mondial gigantesque », thèse que soutient la droite, et il critique « l'évolution rapide, trop rapide » des deux protectorats voisins, Tunisie et Maroc. S'écartant du triptyque officiel, « pacification, élection, discussion », il entrevoit l'éventualité de l'élaboration d'un nouveau statut de concert avec des représentants indigènes désignés. Enfin, Lacoste s'abstient de lutter contre le parti colonial qui conserve, sauf exception, ses organisations politiques, ses journaux et sa mainmise sur l'administration locale et départementale. Assurément, le président du Conseil ne dispose pas d'une autorité véritable en terre algérienne où se pratique une politique quasi indépendante du pouvoir central, » relève Jean-Yves Bernard ¹³⁴.

À la veille de la crise de Suez, « au congrès national de Lille, qui a lieu du 29 juin au 2 juillet, les délégués des fédérations de la SFIO doivent se prononcer en premier lieu sur la politique algérienne du Cabinet. Une fois encore, les opposants, bien qu'ils comptent dans leurs rangs des personnalités importantes telles que Daniel Mayer ou André Philip, sont minoritaires. Leur résolution de blâme ne rassemble que 363 voix sur 3 700 environ. Leur attaque contre l'immobilisme

¹³² *Op.cit.*, p.325

¹³³ Journal *Le Monde* des 12 et 15 mai 1956.

¹³⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.325-326

*en Algérie connaît cependant plus de succès à la Commission politique du congrès : les représentants de plusieurs fédérations refusent le texte d'approbation à l'action ministérielle »*¹³⁵.

À côté de l'énoncé de blâme avancé par Mayer, « *Gaston Defferre, ministre de la France d'outre-mer, en présente un, de « recommandation », au nom de l'importante fédération des Bouches-du-Rhône, et il refuse de transiger. Devant l'impasse au sein de la Commission, Guy Mollet donne raison à Defferre afin d'éviter un débat sur la motion de clôture* ».

De ce fait, le texte final va constituer « *un désaveu pour Robert Lacoste auquel les socialistes demandent l'ouverture d'un « second front » en Algérie contre les ultras du colonialisme, par l'interdiction de leur presse, l'épuration de l'administration et la dissolution des municipalités.*

En outre, le congrès réaffirme la position définie au début de l'année par les dirigeants du Front républicain, soit la nécessité d'élections libres au collège unique, en vue de négociations ultérieures, et entend que soit discuté le cessez-le-feu « *avec ceux qui se battent [...]* condition première d'un règlement ». Fait important, la motion de clôture prévoit l'octroi futur à l'Algérie d'une large autonomie de gestion au moyen « *d'institutions internes dotées de pouvoirs législatifs et exécutifs* »¹³⁶.

De leur côté, les communistes, à leur XVI^e Congrès qui se tient au Havre du 18 au 21 juillet, « *continuent de prôner « l'unité d'action nécessaire et possible » avec les socialistes. Ils mettent en relief la contradiction entre l'action du ministre Lacoste et la résolution du Congrès de Lille, en vertu de laquelle ils réclament l'ouverture de négociations avec les rebelles algériens.* » Mais, « *central dans la politique française depuis l'automne 1955, le problème algérien va se trouver éclipsé à partir du 26 juillet par la nationalisation de la Compagnie du canal de Suez. Les milieux politiques subordonneront tout progrès en Algérie au règlement du différend avec l'Égypte, et le gouvernement reportera de semaine en semaine la définition d'une nouvelle orientation pour l'Algérie* »¹³⁷.

¹³⁵ *Op. cit.*, p.327

¹³⁶ *L'Express* du 6 juillet 1956 et *Le Monde* du 3 juillet 1956. Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.327

¹³⁷ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.328

II- L'impact de la guerre d'Algérie sur l'opinion publique française

Des enquêtes effectuées par l'IFOP auprès de la population métropolitaine indiquent une conscience de l'acuité du problème nord-africain : alors qu'en décembre 1955, 25% seulement des personnes interrogées le voyaient comme le plus important pour la France, 63% en avril 1956 le placent au premier rang.

En effet, l'envoi de conscrits et la levée de subsides pour l'Algérie vont avoir une incidence majeure sur l'attitude des citoyens français devant la politique algérienne du ministère Mollet. « Questionnés en avril sur leur choix entre deux solutions, la négociation avec les rebelles pour accorder l'indépendance à l'Algérie, ou l'emploi de tous les moyens militaires afin de réprimer la rébellion, au cas où la situation s'aggravait, 39% optent pour l'une ou pour l'autre alternative. Mais, en juillet, 23% des personnes seulement préfèrent encore le recours à la force. En incluant les 12% qui se prononcent en faveur de diverses modalités de négociation, on remarque qu'en juillet, 57% des gens voient dans des tractations avec l'adversaire plutôt que dans la pacification, l'issue du conflit » ^{138 139}.

¹³⁸ À la veille de la crise de Suez, les résultats des sondages de juillet 1956 témoignent du pessimisme grandissant de la population : ainsi, 45% des individus interrogés croient en la détérioration de la situation en Algérie, tandis que 19% au lieu de 31% en avril précédent, continuent de penser que dans cinq ans cette contrée sera encore française.

¹³⁹ Jean-Yves Bernard, *op. cit* ;p.342

SECTION V : LES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE

§ 1 - LA POLITIQUE MOYEN-ORIENTALE APRÈS LE PACTE DE BAGDAD

À la fin de l'année 1955, l'action anglaise au Moyen-Orient suit trois axes principaux : l'élargissement du Pacte de Bagdad, la recherche d'une solution au conflit israélo-arabe et, de concert avec les États-Unis, la négociation avec l'Égypte d'un important plan d'assistance financière pour le projet du barrage d'Assouan¹⁴⁰. Dans les trois sphères, l'entreprise du *Foreign Office* se soldera rapidement par un échec.

Alors que s'enlise l'initiative d'Eden, lancée dans son discours du Guildhall ¹⁴¹ en novembre pour règlement du différend israélo-arabe sur la base d'un réaménagement territorial, la Mission Templer, chargée de faire adhérer la Jordanie au Pacte de Bagdad, connaît un échec retentissant. « *Au cours du printemps 1956, la position britannique dans le monde arabe paraît se détériorer constamment tandis que s'intensifie à Chypre le terrorisme anti-anglais. En particulier, le mois de mars est marqué par le renvoi du général Glubb, fondateur et commandant de la Légion arabe en Jordanie, et par une série d'émeutes dans les protectorats du golfe Persique. Dans les milieux politiques anglais, beaucoup voient ces événements comme le résultat de l'assaut conjugué de l'argent saoudien et de la propagande du Caire contre les intérêts nationaux. Alors que les travaillistes préconisent un certain désengagement au Moyen-Orient, de nombreux conservateurs demandent une riposte* » ¹⁴².

I- Les relations anglo-américaines

Lors de la venue d'Eden à Washington en janvier 1956, les dirigeants américains déclinent la proposition anglaise de prendre des mesures concrètes pour garantir, selon les termes de la Déclaration tripartite (anglo-franco-américaine) de 1950, les frontières entre l'État hébreux

¹⁴⁰ L'aide offerte à l'Égypte pour la construction du grand barrage vise naturellement à fournir à ce pays une contrepartie pour sa bonne volonté envers les desseins occidentaux, et aussi à l'arrimer économiquement au camp des pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord (OTAN).

¹⁴¹ Anthony Eden préconisait des changements territoriaux au détriment d'Israël.

¹⁴² Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.12.

et ses voisins. Le président Eisenhower et Dulles se refusent à suivre au Moyen-Orient les principes de la politique anglaise, et ils réservent leur entière liberté. Par ailleurs, « *malgré les manifestations d'amitié entre le régime nassérien et l'URSS, en dépit même de l'achat d'armes tchécoslovaques de l'automne 1955, le gouvernement américain prend en considération l'opposition de l'Égypte au Pacte de Bagdad et rejette l'argument que ce pays est devenu « un outil des Soviétiques »*. Ainsi, comme le souligne Jean-Yves Bernard, « *l'Égypte divise les Anglo-Saxons : aux yeux des Britanniques, ce pays représente l'adversaire principal au Moyen-Orient, que l'on doit à la fois contenir et apaiser, grâce à l'appui indispensable des Américains, qui, cependant, espèrent encore un neutralisme d'une nuance pro-américaine plutôt que pro-russe. Au reste, la politique d'alliance entre Riyad et Le Caire et l'éventuel leadership de l'Égypte au sein du monde arabe ne heurtent pas les intérêts américains* » ¹⁴³.

II- La tentative de rapprochement entre la Grande-Bretagne et l'Égypte

Au moment même où le roi de Jordanie remerciait le général Glubb, « *Selwyn Lloyd recevait au Caire des conseils de modération de l'ambassadeur Trevelyan. Faute de moyens adéquats et en raison des conséquences dangereuses d'une politique « dure » envers l'Égypte, Trevelyan conseillait de revenir à un accord avec l'Égypte sur le Pacte de Bagdad. En échange de la renonciation à rallier au MEDO d'autres États arabes, on demanderait aux Égyptiens de tolérer la participation iranienne à cette alliance et d'arrêter leur propagande antibritannique. Il convenait de maintenir une position conciliante même sans coopération réelle de retour* ». À cet effet « *Trevelyan obtient le 27 mai un entretien avec Nasser, qui lui propose l'arrêt de la propagande dirigée contre le Pacte de Bagdad à condition qu'on le « gèle »*. À l'ambassadeur, qui lui demande de montrer, à l'occasion des célébrations du 18 juin 1956 ¹⁴⁴, sa bienveillance par des paroles amicales à l'égard du Royaume-Uni, le Raïs déclare craindre que cela soit vu comme une réponse à des pressions. Le 6 juin, l'ambassadeur égyptien à Londres répond de façon conciliante à Selwyn Lloyd, qui, non seulement se plaint de la propagande égyptienne, mais en souligne l'effet dans la presse et au Parlement anglais » ¹⁴⁵.

¹⁴³ *Op. cit.*, p.11

¹⁴⁴ Il s'agit de célébrer la fin de la présence militaire des Britanniques en Égypte : la réalisation de l'accord de 1954.

¹⁴⁵ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.69-70

Les démarches effectuées par les Britanniques vont être couronnées de succès. « *Le 5 juillet, Trevelyan informe le Foreign Office de l'amélioration du ton de la presse et de la radio, et note la bonne volonté montrée par les Egyptiens pour résoudre plusieurs questions qui empoisonnent les rapports entre Londres et Le Caire. Et surtout, l'ambassadeur met en relief les références faites par Nasser à l'amitié anglo-égyptienne dans son discours du 18 juin, puis dans une interview publiée par le Daily Herald le 26 juin. Entre-temps, le général Robertson a représenté Selwyn Lloyd aux cérémonies du Caire, et ce dernier a proposé de « construire grâce au respect mutuel des intérêts légitimes de chacun une nouvelle amitié » entre l'Égypte et la Grande-Bretagne, dans une lettre au journal cairote *Al Akbar* ».* Comme le relève Jean-Yves Bernard, « *on assiste donc en juin à l'ébauche d'un rapprochement remarquable qui, du côté anglais, peut difficilement être interprété comme une diversion temporaire, prélude à une épreuve de force. Il s'agit là d'un effort considérable en vue d'un résultat peu durable et qui expose de surcroît Eden et Lloyd à de vigoureuses attaques des « anti-nassériens » en Angleterre. Les Américains mettront finalement un terme à cette phase de détente entre Le Caire et Londres quand ils refuseront le 19 juillet leur concours financier pour le projet d'Assouan* »¹⁴⁶.

III- Les divergences franco-britanniques sur le Moyen-Orient

Deux mois après sa rencontre avec le président américain, Anthony Eden convie le nouveau chef du gouvernement français, Guy Mollet, à des consultations en vue de se concerter sur les politiques des deux États au Moyen-Orient. Ces entretiens, qui se déroulent le 11 mars aux Chequers, résidence officielle à la campagne du Premier ministre, concernent essentiellement l'Égypte. Mais le Britannique en profite pour relancer, sans succès, l'adhésion de la France au Pacte de Bagdad.

De son côté, Mollet sollicite l'appui du Royaume-Uni à sa politique en Afrique du Nord, où, selon lui, l'Égypte, sous l'influence soviétique, attaque l'Occident». Il propose en particulier d'établir par des fournitures d'armement à Israël un « *équilibre militaire* » régional. Son collègue anglais objecte que l'on risque de déclencher une course aux armements, avec l'URSS comme fournisseur aux Arabes ; et que les experts britanniques estiment que l'État hébreu est déjà plus fort que ses voisins ». Ainsi, comme le souligne Jean-Yves Bernard, « *loin de consacrer une convergence entre les deux pays, le sommet anglo-français de mars accuse les*

¹⁴⁶ *Op. cit.*, p.71

différences entre leurs politiques moyen-orientales. Guy Mollet échoue dans sa tentative d'obtenir d'Eden une attitude plus favorable à Israël et plus hostile, ou du moins plus rigide, à l'égard de l'Égypte. Les deux dirigeants s'opposent en plus sur le bien-fondé du Pacte de Bagdad, condamné dès sa création par le Quai d'Orsay. Eden ne relève même pas les arguments outranciers de Mollet sur le panarabisme et le panslavisme ou sur la menace russe en Afrique » ¹⁴⁷.

L'opposition de fond entre Anglais et Français sur les affaires moyen-orientales subsiste donc jusqu'au déclenchement de l'affaire de Suez. « *Cette crise va effacer, tout au moins en apparence, les divergences profondes qui séparent les deux puissances, et leur permettre la réalisation d'une alliance de circonstance contre l'Égypte* » ¹⁴⁸.

§ 2 - LA POSITION DES PARTIS POLITIQUES BRITANNIQUES

I- La situation du cabinet britannique dirigé par Anthony Eden

Aux élections de mai 1955, Anthony Eden a obtenu un succès appréciable avec 49,7% du suffrage. À la Chambre des Communes, la majorité conservatrice a renforcé son avantage, non plus de 17 mais de 59 élus, par rapport aux partis d'opposition. Cependant, très vite, le gouvernement a rencontré des difficultés économiques sérieuses.

Les critiques virulentes émises contre la politique économique du gouvernement ne proviennent pas seulement des partis d'opposition mais aussi de nombreux tories et de personnalités influentes, proches du pouvoir. La revendication fondamentale de la « droite économique » conservatrice ne concerne pas les seuls problèmes économiques immédiats ou le budget d'urgence de l'automne, mais vise essentiellement l'orientation générale du cabinet en matière économique et sociale. « *Après avoir rongé leur frein pendant les trois années et demi du règne de Churchill, prestigieux « leader historique », difficilement attaquant, les tories partisans du libéralisme économiques exigent désormais un changement de cap. Ils veulent en finir avec la politique économique qui, selon eux, suit les grandes orientations fixées par les travaillistes, en particulier la gestion keynésienne d'une économie devenue mixte avec les nationalisations de l'après-guerre* » ¹⁴⁹.

¹⁴⁷ *Op. cit.*, p 72-73

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p.31

¹⁴⁹ *Op. cit.*, p.32

« Durant les six mois qui précèdent la crise de Suez, les chefs conservateurs subissent des pressions croissantes de la part de la « droite économique » de leur parti, sur la place publique comme au Parlement », relève Jean-Yves Bernard. « La « droite économique » tory et, en politique étrangère, le *Suez Group*, représentent deux minorités considérables soutenues par des courants de fond » ¹⁵⁰.

II- L'influence des événements en politique extérieure sur la politique intérieure

Au début de mars 1956, le renvoi du général Glubb en Jordanie et l'exil de l'archevêque chypriote Makarios augmentent le poids des affaires étrangères dans la vie politique britannique sans que, cependant, les questions intérieures ne cessent d'importuner.

Au Parlement, le Labour axe sa stratégie sur la critique d'une politique extérieure qui tourne au désavantage de ses auteurs. En effet, dans les débats parlementaires de janvier et février, Gaitskell et ses collaborateurs dénoncent avec énergie les défauts et insuccès de la politique arabe du gouvernement, taxée de complaisance envers l'Égypte.

De leur côté, les *Suez Rebels* se montrent satisfaits des récentes initiatives, à Buraïmi ¹⁵¹ ou pour l'élargissement du Pacte de Bagdad, mais dénoncent les visées et menées américaines au Moyen-Orient. Et un de leurs représentants, Julian Amery, approuve l'offre de prêt pour la construction du barrage égyptien d'Assouan, mais aussi, propose de renforcer Israël, voire d'y implanter une base militaire. Il réaffirme enfin la nécessité du Pacte de Bagdad et donc l'obligation de conserver Chypre comme point d'appui, « *indépendant de la Grèce* ».

Ces « *néo-impérialistes* », marginaux jusqu'au début de 1956, quoique très actifs ¹⁵², « *pèseront de plus en plus lourdement à partir de mars sur la politique extérieure d'Eden, à l'aide de leurs sympathisants au Parlement et dans le pays* », souligne Jean-Yves Bernard ¹⁵³.

¹⁵⁰ *Op. cit.*, p.33-34

¹⁵¹ Buraïmi est une oasis située sur la frontière séparant l'Arabie Saoudite et le sultanat d'Oman, et revendiquée par les deux États. En décembre 1955, le Sultan d'Oman a acquis ce site grâce à l'appui militaire fourni par Londres contre les Saoudiens.

¹⁵² Rappelons les rencontres au mois de juin, en France, entre Julian Amery, Christian Pineau et Robert Lacoste.

¹⁵³ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.37

SECTION VI : LES FACTEURS MILITAIRES

À la veille de la crise de Suez, survenue le 29 juillet 1956, la situation sur le plan militaire des quatre belligérants se présente comme suit :

I- Les particularités des deux anciennes puissances impériales

Comme aviation de combat, l'Armée de l'air française dispose de deux types d'avions modernes : des chasseurs *Mystère IV* – à l'époque des faits, acquis au titre de contrats *off shore* financés par les États-Unis – et des chasseurs-bombardiers F-84 F *Thunderstreak* américains fournis par les États-Unis au titre du Plan d'assistance mutuel (PAM) – également financés par les Américains et, qui plus est, affectés aux forces aériennes tactiques françaises rattachées au commandement suprême en Europe de l'OTAN. Ces avions, qui sont adaptés au théâtre d'opération européen, ont un rayon d'action limité ¹⁵⁴, contrairement aux bombardiers stratégiques de l'*US Air Force* et de la *Royal Air Force*, ou aux bombardiers soviétiques - comme les *Iliouchine Il 28* livrés à l'Égypte.

Par ailleurs, dans le cas d'une intervention armée dans le Proche-Orient, la France ne dispose dans cette zone d'aucune base arrière, proche du théâtre d'opérations, capable de recevoir les trois armées - Terre, Marine et Air - contrairement aux Britanniques avec leurs bases à Malte et, surtout, à Chypre.

Or, « *Il est fort difficile, lorsque l'action s'exerce loin des bases de départ, de monter, avec des moyens conventionnels, une opération contre un adversaire qui possède quelques moyens de défense modernes. Et, Chypre, qui constitue la base la plus proche des côtes égyptiennes, en est distante de quelque 400 kilomètres* », rappelle la général Ély, à l'époque le chef d'état-major des armées, qui rajoute : « *Une opération aérienne, effectuée à titre de représailles sur le territoire égyptien, ou une action aéroportée, lancée avec quelques régiments de parachutistes sur Ismaïlia, clef de la voie d'eau internationale, pourrait, certes, être déclenchée dans un délai de quelques jours, mais elle serait inefficace, voire même désastreuse. Or, ni la France, ni la Grande-*

¹⁵⁴ À cette époque, l'Armée de l'air ne dispose pas encore de biréacteurs *Vautour « B »* dans leur version bombardement.

*Bretagne ne disposent, pour des raisons différentes d'ailleurs, d'un corps d'intervention « complet » capable de répondre instantanément et efficacement à des provocations »*¹⁵⁵.

Rappelons également qu'à cette époque l'Armée de terre française est fortement engagée en Algérie avec, notamment, ses unités de parachutistes parfaitement bien entraînées à des opérations aéroportées. Elle n'est pas en mesure d'intervenir sans délai.

Il en est de même pour les Britanniques, à l'exception de la *Royal Air Force*. En effet, l'armée britannique est dispersée entre le Royaume-Uni, l'Allemagne et le Proche-Orient, et de nombreuses unités de la *Royal Navy* sont désarmées. Par contre, les Britanniques disposent d'une force de bombardiers convenable.

En conséquence, en dépit de forces armées respectables, aucune des deux capitales n'est en mesure de monter une opération d'envergure avant plusieurs semaines – de quatre à six semaines, estime-t-on -. Et « *cette impossibilité de lancer une action immédiate va empêcher les gouvernements français et britannique d'exploiter le choc psychologique sur l'opinion internationale du défi égyptien et permettre au président Nasser de « nuancer sa position sur les conditions d'utilisation du canal et ses droits de péage* », comme le souligne l'historien Paul Gaujac¹⁵⁶.

II- L'évaluation des forces égyptiennes

Les forces égyptiennes étaient loin d'être négligeables, à l'exception de la marine, faible et mal équipée et qui ne présentait pas de danger sérieux.

L'élément le plus dangereux, c'était l'aviation (sur le papier !) : quatre-vingt chasseurs soviétiques récents *MiG 15* et quarante-cinq bombardiers légers *Ilioutchine 28* du dernier modèle, plus un certain nombre de chasseur à réaction d'origine britannique – vingt-cinq *Gloster Meteor* et cinquante-sept *De Havilland Vampire* – et quelques deux-cents appareils de transport et d'entraînement.

Un facteur particulier venait aggraver l'estimation de cette force : on avait signalé le débarquement à Alexandrie, de plusieurs centaines de « *techniciens soviétiques* », dont on avait tout lieu de croire qu'ils comprenaient des pilotes. Enfin, la présence de *MiG 17*, alors les plus modernes chasseurs soviétiques en escadrille, était considérée comme probable.

¹⁵⁵ Paul Ély, *op. cit.*, p.72

¹⁵⁶ Paul Gaujac, *Suez -1956*, Charles Lavauzelle, Paris, 1986, p. 34

On comprend ainsi que le préalable à toute action militaire, quelle qu'elle fût, résidait dans la mise hors de combat de l'aviation égyptienne, des *MiG* et des *Ilioutchine* ¹⁵⁷ tout au moins.

III- La situation des Forces de défense israéliennes

Lorsque la crise de Suez va éclater, les Israéliens sont absorbés par le renforcement de leur armée, comme suite aux « *accords* » de Vémars, tout particulièrement dans le domaine des blindés et de l'aviation de combat. À la fin de juillet, *Tsahal* est donc préoccupée par la réception des premiers matériels et n'est pas opérationnelle pour entreprendre une « *guerre préventive* » contre un adversaire qui possède une avance dans la modernisation de son armée.

¹⁵⁷ L'appareil soviétique Ilioutchine Il - 28 – baptisé « *Beagle* » dans la nomenclature de l'OTAN – est un bombardier biréacteur à ailes hautes, conduit par un équipage de trois navigants. Sa vitesse maximum, à 12.000 mètres d'altitude, est de 800 km/h. Sa distance franchissable est de 2.200 km. avec 3 tonnes de bombes.

Chapitre II

L'AVÈNEMENT DE LA CRISE DE SUEZ

Ce deuxième chapitre présente également un caractère introductif au déroulement des activités diplomatiques et militaires des protagonistes qui vont s'ensuivre. Après un rappel du « processus du déclenchement de la crise de Suez », nous procéderons à l'analyse des « premières réactions » internationales, des « premières concertations entre les Occidentaux », ainsi que sur les « débats politiques en France et en Grande-Bretagne » et » le choix des options militaires » retenus par ces deux États.

Le retrait brutal des États-Unis du financement du barrage d'Assouan sur le Nil, annoncé par le secrétaire d'État, Foster Dulles, à l'ambassadeur égyptien en place à Washington, a entraîné la décision de Nasser, en réplique, de nationaliser la Compagnie du Canal de Suez. Cette décision sera le premier « prétexte » attendu par les « interventionnistes » français et britanniques - les *Suez Rebels* - pour contrer Nasser et le faire plier, par la force si nécessaire.

L'enjeu de la crise, tel que Londres et Paris le définissent publiquement, réside dans l'importance stratégique du canal comme voie de navigation pour le commerce mondial et plus particulièrement pour l'approvisionnement de l'Europe de l'ouest en pétrole. Le principe de la gestion internationale du canal devient la base minimale de tout règlement du problème de Suez, solution qu'il faut, si nécessaire, imposer à l'Égypte. Mais, en arrière-pensée des deux capitales, il y a aussi l'objectif d'affaiblir le régime nassérien, voire de renverser le raïs. Pour ces deux États, la politique intérieure va tenir une place essentielle parmi les facteurs qui vont orienter leurs décisions dans l'affaire de Suez. Les dirigeants français considèrent d'emblée l'action de l'Égypte principalement sous l'angle des problèmes nord-africains. Les défenseurs de l'Algérie française, en particulier Maurice Bourgès-Maunoury et Robert Lacoste, y voient l'occasion d'infliger une défaite humiliante au colonel Nasser. En outre, le sentiment pro-israélien de certains responsables politiques français, dont Guy Mollet, les conforte dans l'idée que l'affaire du Canal pourrait permettre une nouvelle donne, en faveur d'Israël, au Proche-Orient. Ce pays pourrait représenter un instrument de la politique française dans cette région. Concernant la Grande-Bretagne, le Premier ministre, Anthony Eden, doit rechercher dans la crise de Suez une victoire apparente ou réelle. Sa carrière politique est en jeu. Il va être soumis à la pression constante d'un clan au sein de son propre parti, celui des néo-impérialistes qui ont avancé deux principes qui seront affirmés par la

suite : la responsabilité du Premier ministre à maintenir le rang du Royaume-Uni et la nécessité d'une association avec les Français dans l'affaire de Suez.

Dès le début de l'affaire, chaque gouvernement va mettre en place une « *cellule de crise* ». Pour la France, le président du Conseil va garder, pour l'essentiel, le « *comité restreint* » institué au cours du semestre précédent qui était chargé des relations militaro-industrielles avec Israël. À cette cellule, d'« *interventionnistes* » à laquelle sera associé le ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, y seront ajoutés les plus hauts responsables militaires, les généraux Paul Ély et Maurice Challe. Ainsi, l'organisme officiel, le Comité de Défense nationale ne sera jamais convoqué ; il n'y aura plus de débats formels au sein du Conseil des ministres. Le souci de se prémunir contre les fuites, celui également d'éviter que se manifestent les divisions de l'équipe gouvernementale sont à l'origine de cette décision du chef du gouvernement. Ce type de gouvernance va se traduire par l'adoption d'une position très intransigeante de la France sur la question du Canal et qui deviendra immuable.

Par contre, en Grande-Bretagne, comme il se doit, une structure *ad hoc* sera mise en place en tant que cellule de gestion de crise : l'*Egypt Committee*. Cet organisme réunira les principaux membres du Cabinet intéressés et, en tant que de besoin, les autorités militaires concernés.

Afin d'agir sur l'opinion publique nationale et internationale, les partisans d'une épreuve de force à l'encontre du dirigeant égyptien vont utiliser la méthode de diabolisation de l'adversaire, en se servant de fausses analogies avec les années 30 de l'Entre-deux-Guerres mondiales : la montée du nazisme, la signature des « *accords* » de Munich ! Cette équivalence, qui permet d'apporter une justification morale et un slogan mobilisateur, va être reprise et soutenue par la majorité des parlementaires – la formation d'une « *union nationale* » en France, la bienvenue pour le chef du gouvernement en difficulté interne –, à l'exception des membres de l'extrême gauche.

Par contre, si les dirigeants des deux pays européens affichent leur détermination à faire plier Nasser, au besoin par la force, les dirigeants américains – Eisenhower et son secrétaire d'État Dulles – prônent la recherche d'une solution politique à la crise – un compromis avec l'Égypte –. Pour ces derniers, l'emploi de la force ne pourrait se justifier qu'à la suite d'un blocage de la voie maritime par le raïs ou un acte d'agression de sa part contre des ressortissants étrangers. Ils réfutent les arguments de leurs deux principaux alliés au sujet de leurs comparaisons avec les événements des années 1930 et la montée du péril nazi ; il en est de même pour la menace d'une subversion soviétique derrière Nasser. Les dirigeants américains ne veulent pas

les laisser s'engager dans une opération militaire. Par ailleurs, ils refusent d'associer la manœuvre de Nasser à la querelle israélo-arabe. Aussi, ils vont convaincre les dirigeants britanniques et français de la nécessité d'organiser une conférence internationale regroupant, outre les pays signataires de la convention de Constantinople de 1888 – soit seize pays, dont la Russie –, d'autres pays utilisant fréquemment le canal de Suez – soit six pays, dont les États-Unis. Cette conférence est prévue se tenir à Londres à la mi-août avec, comme objectif, de mettre au point un organisme international de gestion du Canal.

Les Américains ayant écarté, *a priori*, l'option militaire, les dirigeants français, interventionnistes, vont choisir délibérément un rapprochement avec la Grande-Bretagne dont le poids politique et militaire est plus important que celui de la France dans cette région. Cette association, acceptée par Londres est fondée sur un seul objectif commun : infliger à l'Égypte un échec. Au-delà de cet étroit point de convergence, les deux gouvernements ne s'entendent sur rien. Chacun a ses propres vues sur le Moyen-Orient et ses intérêts particuliers à avancer. Mais, par solidarité avec l'allié britannique, les Français devront accepter non seulement les initiatives diplomatiques, mais aussi les changements décidés unilatéralement à Londres, apportés au plan d'opération militaire dénommé « *opération Mousquetaire* ».

SECTION I : LE PROCESSUS DU DÉCLENCHEMENT

DE LA CRISE DE SUEZ

§ 1 - LE REPLI AMÉRICAIN POUR FINANCER LE BARRAGE D'ASSOUAN

C'est à la suite du refus américain de financer le barrage d'Assouan sur le Nil que le colonel Nasser prend, le 26 juillet 1956, la décision de nationaliser la Compagnie du canal de Suez dans le but de se procurer les revenus nécessaires à la construction de l'ouvrage. Comme le rappelle le diplomate Jacques Baeyens ¹: « *Une grave question préoccupait l'Égypte, capitale aux yeux de Nasser, car la vie de la population et son avenir économique en dépendaient : l'irrigation du désert grâce au barrage d'Assouan qui permettrait de maîtriser le cours du Nil. Le pays ne disposait ni des techniciens ni des capitaux nécessaires pour mener à bien ce gigantesque projet et, tout naturellement, le Bikbachi s'était tourné vers les spécialistes, en l'occurrence les Américains* » ².

Préoccupé du financement de l'affaire, et se trouvant dans l'incapacité de financer seul ce projet grandiose, l'Égypte se tourna vers l'étranger. Le gouvernement égyptien décida, le 24 septembre 1955, - à l'époque de l'annonce du contrat d'armements tchéco-égyptien -, de faire appel à la Banque pour la reconstruction et le développement (BIRD), communément appelée « *Banque mondiale* », société financière internationale créée pour favoriser les investissements de base dans le monde entier. Mais cette banque Mondiale exigeait des garanties de solvabilité et, plus précisément, un droit de surveillance sur les dépenses publiques égyptiennes et l'interdiction de tout nouvel emprunt.

I- Le montage financier proposé à l'Égypte

Sur le rôle qu'entendaient jouer les États-Unis, le président Eisenhower témoigne que : « *Nous trouvions plus avantageux d'aider les Égyptiens pour le barrage et d'apporter ainsi notre contribution au Moyen-Orient que de nous enfoncer dans l'irritant problème de l'équilibre des armements* » ³.

¹ Diplomate qui suivra l'intervention contre l'Égypte comme conseiller auprès de l'amiral Barjot.

² Jacques Baeyens, *Un coup d'épée dans l'eau du Canal – La seconde campagne d'Égypte*, Fayard, Paris, 1976, p.13

³ Dwight Eisenhower, *op.cit.*, p.39

Pour son secrétaire d'État, Foster Dulles, quoique fort mécontent de l'insubordination de Nasser pour adhérer au *MEDO*, l'Égypte n'est pas irrémédiablement perdue. Il avance ce que les Américains considèrent comme la panacée : la carte économique.

Les Soviétiques « *leur donnent des armes, nous leur offrirons la prospérité* ». Ils ont vendu des armes, qu'à cela ne tienne, les Américains apporteront la prospérité. Ils aideront à la construction d'un immense barrage à Assouan sur le Nil, destiné à domestiquer le fleuve indispensable au développement d'un pays de plus de 40 millions d'habitants. Elle présente aussi l'avantage de focaliser l'énergie de Nasser dans une tâche de politique intérieure et donc moins encline à perturber le jeu politique du Moyen-Orient.

« De fait, rapporte Eisenhower, la participation directe des États-Unis commença en décembre 1955, lorsque l'on discuta, en présence du président de la Banque Mondiale et du ministre égyptien des Finances, de la limite où s'arrêterait l'assistance des pays occidentaux et de la Banque Mondiale. Il en ressortait que les États-Unis et la Grande-Bretagne prendraient à leur charge le matériel importé (premiers achats de machines, de matériaux, etc.) pour le début des travaux qui devaient durer, estimait-on alors, quatre ou cinq ans. Nous ne nous engageâmes pas plus avant que la fin de la première étape de l'opération »⁴.

Nasser n'était pas hostile, au contraire, à une prise en charge du barrage par l'Occident. Il avait dit et répété que pour lui, le plus souhaitable était que le financement provînt en premier lieu de la Banque Mondiale, ensuite des Puissances Occidentales, puis de l'Égypte, enfin des Soviétiques.

Finalement, le 17 décembre 1955, un accord de principe intervient entre la BIRD, les États-Unis et la Grande-Bretagne pour l'octroi de prêts se montant respectivement à 200, 56 et 14 millions de dollars.

II- Les Américains divisés : le pouvoir exécutif face aux réticences du Congrès

Contrairement au Département d'État qui « *croyait le projet d'Assouan humainement et politiquement bénéfique* », l'occasion étant bonne à saisir pour garder ainsi des positions d'avenir

⁴ Le coût de l'opération était évalué à plus d'un milliard de dollars – estimation à 1300 millions de dollars -. « *Sur cette somme, il fallait au moins 400 millions en devises fortes. Or la Banque Mondiale (BIRD) en offrait la moitié si le reste était fourni. L'Égypte ne pouvant y pourvoir, la Grande-Bretagne et les États-Unis étaient disposés à offrir 70 millions chacun.* »

dans ce pays, « *le Congrès n'y était guère favorable. Une fraction importante de l'opinion américaine était hostile à l'Égypte* ». Par ailleurs, selon Robert Murphy, sous-secrétaire d'État auprès de John Foster Dules : « *Le tapage fait par Nasser au sujet de son projet incitait les autres pays du Moyen-Orient à présenter des requêtes exorbitantes. Ils ne tenaient pas à voir l'Égypte devenir trop puissante. Nasser ne cachait pas en effet son ambition : un empire arabe s'étendant de Bagdad à Casablanca. Ses voisins s'en inquiétaient car aucun ne souhaitait se soumettre à la domination égyptienne. Quant à l'État d'Israël, menacé par tout le monde arabe, il redoutait, à juste raison, un accroissement de la puissance égyptienne. Les organisations juives des États-Unis s'opposaient donc à l'octroi d'une assistance aux ennemis d'Israël* »⁵.

III- Le déroulement des négociations

Les négociations, qui débutèrent en février 1956, se heurtèrent à plusieurs obstacles. « *En premier lieu les conditions imposées par la BIRD impliquaient une sorte de contrôle sur les dépenses de l'État égyptien, ce qui rappelait dangereusement l'époque des années 1880, où, à la suite de son endettement, l'Égypte s'était peu à peu vassalisée au profit des Anglais et des Français, puis des Anglais seuls. Nasser a la hantise de la « caisse de la dette » qui, à l'époque du khédivé Ismaïl fut à l'origine de la mainmise britannique sur son pays* »⁶. En outre, la BIRD ne pouvait garantir que la première tranche des travaux ; ceux-ci allaient durer de nombreuses années, ce long terme arrimerait davantage l'Égypte à l'Occident et lui aliènerait son indépendance.

Pour les États-Unis, l'Égypte serait ainsi « *tenue* », tandis l'URSS serait maintenue hors d'Afrique – ce qui, rappelons-le, restait le but obsessionnel de la diplomatie américaine -. Enfin et surtout, malgré les demandes répétées de Nasser, les prêts de la Banque Mondiale devaient être en quelque sorte « *garantis* » et cautionnés par des « *aide-mémoires* » qui précisaient les conditions du support financier des gouvernements anglais et américain. Cette caution mettait ainsi les finances égyptiennes sous le regard direct de l'étranger. « *Dans un premier temps, Nasser refusa ces conditions et les négociations commencèrent à s'enliser malgré la bonne volonté de Eugen Black, qui dirigeait la BIRD* »⁷. Une autre contrainte va se manifester : alors que s'achève le

⁵ Robert Murphy, *Un diplomate parmi les guerriers* (traduit de l'américain par Yves Malartique), Robert Laffont, Paris, 1965, p.396.

⁶ Michèle Battesti, *op.cit.*, p.6.

⁷ Marc Ferro, *op. cit.*, p.14.

premier semestre 1956, l'année fiscale américaine 1955-1956 arrive à son terme ⁸ et, faute d'accord avant le 1^{er} juillet 1956, les crédits prévus pour Assouan qui ne seraient pas engagés seraient reversés au Trésor Fédéral, et la dépense ne pourrait être engagée qu'en obtenant de nouveaux crédits pour l'année fiscale qui commence. Et, à l'image de la majorité du Congrès que nous avons évoqué, la commission financière du Sénat américain manifestait son hostilité à Nasser.

IV- L'avertissement de Dulles à Nasser : choisir entre Assouan ou des armes russes

Selon Robert Murphy, « *pendant que les commissions du Congrès examinaient la proposition de loi d'aide à l'étranger, nous découvrîmes avec indignation que Nasser [...] s'apprêtait à en conclure un second (contrat d'armements) [...]. Les dépenses militaires improductives absorberaient toute la part du revenu disponible pour les investissements utiles* » ⁹.

En effet, le Département d'État qui vient de prendre connaissance du montant et du contenu du contrat annoncé en septembre dernier, et qui a eu vent des négociations entre Nasser et Chepilov ¹⁰ sur un nouveau contrat d'armement. Or, pour les dirigeants américains, le premier contrat a chargé les bras du Raïs d'un poids tel qu'il ne lui reste aucune liberté de mouvement pour courir acheter à nouveau des armes russes. En conséquence, pour le faire signer, parce que l'on a besoin qu'il signe vite avant qu'il soit tenté de conclure le nouvel accord d'achat d'armes, on va donc faire pression sur lui.

« *Le 6 juillet 1956, un porte-parole du Département d'État annonce que le gouvernement américain a signifié au gouvernement égyptien que les fonds des 54,6 millions de dollars prévus pour la participation au financement de la construction du barrage d'Assouan ont été versés au Trésor des États-Unis pour être employés à d'autres fins. La mesure a été prise, dit-on, parce que l'offre américaine n'a pas été acceptée à la date du 30 juin. Mais, le porte-parole a ajouté que l'offre américaine de participation au financement du barrage restait valable* » ¹¹.

À la suite de cet avertissement, Nasser ordonne à son ambassadeur à Washington de se préparer à accepter les conditions américaines, tout en essayant d'alléger les conditions de

⁸ Aux États-Unis l'année budgétaire fédérale porte sur la période allant de juillet de l'année « n » à juin de l'année « n+1 » (et non pas de janvier à décembre).

⁹ Robert Murphy, *op. cit.*, p.396.

¹⁰ À l'époque ministre des Affaires étrangères de l'URSS.

¹¹ Henri Azeau, *Le piège de Suez*, Robert Laffont, Paris, 1964, p.184.

contrôle occidental. En effet, en mettant en valeur l'information sur « *le maintien de son offre* », l'administration américaine vise à montrer à Nasser que la partie n'est pas gagnée, et qu'il doit se décider rapidement : Assouan ou les armes russes.

Le journaliste et écrivain Henri Azeau rapporte qu'« à ce moment-là, Nasser ne veut d'échec à aucun prix : son prestige le commande. Il vient d'être élu président de la République, avec plus de 99% des voix, ce qui montre avec quel soin il a préparé sa campagne. Dans quelques jours, il va rencontrer à Brioni – en Yougoslavie - les deux autres « *Grands* » du neutralisme : Tito et Nehru. « *Et surtout, il entend garder les mains libres pour les négociations qu'il va mener au mois d'août en URSS et dont le résultat doit être triomphal : s'étant assuré, croit-il, la participation occidentale à l'œuvre colossale d'Assouan, il retournera dans son pays nanti d'un formidable contrat de livraison d'armes qui vont lui permettre de parler haut et fort dans le monde arabe. Il câble à son ambassadeur Ahmed Hussein d'accepter les propositions américaines* »¹². Or, à ce stade des négociations à la mi-1956, aux États-Unis l'hostilité croissait envers Nasser et son « *double-jeu* » qui consistait à pratiquer le « *neutralisme positif* », subtil jeu de bascule entre les deux Grands et que certains pays du Tiers Monde essayent d'imposer comme nouvelle règle du jeu international », comme le relate l'historienne Michèle Battesti¹³.

D'un côté, il demandait de l'argent, de l'autre, il multipliait les gestes « *inamicaux* » : reconnaissance de la Chine communiste, - en mai 1956 -, conclusion de pactes anti-Bagdad avec la Syrie et le Yémen, conversations relatives à un commandement unique égypto-syrien¹⁴, ouverture de négociation sur Assouan avec l'URSS qui proposait 50 millions de dollars à l'Égypte, etc. Ces griefs sont exploités par les « *lobbies* » : les cotonniers du Sud des États-Unis – inquiets d'avoir su que l'URSS aurait accepté que son prêt fût remboursé en coton –, le lobby chinois toujours fidèle à Chang Kai-Shek, les amis d'Israël, etc.

De leur côté, les alliés des États-Unis se montrent également réservés devant la sollicitude de Washington à l'égard de Nasser. Les membres du Pacte de Bagdad – l'Irak, la Turquie et bien sûr la Grande-Bretagne, ainsi que le Pakistan – font valoir qu'à tout prendre, avec les Américains, il est plus avantageux d'être indocile que dévoué. Ces États du Moyen-Orient commencent à trouver que l'insolence de Nasser est plus payante que leur allégeance à Washington.

¹² *Op. cit.*, p.185.

¹³ Michèle Battesti, *op. cit.*, p.6.

¹⁴ À la suite de l'accord militaire de défense signé à Damas le 20 octobre 1955, un commandement militaire unique est placé sous la direction du général égyptien Amer.

Toutes ces données modifient l'attitude de Foster Dulles qui sait, en outre, qu'un engagement financier de longue durée sera fort mal reçu par l'administration américaine, à quelques mois des élections présidentielles prévues en novembre 1956. Enfin, malgré ses dispositions favorables aux pays ex-colonisés – on ne dit pas encore « *Tiers Monde* », ni « *sous-développés* » -, la Banque Mondiale juge peu sûres les garanties économiques que l'Égypte peut offrir »¹⁵. Dulles décide donc de mettre un terme à la « *diplomatie du chantage* », de « *donner une leçon à Nasser en le mettant au pied du mur et, par là-même, de dégonfler le bluff de l'Union soviétique qu'il juge incapable de fournir l'aide nécessaire à la construction d'Assouan sans dommage pour sa propre économie* »¹⁶.

V- La rupture brutale de Dulles

Robert Murphy relate dans ses Mémoires que l'ambassadeur égyptien à Washington, Hussein, « *porteur des instructions du Caire, présenta le 19 juillet un quasi-ultimatum exigeant des États-Unis l'engagement de verser des centaines de millions de dollars durant dix ans et plus [...] L'ambassadeur d'Égypte informa le secrétaire d'État que, si les États-Unis n'étaient pas en mesure de garantir le paiement intégral de la facture d'Assouan, l'Union soviétique, elle, s'en chargerait. Dulles lui répondit sans équivoque que les États-Unis ne se soumettraient pas au chantage et que nous annulions nos offres. [...] Hussein plaida adroitement la cause égyptienne. On exagérât, selon lui, les quantités d'armes achetées au bloc soviétique. Nasser désirait conclure un accord avec les États-Unis. Dulles confirma fermement sa décision : plus d'aide* »¹⁷.

Henri Azeau rappelle que « *la décision de retirer l'offre américaine de participation au barrage d'Assouan – retrait qui annulait du même coup l'offre de la Banque mondiale, l'administration américaine ayant pris soin de rendre les deux transactions interdépendantes -, a été prise par Dulles tout seul, sans consulter personne, sinon peut-être son frère Allen, alors directeur de la CIA* »¹⁸.

À ce sujet, Robert Murphy apporte en effet le témoignage suivant : « *À cette époque, je travaillais avec [Dulles] sur d'autres questions concernant le Moyen-Orient ; il ne me dit rien au sujet d'Assouan. Le président Eisenhower lui-même ne fut pas consulté avant la matinée qui précéda la*

¹⁵ Marc Ferro, *op. cit.*, p.14-15.

¹⁶ Michèle Battesti, *op. cit.*, p.6.

¹⁷ Robert Murphy, *op. cit.*, p.396-397.

¹⁸ Henri Azeau, *op. cit.*, p.187.

visite de Hussein ». En outre, précise-t-il : « *On omit, et c'est regrettable, d'informer nos partenaires dans l'entreprise et surtout le principal, la Grande-Bretagne. L'ambassadeur britannique à Washington, Sir Roger Makins, fut averti de l'annulation de projet anglo-américain une heure avant la visite de Hussein à Dulles. Comme le déclara par la suite le Premier ministre Eden : « Le gouvernement de Sa Majesté a été informé, mais non consulté ». « Eugène Black, qui négociait l'affaire d'Assouan depuis plus d'un an pour le compte de la Banque mondiale fut abasourdi par cette décision inattendue. Immédiatement après la visite d'Hussein, le Département d'État diffusa un communiqué ne donnant aucune explication* »¹⁹.

Ainsi, contrairement aux règles de la bienséance, le communiqué annonçant la décision américaine est donné à la presse avant même que l'ambassadeur ait pu informer son gouvernement. De plus il justifie le refus américain en invoquant la « *faiblesse de l'économie égyptienne* » et l'« *instabilité du régime* ». Dulles est si sûr de lui qu'il joint l'insulte à la blessure. La Grande-Bretagne « *non consultée* » retire son offre le 20, la BIRD fait de même le 21 »²⁰.

« *L'annonce publique de ces décisions, expliquées « par l'état déplorable de l'économie », est faite en termes peu flatteurs sur la fiabilité des éventuels débiteurs égyptiens. « Ce fut la façon insultante avec laquelle le refus fut formulé qui me surprit, pas le refus lui-même », commentera Nasser, dix ans après* », relate Marc Ferro²¹.

VI- L'acteur Dulles : son caractère, sa personnalité, ...

L'historien américain Charles Cogan – un ancien membre de la CIA - rapporte ce jugement, plein d'humour britannique, porté par Winston Churchill sur l'acteur Dulles : « *C'est le seul éléphant que je connaisse qui s'accompagne toujours de son propre magasin de porcelaine* »²².

Cet historien rajoute : « *Même Allen Dulles, alors directeur-général de la CIA, admet que la décision de son frère – qu'il n'essayait pas d'influencer – de rompre les négociations à propos du barrage d'Assouan fut prise à la hâte et sans que l'on ait pesé soigneusement les conséquences :*

« *Je ne pensais pas que le refus aurait les conséquences qui s'ensuivirent. Je pense que nous n'avions pas suffisamment d'informations pour être sûr que c'était la meilleure chose à faire. Bien*

¹⁹ Robert Murphy, *op. cit.*, p.397-398.

²⁰ Michèle Battesti, *op. cit.*, p.6.

²¹ Marc Ferro, *op. cit.*, p.16-17.

²² Cité par Charles Cogan, « De la politique du mensonge à la France de Suez : appréhensions et réactions américaines », in *La France et l'opération de Suez en 1956*. Actes de la table ronde organisée par le CHEDN, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997, p.125.

entendu, dans des situations aussi compliquées, on est rarement sûr. Mais j'avais le sentiment que, en entérinant le projet d'Assouan, nous unissions notre destinée à celle de l'Égypte si étroitement qu'à l'époque nous ne pouvions être sûr que c'était la bonne voie à suivre ».

§ 2 - LE COLONEL NASSER RELEVÉ LE DÉFI AMÉRICAIN

Au défi lancé par les Américains, il doit riposter, car le gouvernement des États-Unis vient de lui infliger un camouflet public menaçant directement son prestige, c'est-à-dire son pouvoir même.

Nasser, qui prétend jouer un rôle de premier plan dans le monde arabe, mais aussi dans le tiers-monde, ne peut encaisser un tel camouflet de la part des Occidentaux sans réagir. « *Il doit s'en prendre à l'Occident, qui entend toujours bafouer son pays. Mais il doit frapper fort, très fort, au risque d'ouvrir une crise internationale* »²³. Il est furieux, il s'attendait au refus américain mais pas à une formulation aussi provocatrice. « *Dans l'Orient susceptible, il a perdu la face. Comme leader du Tiers Monde, comme nouveau président de l'Égypte, plébiscité par 99,4% des voix, il doit riposter. Il lui faut un coup d'éclat. Ce sera le Canal, plutôt la compagnie qui le gère, symbole de la domination du capital européen* »²⁴.

I- Quelques rappels sur le canal de Suez

Construit en Égypte par le Français Ferdinand de Lesseps et inauguré en 1869, le canal de Suez relie la mer Méditerranée à la mer Rouge sur une distance de 175 km.

La « *Compagnie universelle du canal de Suez* », chargée principalement de construire et d'exploiter le canal était une entreprise internationale dont les actions furent offertes dans tous les grands pays. Les Français, seuls à montrer de l'intérêt pour l'affaire, souscrivent pour plus de la moitié du capital, tandis que le Vice-roi d'Égypte prend à sa charge 21% des actions. En 1875, la part égyptienne est rachetée par l'Angleterre. Le caractère international du canal est ainsi financièrement établi »²⁵.

Il l'est politiquement, un peu plus tard, par une série d'accords fixant sa neutralité et la sécurité de sa navigation. Une Convention, destinée à garantir le libre usage du Canal

²³ Denis Lefebvre, *L'affaire de Suez*, Bruno Leprince éditeur, 1996, p.35.

²⁴ Michèle Battesti, *op. cit.*, p.6.

²⁵ Paul Gaujac, *Suez 1956*, Charles Lavauzelle, Paris, 1986.

maritime de Suez, est signée à Constantinople, le 22 octobre 1888, par les représentants des Pays suivants : France, Royaume -Uni, Allemagne, Autriche, Espagne, Italie Pays-Bas, Luxembourg, Russie et Turquie²⁶.

Signée sous l'occupation de l'Égypte par les Britanniques – présents depuis 1882 -, la convention de Constantinople du 29 octobre 1888 stipule que le canal sera libre et ouvert en temps de paix comme en temps de guerre à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon, qu'il ne sera jamais assujéti à l'exercice du droit de blocus et qu'aucun acte ayant pour but d'entraver la libre navigation ne pourra être exercé dans le canal et ses ports d'accès. Ces dispositions résistent à toutes les vicissitudes de la politique internationale jusqu'à la création de l'Etat d'Israël. L'Égypte refuse alors, de façon constante, le passage des navires israéliens, et de façon intermittente, le transit des marchandises en provenance ou à destination d'Israël ²⁷.

Véritable voie d'eau stratégique convoitée par les belligérants pendant les deux guerres mondiales, le canal génère une richesse considérable puisqu'il draine un trafic maritime très important. Pour Nasser, les revenus du Canal vont permettre de payer la construction du barrage d'Assouan. C'est le 21 juillet que Nasser décide de nationaliser le canal et fait rédiger secrètement toutes les dispositions d'application. Le 24, le Birkbachi prépare l'opinion avec un discours violemment anti-américain, accusant Washington de désirer la ruine de l'Égypte. Et deux jours plus tard à Alexandrie, « *ville considérée par les fellahs comme quasi coloniale, étant donné la présence d'une considérable et riche population étrangère, il rend publique la grande nouvelle en donnant lecture à une foule en délire des six décrets par lesquels l'État égyptien s'emparait des biens de la Compagnie universelle* » ²⁸.

²⁶ L'article 1 stipule que « *Le Canal Maritime de Suez sera toujours libre et ouvert en temps de guerre comme en temps de paix, à tout navire de commerce ou de guerre, sans distinction de pavillon. Le canal ne sera jamais assujéti à l'exercice du droit de blocus* ». Des articles précisent qu' « *En temps de guerre, les Puissances belligérantes ne débarquent et ne prendront dans le Canal et ses ports d'accès, ni troupes, ni munitions, ni matériel de guerre* » (article 5), « *Le gouvernement égyptien prendra dans la limite de ses pouvoirs tels qu'ils résultent des Firmans et dans les conditions prévues par le présent traité, les mesures nécessaires pour faire respecter l'exécution dudit traité* » (article 9), et que « *Les engagements du présent Traité ne seront pas limités par la durée des actes de concession de la Compagnie Universelle du Canal de Suez* » (article 14).

²⁷ En septembre 1951, le conseil de sécurité de l'ONU condamne l'État égyptien qui fermait le canal de Suez aux navires israéliens. Cette condamnation de l'ONU sera ignorée par l'Égypte.

²⁸ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.14-15.

II- Une mise en scène réussie pour le Raïs : Alexandrie, le 26 juillet 1956

Le 26 juillet est une date symbolique en Égypte : « *c'est un 26 juillet – 1952 - que le roi Farouk a été renversé. Alors, ce 26 juillet 1956, Nasser annonce la nationalisation du canal de Suez* »²⁹.

Dans ce discours, Nasser lance de violentes diatribes contre Israël, qui n'est « *qu'un repaire d'assassins* », et contre la politique menée en Algérie par la France. Il annonce aussi sa volonté « *d'unifier le monde arabe du golfe Persique jusqu'à l'océan Atlantique* »³⁰. Il se pose dans la droite ligne de ce qu'il avait énoncé dans la *Philosophie de la Révolution*.

Nasser continuait son discours où il disait qu'Assouan ne serait pas un nouveau Suez, car c'est l'argent que rapportait le canal qui financerait Assouan. « *Il y a quatre ans, continue Nasser, Farouk fuyait l'Égypte ; moi, aujourd'hui au nom du peuple, je prends la Compagnie. [...] Ce soir, notre Canal égyptien sera dirigé par des Égyptiens* ». « *Et, devant la joie que causait au peuple égyptien assemblé cette nouvelle de la nationalisation, Nasser éclata d'un rire, d'un fou rire que La Voix des Arabes retransmit au monde entier ébahi* »³¹.

Dans la foule, c'est la joie folle. « *On n'entend plus, dit Jean Lacouture qui a assisté à la scène, ni ses mots, ni son rire. C'est dans un grand orage d'acclamations, de hurlements de joie, qu'il s'arrache à la tribune* ». Toute l'Égypte se dresse comme un seul homme, vengée en un instant de soixante-quatorze ans d'humiliation »³².

Toutefois, « *Nasser prit la précaution, pour ne pas donner prétexte à une intervention ou une condamnation par l'opinion publique internationale, de prévoir dans la loi de nationalisation une indemnisation des actionnaires au cours de la Bourse de Paris à la veille de la nationalisation* », rappelle Michèle Battesti³³.

²⁹ Denis Lefebvre *op. cit.*, p.35.

³⁰ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.36.

³¹ Marc Ferro, *op. cit.*, p.30-31.

³² Jean et Simone Lacouture, *L'Égypte en mouvement*, Le Seuil, Paris, p.453-455.

³³ Michèle Battesti, *op. cit.*, p.453-455.

SECTION II : LES PREMIÈRES RÉACTIONS INTERNATIONALES

La désillusion des Français et des Britanniques sur la position affichée par les dirigeants américains va être considérable. Ils en prennent déjà conscience à la lecture du maigre communiqué publié par le département d'État américain après la nationalisation. Washington constate que la décision affecte les pays usagers de cette voie d'eau internationale, les pays maritimes et les propriétaires de la Compagnie, et demande des consultations urgentes. Mais on n'y trouve aucune condamnation. Eisenhower raconte même dans ses mémoires que le sous-secrétaire d'État américain, Herbert Hoover Jr., a convoqué le 27 juillet l'ambassadeur d'Égypte aux États-Unis. Pour le sermonner sur la nationalisation ? Non ! Pour lui dire « *sans ambages notre déplaisir devant les termes employés par les Égyptiens pour qualifier le rôle des États-Unis dans cette affaire* »³⁴.

La première réaction de l'Union soviétique sera formulée par le Secrétaire général du PCUS, Nikita Khrouchtchev, qui « *affirme que le canal de Suez situé en territoire égyptien, relève de la souveraineté de ce pays ; de surcroît, comme Nasser s'est engagé à respecter la liberté de navigation, la nationalisation ne pose pas de problème* »³⁵. Dans ce défi lancé par le colonel Nasser, pour les dirigeants français et britanniques cette décision livre, à celui qu'ils considéraient comme un dictateur, une voie d'eau primordiale pour la vie économique de la planète³⁶. Cette décision est considérée par Paris et Londres comme une violation flagrante du droit international et une provocation délibérée aux puissances occidentales. Directement visées, la France et la Grande-Bretagne fondent leur argumentation sur la convention signée à Constantinople le 22 décembre 1888, toujours en vigueur. Le libre passage ne peut être restreint par aucune mesure ou formalité, par aucune taxe discriminatoire. « *Cet argument est de poids quand on sait que l'Égypte viole depuis plusieurs années ces clauses en s'opposant au passage des navires israéliens. Pas grand monde, il est vrai, s'en était préoccupé jusque-là !* », rappelle Denis Lefebvre³⁷.

³⁴ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.48.

³⁵ Hélène Carrère-d'Encausse, *op.cit.*, p.71-72.

³⁶ En 1955, près de 67 millions de tonnes de produits pétroliers ont emprunté la voie du canal, dont 58 millions (86%) étaient destinés à l'Europe. Certains pays comme le Royaume-Uni et la France, sont tributaires pour plus de 80% du pétrole du Moyen-Orient.

³⁷ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.48.

« Le geste de Nasser constitue aussi un camouflet considérable pour ces deux puissances qui gèrent le canal depuis sa mise en service, ou presque : la France et la Grande-Bretagne. Enfin, cette nationalisation n'est pas sans conséquences politiques immédiates. D'une part sur la guerre d'Algérie : un succès de celui qui passe pour le leader du panarabisme ne va-t-il pas enflammer davantage l'Algérie ? D'autre part, même si on ne s'en préoccupe pas tout de suite, elle accroît les risques qui pèsent sur l'État d'Israël, que l'Égypte ne reconnaît pas depuis sa création, et qui est maintenant de plus en plus menacé » ³⁸.

Pour Christian Pineau : « Si le refus inattendu de Foster Dulles d'aider l'Égypte à construire le barrage d'Assouan nous avait à la fois surpris et inquiétés, nous n'imaginons pas une réaction du « Raïs » dirigée contre le Canal. Il n'y avait a priori aucune relation entre les deux problèmes. Cette imprévoyance était sans doute une erreur. Mais nous ne voyions aucune raison pour que l'Égypte s'en prît à des intérêts franco-anglais pour se venger d'un affront infligé par les États-Unis. C'était oublier la haine accumulée dans ce pays contre la Grande-Bretagne et l'immense prestige que pourrait procurer à Nasser auprès de son peuple ce camouflet infligé à l'ancienne puissance colonisatrice » ³⁹.

Considérant cette nationalisation comme un affront, l'Angleterre d'Eden, qui, après de longs pourparlers, venait d'achever l'évacuation militaire de la zone du canal, veut répondre à ce coup de force « à ce nouvel Hitler ». « Elle ne veut pas capituler, elle ne veut pas de « Munich levantin ». La France, qui voit en Nasser l'âme et le bras de l'insurrection algérienne, s'associe volontiers à l'Angleterre ; le canal étant identifié à l'« œuvre de la France », la nationalisation fait sur le taureau gaulois l'effet du chiffon rouge » ⁴⁰.

Cette nationalisation est aussi le prolongement logique du retrait des troupes britanniques de la zone du canal, étape importante vers le leadership de l'Égypte sur les nations arabes et les pays non alignés. « Considérée d'un œil plus critique, elle signifie également la dépossession des intérêts de la France et de la Grande-Bretagne placés dans le canal de Suez. Cependant, ainsi qu'il est admis par les juristes britanniques, la nationalisation est un acte parfaitement légitime », comme le rappelle Motti Golani ⁴¹.

³⁸ *Op. cit.* p.39.

³⁹ Christian Pineau, *1956 – Suez*, Robert Laffont, Paris, 1976, p.71-72.

⁴⁰ Marc Ferro, *op. cit.*, p.6.

⁴¹ Motti Golani, *op. cit.*, p.65-66.

À ce sujet, dans les jours qui suivent, Nasser déclare que son pays respectera les engagements antérieurs, portant notamment sur la liberté de circulation dans le canal de Suez.

Mais, les Occidentaux pensent au contraire que cette « *liberté* » sera bafouée, et que la circulation dans le canal sera un enjeu politique. Ils sont convaincus que les conséquences politiques et stratégiques de cette décision sont considérables. Elle porte atteinte à leurs intérêts, à leur prestige, aux positions qu'ils tiennent encore dans cette région qui peut devenir une poudrière. « *Que se passera-t-il si d'autres pays voisins suivent l'exemple de Nasser, par exemple en nationalisant certaines compagnies de pétrole ? Enfin, les Occidentaux ont à l'esprit que Nasser a lié la nationalisation à l'édification d'un avenir radieux pour son pays : s'il l'emportait, la contagion pourrait s'étendre aux pays qui restent sous leur influence. Ce sentiment est très fort chez les Britanniques, qui craignent pour la Jordanie et l'Irak. Les Français, de leur côté, ont des craintes précises pour l'Algérie. Leur position est claire : il s'agit d'un hold-up, d'une confiscation arbitraire au mépris d'accords conclu* » ⁴².

§ 1 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS EN FRANCE

Les diplomates français réagissent vivement à la nationalisation de la Compagnie de Suez, qui, à leurs yeux, en raison de son caractère politique, exige une riposte vigoureuse. Dans un télégramme envoyé du Caire, le 27 juillet, Armand du Chayla recommande en des termes forts que l'on donne « *un coup d'arrêt très net au colonel Nasser* ». « *En tous les cas, faute de réaction énergique de l'étranger, le dictateur égyptien se croira tout permis. Il tente une épreuve de force que nous ne pouvons pas lui laisser gagner* » ^{43 44}.

I- La position des dirigeants politiques

Devant les instances du Parti socialiste français – le Conseil national de la SFIO – le 16 décembre 1956 – soit environ deux mois après l'échec de l'intervention en Égypte -, Guy Mollet déclarera : « *Oui, c'est bien le complexe de Munich qui nous a animé* ». Pendant la Seconde guerre mondiale, Guy Mollet s'est investi à fond dans la Résistance et connaît le

⁴² Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.42.

⁴³ Armand du Chayla, dans un entretien avec Jean-Yves Bernard tenu le 7 février 1990, précise que les diplomates français envisageaient essentiellement des mesures économiques et la création d'un groupe de pression des nations concernées par le libre passage dans le canal. »

⁴⁴ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.285.

prix des renoncements de l'avant-guerre. Et pour lui, « *Nasser est peut-être un Hitler en puissance, il ne faut courir aucun risque et se donner les moyens de le stopper* »⁴⁵.

En outre, s'agissant d'autres événements survenus dans l'Entre-deux-guerres, l'historienne Georgette Elgey relève que, « *sous des dehors modestes, Guy Mollet nourrit une ambition profonde : surpasser Léon Blum au regard de l'Histoire. Il le dit et le répète : le drame de Léon Blum, c'est de n'avoir pu, lorsqu'il dirigeait le gouvernement du Front populaire, sauver la République espagnole, c'est de n'avoir pu décider l'intervention de la France contre le coup d'Etat militaire du général Franco. Guy Mollet est, quant à lui, bien décidé à ne pas commettre une faute de même nature* »⁴⁶.

La position de Guy Mollet est donc sans ambages quand éclate la crise : le fond et la forme du discours de Nasser, ses gesticulations, ses propos agressifs le confirment dans un sentiment déjà antérieur : ce dictateur est l'émule de ses prédécesseurs des années 30. Pour s'en tenir à l'Égypte, des antécédents sont relevés. Des Égyptiens ont eu, avant et pendant la guerre, des relations suivies avec Berlin, comme nombre de dignitaires de la religion musulmane.

Qui plus est, pour l'historien Denis Lefebvre, « *l'Égypte a servi de refuge après la guerre, comme tant de dictatures latino-américaines, à d'anciens nazis, et leur a procuré des emplois à la mesure de leurs capacités, dans la police ou à la radio. Tous ces gens sont loin d'être des démocrates, ils nient la réalité du génocide juif et vouent une haine sans faille à Israël. L'un des objectifs de Nasser, chacun le sait, est de faire disparaître ce pays. Il arme et finance les feddayin qui opèrent à partir de la bande de Gaza, il empêche la circulation sur le canal des navires portant l'étoile de David. Qui plus est, il accentue son blocus en interdisant aux Israéliens tout trafic dans le golfe d'Aqaba, dans la mer Rouge, tandis que le détroit de Tiran – au fond duquel Israël a aménagé le port d'Eilat – est sous la menace directe des canons égyptiens.* » Aussi, pour toutes ces raisons, dès le 30 juillet, Guy Mollet se déclare foncièrement hostile à ce qu'il considère comme un plan d'expansion panarabe. Il rappelle une phrase prononcée par Nasser dans son discours du 26 juillet : « *Nous poursuivrons nos efforts pour unifier le monde arabe, de*

⁴⁵ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.41.

⁴⁶ Georgette Elgey, « Le gouvernement de Guy Mollet et l'intervention », in *La France et l'opération de Suez en 1956*. Actes de la table ronde organisée par le CHEDN, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997, p.29.

l'océan Atlantique au golfe Persique », et le rapproche d'une brochure publiée en 1953 par le même Nasser, « La Philosophie de la Révolution »^{47 48}.

En conséquence, à l'annonce de la nationalisation du canal de Suez qui lui semble également être le prélude à l'attaque de l'Égypte contre Israël, il juge indispensable une action militaire contre Nasser. En effet, pour lui, cette décision « *signifie la volonté de Nasser de détruire Israël. La lutte contre le chef d'État égyptien représente donc une obligation à laquelle la France ne doit pas se dérober, d'autant que la chute de Nasser est censée régler le problème algérien* »⁴⁹.

Robert Lacoste fut avec Bourghès-Maunoury le plus ardent des ministres à lier l'affaire de la nationalisation du canal de Suez à la guerre d'Algérie et à demander une intervention militaire. Au conseil des ministres du 1^{er} août, il assurait que la guerre deviendrait sans issue en Algérie si Nasser devait remporter la moindre apparence de succès. Pour lui, les rebelles algériens « *étaient poussés par la vague arabe inspirée par l'armée égyptienne* ». De là à penser que c'était au Caire que serait abattue l'insurrection algérienne il n'y avait qu'un pas et Lacoste d'expliquer « *qu'une division française en Égypte vaut quatre divisions en Algérie* ». Il insista dans le même sens en télégraphiant au président du Conseil que l'affaire de Suez était d'une « *importance capitale [qui] conditionne à mon avis, de façon absolue, la présence de notre pays en Afrique du Nord et très particulièrement en Algérie* »⁵⁰. Il a expliqué à Guy Mollet que « *Nous avons tout à gagner d'une action militaire menée avec la Grande-Bretagne [...] Il ne s'agit d'ailleurs pas dans l'affaire de Suez d'une question concernant le sort de l'Algérie et de l'Afrique du Nord mais d'une question qui peut entraîner à brève échéance la ruine de toutes les positions alliées. Sans être grandiloquent, il s'agit simplement du sort de l'Occident* »⁵¹.

Le réflexe antimunichois animait aussi la majorité des parlementaires radicaux et, à leur tête, le ministre de la Défense nationale, Bourghès-Maunoury, persuadé – nous l'avons déjà rappelé - que la chute de Nasser bloquerait « *l'impérialisme arabe* » et entraînerait à court terme la défaite de la rébellion algérienne. Partisan convaincu, comme son chef de cabinet Abel Thomas, de la nécessité de « *sauver Israël* », il justifiait une politique offensive par

⁴⁷ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.43-44.

⁴⁸ Dans la conclusion de cet ouvrage il est écrit : « *Lorsque j' imagine ces centaines de millions d'âmes unies par le lien d'une même croyance, ma certitude en une solidarité unissant tous ces musulmans grandit encore davantage. Cette solidarité serait, sans aucun doute, l'échafaudage gigantesque de notre puissance* ».

⁴⁹ Georgette Elgey, *op. cit.*, p.29.

⁵⁰ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.567.

⁵¹ Cité par Claude Paillat, Deuxième dossier secret de l'Algérie, 1954-1958, p.268.

l'impossibilité de s'entendre avec les Arabes : « *Nous n'arriverons pas à gagner leur sympathie* », et rajoutait : « *Les Arabes ne connaissent que la force !* ». Par ailleurs, il définissait Nasser comme : « *un honnête courtier du communisme* »⁵².

Des gaullistes, tels Chaban-Delmas, Debré et Soustelle, des MRP comme Bidault et Maurice Schumann, faisaient à cette date le même analyse⁵³. Pour Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, « *le problème le plus important posé par la décision de Nasser était d'ordre stratégique. Le contrôle du canal de Suez par l'Égypte remettait en cause la liberté de circulation prévue par la Convention de 1888, traité international toujours en vigueur* ». Et, « *selon l'évolution des événements, le maître du Canal pouvait exercer un chantage dans un sens ou dans l'autre. C'était sûrement ce que voulait Nasser. Ni la France ni l'Angleterre ne pouvaient l'accepter de bon gré. [...] Le conflit ne portait pas sur la propriété du canal mais sur le contrôle de la circulation des navires* »⁵⁴. Or, la liberté de celle-ci avait été établie par une convention qu'il n'appartenait pas à l'Égypte de dénoncer unilatéralement ». Il rappelle que : « *La guerre de Libye – en 1942 - a eu pour raison d'être la possession du canal de Suez. Si les Allemands avaient pu s'en emparer, ils auraient alors disposé d'un atout considérable et de nouvelles sources de ravitaillement, notamment en pétrole qui eussent pu changer le cours de la guerre* ». Pour lui, « *Le contrôle du Canal par une seule nation, incertaine dans sa politique, pouvait constituer pour l'avenir un danger comparable* »⁵⁵.

Dans ses *Mémoires* – écrits vingt-ans après les faits, soulignons-le – Christian Pineau rapporte que sa « *réaction* », face au coup de force de Nasser « *fut un peu différente* » de celle de Bourgès-Maunoury. Il s'en explique ainsi : « *J'avouai mon hostilité au principe même de la « guerre préventive ». Trop de potentats et de dictateurs avaient usé de ce moyen pour déclencher des conflits injustifiables. Il est vrai, Ben Gourion ne manqua pas de le rappeler, que si, en 1936, l'armée française était intervenue au moment de l'entrée en Rhénanie de la Reichwehr, elle aurait abattu Hitler et évité au monde cinquante millions de morts. La France eût été sans doute condamnée par l'opinion internationale ; elle n'en aurait pas moins sauvé la paix* ». Il raconte ses états d'âme en ces termes : « *Ce soir-là, j'étais hésitant. Je ne croyais pas à l'influence déterminante de Nasser sur le conflit algérien (je ne prétends nullement avoir eu raison). Je pensais*

⁵² Cité par Charles-Roger Ageron, *op. cit.*, p.59.

⁵³ L'Union pour le Salut et le renouveau de l'Algérie française (USRAF), créée en avril 1956 par quatre anciens gouverneurs généraux de l'Algérie (Violette, Le Beau, Naegelen et Soustelle) annonça aussitôt que : « *La France ne livrera pas les musulmans d'Algérie à Nasser* » et publia une brochure *L'impérialisme nassérien*.

⁵⁴ Souligné par nous.

⁵⁵ Christian Pineau, *op. cit.*, p.73-76.

d'avantage aux aspects stratégiques du problème de Suez. Mais surtout, je ne voyais pas clairement le déroulement de l'opération proposée ni comment nous pourrions la justifier auprès de l'opinion publique mondiale ». Toutefois, précise-t-il : « *Ce qui m'a finalement décidé, c'est le souci de l'existence d'Israël* », en rapportant cette anecdote qu'il a vécue : « *C'était un matin de l'hiver 1945. Je faisais alors partie, à Buchenwald, de ce qu'on appelait le « Lager Kommando », chargée de l'entretien matériel du camp et des corvées correspondantes [...] « je reste convaincu que la destruction de l'État d'Israël réserverait aux juifs un sort semblable à celui qu'ils ont subi à Auschwitz et autres camps d'extermination. Le racisme est une maladie de la nature humaine qu'il faut combattre si l'on ne veut pas voir le retour de l'épidémie* »⁵⁶.

II- Les réactions dans la Presse nationale

Marc Ferro relève que « *la nationalisation, le rire qui l'accompagne déchaînent l'ire des Français*. « *Un défi* », titrait *Le Monde*, « *celui d'Ubu colonel* », ajoute Pascal Pia. On juge « *la capitulation impossible* ». « *Un seul langage, la force* », écrit Pierre Laffont, dans *l'Echo d'Oran*. « *Tel Hitler il a agi, tel Hitler il périra* », estiment *Combat* et *Franc-Tireur* : ce sera l'effet boomerang. « *Dégonflons ce bluff* », estime un libéral authentique, P.R. Wolf. Raymond Aron, plus circonspect, se demande si les dangers de l'inaction ne seront pas plus grands à terme qu'aujourd'hui. Certes, à « *gauche* », on se gausse du « *coup de poker* » de Eden et de Dulles. *L'Humanité* recommande de « *ne pas se lancer dans l'aventure égyptienne quand on souffre tant de l'aventure algérienne* ». « *Il faut internationaliser le canal* », dit *Franc-Tireur*. « *Le réoccuper* », renchérit Lazurick dans *L'Aurore* ; il rejoint ainsi le *Daily Express* et les socialistes qui pensent, en France, comme d'ailleurs le pensent aussi les socialistes israéliens, que « *Nasser continuera d'agir comme Hitler tant que l'Occident n'y aura pas mis fin* »⁵⁷.

III- Les réactions de l'opinion publique

Les réactions de l'opinion publique ont été beaucoup plus mesurées que celles des milieux dirigeants. En effet, comme le relate Marcel Merle « *dès le lendemain de la nationalisation du canal, un sondage révèle que la majorité des Français (58%) estime que le colonel Nasser n'avait pas le droit de prendre cette mesure. Mais, à la question suivante – « D'après vous, quelle a été la*

⁵⁶ *Op. cit.*, p.132-133.

⁵⁷ Marc Ferro, *op. cit.*, p.48.

raison principale qui a poussé le colonel Nasser à déclarer « nationaliser » le canal de Suez ? » - , les réponses font apparaître une grande diversité d'opinions, parmi lesquelles prévalent les considérations de prestige national ou personnel et les motivations financières (58%). L'inspiration soviétique n'est retenue que par 6% des réponses et le désir de gêner les Occidentaux que par 1% des personnes interrogées. Tout en jugeant la nationalisation illicite, l'opinion française ne semble pas éprouver de ressentiment envers le régime égyptien et son chef » ⁵⁸.

IV- Les réactions du milieu militaire : régler les comptes à Nasser

Comme nous l'avons déjà rappelé et souligné, les chefs militaires français montrent leur amertume grandissante face à l'extension de la guérilla algérienne. Le fait qu'à leurs yeux le gouvernement n'accorde pas à l'armée les moyens nécessaires pour s'engager à fond et réduire la rébellion les contrarie particulièrement. Armée et gouvernement ont besoin d'une excuse à cet échec : Nasser la leur donne. « *La crise de Suez devient, pour le commandement français, l'occasion de régler ses comptes avec le président égyptien pour le soutien actif qu'il est supposé apporter à la rébellion* » ⁵⁹. Comme leur ministre de tutelle, « *les responsables militaires français pensent pouvoir « faire avancer le règlement du conflit algérien » grâce à l'emploi de la force en Égypte. Au demeurant, si le complexe de Munich a quelque réalité, c'est bien au niveau des cadres moyens de l'armée, humiliés par la défaite en Indochine. Deux officiers supérieurs qui furent de l'expédition de novembre, ont dit en des termes éloquents leurs sentiments personnels devant ce qu'ils appelaient le « hold-up » du 26 juillet : « [...] pour prouver au monde arabe et aux terroristes algériens la détermination française [...] il fallait riposter [...] Soudain nous nous rebifions. L'homme de la rue commence à éprouver pour nous un certain respect* » ⁶⁰.

Pour les officiers de haut rang engagés comme le général Beaufre dans la pacification en Algérie, abattre Nasser constitue le seul objectif valable d'une intervention en Égypte. De son côté, le comité des chefs d'état-major, écrit le général Ély dans ses *Mémoires*, considère lui aussi malaisé de renoncer à frapper l'Égypte, « *non pour des raisons de politique intérieure, mais pour ne pas compromettre le moral de l'armée [française], si sensibilisée depuis 1945* » ⁶¹.

⁵⁸ Marcel Merle, *op. cit.*, p.246.

⁵⁹ Motti Golani, *op.cit.*, p.73.

⁶⁰ J. Massu et H. Le Mire, *Vérité sur Suez, 1956*, Plon, 1978, p.27-29. Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.297.

⁶¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.79.

V- Les premières activités du système politique liées à la « *crise de Suez* »

A-La mise en place d'un « cabinet restreint » comme « cellule de crise »

Au niveau du gouvernement, la crise provoquée par le dirigeant égyptien va être gérée par le « *cabinet restreint* » qui a été mis en place quelques semaines auparavant dans le cadre des relations secrètes avec Israël ⁶². En conséquence, tous les sujets fondamentaux – notamment, mais pas seulement, la participation israélienne – ne seront débattus et tranchés ni en Conseil des ministres, ni en Comité de Défense nationale : ils seront traités au sein d'un organisme composé des principaux ministres, des plus hauts responsables militaires et leurs plus proches collaborateurs, œuvrant sous le sceau du secret et à l'insu de leurs collègues. Le Parlement et les administrations concernées comme le Quai d'Orsay seront tenus à l'écart, des structures qui ne joueront donc pas leur rôle de régulateur et de contre-poids des décisions gouvernementales.

Ce type d'organisation permet au pouvoir politique au plus haut niveau, en l'occurrence le président du Conseil, de faire siéger des acteurs n'ayant pas rang de ministre - en particulier des membres de cabinets ministériels comme Abel Thomas et Louis Mangin, ou des officiers d'état-major comme les généraux Maurice Challe et André Martin de l'Armée de l'air -, susceptibles, notamment, d'emporter par leur compétence et leur dynamisme les adhésions des hésitants. Il permet, également, d'écarter délibérément du cercle de décision gouvernemental certains ministres jugés trop mous ou même trop influencés par des groupes de pression hostiles aux options retenues par les décideurs en place. Ce système se révélera particulièrement efficace lorsque des négociations seront entreprises clandestinement pour associer Israël à l'intervention franco-britannique.

Sur le choix des membres du Comité, le général Ély relate dans ses Mémoires qu'« *au moment où l'affaire s'engage dans la voie de l'intervention armée, il paraît opportun de définir la position, en France, des autorités gouvernementales et du haut commandement* ». Il tient à préciser que : « *Le président du Conseil et les trois ministres intéressés à l'affaire de Suez* », c'est-à-dire Bourguès-Maunoury, Pineau et Lacoste, « *sont des hommes dont on ne peut suspecter le patriotisme : tous les quatre avaient désapprouvé Munich ; ils avaient milité dans la Résistance ; tous les quatre se réclament de cet esprit jacobin dont, en matière de Défense nationale, l'intransigeance est la règle ; tous les quatre, enfin, sont partisans de l'intervention militaire* » ⁶³.

⁶² Organisation présentée dans la Section IV du chapitre I « *Rapprochement franco-israélien* ».

⁶³ *Op.cit.*, p.85-86.

B-Des acteurs militaires directement rattachés aux acteurs politiques

Au sommet de la hiérarchie militaire, le général Ély a été à nouveau désigné, à son retour d'Indochine – où il avait remplacé le général Navarre en juin 1954 - pour le poste de Chef d'État-major des Forces Armées. La direction de son état-major, poste désigné sous le nom de « *Major général* », est confiée au général Maurice Challe, un aviateur qui va jouer un rôle particulièrement important – celui d'un « *diplomate en uniforme* » - dans le processus décisionnel, au plus haut niveau du pouvoir politique, pour la mise en place de la coalition réunissant les trois États : France, Grande-Bretagne et Israël. Il est assisté d'un autre aviateur : le général André Martin ⁶⁴. Le général André Martin apporte le témoignage suivant : « *J'étais un jeune général de brigade de 45 ans. Chef des opérations du général Ély, celui-ci m'avait choisi en 1954 pour être un agent de liaison. Je faisais donc la liaison entre le général Ély et M. Bourgès-Maunoury, et pour Abel Thomas. Ce dernier, ainsi que le général Challe, étaient les véritables acteurs de toute cette affaire militaro-politique* » ⁶⁵.

C-Les premiers débats à l'Assemblée nationale

Lors des débats à l'Assemblée nationale tenus le 28 juillet ⁶⁶, le député du groupe indépendant et paysans Aimé Paquet demande au président du Conseil, « *s'il ne [lui] paraît pas opportun et convenable de faire une déclaration sur la rupture unilatérale de la convention du canal de Suez* » ?

Dans sa réponse Christian Pineau « *estime qu'il serait prématuré de faire en ce moment une longue déclaration sur la décision du colonel Nasser de mettre la main sur le canal de Suez* ». Toutefois, il annonce « *le refus du gouvernement français d'accepter un acte unilatéral dont l'objet est d'ordre moins juridique que politique et tend à supprimer la liberté de circulation sur le canal de Suez. Les consultations avec nos alliés sont en cours et [il sera] dès demain à Londres. Le souhait du gouvernement français est que des décisions fermes prises en commun nous permettent d'affirmer, en ces circonstances difficiles, une solidarité totale* » ⁶⁷.

⁶⁴ Pour l'Armée de l'air, le poste de chef d'état-major général est assuré par le général Paul Bailly ; le général Edmond Jouhaud est le major général de l'Armée de l'air. Rappelons que pour les questions militaires, l'accent est principalement mis sur cette Armée.

⁶⁵ Cité par Georgette Elgey, *op. cit.*, p.38.

⁶⁶ Débats ayant trait au vote d'un budget sur le « *collectif militaire* » portant sur des ressources destinées aux activités en Algérie.

⁶⁷ Journal Officiel. Débats à l'Assemblée nationale (JOAN), séance du 28 juillet 1956, p.3721.

De son côté, dans son intervention Jacques Soustelle, député du parti des républicains sociaux, déclare que « *les nouvelles d'Égypte doivent être mises sur le même plan d'importance nationale et internationale que l'a été, il y a déjà bien des années, celle de la réoccupation de la Rhénanie. Il s'agit du défi insolent lancé au monde par un dictateur qui, de plus en plus, s'engage sur la voie marquée avant la deuxième guerre mondiale par Hitler, dont il reprend jusqu'aux procédés, au langage, jusqu'à l'odieux antisémitisme* » ⁶⁸.

Le représentant du Rassemblement des gauches républicaine (RGR), Georges Bonnet, précise qu'il fournira « *d'autant plus volontiers ses suffrages* », que se constitue « *derrière le gouvernement une large majorité nationale* » ⁶⁹.

Jean-Yves Bernard souligne le fait que l'expression « *majorité nationale* », « *qui désigne l'ensemble des partis à l'exclusion des communistes, va servir abondamment pendant les mois qui suivent : l'attitude du PCF, favorable à la négociation avec l'Égypte, fournira pour ses ennemis la démonstration de son inféodation aux Russes, vus comme les tuteurs du panarabisme nassérien. Les partisans de l'Algérie française regardent également la crise comme un événement plein d'opportunités. Toutefois, « si, au nom d'une « Union nationale » nécessitée par l'urgence de la situation, le centre-droit et la droite gardent au pouvoir le ministre Mollet, ils désirent cependant des garanties au sujet de l'attitude future des dirigeants socialistes dans l'affaire égyptienne. Roger Duchet, au nom des modérés, somme le président du Conseil d'ignorer « la motion redoutable du Congrès de Lille* » ⁷⁰, et de refuser la majorité offerte par le PCF : il doit maintenant faire « *preuve de fermeté* » ⁷¹.

Ainsi, la crise de Suez ouvre des voies nouvelles aux adversaires du Front républicain. La session parlementaire va prendre fin au début d'août, « *aussi les partis du centre-droit et les modérés vont-ils s'efforcer d'obtenir du gouvernement qu'il s'engage à mener une politique inflexible, voire belliqueuse, envers l'Égypte* » ⁷².

⁶⁸ *Op. cit.*, p.3722.

⁶⁹ *Op. cit.*, p.3723.

⁷⁰ Il s'agit du congrès national de la SFIO qui s'est tenu à Lille du 29 juin au 2 juillet. (Sujet abordé dans la Section IV du Chapitre I, sur « *La politique algérienne de la France au 1^{er} semestre 1956* »).

⁷¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.344.

⁷² *Op. cit.*, p.345.

§ 2 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS EN GRANDE-BRETAGNE

« *Frappez-le, frappez-le fort et frappez-le maintenant* », aurait dit, en substance, Noury Saïd à Eden, - le premier ministre irakien se trouvant à Londres le 26 juillet -, lorsque, ensemble, ils apprirent le « *coup* » de Nasser à Suez.

Eden n'avait pas besoin de cet avis : pour lui, la coupe était pleine et l'Angleterre venait de recevoir, après le renvoi de Glubb Pacha, une nouvelle gifle. « *Héritier de Churchill, il se devait de réagir, sinon, comme le lui disait Macmillan, l'Angleterre deviendrait une « nouvelle Hollande* », c'est-à-dire une puissance de deuxième ordre. L'affront se situait sur le terrain propre de Eden, le Moyen-Orient ; or, depuis qu'il tenait les rênes du pouvoir Anthony Eden n'avait pas eu l'occasion de manifester son caractère. Il y avait donc là une épreuve importante à passer pour cet « *éternel second* », plus de dix ans ministre de Churchill, et qui devait montrer à son tour maintenant « *qu'il avait de vraies moustaches* »⁷³.

I- L'option initiale retenue par Eden

À la suite d'une réunion tenue le 26 à son domicile du 10 *Downing Street*, c'est le lendemain que tout se décide officiellement. Eden fait dans la matinée une brève déclaration aux Communes. Il y dit que la décision prise par l'Égypte affecte les intérêts de beaucoup de nations et que le gouvernement de Sa Majesté est en consultation avec d'autres gouvernements directement touchés.

Mais la décision que le gouvernement de Sa Majesté va prendre dans la matinée, il va la prendre tout seul, sans consulter personne : « *Le gouvernement, dit Eden, a pris la détermination de sauvegarder nos intérêts essentiels dans cette région, même au besoin par une action militaire, et de se livrer aux préparatifs nécessaires, même si le gouvernement de Sa Majesté devait agir seul, il ne pourrait hésiter à employer la force pour sauvegarder sa position. C'était là notre opinion, consignée par écrit, et c'est toujours la mienne* ». Eden précise ainsi son plan : « *Notre intention était d'abord d'exercer un maximum de pression politique. Des armes économiques étaient aussi à notre disposition [...] mais des pressions économiques et politiques pouvaient ne pas suffire. Dès le début, il nous fallait prendre toutes dispositions utiles pour soutenir éventuellement nos représentations par une action militaire. Les chefs d'état-major reçurent pour*

⁷³ Marc Ferro, *op. cit.*, p.55-56.

instructions de préparer un plan et un calendrier en vue d'une opération destinée à occuper le canal et à s'en assurer la possession. [...] Nous espérions pouvoir compter sur la participation de la France à toute expédition qui serait montée. Nous nous attendions à ce que les Etats-Unis restent pour le moins neutres. Mais si nous ne recevions pas d'aide de nos amis, nous devons être en mesure d'agir seuls » ⁷⁴.

Après une réunion ministérielle tenue le 26 en fin de journée, Eden envoie à Eisenhower un télégramme-fleuve dans lequel il est encore plus explicite : « *Il nous semble improbable d'atteindre notre but uniquement par une pression économique [...] nous sommes convaincus, mes collègues et moi, que nous devons être prêts, en dernier ressort, à user de la force pour ramener Nasser à la raison. En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à agir ainsi. J'ai ce matin donné instructions à nos chefs d'état-major de préparer un plan militaire en conséquence* » ⁷⁵.

Faire revenir Nasser sur sa décision, l'y contraindre *manu militari*, tel était bien l'objectif d'Anthony Eden, devenu soudain bouillonnant et furieux : un nouvel Eden qui, bien sûr, espère, comme Noury Saïd, que l'aventure se terminera par la chute de Nasser. « *Depuis vingt ans, il avait été travaillé par le complexe de la Rhénanie, par son propre comportement, pêchant par manque de jugement et d'esprit de décision lors de cette capitulation franco-anglaise face à Hitler. Face à Nasser, « ce nouveau Hitler », il ne jouerait pas le rôle d'un deuxième Chamberlain à Munich ; lui, il agirait* » ⁷⁶.

II- La réaction des autres acteurs britanniques

L'opinion semblait unanime. En plus de l'outrage, Nasser touchait au point sensible de la puissance anglaise : un tiers de ses navires utilisaient le canal et, jugeait à tort Eden, le pétrole pouvait venir à manquer. Enfin, depuis Disraëli, la Compagnie, on le savait, était à majorité des parts britanniques.

Dans ses Mémoires, Eden raconte qu'« *à cette époque, la conviction prévalait dans tout le pays qu'il ne fallait pas laisser Nasser profiter tranquillement de son vol et que nous étions parfaitement en droit de prendre des mesures énergiques pour l'en empêcher. Le Times du 1^{er} août, veille du débat parlementaire, publiait un éditorial dont les premières phrases méritent d'être citées :*

⁷⁴ Anthony Eden, *op. cit.*, p.477-478.

⁷⁵ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, 203-204.

⁷⁶ Marc Ferro, *op. cit.*, p.55-56.

« Quand les Communes aborderont demain le débat sur Suez, elles devront être persuadées d'une chose qui doit être leur pensée directrice. Si on laisse Nasser profiter de son « coup »⁷⁷, tous les intérêts britanniques au Moyen-Orient et ceux des autres Occidentaux, se désagrégeront. Le monde moderne a supporté bien des actes, comme la réoccupation de la Rhénanie par Hitler ou la suppression de la liberté en Tchécoslovaquie par Staline, qui furent proclamés affirmations de souverainetés nationales.

« Ils furent en fait, des charnières de l'histoire. La saisie par Nasser de la Compagnie du canal est un autre de ces tournants [...]. La liberté de passage par le canal de Suez, en temps de paix et en temps de guerre, est d'un intérêt primordial pour l'Occident. Cette liberté ne peut être assurée que si le canal se trouve entre des mains amies et dignes de confiance. La rapine de Nasser, et les harangues qui l'ont accompagnée, fournissent la preuve absolue qu'il est loin d'être un ami et qu'il est indigne de confiance. [...] »⁷⁸.

Ainsi, dès le 27 juillet, « Eden donne au Cabinet le fondement de la position des dirigeants favorables à un affrontement politique, voire militaire en dernière extrémité, avec l'Égypte : la Royaume-Uni doit avoir pour but la restauration du contrôle international sur le canal de Suez, car si les puissances occidentales ne parviennent pas à reprendre le contrôle de la voie maritime, « les conséquences [de la nationalisation] seront désastreuses pour leur vie économique ainsi que pour leur prestige et leur influence au Moyen-Orient »⁷⁹.

Le Cabinet accepte les vues extrêmes du Premier ministre sur ses conséquences désastreuses : si les puissances occidentales ne reprennent pas le contrôle du canal, elles perdront au Moyen-Orient leurs intérêts et leurs avoirs ainsi que leur prestige et leur influence. Toutefois la légalité de cette saisie d'un « actif international » ne peut être mise en question, car il s'agit d'un « simple achat d'actions ». Les ministres décident donc de fonder leur opposition à la nationalisation sur l'idée qu'un organisme international doit administrer le canal, d'intérêt international. « Avant toute chose, parce que son image d'homme d'État dépend des succès d'une politique étrangère qui, depuis plusieurs mois, connaît au Moyen-Orient des difficultés croissantes, Eden doit rechercher dans l'affaire de Suez une victoire, apparente ou réelle. Son avenir politique est en jeu »⁸⁰.

⁷⁷ En français dans le texte.

⁷⁸ Anthony Eden, *op. cit.*, p.494-495.

⁷⁹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, 74.

⁸⁰ *Op. cit* ; p.132.

III- La mise en place d'un « *Cabinet de crise* » : l' *Egypt Committee*

Pour l'application de cette politique, le Cabinet institue l'*Egypt Committee* qui comprendra, sous la direction du Premier ministre, les titulaires des ministères les plus concernés par l'affaire de Suez : Finances, Affaires étrangères, Défense, Relations avec le Commonwealth et Transports. « *Pour l'instant, d'une part, ordre est donné aux chefs d'état-major de préparer une hypothétique réoccupation de la zone du canal et, d'autre part, comme une action coercitive à caractère économique paraît irréalisable, les gouvernants optent pour une concertation avec les Américains et les Français en vue de susciter « une pression politique maximale » contre l'Égypte* » ⁸¹.

Par ailleurs, le Comité ordonne le rappel des réservistes, fixé au 2 août. Dès le commencement, l'élaboration de la politique britannique dans la crise de Suez devient donc l'affaire d'une poignée de dirigeants regroupés dans l'*Egypt Committee*, au sein duquel Eden exerce une influence prépondérante. Les membres du comité soutiennent généralement le point de vue d'Eden. Seul le ministre de la Défense, sir Walter Monckton, émet des objections, affirmant que la Grande-Bretagne ne doit pas employer la force à Suez avant que toutes les options négociées ne soient menées à leur terme, ainsi que le Premier Lord de l'Amirauté, Mountbatten. Ainsi, comme le relève Marcel Merle, « *la règle fondamentale de la solidarité ministérielle n'a donc pas été respectée. Ce sont des « clans » qui, à l'intérieur de chaque gouvernement, ont élaboré la décision et l'ont imposée, finalement, à leurs collègues* » ⁸².

§ 3 - LA POSITION DES DIRIGEANTS AMÉRICAINS

I- Une opposition au principe d'une action militaire

Pour l'historien Philippe Masson, « *les arguments des Américains contre toute action militaire ne manquent pas de poids. Certes, ils ne cachent pas leur irritation à l'égard de Nasser, en vertu de son neutralisme, de son flirt avec le monde socialiste. C'est la raison pour laquelle ils ont finalement renoncé à lui accorder les crédits nécessaires à la construction du barrage d'Assouan. Ils jugent cependant Nasser « trop vert ». Le moment n'est pas encore venu de le renverser par la force. Il n'y a pas de solution de rechange. À l'exception des Frères musulmans, aucune*

⁸¹ Op.cit., p.133.

⁸² Marcel Merle, *op. cit.*, p.246.

opposition sérieuse n'existe en Égypte ». Par ailleurs, rajoute-t-il, « *une intervention militaire risquerait d'avoir des répercussions désastreuses dans l'ensemble du monde arabe, d'entraîner des réactions imprévisibles de l'Union soviétique et de déboucher sur un conflit généralisé. Les États-Unis ne veulent pas, pour la troisième fois en un demi-siècle, se trouver impliqués dans un conflit mondial provoqué par les Européens. En revanche, Washington estime nécessaire d'ouvrir une négociation avec les usagers du canal et d'imposer à Nasser un contrôle international. Il faut donc négocier. Après on verra* »⁸³. En conséquence, l'Amérique ne pouvait se rendre complice d'une action alliée de représailles.

Sur le comportement des dirigeants des États-Unis dans la crise de Suez, Robert Murphy relate dans ses Mémoires que cette conduite : « *montra de façon frappante un étroit travail d'équipe entre Eisenhower et Dulles. Le premier agit en président de conseil d'administration, laissant à son secrétaire d'Etat le soin des détails. Le second se comporta en amortisseur devant le public. Dulles, agissant suivant des instructions qui lui enjoignaient d'abord et avant tout d'éviter une intervention militaire, était profondément conscient qu'une promesse américaine de soutien aux pays attaquants aurait un effet désastreux sur la réélection présidentielle d'Eisenhower la même année* »⁸⁴.

II- Le rôle de l'acteur Dulles et ses relations tendues avec Eden

Selon l'historien américain Charles Cogan, « *pour comprendre l'affaire de Suez du côté américain, il faut entrer dans l'univers de M. Foster Dulles – personnage clé dans ce drame, mais qui agissait en parfaite harmonie avec son chef, le bienveillant président Eisenhower, ce dernier étant beaucoup plus au fait de ses dossiers qu'on n'en avait l'impression à l'époque* »⁸⁵.

Il rapporte également qu'il y avait « *un autre facteur derrière la réticence de Foster Dulles au moment où la crise de Suez approchait de son dénouement. C'était le fait que ses relations avec M. Eden n'étaient pas bonnes. À la différence de la période précédente, où Dulles entretenait une correspondance personnelle avec Winston Churchill, alors Premier ministre, c'était le président Eisenhower lui-même qui échangeait des messages avec Eden aux temps forts de la crise de Suez.*

⁸³ Philippe Masson, « Les leçons de la crise de Suez », in *La France et l'opération de Suez en 1956*. Actes de la table ronde organisée par le CHEDN, sous la direction de Maurice Vaisse. Publication de l'ADDIM, mai 1997, p.260-261.

⁸⁴ Robert Murphy, *op. cit.*, p.404.

⁸⁵ Charles Cogan, *op. cit.*, p.126.

D'après le témoignage de Dillon, le malentendu principal entre Dulles et Eden survint au moment où Dulles pensait qu'il avait reçu un engagement ferme de Eden concernant une aide aux Français à Diên Biên Phu »⁸⁶.

⁸⁶ Il s'agissait du projet « *Vautour* » qui envisageait, à la fin du mois d'avril 1954, l'intervention de l'aviation américaine pour dégager le camp retranché de l'emprise des forces du Viet-minh. Cette intervention était, notamment, conditionnée à l'accord du gouvernement britannique de Churchill avec Eden au *Foreign Office* – soucieux de ne pas compromettre la conférence de Genève sur l'Asie. De toute façon, il aurait été trop tard pour intervenir efficacement sur le théâtre d'opérations.

SECTION III : LES PREMIÈRES CONCERTATIONS ENTRE LES OCCIDENTAUX

§ 1 - LES CONCERTATIONS ENTRE LONDRES ET PARIS

Dans la matinée du 27 juillet, Guy Mollet appelle Eden auquel il confirme le désir de la France de participer à une riposte énergique contre l'Égypte. On convient que Pineau se rendra à Londres pour y avoir des conversations à trois avec Selwyn Lloyd et un envoyé américain que l'on suppose devoir être Foster Dulles.

I- Les premières activités d'acteurs militaires relevant des diplomates

L'amiral Nomy, chef d'état-major général de la Marine, part en mission à Londres dès le 28 juillet. C'est le caractère maritime de l'opération qui le fait envoyer de Paris comme principal représentant militaire français, auquel on adjoint un membre du cabinet de Bourguès-Maunoury, le colonel Simon de l'Armée de terre – un acteur que nous retrouverons par la suite -, et le général Martin, de l'Armée de l'air, sous-chef d'état-major des forces armées, adjoint au général Challe.. Jean Chauvel, ambassadeur à Londres, relate dans ses Mémoires que dès le 28 il voyait arriver, « à la nuit tombée, l'amiral Nomy. Il venait là, chargé d'une mission confidentielle dont il me dit d'abord qu'elle était complètement indépendante des entretiens officiels qui devaient amener M. Pineau à Londres dès le lendemain. Il devait atteindre les plus hautes autorités britanniques - il mentionna le Premier ministre – pour leur dire, plus librement que ne pourrait le faire un membre du gouvernement, que Paris était décidé à intervenir militairement dans les plus brefs délais, si possible avec les Anglais, éventuellement sans eux »⁸⁷.

Au sujet de cette démarche préliminaire auprès des autorités britanniques, donc à caractère politique, confiée à des militaires – il y en aura d'autres par la suite ! -, l'ambassadeur de France ne manquera pas de relever et critiquer qu' « Il y avait là une discordance qui pouvait avoir des suites graves et qui portait sur des données proprement politiques. Si nous entendions en débattre, il nous appartenait de la faire sur le plan politique, non en usant d'un intermédiaire technique qui ne pouvait utilement aborder ce domaine-là »⁸⁸.

⁸⁷ Jean Chauvel, *op. cit.*, p.183.

⁸⁸ *Op. cit.*, p.184-185.

II- Pineau et Eden se concertent en attendant Dulles

D'après Christian Pineau, « *la conférence franco-britannique au sommet au surlendemain de la décision de Nasser, fut surtout une occasion d'affirmer une solidarité totale entre la Grande-Bretagne et la France* », et, « *le principe d'une solidarité franco-britannique totale fut adopté sans difficulté* »⁸⁹.

Selon Abel Thomas, « *Français et Anglais sont d'accord, par la voie diplomatique d'abord, pour imposer au minimum à Nasser l'internationalisation de la navigation. En cas de refus, on envisagerait d'autres solutions. La menace militaire n'est pas purement verbale. Elle s'accompagne de la mise en place du dispositif* ». Il témoigne que « *la volonté est clairement exprimée de recourir aux armes si la négociation ne parvient pas à faire lâcher prise à l'agresseur du Canal* ». Mais, précise-t-il, « *le gouvernement du socialiste Guy Mollet tient à agir de concert avec la Grande-Bretagne. Eden [...] compte sur l'adhésion, sinon sur l'encouragement des USA* ». Il rajoute : « *Pour la Grande-Bretagne, plus que pour la France, toute dépendance, si petite soit-elle, vis-à-vis de la grande sœur américaine est exclue. Les deux pays en tout cas réagissent pour des raisons différentes, avec la même vigueur et la même fermeté* »⁹⁰.

§ 2 - LES PREMIERS CONTACTS ENTRE LES TROIS “ALLIÉS”

I- Eisenhower affiche sa position à ses deux « *Alliés* »

Une réunion préparatoire à la mission du représentant des États-Unis – Robert Murphy – se tient le 27 juillet à la Maison-Blanche dans le « *Bureau Oval* ».

Eisenhower relate que : « *Robert Murphy avait pour consigne de décourager les velléités d'hostilités. Si Nasser en venait à des arrestations d'Européens, il faudrait envisager de prendre des mesures, mais, dans le cas présent, Murphy se bornerait à exposer ma conviction que les mesures décidées contre Nasser ne devraient pas seulement être le fait des « Trois Grands ». Toutes les nations maritimes concernées devraient être consultées. [...]. De plus, je voulais éviter que nos alliés, les Français en particulier, n'essaient de rattacher la manœuvre de Nasser à la querelle israélo-arabe* »⁹¹.

⁸⁹ Christian Pineau, *op. cit.*, p.85-86.

⁹⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p ;111-112.

⁹¹ Dwight Eisenhower, *op. cit.*, p.46-47.

Le président des États-Unis rapporte également que : « *ce même jour, le 27 juillet, je reçus un rapport sur le point de] vue de notre ambassadeur à Paris, Douglas Dillon. [...] L'émotion était encore plus grande chez les Français que chez leurs collègues britanniques. Pineau, le ministre des Affaires étrangères français, comparait les actes de Nasser à l'occupation de la Rhénanie par Hitler, vingt ans plus tôt. Il déclarait que l'Ouest devait réagir promptement et en force, sous peine de voir bientôt l'Europe entièrement dépendante du bon plaisir des Arabes . Pineau voulait se rendre à Londres et étudier, conjointement avec les Britanniques, le problème de la réoccupation militaire du canal. Il pensait que l'Union Soviétique n'interviendrait pas* » ⁹².

En effet, comme Anthony Eden, Guy Mollet télégraphia dès le 27 juillet au président des États-Unis – qu'il avait personnellement rencontré l'année précédente à Denver, lors du séjour qu'il y avait effectué en tant que président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe – pour l'informer qu'il estimait nécessaire « *une riposte rapide et énergique [...] comme au moment du blocus de Berlin [...] et empêcher que l'Union soviétique exerce prochainement une influence déterminante dans le zone intéressée* ». En vain, puisque dans sa réponse le président américain avait confirmé qu'à ses yeux « *la situation actuelle requiert que nous agissions de façon modérée mais ferme pour donner au canal une administration solide* », ce qui revenait de fait à exclure toute riposte d'ordre militaire ⁹³.

Eisenhower, qui avait également reçu un message d'Eden, rapporte que ce dernier « *insistait pour que nous ne permettions pas à l'Égypte d'exproprier le canal, ni de se servir des revenus de celui-ci à des fins de politique extérieure. De plus, le gouvernement britannique répétait qu'il n'avait aucune confiance et ne croyait pas que les ingénieurs égyptiens eussent les connaissances nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du canal. Le pessimisme d'Anthony Eden, qui ne croyait pas au succès possible de négociations, nous troublait. Il soutenait que nous devrions peser de tout notre poids, politiquement, et être prêts, seulement en dernier ressort, à « ramener Nasser au bon sens », par la force.*

Les Britanniques étaient décidés à agir dans ce sens, disait-il. « *Il avait donné, ce matin-même, les instructions aux chefs d'État-Major, de se préparer à toute éventualité. Eden proposait une rencontre entre les trois ministres des Affaires étrangères, à Londres* » ⁹⁴.

⁹² *Op. cit.*, p.45.

⁹³ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.568.

⁹⁴ Dwight Eisenhower, *op.cit.*, p.47-48.

Le président des Etats-Unis a rappelé, une bonne fois pour tous, quel était le point de vue de son gouvernement : « *Nous croyions que le recours à la force, au point où en était le problème, n'était pas justifié, qu'il affaiblirait les Nations Unies, et pourrait même les détruire. Loin de nous l'illusion naïve de croire qu'un blâme adressé à Nasser suffirait pour ramener le statu quo dans la zone du canal. Mais nous étions persuadés que c'était un manque de bon sens d'intervenir militairement, aussi longtemps que les Nations Unies n'auraient pas tout tenté pour obtenir une solution satisfaisante pour chacun* ».

Eisenhower rappelait aussi, bien évidemment, que : « *La Constitution nous interdisait, naturellement, et à moins d'en être autorisés par le Congrès, d'employer nos troupes contre une nation, sauf en cas d'urgence* » ⁹⁵.

II- La rencontre entre Murphy, Lloyd et Pineau ... en attendant Dulles

Au sujet de la présence de Robert Murphy, Jean Chauvel rapporte, avec une pointe d'humour, qu'« *en cette occasion londonienne, il nous surprit un peu. M. Dulles, par la façon dont il avait notifié à l'ambassadeur d'Egypte le retrait du crédit précédemment offert pour la construction du barrage d'Assouan, avait provoqué la crise dont les intérêts français et anglais supportaient les conséquences. En fait, l'envoyé américain paraissait avoir pour mission d'empêcher les enfants de faire des bêtises. Benoîtement, Murphy laissait dire, mais il apaisait. Son gouvernement ayant, sans peut-être s'en être clairement rendu compte, provoqué Nasser, voulait empêcher qu'il ne fût poussé à bout* » ⁹⁶.

Invité à un dîner privé, la veille au soir, au domicile d'Harold Macmillan qui avait été son collègue à Alger pendant la Seconde Guerre mondiale ⁹⁷, Murphy raconte : « *On ne me laissa aucun doute sur le fait que le gouvernement britannique estimait que Suez était une épreuve à laquelle il ne pouvait être fait face que par l'usage de la force, et je fus surpris de cette réaction parce qu'elle me semblait injustifiée* ». Il rajoute que « *les Français partageaient sans réserve la détermination anglaise de donner un coup d'arrêt aux impulsions de Nasser et qu'ils étaient prêts à participer à une opération militaire* » ⁹⁸.

⁹⁵ *Op. cit.*, p.48.

⁹⁶ Jean Chauvel, *op. cit.*, p.136.

⁹⁷ Cette présence à Alger faisait suite à l'opération « *Torch* » de novembre 1942 portant sur le débarquement des Américains en Algérie.

⁹⁸ Robert Murphy, *op. cit.*, p.401.

Au sujet de l'absence de Dulles, il rapporte que « *notre secrétaire d'État n'avait pas envie de se rendre immédiatement à Londres* » ⁹⁹. Or, pour Eden et Pineau, Murphy n'était pas l'homme qu'on attendait de Washington et que la seule absence de Dulles a paru aux Franco-Britanniques comme un indice d'une attitude réservée de la part du gouvernement américain.

III- Le récit des entretiens, selon le représentant américain Murphy

Le mardi 31 juillet, Robert Murphy, au cours d'un entretien avec les seuls dirigeants britanniques, - Anthony Eden, Lord Salisbury, Selwyn Lloyd et Macmillan ¹⁰⁰ -, rapporte que : « *les Anglais étaient convaincus que toutes les puissances maritimes, y compris les États-Unis, se rangeraient de leur côté s'ils agissaient fermement dès le début. Cependant, personne ne parla d'opération militaire immédiate. Comme le déclara Eden, il n'était pas question de demander quoi que ce soit aux États-Unis, « mais nous espérons que vous surveillerez l'Ours ! ».* Claire façon de laisser entendre que les Anglais et les Français s'occuperaient des Égyptiens mais qu'ils comptaient sur les États-Unis pour empêcher une intervention de l'ours russe ». Il rajoute ce commentaire : « *Il me parut qu'Eden agissait sous l'impression qu'une communauté d'intérêts existait entre les Alliés* », mais, « *cette idée n'était pas conforme aux vues américaines* ». Murphy insiste à nouveau : « *Je ne lui donnai donc aucun encouragement* » ¹⁰¹.

Au cours de cette réunion du 31 juillet à Londres, il raconte qu'il vit Anthony Eden « *incapable de comprendre à quel point la puissance britannique avait diminué par rapport à celles des États-Unis et de la Russie. Mais Dulles s'en rendait compte, et les Russes encore plus* ». Par contre, pour Murphy, « *Macmillan, lui, en eut conscience dès le temps où je le connus à Alger, et je ne l'entendis jamais s'exprimer comme Eden* ». Par ailleurs, concernant le comportement de Christian Pineau, l'Américain rapporte qu'il « *se montra beaucoup plus agressif que le Premier anglais* », avec ce commentaire acerbe : « *Personne n'est plus impitoyable en politique internationale ni plus intellectuellement insolent que les socialistes français quand ils croient avoir les atouts en main. Pineau ne dissimula pas son mépris pour ce qu'il appelait la naïveté américaine* ». En outre « *le ministre des Affaires étrangères ne s'en tint pas là. Nasser avait*

⁹⁹ *Op. cit.*, p.402.

¹⁰⁰ Harold Macmillan était « *Chancelier de l'Échiquier* » du gouvernement Eden.

¹⁰¹ Robert Murphy, *op. cit.*, p.402-403.

*pris prétexte de l'annulation de notre offre pour justifier l'expropriation du canal de Suez. Les États-Unis lui paraissaient donc responsables de la crise et ne devaient pas se désintéresser des conséquences de leur décision »*¹⁰².

Au sujet de cette situation conflictuelle, Murphy ne manquera pas de souligner que, « *comme il arrive souvent entre alliés, l'intérêt matériel des États-Unis n'était pas identique à celui de la France et du Royaume-Uni. La France et l'Angleterre possédaient de substantiels avoirs dans la Compagnie du canal ; les avoirs américains étaient insignifiants. La France et la Grande-Bretagne dépendaient directement de l'écoulement du pétrole moyen-oriental ; les États-Unis étaient loin d'en dépendre autant* ».

« *Mais – rajoute-t-il - si nos intérêts commerciaux n'étaient pas aussi essentiellement affectés que ceux de nos amis anglais et français, nous n'en étions pas moins pleinement conscients du coup porté au prestige occidental au Moyen-Orient* »¹⁰³.

IV- Les échanges de lettres entre Mollet et Eisenhower, en marge de la réunion tripartite à Londres

C'est le 31 juillet, par un télégramme « *très secret* », que Guy Mollet fait part au président américain de son « *émotion* » et de ses « *craintes* » en ces termes :

« *Devant l'attitude réticente de la délégation des États-Unis aux entretiens de Londres, je voudrais vous exprimer personnellement mon émotion et mes craintes et celles du gouvernement français. [...] De l'avis du gouvernement français, une riposte rapide et énergique est indispensable, comme au moment du blocus de Berlin et de l'agression coréenne. Un tel coup d'arrêt peut, seul, prévenir la dégradation rapide de la situation et empêcher que l'Union soviétique exerce prochainement une influence déterminante dans la zone intéressée.*

« *Je garde présent à l'esprit le souvenir de l'entretien que j'ai eu avec vous à Denver. La haute estime et la grande admiration que j'ai pour votre personne me font vous adresser un appel grave et pressant. Il serait désastreux qu'en ce moment critique, alors que les intérêts vitaux de la France se trouvent menacés, la solidarité des grandes nations atlantiques n'apparût pas totale dans l'intérêt même du monde libre. Ma confiance inébranlable en l'amitié me fait compter sur votre pleine compréhension et sur votre appui* »¹⁰⁴.

¹⁰² *Op. cit.*, p.404.

¹⁰³ *Ibid*

¹⁰⁴ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.49-50.

Le jour même, le président américain lui répond par un télégramme révélateur de la volonté de son administration de ne pas laisser les Français et les Anglais s'engager dans une opération militaire :

« [...] Tout en reconnaissant que les événements pourraient en fin de compte rendre nécessaire une action énergique, je crois que la situation actuelle requiert que nous agissions de façon modérée mais ferme, pour donner au canal une administration solide. Je crois qu'actuellement le plus grand calme est nécessaire à l'élaboration d'une marche à suivre par les pays occidentaux, et c'est pourquoi nous proposons qu'une conférence entre pays concernés soit tenue rapidement. Je pense que nos efforts actuels devraient porter sur la réalisation de cette conférence internationale, ce qui aurait un effet éducatif sur l'opinion publique à travers le monde. Si le gouvernement égyptien méprisait une telle conférence ou rejetait des propositions raisonnables, il en résulterait une base plus large que celle qui existe actuellement pour une action positive.

*« Je suis persuadé que les nations occidentales doivent montrer au monde que tous les moyens efficaces et pacifiques pour venir à bout de ces difficultés ont été épuisés et je souhaite sincèrement qu'une action précipitée puisse être évitée »*¹⁰⁵.

§ 3 - LA RENCONTRE AVEC LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN

C'est sur l'insistance des Français et des Britanniques que le secrétaire d'État américain, Foster Dulles, arrive à Londres le 31 juillet en fin de journée. Il y était attendu avec impatience car les dirigeants français et anglais ne voulaient discuter à fond qu'avec Foster Dulles parce qu'ils le considéraient comme le « numéro un » de la diplomatie américaine.

Il amène avec lui une lettre d'Eisenhower, en réponse à des messages précédents d'Eden, pour qui le recours à la force paraissait inéluctable : les États-Unis ne feront pas la guerre. Eisenhower souligne même *« l'imprudence d'envisager jusqu'à l'emploi de la force militaire à ce moment précis »*. La guerre *« affecterait très gravement les sentiments du peuple américain à l'égard de ses alliés occidentaux. Je ne veux pas exagérer, mais je peux vous assurer que cette réaction pourrait s'intensifier au point d'avoir des conséquences d'une portée extrême »*¹⁰⁶.

¹⁰⁵ *Op. cit.*, p.51.

¹⁰⁶ *Op. cit.*, p.49.

Ainsi, à la lecture des différentes correspondances – lettres et télégrammes – du président Eisenhower, il apparaît clairement que Français et Britanniques doivent réfréner leur ambition d'amener les Américains à accepter un conflit militaire et replacer la nationalisation du canal sur le terrain politique et diplomatique. « *Les Britanniques n'obtiennent même pas des États-Unis qu'ils s'occupent, comme l'a demandé Eden, de neutraliser dans cette affaire « l'ours », c'est-à-dire Moscou* »¹⁰⁷.

I- Le déroulement de la réunion à Londres les 1^{er} et 2 août

Au sujet de cette réunion, nous disposons des témoignages des mêmes acteurs que précédemment¹⁰⁸: Murphy, Eden et Pineau.

D'après Robert Murphy, « *Dulles insista sur la nécessité préliminaire de « mobiliser l'opinion mondiale » avant de convoquer les principaux utilisateurs du canal, qui cherchaient une formule de compromis. Le secrétaire d'État américain, très cassant pourtant une quinzaine auparavant avec l'ambassadeur égyptien, conseillait maintenant la patience. Il inclinait à soumettre la question de Suez à un tribunal impartial, les Nations Unies ou la Cour de justice internationale* ». Il rapporte que « *Dulles était obsédé par les principes juridiques. Il invoquait la convention de 1888 qui garantissait le caractère international permanent du canal et accordait à toutes les puissances maritimes les mêmes droits de passage qu'aux pays signataires. [...] Il prit la peine d'expliquer les différences entre le statut légal des canaux de Suez et de Panama. L'Égypte détenait les droits souverains sur le territoire de Suez, même si le trafic était contrôlé par une compagnie privée conformément à l'accord international. La zone du canal de Panama, au contraire, était « louée à perpétuité » aux États-Unis. C'était donc une voie d'eau américaine et non internationale* »¹⁰⁹.

De son côté, Anthony Eden raconte qu'au cours de cette réunion du 1^{er} août : « *M. Dulles dit : « Il faut trouver le moyen de faire régurgiter à Nasser ce qu'il essaie d'avaler [...] Nous devons faire un effort réel pour rendre l'opinion mondiale favorable à la gestion internationale du canal [...] Il devrait être possible de créer une opinion mondiale si hostile à Nasser qu'il serait isolé. Alors, si une opération militaire était nécessaire, elle serait plus susceptible de réussir*

¹⁰⁷ *Op. cit.*, p.51.

¹⁰⁸ Foster Dulles n'a pas écrit de *Mémoires*.

¹⁰⁹ Robert Murphy, *op. cit.*, p.405-406.

*et elle aurait des répercussions moins graves que si elle était engagée précipitamment »*¹¹⁰. Le Premier ministre britannique a perçu les propos de l'Américain comme en encouragement à son égard, propos basés sur le fait qu'« *il fallait, comme M. Dulles [lui] avait dit, faire « rendre gorge » à Nasser. C'étaient là des paroles sans équivoque. Pendant des mois elles bourdonnèrent à [ses] oreilles »*¹¹¹.

Sur ce point précis de « *faire rendre gorge à Nasser* », Murphy témoigne qu'« *il est exact, comme le rapporte Eden, que Dulles déclara un jour : « Il faut trouver un moyen de faire rendre gorge à Nasser ! »*, mais, rajoute Murphy, « *personne ne fut jamais certain des arrière-pensées profondes de Dulles. Il était fort capable, en plein dans une situation difficile, d'éructer : « Il est temps de casser la cabane ! »*. « *Mais c'était là une façon de se soulager, de lâcher la vapeur et il convenait d'accueillir de tels propos avec le plus grand scepticisme. Peut-être Dulles voulait-il exprimer quelque sympathie – qu'il ressentait j'en suis sûr – pour l'indignation des Alliés envers Nasser »*¹¹².

Pour Christian Pineau, s'agissant de la position du secrétaire d'État américain, il apporte les commentaires suivant dans ses *Mémoires* :

« *Personnellement, depuis notre entrevue du Pakistan*¹¹³, *je n'attendais pas grand-chose de Foster Dulles. Celui-ci ne pardonnait pas au gouvernement français ses réticences à l'égard du pacte de Bagdad et du leadership américain en Europe. Il lui pardonnait encore moins d'être à direction socialiste »*. « *Toutefois, estime-t-il, en tant que membre du pacte Atlantique, nous pouvions espérer voir se manifester à l'égard de nos difficultés la solidarité américaine. Sans doute le pacte ne s'appliquait-il pas à la lettre au cas de la nationalisation du Canal puisqu'il n'y avait eu, de la part de Nasser, aucune agression directe contre un navire battant pavillon français ou britannique. Ce n'est pas la lettre du traité que nous entendions faire jouer, mais son esprit »*. Il rajoute que : « *Dès notre première réunion j'eus l'impression que Foster Dulles, s'il était embarrassé sur les réponses à fournir aux questions précises posées par ses alliés, n'était pas autrement fâché de l'aventure de Suez »*¹¹⁴.

¹¹⁰ Anthony Eden, *op. cit.*, p.490.

¹¹¹ *Op. cit.*, p.487-488.

¹¹² Robert Murphy, *op. cit.*, p.407.

¹¹³ Rencontre réalisée lors de la mission de Christian Pineau en mars 1956, avant son arrêt au Caire pour rencontrer Nasser.

¹¹⁴ Christian Pineau, *op. cit.*, p.91-92.

Quant aux relations entre le Secrétaire d'État américain et le Premier ministre britannique, Christian Pineau rapporte que Eden « *détestait Foster Dulles, au plan politique comme au plan humain. Il le jugeait trop sûr de lui, arrogant, sectaire, faisant toujours étalage de son inébranlable confiance en la supériorité américaine. Le rapprochement avec la France, en attendant l'entrée dans l'Europe, constituait pour lui un moyen d'échapper à une influence pesante et d'assurer l'indépendance du vieux continent. Sur ce point nous étions sur la même longueur d'ondes* » ¹¹⁵.

II- La déclaration tripartite du 2 août 1956

C'est sous l'inspiration de Foster Dulles, relate Jean Chauvel, qu'une déclaration tripartite, publiée le 2 août et qui, très soigneusement basée sur l'histoire et le droit, affirmait qu'au sentiment des trois gouvernements : « *des mesures devaient être prises pour établir sous régime international un mode de gestion destiné à assurer de manière permanente le fonctionnement du canal tel que le garantit la convention du 29 octobre 1888, compte tenu des intérêts légitimes du gouvernement égyptien* » ¹¹⁶.

Dans cette déclaration « *péniblement rédigée* », tient à préciser Pineau, « *les Trois condamnaient la saisie arbitraire et unilatérale par un État [...] faite ouvertement dans l'objet de permettre au gouvernement égyptien de se servir du canal à des fins purement nationales au lieu de s'en tenir aux fins internationales définies par la convention de 1888 [...] Cette décision menace la liberté et la sécurité du canal* » ¹¹⁷.

III- La convocation à une conférence internationale devant se tenir à Londres

La « *déclaration tripartite* » fit l'objet, de la part des trois États, d'un communiqué officiel. On convint d'inviter vingt-quatre pays à une conférence internationale à Londres. « *La France et la Grande-Bretagne voulaient une réunion immédiate. Dulles prévoyait plusieurs semaines de consultations préparatoires. On transigea à mi-chemin : la conférence se réunirait le 16 août. Les pays invités étaient les huit signataires de la convention de Constantinople – comprenant la Russie, mais non les États-Unis – plus les seize principaux utilisateurs du canal en*

¹¹⁵ *Op. cit.*, p.46.

¹¹⁶ Jean-Chauvel, *op. cit.*, p.186.

¹¹⁷ Christian Pineau, *op. cit.*, p.95-96.

tonnage et en valeur », rappelle Robert Murphy ¹¹⁸, qui s'interroge sur la proposition de John Foster Dulles : « *Fut-il jamais convaincu de la possibilité d'organiser une Association des utilisateurs pour gérer le canal ? Je ne sais. Peut-être considérerait-il cette idée comme un moyen de gagner du temps ?* » ¹¹⁹.

Chacun des Occidentaux est donc d'accord sur cette stratégie, celle de « *gagner du temps* ». Mais, pour Henri Azeau, « *chacun l'entend de façon différente : pour les Franco-Britanniques, le problème sera d'épuiser au plus vite toutes les possibilités d'un règlement pacifique en attendant que soit prête la force d'intervention en voie de création ; ils ont au contraire intérêt à négocier pour endormir l'adversaire puisqu'ils ne peuvent plus bénéficier d'un effet de riposte par surprise. Pour les Américains, il s'agit de ne pas désapprouver nettement la volonté guerrière de leurs alliés atlantiques, ils risqueraient alors de remettre en question le fragile équilibre européen qu'ils ont basé sur cette alliance. Mais il s'agit en même temps de multiplier les voies pacifiques jusqu'au moment où tellement de temps sera passé que la riposte guerrière n'aura plus de justification apparente, ni d'objet vrai, puisqu'un « provisoire » réel se sera établi et que le canal fonctionnera vaille que vaille* ».

Ainsi, le seul accord fondamental de ces entretiens de Londres, c'est le désir de gagner du temps : les Franco-Britanniques parce qu'ils ne sont pas militairement prêts, et les Américains parce qu'ils espèrent que le temps arrangera les choses. Tout le reste n'est qu'un immense malentendu. « *Dulles dit aux alliés : vous avez raison, mais... et les Franco-Britanniques concluent : nous avons raison, donc...* » ¹²⁰.

Mais, les Franco-Britanniques sous-estiment la valeur des avertissements des dirigeants américains. Ils attribuent principalement l'attitude du président et du secrétaire d'Etat à la proximité des élections présidentielles, Eisenhower sollicitant un second mandat et axant sa campagne électorale sur le thème de la paix. Ils sous-estiment également « *la résolution et la force de caractère d'Eisenhower. Contrairement à une opinion trop souvent admise, le président n'est pas un personnage falot, un joueur de golf invétéré, mais un véritable homme d'État qui*

¹¹⁸ Les « *Trois* » publient, en annexe à leur communiqué, la liste des puissances invitées : ce sont les huit puissances signataires de la Convention de 1888, et seize puissances que les Trois estiment particulièrement intéressées à l'utilisation du Canal, dont l'Australie, le Japon, l'Iran, la République fédérale d'Allemagne, et les États-Unis, bien évidemment.

¹¹⁹ Robert Murphy, *op. cit.*, p.407.

¹²⁰ Henri Azeau, *op. cit.*, p.237.

connaît bien ses dossiers et susceptible, à l'occasion, de faire preuve de machiavélisme », comme le relate l'historien Philippe Masson ¹²¹.

En définitive, si la France et la Grande-Bretagne, sous la pression des États-Unis, ont cédé et accepté l'idée d'une conférence internationale sur le canal, ils n'ont pas renoncé à se battre contre l'Égypte. Ils ont compris que les Américains n'interviendront pas militairement à leurs côtés : ils ont maintenant besoin de temps pour se préparer.

« Les gouvernements anglais et français n'avaient pas cru s'opposer à l'initiative de Dulles. Ils l'avaient acceptée [...] » car, d'après Abel Thomas : « Ayant acquis désormais de Dulles la certitude que les États-Unis ne nous apporteraient pas leur soutien, en l'état actuel des choses, ils savaient que la mise en œuvre de l'opération militaire sans eux, nécessiterait au minimum deux mois de préparation. Les conférences seraient au moins des rideaux de fumée, derrière lesquels les préparatifs s'accompliraient dans la discrétion » ¹²².

Ainsi, après le refus des Américains de participer à une expédition armée, et après avoir constaté que l'action immédiate était impossible, les deux alliés, décidés à agir seuls, ordonnaient à leurs états-majors d'élaborer les plans et d'assembler les forces nécessaires à l'intervention.

IV- Les réactions de l'URSS à la convocation pour la conférence

Le 9 août, le gouvernement soviétique répond à la déclaration tripartite du 2 août, et à l'invitation qui lui est faite d'assister à la conférence de Londres. Hélène Carrère-d'Encausse relate que *« cette réponse condamne à la fois les prises de position occidentales en cette affaire, et les actions entreprises. La position occidentale défigure, dit le texte soviétique, la portée de la convention de 1888, en présentant la Compagnie du canal de Suez « comme une sorte d'organisation internationale » : « On ignore le fait que, même suivant l'accord de 1888, qui avait un caractère contraire aux principes de l'égalité en droit en ce qui concerne l'Égypte, dès le début de sa fondation, la Compagnie du canal de Suez était considérée comme compagnie égyptienne conformément aux lois et coutumes de l'Égypte » ¹²³. Si l'URSS « accepte de participer à la conférence de Londres, elle en fixe dès le départ les limites. En aucun cas, la conférence n'a à se*

¹²¹ Philippe Masson, *op. cit.*, p.261.

¹²² Abel Thomas, *op. cit.*, p. 119-120.

¹²³ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.72.

prononcer sur la nationalisation qui relève de la souveraineté égyptienne et non de quelque instance internationale ; elle peut seulement discuter de la liberté de navigation dans le cadre de la convention de 1888. Ainsi, l'URSS précise-t-elle bien pourquoi elle accepte de se rendre à Londres. Héritière d'un État signataire de la convention de 1888, elle estime qu'elle ne doit pas être absente d'un débat dont cette convention est le prétexte, mais, à l'avance, elle nie la validité de ce débat » ¹²⁴.

¹²⁴ *Op. cit.*, p.72-73.

SECTION IV : LES DÉBATS POLITIQUES EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE

§ 1 - LES DÉBATS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

I- La « *résolution* » du député Pierre Montel adoptée le 2 août

Présentée le 2 août à l'Assemblée nationale, au lendemain des entretiens tripartites à Londres et deux jours avant les vacances parlementaires, la « *résolution* » du député Pierre Montel ¹²⁵ a pour but d'obliger Mollet et Pineau à définir officiellement devant l'Assemblée nationale leurs orientations dans l'affaire de Suez. Ce projet de résolution destiné au gouvernement « *demande que soient prises les mesures les plus énergiques et fait appel à la solidarité des Alliés* ». Le promoteur de la proposition souligne, en guise d'avertissement au gouvernement, qu'il devra répondre aux attentes du Parlement et que « *des faiblesses coupables [...] aggraveraient [sa] responsabilité* ». Il termine son intervention en déclarant que c'est « *un devoir de conscience de dire à un gouvernement avec lequel je suis, ainsi que quelques-uns de mes amis, en désaccord presque permanent, que lorsque sont en cause les destinées de notre pays, les intérêts légitimes de la France et la nécessité de barrer la route aux coups de force – nous en avons assez souffert pour ne pas les avoir oubliés – l'opposition nationale répond : présent* » ¹²⁶.

Elaboré au sein de la Commission des Affaires étrangères, ce projet formule des exigences précises à l'intention du Cabinet. L'Assemblée y exprime son indignation, son refus du fait accompli et son désir de l'emploi des « *mesures les plus énergiques* » ¹²⁷. Les socialistes y ont fait ajouter un paragraphe qui traite de la violation par le colonel Nasser du droit international, et de la menace que ce dernier représente pour la paix : cela laisse deviner la base de la réplique gouvernementale. Tous les groupes à droite de la SFIO, des radicaux aux poujadistes, appuient la résolution Montel. Toutefois, plus que tous les autres, le MRP se fait pressant en faveur d'une action immédiate. Il intime à Guy Mollet « *d'être aussi ferme que le demande l'unanimité de cette Assemblée* ». La proposition de résolution, votée le 2 août, est adoptée par 422 voix contre 150.

¹²⁵ Le député Pierre Montel, modéré, attaché au parti du CNIP, est membre de la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale.

¹²⁶ Journal Officiel des débats à l'Assemblée Nationale (JOAN), séance du 2 août 1956, p.3.843.

¹²⁷ *Op. cit.*, p.3.842.

II- La « *Communication du gouvernement* » portant sur la tenue d'une conférence internationale prévue à Londres

Le lendemain, 3 août, une « *Communication du gouvernement* » fait l'objet d'une présentation aux députés par le ministre des Affaires étrangères et du président du Conseil. Christian Pineau, en préambule, tient à préciser que « *le Gouvernement français a voulu, avant de faire une déclaration devant le Parlement, prendre contact avec les gouvernements anglais et américains [pour confirmer] avant toute action la nécessité de solidarité totale dans des circonstances graves pour la paix* »¹²⁸.

Après avoir procédé à la lecture de la déclaration tripartite, il rappelle l'objet de la conférence internationale devant se réunir à Londres à partir du 16 août, laquelle « *se prononcera vraisemblablement pour un système de gestion internationale du canal* ».

À ce sujet il précise la position de la France qui « *considère que, seule, une autorité internationale chargée de la gestion du canal peut garantir la liberté et la sécurité du transit* ». Et « *cette position est partagée par la Grande-Bretagne et par les États-Unis* ». Il rajoute qu'« *à ce moment-là, de deux choses l'une : ou bien le colonel Nasser s'inclinera et reviendra en totalité sur les mesures qu'il a prises, reconnaissant ainsi son erreur, ou bien il ne s'inclinera pas. Dans ce cas, à notre avis, toute mesure devrait être prise pour l'obliger à se soumettre* »¹²⁹.

Certes, « *Le gouvernement français ne veut pas présager l'avenir mais souhaite toujours une solution pacifique du problème. Mais vous comprendrez qu'il soit, comme le gouvernement britannique, obligé de prendre, dès à présent, des précautions d'ordre militaire pour parer à toute éventualité* ». « *Ni l'un ni l'autre de nos deux pays n'ont oublié l'exemple de 1936 où, faute d'avoir donné le coup d'arrêt nécessaire de l'occupation de la Rhénanie, nous avons abouti à la guerre de 1939-1945* »¹³⁰.

En résumé, selon le ministre des Affaires étrangères, « *les conversations de Londres ont marqué un retour très net à une solidarité entre les puissances occidentales, dont nous espérons qu'elle s'affirmera jusque dans les conséquences ultimes de l'affaire en cours* ». Après cette déclaration sur son « *espérance dans la solidarité entre les puissances occidentales* », il tient à formuler les points suivants : « *Le gouvernement français a pris devant ses alliés une position la plus ferme. Il ne peut, en aucune manière, et sous quelque forme que ce soit, admettre la décision prise par le*

¹²⁸ JOAN, séance du 3 août 1956, p.3.868.

¹²⁹ Op. cit., p.3.872.

¹³⁰ Op. cit., p.3.870.

gouvernement égyptien et il emploiera tous les moyens nécessaires ¹³¹ pour en empêcher le succès [...] De l'efficacité de notre action dépend, en effet, non seulement le maintien de la liberté de trafic sur une voie d'eau essentielle au transit internationale, mais la situation de toute l'Afrique du Nord [...] . Quelques soient les liens d'amitié que nous puissions devoir conserver avec le peuple égyptien et le monde musulman, nous n'accepterons pas la loi d'un dictateur, moins soucieux des intérêts que son prestige et de ses ambitions personnelles » ¹³².

L'intervention, très brève, de Guy Mollet est ciblée principalement sur la future conférence devant se tenir sous quinzaine à Londres et la position des trois puissances occidentales sur les objectifs visés. Il reprend, sur le fond, les propos – très confiants - de son ministre des Affaires étrangère en ces termes : « *Avec résolution, sans vains éclats, les Trois ont fait connaître à Nasser les règles auxquelles il devra se plier. Nous avons décidé la convocation d'une conférence sur le statut du canal. Elle doit travailler rapidement. Son objectif est clairement arrêté et les Trois sont décidés à empêcher tout attermoiement.* » Sûr de lui, il proclame que, « *non, la conférence de Londres ne sera pas l'étouffement, l'enlisement de la volonté française* ¹³³. *Elle sera l'affirmation d'une volonté commune de l'immense majorité des nations en cause* ». Il insiste sur le fait que « *c'est sur ces bases seules que nous nous sommes engagés. Les règles qui seront confirmées le 16 août seront appliquées. Nous les imposerons à Nasser si, dans un dernier défi, il prétend les ignorer. Le gouvernement [...] sait l'étendue des responsabilités qui pèsent en ce moment sur les alliés. Il n'a pas hésité un instant devant elles. Il les assumera jusqu'au bout* » ¹³⁴. Cette communication du 3 août et la déclaration de Mollet à l'Assemblée donnent entière satisfaction aux indépendants et paysans, aux républicains populaires et à leurs alliés. On y relève tous les points avancés par leurs représentants, y compris les fausses analogies avec la situation des années 1930, d'ailleurs absentes jusqu'à présent du discours officiel à l'égard de l'Égypte. « *Fait significatif, Mollet pousse la complaisance jusqu'à attaquer les communistes au moyen d'une comparaison entre le pacte Hitler-Molotov et celui, supposé, entre Nasser et*

¹³¹ Souligné par nous.

¹³² JOAN, séance du 3 août 1956, *op. cit.*, p.3.872.

¹³³ Lors d'un entretien avec Jean-Yves Bernard – réalisé le 18 juillet 1988, Emile Noël – directeur du cabinet de Guy Mollet – l'un des principaux rédacteurs des allocutions du président du Conseil, rappelait qu'il avait pour instruction d'employer le ton le plus dur. » (*op. cit.*, p.346)

¹³⁴ JOAN, séance du 3 août 1956, *op. cit.*, p.3.874.

Chepilov, ministre des Affaires étrangères d'URSS, alliance qui motiverait la position pro-égyptienne du PCF »^{135 136}.

Ainsi, à partir du 3 août, « *le gouvernement français se voit désormais contraint de garder une attitude extrémiste, car, comme le note le journal Le Monde, « engagé par ses déclarations et ses actes, soutenu par le Parlement, [il] ne veut, ni ne peut s'incliner d'aucune manière* ». Cette opinion prévaut certainement tant au sein du Cabinet qu'à l'Assemblée tout au long de la crise de Suez, » comme le relève Jean-Yves Bernard¹³⁷.

Cet historien souligne également le fait que « *la persistance des dirigeants français à vouloir un recours à la force contre l'Égypte et la constance de cette attitude très ferme donnent au processus décisionnel un aspect statique, difficilement imaginable dans le cadre d'une crise de plusieurs mois, au contexte international changeant. Après la définition de la position très intransigeante de la France sur la question du canal, il n'y aura plus de débat formel à ce sujet au sein du Conseil des ministres, jusqu'au début des opérations militaires* »¹³⁸.

§ 2 - LES DÉBATS AU PARLEMENT BRITANNIQUE

Dans les premiers jours de la crise de Suez, le Parlement anglais tout entier souscrit à la position du Premier ministre et à son refus de laisser le canal de Suez sous le « *contrôle illimité* » de l'Égypte.

I- Le débat du 2 août 1956

Le débat du 2 août, aux Communes et à la Chambre des Lords, revêt une grande importance, car les Chambres ajourneront ensuite leurs sessions pour près de six semaines. Au discours énergique d'Eden, qui proclame la volonté anglaise de confier l'administration de la voie maritime à une autorité internationale, seule garantie du libre passage, Hugh Gaitskell, chef du Labour, donne une réplique tout aussi radicale. Il reprend à la fois la thèse officielle sur la nature spéciale de la Compagnie de Suez et le procès d'intention fait à Nasser. Comme ses homologues français, « *Il compare de surcroît le leader égyptien à Hitler et lui impute des*

¹³⁵ *L'Aurore*, important journal de droite, dans son édition du 2 août 1956, écrivait : « *les communistes seuls s'excluent de cette unanimité comme au temps de l'alliance Hitler-Staline* ».

¹³⁶ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.346.

¹³⁷ *Op. cit.*, p.346-347.

¹³⁸ *Op. cit.*, p.293.

*ambitions impériales avec le dessein particulier de détruire Israël »*¹³⁹. Clement Davies, le chef des libéraux, abonde dans le même sens, mais en des termes plus mesurés¹⁴⁰.

Pourtant, « *malgré leurs outrances verbales, les travaillistes formulent des conditions à leur soutien dans cette affaire, qu'ils qualifient de « collective », et dans laquelle ils réclament le respect de la Charte des Nations unies. Ainsi Gaitskell approuve-t-il les précautions militaires prises par le gouvernement, mais exclut un recours aux armes, injustifiable sauf en cas de blocus égyptiens »*¹⁴¹.

Concernant les conservateurs de toutes tendances, aux Communes comme à la Chambre des Lords, ils manifestent leur opposition à l'expropriation de la Compagnie de Suez. « *Les modérés endossent les décisions du gouvernement et prônent un resserrement des liens avec les États-Unis, au bénéfice des intérêts nationaux »*, mais ils excluent néanmoins « *un ultimatum à l'Égypte, car l'action militaire ne peut être qu'une « étape ultime »*, et encore, « *seulement si son succès est assuré »*, déclare l'un d'entre eux, John Hall »¹⁴².

Par contre, les *Suez Rebels* voient dans la nationalisation un défi à relever immédiatement, lancé aux nations occidentales par Nasser, sous l'influence des Soviétiques. Un de leurs leaders, Julian Amery « *remarque pertinemment que l'objectif de placer le canal sous l'autorité d'une institution internationale, admis par tous, laisse les Britanniques divisés sur les moyens de l'atteindre. S'il approuve la tenue d'une conférence maritime afin de « préparer le plan pour internationaliser le canal »*, il dit craindre « *un nouveau marché entre les États-Unis et l'URSS, aux dépens de la Grande-Bretagne »*. À côté de cette réunion internationale, qui pourrait traîner en longueur, une « *action décisive »* et immédiate s'impose : Nasser doit révoquer la nationalisation et admettre la présence d'unités françaises et anglaises, « *avant-garde de la [future] force internationale de protection du canal »*¹⁴³.

¹³⁹ *Op. cit.*, p.103.

¹⁴⁰ Au début de la crise de Suez, les Britanniques partagent pleinement les vues exprimées par les dirigeants du gouvernement et de l'opinion parlementaire et par presque totalité de la presse anglaise. Un sondage du *British Institute of Public Opinion (BIPO)*, effectué du 4 au 6 août, indique que 65% des personnes interrogées jugent illégitime l'expropriation de la Compagnie de Suez et qu'une majorité d'entre elles n'accordent pas foi aux assurances égyptiennes sur le respect des accords internationaux sur la libre circulation dans le canal.

¹⁴¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.103.

¹⁴² *Op. cit.*, p.104.

¹⁴³ Cet argument, justificatif d'une présence militaire des franco-britanniques dans la zone du Canal, sera repris par Eden et Mollet après le déclenchement du raid de « représailles » israélien à proximité de la voie maritime.

II- Les tories impérialistes plaident pour une coopération avec la France

Outre le lien causal entre la politique passée d'Anthony Eden au Moyen-Orient et l'expropriation de la Compagnie de Suez, « *les tories impérialistes avancent deux principes, sans cesse réaffirmés par la suite : la responsabilité éminente de la Grande-Bretagne dans la crise et la nécessité d'une association avec les Français dans l'affaire de Suez* », relève Jean-Yves Bernard¹⁴⁴. La coopération avec les Français va occuper une place capitale dans la politique égyptienne voulue par les impérialistes. « *Dès le 30 juillet, Amery fait état du désir de la France, contrairement aux États-Unis, d'agir de concert avec l'Angleterre dans la crise de Suez. Lors du débat parlementaire du 2 août, il déclare encore que, « dans cette affaire, la solidarité avec les Français est la clé* »¹⁴⁵.

Le 7 août, John A. Biggs-Davidson fait connaître, dans une lettre ouverte au *Daily Telegraph* la position du *Suez Group* dont il est un membre éminent. Le titre de ce message « *Responsabilité britannique et française* » - *British and French Responsibility* -, met d'emblée l'accent sur deux points essentiels : l'alliance avec les Français et la responsabilité ultime du Cabinet anglais dans l'issue finale de la crise. Le député observe de façon révélatrice que le congrès sur Suez peut s'avérer « *précieux* » s'il suscite et conserve le soutien américain à la politique britannique, mais qu'il pourrait aussi devenir « *un piège si le légalisme et l'attentisme entravaient l'action [de la Grande-Bretagne], ou s'il conduisait à un compromis entre les forces de la justice et de l'agression* ». « *L'Égypte doit revenir sur son acte, ou les forces franco-anglaises interviendront. Enfin, après avoir noté que les intérêts britanniques et américains diffèrent au Moyen-Orient, Biggs-Davidson assimile la nationalisation de la Compagnie de Suez à « une nouvelle attaque contre l'Union française et le Commonwealth* »¹⁴⁶.

¹⁴⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.123.

¹⁴⁵ *Op. cit.*, p.124.

¹⁴⁶ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p 125.

SECTION V : LE CHOIX DES OPTIONS MILITAIRES

§ 1 - LES OPTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE

I- Analyse des options

Dès l'ouverture de la crise, l'État-major général des Forces armées (EMGFA) a entrepris, à l'intention du gouvernement, des études sur les possibilités d'une intervention en Égypte. Le 29 juillet, après exploitation des derniers renseignements, le général Ély est en mesure de fournir les données militaires devant permettre au gouvernement de prendre les décisions en connaissance de cause. Il précise que : « *Ces études envisagent d'abord le cas où l'on se limiterait à une simple démonstration de force devant l'Égypte ; elles soulignent que, dans ce cas, toutes les mesures devront être prises pour tenir compte des moindres réactions égyptiennes. Étant donné la puissance des forces aériennes adverses, les moyens à mettre en œuvre devront être considérables et s'articuler autour d'une flotte composée, au minimum, de quatre porte-avions britanniques ou de deux porte-avions américains* ». Donc le général Ély se situe, d'abord, dans le cadre d'une intervention tripartite s'appuyant sur les deux grands alliés occidentaux. « *Mais, ces études examinent ensuite, en fonction des pays participants et dans le contexte politique du Moyen-Orient, les diverses hypothèses d'intervention possibles : France seule ; France et Israël ; France et Grande-Bretagne ; France, Grande-Bretagne et Israël* » ¹⁴⁷. Dans l'hypothèse « *France seule* », le général Ély développe son analyse :

« *Analysant le potentiel militaire égyptien – aviation notamment – les études de l'EMGFA préconisent le rejet de l'option « France seule* ».

Les Égyptiens disposent, en effet, de 30 à 40 bombardiers et de 200 chasseurs. Cette flotte leur confère d'importantes possibilités de riposte ; toute attaque contre l'Égypte doit donc débiter par la mise hors de combat de cette aviation.

Or, la France ne possède ni base de départ suffisamment rapprochée de l'Égypte, ni porte-avions pour chasseurs à réaction. « *Seule, elle ne peut envisager de réduire l'aviation égyptienne. Le cas de la France intervenant seule contre l'Égypte est donc à rejeter a priori* » ¹⁴⁸.

Les militaires français mesurent très vite qu'une riposte immédiate est techniquement impossible.

¹⁴⁷ Paul Ély, *op. cit.*, p.85.

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p.86.

II- La recherche d'une alliance de circonstance avec les Britanniques

Aux derniers jours de juillet, le problème du commandement commun n'avait pas été débattu, vraisemblablement parce qu'en cas de participation des Américains intervenant de tout leur poids avec leur 6^{ème} Flotte, ceux-ci demanderaient et obtiendraient un tel commandement. Mais très rapidement la défection américaine se précise début août à l'issue des entretiens avec Murphy puis Dulles : les espoirs mis par les Anglais dans la position bienveillante des États-Unis, à défaut de leur participation, sont déçus. Par contre, leurs « *liens privilégiés* » avec les Américains devraient être un gage de neutralité pendant le déroulement d'opérations militaires.

On s'oriente donc vers une expédition franco-britannique, dans laquelle les Britanniques ont une participation supérieure à celle des Français, légèrement plus importante au point de vue forces terrestres et aéronavales, beaucoup plus importantes au point de vue aérien, facteur nécessaire pour le succès de l'opération.

En effet, la France à cette époque ne dispose pas d'unités de bombardement suffisamment modernes. Les responsables militaires français vont croire, - mais à tort, comme nous le verrons -, que la *Royal Air Force*, avec ses bombardiers stratégiques *Valiant* et *Canberra*, possède les capacités requises pour détruire au sol l'aviation égyptienne ainsi que les installations et infrastructures militaires ennemies, et admettent donc comme un postulat que : « *les opérations envisagées [...] seront, de toute évidence, des opérations à prédominance britannique* », et que « *c'est donc le Royaume-Uni qui mènera le jeu* » ¹⁴⁹.

C'est donc pour vaincre les réticences anglaises que les Français, qui veulent en découdre, leur proposent la direction de l'opération. Selon l'historienne Brigitte Elgey, « *certain attribuent la paternité de cette recette miracle à notre attaché naval à Londres, l'amiral Amman. Elle veut se justifier par la connaissance exceptionnelle que les Anglais ont de l'Égypte, longtemps leur chasse gardée, et par leur disposition dans l'île de Chypre des bases qui en sont les plus proches* » ¹⁵⁰.

À ce sujet, Abel Thomas rappelle, qu'initialement « *l'opération devait se dérouler initialement dans des délais très courts, Il fut décidé, pour des raisons de simple commodité, que l'ensemble*

¹⁴⁹ Cité par Paul Ély, *op. cit.*, p.83.

¹⁵⁰ Georgette Elgey, *op. cit.*, p.38.

des forces du corps expéditionnaire relèverait directement du commandement suprême britannique au Moyen-Orient, le général Keightley » ¹⁵¹.

Mais il y a d'autres facteurs qui sont à l'origine de cette sorte d'allégeance aux Britanniques. Ainsi, pour le général Raymond Brohon ¹⁵²: « *Il est évident que la France ne peut pas y aller seule ; c'est impossible. Le bon-sens prévaut : si on fait quelque chose, c'est avec les Britanniques. Or, c'est une chose mondialement connue, les Britanniques sont pro-arabes. C'est une couverture pour nous* », vis-à-vis du monde arabe et de notre politique au Maghreb.

Ainsi, « *Après mûres réflexions, on admet qu'il faudra aller avec les Britanniques si on veut faire quelque chose. Et pour entraîner les Britanniques, on ne va pas les mettre sous commandement français. C'est inconcevable ! Donc, d'entrée de jeu, on est résigné au point de vue politique ; Guy Mollet accepte* » ¹⁵³.

Ainsi, en raison du poids militaire et politique de la Grande-Bretagne au Moyen-Orient, la France lui laisse la direction de l'action commune. Mais les dirigeants français vont exercer une influence constante qui finira par orienter la politique conjointe à la mi-octobre.

§ 2 - LA RÉPONSE DES BRITANNIQUES AUX OFFRES DES FRANÇAIS

I- Examen de la position française

Avant d'accepter la coopération française, l'*Egypt Committee* doit définir les conditions qui devraient, le cas échéant, présider à une action militaire commune. Il délègue cette tâche à deux membres importants, Harold Macmillan et Lord Salisbury, autour desquels se réunissent des représentants des Affaires étrangères. Ce petit groupe d'étude, puis l'*Egypt Committee*, vont en fait reprendre l'essentiel des idées contenues dans un mémoire préparé par le *Foreign Office* et soumis le 3 août à l'approbation d'Eden. « *Manifestement, les Anglais ne croient nullement l'explication française selon laquelle le ministère Mollet a résolu « d'aller jusqu'au bout pour s'occuper de Nasser » à cause du problème algérien* » ¹⁵⁴.

¹⁵¹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.116.

¹⁵² Commandant les Forces aériennes françaises engagées dans l'opération « *Mousquetaire* » de la coalition franco-britannique... ainsi que celles qui seront engagées secrètement dans la coalition franco-israélienne.

¹⁵³ Histoire orale du SHD/Air (Service historique de la Défense). Entretien n°146 du général Raymond Brohon.

¹⁵⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.81.

Ils attribuent plutôt l'enthousiasme des Français devant la perspective d'une déposition du Raïs égyptien, à leur « *espoir de rétablir [leur] position traditionnelle [...] au Levant* ». Il faut donc la concertation préalable des politiques des deux nations dans le monde arabe, notamment sur les sujets habituels de divergence : Israël, Pacte de Bagdad et projet anglais d'union entre la Syrie et l'Irak. Au reste, comme le note Macmillan, la crise de Suez constitue à cet égard une opportunité exceptionnelle : « *Impossible à écarter d'une solution finale du différend du canal de Suez, en raison de la part considérable d'actions détenus par ses nationaux, la France doit, selon les diplomates britanniques, être maintenue hors du Levant, sans que cela ne paraisse. Ces derniers prévoient la constitution d'un nouveau gouvernement égyptien prêt à un règlement pour le canal, que l'on occupera tant que cette obligation n'aura pas été remplie* »¹⁵⁵. Les politiques se rangent également à l'avis des spécialistes des affaires extérieures sur l'attitude à prendre devant l'associé français à propos d'Israël et des pays arabes. En effet, « *Il faut tenir l'État hébreu à l'écart du conflit armé, par la force au besoin, car son aide, quoique militairement utile, interdirait toute coopération avec n'importe quel gouvernement égyptien et aurait des répercussions négatives considérables dans tout le monde arabe* »¹⁵⁶.

Mais, relève Jean-Yves Bernard, « *fait capital, malgré la prudence observée au plan diplomatique avec les Français, l'Egypt Committee consent, le 5 août, à ce qu'ils participent pleinement à la planification militaire. À la demande du Secrétaire d'État au Foreign Office, on annule une directive donnée le 3 août à l'armée, de ne les informer que dans les grandes lignes sur les projets d'opérations contre l'Égypte* »¹⁵⁷.

En effet, « *devant la tiédeur manifeste des Américains et l'impatience, voire la suspicion, des Français, il apparaît certainement nécessaire d'octroyer aux seconds le statut de partenaire, d'autant que le Royaume-Uni garde l'initiative dans tous les domaines* »¹⁵⁸. Les Britanniques acceptent donc l'offre française. Un état-major secret, sous commandement britannique, est constitué. Les modalités de cette intégration font l'objet d'un document en forme de « *Mé-morandum franco-britannique* », qui est paraphé le 8 août 1956 par l'amiral Amman, attaché militaire à l'ambassade à Londres, accompagné de l'amiral Barjot.

¹⁵⁵ *Ibid*

¹⁵⁶ *Op. cit.*, p.82.

¹⁵⁷ *Op. cit.*, p.85.

¹⁵⁸ *Op. cit.*, p.86.

II- L'objectif militaire initial de la coalition : s'assurer de la zone du canal

De la réunion du 8 août, l'amiral Amman résume comme suit son déroulement avec les militaires britanniques :

« Une réunion a groupé ce jour vice-amiral Richmond, vice-marshall Barnett et chef d'E.M. du général Stockwell. Problèmes étudiés :

« a) organisation du commandement. Nous admettons le leadership britannique. Un officier général français de rang élevé serait placé auprès des trois commandants en chef du Middle East, exerçant commandement en chef de l'opération. Le commandement des « Field Forces » serait assuré par un triumvirat constitué des trois autorités qui me recevait. Auprès de chacune d'elles serait placé un officier français de rang convenable.

« b) le plan d'opération pourrait être présenté aux hautes autorités qu'il intéresse, en particulier françaises, avant le 26 août.

« c) les commandants de Field Forces s'installeraient, soit à bord de la Tyne ¹⁵⁹ qui rallierait Malte ou Chypre, soit à Chypre pour achever de préparer et conduire l'opération.

Pour atteindre le but fixé ¹⁶⁰, s'assurer de la zone du canal en vue de la replacer sous contrôle international, quatre possibilités se présentent :

« 1) assaut massif sur Port-Saïd et capture par les parachutistes du terrain d'Abu Sueir, 80 kilomètres au sud ;

« 2) assaut massif sur Alexandrie, capture du port et du terrain d'aviation, puis progression vers le canal en passant par la région du Caire ;

« 3) opérations limitées contre Port-Saïd, suivies d'un assaut d'envergure sur Alexandrie ;

« 4) opérations limitées sur Alexandrie et assaut massif sur Port-Saïd » ¹⁶¹.

À la lecture de ce compte-rendu, cité par Paul Gaujac, nous relevons que le « but » de l'intervention, à cette date, est clairement fixé : l'occupation du Canal, afin « d'assurer le contrôle du canal de Suez en vue de sa prise en charge par une autorité internationale ». En effet, Anthony Eden rapporte que, dès le 27 juillet, « les chefs d'état-major reçurent pour instruction de préparer un plan et un calendrier en vue d'une opération destinée à occuper le Canal » ¹⁶².

¹⁵⁹ Il s'agit d'un navire de la Navy.

¹⁶⁰ Souligné par nous.

¹⁶¹ Cité par Paul Gaujac, *op. cit.*, p.35.

¹⁶² Anthony Eden, *op. cit.*, p.478.

Mais il convient aux dirigeants de cette coalition franco-britannique, placée sous le leadership de la Grande-Bretagne – « *l'entente cordiale de 1956* »¹⁶³, pour reprendre l'expression de Jean-Yves Bernard –, de choisir l'option militaire à planifier et à mettre en capacité d'intervenir, désignée sous le nom d' « opération Mousquetaire ».

¹⁶³ Une « *entente* » qui ne repose que sur leur hostilité commune au régime nassérien.

Chapitre III

LES ACTIVITÉS DIPLOMATIQUES

SUR FOND DE PRÉPARATIFS MILITAIRES

Le troisième chapitre relate, successivement : les préparatifs de « *l'opération Mousquetaire* » ; les déroulements et les suites données aux deux conférences de Londres - d'août et de septembre - ; les évolutions apportées au plan d'opération « *Mousquetaire* » ; la préparation des forces aériennes françaises concernées.

Concernant l'élaboration de « *l'opération Mousquetaire* », le statut donné aux commandants des forces françaises – Terre, Marine et Air – ne sera pas celui de véritable « adjoint » auprès de leur « *supérieur fonctionnel* » britannique, c'est-à-dire susceptibles de les remplacer : ils auront, selon les usages dans les armées britanniques, le statut de *deputy*, uniquement responsables de diriger leurs unités, avec la partie logistique correspondante, mais en appliquant, dès le début de la planification, les ordres définis et communiqués par l'autorité militaire britannique. Ainsi, les exigences opérationnelles sont sacrifiées aux nécessités politiques. Concernant le premier plan d'opérations militaires « *Mousquetaire* », avalisé à la mi-août, celui-ci vise à une véritable conquête de l'Égypte après avoir débarqué à Alexandrie et pris Le Caire. Ce projet initial sera, très rapidement, jugé trop ambitieux tant du côté britannique que du côté français.

Lors des rencontres entre dirigeants français et britanniques à la veille de la première conférence de Londres, il en ressort que pour les Britanniques la réalisation d'une opération militaire demeure subordonnée à l'incapacité de cette conférence à déboucher sur un règlement satisfaisant, alors que, du côté des Français, on table sur l'inéluctabilité du recours aux armes. En outre, les Britanniques imposent aux Français, qui acceptent, de dissocier Israël de toute opération militaire.

Ce souci des diplomates anglais d'éviter que leurs deux pays ne projettent l'image d'agresseurs potentiels, les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay le partagent. Ainsi le responsable de la Sous-direction du Levant se démarquera de la position belliciste de la majorité politique et gouvernementale. Quant aux Américains, ils vont jouer le jeu de la solidarité occidentale. Mais en fait ils misent fondamentalement sur la possibilité d'une entente et donc d'un compromis avec l'Égypte.

La première Conférence de Londres regroupe, du 16 au 23 août, vingt-deux États. Dans cette assemblée, seules l'URSS et l'Inde défendent l'Égypte, volontairement absente suite à un discours de Eden jugé insultant par Nasser. Pour la Grande-Bretagne comme pour la France, cette réunion n'a qu'un but : rallier le plus grand nombre au principe de la gestion internationale du canal de Suez. Les États-Unis accordent loyalement le soutien actif et officiel promis, et 18 nations sur 22 acceptent la résolution anglo-franco-américaine, une série de propositions en vue d'établir un système international – un « *Conseil de gestion du Canal* » - pour l'administration de la voie maritime de Suez, en assurant à l'Égypte une redevance sur les droits de passage. Cette résolution - dite des « *Dix-huit* » -, présentée par une mission d'information conduite par le Premier ministre Australien, Robert Menzies, sera repoussée par Nasser début septembre.

L'échec de la « *mission Menzies* » va causer en France de vifs remous. La nouvelle de la tenue d'une deuxième conférence à Londres en vue de créer, cette fois, un organe de gestion par les utilisateurs du Canal, va provoquer la colère chez les tenants de la riposte musclée à Nasser, c'est-à-dire de la majorité du milieu politique et de la presse. Par contre, en Grande-Bretagne, Eden doit faire face à l'opposition travailliste – qui demande la réunion du Parlement et exige un engagement officiel de n'utiliser la force qu'en cas de légitime défense – et aux pressions des membres néo-impérialistes de son propre parti - qui dénoncent tout signe de faiblesse envers Nasser. En outre, le soutien populaire des premiers jours commence à s'effriter.

Cette deuxième conférence de Londres, initiée encore une fois par les États-Unis, et qui s'est tenue du 19 au 21 septembre, a pour objet de présenter leur projet de création d'une « *Association des Usagers du Canal de Suez* » (*SCUA*), qui est censée répondre au refus des propositions des « *Dix-huit* » par l'Égypte. Mais ce projet ne peut pas satisfaire la France – ni la Grande-Bretagne - dès lors qu'aucune obligation, surtout en ce qui concerne le versement des péages, ne lie les adhérents. Aussi, les dirigeants français n'acceptent-ils l'adhésion de la France à la *SCUA* que sous la réserve du respect des principes définis par les Dix-huit au cours de la Première conférence de Londres, notamment celui de la gestion internationale du Canal. De son côté, Nasser rejette le projet américain qui est censé entrer en vigueur le 1^{er} octobre.

Au lendemain de la Seconde conférence de Londres – qui s'est tenue du 19 au 21 septembre – les rapports anglo-américains se refroidissent notablement. La brusque décision du Premier ministre britannique de recourir à l'ONU heurte très fortement les Américains qui souhaitent un délai suffisant pour permettre au préalable la constitution de la *SCUA*. La

question de la perception, par cet organisme, des sommes dues pour l'utilisation de la voie maritime tient une place centrale dans les relations anglo-américaines. Cette décision prise unilatéralement par Eden est également mal perçue par les dirigeants français inquiets d'un éventuel changement de position de leur partenaire « *leader* » de la coalition. En effet, l'*Egypt Committee* explore la possibilité de trouver une base alternative pour des négociations en s'inspirant d'un projet émanant du ministre des Affaires étrangères de l'Inde, Khrisna Menon, fondé sur le concept d'une simple « *supervision internationale* », susceptible d'être adopté par Nasser, au lieu du concept plus rigoureux et contraint de « *gestion internationale* », même si cet accord éventuel, enregistré à l'ONU, devait être assorti de sanctions pour le cas où l'Égypte ne le respecterait pas.

Les rencontres que Anthony Eden effectue à Paris les 26 et 27 septembre, accompagné de son secrétaire d'État au *Foreign Office*, Selwyn Lloyd, sont des démonstrations officielles qui paraissent attester la solidité de l'association franco-britannique. Mais les dirigeants français, ainsi que leurs alliés de circonstance, les *Suez Rebels*, vont rester sur leur garde. Les Français restent intransigeants sur le plan de l'administration internationale, ils veulent qu'il représente un véritable contrôle, et non pas une surveillance ou une supervision.

S'agissant de la position des États-Unis, lors des rencontres tenues à la veille des débats au Conseil de sécurité de l'ONU, Dulles rappelle à Pineau et à Lloyd que pour les Américains l'usage de la force reste le remède de la dernière extrémité ; mais il admet que l'on conserve la capacité d'user de la force. Le débat à l'ONU durera du 5 au 14 octobre. Pendant ce temps, les préparatifs militaires des coalisés sont en cours de finalisation, avec la prise en compte de différentes contraintes.

D'autre part, le plan d'opération « *Mousquetaire* » initial, avalisé à la mi-août, prévoyait un débarquement à Alexandrie, puis une offensive vers Le Caire et la zone du Canal. Compte tenu de son ampleur, de sa lourdeur, des risques d'enlisement importants et de d'impopularité qu'il comporterait, conduisent début septembre les Britanniques à se concentrer sur la zone du Canal. L'opération « *Mousquetaire révisé* » prévoit désormais un débarquement à Port-Saïd et Port-Fouad, précédé d'une offensive aérienne d'une semaine environ et comportant deux phases : la destruction de l'aviation de combat égyptienne et des principaux objectifs militaires ennemis, puis une phase dite « *aéro-psychologique* » consistant à prendre pour cibles divers objectifs – ponts, routes, dépôts, etc. – en évitant au maximum les

« *bavures* », et de lâcher sur les villes égyptiennes des milliers de tracts invitant la population à se révolter contre leur dirigeant et à s'éloigner des sites militaires.

Concernant les activités dans le domaine aéronautique, préparatoires à l'opération « *Mousquetaire* » - dénommée « *opération 700* » pour l'Armée de l'air -, son responsable, le général Brohon, relate les démarches qu'il a effectuées sur les plans logistique et technique, en particulier celles portant sur les moyens de télécommunication et sur l'augmentation du rayon d'action de ses avions d'origine américaine, des Republic F 84-F *Thundersteack* et RF 84-F *Thunderflash* – respectivement chasseurs-bombardiers et avion de reconnaissance aérienne – permettant d'intervenir à partir de l'île de Chypre jusqu'à la zone englobant le nord de l'Égypte. Sur ce dernier point, fondamental sur le plan opérationnel, l'*US Air Force* fournira, contrairement à toute attente, les réservoirs supplémentaires largables.

SECTION I : LES PRÉPARATIFS DE L'OPÉRATION

« MOUSQUETAIRE »

§ 1 - LES CONSÉQUENCES DE LA SUBORDINATION AUX BRITANNIQUES

Dans ses *Mémoires*, le général Paul Ély a écrit :

« Ce n'est pas moi qui pris l'initiative de cette formule ; je serai, néanmoins, très vite à regretter qu'elle ait été acceptée. À mes yeux, elle a sans doute le mérite, en donnant aux Britanniques les responsabilités majeures des opérations, d'engager davantage ceux-ci dans la voie de l'intervention militaire si celle-ci doit avoir lieu : ce sera vrai, du moins dans une certaine mesure. Malgré cela, et avec le recul que peuvent donner une dizaine d'années, mon opinion demeure toujours que la formule était, dans la circonstance, mauvaise pour nous ». Il rajoute : « elle présente d'autant plus d'inconvénients que les plans sont établis à Londres où le général Keightley s'installe, dès sa nomination, comme commandant en chef et où il séjournera jusqu'à la décision de passer à l'exécution. Il exercera dès lors la direction très étroite des travaux sous l'autorité des instances suprêmes et notamment du Comité des chefs d'état-major britanniques tandis que l'intervention de notre propre comité ne pourra être aussi suivie »¹.

« Je sais bien, rappelle de son côté le général Beaufre², que cette disposition résultait de ce que nous voulions à la fois entraîner et rassurer les Britanniques³ qui avaient incontestablement des intérêts particuliers en Égypte et au Moyen-Orient.

Mais je doute fort que les Britanniques aient accepté une situation de ce genre si nous avions opérer ensemble en Afrique du Nord française, par exemple ». En réalité, si le général Ély accepta d'entrée de jeu cette organisation du commandement, c'est parce qu'il venait de l'OTAN et que l'intégration lui apparaissait une formule qui n'avait pas encore subi l'épreuve des faits, et je dois dire que l'expérience de l'expédition de Suez me paraît démontrer qu'elle n'est pas viable, dès qu'il peut exister des difficultés d'ordre politique – et il y en a toujours à la guerre - . On eût pu admettre une prépondérance de principe des Britanniques, mais les chefs français et britanniques

¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.92-93.

² Le général Beaufre a été le commandant des unités de l'Armée de terre engagées dans l'opération « *Mousquetaire* ».

³ Souligné par nous.

eussent dû être de rang égal ». Et, pour le général Beaufre, cette solution « s'adaptait aussi peu que possible à l'aspect politique d'une opération aussi délicate de cette envergure, car cela revenait à placer nos troupes dans la dépendance étroite du commandement britannique. Lorsque le gouvernement nous donna, dans l'action, des directives particulières, il fut impossible de les appliquer ». Il rajoute : « Ainsi, d'entrée de jeu, nous étions coiffés par les Britanniques, et nous acceptons un système de commandement « intégré ». Cela me parut un départ difficile, et dès ce moment je pressentis tous les problèmes que cela allait soulever, en cas de désaccord. On le verra, cette décision initiale fut une erreur incontestable »⁴.

I- Les commandants des forces françaises ont le statut de simple « *deputy* » auprès de leur homologue britannique

L'acceptation d'une telle allégeance, puisqu'elle est admise « selon les schémas propres aux méthodes d'état-major britannique », a eu pour résultat de placer chacun des commandants français sous l'autorité de son homologue anglais dont il est le *deputy commander*, tandis que l'ensemble des forces est coiffé par un commandant en chef désigné, le général Keightley, également commandant du théâtre d'opérations du « *Middle East* », et « ses responsabilités normales, comme ses préoccupations quotidiennes, débordent le cadre de l'opération pour embrasser l'ensemble de la politique du Royaume-Uni dans la région, avec tout ce que cette politique peut avoir d'incompatibilité avec tel ou tel des intérêts en jeu dans l'affaire de Suez.

En effet, le concept de « *deputy* », comme le précise le général de l'Armée de l'air Raymond Brohon, a été « très mal interprété en France. Ce n'est pas du tout un commandant en second, en permanence. Il n'exerce que des fonctions que veut bien lui déléguer, pour un temps donné, le commandant en titre de la force. Ce n'est pas l'adjoint au sens français ; le « *deputy* » n'est pas le « bras droit » ; il peut être sur un strapontin, avoir des tâches parcellaires. C'est un personnage dans le sillage du responsable, commandant des forces, et qui n'a pas d'autonomie réelle, toujours dans le schéma britannique »⁵.

Il convient aussi de souligner, pour mesurer l'importance du rôle confié aux militaires Britanniques, que le niveau du « théâtre » est celui de la stratégie et des relations avec les instances politiques ; ce n'est pas un échelon de recours, ni d'arbitrage en cas de litige à l'étage inférieur.

⁴ André Beaufre, *op. cit.*, p.81.

⁵ Entretien n° 146 du général Raymond Brohon au Service d'Histoire orale du SHD/Air.

Or, à cet étage, les trois commandants des forces britanniques délibèrent et décident en « collège ». En effet, rappelle le général Brohon, commandant des forces aériennes françaises : « *L'organisation britannique est collégiale : les commandants de chaque Armée, - terrestre, aérienne et navale – sous la présidence du plus ancien* », dont la voix est prépondérante.

Mais dans ce collège, leurs députés n'ont pas de place. « *Contrairement au contresens qu'en font le gouvernement français et le chef d'état-major général des forces armées, ils ne sont ni des commandants en second ni même des adjoints* » ⁶.

Toutefois, dans la pratique, comme nous le verrons, la position de chaque commandant français vis-à-vis de son collègue britannique va être assez différente en raison des coutumes et des servitudes propres à chaque armée. Pour l'Air et la Marine, peu ou pas liés au terrain, la vie en intégration est moins délicate. La pratique des chaînes de commandement opérationnel permet de souples gymnastiques fondées, pour l'essentiel, sur la disposition, quand on a eu la prévoyance d'en constituer, de moyens autonomes de transmission des ordres et des comptes rendus, c'est-à-dire des moyens de commander ⁷. C'est pourquoi le général Brohon, commandant des forces aériennes françaises engagées, qui a pris cette précaution, pourra actionner ses unités de façon directe, responsable et efficace et qu'il peut continuer à agir ainsi, depuis Chypre, après appareillage du dispositif d'invasion, au lieu de s'embarquer aux côtés de l'*Air Vice-Marshall* Barnett, son chef interallié, sur le PC combiné flottant – installé à bord du navire *Tyne* de la *Royal Navy* -, où, faute de liaisons valables il serait coupé de tout.

II- La recherche par la France d'un rééquilibrage dans la direction militaire

Il fallait concéder le commandement aux Britanniques. « *Mais, cela étant, le gouvernement français n'a pas cessé de rattraper cette concession, en agissant directement sur ses commandants de forces, en leur donnant un patron* » raconte Brohon, qui rajoute que : « *Pour essayer de reprendre une certaine liberté d'action, pour contre-balancer l'action de Stockwell, l'amiral Barjot a été désigné* » ⁸.

En effet, afin de corriger au mieux les effets de son « *allégeance* » aux Britanniques, le gouvernement français désigne un « *Commandant en chef des Forces françaises d'Orient* »

⁶ *Op. cit.*

⁷ Notamment des moyens de communication.

⁸ Entretien du général Raymond Brohon.

(CCFFO), l'amiral Barjot, qu'il croit pouvoir placer, avec la même erreur d'interprétation, comme *deputy* du commandant en chef interallié, avec autorité directe et exclusive sur les commandants des forces françaises.

Or, « dans le schéma adopté cela n'a aucun sens : la pièce rapportée, hors organigramme, qu'est le CCFFO, ne peut en aucun cas donner d'ordres aux forces alliées, ni aux forces françaises, déjà placées sous l'autorité d'un chef de « Task force ». Il ne peut même pas faire valoir son point de vue auprès du commandant en chef qui le regarde comme un représentant du ministre français de la Défense mais en aucun cas comme un membre de l'organisation dont lui-même est responsable », comme le souligne le général Lucien Robineau ^{9 10}.

L'amiral Barjot est donc « désigné pour monter et diriger l'opération, en liaison avec les Britanniques », d'après le général Ély. Et, au sujet de ses attributions, Paul Ély lui aurait dit, d'après Brohon : « Vous êtes désigné pour suivre les forces françaises et ne pas gêner Beaufre dans son action ». Ainsi, pour Brohon, « la désignation de Barjot devait, au niveau des « activistes », rattraper l'erreur qu'ils avaient commise en acceptant le leadership britannique ». Mais, « ils ne pouvaient pas le remettre en question, car cela aurait tué le principe même de l'opération » ¹¹.

En effet il n'est pas possible d'admettre que le commandant en chef français donne aux adjoints français des *Task Forces* ¹² des directives opérationnelles différentes de celles données par le commandant en chef interallié aux commandants britanniques des *Task Forces*. Dans ces conditions, la nomination de l'amiral Barjot, placé auprès des commandants en chef de *Middle East* comme commandant en chef des forces françaises, ne peut être qu'inefficace car en contradiction avec l'organisation placée sous leadership britannique. En revanche, relié directement au gouvernement français, il peut tenter de faire prévaloir vis-à-vis des Britanniques les mesures correspondantes aux directives reçues de Paris, de décharger les commandants français au sein des *Task Forces* de tout souci non opérationnel, tout en les tenant au courant de l'évolution de la situation politique. Pour le général Ély « L'amiral Barjot, réputé pour sa brillante imagination et pour son dynamisme, doit pouvoir donner à l'opération projetée le rythme nécessaire. L'amiral est sympathique ; il possède beaucoup d'autorité ; sa collaboration assidue aux revues militaires générales ou techniques est connue et

⁹ Ancien officier pilote de l'Armée de l'air et ancien directeur du département « Air » du Service historique de la défense (SHD/Air).

¹⁰ Lucien Robineau, *op. cit.*, p.49.

¹¹ Entretien du général Raymond Brohon.

¹² *Task Forces* : groupements de forces interarmées - terrestres, aériennes, maritimes.

*appréciée. Il aime s'extérioriser ; cela constitue, d'ailleurs, un des côtés séduisants de sa personne tant il s'exprime avec brio, clarté et sincérité »*¹³.

§ 2 - LES PRINCIPAUX ACTEURS MILITAIRES DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE

En ce qui concerne le corps expéditionnaire français prévu pour l'opération « *Mousquetaire* », les forces terrestres sont placées sous les ordres du général Beaufre, les forces navales et aériennes, respectivement sous les ordres de l'amiral Lancelot et du général Brohon¹⁴. Sur ses deux compatriotes, Raymond Brohon apporte le commentaire suivant : « *Beaufre – dix ans plus âgé que moi – a fait Science Politique avant d'avoir fait l'École de Guerre. C'est un esprit très délié. En outre, il parle très bien l'anglais – son épouse est une anglaise et il a été conférencier à l'École d'État-major britannique –, il est mesuré et très patient. L'amiral Lancelot est très connu des Britanniques ; c'est un marin très courtois* ».

« *Tous les trois, nous sommes choisis de telle sorte que le commandement ait la garantie que les relations avec les Britanniques commencent sous de bons auspices* »¹⁵.

Pour le général Paul Ély, les généraux Beaufre et Brohon « *sont l'un et l'autre des officiers généraux de grande classe. La profonde connaissance qu'ils ont, en outre, des milieux anglo-saxons et de leur langue doit faciliter la préparation et l'exécution des opérations alliés* »¹⁶.

Le portrait de l'aviateur est complété en ces termes par les frères Bromberger dans leur livre plus journalistique qu'historique sur l'affaire de Suez : « *Discret, distant même, un peu lointain au gré de ses officiers, c'est en réalité un intellectuel de l'air, un loup dévorant des bibliothèques et spécialement des bibliothèques anglaises* ». Anglicisant, connaissant bien les méthodes de commandement intégré de l'OTAN, le général Brohon¹⁷ est subordonné à l'*Air Marshal* Barnett qui est décrit comme un excellent aviateur, familier du Moyen-Orient, et

¹³ Paul Ély, *op. cit.*, p.48.

¹⁴ Raymond Brohon, à l'époque des faits, vient juste d'être nommé, à l'âge de 45 ans, général de brigade aérienne – le plus jeune de l'Armée de l'air -. Auparavant, en tant que colonel, il assurait le commandement de la base aérienne de Reims avec la 3^e escadre de chasse équipée de F-84 F *Thunderstreak*.

¹⁵ Entretien du général Brohon.

¹⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.48.

¹⁷ Avant son affectation à la base aérienne de Reims, le colonel Brohon a été l'adjoint « *Air* » auprès du général Ély alors en poste à Washington comme représentant la France au « *groupe militaire permanent* » de l'OTAN (*Standing Group*).

dont les Bromberger disent qu'il allait faire avec le commandant des forces aériennes françaises « *un ménage sans « ombre* »¹⁸.

Le général de division André Beaufre, commandant la 2^{ème} DIM – division d'infanterie mécanisée -, était auparavant chef du groupe d'études tactiques interallié du *SHAPE*. Conférencier au *Staff College* de Camberley, « *il parle parfaitement l'anglais et agace quelque peu les Français par son côté « British* ». Mais personne ne peut nier l'agilité de son esprit et la clarté de son intelligence. Il est très apprécié des Anglais pour son sang-froid et son langage châtié. Le contre-amiral Lancelot, « *solide, compétent, est très aimé dans les milieux maritimes. Bien connu de la Navy dont il a failli couler le cuirassé « Resolution* », alors qu'il commandait le sous-marin « *Bévésier* », il a réussi, à Washington, comme attaché naval », relate Paul Gaujac¹⁹.

Concernant l'amiral Barjot, Abel Thomas rapporte que : « *l'amiral était réputé pour être plus politique que marin. Ses rapports, écrits dans une langue très pure, constituaient toujours des analyses remarquables des situations* »²⁰.

De son côté, Jacques Baeyens, qui sera son « *conseiller diplomatique* », porte le jugement suivant : « *Peu prisé par ses pairs, sévèrement critiqué dans sa propre boutique, c'était un homme d'une classe indéniable. Ce qui me frappa le plus lors de notre rencontre fut son perpétuel fourmillement d'idées. Il avait des plans sur tout et quand l'un d'eux devait être écarté, il sortait aussitôt une douzaine de formules de remplacement* »²¹.

Aux autorités précédentes s'ajoute « *le commandement des Opérations aéroportées* » dont l'équivalent n'existe pas dans le système anglais. Son rôle est d'étudier les conditions d'intervention des TAP – Troupes Aéroportées -, de diriger leur action et de les ravitailler tant que la liaison n'a pas été établie avec les autres forces débarquées. « *Le général de brigade Gilles, Inspecteur des troupes aéroportées, assume cette responsabilité et amène avec lui une équipe très soudée, très compétente, qui s'entend à merveille avec l'équipe de la 10^{ème} DP – division parachutiste du général Massu -, les Services spéciaux et les aviateurs du GMMTA* »²², rappelle

¹⁸ Merry et Serge Bromberger, *Les secrets de l'expédition d'Egypte*, Edition des 4 fils Amon ; Paris, 1957, p.140.

¹⁹ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.45.

²⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.117.

²¹ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.20-21.

²² Le GMMTA - Groupement des Moyens Militaires de Transport Aérien – est l'organisme de l'Armée de l'air regroupant les unités d'avions de transport, équipées principalement, à l'époque, de bimoteurs Nord 2501 *Noratlant*.

Paul Gaujac – ancien colonel. *« Malheureusement, les atomes ne sont pas très crochus entre lui et Beaufre qui souffre, vis-à-vis des parachutistes, d'un double complexe de supériorité et d'infériorité »*, selon lui, qui relate que *« ces derniers apprécient plus la désinvolture et le sens pratique de leur chef anglais »*²³, qui est l'un des leurs, que la réserve et la brillante intelligence du commandant de la Force « A », (qui sera la dénomination de l'ensemble des unités terrestres françaises commandées par le général Beaufre)²⁴.

§ 3 - LES CONTRAINTES SUR LES PROCÉDURES

I- Le secret des opérations

Le général Ély écrit dans ses Mémoires que : *« des mesures très sévères sont prises pour protéger le secret de l'opération ; les autorités destinataires des documents élaborés par le groupe opérationnel de l'état-major de Londres sont en nombre extrêmement restreint ; les communications par radio, considérées comme insuffisamment sûres, ne mentionnent ni date ni lieu.*

« Il n'est naturellement pas question de vouloir dissimuler la constitution de notre force d'intervention et sa destination, s'empresse de préciser le général Ély, car l'activité qui règne à Chypre ne peut échapper à nos adversaires », en rajoutant que « ces derniers ne sauront toutefois, à aucun moment, discerner nos véritables intentions ». Et sur ce sujet, Ély estime que, « si un jugement devait être porté, aujourd'hui, sur les règles édictées pour la protection du secret de l'opération de Suez, on pourrait être tenté de dire qu'elles furent trop rigoureuses car certaines autorités qui auraient dû être informées ignoraient absolument tout de la préparation de l'opération ».

Ainsi, « en ce qui concerne l'opération de Suez, les seules personnalités non militaires qui sont pleinement au courant des travaux sont le président du Conseil, M. Pineau et M. Bourgès-Maunoury. Les secrétaires d'État aux trois armées n'en connaissent eux-mêmes qu'une partie.

*Au Quai d'Orsay et au Foreign Office – et cela est regrettable, tient à préciser le général Ély -, personne, en dehors des ministres, n'est mis au courant des projets militaires. Certaines liaisons et certains travaux, relevant du département des Affaires étrangères, sont, même en France, assurés par des officiers de l'état-major général des forces armées »*²⁵. *C'est, indubitablement, une*

²³ Il s'agit du général Sir Hugh Stockwell, commandant les forces terrestres de la coalition, qui avait commandé la 6th Airborne Division en Palestine en 1947-48.

²⁴ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.48.

²⁵ Il s'agit des généraux de l'Armée de l'air Challe et Martin.

erreur, car l'opération militaire ne bénéficiera pas des préparatifs diplomatiques qui s'imposaient ». Il rajoute : « Du côté français, le Quai d'Orsay rejoint la position britannique dans ce même désir de ménager les pays arabes ; mais les membres du gouvernement – du moins ceux qui sont au courant de l'affaire de Suez – sont, ne serait-ce que pour des raisons sentimentales, assez nettement pro-israéliens » ²⁶.

Mais le général Ély, dans ces critiques ainsi formulées, se garde bien d'en expliquer les raisons ! – en particulier les fortes divergences et controverses, tant en France qu'en Grande-Bretagne, sur la politique à mener vis-à-vis du monde arabe, et la nécessité, notamment, de masquer la « collusion » avec les Israéliens en faisant appel à des « diplomates en uniforme ». Il ne fait pas également mention du rôle joué par les membres du cabinet de son ministre, Bourguès-Maunoury, tout particulièrement par son directeur, Abel Thomas. Il se contente de rappeler que : « une telle situation comporte, d'ailleurs, des précédents : au temps de la III^e République, par exemple, les affaires extérieures se traitaient déjà dans le plus grand secret : c'est ainsi que les préparatifs de l'expédition du Tonkin, en 1883, ne furent connus que par quelques ministres seulement » ²⁷.

Au sujet de sa désignation pour commander le détachement de l'Armée de l'air ²⁸, le général Brohon témoigne : « Ély me donne comme consigne, qui va paraître extraordinaire : « Vous ne devez parler pour l'instant à personne de votre désignation ! » Bailly – le chef d'état-major de l'Armée de l'air – vous a mis à ma disposition, et il a pour directive d'accepter ce que vous demanderez. Vous pouvez actionner directement le commandement de l'Air sans passer par qui que ce soit. « l'État-major de l'Armée de l'air est à votre disposition pour enregistrer vos demandes » ²⁹. Une directive que Brohon saura utiliser à bon escient.

II- Une stratégie du pouvoir politique

Il est vrai, comme le rappelle Abel Thomas, que : « Toute opération militaire, tout acte de guerre froide ou chaude, implique le secret le plus absolu – témoin le plus grand débarquement de

²⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.98-99.

²⁷ *Op. cit.*, p.99.

²⁸ Ce détachement de l'Armée de l'air sur l'île de Chypre sera dénommé « GM 1 ».

²⁹ Entretien du général Brohon.

tous les dangers en Normandie en 1944 – et ce fut aussi le cas pour Suez – ce dont on ne peut que se féliciter sur le plan technique, comme sur le plan de l’efficacité de nos armées » ³⁰.

Au sujet des préparatifs militaires, Thomas nous apporte le témoignage suivant : « *Un état-major composé des trente-six officiers anglais et français les plus éminents et les plus opérationnels collaborent à l’élaboration des plans de débarquement à Alexandrie ou à Port-Saïd, couverts par un secret aussi impénétrable que celui des alliés en Normandie : les mêmes réseaux, les mêmes précautions, le même cloisonnement. Les plans ne sont connus : à Londres que de la reine, du Premier ministre, du ministre de la Défense ; à Paris, du président de la République, du président du Conseil, du ministre de la Défense nationale et de moi-même* ». Il rajoute : « *La seule différence, et elle est d’importance, est qu’à la fin des plans « opérations Normandie »* ³¹, *il y avait un jour « J », une heure « H » : dans le plan « Mousquetaire » il n’y en eut jamais, ou du moins furent-ils repoussés de jour en jour, de semaine en semaine, de mois en mois* » ³².

Le secret, vis-à-vis de l’adversaire et des opinions publiques, fut sans doute un des mieux gardés de l’Histoire. Abel Thomas ira jusqu’à prétendre : « *Le secret le mieux gardé de l’Histoire jusqu’à ce jour, peut-on dire sans forfanterie* » ! ³³

Il faut en effet reconnaître que ce ne fut pas une mince gageure si l’on veut bien noter que le Corps expéditionnaire français, qui n’était pas le plus important, comportait 34.000 hommes – dont 2.900 aviateurs -, 10.000 véhicules, 25.000 tonnes de matériels et 150 avions. « *C’est une option politique qui a été prise au départ par Guy Mollet et, surtout, Abel Thomas* », selon le général Brohon, qui témoigne ainsi : « *La raison profonde, je crois, est double : très peu de gens au courant, de façon délibérée, comportement hérité des habitudes de la Résistance ; côté de la défense nationale, Bourguès-Maunoury, Thomas et Mangin, qui est un pro-israélien depuis longtemps ; du côté de l’état-major général, Ély et les « activistes » Challe et Martin remuent beaucoup, très au fait de ce qui se prépare ; côté « Air », le chef d’état-major Bailly est au courant, ainsi que son adjoint Jouhaud ; côté Marine, l’amiral Nomy, le premier chef d’état-major qui ira en mission à Londres* » ³⁴.

³⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.41.

³¹ Il s’agit de l’opération « *Overlord* » de juin 1944.

³² Abel Thomas, *op. cit.*, p.113-114.

³³ *Op. cit.* p.40.

³⁴ Entretien du général Brohon.

III- Un exemple révélateur des procédures

Lorsqu'il sera question de déployer secrètement des avions de chasse sur le territoire israélien, ce sont les commandants des deux escadres intéressées qui seront convoqués par le général Jouhaud, - et acheminés discrètement jusqu'à Villacoublay par un avion spécial -, sans que leurs commandants de base respectifs soient le moins du monde informés. Il leur sera même interdit de leur rendre compte, comme il leur sera interdit de communiquer à leurs subordonnés l'étape finale de leur voyage lorsqu'ils s'envoleront pour se mettre en place. La destination ne sera connue que comme « *lieux de pêche* » et c'est en cours de route que sera remise à chaque escale l'information qui leur donne les indications de navigation nécessaires. Le mystère qui entourera la présence et l'activité des escadrons français en Israël s'étendra même, dans une certaine mesure, au général Brohon commandant depuis Chypre l'ensemble des forces aériennes françaises en opération. C'est ainsi qu'il apprendra, par un messenger du colonel Perdrizet – son adjoint pour Israël -, que les avions opèrent sous les couleurs israéliennes sans que quiconque soit véritablement en mesure de restituer la genèse de la décision correspondante.

Nous aurons l'occasion de revenir sur ces anecdotes révélatrices de cette méthode du « *cloisonnement* » et de ses aspects parfois négatifs ³⁵.

§ 4 - LES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION DE L'OPÉRATION « MOUSQUETAIRE »

I- Les Britanniques ressortent leur plan « *Rodeo* »

À la fin de l'année 1952, après la révolte des officiers égyptiens et la déposition du roi Farouk, les Britanniques avaient élaboré un plan - dénommé « *Rodeo* » -, un projet étudié à la demande de Churchill. Celui-ci comportait l'occupation du Caire et d'Alexandrie et le contrôle des routes y menant à partir de la zone du canal, le temps d'évacuer les sujets de Sa Majesté installés dans la zone du canal encore soumise au contrôle militaire britannique. Motti Golani précise que « *le plan stipule bien que la Grande-Bretagne ne peut, ni ne veut,*

³⁵ Sujets abordés dans la Conclusion « *Bilans et conséquences* ».

occuper tout le territoire égyptien, mais sa mise en œuvre doit permettre de protéger la vie de ses ressortissants tout en empêchant tout gouvernement de prendre le pouvoir contre son gré » ³⁶.

De ce fait, lorsque la crise de Suez éclate, l'idée d'une occupation de tout ou partie de l'Égypte n'est donc pas neuve pour le gouvernement et les militaires britanniques. Le plan « *Rodeo* » va servir de point de départ à l'élaboration, par les Britanniques, de leur intervention en Égypte.

L'opération militaire, intitulée « *Mousquetaire* » ³⁷ se présente, dans sa version initiale, de la façon suivante :

- Dans un premier temps, créer une tête de pont au moyen d'une opération amphibie couverte par une opération aéroportée. La mission des Anglais est de s'emparer du port d'Alexandrie, celle des Français est, par des opérations amphibies et aéroportées combinées, de mettre la main sur les débouchés ouest et sud-ouest de la ville. À l'abri de cette tête de pont s'effectuera, aussi rapidement que possible, le débarquement du gros des forces de manœuvre.
- Dans un deuxième temps, marcher sur Le Caire où une bataille peut être livrée dans un délai d'une semaine.
- Enfin, franchir le Nil de vive force en couvrant, éventuellement, le franchissement par une opération de parachutistes sur le barrage du delta et occuper le canal.

Et, très important, « *une opération aérienne destinée à éliminer l'aviation égyptienne doit précéder à l'ensemble de l'opération* » ³⁸.

Ce plan « *Mousquetaire* », dans sa première version, présenté par les chefs de l'état-major britannique à l'*Egypt Committee* le 10 août, prévoit pour le 15 septembre un débarquement de grande envergure à Alexandrie, dont le port en eau profonde et les installations permettent un débarquement facile. Par ailleurs, Le Caire se trouve à plus courte distance de cette ville que Port-Saïd. Ce plan, avalisé officiellement le 14 août par l'*Egypt Committee*, « *concrétise le concept, défendu par Harold Macmillan, d'une marche sur la capitale égyptienne et d'un renversement du régime nassérien par les armes* » ³⁹.

³⁶ Motti Golani, *op. cit.*, p.80.

³⁷ Cette dénomination – *Musketeer* - paraît avoir été inspirée par la silhouette et la superbe moustache conquérante du militaire britannique ayant établi le plan, le général Stockwell.

³⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.102-103.

³⁹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.86.

II- Les activités de planification : une source de conflits entre « *alliés* »

La première réunion du « *comité de planning* » avec les Français se tient le 10 août. Le général Beaufre résume ainsi les consignes qui lui avait été données, le 9 août, par le général Ély : « *Je serais le président du Comité français, mais les Anglais auraient le commandement. Mes adjoints seraient le contre-amiral Lancelot et le général d'aviation Brohon. L'attaché naval, l'amiral Amman, avait déjà réglé un certain nombre de choses et je devrais le voir à l'arrivée. À l'ambassade où l'amiral Amman nous reçut d'abord, on nous mit au courant de la situation : elle était confuse. Je croyais qu'un plan avait été établi. Il n'y eu que des ébauches dites en anglais Appreciation of the situation* »⁴⁰.

Beaufre et Brohon ont « *découvert que les jeux étaient déjà faits au cours de la première réunion avec les Britanniques, tenue le 10 août 1956* ». Dès cette première réunion du Comité de planning, les officiers français s'aperçurent qu'un monde les séparait de leurs collègues britanniques. « *Les Britanniques mettent sur pied un mini-plan « Overlord », avec une opération aéroportée et un débarquement, alors que les Français pensaient à une opération rapide non suivie d'occupation* ». En effet, « *Musketeer* » était conçu selon les méthodes britanniques et américaines de débarquement employées en Méditerranée lors de la Deuxième Guerre mondiale. « *La supériorité aérienne devait d'abord être obtenue par des raids en série sur les terrains égyptiens. L'assaut par mer, précédé d'un parachutage, devait assurer le contrôle d'une base où hommes et matériels seraient déchargés. Toute l'opération bénéficiait de l'appui des canons et des avions de l'escadre* »⁴¹.

De son côté, le général Brohon apporte le témoignage suivant : « *Au retour de Londres nous rendons compte à Paris où nous retrouvons l'amiral Barjot. Beaufre fait la présentation du plan britannique, qu'il approuve ! Il ne conçoit pas une opération contre l'Égypte sans qu'elle soit matérialisée par une occupation* ». Par contre, « *Barjot, d'entrée de jeu, ridiculise le plan !* ». Et : « *chose curieuse, Abel Thomas et Bourguès-Maunoury disent : « Vous ne pouvez pas accepter un plan semblable ».*

⁴⁰ André Beaufre, *op. cit.*, p.82.

⁴¹ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.54.

« Mais, commente-t-il, quand on est « subordonné » on ne peut pas discuter les ordres ! » Toutefois, « Barjot décide qu'à la prochaine réunion d'état-major les chefs militaires français vont pouvoir présenter aux Britanniques leurs objections »⁴².

Or, rappelle Brohon : « Dans l'organigramme, nous, deputy, sommes membres de droit dans les réunions plénières », et, dans ces réunions plénières, « l'amiral, lui, n'est simplement que toléré. Il n'a pas sa place ». Aussi, au cours de la réunion suivante à laquelle il va participer pour la première fois à Londres, lorsque l'amiral Barjot critique le plan, « c'est la stupeur chez les Britanniques : de quel droit ? », et « c'est Beaufre qui fait le diplomate, qui rattrape le coup ». « Keightley le recevra comme un représentant du ministère de la Défense français, et non comme membre de l'organisation du commandement ». « Barjot peu agir sur nous, Français – surtout sur la Marine – mais n'a pas sa place dans l'organigramme », rappelle à nouveau Brohon. Ainsi, « À la réunion suivante [...], l'amiral Barjot se présente comme commandant en chef français, ce qu'il ne peut pas être puisqu'il n'y a pas de « commandant en chef français », car il n'y a que des commandants de forces françaises subordonnées aux Britanniques. Se croyant autorisé à demander une modification du plan, Barjot, ce 20 août, a pris la parole, avec son chef d'état-major Gazin ».

À ce sujet, Brohon rapporte que ces deux personnages « ont bafouillé, et ont perdu la face parce que les Britanniques n'ont pas compris qu'après avoir été désigné comme les leaders on mette dans le circuit un personnage nouveau, Barjot, qui commence par contester le plan qu'eux avaient préparé ». « Vous ne voulez plus participer à l'expédition ? », disent les Anglais ». « Beaufre, très diplomate, intervient pour dire que le plan de l'amiral Barjot ne sera qu'une variante : aller à Port-Saïd et prendre en gage⁴³ le canal »⁴⁴.

Par ailleurs, le choix d'une date pour le début d'une action guerrière doit attendre les résultats des futures discussions anglo-américaines sur les suites de la conférence, et sur la coopération qu'accorderaient les États-Unis, afin de faire pression sur l'Égypte. En outre, « le gouvernement devra obtenir l'assentiment du Parlement avant toute opération militaire », rappelle Eden lors d'une réunion de l'*Egypt Committee* tenue à la veille de la Conférence de Londres⁴⁵.

⁴² Entretien du général Brohon,

⁴³ Souligné par nous. Nous verrons, par la suite, que cette « variante », avec son objectif de « prendre en gage le canal », sera finalement retenue.

⁴⁴ Entretien du général Brohon.

⁴⁵ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.87.

SECTION II : LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DE LONDRES

§ 1 - LA POSITION DU CAMP OCCIDENTAL À LA VEILLE DE LA CONFÉRENCE

I- Les recommandations du Quai d'Orsay pour une solution diplomatique

Quelques jours avant la première conférence de Londres, le 13 août, Pierre Maillard, le chef de la sous-direction du Levant au Quai d'Orsay « *met en relief plusieurs « erreurs » ou « équivoques » de nature à compromettre l'action de la France dans la crise de Suez. Il oppose d'abord le but légitime, proclamé officiellement, à savoir établir un système propre à garantir la liberté du transit par le canal, aux actes ou attitudes qui donnent à penser que l'on recherche l'élimination de Nasser. Fausser ainsi le sens de l'épreuve de force, observe-t-il, isole la France et la Grande-Bretagne. Pierre Maillard repousse totalement l'idée d'une opération militaire « qui rappellerait les plus fâcheux souvenirs du XIX^e siècle », dresserait contre elle l'ensemble des pays arabes, et « souderait les puissances asiatiques derrière l'URSS ». En outre, l'attitude des Occidentaux envers l'URSS ne peut que susciter son opposition active : on ignore son rôle capital au Proche-Orient alors que l'on aurait dû l'associer à la préparation de la réunion des nations maritimes »* ⁴⁶.

Par ailleurs, ce responsable de la sous-direction du Levant « *juge peu sûr le soutien des États-Unis* », car « *dans leur rivalité moyen-orientale avec les Britanniques, les Américains s'appuient sur l'Arabie Saoudite et l'Égypte, et seul un ralliement sans réserve de cette dernière à l'Union soviétique pourrait altérer cette politique. Le diplomate prédit que les États-Unis « s'efforceront de promouvoir un règlement pacifique qui assurera la liberté du transit, sans amoindrir et même en confirmant, si possible, leur prédominance dans ce secteur du monde* ». De ce fait, note-t-il, « *la réussite des plans franco-britanniques risque d'être sérieusement handicapée* ». Pierre Maillard examine enfin la solidarité anglo-française, « *ni la moindre ni la moins redoutable* » des équivoques à ses yeux. Dans cette crise, les deux puissances ont des enjeux communs tels que la défense de la Compagnie de Suez, la préservation du ravitaillement en pétrole et leurs intérêts généraux en Afrique. Mais cette entente a néanmoins ses limites, sur lesquelles le diplomate veut attirer l'attention du ministre :

⁴⁶ *Op. cit.*, p.287.

« Pour la Grande-Bretagne [...] l'opération ne vise pas uniquement le problème du canal [...] mais des objectifs beaucoup plus larges. [Elle entend] regagner d'un coup les positions perdues au Proche-Orient, abattre le régime de Nasser [...] consolider définitivement le Pacte de Bagdad. Elle cherche maintenant à rétablir son leadership [dans la région] aux dépens de l'Égypte, certes, mais aussi de la Syrie et du Liban.

« Le but de la politique française, traditionnellement attachée à l'équilibre, ne peut être celui-là, quelque intérêt qui s'attache pour elle à rogner les ailes du chef de la junte militaire du Caire. [...] Ceci parce que les intérêts de la France sont en Égypte infiniment plus importants que ceux des Anglais, et en deuxième lieu, parce que l'Égypte est une pièce essentielle du fragile système d'équilibre dont la rupture [...] au profit de l'Irak, entraînerait les plus funestes conséquences non seulement pour la Syrie ou le Liban, mais aussi pour Israël, sans améliorer en quoi que ce soit nos positions en Afrique du Nord »⁴⁷.

Après son analyse des équivoques qui pèsent sur la politique française dans l'affaire de Suez, le responsable de la Sous-direction du Levant définit pour la conférence de Londres une position « solide et cohérente ». Pour lui, « malgré le caractère « fâcheux » du régime nassérien et la « place excessive prise par son pays au Proche-Orient », il faut respecter les droits légitimes de l'Égypte, pour ne pas faire de son chef la victime de « l'impérialisme » occidental ». De son côté, l'ambassadeur français à Washington, « Maurice Couve de Murville, prévenait avec raison le ministre Pineau qu'il ne fallait pas interpréter le refus américain de financer l'édification du barrage d'Assouan comme le prélude d'un revirement de la politique des États-Unis à l'égard de l'Égypte ». Il avait également signalé auparavant « l'existence d'une différence, au niveau le plus élevé, entre l'état d'esprit » des responsables du département d'État aux Affaires étrangères, de plus en plus hostiles au gouvernement Nasser, et celui, plus favorable de Dulles »⁴⁸.

II- La rencontre à Paris entre dirigeants français et britanniques

Lors des discussions des 11 et 13 août 1956 à Paris, les représentants des deux gouvernements s'efforcent, sans grand succès, de trouver une unité de vues, pas uniquement sur la question égyptienne, mais aussi sur le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord. « *Aucune résolution n'est encore prise sur l'emploi de la force, note le Foreign Office dans ses directives du 5 août*

⁴⁷ *Op. cit.*, p.287-288.

⁴⁸ *Op. cit.*, p.288.

à l'ambassadeur britannique à Paris, Sir Gladwyn Jebb. Ce dernier doit donc éviter de donner aux Français l'impression que le Cabinet anglais a opté pour une solution militaire ou, même, qu'il donne une base bilatérale à sa politique égyptienne. Il ne s'agit pas d'en arriver à une « décision anglo-française ferme », mais de limiter ces entretiens à un examen des positions de chacun. L'Egypt Committee, qui a approuvé ces instructions, a insisté sur le caractère exploratoire à donner aux pourparlers : la réalisation d'une action militaire conjointe demeure subordonnée à l'incapacité de la Conférence de Londres à déboucher sur un règlement satisfaisant ».

De leur côté, « les Français reprennent volontiers, en principe, les objectifs politiques et les modalités du projet d'intervention militaire dans la zone du canal de Suez, fixés a priori par les Britanniques. Ils admettent aussi la participation, souhaitée à Londres, d'autres États à cette entreprise contre l'Égypte. Mais, alors que les Anglais font de l'occupation de tout ce pays une nécessité éventuelle, les dirigeants français l'estiment indispensables pour la sécurité des colonies européennes du Caire et d'Alexandrie, et en raison des risques d'une probable guérilla, difficultés qu'ils soulignent dès le début des entretiens, le 11 août »⁴⁹.

En outre, « tandis que Sir Gladwyn Jebb observe à plusieurs occasions que le Cabinet britannique « ne considère pas la Conférence de Londres comme une formalité et recherche sincèrement une solution pacifique », Christian Pineau, présent durant la seconde et dernière rencontre avec l'ambassadeur d'Angleterre fonde son discours sur l'inéluctabilité du recours aux armes. Conscients de la détermination anglaise, les Français consentent à dissocier Israël de toute opération militaire contre les Égyptiens, et s'engagent même à respecter « les principes établis » pour le contrôle des fournitures militaires au Proche-Orient par le NEAC. Cependant, les deux parties divergent totalement sur le concept d'une modification des frontières israéliennes au profit de l'Égypte, préconisé à Londres. « Le ministre français se prononce pour la consécration du statu quo, voire, en dernière extrémité, pour un échange territorial auquel Tel Aviv agréerait. Globalement, il y a mésentente sur la politique arabe. Comme auparavant, on condamne du côté français le Pacte de Bagdad, vu comme cause principal du rapprochement entre Le Caire et Moscou, et l'on s'oppose à son extension au Liban ou à l'Afrique du Nord, ainsi même qu'à l'Égypte »⁵⁰.

Il faut plutôt, disent les Français, encourager, contre le panarabisme, les nationalismes locaux et prévenir la montée « d'un autre Nasser ». Dans le même sens, même si l'on ne voit

⁴⁹ *Op. cit.*, p.82-83.

⁵⁰ *Op. cit.*, p.84.

pas d'inconvénient à la mise en place d'un nouveau régime en Syrie, « *on rejette l'idée anglaise d'un « croissant fertile », qui consacrerait l'émergence d'un « calife irakien »* »⁵¹.

Le protocole des conversations anglo-françaises des 11 et 13 août 1956 montre bien la base très restreinte de l'entente entre les deux pays. « *Essentiellement, ils conviennent que l'intervention armée conjointe, dont Sir Gladwyn Jebb fait reconnaître le caractère conditionnel, aura pour but « d'assurer le libre passage dans le canal », d'en prendre donc le contrôle jusqu'à ce qu'intervienne un accord satisfaisant avec l'Égypte du point de vue de l'internationalisation de cette voie maritime. Dans le cas où tomberait le gouvernement actuel, les deux puissances soutiendraient un nouveau pouvoir égyptien, « démocratique », « non militaire » et disposé à traiter dans le sens voulu sur le statut du Canal. Les Français « acceptent les propositions britanniques sur les objectifs et modalités de l'action militaire, restreinte géographiquement et dans le temps au « strict minimum nécessaire, ainsi que la mise à l'écart d'Israël. Pour le reste, sauf pour le Liban, qui devra rester mixte – chrétien et musulman -, équilibré et tourné vers la Méditerranée plutôt que vers l'Orient, « les deux associés doivent se contenter d'enregistrer leurs positions respectives, car il y a désaccord sur un éventuel règlement du problème israélo-arabe, sur l'avenir du Pacte de Bagdad ou sur le projet du « croissant fertile ». De leur côté, « si les Anglais ne se montrent pas hostiles aux développements de la politique nord-africaine de la France, ils sollicitent un « geste libéral » en Algérie, bénéfique dans la perspective d'une expédition en Égypte, mais Christian Pineau ne peut promettre. Ce dernier a par ailleurs clairement tenu l'adhésion du Maroc et de la Tunisie au METO pour incompatible avec les liens privilégiés entre les deux ex-protectorats et l'Occident »* »⁵².

Les espoirs de chacun des deux alliés d'infléchir la politique de l'autre au Moyen-Orient, s'avèrent donc vains. « *Au reste, si devant l'intention anglaise, notifiée sans ambages, de poursuivre la consolidation voire l'élargissement du Pacte de Bagdad, les Français donnent l'assurance de cesser leurs attaques contre cette organisation, on peut croire qu'il s'agit là d'une concession de pure forme. Il en va de même pour leur engagement de suspendre l'approvisionnement, sur une grande échelle, d'armements à Israël ». Finalement, « on remarque qu'en dépit de l'apparente unité de vues atteinte lors des discussions des 11 et 13 août en ce qui concerne l'Égypte et le canal de Suez, la Grande-Bretagne et la France ont des orientations bien différentes dans leur politique égyptienne. Au demeurant, depuis le début de la crise, le ministère Mollet a un*

⁵¹ Ibid

⁵² *Op. cit.*, p.85.

comportement agressif et peu soucieux de l'opinion internationale ou américaine, qui contraste avec l'attitude du Cabinet Eden. Seul l'isolement des deux gouvernements et leur hostilité commune au régime nassérien les rapprochent », relève Jean-Yves Bernard ⁵³.

III- La position américaine immuable : opposition à toute « action inconsiderée ou précipitée »

La mise au point de l'attitude qu'allaient suivre les États-Unis à la conférence des 22 nations eut lieu le 12 août au cours d'une réunion à laquelle participaient les hauts responsables de la diplomatie américaine et les leaders politiques du Congrès. Comme pour le projet « *Vautour* » ⁵⁴, Eisenhower convoqua les représentants des deux partis politiques. Il raconte : « *L'assistance comptait onze sénateurs et onze membres du Congrès. Je parlai de la question de Suez en termes généraux, et également des espoirs que nous avons mis dans la future conférence de Londres. [...] Le secrétaire d'État souligna notre refus auprès des Français et des Britanniques de les soutenir dans une action inconsiderée ou précipitée. Ce serait, en grande partie, l'attitude des nations à Londres, dit Foster Dulles, qui déterminerait les prochaines mesures à prendre. Si la conférence devait présenter des propositions convenables et raisonnables à Nasser et qu'il les refusât, il serait alors clair que nous serions autorisés à venir en aide à nos alliés d'une manière plus spectaculaire. Tous comprenaient que nous étions seulement réunis pour prendre contact sur les problèmes actuels* » ⁵⁵.

IV- Nasser, pris à partie par Eden, ne sera pas présent à Londres

Le 8 août, le premier ministre britannique s'adresse au peuple britannique en prenant directement à partie le colonel Nasser dans une intervention radiodiffusée : « *Notre adversaire n'est pas l'Égypte, encore moins le monde arabe, mais le colonel Nasser* », ajoutant que cet homme n'est pas fiable. Et en réponse à l'objection qui voudrait que l'on tînt compte de l'engagement égyptien de ne pas gêner la navigation et que l'on fit encore confiance à

⁵³ *Ibid*

⁵⁴ Rappel : le projet « *Vautour* », envisagée en avril 1954, devait porter sur l'intervention de l'aviation américaine – *US Air Force* et *US Navy* – pour rompre l'encerclement du camp retranché de Diên Biên Phu.

⁵⁵ Dwight Eisenhower, *op. cit.*, p.54.

Nasser, Eden répondit : « *Regardez ses antécédents. Il a montré qu'il était quelqu'un à qui on ne pouvait pas faire confiance pour respecter un accord* » ⁵⁶.

Ainsi mis publiquement en accusation, le Raïs ne pouvait pas venir à Londres. Dans une déclaration diffusée par Radio Le Caire, le secrétaire général de la Ligue arabe déclarait : « *Je ne vois pas comment l'Égypte pourrait accepter de participer à la conférence de Londres du 16 août prochain, organisée dans une atmosphère de violence et de haine, et dont les décisions ont été arrêtées d'avance par un directoire de grandes puissances intéressées à maintenir leur influence impérialiste en Proche-Orient* » ⁵⁷.

Le 12 août, au cours d'une conférence de presse, Nasser va donc annoncer sa décision de refuser de participer à la conférence de Londres et, pour ne pas être accusé de mauvaise volonté, il propose une autre conférence à laquelle seraient invités, non seulement les signataires de la Convention de Constantinople, mais tous les utilisateurs du canal.

Toutefois, l'Inde, représentée par Krishna Menon, très anglophobe, et l'URSS, qui avait envoyé Chepilov – et qui a soutenu la proposition de Nasser -, vont jouer avec force le rôle d'avocat de l'Égypte contre les « *puissances impérialistes* ». L'URSS est présente car il s'agit pour elle de manifester ses intentions pacifiques dans le règlement des différends internationaux, tout en soutenant Nasser. « *L'Union soviétique a en effet reconnu dès le 9 août le droit souverain de nationaliser le canal et de s'en prendre à la Compagnie de Suez, une survivance coloniale* » ⁵⁸.

§ 2 - LE DÉROULEMENT ET LE RÉSULTAT DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE

Dans le cadre de la préparation de la conférence portant sur la gestion du Canal, qui doit se réunir à Londres du 16 au 23 août, la France, la Grande-Bretagne et les États-Unis se mettent d'accord sur une proposition de création d'une autorité internationale du canal de Suez dont les buts sont ainsi définis :

- 1) Prendre en charge la gestion du canal ;

⁵⁶ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.265-266.

⁵⁷ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.57.

⁵⁸ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.57.

- 2) Assurer son fonctionnement efficace en tant que voie d'eau internationale libre, ouverte et garantie contre toute atteinte en application des principes de la Convention de 1888 sur le canal de Suez ;
- 3) Verser une équitable indemnité à la Compagnie du canal de Suez ;
- 4) Assurer à l'Égypte une redevance équitable qui tiendra compte des droits et intérêts légitimes » ⁵⁹.

I- Déroulement de la conférence : un échec prévisible

La proposition portant sur la création d'un « *Conseil de gestion du canal de Suez* » est adoptée par 18 voix (représentant plus de 90% du trafic sur le canal) sur 22. Cet organisme international devait être chargé de gérer le canal, et de présenter régulièrement des rapports d'activité à l'Organisation des Nations Unies.

Quatre pays refusent cette création : l'URSS, Inde, Ceylan, Pakistan, des alliés proches de l'Égypte. On peut alors facilement imaginer la réponse que Nasser va faire.

En effet, ce désaccord au sein des participants, séparés en deux groupes adverses pour souscrire à une conclusion commune, sera la preuve manifeste de l'échec de la conférence et Nasser aura beau jeu de rejeter des propositions de gens qui n'auront même pas pu se mettre d'accord entre eux. Pour sortir de cette impasse et afin de disposer d'un texte à présenter à l'Égypte, la délégation française « *suggère d'adopter le texte proposant d'envoyer au Caire le procès-verbal des délibérations. Après l'acceptation d'un amendement soumis par Chepilov, ce texte est adopté à l'unanimité* » ⁶⁰, unanimité apparente visant surtout à sauver la face. Commencée le 16 août, la conférence s'achève le 23.

II- Le Comité des Cinq – La mission infructueuse de Menzies auprès de Nasser

Un « *comité des Cinq* », présidé par le Premier ministre australien Robert Menzies, est chargé de « *défendre le projet des 18 États – à partir des procès-verbaux des réunions – auprès de Nasser, mais il est dépourvu de tout pouvoir lui permettant d'imposer sa médiation. Dulles, le seul qui aurait pu avoir quelque autorité sur Nasser, s'est récusé.*

⁵⁹ *Op. cit.*, p.265-266.

⁶⁰ Henri Azeau, *op. cit.*, p.304.

Dans ce comité, « trois délégués jouent un rôle secondaire : l'Éthiopien, l'Iranien et le Suédois. Les deux autres jouent un rôle capital : d'une part, le président du comité, ami personnel d'Eden ; d'autre part, le délégué américain. Pour ce poste, Foster Dulles désigne un de ses Secrétaires d'État adjoints : Loy Henderson, considéré à Londres comme étant « inféodé au lobby arabo-pétrolier » ⁶¹. Célèbre depuis son rôle dans l'affaire Mossadegh ⁶² il était en effet un des fleurons de ce clan arabophile de l'administration américaine dont l'initiateur avait été l'ancien Secrétaire à la Défense, feu James Forrestal.

Selon Henri Azeau, « Pour Nasser, il ne pouvait plus y avoir de doute : les Américains prenaient leurs distances. Menzies et ses amis pouvaient toujours parler ; ce qu'ils disaient n'engageait pas la politique des États-Unis » ⁶³. « On savait que Foster Dulles avait déclaré à Chepilov qu'en tout état de cause, la négociation l'emporterait sur une solution de force » ⁶⁴, d'après Marc Ferro. Ce comité séjourna au Caire du 3 au 9 septembre. Quant au résultat, personne n'avait d'illusion, ni les Alliés, ni Nasser, ni les membres du Comité eux-mêmes. « Ils n'avaient aucun mandat pour négocier quoi que ce soit. Ils étaient simplement chargés de remettre à Nasser le texte des résolutions du comité, et lui faire savoir que « c'était à prendre ou à laisser ». On aurait pu aussi bien lui envoyer cela par télétype » ⁶⁵.

III- Nasser refuse un « Conseil de gestion du Canal »

Le 9 septembre Nasser rejette en bloc le texte qui lui est proposé, mais après six jours de négociations serrées ou prétendues telles, car sa décision était déjà prise depuis longtemps. Près d'une semaine de gagnée, une de plus car le temps travaille aussi pour dirigeant égyptien. Dans son ouvrage consacré à la crise de Suez, Denis Lefebvre relate que « tout était clair dès les premières rencontres. Rien n'a évolué ensuite : un dialogue de sourds. Le président égyptien a fait savoir que l'existence d'un tel organisme exploitant le canal serait une atteinte à la souveraineté de l'Égypte, et un renversement de la politique annoncée le 26 juillet » ⁶⁶.

⁶¹ *Op. cit.*, p.302.

⁶² Il s'agit de la nationalisation des compagnies pétrolières britanniques décidée en 1951 par le Premier ministre iranien, le docteur Mossadegh. La crise qui s'ensuivra sera concrétisée par le départ des techniciens étrangers d'Iran, des pressions des Anglo-Saxons sur le pouvoir en place et le coup d'État entraînant le retour du Shah.

⁶³ Henri Azeau, *op. cit.*, p.346.

⁶⁴ Marc Ferro, *op. cit.*, p.61.

⁶⁵ Henri Azeau, *op. cit.*, p.345.

⁶⁶ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.58.

L'essentiel des discussions entre Menzies et Nasser tient en deux correspondances. Dans la première, datée du 7 septembre, Robert Menzies dit que « *la position de l'Égypte en qualité de propriétaire est reconnue. Il s'agit aux yeux des 18 puissances de procéder à l'installation d'un « locataire », « constitué de façon que l'avenir du canal soit satisfaisant tant pour ses propriétaires que pour les nombreuses nations qui s'en servent* ». Qui plus est, le « locataire » en question sera un organisme rattaché à l'ONU, qui comprendra l'Égypte elle-même. Dans sa réponse datée du 9, Nasser estime que « *l'objectif est d'amputer l'Égypte et de séparer de son corps même l'un de ses avantages principaux [...] d'une partie intégrante de son territoire* ». Dans sa conclusion, il écrit : « *Nous sommes convaincus que quiconque étudierait le document objectivement n'aurait qu'une certitude, à savoir que son but est de retirer le canal de Suez des mains égyptiennes et de le remettre entre d'autres mains. Il est difficile d'imaginer quelque chose de plus provoquant pour le peuple égyptien* » ⁶⁷.

Dans ses Mémoires, Anthony Eden rapporte des extraits d'un rapport que lui adressa Menzies, dès son retour à Melbourne, sur les entretiens tenus avec Nasser après son escale au Caire. Selon le Premier ministre australien, pour Nasser « *notre proposition était du « colonialisme collectif » que nous voulions mettre en vigueur ; il en revenait toujours à la « souveraineté », à notre désir de « domination » sur le canal, à notre volonté de « mainmise » sur le canal* » ⁶⁸.

Par ailleurs, comme le relève Jean-Yves Bernard, « *l'adhésion de la grande majorité des puissances représentées à la conférence de Londres constitue pour le tandem franco-anglais un succès de façade, stérile. En vérité, les deux associés se retrouvent isolés s'ils tentaient d'imposer par la force aux Égyptiens ce règlement. Par exemple, on sait à Whitehall que même les Dominions n'appuieraient sans doute pas une action militaire de la mère patrie si les États-Unis n'y prenaient pas part ou ne l'approuveraient pas sans réserve. Quant aux autres membres du Commonwealth, comme l'Inde ou Ceylan, ils prendraient, à l'exception de l'Afrique du Sud, parti pour l'Égypte* » ⁶⁹.

⁶⁷ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.58.

⁶⁸ Anthony Eden, *op. cit.*, p.501.

⁶⁹ Jean-Yves Bernard, *op.cit.*, p.88.

§ 3 - LA POSITION DES COALISÉS APRES L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE

I- La position des milieux politiques français

Au début de septembre, l'échec de la mission Menzies cause de vifs remous en France⁷⁰. La nouvelle de la tenue d'une seconde conférence à Londres ⁷¹ en vue de créer un organe de gestion du canal de Suez, provoque la colère chez les tenants de la riposte au « *coup de force* » de Nasser. Le 6 septembre, se réunit un intergroupe, dit de « *défense de l'unité française* », comité de surveillance formé par les sénateurs modérés, radicaux, républicains populaires et du RGR. Convoqué dans le but d'examiner « *les faiblesses et les divisions occidentales* », l'intergroupe entend appuyer le gouvernement, mais il promet une « *sévère critique* » en cas de faiblesse dans la « *défense des intérêts nationaux* » ⁷². « *Devant la fédération départementale de son parti en Ardèche, le républicain populaire Pierre-Henri Teitgen insiste sur la nécessité de « ne pas reprendre aux yeux des Africains le chemin qui va de Munich à la défaite* » ⁷³. De son côté, Georges Bidault dit suspecter une tentative de « *noyade du poisson dans l'oubli* », et compare les événements actuels à ceux qui entourèrent la remilitarisation de la Rhénanie en 1936 ! ⁷⁴. Max Lejeune, socialiste proche de Lacoste, secrétaire d'État à la Guerre, évoque le même processus devant les socialistes de la Somme.

II- La position des milieux britanniques

Le 2 septembre, les dirigeants du parti travaillistes opèrent un retournement remarquable : dans des discours publics, Gaitskell et John Strachey, ancien ministre de la Défense et membre du *Shadow Cabinet*, interpellent le gouvernement. « *Ils insistent sur la nécessité de réunir le Parlement et exigent un engagement officiel à n'utiliser la force qu'en état de légitime défense. Strachey condamne sans équivoque la venue de soldats français à Chypre* » ⁷⁵.

⁷⁰ Durant la phase pacifique de la crise de Suez, les groupes de centre-droit et de la droite rappellent sans cesse au gouvernement les promesses faites à l'Assemblée nationale et ils critiquent sévèrement son inaction sur le plan militaire et ses initiatives diplomatiques.

⁷¹ Sujet abordé dans le § 4 suivant « *Relance des concertations entre des Alliés divisés* ».

⁷² Journal *Le Monde*, édition du 1^{er} septembre 1956. Cité par J.-Y. Bernard, *op. cit.*, p.349.

⁷³ Journal *Le Monde*, édition du 4 septembre 1956. Cité par J.-Y. Bernard, *op. cit.*, p.349.

⁷⁴ Journal *Carrefour* édition du 23 août 1956. Cité par J.-Y. Bernard, *op. cit.*, p.347.

⁷⁵ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.111-112.

Quelque peu marginal, le petit parti libéral adopte lui aussi aux Communes une attitude patriotique, mais avec beaucoup moins d'excès que les travaillistes. « *Après un entretien avec le chef du parti libéral, Clement Davies, le 14 août, Lord Salisbury informe le Premier ministre des réserves des libéraux devant des mesures militaires trop importantes. Davies a de surcroît écarté « dans tous les cas » une intervention armée sans appel préalable aux Nations unies. Le 1^{er} septembre, les libéraux s'associent de façon significative à la requête du Labour pour la convocation du Parlement* »⁷⁶.

A-La position des conservateurs radicaux

Jean-Yves Bernard relève que « *pour un segment considérable du mouvement tory, dans le pays comme au Parlement, la crise de Suez fournit non seulement l'occasion d'un redressement de la politique étrangère et d'un renforcement de la présence anglaise au Moyen-Orient, mais, plus fondamentalement, elle représente une épreuve décisive pour l'avenir de la Grande-Bretagne comme grande puissance. Toute la politique basée sur l'édification du METO – ou MEDO - se trouverait compromise, précise le Daily Mail, car si Nasser ne perd pas son pari, le système des pactes moyen-orientaux construit par Londres s'effondrera* »⁷⁷.

*L'installation des troupes françaises à Chypre, quoique bien accueillie par les impérialistes, ne suffit pas à les rassurer, d'autant que se développe en Grande-Bretagne un fort courant d'opinion pour une solution de compromis à la crise. Or, les Suez Rebels font d'une victoire sur Nasser la condition du maintien du Premier ministre à la tête du pays et du parti. Ainsi, Desmond Donnelly, député travailliste et journaliste, rapporte-t-il à Gaitskell que « Julien Amery demeure aussi ferme que jamais », et que le Suez Group a pour mot d'ordre : « ou Nasser ou Eden doit partir avant octobre »*⁷⁸.

Aussi, dans les premiers jours de septembre, « *les journaux conservateurs de la tendance dure dénoncent violemment les « apaiseurs », ceux qui ont Munich pour « patrie spirituelle », et qui, comme en 1936, ignorent les enjeux vitaux de la crise : l'économie, le prestige et la « responsabilité mondiale » de la nation. On considère, dans ce milieu, que « l'apaisement de l'Égypte », en*

⁷⁶ *Op. cit.*, p.114.

⁷⁷ Le 4 août, dans un article du Daily Mail intitulé « *Calm and Confident* », le journal affirme : « Les prochaines semaines seront [dans l'avenir] perçues comme le moment où [les Britanniques] manifestèrent à nouveau leadership et responsabilité. ». Cité par J.-Y. Bernard, *op. cit.*, p.119-120.

⁷⁸ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.133.

raison duquel la Grande-Bretagne a abandonné le Soudan et la base de Suez, a causé la crise actuelle, ce qui justifie le refus de toute concession par rapport aux exigences des Dix-huit »⁷⁹.

Le gouvernement répond à ces pressions par l'annonce d'une session extraordinaire du Parlement le 12 septembre.

B-L'opinion publique britannique

Un sondage effectué les 5 et 6 septembre par le *BIPO* « *montre un affaiblissement relatif du soutien accordé par le public aux gouvernants, même si leur politique recueille encore, à ce moment, l'adhésion d'une majorité de personnes interrogées. 65% d'entre elles pensent que le Cabinet a eu raison de ne pas réagir par la force à la nationalisation et 69% croient correctes les précautions militaires adoptées* »⁸⁰.

Concernant les conservateurs, ils se scindent en deux groupes d'opinion égaux, de 43%, lorsqu'il s'agit d'accepter ou refuser l'offre égyptienne de conclure un nouveau traité qui laisserait à l'Égypte la gestion du canal sous condition que soit garanti le libre passage et que soit établi un corps consultatif des pays usagers. Comme le souligne Jean-Yves Bernard, « *cette division marquée illustre un problème majeur des dirigeants conservateurs, car tant au niveau des militants qu'à celui des parlementaires de leur parti, un noyau dur, qui enfle jusqu'à presque 50% sur la question de l'ultimatum, désire une manifestation tangible de la puissance britannique dans l'affaire de Suez* »⁸¹.

Le fait demeure qu'après six semaines de crise et d'attaques verbales contre Nasser, le Premier ministre n'obtient pas le soutien d'une majorité massive de ses partisans pour une politique de force menée indépendamment par la Grande-Bretagne. « *Ainsi, le gouvernement anglais voit-il à la mi-septembre s'effriter le soutien populaire des premiers jours de la crise*⁸²: *non seulement l'opinion publique se fracture-t-elle suivant une ligne partisane, mais le mouvement tory lui-même tend à se partager sur la politique égyptienne des gouvernants conservateurs, entre radicaux et modérés* »⁸³.

⁷⁹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.128.

⁸⁰ *Op. cit.*, p.116.

⁸¹ *Op. cit.*, p.117.

⁸² Deux sondages effectués par le *BIPO*, l'un au moment de la Première conférence de Londres et l'autre entre le 7 et le 18 septembre, montrent que le taux de satisfaction baisse de 59 à 42%, tandis que celui des mécontents, naguère de 25%, atteint 40%.

⁸³ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.118.

C-La réaction du Cabinet britannique

À la fin du mois d'août, la situation du Cabinet devient de plus en plus délicate : d'une part, l'opposition menace de combattre ouvertement la politique gouvernementale dans la crise de Suez et la division des tories s'accroît ; d'autre part, Paris et Washington émettent des *desiderata* contraires.

Le 4 septembre, certains membres de l'*Egypt Committee* se prononcent donc pour l'appel aux Nations unies, avant même la fin de la Mission Menzies. Le Cabinet ne peut plus reculer et fixe au 12 septembre la réunion du Parlement, « *mesure indispensable, selon Eden, pour répondre à la presse et à l'opposition, et pour calmer l'opinion publique. Trois jours plus tard, le 7 septembre, le Premier ministre invoque au sein de ce Comité restreint la rigidité du « Plan Mousquetaire » pour justifier son remplacement par « Mousquetaire révisé »*^{84 85}.

En dépit de leurs réels efforts de propagande, relayés par la presse impérialiste et par certains grands journaux proches du pouvoir, « *Eden et ses collègues doivent à la veille du débat parlementaire de septembre sur Suez réitérer le jugement porté trois semaines plus tôt : la population adhère certes toujours au but officiel proclamé fin juillet, obtenir le contrôle international du Canal, mais elle écarte la solution militaire et partage le souhait du Labour et des libéraux quant à l'appel aux Nations unies »*⁸⁶.

Aussi, « *le maintien d'une position officielle équivoque sur un possible recours à la force, de moins en moins profitable au plan diplomatique, vise moins à préserver une liberté d'action future, que l'on recouvrerait instantanément en cas de casus belli fourni par les Égyptiens, qu'à contenter le Suez Group et bien sûr l'associé français »*⁸⁷.

Sur ce dernier point, avant le débat au Parlement britannique, Eden invite son homologue français à venir faire le point de la situation de crise. Les dates des rencontres sont fixées aux 10 et 11 septembre.

⁸⁴ Sujet abordé dans la Section IV.

⁸⁵ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.143.

⁸⁶ *Op. cit.*, p.144.

⁸⁷ *Op. cit.*, p.150.

§ 4 - LA RELANCE DES CONCERTATIONS ENTRE DES « ALLIÉS » DIVISÉS

I- Des divergences sur des sanctions économiques contre l'Égypte

Aux cours de consultations tripartites tenues en marge de la conférence de Londres, « *les dirigeants anglais se font les promoteurs, auprès des Français et des Américains, de sanctions économiques généralisées contre l'Égypte, appliquées par les principales puissances maritimes, dont, en premier lieu les États-Unis qui se sont contentés jusqu'alors de geler les avoirs égyptiens. Il s'agit surtout ici de priver les Égyptiens des revenus du canal qu'ils perçoivent encore, soit près de 40 à 50% des droits de passage, surtout grâce aux armateurs américains* »⁸⁸.

Pressé par les Britanniques et les Français de bloquer les recettes courantes en dollars de l'Égypte et d'empêcher qu'elle n'encaisse des péages pour les navires sous pavillon ou sous contrôle américains, Dulles s'y refuse vigoureusement lors de leur rencontre tripartite, le 23 août, en clôture de la première conférence de Londres. En effet, le secrétaire d'État américain « *prévoit qu'il provoquera l'arrêt par Nasser des bateaux qui se soustraient au paiement. Les Européens devraient alors en supporter le contrecoup économique : le coût du contournement de l'Afrique par les pétroliers. Il s'efforce manifestement de décourager toute initiative extrême, mais laisse habilement espérer une coopération future sur le plan économique* ». Ainsi, « *la remarque la plus importante du dirigeant américain réside dans son affirmation que, si les Égyptiens s'opposent au passage des navires dont les armateurs ne versent pas directement le péage, il faudra emprunter la route du Cap : il reconnaît ainsi le droit de l'Égypte de percevoir les revenus du Canal et surtout, au contraire de ses partenaires européens, il ne considère pas l'arrêt des navires en infraction comme un motif valable de guerre* »⁸⁹.

II- Les Britanniques envisagent de porter le débat devant l'ONU

Le 6 septembre, Londres apprend de Robert Menzies que l'échec prévisible de sa mission est maintenant une quasi-certitude, Nasser refusant de céder sur quelque point que ce soit. Il est alors décidé de lancer une convocation du Conseil de Sécurité, cette démarche étant

⁸⁸ *Op. cit.*, p.89-90.

⁸⁹ *Op. cit.*, p.90.

considérée, dit Eden, comme « *une dernière tentative pour persuader l'Égypte d'accepter une solution dans la ligne décidée à la Conférence de Londres* »⁹⁰.

Si donc les Anglais et les Français parvenaient à faire porter leur problème devant le Conseil de sécurité, ils auraient satisfait aux conditions imposées par les États-Unis : épuiser toutes les voies pacifiques, pour que ceux-ci tolèrent une intervention militaire. À cet effet, ce même jour, le 6 septembre Eden écrit à Eisenhower pour lui annoncer son intention d'en appeler à l'ONU. Mais Dulles répond par un projet d' « *Association des usagers du canal* » évidemment destiné à empêcher l'opération et que l'on est obligé d'accepter. Il faudra donc se passer de l'aide militaire américaine.

Ce que souhaitait montrer Dulles par ce stratagème, c'était que dans l'hypothèse extrêmement probable où Nasser refuserait les propositions des Dix-Huit⁹¹, il y avait encore une solution pacifique à explorer, et donc que le refus de Nasser ne serait pas une justification à une action militaire des Franco-Britanniques. « *Le secrétaire d'État américain indiquait, le 8 septembre, à Sir Roger Makins, que la collaboration entre Londres et Paris créait « une complication pour l'administration américaine », qui, au demeurant, « se méfiait en général des Français au plan de la sécurité et pas du seul point de vue technique* ». De son côté, « *le 5 octobre, le président Eisenhower se dira, devant l'ambassadeur anglais, plus alarmé (disturbed) de l'attitude du gouvernement français que celle du Cabinet britannique* »⁹².

En effet, à la suite de la lettre d'Eden, Eisenhower raconte : « *Le 7 septembre, je fis venir Dulles pour discuter de cette communication. Dulles pensait que Eden craignait, à tort, d'être complètement privé du pétrole du Moyen-Orient [...]. J'attirai l'attention sur l'impossibilité pour les États-Unis de trouver une justification morale ou légale à l'emploi de la force [...]* ». Par contre, « *Dans le cas où la vie d'Américains innocents serait mise en danger, ou s'ils étaient emprisonnés, ajoutai-je, la situation changerait radicalement* »⁹³.

⁹⁰ Henri Azeau, *op.cit.*, p.348.

⁹¹ Il s'agit des dix-huit Pays ayant approuvé la résolution de la conférence de Londres.

⁹² Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.* p.178-179.

⁹³ Dwight Eisenhower, *op. cit.*, p.58-59.

III- Les États-Unis proposent un nouveau projet : le Club des Usagers du Canal

Eden rapporte qu'au cours d'une conférence de presse, le 11 septembre – soit 48 heures après le communiqué de Nasser -, on demanda au président Eisenhower « si les États-Unis soutiendraient la France et la Grande-Bretagne dans le cas où ces pays seraient obligés d'avoir recours à la force ? Il répondit, en se référant à ses pouvoirs constitutionnels de commandant en chef des forces des États-Unis : « Je ne sais pas ce que vous voulez dire exactement par soutenir. Comme vous le savez, ce pays ne fera pas la guerre aussi longtemps que j'occuperai mes fonctions présentes, sans que le Congrès ait été réuni en session et qu'il ait déclaré cette guerre. La seule exception à cette règle interviendrait dans le cas d'une attaque inattendue et injustifiée contre cette nation, où l'auto-défense dicterait une riposte rapide, tandis que le Congrès serait convoqué ».

Au sujet des propos du président des États-Unis, Eden relève qu'« un bon commentaire de cette déclaration dans le contexte international de l'époque a été fait par un correspondant de presse deux jours plus tard à la conférence de M. Dulles. Il demanda au secrétaire d'État : « Lorsque les États-Unis annoncent à l'avance qu'ils n'emploieront pas la force et lorsque la Russie soviétique soutient l'Égypte avec sa propagande, tous les atouts ne sont-ils pas placés dans les mains de Nasser ? »⁹⁴

En effet, John Foster Dulles au cours d'une autre conférence de presse fit une remarque qui attira l'attention du monde entier, et qu'Anthony Eden rapporte également dans ses *Mémoires* : « Nous n'avons pas l'intention, dit-il, de nous frayer un chemin à coups de fusil. Il se peut que nous soyons en droit de le faire, mais nous n'en avons pas l'intention pour ce qui est des États-Unis. » L'autre solution pour les États-Unis, admit-il, était « de faire contourner le Cap par nos navires ». Et à la question de « savoir s'il existait sur ce point des divergences entre Britanniques et Américains, M. Dulles répondit : « Je pense que chaque nation doit décider elle-même de l'action à entreprendre pour défendre et si possible faire triompher ses droits qu'elle croit tenir d'un traité »⁹⁵. Pour le Premier ministre britannique, « il était difficile d'imaginer une déclaration plus susceptible d'occasionner un maximum de désunion et de désarroi entre alliés [...]. Ces paroles constituaient un avis donné à Nasser qu'il pouvait impunément repousser [un nouveau] projet »⁹⁶, en l'occurrence celui de créer un « Club des Usagers » du Canal, un projet américain qui sera à nouveau présenté à Londres en septembre, un mois après la première conférence.

⁹⁴ Anthony Eden, *op. cit.*, p.539.

⁹⁵ *Op. cit.*, p.542.

⁹⁶ *Op. cit.*, p.543.

IV- La rencontre, à Londres, des dirigeants britanniques et français

À partir de septembre, politique intérieure et facteurs diplomatiques conjuguent de plus en plus étroitement leurs influences sur les choix britanniques dans la crise de Suez. « *Soumis à de très fortes pressions contradictoires, le Cabinet manifeste, le 10 septembre - soit deux jours avant l'ouverture des débats parlementaires – une incertitude remarquable, signalée par William Clark – l'attaché de presse du Premier ministre. Soucieux d'agir de concert avec les autorités américaines, le gouvernement anglais accepte le plan d'association des usagers du Canal. Encore lui faut-il obtenir l'adhésion des Français à cette initiative* », relate J.-Y. Bernard ⁹⁷.

La veille, le 9 septembre, Christian Pineau disait à l'ambassadeur anglais Jebb que « *l'on perdait son temps à discuter avec les Américains* » et qu'il fallait plutôt « *aller de l'avant fermement selon l'orientation choisie* ».

Les 10 et 11 septembre 1956, à l'instigation des Britanniques, Guy Mollet et Anthony Eden accompagnés de leur ministre des Affaires étrangères, se concertent à Londres. « *D'emblée, le premier jour, les dirigeants français montrent une très grande méfiance à l'égard du projet d'association des usagers du canal de Suez. Tandis que Pineau craint que Washington ne cherche à gagner du temps, Mollet doute de la détermination américaine. Néanmoins, tous deux excluent un appel au Conseil de Sécurité sans la certitude d'y bénéficier de l'appui des États-Unis. Les Anglais plaident pour l'acceptation des propositions de Dulles* » ⁹⁸.

Le lendemain, les ministres britanniques et français analysent les réactions américaines au « *projet général de déclaration* » du *Foreign Office* portant sur la création de l'association des usagers demandé par Dulles. De Washington, celui-ci a donné son accord sur plusieurs points : établie de concert par les trois puissances à l'origine de la Conférence de Londres, l'organisation émanera directement des États membres ; elle exercera les droits des usagers sous la Convention de 1888, fournira les pilotes et coopérera dans la mesure nécessaire avec l'Égypte » ⁹⁸.

Après discussion, les dirigeants français et anglais « *décident finalement de créer l'Association des usagers du canal pour trois raisons essentielles : premièrement, il faut, selon les mots d'Eden, « aller quelque part* » ; deuxièmement, comme l'espère Mollet, l'institution de cette organisation pourra être comprise par l'opinion publique comme « *une sorte de sanction, une mesure énergique* » ; et enfin, la part prise par les Américains dans la mise sur pied de l'association

⁹⁷ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.165-166.

⁹⁸ *Op.cit.*, p.166.

démentira les allégations égyptiennes sur les divergences entre les États-Unis et les deux puissances européennes »⁹⁹.

Toutefois, plusieurs points importants ressortent des discussions anglo-françaises. « *D'abord, les dirigeants des deux pays savent parfaitement que le « club des usagers » n'est pas viable aux plans technique et pratique*¹⁰⁰. De surcroît, sur la question cruciale du versement des droits de passage à la future institution par les Américains, les ministres des deux pays savent l'intention de Dulles, que non seulement l'association rembourse à l'Égypte les dépenses engagées pour le fonctionnement du canal, mais encore qu'elle octroie « *une rémunération appropriée* » pour sa collaboration. Bien sûr, ceci prive d'avance le projet de tout caractère coercitif »¹⁰¹.

En conclusion, les ministres français et anglais adhèrent sans illusion au plan d'association des usagers, pour des motifs diplomatiques et de politique intérieure. Il s'agit, d'une part, d'éviter l'aggravation des divergences entre les deux nations européennes et l'allié américain, avec l'espoir de lier ce dernier et de l'engager dans la voie de la fermeté, bien que Dulles ait réservé sa liberté d'action ultérieure. D'autre part, après les résultats décevants de la Conférence de Londres et de la Mission Menzies, les gouvernants français et anglais doivent redresser leur image au plan domestique. Guy Mollet, conscient que « *l'association ne constitue pas vraiment une sanction* », mise sur le fait que l'opinion publique l'interprétera comme telle. Cette préoccupation explique le langage énergique, voire menaçant, d'Eden lors de l'annonce de la création de l'association des usagers du canal de Suez, à la Chambre des Communes, le 12 septembre. Pour Jean-Yves Bernard, « *le silence extraordinaire de Waterhouse et d'Amery et la sérénité manifestée par les Suez Rebels durant les débats parlementaires des deux jours suivants s'expliquent avant tout par le brevet de fermeté obligeamment conféré aux dirigeants anglais par Mollet et Pineau* »¹⁰².

Cette rencontre anglo-française au sommet « *constitue assurément un cas fort clair d'utilisation de la politique extérieure en vue de préserver la position intérieure du Cabinet anglais. La déclaration conjointe produite à l'issue de cette conférence fait fort opportunément état, à la veille de la réunion du Parlement britannique, de « l'accord complet des ministres de deux pays sur les*

⁹⁹ *Op. cit.*, p.167.

¹⁰⁰ « *La difficulté technique de régler le trafic sans être présent sur le canal est souligné par Joxe et Chauvel, puis confirmée par une note d'H. Watkinson, qui indique que le plan des usagers est inapplicable.* »⁹⁹

¹⁰¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.167.

¹⁰² *Op. cit.*, p.151.

mesures à prendre » à la suite du rejet par le président Nasser des demandes des Dix-huit puissances. La solidarité franco-anglaise s'y trouve proclamée en des termes forts : les deux gouvernements ont la volonté « identique » d'assurer « le respect de la loi internationale ». De retour à Paris, Guy Mollet insistera d'ailleurs complaisamment sur cette « identité absolue de vues ». Dans leur communiqué, ils réaffirmèrent « leur détermination de poursuivre et d'étendre leur coopération, et de résister par tous les moyens appropriés à toute atteinte arbitraire aux droits qui résultent des accords internationaux et à toutes actions incompatibles avec la justice et le respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international » ¹⁰³.

Sur cette rencontre, Eden témoigne : « *Nos entretiens de Londres avec les ministres français se terminèrent le 11 septembre. Au cours des quarante-huit heures suivantes des quantités de télégrammes furent échangées entre Londres, Washington et Paris, qui semblèrent clarifier l'idée du Club des Usagers. La forme et le libellé de sa présentation furent soigneusement discutés entre nous* ». Il relate qu'« *avec l'accord, donné de mauvaise grâce par des ministres français* ¹⁰⁴, nous avons accepté le Club des Usagers. Nous avons essayé de le mettre sur pied dans les semaines suivantes, uniquement pour découvrir que les assurances sur lesquelles reposait cette offre, bien que vitales, étaient illusoires. Mais, selon lui, « le gouvernement de Sa Majesté en avait admis l'idée afin de sauvegarder l'unité avec les États-Unis. Elle nous fit perdre l'unité à la Chambre des Communes » ¹⁰⁵.

V- Les débats au Parlement britannique du 12 septembre

Le 12 septembre, avant les débats au Parlement britannique, « *le Premier ministre évoquera à nouveau, devant l'Egypt Committee, le lendemain du sommet anglo-français des 10 et 11, le poids grandissant de l'influence française qui s'exerce, à côté de celle des États-Unis, sur les choix du gouvernement anglais dans la crise de Suez. « Décider à quel moment recourir à la force constitue un « exercice de jugement ardu », déclare Eden, car il faut tenir compte non seulement de l'état de l'opinion publique américaine, mais aussi des vues des Français, « avides » de mener une action ferme pour redresser la situation et qui « s'impatiente de plus en plus du délai »* ¹⁰⁶.

¹⁰³ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.569.

¹⁰⁴ Anthony Eden a bien résumé, à sa façon, les « réserves » de son partenaire français !

¹⁰⁵ Anthony Eden, *op. cit.*, p.538-539.

¹⁰⁶ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.100.

Cette session extraordinaire du Parlement, tenue les 12 et 13 septembre, donne aux partis politiques anglais l'occasion de clarifier leur position sur le problème du canal de Suez. « *Ces discussions révèlent les divergences de fond qui existent au sein du mouvement tory. Les débats portent principalement sur le projet d'association des usagers, le recours à l'ONU et l'emploi de la force contre l'Égypte. Dans sa déclaration du 12, le Premier ministre « réitère les points principaux déjà exposés lors de son allocution télévisée du 8 août : caractère international du Canal ; personnalité de Nasser et parallèle avec les années 1930, deux arguments qui permettent de tenir pour nulles les assurances égyptiennes sur l'avenir de la voie maritime* »¹⁰⁷.

Il blâme indirectement l'opposition d'avoir rompu l'unanimité réalisées le 2 août et il insiste sur la nécessité d'un système international garant des droits des usagers. Il nie enfin d'avoir entre-temps changé de politique et se défend d'être à l'origine du départ des pilotes européens en service sur le Canal. L'élément nouveau de son discours réside dans l'annonce de la création, décidée de concert avec les Américains et les Français, d'une institution provisoire qui permettra aux usagers d'exercer « *leurs droits* » : emploi des pilotes, coordination du trafic et surtout collecte des péages. Si l'Égypte « *intervient dans le fonctionnement de l'association ou refuse une coopération minimale* », précise Eden, « *elle contreviendra une fois encore à la convention de 1888 [et] le gouvernement britannique, comme ceux des autres pays concernés, sera libre de prendre de nouvelles mesures [...] pour la défense de ses droits, à l'aide des Nations unies ou par d'autres moyens* »^{108 109}.

Ainsi, par ces propos, « *le Premier ministre présente le projet d'association des usagers, d'emblée inacceptable pour les Égyptiens, d'une façon menaçante, propre à rassurer les tories radicaux et l'allié français : les autorités du Caire devront accepter le futur organisme, institué unilatéralement par les puissances occidentales, sous peine de sanctions nouvelles*. Bien sûr, l'expression « *autres moyens* » laisse planer l'éventualité d'une action armée, d'autant que les mesures économiques les plus efficaces ont déjà été prises. Bien entendu, les travaillistes réagissent vigoureusement à cet énoncé de politique et ils condamnent l'action du Cabinet dans l'affaire de Suez. « *Dans sa réponse au Premier ministre, leur leader prend le soin de justifier « les larges dissensions apparues dans le pays* ». Essentiellement, Gaitskell dénonce la position gouvernementale sur la question de l'emploi de la force ainsi que l'envergure des préparatifs militaires, dont les ministres n'avaient pas fait état le 2 août. Il leur reproche aussi d'avoir ignoré l'ONU et sa Charte. Fait

¹⁰⁷ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.151.

¹⁰⁸ Souligné par nous.

¹⁰⁹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.151-152.

significatif, il revient sur son rapprochement maladroit du 2 août entre Nasser et Hitler, et conclut que la nationalisation de la Compagnie de Suez constitue une menace, « *mais seulement une menace* », *pas une agression armée* » ¹¹⁰.

L'historien Jean-Yves Bernard relève bien le fait que « *le plaidoyer de Gaitskell en faveur de la supervision internationale de l'administration de la voie maritime de Suez, marque un changement fondamental par rapport à la position prise le 2 août, lorsque les travaillistes souscrivaient à l'objectif officiel du contrôle international du Canal. Entamé vers la mi-août, ce revirement correspond à la fois à une appréciation réaliste du contexte international et à la réaffirmation des idées travaillistes en matière de politique étrangère et de décolonisation* » ¹¹¹.

De leurs côtés, comme lors du débat parlementaire du 2 août, « *les libéraux prennent une position presque identique à celle des travaillistes. Clement Davies accuse le 12 septembre le gouvernement d'avoir, depuis le retour de la Mission Menzies, changé de politique et regrette que le Premier ministre ait ignoré les Nations unies dans son discours. Il commente favorablement les récentes propositions de Nasser sur la réaffirmation de la Convention de 1888 et sur l'indemnisation des actionnaires de l'ancienne Compagnie de Suez. Il réclame aussi le recours à l'ONU et, fait notable, le chef libéral condamne le retrait des pilotes à l'instar de Gaitskell* » ¹¹².

L'événement majeur du débat parlementaire de septembre sur Suez réside dans les positions affichées par « *les conservateurs entre radicaux et modérés. Parmi ces derniers, Sir Lionel Heald, qui prend la parole aux Communes le 13 septembre, occupe une place éminente en raison de son ancienne fonction de procureur général de la Couronne. Ce député observe, à l'intention de l'opposition, « qu'aucun gouvernement ne peut promettre de n'avoir pas à user de la force* », mais il insiste en même temps sur l'obligation de recourir au Conseil de Sécurité avant toute action armée ¹¹³.

Un autre député conservateur, A.E. Cooper, lance « *un ultime appel au Premier ministre* », pour qu'il reprenne les mots de Heald, afin d'éviter « *la division du Parlement et de préserver l'unité du pays* ». Autre fait significatif, Cooper se prononce en faveur d'une association des usagers du canal de Suez qui devienne, « *grâce à la bonne volonté et à la coopération, quelque chose d'utile profitable pour tous* », ce qui correspond parfaitement aux vues américaines ¹¹⁴.

¹¹⁰ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.152.

¹¹¹ *Op. cit.*, p 153.

¹¹² *Op. cit.*, p 153-154.

¹¹³ *Op. cit.*, p.154.

¹¹⁴ *Op.cit.*, p.154-155.

Mais, concernant le positionnement des conservateurs impérialistes, ceux-ci, dans l'important débat parlementaire de septembre sur la crise de Suez, « *interviennent d'une manière étrangement mesurée* », relève Jean-Yves Bernard qui relate les faits suivants :

« *P. Wall affirme, au nom des partisans d'une Angleterre impériale, que l'issue de la crise de Suez décidera de « l'avenir tout entier du pays comme grande puissance. Wall et Raikes attaquent d'ailleurs au passage la politique des États-Unis au Moyen-Orient, contraires aux intérêts économiques et pétroliers nationaux* » ¹¹⁵.

Sir Victor Raikes, exprime le soutien du *Suez Group* à la politique du Cabinet, malgré les « *risques* » de l'orientation « *raisonnable* » adoptée par les ministres, qui ont choisi de s'associer à d'autres nations dans la recherche d'une « *solution juste* » au lieu d'opter pour une action franco-britannique immédiate. Ainsi, aux Communes les tories impérialistes « *témoignent à l'endroit du gouvernement d'une retenue et d'une bienveillance qui découlent à la fois de la volonté de présenter un front uni devant l'opposition, et de la satisfaction causée par les gages de fermeté fournis par les ministres. En particulier, l'énergique déclaration franco-britannique du 11 septembre, dans laquelle les deux puissances proclament leur solidarité et leur détermination, donne à point nommé la caution de la France à la politique du Cabinet* » ¹¹⁶.

Le 13 septembre, Selwyn Lloyd présente la motion de soutien à la politique du gouvernement. « *Il note l'improbabilité d'obtenir de l'ONU le contrôle international de la voie maritime de Suez, mais il laisse pourtant entrevoir l'éventualité d'un recours aux Nations unies, qui serait « plus qu'une formalité »*. Ensuite, le secrétaire d'État tente de fonder en droit le projet d'association des usagers, garanti par la Convention de 1888. Lloyd prend le soin de faire état du total soutien des États-Unis à cette initiative. En conclusion, le Premier ministre prend la parole. « *Il évoque son action passée aux Affaires étrangères, à la fois pour infirmer l'idée qu'il s'oppose à tout accord avec l'Égypte, et justifier son refus d'un nouvel apaisement. Il réitère l'interprétation extrême de la crise de Suez, donnée le jour précédent : on assiste à la première phase d'un assaut contre les économies des puissances occidentales et leurs positions dans le monde ; et la prochaine étape concernera Israël. Eden insiste à nouveau sur la conformité de sa politique avec la Charte des Nations unies et, comme Lloyd, il dément que la Grande-Bretagne ait demandé le retrait des pilotes européens encore en service sur le Canal* » ¹¹⁷.

¹¹⁵ *Op. cit.*, p.155-156.

¹¹⁶ *Op. cit.*, p. 156.

¹¹⁷ *Op. cit.*, p.158.

Toutefois, Jean-Yves Bernard relève qu'à « *l'instigation pressante de Gaitskell et de plusieurs députés conservateurs, Eden finit par promettre d'en appeler au Conseil de Sécurité si l'Égypte refuse sa collaboration à l'association des usagers* » ¹¹⁸.

Ainsi, sous la pression de l'opposition et de l'aile modérée de son propre parti, le Premier ministre opère une retraite lorsqu'il annonce l'appel aux Nations unies comme suite au probable refus des Égyptiens de coopérer avec l'association des usagers du Canal. De ce fait, « *la position du gouvernement et de son chef s'en trouve fort affaiblie, car la future organisation, décrite par le Premier ministre comme provisoire, apparaît comme l'occasion d'un délai superflu avant le recours au Conseil de Sécurité, une étape inutile, sauf pour l'établissement d'un modus vivendi inacceptable pour les tories impérialistes* ». Pour J.-Y. Bernard, « *Eden a commis une faute grave lorsqu'il a mentionné le 12 septembre la possibilité d'user « d'autres moyens », pour reculer le lendemain, en apparence sous les injonctions de Gaitskell* » ¹¹⁹. De fait, « *en dépit de leurs propos très fermes, divers signes attestent que les dirigeants anglais, sensibles à l'évolution de la situation internationale et intérieure, modifient leur attitude initiale sur la question de Suez, et cela dès la première décade de septembre 1956. La première conséquence de ce changement va résider dans l'adoption d'un plan Musketeer Revised, projet d'intervention militaire aux objectifs territoriaux et politiques diminués. Mais surtout, les discours d'Eden et de Lloyd, lors des débats parlementaires de septembre, trahissent le désir de ménager la voie à une retraite éventuelle* » ¹²⁰.

¹¹⁸ *Op. cit.*, p.159.

¹¹⁹ *Op. cit.*, p 160.

¹²⁰ *Op. cit.*, p.165.

SECTION III : LA DEUXIEME CONFÉRENCE DE LONDRES

§ 1 - UN PROJET AVORTÉ D'UNE « ASSOCIATION DES USAGERS DU CANAL »

Une nouvelle rencontre internationale se tient donc à Londres – au *Lancaster House* - du 19 au 21 septembre, à l'issue de laquelle devait être créée le 1^{er} octobre une Association des usagers du canal de Suez. Elle est chargée de faciliter toutes mesures pour régler les litiges en cours, de préserver la sécurité et la bonne marche du transit sur le canal, de « *percevoir, conserver et employer les revenus résultant des droits de transit et autres sommes que tout utilisateur du canal pourrait verser à l'association* », en attendant un règlement définitif du problème. Foster Dulles est à l'origine de cette création, dont il se déclare très satisfait. Mais il est bien seul parmi les Occidentaux : ses « *partenaires* » comprennent que cette association n'a aucune possibilité d'action. Aucune obligation n'est faite d'y adhérer, pas même une forte incitation »¹²¹. Foster Dulles, dès son discours d'ouverture, jette sur celle-ci une douche glacée : « *Le droit de faire partie de l'Association, déclare-t-il, ne présuppose, pour aucun membre, une obligation. On espère toutefois que les membres de l'Association agiront de leur plein gré en ce qui concerne leurs navires et le paiement des redevances du Canal, de telle sorte que soit facilité le travail de l'Association et affermi son prestige et son autorité et, conséquemment, son utilité* »¹²².

Donc, pas d'obligation. On en arrive à un texte qui définit ainsi l'objectif des usagers du Canal sur le problème des redevances : « *Pour recevoir, conserver et déboursier les revenus résultant des redevances et autres sommes que tout usager du Canal peut payer à l'Association sans préjudice des droits existants en attendant un règlement définitif* ». L'usager « *peut* » payer les droits de l'Association, mais rien ne l'y oblige ; « *déboursier* » des revenus indique que l'Association peut partager ses redevances avec l'Égypte si elle le désire. « *Verbalelement, la délégation américaine indique qu'elle s'efforcera d'intervenir pour empêcher que des paiements soient faits à l'Égypte, mais lorsqu'on lui demande si elle forcera les armateurs américains qui paient déjà à l'Égypte leurs redevances à les payer dorénavant à l'Association des Usagers, elle répond qu'elle n'a aucun pouvoir pour le faire* »¹²³.

¹²¹ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.59.

¹²² Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.378-379.

¹²³ Henri Azeau, *op. cit.*, p.378-379.

Pour Christian Pineau, « le discours de Foster Dulles fut aussi ambigu que les précédents. Le secrétaire d'État continua à proposer de confier à l'Association des Usagers la gestion du Canal et la perception des péages. Mais il repoussa toute idée d'obligation, tant pour ce qui concerne Nasser que les Usagers eux-mêmes. Ceux-ci pourraient à leur gré verser les péages à l'Association ou à Nasser, ou même partager les péages entre les deux autorités »¹²⁴.

Par ailleurs, la mise sur pied, par Foster Dulles, de cette « Association des Usagers du Canal de Suez » - ou *SCUA* ¹²⁵-, créée en principe pour garantir les droits des usagers, dessaisissait les Franco-Britanniques de leur capacité d'agir puisque les utilisateurs n'étaient pas seulement les Français et les Anglais et que ce serait la *SCUA* qui choisirait les pilotes. Une condamnation de l'Égypte par l'ONU avait désormais encore moins de raison d'être et par conséquent toute intervention militaire prendrait la forme d'une agression.

Concocté par Dulles, « ce projet parut d'autant plus détestable que son auteur déclarait publiquement que « naturellement, la *SCUA* n'exercerait pas ses droits par la force ». Nasser put ainsi s'offrir le luxe de rejeter la proposition de création d'une *SCUA*, les Soviétiques enchérissant et en voyant en elle un « nouveau complot impérialiste ». À ce stade, la position anti-britannique des Américains avait atteint un stade tel que Nasser se demandait « de quel côté était donc Eisenhower ? » ¹²⁶

§ 2 - UNE « ENTENTE CORDIALE » FRANCO-BRITANNIQUE DE FAÇADE

I- Les réactions en France

L'absence de la moindre mesure coercitive invitant les dix-huit États usagers à y participer et de la moindre allusion à la manière dont ladite association entrerait en contact avec l'Égypte contribuait à vider la nouvelle structure de tout contenu. « Ce qui, là encore, déclencha la colère de Christian Pineau, qui voyait dans cette nouvelle initiative américaine une manipulation visant à délégitimer toute future action franco-britannique » ¹²⁷.

¹²⁴ Christian Pineau, *op. cit.*, p.110.

¹²⁵ Suez Canal User's Association.

¹²⁶ Cité par Marc Ferro, *op. cit.*, p.62-63.

¹²⁷ François Lafon, *op. cit.*, p.569.

Christian Pineau devait d'ailleurs s'en ouvrir devant le Comité directeur du Parti socialiste – le 28 septembre 1956 -, jugeant mauvais les résultats de cette seconde conférence, mais observant que « *notre liberté d'action reste entière* ». Surtout, il explicitait à l'intention de la direction du Parti la manœuvre diplomatique à venir, le recours à l'ONU : dans la mesure où le seul objectif de Nasser était de « *gagner du temps pour augmenter sa puissance militaire* »¹²⁸.

C'est dire que la conférence se termine dans une totale ambiguïté : on convient de faire fonctionner l'Association dès le début d'octobre à Londres, mais on ne détermine pas clairement les limites de ses pouvoirs. « *Aussi Français et Anglais jugent-ils que la conception américaine de l'Association des Usagers évolue rapidement vers un point où elle va se contenter d'organiser les paiements pour le compte de Nasser* »¹²⁹.

En définitive, comme le souligne l'historien Philippe Masson, « *dès la mi-septembre, et comme le prouvent les deux conférences de Londres, Français et Anglais sont isolés. Les participants acceptent, tout au plus et avec beaucoup de réticences, un organisme de contrôle dépourvu de tout moyen de coercition. Pourtant, au départ, la nationalisation brutale de la compagnie, avec occupation des locaux, avait provoqué un sentiment d'indignation et d'inquiétude dans les milieux maritimes.*

Mais l'attitude conciliante de Nasser et sa capacité à faire fonctionner le canal malgré le retrait des pilotes étrangers entraînent une détente et ne semblent plus justifier une politique de force »¹³⁰.

L'ambassadeur à Paris, Sir Gladwyn Jebb, observe, à l'attention du *Foreign Office*, que si les Américains ont été jusqu'ici blâmés pour la tournure des événements, « *un ou deux indices inquiétants* » montrent que dans certains milieux, y compris même « *dans certaines sphères non définies du gouvernement français, on tient les hésitations des Britanniques pour partiellement responsables des résultats insatisfaisants obtenus jusqu'à présent dans l'affaire de Suez* »¹³¹.

« *En cas de crise ministérielle ou de rappel à l'Assemblée, des propos violents pourraient être tenus, avertit le diplomate britannique qui soulève ici deux points capitaux : le rapport entre Suez et la politique intérieure française, et le grave danger que les gouvernants français imputent en fin de compte à l'associé britannique l'échec de l'action commune contre le régime nassérien* »¹³².

¹²⁸ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.569.

¹²⁹ Henri Azeau, *op. cit.*, p.379.

¹³⁰ Philippe Masson, *op. cit.*, p.261.

¹³¹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.182.

¹³² Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.182.

II- Les réactions en Grande-Bretagne

Les plus vives réactions à l'échec de la Deuxième conférence de Londres proviennent naturellement de plusieurs publications conservatrices. Le *Daily Express* intitule son éditorial du 22 septembre, « 57 jours gaspillés », durant lesquels on a, selon lui, « acheté » l'appui des autres nations « au prix de l'indécision et de l'inaction ». Le *Daily Telegraph* se fait l'interprète énergique du mécontentement suscité dans les rangs tories par le nouvel insuccès de la politique anglaise. Il oppose les résultats de la deuxième conférence de Londres à l'annonce énergique du projet par Eden aux Communes et conclut : « depuis les entretiens du Caire, la situation a clairement changé, et pour le pire » ¹³³.

L'enjeu de la crise, spécifie *Time and Tide* le 22 septembre, n'est pas le libre usage du canal de Suez, mais bien l'existence, comme grande puissance, de la Grande-Bretagne, dont « la position dans le monde fait l'objet d'une attaque délibérée ». Les Britanniques, observe l'hebdomadaire tory, « peuvent tolérer d'être bousculés, mais jusqu'à un certain point [seulement] », point « qui pourrait être plus proche que le Cabinet ne le pense ». Et puis, avertit *Time and Tide*, si le colonel Nasser demeure en mesure de poursuivre « son dangereux dessein sans être dérangé », quand se réuniront les Parlements de France et du Royaume-Uni en octobre, les gouvernements des deux pays devront répondre à de « difficiles questions » ¹³⁴.

III- Le Cabinet britannique, à la recherche d'un compromis diplomatique, décide de prendre la filière onusienne

Lorsqu'il choisit de soumettre l'affaire de Suez au Conseil de Sécurité, le 24 septembre, le Cabinet réagit principalement aux effets défavorables produit par la deuxième conférence de Londres sur l'opinion publique britannique, « motif rapporté à l'époque par l'ambassadeur de France, Jean Chauvel » ¹³⁵. « Il s'agit d'une décision soudaine d'Eden et de Lloyd, « anxieux d'obtenir un résultat », selon les termes de Nutting », relate Jean-Yves Bernard ¹³⁶. « Mais, en plus de leur désir de « dissiper une apparence d'indécision », au sujet du recours aux Nations unies, les dirigeants anglais ont des raisons diplomatiques : aider le ministère Mollet, aux prises avec une opinion publique française très troublée, et devancer un éventuel

¹³³ *Op. cit.*, p.172.

¹³⁴ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.198.

¹³⁵ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.172-173.

¹³⁶ Entretien de Jean-Yves Bernard avec Sir Anthony Nutting du 14 juin 1988.

appel à l'ONU de la part de l'URSS » ¹³⁷. Le lendemain - 25 septembre -, lorsque l'*Egypt Committee* « explore les possibilités de trouver « une base alternative pour des négociations », il en vient à considérer les affirmations récentes de Krishna Menon, ministre des Affaires étrangères de l'Inde, promoteur depuis août d'un plan de règlement fondé sur le concept de la « supervision internationale ». D'après Menon, Nasser pourrait être disposé à accepter un système qui, contrôlé par un « organe d'arbitrage », procurerait des garanties sur le développement futur du canal et sur l'échelle des péages ¹³⁸.

« Les ministres britanniques conviennent que « ceci donnerait une certaine mesure de contrôle internationale mais pas la gestion internationale » de la voie maritime de Suez » ¹³⁹. Ils apprennent également que, d'après les idées avancées oralement par Menon, on obtiendrait la reconnaissance de l'Association des usagers et l'établissement, par voie d'arbitrage, du montant de l'indemnisation de la Compagnie de Suez, du niveau des droits de passage et de la proportion des revenus du canal dévolus à son développement. « L'Égypte demeurerait responsable de la gestion de la voie maritime, mais accepterait, pour chaque service administratif, « des superviseurs internationaux, nommés par l'ONU ou autrement. Une Cour, similaire à celle créée pour le canal de Panama, statuerait sur tous les différends relatifs à la gestion du canal. Finalement, il y aurait régulièrement des réunions d'une agence représentant conjointement les usagers et l'administration égyptienne. « Le comité estime cependant nécessaire qu'un éventuel accord prévoie des sanctions effectives pour le cas où l'Égypte refuserait de respecter les décisions de la Cour indépendante projetée. Il faudrait en outre que l'ONU enregistre le futur traité sur le canal afin que, si l'Égypte le violait de manière continue, on puisse recourir à la force selon l'article 51 de la Charte des Nations unies » ^{140 141}.

Ainsi donc, le choix soudain de porter le différend devant le Conseil de Sécurité marque en fait l'aboutissement d'un processus voilé de révision, au plus haut niveau, de la politique anglaise dans la crise de Suez. « Malgré une attitude restée très ferme, la position des ministres a grandement changé, à la fois sous la pression de l'opinion britannique, en raison de l'influence

¹³⁷ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p 173.

¹³⁸ *Ibid*

¹³⁹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p173.

¹⁴⁰ L'article 51 du chapitre VII de la Charte de l'ONU stipule : « Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales [...] ».

¹⁴¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.174.

américaine et également à cause du contexte international de plus en plus défavorable. Le projet d'association des usagers du canal a, en réalité, constitué une tentative avortée de conserver une politique combative, mais en même temps attentiste, qui aurait tout au plus débouché sur un succès illusoire, essentiellement de prestige, désiré principalement pour des motifs d'ordre intérieur ».

Le 25 septembre, les délibérations de l' *Egypt Committee* « attestent la modification de fond des buts du Cabinet anglais dans l'affaire de Suez. Ce dernier rencontrera cependant de formidables obstacles lorsqu'il s'agira de concrétiser sa nouvelle orientation » ¹⁴². Ces obstacles ne vont pas manquer de se manifester fermement de la part de leur partenaire Français.

IV- Une démarche effectuée sans concertation avec les Américains

Le général Ély, dans ses Mémoires, résume ainsi la situation à la suite de la deuxième conférence de Londres : « le règlement du conflit ne marque donc aucun progrès ; fin septembre, il paraît même s'éloigner encore : devant l'échec de toutes leurs tentatives de conciliation, la Grande-Bretagne et la France s'adressent, contre l'avis de M.Foster Dulles, au Conseil de sécurité de l'ONU. Elles lui soumettent un projet de résolution en énonçant les principes qui semblent pouvoir servir de base à un accord : liberté totale du trafic – cette liberté intéresse, au premier chef, les navires israéliens - ; respect de la souveraineté égyptienne ; fonctionnement du canal indépendant de la politique pratiquée par les pays intéressés ; accord entre l'Égypte et les usagers sur le montant des droits de péage et des frais ; affectation d'une part équitable des recettes à l'amélioration du canal ; acceptation d'un tribunal d'arbitrage pour régler les conflits éventuels ».

Il précise tout particulièrement le fait que « ce projet de résolution présente un grand intérêt car il constituera en quelque sorte le point de départ de l'intervention militaire franco-britannique qui se produira quelques semaines plus tard » ^{143 144}.

¹⁴² *Ibid*

¹⁴³ Le général Ély fait allusion au « prétexte » qui justifiera l'intervention de « séparation des forces » belligérantes – israéliennes et égyptiennes – menaçant le trafic sur le Canal : ce point, fondamental, est repris dans le chapitre 4.

¹⁴⁴ Paul Ély, *op. cit.*, p.78.

V- La rencontre au sommet des dirigeants Français et Britanniques

La seconde rencontre anglo-française au sommet va se dérouler les 26 et 27 septembre 1956 à Paris, dans des circonstances délicates. « *À bout de patience, les Français veulent mettre fin à la longue retraite diplomatique entamée en août. À l'inverse, les ministres britanniques penchent désormais pour une solution de compromis à la crise de Suez, suivant les grandes lignes du plan Menon* ». Au sujet de l'impatience des Français, Jean-Yves Bernard relate les faits suivants : « *Quand Eden tente de reporter à plus tard sa venue à Paris, prévue le 26 septembre, Christian Pineau prévient le 17 septembre, par l'entremise de l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, que ceci aurait en France « un effet déplorable » et qu'on en conclurait, « à raison ou à tort, [que] nos deux pays divergent* »¹⁴⁵.

Le 25 septembre, à la veille de la rencontre, l'*Egypt Committee* a donc fixé comme but aux entretiens de Paris l'obtention de l'acquiescement de Guy Mollet et de Christian Pineau à des négociations avec l'Égypte sous l'égide des Nations unies. « *Le Premier ministre doit présenter à ses interlocuteurs le caractère impolitique du rejet de toute recommandation ou résolution en faveur de nouveaux pourparlers avec la partie adverse. Toutefois, le comité sait que le ministre Mollet survivrait difficilement à l'abandon de son attitude extrémiste et ne désire nullement de règlement négocié. Les ministres anglais jugent par conséquent « imprudent » d'essayer de persuader les Français d'accepter le plan Menon avant les débats au Conseil de sécurité, d'où, bien sûr, l'idée de faire avancer le projet indien par une tierce puissance* »¹⁴⁶.

Finalement, quelques heures avant la réunion du 26 septembre, Eden fait approuver par le Cabinet les deux propositions retenues à son initiative par l'*Egypt Committee*, qu'il entend soumettre à son homologue français. Premièrement, l'action des deux gouvernements demeurera fondée sur le principe que le contrôle du canal de Suez ne doit pas rester « *aux mains d'une seule puissance* », et qu'il faut donc trouver les moyens d'établir un « *système international* » propre à garantir la libre circulation. Deuxièmement, on conviendra de ne pas repousser toutes les suggestions de négociation. Enfin, le Premier ministre dit prévoir que les Français demanderont le recours à la force en cas d'échec diplomatique à New York. Le Cabinet consent donc à ce qu'il leur déclare que, si les Nations unies s'avéraient impuissantes

¹⁴⁵ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.183.

¹⁴⁶ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.183.

à faire respecter les obligations internationales, le gouvernement britannique pourrait, « *en dernier ressort, prendre toute mesure nécessaire, y compris [user] de la force* »¹⁴⁷.

Mais, de son côté, « *l’Egypt Committee considère que maintenir indéfiniment par la force le système de gestion internationale du canal de Suez réclamé par la France se révélerait impraticable. Au reste, dès lors que la voie maritime ne demeurerait pas sous le contrôle illimité du Caire, on pourrait toujours, estime le comité, poursuivre l’application d’autres pressions qui provoqueraient à plus long terme la chute du régime du colonel Nasser. Ces vues, proches de celles des Américains, expliquent qu’Eden et ses collègues confèrent désormais au mot « contrôle » son acception de « surveillance » ou de « supervision », altération sémantique indispensable pour la conclusion d’un accord avec l’Égypte* », comme le relève Jean-Yves Bernard¹⁴⁸.

VI- Les dirigeants français campent sur leurs positions

À Paris, on n’ignore pas le glissement intervenu dans la position britannique sur la question de Suez. Lorsque le 24 septembre, l’ambassadeur de France à Londres a insisté sur le prix attaché par son pays au principe de la gestion internationale du canal défini par les propositions des Dix-huit, Selwyn Lloyd « *peu ferme sur le mot gestion* » et tenté par l’ambiguïté du mot contrôle, a répondu au diplomate qu’il préférait le contrôle international d’une gestion égyptienne plutôt qu’une gestion internationale sous contrôle égyptien »^{149 150}.

Fidèles à la formule des Dix-huit, les dirigeants français la tiennent pour la seule valable pour les négociations en marge des débats publics jugés inévitables par le secrétaire d’État au *Foreign Office*. À l’évidence, ils « *n’acceptent l’idée de discuter avec les Égyptiens, sous les hospices des Nations unies qu’à contrecœur et, encore, uniquement dans le cadre du plan adopté à la Première conférence de Londres* »¹⁵¹.

De ce fait, « *les rencontres au sommet des 26 et 27 septembre à Paris ne donnent en définitive lieu qu’à un dialogue de sourds, au cours duquel Mollet et Pineau ne se laissent persuader de l’obligation de discuter avec les Égyptiens, en marge des sessions du Conseil de Sécurité, que pour*

¹⁴⁷ *Ibid*

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p 184.

¹⁴⁹ Note de Jean Chauvel, intitulée « *Raisons de la décision britannique de saisir le Conseil de Sécurité dans l’affaire de Suez* » à la suite de son entretien avec Selwyn Lloyd tenu le 24 septembre 1956. (Citée par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.183-184.

¹⁵⁰ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p 183-184.

¹⁵¹ *Op. cit.*, p.184.

autant les Anglais ne transigeront point sur le plan de l'administration internationale de la voie maritime de Suez », rappelle Jean-Yves Bernard ¹⁵².

VII- Le double-jeu de Eden avec les Français et les radicaux de son parti

Anthony Eden, alors qu'il lui faut obtenir des Français l'assouplissement de leur position sur Suez, doit se défendre de tout recul devant un groupe important de radicaux au sein de son parti. Aussi, comme lors des précédentes rencontres, celles des 26 et 27 septembre lui fournissent fort opportunément l'occasion de restaurer son crédit et de gagner du temps. Le communiqué conjoint fait à l'issue de ces réunions donne pour but à la visite à Paris du Premier ministre et du secrétaire d'État au *Foreign Office*, de « *raffermir la solidarité anglo-française à tous égards* ». En « *accord complet sur la politique à conduire à l'ONU* », les ministres des deux pays se disent « *déterminés à continuer dans toutes les étapes ultérieures [de la crise] leur coopération étroite* » ¹⁵³.

À son retour de France, après avoir annoncé le maintien des précautions militaires, Eden dira que « *l'amitié franco-britannique n'a jamais été aussi ferme* ». En effet, comme le souligne Jean-Yves Bernard, « *malgré la profonde divergence qui existe entre les positions des deux pays sur l'issue à donner à la crise de Suez, le Cabinet anglais ne peut pas se dégager de « l'entente cordiale » nouée en août. D'abord, à cause de l'état, de plus en plus mauvais, des relations avec les Américains, dont la conduite inspire une méfiance et une rancœur croissantes à Whitehall, la Grande-Bretagne pourrait se retrouver isolée dans l'affaire de Suez. Et puis surtout, facteur crucial, le gouvernement Eden se trouve dans une situation critique au plan intérieur, et son chef lui-même joue sa survie politique* » ¹⁵⁴.

L'ambassadeur français à Londres fera le 1^{er} octobre le commentaire suivant : « *Le besoin [des gouvernants anglais] de se réclamer de l'Entente cordiale m'a paru marqué au cours de la visite par divers traits. Le soin apporté à la rédaction du communiqué traduisait leur souci d'utiliser très complètement l'expression de cette entente* » ¹⁵⁵.

Toutefois, le même jour, Jean Chauvel mettra en garde son gouvernement contre une impression trop forte de fermeté qu'aurait pu laisser le discours tenu par Eden et Lloyd durant

¹⁵² *Op. cit.*, p.225.

¹⁵³ *Op. cit.*, p 199.

¹⁵⁴ *Op. cit.*, p.228.

¹⁵⁵ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.199.

leur visite à Paris : « *L'équipe au pouvoir [en Grande-Bretagne] peut difficilement engager et soutenir une politique de force que la mettrait en conflit avec une opposition [parlementaire] déterminée s'appuyant dans le pays sur des éléments nombreux et divers [...]. L'opinion anglaise est adaptée à la prévision d'une solution négociée [...et] s'est en même temps détournée non seulement du recours à la force, mais même de mesures économiques ayant le caractère de sanctions directes [...]. Au cours de nos réunions de ce matin, [Selwyn Lloyd] s'est comporté comme si la mise sur pied de l'Association [des usagers] constituait une fin en soi* ». À veille des débats à l'ONU, le Premier ministre conclut devant l'*Egypt Committee* que, « *si la solidarité anglo-française doit être maintenue durant les débats prochains au Conseil de Sécurité, [les Britanniques] devront s'en tenir fermement aux principes retenus par les Dix-huit puissances* »¹⁵⁶. En définitive, « *acquis à l'idée d'un règlement à l'amiable de la crise de Suez, sur la base d'un plan avancé par Krishna Menon, les dirigeants britanniques ne peuvent se satisfaire d'un simulacre de négociations avec l'adversaire. À New York, le secrétaire au Foreign Office doit donc conserver publiquement un langage très ferme et prodiguer des marques d'attachement à l'association anglo-française, alors même qu'il doit s'employer avec ardeur à trouver avec Fawzi – son correspondant égyptien - une solution de compromis* »¹⁵⁷. C'est une position instable et difficilement tenable... celle du « *grand écart* » !

VIII- Des concertations s'annoncent très tendues, à New York, entre les Occidentaux

Le 1^{er} octobre, dans un message personnel à Eisenhower, Eden agite à nouveau l'épouvantail de la menace soviétique. Dulles lui répond indirectement mais brutalement, le lendemain, au cours d'une conférence de presse, « *[qu'il] y a entre les États-Unis et leurs alliés européens, sur l'affaire de Suez, des divergences fondamentales [...] nées de la position indépendante des États-Unis sur la question coloniale* »¹⁵⁸.

Le 5 octobre, quelques heures avant l'ouverture des débats à l'ONU, Foster Dulles rencontre les deux ministres des Affaires étrangères, Christian Pineau et Selwyn Lloyd. Dulles « *demande alors sans ambages à ses homologues français et britanniques s'ils ont saisi le Conseil de Sécurité « sincèrement* », afin de trouver un règlement pacifique, ou si leur action sert « *de couverture en vue d'avoir*

¹⁵⁶ *Op. cit.*, 183-184.

¹⁵⁷ *Op. cit.*, p.225.

¹⁵⁸ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.178.

les mains libres pour des mesures plus énergiques ». Imperméable aux assertions de Lloyd sur les agissements néfastes de l'Égypte, ou aux allégations de Pineau sur les menées des Soviétiques, « *directement derrière Nasser, le ministre américain répète que, pour son gouvernement, l'usage de la force reste le remède de la dernière extrémité, mais admet néanmoins que l'on conserve la capacité d'user de la force* »^{159 160}.

Il suggère même de prévenir le Conseil de Sécurité que l'option militaire pourrait être considérée comme une alternative en cas d'échec d'un effort véritable pour parvenir à un règlement pacifique. Dulles précise : « *[même si] des circonstances [survenaient] qui en fassent la seule alternative possible, ce serait, [comme les Britanniques le comprirent au moment des troubles en 1953 en Égypte] une illusion considérable de supposer que l'emploi de la force améliorerait la situation [des puissances occidentales], même si celle-ci, ce qu'il ne croit pas personnellement, se détériorait actuellement* »¹⁶¹.

On voit ici la limite de l'appui américain à la position des Anglais et des Français. « *En contrepartie de l'acceptation par Londres et Paris de nouvelles discussions avec l'Égypte, les États-Unis soutiennent loyalement leurs alliés devant le Conseil de Sécurité, malgré les divergences de fond sur le problème de Suez* »¹⁶².

En effet, « *Dulles explique à ses homologues français et anglais, que son gouvernement souscrit « aux principes essentiels* » à la base des propositions des Dix-huit, mais pas à « *tous les détails* », quoiqu'il faille « *une certaine participation internationale à la gestion du canal* ». D'accord sur la préservation des droits des puissances comme utilisatrices de la voie de Suez, il écarte la solution extrême de l'administration internationale de la voie maritime^{163 164}, donc celle de la gestion internationale.

De son côté et ce même jour du 5 octobre, Eisenhower dit à l'ambassadeur anglais : « *c'est une erreur* » que de présenter les propositions des Dix-huit comme étant « *à prendre ou à laisser, ce qui ne laisse aucune place à la discussion* ». En outre, le chef de l'État américain et son ministre se prononcent encore une fois contre l'option militaire à laquelle, d'après Eisenhower, « *l'opinion*

¹⁵⁹ Cette position de Foster Dulles, partagée par les responsables militaires américains, pourrait expliquer le fait qu'il n'y a pas eu d'interdiction donnée à l'encontre de la France, de la part des États-Unis, d'utiliser du matériel aérien destiné exclusivement à l'OTAN, ainsi que des fournitures d'équipements complémentaires. Ce sujet est abordé dans la Section V sur « *La préparation des forces aériennes françaises* ».

¹⁶⁰ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.185-186.

¹⁶¹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.186.

¹⁶² Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.186.

¹⁶³ Pour les dirigeants américains, le fait que ce soit une « *supervision* » ou un « *contrôle* » relèverait des « *détails* ». Mais ils affichent clairement leur choix sur une « *certaine participation internationale* », donc sur une simple « *supervision* » !

¹⁶⁴ Jean-Yves Bernard, *op.cit.*, p.179-180.

américaine restera fermement opposée tant que toutes les possibilités de règlement pacifique n'auront pas été épuisées » ¹⁶⁵.

Dans ses Mémoires, Eisenhower témoignera au sujet de la démarche des franco-britanniques à l'ONU, en ces termes : *« À l'approche de l'ouverture des débats, nos relations avec nos deux plus proches alliés devinrent plus tendues. Les difficultés s'amoncelèrent par suite de la crainte secrète des Français de voir Nasser s'immiscer dans leurs affaires, en Afrique du Nord. Ceux-ci insistaient continuellement sur l'argument suivant : puisque nous étions des alliés, nous devons nous tenir à leurs côtés, quelle que fût la situation dans le monde entier. Nos sentiments et, en de nombreux cas, notre sens pratique nous inclinaient à penser de même, mais jamais automatiquement. Dans le cas présent, si profonds que fussent notre amitié avec la France et notre désir d'entente avec nos principaux alliés, nous ne pouvions encourager la domination injustifiée d'une petite nation par des armées étrangères. La décision de porter la question du canal devant les Nations Unies avait été prise, par nos alliés, à notre insu ; elle démontrait qu'une faille se creusait entre nous. Nous ne sûmes rien de cette démarche »* ¹⁶⁶.

Le 5 octobre s'ouvre à l'ONU le débat au Conseil de Sécurité. Il durera jusqu'au 14 octobre. Pendant de temps les préparatifs militaires des coalisés sont en cours de finalisation, avec la prise en compte de différentes contraintes.

¹⁶⁵ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.180.

¹⁶⁶ Dwight Eisenhower, *op. cit.*, p 60-61.

SECTION IV : LES ÉVOLUTIONS DU PLAN D'OPÉRATIONS

« MOUSQUETAIRE »

§ 1 - LA PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES POLITIQUES

I- Obligations de revoir le plan initial pour tenir compte, notamment, de l'évolution de la situation en Grande-Bretagne

Alors que le 29 août, - c'est-à-dire au lendemain de la première conférence de Londres -, des éléments précurseurs de parachutistes et d'aviation débarquent à Chypre, en vue d'y organiser une base de départ pour les unités qui seront appelées à intervenir en partant de l'île, le général Ély relate qu' « *Il est admis, à ce moment-là, que le jour « J » pourrait se situer autour du 20 ou du 25 septembre. Mais, en fait, aucune décision n'est encore prise* ». » Entre temps, d'ailleurs, le 7 septembre ¹⁶⁷, le plan dit « Mousquetaire », comportant un débarquement dans la région d'Alexandrie, a été reconsidéré et remplacé par le plan « Mousquetaire révisé », qui prévoit l'occupation directe du canal grâce à une mise à terre dans la région Port-Saïd – Port-Fouad » ¹⁶⁸.

Alors que l'été 1956 arrive à son terme, Ély signale également le fait que : « *malgré la fermeté des dirigeants britanniques et français, appuyés à ce moment-là par leurs opinions publiques et par leur Parlement* ¹⁶⁹, il n'en demeure pas moins que le contexte mondial s'est profondément modifié ; il n'est plus ce qu'il avait été au lendemain de l'ouverture de la crise, il ne se prête guère à une intervention si tardive ».

Par ailleurs, s'agissant de l'appel à l'ONU, le général Ély est bien conscient que, même « *si l'action armée se porte exclusivement sur le canal, la France et la Grande-Bretagne n'ont aucune chance de se voir mandatés par l'organisation internationale pour intervenir en Égypte comme les États-Unis l'avaient été pour apporter leur aide à la Corée du Sud* » ¹⁷⁰.

¹⁶⁷ Décision prise par Eden à l'époque où il rencontre Guy Mollet pour convenir de porter le litige devant l'ONU.

¹⁶⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.104.

¹⁶⁹ Sur ce constat globalement très réaliste effectué par Ély, nous nous permettrons toutefois d'émettre un sérieux « *bémol* » quant à l'appui apporté aux dirigeants britanniques par leur opinion publique et leur Parlement.

¹⁷⁰ Paul Ély, *op. cit.*, p.110.

II- Une classe politique britannique profondément divisée

Le Parti travailliste a évolué tout au long de l'été 1956, soutenant le gouvernement dans les premières semaines, dans une sorte « *d'union nationale* », puis s'en détachant dès que se précise l'intervention militaire. « *Les premières attaques paraissent alors dans la presse travailliste. Ainsi peut-on lire, le 14 août, dans le Daily Mirror – quotidien tirant à plus de cinq millions d'exemplaires -, ce titre barrant la « une » : « No war over Egypt* ». L'éditorial se termine ainsi : « *Il est encore temps d'éviter le désastre* ». Quelques semaines plus tard, ce même journal reproduit la devise de la famille Eden : « *Si sit prudentia* » (« *Si la prudence existait* »), et lance un appel au premier ministre en lui rappelant que la prudence doit être de mise, « *au moment où la crise de Suez atteint son point critique* ». Bientôt, le même *Daily Mirror* « *dresse un portrait flatteur du seul homme qui peut empêcher la guerre : Foster Dulles, et l'appelle à partir rencontrer Nasser au Caire* »¹⁷¹.

En outre, « *pour les travaillistes, c'est par le recours aux Nations unies que s'exprime l'internationalisme des travailleurs : ils y voient le lieu où doivent se discuter et se régler tous les conflits entre nations. Reste que nombre d'entre eux n'aiment guère Israël, souvenir de l'époque où ils étaient au pouvoir entre 1945 et 1951 : la période tendue, ils ont dû porter Israël sur les fonds baptismaux, après s'être opposés aux dirigeants juifs de Palestine* », relève Denis Lefebvre¹⁷². « *Enfin, et c'est là l'essentiel, le parti travailliste n'est pas au pouvoir. La crise économique s'aggrave, l'impopularité du gouvernement conservateur s'accroît : il lui est de plus en plus nécessaire de jouer son rôle d'opposition, de préconiser en permanence une politique différente de celle du gouvernement* »¹⁷³.

Par contre pour les conservateurs impérialistes, comme le développait un des leurs, le député tory Biggs-Davidson « *dans une lettre ouverte parue dans le Daily Telegraph sous le titre éloquent de « Les deux portent le fardeau* », il insistait sur la « *responsabilité spéciale* » des Français et des Anglais qui ne devaient pas compter sur l'aide des États-Unis, attelés à la construction d'un système mondial centré sur Washington et peu soucieux de la préservation du Commonwealth ou de l'Union française. Le recours à l'ONU « *ne libérerait pas les puissances supérieurement concernées de leurs obligations de faire respecter la loi internationale et les traités,*

¹⁷¹ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.108-109.

¹⁷² *Ibid*

¹⁷³ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.109.

et de défendre les intérêts de leurs peuples, si nécessaire par les armes ». Le député concluait par ce propos : « *Le monde doute maintenant de notre résolution* » ¹⁷⁴.

§ 2 - LES RÉVISIONS DU PLAN « MOUSQUETAIRE »

Plusieurs facteurs amènent l'*Egypt Committee* à abandonner le Plan Mousquetaire le 10 septembre. « *D'abord, l'état-major invoque dans un mémoire du 7 septembre des problèmes techniques dus aux reculs successifs de la date du jour « D ».* Le début de l'intervention armée prévue pour le 15 septembre requiert une série de mouvements préliminaires sur près de quinze jours – reconnaissance aérienne, envoi des troupes par mer, etc.-. On ne peut donc espérer mettre en œuvre « *Mousquetaire* » avant la dernière semaine de septembre. « *Or, les chefs de l'armée anglaise pensent que les inconvénients du projet croîtront proportionnellement aux délais mis à son exécution. Plus le temps passe, expliquent-ils, et plus les Égyptiens ont de chances de connaître les objectifs franco-britanniques, d'obtenir de l'aide de volontaires étrangers – du bloc de l'Est – et de renforcer leurs défenses en vue de gêner la concentration rapide des unités du corps expéditionnaire dont dépend le succès de l'opération* » ¹⁷⁵.

Hugh Stockwell, commandant opérationnel des unités terrestres, l'un des artisans de la planification, reçoit des instructions précises du Premier ministre, qui lui déclare simplement une « *intervention [limitée]* » ou « *opération de police* » ¹⁷⁶.

« *Deux points éminemment politiques, fondamentaux, mais que l'état-major ne peut évidemment pas mettre en relief à l'intention des autorités civiles, seules compétentes en ce domaine, apparaissent dans le mémoire du 7 septembre. Premièrement, les responsables militaires expliquent que « Mousquetaire Révisé » pourra demeurer opérationnel « jusqu'à ce que la position morale [des Britanniques face à l'Égypte] soit inattaquable ».* Deuxièmement, le nouveau plan, qui postule avec un optimisme étrange l'effondrement du régime nassérien ¹⁷⁷, ne prévoit pas d'opération terrestre hors de la zone du canal » ¹⁷⁸.

¹⁷⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.196-197.

¹⁷⁵ *Op. cit.*, p.259.

¹⁷⁶ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.264.

¹⁷⁷ Lord Mountbatten s'inquiète de ce que « *soudé derrière Nasser, le peuple égyptien pourrait rejeter tout nouveau gouvernement formé sous l'égide de l'occupant* », rapporte Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.109.

¹⁷⁸ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.260.

I- Présentation du plan « *Mousquetaire révisé* »

Il comprend trois phases : la première, de 48 heures, doit neutraliser l'aviation égyptienne par des bombardements de nuit ; la deuxième, qualifiée d' « *aéropsychologique* » doit briser la volonté de résistance des Égyptiens, et ce pour une durée de 4 à 8 jours ; la dernière enfin prévoit la prise de Port-Saïd et de Port-Fouad par un débarquement amphibie et une opération aéroportée.

Au sujet de la troisième phase, ce plan envisage deux variantes :

« la variante A qui implique un débarquement avec des moyens réduits, sur préavis de vingt-quatre heures seulement, pour le cas où une occasion favorable se présenterait pendant les bombardements aériens :

« la variante B qui comporte un débarquement de vive force à une date déterminée dix jours à l'avance ». Le général Ély précise que : *« le général Beaufre, dans ses responsabilités, s'est attaché à faire ajouter la variante A qui correspondait aux préoccupations du haut commandement français, soucieux de ne pas être, dans l'action, étroitement lié par des conceptions trop rigides »* ¹⁷⁹.

Le plan « *Mousquetaire* » ainsi « *révisé* » amène donc un certain nombre de modifications importantes par rapport au projet original. Et c'est en effet pour des raisons politiques que Londres et Paris décident de limiter l'opération, du moins initialement, au canal de Suez.

En effet, transposition sur Port-Saïd d'un plan bâti sur Alexandrie, « *Mousquetaire révisé* » répondait principalement à l'impératif politique de jouer rapidement l'opération si la tournure des événements l'imposait. Il présentait, par contre, d'importantes difficultés tactiques en raison du caractère insulaire de Port-Saïd, et logistique, compte tenu des possibilités réduites d'accès aux installations portuaires.

Le général Ély ne manque pas de souligner le fait que : *« la décision d'intervention est subordonnée à de nombreux facteurs »*, et que : *« la principale difficulté consiste dans le fait que ni les Français, ni les Britanniques ne veulent se livrer à une opération délibérément agressive ».*

En outre, *« en septembre, la situation n'est plus la même, car des négociations internationales ont été engagées et l'ONU a été saisie de l'affaire. [...] En portant l'effort initial sur la région d'Alexandrie, l'intervention franco-britannique risquait d'être considérée, par l'opinion mondiale, comme un acte d'agression envers l'Égypte ».* *« Le temps passant et l'affaire s'enlisant*

¹⁷⁹ Paul Ély, *op. cit.*, p.106-107.

dans les lenteurs des procédures internationales, il devenait préférable de porter d'emblée l'action sur le canal : le caractère de l'intervention se trouverait, ainsi, modifié et la campagne se limiterait à une opération de police ¹⁸⁰susceptible, malgré tout, de provoquer la chute de Nasser qui était le véritable but des Alliés » ¹⁸¹.

Pour le général Beaufre : « le plan « Alexandrie » avait effectivement effrayé. Son caractère classique – trop classique pensait-on -, et brutal, notamment dans l'attaque directe du port enlevé de vive force, avait paru manquer d'imagination. Certains y voyaient un mauvais démarquage du plan de débarquement en Normandie, appliqué à une guerre coloniale du type de celles du XIX^e siècle » ¹⁸².

L'amiral Barjot, un détracteur du plan initial sur Alexandrie, est satisfait et le général Beaufre, qui l'a affronté à ce sujet, rapporte les propos tenus par l'amiral : « Port-Saïd, c'est le canal. L'avantage aussi que c'est une île qu'on peut facilement tenir. Peu de moyens suffisent. Dès qu'on tient Port-Saïd on tient le canal. On dispose ainsi d'un gage important qui permet de négocier et d'obtenir ce qu'on veut. Que les Anglais débarquent à Alexandrie avec toute leur grande machine, et nous, avec nos moyens, prenons le gage de Port-Saïd. Nous y resterons autant que nous le voudrons », aurait-il ajouté, « avec un clin d'œil rusé » ¹⁸³.

En outre, Ély rappelle qu' « un autre argument était intervenu, aux yeux du commandement français ¹⁸⁴ : l'opération, en s'effectuant dans la zone de Port-Saïd – Port-Fouad pourrait se combiner plus facilement avec une offensive israélienne ». Mais, rajoute-t-il, : « cette considération n'était sans doute pas vue sous un jour très favorable par les Britanniques ». ¹⁸⁵ La question ne sera pas – encore - posée aux Britanniques. Elle est toujours à leurs yeux politiquement « incorrecte » !

Par ailleurs, outre le changement du lieu de débarquement et du nouveau calendrier, l'autre paramètre important concerne la mise en œuvre d'une opération aérienne à effet psychologique appliquée sur une période relativement longue afin de « tenter de briser la volonté de combattre des Égyptiens », rappelle le général Ély ¹⁸⁶.

¹⁸⁰ Souligné par nous.

¹⁸¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.105-106.

¹⁸² André Beaufre, *op. cit.*, p.67.

¹⁸³ *Op. cit.*, p.51-52.

¹⁸⁴ Souligné par nous.

¹⁸⁵ Paul Ély, *op. cit.*, p.105-106.

¹⁸⁶ *Op. cit.*, p.108.

« On faisait de la guerre aérienne totale avec 300 avions [...] . Mais on espérait éviter là les « risques » d'un débarquement de vive force. Le plan d'Alexandrie avait effrayé. Cette phase aéro-psychologique rassurait et faisait moins traduction d'Overlord en guerre coloniale que le plan Mousquetaire initial », rapporte le général Beaufre ¹⁸⁷.

II- La phase « *aéro-psychologique* » : une procédure très controversée

L'idée provient des responsables de la *Royal Air Force* et sa réalisation est confiée à l'*Air marshal* Huddleton qui met aussitôt en place un comité chargé de définir les divers objectifs à attaquer.

Outre le quartier général de Nasser, les avions alliés doivent prendre pour cibles des objectifs aussi divers que les dépôts, les ponts, les citernes d'essence, les routes, les voies ferrées, les casernes et les antennes radio. D'un autre côté, des dizaines de milliers de tracts, invitant la population à se révolter, doivent être lâchés sur les villes égyptiennes. « Ces actions, qui ne viseraient que des objectifs militaires et ne devraient causer aucun dommage aux civils, provoqueraient de tels mouvements de panique que des émeutes se déclencheraient partout dans le pays, les soldats alliés étant alors accueillis comme de véritables libérateurs », selon les promoteurs de cette phase aérienne. Comme le souligne l'historien Patrick Facon, « bien évidemment, cette façon de procéder n'est pas sans rappeler la doctrine d'emploi chère au cœur des aviateurs britanniques, une doctrine qu'ils ont appliquée, sans obtenir d'ailleurs le succès qu'ils en attendaient, pendant la Seconde Guerre mondiale. Mais elle n'en a pas moins des fondements politiques » ¹⁸⁸.

Le général Brohon rapporte à ce sujet que : « C'est la stupéfaction la plus totale, y compris pour les aviateurs. Beaufre et moi doutons de l'efficacité de ce plan ; mais nous sommes des subordonnés !. C'est là où Huddleton intervient : il devient le président du « Target Commity » - le comité des objectifs – et on désigne un responsable de la guerre psychologique : c'est Bernard Fergusson – qui a servi en Birmanie - ; on prépare des tracts. On est là en plein roman ! On fait remarquer que les fellahs ne savent pas lire ! [...] Les bombardements ont été autorisés sur les objectifs militaires étant entendu qu'il ne doit pas y avoir aucune bavure civile d'aucune sorte. Il faut une « guerre propre » ¹⁸⁹. L'impératif absolu est en effet d'éviter toute « bavure » : « Le

¹⁸⁷ Cité par Paul Gaujac, *op. cit.*, p.96.

¹⁸⁸ Patrick Facon, « L'Armée de l'air et l'affaire de Suez », in *Revue historique des Armées*, n°4/1986.

¹⁸⁹ Entretien n°146 du général Brohon.

soin scrupuleux apporté dans le choix des objectifs pour épargner la vie des civils égyptiens n'a pas de précédent dans l'histoire des raids aériens », comme le précise l'amiral Barjot dans un message qui sera envoyé le 4 novembre 1956 au chef d'état-major de l'Armée de l'air » ¹⁹⁰.

De l'avis du général Ély, il ne fait aucun doute qu'elle traduit une certaine réticence de Londres à l'égard d'un débarquement de vive force en Égypte. Le Premier ministre britannique veut-il la chute de Nasser « *sans morts ni blessés, sans canons de marine, sans incidents* » ¹⁹¹, s'interroge le chef d'État-major général des Forces armées. S'agit-il du syndrome de la ville de Dresde bombardée en février 1945 ? ¹⁹²

Au sujet de ce concept, Ély apporte les commentaires suivants :

« Les Britanniques, on le voit, ne perdent pas l'espoir d'obtenir la décision sans mettre un homme à terre. Cette conception est la conséquence de la doctrine trop exclusive de la RAF qui croit en l'occurrence à l'efficacité des bombardements aériens pour obtenir une décision, alors qu'elle ne disposera, pour neutraliser les terrains égyptiens, que de bombes explosives classiques et d'un petit nombre de bombardiers. Elle correspond aussi à l'état d'esprit du commandement britannique au fond extrêmement réticent devant l'opération de débarquement de vive force dans laquelle il se sent entraîné ». Et le général Ély insiste sur le fait que : *« Ce point de vue est fondamentalement opposé à celui du commandement français à tous les échelons. Cette action aéropsychologique est cependant acceptée du côté français, étant entendu que nul ne se fait la moindre illusion sur la possibilité de l'appliquer. Sa planification ne présente donc aucun inconvénient, d'autant que les mesures qu'elle comporte n'interfèrent en aucune façon ni sur le déroulement de l'opération amphibie ni sur le déroulement de la manœuvre tels qu'ils sont envisagés »*¹⁹³.

L'analyse du général Ély sur la « *planification* » qui « *ne présente donc aucun inconvénient* » n'est toutefois pas partagée par les autres responsables militaires français. En effet, à leurs yeux la durée que Londres voudrait voir affectée à cette phase à effet « *psychologique* » – de huit à dix jours - constitue un non-sens. Le général Beaufre estime que l'attente prévue entre le début des hostilités et le débarquement est considérable. Elle laisserait aux Égyptiens tout le temps nécessaire pour se ressaisir.

¹⁹⁰ Archives SHD/Air – Service Historique des Armées/ département Air -, dossier C 2318.

¹⁹¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.104-105.

¹⁹² Ce bombardement, qui s'est traduit par un nombre impressionnant de victimes civiles (pertes estimées à des dizaines de milliers de morts) a soulevé de nombreuses polémiques, notamment en Grande-Bretagne, quant à son opportunité et son efficacité.

¹⁹³ Paul Ély, *op. cit.*, p.104-105.

Ainsi, le général Beaufre, commandant de la Force « A », rapporte qu'il avait « *peine à en croire les yeux : on allait d'un extrême à l'autre !* », et il s'interroge : « *Comment l'opinion internationale nous laisserait-elle libres de bombarder l'Égypte pendant « huit à dix jours » sans intervenir ? D'autre part, qu'elle serait l'efficacité d'une action aérienne visant la décision et menée avec les 300 avions au maximum dont nous pouvions disposer ?* ». Il témoigne que : « *tout cela paraissait parfaitement enfantin et très dangereux. Je m'élevai très nettement contre ces conceptions à plusieurs reprises. Mes collègues britanniques, commandants des Task Forces, me dirent qu'ils étaient d'accord avec moi, mais qu'il s'agissait d'ordres supérieurs qu'ils n'approuvaient certes pas, mais qui les obligeaient. Si j'ai bien compris, l'idée venait de l'Air Marshal, président du Comité des chefs d'état-major britanniques, chef d'état-major de l'Air et protagoniste de la théorie « Victory threw air power ». Eden avait adopté cette formule, et la sacro-sainte discipline britannique les empêchait de réagir* »¹⁹⁴.

III- Vers un plan « *Hiver* » projeté par les Britanniques ?

Aux premiers jours de l'automne, les Français sont amenés, écrit Barjot, à « *mettre en doute la volonté britannique de passer à exécution* ». Le 26 septembre, le jour « J » est renvoyé au 4 octobre. Puis, le 1^{er} octobre, l'opération est annulée *sine die*, et les Anglais prescrivent même ce que les Français considèrent comme un coup de théâtre : « *L'étude d'un plan d'hiver qui serait applicable à partir du 1^{er} novembre* ». Les objectifs de ce plan sont bien plus limités : « *Port-Saïd sans possibilité d'aller au-delà [...] On inclinait doucement à Londres vers cette « mise en sommeil » de Mousquetaire* »¹⁹⁵.

Tel est le sentiment de l'état-major française, et de ses responsables politiques, qui entendent secouer l'apparente léthargie de son allié¹⁹⁶.

En effet, le 2 octobre, « *une directive des commandants en chef britanniques demande l'établissement d'un plan d'hiver, dont la mise en application doit intervenir le 21 du même mois et qui, bien qu'il soit présenté par les Britanniques comme une précaution, constitue, selon Beaufre, une véritable mise en sommeil de l'opération et enterre pratiquement l'idée d'une intervention militaire prochaine. Pour justifier ce nouveau projet, Londres avance des raisons d'ordre*

¹⁹⁴ André Beaufre, *op. cit.*, p.72.

¹⁹⁵ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.68.

¹⁹⁶ Les démarches, secrètes, avec le partenaire israélien ont déjà commencé et vont être accélérées à la fin de septembre.

météorologique, en soulignant que les terrains de Timbou et Limassol, à Chypre, seraient sans doute impraticables à partir du 1^{er} novembre, et que les parachutages seraient difficiles et la mer trop mauvaise pour tenter un débarquement » ¹⁹⁷.

Ce plan, rappelle le général Ély, « ne sera jamais mis en vigueur en raison, surtout de l'intervention des autorités françaises. Il aurait abouti, en effet, au renvoi sine die de l'intervention en Égypte ». Mais, d'après lui « Il ne sera, toutefois, pas totalement inutile car il créera une certaine confusion et contribuera ainsi, indirectement, à la conservation du secret des plans « Mousquetaire » ¹⁹⁸.

¹⁹⁷ Patrick Facon, *op. cit.*, p.35.

¹⁹⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.108.

SECTION V : LA PRÉPARATION DES FORCES AÉRIENNES FRANÇAISES

Dans le cadre du plan « *Mousquetaire* », les activités de l'Armée de l'air ont été identifiées sous le code d' « *Opération 700* ».

§ 1 - LA PRISE EN COMPTE DU FACTEUR AÉRIEN

« *Que représentaient les forces égyptiennes ?* » rappelle le général Beaufre. Il précise : « *D'abord 200 appareils modernes – en fait seulement 140 devaient se révéler utilisables. Il fallait donc éliminer cette aviation avant tout débarquement par une phase aussi courte que possible de bataille aérienne* ». S'agissant des forces terrestres, « *l'ensemble de l'armée égyptienne comportait 5 divisions régulières, dont une division blindée, et des effectifs croissants de « Garde nationale* »¹⁹⁹.

Selon le « *Deuxième Bureau* » de l'État-major de l'Armée de l'air, si « *l'aviation égyptienne peut présenter une menace certaine en chasse de jour et attaque au sol, par contre, son personnel est peu formé au bombardement de jour. Les possibilités de bombardement ou de chasse de nuit sont faibles, voire négligeables. [...] La destruction totale ou partielle des radars côtiers et de ceux de Cairo West et de Almaza permettrait vraisemblablement de paralyser l'ensemble du système* »²⁰⁰.

Mais ces renseignements, notamment ceux relativisant les possibilités de bombardement, ne seront pas retenues *a priori* par les responsables de l'état-major qui, vraisemblablement, préféreront appliquer le « *principe de précaution* », en envisageant, notamment, une participation de « *volontaires* » des pays de l'Est aux côtés des Égyptiens. Cette crainte sera également partagée par les Israéliens. Devant cette menace potentielle, l'état-major des forces armées Air va être amené à établir « *un plan de défense aérienne qui prend en compte la possibilité d'une attaque sur la France et l'Afrique du Nord par l'aviation de bombardement égyptienne* »²⁰¹.

En effet, les Français prêtent au bombardier *Iliouchine* 18 la capacité de lancer des attaques sur l'Afrique du Nord ou le sud de la métropole. « *Certes, on sait maintenant combien les alliés occidentaux ont surestimé la puissance et les capacités de riposte de l'aviation de Nasser. Mais force*

¹⁹⁹ André Beaufre, *op. cit.*, p.36-37.

²⁰⁰ Cité par Paul Gaujac, *op. cit.*, p.58.

²⁰¹ Instruction relative à la préparation et au déroulement de l'opération 700/DAT du 20 octobre 1956. Archives SHD/Air, dossier C 2318.

est de constater que, en ce milieu d'année 1956, le facteur aérien pèse d'un poids très lourd dans la détermination de la stratégie franco-britannique », comme le rappelle Patrick Facon ²⁰².

Les importantes capacités de riposte prêtées à cette force aérienne amènent donc les planificateurs français et britanniques à envisager son élimination par une bataille aérienne préalable permettant d'obtenir une supériorité incontestée dans les airs. L'idée d'une telle bataille est admise dans le premier des plans dressés par les alliés.

Le Journal de marche de l'élément opérationnel Air français de l'« opération 700 » – appelé Groupement mixte n°1 (« GM » 1) ²⁰³ - indique que : « *Les premières réunions franco-britanniques ont porté sur l'appréciation de la situation et sur la définition de l'idée de manœuvre dans la conduite de la bataille aérienne. Supériorité devant être acquise [...] par bombardement de nuit (Bomber Command) et straffing de jour* » ²⁰⁴.

L'aviation alliée reçoit donc comme mission première l'élimination des forces aériennes ennemies qui pourraient constituer une menace pour les éléments amphibies franco-britanniques ou la flotte de transport devant mener à bien l'opération aéroportée sur la zone du canal, la durée de cette phase préalable étant fixée en principe à deux jours. Quant à la fameuse phase « *aéro-psychologique* », elle est entièrement à la charge de la RAF avec ses bombardiers.

I- La mise sur pied du « *Groupement mixte n°1* »

L'intervention en Égypte, comme le résume le général Ély, « *nécessitait un puissant appui aérien comportant la création à Chypre de bases aériennes et terrestres bien équipées. À cet égard, le transfert dans l'île, dans des délais relativement courts, d'éléments de notre commandement aérien tactique déployés en Allemagne fut admirablement mené et constitua un véritable tour de force, tant pour l'appui logistique que pour la concentration des unités de combat* » ²⁰⁵.

²⁰² Patrick Facon, « L'emploi de la puissance aérienne », in *La France et l'opération de Suez de 1956*, Publication de l'ADDIM, mai 1997.

²⁰³ Le « GM 1 » est créé par décision n°580/EMAA/1/TS du 23 août 1956. Archives SHAA, dossier C 2305). La note n°265/EMAA/SEC/PART/TS du 25/08/56, précise que « *L'élément Air de l'« Opération 700 » s'appelle « Groupement mixte n°1* ». (SHD/Air, dossier 11C 2318).

²⁰⁴ *Journal de marche du GM-1*. Archives du SHD/Air, dossier 11 C 2318.

²⁰⁵ Paul Ély, *op. cit.*, p.96-97.

II- Les moyens aériens confiés au général Brohon

Dès le 1^{er} août 1956, une décision signée pour le ministre Bourgès-Maunoury par le général de division aérienne Maurice Challe, chef de l'État-Major des Forces Armées, est adressée aux trois secrétaires d'État – Guerre, Marine et Air – et annonce que : « *En vue d'être en mesure d'intervenir en Égypte, j'ai décidé de faire procéder à la mise en condition opérationnelle dans les meilleurs délais des trois Armées [...]. Pour l'Armée de l'air : Une force aérienne de 150 F.84 F ; un escadron allégé de RF.84 F ; les unités de transport nécessaire au parachutage de 600 hommes en une seule vague* » ²⁰⁶.

Au cours d'une réunion tenue au ministère de la Défense, le 3 août, les prévisions de mise sur pied des forces aériennes sont redéfinies comme suit : pour l'Armée de l'air : 6 appareils de reconnaissance RF. 84 F *Thunderflash* ; 36 chasseurs-bombardiers F.84F *Thunderstrack* ; 35 avions de transport Nord 2501 *Noratlans*. Pour l'Aéronavale : une flottille de 16 *Corsair* embarqués sur porte-avions. Ce réajustement, à la baisse pour les avions de combat, est la conséquence des difficultés d'ordre logistique rencontrées à Chypre, mais aussi des contraintes politiques limitant normalement l'emploi de certains avions. Les F.84F et les RF.84F sont en effet des appareils américains, prêtés à la France par les États-Unis dans le cadre de l'OTAN, et dont le gouvernement français ne pouvait disposer à son gré ²⁰⁷. En effet, faute d'une infrastructure suffisante à Chypre ²⁰⁸, l'Armée de l'air est contrainte de ramener les moyens qu'elle doit engager depuis cette île à seulement deux escadrons de chasseurs-bombardiers, un élément de reconnaissance et une quarantaine de Nord 2501 *Noratlans* de transport.

Au total, cette force d'intervention de l'Armée de l'air va représenter 2.600 officiers, sous-officiers et hommes de troupe, près de 700 véhicules et remorques et un matériel technique considérable.

Dans son « *Rapport de campagne* » rédigé par le général Brohon, quelques jours après la fin des activités, nous avons tout particulièrement relevé les points suivants :

²⁰⁶ Décision n°4336/EMFA du 1^{er} août 1956. Archives SHD/Air, dossier 11 C 2318.

²⁰⁷ En tant que membre de l'Alliance Atlantique, la France reçoit à partir de 1950 une importante aide américaine – dans le cadre du *MDPA (Mutual Defense Allied Program)* - . Celle-ci prit la forme du financement de certains programmes nationaux – *Ouragan*, *Mystère IV*, notamment – ainsi que des fournitures massives d'avions neufs ou disponibles en « *surplus* » en particulier les F-84 F et RF-84 F. En toute rigueur, les appareils ainsi « *fournis* », ou financés, n'appartenaient pas à l'utilisateur – en l'occurrence l'État français – mais étant seulement mis à sa disposition.

²⁰⁸ Les avions de combat seront basés à Akrotiri, les avions de transport à Tymbou.

Sur le rappel historique, il précise que : « *le Groupement mixte n°1 était composé de 2 escadrons de chasseurs F.84 F, d'un escadron de reconnaissance RF.84 F et d'une flotte de transport de 40 avions NORD 2501 ; il devait se déployer sur les bases d'AKROTIRI, pour la chasse et la reconnaissance, et de TYMBOU pour le transport. Coiffé par un État-major divisé lui-même en deux éléments bien différenciés, le logistique, resté national, et l'opérationnel, intégré avec les Britanniques* » ²⁰⁹. Son transport par voie maritime commencé le 21 août à Marseille se terminait le 13 septembre à Chypre. Le 24 septembre, les deux bases étaient effectivement opérationnelles et tout le dispositif logistique nécessaire au soutien d'opérations continues de durée indéfinie était en place ainsi que les transmissions assurant au GM 1 des liaisons entièrement autonomes.

« *Le 22 octobre, les appareils F.84 F et RF faisaient mouvement de la Métropole sur AKROTIRI. Le 29 octobre, le flotte de quarante NORD 2501 se trouvait rassemblée à TYMBOU* » ²¹⁰. Intégré dans le cadre franco-britannique, le commandement opérationnel « *est le seul habilité à traiter avec les autorités britanniques des questions opérationnelles* » ²¹¹.

En ce qui concerne les avions de combat, - des chasseurs-bombardiers américains Republic *Thunderstreak* F.84-F ²¹² et leur version RF.84-F « *reconnaissance* » - , les éléments aériens confiés au général Brohon proviennent du commandement aérien tactique, lui-même intégré au sein de la *4th. Allied Tactical Air Force* (ATAF) de l'OTAN, déployée sur le théâtre européen.

Le général Brohon rappelle et souligne le fait que, lors de l'affectation de ces avions de combat, « *toutes les possibilités opérationnelles de l'avion F-84 n'étaient pas suffisamment connues de nous, car les Américains ne nous avaient pas communiqué tous les renseignements obtenus par leur centre d'essais en vol aux États-Unis, l'équivalent de notre CEAM de Mont-de-Marsan – Centre d'Expérimentation des Avions Militaires -. Ainsi, la connaissance du rayon d'action a été mieux connu à l'occasion du convoyage sur Chypre* » ²¹³.

²⁰⁹ Souligné par nous.

²¹⁰ Archives SHD/Air, dossier 11 C 2318.

²¹¹ Organisation de l'état-major du Groupement mixte n°1. Décision n°18/GMI/S du 29 août 1956. Archives SHD/Air, dossier E 2320.

²¹² Photo d'un F-84.F Thunderstreak jointe en Annexe.

²¹³ Le Republic F-84 F *Thunderstreak* , avec sa voilure en flèche, est plus puissant et performant que les précédentes versions « *E* ». Il est mis en place en Europe à partir de 1954, ainsi que sa variante F-84 RF *Thunderflash*, avec des équipements photographiques, destinés aux unités de reconnaissance aérienne. Au total l'Armée de l'air recevra un total de 355 exemplaires de F-84 F et 86 exemplaires de RF-84 F.

En effet, « un problème se posait, celui du rayon d'action des F-84F. Il leur fallait traverser 400 km de mer avant d'atteindre leur objectif. Cette difficulté fut résolue par une négociation avec les Américains. En effet, ces derniers ont accepté de fournir les bidons qui permettaient aux F-84F d'atteindre leurs objectifs et les fusées JATO ²¹⁴ nécessaires au décollage par les températures élevées régnant à Chypre en août ou en septembre, période où étaient initialement prévues les opérations. La fourniture de ces matériels prouve que l'armée américaine était au courant de l'opération, et peut-être Washington, à moins qu'elle n'ait agi à sa guise ? », s'interroge le général Brohon.

III- Les infrastructures à aménager

Le général Brohon raconte : « Début octobre je vais à Chypre en avion, en passant par Istres – la grosse base arrière – et par Brindisi ²¹⁵ et son escale « secrète » [...]. Je découvre que l'on va vivre dans des conditions extrêmement difficiles, et un terrain à Akrotiri déjà fort encombré de matériels : un bel objectif pour une attaque aérienne » ²¹⁶.

L'île de Chypre, distante des côtes d'Égypte d'environ 400 km, était loin de représenter une base idéale. Son principal inconvénient résidait dans la faiblesse de sa capacité portuaire, avec deux ports utilisables, Limassol et Famagouste. Sur trois aérodromes, Nicosie, Akrotiri et Tymbou, deux seulement étaient à peu près équipés. Les Français durent totalement aménager le troisième : Tymbou.

En effet, « Tymbou, n'est qu'une piste mal entretenue et nécessitant des travaux considérables pour devenir utilisable par des avions modernes. Les Britanniques s'étant attribués les deux premiers terrains, les Français, pour les unités de transport de Nord 2501 Noratlas, durent se contenter de Tymbou, piste « minable » à huit kilomètres de Nicosie sur la route de Famagouste, construite par des prisonniers allemands à la fin de la Deuxième Guerre mondiale et ne servant plus depuis que de terrain de déroutement » ²¹⁷.

²¹⁴ JATO (Jet Assisted for Take-Off) : petites fusées à poudre mises à feu au décollage, larguées en fin de combustion (une dizaine de secondes).

²¹⁵ Base aérienne de l'OTAN dans le sud de l'Italie.

²¹⁶ Entretien du général Brohon.

²¹⁷ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.44.

IV- Une logistique défaillante : un défi relevé par le général Brohon

Le général Brohon nous apporte son témoignage, au cours de plusieurs interviews donnés au Service historique de l'Armée de l'air : *« On m'a demandé de constituer un corps expéditionnaire, de définir les moyens dont nous aurions besoin, en accord avec les Britanniques, pour les installer sur une base qui était Chypre. [...] Il fallait rassembler notre logistique [...] avec des possibilités de commandement autonomes, des liaisons et transmissions autonomes, pour monter des opérations aéroportées, des interventions reconnaissance-chasse, surtout si l'affaire se développait avec Israël. [...] J'avais l'assurance que si l'opération se montait également avec Israël, ce serait moi qui la commanderais et que je serais vraisemblablement installé à Chypre »*. Il a dû faire face à *« certaines constantes françaises : dans toute cette affaire – Ély n'a pas insisté là-dessus – le premier problème qui se présente à l'esprit c'est un problème logistique »*. Or, selon le général Brohon, il estime que, en ce qui le concernait, *« l'indigence de nos moyens, c'était à pleurer »* !

En conséquence, pour Brohon, *« il était impossible d'intervenir avant la mi-octobre, pour des raisons de logistique. Sans les moyens étrangers, il nous était impossible d'opérer »*. *« On dit que « les Américains auraient pu empêcher l'opération »*. Bien sûr ! C'était du matériel du PAM. (Plan d'assistance militaire)

« Quand on fait les demandes pour avoir les gros bidons centraux, les Américains ont demandé pourquoi ? Pour s'entraîner au tir ! Je suis bien sûr qu'ils n'étaient pas dupes ! Les Italiens racontaient tout ce qui se passait », au sujet des escales techniques au terrain de Brindisi. Ainsi, presque *« Tout le matériel technique était d'origine américaine. Aucun n'avait été payé sur budget français »*. Il y avait quelques exceptions, s'agissant du matériel fabriqué en Allemagne – en RFA – tout particulièrement les équipements de télécommunications (fabriqués par SIE-MENS, notamment) ». Or, *« Il fallait du matériel spécialisé au niveau des transmissions »*²¹⁸.

V- Les moyens de communication : un outil indispensable au commandement

À ce sujet, Brohon témoigne qu' *« à aucun moment on ne s'est soucié de nos liaisons propres. Par contre, on nous a souvent dit : « Vous vous débrouillerez ! Mais quand on va nous demander de monter des opérations qui soient à notre initiative, comment commander si nous n'avons pas de moyens de liaison propres ? Ce problème a totalement échappé aux promoteurs de*

²¹⁸ Entretien du général Brohon.

l'opération ! ». Or, « On a eu plusieurs fois à monter des opérations en dehors d'eux. On a pu exécuter des ordres du gouvernement grâce aux moyens de télécommunication »²¹⁹.

« On a limité les conséquences de l'intégration adoptée », rapporte Brohon. « Quand on recevra des ordres, plus tard, de nous séparer des Britanniques, comment imaginer que l'on puisse le faire si on n'avait pas un outil de liaison qui nous soit propre ? D'autre part, en dehors de ces cas limites, pour la vie de tous les jours, les moyens dont disposaient les Britanniques étaient très médiocres ».

VI- La solution retenue : soustraire des moyens équipant des bases NATO de la RFA

« Pour l'Armée de l'air, la base de Reims²²⁰ n'avait aucun moyen qui lui était propre pour s'installer ailleurs. Le GM1 était une création toute récente qui n'avait aucun moyen organique. Heureusement, il existait un CATac – Corps aérien tactique – où on avait fait une politique particulière. Les Allemands, soucieux de travailler, la société SIEMENS avait essentiellement comme clients les « occupants ». Et, sur la base des spécifications techniques du Bureau des Transmissions de l'Armée de l'air, cette société et ses sous-traitants avaient fabriqué, sur « crédits d'occupation », au profit du CATac (Corps aérien tactique) – (unité rattachée pour emploi au NATO) - du matériel – faisceaux hertziens, notamment – susceptible d'une utilisation tactique extrêmement souple. Pour Chypre, cela a été une solution idéale ». Mais « ce matériel appartenait au CATac « rive droite du Rhin » qui ne passait pas « rive gauche ! », précise le général Brohon. En effet, « cela faisait partie des accords d'occupation ; il était interdit de ramener en France du matériel payé sur ces « crédits d'occupation ». Il s'en était déjà plaint quand il était le commandant de la base aérienne de Reims.

VII- La préparation des opérations aériennes

Le général Brohon raconte que, début octobre, « nous²²¹ nous rendons à Malte pour examiner le navire « Tyne », bâtiment réservé au « commandement intégré ». Mais, comme le précise Brohon, « les Britanniques ont pris toutes les places. On ne donne qu'une pièce aux Français – 4x4 m² -.

²¹⁹ En particulier pour les liaisons avec le détachement de l'Armée de l'air qui sera basé en Israël, ou pour des liaisons directes avec l'état-major du général Ély.

²²⁰ Il s'agit de la base sur laquelle était basée la 3^{ème} escadre de chasse, choisie pour fournir des F 84 F engagés dans l'opération 700.

²²¹ Il s'agit des généraux Brohon et Beaufre, et des amiraux Barjot et Lancelot.

Quand j'en parle à mon chef, l'amiral Barjot, il me dit qu'il y a un strapontin pour vous, dans mon bureau. Dès ce moment-là, je décide de ne pas y mettre les pieds. Beaufre en tire les mêmes conclusions que moi. Quant à Lancelot, le problème ne se posait pas : il était sur son propre bateau », le « Gustave Zédé ».

Un autre acteur de cette époque, qui effectuait son service militaire, nous apporte son témoignage sur l'utilisation, discrète, de la base aérienne de l'OTAN à Brindisi en Italie méridionale qui servait d'escale pour les liaisons et les convoys d'avions à destination de Chypre... ou d'Israël :

« [...] Fin septembre 1956, j'ai embarqué en civil dans un Noratlas pour Brindisi, avec un capitaine et une douzaine de sous-officiers mécaniciens. Notre mission : assurer le passage – côté circulation aérienne et technique – des forces aériennes françaises en Italie du sud vers Chypre, d'une part, et Israël d'autre part. Dans une configuration diplomatique particulière, qui m'a été expliquée par l'attaché de l'Air à Rome, ma fonction – analogue à celle d'un autre officier français à Tel-Aviv – c'était d'assurer la liaison à partir de la tour de contrôle et des centres d'approche avec nos escadres et nos transports afin que tout se passe le mieux possible. En Italie, la situation était compliquée car nous étions sur une base OTAN. J'étais et nous étions toujours en civil. La mission consistait à passer par Brindisi en violant les règles de la circulation car il est très difficile de quitter l'Europe et d'aller en Israël ou même à Chypre sans traverser la région du Caire. Cela nous a conduit à décoller souvent sans plan de vol ou avec des plans factices. Outre les informations venant de l'attaché de l'Air, nous avions une liaison télétype spéciale directe avec le 3^{ème} Bureau de l'état-major de l'Armée de l'air. Je sais qu'elle aboutissait normalement au général Jouhaud, et nous avions notification des mouvements mais sous code. C'est dans ce contexte que nous avons fait passer, non sans difficultés, deux escadrons de la 3^{ème} escadre. On n'a pratiquement pas eu de pannes »^{222 223}.

²²² Entretien au SHD/Air, rapporté par Marie-Catherine Dubreuil-Villatoux et Françoise de Ruffray, « Suez : des aviateurs témoignent » in *Revue historique des Armées* n° 207, 2/1997

²²³ Le convoi des avions destinés au GM 1 – dans le cadre de l'opération 700 – porte le nom d'opération « Beaudoin ». (Instruction n°448-54/GM1/TS du 10/09/56. Archives SHD/Air, dossier 11C 2320).

§ 2 - L'AIDE AMÉRICAINE POUR L'ARMÉE DE L'AIR

I- Une aide indispensable

Pour le général Brohon, rappelons-le, le constat est formel : « *Sans les moyens américains F-84F - avec le matériel sol correspondant - et les moyens de télécommunication en provenance du CATac, il n'y avait pas d'opération possible. Les matériels américains étaient employés contrairement aux accords que nous avons signés* ». Pour les autres équipements, en particulier les Mystère IV ²²⁴, « *Il faut se souvenir que ce matériel avait été construit essentiellement à partir des crédits off shore* » ²²⁵.

De son côté, Abel Thomas rapporte qu' « *au moment de nos préparatifs militaires du mois d'août, nous étions conduits à demander à l'état-major américain en France, les lots de rechanges des avions F-84. Cela constituait la preuve même de la réalité de nos projets d'intervention. Les officiers américains auprès desquels nos chefs militaires intervinrent, répondirent : « Mais alors, vous allez vraiment intervenir ! Vous pouvez compter sur notre appui* ». Mais, rajoute-t-il, « *bientôt ils devaient toutefois se retrancher derrière la nécessité d'une priorité à obtenir des autorités supérieures américaines. Dans ces conditions, Bourgès eut à évoquer la question avec l'ambassadeur américain à Paris, Douglas Dillon. Celui-ci fit le meilleur accueil à ses demandes, donnant l'impression de n'avoir aucune hostilité au projet préparé jusqu'à son terme* » ²²⁶.

Le général Jouhaud, major général de l'armée de l'Air à l'époque, relate que : « *les F-84F étaient prêtés à la France par les Américains. Il fallait donc les envoyer à Chypre sans avertir les Américains, ce qui n'était pas très commode car ces avions se trouvaient sous l'autorité de la 4^{ème} Tactical Air Force. On a décidé de passer outre. De plus, il fallait demander aux Américains de nous prêter des réservoirs pour augmenter leur autonomie, étant donné l'importance des missions. Il fallait aussi des rechanges que nous n'avions jamais reçues et qui mystérieusement sont arrivées par avions des USA* ²²⁷ . *On les demandait depuis deux ans ! Ce qui prouve manifestement que les Américains étaient parfaitement au courant de l'opération. Ils ont souhaité qu'elle se fasse*

²²⁴ Les avions de chasse Mystère IV ne seront déployés qu'en Israël, dans le cadre de l' « opération 750 ». (Sujet abordé dans le chapitre IV) Photo d'un Mystère IV en Annexe.

²²⁵ Entretien du général Brohon.

²²⁶ Abel Thomas, *op. cit.*, p.248.

²²⁷ La note n°249/EMAA/SE/PART/TS du 10/08/56 demande l'envoi de 300 réservoirs de 450 gallons sur Istres et de garder 400 réservoirs pour le convoyage de 100 avions et les convoyages ultérieurs. (SHAA, dossier 11C -2318).

et qu'elle réussisse. L'aide apportée par les Américains et la façon dont ils ont couvert l'opération montrent qu'ils étaient parfaitement au courant et d'accord » ²²⁸.

II- Un double jeu de la part des Américains ?

Pour le diplomate Jacques Baeyens, « à ce stade apparaît le double jeu des Américains qui nous consentent d'importantes cessions de matériels off shore, c'est-à-dire retiré des stocks NATO et notamment des canons de 105 sans recul, et des engins d'alimentation en oxygène liquide pour l'aviation. L'état-major du SHAPE est parfaitement au courant de ce qui se trame, on ne peut lui cacher les déplacements des Mystère et des F-84 qui s'envolent vers Chypre ou Israël en faisant escale à Brindisi » ²²⁹.

Selon Abel Thomas, lorsqu'il a évoqué plus tard avec Bourghès-Maunoury : « l'étrangeté de cet accueil bienveillant du personnel diplomatique américain à Paris, il nous est apparu qu'en réalité les Américains se sentaient assez sûrs de leur poids sur Eden et son gouvernement pour ne pas avoir besoin de nous « mécontenter » par une apparence d'opposition à nos préparatifs » ²³⁰.

Dans une note de l'attaché de l'Air près l'ambassade de France aux États-Unis, adressée le 15 novembre 1956 – soit une dizaine de jours après la fin des hostilités - au Chef de l'état-major général des Forces armées, concernant les « Réactions mentales de certains milieux de l'USAF devant l'Affaire de Suez », nous avons relevé les points suivants, qui apportent un éclairage sur le comportement des milieux militaires américains, plus précisément ceux de l'US Air Force : « [...] Déjà, lors du « National Air Show » de Oklahoma, en septembre dernier, le général commandant la base de Tinker – la plus grosse base de l'USAF (20 000 personnes – me confiait : « Dépêchez-vous de vous débarrasser, et de nous débarrasser, de ce Nasser ! ». À la même époque, certains officiers ou fonctionnaires de la branche MDAP de l'État-major de l'USAF m'ont clairement fait comprendre que si l'Armée de l'air française utilisait ses F-84F à Chypre, « cela ne les regardait en rien », qu'ils ne signaleraient certainement pas le fait eux-mêmes « en haut lieu », qu'ils continueraient à examiner nos besoins en pièces de rechange correspondantes sous un angle purement technique, très favorable, jusqu'à ce qu'ils reçoivent un ordre contraire du State Department – je viens d'apprendre que cet ordre a été donné il y a quatre jours -, ordre qu'ils ne suggèreraient d'aucune

²²⁸ Entretien n°120 du général Jouhaud au Service de l'histoire orale du SHD/Air.

²²⁹ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.18.

²³⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.249.

façon. [...] Hier, au cours d'une conversation privée, le général Sanford, ancien « Director of Intelligence USAF » m'a dit textuellement : « Il est dommage pour nous tous que vous et les Anglais ayez été contraints d'abandonner, il y dix jours, la campagne si bien commencée à Port-Saïd ». Le général Sanford est un homme, à l'habitude, extrêmement réservé. Il vient d'être désigné récemment pour prendre la direction d'un organisme gouvernemental très important : le « National Security Agency ». Je le connais depuis longtemps et sais parfaitement qu'il n'a pas « inventé une thèse » pour me faire plaisir. Je suis à peu près persuadé que ses paroles traduisent un état d'esprit commun à nombre de hautes personnalités de l'US Air Force »²³¹.

À ce sujet, l'historien américain Irwin Wall - dans son ouvrage consacré aux relations entre les États-Unis et la France sur la guerre d'Algérie - confirme que « les chefs d'état-major américains partageaient le point de vue français : si Nasser l'emportait, l'Ouest perdrait le Moyen-Orient et serait obligé d'abandonner ses bases nord-africaines, et la rébellion algérienne prendrait un nouvel élan »²³².

Foster Dulles, devant le NSC – National Security Council – réuni le 29 août, « trouvait « très difficile de s'opposer au point de vue des Français et des Britanniques, puisque c'en serait fini d'eux comme puissances de premier plan s'ils n'arrêtaient pas Nasser »²³³.

L'amiral Radford, président des chefs d'état-major américains – *Joint Chiefs of Staff* - était d'un avis proche. Il souhaitait un soutien logistique de Washington aux Britanniques et aux Français, à défaut d'une participation directe à leurs opérations. » « *Cependant Dulles hésitait encore – mais prêt à s'incliner, comme toujours, devant le président – et se demandait s'il ne fallait pas tout de même éviter l'usage de la force, fût-ce au prix d'une victoire de Nasser. Eisenhower trancha contre l'intervention armée et, quel qu'ait été finalement son avis personnel, Dulles se rangea à celui du président. Le département d'État fit donc savoir aux missions diplomatiques sa position officielle : il était très préoccupé par les projets français et britanniques d'intervention armée contre l'Égypte, et les États-Unis faisaient tout ce qui était en leur pouvoir pour empêcher celle-ci, car ses conséquences seraient « incalculables »*²³⁴.

Ces directives ont-elles été ensuite respectées à tous les niveaux de l'administration militaire américaine ? Il est permis d'en douter.

²³¹ Note n°428/RI de l'Ambassade de France aux États-Unis. Attaché de l'Air, 15 novembre 1956. Archives SHD/Air, dossier 11 C 2333.

²³² Irwin Wall, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, éditions Soleb, Paris, 2006, p. 76.

²³³ Cité par Irwin Wall, *op. cit.*, p.76.

²³⁴ Irwin Wall, *op. cit.*, p.76-77.

Chapitre IV

LA FRANCE MANOEUVRE

POUR UN RECOURS À LA FORCE

Le quatrième chapitre est consacré à des événements qui furent influencés tout particulièrement par la position intransigeante des dirigeants français : l'échec, à l'ONU, des solutions de compromis diplomatiques avec l'Égypte ; l'élaboration de la coalition franco-israélienne ; le ralliement du Premier ministre britannique au recours à la force.

Des discussions privées entre Christian Pineau, Selwyn Lloyd et leur homologue égyptien, le docteur Fawzy se déroulent à New York du 9 au 13 octobre. Eden a donné comme consigne à son secrétaire au *Foreign Office* de ne rencontrer l'Égyptien qu'en présence du Français. Le dirigeant britannique veut éviter tout isolement de la Grande-Bretagne. Ces réunions prennent la forme de négociation bilatérale entre Lloyd et Fawzy, car cantonné dans une attitude négative, Pineau refuse obstinément d'assouplir les exigences définies à la première conférence de Londres. Or, le représentant égyptien fait des concessions sur le rôle de collecteur des droits de passage dévolu à la *SCUA*. Il donne également son accord aux six principes avancés au cours des entretiens, et tout particulièrement à celui d'une « *gestion du Canal isolée des politiques de tout pays* ». Ces principes de base font l'objet d'une résolution qui reçoit l'approbation des 13 membres du Conseil de sécurité. Mais, leurs modalités d'application vont faire l'objet d'une deuxième résolution qui va être repoussée par trois membres avec le *veto* soviétique : le désaccord porte toujours sur le projet d'administration internationale du Canal, ainsi que sur les attributions de la *SCUA*. À ce sujet, Londres et Washington vont à nouveau s'opposer, les premiers la considérant, envers l'Égypte, comme un moyen de pression et les seconds comme un moyen de coopération. La poursuite des négociations entre Lloyd et Fawzy va être interrompue le 14 octobre par le Premier ministre britannique.

La concomitance entre les négociations de New York et le congrès du parti conservateur britannique, qui s'est tenu du 11 au 13 octobre, a certainement revêtu une grande importance, car elle assure aux *Suez Rebels* un levier puissant pour influencer la politique gouvernementale dans l'affaire de Suez. Ces derniers font publiquement référence à « *l'attitude*

inébranlable de la France » aux côtés de la Grande-Bretagne, afin d'obliger Nasser à renoncer, sinon à la nationalisation de la Compagnie de Suez, du moins à l'administration du Canal.

Anthony Eden n'est plus en mesure de jouer double-jeu à la fois avec les Français et les radicaux de son parti. Il est au pied du mur ; il doit trancher. Il va rejoindre le camp des interventionnistes. L'initiative diplomatique va passer aux mains des Français. Les dirigeants politiques vont mettre en œuvre leur diplomatie du secret desservie par des diplomates en uniforme, et tout particulièrement avec la participation du général Maurice Challe. Devant le risque d'une éventuelle défection des Britanniques, les dirigeants français partisans d'un recours à la force ont relancé d'une façon clandestine la carte israélienne, en dépit des engagements pris initialement envers Eden de ne pas impliquer ni informer Israël sur les activités franco-britanniques. De son côté, le dirigeant israélien David Ben Gourion estimait, au début de la crise de Suez, que son pays n'avait pas intérêt à s'impliquer dans cette affaire, en apportant seulement une aide discrète aux Français en échange du bon déroulement des fournitures militaires accordées lors des entretiens secrets de juin 1956 : le mois d'août va marquer le début des livraisons massives vers Israël, sans passer par la filière du *NEAC*, donc sans informer les Américains et les Britanniques... ainsi que le Quai d'Orsay. Fin août, le cabinet du ministre de la Défense contacte l'ambassade d'Israël à Paris afin de transmettre au Premier ministre Ben Gourion une invitation à participer aux interventions militaires des coalisés franco-britanniques dès leur débarquement en Égypte. Le dirigeant israélien donne un accord de principe sur une coopération avec la France, à la condition que les intérêts nationaux d'Israël soient pris en considération, tout particulièrement l'accès des navires israéliens au port d'Eilat, à l'extrémité du golfe d'Akaba qui est bloqué par des canons égyptiens positionnés dans le Sinaï. Les premières rencontres bipartites vont avoir lieu à Paris au cours du mois de septembre entre les membres du cabinet de Bourghès-Maunoury – dirigés par Abel Thomas – et une mission israélienne dirigée par le général Moshe Dayan – chef d'état-major des forces armées israéliennes – *Tsahal* - et Shimon Peres – à l'époque directeur général du ministère de la Défense -, l'homme-clé des relations franco-israéliennes. Fin septembre, le cabinet israélien approuve le principe d'une guerre menée avec la France contre l'Égypte, et décide l'envoi à Paris d'une délégation dirigée par la ministre des Affaires étrangères, Golda Meir, assistée du binôme Peres-Dayan. Les entretiens, secrets, se déroulent les 30 septembre et le 1^{er} octobre dans un appartement du quartier de Saint-Germain

des Prés. La partie française comprend Maurice Bourguès-Maunoury, son chef de cabinet Abel Thomas, Christian Pineau, les généraux Ély et Challe.

C'est au cours de ces rencontres que, dès la première réunion, Christian Pineau évoque un « prétexte » israélien : une « intervention » de *Tsahal* dans le Sinaï permettant à Eden de justifier, vis-à-vis de son opinion publique, une intervention britannique sur le Canal. C'est également au cours de ces réunions que la partie française confirme sa détermination de régler la crise avant les élections présidentielles américaines en novembre, et rappelle la nécessité de faire appel aux Britanniques pour bénéficier de leur *Royal Air Force* avec leurs bombardiers. À ce sujet, le général Dayan plaide pour obtenir de la France une aide directe, tout particulièrement dans le domaine de l'aviation de combat, car le personnel navigant et mécanicien israélien n'est pas encore complètement formé pour mettre en œuvre le matériel complémentaire en cours de livraison. Sur le plan de l'enchaînement des opérations le débat se porte sur la durée à apporter au « décalage » entre la réalisation du « prétexte » par les Israéliens et celle de l'intervention franco-britannique. Un autre sujet est abordé, celui des objectifs de guerre des dirigeants israéliens : les combats menés par *Tsahal* se dérouleront dans le Sinaï afin d'occuper la rive occidentale du golfe d'Eilat et d'Akaba ; ce but est prioritaire pour Israël, même si Nasser restait au pouvoir. Tous ces sujets font partie des éléments majeurs devant être réglés au plus haut niveau politique des trois protagonistes.

À l'issue de ces rencontres il est convenu d'envoyer en Israël une mission conduite par Challe pour faire le point des moyens et des potentialités des forces de défense israéliennes, en particulier les infrastructures susceptibles d'accueillir des unités aériennes françaises. Cette mission, effectuée du 2 au 5 octobre, représente un des sommets de la coopération militaire entre la France et Israël. Les Français pressent les Israéliens d'entrer en lice avant eux. Ils reviennent très impressionnés par l'organisation et l'entraînement des forces israéliennes. Mais Challe, qui a rencontré Ben Gourion, rapporte que le dirigeant israélien n'engagera pas ses troupes s'il n'est pas assuré d'une action conjointe de la France et la garantie, au minimum, de la neutralité de la Grande-Bretagne : il ne veut pas avoir à faire face, sur toutes ses frontières, en particulier avec la Jordanie, à des forces importantes des nations arabes. Un accord secret est conclu, le 10 octobre à Paris, au ministère de la Défense, définissant tous les domaines auxquels va s'étendre la coopération franco-israélienne, avec le détail de l'engagement français aux côtés de *Tsahal*, dans le domaine aérien ainsi que, dans une moindre mesure, celui de la protection maritime des ports.

Mais la France, outre les aspects de moyens militaires et de géostratégie, ne tient pas à se retrouver seule aux côtés d'Israël. Il lui faut absolument convaincre le Premier ministre britannique de franchir le pas. C'est le général Challe qui va être désigné pour s'en charger, après avoir rencontré à New York, le 14 octobre, Christian Pineau qui lui demande, toute affaire cessante, de contacter Anthony Eden à son domicile à Londres. Challe expose les grandes lignes de la version française du « *prétexte* ». Le consentement de Eden se concrétise par le rappel d'urgence de Lloyd alors présent à New York. Toutes ces démarches confiées à Challe s'effectuent en court-circuitant le ministère des Affaires étrangères...à l'exception de son ministre responsable ! Il s'agit, dans l'urgence – avant les élections présidentielles américaines du 6 novembre - de formaliser puis mettre en œuvre d'une façon opérationnelle un dispositif tripartite associant une double coalition interalliée : une franco-israélienne – avec le « *prétexte israélien* -», et la franco-britannique – avec le déroulement du plan « *Mousquetaire révisé* ». La « *diplomatie en uniforme* », donc sous le sceau du « *secret défense* », est en marche à toute allure ! Le centre de la décision est à Paris.

Le Premier ministre britannique franchit le pas : en début de journée du 16 octobre, avant de se rendre à Paris, il réunit l'*Egypt Committee* pour obtenir l'aval de ses pairs pour des discussions au sommet avec les dirigeants français. Le Comité se rallie aux vues de Eden, mais avec l'accord de quelques membres de la tendance radicale, dont Macmillan, pour adhérer au projet français.

Le 16 octobre dans l'après-midi, Eden et Lloyd - de retour des États-Unis – discutent avec leurs homologues français du « *plan Challe* » basé sur le « *plan Dayan* », reposant sur une « *séparation des forces* ». Le principe du « *prétexte* » est adopté, mais il reste à définir dans le détail, à la charge d'experts, son scénario. Par ailleurs, les Britanniques posent deux conditions : ils ne veulent absolument pas voir de conflit survenir entre Israël et la Jordanie ; ils ne veulent pas avoir de contact officiel avec Israël. Eden, avec le soutien de ses collègues les plus influents, dont Macmillan, va faire approuver son choix à l'*Egypt Committee*, puis l'imposer graduellement au Cabinet.

Les événements résumés ci-dessus vont l'objet de la Section I qui suit.

SECTION I : LA CONVERGENCE VERS UNE SOLUTION FRANÇAISE

§ 1 - L'ÉCHEC DES SOLUTIONS DE COMPROMIS DIPLOMATIQUES

I- La France cantonnée dans une attitude négative

Les réunions publiques du Conseil de Sécurité débutent le 5 octobre 1956, puis du 9 au 12 octobre ont lieu des discussions privées entre Christian Pineau, Selwyn Lloyd et le docteur Fawzi, respectivement ministres des Affaires étrangères de France, du Royaume-Uni et d'Égypte. *« Pour les débats au Conseil de Sécurité, comme pour les entretiens privés avec le ministre égyptien, Selwyn Lloyd doit préserver la solidarité anglo-française. À plusieurs reprises, Eden lui rappelle que l'on doit présenter un front uni avec les Français. Il lui enjoint d'ailleurs de ne rencontrer Fawzi qu'en présence de Pineau. Cette ligne de conduite, qui rend très difficile tout mouvement indépendant de la diplomatie britannique, s'inscrit dans le cadre de la politique de collaboration choisie au début d'août 1956. Les dirigeants anglais veulent éviter l'isolement de la Grande-Bretagne sur la scène internationale, souci perçu avec netteté par l'ambassadeur français à Londres, Jean Chauvel. Celui-ci signale, dans une note adressée à Christian Pineau intitulée « la position du gouvernement britannique dans l'affaire de Suez », en date du 1^{er} octobre 1956 – que « la détermination manifestée par les ministres français constitue pour les Britanniques un encouragement précieux au moment où l'imprécision des intentions américaines les laisse par ailleurs sans appui »*¹.

A-Des conversations entre l'Égyptien et le Britannique misent sous la surveillance du Français

« Les conversations privées entre les ministres des Affaires étrangères d'Égypte, de Grande-Bretagne et de France, tenues en présence de Dag Hammarskjöld, secrétaire général de l'ONU, prennent d'emblée la forme d'une négociation bilatérale entre Selwyn Lloyd et son collègue égyptien, le docteur Fawzi, car, cantonné dans une attitude négative, Christian Pineau refuse obstinément d'aller au-delà des exigences définies à la Première conférence de Londres. D'entrée de jeu, le représentant de l'Égypte fait des offres qui correspondent étroitement au plan de Krishna Menon. « Discuté auparavant avec le gouvernement égyptien, le projet indien a pour base la supervision

¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.189-190.

internationale de l'administration du canal ». De ces discussions il en ressort que « *les Égyptiens ont beaucoup assoupli leur position puisque, même s'ils rejettent toujours le concept d'une gestion de la voie de Suez « isolée de la politique d'un seul pays* », ils accordent désormais aux usagers un droit de regard sur cette gestion, ainsi que des moyens de recours en cas de litige entre les deux parties. Le plan Menon pose également le principe de la coopération entre l'autorité égyptienne du canal de Suez et les pays utilisateurs, dont Le Caire reconnaîtrait l'association. « *Réaffirmée et révisée, la Convention de 1888 continuerait non seulement de garantir le libre passage, mais comprendrait de nouveaux articles sur plusieurs points importants, notamment la fixation des péages par l'Égypte et sa responsabilité dans le développement de la voie maritime – selon un calendrier préétabli* » ².

Le projet indien exclut toute participation directe des utilisateurs à l'administration du canal, mais l'Association des usagers pourra faire des recommandations ou des représentations pour défendre les intérêts de ses membres. Enfin, « *tout désaccord entre les parties ferait en dernier ressort l'objet d'un arbitrage et, plus spécifiquement, l'on porterait tout différend sur l'application de la Convention de 1888 devant la Cour internationale de justice ou devant un autre organisme choisi par consentement mutuel* » ³.

B-Des concessions faites par le représentant égyptien

Lors de la première rencontre « *le négociateur égyptien donne immédiatement satisfaction sur deux points majeurs : l'Égypte reconnaîtrait la SCUA et ne s'opposerait pas à ce que cette organisation recueille les péages dus par ses membres pour l'utilisation de la voie maritime de Suez. Les réunions suivantes sont également fructueuses. En effet, le lendemain - 10 octobre -, « Fawzi accède à l'une des requêtes principales de Lloyd et de Pineau lorsqu'il souscrit au principe selon lequel la gestion du canal doit être « isolé de la politique de tout gouvernement* ». S'il exclut l'emploi de pilotes de la SCUA, le ministre égyptien accepte que l'Association des usagers exerce le droit de contrôle sur l'administration de la voie maritime exigé par Lloyd, et il consent au maintien du Code du canal, réglementation de l'ancienne compagnie concessionnaire. « *Non seulement Fawzi confirme-t-il l'agrément donné auparavant à la requête de son homologue anglais, quant au rôle de collecteur des droits de passage dévolu à la SCUA, mais, nouvelle*

² *Op. cit.*, p.186-187.

³ *Op. cit.*, p.187.

concession de taille, il se déclare prêt à rechercher un accord multilatéral sur la fixation des péages et sur l'assignation d'une proportion des revenus du canal à son développement »⁴.

Le 11 octobre enfin, « le représentant de l'Égypte annonce à ses collègues l'adhésion de son pays aux six principes qu'ils ont avancés au cours de ces entretiens privés.

« 1- la liberté de passage dans le canal pour tous, sans discrimination ;

« 2 – une gestion du canal isolée des politiques de tout pays ;

« 3 – une procédure de fixation des péages et frais négociée entre l'Égypte et les usagers ;

« 4 – une proportion équitable des revenus du canal consacrée à son développement ;

« 5 – la solution des différends pendants entre la Compagnie de canal de Suez et l'Égypte par voie d'arbitrage, dans des délais convenables et avec des dispositions financières appropriées ;

« 6 – le respect de la souveraineté égyptienne. »

Fawzi précise en outre que son gouvernement prépare un document sur la question des recours des usagers contre l'Autorité du canal de Suez et sur celle de l'établissement des péages »⁵.

C-La position évolutive britannique sur les propositions égyptiennes

Au contraire de leurs partenaires français, les dirigeants britanniques espèrent manifestement que les pourparlers de New York produiront une solution au différend sur le canal de Suez.

« Ils font bon accueil aux signes de la volonté égyptienne de transiger. L'ensemble du Cabinet est informé de ce que le Plan Menon, probablement « inspiré par Le Caire et fondé sur le concept de la « coopération internationale », présente des similitudes avec les ouvertures que vient de faire le ministre des Affaires étrangères de l'Égypte. Le 10 octobre, devant l'*Egypt Committee*, « Eden qualifie de surprenante l'apparente acceptation par l'Égypte de la perception des droits de passage par l'Association des usagers du canal de Suez. En effet, le gouvernement Nasser semble maintenant disposé à céder sur un point jugé capital par les Britanniques, et le Premier ministre anglais exprime son contentement dans un télégramme du même jour à Lloyd : l'*Egypt Committee* est « ravi de voir qu'il s'est battu avec une telle énergie. La SCUA fournirait un outil de coercition adéquat en cas de manquement à de futurs accords sur l'administration du canal, mais le comité estime nécessaire un second mécanisme de sanction, pour le cas où l'Égypte violerait les principes majeurs garantissant la libre circulation dans la voie maritime »⁶.

⁴ *Ibid*

⁵ *Op. cit.* p.188.

⁶ *Ibid*

Le 11 octobre, « une importante réunion restreinte a lieu, à laquelle participent Eden, ses collègues de la Défense et des Transports, et trois hauts fonctionnaires, dont Sir Norman Brook, le secrétaire du Cabinet, et Sir Ivone Kirkpatrick, le sous-secrétaire permanent au Foreign Office. Les trois ministres et leurs collaborateurs examinent les progrès enregistrés durant les conversations privées de New York et voient dans l'acceptation par l'Égypte du principe de l'isolation de l'administration du canal des politiques de tout gouvernement, « un changement significatif » d'attitude. « Par ailleurs, ce même jour, le Premier ministre ordonne, au cours d'une conférence avec les chefs de l'état-major – (à laquelle participent Monckton et Antony Head, secrétaire d'État à la Défense) -, la préparation d'une déclaration officielle sur le déchargement des navires de transport militaires et sur la démobilisation des réservistes. Eden observe toutefois qu'avant toute annonce officielle, il faudra discuter avec les Français » ⁷.

« Compte tenu des concessions de Fawzi au sujet de la SCUA et du droit de regard des usagers sur la gestion de la voie maritime, les membres de ce comité ad hoc vérifient la conformité d'une entente selon les propositions égyptiennes, avec les principes retenus par les Dix-huit puissances. Ils concluent que l'on obtiendrait un système de coopération internationale et un moyen de contrôle financier considérable, et que, « dans une certaine mesure, la combinaison entre l'Association des usagers et l'Agence égyptienne du canal satisferait à l'exigence d'une autorité internationale » contenue dans les demandes des Dix-huit » ⁸.

Les dirigeants anglais observent en outre que « le pouvoir financier attribué à la SCUA constituerait une « arme psychologique précieuse, car le colonel Nasser ne pourrait plus prétendre avoir donné à l'Égypte le contrôle sans restriction des revenus du canal de Suez » ⁹.

Comme second moyen de sanction, considéré indispensable dans l'éventualité d'une atteinte à la libre navigation, « le petit groupe convoqué par Eden approuve la solution mise en avant par l'Egypt Committee : une disposition du futur traité sur le canal assimilerait une violation des principes de base de la Convention de 1888 à une agression qui légitimerait l'action du pays lésé en vue de protéger ses intérêts. Enfin, geste révélateur sur son état d'esprit, le Premier ministre annule la directive donnée à l'origine au secrétaire d'État de mettre un terme aux dispositions

⁷ *Op. cit.*, p.191-192.

⁸ *Op. cit.* p.189.

⁹ *Ibid*

*tripartites à la fin de la semaine ; Lloyd pourra poursuivre les négociations au-delà du 12 octobre s'il semble que l'on puisse atteindre un accord satisfaisant sous peu »*¹⁰.

Toutefois, dès le matin du 12 octobre, Lloyd exprime dans un message au Premier ministre son inquiétude quant aux effets du compromis esquissé durant les pourparlers avec Fawzi, sur l'opinion en Grande-Bretagne : « *Je pense que nous serons critiqués pour avoir renoncé au but de notre venue à New York, obtenir le soutien du Conseil de Sécurité pour les propositions des Dix-huit puissances. Actuellement, mon avis est que pour parer à [ceci], il nous faudra, dans la résolution [que nous présenterons devant le Conseil de Sécurité] un paragraphe avalisant ces propositions, même s'il devait provoquer le veto russe »*¹¹. Eden partage entièrement l'opinion de son ministre des Affaires étrangères. « *Il lui transmet le 13 octobre un projet de résolution selon laquelle le Conseil de Sécurité considèrerait d'entrée de jeu les propositions adoptées à la Première conférence de Londres, comme « les plus appropriées pour un règlement pacifique [et juste] de la question du canal de Suez »*¹².

Comment expliquer ce nouveau changement de la politique des dirigeants britanniques ? Faut-il y voir également le résultat de la réaction négative de leur partenaire français, ajoutée à leurs divergences avec les dirigeants américains ?

D-La réaction négative des dirigeants français à l'attitude conciliante des Britanniques

Jean-Yves Bernard relève que « *La priorité donnée à la nouvelle « entente cordiale » de 1956 a pour conséquence majeure de fournir au ministère Mollet un pouvoir énorme sur les discussions avec l'Égypte. « Christian Pineau a beau jeu d'entraver les réels efforts de ses homologues anglais et égyptiens pour trouver un règlement à l'amiable au problème de Suez : inflexible, il se dit non mandaté pour négocier et déclare que ses instructions, dont celle de défendre le principe de l'administration internationale de la voie maritime de Suez, restent valables. Selwyn Lloyd se plaint de ses tactiques dilatoires et obstructionnistes : refus de discuter longuement, débat sur des points de détail et intransigeance absolue »*^{13 14}.

¹⁰ *Ibid*

¹¹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.217-218.

¹² *Op. cit.*, p.218

¹³ « *Le 11 octobre, dans un télégramme envoyé à Eden, Lloyd signale que les discussions sont difficiles à cause de l'obstruction pratiquée par Pineau ».* (J.-Y. Bernard, *op.cit.*, p.191)

¹⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.190.

Les efforts déployés par Lloyd afin de parvenir à un accord avec son collègue égyptien, avec notamment les concessions faites de part et d'autre sur le nouveau rôle dévolu à la SCUA, « *alarment les ministres français, alertés par Pineau. L'ambassadeur Chauvel fait connaître le 11 octobre, au Cabinet anglais l'inquiétude de la Délégation française aux Nations unies* »¹⁵.

Le jour suivant, 12 octobre, « *lorsque le sous-secrétaire permanent au Foreign Office, Sir Ivone Kirkpatrick, chargé d'apaiser les craintes françaises, rencontre ce diplomate, ce dernier parle de « l'atmosphère tendue » qui règne à Paris. Les difficultés faites par son gouvernement à propos du choix de Rome comme siège de la SCUA, précise encore Chauvel, indiquent que « tempérament et nerfs sont éprouvés ». Bien entendu, la remarque de Chauvel a pour but d'accentuer la pression que les Français exercent depuis le début de septembre sur leurs associés d'outre-Manche. « À cette rencontre du 12 octobre, non seulement Kirkpatrick assure-t-il Chauvel de la volonté anglaise d'agir de concert avec la France, mais il transmet de surcroît l'offre du Premier ministre de se rendre, en cas de besoin, à Paris pour des consultations* »¹⁶.

E-Eden se rallie à la position de Pineau sur le contenu de la résolution présentée et repoussée à l'ONU

Concernant le contenu de la résolution à présenter au Conseil de Sécurité, dirigeants français et anglais ont à ce sujet des vues contraires. Les premiers veulent que l'on soumette au Conseil un texte en deux volets, dont l'un contiendra les six principes auxquels a souscrit l'Égypte, alors que l'autre reprendra le projet d'établissement d'une administration internationale du Canal. « *Grâce à cette manœuvre, le Conseil de sécurité souscrira à l'unanimité à la première partie, même si la seconde provoquera à coup sûr le vote négatif de la Yougoslavie ainsi que le veto soviétique* »¹⁷.

Par contre, « *le Premier ministre anglais s'oppose fortement à ce que « l'on publie séparément les six principes », car il estime que « cela susciterait l'impression que l'on a abandonné les propositions des Dix-huit puissances* ». Il faut donc, spécifie Eden, les placer au début de la résolution. Néanmoins, après « *une longue et difficile réunion* », avec Dulles et Pineau, Lloyd se ralliera au projet de son collègue français au nom de « *l'unité anglo-française* ». Comme le souligne Jean-Yves Bernard, « *Les Français ont sans doute pour préoccupation d'éviter, à la*

¹⁵ *Op. cit.*, p.225.

¹⁶ *Op. cit.*, p.226.

¹⁷ *Op. cit.*, p.191.

*suite d'un rejet du texte anglo-français, l'adoption par le Conseil de Sécurité d'une résolution interdisant l'emploi de la force ou instituant un comité de médiation. Lloyd lui-même donne cette raison comme motif du désir des Français de faire voter séparément les deux parties du texte »*¹⁸. Comme cela était prévu d'avance, neuf membres sur onze du Conseil de sécurité ont approuvé la résolution franco-britannique, deux l'ont repoussée avec le *veto* soviétique. Les dirigeants britanniques ont donc ignoré « *l'inconvénient majeur du veto de l'URSS qui empêchera l'adoption par le Conseil de Sécurité, d'un texte dans lequel les Nations unies avaliseraient un règlement du différend fondé sur la supervision internationale de la gestion du canal de Suez. De la même façon, ils agissent comme si aucun progrès notable vers un accord n'était intervenu au cours des négociations de New York* »¹⁹. Plus tard, au Caire, Fawzi se plaindra à Sir Humphrey Trevelyan de ce que la résolution anglo-française est totalement contraire à la teneur des discussions privées de New York »²⁰.

Ainsi, il devient de plus en plus évident qu'au sein de l'entente, l'initiative diplomatique passe aux mains des Français.

F-La volte-face de Eden du 14 octobre 1956

Le 14 octobre 1956, dans une volte-face surprenante, le Premier ministre britannique « *va revenir à l'option militaire* »²¹, graduellement écartée en septembre. Les seuls ressorts diplomatiques de l'affaire de Suez n'expliquent pas, bien au contraire, le revirement brutal d'Eden, suivi dans son choix par l'*Egypt Committee* »²².

En effet, comme le souligne Jean-Yves Bernard, « *hormis l'entente anglo-française, les réalités diplomatiques comme les buts de guerre deviennent secondaires pour les dirigeants conservateurs, car l'action militaire répond désormais à des impératifs de politique intérieure : assurer l'existence du Cabinet, préserver l'unité du parti tory et, pour Eden lui-même, survivre en tant que Premier ministre* »²³.

¹⁸ *Op. cit.* p.218-219.

¹⁹ *Op. cit.* p.219.

²⁰ *Ibid*

²¹ Sujet abordé dans le chapitre II.

²² Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.193.

²³ *Op. cit.*, p.269.

II- Les « *Suez Rebels* » mettent la pression sur Anthony Eden

A-L'influence du congrès du parti conservateur à la mi-octobre

La concomitance entre le congrès tory, qui a eu lieu du 11 au 13 octobre 1956, et les négociations de New York, « revêt une grande importance, car elle assure aux *Suez Rebels* un levier puissant pour influencer la politique du gouvernement dans l'affaire de Suez »²⁴.

Inévitablement, « en dépit de l'importance des affaires intérieures dans les préoccupations des délégués tories réunis à Llandudno, la crise de Suez pèse sur l'ensemble des débats. Les *Suez Rebels*, qui ont depuis le printemps constamment renforcé leur position au sein du mouvement tory, disposent au début octobre d'une influence considérablement augmentée par les difficultés du Cabinet au plan domestique »²⁵.

À partir du 8 octobre, « les nouvelles en provenance des États-Unis inquiètent les partisans de l'intransigeance envers l'Égypte. Le gouvernement se trouve obligé d'infirmar les informations publiées dans la presse américaine sur un changement de cap de sa politique dans la crise de Suez. D'abord, au matin du 10 octobre alors que les conversations avec Fawzi viennent seulement de commencer, Lloyd et Pineau répondent par un communiqué aux allégations du *Washington Post* à propos de divergences entre Londres et Paris : les deux ministres proclament leur identité de vue et assurent continuer à travailler ensemble pour une solution du problème de Suez sur la base des principes avancés dans les propositions des Dix-huit puissances ». « Ensuite, le jour même où s'ouvre le congrès conservateur, le Foreign Office nie officiellement tout changement de cap majeur de la politique anglaise dans l'affaire de Suez, et en particulier il dément l'existence d'un nouveau plan britannique qui reposerait non plus sur le contrôle mais sur la supervision internationale »²⁶.

B-La motion des « Suez Rebels » adoptée

Les néo-impérialistes ne se laissent pas abuser par les déclarations officielles. À la conférence de Llandudno, ils manœuvrent habilement afin d'interdire aux ministres tout échappatoire. « Introduite à l'instigation de la direction du parti par W.D.Lewis, membre du comité exécutif tory, la résolution sur Suez invite les délégués à approuver la politique du Cabinet : défense de l'inviolabilité des engagements internationaux et des droits définis par la Convention de 1888 ; condamnation de la saisie du canal par l'Égypte ; choix de regrouper les principales nations concernées et de chercher

²⁴ *Op. cit.*, p.205.

²⁵ *Op. cit.*, p.206.

²⁶ *Op. cit.*, p.209-210.

*une solution pacifique du différend, conformément aux principes contenus dans la Charte des Nations unies »*²⁷.

Naturellement, les *Suez Rebels* et leurs sympathisants ne se satisfont pas de la proposition déposée par Lewis. « *Charles Waterhouse présente un addenda d'une portée majeure : la solution juste mentionnée dans la motion officielle devra « assurer un contrôle international du canal de Suez conforme aux propositions de la [première] conférence de Londres* ». À tout prix et par tous les moyens, il faut résister et faire échec à l'agression de Nasser, déclare le leader impérialiste, pour qui le Royaume-Uni est « *à un carrefour vital de son histoire* ». Il réitère ensuite avec force l'attachement de sa faction à l'entente avec les Français : la cause anglaise « *a subi un rude traitement [au Conseil de Sécurité] quand les intérêts britanniques sont en jeu, nous avons très peu d'amis, et c'est pourquoi nous accordons une telle valeur à l'attitude inébranlable de la France à nos côtés* »^{28 29}.

C'est l'autre chef du *Suez Group*, Julian Amery, qui supporte l'*addenda* introduit par Waterhouse. Il justifie cet ajout en ces termes : il faut réaffirmer « *l'essence et le fondement de la politique gouvernementale* », afin que l'on sache que le parti conservateur appuie toujours l'action résolue menée par le Cabinet tout au long de la crise. Le *Suez Rebel* et ses amis entendent ainsi empêcher le mouvement tory d'octroyer à ses dirigeants un blanc-seing en vue d'un règlement de la question du canal. Plus spécifiquement, le député veut que l'on infirme « *toutes ces rumeurs sur un abandon [par la Grande-Bretagne] du concept du contrôle international, pour celui de la supervision internationale* ». Tout nouveau compromis, par rapport aux propositions des Dix-huit, équivaudra à une capitulation, prévient Amery, qui refuse que la diplomatie américaine serve d'alibi à un renoncement : les cas échéants, il faudra aller de l'avant sans leur aide, voire contre leurs désirs. Le tribun impérialiste signale que les Britanniques ne sont pas seuls dans cette affaire, et il espère que l'assemblée réunie à Llandudno enverra une « *salutation cordiale* » aux Français »³⁰. « *Les leaders du Suez Group interviennent donc puissamment pour contraindre les ministres à inscrire dans les faits l'orientation intransigeante jusqu'ici maintenue officiellement, malgré certains signes timides d'un fléchissement récent. Ils restent fidèles à la stratégie appliquée depuis le début de la crise : tout règlement doit obligatoirement obliger Nasser à renoncer, sinon à la nationalisation de la Compagnie de Suez, du moins à l'administration du canal* »³¹.

²⁷ *Op. cit.*, p.210.

²⁸ Souligné par nous.

²⁹ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.210-211.

³⁰ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.211.

³¹ *Op. cit.*, p.212.

Le 11 octobre, « *Anthony Nutting, ministre d'État au Foreign Office, donne la réponse du Cabinet aux auteurs de la motion sur Suez et, surtout, à Waterhouse et Amery. Selon lui, il y aurait « une bonne chance de règlement satisfaisant sans recours à la force, grâce aux précautions militaires prises par la Grande-Bretagne : « Nous sommes résolus à maintenir le principe fondamental de l'inviolabilité des engagements internationaux et à assurer que le canal ne restera pas sous le contrôle d'une seule puissance [...] et c'est dans cette optique que je suis heureux d'accepter l'addenda [présenté par C. Waterhouse] », annonce le ministre, qui ajoute même que, si le Conseil de Sécurité ne remplissait pas son devoir, ceci ne dispenserait pas les Britanniques de faire le leur »* ³².

Le 13 octobre, « *dans son discours de clôture à la conférence de Llandudno, le Premier ministre fait un éloquent plaidoyer en faveur des politiques économiques de son gouvernement, puis il parle longuement de l'affaire de Suez. Son argumentation est identique à celle qu'avancait Nutting deux jours auparavant. Il qualifie de vitale la libre circulation dans la voie maritime et il indique que néanmoins, dans l'esprit de la Charte de l'ONU, il a cherché une solution pacifique à travers des négociations. Il affirme que jamais il ne pourra oublier « la leçon suprême de la période d'entre les guerres mondiales », et qu'au-delà du canal, c'est « l'inviolabilité des engagements internationaux qui est en jeu ». Aux critiques des travaillistes, « Eden répond qu'il se devait de prendre des mesures militaires, nécessaires à la protection des intérêts et des vies britanniques. Le leader du parti tory parle d'une manière très énergique, propre à satisfaire les partisans de la fermeté : d'une part, le Cabinet n'a nulle intention de modifier ou d'abandonner son choix de renforcer la présence militaire en Méditerranée orientale ; d'autre part, l'obéissance aux prescriptions de la Charte des Nations unies ne dégage en rien le Royaume-Uni et ses alliés de leur responsabilité d'assurer que justice soit rendue et que les obligations internationales soient remplies »* ³³.

« *La position anglaise sur le problème de Suez reste inchangée, assure Eden, qui réitère sa déclaration du 30 juillet à la Chambre des Communes : le gouvernement ne pourrait consentir à aucun engagement qui laisserait la voie maritime au contrôle illimité d'une seule puissance. Le Cabinet entend toujours obtenir, si possible par la négociation, une solution sur cette base, observe encore le Premier ministre qui, comme Nutting, signale qu'un léger progrès a été enregistré au cours des pourparlers avec l'Égypte, « progrès réalisé grâce à la fermeté et à la résolution » montrées tout au long de la crise ». Enfin, à l'intention des Suez Rebels, et sans doute aussi de l'allié français, « le leader conservateur spécifie que le recours à la force, en dernier ressort, ne peut pas être exclus. Il prend au reste soin de*

³² *Ibid*

³³ *Op. cit.*, p.213.

*mettre en relief « la satisfaction [de tous] devant l'unité avec les Français, maintenue tout au long de ces semaines tourmentées », et concrétisée par une entente étroite à chaque étape de la crise. Cette fois encore, le dirigeant anglais se sert du maintien de l'association avec les Français comme d'une preuve de fidélité à la politique d'intransigeance appliquée contre l'Égypte »*³⁴.

Ainsi, pour Jean-Yves Bernard, « à la conférence de Llandudno les dirigeants anglais tentent de préserver leur liberté de manœuvre pour l'éventualité d'accord avec l'Égypte. Pour cette raison, ils s'attachent à démontrer que l'ensemble de leur action dans la crise de Suez s'inscrit dans le cadre de la politique annoncée le 30 juillet aux Communes, dont l'objectif est d'empêcher que les Égyptiens disposent d'un « contrôle illimité » sur la voie maritime ». Sur la base de cette seule exigence, il devient possible de faire de l'acceptation par l'Égypte de la supervision internationale de l'administration du canal, un succès, sinon une victoire britannique sur le régime nassérien ». Aussi, « les ministres anglais font-ils fallacieusement de la Première conférence de Londres et des entretiens du Caire les étapes d'un processus de négociations dont, en réalité, le premier acte vient seulement de débiter à la suite de l'appel au Conseil de Sécurité ; car jusqu'aux conversations anglo-franco-égyptiennes, il s'agissait de contraindre l'Égypte à abandonner la gestion de la voie de Suez à une autorité internationale. De cette façon, ils évitent d'avoir à reconnaître le réel changement de politique qu'impliquent les négociations conduites par Selwyn Lloyd à New York »³⁵.

III- Les tensions entre les Anglo-saxons favorisent la France

A-L'aggravation, à la mi-octobre, des relations entre Londres et Washington

À la mi-octobre, il subsiste l'opposition fondamentale entre les États-Unis et les deux puissances européennes, sur le versement à l'Égypte des sommes recueillies par le club des usagers auprès des armateurs qui utilisent la voie maritime de Suez. Ainsi, « loin de songer à mettre un terme à la consignation des péages qu'ils pratiquent depuis la nationalisation de l'ancienne compagnie concessionnaire, Britanniques et Français voudraient que les États-Unis suivent leur exemple.

Les lettres échangées le 15 octobre 1956 entre Lloyd et Dulles montrent que, comme en septembre, les points de vue restent inconciliables. « Dulles repousse le concept d'une association des usagers qui constituerait un moyen de pression, au lieu de procurer « un moyen de coopération » qui établirait « une participation internationale de facto » à la gestion du canal. À nouveau, il

³⁴ *Op. cit.*, p.213-214.

³⁵ *Op. cit.*, p.215.

indique qu'en cas d'un refus de régler aux Égyptiens les péages qui entraîneraient l'interdiction de passage pour les navires américains, les États-Unis ne recourraient pas à la force et, « *prêts à en accepter les conséquences* », opteraient pour la route du Cap et, au moyen de prêts accordés par l'Export-Import Bank, aideraient la Grande-Bretagne à surmonter les difficultés économiques provoquées par la fermeture du canal. « *Mais, conclut le ministre américain, le gouvernement britannique n'est pas désireux d'en arriver là et cela s'explique* » ³⁶.

De son côté, « *Selwyn Lloyd adresse à Dulles une lettre au ton très ferme. Pour lui la SCUA a été créée afin de renforcer la position des puissances lésées. Verser aux Égyptiens 90% des fonds recueillis par l'association, proportion avancée par Dulles au cours de précédents entretiens privés, serait inacceptable, précise le ministre anglais, qui termine son message par ce jugement très sombre sur l'état des rapports entre les États-Unis et la Grande-Bretagne : « J'ai tout fait pour éviter l'exacerbation de nos divergences sur le problème du canal de Suez dans les dernières semaines [...] mais il nous faut réaliser que la révélation d'un si profond différend entre nous sur la finalité de la SCUA, aurait en Grande-Bretagne des répercussions graves [...] Je m'en remets à vos qualités d'homme d'État pour régler ce problème avant qu'il ne devienne un facteur sérieux dans nos relations. Faute d'une entente, je crains que la SCUA ne soit mort-née et que les chances de règlement pacifique avec l'Égypte ne diminuent gravement* » ³⁷.

Le message de Selwyn Lloyd à son collègue américain « *contient donc, en plus d'un plaidoyer pour les thèses franco-anglaises sur le rôle du club des usagers, une menace sans doute vaine mais formulée avec une certaine brutalité. Le ministre anglais évoque la possibilité d'une rupture officielle du front diplomatique constitué par la France, le Royaume-Uni et les États-Unis à la fin de juillet, et maintenue tant bien que mal jusqu'ici, du moins en apparence. Bien entendu, la question de la consignation des droits perçus par l'Association des usagers se trouve au centre des tensions entre les deux gouvernements, mais la dureté des phrases écrites par le secrétaire d'État reflète également l'extrême irritation engendrée depuis le mois de septembre par le discours public des dirigeants américains, qui n'ont pas cessé, à propos de la question de canal, de prendre leurs distances par rapport à leurs partenaires français et britannique* » ³⁸.

³⁶ *Op. cit.*, p.221-222.

³⁷ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.223.

³⁸ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.224.

B-Les dirigeants américains affichent leur appui à une solution de compromis

Les gouvernants anglais ont très mal réagi aux « *propos que vient de tenir le président Eisenhower au cours de sa conférence de presse du 12 octobre. « Ce dernier a exclu toute influence du processus électoral sur sa diplomatie, qu'il décrit comme claire et ferme, guidée depuis le début de la crise par certains principes contenus dans les propositions des Dix-huit : respect de la souveraineté égyptienne ; fonctionnement efficace du canal ; non-utilisation de la voie de Suez pour les fins politiques d'une seule puissance ; « proportion équitable et croissante » des revenus, réservée à la seule Égypte. Le président des États-Unis « apporte de surcroît l'importante précision que, jamais, il n'avait été de quelque façon sous-entendu que les détails du plan présenté au Caire par la Mission Menzies n'étaient pas négociables, dès lors que l'on respectait ses quatre principes. Ainsi, « sans consultation préalable avec Londres et au mépris des vues françaises, le chef de l'État américain signifie publiquement son appui à la solution de compromis esquissée pendant les discussions privées de New York »* ³⁹ . De ce fait, il provoque, le 13 octobre, de « *vives protestations de la part de Selwyn Lloyd qui, en des termes forts, fait savoir à Dulles « son indignation devant la façon dont on a, à chaque étape [de la crise de Suez], par des déclarations faites aux États-Unis, affaibli la position anglaise »* ⁴⁰ .

En résumé, « *que ce soit au sujet du rôle de la SCUA, de l'éventuelle aide financière escomptée en cas de rupture des approvisionnements pétroliers, ou du simple maintien d'une unité d'action entre les deux puissances anglo-saxonnes, la politique américaine suit un cours contraire aux attentes du gouvernement britannique. Au reste, l'alternance des mises au point publiques, parfois rudes, des Américains, et des attaques indirectes de la part des gouvernants anglais témoigne de l'hostilité qui empreint en octobre les relations entre les deux pays »* ⁴¹ .

Par ailleurs, au fur et à mesure que se dégradent les rapports entre Londres et Washington, le poids de Paris va s'accroître au sein de cette « *entente cordiale* » de circonstance qui va donc l'emporter sur les « *liens spéciaux* » transatlantiques.

³⁹ *Ibid*

⁴⁰ Cité par Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.224.

⁴¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.224.

§ 2 - L'ÉLABORATION DE LA COALITION FRANCO-ISRAËLIENNE

I- La réactivation des relations privilégiées

A-En France les « faucons » s'inquiètent d'une défection des Britanniques

Dès le début de la crise, les Français partisans de la manière forte ont eu pleine conscience des pressions et des difficultés qui pesaient sur les épaules d'Eden. Ils ne pouvaient pas continuer indéfiniment à s'en accommoder. Or, comme en témoigne, à la fin août, le général Ély au sujet de l'état d'esprit du système militaire français et de ses représentants au sein du Comité des chefs d'état-major, pour ce milieu, *« il lui paraît difficile, au point où en sont les préparatifs, de renoncer à toute action contre l'Égypte, non pour des raisons de politique intérieure, mais pour ne pas compromettre le moral de notre armée, si sensibilisée depuis 1940 »* ⁴².

En conséquence, devant le risque d'une éventuelle défection des Britanniques, les « faucons » français vont réactiver progressivement la carte israélienne qu'ils avaient été contraints de laisser de côté, depuis le début du mois d'août, à la demande expresse des Britanniques, – *« au grand soulagement d'ailleurs des Israéliens eux-mêmes, qui avaient craint d'être entraînés dans une intervention dont ils n'auraient pas défini les objectifs »* ⁴³. Les Britanniques, rappelons-le, avaient exigé de ne pas impliquer ni même informer Israël, afin d'éviter un ralliement d'autres nations arabes à Nasser. Les Français étaient bien conscients du fait que l'hostilité britannique à l'égard des Israéliens, moins de dix ans après la fin du mandat en Palestine, demeurait vive.

Au sujet des difficultés rencontrées auxquelles la France s'est heurtée, le général Ély reconnaît que : *« dès le mois d'août, l'affaire me paraît-elle mal engagée sur le plan diplomatique ; les circonstances sont telles, en effet, qu'il me semble difficile d'agir militairement, maintenant, sans prendre vraiment figure d'agresseur »* ⁴⁴.

⁴² Paul Ély, *op. cit.*, p.89.

⁴³ François Lafon, *op. cit.*, p.572.

⁴⁴ Paul Ély, *op. cit.*, p.90.

B-La position des responsables politiques et militaires Israéliens : pragmatisme et prudence

Lorsque la crise de Suez éclate, les Israéliens sont absorbés par le resserrement des liens politiques avec la France et le renforcement de leurs armées qui en résulte.

Grâce à l'important marché d'armement – baptisé *Ge'up* en Israël ⁴⁵ - la Force de Défense d'Israël (FDI) connaît une croissance rapide, particulièrement dans les forces blindées et l'aviation. À la fin de juillet 1956, lorsque la crise de Suez éclate, elle est accaparée par la réception de son nouvel équipement et par la mise sur pied des unités. « *Un processus d'une telle ampleur ne peut coexister avec une activité opérationnelle accrue : la guerre n'est donc pas, ne serait-ce que pour des raisons techniques, la priorité de la FDI* », relève Motti Golani ⁴⁶.

Par ailleurs, en ce qui concerne la crise de Suez, Ben Gourion exprime l'opinion générale de ses compatriotes immédiatement après la décision de Nasser : Israël n'a pas intérêt à s'impliquer dans cette affaire. « *Les Israéliens jettent sans doute un regard tranquille et satisfait sur les démêlés du président égyptien avec les puissances occidentales et les autres usagers du canal. Peut-être, pensent-ils, Nasser sera-t-il renversé sans qu'ils aient à lever le petit doigt !* » ⁴⁷

Aussi, lorsque le 9 août 1956, Ben Gourion fait remarquer à Dayan que : « *Nous disposons de plus de temps maintenant que Nasser est occupé avec l'Angleterre* », Dayan acquiesce : « *Nous ne devons pas nous immiscer dans l'affaire de Suez* » ⁴⁸.

Enfin, pour le dirigeant israélien, le marché passé avec les Français peut restreindre la liberté d'action d'Israël. Tout comme l'Union soviétique influence l'Égypte grâce au contrat d'armement tchécoslovaque, la France peut faire de même en Israël. Au cours d'une discussion relative à l'approvisionnement en pièces de rechange, Ben Gourion affirme : « *Nous sommes les esclaves de nos fournisseurs. Et cela vaut aussi pour l'Égypte. Les Égyptiens sont maintenant sous la coupe de la Russie* » ⁴⁹.

Toutefois, durant l'été 1956, Israël bénéficie de conditions favorables pour entrer en guerre : un réarmement rapide, une présence militaire égyptienne réduite dans le Sinaï – la majorité des forces ayant rejoint la zone du canal avant la nationalisation -, et un calme relatif aux frontières. Et, très vite, Israël va réaliser qu'il est fortement impliqué dans cette crise. « *En*

⁴⁵ Présenté dans le Chapitre I

⁴⁶ Motti Golani, *op. cit.* p.91.

⁴⁷ *Op. cit.*, p.92.

⁴⁸ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.92.

⁴⁹ *Op. cit.*, p.92.

*raison du conflit latent avec l'Égypte et des relations particulières avec la France, il peut difficilement demeurer spectateur »*⁵⁰, d'autant plus que Dayan tient à son idée : Israël a la capacité de déclencher une guerre préventive.

Mais Ben Gourion, au début août, préfère garder Israël à l'écart. Il aime mieux apporter aux Français une aide discrète et leur laisser le soin, ainsi qu'aux Britanniques, de faire le travail – c'est-à-dire renverser Nasser - en notant dans son journal que : « *pour une raison ou une autre, je n'arrive pas à croire qu'Eden réalisera son projet d'attaquer l'Égypte* ». Puis il ajoute : « *La puissance franco-anglaise n'est qu'un épouvantail à moineaux* »⁵¹.

Les Français, de leur côté, préviennent les Israéliens du déroulement de leurs préparatifs et font appel aux dispositions des accords de « *Vémars* » dans le domaine du renseignement militaire⁵².

C-Les Franco-Israéliens appliquent les » accords de Vémars »

Dès le 27 juillet, la mission militaire israélienne à Paris fut informée qu'une délégation militaire française allait se rendre à Londres : il lui fut demandé confidentiellement de transmettre tous renseignements utiles sur le dispositif de l'armée égyptienne, ce à quoi les Israéliens s'attachèrent immédiatement, même s'ils ne possédaient pas d'avion de reconnaissance efficace.

À cette époque, les demandes françaises en matière de renseignement visent essentiellement à améliorer la préparation de l'opération « *Mousquetaire* » : information sur l'armée égyptienne et assistance dans le domaine de la reconnaissance photographique. Entièrement dépendants de leur allié britannique pour les vols à grande distance et la présence de bases militaires dans la région du canal, les Français recherchent d'autres possibilités, notamment l'utilisation d'installations israéliennes. Ben Gourion ordonne que toutes les requêtes soient examinées favorablement : « *Nous devons traiter les Français comme des frères. L'aide qu'ils nous apportent et leur partenariat – dans le cadre secret de Zayit – Ge'ut – sont essentiels pour nous* »⁵³.

⁵⁰ *Ibid*

⁵¹ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.100.

⁵² Rappelons que deux structures parallèles ont été mises en place en juin : *Ge'ut* pour les achats d'armes et *Zayit* pour le renseignement et la planification opérationnelle.

⁵³ Motti Golani, *op. cit.*, p.99-100.

Mais s'agissant des missions de renseignements par voie aérienne, Israël ne dispose pas encore d'avion de reconnaissance moderne. Le 15 août, Ben Gourion autorise une opération combinée franco-israélienne, mais il est convenu que l'aviation israélienne recevra deux bi-réacteurs *Vautour* à long rayon d'action ⁵⁴ pour exécuter des missions de reconnaissance photographique au-dessus du canal de Suez.

« L'opération est finalement annulée, les Français n'ayant pas suffisamment d'appareils disponibles. Mais le consentement d'Israël est révélateur, pour deux raisons : la collaboration militaire – Zayit – s'étend maintenant aux missions aériennes, - jusqu'alors, seules des opérations clandestines et terrestres ont été envisagées ⁵⁵ ; c'est le premier accord de coopération avec les Français qui soit directement lié à la crise de Suez » ⁵⁶.

D-Les fournitures d'armements à Israël s'intensifient

Christian Pineau indique que Ben Gourion était : *« surtout préoccupé par les armements modernes, notamment les MIG, fournis à Nasser par l'Union soviétique en quantité abondante. Il avait la hantise, comme tous ses concitoyens, d'un bombardement massif des villes israéliennes par l'aviation égyptienne » ⁵⁷.*

De son côté, Ély relate qu'à partir de la fin juillet, *« cette aide s'accroît et cela parfois aux dépens de la substance même de notre armée dont les unités livrent une partie de leur propre matériel ! » ⁵⁸.* Certes ! Mais c'est pour la bonne cause ! Cet inconvénient fait partie du *« prix à payer »* pour utiliser Israël comme *« détonateur »* !

Au sujet de cette aide en urgence, il précise que : *« Des chasseurs Mystère IV en service dans certaines de nos formations sont remis à des pilotes israéliens venus en France en civil. L'acheminement de ces avions s'exécute par voie aérienne avec une escale technique à Brindisi. L'opération n'est pas aisée, en raison du caractère clandestin que doit revêtir l'escale de Brindisi, escale nécessaire par suite du rayon d'action de nos appareils. Elle demande certaines précautions et*

⁵⁴ Israël négocie alors l'achat de bi-réacteurs *Vautour* en France.

⁵⁵ S'agissant des opérations clandestines, *« la France renonça – le 20 août - à une opération commando prévue contre Radio-Damas en Syrie, tout en souhaitant que son allié israélien poursuive l'action au Caire contre la station de Radio. « Ce à quoi les Israéliens refusèrent de souscrire - contre l'avis de la délégation à Paris qui voulait donner un gage supplémentaire à la France ». (François Lafon, op. cit., p.573)*

⁵⁶ Motti Golani, *op. cit.*, p.102-103.

⁵⁷ Christian Pineau, *op.cit.*, p.106.

⁵⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.116.

suppose l'accord tacite des autorités italiennes ; ces dernières se montrent, d'ailleurs, très compréhensives à l'égard de ce trafic assez insolite » ⁵⁹.

Le mois d'août va marquer le début des livraisons massives vers Israël, sans passer par la filière du *NEAC*, donc sans informer les partenaires Britanniques et Américains... ainsi que le Quai d'Orsay. Elles furent entourées du plus grand secret.

L'historien israélien Motti Golani rappelle que « *le temps pressant, on passait outre à toutes les formalités. Des aviateurs israéliens en complet veston venaient chercher les Mystère, décollaient des aérodromes français via l'Afrique du Nord, ou l'Italie et faisaient escale à Brindisi. Les Italiens fermaient les yeux devant cette migration insolite d'oiseaux (presque) supersoniques vers la Terre Sainte* ». « *Quelle joie et quelle émotion aussi, aurait dit l'ambassadeur de France Pierre Gilbert, quand, au bout d'une longue attente sur un aérodrome militaire israélien, nous entendions par la radio le pilote du Mystère, éloigné encore de 500 ou 600 kilomètres de la côte, qui nous informait d'une baisse notable du niveau de carburant à 500 kilomètres de la côte* », cela n'est pas drôle ! Et alors, l'un après l'autre, les avions se posaient. Tous, nous dansions de joie à la vue des Mystère. Pérès, heureux, lançait à son collègue des Finances, Eshkol : « *Voilà encore 200.000 dollars que j'enlève de vos caisses !* » ⁶⁰.

Concernant l'aviation, le calendrier de *Ge'ut* sera donc respecté : le transfert des 34 premiers chasseurs *Mystère IV A* s'achève dans les temps, les appareils ayant pu rejoindre Israël d'une seule traite. À la fin du mois d'août, l'aviation israélienne dispose ainsi de 60 *Mystère*, dont seulement 12 opérationnels ⁶¹, car les autres appareils ne peuvent pas encore être utilisés par manque d'équipages et de techniciens entièrement formés.

Sur les « *formalités* », le journaliste écrivain Pierre Péan raconte qu'« *en août, des livraisons massives d'armes partent des arsenaux de France à destination d'Israël. L'absence de contrôle permet alors tous les trucages* ». Le dernier accord, secret, prévoyait une livraison de 24 *Mystère IV*. Pérès en voulait davantage. Pour masquer la réalité, « *Israéliens et Français goment et retapent les contrats dans les bureaux de la rue Saint-Dominique. Les mêmes reçus servent plusieurs fois. Les enlèvements des Mystère se font sans formalités* ⁶². De jeunes Israéliens,

⁵⁹ *Ibid*

⁶⁰ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.114.

⁶¹ Motti Golani, *op. cit.*, p.102.

⁶² Officiellement, il n'y a que 12 *Mystère IV-A* de vendus. Cette manœuvre ne trompa pas les services de renseignements américains – en particulier grâce aux avions « *espions* » *U-2* de l'*US Air Force*. Le président Eisenhower fera état de « *la capacité digne des lapins qu'ont les Mystère IV israéliens à se reproduire !* » (cité par François Lafon, *op. cit.*, p.907).

munis de faux passeports, viennent tranquillement s'installer aux commandes et décollent vers Brindisi ou des aérodromes français d'Algérie. Un véritable « pont aérien » de Noratlas et de Dakota emmènent dans leurs soutes des centaines de tonnes de matériels. Il est doublé d'un « pont maritime » ⁶³.

Au niveau du pouvoir politique, seuls Bourgès-Maunoury et Guy Mollet sont au courant de ces transactions.

E-Les premières rencontres informelles portant sur une possible participation israélienne contre Nasser

Motti Golani relate que « déjà, le 27 juillet, au lendemain de l'annonce de la nationalisation, ayant entendu Bourgès-Maunoury faire allusion à la volonté française de considérer Israël comme un partenaire dans une action militaire proposée contre l'Égypte, Pérès a pris sur lui de promettre la participation d'Israël à un tel projet. Mais, comme il n'est pas autorisé à le faire et que le ministre français n'a pas abordé la question officiellement, l'information n'a pas été transmise à Ben Gourion » ⁶⁴.

Le 3 août 1956, Pérès revient de France, - où la possibilité d'acquérir des avions *Vautour* a été étudiée - et il confirme à son Premier ministre les renseignements qu'il tenait d'Abel Thomas. « D'abord, les Français et les Britanniques avaient pris la décision d'organiser contre l'Égypte une opération militaire conjointe ; ensuite, l'opération aurait lieu d'ici à trois semaines ; enfin, les Britanniques exigent de ne pas impliquer ni même informer Israël, afin d'éviter un ralliement d'autres nations arabes à Nasser. Abel Thomas a néanmoins demandé à Pérès si Israël participerait à une possible action contre Nasser – dans sa préparation et à titre de conseiller, voire plus si le besoin s'en faisait sentir. Il souhaite qu'un responsable militaire israélien vienne immédiatement en consultation à Paris » ⁶⁵.

Le 7 août, Bourgès-Maunoury demande à Shimon Pérès, de passage à Paris : « Quel délai votre armée exigerait-elle pour traverser le Sinaï et atteindre Suez ? Je répondis : « De cinq à sept jours [...] Il me demanda ensuite si Israël avait envisagé une telle action le long de sa frontière sud ; et, si oui, où. Je répondis que notre Suez était Eilat [...] et que toute opération menée par Israël avait pour but de libérer les détroits », rapporte Pérès ⁶⁶.

⁶³ Pierre Péan, *op. cit.*, p.54-55.

⁶⁴ Motti Golani, *op. cit.*, p.115.

⁶⁵ Marc Ferro, *op. cit.*, p.66.

⁶⁶ Shimon Pérès, *op. cit.* p.45.

Mais au début de ce mois d'août 1956, les conversations n'avaient pas encore abordé le stade de l'alliance militaire. Il est vrai qu'elles étaient intensives et secrètes. Il est vrai que des officiers israéliens arrivaient à Paris et se joignaient à un minuscule état-major fantôme issu de l'entente franco-israélienne. Il est vrai aussi que la vieille idée d'une alliance franco-israélienne commune contre l'Égypte se réveillait. Mais ce n'étaient que des conversations entre militaires et certains hauts fonctionnaires des deux côtés, des ébauches de plans stratégiques pas encore établis dans le détail. *« Cette attaque commune contre l'Égypte était tout au plus une possibilité, une solution éventuelle de rechange au cas où les autres négociations que les Français menaient avec les Britanniques auraient buté sur des obstacles sérieux. A ce moment, Israël ne cherchait pas une alliance militaire. Tout ce qu'il demandait, c'était d'obtenir des armes pour faire, tout seul, sa guerre préventive »* ⁶⁷.

Comme nous l'avons déjà souligné, en reprenant notamment les études de l'historien israélien Golani, les militaires israéliens veulent une guerre préventive. Mais, ils ont besoin d'une puissance étrangère qui procure des armes à Israël et le soutienne dans l'arène internationale. *« La France, capable de remplir ces deux conditions en échange d'une aide dans la lutte contre le président égyptien Nasser, assure à Israël les garanties nécessaires à son entrée en guerre. Comme lui, la France a un compte à régler avec l'Égypte, antérieur à la crise de Suez et sans aucun rapport avec elle »* ⁶⁸.

Mais Ben Gourion hésite encore. Certes, il ne met pas un frein aux agissements de Dayan et de Pérès ; Toutefois, il ne parvient pas à dissiper ses doutes sur la détermination des Français et des Britanniques. Il semble bien, en effet, que le Premier ministre – et également ministre de la Défense d'Israël - ait été fort troublé en août et au début de septembre 1956, comme Shimon Pérès l'écrit : *« Depuis le moment où nous avons entamé les négociations avec les Français à propos d'une action conjointe, Ben Gourion n'a cessé d'adopter une position étrange, voire contradictoire. Il critique les propositions et comptes rendus télégraphiés, mais n'écarte pas, encourage même, toute action qui nous rapproche d'une opération militaire conjointe. [...] Moshe Dayan ni moi ne discernons le comportement de Ben Gourion, qui presse Moshe, en particulier, de demander et éventuellement obtenir des Français des conditions toujours meilleures »* ⁶⁹, comme celle, notamment, d'assurer, sur place, la couverture aérienne d'Israël en cas de

⁶⁷ Motti Golani, *op. cit.*, p.116.

⁶⁸ *Op. cit.*, 117-118.

⁶⁹ Shimon Pérès, *op. cit.*, p.46.

conflit avec l'Égypte. Jusqu'à la fin du mois d'août 1956, Ben Gourion préfère donc adopter une position d'attente et ne s'engager en rien tant que le pays n'est pas impliqué directement dans la crise. Mais l'accélération des événements va bientôt rendre sa position intenable. Il ne s'agit plus d'un problème de guerre préventive : il s'agit d'une alliance politique incluant des obligations militaires d'une grande portée.

II- L'entrée en scène des Israéliens

Au sujet de l'association d'Israël aux préparatifs militaires, l'amiral Barjot est affirmatif dans son rapport de fin de campagne : « *Une participation d'Israël n'a jamais été envisagée au cours des deux premiers mois de planification à Londres* », donc en août et septembre. C'est, en partie, vrai : les Britanniques ne voulaient pas en entendre parler ! Mais, par contre, il n'en a pas été de même, dans le secret du cabinet ministériel de la Défense nationale de Bourghès-Maunoury et dans le cercle restreint du clan pro-israélien de l'état-major des Forces armées.

Michel Bar Zohar, dans sa biographie de l'ancien premier ministre israélien David Ben Gourion, établit que dès le début septembre les politiques français songent sérieusement à associer l'État hébreu à une intervention militaire contre l'Égypte. Cette question évolue très vite. Shimon Pérès – à l'époque directeur général du ministère de la Défense, homme-clé des relations franco-israéliennes - vient à Paris avec l'accord de Ben Gourion qui note dans son *Journal* : « *À mon avis, c'était notre première chance de trouver un allié [...]. Voilà la naissance de la première alliance sérieuse entre nous et une puissance occidentale, et nous ne devons pas, quelles que soient les circonstances, la refuser* » ⁷⁰.

Pour le général Dayan : « *La position d'Israël dépendrait du caractère de la collaboration proposée. Il faudrait que ce fût une association honorable fondée sur la dignité. [...]* ». Ce que voulait Ben Gourion, « *c'était le contrôle de la côte ouest du golfe d'Aqaba et du détroit de Tiran à son débouché, c'est-à-dire Sharm el-Sheikh. Si ce dernier était ouvert aux navires israéliens, Elath pourrait devenir un grand port, ce qui donnerait vie à tout le Néguev* » ⁷¹.

⁷⁰ Michel Bar-Zohar, *Ben Gourion*, (traduit de l'anglais par Claude Dovax), Fayard, Paris, 1986, p.71.

⁷¹ Moshe Dayan, *Histoire de ma vie*, (traduit de l'anglais par Denise Meunier), Fayard, Paris, 1969, p.183.

A-La démarche de la France auprès d'Israël

Le 31 août, à la suite d'une rencontre entre Yosef Nahmias, le chef de la mission du ministère israélien de la Défense, Louis Mangin et Abel Thomas, les dirigeants israéliens reçurent pour la première fois une invitation à participer à une opération conjointe avec les Français, mais aussi avec les Britanniques. Le texte du télégramme de Nahmias envoyé à Pérès – qui le transmet à Ben Gourion - mérite une grande attention : « *Rencontré hier et aujourd'hui Thomas (Abel) et (Louis) Mangin – respectivement directeur de cabinet et conseiller particulier du ministre de la Défense. Avec l'approbation du gouvernement français, ils m'informent de ce qui suit : reprise des préparatifs pour Suez, pas de pause ni de regret, tant du côté britannique que français. [...] Amiral Barjot, – commandant en second des forces expéditionnaires –, compte nous inviter à y participer à partir de J+7* ⁷². *Expliquera aux Britanniques la faiblesse de certaines parties du dispositif. Demande réunion avec le sous-chef d'État-Major, à mettre au point par la voie militaire. Tout cela approuvé par Bourguès-Maunoury. Je n'ai pas réagi à cette proposition, mais vous devez être bien conscient qu'ils attendent à ce que nous l'acceptions avec enthousiasme. Ont exprimé quelque surprise de notre attitude réservée et prudente dans l'affaire de Suez. Je me suis étonné à mon tour de leur surprise, puisque nous n'avons jamais été sollicités pour les rejoindre à n'importe quel stade de la planification [...]. Personne ne doute ici de la sincérité des Britanniques ni ne s'inquiète du résultat, puisque le but poursuivi par la France est le renversement de Nasser, qui coïncide avec leurs intérêts* » ^{73 74}.

Ben Gourion convoque aussitôt Dayan et Pérès, et leur demande d'informer les Français que « *nous sommes disposés à coopérer* ». Pérès répond alors à Nahmias, au nom de Ben Gourion : « *Le vieil homme approuve bien entendu la coopération. Pour ce qui est du choix de la personne devant assurer la coordination avec Barjot, il dépend de la nature des réunions. Si elles sont de grande importance, mais n'exigent pas de décisions immédiates, ce sera le général Meir Amit – chef des opérations à l'État-Major général – qui assure momentanément le commandement en second. Si les choses sont décisives et impliquent des négociations plutôt que des échanges d'informations, Moshe Dayan est alors prêt à venir. Faites-le-moi savoir* » ⁷⁵.

⁷² « J+7 » correspond au débarquement en Égypte, d'après le plan « *Mousquetaire* » initial.

⁷³ Lorsque l'opération initiale, « *Mousquetaire* », fut révisée et que le débarquement prévu par les deux alliés, France et Grande-Bretagne, fut déplacé d'Alexandrie à Port-Saïd, l'idée d'y associer Israël devint alors l'évidence même. Paris pensa demander à Israël le droit d'utiliser ses aérodrômes. Le projet se développa, ainsi que l'idée d'une coopération tripartite.

⁷⁴ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.110.

⁷⁵ *Op. cit.*, p.111.

B-Les premiers contacts formels entre services de la Défense

Le général Meir Amit – accompagné de Neeman - engage donc le 7 septembre les conversations militaires souhaitées par les Français en rencontrant Barjot et son chef d'état-major, le général Gazin. « *Ces derniers formulèrent deux demandes : d'une part, la confirmation de l'acceptation israélienne à participer militairement ; de l'autre, un tableau précis des forces de Tsahal et une évaluation concrète de sa capacité à défaire l'armée égyptienne dans le Sinaï* » ⁷⁶. Ainsi, Il apparaît vite, de la part des Français, qu'il ne s'agit nullement d'une discussion préliminaire. Ils veulent se voir confirmer la participation israélienne à maîtriser les forces égyptiennes à leur frontière.

Cet officier général est nanti d'instructions rédigées par Ben Gourion lui-même : « *Volonté de principe d'aider les Français dans leur opération au mieux de nos capacités. Bases aériennes, utilisation des ports, engagement militaire de nos troupes – si nécessaire – seront décidés par le cabinet à Jérusalem* ». Dayan, qui souhaite garder sous contrôle le volet israélien de la coopération, ajoute quelques remarques, dans l'esprit cependant des instructions de Ben Gourion : « *Le général Amit n'est pas autorisé à prendre un quelconque engagement dans le domaine opérationnel. Sa tâche consistera d'abord à écouter les demandes françaises et à obtenir des explications complémentaires* » ⁷⁷.

Cette rencontre Amit-Barjot donne une impulsion nouvelle aux rapports franco-israéliens. Du côté israélien, les négociations sont maintenant confiées aux acteurs principaux de l'accord de juin à Vémars : Pérès et Dayan.

Ce même jour, le 7 septembre, Dayan se rend au QG de l'Armée de l'air israélienne. Il s'agissait d'examiner « *leur situation et leur programme d'entraînement en fonction de ce qu'un proche avenir peut nous apporter* ». Et le général Dayan rapporte que : « *j'ai souligné que les circonstances politiques dans lesquelles nous nous trouvons nous obligent à être en état d'intervenir et d'engager tous nos appareils – y compris les nouvelles acquisitions – afin de ne pas manquer des occasions politiquement favorables pour frapper l'Égypte, ou d'aller au combat avec de vieux avions faute de pilotes pour les nouveaux. Je suis persuadé que l'aviation a pleine conscience de l'urgence et fera tout ce qu'elle pourra pour accélérer la « production » de personnel. Ils ont l'intention de mettre les pilotes d'avions à hélice directement sur des avions à réaction, en supprimant*

⁷⁶ François Lafon, *op.cit.*, p.574.

⁷⁷ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.111-112.

les stages intermédiaires habituels. Ils passeront des Harvard aux Meteor, en sautant l'entraînement sur les Mustang » ⁷⁸.

Le 9 septembre, il demande à ses services d'État-Major d'envisager, dans le cas d'un conflit avec l'Égypte, tous les cas de figure possible, « *depuis la conquête du Sinaï jusqu'au contrôle du détroit de Tiran* » ⁷⁹.

C-Rappel de la situation à la fin septembre

À partir de la mi-septembre, d'après Abel Thomas, la situation se présente comme suit : « *Côté politique, côté militaire, nous sentions que les Anglais lâchaient. Dans les états-majors, nos partenaires devenaient sceptiques, indifférents, quand ils n'étaient pas hostiles. Ces craintes devaient se concrétiser rapidement* ». Ainsi, le 18 septembre, « *Bourgès-Maunoury et moi, raconte Abel Thomas, recevons un télégramme de Londres. Je devinais Bourgès surpris et contrarié. Il me montra le télégramme. Il y était simplement écrit : « Opération Mousquetaire remise sine die »* ». Il relate que : « *chez les Anglais en effet, chez les militaires surtout, le sentiment qui prédominait était le report de l'opération au début de l'hiver. Les tenants de cette thèse pensaient qu'effectivement Eisenhower étant élu, il prendrait peut-être plus aisément une position favorable à nos projets* ». Mais, précise-t-il, « *pour nous, au contraire, c'était une hypothèse impensable. Nos chefs militaires estimaient, comme nous, que le moment était venu d'agir, maintenant ou jamais* » ⁸⁰.

Abel Thomas rapporte également les propos de son ministre – sa profession de foi - qu'il lui aurait tenus le 17 septembre : « *Si nous ne voulons pas laisser, sous nos yeux, le Moyen-Orient livré à la folie destructrice de Nasser, grisé par la reculade de tout l'Occident devant lui, si nous ne voulons pas mettre nos ressources vitales et celles de l'Europe, le pétrole en particulier, à sa merci, je ne vois pas comment notre pays pourrait s'en tirer autrement qu'en passant à l'action militaire si la négociation n'aboutissait pas. J'aurais le sentiment toute ma vie d'en avoir été responsable. Et puis pour la paix, pour Israël, pour l'Algérie, quel gâchis !* » ⁸¹.

⁷⁸ Moshe Dayan, *Journal de la campagne du Sinaï*, (traduit de l'anglais par Denise Meunier), Fayard, Paris, 1966, p.32.

⁷⁹ Cité par Marc Ferro, *op. cit.*, p.65-66.

⁸⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.143.

⁸¹ Cité par Abel Thomas, *op. cit.*, p.143.

D-La préparation des réunions devant se tenir au niveau des responsables politiques

À la suite de la mission du général Amit, Shimon Pérès se rend à Paris pour y séjourner du 19 au 22 septembre. Abel Thomas apporte le témoignage suivant : « *Nous fîmes, à titre tout à fait officieux, un premier point de la situation. Je lui demandai ce qu'il pensait des intentions probables d'Israël dans la conjoncture présente. « Je lui posai notamment la question : Israël serait-il disposé à envisager une opération militaire conjointe avec la France, même si la Grande-Bretagne ne voulait pas y participer ? Il me répondit qu'il allait consulter, mais a priori il pensait qu'il n'y aurait « aucun problème ». Il fut convenu, avec Pérès, qu'une réunion se tiendrait à nouveau à Paris, du 30 septembre au 1^{er} octobre, « au cours de laquelle nous rencontrerions d'abord le général Dayan et lui », rapporte Thomas. « La rencontre serait ensuite étendue à un entretien en commun avec Mme Golda Meir, à l'époque ministre des Affaires étrangères, et Christian Pineau. Avant de me quitter, rajoute Thomas, Shimon me dit : « Abel, cette fois, je crois que nous allons faire du bon travail côte à côte »* ⁸².

Après cette rencontre avec Abel Thomas, Shimon Pérès et Yosef Nahmias sont reçus par le ministre français de la Défense nationale, « *pour une discussion privée* ». Bourgès-Maunoury explique à Pérès que « *Les Français envisagent une action immédiate contre Nasser qui tienne compte non seulement de la situation à Suez mais également de l'évolution en Afrique du Nord. Les Britanniques préfèrent poursuivre pendant encore deux mois leur activité diplomatique. Quant aux Américains, ils sont persuadés que l'expérience de la nationalisation des champs pétrolifères iraniens* ⁸³ *doit être répétée. Bourgès-Maunoury comprend que l'échéancier israélien est plus proche de celui des Anglais que de celui des Français* ». Au sujet de cet entretien « *privé* » Shimon Pérès relate que son interlocuteur « *n'a pas encore exposé ses idées sur des alternatives à l'opération franco-anglaise. Mais il a l'intention de les présenter à ses collègues du gouvernement, une fois clarifié ce qu'il doit advenir de cette opération* » ⁸⁴.

Certes, Bourgès-Maunoury confiait bien à Pérès qu'il ne s'exprimait qu'à titre privé et qu'il faudrait qu'il en informe certains de ses collègues du gouvernement. Il n'en demeure pas moins, relève François Lafon, que « *le ministre est allé très loin dans des opérations en*

⁸² Abel Thomas, *op. cit.*, p.145.

⁸³ En 1951, sous la pression des milieux nationalistes, le Parlement décide de nationaliser les biens des compagnies pétrolières. Deux ans et demi plus tard, la crise s'achève pour le plus grand bien des intérêts britanniques et américains par l'installation d'un régime autoritaire dirigé par le Shah.

⁸⁴ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.112-113.

*distinguait les détails, puisqu'il évoqua pour la première fois les questions liées au calendrier trois types de préoccupations. Pour les Français, parce qu'il s'agissait non seulement de Suez mais aussi de l'Afrique du Nord, le plus tôt serait le mieux »*⁸⁵.

Ce qu'il comprenait des Britanniques l'incitait à penser qu'ils désiraient attendre encore quelque deux mois pour donner le change que les recherches d'une solution diplomatique auraient été effectuées. Enfin, le ministre de la Défense « *s'inquiétait sans précaution oratoire de ce que les intérêts israéliens en matière de déclenchement de la guerre lui paraissaient plus proches des desiderata britanniques. Shimon Pérès sauta sur l'occasion et lui confirma la volonté israélienne de participer à une guerre contre l'Égypte. Il suggéra au ministre d'adresser un message à Ben Gourion en prenant prétexte de son soixante-dixième anniversaire* »⁸⁶.

E-Le télégramme d'anniversaire de Bourgès-Maunoury à Ben Gourion

Pour Motti Golani, le « *télégramme d'anniversaire* » reste dans l'histoire comme la première invitation – quoique non encore officielle – d'un dirigeant français à Israël de coopérer dans une action militaire : « *Le problème égyptien prend une importance croissante pour les deux pays. Je suis heureux que nous puissions contribuer ensemble à la protection de nos intérêts communs. Pour ma part, je continuerai comme par le passé à accorder mes faveurs à l'accord de juin, en saisissant toutes les occasions de promouvoir la coopération active bénéfique à nos deux nations* »⁸⁷.

Moshe Dayan confirme que : « *Bourgès-Maunoury, envoya un message écrit de sa main pour féliciter Ben Gourion à l'occasion de son soixante-dixième anniversaire et profita de l'occasion pour faire allusion au désir qu'avait la France de faire quelque chose avec Israël contre l'agression égyptienne et dans l'intérêt des deux pays* ». Il rapporte que : « *Ben Gourion répondit, également par une lettre personnelle, en soulignant le désir d'Israël de participer à une politique commune au Moyen-Orient* », en rappelant que : « *les questions de date représentaient un élément important et c'était précisément elles qui semblaient être à l'origine des divergences anglo-françaises [...] Ben Gourion [...] se disait prêt à agir avec la France, même sans la Grande-Bretagne* »⁸⁸.

⁸⁵ François Lafon, *op. cit.*, p.575-576.

⁸⁶ *Op.cit.*, p.576.

⁸⁷ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.114.

⁸⁸ Moshe Dayan, *Histoire de ma vie*, *op.cit.*, p.181.

Ainsi, dans son message de remerciement, - envoyé le 21 septembre - Ben Gourion levait toute ambiguïté : « *S'ils s'engagent à un moment qui leur paraît opportun, nous nous rangeront à leurs côtés au mieux de nos capacités* » ⁸⁹.

Shimon Pérès reçut alors l'autorisation d'aller plus loin et d'indiquer que les Israéliens, d'une part, souhaitaient désormais un contact de « *haut niveau* », et non pas au « *plus haut niveau* », comme pour laisser hors du jeu pour l'instant à la fois Guy Mollet et David Ben Gourion – et, d'autre part, proposaient la date du 15 octobre pour le déclenchement de l'offensive ⁹⁰.

F-Décision du Cabinet israélien : accord de principe pour une coalition avec la France

Le 25 septembre, Ben Gourion convoque en réunion secrète les ministres du *Mapaï*. Deux ministres représentant l'autre parti de la coalition, *Ahdut Ha'avoda*, sont également invités. « *Sans entrer dans les détails, le Premier ministre lance le débat sur la proposition française d'opération militaire conjointe contre l'Égypte et l'invitation à une réunion de haut niveau* » ⁹¹. Le cabinet israélien approuva le principe d'une guerre menée avec la France contre l'Égypte. Il décida, à compter du 28 septembre, de l'envoi en France d'une délégation dirigée par la ministre des Affaires étrangères, Golda Meir.

Au sujet de cette réunion du cabinet israélien, d'après Motti Golani, « *certain participants expriment leur crainte d'une intervention de l'URSS, de la Chine. D'autres ont des doutes sur la « perfide Albion » ou s'inquiètent que des nations arabes puissent être impliquées* ». Cependant, Sharett n'est plus dans le gouvernement et Zalman Aranne, principal opposant de Ben Gourion et ministre de l'Éducation, est très affaibli : ses objections à toute guerre préventive franco-israélienne sont pour lui un handicap. Dans sa réponse, Ben Gourion explique les raisons qui lui font entreprendre cette action militaire : « *Je pense que c'est notre première chance d'avoir un allié [...] grâce à qui nous ne sommes plus désormais impuissants* » ⁹². « *C'est la décision la plus grave de notre histoire* », explique Ben Gourion au cours de cette réunion. « *Nous devons accepter cette collaboration parce qu'une telle opportunité ne se reproduira plus* » ⁹³.

⁸⁹ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.114.

⁹⁰ François Lafon, *op. cit.*, p.576.

⁹¹ Motti Golani, *op. cit.*, p.115.

⁹² Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.115.

⁹³ Cité par Marc Ferro, *op. cit.*, p.66.

Sous le code de *SIDON*, acronyme hébreu pour « *France et Israël prennent les armes* », la délégation dirigée par Golda Meir ⁹⁴ avait reçu du cabinet des instructions précises. Avant son départ pour Paris, elle rencontra Ben Gourion qui lui remit des directives, en particulier les points suivants : « *Israël ne déclenchera pas la guerre de sa propre initiative ; la Grande-Bretagne devra être informée, donner son accord et s'engager à ne pas porter assistance aux États arabes s'ils se joignent à l'Égypte ; le but d'Israël est de prendre le contrôle de la rive ouest du golfe d'Aqaba* ». En outre, il était précisé que « *les forces de chaque pays opéreront dans des secteurs distincts – cela concernant plus directement les forces terrestres que les forces aériennes* » et que « *nous devons demander du matériel aux Français, mais ne pas faire de leur réponse affirmative une condition à notre participation aux opérations* », rapporte le général Dayan ⁹⁵. Les quatre membres de *SIDON* quittent Israël dans la soirée du 28 septembre. Conduite par Golda Meir, elle comprend Dayan, Pérès et le ministre des Transports, Moshe Carmel, ancien général et seul ministre parlant français dans le cabinet israélien. Ils sont accompagnés par le lieutenant-colonel Morchedaï Bar-On, chef du secrétariat de Dayan. Après une escale à Bizerte, la délégation rejoint Paris le 29 dans un avion de l'Armée de l'air, dans le plus grand secret.

La partie française comprend Bourgès-Maunoury – accompagné de son chef de cabinet, Abel Thomas – Christian Pineau, le général Ély et son adjoint le général Maurice Challe chargé de la coordination militaire avec la Grande-Bretagne et Israël.

III- Les entretiens secrets de « *Saint-Germain* »

Les discussions dites de « *Saint-Germain* » vont se dérouler dans des conditions particulières au domicile ⁹⁶ du colonel Louis Mangin ⁹⁷ en trois temps : elles s'ouvrent le 30 septembre au matin, sous la présidence de Christian Pineau ; elles se continuent dans l'après-midi, par une première réunion de travail sous la présidence de Maurice Bourgès-Maunoury ; elles se terminent par une deuxième réunion de travail entre militaires, le 1^{er} octobre dans la matinée, sous la direction du général Ély.

⁹⁴ Son vrai nom de famille, en tant qu'épouse, est Meyerson. « *Meir* » est un diminutif signifiant « *qui a reçu la lumière* » en hébreu » précise Golda Meir dans son livre « *Ma vie* » (Golda Meir, *Ma vie*, op. cit., p.).

⁹⁵ Moshe Dayan, op. cit., p.185.

⁹⁶ Il s'agit de la rue de Babylone située à Paris dans le quartier de Saint-Germain des Prés.

⁹⁷ Membre du cabinet de Bourgès-Maunoury, Louis Mangin est le fils du général Mangin qui a participé à la Première Guerre mondiale.

Sur ces conditions particulières, le général Ély nous rapporte que « *l'entrevue a lieu au domicile privé de M. Mangin, membre du cabinet de M. Bourgès-Maunoury, et fervent partisan de notre intervention, même si les Anglais doivent faire défaut. Je ne peux pas, en effet, recevoir dans mon bureau le général Dayan qui, grand mutilé de guerre, porte un bandeau noir sur l'œil gauche et n'est pas facile à « camoufler » ; or le gouvernement tient essentiellement à ce que sa visite soit ignorée de l'ensemble de l'état-major* »⁹⁸.

Au cours des conversations, les Israéliens vont réaliser de plus en plus que leur État est en fait sur le chemin de la guerre au côté de la France. La manière dont les Français l'appréhendent leur convient, même si de légères différences se font jour sur les priorités. Pourtant, avant d'arriver à une entente totale, chaque délégation doit surmonter les différences internes entre les dirigeants de leurs institutions de défense – qui depuis le début sont le fer de lance de la collaboration – et de leurs collègues des Affaires étrangères. Ainsi, « *une sorte de coalition se constitue entre Dayan et Pérès, du côté israélien, et Bourgès-Maunoury et Challe, du côté français. Leur fait face une coalition parallèle des deux ministres des Affaires étrangères, Meir et Pineau. Bien plus que ce dernier, les fonctionnaires du Quai d'Orsay s'opposent à toute collaboration avec Israël, et a fortiori à une opération militaire contre l'Égypte* », ne manque pas de rappeler Motti Golani⁹⁹.

À ce sujet, Christian Pineau raconte et confirme que « *le Quai d'Orsay s'opposait à Suez. Personne au ministère ne connaissait le secret de Suez. Moi-même, j'allais seul aux rendez-vous, en conduisant ma voiture, et je prenais mes précautions pour ne pas être suivi* »¹⁰⁰.

A-La réunion présidée par Christian Pineau

L'historien François Lafon relève que « *Pineau a bien précisé, au début de la réunion, qu'il n'existait plus aucune possibilité « de pouvoir remporter un succès sur Nasser sur le plan diplomatique* ». Il avait aussi exposé que « *les Américains sont convaincus qu'ils régleront, seuls avec les Russes, et en accord avec eux, les problèmes du Moyen-Orient* ». Fort de cette conviction, il n'avait aucune illusion sur le fait que les débats au Conseil de sécurité seraient difficiles, mais il garantissait aux Israéliens qu'il ne se laisserait pas « *entraîner dans des voies dilatoires* ». Il les informait qu'« *à l'issue du débat nous reprendrons un dernier contact avec*

⁹⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.124.

⁹⁹ Motti Golani, *op. cit.*, p.117-118.

¹⁰⁰ Cité par Michel Bar-Zohar, *Suez ultra secret, op. cit.*, p.140.

les Anglais pour une décision franco-britannique d'intervention », avant de reconnaître : « Je n'ai pas la certitude que le gouvernement britannique, au dernier moment, sera aussi énergique que nous ». Mais c'était pour aussitôt préciser : « Si nous en restons à cet échec, ce serait dramatique, car la victoire de Nasser serait complète, et les conséquences pour Israël seraient les plus graves ». Afin de lever toute ambiguïté, il se justifiait en ces termes : « C'est ce qui m'a amené à décider de vous rencontrer, pour que nous examinions la possibilité d'une intervention militaire commune. Il ne s'agit pas de vous demander de vous substituer à nos responsabilités. Nous ferons tout pour décider les Anglais à agir en commun avec nous. Mais il faut dès maintenant examiner l'éventualité d'un échec de cette tentative et il faut examiner si vous et nous, en commun, sommes susceptible d'abattre Nasser » ¹⁰¹.

Cet historien souligne également le fait que les propos du ministre des Affaires étrangères français « envisageant toutes les possibilités, singulièrement celles n'excluant pas une opération franco-britannique, indisposèrent vivement Golda Meir, qui fit mine de s'étonner de l'absence de Guy Mollet – d'autant que Pineau avait précisé à ses auditeurs qu'aucune décision ne saurait être prise avant la réunion du Conseil de sécurité de l'ONU prévue pour le 12 octobre. Pour la ministre des Affaires étrangères israéliennes, Shimon Pérès avait grandement « surestimé l'appui français » ¹⁰².

À ce sujet, d'après Motti Golani, « Golda Meir se méfie de toute idée de collaboration avec la France, probablement parce que Shimon Pérès – en qui elle n'a aucune confiance – en est l'architecte du côté israélien. En outre, l'absence de Guy Mollet – contrairement à ce qui a été convenu auparavant, pense-t-elle – lui paraît révélatrice d'un manque de franchise ». De ce fait, « soucieux d'apaiser Meir, de restaurer son crédit et de prévenir tout développement préjudiciable à l'action conjointe, Pérès arrange une rencontre entre elle et Mollet le jour suivant » ¹⁰³.

B-La réponse de Golda Meir à l'exposé de Christian Pineau

À la suite de l'exposé de Christian Pineau, Abel Thomas rapporte, comme suit, les propos tenus par Mme Golda Meir : « Nous sommes particulièrement heureux de ce contact à l'échelon gouvernemental, dit-elle [...]. La situation de notre pays est déjà très différente de celle que Shimon Pérès vous a exposée au mois d'avril. Désormais, grâce à l'aide française que nous avons reçue et que nous

¹⁰¹ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.577-578.

¹⁰² François Lafon, *op. cit.*, p.577.

¹⁰³ Motti Golani, *op. cit.*, p.119.

*continuons de recevoir, nous ne risquons plus d'être soumis à un bombardement de Tel-Aviv ou Haïfa, ou encore à un raid de chars venant de Gaza. Nous vous avons une grande reconnaissance. « Comme vous vous en apercevez aujourd'hui avec les Anglais, nous n'avons jamais cru possible de résoudre le problème de Nasser par les voies de la diplomatie. Parce que Nasser n'a rien à faire de la diplomatie. Notre présence ici n'est destinée, comme vous l'avez vous-même souhaité, qu'à effectuer un tour d'horizon sur les différentes éventualités d'action, soit de vous seuls Anglais et Français, soit de nous seuls Israéliens, soit de nous avec vous seuls Français, soit de nous avec une action concomitante franco-anglaise, soit des Français et Anglais avec une action concomitante d'Israël »*¹⁰⁴.

Ensuite, selon le témoignage de Thomas : *« pour évaluer les réactions de ses partenaires, Golda Meir tirait un rideau de fumée sur les projets d'Israël par un jeu subtil de questions et de réponses : Nous voudrions, dit-elle, poser un certain nombre de questions au ministre des Affaires étrangères : « - Quel serait, à votre avis, l'attitude de l'Angleterre, si la bataille était engagée et poursuivie demain par la France et Israël seuls ? Dans un conflit entre Israël et l'Égypte seuls, deux éventualités possibles : ou les autres pays arabes bougent, ou ils ne bougent pas. Si la Jordanie bouge ? La Jordanie a un pacte d'assistance mutuelle avec la Grande-Bretagne. Que fait la Grande-Bretagne ? Et l'Irak ? Si l'Irak envahit la Jordanie, comme l'état de guerre entre l'Irak et Israël existe toujours, Israël serait amené à occuper immédiatement la Palestine à l'ouest du Jourdain. Là encore, l'attitude qu'adopterait l'Angleterre a une importance considérable pour l'élaboration de nos plans et de notre politique ! « - Enfin, quelle serait, aujourd'hui, selon vous, l'attitude américaine en face d'une intervention israélienne ? Nous ne craignons pas que l'Amérique intervienne militairement. Mais elle a des moyens considérables de peser sur nous sur le plan économique. Elle risque de mettre l'embargo sur les armes qui nous sont destinées ».-« Pensez-vous que la Russie irait jusqu'à une intervention militaire ? »*¹⁰⁵.

C-La réponse de Pineau à Golda Meir : la solution d'un « prétexte » initié par Israël est évoquée pour la première fois

Dans les réponses à Golda Meir, Abel Thomas rapporte les propos suivants tenus par le ministre des Affaires étrangères français :

« - En ce qui concerne l'attitude anglaise, mon sentiment est qu'Eden voit tellement peu la façon de sortir de l'impasse où il se trouve, qu'il ne serait pas mécontent de votre intervention. Cela lui

¹⁰⁴ Abel Thomas, *op. cit.*, p.148-149.

¹⁰⁵ Cité par Abel Thomas, *op. cit.*, p.149-150.

permettrait immédiatement, vis-à-vis de son opinion publique, de justifier son intervention sur le canal ». Mais, précise-t-il, « le point le plus délicat est la question jordanienne. L'un des secrétaires généraux du Foreign Office m'a dit qu'à son avis, c'étaient les Anglais eux-mêmes qui fomentent les attaques jordanienes. Il ne pense pas que cela vienne du gouvernement britannique. Ce sont plutôt des initiatives des Services spéciaux anglais, inspirées davantage par l'habitude que par une politique déterminée ».

À ce stade, le général Dayan intervient pour dire à Pineau que, ce qui le préoccupe, c'est : *« à quel point la condamnation des Anglais est rapide lorsque nous nous contentons de répondre à une agression venant de la frontière jordanienne ».*

Pineau lui rétorque : *« - Sans doute, mais je puis vous révéler qu'Eden m'a déclaré, lors d'un récent entretien : « Quel dommage que ces incidents n'aient pas lieu à la frontière égyptienne ? » Il rajoute : « Non, voyez-vous, je crois que vous ne devez pas avoir trop de craintes sur l'intervention anglais au profit de ses alliés arabes. Bien sûr, vous auriez à prendre l'engagement de ne pas, de votre initiative, engager en même temps que l'opération sur l'Égypte, une attaque sur la Jordanie ou l'Irak. Mais si ce sont ces pays qui prennent l'initiative de l'agression, il me paraît impossible, surtout si la France est aux côtés d'Israël, que les Britanniques interviennent militairement contre vous en soutenant la Jordanie »*¹⁰⁶.

Et, toujours selon le témoignage d'Abel Thomas : *« pour conclure, Pineau a la conviction que les Anglais saisiront le prétexte¹⁰⁷ de l'intervention israélienne en Égypte pour faire jouer le traité de 1954¹⁰⁸, qu'ils ont déjà évoqué au moment du coup de force de Nasser : intervention militaire sur le canal, aussitôt après, ou en concomitance avec l'intervention française. Ainsi les Anglais seraient en guerre ipso facto avec l'Égypte. La boucle serait fermée, car Eden cherche un prétexte pour justifier son intervention à l'heure actuelle, alors que le coup de force de Nasser commence à être un peu lointain dans l'opinion »*¹⁰⁹.

Quant à l'attitude américaine évoquée par Pineau, Abel Thomas rapporte, comme suit, les propos tenus par le ministre français aux interlocuteurs israéliens : *« La première question qu'il convient de se poser est celle-ci : l'intervention militaire, quelle qu'elle soit, doit-elle avoir*

¹⁰⁶ *Op. cit.*, p.151-152.

¹⁰⁷ Souligné par nous.

¹⁰⁸ En fait, comme cela a été précisé dans le chapitre I, le traité anglo-égyptien de 1954 ne concerne pas le conflit israélo-arabe. Par contre le concept de « prétexte » avancé par Pineau sera utilisé pour justifier une intervention de « maintien de la paix » ou de « police » destinée à protéger la voie maritime du Canal.

¹⁰⁹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.152.

*lieu avant ou après les élections américaines ? Ma position sur ce point est beaucoup plus nette que pour tout le reste, précise Pineau. Nous devons intervenir, si intervention il y a, avant les élections »*¹¹⁰.

Au sujet des États-Unis, Golda Meir demande à nouveau s'il serait « possible de sonder les USA pour savoir quelle attitude ils adopteraient ». Mais, rapporte Thomas, Christian Pineau « exclut formellement cette éventualité. Les USA ne doivent absolument pas être mis au courant ». Il s'en explique : « Nous l'avions bien vu dans les réunions qui ont eu lieu à Londres avec les Américains sur l'hypothèse de l'opération franco-britannique. C'est Dulles qui a tout fait pour l'entraver ou la faire reporter aux calendes grecques ». Toutefois, relate Thomas, comme information de tendance, Christian Pineau précise qu'ayant un jour parlé à Dulles de l'éventualité d'une incursion militaire israélienne sur le territoire du Sinaï, celui-ci aurait répondu : « De toute façon, si Israël devait intervenir il faudrait que ce soit très rapide »¹¹¹.

Le général Challe intervient alors pour « confirmer que les militaires américains qui ont eu l'occasion d'être mis indirectement « dans le coup », en particulier ceux de l'OTAN qui ont fourni les équipements spéciaux à nos avions destinés à Chypre, nous ont donné des signes d'encouragement »¹¹².

Reste l'attitude de l'Union soviétique. À ce sujet, pour Pineau, « l'éventualité d'une intervention soviétique paraît exclue. Elle mettrait fin aux exportations d'armes russes actuelles et à une entente amiable américano-russe tant sur le canal qu'au Moyen-Orient. Elle justifierait par riposte une intrusion militaire USA dans l'affaire. Par contre, on peut penser qu'il y aura une aide aussi importante que possible à l'Égypte, peut-être même à la limite sous forme de pilotes d'avions, de techniciens, d'armes »¹¹³.

D-Dayan demande de « faire vite, même incomplètement préparé »

Au cours de cette rencontre, Abel Thomas relate que « le général Dayan confirme que le temps travaille contre nous et à grande vitesse. Il vaut mieux faire vite, même incomplètement préparés et insuffisamment armés, que d'attendre pour être fin prêt. En allant vite, nous disloquerons l'armée égyptienne qui est dépourvue d'expérience militaire et n'a pas eu encore le temps d'être

¹¹⁰ *Ibid*

¹¹¹ *Op. cit.*, p.153-154.

¹¹² *Ibid*

¹¹³ *Ibid*

instruite sur le maniement du matériel russe en cours de livraison. Si nous attendons, nous aurons à affronter une armée égyptienne truffée de cadres et de techniciens russes et en tout cas adaptée aux armes ultra-modernes dont elle dispose ». Selon Thomas, en fonction des éléments fournis par le général Dayan : « En tout état de cause et dans l'état actuel des choses, en utilisant la moitié des appareils dont ils disposent, les Israéliens estiment pouvoir détruire totalement l'aviation égyptienne en trois semaines ». Mais, « Si la France intervient dans la phase aérienne à leurs côtés, cette destruction peut être beaucoup plus rapide » ¹¹⁴.

Le général Dayan examine alors à son tour les différentes hypothèses d'intervention : 1) intervention franco-britannique ; 2) intervention à l'initiative d'Israël, relayée avec quelque décalage par la France, elle-même secondée éventuellement par un déclenchement britannique postérieur ; 3) intervention simultanée franco-anglo-israélienne.

E-Dayan est partisan d'une alliance avec la France seule

Au cours de l'analyse de ces hypothèses d'intervention, Abel Thomas rapporte, comme suit, les discussions tenues, notamment, entre le général Dayan, Christian Pineau et le général Challe :

« Dans le cadre de l'opération franco-britannique, le général Dayan demande à M. Pineau d'en exclure systématiquement Israël. M. Pineau lui affirme que non : il en fera son affaire avec les Anglais. Pineau suggère par exemple que, dans la phase initiale aérienne qui sera celle de la destruction de la force aérienne et des aérodromes égyptiens, Israël n'ait pas à intervenir. Ce qui offrira l'avantage d'éviter à Israël des destructions par représailles. Dans la seconde phase, il pourrait être demandé à Israël de détruire l'aviation égyptienne entre Gaza et le canal. En reconnaissance de son appui et de son apport, Israël serait autorisé à occuper les îles d'Akaba et à régler les problèmes en suspens qui préoccupent ses dirigeants (légère rectification de frontière) ; dans les hypothèses 1) et 3), il n'y aura pas de grave problème pour la destruction de la flotte aérienne égyptienne.

« Par contre, dans l'hypothèse numéro 2), Israël seul, ou le complexe France-Israël seulement, aucun des deux pays ne disposant de bombardiers à grand rayon d'action, les terrains à l'ouest du canal ne pourraient être détruits. Le général Challe estime cette éventualité dangereuse car sur

¹¹⁴ Abel Thomas, *op. cit.*, p.154-155.

*ces terrains peut se reconstituer, au fur et à mesure de sa destruction, la flotte aérienne fournie par l'étranger »*¹¹⁵.

De son côté, le général Dayan nous apporte un témoignage sur cette première réunion au niveau des ministres directement concernés : Affaires étrangères et Défense : « *Les Français estimaient que la date la plus indiquée pour une action militaire serait avant le milieu d'octobre, la Méditerranée étant calme jusqu'à ce moment, mais agitée ensuite, et Pineau jugeait préférable d'intervenir avant les élections présidentielles américaines. Selon lui, Eisenhower ne souhaitait pas se présenter devant son électorat comme un président si désireux d'arriver à un accommodement avec la Russie soviétique qu'il était prêt à sacrifier ses alliés* ». Il confirme la détermination des Français de régler la crise avant les élections de novembre, donc de mettre les Américains devant le fait accompli. Il rajoute, dans son récit, que « *Pineau demandait que nous explorions les possibilités d'une intervention commune avec Israël. Bien entendu, il ne voulait en aucune façon que nous eussions l'impression qu'il souhaitait voir agir Israël uniquement pour aider la France à résoudre ses problèmes. Si nous prenions des mesures contre l'Égypte, nous le ferions pour défendre nos intérêts essentiels, alors que la France et la Grande-Bretagne porteraient la responsabilité d'une intervention militaire destinée à répliquer à la nationalisation du canal* »¹¹⁶.

Par ailleurs, Dayan confirme qu'« *au cours de la réunion, il apparut que la France n'avait pas de bombardiers idoines, si bien qu'en cas d'abstention britannique, l'issue de la campagne risquait de ne pas être favorable – même si l'aviation égyptienne était éliminée du ciel – car les terrains près du Caire resteraient intacts et les Égyptiens pourraient recevoir de nouveaux appareils pour continuer le combat* »¹¹⁷.

Dans ce témoignage, Dayan rappelle l'importance capitale du facteur aérien, avec le point faible de l'Armée de l'air française en matière d'unités de bombardement, et le constat qui en découle pour lui – constat qui a été, jusque-là, pris en compte par les Français -, celui de l'obligation, contraint et forcé - de faire appel aux Britanniques afin de bénéficier de leur *Royal Air Force*. Sur ce sujet brûlant, Dayan est très clair : « *L'objet de nos doléances était, pour nous comme pour la France, la Grande-Bretagne. Sa participation était d'une importance décisive et tout en écoutant Pineau, nous pensions à la justesse de l'observation faite par Ben Gourion qui estimait que si la Grande-Bretagne se dérobaient, la France en ferait probablement*

¹¹⁵ *Op. cit.*, p.155-156.

¹¹⁶ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.187.

¹¹⁷ *Op. cit.*, p.189.

autant. Du point de vue militaire, si la France intervenait isolément, elle perdrait l'important avantage que la Grande-Bretagne pouvait apporter : les bombardiers » ¹¹⁸.

Outre l'absence de bombardiers stratégiques, le chef d'état-major de Tsahal ne manqua pas également de relever le fait que : *« les forces françaises souffraient de plusieurs handicaps dont le plus important était le manque de bases aériennes assez proches de l'objectif. Dans le plan « Mousquetaire », les bases britanniques de Chypre devaient également servir aux Français et la première question qui se posait était celle-ci : au point de vue technique, les bases israéliennes pouvaient-elles être utilisées par les Français ? À ce sujet, « il fut décidé qu'une délégation française reviendrait avec nous pour étudier sur place la possibilité d'utiliser nos bases aériennes à la place de Chypre »* ¹¹⁹.

Nous verrons, par la suite, que l'utilisation par l'Armée de l'air française de bases aériennes en Israël sera effectuée avant celles de Chypre, tant pour les avions de combat que pour les unités de transport aérien.

F-La réunion sous la présidence de Bourgès-Maunoury : « les considérations militaires prennent le pas sur les questions diplomatiques »

Dans l'après-midi du 30 septembre, à la suite du départ de Christian Pineau à destination des États-Unis ¹²⁰, le ministre de la Défense et ses assistants, Thomas, Challe et Mangin prennent en charge la réunion pour y aborder les sujets opérationnels. Ainsi, après la séance du matin, les militaires prirent le pas sur les politiques, d'autant que le ministre de la Défense nationale avait fait ressortir que tout progrès dans la discussion militaire faciliterait les prises de décisions politiques.

En effet, bien plus déterminé que Pineau, Bourgès-Maunoury donne d'emblée le ton de la réunion : *« Nous devons nous assurer que les considérations militaires prennent le pas sur les questions diplomatiques »*. Et il ajoute : *« L'issue politique résultant d'une approche militaire, je suggère que l'étude des aspects militaires précède toute conclusion politique »*. Cette déclaration, bien entendu, est parfaitement conforme à la position constamment adoptée par

¹¹⁸ *Op. cit.*, p.190.

¹¹⁹ *Op. cit.*, p.191.

¹²⁰ Le ministre des Affaires étrangères se rend à New-York afin d'y préparer la réunion du Conseil de sécurité, avec son collègue britannique, Selwyn Lloyd.

Dayan et Pérès. Dayan se hâte d'annoncer qu'il est « *absolument en accord avec le point de vue du ministre français* » ¹²¹.

Les membres du « *clan franco-israélien* » sont bien en phase entre eux. Le « *crédo* » est fixé : l'option militaire est la seule à étudier dans tous ses aspects techniques et opérationnels ; le feu « *vert* » du pouvoir politique pourra être ainsi donné sans difficulté aux exécutants qui auront œuvré à la prise de décision politique. Bourgès-Maunoury met à profit la réunion pour exposer les principales préoccupations du gouvernement français concernant une opération à Suez, avec ou sans la participation d'Israël. Il rappelle qu'aucune décision n'est prise à ce jour, bien que les préparatifs aient été entamés dès la fin juillet. La planification opérationnelle est ralentie, alors que des troupes des deux pays sont en alerte à Chypre, à Malte et en Afrique du Nord : « *Ce qui intéresse la France sur le plan pratique et Israël sur le plan moral – signifiant apparemment par là le rôle imparti à Israël dans le projet de plan français – est que les plans soient clairs et concrets. Notre expérience avec les Britanniques nous a appris qu'il n'est pas facile de combiner des opérations menées en commun* » ¹²².

G-Le « prétexte » pour déclencher les hostilités : « Israël mieux placé que la France ou la Grande-Bretagne »

Pour le ministre français de la Défense, s'agissant d'un « *prétexte* », « *élément essentiel au déclenchement de la guerre* », « *Israël est bien mieux placé que la France ou la Grande-Bretagne* » ¹²³. Abel Thomas, son chef de cabinet, enchaîne sur le fait que : « *Quel que soit le rôle qu'Israël jouera dans le futur, nous ne devons pas perdre de temps. Et si son gouvernement accepte le plan (consistant à provoquer l'intervention franco-britannique), nous devons immédiatement convenir d'une réunion entre nos états-majors, tant pour permettre à Israël de formuler ses requêtes pour porter son armée à un niveau d'aptitude opérationnelle maximale que pour les traiter immédiatement* » ¹²⁴. Il va sans dire que la France s'engage à fournir des armes.

H-Offensive combinée ou simple action conjointe ?

La discussion se concentre ensuite sur les modalités – et non sur les possibilités – de mise en œuvre du plan d'opérations. Les divers intervenants semblent faire fi des limites de leur

¹²¹ Motti Golani, *op. cit.*, p.120.

¹²² Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.121.

¹²³ *Ibid*

¹²⁴ *Op. cit.*, p.122.

mandat, comme Bourguès-Maunoury le suggère. Les officiers les plus anciens – Dayan et Challe – conduisent la discussion. Dayan demande à Challe d’aborder les questions pratiques : « *Avez-vous une idée de l’aide que l’armée israélienne pourrait apporter à une opération conjointe ? Vous réalisez sûrement qu’il est vain d’espérer que nous remplacions les Britanniques avec nos faibles moyens. Quelle est votre intention générale ? Comment nos deux armées opéreront-elles dans cette offensive combinée ?* » ¹²⁵.

Nous relevons que, dans cette question, Dayan ne tient pas compte de l’insistance des Français à se lancer dans l’aventure avec les Britanniques. En outre, il emploie le terme d’ « *offensive combinée* » alors que les Français ont de bonnes raisons de faire référence à une « *action conjointe* ». La nuance est importante. En effet, agir « *conjointement* » c’est être unis dans un objectif politique – par exemple dans le cadre d’une alliance ou d’une coalition -, d’agir ensemble, de concert, mais sans entrer dans le détail de l’exécution des opérations ; une action « *combinée* » est beaucoup plus précise sur le plan de l’exécution des opérations car elle porte sur la simultanéité des activités militaires de plusieurs armées. Et sur les aspects tactiques les Français ne sont pas disposés à répondre aux questions concrètes soulevées par le général Dayan.

Aussi, en réponse à la question très précise concernant l’ « *offensive combinée* » posée par Dayan, les Français sont évasifs et Bourguès-Maunoury doit admettre que lui et son état-major n’ont pas encore étudié la manière dont les plans existants, impliquant les Britanniques, peuvent être adaptés à une opération conjointe avec les Israéliens.

Pour l’historien Motti Golani, « *on ne sait, en fait, si les Français n’ont vraiment pas trouvé le temps de réfléchir à une opération tripartite, comme ils le prétendent, ou bien s’ils sont encore engagés dans le plan « Mousquetaire » franco-anglais, dont ils ne veulent pas du tout parler. La question est encore controversée : « les Français ont-ils sérieusement pris en compte une opération simultanée menée conjointement avec Israël ou voulaient-ils seulement qu’Israël serve de leurre vis-à-vis de la Grande-Bretagne ?* », s’interroge-t-il ¹²⁶.

I-Dayan plaide pour une aide directe attendue des forces françaises

Moshe Dayan explique aux Français que leur aide sera essentielle en cas d’action conjointe : « *Il faut que vous sachiez que nous sommes une très petite armée. [..] Celles des Arabes étant*

¹²⁵ *Op. cit.*, p.123.

¹²⁶ Motti Golani, *op. cit.*, p.123.

*médiocres, on peut dire alors que la nôtre est bonne en comparaison. Nous pouvons gagner, si nous faisons la guerre qu'à l'Égypte. [...] Contre les pilotes égyptiens nous sommes sûrs d'avoir la supériorité. Mais si des Tchèques ou des Polonais sont dans le ciel du Moyen-Orient, j'espère qu'il y aura aussi des Français »*¹²⁷.

En ce qui concerne les forces aériennes dont dispose *Tsahal*, le chef d'Etat-Major israélien donne les précisions suivantes : « *Si la guerre éclate le mois prochain, nous pourrions engager 30 Mystère, 20 Ouragan et 20 Meteor. D'autres avions ne nous seraient d'aucune utilité, car nous ne pouvons former assez de pilotes* ». Il est vrai que les avions *Mystère* livrés, ou en cours de livraison, en complément à la trentaine considérée comme opérationnelle, ne disposeraient de personnels navigants et au sol suffisamment compétents pour les mettre en œuvre à brève échéance.

Pour les forces terrestres, la situation est la suivante : « *Six à huit brigades peuvent être déployées sur le front égyptien. [...] Nos maigres forces, notamment les formations blindées, ont quelques insuffisances graves. Nos chars, par exemple, sont des M3 : bien que leurs équipages soient prêts, ce serait un désastre d'engager ces engins démodés contre les chars russes* » - en particulier il s'agit de T-34 qui ont surclassés en Corée les M 4 Sherman »¹²⁸.

Enfin, s'agissant des objectifs d'Israël en cas de guerre, Dayan souligne clairement que les forces israéliennes ne franchiront le canal sous aucun prétexte : « *Nous comptons assurer toutes les missions dans n'importe quelle partie du territoire entre notre frontière et le canal de Suez. Nous n'avons aucune intention de pousser au-delà du canal ni de l'occuper pour un temps. Nous pensons combattre dans le Sinaï et au mieux atteindre le canal. [...] Nous songeons à nous emparer du détroit de Tiran afin de pouvoir atteindre Suez par le sud et garder ainsi, comme butin de guerre, la rive occidentale du golfe d'Eilat* »¹²⁹ entre nos mains »¹³⁰.

Nous verrons que les objectifs d'Israël ne changeront pas, même lorsque la coalition deviendra tripartite.

¹²⁷ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.124-125.

¹²⁸ *Ibid*

¹²⁹ Le golfe d'Akaba est appelé golfe d'Eilat par les Israéliens.

¹³⁰ Motti Golani, *op. cit.*, p.125-126.

J-Shimon Pérès obtient satisfaction sur les achats et modalités de paiement d'armements les plus modernes

Tandis que la réunion avec Bourghès-Maunoury progresse favorablement, Shimon Pérès demande aux Français de remplir leur promesse – c'est-à-dire de s'engager à fournir encore plus d'armes à Israël – séance tenante. Il s'exprime en ces termes :

*« Primo : La France est-elle disposée à nous vendre de l'armement fabriqué par les Américains ou seulement de l'armement français ? Secundo : La France est-elle disposée à mettre de côté pour le moment la question du financement ? Ne pouvons-nous pas nous entendre sur une sorte d'accord prêt-bail pour l'équipement, que nous rembourserons s'il n'y a pas d'opération ou utiliserons pour une guerre commune le cas échéant ? Tertio : en raison de la nouvelle situation, est-ce que ce qui a été conclu ici avec Pineau et Bourghès-Maunoury est définitif, ou avons-nous besoin de poursuivre au niveau financier, comme par le passé ? »*¹³¹.

Bourghès-Maunoury répond affirmativement aux trois questions, sous réserve des besoins de l'armée française et de la capacité d'absorption des Forces de défense d'Israël (FDI). Et ce nouvel accord, baptisé « Ezuz », hausse finalement la FDI à un niveau d'armement qui lui permet de faire la guerre à la fin d'octobre 1956 »¹³².

K-La réunion de travail du 1^{er} octobre avec le général Ély

Le 1^{er} octobre dans la matinée, tandis que Golda Meir est reçue par Guy Mollet, Dayan et ses collaborateurs rencontrent le général Ély¹³³ et quelques membres de l'État-Major, qui deviendront officiers de liaison entre leurs armées respectives et la Force de Défense d'Israël. Le général Ély, dans ses Mémoires, rapporte que : *« Le chef de l'armée israélienne ne me cache pas que la fixation d'une partie des forces égyptiennes par une attaque franco-britannique faciliterait le déclenchement et le déroulement de l'offensive israélienne. Il souhaite que cette action, si elle a lieu, soit lancée soit à l'embouchure du canal, soit même plus près de la frontière égypto-israélienne et au moment où les Israéliens franchiront cette dernière »*. À la lecture de ce témoignage, Dayan se place d'emblée dans l'hypothèse d'une offensive combinée. Mais, dans sa

¹³¹ *Op. cit.*, p.126-127.

¹³² *Op. cit.*, p.127.

¹³³ À cette date du 1^{er} octobre, le général Dayan note dans son Journal : *« rencontre avec le chef d'état-major général de l'armée française, le général Ély, au domicile de notre ami Louis Mangin. La délégation israélienne était composée de moi-même et d'officiers du cabinet de notre attaché militaire. Le général Ély était accompagné de son adjoint pour les forces aériennes, le général Maurice Challe, du général Martin, second de Challe, du colonel Simon du bureau des Opérations à l'état-major général et d'un officier de Marine. Louis Mangin assistait à la discussion »*. (Moshe Dayan, Journal de la campagne du Sinaï, *op. cit.*, p.42-43)

réponse à Dayan le général Ély lui fait alors « *remarquer que, si le corps expéditionnaire franco-britannique doit intervenir à l'occasion d'un conflit entre Israël et l'Égypte, il ne pourra le faire qu'avec un décalage* ¹³⁴ *de quelques jours. Dayan le reconnaît. Il paraît assez sûr de lui pour en accepter les risques* ». Il précise qu' « *aucun engagement n'est pris au cours de cette entrevue, dont le but est, avant tout, de recueillir des éléments d'information de la bouche même de celui qui est appelé à diriger les opérations israéliennes contre l'Égypte* »¹³⁵.

De son côté, au sujet du « décalage », Abel Thomas rapporte, comme suit, les précisions qui auraient été faites par le général Ély au général Dayan : « *si l'opération franco-britannique est maintenue et si les Israéliens sont décidés à déclencher la leur, il serait préférable pour tout le monde qu'Israël engage l'action et que le débarquement franco-britannique* ¹³⁶ *intervienne après, avec un certain décalage* ». Le général Ély s'en explique : « *Si en effet Israël intervient après l'expédition franco-britannique sa position ne sera pas favorable sur le plan international. Israël serait immédiatement accusé par l'opinion mondiale tout entière de jouer non plus sa survie, mais de voler au secours de l'armée franco-anglaise engagée contre la nationalisation d'intérêts franco-britanniques* » ¹³⁷.

De son côté le général Dayan, également dans ses Mémoires, relate que : « *Le but de notre rencontre était d'échanger des informations et de clarifier des questions techniques. Le général Ély a commencé par nous demander quelle était l'importance des forces égyptiennes et nous lui avons dit ce que nous en savions. Nos renseignements semblent concorder avec ceux de ses services* ».

« *Puis, selon Dayan, les Français passèrent à la question du plan des opérations combinées et me demandèrent comment j'envisageais l'action de l'armée israélienne et de quelle façon ils pourraient nous aider. Je répondis que nous pouvions mobiliser six à huit brigades – infanteries et blindés – pour le front égyptien, ainsi que soixante-dix avions de combat environ – Mystère, Ouragan, Meteor -. Quant à l'aide militaire, nous avions besoin de matériel et nous en avons apporté une liste. Mais l'appui le plus important serait une campagne simultanée* ¹³⁸ *avec la France* »¹³⁹.

¹³⁴ Nous verrons, par la suite, que ce « décalage » va être au centre des préoccupations des responsables israéliens.

¹³⁵ Paul Ély, *op. cit.*, p.125-126.

¹³⁶ Rappelons qu'avant le « débarquement », il y a la guerre aérienne.

¹³⁷ Cité par Abel Thomas, *op. cit.*, p.157-158.

¹³⁸ Pour Dayan l'option portant sur des opérations simultanées est celle qu'il affiche clairement.

¹³⁹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.42-43.

Quant aux partages des zones de combat, selon Dayan, ses « interlocuteurs nous demandèrent si nous avions réfléchi à la répartition des secteurs opérationnels. Je leur dis que nous considérions que le nôtre était l'est du canal de Suez pour nos forces terrestres, de même pour nos forces aériennes, mis à part quelques objectifs supplémentaires. À mon avis, les Français devraient prendre la zone du canal et mettre hors d'action les terrains d'aviation égyptiens à l'ouest de celui-ci ».

« Ce dernier problème était particulièrement important en raison de la présence en Égypte de pilotes, de personnel au sol et d'experts étrangers. D'autres pourraient être amenés très rapidement de Tchécoslovaquie ou de Pologne, si appareils et terrains étaient intacts »¹⁴⁰.

Dans ces propos, nous retrouvons à nouveau le souci permanent de pouvoir compter sur une couverture aérienne efficace pour contrer le danger récurrent d'une aviation égyptienne qui pourrait être renforcée par du personnel compétent venant des pays du bloc soviétique en tant que « volontaires ».

Enfin, « s'agissant des « objectifs ultimes de la campagne », pour le général Dayan, « nos intentions étaient claires : prendre la péninsule du Sinaï et en chasser les forces égyptiennes, afin de garantir la liberté de navigation pour Eilat, neutraliser la menace directe que l'armée égyptienne faisait peser sur Israël et mettre fin aux opérations terroristes lancées de Gaza ». Il insiste sur le fait qu'« en prenant le Sinaï, nous atteindrions notre but, même si Nasser restait au pouvoir »^{141 142}.

L-Résumé sur la position de chaque partenaire à l'issue des rencontres franco-israéliennes

À la fin de ces rencontres dites de « Saint-Germain », les Français ne sont pas disposés, à ce stade, à entrer en guerre sans la Grande-Bretagne, et leur attitude concernant la collaboration avec Israël est tout à fait différente de l'approche israélienne : ils ne veulent pas agir simultanément. Les Français « s'intéressent à Israël en tant que base terrestre à proximité du théâtre des opérations et comptent surtout qu'il leur fournisse le prétexte pour provoquer une guerre franco-anglaise contre l'Égypte. Ils veulent bien se donner du mal pour approvisionner Israël en armes et en munitions ». Ils « confirmèrent l'envoi d'une délégation en Israël pour voir si [les]

¹⁴⁰ Moshe Dayan, Histoire de la vie, *op. cit.*, p.192.

¹⁴¹ Souligné par nous.

¹⁴² Moshe Dayan, *op. cit.*, p.194.

bases aériennes pourraient servir à leurs appareils, en particulier les avions de transport, et assurer les atterrissages de fortune pour d'autres types » ¹⁴³. Cette délégation comprend les généraux Challe et Martin, les colonels Simon et Mangin.

Au sein de la délégation israélienne qui repart dans la soirée du 1^{er} octobre vers Israël, « *chacun a ses propres doutes sur l'opération, mais en Israël, Dayan et Pérès s'affairent à traduire les accords de « Saint-Germain » en un engagement franco-israélien concret. Leur premier souci est de pérenniser la liberté d'action que leur a accordé Ben Gourion. À partir de là jusqu'à la décision politique finale du 24 octobre ¹⁴⁴, ils travaillent à s'assurer du soutien constant de Ben Gourion, craignant sincèrement que ce dernier se dédise. Ils ne se rendent pas compte qu'ils prêcheront un convaincu* », selon Motti Golani ¹⁴⁵.

IV- La finalisation des paramètres militaires en France

A-Les suites données aux entretiens de « Saint-Germain »

La position du général Ély est claire et nette sur la nécessité d'une participation des Britanniques à l'intervention militaire contre l'Égypte. Il a écrit : « *Personnellement, dans ma responsabilité de chef d'état-major général, j'estime que la France ne saurait passer à l'action, dans quelque hypothèse que ce soit, sans la coopération des Britanniques. Telle est ma position vis-à-vis du gouvernement* » ¹⁴⁶.

À l'issue de la réunion tenue dans la matinée du 1^{er} octobre avec le général Dayan et ses collaborateurs, le général Ély remet à son ministre une note indiquant, dans sa conclusion, que : « *toute intervention franco-israélienne qui n'entraînerait pas automatiquement les Britanniques par l'application d'un plan analogue à celui qui est en vigueur en ce moment risquerait de tourner à l'aventure et se présenterait dans des conditions telles que, du seul point de vue militaire, elle ne peut être raisonnablement conseillée* ». Il rajoute que : « *Ce souci de ne pas se désolidariser des Britanniques s'inspire également du désir de ne pas faire contre nous l'unanimité*

¹⁴³ Motti Golani, *op. cit.*, p.129.

¹⁴⁴ Décision prise par la coalition tripartite le 24 octobre à Sèvres, à l'issue d'une conférence tenue dans la clandestinité. (Sujet présenté dans la Section III)

¹⁴⁵ Motti Golani, *op. cit.*, p.131-132.

¹⁴⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.120.

*des pays arabes dont certains sont plus ou moins contrôlés par les Britanniques »*¹⁴⁷. Le général Ély se place sur le plan de la politique traditionnelle française vis-à-vis du monde arabe. Il a l'occasion de confirmer son point de vue lorsqu'il rend compte, le lendemain, à Bourguès-Maunoury de son entrevue avec la délégation militaire israélienne et de « *l'excellente impression* » que lui a produite le chef de l'armée israélienne. Ély témoigne que son ministre de tutelle « *n'élimine pas l'hypothèse dans laquelle nous nous contenterions de l'appui anglais sous la forme de l'utilisation de la base de Chypre* », mais il tient à préciser que : « *Je ne le suis pas sur ce point* »¹⁴⁸.

De son côté, Abel Thomas confirme que le général Ély était bien « *réservé sur le projet d'une participation des seuls Français et Israéliens. Il pense que dans une telle hypothèse l'influence des Anglais dans les pays arabes en sortira renforcée, alors que la France sera vilipendée pour avoir été l'associée d'Israël. Il en résulterait inévitablement un durcissement vis-à-vis de la France des nationalistes algériens qui auraient beau jeu, d'un autre côté, de dénoncer l'impérialisme français associé à Israël* »¹⁴⁹.

Le général Beaufre estime également que « *seuls avec les Israéliens, notre couverture politique serait très précaire, notre collusion avec les seuls Israéliens serait très dangereuse dans le Moyen-Orient et en Afrique du Nord, et tous ces risques seraient courus pour le seul bénéfice de prendre Port-Saïd, « gage » dérisoire, qui en aucun cas ne pourrait entraîner la décision* »¹⁵⁰.

B-La mise au pas des diplomates

S'agissant des relations entre le système politico-militaire et le milieu diplomatique, nous en avons une illustration avec cette anecdote rapportée par Jacques Baeyens – qui sera désigné comme adjoint diplomatique auprès de l'amiral Barjot – concernant l'ambassadeur de France en Égypte, Armand Du Chayla.

Cet ambassadeur est appelé à Paris pour consultation. « *Pineau n'était pas du tout satisfait de sa manière de voir, et il le reçoit en présence de Joxe* », raconte Baeyens. « *Notre représentant au Caire s'entend dire que « les ambassadeurs sont des agents d'exécution »*. Il riposte qu'il avait cru qu'ils devaient être également « *des agents d'informations* ». Bourguès-Maunoury

¹⁴⁷ *Op. cit.*, p.126.

¹⁴⁸ *Ibid*

¹⁴⁹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.161.

¹⁵⁰ André Beaufre, *op. cit.*, p.87.

l'accueille à son tour, « avec à ses côtés le *Deus ex machina* de l'expédition, son directeur de cabinet Abel Thomas. Armand Du Chayla tente de lui ouvrir les yeux sur nos immenses intérêts économiques et culturels en Égypte, sur les contrats en cours, sur notre politique traditionnelle à l'égard de l'islam : rien n'y fait. Bourgès reconnaît l'importance et la valeur de ces intérêts, mais « la peau d'un soldat français que l'aide de Nasser en Algérie menace est plus importante ». Jacques Baeyens commente les propos du ministre de la Défense nationale en ces termes : « Il pastichait ainsi, peut-être sans s'en douter, la fameuse phrase de Bismarck sur la question d'Orient qui, elle, ne valait pas « les os d'un grenadier Poméranien »¹⁵¹.

C-Les réticences du Président Coty

Alors que la mission française – composée de Challe, Martin, Mangin et Simon – est partie pour Israël, une réunion se tient le 3 octobre chez le président de la République, René Coty, « qui a dû subir l'influence des anti-interventionnistes, par le truchement de l'ambassadeur américain », selon Abel Thomas, qui rajoute : « Il donne le sentiment d'être très préoccupé par le risque d'attaque du corps expéditionnaire par les avions russes. En tout cas, le président Coty semble très hostile à ce que le nom de la France soit mêlé à une opération aux côtés d'Israël. Avec les Anglais passe encore, mais seuls avec Israël, non ! Nul doute que le Quai d'Orsay soit à l'arrière-plan de cette prise de position... »¹⁵².

Au sujet de cette réunion à l'Élysée, à laquelle participe Bourgès-Maunoury et Abel Thomas, le général Ély apporte le témoignage suivant : « M. Coty est visiblement préoccupé. À défaut du Conseil de Défense qui n'est pas réuni depuis quelque temps déjà » – confidentialité oblige ! – « il désire être renseigné par le ministère de la Défense nationale et son chef d'état-major général sur l'état des préparatifs franco-britanniques et sur les projets en cours [...]. Son inquiétude vient, plus particulièrement, des aléas que feraient peser sur toute intervention militaire de notre part une aide soviétique à l'Égypte, serait-ce seulement sous la forme de volontaires. « Il y a là un risque », lui répond Ély, « mais il ne me paraît pas déterminant [...]. La menace potentielle américaine la rendrait dangereuse pour eux »¹⁵³.

¹⁵¹ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.44.

¹⁵² Abel Thomas, *op. cit.*, p.158.

¹⁵³ Pau Ely, *op. cit.*, p.126-127.

V- Les réactions des responsables israéliens

Les délégués israéliens de retour à Jérusalem dressèrent un tableau nuancé des discussions de Saint-Germain, Golda Meir s'étendant longuement sur les insuffisances et les ambiguïtés qu'elle avait perçues chez les Français. Pour elle, les Français n'ont pas encore pris la décision d'entrer en guerre et savent encore moins si Israël peut être un partenaire dans une telle aventure. Dans ses *Mémoires*, Golda Meir, au sujet de sa mission en France, rapporte simplement que « *l'intérêt principal de nos conversations fut d'élaborer divers détails de l'aide militaire promise par les Français, notamment leur promesse capitale de protéger notre espace aérien si nous leur demandions* »¹⁵⁴.

Par contre, Dayan et Pérès s'attachèrent à convaincre David Ben Gourion qu'il n'y avait pas d'autre choix que de marcher avec la France, dont la volonté ne faisait pour eux aucun doute. Au sujet des hésitations de Ben Gourion devant les suggestions françaises qui « *tendaient à nous faire résoudre leur problème de lancement en ouvrant les hostilités* », Dayan rapporte qu'« *on pouvait leur opposer de solides objections politiques et militaires, mais d'un autre côté, il y avait là une occasion, sans doute unique, d'agir contre l'Égypte en collaboration avec la France et peut-être aussi la Grande Bretagne. Nous ne serions pas seuls* ». Et le responsable militaire israélien précise quelle était sa position : « *J'estimais que cela réclamait un effort suprême de notre part et que dans notre intérêt, il ne fallait pas manquer une chance historique* »¹⁵⁵. L'importance de la question algérienne rendait inéluctable, aux yeux de Dayan et de Pérès, une action militaire de la France contre Nasser. En conséquence, Dayan dissuade Ben Gourion d'exposer ses doutes aux Français. Ainsi, alors que les entretiens avec la mission militaire française conduite par le général Challe – baptisée en Israël sous le nom de code « *Lait et miel* » - devait débiter dans la journée du 3 octobre, Moshe Dayan aurait, au cours de cette réunion préparatoire, selon Motti Golani, presque « *réprimandé le Premier ministre et ministre de la Défense en ces termes : « Je lui ai demandé catégoriquement de ne pas manifester ses doutes aux Français, mais d'attendre la fin de la mission afin que nous puissions entendre leurs conclusions définitives. Il est très facile désormais d'assouvir le désir ardent du gouvernement français de lancer une campagne militaire contre Nasser. J'ai dit à Ben Gourion qu'il*

¹⁵⁴ Golda Meir, *Ma vie*, Robert Laffont, Paris, 1975, p.316.

¹⁵⁵ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.184-185.

*s'inquiétait trop des raids aériens de l'Égypte contre Israël. [...] J'y suis allé peut-être un peu fort, mais je ne le regrette pas »*¹⁵⁶.

Mais, selon l'historien israélien, « *le Premier ministre n'est en fait pas le moins du monde en colère contre Dayan. Au contraire, il inscrit les commentaires du chef d'État-Major dans son journal avec un plaisir évident, comme si c'était justement ce qu'il espérait entendre. Loin de mettre un terme aux préparatifs militaires, il encourage ce dernier à persévérer* »¹⁵⁷.

Toutefois, au sujet des raids aériens, Ben Gourion « *faisait remarquer que si les Britanniques restaient à l'écart, Israël pourrait se trouver en face de graves dangers, en particulier le bombardement de ses villes, car la capacité de bombardement de la France serait affaiblie. Et comme, en pareil cas, l'aviation française opérerait probablement à partir d'Israël et non pas à partir de Chypre, nous serions les seuls objectifs des bombardiers égyptiens* »¹⁵⁸.

En réponse à cette inquiétude récurrente, Dayan rapporte : « *Je dis à Ben Gourion qu'à mon avis ses craintes et son estimation des capacités de bombardement égyptiennes étaient exagérées. Je jugeais l'aviation française capable, même sans les Britanniques, d'infliger des dommages suffisants à l'aviation du Caire. Les opérations limitées que cette dernière monterait éventuellement ensuite contre Israël, notre propre aviation, si peu nombreuse à l'époque, serait en mesure d'y parer* ». Dayan estime important de rajouter, dans ses *Mémoires* : « *Mon ton fut vif et je ne le regrettai pas. Si la France était d'accord pour entreprendre une action commune avec nous, il eût été infiniment regrettable qu'un refus de notre part nous contraignît reprendre notre lutte solitaire* »¹⁵⁹.

À la fin du « *débriefing* » de la délégation au Premier ministre, ignorant le scepticisme de la ministre des Affaires étrangères, Golda Meir, « *Dayan demande à Ben Gourion son accord pour mettre sur pied un bureau de liaison interarmées avec l'État-Major français, afin de permettre aux Français de préparer l'utilisation des bases aériennes israéliennes, organiser des livraisons supplémentaires d'armes françaises, comme il a été convenu à « Saint-Germain ». Il lui demande également de dépêcher Pérès à New York afin qu'il approche Pineau qui assiste alors à la session du Conseil de sécurité de l'ONU* »¹⁶⁰, qui doit se tenir à la mi-octobre à New York.

¹⁵⁶ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.131-132.

¹⁵⁷ Motti Golani, *op. cit.*, p.132.

¹⁵⁸ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.196-197.

¹⁵⁹ *Op. cit.*, p.197.

¹⁶⁰ Motti Golani, *op. cit.*, p.132.

VI- La mission « *Lait et Miel* » française en Israël

A-L'hypothèque britannique toujours au centre des préoccupations

La coopération militaire entre la France et Israël « *atteint de nouveaux sommets lors de la visite de la mission Challe. Un des principaux sujets de la discussion est la position britannique. Ben Gourion demande aux officiers français si leurs troupes seraient en mesure d'opérer à partir de Chypre, même si la Grande-Bretagne décidait finalement de rester en dehors du conflit. Le général Challe répond que du point de vue militaire il n'y aurait aucun problème. Mais quant à savoir « si ses bases seront mises à la disposition de la France ou non, c'est une question politique dont la réponse n'est pas de ma compétence* » ¹⁶¹.

À ce sujet, Louis Mangin avance que son chef, le ministre de la Défense Bourgès-Maunoury « *pense que les Britanniques accorderont aux Français le libre usage des bases de Chypre, même si leur engagement devait se résumer à cela. Faisant allusion à l'irrésolution d'Eden, Mangin suppose que « tôt ou tard la Grande-Bretagne sera amenée à agir contre l'Égypte* ». Pourtant, « *aucun des participants n'imagine que Chypre sera mise à leur disposition sans un engagement concret dans la guerre elle-même* » ¹⁶², comme le rappelle fort justement Motti Golani. Il paraît en effet évident que la seule mise à disposition des bases chypriotes serait, de la part de la Grande-Bretagne, un acte politique agressif contre l'Égypte.

Quoiqu'il en soit, dans tous les cas de figure - y compris une non-participation britannique -, il fut décidé que certaines infrastructures israéliennes pourraient servir de bases pour l'aviation française qui serait déployée sur le terrain. De même furent jetés les premiers éléments relatifs à une protection maritime des grandes villes israéliennes. En outre, le leader israélien réitéra clairement que Tsahal ne saurait en aucun cas avoir pour objectif le canal de Suez.

B-Autre incertitude : comment rallier la Grande-Bretagne à une alliance franco-israélienne ?

Concernant la participation de la Grande-Bretagne à l'intervention militaire, un problème fondamental restait en suspens, qui cause bien du souci à la France et à Israël : le rôle de la Grande-Bretagne dans la guerre à venir. Les deux pays, chacun pour leurs propres raisons, souhaitaient que la Grande-Bretagne s'y engage. Ben Gourion cherche à l'empêcher de se

¹⁶¹ *Ibid*

¹⁶² *Op. cit.*, p.133.

ranger aux côtés des Arabes, tandis que les Français pensent, sur le plan strictement militaire, qu'il serait inopportun de se retirer alors que les préparatifs franco-britanniques en cours en Méditerranée arrivent à leur plein développement. En outre, rappelons-le avec insistance, sur le plan de la politique étrangère vis-à-vis du monde arabe, la France ne tient pas à se retrouver seule aux côtés des Israéliens.

L'inconnue principale résidait toujours dans l'attitude qu'adopterait la Grande-Bretagne : à ce sujet, les Français estimaient que, si les Israéliens acceptaient de « jouer » les « agresseurs », Londres ne pourrait pas rester indifférente et se saisirait de l'occasion qu'offrirait la nécessité de séparer les combattants pour faire payer à Nasser la duplicité dont avait témoigné à ses yeux la nationalisation. Dans ce schéma, la France serait « associée » aux Britanniques dans une opération de « maintien de la paix », et non plus « coalisée » dans une opération de représailles.

Dayan rapporte que, lors de la réunion tenue le 3 octobre entre militaires, « les Français nous pressaient sans relâche d'entrer en lice avant eux. Connaissant notre situation au plan de la sécurité et mon vif désir d'une intervention commune avec eux, ils insistaient sur les doutes qui ne manqueraient pas d'assaillir leur gouvernement quand il en viendrait à examiner si l'opération valait la peine d'être entreprise, voulant ainsi nous pousser à répondre au désir de la France et à ouvrir les hostilités les premiers »¹⁶³.

Au sujet de ce point d'achoppement, le général Dayan raconte les propos échangés avec ses interlocuteurs français : « Au début de mon exposé, sur les plans d'opérations, j'avais dit que nous partions de l'idée qu'au début de notre action une attaque simultanée serait lancée par les forces terrestres françaises ». Les Israéliens campent sur leur position, ils persistent à demander une attaque « simultanée ». Le chef de Tsahal poursuit : « La délégation française me demanda alors si je l'estimais essentielle au point de vue militaire ? Je répondis qu'elle était d'une extrême importance, car les débarquements français sur la côte égyptienne contraindraient Nasser à dérouter une bonne partie de ses forces pour y faire face, laissant ainsi ses unités dans le Sinaï sans renfort. Mais l'importance politique n'était pas moindre. Les réactions d'États arabes,

¹⁶³ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.200-201.

comme la Syrie et le Liban, voire de grandes puissances comme l'Union soviétique seraient très différentes si Israël attaquait l'Égypte seul » ^{164 165}.

Dayan poursuit son récit : « *Les Français se déclarèrent d'accord avec cette analyse, mais tinrent à nous prévenir qu'il serait difficile aux forces françaises de lancer leur offensive le même jour que nous* ». – Dayan ne précise pas les « *difficultés* » avancées par ses interlocuteurs -. « *Puis ils me posèrent la question que Ben Gourion leur avait déjà adressée : que se passerait-il si, après la prise de nos secteurs respectifs, un nouveau régime ne s'instaurait pas en Egypte ? Si Nasser engageait des actions de guérilla ?* ». Cette question, Ben Gourion l'avait soulevée « *dans toute sa rigueur parce que c'était lui, après tout, qui devrait prendre la décision fatidique et il savait comme moi* », rapporte Dayan, « *qu'une défaite politico-militaire pour le petit État d'Israël qui faisait ses premiers pas, pourrait l'ébranler jusque dans ses fondements* ». Et, « *Pour la France, le risque était infiniment moins grand. Si, à un stade ou à un autre, elle était obligée de retirer ses forces sans avoir atteint son objectif, cela ne mettrait pas en cause les bases de son existence* » ¹⁶⁶.

Le dirigeant israélien est en effet très soucieux de ce qui se produirait si Nasser, même renversé, se retirait en Haute-Égypte pour y poursuivre le combat en menant des opérations de guérilla, et en demandant peut-être l'aide soviétique. Selon Dayan : « *Les Français convinrent que c'était possible et que leur plan actuel ne comportait pas de solution à ce problème* » ¹⁶⁷. Challe explique que, dans un tel cas, la seule possibilité serait de tenir la zone du canal, ce que la France ne pourrait faire seule. Ben Gourion déclare alors qu'il n'est pas question que les Israéliens aillent au-delà du canal : « *Notre rôle sera de nous emparer de la péninsule du Sinaï jusqu'au canal* ». Challe répond alors « *que l'armée française serait capable de tenir une de ses rives, plus quelques points clés. Et le canal lui-même resterait bien évidemment fermé à la navigation* » ¹⁶⁸.

¹⁶⁴ Ce souci de ne pas se trouver le seul agresseur est partagé, pour les mêmes raisons, par les deux autres Pays : la France et la Grande-Bretagne.

¹⁶⁵ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.199-200.

¹⁶⁶ *Op. cit.*, p.200.

¹⁶⁷ *Op. cit.*, p.197.

¹⁶⁸ Motti Golani, *op. cit.*, p.133.

C-Le général Challe, confiant sur les potentialités de Tsahal, propose que la France « prenne en charge l'aspect aérien »

Au sujet des impressions du général Challe, celui-ci, tout en félicitant ses hôtes à l'issue de la dernière réunion, « attire leur attention sur quelques problèmes de la Force de défense d'Israël, relatif à la préparation des plans. À votre niveau d'entraînement, les plans qui nous ont été montrés me paraissent exécutables. Dans les airs, c'est le meilleur qui puisse être réalisé avec les moyens dont vous disposez ; je dois cependant signaler qu'il se situe à la limite du possible. Si vous perdez le bénéfice de la surprise, avec pour résultat vos attaques à J+1 tombant sur des aérodromes vides, alors votre plan échouera. Je considère donc indispensable le facteur surprise¹⁶⁹. Je trouve les plans terrestres bons [...]. Si les Français peuvent prendre en charge l'aspect aérien, le travail sera plus aisé et les chances de succès améliorés. Au sol, nous pouvons, semble-t-il, apporter une bien moindre assistance. Sans lier aucunement mon gouvernement, nous croyons possible, dans ces conditions, que les Israéliens s'emparent de la péninsule du Sinaï et que les Français fassent de même sur le canal, même si ce n'est pas sur sa totalité, à moins que l'armée égyptienne ne s'effondre. Mais je commence ici à jouer les prophètes, et il me paraît sage d'arrêter »¹⁷⁰.

Nous relevons que le général Challe est partisan que l'Armée de l'air française prenne « en charge l'aspect aérien ». Cette recommandation sera, en grande partie, retenue par la suite. De son côté, le chef d'état-major de Tsahal relate que « l'aviateur français qui avait visité nos bases – il s'agissait du général Martin - eut des mots très élogieux pour la qualité de notre aviation et se montra persuadé que des mesures efficaces de coordination pourraient être prises. Une liste fut établie du matériel supplémentaire dont nous avons besoin si nous devons accueillir les appareils français. Nos visiteurs français exprimèrent leur soulagement d'avoir trouvé une armée si bien organisée et d'un niveau technique si supérieur à tout ce qu'ils avaient attendu. Israël pourrait certainement remplacer Chypre sans que l'efficacité opérationnelles des forces françaises en fût affectée. Ayant vu certaines de nos unités, ils étaient disposés à nous faire confiance et cela dans une mesure qu'ils auraient hésité à nous accorder avant de venir en Israël. Ils ajoutèrent qu'en préparant les plans de l'opération « Mousquetaire » leur point de vue avait été tout à fait différent du nôtre »¹⁷¹.

¹⁶⁹ Souligné par nous

¹⁷⁰ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.137.

¹⁷¹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.199.

VII- Première conséquence côté israélien : se préparer à l'opération « Qadesh »

Au lendemain des réunions avec la délégation française, Dayan rencontre Ben Gourion pour lui rendre compte des conversations du 3 octobre. Ben Gourion « *acquiesça très volontiers à ma proposition de continuer la mise au point des plans en commun avec les Français, sans attendre les délibérations et la décision du gouvernement, cependant que nous acceptions le matériel français demandé comme un prêt sans condition. Si la campagne était décommandée, ou nous rendrions le matériel, ou nous le paierions. C'était la proposition initiale de Shimon Pérès et les Français étaient assez disposés à le suivre* »¹⁷². Pour le commandant en chef de Tsahal, « *Les conversations terminées, nos visiteurs français repartirent pour Paris. Bien des points avaient été éclaircis et des décisions prises sur ce que chaque partie ferait si nous décidions de passer à l'action. Mais la manière dont la campagne devait être lancée – si elle l'était – n'avait pas été précisée* ». Et, « *l'impression de Ben Gourion après ces entretiens était que l'opération n'aurait pas lieu* », rapporte Dayan qui précise que : « *quoi qu'il arrivât – ou n'arrivât pas – il nous fallait pousser les préparatifs avec la plus extrême rapidité* »¹⁷³.

Ainsi, quelques jours plus tard, le 8 octobre, le général Dayan réunit « *un groupe de commandement, au cours duquel notre campagne du Sinaï reçut le nom de « Qadesh », - dernier lieu de séjour des Enfants d'Israël dans ce désert avant la poursuite de leur marche vers la Terre promise* »¹⁷⁴.

En résumé, « *sur le résultat de cette mission, la collaboration franco-israélienne a maintenant largement dépassé le stade de la recherche du renseignement. Les armes sont déjà en route vers Israël, les effectifs de liaison ont été désignés et la FDI s'affaire à ses propres préparatifs* »¹⁷⁵. Pérès et Dayan continueront de s'occuper de la planification militaire avec la France. Pour les Français, le chemin à parcourir pour déboucher sur une coalition tripartite passe par un accord des trois partenaires sur la manière dont la campagne devrait être lancée, en d'autres termes : persuader les Israéliens de « *jouer le rôle de l'agresseur* » et les Britanniques d'assouplir leurs « *règles d'engagement* ».

¹⁷² *Op. cit.*, p.201.

¹⁷³ *Ibid*

¹⁷⁴ *Op. cit.*, p.202.

¹⁷⁵ Motti Golani, *op. cit.*, p.132-133.

VIII- La consolidation de l'alliance de circonstance

A-Le retour de la mission « Challe » : les conséquences politiques et militaires

Le 5 octobre, les missionnaires rentrent d'Israël, très impressionnés par l'organisation et l'entraînement remarquables des forces israéliennes. Leurs possibilités offensives sont telles que les Israéliens prétendent pouvoir atteindre seuls les rives du canal et s'y maintenir, à la condition d'être appuyés, notamment, par des forces aériennes alliées. *« Malgré la brièveté de leur séjour, Challe et ses adjoints ont pu, sur place, constater que l'organisation et l'entraînement sont remarquables et que le dynamisme des troupes est, dans le moment, sans égal »*, témoigne Ély ¹⁷⁶.

« Tout est prêt pour une offensive éclair : Israël, pour faire face aux dangers permanents sur ses frontières, a réalisé la symbiose armée-nation. Tous les citoyens, hommes ou femmes, sont sous les armes. Nos envoyés spéciaux sont « enthousiastes » par ce qu'ils voient », rapporte Thomas ¹⁷⁷.

Pour le général Beaufre, la délégation conduite par Maurice Challe *« avait été emballée par les projets israéliens, ainsi que par le dynamisme de cette jeune et sympathique nation, et ses membres étaient les avocats enthousiastes d'une intervention à tout prix et à n'importe quelles conditions. Or, selon lui, « il s'avéra très vite que leur enthousiasme – certes très justifié – avait été quelque peu orienté par les Israéliens, plus madrés qu'ils ne le pensaient »* ¹⁷⁸. Il rappelle et insiste sur le fait que les Israéliens *« avaient un absolu besoin de nous au point de vue militaire. Leur aviation, malgré l'envoi récent de quelques Mystère, était trop faible pour couvrir Israël contre les bombardiers Ilioutchine égyptiens et pour protéger les colonnes israéliennes dans le désert contre les Mig égyptiens. Ils avaient besoin d'une couverture aérienne, ou plus exactement que l'on détruisit l'aviation égyptienne, ce qui était la meilleure couverture. Ils y tenaient essentiellement »* ¹⁷⁹.

Le rapport de mission conduite par le général Challe, remis à Bourguès-Maunoury par le général Ély, confirme l'aide sollicitée par Tel-Aviv : *« sur le plan matériel : la fourniture urgente du matériel dont une liste a été remise au général Challe ; sur le plan de l'aide en unités constituées : d'une part, la mise à sa disposition d'unités d'aviation capables d'attaquer l'aviation égyptienne sur ses bases et, d'autre part, la présence d'unités de notre marine dans ses ports ; sur le plan de la manœuvre : une opération de débarquement susceptible de faire diversion afin que*

¹⁷⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.130.

¹⁷⁷ Abel Thomas, *op. cit.*, p.159.

¹⁷⁸ André Beaufre, *op. cit.*, p.87-88.

¹⁷⁹ *Op. cit.*, p.89.

la totalité des forces égyptiennes ne puisse s'opposer, dans le désert du Sinaï, à l'offensive israélienne », sans donner plus de détails sur l'enchaînement des opérations de débarquement par rapport à l'offensive israélienne. Le général Ély souligne que : « Ces demandes confirment les desiderata que m'a exprimées le général Dayan le 1^{er} octobre ».

En outre, « *la mission du général Challe rapporte aussi, au gouvernement français, le point de vue politique du président Ben Gourion : il apparaît que ce dernier n'engagera pas l'armée israélienne s'il n'est pas assuré d'une action conjointe de la France et si nous ne lui garantissons pas, au minimum, la neutralité de la Grande-Bretagne. Il ne veut pas avoir, en effet, à faire face, sur toutes ses frontières, à des forces importantes des nations arabes pendant que l'armée israélienne sera engagée dans le désert du Sinaï* ». Là encore, nous relevons que le terme de « *simultanéité* », utilisé avec constance par les Israéliens, est remplacé par le mot « *conjoint* » dans l'exposé du général Ély, qui conclut ainsi : « *En résumé, sur le plan militaire, la mission confirme l'impression favorable que m'a produite le général Dayan ; elle est revenue vraiment « emballée » par les possibilités d'Israël* », et, « *cette impression, du fait qu'elle est partagée par des hommes aussi différents que le général Challe, le général Martin et le colonel Simon, traduit bien la réalité des choses* »¹⁸⁰.

B-La réunion restreinte à la Présidence du Conseil ... « par une porte dérobée »

Le 9 octobre, Bourgès-Maunoury, accompagné d'Abel Thomas, aménage aux généraux Challe et Ély un entretien avec Guy Mollet pour lui rendre compte directement des informations et impressions de la mission. Ély relate que : « *le souci de conserver le secret le plus absolu sur tout ce qui concerne une opération militaire sur Suez et sur nos rapports avec Israël est tel que nous sommes introduits chez le président du Conseil par une porte dérobée nous permettant d'échapper aux quelques journalistes qui assurent une sorte de permanence à l'entrée de Matignon. Nous trouvons M. Guy Mollet très en forme, très sûr de lui, et, à coup sûr, très désireux d'apporter à Israël une aide nécessaire dans tous les domaines* »¹⁸¹.

Le président du Conseil définit devant ses interlocuteurs les buts de l'opération militaire. À ce sujet, Abel Thomas rapporte les propos de Guy Mollet : « *L'opération militaire franco-anglaise doit être conçue dans le but de démontrer que la démocratie ne recommencera pas les erreurs d'un*

¹⁸⁰ Paul Ély, *op. cit.*, p.130-131.

¹⁸¹ *Op. cit.*, p.132.

*passé dont les faiblesses ont engendré la plus meurtrière des guerres mondiales. Elle est destinée à montrer que nous n'accepterons pas la politique du fait accompli. Elle est décidée surtout à éviter que ne s'engage un processus conduisant à l'extermination d'Israël ou à la domination des pays arabes indépendants qui vivent au Moyen-Orient »*¹⁸².

Il confirme sa volonté de tout mettre en œuvre pour aider Israël, et empêcher ce qui lui paraît être à terme inéluctable : la disparition de ce pays.

Selon le général Ély, pour Guy Mollet, alors que nous sommes à la veille de la réunion du Conseil de sécurité, *« c'est l'intervention franco-britannique qui est le véritable objet de ses préoccupations. Une réelle incertitude subsiste, selon lui, du côté anglais et il souligne, ce que nous savons, que notre ambassadeur à Londres*¹⁸³ *appelle sans cesse son attention sur l'opposition rencontrée par M. Eden, dans son gouvernement même, devant toute mesure susceptible d'entraîner la France et le Grande-Bretagne dans une intervention militaire contre l'Égypte.*

*« Du côté américain, l'incertitude est grande aussi ; certains renseignements laissent supposer que l'important, pour eux, est que rien ne se fasse avant les élections présidentielles du 6 novembre. Après cette date, ils nous laisseraient toute initiative... Mais est-ce bien sûr ? », s'interroge le général Ély, qui rajoute : « Il est bien difficile de découvrir le jeu serré que joue M. Foster Dulles et M. Guy Mollet en est très préoccupé »*¹⁸⁴.

Aussi, pour Ély : *« Il apparaît nettement au cours de notre entrevue que M. Guy Mollet demeure très réticent à l'égard de toute intervention qui serait lancée sans précaution. Il désire, en tout cas – et il est formel sur ce point – ne l'effectuer qu'en accord avec les Britanniques et sans que nos forces soient prématurément engagées ».* Ély précise la perception qu'il ressent de la position de Guy Mollet :

« Dans son esprit l'action militaire n'est concevable que dans le but de maintenir ou de ramener la paix dans cette partie du monde. Ce point me paraît très important. Il montre que ses préoccupations et ses intentions restent dans la ligne de la politique qu'il a toujours menée. Au surplus, il espère ainsi obtenir la chute de Nasser, principal obstacle au règlement pacifique et rapide de notre problème algérien »^{185 186}.

¹⁸² Abel Thomas, *op. cit.*, p.161.

¹⁸³ Il s'agit de Jean Chauvel.

¹⁸⁴ Paul Ély, *op. cit.*, p.132-133.

¹⁸⁵ *Op. cit.*, p.133-134.

¹⁸⁶ Nous relevons, dans ces propos prêtés à Guy Mollet, rapportés par le général Ély, que le « but de maintenir ou de ramener la paix » suppose que « la paix dans cette partie du monde » est menacée. Cette mission de « séparation des belligérants » sera le « prétexte » de l'intervention ; le « règlement pacifique et rapide de notre problème algérien » ne viendrait qu'en « surplus » ? Cette argumentation prête à sourire !

Le général Ély met également en avant, dans ses *Mémoires*, le facteur « *idiosyncrasique* » du chef du gouvernement : « *M. Guy Mollet est, en effet, de par sa formation, son tempérament, et ses convictions personnelles, un partisan convaincu de la paix entre les peuples. Mais cet idéal ne lui enlève pas le sens des réalités, un sens des réalités animé chez lui par un patriotisme intelligent et constructif. Il en résulte que ses décisions sont toujours sages et équilibrées. Dans la circonstance, le soutien d’Israël en face de la menace égyptienne, qui tend à rayer l’État d’Israël de la carte du monde, lui apparaît comme une nécessité politique* » ¹⁸⁷.

De son côté le général Challe, après avoir rappelé que c’est Guy Mollet qui l’a envoyé en Israël afin de conduire « *une mission militaire interarmées, pour tester la force militaire d’Israël* », nous apporte le témoignage suivant : « *Dans mon rapport au gouvernement, je déclare que la petite armée israélienne bien armée, bien instruite, capable de se quintupler en une mobilisation ultrarapide, peut faire face victorieusement à elle seule aux forces égyptiennes dont je connais l’encadrement médiocre et le manque de technicité, malgré l’appoint des instructeurs et techniciens russes. La plan Dayan à travers le Sinaï est simple et audacieux. Dayan se fait fort de border le Canal en quatre jours* » ¹⁸⁸.

IX- Les retombées immédiates de la mission du général Challe

A-La première planification d’une opération franco-israélienne

Le 8 octobre, l’amiral Barjot reçoit des directives du ministre de la Défense lui demandant d’étudier l’hypothèse d’une action des forces françaises en appui d’Israël, sans participation anglaise. Le 10, il signe une « *Instruction secrète personnelle* » définissant les grandes lignes de l’opération combinée avec les Israéliens, en présupposant la neutralité bienveillante de la Grande-Bretagne, indispensable pour l’utilisation des bases de Chypre, et celle des États-Unis. « *L’offensive israélienne, appuyée par l’aviation française et couverte sur le littoral par la Marine nationale, serait suivie de l’attaque des forces aériennes égyptiennes par les Français qui s’empareraient de Port-Saïd. Eventuellement, ils exploiteraient en direction d’Ismailia* » ¹⁸⁹.

Des contacts sont établis avec des officiers israéliens venus clandestinement à Paris, en particulier avec le général Amit ¹⁹⁰. Mais les consignes que Ben Gourion donne à Dayan et à Amit sont

¹⁸⁷ Paul Ély, *op. cit.*, p.134.

¹⁸⁸ Maurice Challe, *Notre révolte*, Presses de la Cité, Paris, 1968, p.26.

¹⁸⁹ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.120.

¹⁹⁰ Le général Amit est chef des opérations à l’État-Major général. Il est accompagné par le colonel Neeman.

parfaitement claires : Israël est prêt à s'engager simultanément – mais pas à se lancer dans une guerre de son propre chef. Dayan est encore plus explicite : « *Israël n'engagera aucune force terrestre avant que des soldats français n'aient posé le pied sur le sol égyptien. Nous atteindrons la rive orientale du canal de Suez, et rien de plus. [...] Ce n'est pas notre affaire si les Français ou d'autres s'installent sur la rive occidentale, car il nous importe peu que les Égyptiens puissent y demeurer. Le jour « J » doit être le même pour les forces terrestres, il n'y a pas à discuter. Les opérations aériennes peuvent les précéder. Notre arrivée sur le canal est pour moi la première phase de l'opération. Je ne doute pas que nous devions poursuivre, si cela est indispensable. Évidemment, c'est aux Français de s'emparer du canal, en totalité ou partie* » ¹⁹¹.

B-Extension des « accords de Vémars » et de « Saint-Germain »

Tout ce travail dans l'ombre, qui marque l'aboutissement des grandes manœuvres de relations publiques amorcées quelques années plus tôt par Shimon Pérès, est consacré par un accord avec Abel Thomas, conclu le 10 octobre à Paris, au ministère de la Défense, rue Saint-Dominique. Cet accord définit tous les domaines auxquels va désormais s'étendre la coopération franco-israélienne. « *Outre la livraison accélérée d'armes, il précise le détail de l'engagement français aux côtés d'Israël : envoi d'officiers et de pilotes ; transfert des installations de la base aérienne de Reims ; ravitaillement des troupes israéliennes dans le Sinaï à partir de Chypre ; protection des côtes israéliennes par la « Royale »*. En outre, « *des Israéliens continueraient à siéger au ministère de la Défense à Paris, et des Français s'installeraient en Israël auprès de l'état-major israélien* » selon le journaliste et écrivain Pierre Péan ¹⁹². Ben Gourion et Guy Mollet approuvent ce plan deux jours plus tard.

Cet accord qui devait porter sur tous les domaines où s'étendrait la coopération franco-israélienne, et qui stipulait, en particulier, le statut de « *volontaires* » attribué aux soldats et aux officiers français qui viendraient en Israël, prévoyait également que l'armée de l'Air française mettrait en place des installations au sol permettant de remettre rapidement en vol les avions endommagés au cours des opérations militaires, - comme cela sera réalisé par la base aérienne de Reims à la demande du général Brohon -. Cet accord portait en outre sur le ravitaillement des troupes israéliennes dans le Sinaï par les forces françaises qui se trouvaient à Chypre.

¹⁹¹ Cité par Motti Golani, (entretien avec le général Amit), *op. cit.*, p.143.

¹⁹² Pierre Péan, *Les deux bombes. Comment la France a « donné » la bombe à Israël et à l'Irak*, Fayard, Paris, 1982, p. 54-56.

Toutes ces dispositions seront respectées, comme nous le verrons. Enfin, sur le plan diplomatique, la France promettait son appui inconditionnel à l'ONU et s'engageait à mettre le déclenchement de l'affaire du Sinaï, le 20 octobre 1956.

À partir de cette date du 10 octobre, l'équipe activiste israélienne Dayan– Pérès sait qu'elle peut agir, certaine de l'appui français, et elle juge que le plus tôt sera le mieux. Mais, comme pour leurs partenaires français, l'hypothèque britannique doit, dans les plus brefs délais, être absolument levée car leur participation active reste incontournable pour les deux parties. Ainsi, l'alliance franco-israélienne est nécessaire pour la réussite de l'opération contre l'Égypte, mais elle n'est pas suffisante : il faut lui adjoindre un troisième partenaire pour former une coalition de circonstance, celle de vaincre Nasser.

En effet, incapables de faire participer les Britanniques à une quelconque planification franco-israélienne, Français et Israéliens ont des difficultés à poursuivre la mise au point de leurs plans combinés. Par ailleurs, Eden ne parvient pas à rassembler dans son gouvernement une majorité nettement favorable à une action militaire contre l'Égypte. Tandis que des ministres se font forts d'obtenir une victoire sans violence, par la négociation, l'opposition travailliste s'amplifie. Il faut convaincre Eden de franchir le pas ¹⁹³.

« Il devient donc très vite impossible de poursuivre les entretiens au niveau militaire, alors que les Israéliens détachés à Paris n'ont aucune autorité pour planifier quoi que ce soit, hormis une opération simultanée que les Français excluent, tandis que ces derniers n'ont pas d'instructions claires de leur gouvernement, lui-même dans une situation difficile en raison de l'indécision britannique », résume Motti Golani ¹⁹⁴.

X- La Grande-Bretagne en position incontournable pour la coalition

Les Français, bien que déçus par les Britanniques, ne se décidaient pas à agir sans eux. *« Les Français tenaient absolument à ce que l'action soit exécutée en coopération avec la Grande-Bretagne »,* a dit un spécialiste français à Michel Bar-Zohar, car : *« Tout dépendait en fait des Britanniques. Au début, les Français voulaient intervenir avec les Anglais et les Américains ; plus tard, quand l'allié américain refusa, ils décidèrent de marcher avec les Anglais seuls. Au mois de septembre, les Anglais savaient déjà qu'il y avait des négociations entre la France et Israël. Mais le*

¹⁹³ Eden franchira formellement le pas le 16 octobre à Paris. (Sujet traité dans le §-3 suivant).

¹⁹⁴ Motti Golani, *op. cit.*, p.142.

triangle n'était pas encore fermé avec une rencontre commune entre les Français et leurs deux alliés : Anglais et Israéliens » ¹⁹⁵.

Les Israéliens étaient aussi intéressés par la participation de la Grande-Bretagne. Ils tenaient absolument au bombardement des aérodromes égyptiens. Les Français ne possédant pas de bombardiers, les *Canberra* britanniques étaient indispensables, rappelons-le. D'autre part, Israël craignait qu'une non-participation des Anglais à l'expédition ne les entraîne à la saboter grâce à leur influence au Moyen-Orient et aux États-Unis. Mais, surtout, Israël craignait que la Grande-Bretagne soutienne militairement la Jordanie, bénéficiant par ailleurs de l'appui de l'Irak, en cas de conflits frontaliers provoqués par des raids de *feddayin*. Les Israéliens ne pouvaient pas se permettre de s'engager sur leur frontière occidentale sans avoir la tranquillité sur leur frontière orientale. Il fallait donc qu'ils rassurent les Britanniques sur leurs intentions vis-à-vis de la Jordanie et d'afficher clairement leur position quant à leur « *ennemi n°1* » : l'Égypte de Nasser. En contrepartie, les Britanniques devaient faire pression sur les dirigeants jordaniens et irakiens pour qu'ils restent à l'écart de tout conflit impliquant l'Égypte, Israël... et la France !

Pour que la coalition soit formée, s'il fallait fermer le « *triangle* » en attirant les Britanniques, ce n'était pas une tâche facile. Il fallait beaucoup de diplomatie et de persuasion. C'est ce travail qui va être entrepris, principalement du côté français, mais aussi, dans une certaine mesure, du côté israélien. Les dirigeants israéliens doivent en effet, sur le plan de la politique intérieure, prendre en considération les attentes de la population excédée par les raids de commandos pro-palestiniens.

Le général Ély rappelle que « *l'époque était propice car, au moment où éclatait l'affaire de Suez, le gouvernement français et l'opinion publique française, devant la nécessité de hâter le règlement du problème algérien, étaient disposés à se ranger aux côtés d'Israël en dépit de la politique pro-arabe traditionnelle de la France. Quant à la Grande-Bretagne, nous avons vu à quel point le souvenir de Munich avait sensibilisé son gouvernement autant que le nôtre. Ainsi, réflexe de défense chez Israël, espoir pour la France de faire avancer la solution du problème algérien, hantise d'un nouveau Munich entraînant les trois pays dans la même aventure sans éliminer, pour autant entre eux, des divergences de vues ayant en germe des difficultés majeures pour l'élaboration et la mise en œuvre de toute action offensive contre l'Égypte* » ¹⁹⁶.

¹⁹⁵ Cité par Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.151.

¹⁹⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.191.

§ 3 - ANTHONY EDEN SE RALLIE À LA POSITION FRANÇAISE

I- La « *Diplomation en uniforme* » confiée au général Challe

A-La mission du général Challe auprès du Premier ministre britannique

Le général Challe, à l'issue de la réunion de compte rendu de sa mission effectuée en Israël, et après avoir présenté les grandes lignes du plan d'opération envisagé par Dayan, rapporte les faits suivants : « *Guy Mollet m'a envoyé raconter cela à Pineau, ministre des Affaires étrangères qui assistait à New York à une session de l'ONU* ». Là-bas, « *Pineau me dit : « Il faut y aller, mais il reste à persuader les Anglais »* »¹⁹⁷.

Au sujet de cette mission à New York, hautement confidentielle, à laquelle n'a participé que le général Challe, Abel Thomas relate que Christian Pineau, « *vient de faire la preuve que toute tentative de solution pacifique et d'internationalisation de la question du canal débouche sur un échec, tantôt du fait des USA, tantôt du fait de la Russie* ». Aussi, le ministre des Affaires étrangères « *est maintenant décidé à faire du forcing auprès des Anglais* », et « *la suggestion israélienne l'intéresse* ». Pour ne pas perdre de temps, « *Pineau demande à Challe de partir rencontrer Gazier, qui assure son intérim [au ministère]* », pour l'accompagner dans son déplacement « *à Londres, sans aucun contact avec les services de l'ambassade de France à Londres* », précise Abel Thomas¹⁹⁸.

De son côté, le général Ély raconte dans ses Mémoires que le séjour à New York du chef de son état-major « *garde un caractère particulièrement secret. Il rencontre le ministre [Pineau] à l'hôtel Waldorf en dehors de la présence de ses conseillers* ». Il confirme le fait que : « *Challe trouve M. Pineau très encouragé par le compte rendu qu'il lui a présenté et, de ce fait, toujours résolu à ne pas reculer devant l'intervention militaire* », et que : « *Le ministre des Affaires étrangères devant prolonger de quelques jours son séjour à New York, alors que M. Eden est à Londres, décide que Challe accompagnera M. Gazier assurant alors l'intérim des Affaires étrangères, et qui doit lui-même se rendre à Londres afin de rencontrer le Premier britannique. Celui-ci pourra ainsi connaître de la bouche même de Challe la situation trouvée sur place par la mission militaire aussi bien du point de vue politique que du point de vue militaire* ». Et le général Ély termine son récit – rédigé treize années après les faits - en désapprouvant la décision de Christian

¹⁹⁷ Maurice Challe, *op. cit.*, p.26.

¹⁹⁸ Abel Thomas, *op. cit.*, p.160.

Pineau en ces termes : « *Je regrette ces liaisons qui mettent hors du jeu le personnel du Quai d'Orsay* ¹⁹⁹ *habilité pour ce genre de mission... Mais M. Pineau y tient personnellement* » ²⁰⁰.

Quant au témoignage de Christian Pineau, dans son ouvrage sur la crise de Suez, pour « *essayer de désamorcer le conflit menaçant* », il décidait de « *rester quelques jours de plus aux Nations Unies, en obtenant de l'Égypte un accord sur le Canal et, sinon une promesse formelle, du moins une tolérance de passage pour les navires israéliens. Projet audacieux sans doute, toutefois le seul possible à envisager dans les circonstances du moment* ». En conséquence, il confiait à son « *ami Albert Gazier l'intérim du ministère des Affaires étrangères et le soin de continuer la navette entre Paris et Londres, en lui recommandant de gagner du temps* » ^{201 202}.

Jean-Yves Bernard relève que « *Pineau se garde bien de renseigner son collègue anglais sur le projet d'intervention armée en coopération avec Israël mis au point à Paris. Le 14 octobre, il se borne à insister sur la nécessité d'une rencontre franco-britannique au sommet, afin de traiter de la situation préoccupante qui existe entre la Jordanie et Israël, pays à l'égard duquel il souhaite la définition d'une politique commune. Sans doute désireux de gagner du temps, le dirigeant français affiche sur la question de Suez une bonne volonté soudaine : il se prétend disposé à poursuivre les discussions avec l'Égypte dans deux ou trois semaines, mais affirme qu'il convient au préalable de faire de la SCUA un instrument effectif de marchandage et d'obtenir des Égyptiens des propositions plus précises* » ²⁰³.

B-La rencontre à Londres avec Anthony Eden le 14 octobre

Le 14 octobre, le général Challe, tout juste rentré de New York, et Albert Gazier²⁰⁴, ministre socialiste des Affaires sociales assurant l'intérim de Christian Pineau, se rendent secrètement

¹⁹⁹ Ce point de vue qui est, bien entendu, partagé par les diplomates comme l'ambassadeur à Londres, Jean Chauvel, nous surprend de la part d'un acteur – le général Ély – qui, cherchant à se donner bonne conscience, occulte le fait que dès le début de la crise de Suez le « *cabinet de crise* », auquel il était associé, a délibérément écarté le ministère des Affaires étrangères des négociations avec les Britanniques et, surtout, celles touchant Israël.

²⁰⁰ Paul Ély, *op. cit.*, p.135-136.

²⁰¹ Christian Pineau, *op. cit.*, p.120.

²⁰² Le ministre Pineau ne fait aucune mention de sa rencontre avec le général Challe, un des moments forts de la crise de Suez. Cela en dit long sur les « *Mémoires* » d'acteurs qui se sentent gênés aux entournures quand il s'agit de raconter leur participation à une activité qui se révélera, après coup, un échec ou « *politiquement incorrecte* » !

²⁰³ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.234.

²⁰⁴ Dans une entrevue accordée le 9 mai 1988 à Jean-Yves Bernard, l'ancien ministre Albert Gazier « *affirme que sa visite avait pour but de discuter avec Eden afin de limiter les possibilités de conflit en cas d'entrée de forces irakiennes en Jordanie. Il assure n'avoir pas pris part, ni même assisté aux discussions d'ordre militaire, alors qu'il avait seul qualité et rang pour parler au nom du gouvernement français* ». (Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.232)

à Londres pour rencontrer Anthony Eden. Le Quai d'Orsay et l'ambassade de France ne sont pas tenus informés de ce voyage. Le général Challe doit exposer les grandes lignes de la version française du « prétexte ». Il est pressé car il sent qu'il faut joindre Eden avant que son secrétaire au *Foreign Office*, Selwyn Lloyd, ne rentre de New York. En effet, Lloyd serait opposé à toute collaboration avec Israël.

Le général Challe nous livre le témoignage suivant sur sa rencontre avec le chef du gouvernement britannique, malheureusement pour nous trop succinct – devoir de « réserve » du militaire ? - : « *Ce jour-là, le 14 octobre, je crois, Anthony Eden, le Premier ministre anglais, est aux Chequers. Eden est fatigué et assez sérieusement malade. Il est aux prises avec une opposition travailliste active et n'a pas tous les conservateurs derrière lui. Une fois de plus, une bonne partie des Anglais veut céder et jouer en finesse, c'est-à-dire reculer en faisant des discours* », avec ce commentaire : « *c'est l'étrange destin de ce vieux peuple marchand qui espère, en pliant, conserver ses marchés* » ²⁰⁵.

Après ces considérations, il poursuit, en rentrant très brièvement dans le vif du sujet sur l'entretien avec Eden dont le souci, selon lui : « *est de ne pas avoir l'air d'être l'attaquant. L'hypocrisie générale veut qu'on prépare des prétextes plus ou moins vaseux. Cela ne trompe personne mais certains font semblant d'y croire. Comme si la confiscation du Canal ne suffisait pas.*

« *Alors je lui présente le prétexte ou plutôt le scénario qu'il attend. Les Israéliens attaqueront les Égyptiens. Ils arriveront au Canal, c'est certain. À ce moment les forces franco-britanniques bondiront sur le Canal pour séparer les adversaires et se saisiront de toute la longueur du canal. Après on verra.* » « *Bonne idée* » me dit Eden, « *j'irai demain à Paris en discuter avec Guy Mollet. C'est le lendemain que l'affaire fut décidée* » ²⁰⁶.

Le général Challe ne s'étend pas davantage dans ses *Mémoires*, tout particulièrement sur le fait que Eden ne paraît pas surpris par cette proposition alléchante qui convenait particulièrement aux Britanniques dans la mesure où elle leur permettait d'apparaître, aux côtés des Français, comme « *sauvant la paix* ». Tout en occupant le canal de Suez, ce plan permettait aux Anglo-Français de jouer les neutres, entre deux belligérants ; ainsi, le but essentiel des Britanniques était atteint : ils ne collaboreraient pas avec Israël.

Abel Thomas, dans son ouvrage sur la crise de Suez, apporte le commentaire suivant sur le comportement du Premier ministre britannique qui « *est particulièrement cordial et attentif.*

²⁰⁵ Maurice Challe, *op. cit.*, p.26-27.

²⁰⁶ *Op. cit.*, p.27-28.

*À la perspective qu'Israël est prêt à attaquer l'Égypte avec le soutien de la France, il pourrait estimer qu'une sérieuse épine est en train de lui être retirée du pied. Il va soudainement au-delà de nos plus secrètes espérances : « Mais non, pas la neutralité, mais la participation anglaise ! » « Ainsi, rapporte-t-il, Eden envisage ce que personne n'osait croire : une opération triangulaire France – Grande-Bretagne – Israël. Par cette proposition, il est clair qu'il cherche à atteindre un triple objectif : ne pas donner l'impression que la Grande-Bretagne est la seule à avoir manié le « sabre de bois » en face de Nasser. En participant, au lieu de se contenter d'observer une neutralité bienveillante, il contrôle en même temps les limites de la coopération française avec Israël. Enfin, il empêche Israël d'agir seul, d'obtenir des positions d'influence dangereuses à terme pour la Grande-Bretagne »*²⁰⁷.

Concernant les autres aspects de la situation géopolitique du Proche-Orient, Abel Thomas relate également que « *Gazier profite du climat [favorable] pour aborder la question de la Jordanie : les Israéliens sont inquiets d'une éventuelle entrée sur son territoire des armées de l'Irak, soutenues par la Grande-Bretagne [...]. Eden promet que l'Irak n'envahira pas la Jordanie* »²⁰⁸.

En résumé aux entretiens entre Eden, Gazier et Challe, selon le chef du cabinet du ministre de la Défense nationale, « *la situation était donc passablement décantée. Israël était prêt à se dégager de la menace en intervenant au premier incident ou à la première agression de l'Égypte. Les Anglais étaient maintenant fixés sur les intentions et les possibilités israéliennes. La France était prête à soutenir Israël contre Nasser, à la condition d'une participation britannique. Et les Anglo-Français étaient prêts enfin à intervenir comme forces de police entre les deux combattants : Israël et l'Égypte. Il ne manquait plus que la décision israélienne et un accord sur les dates* »²⁰⁹.

Le consentement du Premier ministre s'est concrétisé par « le rappel d'urgence du secrétaire d'État au *Foreign Office*, toujours à New York. », souligne Jean-Yves Bernard²¹⁰.

L'historien François Lafon relève qu'« *au cours de cette rencontre confidentielle – l'ambassadeur de France, Jean Chauvel, n'y fut pas convié* »²¹¹. *Eden comprit qu'il n'avait pas d'autre choix que d'accepter la participation israélienne à l'opération contre Nasser* »²¹².

²⁰⁷ Abel Thomas, *op. cit.*, p.162-163.

²⁰⁸ *Op. cit.*, p.163-164.

²⁰⁹ *Ibid*

²¹⁰ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.232.

²¹¹ Au cours d'un interview tenu le 24 juin 1989 entre François Lafon et Albert Gazier, ce dernier rapporte ainsi les justifications de sa présence à Londres qu'il donna à l'ambassadeur : « *Je lui ai donné comme excuse que nous venions pour nous plaindre auprès d'Eden de l'attitude de Selwyn Lloyd au Conseil de sécurité, et que, dans ces conditions, la présence de l'ambassadeur ne paraissait pas opportune* ».

²¹² François Lafon, *op. cit.*, p.910.

C-Le témoignage et les anecdotes de l'ambassadeur Jean Chauvel

À cette époque, rappelle Jean Chauvel, « *M. Pineau était à New York où le retenaient les débats du Conseil de Sécurité. Cet exercice dura du 5 au 15 octobre. M. Gazier assurait, cependant, l'intérim des Affaires étrangères* ». Il relate que : « *Le samedi 13, je fus avisé par un coup de téléphone de Paris de la venue à Londres le lendemain dudit M. Gazier. Il était chargé, me dit-on, par le président du Conseil de porter un message au Premier ministre. On précisait que le ministre serait accompagné d'un membre du cabinet de M. Guy Mollet, aussi que je n'assisterais pas à la remise du message* » ²¹³.

« *Le ministre – Albert Gazier - souhaitait, m'avait-on dit, que j'aie l'accueillir. Le dimanche 14 je me rendis donc au London Air Port. Le ministre me présenta son compagnon de voyage sous le nom de « Monsieur Challe ». Je remarquai, sans m'y arrêter, que cet homme en civil était vêtu d'une gabardine bleu foncé à ceinture comme en porte les officiers de certaines armes. Je vis aussi, posé sur le sol, une cantine d'aspect militaire. M. Gazier me dit qu'il était chargé de se plaindre au Premier ministre britannique des dispositions manifestées à New York par M. Selwyn Lloyd et qu'il avait pensé préférable de le faire hors de ma présence. Sa communication faite, il passerait à l'ambassade où nous aurions plus de facilité pour causer qu'au terrain même* » ²¹⁴.

Avant son retour à Paris, en fin de journée, Albert Gazier demanda à Jean Chauvel de le retrouver à l'Air Port de Londres. J. Chauvel témoigne comme suit : « *La durée de la conversation fut réduite à quelques minutes au bout desquelles Mr. Challe vint nous interrompre. Il nous dit que le plan de vol imposait un départ immédiat* ». Mais, précise Chauvel, « *Pendant ces quelques minutes, M. Gazier ne me parla pas de Suez, mais de Jordanie. Il avait, me dit-il, été chargé d'attirer l'attention du gouvernement britannique sur les risques que comportait l'entrée de troupes irakiennes dans ce pays. Suivirent diverses indications qui ne m'apprirent pas grand-chose et qu'on trouve dans les télégrammes de l'époque. Au cours de l'entretien, qui avait été très cordial, Sir Anthony avait fait partir un message traitant d'un point précis et qui était destiné à Noury Pacha Saïd* ». Il rajoute : « *Le lendemain lundi au matin, l'adjoint à mon attaché de l'Air, que j'avais aperçu au London Air Port passant non loin de nous pendant que je reconduisis M. Gazier*

²¹³ Jean Chauvel, *op. cit.*, p.194.

²¹⁴ *Op. cit.*, p.194-195.

à la voiture qui allait l'emmener aux Chequers, me dit qu'il avait reconnu sans peine en « Monsieur Challe » le général Challe, major-général des Forces armées » ²¹⁵.

« Il est vrai, rapporte Jacques Baeyens au sujet de Jean Chauvel, « qu'il est court-circuité par la farandole de ministres qui passe de Matignon au 10 Downing Street jour après jour, sans compter les missions annexes ». Et, au sujet de cette mission du 14 octobre, il rajoute : « j'apprends que le général Challe venu en rasant les murs jusqu'à Londres était attendu au terrain par deux représentants de l'ambassade qui le connaissait fort bien. Il a fait semblant de ne pas les voir ». Pour Baeyens, « C'est pousser à l'absurde la hantise du secret » ²¹⁶.

D-Le compte-rendu de la mission du général Challe au ministre de la Défense

Le 15 octobre, le général Challe rend compte de sa visite à Anthony Eden au cours d'une réunion tenue dans le bureau de M. Bourguès-Maunoury en présence du général Ély. Ce dernier rapporte, comme suit, le récit de son adjoint :

Le compte rendu est assez pittoresque : « j'y suis allé bille en tête », dit Challe. Il a, ajoute-t-il, exposé un plan possible dans l'hypothèse où un conflit éclaterait entre l'Égypte et Israël : laisser les Israéliens se lancer sur l'Égypte. Faire sans délai intervenir les forces franco-britanniques sur le canal pour rétablir la paix par une opération qui pourrait avoir l'allure d'une opération de maintien de l'ordre. M. Eden paraît très intéressé par cette proposition ». Challe avoue avoir été très étonné. « On pourrait croire que les Anglais n'ont pas pensé à cette manœuvre. Si M. Gazier, conclut-il ingénument, n'avait pas été là et n'avait pas eu, lui aussi, la même impression, je me serais demandé si M. Eden ne se moquait pas de moi » ²¹⁷.

Pour Ély, « tout porte à croire que M. Eden a surtout retenu de son entretien avec les émissaires français le risque de voir Israël passer, quoi qu'il arrive, à l'offensive avec toutes les menaces que cela peut comporter pour la paix et pour l'influence britannique dans le Moyen-Orient. Dès lors, laisser les Israéliens agir seuls devient dangereux. Et, dans l'esprit des Britanniques, selon lui, l'intervention franco-britannique sur le canal vise autant Israël que l'Égypte » ²¹⁸.

²¹⁵ *Op. cit.*, p.195.

²¹⁶ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.35.

²¹⁷ Paul Ély, *op.cit.*, p.137-138.

²¹⁸ *Op.cit.*, p.138.

E- Une des raisons de l'acquiescement de Eden aux propositions de Challe : l'influence de Macmillan

Pourquoi Eden n'a-t-il manifesté que peu de surprise et, surtout aucune désapprobation à l'évocation d'une action israélienne ? Le général Challe avoue en avoir été très « étonné ».

Pour l'historien ancien militaire, le colonel Paul Gaujac, « *les conversations entre Paris et Tel-Aviv n'ont pu évidemment échapper ni à la vigilance des services britanniques, ni à celle des responsables américains. Le général Ély se demande d'ailleurs si les Anglais n'ont pas eux-mêmes pris des contacts clandestins avec les Israéliens. Il s'en est en tout cas ouvert au maréchal Montgomery, adjoint au Commandant suprême des forces alliées, à Paris* » ²¹⁹.

En fait, ce ne serait pas la première fois qu'Eden entend parler de cette idée. « *Depuis le début d'août, elle a été évoquée à plusieurs reprises par le chancelier de l'Échiquier, Harold Macmillan. Auparavant, Eden l'avait écartée, mais il est prêt maintenant pour une collaboration de cette sorte avec Israël. Le Premier ministre britannique se trouve dans une impasse vis-à-vis à la fois des Américains et de son opinion publique. Il est désormais disposé à accepter une aide d'où qu'elle vienne, même d'Israël, bien qu'il soit conscient des risques encourus pour les intérêts britanniques* » ²²⁰.

De son côté, Motti Golani relève également que Harold Macmillan a suggéré « *que l'on sonde Israël sur une éventuelle collaboration militaire contre l'Égypte. Il « reçoit le soutien du comité des chefs d'état-major, qui propose un largage de parachutistes israéliens près du canal quelques jours avant l'assaut franco-britannique. Si les Israéliens paraissent attaquer l'Égypte, soutient Macmillan, les avantages d'une collaboration avec eux compenseront les inconvénients. La victoire sera obtenue plus facilement et la Grande-Bretagne pourra mettre en place au Caire un autre gouvernement, sans que l'armée égyptienne puisse s'interposer. Ainsi, l'intervention israélienne fournira à la Grande-Bretagne un merveilleux casus belli. Il affirme à Churchill, le 5 août, que « ça ne marchera pas sans les Israéliens », et, « le 7, il adresse à Eden un mémorandum de la même veine. Ainsi, Harold Macmillan, futur Premier ministre, soutient-il dès le début le point de vue des militaires favorables à une collaboration avec Israël. Eden refuse jusqu'à la mi-octobre de prendre en considération cette éventualité et les militaires ne reçoivent pas l'ordre de s'y préparer* » ²²¹.

²¹⁹ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.122.

²²⁰ *Op. cit.*, p.144.

²²¹ Motti Golani, *op. cit.*, p.150.

À ce sujet, l'historien et journaliste israélien Michel Bar-Zohar relate les faits suivants : « *fin septembre arrivait en Israël un militaire juif de nationalité britannique, le colonel Robert Henriques. Introduit chez Ben Gourion, il lui fit part d'un message secret d'un ministre très éminent de Sa Majesté britannique. À en croire certaines sources, ce ministre serait Sir Anthony Head, qui allait devenir ministre de la Guerre la veille de la guerre du Sinaï* »²²². Dans ce message, d'après Bar-Zohar, après avoir demandé qu'« Israël doit éviter à tout prix la guerre avec la Jordanie », il était écrit qu'« il serait très opportun qu'au moment où la Grande-Bretagne marchera sur Suez, Israël attaque de son côté. La Grande-Bretagne dénoncera l'agression d'Israël avec le plus de violence possible, mais au cours des négociations de paix qui suivront, la Grande-Bretagne aidera Israël à obtenir le meilleur traité possible . Ben Gourion resta silencieux. Son sourire dissimulait mal son scepticisme. Nous avons déjà entendu des promesses analogues dans le passé... », semblait-il dire. *C'était un réflexe purement israélien dû à l'expérience du mandat britannique* »²²³.

F-Eden obtient l'accord de l'Egypt Committee pour accepter le plan français

En début de journée du 16 octobre, avant de se rendre à Paris avec son secrétaire d'État – Lloyd est sur le point d'arriver à Londres dans un avion qui a quitté New York la veille au soir – Eden réunit l'*Egypt Committee*. Il s'agit, pour le Premier ministre, d'obtenir « *l'aval de ses pairs pour des conversations au sommet avec les dirigeants français. En l'absence de Lloyd, Nutting représente les Affaires étrangères à cette réunion cruciale. Il racontera que, malgré l'opposition de Monkton et la sienne, le comité se rallie aux vues du Premier ministre favorable à l'acceptation du plan français d'opération militaire sur le canal de Suez, en coopération avec Israël* », relate Jean-Yves Bernard.

Cet historien rapporte que, « *selon le témoignage de Nutting, à l'arrivée du secrétaire d'Etat au Foreign Office, le comité a déjà arrêté sa décision et c'est donc avec l'accord de seulement quelques membres de la tendance dure du gouvernement, Macmillan, Home et Kilmuir, que le Premier ministre se rend à Paris pour donner son adhésion formelle au projet français et mettre au point avec Mollet et Pineau l'action commune contre l'Égypte* »²²⁴.

²²² Anthony Head, secrétaire d'Etat à la Guerre (Armée de Terre), deviendra ministre de la Défense, en remplacement de Walter Monkton démissionnaire, opposé au recours à la force.

²²³ Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.153-154.

²²⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.* p.234-235.

II- La finalisation de la coalition franco-britannique

A-Rencontre à Paris entre dirigeants britanniques et français

Le 16 octobre, Anthony Eden et son secrétaire d'État aux Affaires étrangères, M. Selwyn Lloyd, arrivèrent pour discuter, à huis-clos avec leurs homologues français, de ce qu'on en était venu à appeler le « *Plan Challe* », basé sur le « *Plan Dayan* », à savoir une attaque déclenchée par les Israéliens dans le Sinaï, suivie peu après d'un débarquement franco-anglais dans la zone du canal, ostensiblement pour séparer les deux combattants. « *On peut appeler cela l'opération Séparation des forces* »²²⁵.

Dans son ouvrage sur la crise de Suez, Christian Pineau est peu disert au sujet cette rencontre. Se référant à un discours violent proféré par Ben Gourion la veille, 15 octobre, à l'encontre de l'Égypte, il rapporte que « *devant cette situation nouvelle, Anthony Eden et Selwyn Lloyd vinrent à Paris [...]. Ce jour-là, a-t-on prétendu, nous aurions pris la « grande décision ». Non seulement c'est inexact mais en vérité les Anglais se montrèrent aussi soulagés que nous par le discours de Ben Gourion. Pour eux, une attaque israélienne contre l'Égypte soulagerait et serait susceptible, sans que les Français et les Anglais aient à intervenir* »²²⁶, de faciliter une solution du problème de Suez. [...] ». Et le ministre des Affaires étrangères de faire cet aveu : « *Si notre attitude ne brillait pas par le courage, elle se justifiait par ses avantages politiques* »^{227 228}.

De son côté, au sujet de cette réunion, Abel Thomas relate que « *Bourgès-Maunoury apportait un mémorandum reprenant un certain nombre de schémas d'intervention. Un de ces schémas prévoyait la remise à Nasser du projet de résolution qui s'était vu opposer le veto soviétique au Conseil de sécurité de l'ONU. Le rejet de ce plan entraînant l'intervention britannique immédiate. Un autre schéma supposait une attaque israélienne à la suite d'une provocation de Nasser* »²²⁹ Les Franco-Britanniques intervenaient en médiateurs. Cette solution requérait un accord préalable conclu avec Israël ». Tout en remettant ce mémorandum, « *Bourgès demandait à trois reprises à*

²²⁵ Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p.123.

²²⁶ Souligné par Christian Pineau lui-même !

²²⁷ Christian Pineau, *op. cit.*, p.124.

²²⁸ Nous disposons, là encore, d'un « *témoignage* » qui ne correspond pas à la réalité des faits. C'est pourtant bien ce jour-là, le 16 octobre, que la « *grande décision* » a été prise entre Eden et Mollet !

²²⁹ Il s'agit de la troisième hypothèse du « *mémorandum* » préparé, la veille de la réunion, par le général Ély.

Eden, au cours de l'entretien : « Que feriez-vous dans le cas d'une opération conjointe limitée à la France et à Israël ? » Chaque fois Eden fit celui qui n'avait pas entendu.

« Mais, rajoute Thomas, tout laisse à penser que c'est la crainte de cette perspective qui conduisit en définitive Eden et son ministre des Affaires étrangères à se rallier au deuxième schéma ²³⁰. Pineau lui avait démontré qu'avec le retard dû au comportement pour le moins équivoque, sinon favorable, de Dulles vis-à-vis du coup de force de Nasser, l'opération limitée à la France et à la Grande-Bretagne n'était guère concevable. Seul le prétexte de l'opération israélienne pouvait justifier désormais le déclenchement de l'intervention conjointe de la France et de la Grande-Bretagne » ²³¹.

Toutefois, « devant les réticences anglaises à rencontrer personnellement les Israéliens, il fut d'abord convenu qu'il y aurait deux réunions séparées israélo-françaises et franco-anglaises, les Français assurant la liaison du dialogue », relate Thomas, qui rajoute, à juste titre, que : « c'était risquer beaucoup d'équivoque et d'interprétation. Dans une affaire où se jouaient la paix et la guerre, le sort d'un petit pays et la liberté de navigation sur le canal, il valait mieux que les cartes soient clairement abattues. Guy Mollet avait bien envoyé un télégramme à Ben Gourion : Vous pouvez vous fier aux Anglais ». Ben Gourion, lui, avait toutes raisons de penser, par expérience, qu'il fallait se méfier de « la perfide Albion » et de ses promesses. Aussi préférait-il entendre les représentants anglais de vive voix. En outre, précise Thomas : « On convint alors d'une réunion générale à Paris ²³². Elle est restée, durant vingt ans, l'un des plus parfaits secrets de l'Histoire » ²³³.

Le principe de ce « prétexte » est donc définitivement adopté après cette rencontre de cinq heures au plus haut niveau, à propos de laquelle Jacques Baeyens, à l'époque conseiller diplomatique de l'amiral Barjot, a écrit : « Aucun expert n'a été admis, ni consulté, et l'entourage a fait antichambre » ²³⁴. Il convient de préciser que, contrairement à ces propos tenus par Baeyens, des « experts » militaires avaient bien préparé le terrain aux décideurs politiques, sur le principe du « prétexte ». Mais il est vrai qu'il restait à définir, dans le détail, son « scénario » détaillé par ces experts.

²³⁰ Il s'agit de l'attaque israélienne à la suite d'une provocation provenant de l'Égypte.

²³¹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.164-165.

²³² Il s'agit de la rencontre tripartite clandestine qui va se tenir à Sèvres du 22 au 24 octobre. (Sujet abordé dans la Section III)

²³³ Abel Thomas, *op. cit.*, p.166.

²³⁴ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.74.

B-Eden veut éviter le « cauchemar » d'un conflit entre Israël et la Jordanie

Sur cette journée historique du 16 octobre, le Premier ministre britannique nous apporte le témoignage suivant qui met principalement l'accent sur la problématique des relations spéciales liant la Jordanie à la Grande-Bretagne : *« Nous discutâmes de la situation dans le Moyen-Orient, ses dangers et ce que nous pouvions faire. L'association entre la Jordanie, l'Égypte et la Syrie devenait de plus en plus étroite. On annonçait la formation d'un commandement unique, sous direction égyptienne, qui, en fait, ne tarda pas à posséder une existence réelle [...]. Si les Israéliens n'étaient pas résignés à attendre que leurs ennemis les étranglent et les éliminent définitivement, il leur fallait manifestement réagir d'une façon ou d'une autre, tout au moins pour mettre fin aux raids de fedayins ».*

Mais, *« si cette réaction s'orientait vers la Jordanie où, disait-on, certains de ces raids se préparaient à l'instigation des Égyptiens, nous risquions de nous trouver dans une situation effroyable ».* En effet : *« Par traité, nous avons l'obligation de défendre la Jordanie ²³⁵ et, celle-ci ne possédant pas une aviation efficace, nos escadrilles de chasse constituait son unique protection. Un incident avait déjà failli se produire lorsque, pour la première fois, les Israéliens avaient engagé un avion dans quelque contre-attaque. On nous demanda notre aide et nos appareils étaient sur le point de décoller lorsqu'un rapide et sage échange de messages précautionneux parvint à éviter la catastrophe ²³⁶.*

« Le danger n'en existait pas moins. Si les Israéliens attaquaient la Jordanie, ils emploieraient leurs Mystère français, dont la livraison avait été approuvée par les États-Unis, la France et nous-mêmes, en tant que signataires de la déclaration tripartite. La Royal Air Force entrerait en action dans le camp jordanien, les États-Unis restant, pour ainsi dire, sur la touche. Ce cauchemar pouvait se transformer en réalité avec trop de facilité : la Jordanie appelant Nasser et la Grande-Bretagne à l'aide, Nasser sollicitant le concours de la Russie, et les Français ayant partie liée avec les Israéliens, dans l'autre camp » ²³⁷.

Le dirigeant britannique raconte, enfin : *« Mes collègues et moi-même avons pleine conscience des conséquences qu'eût entraînées une action d'Israël contre la Jordanie, et nous fîmes tout ce qui était de notre pouvoir pour la prévenir. Aussi, à cette réunion de Paris, demandâmes-nous aux ministres français de faire eux aussi tout leur possible pour qu'Israël ne déclenchât pas, contre la Jordanie, un*

²³⁵ Il s'agit du plan « Cordage » évoqué dans le chapitre II.

²³⁶ Il s'agit du raid de *Tsahal*, effectué le 10 octobre sur le village de Qalquila en Jordanie, en représailles à une action de *fedayin* venus de cette région.

²³⁷ Anthony Eden, *op. cit.*, p.574-575.

conflit où nous serions contraints d'intervenir. Ils nous promirent de s'y employer. Nous nous préoccupions non seulement de nos engagements diplomatiques mais aussi des conséquences que cela pouvait produire en Irak. Ne pas respecter ces engagements ruinerait notre position dans le Moyen-Orient, les exécuter aurait des répercussions désastreuses pour l'union des Occidentaux. C'était un dilemme d'une complexité extrême, mais il ne se présenterait pas si Israël agissait contre l'Égypte seule, sans s'en prendre à la Jordanie. Donc, s'il y avait rupture, il fallait, à notre point de vue, que ce fût avec l'Égypte »²³⁸.

C-Eden demande aux Français de maintenir seuls les contacts avec Israël

La Grande-Bretagne est donc prête à participer à une action conjointe avec la France et Israël, mais sous certaines conditions impératives, tout particulièrement la prise en compte du problème jordanien et l'exclusion de toutes relations directes avec Israël. Les Britanniques ne veulent avoir aucun contact officiel avec Israël, n'entendant pas que l'opération puisse apparaître comme un soutien à l'État hébreu. Ils souhaitent en effet pouvoir continuer d'entretenir de bonnes relations avec le monde arabe auquel ils sont liés depuis des décennies.

Ainsi, malgré le désir d'écarter toute « *collusion* » avec les Israéliens et de conserver les caractères d'une action indépendante, les Britanniques finissent par accepter, à contrecœur, le principe d'un engagement avec ses nouveaux partenaires : les Israéliens soutenus par leurs alliés privilégiés que représentent désormais les Français.

La date définitive de l'attaque n'est toujours pas fixée. On avait parlé, vaguement, du 6 ou 7 novembre, le jour des élections américaines ou son lendemain. Enfin, il reste le plus difficile à faire : convaincre Ben Gourion d'accepter le principe du « *prétexte israélien* » et définir le « *scénario* » et le rôle de chacun des trois acteurs. En particulier, la synchronisation de l'attaque alliée avec l'attaque israélienne était impérative pour faire illusion en masquant à tout prix la connivence des Franco-Britanniques avec les « *agresseurs* ». Aussi, les Britanniques « *demandèrent aux Français, amis d'Israël, de maintenir seuls le contact avec les Israéliens, tandis qu'eux-mêmes se tiendraient strictement hors de la « collusion* », relève Michel Bar-Zohar²³⁹. Les Français doivent donc poursuivre leur rôle d'entremetteurs !

²³⁸ *Op. cit.*, p.575

²³⁹ Michel Bar-Zohar, *op.cit.*, p.123.

Finally, « le plan d'action militaire sur le canal a bel et bien fait l'objet d'un accord secret mais formel entre les deux parties au soir du 16 octobre ²⁴⁰. Signé par Eden et communiqué quelques jours plus tard aux Israéliens par les Français, comme gage des intentions des deux gouvernements, ce document établissait que la France et le Royaume-Uni exigeraient des belligérants des deux camps qu'ils évacuent la zone du canal, et interviendraient militairement en cas de refus de l'un ou de l'autre. Le leader du Cabinet anglais y précisait également que son pays ne secourrait pas l'Égypte, en cas d'attaque israélienne, mais qu'il respecterait le traité anglo-jordanien avec l'obligation d'assistance militaire en cas d'agression non provoquée ». Ainsi, « contrairement à certaines idées reçues, le Premier ministre n'a donc pas attendu son retour à Londres, le 17 octobre, et encore moins l'issue des réunions de Sèvres²⁴¹ pour trancher en faveur de l'emploi de la force contre l'Égypte »²⁴².

D-Les suites immédiates à l'accord du 16 octobre

Sans tarder, dès la fin de la réunion avec la délégation britannique, « Pineau et Bourgès-Maunoury invitent Yosef Nahmias à les rejoindre pour lui signaler qu'il n'y a pas d'autre solution que le « plan prétexte » - notamment pour les Britanniques -, et sans eux, pas de guerre. En même temps, ils essaient de le rassurer : aucun tort n'en résultera pour Israël, pas même du fait de la Grande-Bretagne »²⁴³. Le lendemain, 17 octobre, « Le général Challe prend l'avion pour Israël ; il doit revenir à Paris avec le président israélien et le général Dayan, car, rappelle le général Ély, la décision d'intervenir : « dépend, en effet, des résultats de la visite de M. Ben Gourion. Il apparaît, en tout état de cause, que, si une décision intervient, elle correspondra à l'hypothèse la plus raisonnable puisqu'elle comportera l'intervention militaire des Franco-Britanniques dans une opération à caractère de police visant le maintien de la paix »²⁴⁴. De son côté, Eden « soutenu par ses collègues les plus influents, dont Macmillan, Home et Kil-muir, va faire approuver son choix personnel à l'Egypt Committee, avant de l'imposer graduellement et d'une façon détournée au Cabinet »²⁴⁵.

²⁴⁰ Témoignage d'Emile Noël lors d'un entretien le 18 juillet 1988 avec Jean-Yves Bernard. Emile Noël, membre du cabinet de Guy Mollet, a affirmé avoir préparé, dans la pièce voisine de celle où s'entretenaient les ministres, un texte dactylographié en double exemplaire du « scénario israélien ». (Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.237)

²⁴¹ Les premières, et uniques, réunions tripartites se tiendront les 22 et 24 octobre à Sèvres dans la clandestinité. (Sujet traité dans la Section III)

²⁴² Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.237-238.

²⁴³ Motti Golani, *op. cit.*, p.163.

²⁴⁴ Paul Ély, *op. cit.*, p.142-143.

²⁴⁵ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.238.

SECTION II : LA SITUATION POLITIQUE DANS LES TROIS PAYS À LA VEILLE DES OPÉRATIONS MILITAIRES

Cette partie du Chapitre IV - avec les Sections III et IV -, qui se place dans le prolongement des activités décrites dans la section précédente, est consacrée à présenter la finalisation du processus décisionnel initié par la France, qui va déboucher sur les deux interventions en Égypte : la guerre du Sinaï – l'opération *Kadesh* - et l'opération « *Mousquetaire* ».

À la veille du déclenchement des opérations militaires, l'ensemble de la population en France et en Grande-Bretagne est placé dans l'ignorance totale du choix de l'option du recours à la force avec une implication d'Israël. En France, la majorité parlementaire dite « *d'union nationale* » est toujours activée, et se manifeste par un vote de confiance, le 25 octobre, lors de débats sur la politique générale du gouvernement Guy Mollet. Mais des inquiétudes et des doutes subsistent dans les milieux les plus radicaux quant aux modalités d'application de la future gestion du Canal, mentionnée parmi les 6 principes qui viennent d'être approuvés au Conseil de sécurité, qui soit vraiment internationale et non laissée au bon vouloir de Nasser.

À son retour à Londres, comme son homologue français, Eden ne prévient pas le Cabinet du retournement de sa politique dans la crise de Suez. C'est d'une façon progressive – une mise en condition graduelle – qu'il lui fera admettre la nécessité d'une action de « *maintien de la paix* » en cas de conflit entre les armées israéliennes et égyptiennes qui menacerait la navigation dans le canal de Suez. Au passage, il lui adresse également le message suivant : si les Israéliens projettent des opérations militaires contre ses voisins, il vaudrait mieux, du point de vue de la Grande-Bretagne, qu'elles visent l'Égypte. Officiellement, le dirigeant britannique, comme son partenaire français, s'en tient à la poursuite des négociations pour régler les modalités de mise en œuvre des principes adoptés par le Conseil de sécurité de l'ONU, principalement sur la gestion internationale du Canal et sur les moyens de coercition à appliquer si nécessaire à l'encontre de l'Égypte.

Du côté israélien, après avoir eu connaissance de la réunion à Paris entre Eden et Mollet, Ben Gourion demande et obtient du dirigeant français l'organisation d'une rencontre tripartite au niveau des trois chefs de gouvernement. Le responsable israélien est méfiant et réservé tout particulièrement sur les trois sujets suivants : le processus détaillé du « *prétexte* » ; la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Jordanie ; la protection d'Israël contre des attaques aériennes. Et il ne veut pas apparaître comme un fauteur de guerre.

Le 21 octobre, Challe atterrit en Israël pour accompagner la petite délégation israélienne conduite par Ben Gourion. Il s'agit aussi, pour l'officier français, de préparer le terrain des prochaines discussions, et d'apaiser, avec l'aide de son homologue Dayan, les craintes récurrentes et obsédantes du dirigeant israélien portant sur l'engagement que pourrait avoir la Grande-Bretagne à soutenir la Jordanie en cas de réplique d'Israël à des agressions venant de Cisjordanie. Il y a aussi la crainte de voir la Grande-Bretagne redessiner une nouvelle carte du Moyen-Orient au bénéfice de l'Irak, le pays arabe qui n'a pas signé l'armistice de Rhodes. Méfiant, Ben Gourion veut des assurances précises et formelles des Britanniques avant d'entrer dans la démarche initiée par les Français.

Les discussions entre les trois délégations vont s'effectuer du 22 au 24 octobre, dans la plus grande discrétion, dans une propriété privée de Sèvres. Elles se déroulent selon une série de rencontres alternées bipartites – entre Français et Israéliens - et tripartites – avec les trois délégations -, une série à laquelle s'intercalera une rencontre à Londres, le 23 octobre, entre Pineau et Eden – rencontre imprévue due au fait que le Premier ministre britannique n'a pas participé à celles tenues à Sèvres. Le 24 octobre, Eden envoie à Sèvres Sir Patrick Dean, sous-secrétaire permanent adjoint au *Foreign Office*, ainsi que Sir Donald Logan, qui accompagnait Lloyd lors de la première réunion tripartite. Ces deux hauts fonctionnaires doivent confirmer l'acquiescement au plan Dayan, déjà donné à Pineau par leur Premier ministre, et réaffirmer les conditions mises à l'entrée en action de l'armée britannique.

Ben Gourion est prêt à entrer dans le dispositif tripartite promu par les Français, mais il ne peut se satisfaire d'une entente verbale : il demande et obtient un assentiment explicite et formel de la Grande-Bretagne, la rédaction d'un document contractuel très détaillé du fameux « *prétexte* » sur les aspects diplomatiques et calendaires. Connu sous le nom de « protocole de Sèvres », ce document contient les divers éléments de l'entente conclue entre les trois partenaires : fixée à l'après-midi du 29 octobre, l'attaque israélienne doit comporter une opération de grande envergure dirigée vers le canal de Suez ; la France et la Grande-Bretagne demanderont aux adversaires le cessez-le-feu absolu et le retrait de leurs forces à une distance de 15 kilomètres de chaque côté du canal ; l'Égypte devra consentir à l'occupation temporaire des positions clés de la voie maritime par des unités anglo-françaises. Le « *protocole de Sèvres* » stipule également que si l'un ou l'autre des deux gouvernements rejette les termes de l'« *appel* », les Cabinets britannique et français prendront les mesures nécessaires pour que soient satisfaites leurs exigences. Plus spécifiquement, en cas de refus des autorités égyptiennes de

se conformer dans le délai imparti aux conditions fixées par la France et le Royaume-Uni, ces derniers attaqueront aux premières heures du 31 octobre, soit 36 heures après le début des hostilités. Le dernier article du document spécifie que les dispositions précitées n'entreraient en vigueur qu'après l'accord formel des trois gouvernements.

Un deuxième protocole, franco-israélien sera également rédigé à Sèvres. Il concerne l'engagement de la France d'assurer la défense aérienne du territoire israélien du 29 au 31 octobre. Les préparatifs de cette mission - dénommée « *opération 750* » pour l'Armée de l'air – font l'objet de nombreux témoignages d'officiers pilotes : les escadrons de *Mystère IV* et de *F 84F Thunderstreak* seront opérationnels le matin du 30 octobre.

§ 1 - LA SITUATION EN FRANCE

I- Les débats de politique générale à l'Assemblée nationale du 16 au 25 octobre

À ces dates, tous les parlementaires ainsi que les membres du gouvernement – à l'exception du trinôme Mollet, Pineau et Bourguès-Maunoury – sont tenus dans l'ignorance totale du choix de l'option militaire et des négociations en cours pour mettre en place une coalition franco-britannique, associée à une coalition franco-israélienne. Lors du débat de politique générale qui commence le 16 octobre, les partis maintiennent la position sur Suez adoptée au cours des semaines précédentes.

Après avoir rappelé les propos tenus le 3 août par le président du Conseil – et tout particulièrement cette phrase : « *Les règles qui seront confirmées le 16 août seront appliquées. Nous les imposerons à Nasser si, dans un dernier défi, il prétend les ignorer* » - le député Jean Legendre, au nom du groupe du CNIP, rappelle qu'à la première conférence de Londres « *les dix-huit nations s'étaient mises d'accord sur un principe, mais on sait aujourd'hui qu'elles ne l'étaient ni sur les modalités, ni sur les moyens et qu'entre-elles les divisions seraient bien plus profondes encore quand il s'agirait de passer à l'action à entreprendre pour le cas où Nasser opposerait un refus à leur proposition* ». Deux mois plus tard, après une seconde conférence et un recours à l'ONU, « *de nouvelles négociations, difficiles et longues, vont s'ouvrir. Mais, pour l'essentiel, le Conseil de sécurité, à cause du veto soviétique, n'a pas adopté la deuxième partie de la résolution franco-britannique qui faisait expressément référence aux propositions des Dix-huit. [...]. Cette proposition, bien que rejetée par suite de ce veto, n'en conserve pas moins une grande force morale, s'écriait avant-hier le bon M.*

*Dulles. Je crains qu'on ne continue à se payer des mots. C'est une monnaie qui, pour moi, monsieur le président du Conseil, n'a plus cours »*¹.

Aussi, s'adressant au ministre des Affaires étrangères, ce représentant du groupe des indépendants et paysans proclame que « *ce qui compte, encore une fois, ce ne sont pas les mots, ce sont les actes. Ce qu'il faut nous dire, c'est comment traduire dans les faits le principe d'internationalisation du canal auquel vous restez attaché ; c'est comment vous l'imposerez à Nasser, puisque celui-ci le refuse [...]* En dix semaines, nous avons eu trois conférences internationales ; nous avons vu trois projets successifs ; nous avons glissé de la résolution affirmée à la négociation résignée. Et c'est ainsi que, comme en 1936, s'est dessinée la pente de notre faiblesse et s'est écrite l'histoire de ce que je considère comme une capitulation »¹.

Pierre Koenig, de la part des républicains sociaux, répète les mêmes observations. Il accuse en particulier le Cabinet d'avoir, au moyen de ses précautions militaires, en particulier par l'envoi de soldats à Chypre, dupé une large partie de l'opinion française. Il conclut que les Français « *ont perdu, même perdu la face* »².

De son côté, Maurice Schumann, au nom du MRP, rappelle « *le langage d'une clarté et d'une fermeté exemplaires* » du gouvernement français et il demande pourquoi ce dernier accepterait maintenant de cautionner « *l'ambiguïté* » de la formule des six points, élaborée lors des rencontres Pineau-Lloyd-Fawzi, du 9 au 12 octobre, et approuvée par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Schumann, qui traite comme une nécessité l'instauration d'un système de gestion internationale du canal, lance enfin l'ultimatum suivant aux dirigeants français : les républicains populaires n'apporteront leurs suffrages au ministère Mollet que « *s'il se dégage la France de l'engrenage des abandons successifs* »³. Ainsi, dès le début du débat, « *le MRP, conformément à la résolution de son dernier Conseil national, notifie sans détours ses exigences, et il signale la conséquence de toute concession vis-à-vis de l'Égypte, de toute dérogation aux objectifs fixés le 3 août* »⁴.

À gauche, les communistes renouvellent leur appel à la négociation pour une solution compatible avec la souveraineté égyptienne sur le canal. Roger Garaudy exprime l'incrédulité

¹ Journal Officiel des débats à l'Assemblée nationale (JOAN) du 16 octobre 1956, p.4131-4132.

² Op.cit.,p.4149.

³ Op. cit., p.4144-4146.

⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.354-355.

des communistes devant le choix, par des socialistes, d'une politique qui « *les amène à chercher à droite un soutien dans la mesure où [ils s'écartent] de la gauche* » ⁵.

Au centre-gauche, » le silence des députés socialistes à propos de Suez témoigne de leur désir de ne pas embarrasser le président du Conseil en exposant leurs divergences. Le mutisme des radicaux, plus étonnant en raison des critiques ouvertes énoncées par les mendésistes à l'égard de certains aspects de la politique agressive de Mollet, révèle la force des oppositions au sein du parti, notamment entre sa direction et les ministres » ⁶.

Quant au gouvernement, il adopte au cours de ce débat une position conforme à la ligne suivie dans ses diverses communications, en septembre et au début d'octobre. D'abord, le 16 octobre, Pineau souligne que, dans l'affaire de Suez, « *la partie n'est pas jouée* ». Puis il confirme la validité de la proposition des Dix-huit d'instituer un organe de gestion internationale de la voie maritime. Enfin, le ministre assure que s'il obtient la confiance, le Cabinet ira « *jusqu'au bout dans sa résolution* » ⁷. Guy Mollet déclare aux députés qu'il n'a rien à retrancher de son discours du 3 août, que « *la liberté du gouvernement reste entière* », et qu'il refuse la « *paix de Munich* » ⁸.

II- L'« Union nationale » toujours bien présente

Les résultats du vote de confiance qui clôt le débat de politique générale le 25 octobre, montrent que le président du Conseil conserve l'appui des républicains populaires et gagne celui des indépendants et paysans, tandis que les communistes restent dans l'opposition.

Le détournement de l'avion de Ben Bella et de ses compagnons du Front de libération nationale, suivi de leur arrestation ⁹, a sûrement influencé la décision de certains partis. « *Et puis la droite a pu constater que Guy Mollet, dans son allocution du 23 octobre* ¹⁰ *à l'ouverture des discussions de l'Assemblée, s'il a réaffirmé son opinion sur la personnalité algérienne, n'a pas reparlé du suffrage universel pour l'Algérie. La conséquence majeure de ce débat réside donc dans le fait que seuls les communistes censurent le Ministère. Ce dernier recueille l'approbation de 330 députés des divers*

⁵ JOAN du 16 octobre 1956, p.4144.

⁶ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.355.

⁷ JOAN du 16 octobre 1956 p.4150-4152.

⁸ *Op. cit.*, p.4283-4285.

⁹ Sujet abordé dans le chapitre 1 – Titre 2.

¹⁰ Pendant les rencontres tripartites qui se dérouleront à Sèvres.

groupes, hormis le PCF qui s'oppose, et l' UFF qui s'abstient » ¹¹. La majorité dite « d'union nationale » désirée à droite et au centre-droit reste activée.

Bien que l'Algérie demeure la grande question de l'heure pour les hommes politiques français, « Suez tient une place de première importance dans la justification que donnent à leur vote tant les représentants du MRP que ceux du PCF. Au nom des républicains populaires, Pierre Pflimlin prend acte de la fidélité du président du Conseil à sa déclaration du 3 août et de ce que la gestion internationale reste, dans le conflit avec l'Égypte, l'objectif de la France et de la Grande-Bretagne. L'issue du débat de politique générale d'octobre, si elle éclaire les relations entre la politique intérieure et les choix français dans la crise de Suez, a peu d'effet sur l'évolution de cette dernière, à l'exception bien entendu du fait qu'elle confirme le Ministère dans ses fonction » ¹².

§ 2 - LA SITUATION EN GRANDE-BRETAGNE

I- Le « compte rendu » de Eden à ses collaborateurs

À son retour à Londres, comme ses interlocuteurs français, Eden ne prévient pas le Cabinet du retournement de sa politique dans la crise de Suez. « Progressivement, il lui fera admettre la nécessité d'une action de police en cas d'affrontements entre les armées israélienne et égyptienne qui mettraient en péril la grande artère maritime », rappelle Jean-Yves Bernard ¹³. Il trace un bilan positif des négociations avec Fawzi et, en particulier, il note que les six principes acceptés par l'Égypte pour l'administration du canal satisfont pour l'essentiel les revendications des usagers. « Le Cabinet invite donc le ministre à convier le gouvernement égyptien, par une communication rédigée avec les Français, à soumettre sans délai ses propositions pour la mise à exécution des principes adoptés par le Conseil de Sécurité. Si les Israéliens envisageaient des opérations militaires contre les Arabes, il vaudrait mieux du point de vue anglais qu'elles visent l'Égypte » ¹⁴.

¹¹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.355-356.

¹² *Op. cit.*, p.356.

¹³ *Op. cit.*, p.238.

¹⁴ *Op. cit.*, p.238-239.

II- La poursuite de la « *mise en condition* » du Cabinet britannique

De son côté, devant l'ensemble de ses collègues, Lloyd fait le 18 octobre un rapport sur les discussions au Conseil de Sécurité. À ce sujet, Eden informe les ministres qu'il a demandé aux Français d'avertir Israël sur la position britannique : la Grande-Bretagne ne prêterait pas assistance à l'Égypte qui, notamment, a ignoré la résolution du Conseil de Sécurité sur le droit d'utilisation du canal de Suez par Israël. « *Mais elle respectera toutefois ses obligations envers la Jordanie. Le Cabinet, conclut-il mensongèrement, doit par conséquent être conscient que même si l'on continue de rechercher un règlement négocié du différend de Suez, cette affaire pourrait connaître un dénouement plus rapide du fait d'une action militaire israélienne* »¹⁵.

Aussi, « à cette séance du 18 octobre, les ministres demandent la poursuite des négociations avec les Égyptiens sur la base des six principes convenus entre les parties à New York. Mais quand il assure qu'il continue à rechercher un « règlement à l'amiable », le Premier ministre trompe ses pairs sur son orientation réelle, car non seulement il a opté pour le recours à la force, choix entériné par l'Egypt Committee, mais il a scellé avec les Français un accord formel sur ce point. Pour l'instant, c'est en contradiction flagrante avec la position officielle du gouvernement qu'il va de l'avant avec le projet d'intervention armée dans la zone du canal, dessein qui exigera une entente formelle avec Israël », relève Jean-Yves Bernard. Les assertions d'Eden sur la situation au Moyen-Orient visent avant tout à « conditionner l'opinion du Cabinet, à le convaincre du bien-fondé d'une attitude favorable à l'État hébreu en cas d'agression de ce pays contre l'Égypte, avant d'avancer bientôt, dans quelques jours, l'idée d'une nécessaire opération de police franco-britannique pour protéger la voie maritime de Suez. C'est bien pour cette raison que, fort singulièrement, le Premier ministre attribue à Israël l'intention d'entrer en guerre indifféremment contre l'un ou l'autre de ses deux voisins »¹⁶.

¹⁵ *Op. cit.*, p.235.

¹⁶ *Ibid*

§ 3 - LA SITUATION EN ISRAËL

I- Les Israéliens acceptent, sous conditions, le concept du « *prétexte* »

Dès que Ben Gourion avait eu connaissance qu'une réunion entre les Premiers ministres de France et de Grande-Bretagne se tenait à Paris le 16 octobre, il avait envoyé le jour même un télégramme à Nahmias ainsi rédigé : « *Concernant la réunion entre les dirigeants français et britanniques à Paris, vous devez prendre contact sur-le-champ avec les Français et leur demander s'il est possible de la transformer en réunion à trois. Les représentants israéliens sont disposés à s'y voir sur-le-champ, sous réserve que leur venue soit entourée du secret total. Le niveau de la représentation israélienne sera équivalent à celui des Anglais et des Français. Vous devez tout faire pour les contacter sur-le-champ et nous câbler une réponse de même* »¹⁷.

Dans ce très court message il semble que le Premier ministre, jusque-là réservé, soit réellement le premier à proposer une rencontre tripartite. « *Il est noté dans le journal tenu par le cabinet du Chef d'État-Major* ¹⁸ *que « maintenant Shimon Peres peut à nouveau respirer. La porte reste ouverte. Les braises de l'espoir conviennent encore, il suffira de souffler dessus* »¹⁹. Mais il n'en demeure pas moins que Ben Gourion est très méfiant et réservé, tout particulièrement sur les trois sujets suivants : le processus du plan « *prétexte israélien* », la position de la Grande-Bretagne vis-à-vis de la Jordanie, la protection d'Israël contre des attaques aériennes.

II- Dayan et Pérès face aux inquiétudes et réticences de Ben Gourion

De son côté, Shimon Peres avait reçu un télégramme envoyé la veille – le 15 octobre - par Nahmias, indiquant les grandes lignes de la notion de « *prétexte israélien* » dont Pineau et Bourgès-Maunoury lui avait parlé. Peres craint alors que « *Ben Gourion dans son courroux ne les rejette complètement, sans même examiner soigneusement les projets* ». Il a besoin de Dayan pour sauver son plan combiné. À cet effet, après avoir contacté le chef d'État-Major, Peres annote le message de Nahmias et rencontre son Premier ministre. Dans la note qu'il

¹⁷ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.163.

¹⁸ Il s'agit du général Mordechaï Bar-On, à l'époque lieutenant-colonel.

¹⁹ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.163.

lui présente, il a écrit : « *Le chef d'État-Major, avec qui j'ai pu parler au téléphone, à demi-mot et par périphrases, me demande de vous dire ceci :*

A) *Il ne surestime pas le danger aérien égyptien et pense que si aucune alternative ne se présente d'elle-même, nous pouvons nous en occuper seuls. Pourtant, nous devrions demander aux Français qu'ils participent dès le départ, avec leurs avions ou leurs pilotes, à la destruction de l'aviation égyptienne.*

B) *Il ne voit pas d'objection à la nouvelle possibilité – c'est-à-dire Israël servant de prétexte à la Grande-Bretagne et à la France – mais il pense que les questions suivantes doivent être clarifiées tout de suite : quand les forces franco-britanniques interviendront-elles ? Où ? Comment ? Si l'intervention est garantie 24 heures après le déclenchement de nos opérations terrestres, ce serait fort avantageux »*²⁰.

Pour le général Dayan, cette démarche était « *la façon la plus efficace de régler les problèmes* »²¹. Il y voit l'opportunité de réaliser son projet de « *guerre préventive* » sur un seul front, le plus dangereux : le front égyptien.

Mais, comme le prévoyait Shimon Peres, Ben Gourion est furieux car concernant, notamment, l'accord donné par les Britanniques sur le « *prétexte israélien* ». « *Il ressent cette proposition comme le summum de l'hypocrisie. [...] Le désir de faire du tort à Israël semble plus fort qu'une quelconque détermination à éliminer le dictateur égyptien* »^{22 23}. Il y voyait un marché de dupes qui conduirait Israël à apparaître comme le fauteur de guerre et qui lui ferait courir des risques majeurs lorsqu'il serait seul à combattre l'Égypte, alors que Français et Britanniques n'interviendraient que pour séparer les belligérants. En outre, estimait-il, « *tandis que les forces israéliennes seraient occupées dans le Sinäï, plus rien ne s'opposerait à une occupation totale de la Jordanie par l'Irak* »²⁴. Ben Gourion, contrairement à Dayan, doute que les Britanniques vont « *coopérer avec nous* ». À ce sujet, Moshe Dayan raconte que Ben Gourion, ne considérant pas cette déclaration comme la base d'une action commune, « *souligna fortement que, nous, nous ne devons pas ouvrir les hostilités et jouer le rôle d'agresseur, tandis que Britanniques et Français apparaîtraient, tels des anges de paix, pour ramener le calme dans la région. Il n'était pas disposé à accepter une répartition des tâches selon laquelle, comme il dit,*

²⁰ *Op. cit.*, p.161-162.

²¹ Moshe Dayan, *Histoire de ma vie*, *op. cit.*, p.205.

²² Cité par Motti Golani, *op.cit.*, p.162.

²³ Manuscrit rédigé en hébreu par Pérès sous le titre « *La nuit de la décision* », en possession de Motti Golani.

²⁴ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.583.

Israël serait volontaire pour monter au pilori, afin que la Grande-Bretagne et la France puissent se laver les mains dans les eaux de la pureté » ²⁵.

Fort mécontent, Ben Gourion donne alors l'ordre à Peres d'envoyer un télégramme à Nahmias, disant que : *« nous sommes disposés à coopérer avec la France et l'Angleterre. [...] Disposés également à examiner une opération combinée avec la France seule, pourvu que l'Angleterre ne s'en mêle pas. Nous sommes opposés à l'idée que la France et l'Angleterre s'engagent pour séparer les deux parties »* ²⁶.

Pour convaincre son chef, Dayan abat alors son dernier argument. Il rafraîchit la mémoire du Premier ministre sur leur projet de « guerre préventive » : *« Vous avez dit que nous entrerions en guerre tout seuls, si nous recevions armes et avions d'un allié occidental. Maintenant nous avons tout cela, et qui plus est [cet allié], apporte son aide pour son matériel, la couverture aérienne, et finalement dans l'assaut. Comment peut-on concilier notre volonté de marcher seuls avec notre refus de la faire sous de meilleurs auspices, avec des garanties politiques quasi totales ? »* ²⁷

Finalement, bien que voyant dans le scénario franco-britannique « le summum de l'hypocrisie britannique, et se refusant à toute idée de séparation des protagonistes, David Ben Gourion accepta de se rendre à Paris à partir du 21 octobre au soir, avec une petite délégation » ²⁸. En outre, il est convenu que toute l'affaire demeurera secrète, même pour le cabinet.

« Selon Shimon Peres, - rapporte l'historien François Lafon qui l'a interrogé -, il avait déjà en tête la stratégie qu'il allait utiliser pour faire monter les enchères lors de l'ultime négociation » ²⁹.

²⁵ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.206.

²⁶ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.162.

²⁷ *Op. cit.*, p.164-165.

²⁸ Il est décidé qu'il emmènera Dayan et Peres. Ils seront rejoints en France par Nahmias et son successeur désigné, Asher Ben-Nathan. La délégation comprendra également : le colonel Nehemia Argov, aide de camp et secrétaire militaire du Premier ministre, le lieutenant-colonel Mordechai Bar-On, chef de cabinet du chef d'Etat-Major, et le docteur Baruch Padeh, médecin personnel de Ben Gourion. (Motti Golani, *op. cit.*, p.165)

²⁹ François Lafon, *op. cit.*, p.583-584.

SECTION III : LES ULTIMES NÉGOCIATIONS BI ET TRIPARTITES

§ 1 - LE GÉNÉRAL CHALLE TOUJOURS EN MISSION DIPLOMATIQUE

Le 21 octobre, le général Challe, flanqué de Louis Mangin, atterrit en Israël pour convoyer la délégation israélienne. Il s'agit d'accompagner cette délégation en route pour Paris, mais surtout de préparer le terrain des négociations en apaisant les craintes de Ben Gourion. Pour ce faire, Challe choisit de discuter avec Dayan, l'expert militaire de Ben Gourion, deux hauts responsables militaires qui s'apprécient.

Dayan fait bien comprendre aux Français que le problème crucial pour les Israéliens est la politique ambiguë suivie par les Britanniques au Moyen-Orient. Le général Challe dit à Dayan au tout début de leurs discussions : *« Au vu de la situation actuelle, aucune véritable neutralité n'est possible. Il ne reste donc que deux options pour la Grande-Bretagne : elle marche avec nous – la France et Israël – ou contre nous »*. Mais, répond Dayan, *« quand nous parlons d'une véritable neutralité, nous parlons du front oriental. Dans ce cas, nous réclamons : le total statu quo, sans régiment irakien ni mensonges ou intrigues britanniques, et l'engagement de la Grande-Bretagne de ne pas venir au secours des Arabes lorsque Israël ripostera à une éventuelle attaque des Jordaniens, feddayin compris, ou à l'entrée des Irakiens en Jordanie. En attendant, ils – les Britanniques – sont déjà en train d'opérer des changements et conspirent contre nous. Dans le document qu'ils nous ont donné, ils parlent seulement de ne pas aider l'Irak et la Syrie et ne mentionnent même pas la Jordanie »*^{30 31}.

Le général Challe expose aussi son opinion sur les changements qu'il prévoit en Jordanie dans un avenir proche. Tout ce que les Britanniques veulent, explique-t-il, c'est qu'une force irakienne symbolique entre en Jordanie et empêche son passage dans le camp nassérien. Dayan répond qu'il trouve cela difficile à comprendre : *« Si l'idée est d'éliminer Nasser, une fois qu'il n'y aura plus de Nasser les Anglais n'auront plus besoin d'une compagnie irakienne symbolique pour empêcher la Jordanie de passer dans le camp de Nasser. [...] Toute cette histoire*

³⁰ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.167.

³¹ Dayan se réfère au grave incident à Qalquila survenu le 10 octobre au cours duquel, à la suite d'une incursion sanglante de la part de *fedayin* venus de la région de cette localité jordanienne, des unités de *Tsahal* ont attaqué le poste de police tenu par la Légion arabe. Cette action de représailles, qui avait fait beaucoup de victimes, de part et d'autre, avait soulevé de violentes réprobations du gouvernement britannique en menaçant Israël de faire, à l'avenir, intervenir son aviation.

sur l'influence égyptienne en Jordanie est une fable. La vérité est que les Anglais sont arrivés à la conclusion que ce pays devait être rayé de la carte en tant qu'État indépendant, et que l'Irak devait prendre sa place. Le danger est qu'ils nous dessinent une nouvelle carte de l'Orient ³² *pendant que nous sommes occupés avec l'Égypte* » ³³.

Au sujet de ces craintes, soulevées par Dayan, de voir les Anglais redessiner « *une nouvelle carte de l'Orient* » au bénéfice de l'Irak, la délégation française maintient que les Britanniques ne sont en aucune façon intéressés par une action irakienne en Jordanie et que les Français auront un œil sur cette action. En outre, le général Challe abat à nouveau son joker pour rassurer son interlocuteur : « *Dans une certaine limite, la France peut donner à Israël de véritables garanties car nous allons envoyer des escadrons en Israël dès que les opérations seront déclenchées, et il est peu vraisemblable que les Britanniques agissent contre eux* ». Qui plus est, toujours sur ce sujet brûlant pour les Israéliens, comme le soulignent les Français, « *une fois closes les hostilités avec l'Égypte, Israël peut, s'il le souhaite, redéployer ses forces sur le front oriental. C'est probablement cet argument, plus que tout autre, qui convainc Dayan* » ³⁴. Il lui reste à convaincre son patron, Ben Gourion. Mais, lorsque Dayan informe Ben Gourion des discussions qu'il vient d'avoir avec Challe et Mangin - juste avant de monter dans l'avion militaire français ³⁵, dans la soirée du 21 octobre - le Premier ministre est furieux. « *Pourquoi alors y allons-nous ? Je crains que cela ne fasse qu'altérer nos relations avec la France* ». Dans l'avion, il dit à Challe et à Mangin : « *Si vous comptez nous proposer le plan britannique, alors le seul résultat positif de ma visite en France sera d'avoir eu l'occasion de rencontrer votre président du Conseil* » ³⁶. Dayan n'est pas surpris de cette réaction. Il sait qu'il faudra faire preuve de patience. Il sait également qu'il doit, avec Shimon Peres, continuer à tenir un rôle de négociateur sur des sujets qui relèvent de la géostratégie.

³² Moshe Dayan fait allusion au projet de la formation du « *Croissant fertile* », sous l'égide du pouvoir irakien anglophile de Noury Saïd.

³³ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.168.

³⁴ Motti Golani, *op. cit.*, p.169.

³⁵ Il s'agit de l'avion « *VIP* » de l'Armée de l'air, le Douglas DC 4 cédé au général de Gaulle par le président Truman en 1945.

³⁶ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.170.

§ 2 - ENTRETIENS PRÉLIMINAIRES FRANCO-ISRAËLIENS AU PLUS HAUT NIVEAU

La délégation israélienne atterrit le 22 octobre dans la matinée. Le général Martin et Abel Thomas accueillent la délégation israélienne à l'aérodrome militaire de Brétigny-sur-Orge. Le journal du chef du Cabinet du général Dayan – le lieutenant-colonel Morchedai Bar-On - résume la situation à son arrivée, avant que les entretiens ne commencent : « *Nous devons obtenir un engagement solennel de l'Angleterre qu'il n'y aura pas de changement à la frontière orientale d'Israël pendant l'opération contre l'Égypte. Si la Jordanie attaque, ou si l'Irak pénètre en Jordanie, et qu'Israël combat et occupe une partie de leur territoire, l'Angleterre ne leur portera pas assistance* »³⁷.

Abel Thomas raconte : « *Nous gagnons la maison qui va servir pendant quatre jours de carrefour et de point de rencontre entre trois nations : France, Grande-Bretagne, Israël. Un pavillon discret, anonyme en apparence, sur la colline de Sèvres* »³⁸.

Seules quelques personnalités sont au courant de la rencontre, et le Quai d'Orsay est une fois de plus tenu à l'écart. « *Exemple révélateur : le chef de cabinet de Guy Mollet, Émile Noël, portant partie prenante de toutes les négociations et décisions durant cette période, n'a pas été associé aux rencontres de Sèvres* »³⁹.

I- Ben Gourion, préoccupé de considérations géopolitiques, face aux Français pressés de définir d'urgence une stratégie militaire

La première réunion commença en fin d'après-midi du 22 octobre. Y participaient principalement, côté français : Guy Mollet, Christian Pineau et Maurice Bourgès-Maunoury ; du côté israélien : Ben Gourion, Shimon Peres et Moshe Dayan qui nous rapporte, comme suit, les premiers propos tenus par son Premier ministre :

« *Ben Gourion avertit d'emblée les Français qu'il allait leur soumettre une proposition qui pouvait paraître à première vue fantastique, ou au moins naïve. Il s'agissait d'un règlement complet des problèmes du Moyen-Orient. Selon lui, la Jordanie n'était pas viable en tant qu'État*

³⁷ *Ibid*

³⁸ Abel Thomas précise que c'est « *la maison d'un ami du ministre, dans le secret lui aussi, le père du jeune Bonnier de la Chapelle, fusillé en Afrique du Nord pour avoir assassiné Darlan, dans un complot qui devait tourner court et auquel l'histoire ou la légende mêlent le comte de Paris et Henri d'Astier de la Vigerie* ». (Abel Thomas, *op. cit.*, p.169).

³⁹ Denis Lefebvre, *op.cit.*, p.81.

indépendant et devrait être partagée, la région à l'est du Jourdain allant à l'Iraq en échange de l'engagement d'accueillir et d'installer les réfugiés arabes sur son sol ; l'ouest de la Jordanie ferait partie d'Israël comme région autonome. Le Liban devrait également abandonner certains de ses secteurs musulmans pour garantir sa stabilité, désormais fondée sur les régions chrétiennes du pays. [...] Dans un Moyen-Orient ainsi structuré, la Grande-Bretagne exercerait son influence sur l'Iraq qui comprendrait l'Est de la Jordanie ; la sphère française, en relations étroites avec Israël, comprendrait le Liban et peut-être aussi la Syrie. Le canal de Suez aurait un statut international garanti et le détroit de Tiran passerait sous contrôle israélien »⁴⁰.

Abel Thomas confirme que Ben Gourion, dès le début des entretiens, « se lance dans un vaste panorama de ce que pourrait être, selon lui, l'équilibre idéal des nations, qui constituent le puzzle instable du Moyen-Orient », mais Guy Mollet lui répond que : « *À vouloir trop embrasser, on ne résoudra rien. D'ailleurs, la recherche d'un équilibre pacifique au Moyen-Orient nécessitera beaucoup d'efforts et beaucoup de temps ; nous avons un problème immédiat à résoudre* ⁴¹ : *intervenons-nous ensemble contre Nasser ? Si oui, c'est aujourd'hui ou jamais que cela doit être décidé. Vous Israéliens, avez émis le vœu d'être mis en présence des Anglais pour savoir si oui ou non ils étaient prêts à jouer le jeu avec vous, loyalement. Vous désirez savoir si notre désir commun, à tous, d'empêcher Nasser d'asseoir son hégémonie sur tout le Moyen-Orient, en considérant les traités comme des « chiffons de papier » et en appelant tous les peuples arabes à l'unité sacrée derrière lui pour vous rayer de la carte, était suffisamment fort pour conduire les Anglais à remiser leur rancune à votre endroit. Nous avons réussi ce tour de force, auquel vous ne croyiez pas, puisque dans quelques instants vous allez être mis en présence du propre chef du Foreign Office. Il s'agit pour vous de savoir, de la bouche même des Anglais, quelles garanties de non-agression ils sont prêts à vous donner, si nous déclenchons ensemble - vous, eux et nous - l'opération militaire destinée à mettre un terme - dès l'origine - au plan de guerre du Raïs. Il s'agit pour nous, Français et Israéliens, de savoir s'ils sont prêts ou non à entreprendre cette action avec nous et dans quelles conditions.*

« Ce n'est pas dans un mois, ce n'est pas dans six mois, que la décision commune peut être arrêtée. C'est tout de suite ».

Guy Mollet poursuit : « *Eden est toujours partisan de l'opération militaire. Mais il est soumis à un harcèlement de ses opposants qui ne lui laisseront pas un répit bien long. En ce qui concerne*

⁴⁰ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.209.

⁴¹ Souligné par nous.

les États-Unis, on peut espérer qu'ils n'oseront pas condamner Israël complètement dans la période pré-électorale, et qu'ils n'oseront pas, dans cette même période, rompre avec leurs deux grands alliés du Pacte Atlantique. Après le 6 novembre, date de l'élection présidentielle américaine, les intérêts pétroliers des États-Unis prendront, au contraire, le pas sur toute autre considération ». Il rajoute, rapporte Abel Thomas : « *Il est vraisemblable qu'après l'élection présidentielle, les États-Unis viendraient au secours d'Israël, si Israël était menacé de destruction et d'invasion. Les États-Unis viennent toujours au secours de la liberté en péril. Mais ils mettent du temps à prendre conscience d'une situation désespérée. Et le petit peuple d'Israël supporterait alors de lourdes pertes militaires, et surtout civiles, que comporterait pour lui l'obligation de devoir résister seul pendant plusieurs jours sinon plusieurs semaines, à l'attaque d'une marée humaine, galvanisée par Nasser, et armée de terribles engins de destruction !* » ⁴².

Ainsi, Guy Mollet ramène la discussion aux dimensions qu'il estime justes à retenir, c'est-à-dire à agir dans l'immédiat, car : « *une fois les ambitions de domination du dictateur égyptien et ses préparatifs pour la conquête de tout le Moyen-Orient mis en échec, on serait à même de réunir une vraie conférence de la paix* » ⁴³.

Dayan rapporte et confirme, au sujet des États-Unis, que : « *Guy Mollet ne croyait pas que l'on pût convaincre les Américains de la nécessité de renverser Nasser. Selon lui, ils mettaient toujours deux ans à comprendre n'importe quel problème européen. Pendant la Première Guerre mondiale, ils n'avaient réagi qu'en 1917 et pendant la Seconde, en 1941. Même la gravité du geste de Nasser à Suez mettrait bien deux ans à pénétrer. De plus, les Américains ne s'intéressaient vraiment qu'aux problèmes liés à l'Union soviétique* ». Il rajoute : « *Les Français écoutèrent avec beaucoup d'intérêt les vues de Ben Gourion, mais sans manifester la moindre intention d'abandonner le sujet très terre à terre de la campagne militaire* » ⁴⁴. Les Français sont, en effet, très pressés d'en finir avec les atermoiements et hésitations et de passer aux actes : la mise sur pied immédiate d'une coalition tripartite reliant les deux coalitions : la franco-britannique et la franco-israélienne.

De son côté, Christian Pineau, d'après Moshe Dayan, « *fut plus direct encore que Mollet. Il avertit Ben Gourion qu'à vouloir résoudre tous les problèmes en même temps, on n'en résoudrait aucun. Plus on tarderait, plus la position de Eden s'affaiblirait. Nasser au contraire devenait*

⁴² Abel Thomas, *op. cit.*, p.174-175.

⁴³ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.82.

⁴⁴ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.210.

chaque jour plus fort, et son entente avec la Russie plus étroite. Donc, l'heure était venue d'agir, ou le moment opportun passerait sans retour ». Pineau aurait cité trois facteurs en faveur d'une action immédiate : *« Le premier, technique - après octobre, les tempêtes en Méditerranée rendraient les débarquements impossibles -, les deux autres, politiques. Selon lui, les États-Unis n'auraient pas le temps de s'occuper du Moyen-Orient à la veille de leur élection présidentielle en novembre et il fallait profiter des semaines restantes pour lancer nos opérations. Il en allait de même pour l'Union soviétique, absorbés par des problèmes intérieurs en Pologne et autres Républiques populaires »*^{45 46}.

L'historien François Lafon souligne le fait que *« Christian Pineau s'attacha à déminer la question de l'attitude anglaise en soulignant qu'Eden était un homme de parole. Surtout, il demanda aux Israéliens de bien comprendre que, si eux avaient un « problème britannique », les Britanniques avaient inversement un « problème israélien » car ils pouvaient légitimement craindre que, en cas d'opération conjointe franco-israélienne, Israël n'en profite pour s'emparer de la Jordanie. Voilà pourquoi, selon le ministre français des Affaires étrangères, outre la parole d'Eden, les Britanniques n'avaient pas d'autre choix que d'accepter l'opération tripartite qui leur permettrait de garder un œil sur la Jordanie »*⁴⁷.

Quant à Bourguès-Maunoury, selon Thomas, *« il veut renchérir sur la position de son premier ministre. Il rappela que l'état-major français estimait que le mois qui vient permet d'effectuer une expédition par mer. En attendant plus longtemps, les Égyptiens, éduqués par les instructeurs tchèques et russes arrivés sur place, seraient parfaitement en mesure d'utiliser les matériels modernes, notamment les MiG et les Ilioutchine, que leur avaient livrés les pays de l'Est. Ils auraient dès lors une force de frappe capable de porter des coups redoutables à ceux auxquels ils les destineraient. Enfin il rappela qu'il ne pouvait pas plus longtemps priver l'Algérie des unités qui avaient été prélevées sur les forces du maintien de l'ordre, non plus que démunir la métropole des unités navales militaires et civiles engagées en vue de l'opération de Suez »*⁴⁸. Pour le ministre de la Défense français, c'est maintenant ou jamais pour intervenir car, explique-t-il, si la campagne n'était pas lancée dans les quelques jours suivants, *« la France serait obligée de se*

⁴⁵ Pineau fait allusion aux mécontentements populaires qui commencent à prendre de l'ampleur en Hongrie ; les émeutes vont commencer à se produire à Budapest dès le lendemain 23 octobre.

⁴⁶ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.210.

⁴⁷ François Lafon, *op. cit.*, p.584.

⁴⁸ Abel Thomas, *op. cit.*, p.175.

retirer. Elle ne pourrait pas continuer à laisser inactifs les navires marchands et les unités rassemblées pour l'opération ».

Au sujet des inquiétudes des Israéliens, selon Dayan, Bourgès-Maunoury « *était prêt en tant que ministre de la Défense nationale à garantir que les navires de guerre français protégeraient le littoral israélien et contribueraient même à la défense aérienne. Il était prêt aussi à accepter que des éléments de l'aviation française stationnés en Israël participent, en cas de nécessité, à la défense antiaérienne* » ⁴⁹. Le ministre français donne son accord aux propositions faites par Challe à ses hôtes au cours de son récent séjour en Israël.

En présence de ces arguments, Ben Gourion « *entre enfin dans le vif du sujet, sur un ton de très vive agressivité* », selon le témoignage d'Abel Thomas, qui précise que le responsable israélien « *rejette, par principe, le schéma proposé par nous et les Britanniques : intervenir entre les deux combattants qui seraient Israël et l'Égypte. Et puis, sur le plan même du déclenchement de l'opération franco-britannique, il se refuse à rester seul aussi longtemps dans la bataille* » ⁵⁰.

S'agissant, pour le dirigeant israélien, du rôle fondamental attribué à l'aviation de combat « *il nous faut en matière d'aviation une aide efficace : les avions de chasse français peuvent nous aider à contenir la chasse adverse, les avions de bombardement britanniques à clouer au sol l'aviation égyptienne [...]. Or, les rapports de nos services secrets sont formels : les Ilioutchine soviétiques sont en mesure de nous causer les plus graves dommages. Pas plus que nous ne pouvons en reculant perdre de précieux kilomètres, nous ne pouvons risquer de sacrifier de 5 à 10% de notre population pour prix d'une victoire militaire. Êtes-vous disposés à faire pression sur les Britanniques pour obtenir le concours de leur aviation ? Il nous faut une réponse dans les quarante-huit heures* », rapporte Christian Pineau ⁵¹.

En clair, Ben Gourion demande la participation de la Royal Air Force. Toutefois, la proposition de Bourgès-Maunoury, « *ne suffit pas à calmer Ben Gourion. Nous avons le sentiment que c'est en réalité le motif avancé pour notre intervention franco-britannique qu'il met en cause* » ⁵², relève Abel Thomas. En effet, une fois obtenu l'engagement du gouvernement français d'assurer la protection du territoire israélien contre des attaques aériennes et navales ennemies, ainsi que l'affirmation de sa détermination d'en découdre avec Nasser, il reste pour le

⁴⁹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.211.

⁵⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.175.

⁵¹ Christian Pineau, *op. cit.*, p.129-130.

⁵² Abel Thomas, *op. cit.*, p.176.

responsable politique israélien de définir la participation britannique à la coalition, permettant notamment de lever l'hypothèque jordanienne, et de spécifier dans le détail le processus du « *prétexte israélien* ».

Pour l'historien Motti Golani, en conclusion à cette première réunion de concertation avec ses partenaires privilégiés – les Français –, avant d'aborder les négociations avec les Britanniques, Ben Gourion « *a esquissé pour les Français le scénario « rocambolesque », comme il le dit lui-même, « d'un nouvel ordre au Moyen-Orient, sous les auspices de puissances occidentales. Avec le régime de Nasser écrasé et la Jordanie dissoute, de nouvelles frontières pourraient être tracées. Entre autres, Ben Gourion veut partager la Jordanie entre l'Irak et Israël. Souhaite-t-il reculer l'imminence d'une guerre ? Une telle proposition requiert manifestement quelque délai pour arriver à maturité. Ou veut-il donner à entendre aux Français que le « prétexte » doit être considéré comme partie intégrante d'une politique d'ensemble occidentale au Moyen-Orient, à laquelle la Grande-Bretagne participerait également ? La seconde hypothèse est probablement la bonne. Ben Gourion note, en tout cas, dans son journal cette nuit-là que ce plan est « problématique, car il exige surtout de la Grande-Bretagne bonne volonté et loyauté* »⁵³.

II- Controverses sur le « *prétexte israélien* », sa durée, son contenu, ses conséquences

S'étant mis d'accord sur la nécessité d'un engagement de la Grande-Bretagne à ne pas intervenir à la frontière orientale d'Israël si les hostilités éclataient avec la Jordanie, Français et Israéliens en viennent aux modalités d'une action conjointe contre l'Égypte. Naturellement, Ben Gourion soulève aussitôt le problème militaire qui va rester au centre des discussions les jours suivants : « *Dans la situation où nous nous trouvons – mais les choses peuvent changer au cours des six mois à venir – les Égyptiens peuvent bombarder Tel-Aviv en huit minutes. [...] Comment pourrions-nous faire face à de telles dévastations durant ces jours où nous devons attendre l'intervention franco-anglaise ?* ». Or, il estime qu'il faudrait aux éléments avancés de Tsahal, « *quatre à six jours pour atteindre le canal – une période bien trop longue pendant laquelle Israël sera tout seul* ». Bourguès-Maunoury lui rétorque alors que « *nous parlons de 24*

⁵³ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.170.

heures, pas de quatre jours ». Les Britanniques eux-mêmes estiment le délai de 36 heures, avance-t-il, et « *nous (les Français) sommes encore en train de débattre de ce point avec eux* »⁵⁴. Le ministre de la Défense français parle d'heures alors que Ben Gourion parle de jours, parce que les Français supposent que la provocation israélienne sera rapide et de portée limitée ; cela reste à prouver. Il convient donc, avant d'aborder les « *délais* » de l'opération initiée par les Israéliens, d'en définir le « *contenu* ». Sur ce point capital, le Français s'en explique, sur le plan du principe, en proposant aux Israéliens que leur l'opération ne doit être que symbolique et, en tant que telle, exécutée promptement : « *Il n'y aura pas de journalistes, et Israël sera toujours en mesure d'annoncer que ses éléments sont déjà près du canal – même s'ils n'y sont pas – pour déclencher le plan politique – un ultimatum franco-britannique intimant aux belligérants des deux bords de se retirer de la zone du canal - et par suite le plan militaire* »⁵⁵.

Ben Gourion, têtu, évoque à nouveau le danger constitué par les « *volontaires* » du bloc de l'Est, dont l'arrivée éventuelle améliorerait considérablement la qualité des forces égyptiennes, et presse les Français de lancer « *une formidable attaque combinée* ». Dans son esprit, une « *attaque combinée* » sous-entend certainement une simultanéité des opérations. Il précise sa pensée et sa hantise en ces termes : « *le problème d'Israël, explique-t-il, n'est pas technique : « Ce sont de lourdes pertes en vie humaine que nous craignons !* ». Mais les Français demeurent inflexibles : « *Vous n'aurez à subir aucun tort pendant les premières vingt-quatre heures* ». Ben Gourion abat alors la carte morale, le concept même du prétexte : « *Partir en guerre, comme ça, à l'improviste – je ne pourrais pas le faire !* ». Mais il revient immédiatement à ce qui est pour lui le point capital : « *Militairement, nous ne sommes pas aujourd'hui convenablement préparés* »⁵⁶.

Mais, le responsable israélien affiche, dans ses propos, une position qui ne correspond pas à celle de ses experts - Dayan et Peres -, plus compétents que lui en matière strictement militaire, et qui ne prend pas en compte l'engagement de ses alliés français de lui assurer une maîtrise de l'air ! Est-ce une volte-face pour faire monter les enchères ? A-t-il abandonné le principe d'une guerre préventive – moralement répréhensible – à laquelle il avait adhéré pour assurer la sécurité de l'État d'Israël ?

⁵⁴ *Op. cit.*, p.180.

⁵⁵ *Op. cit.*, p.180-181.

⁵⁶ *Ibid*

Mollet et Pineau tentent de le persuader, en pure perte. Ben Gourion ne cède pas. Bourgès-Maunoury lance alors un signal d'alarme : « *La France est dès maintenant presque à la limite de ses possibilités. [...] En plus de ce dont nous avons besoin en Algérie [...] nous faisons déjà le maximum pour maintenir notre effort. Mais je doute que nous puissions continuer plus de dix jours* ⁵⁷*encore. Le moral des divisions de maintenus au-delà de la durée légale n'est pas non plus très haut, parce que la troupe a de plus en plus le sentiment que les rappels, les efforts ont été vains. Si nous ne les employons pas maintenant, nous risquons un effondrement de la discipline.* [...] *Le début de novembre me paraît être la dernière limite. Plus tard, nous serons capables de soutenir Israël, avec des armes, des petits éléments, etc., mais, pour l'instant, nous ne pouvons maintenir plus longtemps l'ensemble de notre dispositif de combat* » ⁵⁸. Le message du ministre de la Défense est clair : la coalition tripartite proposée à Israël est à prendre ou à laisser. La France est prête à se passer de la participation d'Israël.

Nouveau volte-face du dirigeant israélien : l'historien Motti Golani rapporte alors qu' « *il est disposé à entrer en guerre dès demain, pourvu que la France et la Grande-Bretagne s'occupent des airs et de la mer, « même si l'on demande à Israël de fournir la masse des forces terrestres* » ⁵⁹. Le temps presse, Il faut maintenant que les deux alliés s'accordent rapidement car le représentant britannique Selwyn Lloyd, secrétaire au *Foreign Office*, vient d'arriver – clandestinement, bien entendu ! - à Sèvres. Les Français l'installent dans une autre pièce car, le sachant hostile à Israël - tout particulièrement à Ben Gourion - ils ne souhaitent pas, à juste titre, s'entretenir avec lui tant qu'ils ne seront pas arrivés à une conclusion constructive avec les Israéliens. Le général Dayan va alors s'employer à clarifier les débats et concilier les points de vue entre Français et Israéliens.

III- Dayan présente son projet de « scénario du prétexte »

Resté jusque-là à l'écart, le chef d'État-Major israélien prend la parole pour proposer un compromis, « *avec la permission de Ben Gourion* ». Le jour « **J** » dans la soirée, Israël montera un raid quelque part à proximité du canal de Suez. Pendant la nuit, la Grande-Bretagne et la France cesseront leurs manœuvres politiques et attaqueront au matin. S'il en est ainsi, le prétexte devra

⁵⁷ Souligné par nous.

⁵⁸ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.181-182.

⁵⁹ Motti Golani, *op. cit.*, p.182.

être plus général que celui envisagé à l'origine : au lieu d'envoyer un ultimatum aux deux parties et attendre le délai requis, les deux puissances annonceront qu'en raison de la détérioration de la situation qui tourne à l'état de guerre, elles ont décidé de s'assurer le contrôle du canal »^{60 61}. Pineau en accepte le principe, puisqu'il comporte le prétexte réclamé par la Grande-Bretagne et la France. Il pense pourtant qu'il faudra plus de 24 heures avant que les dirigeants des deux gouvernements, français et britanniques, puissent se rencontrer – d'abord séparément et ensuite ensemble – « *pour ne pas avoir l'air de porter le masque de la collusion* »⁶², s'empresse-t-il de préciser. Alors seulement ils enverront un ultimatum, ce qui prendra encore du temps.

Dayan demande alors, en hébreu, à Ben Gourion : « *Est-il vraiment important pour nous de savoir qui bombardera les terrains d'aviation égyptiens ? Pour les raids de la première nuit, nous avons des moyens suffisants* »⁶³. Ben Gourion l'autorise à poursuivre. Il propose alors un nouveau compromis, en soulignant que c'est son idée et pas celle de Ben Gourion, bien qu'elle constitue la « *ligne rouge* » au-delà de laquelle le Premier ministre n'ira pas : « *Il est également possible qu'Israël, aidé des escadrons français, - portant apparemment les couleurs israéliennes – exécute au cours de la nuit un bombardement massif des terrains égyptiens. L'Angleterre attaquera le lendemain à l'aube – soit un intervalle de douze heures -. Elle doit, en tout cas, raccourcir au maximum le laps de temps entre le déclenchement des opérations et son propre engagement. Ce délai est extrêmement dangereux pour Israël. Et je ne peux proposer de risquer notre armée et nos cités parce que les Britanniques ont de subtils états d'âme chevaleresques, que nous trouvons d'ailleurs discutables* »⁶⁴.

Dayan, dans cette démarche volontariste, s'efforce ainsi de « *trouver une solution que les Français et Ben Gourion jugeront raisonnable. Bourgès-Maunoury se hâte de convenir qu'il est possible de réduire le délai jusqu'à l'entrée des alliés dans la mêlée* »⁶⁵. Il est maintenant temps de rencontrer le représentant Britannique.

⁶⁰ *Ibid*

⁶¹ L'historien Motti Golani se base sur le manuscrit en hébreu *La nuit de la décision* de Shimon Pérès, en date du 22 octobre 1956.

⁶² Motti Golani, *op. cit.*, p.182.

⁶³ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.183.

⁶⁴ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.183.

⁶⁵ Motti Golani, *op. cit.*, p.183.

§ 3 - LA PREMIÈRE RÉUNION TRIPARTITE

I- Les Britanniques entrent en scène sans la présence de Eden

Quand Selwyn Lloyd débarque dans la soirée du 22 octobre, accompagné du secrétaire général du *Foreign Office* – sir Patrick Dean - les Français sont décontenancés. « *Ils espéraient voir arriver quelqu'un d'autre que Lloyd, dont ils connaissent l'hostilité profonde à collaborer avec Israël. Pour les Français, c'est un mauvais présage,* » relève Motti Golani. « *Selon son biographe, Lloyd lui-même est mal à l'aise, car son niveau de représentation est moins élevé que celui d'Israël et de la France. L'atmosphère dans la pièce semble tendue par le malaise que Lloyd ressent vis-à-vis des autres participants* » ⁶⁶.

Dès lors, son arrivée gâte quelque peu la volonté de compromis qui animait jusqu'alors les délégations française et israélienne. Sa présence irrite même les Israéliens, et les Français n'ont pas confiance en lui. On ne peut donc discuter que de généralités, sans entrer dans les détails. Pourtant, le responsable de la politique étrangère du cabinet Eden fait bien comprendre aux Israéliens qu'en ce qui concerne la Jordanie et l'Irak, « *la Grande-Bretagne ne tolérera pas une attaque israélienne contre la Jordanie, mais essaiera d'empêcher toute attaque jordanienne contre Israël. Et si Israël est attaqué malgré tout et réagit, ils (les Britanniques) n'interviendront pas* » ⁶⁷. Il indique clairement aussi que les forces britanniques déjà stationnées en Jordanie – à Amman et Akaba – ne sortiront pas de leurs cantonnements.

De son côté, Dayan confirme bien les propos de Lloyd : « *La Grande-Bretagne ne se porterait pas à l'aide de l'Égypte à la suite de l'attaque israélienne, ni à celle de la Jordanie malgré le traité de défense, si ce dernier pays attaquait Israël. Mais elle aiderait la Jordanie si elle était attaquée par Israël* » ^{68 69}. Il y a de quoi rassurer les Israéliens : en principe, l'hypothèque jordanienne est levée et, en conséquence, le seul point qui achoppe pour les Israéliens ne devrait porter essentiellement que sur la définition détaillée du processus déclenchant des hostilités contre l'Égypte : le « *prétexte israélien* ».

Mais, avant d'aborder les discussions sur ce « *prétexte* », le responsable du *Foreign Office* ne va pas manquer de manifester ses réticences quant à un engagement militaire contre l'Égypte,

⁶⁶ *Op. cit.*, p.172.

⁶⁷ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.172.

⁶⁸ Conformément au plan « *Cordage* ».

⁶⁹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.213.

confortant ainsi le sentiment de méfiance, à son égard, de la part des Franco-Israéliens. À ce sujet Dayan porte, avec acrimonie et des mots très durs, le jugement suivant sur le comportement de Selwyn Lloyd qui « *était peut-être aimable, agréable et charmant, mais alors il fit montre d'une sorte de génie pour dissimuler ces qualités. Impossible d'avoir une attitude plus hostile. Tout en lui exprimait l'aversion – pour le lieu, l'assistance et le sujet [...]. Ses premières remarques rappelaient les procédés d'un client marchandant avec des vendeurs exagérément rapaces* ». Selon lui, Selwyn Lloyd « *déclara qu'il était possible d'arriver à un accord avec l'Égypte sur le canal de Suez en moins d'une semaine. Ses entretiens à New York avec le ministre des Affaires étrangères de ce pays, Fawzi, avaient été fructueux : les Égyptiens étaient convenus de reconnaître l'Association des Usagers du Canal, de fixer les droits de passage à l'avance, de garantir un contrôle international sur l'exploitation de la voie d'eau, et d'accepter l'imposition de sanctions, conformément à la charte de l'ONU, s'ils contrevenaient à leurs engagements* » ⁷⁰.

Et Dayan de s'interroger avec pertinence : « *Si tout se présentait aussi bien, pourquoi donc était-il là ? Parce que non seulement un tel accord n'affaiblirait pas Nasser, mais il le renforcerait, et comme le gouvernement de Sa Majesté considérerait que celui-ci devait s'en aller, il était prêt à entreprendre une action militaire conformément à la dernière version du plan anglo-français* ». Au sujet de ce plan « *anglo-français* », Dayan rapporte les propos de Selwyn Lloyd : Il « *prévoyait l'invasion du Sinaï par l'armée israélienne dont les unités devraient atteindre Suez dans les quarante-huit heures – Selwyn Lloyd ajoutait ici que les Français avaient convaincus les experts militaires britanniques que l'armée israélienne était capable de le faire. Au cours de ces quarante-huit heures, l'ultimatum anglo-français serait lancé aux deux parties, exigeant leur retrait du canal. Si l'Égypte le rejetait, l'attaque anglo-française serait déclenchée afin de prendre la zone du canal et renverser Nasser* » ⁷¹.

La réponse de Ben Gourion, d'après Dayan : « *fut brève et ferme. Il déclarait qu'Israël ne déclencherait pas une guerre contre l'Égypte, ni à ce stade ni à aucun autre. S'il était attaqué, par contre, il se défendrait et finirait par vaincre, fût-ce au prix de lourdes pertes* » ⁷².

Selon Abel Thomas, la réponse du Premier ministre israélien - « *aussi sèche que la proposition formulée par Selwyn Lloyd* » - aurait été la suivante : « *Tout cela a pour conséquence, sinon comme objectif, de faire passer Israël pour l'agresseur. Vis-à-vis de l'opinion mondiale, les Anglais*

⁷⁰ *Op. cit.*, p.212-213.

⁷¹ *Ibid*

⁷² *Op. cit.*, p.213.

et les Français apparaîtront comme brandissant le rameau d'olivier de la paix, alors que ce sont surtout eux aujourd'hui qui ont besoin de ce prétexte pour ne pas perdre la face vis-à-vis de Nasser. Non seulement nous ferions figure d'agresseurs, ajoutait Ben Gourion, mais par surcroît nous serions seuls, pendant un jour ou deux, durant la période de notre offensive en direction du Canal, en face des réactions de Nasser et des autres pays arabes. Ce qui ferait peser sur Israël le risque considérable de voir Haïfa et Tel-Aviv attaquées par l'aviation égyptienne, soutenue au besoin par les conseillers russes et tchèques »⁷³.

Pour le général Dayan, « l'association » proposée serait fondée sur la condition que la Grande-Bretagne et la France joueraient les gendarmes et nous les voleurs ; eux, les bons, et nous, les méchants »⁷⁴. « *Pour quelle raison nous lancerions-nous dans une opération pour laquelle nous allons être condamnés ?* »⁷⁵. Toutefois, Ben Gourion ne veut pas en rester là. Conscient de l'engagement de Lloyd vis-à-vis de la Jordanie, il oublie son indignation pour revenir aux questions militaires.

C'est à nouveau son chef d'état-major qui va intervenir dans les débats. Chacun de ces deux acteurs est bien dans son rôle : pour le premier, il s'agit de porter la lourde responsabilité d'une décision qui engage son Pays dans une guerre préventive. Or, le gouvernement et la Knesset ignorent tout de l'activité présente et ne comprendront pas le changement d'attitude de Ben Gourion. Pour le second, l'expert militaire, il s'agit de préparer la mise en œuvre des moyens militaires israéliens – et la coordination des opérations menées conjointement avec les unités françaises détachées - dont il aura la charge. Et, « *pour des raisons tactiques de négociation, il est décidé que, pour l'instant, le plan sera présenté comme une idée personnelle de Dayan plutôt que de Ben Gourion* », souligne Motti Golani⁷⁶.

Sur les relations entre Ben Gourion et ses deux collaborateurs, Shimon Peres et Moshe Dayan, ce dernier témoigne que : « *pour Shimon et moi, l'autorité personnelle de Ben Gourion était infiniment plus grande que la définition officielle de nos fonctions respectives le donnait à penser. Il était comme un rabbin traditionnel nous, ses collaborateurs ou ses conseillers, nous étions ses disciples. C'est pourquoi même les consultations entre nous n'étaient pas vraiment des discussions aboutissant à des décisions, mais des efforts de Pérès et de moi pour l'amener à*

⁷³ Abel Thomas, *op. cit.*, p.176-177.

⁷⁴ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.215.

⁷⁵ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.184.

⁷⁶ Motti Golani, *op. cit.*, p.188.

accepter nos suggestions. En général nous n’y arrivions que si la question l’intéressait et tant que lui-même n’avait pas pris une décision définitive » ⁷⁷.

II- Le général Dayan expose le déroulement des jours « J » et « J+1 »

Dans ses Mémoires Moshe Dayan nous éclaire sur le rôle qu’il a joué dans le processus décisionnel. Ben Gourion, rapporte-t-il, *« avait exposé ce que nous ne voulions pas faire. Avec sa permission, j’indiquai alors ce que nous étions disposés à faire et présentai notre plan.*

« Nous étions prêts à exercer des représailles contre l’Égypte. Par exemple à 17 heures le jour J, une force israélienne franchirait la frontière pour exécuter une opération limitée. Elle pourrait être entreprise au voisinage du canal par un élément de parachutistes largué derrière les lignes égyptiennes. Les gouvernements britannique et français pourraient se rencontrer le même soir, exiger que les Égyptiens retirent leurs troupes de la zone du canal, leur présence compromettant le bon fonctionnement de celui-ci et adresser la même demande à Israël, en lui enjoignant de ne pas progresser au-delà du canal, ce que nous accepterions. Comme de toute façon nous n’avions pas la moindre intention de le faire, une telle exigence n’avait pas de signification pratique. Si l’Égypte refusait d’évacuer, des appareils britanniques et français commenceraient à bombarder ses terrains d’aviation le lendemain matin ».

Au sujet de cette présentation au représentant Britannique, Dayan tient à préciser les points suivants : *« Ben Gourion m’avait autorisé à exposer mon projet, mais j’avais bien noté qu’il ne s’était pas engagé personnellement et prenait soin de parler du « plan Dayan ». Je craignais fort que sa réserve ne fût pas qu’une manœuvre tactique vis-à-vis des Britanniques et des Français, mais qu’il éprouvât sincèrement de nombreux doutes à son sujet »* ⁷⁸.

Le responsable militaire israélien rapporte que *« Selwyn Lloyd ne parut ni choqué ni même étonné de mon plan. Il demanda simplement avec insistance que notre action militaire ne fût pas un engagement à échelle réduite mais un « vrai acte de guerre »* ⁷⁹ ; *sinon l’ultimatum britannique n’aurait pas de justification, et son pays ferait figure d’agresseur aux yeux du monde ».* Or cela, et Selwyn Lloyd y insista, Londres ne pouvait l’accepter, ayant des amis *« comme les pays scandinaves, qui n’approuveraient pas que la Grande-Bretagne déclenchât une guerre ».* Il

⁷⁷ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.216-217.

⁷⁸ *Op. cit.*, p.213.

⁷⁹ Souligné par nous.

rajoute : « *Je n'osai regarder Ben Gourion pendant que Selwyn Lloyd développait cet argument original. Je pensais qu'il allait exploser. Mais il se domina et seul le grincement de sa chaise trahit sa colère* »⁸⁰.

Bourgès-Maunoury prit ensuite la parole pour « *promettre l'aide de l'aviation française à Israël, suggérant même, en cas d'urgence, de faire décoller ses appareils de la base de Chypre, ce que Selwyn Lloyd se hâta de refuser* », selon Dayan qui rajoute, à ce sujet : « *C'en était trop et Ben Gourion demanda carrément à Lloyd si le gouvernement de Sa Majesté avait songé un instant aux dommages que subiraient les villes d'Israël pendant les deux ou trois jours où ce pays serait seul sur le champ de bataille. Lloyd parut vexé par une question aussi déplacée et répondit qu'il était venu à Paris uniquement parce qu'il pensait qu'il discuterait le plan accepté par les Britanniques et les Français ; or, voilà qu'il se trouvait en face d'une proposition nouvelle* ». Mais, Dayan reconnaît, quant au comportement de Lloyd, que : « *néanmoins, malgré ses réserves apparentes, il était évident qu'il ne rejetait pas notre idée a priori. Il demanda de nouveau quel type de formation nous enverrions au-delà de la frontière et, sans entrer dans les détails chiffrés, je l'assurai que ce serait un « vrai acte de guerre »*. Au cours de la conversation, Lloyd admit qu'« *il serait peut-être possible de raccourcir le délai entre notre action et l'activation de leurs forces, si bien qu'ils pourraient lancer l'ultimatum dans la matinée suivant notre jour « J » et entrer en action le soir, douze heures après, c'est-à-dire trente-six heures après* »⁸¹ le début de notre campagne »⁸².

Avant de poursuivre et achever les négociations, Lloyd devait rendre compte à Eden des sujets traités au cours de la réunion tripartite, en cette fin de journée du 22 octobre. Mais Christian Pineau, « *assez inquiet du rapport que Lloyd allait présenter à Eden, se fit inviter à Londres afin de rencontrer celui-ci le lendemain soir. Il avait l'intention de revenir à Paris le jour suivant, 24 octobre, pour une ultime mise au point* »⁸³. L'intéressé précise qu'il fut chargé « *à la fois par Ben Gourion et Guy Mollet de partir le lendemain pour Londres afin de transmettre au gouvernement britannique les propositions israéliennes* ». Sur les relations entre les dirigeants Britanniques et Israéliens, Pineau témoigne que : « *Nous l'avions senti avec Eden ; nous le sentions avec Ben Gourion ; il existait entre les deux hommes une méfiance due à des*

⁸⁰ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.213-214.

⁸¹ Souligné par nous.

⁸² Moshe Dayan, *op. cit.*, p.214.

⁸³ *Ibid*

*souvenirs historiques et à la politique arabe de la Grande-Bretagne. Ils ne désiraient nullement se rencontrer et, pendant toute cette période, considérèrent les Français comme intermédiaires naturels »*⁸⁴.

Il relate également avoir reçu, dès le lendemain 23 octobre, une lettre de Selwyn Lloyd dont il rapporte l'extrait suivant : « *Il doit être clair, en vue de ce que nous avons dit hier, que le Royaume-Uni n'a pas demandé au gouvernement israélien d'entreprendre quelque action que ce soit. Nous nous sommes seulement demandé quelles seraient nos réactions dans le cas où certains événements se produiraient* »⁸⁵. Il est également clair que les Britanniques ne veulent pas se coaliser avec les Israéliens ; ils ne veulent pas de « *collusion* » avec Israël.

L'historien Denis Lefebvre confirme en effet que : « *dès son retour à Londres, Selwyn Lloyd adresse une lettre à Christian Pineau, sans doute conservatoire pour l'avenir, mais peu explicite pour un non-initié, même si elle ne préjuge pas de la décision finale de son gouvernement : « J'ai discuté avec le premier ministre et d'autres collègues de notre entretien d'hier. Je pense que je dois préciser, après ce qui a été dit hier, que le gouvernement du Royaume-Uni n'a pas demandé au gouvernement israélien d'entreprendre une action quelle qu'elle soit. On nous a demandé quelles seraient nos réactions si certaines choses devaient se passer et nous avons réaffirmé la position du gouvernement du Royaume-Uni dans les documents donnés à M. Guy Mollet par le premier ministre à Paris la semaine dernière* »⁸⁶. Le second de ces documents est remplacé par cette nouvelle version que je vous ai transmise personnellement pour M. Mollet hier. Nous nous en tenons à ce que ces documents contiennent »⁸⁷.

III- Dans l'attente d'un « feu vert » de Londres

Moshe Dayan relate que, lorsque « *Lloyd nous quitta, à près de minuit, je gardai l'impression qu'il serait possible de combler le fossé entre nos plans respectifs – si les parties intéressées étaient d'accord* ». Il reste donc à définir un « *vrai acte de guerre* » crédible vis-à-vis de l'étranger et des opinions publiques !

Selwyn Lloyd, conduit au Bourget – sur la base aérienne militaire – par le général Martin qui conduit la voiture, aurait dit : « *Cela n'aboutira pas !* ». À ce commentaire rapporté par

⁸⁴ Christian Pineau, *op. cit.*, p.134.

⁸⁵ *Op. cit.*, p.137.

⁸⁶ Lors de la réunion à Paris, le 16 octobre, entre Eden et Mollet.

⁸⁷ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.88.

l'aviateur français à Abel Thomas, celui-ci rajoute : « *C'était mon impression aussi. Je m'en ouvrais à Louis Mangin qui me répondait, bien que quelque peu surpris lui aussi : » Ben Gourion est tellement persuadé que les Anglais ont un besoin impératif de l'initiative israélienne pour pouvoir s'engager réellement dans l'épreuve de force jusqu'ici verbale qu'ils ont promise à Nasser, qu'ils acceptent n'importe quoi ! Et Ben Gourion va leur faire payer ce besoin qu'ils ont de lui »*⁸⁸. « *Avant de me coucher, raconte Dayan, je parcourus les dépêches arrivées d'Israël. L'une d'elles m'informait que le nouveau Premier ministre de Jordanie serait selon toute vraisemblance Su-leiman Nabulsi, Palestinien anti-britannique qui avait déjà annoncé son intention de dénoncer le traité anglo-jordanien et de faire entrer son pays au sein du commandement militaire syro-égyptien. Une dépêche ultérieure signalait qu'une conférence des chefs d'état-major égyptien, syrien et jordanien, présidé par Abd-el-Hakim Amer, l'Égyptien, allait s'ouvrir ce même jour à Amman pour préparer la coordination des armées »*. Et Moshe Dayan confesse que : « *La seule pensée consolante qui me vint à l'esprit en lisant ces messages fut qu'en arrivant à Londres, Selwyn Lloyd trouverait les mêmes sur son bureau ! »*⁸⁹. Le plan « *Cordage* » a du plomb dans l'aile ! Les Israéliens peuvent être rassurés : les Irakiens ne seront pas les bienvenus en Jordanie, et les Britanniques ne pourront pas venir en aide à un État basculant dans le camp de l'ennemi Nasser.

En résumé, à l'issue de la première journée de la conférence de Sèvres, outre la confirmation de l'engagement d'unités aériennes et navales françaises aux côtés des Israéliens, « *une seule chose est en réalité convenue : avec le consentement de Lloyd, il est décidé que les Israéliens déclencheront les hostilités le lundi 29 octobre à 15 heures GMT soit 17 heures en Israël »*⁹⁰. Par contre, il reste encore à peaufiner et finaliser formellement le scénario du « *prétexte israélien* », avec le contenu de l'action militaire initiale, ainsi que le planning des activités des coalisés, notamment les délais entre l'action israélienne et l'intervention des Franco-Britanniques. Comme le rappelle Dayan au sujet des divergences avec les Britanniques : « *Les deux points litigieux étaient l'ampleur de notre action militaire, Londres exigeant un « acte de guerre de grande envergure », et le laps de temps qui devait s'écouler entre le début de notre opération et l'attaque anglo-française des aérodromes égyptiens. Les Britanniques réclamaient*

⁸⁸ Abel Thomas, *op. cit.*, p.182.

⁸⁹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.213-214.

⁹⁰ Motti Golani, *op. cit.*, p.184-185.

quarante-huit heures ; peut-être pourrait-on les amener à accepter trente-six heures, mais pas moins, car alors l'affaire de l'ultimatum perdrait toute crédibilité » ⁹¹.

François Lafon, relate que « *Ben Gourion sembla bien prêt à faire capoter la conférence de Sèvres le 22 octobre, alors qu'aucun terrain d'entente ne se dégagait sur la durée acceptable entre la provocation israélienne et l'expiration de l'ultimatum, au point que Pérès et Mangin firent simuler une panne mécanique sur l'avion mis à disposition des Israéliens pour empêcher son départ !* »⁹².

§ 4 - LA JOURNÉE DU 23 OCTOBRE POUR LES MISES AU POINT

I- Le compte rendu de Eden et de Lloyd au Cabinet

Le 23 octobre, le Premier ministre britannique renseigne de façon partielle le Cabinet sur les développements de l'affaire de Suez. Il déclare d'abord que des discussions secrètes avec des représentants d'Israël donnent à penser que ce pays « *ne lancerait pas une attaque de grande envergure contre l'Égypte* ». Français et Britanniques devront donc choisir entre « *une opération militaire prochaine ou des négociations prolongées* » avec les Égyptiens. Dans la seconde alternative, la position des deux pays se trouvera affaiblie par l'allègement du dispositif militaire élaboré depuis juillet. Eden signale aussi que, favorable à une action militaire contre l'Égypte en raison de ses fournitures d'armes aux rebelles algériens – l'affaire de l'*Athos*, navire égyptien intercepté près de la côte algérienne ⁹³ -, le gouvernement français pourrait solliciter la permission d'utiliser Chypre et ses installations comme base d'opération. Eden et Lloyd considèrent ensuite l'éventualité d'une reprise des conversations avec les dirigeants du Caire, maintenant prêts à faire des contre-offres relatives à la deuxième partie de la résolution présentée au Conseil de Sécurité – proposition des Dix-huit – par la France et le Royaume-Uni. À ce sujet, « *Lloyd n'exclut pas la possibilité d'un règlement négocié qui procurerait une supervision internationale effective de la gestion du canal, mais il soulève trois objections majeures à la recherche d'une solution négociée. D'abord, le gouvernement français n'accorderait pas sa « pleine » coopération pour l'application de cette politique.* Ensuite,

⁹¹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.216.

⁹² François Lafon, *op. cit.*, p.587.

⁹³ Le bâtiment égyptien *Athos* venait d'être arraisonné par la Marine nationale alors qu'il tentait de débarquer clandestinement des armes envoyées du Caire et destinées au FLN. Cet événement avait provoqué un tollé à la Chambre des députés et le rappel de l'ambassadeur de France au Caire. Le jour précédent, le 22 octobre, avait vu le début de l'affaire Ben Bella.

point déjà soulevé par le Premier ministre, « *l'indispensable réduction des moyens militaires rassemblés contre l'Égypte amoindrirait le poids de l'Angleterre dans les discussions ultérieures sur le canal. Enfin, on ne peut d'aucune façon espérer un accord qui restreigne l'influence du colonel Nasser au Moyen-Orient. En conclusion de cette séance du 23 octobre, Eden prévient le Cabinet qu'il faudra prendre de graves décisions dans les prochains jours, mais qu'il faut pour l'instant attendre de connaître l'attitude de la France, dont le ministre des Affaires étrangères doit venir dans la soirée pour des consultations* »⁹⁴.

Ainsi, « *s'il ne font pas, dans un premier temps, mystère de la possibilité d'un arrangement avec l'Égypte sur la base de la supervision internationale de la gestion de la voie maritime, le Premier ministre et le secrétaire d'État au Foreign Office se prononcent indirectement, mais avec force, le 23 octobre, contre une telle issue à la crise de Suez. Le premier et sans doute le plus important des arguments alors avancés concerne la position française. En outre, Eden et Lloyd infirment d'une manière détournée leur propre jugement sur la faisabilité d'un accord quand ils insistent sur l'effet de sape qu'aurait sur la position anglaise une diminution de la pression militaire exercée sur l'Égypte* »⁹⁵. Toutefois, ces deux dirigeants « *ne demandent pas encore à leurs collègues de trancher en faveur du recours à la force. Ils se bornent à constater qu'à défaut d'une action militaire exécutée isolément par Israël, du moins les Français pourraient prendre, seuls ou de concert avec l'État hébreu, l'initiative d'une attaque contre l'Égypte. Cette idée peu plausible, comme l'allégation précédente sur la probabilité d'une agression israélienne contre l'un ou l'autre de ses voisins, sert probablement à convaincre la majorité des ministres de l'inéluctabilité d'un conflit armé* », relève Jean-Yves Bernard⁹⁶.

II- Le centre de décision s'est déplacé à Londres

Christian Pineau partit pour Londres, en fin de journée du 23 octobre, « *muni de ces ultimes propositions et persuadé qu'en définitive Ben Gourion finirait par avaliser le plan Dayan, s'il était approuvé par les Anglais* », relate Abel Thomas⁹⁷.

Ce 23 octobre, Jean Chauvel rapporte les faits suivants : « *Le directeur politique du Département me téléphona de Paris pour me dire que le ministre partait pour Londres l'instant d'après ;*

⁹⁴ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.244.

⁹⁵ *Op.cit.*, p.244-245.

⁹⁶ *Op. cit.*, p.245.

⁹⁷ Abel Thomas, *op. cit.*,p.191.

*qu'il me demandait de ne pas aller à l'aéroport ; qu'il me téléphonerait de Downing Street. Je ne bougeai donc pas, attendant l'appel de M. Pineau. Cet appel ne vint pas. J'appris par la suite que mon ministre avait dîné avec M. Selwyn Lloyd en présence du seul M. Logan, collaborateur du secrétaire d'État et qu'il était reparti par avion à 23 h 10 »*⁹⁸. De son côté, avant de dîner avec Lloyd et Logan, Pineau raconte qu'il comparut « *devant le cabinet Eden au complet qui écouta mon exposé succinct dans le plus grand secret* »⁹⁹.

Le témoignage de Pineau sur ce très court séjour à Londres est également très succinct ! Quant à celui de Eden, il est inexistant sur cette rencontre avec Pineau et, d'une façon générale, sur les entretiens de Sèvres. Dans ses Mémoires, Eden se garde bien, en effet, de parler des rencontres de Sèvres et du « *protocole* » tripartite qui s'en suivra ! Ainsi, il écrit que, « *dans le cas d'un conflit israélo-égyptien [...] les ministres avaient déjà étudié, au cours de plusieurs réunions, les divers développements que pouvait prendre la situation. Nous en avons également discuté avec les Français. Le 25 octobre, le Cabinet avait examiné la possibilité d'un conflit entre Israël et l'Égypte, et arrêta, en principe, quelle serait notre réaction s'il survenait* »¹⁰⁰. Il n'est nullement fait mention de la collusion avec Israël ! Toutefois, nous savons que le 23 octobre en fin de journée, « *Anthony Eden donna son accord pour finaliser les négociations avec l'appui du « cabinet restreint », à l'exception de Selwyn Lloyd. Ce dernier « sera remplacé pour ces ultimes négociations par le sous-secrétaire au Foreign Office, spécialiste du renseignement, Patrick Dean, accompagné de David Logan* », relate François Lafon¹⁰¹.

De son côté, Jean-Yves Bernard rapporte que « *dans ses conversations avec les deux dirigeants britanniques, le ministre français plaide avec succès pour l'adoption du plan Dayan. Selon le bref compte rendu partiel rédigé le 24 octobre par Lloyd, Pineau réclame et obtient à nouveau l'assurance que le Royaume-Uni ne respectera pas la Déclaration tripartite en cas de conflit armé déclenché contre l'Égypte par l'État hébreu. Les trois hommes conviennent ensuite de la mise en scène diplomatique qui préludera à l'entrée en jeu de leurs armées : sous la menace d'une action militaire, on exigera l'arrêt des combats et le retrait des belligérants au-delà d'une certaine distance du canal. Naturellement, ils savent bien que l'Égypte n'admettra pas cette mise en demeure de reculer sur son propre territoire devant l'agresseur* »¹⁰². Ils s'accordent aussi sur la nécessité

⁹⁸ Jean Chauvel, *op. cit.*, p.198.

⁹⁹ Christian Pineau, *op. cit.*, p.134.

¹⁰⁰ Anthony Eden, *op. cit.*, p.587.

¹⁰¹ François Lafon, *op. cit.*, 586.

¹⁰² Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.241-242.

de tenir les Américains dans l'ignorance des dispositions arrêtées parce que ces derniers se trouvent « *absorbés* » par leurs élections présidentielles et, plus encore, à cause des rapports avec Dulles, généralement insatisfaisants, quand ils concernent quelque action américaine dans « *l'affaire de Suez* ». Par ailleurs, « *dans sa note sur les consultations du 23 octobre, Selwyn Lloyd prend en outre soin de signaler son ultime tentative pour persuader son homologue français du bien-fondé et des avantages d'un règlement selon les lignes du compromis avec l'Égypte esquissé à New York* » ¹⁰³.

§ 5 - LA FINALISATION DU « PROTOCOLE DE SÈVRES »

I- La dernière réunion tripartite du 24 octobre

A-Les dernières mises au point de la délégation israélienne

Comme la veille, tôt dans la matinée du 24 octobre, Ben Gourion convoqua Dayan et Peres. Dayan raconte, que le dirigeant israélien « *sortit une feuille sur laquelle il avait noté un certain nombre de questions préparées pour cet entretien. À mesure qu'il les lisait, mes appréhensions se dissipaient, car elles commençaient presque toutes par « comment », « quand », « avec quoi » et non pas « si ». De toute évidence il était arrivé à une décision positive. Les questions qu'il posa peuvent être déduites des réponses que j'y fis* », et tout particulièrement :

« *Jour « J » pour l'armée israélienne : lundi 29 octobre à 17 heures locales. Jour « J » pour les Britanniques et Français : mercredi 31.*

« *Après le rejet de l'ultimatum par l'Égypte, les forces britanniques et françaises commenceront à bombarder les terrains d'aviation à l'aube le mercredi 31 octobre et deux brigades françaises débarqueront le 2 novembre. D'après ce que j'en savais, les forces françaises et britanniques comprendraient au total 4 brigades d'infanterie, 400 chasseurs et 120 bombardiers.*

« *Les Français disaient que leurs forces resteraient avec celles des Britanniques dans la zone du canal en empêchant les forces égyptiennes de passer sur la rive est et les forces israéliennes sur la rive ouest.*

« *Quant à une éventuelle garantie britannique de la neutralité jordanienne et irakienne, Selwyn Lloyd avait dit que Londres ne donnerait pas son accord à une attaque israélienne, mais n'interviendrait pas si, attaqués par la Jordanie, nous ripostions.*

¹⁰³ *Op. cit.*, p.242.

« Aurions-nous la permission de prendre le détroit de Tiran ? Les Français avaient répondu « certainement » et selon eux les Britanniques n'élèveraient pas d'objections à ce que nous prenions les secteurs du Sinaï à l'est du canal. Le secrétaire de Selwyn Lloyd m'avait également dit que la Grande-Bretagne ne s'opposerait pas aux petites rectifications de frontière que nous pourrions faire au cours de la campagne.

« Quel type de formation enverrions-nous dans la zone du canal le jour « J » ? Pas moins d'un bataillon, encore qu'à mon avis, les Britanniques demanderaient peut-être une brigade. Notre intérêt était d'engager une force peu importante »¹⁰⁴.

Toute la matinée, Ben Gourion continuait à sonder et à interroger, raconte Dayan. *« Nous nous étions levés, prêts à partir, quand il dit, comme s'il y pensait après coup : « Le plan Moshe est bon. Il épargne des vies »¹⁰⁵. Ben Gourion est maintenant prêt à rentrer dans la coalition tripartite promue par les Français.*

B-Dans l'attente de la délégation britannique : Pineau rend compte de sa rencontre avec Eden

Dans l'après-midi du 24, Pineau revint de Londres et annonça que des représentants de la Grande-Bretagne allaient arriver dans l'heure et qu' *« il croyait possible de parvenir à un accord. Il avait rencontré Eden et l'avait trouvé, comme il l'espérait, beaucoup mieux disposé que Selwyn Lloyd »*, relate Dayan¹⁰⁶.

À ce sujet, Shimon Peres rapporte les propos échangés entre Ben Gourion et Pineau. Ce dernier *« déclara, d'un ton sarcastique : « Nous avons amené les Anglais d'une incompréhension totale à une incompréhension partielle ». À quoi Ben Gourion s'écria : « Pourquoi donc n'êtes-vous pas arrivés à supprimer toute incompréhension de leur part ? ». À ce moment, « Guy Mollet prit la défense d'Anthony Eden, l'homme qui avait courageusement démissionné en 1938 de son poste de ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement de Neville Chamberlain. Mollet le connaissait depuis longtemps, et il avait la conviction qu'Eden ne nourrissait pas d'arrière-pensée envers Israël »¹⁰⁷.*

¹⁰⁴ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.223-225.

¹⁰⁵ *Ibid*

¹⁰⁶ *Ibid*

¹⁰⁷ Shimon Peres, *op. cit.*, p.339.

Concernant le prétexte, « les Britanniques avaient souligné, une fois encore, qu'il devrait être un « acte de guerre de grande envergure ». Ils acceptaient d'avancer les dates et d'entrer en action dans la nuit du 30, c'est-à-dire à 4 heures le mercredi. Ils acceptaient aussi qu'un paragraphe sur le cessez-le-feu figurât dans le texte de l'ultimatum, de manière que tout bombardement ultérieur d'objectifs israéliens par les Égyptiens fût considéré comme une violation des conditions de l'ultimatum. Ce dernier exigerait, outre le retrait des deux armées en arrière du canal, l'entrée des forces armées britanniques et françaises dans la zone de celui-ci. Les Égyptiens s'y refuseraient certainement, donc il n'y avait aucune chance pour qu'ils acceptent l'ultimatum ». ¹⁰⁸

Les Britanniques auraient insisté à nouveau pour que l'opération soit réalisée aussi près du canal que possible et révèle quelque importance : « un raid de commando, par exemple, ne conviendrait pas. Pineau ajoute, au grand étonnement de Ben Gourion, que tous les raids de représailles israéliens n'ont jusqu'ici donné à la Grande-Bretagne d'excuse suffisante à une intervention. « Autant que Pineau l'ait compris, ce n'est pas l'effectif des troupes qui compte mais le genre d'opération et « la publicité qu'on lui fera » ¹⁰⁹. Par ailleurs, ils utiliseront le terme « recours » plutôt que « ultimatum », afin de ne pas froisser la susceptibilité d'Israël. Enfin ils acceptent que l'Armée de l'air apporte son concours, y compris avec les F-84F, « mais ils préféreraient que, le premier jour, les appareils portent les marques de l'aviation israélienne » ¹¹⁰. Aussi, pour Pineau cet accord des Britanniques est convenable et conforme aux propositions de Dayan. Mais, comme le relate Motti Golani, « devant les délégués français étonnés, les Israéliens entament alors en hébreu une discussion animée. Le principal souci de Dayan est la référence au cessez-le-feu dans l'ultimatum : on ne peut, selon lui, écarter la possibilité d'Israël laissé dans le Sinäï avec le seul « prétexte » - sans ainsi n'avoir atteint aucun de ses objectifs. Cette fois c'est au tour de Ben Gourion de calmer ses collègues : Lloyd nous demande la présence d'un petit élément sur le canal dans la première phase de l'opération. Cela peut être un parachutage. Mais qu'advient-il de cette unité si le cessez-le-feu intervient à moins de 24 heures de l'ultimatum ? » ¹¹¹.

¹⁰⁸ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.225.

¹⁰⁹ Motti Golani, *op. cit.*, p.191.

¹¹⁰ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.192.

¹¹¹ Motti Golani, *op.cit.*, p.192.

C-Les Israéliens veulent, après le « prétexte », réaliser leurs objectifs de guerre

Pour les Israéliens, le « *prétexte* » doit en effet également servir de *casus belli* à Israël, lui permettant ainsi de prendre l'avantage dans le Sinaï. Il est cependant à craindre que si un cessez-le-feu entre en vigueur immédiatement après le bombardement de la zone du Canal par les Alliés, Israël ne sera plus en mesure de concrétiser ses objectifs de guerre : battre l'armée égyptienne et s'emparer du détroit de Tiran. En d'autres termes, *Tsahal* veut pouvoir disposer du « *temps* » nécessaire pour achever sa mission avant de cesser son offensive. Selon Motti Golani, « *bien que Pineau ne parle pas l'hébreu, il paraît saisir l'essentiel du débat interne des Israéliens : « La réponse à l'ultimatum, dit-il, doit être l'affirmation d'un empressement à se soumettre, ce qui n'est pas la même chose qu'une soumission immédiate ».* « *De toute façon, ajoute Thomas, les termes de l'ultimatum ne concerneront pas Israël puisque ses troupes se trouveront à quinze kilomètres du canal ».* « *De plus, renchérit Pineau, l'ultimatum parle d'un cessez-le-feu bilatéral. Dans les conditions fixées aux Égyptiens, il n'y a aucune chance qu'ils acceptent* » ¹¹². Dayan est toujours récalcitrant, mais Ben Gourion intervient dans la conversation pour annoncer qu'il accepte les propositions de Pineau. À ce moment arrivent à Sèvres les deux représentants du gouvernement britannique : Patrick Dean et David Logan.

Patrick Dean est un fonctionnaire du *Foreign Office* qui préside le comité interarmées du renseignement – le MI 6 – ¹¹³, et Donald Logan le secrétaire privé de Lloyd, arrivé à Sèvres avec son ministre deux jours auparavant.

II- Les protocoles de Sèvres

A-Une délégation britannique composée de fonctionnaires

Au sujet de l'absence de Selwyn Lloyd, Christian Pineau témoigne : « *Mon collègue était retenu à Londres pour une séance du Parlement, où Anthony Eden devait subir un nouvel assaut des travaillistes* ». Il rajoute le commentaire suivant : « *Envoyer un haut fonctionnaire pour négocier dans de telles conditions paraîtra surprenant, car la marge de manœuvre de sir Patrick était manifestement trop faible pour laisser à celui-ci des possibilités d'initiatives. Sans doute un*

¹¹² Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.192-193.

¹¹³ Le service n° 6 du *Military Intelligence*, connu sous le nom de l'*Intelligence Service*, est chargé du recueil du renseignement par des moyens humains et du contre-espionnage à l'étranger.

*protocole établi au sommet par Anthony Eden lui-même, Ben Gourion et Guy Mollet eût marqué plus de cohérence et d'esprit politique »*¹¹⁴. Certes, mais Christian Pineau savait très bien que la « *cohérence et l'esprit politique* » d'Anthony Eden consistait à masquer à tout prix la collusion avec Israël. Quant à l'absence de Selwyn Lloyd, elle était surtout justifiée par le fait qu'il était en désaccord avec Eden sur l'intervention militaire contre l'Égypte ». De son côté Dayan prend acte qu'« à n'en pas douter, le niveau de ce groupe était abaissé par la substitution d'un fonctionnaire du Foreign Office au ministre, mais au point de vue pratique, je pensais que l'absence de Selwyn Lloyd ne serait pas une perte »¹¹⁵.

Aux délégués britanniques, Ben Gourion et Dayan clarifient deux questions touchant les intérêts distincts d'Israël dans la guerre avec l'Égypte. Ben Gourion tient d'abord à rappeler qu'« Israël n'aurait jamais eu recours à la guerre pour obtenir la liberté de navigation dans le canal de Suez. Mais il est disposé à combattre pour le détroit d'Eilat et faire respecter le principe international de cette liberté. Je ne me battraï pas pour Suez, mais pour Eilat qui est le problème essentiel »¹¹⁶.

En effet, pour les Israéliens : « *Le détroit de Tiran est le canal de Suez d'Israël. Nous avons l'intention d'occuper le détroit et de sauvegarder la liberté de navigation par Eilat* »

« - *Qui s'emparera du Détroit ?* demande Patrick Dean.

« - *Nous, répond Ben Gourion. Et nous comptons bien y rester pour de bon.*

«- *Ne pensez-vous pas le faire dans le cadre du plan général ?*

« - *Certainement. Nous y avons beaucoup songé. Nous connaissons bien ces territoires, depuis quelque trente-cinq siècles, puisque nous venons d'Égypte.*

« - *Mais à cette époque, vous n'avez pas fait le voyage en voiture, plaisante Logan.*

« - *C'est pourquoi, rétorque Dayan, cela nous a pris plus de vingt-quatre heures* ».

D'un ton plus sérieux, il s'adresse aux représentants britanniques :

« - *Ai-je bien compris que vous exigiez que notre armée s'arrête à quinze kilomètres du canal et que, à la cessation des hostilités, ce soit là notre ligne de front ?*

« - *En effet, répond Dean. C'est ce que l'article 2 de l'accord proposé stipule.*

« - *Nous avons des ennuis avec l'armée égyptienne dans le Sinaï, intervient Ben Gourion. Souhaitez-vous les avoir en Angleterre ?*

¹¹⁴ Christian Pineau, *op. cit.*, p.149.

¹¹⁵ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.226.

¹¹⁶ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.195.

« - *Nous vous laisserons ce souci* », conclut Logan ¹¹⁷

Ben Gourion et Dayan considèrent en effet que l'ensemble de la péninsule du Sinaï, à l'exception du canal de Suez, comme un objectif israélien et ne veulent pas de troupes britanniques dans ce secteur. Les délégués britanniques semblent l'avoir compris. Concernant la menace jordanienne, Ben Gourion tient également à rappeler à nouveau le sens de la promesse faite par Lloyd : si la Jordanie attaquait Israël, la Grande-Bretagne ne serait plus liée à elle par son pacte de défense. « *Les délégués britanniques conviennent que tel est l'esprit de l'engagement pris, mais se hâtent d'ajouter qu'ils ne sont pas autorisés officiellement à déclarer que la Grande-Bretagne ne tient plus compte de son pacte de défense avec la Jordanie* ». Le niveau de représentation britannique ne permet pas de statuer sur ce point, mais « *Dean laisse entendre que son collègue et lui-même sont disposés à prendre le risque de reconnaître que la Grande-Bretagne n'utilisera pas la force pour aider la Jordanie. En d'autres termes, il est clair pour lui que la Grande-Bretagne veut bien abandonner son engagement avec la Jordanie. Logan fait observer – en chuchotant, note Bar-On, qui est chargé du compte rendu – que les Israéliens surestiment la Légion arabe* », relate Motti Golani ¹¹⁸. Mais Ben Gourion ne peut se satisfaire d'une entente verbale et demande un assentiment explicite et formel de la Grande-Bretagne. De son côté, Pineau, qui réalise que cette question peut faire s'écrouler tout l'édifice si difficilement construit, s'empresse d'intervenir : « *Je souhaite rappeler à tous que ce n'est pas l'une des premières conditions que la France a émises envers la Grande-Bretagne quand la collaboration avec Israël a été évoquée à l'origine* » ¹¹⁹.

Devant cette situation, et afin d'aplanir les difficultés « *provenant de la suspicion systématique de Ben Gourion vis-à-vis des arrière-pensées éventuelles des propositions anglaises* », Abel Thomas rapportant que Ben Gourion « *demandait un protocole signé de tous, comprenant tout ce qui aura été décidé et convenu d'un commun accord entre Français, Anglais et israéliens* », témoigne : « *J'étais chargé de l'élaboration de ces documents avec le général Challe, le général Martin, Lagan, Dean, Arthur Ben Nathan et Joseph Nahmias* » ¹²⁰.

À 17 heures, nous précise Dayan, « *un petit groupe se rendit dans une pièce voisine pour résumer le résultat de nos entretiens. Pour Israël : un membre du bureau de l'attaché militaire et moi-*

¹¹⁷ *Op. cit.*, p.194-195.

¹¹⁸ Motti Golani, *op. cit.*, p.174.

¹¹⁹ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.173-174.

¹²⁰ Abel Thomas, *op. cit.*, p.193-194.

même. Les discussions furent laborieuses et durèrent deux heures. Quand elles eurent pris fin, le cliquetis professionnel d'une machine à écrire se mit à marteler le silence dans une pièce adjacente [...] Ben Gourion était tendu et ne faisait rien pour le dissimuler. Il lut et relut les articles avec un soin minutieux, les sourcils froncés par une furieuse concentration, en marmonnant chaque mot à part lui. Puis il plia soigneusement le papier dans la poche intérieure de son veston ». Il rajoute : « L'importance essentielle du plan, - il s'agit du « **protocole de Sèvres** » - c'était d'exister. Il précisait la participation de chacun à la campagne et les buts que chacun souhaitait atteindre. Sur ce dernier point, le parallélisme était très net entre la libre navigation à toutes les nations et le nôtre qui était de tenir la rive ouest du golfe d'Aqaba ainsi que les îles de Tiran et Sanapir pour assurer la liberté de navigation dans ces eaux. La seule différence notable était que la présence anglo-française était qualifiée de temporaire, alors que la côte ouest du golfe d'Aqaba était dite occupée et non pas tenue provisoirement ». Dayan conclut en ces termes : « Du point de vue israélien, le plan résolvait le problème de l'ultimatum. Il éliminait tout élément de menace et de mise en garde envers Israël et redonnait à l'appel franco-anglais sa vraie place, celle d'un élément du plan d'action global. De cette façon, c'était seulement pour l'Égypte qu'il prenait le sens d'un ultimatum ; pour Israël, il faisait partie de la procédure, sans plus »¹²¹.

B- Un accord tripartite sous le sceau du secret

Le 24 octobre, à 19 heures, le texte suivant est paraphé par les représentants des trois pays, avec leurs initiales : DGB pour David Ben Gourion, - qui a exigé la rédaction d'un tel document - C.P. pour Christian Pineau et P.D. pour Patrick Dean :

« Les résultats des conversations qui se sont déroulées à Sèvres du 22 au 24 octobre 1956 entre les représentants du Royaume-Uni, de l'État d'Israël et de la France sont les suivants :

- 1- Les forces israéliennes lancent le 29 octobre 1956 dans la soirée une opération d'envergure contre les forces égyptiennes en vue d'atteindre le lendemain la zone du canal.
- 2- Les gouvernements britannique et français constatant ces événements adressent respectivement et simultanément dans la journée du 30 octobre aux gouvernements égyptien et israélien les deux appels répondant aux lignes directrices suivantes :
 - Au gouvernement égyptien : a) arrêter toute action de guerre ; b) retirer toutes ses troupes à la distance de 10 miles du canal ; c) accepter l'occupation temporaire des positions clés

¹²¹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.227.

sur le canal pour garantir la liberté de transit sur le canal par les navires de toutes nations jusqu'à un règlement définitif.

- *Au gouvernement israélien : a) arrêter toute action de guerre ; b) retirer toutes ses troupes à la distance de 10 miles à l'est du canal.*

Par ailleurs, le gouvernement israélien sera informé de ce que les gouvernements français et britanniques ont demandé au gouvernement égyptien d'accepter l'occupation temporaire des positions-clés sur le canal par les forces anglo-françaises.

Il est entendu que si l'un des deux gouvernements refusait ou ne donnait pas son accord dans un délai de douze heures, les forces anglo-françaises interviendraient avec les moyens nécessaires pour que leurs demandes soient acceptées.

- *Les représentants des trois gouvernements sont d'accord pour que le gouvernement israélien ne soit pas tenu d'accepter les clauses de l'appel qui lui est adressé, dans le cas où le gouvernement égyptien n'accepterait pas celles de l'appel qui lui est adressé d'autre part ».*

3 – Dans le cas où le gouvernement égyptien n'aurait pas dans les délais fixés donné son accord aux clauses de l'appel qui lui a été adressé, les forces anglo-françaises déclencheront le 31 octobre dans les premières heures¹²² de la matinée les opérations militaires contre les armées égyptiennes.

4 – Le gouvernement israélien enverra des forces afin d'occuper la côte ouest du golfe d'Akaba et le groupe des îles de Tiran et Sunagrin pour assurer la liberté de navigation dans le golfe d'Akaba.

5 – Israël s'engage à ne pas attaquer la Jordanie pendant la durée des opérations contre l'Égypte. Mais au cas où dans la même période la Jordanie attaquerait Israël, le gouvernement britannique s'engage à ne pas venir en aide à la Jordanie.

6 – Les dispositions du présent protocole doivent rester rigoureusement secrètes.

7 – Elles n'entreront en vigueur qu'après l'accord des trois gouvernements »^{123 124}.

¹²² Soit environ 36 heures après le début des opérations israéliennes.

¹²³ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.90-91.

¹²⁴ « L'original de l'accord de Sèvres n'a pu être retrouvé. Les copies françaises et britanniques ont dû être détruites. Une photocopie de la copie israélienne est conservée dans les archives de l'institut Ben Gourion à Sde Boker ». (Motti Golani, *op.cit.*, p.174)

C-Un protocole franco-israélien complémentaire

Pineau rapporte l'existence d'un « *autre protocole, signé par Bourghès-Maunoury, le même jour, entre Israël et la France. Le texte a le mérite de l'honnêteté et de la clarté. En voici le texte intégral* »¹²⁵:

« *Le gouvernement français s'engage à faire stationner sur le territoire d'Israël, pour assurer la défense aérienne du territoire israélien pendant la période du 29 au 31 octobre 1956* »¹²⁶, *un escadron renforcé de Mystère IV, un escadron de chasseurs- bombardiers. Par ailleurs, deux navires de la marine nationale feront escale dans le même temps dans les ports israéliens* »¹²⁷.

Pour Pineau : « *Si nous nous étions contentés de cet engagement, quitte même à le renforcer, nous aurions concouru à la victoire d'Israël sans avoir à nous lancer dans une aventure hasardeuse* »... c'est facile de re-écrire l'histoire après coup !

Au soir du 24 octobre, la délégation israélienne rentre en Israël. Le lendemain l'armée israélienne reçoit le « *feu vert* » pour déclencher l'opération *Kadesh* le 29 en fin d'après-midi.

D-La validation formelle du « protocole » tripartite par Eden, contraint et forcé

Il était indispensable pour Ben Gourion, d'avoir une signature du texte par les représentants des trois gouvernements : il fallait donc obtenir l'accord définitif des Britanniques. Ben Gourion est peu confiant et il écrit dans son Journal, alors qu'il s'envole pour Israël : « *Je doute fort que l'accord de Londres nous parvienne* »¹²⁸.

Abel Thomas rapporte que : « *Les deux délégués anglais, qui avaient participé la veille à la rédaction du protocole et des accords de Sèvres et étaient repartis pour Londres le soir même, arrivaient à mon bureau à 16 heures, porteurs de l'accord d'Eden. Je me rendais avec eux et Louis Mangin chez Christian Pineau. Ils nous confirmaient l'accord du Premier anglais sur l'ensemble des conversations de Sèvres, sans aucune allusion au protocole. La lettre d'Eden était adressée personnellement à Guy Mollet. Pineau préparait alors aussitôt le texte du message de Guy Mollet à Ben Gourion et destiné à accompagner la photocopie de la lettre d'Eden* »¹²⁹.

¹²⁵ Au sujet de ce document bilatéral séparé, paraphé par Bourghès-Maunoury seul, l'historien Motti Golani « *n'a pas trouvé de signature israélienne -, les Britanniques ayant été laissés dans l'ignorance de cet accord.* » (Motti Golani, *op. cit.*, p.195)

¹²⁶ En fait, les unités aériennes françaises resteront activées jusqu'au 4 novembre.

¹²⁷ Christian Pineau, *op. cit.*, p.150.

¹²⁸ Michel Bar-Zohar, *Ben Gourion*, (traduit de l'anglais par Claude Devax), Fayard, Paris, 1986.

¹²⁹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.196.

Anthony Eden, en effet, n'écrit pas directement à son homologue israélien. Mais il envoie à Guy Mollet une lettre plutôt vague, datée du 25 octobre : « *Le gouvernement de Sa Majesté a été informé du déroulement des conversations qui ont eu lieu à Sèvres du 22 au 24 octobre. Il confirme que, dans la situation envisagée, il agira ainsi qu'il en a été décidé* »¹³⁰. La discrétion est de rigueur !

Le jour même, Mollet écrit à Ben Gourion :

« *Mon cher premier ministre,*

Je vous confirme l'accord du gouvernement français sur le résultat des conversations de Sèvres et les termes du protocole final auxquels elles ont donné lieu. J'ai, d'autre part, reçu de Sir Anthony Eden une lettre par laquelle celui-ci me confirme l'agrément du gouvernement britannique. Pour votre information personnelle, je vous communique une photocopie de ladite lettre. Croyez, mon cher premier ministre, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux »¹³¹.

Ben Gourion se contente de ces quelques lignes du Britannique et répond à Guy Mollet par une lettre datée du 26 :

« *Mon cher président,*

J'ai bien reçu votre lettre du 25 octobre 1956, dans laquelle vous confirmez l'accord du gouvernement français sur le résultat des conversations de Sèvres et les termes du protocole du 24 octobre 1956. Vous m'informez d'autre part d'avoir reçu de Sir Anthony Eden une lettre par laquelle celui-ci confirme l'agrément du gouvernement britannique. Je vous confirme, avec grand plaisir, l'accord du gouvernement israélien sur le résultat des conversations de Sèvres et les termes du protocole du 24 octobre 1956. Croyez, mon cher président, à l'assurance de mes sentiments les plus cordiaux »¹³².

Comme le souligne Abel Thomas, « *ce scénario était extraordinaire : il était clair qu'aucun membre du gouvernement anglais n'avait voulu s'adresser par écrit, de quelque façon que ce fût, à un membre du gouvernement israélien ! Aucun ministre du gouvernement de Sa Majesté la Reine n'avait voulu, pour l'Histoire, se compromettre dans un document destiné à Israël, et pouvant constituer la preuve, signée, de la collusion de fait « Grande-Bretagne – Israël »* »¹³³. Pour le général Ély : « *on peut dire, le 25 octobre, que les gouvernements français et britanniques ont déjà « franchi le Rubicon » ; ils ont pris la décision de passer de la phase diplomatique à la phase militaire, mais « le coup n'est pas encore parti* »¹³⁴.

¹³⁰ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.95.

¹³¹ *Op. cit.*, p.96-97.

¹³² *Ibid*

¹³³ Abel Thomas, *op. cit.*, p.196-197.

¹³⁴ Paul Ély, *op. cit.*, p.153.

III- La « *diffusion* » du document

A-Anthony Eden est furieux de son existence... qui peut laisser des traces !

Le premier ministre britannique est furieux sur le fait qu'il y ait eu la rédaction d'un tel procès-verbal signé par le représentant de chaque délégation, dont celle du Royaume-Uni, en la personne de Patrick Dean !

À ce sujet, Denis Lefebvre, dans son ouvrage sur Suez, rapporte que le journaliste Vincent Jauvert, de l'hebdomadaire *Le Nouvel Observateur*, a publié le témoignage de Donald Logan qui lui a raconté qu'à leur retour à Londres « *les deux négociateurs britanniques sont allés voir Anthony Eden avec le document signé : « Celui-ci est devenu fou de rage. Il ne voulait aucune trace de cette alliance. Aucune ! »*. Le premier ministre exige alors que les deux hommes retournent à Paris pour demander que tous les originaux soient détruits. « *Dès le lendemain, reprend Logan, nous sommes allés voir Pineau et lui avons demandé son texte. Il nous a demandé un délai de réflexion et nous a fait littéralement enfermer dans une salle du Quai d'Orsay. Au bout de quatre heures, il nous a expliqué que Ben Gourion et lui refusaient notre demande. Ils voulaient probablement garder une preuve, un moyen de pression, au cas où Eden ne tiendrait pas ses engagements* »¹³⁵. Ils rentrent à Londres, informent le premier ministre, qui fait alors détruire les quelques photocopies du protocole qui avaient déjà été effectuées. Quant à l'original, personne ne l'a jamais revu. Cet historien relève que « *jamais les Britanniques ne reconnaîtront avoir signé ce document. Selwyn Lloyd lui-même, dans ses Mémoires, ne fera référence qu'à un « procès-verbal de discussion* ». Évoquant ce témoignage dans *Le Monde* du 30 juillet 1978, le journaliste Henri Pierre écrira même, au vu d'une enquête parue au même moment dans la presse britannique, que le *Foreign Office* affirmait n'avoir aucune trace dans ses archives de ce document qui est introuvable en France dans son intégralité. « *Il a été reproduit dans le numéro daté des 17-23 octobre 1996 de l'hebdomadaire Le Nouvel Observateur. Dans sa présentation, le journaliste Vincent Jauvert a expliqué la façon dont il se l'est procuré. Faute de pouvoir le trouver en France ou en Grande-Bretagne, il a réussi à consulter un exemplaire déniché par la BBC en Israël, où il était enfoui depuis des décennies dans les archives de l'État hébreu. La BBC n'a pu avoir accès qu'à une photocopie du texte, réalisée à une époque inconnue : l'original paraît avoir disparu. Vincent Jauvert établit qu'après la signature, David Ben Gourion a conservé son exemplaire du protocole : « Il a soigneusement plié les trois feuillets*

¹³⁵ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.94.

*signés et les a glissées dans sa poche de chemise. Pendant un temps, il a, semble-t-il, gardé le texte chez lui ou dans son bureau »*¹³⁶.

B-La « diffusion » confidentielle, en France, du protocole tripartite

D'après Pineau, concernant le « *protocole de Sèvres* », : « *Les membres du gouvernement avaient été tenus au courant de ses clauses et les avaient approuvées* », sans préciser à quel moment : avant le déclenchement des opérations – du 29 octobre – ou à la fin des hostilités ? S'agissait-il également du deuxième protocole signé avec les Israéliens¹³⁷ ? Et, « *Mieux, rajoute Pineau, nous avons tenu à avertir le général de Gaulle, en tant que chef d'un grand parti politique représenté au parlement et au sein même du Cabinet. Sa réaction fut la suivante, bien dans son style : « J'approuve l'opération sauf sur un point : celui d'en confier la direction à un général anglais »*¹³⁸. Pineau ne précise pas si le(s) protocole(s) a (ont) été présenté (s) à de Gaulle.

IV- Eden achève l'opération de « mise en condition » de son Cabinet

Le 24 octobre, le jour de la signature du « *protocole de Sèvres* », « *le Premier ministre poursuit son entreprise de persuasion du Cabinet en vue de la réalisation du scénario israélien. D'abord, il fait état à la fois du refus des Français de reprendre les discussions avec l'Égypte et de leur désir de fonder tout recours aux armes sur un motif commun aux deux gouvernements, pour l'instant introuvable. Puis, Eden revient sur l'obligation de libérer les réservistes et de décharger les navires, non sans mettre en relief les effets néfastes de ces mesures sur la position diplomatique du pays devant l'Égypte* »¹³⁹.

Les ministres « *examinent ensuite l'éventualité d'une action militaire qui, conduite durant les mois d'hiver, aurait les mêmes buts qu'auparavant : prendre le contrôle du canal et provoquer la chute du régime nassérien. Au cours des discussions, on émet l'opinion qu'en cas d'intervention militaire franco-anglaise, Israël lancerait contre l'Égypte une offensive générale qui réduirait la période initiale de bombardement aérien prévue par le commandement franco-britannique. Un tel développement pourrait susciter le soutien unanime du monde arabe à l'Égypte. Toutefois, de*

¹³⁶ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.92.

¹³⁷ Un troisième protocole secret - entre la France et Israël - sera signé, le 25 octobre, portant sur une coopération dans le domaine du nucléaire, avec la participation du CEA. (Sujet abordé dans la Conclusion « *Bilan et conséquences de la crise de Suez* » du Titre Premier de la Partie I)

¹³⁸ Christian Pineau, *op. cit.*, p.152.

¹³⁹ Jean-Yves Bernard, *op. cit.*, p.245.

*l'avis du Premier ministre, à côté de ce « risque sérieux » existe celui, plus grave encore, qu'à défaut d'agir militairement dans un court délai pour rabaisser le prestige du colonel Nasser, son influence s'étende à travers le Moyen-Orient, à un degré tel qu'il deviendrait plus difficile de le renverser »*¹⁴⁰.

En outre, Eden, qui fait état de complots égyptiens dans les autres pays arabes, affirme que saisir le canal constitue le meilleur prétexte que l'on puisse trouver pour intervenir en Égypte. Néanmoins, le Cabinet se penche également sur les moyens de résoudre la crise de Suez par la voie diplomatique. Pour cela, il faudrait demander aux Égyptiens de produire dans un laps de temps limité leur proposition pour « *placer le canal sous la supervision internationale* ». Comme le jour d'avant, certains gouvernants, probablement des membres de l'*Egypt Committee* ralliés aux vues du Premier ministre, énoncent deux objections majeures : d'une part, point soulevé le jour précédent, les Français ne veulent pas reprendre les discussions ; d'autre part, les Égyptiens feraient assurément dans les délais requis des offres qui, bien qu'elles puissent paraître fournir une base de discussion, seraient insatisfaisantes. Le gouvernement se trouverait alors, affirme-t-on, devant un dilemme : soit poser des exigences inacceptables en vue de recourir à la force, soit rechercher un règlement négocié et renoncer ainsi à leur « *second objectif, diminuer l'influence du colonel Nasser au Moyen-Orient* »¹⁴¹.

*« Ainsi, les ministres abordent-ils le 24 octobre, de façon plus approfondie, la question d'une solution militaire à la crise de Suez, dont le Premier ministre, à l'évidence soutenu par le secrétaire d'Etat au Foreign Office, se fait désormais l'avocat. L'implication d'Israël dans un conflit qui résulterait d'une action militaire anglo-française, fait maintenant l'objet d'une appréciation positive des dirigeants les plus importants »*¹⁴².

Par ailleurs, « *le réel problème posé par le veto de la France contre toute reprise des discussions avec l'Égypte, n'occasionne apparemment pas de débat au sein du Cabinet, mais on exclut dorénavant de toute façon cette possibilité en prétextant de la mauvaise foi présumée des Égyptiens, même si, à la réunion du 23 octobre, Lloyd estimait encore possible un règlement à l'amiable. Il faut enfin relever l'ambiguïté entretenue par Eden et ses proches collègues sur les fins réelles de*

¹⁴⁰ *Ibid*

¹⁴¹ *Op. cit.*, p.245-246.

¹⁴² *Op. cit.*, p.246.

leur politique : il s'agit tantôt du renversement de Nasser, tantôt l'affaiblissement de son influence dans le monde arabe », relève Jean-Yves Bernard ¹⁴³.

Le 25 octobre, au lendemain du protocole de Sèvres, « le Premier ministre avise le Cabinet que la possibilité d'une attaque israélienne contre l'Égypte, évoquée quelques jours auparavant, se confirme. Il demande en conséquence à ses collègues de considérer dès à présent la situation que créerait une guerre entre ces deux pays, ainsi que l'opportunité, dans ce contexte, d'une intervention franco-anglaise, que les Français estiment justifiée, afin de mettre fin au conflit. Ces derniers pourraient même agir seuls ou en association avec Israël en cas d'abstention britannique.

Dans l'éventualité d'un assaut israélien de grande envergure, Eden prône l'envoi d'un ultimatum par lequel les gouvernements français et anglais mettraient les deux ennemis en demeure de cesser les hostilités et de se replier à dix milles d'un côté et de l'autre du canal. Israël pourrait se rendre à ces exigences. Y céder reviendrait pour les Égyptiens à porter un coup « fatal » au prestige de leur président, et leur refus de s'y conformer justifierait l'action militaire anglo-française par l'obligation de protéger la voie maritime de Suez » ¹⁴⁴.

Le Premier ministre « observe encore qu'on ne peut pas éviter l'accusation de collusion avec l'État hébreu, qui interviendra de toute façon dès lors que la France et la Grande-Bretagne recourront à la force contre l'Égypte. Mieux vaut donc, conclut-il, paraître arbitrer entre Israël et son voisin que de sembler coopérer avec le premier dans une attaque contre le second » ¹⁴⁵. Le secrétaire d'État au Foreign Office « prend ensuite la parole pour soutenir le point de vue de son chef. À nouveau, il fait état des menées subversives des Égyptiens dans plusieurs pays arabes et il souligne que, si l'on n'agit pas promptement contre Nasser, la position britannique se trouvera minée à travers tout le Moyen-Orient. Lloyd affirme enfin ne pas entrevoir d'autre occasion de faire aboutir la crise de Suez que celle que fournirait une initiative militaire israélienne contre l'Égypte, en dépit de ses effets « malheureux » sur l'opinion dans les États arabes » ¹⁴⁶.

Au cours de leurs discussions, « les ministres britanniques retiennent deux arguments principaux à l'appui des propositions de leur leader. Premièrement, la France et le Royaume-Uni pourraient invoquer le droit international pour fonder leur action, car sauvegarder la libre circulation dans le canal constitue une nécessité internationale. Deuxièmement, on ne peut pas laisser

¹⁴³ *Ibid*

¹⁴⁴ *Op. cit.*, p.246-247.

¹⁴⁵ *Op. cit.*, p.247.

¹⁴⁶ *Ibid*

se prolonger plus longtemps la crise, car même si l'on choisissait de négocier, il faudrait maintenir le dispositif militaire actuel, aussi bien pour rester en position de force devant l'Égypte, que pour être en mesure d'intervenir dans le conflit israélo-égyptien que l'on anticipe » ¹⁴⁷.

Certains ministres soulèvent diverses objections, dont la plus importante concerne l'attitude des Américains, « dont on ne peut « espérer obtenir ni le soutien ni même l'approbation ». « L'action militaire franco-britannique les offenserait et pourrait causer une dégradation durable des rapports anglo-américains. Et puis, le retrait imposé aux belligérants paraîtrait injuste, car il contraindrait les Égyptiens à reculer sur leur propre territoire. Enfin, non seulement l'Égypte n'a pas renoncé officiellement au bénéfice des dispositions de la Déclaration tripartite de 1950, mais on séparerait les combattants sans avoir reçu de mandat international. En dernier lieu, malgré ces considérations, le Cabinet avalise les propositions du Premier ministre et il consent donc en principe, par avance, à la mise en œuvre du plan mis au point le 16 octobre par les dirigeants français et anglais » ¹⁴⁸.

¹⁴⁷ *Op. cit.*, p.248.

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p.249.

SECTION IV : LES DERNIERS PRÉPARATIFS MILITAIRES

FRANCO-ISRAÉLIENS

§ 1 - LES PRÉPARATIFS POUR L' « OPÉRATION KADESH »

Dès le retour de la délégation israélienne à Tel Aviv, le 25 octobre, le général Dayan se précipite à l'état-major pour modifier l'ordre d'opération du plan *Kadesh* ¹⁴⁹. Par rapport au plan initial établi le 5 octobre, à la suite des premières réunions tenues à Paris et de la mission « Challe » en Israël, les « Directives à l'ordre opérationnel » font apparaître les nouveaux objectifs : « 1) Créer une menace militaire contre le canal de Suez en prenant des objectifs dans son voisinage ; 2) prendre le détroit de Tiran ; 3) désorganiser les forces égyptiennes au Sinaï et provoquer leur effondrement » ¹⁵⁰. Et ces directives fixent précisément le jour « J » - le 29 octobre – et l'heure « H » à 17 heures (heure locale). Les « objectifs » initiaux du plan *Kadesh* étaient fixés : « Les forces armées israéliennes prendront le Sinaï septentrional, établiront une ligne de défense sur la rive est du canal de Suez et assureront la protection de l'Etat dans les autres secteurs » ¹⁵¹. Dans la foulée, Dayan organise la mobilisation en évoquant un éventuel conflit avec la Jordanie, en raison de l'arrivée imminente d'une division irakienne dans ce pays et de la décision de la Jordanie de se joindre au commandement unifié syro-égyptien.

Par rapport au plan initial, concernant l'emploi de l'aviation, il rapporte les précisions suivantes : « au lieu d'ouvrir la campagne par le bombardement des terrains égyptiens, elle se bornera, pendant les deux premiers jours, à assurer le soutien des troupes au sol et la protection de notre espace aérien. Cette modification est elle aussi destinée à renforcer l'impression que nous sommes engagés dans une action de représailles limitée et non pas dans une guerre ouverte ». Il rajoute : « Se fier à mes hypothèses présente évidemment des risques : si l'aviation égyptienne réagit à la prise de Mitla en bombardant nos villes, nous paierons très cher de n'avoir ni profité de la surprise, ni détruit les avions ennemis alors qu'ils étaient encore au sol » ^{152 153}.

¹⁴⁹ Baptisée *Kadesh* en Israël, l'opération conjointe est appelée « opération 750 » en France, appellation conservée tout au long par opposition à l' « opération 700 », nom donné en France à la collaboration franco-britannique dans l'opération « Mousquetaire ».

¹⁵⁰ Moshe Dayan, *Journal de la campagne du Sinaï* ; *op. cit.*, p.249.

¹⁵¹ *Op. cit.*, p.247.

¹⁵² *Op. cit.*, p.81.

¹⁵³ En ce qui concerne les forces aériennes israéliennes, Pierre Razoux précise qu'à la mi-octobre 1956 « la Heyl Ha'Avir regroupe 230 avions de combat répartis de la manière suivante (les nombres entre parenthèses indiquent la

De son côté, Ben Gourion décide de « *tenir ses ministres dans l'ignorance des détails des accords avec la France et la Grande-Bretagne, et surtout de son voyage en France et de la signature du protocole de Sèvres. Il se borne à avertir certains de ceux qui ne sont pas encore dans le secret qu'il proposera le dimanche suivant, au Conseil de cabinet, de lancer le lendemain une opération militaire contre l'Égypte, qui serait aussitôt suivie d'un appel de la France et de la Grande-Bretagne aux belligérants, puis, le mercredi matin, d'une attaque de l'Égypte par ces deux puissances. Les seuls ministres auxquels il prend soin de tout cacher, de crainte d'une fuite au profit de l'ambassade soviétique sont ceux du Mapam. Il attend le 28 octobre pour les mettre au courant, peu avant le Conseil. Au moment du vote, ils se retrouveront seuls dans l'opposition* »¹⁵⁴.

§ 2 - LES PRÉPARATIFS DE L'ARMÉE DE L'AIR POUR L' « OPÉRATION 750 ».

Durant le mois d'août, le général Maurice Perdrizet – à l'époque colonel, membre du cabinet du secrétariat d'État aux Forces armées Air – avait été nommé chef de la mission de liaison auprès de la *Heyl Ha'Avir*, sous les ordres du général Martin. En octobre il est choisi comme chef du détachement des unités de l'Armée de l'air en Israël et passera sous le commandement du général Brohon dès le début des hostilités. Côté israélien, le commandant de la Force aérienne d'Israël (FAI), le colonel Dan Tolkovsky, ainsi que son adjoint, le colonel Shlomo Lahat, ont été désignés pour assurer la liaison avec l'Armée de l'air française. Pour le général Brohon, « *Perdrizet, désigné pour aller en Israël - le « bras caché de la collusion » - connaissait bien le Mystère IV. Il s'identifie totalement à la cause israélienne. Il va en Israël emballé* »¹⁵⁵.

Au sujet de sa nomination, le général Perdrizet nous apporte le témoignage suivant :

« *Aux environs du 15 août, j'ai été rappelé à Paris où j'ai été tout de suite mis dans le coup de la préparation de l'opération à partir d'Israël. Mon homologue était un garçon qui était l'attaché de l'Air israélien à Paris et qui s'appelait Paul K* »

« *On se téléphonait, je l'appelais monsieur Paul et il m'appelait monsieur Maurice. Nous passions notre temps en réunions avec le général Dayan et toute l'équipe israélienne. Nous discussions des opérations qu'ils comptaient faire et du plan qu'ils ont suivi d'ailleurs. Tout ce qui se passait à*

quantité d'avions opérationnels) : 60 Mystère IV (16), 50 Mosquito (16), 43 Mustang (29), 29 Ouragan (22), 24 Meteor (16), 21 Harvard (17) et 3 Forteresses volantes B-17. Elle compte également 124 avions de liaison et d'entraînement, et 26 aéronefs de transport (16 Dakota, 8 Noratlas et 2 hélicoptères S-55). (Pierre Razoux, op. cit., p.527)

¹⁵⁴ Michel Bar-Zohar, Ben Gourion, op. cit., p.367-368.

¹⁵⁵ Entretien n°146 du général Brohon

Paris, en principe, était très secret et on se réunissait dans des appartements privés. Les Israéliens ne se sentaient pas du tout prêts sur le plan aéronautique et craignaient pour Tel-Aviv, très peuplée et proche du canal de Suez, car quelques bombardiers pouvaient tuer des milliers de personnes. Les Français ont proposé alors de détacher du personnel pour assurer la défense aérienne du territoire israélien. Donc, au départ, nos missions ne consistaient pas en du transport aérien ou de l'appui tactique, celles-ci ont été réalisées plus tard » ¹⁵⁶.

Ainsi, ce témoignage confirme qu'une coopération israélienne – directe ou indirecte – avait été envisagée comme option dès le début par les « activistes » français dans le plus grand secret, notamment vis-à-vis des Britanniques mais également des officiers français – Barjot, Brohon, Beaufre, Lancelot - participant aux travaux de planification de « Mousquetaire ».

En effet, « *Le gouvernement ne nous tient pas, nous, - Beaufre et moi, ni Lancelot -, au courant de ce qu'il a fait déjà avec les Israéliens. Nous le serons que plus tard. Nous ne sommes pas considérés dignes de savoir comment se présente l'environnement politique de l'affaire* », rappelle Brohon avec une pointe d'aigreur, et qui rajoute : « *Dans l'intervalle, à notre insu – Beaufre, et moi -, on a envoyé en Israël une mission, du Major général des Armées Maurice Challe – qui a joué un rôle personnel très important – et de son adjoint André Martin. Eux sont à plein dans l'affaire, mais « bouche cousue » vis-à-vis de gens comme Beaufre et moi qui traitaient avec les Britanniques* ¹⁵⁷, conséquence du cloisonnement mis en place délibérément au sein du système politico-militaire pour sauvegarder le secret des activités ». À ce sujet, Brohon précise, bien que responsable de l'ensemble des moyens de l'Armée de l'air déployés au Proche-Orient, qu'« *il n'a jamais été écrit que j'étais responsable de ce qui se passait en Israël* » ¹⁵⁸.

Outre les moyens dont il dispose à Chypre, le général Brohon va donc assurer le commandement très officieux des deux escadrons, l'un de F-84F *Thunderstreak*, l'autre de *Mystère IV A*, que l'Armée de l'air a expédiés en Israël. Les documents concernant ce sujet sensible sont rares, et la seule note que les archives nous livrent est celle du 4 octobre 1956, - donc au retour de la mission Challe d'Israël - qui prévoit la constitution de deux escadrons de marche chargés de fournir l'appui maximal à des forces israéliennes débouchant de leurs frontières pour s'emparer de la rive est du canal de Suez ¹⁵⁹.

¹⁵⁶ Entretien n°462 du général Perdrizet.

¹⁵⁷ Entretien n°146 du général Brohon.

¹⁵⁸ *Ibid*

¹⁵⁹ Note du 1^{er} Catac n°317 du 4/10/56. Archives SHD/Air, dossier C. 2318.

I- Les missions confiées à l'armée de l'Air au profit de *Tsahal*

Sur les activités devant être assurées par l'Armée de l'air française, outre la mission prioritaire de défense aérienne d'Israël, les Israéliens avaient également besoin d'un certain appui dans leurs opérations à terre : « *leur progression profonde et rapide dans le désert du Sinäï ne pouvait pas être alimentée en eau et en essence, voire en vivres, sans parachutages qu'ils ne pouvaient effectuer, faute de moyens. Le parachutage avancé d'un bataillon à l'est de Suez et visant à couvrir la piste menant à la pointe sud du Sinäï, nécessaire pour s'emparer de Sharm el Sheich et pour ouvrir le golfe d'Akaba, avait besoin d'être ravitaillé et aussi d'être doté de canons antichars avec jeeps, toutes choses que nous pouvions seuls leur parachuter* » ¹⁶⁰, rappelle le général Beaufre, à l'aide des *Noratlans* basés à Chypre, ou détachés sur les bases israéliennes.

II- La mise en place des moyens de l'Armée de l'air

Tard, dans la soirée du samedi 27 octobre, plusieurs avions *Noratlans* N.2501 français, chargés d'équipements de manutention et des techniciens pour assurer au sol les opérations de mise en œuvre des avions de combat, atterrissaient en Israël, après avoir fait une escale à Chypre. Ensuite les « *jets* » atterrissaient les uns après les autres. Deux unités de chasseurs – *Mystère IV* – et de chasseurs-bombardiers – F.84F *Thunderstreak* – provenant, respectivement, des bases aériennes de Dijon – 2^{ème} escadre de chasse -, et de Saint-Dizier – 1^{ère} escadre - atterrissent en Israël.

Les témoignages d'acteurs rapportent que le 30 octobre, en début de journée, la situation en Israël est la suivante : un escadron renforcé – 18 avions et 43 pilotes – de *Mystère IV* se met en place sur le terrain de Ramat David, et un autre escadron renforcé de *Thunderstreak* - 18 avions et 25 pilotes - sur celui de Lod-Tel Aviv.

« *Les Britanniques ignorent tout de cet arrangement, et même le général Brohon, qui exerce pourtant le commandement des éléments engagés en Israël, ne sait pas tout à leur sujet* », comme le souligne l'historien Patrick Facon ¹⁶¹.

Sur les conditions particulières dans lesquelles ces opérations de mise en place des unités de l'Armée de l'air se sont déroulées, nous disposons de témoignages d'officiers pilotes : ceux du colonel Lansoy, des généraux Ladouce, Allard, Perseval, Saint-Martin et Vaujour.

¹⁶⁰ André Beaufre, *op. cit.*, p.89.

¹⁶¹ Patrick Facon, *La France et l'opération de Suez, op.cit.*, p.233.

Le colonel André Lansoy raconte :

« Affecté à la DAT – Défense aérienne du territoire – un jour je suis prévenu que le général Jouhaud me convoquerait en fin de journée. Vers 19 heures, il m'appelle et me dit : « Lansoy, vous êtes volontaire pour une mission à l'étranger ! Même si vous n'êtes pas content, vous faites votre valise car vous partez demain matin. Vous vous rendez à Villacoublay où un avion vous conduira à Istres. Là, vous vous adresserez à un capitaine auquel vous direz que vous êtes le chef. Je vais vous mettre sur un papier ce que vous aurez à faire ».

Il lui précise que les « ordres étaient ultra-secrets, aussi la lettre a-t-elle été signée par le général Bailly.[...] Cette lettre disait : « Vous êtes commandant de deux escadrons de chasse, un de Saint-Dizier, l'autre de Dijon. À l'arrivée, vous deviendrez le conseiller de la défense aérienne israélienne. Vous embarquerez à bord d'un cargo pour une destination secrète, vous débarquerez à Haïfa. Vingt-quatre heures avant l'arrivée, vous demanderez au commandant du bateau ce que vous devrez faire. Sur place, vous vous mettrez en civil ainsi que tout le personnel, vous supprimerez les appellations militaires en vous appelant « monsieur ». Et interdiction formelle d'avoir des contacts avec des citoyens français et en particulier l'ambassade ».

Le colonel Lansoy poursuit son récit : « Pour tout le monde, nous allions à Chypre mais j'étais le seul à connaître la destination exacte. Le commandant du cargo, sur lequel nous avions embarqué, m'expliquait que le cap à suivre lui était donné toutes les 24 heures par radio et qu'il ne savait pas plus que moi où nous allions. Puis, il a fallu s'arrêter car le petit patrouilleur israélien qui devait nous intercepter était en retard. Enfin, un petit bateau, avec des gens en civil, nous a donné ordre de stopper. Des gars mal rasés sont montés à bord, ont enlevé le pavillon français, changé le nom du bateau, monté un pavillon sud-américain et nous sommes repartis pour une destination inconnue. Le lendemain matin, nous avons débarqué à Haïfa, pas sur le quai mais en rade sur un bateau de débarquement. [...] En tout, nous étions cinquante Français, plus le matériel. [...] Nous étions isolés au large loin de tout, il a fallu que je fasse un discours aux sous-officiers avec lesquels j'avais fait connaissance sur le bateau, les prévenant qu'il n'y avait plus de grade et qu'ils ne pouvaient pas écrire à leurs familles »¹⁶².

Le général Gérard Saint-Martin, à l'époque commandant à la 2^{ème} escadre basée à Dijon et équipée de Mystère IV-A, témoigne :

¹⁶² Entretien n°609 du général Lansoy.

*« C'est sur le trajet menant à Brindisi, après avoir quitté Dijon, que nous avons ouvert les enveloppes où l'on nous disait officiellement que nous allions en Israël. Lorsque nous sommes arrivés à Chypre, nous avons rencontré des colonels français. Le colonel Gauthier nous a demandé : « Qu'est-ce que vous venez faire ici ? Il n'y a pas de place pour vous ». Nous lui avons répondu : « On ne reste pas, on fait le plein et on s'en va ». Lorsqu'il a vu qu'on ne faisait qu'un plein restreint, il a tout de suite compris qu'on n'allait pas très loin, c'est-à-dire en Israël »*¹⁶³.

*En Israël, « Quand nous sommes arrivés sur le parking, nous avons vu une horde de mécaniciens qui arrivaient. Ils nous ont effacé les cocardes pour peindre l'Etoile de David. Je me suis alors adressé au colonel Perdrizet, qui était à l'état-major franco-israélien. « Voilà ce qui se passe. Qu'est-ce vous en pensez ? ». Il m'a dit de laisser faire, car c'étaient les ordres. Après quoi, on nous a retiré nos cartes d'identité, nos galons, et donné des cartes d'identité d'immigrés israéliens sur des avions à l'Étoile de David. C'est une chose qui n'a jamais été reconnue par les autorités politiques »*¹⁶⁴.

Le général Nelzir Allard, à l'époque capitaine, raconte :

« En 1956, je commandais l'escadron ½ « Cigognes », - de la 2^e escadre de chasse. « Le 28 octobre, un dimanche, on arrive à la base avec ordre de décoller quel que soit le temps. Distribution de cartes couvrant la Méditerranée, dix-huit avions d'armes décollent. Atterrissage à Brindisi, escale très rapide et décollage vers Chypre. Par suite d'une panne du commandant d'escadre, une patrouille de quatre appareils reste au sol. Je me retrouve en tête, leader de quatorze avions et sans aucun ordre, sans enveloppe, sans rien. Atterrissage à Akrotiri, sur un terrain bourré d'avions. Le lendemain, le 29 octobre, je reçois plusieurs ordres et contrordres sous forme d'enveloppes ; finalement je reçois un ordre formel, à 14 heures, de décollage en direction d'Israël : Ramat David. »

« Je suis parti à vue, en silence radio total. Je me pose le premier sur une piste où les engins des travaux publics travaillent encore, et je joue le rôle de tour de contrôle pour mes camarades. Des équipes de peintres s'attaquent dans l'heure qui suit notre arrivée à nos Mystère pour y poser l'étoile bleue et les bandes jaunes et noires sur le fuselage, la dérive et l'extrémité des ailes. Réunion en fin de journée chez le commandant de base où nous prévoyons un minimum de logistique. [...] Nous sommes censés représenter des pilotes israéliens, aucun insigne, ni papier militaire français. Nous recevons une carte d'identité israélienne et un lexique sommaire d'évasion à

¹⁶³ Témoignage du général Saint-Martin apporté en complément à la présentation de Patrick Facon, « La France et l'expédition de Suez », *op. cit.*, p.238.

¹⁶⁴ *Ibid*

apprendre par cœur. Les ordres nous étaient donnés le soir et étaient confirmés par l'arrivée d'un petit avion d'aéroclub vers une ou deux heures du matin, avec un pilote civil féminin qui venait apporter confirmation » ¹⁶⁵.

Le général Georges Perseval, à l'époque commandant à la 1^{ère} escadre de chasse basée à Saint-Dizier et équipée de F 84-F *Thunderstreak*, rapporte les faits suivants :

« J'appris que je devais décoller de Saint-Dizier le 28 octobre, avec des pilotes confirmés, pour aller vers les « lieux de pêche » en faisant escale à Brindisi, puis Chypre, à la base d'Akrotiri, où nous serions reçus par nos amis de la 3^e escadre, déjà en place pour participer à l'opération 700. Théoriquement, j'étais le seul à en connaître. Le lieutenant-colonel Prémoré m'avait remis une série d'enveloppes contenant des informations sur notre destination finale, enveloppes à ne donner à mes chefs de patrouille qu'avant le décollage pour la dernière étape ; mes pilotes ne devaient rien en savoir avant. Notre destination était Top Secret et nous parlions des « lieux de pêche » ... En outre, nous devions partir en civil ».

Arrivés la veille sur le site d'Akrotiri, « le mardi 30 octobre, nous disposions de 18 F-84F, soit 4 patrouilles de 4 appareils, et 1 patrouille légère de 2 appareils. Les chefs de patrouille ouvrirent religieusement leur enveloppe pour trouver le cap à prendre. Il n'y avait pas de problème météo, aussi, après un briefing rapide et les ordres classiques, nous décollions par patrouille en direction de Llod. J'ai gardé de mon arrivée en Israël, plus précisément de l'accueil que j'ai reçu, un souvenir impérissable. Cet accueil fut réellement fantastique de gentillesse, d'amitié, de confiance. Dès mon arrivée [...] lorsque je mis le pied sur l'échelle approchée par un de nos mécaniciens pour descendre, l'Étoile de David se trouvait déjà sur le côté gauche du fuselage de ma monture – un compresseur, avec peinture et le pochoir, était en action... Je fus accueilli à bras ouverts et avec une joie non dissimulée par le général Tolkowsky, chef d'état-major de l'Armée de l'air israélienne, et le colonel Boneh, commandant la base aérienne de Llod. Il avait servi naguère dans la Royal Air Force, y ayant fait une guerre magnifique dans le Fighter Command. Le général m'annonça sans tarder notre première mission qui, le lendemain, consisterait à survoler le territoire national afin de rassurer les populations en leur faisant voir nos nouvelles cocardes à basse altitude » ¹⁶⁶.

¹⁶⁵ Entretien n°485 du général Allard.

¹⁶⁶ Témoignage du général Perseval apporté en complément à la présentation de Patrick Facon, « La France et l'expédition de Suez », *op. cit.*, p.245.

Le Général Paul Vaujour, à l'époque capitaine, commandant l'escadron « Corse » basé à Saint-Dizier sous les ordres du commandant Perseval, témoigne : *Ce n'est qu'à Chypre, le lendemain de notre départ, que le commandant Perseval nous a fait ouvrir les enveloppes qu'il nous avait donné à chaque chef de patrouille deux jours avant de partir. Dans ces enveloppes, il y avait simplement une photocopie de la fiche du terrain de Lodd. C'est tout ce qu'il y avait, sans commentaires, sans explications, sans rien. Il y avait une photocopie tirée de ces livres de terrains qui étaient l'outil habituel de tous les pilotes de ligne. C'était la fiche du terrain de Lodd. Donc, le lendemain matin très tôt, le commandant Perseval nous avait convoqué et nous a dit : « bon, vous voyez où on va, en avant ! ».*

« Tous les avions ont re-décollé d'Akrotiri pour Lodd. L'accueil des Israéliens fut extraordinairement chaleureux. Ils possédaient un esprit remarquablement opérationnel qui s'est tout de suite fait sentir. Lorsque nous sommes arrivés, il a fallu refaire le plein des avions. Toutes les batteries des groupes étaient en panne. Dans l'heure qui a suivi, les Israéliens avaient été en ville acheter des batteries et nous en avaient apportées. Toutes les citernes ont été mises en route et on a pu faire les pleins. Dès qu'on s'est posé, on nous a envoyé dans une salle où l'on a eu un briefing nous expliquant que, depuis le matin, Israël était en guerre avec l'Égypte. Il fallait que nous assurions la protection aérienne à haute altitude. Cela ne nous enchantait pas beaucoup parce que le F-84F n'était pas tellement adapté à des tâches de défense aérienne »¹⁶⁷. Quand on est sorti, on a eu la surprise de voir que nos avions portaient maintenant l'Étoile de David [à la place] des cocardes françaises. Aussitôt, un officier de liaison israélien, le major Ben-Or, nous a remis à chacun une carte d'identité israélienne. Cela dit, nous avons gardé l'Étoile de David jusqu'au 3 novembre. Et le dimanche 4 nous avons fait la mission de Louxor ¹⁶⁸, avec nos uniformes et nos cocardes françaises. Il en fut de même pour les jours suivants »¹⁶⁹.

¹⁶⁷ Nous sommes en droit de penser que la décision prise, au plus haut niveau de la hiérarchie politico-militaire, d'envoyer ce type d'avion reposait sur l'intention d'assurer des missions d'appui au sol au profit de Tsahal.

¹⁶⁸ Cette opération est relatée dans le Chapitre V.

¹⁶⁹ Témoignage du général Vaujour apporté en complément à la présentation de Patrick Facon, « La France et l'expédition de Suez », *op. cit.*, p.255-256.

Chapitre V

LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS

Le cinquième chapitre, consacré au « *Déroulement des opérations* », est structuré en trois sections : 1) le déroulement du « *prétexte israélien* » - les débuts des opérations *Kadesh* et 750 – et les premières réactions internationales, principalement en France et en Grande-Bretagne ; 2) les événements militaires, politiques et diplomatiques survenus lors de la première phase de l'opération Mousquetaire – celle de la guerre aérienne - ; 3) les derniers événements militaires, politiques et diplomatiques couvrant la période des opérations aéroportées et maritimes jusqu'au cessez-le-feu.

Comme prévu dans le « *plan Dayan* », le 29 octobre à 17 heures (locales) un bataillon de parachutistes israéliens est largué à une quarantaine de kilomètres du Canal, au col de Mitla. Des unités motorisées de *Tsahal* franchissent la frontière pour rejoindre les paras. La surprise des Égyptiens est totale.

Dans la matinée du 30 octobre, Mollet et Pineau se rendent à Londres pour rencontrer Eden – le « *leader* » de leur coalition – qui a rallié à son point de vue l'ensemble des membres de son Cabinet et fait approuver la déclaration qu'il doit faire aux Communes. Comme convenu, vers 16 h 30 l'« *appel* » est adressé aux ambassadeurs d'Égypte et d'Israël à Londres, avec une réponse dans un délai de 12 heures. L'« *ultimatum* » est immédiatement accepté par Israël.

Dans cet après-midi du 30 octobre, les deux chefs de gouvernement interviennent devant leur Parlement. Les réactions à Londres et à Paris sont très contrastées. À Londres, les débats sont très houleux ; les travaillistes sont hostiles à tout recours à la force en absence d'une résolution de l'ONU ; la confiance à Eden n'est votée qu'avec 270 voix contre 218. Par contre, à Paris, à part l'opposition du parti communiste et du groupe des progressistes, et l'abstention de certains radicaux dont Pierre Mendès France, Guy Mollet obtient un vote largement positif : 368 voix contre 182. Le Conseil de la République approuve la position franco-britannique par 289 voix contre 19. Mais dès le 29 octobre – compte tenu du décalage horaire – les États-Unis demandent en urgence la saisie du Conseil de sécurité pour obtenir une cessation immédiate de l'activité militaire israélienne.

Alors que le délai des 12 heures arrivait à son échéance le 31 octobre à 5 h 30, ce n'est qu'à 18 heures 30 (locales) que l'offensive aérienne a été déclenchée, soit avec un retard d'une douzaine

d'heures – 48 heures au lieu de 36 – par rapport au délai qui avait été, difficilement, retenu à Sèvres. Ce retard justifié, en partie, par le fait d'une présence dans les aéroports de la région du Caire de ressortissants américains en cours d'évacuation, fut très mal perçu par les Israéliens qui pensèrent, un instant, y voir un lâchage des Britanniques.

Logiquement, comme la veille, les réactions à Londres et à Paris sont très contrastées. Les parlementaires français sont majoritairement favorables : l'approbation des décisions gouvernementales est obtenue lors du vote avec 380 voix contre 191. La presse française est également majoritaire pour approuver l'intervention militaire. Par contre, devant les Communes l'atmosphère est détestable. Des flottements se manifestent à l'intérieur du parti conservateur : un petit groupe se joint à l'opposition travailliste. Néanmoins, la solidarité de vote joue et la confiance est accordée au Cabinet. Mais la presse britannique est divisée, la société civile également. Le Premier ministre britannique va être de plus en plus critiqué et isolé.

Les dirigeants américains, totalement surpris et pris de court par « *l'ultimatum* » franco-britannique, vont réagir fermement. Lors du vote au Conseil de sécurité d'une résolution déposée par les États-Unis le 30 octobre – avant l'expiration du délai imposé par les franco-britanniques – demandant le retrait immédiat des forces israéliennes et invitant les États membres de s'abstenir de fournir une aide à Israël, le texte américain recueille 7 voix mais la France et la Grande-Bretagne opposent leur veto. Toutefois, les États-Unis ont donné le ton : ils condamnent toute action militaire. Le 31 octobre, à leur demande, dès le début des opérations aériennes, le Conseil de sécurité convoquait l'Assemblée générale de l'ONU en session extraordinaire. Le 2 novembre elle se saisissait du conflit.

La bataille aérienne précédant l'opération amphibie – prévue le 6 novembre - commence donc dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, lorsque les bombardiers stratégiques s'en prennent aux aérodromes égyptiens. À l'aube du 1^{er} novembre, un véritable carrousel d'avions basés à Chypre, dont les deux escadrons de chasseurs-bombardiers *Thunderstreak* de l'Armée de l'air, s'emploient à détruire les appareils adverses dispersés sur plusieurs terrains, et s'avèrent plus efficaces que les bombardiers stratégiques. Pendant deux jours, 240 avions britanniques et français – y compris l'aviation embarquée sur porte-avions – vont opérer contre une douzaine de bases aériennes égyptiennes du Delta et de la région du Caire, sans rencontrer de résistance notable. Avant chaque raid des avertissements à la population sont diffusés à la radio ; un million de tracts sont lâchés au-dessus de la zone des objectifs. Quant à l'aviation de transport, elle ne reste pas inactive : le 2 novembre en fin de journée, des *Noratlans* venus de Chypre

déposent sur l'aérodrome du centre pétrolier de Tor dans le Sinaï, que les parachutistes israéliens viennent d'occuper, les éléments d'une unité logistique de l'Armée de l'air. Sur ce front du Sinaï, les escadrons français basés en Israël assurent la couverture aérienne et fournissent aux troupes au sol de *Tsahal* un appui rapproché. À la fin de la journée du 2 novembre, l'aviation égyptienne est hors de combat et l'armée israélienne est sur le point de gagner la bataille du Sinaï, donc d'atteindre ses objectifs de guerre. Ces événements, ainsi que l'offensive diplomatique lancée par les États-Unis, vont bouleverser les projets établis précédemment. En effet, le 3 novembre le ministre canadien des Affaires étrangères Lester Pearson propose la constitution d'une force internationale pour surveiller le canal et la frontière israélo-égyptienne, maintenir le cessez-le-feu et remplacer *Tsahal* dans les zones qu'elle occupe. Les dirigeants américains approuvent cette proposition et demandent au Canadien de l'approfondir et de la concrétiser en urgence.

Devant le risque de voir une intervention d'une force militaire mandatée par l'ONU, les Français estiment qu'il faut avancer au maximum les opérations de la deuxième phase de l'opération « *Mousquetaire* » - opérations de débarquement amphibies, et de parachutages – qui est prévue ne débiter seulement que le 6 novembre, en prenant en considération la situation critique de l'armée égyptienne et la présence dans le Sinaï des forces israéliennes à portée de canon du canal de Suez. Pour les dirigeants français il s'agit de prendre pied au nord du Canal, d'en faire une solide tête de pont, d'en faire un « *gage* » suffisant avant d'être contraint, à terme, de cesser le feu. Une course contre la montre est donc engagée pour la coalition franco-britannique à l'initiative des Français qui propose aux Britanniques, le 3 novembre, un plan de rechange – dénommé « *Télescope* » - qui comporte l'intervention des unités de parachutistes dans le secteur de Port-Saïd. Ce plan est présenté par les généraux Ély et Challe au Comité des chefs d'état-major britanniques puis au Premier ministre. Les émissaires français sont rejoints par Pineau et Bourghès-Maunoury. Pendant ce temps, l'atmosphère est de plus en plus lourde à Londres, et une résolution de l'ONU a imposé un cessez-le-feu dont le délai expire à minuit le 4 novembre. Devant les signes d'hésitation de Eden perçus par les dirigeants français inquiets, Pineau et Bourghès-Maunoury retournent à Londres le 4 novembre au soir pour obtenir l'assentiment à l'opération prévue le lendemain matin. Vers 7 heures (locales) le 5 novembre – il est 1 heure du matin à New York -, les parachutistes français sont largués – à partir de *Noratlas* – sur Port-Saïd, leurs camarades britanniques sur l'aérodrome de Gaml, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest du port. Cette première action met en œuvre environ un

millier de parachutistes ; ils sont rejoints dans l'après-midi par 500 autres largués sur Port-Fouad qu'ils prennent sans coup férir.

Dans la soirée du 5 novembre, jusqu'alors empêtrée dans la révolte hongroise, l'URSS entre en scène dans la crise de Suez avec fracas : le maréchal Boulganine envoie quatre messages, l'un à Eisenhower, pour lui proposer une action commune russo-américaine, l'autre assez menaçant à Mollet, le troisième plus sévère à Eden, et le quatrième très menaçant, adressé à Ben Gourion, et mettant en cause l'existence de l'État d'Israël. Plus encore que les soviétiques, les Américains exercent une très forte pression sur les deux alliés et tout particulièrement sur la Grande-Bretagne, le maillon faible de la coalition. L'administration américaine menace la Grande-Bretagne de se trouver sans pétrole, et, surtout, elle va effectuer sur le marché mondial des spéculations qui risquent d'amener l'effondrement total de la livre sterling. À cela s'ajoute une crise politique interne à laquelle Eden est confronté.

Le 6 novembre, dans le courant de la journée, le Premier ministre britannique, malade, stressé, craque : il téléphone à Guy Mollet pour l'informer de sa décision d'arrêter sa participation à l'opération « *Mousquetaire* » pour le soir même. Le chef du gouvernement français se résigne à s'aligner sur les Britanniques, mais il obtient que le cessez-le-feu envisagé à 17 heures soit reporté à 24 heures (GMT), afin de progresser le plus loin possible en direction de Suez. Au cours du Conseil des ministres, les « *interventionnistes* » vont rester fermes, en vain, sur leur position : Bourgès-Maunoury, Lacoste et Lejeune estiment que les troupes françaises n'ont plus besoin des Britanniques pour continuer leur avance pour atteindre Suez, afin de disposer d'un « *gage précieux et négociable* ». Le président de la République, René Coty, rejoint la position de Guy Mollet et de Christian Pineau : le cessez-le-feu est décidé.

Devant les députés, le 7 novembre, Guy Mollet considère que les objectifs de l'intervention franco-britannique ont été atteints d'une manière « *satisfaisante* ». Dans l'immédiat, au lendemain du cessez-le-feu, l'« union nationale » parlementaire en France reste, apparemment, unie comme au début de la crise.

SECTION I : LE DÉCLENCHEMENT DES OPÉRATIONS FRANCO-ISRAÉLIENNES

§ 1 - LE « PRÉTEXTE » ISRAÉLIEN : LA PREMIÈRE ÉTAPE DU « PROTOCOLE DE SÈVRES »

En toute rigueur les hostilités contre l'Égypte vont commencer par un attentat contre le chef de l'armée égyptienne, le maréchal Abdel Hakim Amer, qui rentre en avion de Damas au Caire.

L'historien Pierre Razoux relate que *« dans la nuit du 28 au 29 octobre 1956, une paire de Meteor NF13, du 119^e escadron de chasse de nuit, tend une embuscade aérienne à un avion de ligne égyptien qui doit ramener de Syrie le général Amer. Les services de renseignements militaires israéliens ont en effet appris que le généralissime égyptien, ministre de la Guerre de Nasser, effectuait une tournée dans les capitales arabes et devait rentrer au pays par un vol spécialement affrété depuis Damas. Au cours de l'interception au-dessus de la Méditerranée c'est un bimoteur civil Il-14 qui est abattu, mais le général Amer n'est pas à bord. « Méfiant, celui-ci a laissé filtrer le bruit de son départ, tout en choisissant une autre voie pour retourner en Égypte. Vingt passagers périssent néanmoins dans cette tragique méprise. Cet incident ne change cependant pas le déroulement de l'opération « Kadesh », qui débute dans l'après-midi de ce même 29 octobre »*¹.

I- Les débuts de la campagne du Sinaï

A-Les débuts prometteurs de l'opération « Kadesh »

Comme prévu entre les coalisés, *« la guerre du Sinaï débute le 29 octobre à 5 heures de l'après-midi, heure locale. Un bataillon de parachutistes israéliens est alors largué près du col de Mitla, environ 45 kilomètres à l'est du canal. C'est la provocation, décidée à Sèvres et censée donner à la Grande-Bretagne et à la France un prétexte pour attaquer l'Égypte. Au même moment, les trois autres bataillons de la brigade parachutiste de la FDI franchissent la frontière afin de renforcer le bataillon largué ou, éventuellement, protéger son repli »*². La zone de saut choisie se trouvait bien au-delà de la distance minimale des 10 miles (environ 16 km) du Canal convenue à

¹ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.145.

² Motti Golani, *op. cit.*, p.199.

Sèvres. Dans son autobiographie, Abba Eban, alors ambassadeur aux États-Unis et à l'ONU, notera avec ironie, à propos de l'ultimatum franco-britannique : « *Comme nous n'étions nulle part près du canal, il fallait donc se replier vers l'avant afin d'obéir à l'ultimatum* »³. Moshe Dayan relate dans son « *Journal de campagne* » que la guerre s'ouvrit à la fin de l'après-midi du 29 octobre quand « *395 parachutistes d'un bataillon de la 202^e brigade furent largués près de l'extrémité est du défilé de Mitla, à quelques quarante-cinq kilomètres du canal de Suez* »⁴, en un point voisin du monument dressé sur un monticule en l'honneur du colonel Parker qui fut gouverneur anglais du Sinaï.

De son côté, Shimon Peres raconte qu'« à 15 h 20, le 29 octobre, seize Dakota décollèrent et prirent la direction du sud. [...] « *Les avions traversèrent la péninsule du Sinaï, survolèrent les aérodromes égyptiens, sans recevoir un coup de canon et sans qu'un appareil ennemi prît l'air pour se porter à leur rencontre. [...] Les Dakota, volant lentement, auraient été impuissants contre des Mig égyptiens. Pour éviter ce danger, ils échappèrent à la détection des radars ennemis en volant en rase-mottes, et ne s'élevèrent à 500 mètres qu'à l'approche de la zone de parachutage, tandis que douze Mystère patrouillaient sur le canal de Suez, afin de s'opposer à toute intervention de l'aviation égyptienne. À 17 heures, les parachutistes sautèrent près du col de Mitla, et c'est ainsi que s'ouvrit la campagne du Sinaï* »⁵.

Ces parachutistes, sous les ordres du lieutenant-colonel Raphaël Eytan, « *sautent sur une position vide de toute présence ennemie, sans grand intérêt militaire, mais à partir de laquelle il leur est toujours possible de monter un raid en direction du Canal* »⁶. Toutefois, « *ils n'ont guère avec eux que leurs armes individuelles et très peu de matériel, peu de ravitaillement. Leur situation est précaire ; ce ne sont pas des assaillants, mais des otages* », relève Henri Azeau⁷.

Simultanément, les vieux chasseurs Mustang de la Heyl Ha'Avir s'envolent pour une mission d'un genre très particulier : « *volant à quatre mètres du sol, ils cisailèrent les lignes téléphoniques avec leurs hélices et leurs ailes pour désorganiser les communications ennemies* »⁸, afin d'isoler les garnisons égyptiennes dispersées à travers la péninsule du Sinaï.

³ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.201.

⁴ Moshe Dayan, *Histoire de ma vie, op. cit.*, p.230.

⁵ Shimon Peres, *op. cit.*, p.230-231.

⁶ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.145.

⁷ Henri Azeau, *op. cit.*, p.433.

⁸ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.230-231.

Le reste de la brigade 202 – commandée par Ariel Sharon -, qui a franchi la frontière vers 16 heures, donc avant le saut des paras, devra les rejoindre par la « route des pèlerins », une mauvaise piste reliant Kuntilla à Suez.

Dans la nuit, des avions de transport *Noratlans* larguent au-dessus du mémorial Parker ⁹ des armes lourdes destinées à renforcer la position des parachutistes qui s’y sont retranchés. Ravitaillé également par des *Noratlans* qui larguent, à proximité de sa position, des vivres, de l’eau, des fûts de carburant, des caisses de munitions et de pièces de rechange, le détachement d’Ariel Sharon va poursuivre sa progression. « À 22 h 30, le lendemain 30/10, il effectue sa jonction avec les troupes du lieutenant-colonel Eitan, après une chevauchée de trente heures au cours desquelles il a parcouru 200 kilomètres de mauvaises pistes ! » ¹⁰.

B-Les avions Mystère IV-A aux mains des Israéliens l’emportent sur la chasse égyptienne

Concernant l’activité aérienne égyptienne, Dayan relate que : « nos prévisions se révélèrent exactes : si nous n’attaquions pas leurs terrains, ils n’étendraient pas leurs opérations aériennes au-delà des limites du Sinaï. Néanmoins, leur aviation profita de ce que ses bases étaient beaucoup plus proches du champ de bataille que les nôtres lui permettant ainsi de passer plus de temps au-dessus de la zone des combats. Elle harcela durement nos forces terrestres, mais eut le dessous dans les rencontres avec nos appareils auxquels elle évita ensuite de se mesurer » ¹¹.

Ainsi, peu de temps après le largage des parachutistes, deux appareils *Mystère IV-A* de la *Heyl Ha’Avir* interceptèrent 4 *Vampire* de l’aviation égyptienne, leur donnèrent la chasse et en abattirent deux. Le lendemain, 30 octobre, eurent lieu les premiers combats aériens entre *Mystère IV* et *Mig 15* qui tentent de mitrailler les parachutistes israéliens. Les pilotes israéliens l’emportent, sans pertes de leur côté : trois *Mig* sont abattus ¹².

C-L’absence de réaction de la part de l’Égypte

Pour Christian Pineau, « le fait le plus étrange fut que, le 29 octobre, quand fut parachutée en territoire égyptien la première brigade aéroportée israélienne, la surprise au Caire apparut totale »

⁹ Officier britannique qui fut gouverneur du Sinaï. Une carte de la “Campagne du Sinaï” est en Annexe.

¹⁰ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.146.

¹¹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.233.

¹² Pierre Razoux, *op. cit.*, p.150.

¹³. Mais, l'explication nous paraît simple : devant la menace d'un débarquement des forces anglo-française dans le delta du Nil, l'Égypte avait eu vent du plan « *Mousquetaire* ». Aussi, le gros des forces égyptiennes avait été regroupé à l'ouest du Canal.

En effet, d'après Henri Azeau, « *Nasser avait en main le plan d'attaque allié, le plan « Mousquetaire », mais celui indiquant l'attaque principale sur Alexandrie, avec possibilité d'une attaque de diversion sur Port-Saïd, et comme objectif principal Le Caire. Il a disposé toutes ses unités en conséquence. Il n'a laissé face à Israël qu'un rideau de troupes et il a groupé son monde au centre de l'Égypte* » ¹⁴.

Le chef du Service de Renseignements israélien déclarait : « *Les Égyptiens avaient envoyé dans le Sinaï beaucoup plus de troupes de l'Intendance et du Train que des unités combattantes* »

¹⁵. Le secret du « scénario », bâti à Sèvres cinq jours auparavant, avait été bien préservé. Ainsi, « *Nasser n'avait cru ni à une véritable réaction franco-britannique ni à une attaque préventive des Israéliens. Il n'avait pas estimé nécessaire de garnir son front de l'Est alors qu'il avait accumulé dans le désert une partie considérable du matériel militaire acheté aux Soviétiques* ». En outre, pour Pineau, Nasser, « *Joueur de poker né, il avait bluffé et cru que tous ses partenaires dans cette partie tragique en faisaient autant* » ¹⁶.

II- La participation française dans le cadre de l' « opération 750 »

L'appui de l'aviation française va être permanent, mais secret. « *Dès le déclenchement de la bataille du Sinaï, témoigne le général Ély, des escadrilles françaises de chasseurs-bombardiers et de transports* ¹⁷, *déployées en Israël, se trouveront aux côtés des forces israéliennes, non seulement pour faire face à une éventuelle attaque de l'armée égyptienne, mais encore pour soutenir l'offensive du Sinaï* » ¹⁸.

¹³ Christian Pineau, *op. cit.*, p.157.

¹⁴ Henri Azeau, *op. cit.*, p.440.

¹⁵ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.440.

¹⁶ Christian Pineau, *op. cit.*, p.157.

¹⁷ Dès le 29, « *à la tombée de la nuit, des Noratlas français, du GT (Groupe de Transport) 2/64 « Anjou », larguent au bataillon parachutiste huit jeeps, quatre canons sans recul, deux mortiers de 120 et des munitions* ». D'autres avions *Noratlas* de l'Armée de l'air française, partis de Chypre, parachutèrent du ravitaillement, de l'eau, de l'essence à la colonne de la brigade Sharon engagée dans le Negev. (Paul Gaujac, *op. cit.*, p.142)

¹⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.158.

Jacques Baeyens, arrivé à Chypre au côté de l'amiral Barjot, confirme bien, dans une lettre adressée le 1^{er} novembre à son responsable du Quai d'Orsay, que *« nous avons agi à leur côté avant même l'expiration de l'ultimatum : parachutages d'armes aux troupes israéliennes, appui tactique de l'aviation et de la Marine, attaque du Kersaint ¹⁹contre un bâtiment de guerre Égyptien, etc. Cette politique est menée vigoureusement par le représentant de la rue Saint-Dominique à Tel-Aviv, Louis Mangin »* ²⁰.

A-Les activités des unités de transport

Le Général Yves Guegen, à l'époque colonel, témoigne : *« Pendant cette période j'étais adjoint-transport du général Brohon. Le rôle fondamental du transport était d'assurer les opérations aéroportées initiales, soit la première phase du débarquement, qui permettait de prendre pied à Port-Saïd et Port-Fouad [...] »*.

« En fait, les Israéliens, en raison de leur insuffisance de moyens de transport, ont fait appel aux moyens français stationnés à Chypre, regroupant une quarantaine de Nord 2501 qui devaient participer aux opérations aéroportées, le jour du débarquement. Certains de ces avions, envoyés de façon temporaire et sous une forme clandestine, aidaient les Israéliens qui les utilisaient essentiellement dans le Sinaï pour ramener des blessés et parachuter des renforts, surtout en munitions, aux hommes qui se battaient dans le désert. La clandestinité de ces opérations conduisait à passer ces appareils sous couleurs israéliennes à leur arrivée, à la tombée de la nuit, au raz des eaux, pour éviter d'être repérés par les radars chypriotes car les Anglais, sauf le haut commandement, ignoraient ces actions. Les avions arrivaient donc le soir, perdaient leurs couleurs françaises pour être mis en œuvre par des équipages israéliens. Je n'ai pas le souvenir de missions effectuées sur le front par des équipages français. Les missions terminées, les avions remis sous cocardes françaises, rentraient à Chypre à l'aube. Il faut ajouter les activités particulières du SDECE qui disposait de Dakota. Nous avons même transporté et largué des gens du SDECE dont nous ignorions tout de leurs missions. Au début, nous avons réalisé les opérations prévues selon le plan Mousquetaire, mais, comme l'affaire a duré peu de temps, nous n'avons pas pu accomplir dans sa totalité l'appui transport supposé » ²¹.

¹⁹ Les unités navales françaises affectées à la protection d'Israël comprenaient le *Kersaint*, le *Bouvet* et le *Surcouf*, des escorteurs d'escadre.

²⁰ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.72.

²¹ Entretien au SHD/Air n°467 du général Yves Guegen.

En fait les équipages des Nord 2501 seront très souvent mixtes, le poste de navigateur étant confié à un aviateur israélien. Comme le confirme l'historien Motti Golani :» Lorsqu'ils opèrent au-dessus du Sinaï, les appareils emmènent habituellement des navigateurs de l'escadron de transport israélien n°103, qui aident à localiser les troupes au sol et assurent la coordination avec elles » ²².

B-Les premières activités de l'aviation de combat

En ce qui concerne les missions de l'aviation de combat engagée dans l' « opération 750 », nous disposons des témoignages suivants portant sur cette première phase des combats limités au front du Sinaï, donc indépendante du plan « *Mousquetaire* » :

Le général Vaujour, pilote sur F-84 F, raconte que « *seuls les pilotes portaient la combinaison de vol, jour et nuit, et, en dehors de cette tenue, personne n'était en uniforme. Tout le monde était en short ou pantalon et chemisette. Nous n'avions aucune marque apparente de nationalité, ni de grade. C'était pratique pour les pilotes logés dans des chambres de l'aéroport. Cela a duré pendant tout le détachement. On nous donnait avant chaque décollage une grosse enveloppe, que nous mettions avec la housse de secours, qui contenait un paquet de dollars US dont la valeur marchande dans les sables était bien faible, ainsi que plusieurs montres en or et des bimbeloteries sans grande valeur mais qui pouvaient en avoir beaucoup sur place. Avec tout cela, on espérait se faire reconduire vers des lignes israéliennes. Ceci dit le problème ne s'est pas posé* » ²³.

De son côté, le général Allard, pilote sur Mystère IV-A, rapporte que : « *Notre mission est la couverture haute du territoire, contre l'attaque d'avions égyptiens, en liaison avec les radars installés peu de temps auparavant, servis par du personnel français. Le 30 octobre, décollage des premières missions à l'aube* ²⁴ *sur l'axe Rehovot-Revivin où nous espérons nous mesurer aux Mig égyptiens, mais le ciel reste vide. Le 31 octobre, les missions se poursuivent toute la journée et se transforment en « sweeps » jusqu'au canal. Toujours rien, mais l'activité des Mustang et des Mosquito qui font l'appui direct des Israéliens est particulièrement intense. Nous avons vu des Mustang se poser le premier jour avec des renforts à la queue et qui étaient allés faucher toutes les lignes téléphoniques égyptiennes dans le Sinaï* » ²⁵.

²² Motti Golani, *op. cit.*, p.218.

²³ Entretien au SHD/Air n°457 du général Vaujour.

²⁴ Donc avant l'expiration de l'ultimatum lancé par les Franco-Britanniques.

²⁵ Entretien au SHD/Air n°485 du général Allard.

Un autre acteur, le colonel Maurice Larrayadieu, à l'époque lieutenant et chef d'escadrille sur ce type d'avion de chasse, apporte le témoignage suivant : « *Le 31 octobre, je suis le leader d'une patrouille de quatre Mystère IV du Squadron 199 IAF* ²⁶, *dépêchée vers le Sinaï pour faire la couverture de l'axe Rehovot- Ravivim entre 35.000 et 40.000 pieds. Nous remontons lentement vers le nord, du côté d'El Arish, et le contrôleur nous invite à la prudence : en effet, des chasseurs F9F 7 Cougar de la 6^e Flotte US viennent nous renifler... Par précaution, j'ai demandé à mes numéros 3 et 4 de grimper à ma droite, prêts à fondre sur les intrus... Je trouve ces deniers gonflés, car nos canons sont approvisionnés en munitions « bonnes de guerre », et avec un peu de nervosité des contrôleurs.... Mais ils dégagent bientôt vivement vers le large, après avoir sans doute rempli leur mission de reconnaissance [...]* ». À leur retour de mission, après avoir été déroutés sur la base de Khatzor, « *un repas très chaleureux nous est offert par les pilotes de chasse israéliens, dont nous connaissons quelques-uns, pour les avoir transformés sur Mystère IV à Dijon. J'ai l'honneur de grignoter à la droite du colonel commandant la base, qui préside : un certain Ezer Weizmann... le futur président de l'État d'Israël* ²⁷. *Nous parlons de Spitfire, avions avec lequel nous avons tous deux volés ; puis des Messerschmitt 109, achetés en 1948 avec lesquels il a obtenu quelques victoires aériennes sur des Égyptiens (peut-être même des Anglais ?) volants sur... Spitfire ! Le monde à l'envers* » ²⁸.

§ 2 - LES « RÉACTIONS » DES FRANCO-BRITANNIQUES

I- L' « appel » des dirigeants Français et Britanniques aux belligérants

Jean Chauvel nous apporte le témoignage suivant : en fin de journée du 29 octobre, « *le Premier ministre m'appela à Downing Street pour me dire que la venue de MM. Mollet et Pineau, qu'il attendait à 11 heures le lendemain matin, risquait d'être tardive. Des décisions étaient à prendre dont l'exécution supposait des délais [...]. Sir Anthony me demandait de tenter d'obtenir que le voyage fût avancé d'une heure. J'ignorais tout de ce nouveau voyage comme des décisions dont l'exécution comportait certains délais. Sir Anthony ne s'en expliqua pas et [il ne pouvait]*

²⁶ Identification propre aux forces aériennes israéliennes : IAF (Israël Air Force) ou Heyl Ha'Avir.

²⁷ Ezer Weizmann est le neveu de Chaïm Weizmann, le premier président de l'État d'Israël. Il sera élu président d'Israël en 1993. Il s'est engagé dans la Royal Air Force en 1942 comme pilote de chasse. Il dirigera la Heyl Ha'Avir de 1958 à 1966.

²⁸ Maurice Larrayadieu, « La mission (presque) comme les autres » ; publication *Aéromed.fr* n°17, mars 2006, p.35-36.

marquer une curiosité qui eût découvert mon ignorance ». Il rajoute : « *Le 30, je reçus de bonne heure une communication de Paris annonçant l'arrivée à 10 heures de M. Pineau seul, M. Guy Mollet devant suivre dans les délais les plus courts* »²⁹.

De son côté Christian Pineau rapporte que le matin du 30 octobre : « *Guy Mollet et moi nous rendons à Londres où nous rencontrons Eden et Selwyn Lloyd avant le déjeuner. Le cabinet britannique s'est réuni dans la matinée pour approuver la déclaration que le Premier ministre a décidé de faire aux Communes dans la journée. Le message aux belligérants prévu dans le protocole de Sèvres est donc envoyé aux deux parties. Il a un certain caractère d'ultimatum et conduit de ce fait à une intervention militaire franco-britannique sur le Canal* »³⁰, conformément à l'article 2 du protocole de Sèvres.

Avant de recevoir Mollet et Pineau, dans la matinée du 30 octobre, Eden rallie à son point de vue l'ensemble des membres du Cabinet. « *À ceux qui se plaignent de disposer de peu de temps pour se décider, il répond que certains de ses collègues n'ont jamais servi dans un cabinet de guerre. Ce à quoi le ministre du Travail rétorque : « Nous ne savions pas que nous étions en guerre ! »* »³¹.

Eden présente et fait approuver la déclaration qu'il fera aux Communes l'après-midi. Le cabinet approuve aussi le texte d'un message à envoyer au président Eisenhower, lui demandant son « *appui global* ». Ce message se dit d'accord pour saisir le Conseil de Sécurité, mais informe le gouvernement américain que le cabinet anglais « *estime nécessaire d'agir de façon décisive et immédiate pour faire cesser les hostilités* »³².

L'historien Paul Gaujac relate que le 30 octobre, « *à 16 heures 15, l'ultimatum est adressé aux ambassadeurs d'Égypte et d'Israël à Londres : les gouvernements égyptien et israélien devront suspendre toute action militaire et retirer leurs forces à une distance de dix milles du canal. En outre, il est demandé à l'Égypte d'accepter l'occupation temporaire des positions clefs de Port-Saïd, Ismaïlia et Suez par les troupes franco-britanniques, pour garantir la liberté de passage par les navires de toutes les nations, et séparer les belligérants* »³³.

²⁹ Jean Chauvel, *op. cit.*, p.198-199.

³⁰ Christian Pineau, *op. cit.*, p.158.

³¹ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.144.

³² Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.144.

³³ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.146.

L'ultimatum des Alliés, immédiatement accepté par les Israéliens comme convenu, devrait être, selon toute probabilité, rejeté au cours de la nuit du 30 au 31 octobre par l'Égypte. Le bombardement des aérodromes égyptiens devrait donc, en principe, commencer à l'expiration du délai fixé aux belligérants, soit trente-six heures après le déclenchement de l'opération *Kadesh*. Mais, au préalable, il convient aux dirigeants franco-britanniques, dans l'urgence, d'obtenir la confiance et le soutien de leur Parlement et de le préparer, ainsi que leur opinion publique, à une guerre contre l'Égypte rendue inéluctable par la faute de Nasser. Mais d'autres acteurs du système international vont aussi s'inviter aux débats, sous l'impulsion des États-Unis, pour faire obstacle aux agresseurs et à ceux qui seraient tentés de les rejoindre, en l'occurrence leurs alliés occidentaux !

II- Des réactions contrastées dans les Parlements des deux États

A-Eden devant la Chambre des Communes

Dans l'après-midi du 30 octobre Eden intervient devant la Chambre des Communes pour présenter la décision prise par les deux pays d'intervenir dans le conflit israélo-égyptien avec la volonté de tout faire « *pour arrêter les hostilités aussitôt que possible* ». *Sa déclaration est condamnée par le Parti travailliste, pour qui tout doit être remis entre les mains de l'ONU. Selwyn Lloyd lui rétorque que l'ONU est impuissante, parce que paralysée par le droit de veto. Malgré des débats très houleux, les Communes votent la confiance au gouvernement par 270 voix contre 218 »*³⁴.

B-La communication du gouvernement à la séance du 30 octobre

Guy Mollet informe l'Assemblée nationale que « *le Conseil des ministres a délibéré ce matin de la situation en Proche-Orient. Il y a quelques heures, le ministre des Affaires étrangères et moi-même en avons longuement discuté à Londres avec Sir Anthony Eden et M. Selwyn Lloyd. Des discussions urgentes s'imposaient pour faire face aux développements des dernières heures. Nous les avons arrêtées en commun et elles sont actuellement mises en œuvre. Le gouvernement a décidé d'en saisir aussitôt le Parlement* ». « *La politique agressive de l'Égypte est connue de l'Assemblée. Depuis de nombreux mois, l'aide militaire de l'Union soviétique et de ses satellites lui a permis de renforcer considérablement son armement. [...] L'équilibre péniblement maintenu*

³⁴ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.123.

*au Moyen-Orient est chaque jour davantage compromis. Les événements de Suez, qui ont mis en évidence la volonté expansionniste du colonel Nasser, les actions de guérilla renouvelées aux frontières d'Israël, puis, il y a quelques jours à peine, la création d'un commandement unifié entre l'Égypte, la Syrie et la Jordanie ont rendu plus précise encore la menace qui pesait sur Israël. Hier, les troupes israéliennes ont franchi la frontière égyptienne. Elles marchent vers le canal de Suez. Placés devant ce fait, comment pouvons-nous l'apprécier ? »*³⁵.

Après avoir mentionné « le courage » du peuple d'Israël, environné « de populations hostiles », et de « provocations auxquelles Israël est soumis de la part de certains pays arabes » qui « agissent de plus en plus à l'instigation de l'Égypte et qu'ils affichent ouvertement leur volonté de rayer un jour Israël de la carte », Guy Mollet rappelle le comportement de Nasser dans « son refus répété de permettre le libre passage des navires israéliens dans le canal de Suez, malgré les injonctions des Nations unies ». Il ne manque pas de rappeler, par ailleurs, les accusations portées contre le raïs égyptien pour son implication dans le conflit algérien, avec l'affaire du bateau Athos, à laquelle il y rajoute « des preuves nouvelles de son intrusion dans le drame algérien » qui auraient été apportées avec « la capture des chefs du FLN »³⁶.

« Cependant, malgré tous ces éléments qui peuvent donner à penser qu'Israël agit bien en état de légitime défense », affirme-t-il, « le gouvernement français a estimé qu'il ne lui appartenait pas de prononcer aujourd'hui une approbation ou une condamnation de l'action israélienne ». De ce constat, « respectueux de la charte des Nations unies, nous avons appuyé la demande américaine de saisir immédiatement le Conseil de sécurité. Celui-ci se prononcera après une étude que j'espère objective et sereine de tous les aspects du problème, et non pas seulement des événements des dernières heures ». Guy Mollet, dans cette partie de « mystification », sort à ce moment son « atout », en posant la question suivante « fallait-il, cependant, s'en tenir au seul recours devant le Conseil ? ». En effet, justifie-t-il, « les lenteurs de sa procédure rendraient cette décision peu sage », estime-t-il, « alors que des répercussions immédiates sont à craindre. Les combats qui se préparent se dérouleront dans la zone du canal de Suez. C'est la sécurité du passage, la libre circulation dans le canal qui sont maintenant en cause »³⁷.

En conséquence, rajoute-t-il, « notre premier souci a été de les garantir dans des conditions qui favorisent le retour au calme. Les combats n'ont pas encore atteint une grande ampleur et, pourvu

³⁵ JOAN, débats du 30 octobre 1956, p.4421.

³⁶ Op. cit., p 4421-4422.

³⁷ Op. cit., p.4422.

qu'elle soit immédiate, une action résolue peut mettre fin rapidement aux hostilités et favoriser un règlement pacifique du différend, tout en assurant le fonctionnement régulier du canal ». « Aussi, le gouvernement français et le gouvernement britannique ont-ils, cet après-midi, à dix-sept heures trente, adressé un appel solennel au gouvernement d'Israël et au gouvernement d'Égypte, en demandant à l'un et à l'autre d'arrêter immédiatement toutes opérations de guerre sur terre, sur mer et dans les airs et de retirer leurs troupes de part et d'autre de la zone du canal. Ils ont également demandé au gouvernement égyptien son accord à ce que les forces franco-britanniques s'installent, à titre temporaire, dans les positions-clés du canal : Port-Saïd, Ismaïlia et Suez, pour y garantir le libre passage des navires de toutes les nations » ³⁸.

« L'Égypte et Israël doivent donner leur réponse dans un délai de douze heures ³⁹. Si, à l'expiration de ce délai, ils n'ont pas satisfait à nos demandes ou si l'un deux ne l'a pas fait, les forces franco-britanniques assureront la mise en œuvre des dispositions ainsi arrêtées. « Les mesures ainsi prévues sont des mesures temporaires. Elles ne sont pas dirigées contre l'Égypte, pas plus que contre Israël. L'avance israélienne fait que la demande de retrait des forces de part et d'autre du canal ne peut, en ce moment, léser véritablement aucune des parties en présence. Le gouvernement français est conscient de la gravité des décisions qu'il vient de prendre. Il est conscient aussi de la gravité des conséquences qu'une absence de décision auraient entraîné pour l'équilibre au Moyen-Orient et pour la paix mondiale » ^{40 41}.

Dans son intervention, le député communiste Raymond Guyot déclare : « Avec force et gravité, nous dénonçons cette politique qui conduit tout droit à étendre l'incendie de la guerre dans tout le Proche-Orient, à aggraver considérablement la situation non seulement en Algérie, mais dans toute l'Afrique du Nord. « Le parti communiste français, profondément attaché à la cause de la paix, soucieux des intérêts de la nation et du rayonnement de la France dans le monde, se dresse résolument contre cette politique de folle aventure » ⁴².

« Nous exigeons qu'Israël retire immédiatement toutes ses troupes du territoire égyptien et que le délégué de la France au Conseil de sécurité condamne l'agression israélienne ». Pour conclure,

³⁸ Ibid

³⁹ Soit à 5 heures trente - heures françaises- le 31 octobre. (Souligné par nous)

⁴⁰ À la fin de cette phrase, le Journal Officiel des débats mentionne : (*Vifs applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur plusieurs bancs à l'extrême droite*).

⁴¹ JOAN, *op. cit.*, p.4422.

⁴² Au cours de son intervention, le député est très souvent interrompu et chahuté en raison des événements survenus en Hongrie et sévèrement réprimés par les troupes soviétiques.

le représentant du parti communiste salue, « *de cette tribune, l'attitude des travaillistes anglais. Le groupe parlementaire travailliste a décidé de voter contre le gouvernement, ce soir, à moins que sir Anthony Eden ne donne l'assurance qu'aucune intervention matérielle ne sera effectuée avant une décision du Conseil de sécurité. Nous exigeons l'annulation de l'ultimatum* » ⁴³.

Guy Mollet obtient de l'Assemblée nationale un vote largement positif : 368 voix contre 182. Si les communistes votent « *contre* » sans état d'âme, ce vote entraîne de graves troubles au sein du groupe des amis de Pierre Poujade, ce dernier refusant de « *se battre pour le compte de la reine d'Angleterre* ». Il n'est cependant pas soutenu par l'ensemble de ses parlementaires et quelques dissidents votent tout de même « *pour* », relate l'historien Denis Lefebvre dans son livre sur « *L'affaire de Suez* » ⁴⁴.

Il note aussi « *l'abstention volontaire de 15 députés, parmi lesquels 11 radicaux dont Pierre Mendès-France, Charles Hernu et Léon Hovnanian. Témoin de ces heures délicates, Charles Hernu a raconté qu'initialement ces radicaux voulaient voter « contre » : « D'autres députés sont prêts à nous suivre, mais l'atmosphère générale les intimide. Et quand, dans la nuit, je monte à la tribune expliquer notre « abstention », le ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury, m'interrompt pour me demander si je n'ai pas conscience de me conduire en mauvais Français, puisque que « les troupes françaises sont déjà engagées ». Ému, mal à l'aise, devant un hémicycle hostile à mon propos, j'achève mon intervention aussi calmement que possible [...]* Quelques applaudissements, des huées... Je me sentais seul, découragé » ⁴⁵.

Dans le même temps, François Mitterrand défend de son côté la politique gouvernementale ⁴⁶ devant le Conseil de la République, le Sénat de l'époque. Il le fait en termes passionnés et véhéments. Après avoir lu la déclaration officielle du gouvernement, il stigmatise le « *dictateur* » Nasser, « *qui, depuis des semaines et des mois où nous avons montré tant de patience, n'a rien ménagé, ni le sang, ni la menace, ni la parole et, finalement- à l'heure où nous en sommes – ni le danger pour la paix elle-même* ». Il ajoute : « *Qui a bafoué la loi internationale ? Qui nous a couvert d'injures ? Qui appuie le crime et la terreur en Algérie ? Nous ne sommes pas des*

⁴³ JOAN, *op. cit.*, p.4423.

⁴⁴ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.123.

⁴⁵ Charles Hernu, *Soldat citoyen*, Flammarion, 1975. Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.124.

⁴⁶ « *Aucun ministre n'a démissionné à propos de l'affaire de Suez. Un seul l'aurait sans doute fait, mais il avait déjà quitté le gouvernement peu de temps auparavant, après l'arraisonnement de l'avion transportant Ben Bella et d'autres chefs du mouvement nationaliste algérien : Alain Savary* » raconte D. Lefebvre. (*Op. cit.*, p125-126). Alain Savary a démissionné du gouvernement Guy Mollet le 26 octobre.

fauteurs de guerre. Le gouvernement veut défendre la paix, la liberté et le respect des traités ». Il faut donc « défendre l'honneur des nations libres face à un chef de gouvernement égyptien qui a pris sur lui de dénoncer une convention internationale garantie par de grandes et nobles puissances ». Faisant référence à l’Affaire de l’ « Athos », il déclare : « Qui donc envoie à travers la Méditerranée des navires chargés d’armes pour porter un peu plus loin le crime et la terreur ? »⁴⁷.

Pour lui, il s’agit dans cette affaire de Suez de « la réponse du droit à la force », pour sauver la paix. Le Conseil de la République approuve la décision gouvernementale par 289 voix contre 19 »⁴⁸.

III- Les premières réactions internationales

Le 29 octobre, jour même du franchissement de la frontière égyptienne par les troupes israéliennes, « le représentant permanent des États-Unis auprès des Nations unies demande la convocation dans les plus brefs délais du Conseil de sécurité, pour étudier les mesures à prendre en vue de la cessation immédiate de l’action militaire d’Israël en Égypte. Ce Conseil – où siègent à l’époque, en plus des cinq membres permanents, Cuba, l’Australie, la Belgique, l’Iran, le Pérou et la Yougoslavie – se réunit dans la matinée du 30 octobre. Les représentants de la France et de la Grande-Bretagne ont pour mission de s’opposer à toute condamnation d’Israël et de rappeler les provocations incessantes subies par ce pays de la part de l’Égypte, dont la politique constitue un danger permanent pour la paix »⁴⁹.

⁴⁷ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.125.

⁴⁸ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.125.

⁴⁹ *Op. cit.*, p.135-136.

SECTION II : LA PREMIÈRE PHASE DE L'OPÉRATION

« MOUSQUETAIRE »

§ 1 - LES DÉBUTS LABORIEUX DU « PROTOCOLE de SÈVRES »

Le 31 octobre, à 19 heures, le communiqué suivant de la Défense nationale est rendu public :

« Le délai de 12 heures qui avait été accordé à l'Égypte pour répondre à la demande adressée par le gouvernement français et le gouvernement britannique, ainsi que l'a annoncé le président Guy Mollet, dans sa déclaration à l'Assemblée nationale le 30 octobre, expirait ce matin à 5 h 30. L'Égypte ayant refusé de répondre affirmativement aux clauses de l'appel qui lui avait été adressé, une offensive aérienne menée par des bombardiers placés sous commandement franco-britannique a été déclenchée le 31 octobre à 18 h 30, heure locale, contre des objectifs militaires en territoire égyptien »

⁵⁰, soit avec un retard d'une douzaine d'heures par rapport au planning du « scénario » établi à Sèvres – 48 heures au lieu de 36 heures. En effet, d'après les termes du protocole de Sèvres, les premiers bombardements ⁵¹ devaient commencer 36 heures après le déclenchement de l'opération « *Kadesh* ». Mais rien ne se produisit avant le 31 en fin de journée, au lieu du 31 en tout début de journée. Pourquoi ce retard, qui a plongé Israël dans la colère avec la crainte d'un lâchage de ses « *alliés* » ?

I- Le retard dans les activités du *Bomber Command*

Depuis le 29 octobre, les escadres de bombardement de Malte et de Chypre sont en alerte à six heures ⁵².

Pendant toute la journée du 30 octobre, les pilotes britanniques restent en alerte, sans être certains de décoller. « *Dans l'après-midi, Keightley reçoit l'ordre de reporter dans la journée le premier raid nocturne. Apparemment, Londres ne veut pas que la première attaque suive de trop près l'ultimatum diffusé à 18 heures locales. Barnett presse Keightley de faire appel aux chefs*

⁵⁰ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.128.

⁵¹ La phase aérienne de « *Musketeer* » doit débiter par un raid de *Bomber Command* sur la station d'émission de Radio Le Caire et quatre bases aériennes, dont Cairo West où sont stationnés les bombardiers *Il 28* qui effraient Israël. Les navires de la *Navy* et de la Royale doivent appareiller de la zone de Malte le 31 octobre pour se trouver le 6 novembre prêts aux opérations de débarquement.

⁵² 29 *Canberra B6* sur le terrain d'Hal Far, 24 *Valiant B1* à Luqa et 69 *Canberra B2* et *B6* à Nicosie.

d'état-major à Londres car un raid diurne peut mettre en danger les appareils. Les deux officiers ne connaissent toujours rien de Sèvres ». La demande de Keightley est étudiée à Londres au cours de la nuit du 30 au 31, lors d'une réunion entre Eden, son cabinet restreint et les chefs d'état-major. *« En fait, puisque le gouvernement britannique veut mettre le plus de temps possible entre l'ultimatum et le début des hostilités, la demande de Keightley est une aubaine – et non une rébellion, comme les Français le pensent »,* relève Motti Golani ⁵³.

Au sujet des hésitations manifestées par les responsables britanniques, le général Challe qui était présent le 30 octobre à Londres, ainsi que Christian Pineau, nous apporte le témoignage suivant. Alors qu'il dînait chez l'ambassadeur Jean Chauvel, il reçoit un appel téléphonique du ministre des Affaires étrangères qui participait à une réunion au domicile du Premier ministre. Maurice Challe raconte : *« M. Pineau s'explique à Downing Street avec Eden et ses ministres. Il me téléphone en me disant : « On m'oppose des objectifs d'ordre technique pour retarder ou ne pas faire le bombardement prévu. Je n'en puis plus. Vous, le technicien, vous arriverez peut-être à les convaincre ».*

Challe poursuit : *« J'arrive à Downing Street et me trouve devant Sir Anthony et ses ministres. Le Premier ministre me dit : « Mes professionnels ne sont pas chauds pour passer à l'attaque. Dans la journée, quatre Canberra chargés de missions de reconnaissance sur l'Égypte sont rentrés, mais tous les quatre ont été touchés. L'aviation et la DCA égyptiennes se révèlent plus méchantes que prévu ».* *« Je réponds à M. Eden que le fait que toute la défense égyptienne concentrée sur quatre avions n'ait pu en descendre un seul, bien qu'ils aient été touchés, est plutôt de bon augure, et pour peu que »* nos renseignements nous donnent un certain nombre d'avions égyptiens de modèle russe, notamment Mig 15 et Il 28, mais que l'infrastructure est nulle, et que si l'on bombarde tous les terrains à la fois, le désordre sera tel qu'il ne sera plus possible pour les Égyptiens de manœuvrer les avions restants. Je suis sûr que c'est une affaire de quarante-huit heures ». Il rajoute : *« les tergiversations continuent et l'entretien dure de longues heures. Enfin, le gouvernement anglais donne en fin de nuit l'ordre de procéder au bombardement ce jour même à 15 heures »* ⁵⁴.

L'opération a donc commencé dans la journée du 31, mais, *« alors que les Canberra partis de Malte se dirigeaient vers le terrain du Caire-Ouest pour le bombarder, l'ordre de rappel parvint*

⁵³ Motti Golani, *op. cit.*, p.240.

⁵⁴ Maurice Challe, *op. cit.*, p.29-30.

de Londres. Malte ne put rappeler ses avions, mais Akrotiri – l’une des bases aériennes installées à Chypre – réussit à les faire revenir *in extremis*. Il était temps : sur l’aérodrome que la RAF allait écraser de ses bombes étaient répartis quinze avions de transport américains, en transit d’Israël d’où ils évacuaient les ressortissants des États-Unis. En outre, la route qui longe l’aéroport du Caire-Ouest était utilisée par les Américains pour évacuer en direction d’Alexandrie les familles de leurs ressortissants résidant au Caire »⁵⁵, rapporte Henri Azeau. Ce sont seulement « les Cambera de Chypre qui attaqueront finalement le terrain d’Almaza à 16 h 15 » (GMT)⁵⁶. Ainsi, le déclenchement de la campagne aérienne a été retardée d’une douzaine d’heures. Et cet incident, un accroc dans le scénario du « protocole de Sèvres », va être très mal ressenti par des Israéliens ayant les nerfs à vif !

II- Les réactions israéliennes : incompréhension et colère

Dayan raconte : « De retour à mon quartier général, j’ai appris que les forces anglo-françaises avaient différé leur offensive et ne commenceraient pas à bombarder les bases aériennes égyptiennes à l’aube le lendemain, 31 octobre, comme prévu »⁵⁷.

Ces informations laissant entendre que la campagne ne commencerait pas comme prévue suscitent colère et inquiétude. Dayan résume ainsi la situation : « Ces salauds ! Ils signent un accord politique dont une des clauses principales, sur laquelle nous avons insisté, prévoit une attaque aérienne le mercredi matin, et voilà que, négligemment, ils retardent de douze heures l’opération, sans prévenir ni même s’excuser. Ah, les salauds ! »⁵⁸. En effet, rappelle Dayan, « nos troupes livrèrent de très durs combats dans le Sinaï pendant toute la journée du 31 octobre sous la menace des bombardements massifs de l’aviation égyptienne »⁵⁹.

Toutefois, dans cette critique formulée vis-à-vis des « alliés » - y compris les Français – Dayan occulte le rôle joué clandestinement par l’Armée de l’air – « secret d’État oblige » ! - ainsi que les explications que Guy Mollet apportera à Ben Gourion. D’ailleurs, une fois son

⁵⁵ Henri Azeau, *op. cit.*, p.465.

⁵⁶ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.164.

⁵⁷ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.233-234.

⁵⁸ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.238.

⁵⁹ Moshe Dayan, *op. cit.*, p.235.

« coup de gueule » passé, Dayan restera confiant quant à la suite des événements puisqu'il dissuade Ben Gourion d'ordonner le repli de ses troupes.

De toute façon, le succès était assuré : « *les premiers missiles anti-chars des Israéliens avaient réussi leur entrée dans l'Histoire, et comme les Chassepot, « ils avaient fait merveille ».* En outre, les Français avaient apporté une aide telle que, même sans opération « Mousquetaire », Israël à lui seul pouvait grâce à cet appui aérien et naval et au matériel capturé, gagner, tenir ou résister », relève Marc Ferro ⁶⁰.

Quoiqu'il en soit, la crainte des Israéliens de ne pas pouvoir tenir longtemps a été grande. David Ben Gourion s'en est ouvert à Guy Mollet par un télégramme. Abel Thomas, à ce sujet, rapporte que : « *Un télégramme à la fois dramatique et indigné de Ben Gourion nous était adressé dans la soirée du 31 : « Je suis abattu et confus du fait qu'à l'heure qu'il est (18 heures israéliennes, 17 heures françaises) nous sommes sans nouvelles au sujet d'une opération franco-anglaise contre les aérodromes égyptiens, affirmait Ben Gourion. Les membres du gouvernement me demandent si nous avons été abandonnés à notre sort »* ⁶¹.

Le jour même, Guy Mollet rassure son homologue israélien :

« *Mon cher Président,*

J'ai bien reçu votre message par lequel vous m'avez fait part de vos préoccupations dans la journée du 31. Croyez bien qu'elles ont été partagées par nous. Durant toute la nuit, M. Pineau et le général Challe ont fait ressortir aux membres du gouvernement britannique la nécessité d'une action immédiate à la fin du délai imparti, mais nos partenaires se sont retranchés derrière un impératif militaire catégorique. De toute façon, nous suivons ici la situation militaire de très près, et si des unités de votre pays avaient été attaquées, nos appareils ne vous auraient pas laissés seuls en face de l'agression. Ne croyez pas que vous ayez été un seul instant abandonné à votre sort. Il vous suffira, pour vous en persuader, de mesurer l'importante majorité qui, au Parlement français, a approuvé notre politique et notre action » ⁶².

⁶⁰ Marc Ferro, *op. cit.*, p.76.

⁶¹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.207.

⁶² Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.122-123.

§ 2 - LES RÉACTIONS CONTRASTÉES EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE

I- Les réactions en France sont majoritairement favorables

Le 31 octobre, Pierre Cot, député et représentant du groupe des progressistes – proches du parti communiste – monte à la tribune pour, selon ses propres termes, « *exposer une thèse qui n'est vraisemblablement pas celle de la majorité des hommes et des femmes qui siègent sur ces bancs* ». Pour lui, « *si demain nous suivons le Gouvernement, nous serons rapidement nous aussi dans la guerre. Mais nous y serons – et c'est la différence avec 1914 et 1939 – par une décision de notre propre choix. Nous n'y serons pas parce qu'une agression aura été commise contre nous. Nous n'y serons pas davantage parce qu'un traité nous aura obligé d'aller au secours d'un de nos alliés. Nous y serons parce que nous aurons choisi de faire prévaloir la force ou l'emploi de la force dans le règlement délicat – nous le reconnaissons tous – d'une situation internationale pénible* ». Il propose au Gouvernement de « *se rallier [...] à la proposition que le gouvernement des États-Unis tend à demander au Conseil de sécurité de se saisir de la question et à recommander aux États membres des Nations unies d'être fidèles à la charte signée à San Francisco* ». Il développe ainsi son argumentation : « *Des troupes israéliennes ont franchi la frontière. Les avant-gardes se dirigent vers le canal de Suez. Elles ont agi ainsi – je cite M. le président du Conseil – « parce qu'elles sentaient peser sur elles une menace de plus en plus grave ».* « *Cela s'appelle, en bon français, une opération de guerre préventive* ». Or, « *la guerre préventive, nous ne l'avons jamais admis quelles qu'en soient les raisons* »^{63 64}.

Au nom du groupe qu'il représente, il considère que « *la France et l'Angleterre n'ont aucun mandat particulier pour assurer la police dans cette partie du monde, de même que si, demain, nous étions en conflit avec un de nos voisins, nous n'admettrions pas qu'un pays, quel qu'il soit, fût-ce l'Union soviétique, fût-ce les États-Unis d'Amérique, ait la prétention de venir régler la situation chez nous ou aux frontières, en nous imposant sa volonté* »⁶⁵. Ainsi, pour Pierre Cot, « *si nous intervenons demain en Égypte, ce ne sera pas, vous le savez, à cause de l'Athos ; ce sera à cause de l'intervention des troupes israéliennes. [il] répète qu'aucun traité, aucun acte*

⁶³ Souligné par nous.

⁶⁴ JOAN, débats du 31 octobre 1956, p.4438.

⁶⁵ Op. cit., p.4439.

juridique international n'autorise cette intervention » ⁶⁶. En conclusion de son intervention, Pierre Cot annonce que « *les députés progressistes [...] prendront la position même que vont prendre en Grande-Bretagne les travaillistes* ». Il rajoute : « *Permettez-moi de penser que ce sont vos amis, nos amis travaillistes, qui mieux que vous ce soir représentent la tradition de Jaurès et du socialisme français* » ⁶⁷.

Dans sa réponse aux interventions des opposants des partis d'extrême gauche, Guy Mollet commence à répliquer aux propos tenus par Pierre Cot au sujet de l'initiative prise par Israël qui « *agissait en obéissant à un réflexe de peur, parce qu'il se sentait encerclé* » et que cela correspondrait à une « *guerre préventive* ». Il rappelle au député progressiste que, déjà, les Israéliens « *se sont plaints à une organisation internationale [...]. Il y a eu des recours d'Israël, mais lorsque Israël a obtenu gain de cause et que ses adversaires ont été condamnés, jamais la sanction n'a été appliquée* » ⁶⁸.

L'approbation des décisions gouvernementales est obtenue lors du vote avec 380 voix pour et 191 contre. Toutefois, comme lors de la séance de la veille, certains hommes politiques influents ne partagent pas totalement la position du gouvernement. Ainsi, « *Mendès-France accourait chez Guy Mollet pour protester contre l'expédition de Suez, mais se voyait battu au sein de son propre parti ; d'autre part, il s'empressait de déclarer : « On peut comprendre le réflexe défensif des citoyens assiégés d'Israël, menacés par un danger qui s'aggravait de jour en jour, et leur décision de briser le siège afin d'éliminer une partie des dangers immédiats qui les entouraient* » ⁶⁹.

Quant à la Presse, à l'exception des publications pro-communistes, elle est pratiquement unanime pour approuver l'intervention. La réaction du *Populaire de Paris*, le quotidien du Parti socialiste, ne surprendra personne : « *Nous vivons des heures comparables aux grands moments où s'est jouée, dans le passé, la partie décisive entre les totalitaires expansionnistes et les forces de la liberté. Le socialisme français a toujours su prendre ses responsabilités. Il les prend, une fois de plus, aujourd'hui* ». Les autres journaux, lyrisme en moins, sont à l'avenant. Ainsi, Louis Pauwels écrit dans *Paris-Presse* : « *un peu de virilité nous revient* ». Pour *Combat* : « *Tel Hitler, il a agi, tel Hitler il périra [...]. Trop de défis ont été portés au droit sur les bords de cette Méditerranée orientale pour ne pas justifier l'initiative* ». Le *Figaro* estime de son côté : « *C'est une opération*

⁶⁶ *Op. cit.*, p.4440.

⁶⁷ *Op. cit.*, p.4441.

⁶⁸ *Op. cit.*, p.4441-4442.

⁶⁹ Cité par Michel Bar-Zohar, *Suez ultra-secret*, *op. cit.*, p.213.

de police et de salubrité qui signifie aux agresseurs que tout ne leur est plus permis ». Le *Monde* est certes plus réservé, alors qu'il avait soutenu les débuts de l'opération par des articles bien plus engagés, notamment sous la plume de Maurice Duverger. Il écrit cette fois : « *C'est à ses résultats que l'on jugera l'action de Paris et de Londres* » ⁷⁰.

II- Eden de plus en plus critiqué et isolé dans son Pays

Devant les Communes, le même jour - 31 octobre -, c'est à une Chambre houleuse que le nouveau ministre de la Défense, Anthony Head ⁷¹, donne des détails sur les premiers raids effectués par la *Royal Air Force* sur le territoire égyptien. L'opposition saisit là l'occasion pour attaquer violemment le gouvernement et prendre à partie Eden. Le chef du *Labour*, Hugh Gaitskell, s'écrie : « *Nous pouvons occuper du terrain, battre les troupes égyptiennes, mais l'héritage d'amertume et de haine que nous laisserons derrière nous sera plus grand que jamais* » ⁷². Néanmoins, la solidarité de vote joue et la confiance est accordée au gouvernement par 324 voix contre 255. Mais, le plus grave, pour Eden, ce sont les flottements qui se manifestent à l'intérieur du parti conservateur. « *Déjà, un de ses ministres préférés, Anthony Nutting, a démissionné la veille, et, bien que la démission n'ait pas encore été rendue publique, elle ne passe pas inaperçue des milieux dirigeants, où certains commencent à penser que l'avenir politique de Sir Anthony est très compromis* » ⁷³. Un groupe de 15 conservateurs se joint à l'opposition travailliste, quasi unanime. En outre, les controverses soulevées avec force à la Chambre des Communes rencontrent un écho important dans la rue : « *trois cents étudiants s'en vont crier du côté de Westminster : « À bas la guerre ! Eden à la porte ! », soixante-dix professeurs d'Oxford envoient à Sir Anthony un télégramme condamnant la guerre, cent-dix journalistes londoniens signent un manifeste déclarant qu'ils « réagissent avec horreur à l'attaque du gouvernement contre le peuple et le territoire égyptien ». Même les Lords s'en mêlent et jusqu'à l'archevêque de Cantorbéry, qui déclare : « Nous devons reconnaître qu'il y a de bonnes raisons de dire que l'action britannique viole l'esprit et la lettre de la Charte des Nations Unies* » ⁷⁴.

⁷⁰ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.127.

⁷¹ Le successeur de Sir Monckton qui a démissionné le 18 octobre.

⁷² Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.484.

⁷³ Henri Azeau, *op. cit.*, p.485.

⁷⁴ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.486.

§ 3 - L'OFFENSIVE DIPLOMATIQUE DIRIGÉE PAR LES ÉTATS-UNIS

I- La colère des dirigeants américains

Les leaders américains furent totalement pris de court par l'ultimatum franco-britannique du 30 octobre, qualifié le même jour par Foster Dulles de probablement « *la chose la plus choquante et la plus brutale qu'il ait jamais vu* ». Et il ajouta, dans une conversation téléphonique avec le président Eisenhower : « *Ce n'est pas la peine de l'examiner. Bien entendu, demain ils seront en guerre* », en Anglais : « *Tomorrow they will be in* » ⁷⁵.

Une illustration de la colère des dirigeants américains nous est apportée par James Reston, correspondant du New York Times à Washington : « *lorsque le président apprit l'ultimatum, la Maison-Blanche retentit d'un langage de corps de garde tel que l'on n'en avait pas entendu dans ses murs depuis les temps du général Grant !* » ⁷⁶.

Comme le souligne Charles Cogan, « *la fureur de Dulles (et d'Eisenhower) était à la mesure du dépit qu'ils ressentaient d'avoir été floués par leurs plus proches alliés. Dans un entretien avec Hervé Alphand, l'ambassadeur de France, le 30 octobre. Dulles parla de ce jour comme d'une « journée noire » dans les relations entre la France et les États-Unis* » ⁷⁷. Les dirigeants américains avaient la désagréable impression d'avoir été « *menés en bateau* » par leurs principaux Alliés ! Cette manifestation de colère de la part des Américains va d'abord se situer dans l'arène onusienne puis, d'une façon plus concrète et plus brutale, sur le front économique et monétaire avec, comme principale cible, la Grande-Bretagne.

II- Les carences de la CIA

Le journaliste américain Tim Weiner, dans son ouvrage intitulé « *Des cendres en héritage – L'histoire de la CIA* », relate que Allen Dulles – le frère de John Foster, secrétaire d'État -, à l'époque directeur de la CIA, n'avait, le 22 octobre 1956, « *la moindre idée des deux événements les plus importants du moment : à Londres et à Paris, on échafaudait des plans de guerre tandis qu'en Hongrie, un soulèvement populaire couvait. Durant cette quinzaine cruciale, Dulles*

⁷⁵ Cité par Charles Cogan, *op. cit.*, p.130.

⁷⁶ Cité par Claude Delmas, *Histoire politique de la bombe atomique*, Albin Michel, Paris, 1967, p.101.

⁷⁷ Charles Cogan, *op. cit.*, p.131.

allait, dans ses rapports au Président, mal interpréter, ou dénaturer, chaque aspect de ces crises »^{78 79}.

C'est autour de la mi-octobre que les Américains ont commencé à sentir que le vent était en train de tourner, et que la France et l'Angleterre pourraient passer d'une phase de négociations, sous l'égide de M. Dag Hammarskjöld, à une phase inconnue et floue, et donc dangereuse pour eux.

Eisenhower fait mention de ces craintes dans son journal du 15 octobre 1956 : « *Nos avions de reconnaissance à haute altitude ont prouvé qu'Israël avait obtenu quelques 60 chasseurs Mystère français. Or, on nous a informés de la livraison de seulement 24 de ces appareils* »⁸⁰.

De son côté, Charles Cogan⁸¹ rapporte une interview rétrospective de Allen Dulles, le patron de la CIA, sur l'affaire de Suez :

*« Nous possédions alors pas mal d'informations. Nous étions au courant de ces rencontres à Paris. Nous ne connaissions pas la teneur de ces réunions, mais nous savions qu'elles avaient lieu [...] Grâce aux moyens de renseignement, nous étions au courant de l'extraordinaire accumulation d'armements sur l'île de Chypre. On y avait concentré des troupes et des avions. Il n'y avait qu'une explication possible : une invasion se préparait quelque part dans la région. Donc on ne peut pas dire que nous avons été pris au dépourvu. Mais nous avons été surpris – et je sais que mon frère a été terriblement surpris et terriblement blessé – que les Britanniques et les Français [...] aient conçu cette opération au cours de ces rencontres secrètes à Paris, dont nous connaissons l'existence mais pas le contenu des décisions prises »*⁸².

Nous relevons, dans cette interview, le mutisme concernant la livraison par l'US Air Force de matériels pour les *Thunderstreak* F 84-F, ainsi que sur la présence de ces appareils, appartenant aux États-Unis, dans une zone qui ne relève pas de l'OTAN. Décidément, la CIA aurait été plus que défaillante ! Ou alors, elle était au courant mais avait pour consigne, en haut lieu, de fermer les yeux, quitte à se ridiculiser ?

⁷⁸ Tim Weiner, *Des cendres en héritage – L'histoire de la CIA*, (traduit de l'américain par Jean Rosenthal) ; Editions de Fallois, Paris, 2009, p.135-136.

⁷⁹ Tim Weiner, journaliste au *New York Times*, lauréat du Prix Pulitzer, a eu accès aux dossiers d'histoire du service d'action clandestine de la CIA grâce à leur déclassification ou par des sources officielles.

⁸⁰ Cité par Charles Cogan, *op. cit.*, p.123.

⁸¹ L'américain Charles Cogan, après avoir été agent de la CIA – de 1954 à 1991 – est chercheur à l'Institut Olin (études stratégiques) et au Centre Charles Warren à l'université de Harvard.

⁸² Cité par Charles Cogan, *op. cit.*, p.123.

D'après Tim Weiner, la CIA ne savait rien de tout cela, et Dulles assurera à Eisenhower que les rumeurs concernant une campagne militaire rassemblant Israéliens, Anglais et Français contre l'Égypte étaient sans fondement. Refusant d'entendre l'analyste en chef du renseignement à la CIA et l'attaché militaire américain à Tel Aviv, il n'écouta pas davantage un vieil ami, Douglas Dillon, ambassadeur des États-Unis à Paris, quand ce dernier l'appela pour lui confirmer que la France faisait partie du complot. D'ailleurs, le Président affirmait de son côté : « *Le plus important, c'est ce qui se passe en Hongrie* »⁸³.

S'agissant de l'information donnée par Douglas Dillon et rapportée par Tim Weiner, Charles Cogan évoque le « *coup d'éclat qu'a représenté la rencontre du 19 octobre entre MM. Chaban-Delmas, alors ministre d'État, et Douglas Dillon, ambassadeur américain à Paris. La rencontre entre ces amis de longue date – depuis trois ans, selon M. Dillon – se tint dans une discrétion absolue, à la résidence de l'ambassadeur. Celui-ci considérait cet entretien tellement sensible qu'il en envoya le compte rendu par le canal de la CIA et non pas par celui du département d'État* »⁸⁴.

Jacques Chaban-Delmas avait demandé à avoir cet entretien afin de communiquer à l'ambassadeur le fait qu'il y aurait bel et bien une opération militaire franco-anglaise contre l'Égypte, mais qu'elle ne se déroulerait qu'après les élections américaines du 6 novembre. « *Le jour qui suivit, un message identique parvint à M. Dillon par l'intermédiaire de Maurice Faure, sous-secrétaire d'État aux Affaires étrangères* »⁸⁵.

Apparemment rassuré par l'engagement français sur le *timing*, M. Dillon n'a rien dit de plus à ses interlocuteurs à Paris. « *On peut supposer que la démarche de Chaban, ainsi que celle de Maurice Faure, relevaient de la tromperie, le but étant de rationaliser les préparatifs d'invasion, dont les signes étaient certainement repérables par les États-Unis, en faisant croire aux décideurs à Washington que l'opération ne se tiendrait qu'après les élections du 6 novembre* »⁸⁶. Le fait que Chaban et Maurice Faure appartenaient à des familles politiques différentes pouvait servir à accroître la crédibilité de la démarche française.

⁸³ Tim Weiner, *op. cit.*, p.136-137.

⁸⁴ Charles Cogan, *op. cit.*, p.123.

⁸⁵ *Ibid*

⁸⁶ *Op. cit.*, p.124-125.

III- Les États-Unis saisissent le Conseil de sécurité de l'ONU

« *Ne comptez pas sur nous* » faisait dire Eisenhower aux Anglais. Les États-Unis s'en tiendront aux décisions de l'ONU, rien que l'ONU. « *La vie est un escalier qui monte vers le ciel, ajoute « Ike », j'arrive au bout des marches et je veux me présenter devant Dieu les mains propres* »⁸⁷. Robert Murphy rappelle et explique que « *Eisenhower était candidat pour un second mandat. Et le voilà soudain devant trois nations amies, dont deux alliées qui faisaient la guerre sans l'avoir consulté le moins du monde. Ces préoccupations électorales suffiraient à expliquer son attitude, mais Eisenhower allait plus loin : le président avait toujours affirmé sans ambages qu'il s'opposerait aux coups de force. Il les considérait comme un vestige du XVIII^e siècle ; il tenait pour le recours à la diplomatie et aux Nations Unies* »⁸⁸.

Un projet de résolution déposé par les États-Unis, représentés à l'ONU par H.Cabot-Lodge, est soumis au vote, demandant le cessez-le-feu, le retrait immédiat des forces militaires israéliennes, et invitant les États membres de s'abstenir de fournir une aide militaire, économique ou financière à Israël. « *Sans surprise, il recueille 7 voix et seuls deux pays – l'Australie et la Belgique – s'abstiennent. La France et la Grande-Bretagne opposent leur veto à ce texte qui n'est pas adopté. Les États-Unis ont donné le ton ; ils condamnent toute action militaire* »⁸⁹.

« *Formulée avant même que Nasser ait répondu à l'ultimatum anglo-français, cette résolution américaine le torpillait* », comme le souligne Marc Ferro⁹⁰.

À la demande des États-Unis, le 31 octobre le Conseil de Sécurité convoquait une session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le 2 novembre, l'Assemblée se saisissait du conflit.

Aux Nations Unies, le 2 novembre, Foster Dulles « *demande instamment et de toute urgence que toutes les parties actuellement mêlées aux hostilités dans la région acceptent immédiatement de cessez-le-feu, cela impliquant qu'elles cesseront d'envoyer dans la région des forces militaires ou des armes [...]* »⁹¹.

⁸⁷ Cité par Marc Ferro, *op. cit.*, p.80-81.

⁸⁸ Robert Murphy, *op. cit.*, p.413.

⁸⁹ Henri Azeau, *op. cit.*, p.485.

⁹⁰ Marc Ferro, *op. cit.*, p.80-81.

⁹¹ Cité par Henri Azeau, *op. cit.* p.490.

Comme on le voit, ce texte vise à faire condamner préalablement tout débarquement des Franco-Britanniques en Égypte, faire cesser la guerre aérienne et les livraisons d'armes dans le Sinaï et, accessoirement, à ramener Israël sur ses bases de départ.

La motion est soumise au vote à 2 heures du matin. Elle est adoptée par 64 voix contre 5 – celles des trois principaux intéressés : Israël, la France et la Grande-Bretagne, auxquels s'ajoutent l'Australie et la Nouvelle-Zélande – et 6 abstentions – dont le Canada -.

Au cours de cette session les délégués se succèdent à la tribune, mais les positions sont connues à l'avance. Ceux de la Grande-Bretagne et de la France se placent sur des registres différents. Le premier fonde son raisonnement sur la nécessité pour l'Occident de maintenir la paix par une action dont l'ONU se montre incapable, et il met l'accent sur le caractère temporaire des mesures prises. « *Le Français* ⁹², quant à lui, rappelle que le Conseil de sécurité de l'ONU s'est révélé impuissant depuis des années pour régler les affaires de Palestine, surtout à la suite de la position de l'URSS. Cette attitude avait donné libre cours aux ambitions démesurées du colonel Nasser tant à l'encontre d'Israël qu'en ce qui concerne la saisie du canal et son intervention en Algérie » ⁹³.

En fin de séance, le ministre canadien des Affaires étrangères, Lester Pearson, propose la constitution d'une force internationale à laquelle trois missions seraient confiées : surveiller le canal et la frontière israélo-égyptienne, maintenir le cessez-le-feu et remplacer Tsahal dans les zones qu'elle occupe maintenant. « *Dulles lui donne immédiatement son aval et déclare que c'est là également l'avis du président Eisenhower, et qu'il souhaite que le Canada présente des propositions constructives dans ce sens* » ⁹⁴.

Peu avant le vote sur cette proposition, le délégué américain, Henry Cabot Lodge, adresse un nouvel appel « *aux États engagés dans les hostilités, et particulièrement à Israël, à la France et au Royaume-Uni* », leur demandant de « *respecter les obligations qu'ils ont contractées aux termes de la Charte des nations Unies* » et leur « *demandant solennellement d'écouter l'appel qui leur a été adressé par l'Assemblée générale pour que le combat soit arrêté* » ⁹⁵.

⁹² Il s'agit de Bernard Cornut-Gentille, qui sera remplacé, à la même époque par Louis de Guiringaud.

⁹³ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.138.

⁹⁴ Henri Azeau, *op. cit.*, p.491-492.

⁹⁵ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.513-514.

Cette résolution canadienne chargeant le secrétaire général de soumettre dans les 48 heures un projet de création d'« une *force internationale des Nations unies pour [...] assurer la cessation des hostilités* »⁹⁶, est votée le 3 novembre par 57 voix sans opposition, 19 pays s'abstenant – dont la France, l'Égypte, Israël, la Grande-Bretagne et les pays du bloc soviétique⁹⁷ empêtré dans l'affaire de Hongrie.

Une nouvelle réunion de l'Assemblée générale de l'ONU est tenue le même jour – 3 novembre –, à la demande de l'Égypte cette fois, pour examiner « *les mesures à prendre en face de l'agression brutale et continue des forces franco-britanniques* ».

Deux textes sont soumis au vote. Tout d'abord, un projet de résolution « *afro-asiatique* » demandant au secrétaire général de l'ONU d'arranger un cessez-le-feu et d'obtenir le retrait des forces derrière les lignes d'armistice de 1949, puis de présenter un rapport dans les 12 heures.

Le projet « *afro-asiatique* » est adopté par une majorité de 59 voix, 12 pays s'abstenant et 5 votant contre (Australie, France, Israël, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni). Dès le lendemain, 4 novembre, le secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, adresse en exécution des deux résolutions votées un message aux gouvernements français, britannique, israélien, égyptien, leur demandant de cesser le feu le jour même à 20 heures. « *Finalement, la limite est reportée au 5 novembre à 5 heures GMT. Les tractations continuent, mais donnent bien souvent le sentiment de s'enliser* »⁹⁸.

Pendant ce temps les coalisés déroulent leurs offensives sans difficultés majeures.

⁹⁶ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.140.

⁹⁷ Comme le souligne fort justement Denis Lefebvre, « *la logique de l'URSS est de refuser cette création... Que se passerait-il si certains pays proposaient la même chose pour la Hongrie ? Certes, il y a peu de risques, tant l'attitude de l'ONU vis-à-vis de la crise hongroise est conciliante. Saisi depuis le 27 octobre de cette question, le Conseil de sécurité n'a pas bougé ou presque : Suez est ô combien prioritaire ! Il faut attendre le 4 novembre pour qu'une proposition américaine soit mise au vote, exigeant le retrait des troupes soviétiques de Hongrie. L'URSS met son veto. L'affaire aboutit devant l'Assemblée générale. Une résolution américaine est votée par 50 voix contre 8 et 15 abstentions, dont celle de l'Inde. L'URSS n'en tient pas compte* ». (*Ibid*)

⁹⁸ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.141.

§ 4 - LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS AÉRIENNES

La répartition des moyens en avions de combat déployés par l'Armée de l'air à Chypre – au titre de l'opération 700 - et en Israël – au titre de l'opération 750 – est la suivante : À Chypre, sur la base aérienne d'Akrotiri, sont en place deux escadrons de F-84F *Thunderstreak* de la 3^{ème} escadre de Reims – escadrons 1/3 « *Navarre* » et 3/3 « *Ardennes* », et une escadrille renforcée de RF-84F *Thunderflash* issue de l'escadron 1/33 « *Belfort* » de la 33^{ème} escadre de Reconnaissance de Strasbourg.

En Israël sont en place, à Lod, l'escadron de F-84F 1/1 « *Corse* » de la 1^{ère} escadre de Saint-Dizier et, sur la base de Ramat David, l'escadron ½ « *Cigognes* » de la 2^{ème} escadre de Dijon équipée de *Mirage IV*.

I- La guerre aérienne dans le cadre de l'opération « *Mousquetaire* »

La bataille aérienne précédant l'opération amphibie commence donc dans la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre, lorsque les bombardiers stratégiques de la *Royal Air Force* s'en prennent à quelques aérodromes égyptiens ⁹⁹.

À l'aube du 1^{er} novembre et jusqu'à la nuit suivante, les chasseurs-bombardiers basés à Chypre ou embarqués sur porte-avions prennent le relais : 130 sorties sont exécutées contre une dizaine d'aérodromes. Ils s'emploient à détruire les appareils adverses dispersés sur plusieurs terrains, et s'avèrent plus efficace que les bombardiers stratégiques. Les *Thunderstreak* attaquent notamment le terrain d'Abu Sweir, principale base de la chasse égyptienne. La DCA est en général faible et imprécise et les chasseurs ennemis qui ont pu décoller ne réussissent pas à intercepter les avions alliés ¹⁰⁰.

C'est un véritable carrousel aérien qui commence : plus de deux cent avions, - quarante *Thunderstreak* français, soixante *Venom* britanniques venus d'Akrotiri, le reste décollant de

⁹⁹ Peu après, selon Henri Azeau, « un autre bombardement, plus pacifique celui-là, est effectué par la *Royal Air Force* sur la ville même du Caire : un million de tracts sont jetés sur la ville. Le texte de ce tract – que la plupart de ceux qui le ramassent ne pourront même pas comprendre – révèle une étonnante conception de la « guerre psychologique ». Il annonce aux Égyptiens qu'ils vont être bombardés « où qu'ils soient », c'est-à-dire, en termes clairs, il promet le bombardement des populations civiles. Et il les condamne « Vous avez commis un péché en accordant votre confiance à Gamal Abdel Nasser ». (*Op. cit.*, p.474)

¹⁰⁰ Au cours des premiers raids effectués pendant la période du 31/10 – 18 h 45 Z au 1^{er} novembre à 09 h Z, une soixantaine de bombardiers – *Canberra* et *Vaillant* - attaquent les aérodromes d'Almaza, Kabrit, Abu Suweir et Inchas. Il s'agit au total de 56 bombardiers précédés d'avions « *marqueurs* » de cibles – au nombre de 18. Au cours de cette période la cible de Radio- Le Caire n'a pas été retenue.

trois porte-avions britanniques *Eagle*, *Bulwark* et *Albion* -, vont se relayer au-dessus des terrains égyptiens à raison d'une attaque tous les quarts d'heure, aux roquettes et au canon, contre les appareils au sol et les installations. Entre le lever et le coucher du soleil, chaque terrain connaîtra de quarante à cinquante attaques ; malgré la fréquence et la violence des assauts, les Égyptiens arriveront à sauver encore quelques *MiG*. Les appareils les plus anciens seront sacrifiés, Nasser estimant que le matériel sera beaucoup plus facile à remplacer que les hommes, dont la formation est longue et précieuse ^{101 102}.

À la fin de cette journée, l'aviation égyptienne semble pratiquement annihilée. Dès le matin du 2 novembre, les chasseurs-bombardiers franco-britanniques reviennent à l'attaque et, au cours de l'après-midi, les responsables alliés estiment que plus aucune opposition dans les airs n'est à redouter.

Au cours de la journée du 2 novembre, une vingtaine de *Canberra* de Chypre, escortés par des *Thunderstreak* pendant une partie du trajet, bombardent le terrain de Louqsor, situé beaucoup plus au sud et sur lequel se sont repliés les bombardiers *Ilioutchin*. Mais, sur les 24 appareils *Il 28*, aperçus au sol, quatre seulement sont détruits. Un *Canberra* est endommagé par la DCA ¹⁰³.

Ainsi, pendant quarante-huit heures, 240 appareils français et britanniques vont opérer contre quatre bases aériennes du delta et huit de la région du Caire. Avant chaque raid, des avertissements à la population sont diffusés à la radio. Un million de tracts sont lancés au-dessus de la zone des objectifs et, pour des raisons « *humanitaires* », seules sont utilisées des bombes de moyen tonnage (500 et 1000 livres).

Quant à l'aviation de transport, elle ne reste pas inactive : le 2 novembre, vers 20 heures, des *Noratlans* français venus de Chypre déposent, sur l'aérodrome du centre pétrolier de la ville de Tor dans le Sinaï, sur la route côtière qui longe le golfe de Suez - que des parachutistes de la 202^{ème} brigade viennent de prendre -, « *les éléments d'un bataillon de l'Air, unité logistique, ainsi que du matériel, notamment des jeeps* » ¹⁰⁴.

¹⁰¹ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.172.

¹⁰² Au cours de cette première période le bilan des pertes égyptiennes s'établit ainsi : détruits : 39 *Mig 15*, 9 *Il 28*, 9 *Vampire*, 3 *Meteor*, 5 *Lancaster* ; endommagés : 44 *Mig 15*, 10 *Il 28*, 5 *Vampire*, 2 *Meteor*, 5 appareils de transport.

¹⁰³ Un nouveau raid, entièrement réussi, sera effectué le 4/11 à partir d'Israël, avec des F-84 F.

¹⁰⁴ Henri Azeau, *op. cit.*, p.467.

II- Bilan mitigé des opérations effectuées par les bombardiers de la RAF

« *Les résultats des bombardements effectués par le Bomber Command* ¹⁰⁵, au cours de la période du 31 octobre au 6 novembre, en application du plan « *Mousquetaire* » ont été plutôt moyens dans l'ensemble ». En particulier, si on les compare à ceux obtenus par les F.84 F dans le cadre de la mission générale de neutralisation de l'aviation adverse, il n'est pas exagéré de conclure que l'emploi du Bomber Command s'est soldé par un échec ; en effet, aucun des terrains attaqués n'a été rendu complètement inutilisable, puisqu'il restait toujours une bande intacte sur trois par terrain et qu'en outre les cratères creusés par les bombes pouvaient être comblés en moins de 24 heures, alors que les chasseurs-bombardiers ont détruit au sol plus de 80% des MIG 15 et Il 28 qui constituaient la force réelle de l'aviation égyptienne »¹⁰⁶.

A-Comparaison à l'avantage des chasseurs-bombardiers

Concernant l'efficacité relative des bombardements effectués par l'aviation stratégique et ceux réalisés par des chasseurs-bombardiers, le général Ély, de son côté, rapporte que : « *les Canberra britanniques ont bombardé les bases aériennes égyptiennes de nuit pour éviter les réactions des Mig de Nasser ; les résultats ont été assez médiocres, car le bombardement a été effectué d'une trop haute altitude, mais l'aviation égyptienne n'a tenté aucun raid ni sur Chypre, ni sur les villes israéliennes. La destruction au sol de l'aviation égyptienne a été, en fait, obtenue par une quarantaine de nos appareils Thunderstreak, une cinquantaine d'appareils britanniques Venon, et par les appareils des porte-avions français et anglais qui, à partir du 1^{er} novembre, attaquent au sol à la mitrailleuse et à la roquette.*

« *Seuls, échappent les avions qui peuvent se réfugier en Arabie Saoudite, en Jordanie ou en Syrie. Une vingtaine d'Ilioutchine repliés sur Louqsor y sont détruits au sol par des avions français* » ¹⁰⁷.

Quant au général Beaufre, il confirme également que : « *Les F – 84 français du général Brohon avaient joué un rôle important dans l'opération – grâce aux réservoirs largables fournis par les Américains pour accroître leur rayon d'action. L'action des avions lourds du Bomber Command, conçus pour lancer des bombes atomiques, s'était révélé peu efficace avec des bombes classiques. Par*

¹⁰⁵ Les moyens mis en œuvre par le « Bomber Command » comprenait : 24 *Valiant* basés à Malte (Luqa), 72 *Canberra* B2, dont 50 étaient basés à Nicosie et 22 à Malte (Halfar), 20 *Canberra* B6 marqueurs et bombardiers basés partie à Nicosie, partie à Luqa. (Archives SDH/Air, dossier 11 C/2311)

¹⁰⁶ Archives SDH/Air, dossier 11 C/2311.

¹⁰⁷ Paul Ély, *op. cit.*, p.172-173.

*contre, nos chasseurs-bombardiers, opérant à la mitrailleuse, avaient obtenu d'excellents résultats. D'une façon générale, l'aviation égyptienne s'était laissé détruire au sol sans réagir »*¹⁰⁸.

B-L'action aéro-psychologique : un bilan contre-productif

Comme le souligne l'historien Philippe Masson « *même limités à des objectifs sélectionnés, aéroports, stations de radio, concentration de troupes, les bombardements alliés sur le sol égyptien suscitent l'indignation internationale et ne font qu'ancrer les Américains dans leur hostilité à toute action militaire. La Grande-Bretagne et la France sont durement condamnées à l'ONU, tandis que se déchaîne l'offensive contre la livre* »¹⁰⁹.

Par ailleurs, la campagne d'action psychologique, « *dirigée par le brigadier Bernard Ferguson, sans compétence particulière* », rappelle Paul Gaujac, souffrait de « *l'absence d'une directive politique d'ensemble établie en commun par les deux gouvernements – celle-ci ne parviendra à Chypre que le 3 novembre, trois jours après l'ultimatum -. Le plan d'action élaboré à Londres ne pouvait avoir qu'une portée tactique et devait être étroitement soudé aux actions aériennes et terrestres envisagées. Il avait surtout en vue, de les préparer – avertir les populations civiles des dangers possibles, provoquer des mouvements désordonnés ou des concentrations de populations, susciter la panique et le découragement dans les unités – et d'exploiter au maximum leur succès. Le Foreign Office désirait au surplus se réserver l'action politique d'ensemble, à laquelle il pensait faire participer la BBC* »¹¹⁰.

Les Britanniques avaient bien envisagé d'utiliser un avion équipé d'un haut-parleur, mais, « *l'avion haut-parleur promis au Director of Psychological Warfare n'arrivera jamais à Chypre : utilisé contre les Mau-Mau au Kenya, son envoi en Méditerranée ne pourra être exigé de la RAF en raison du secret recouvrant l'opération contre l'Égypte. En remplacement, des avertissements seront adressés par radio quotidiennement, afin que les civils s'éloignent des objectifs militaires* »¹¹¹.

¹⁰⁸ André Beaufre, *op. cit.*, p.119.

¹⁰⁹ Philippe Masson, « Les leçons de la crise de Suez », in *La France et l'opération de Suez*, *op. cit.*, p.26

¹¹⁰ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.164.

¹¹¹ *Op.cit.*, p.165.

III- La guerre aérienne sur le front du Sinaï pour l'Armée de l'air

Nous l'avons déjà rappelé, la mission principale des deux escadrons français basés en Israël est la défense de son espace aérien. *« Ces escadrons, comme les autres unités de l'Armée de l'air présentes sur le sol israélien, fournissent aux troupes au sol un appui rapproché, effectuent des missions d'interdiction, assurent les transports, attaquent des objectifs en Égypte même, et rapportent des renseignements. Ces missions sont assurées à partir de trois bases aériennes israéliennes – Ramat David dans le nord, Lydda et Kfar Syrkin au centre – et des bases britanniques à Chypre »*^{112 113}.

Au sujet des missions d'appui aux forces terrestres israéliennes, dès l'engagement des forces franco-britanniques, le général Vaujour rapporte qu' *« à partir du troisième jour, les Israéliens nous ont demandé de faire notre vrai métier de chasseurs-bombardiers, c'est-à-dire d'aller attaquer des objectifs qu'ils nous assignaient dans le Sinaï »*¹¹⁴.

Le général Perseval, de son côté, raconte : *« Le 1^{er} novembre, nous étions en alerte pour des missions d'appui feu et de reconnaissances armées dans le Sinaï, jusqu'au canal. Les ordres nous étaient transmis par les Israéliens, mais avec l'accord du général Perdrizet [...] »*.

« La palme de la journée revînt au lieutenant Juillot, chef de patrouille de l'escadron « Corse ». La mission consistait, à la demande pressante des Israéliens, à se porter au secours d'une brigade de parachutistes larguée (par des Nord 2501 français venus de Chypre, je crois) à Bir Ghif Gafa, nœud routier d'une importance extrême. Les troupes parachutées « n'avaient que de l'armement léger, alors qu'une colonne blindée égyptienne (avec des chars lourds « Joseph Staline II ») était signalée par la reconnaissance comme se dirigeant vers Bir Ghif Gafa, ce que justifiait l'appel au secours lancé vers les chasseurs-bombardiers [...] ».

« L'intervention de Juillot fut décisive : il mit en feu le char de tête de colonne, immobilisant l'ensemble, la route étant alors obstruée. Voulant poursuivre leur progression à tout prix, les autres blindés descendirent du remblai dans l'intention de contourner le char en feu et s'enlisèrent,

¹¹² Rapport sur *Tzavta*, archives des Forces aériennes israéliennes. Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.248.

¹¹³ Rappels : La participation française en Israël comprend 18 *Mystère IV A* de la 2^{ème} escadre de Dijon, 18 F-84F *Thunderstreak* de la 1^{re} escadre de Saint-Dizier et quelques Nord 2501 *Noratlans* de transport. À Chypre sont basés deux escadrons de F-84F et un de RF-84F, plus une quarantaine de *Noratlans* et quelques C 47 *Dakota*.

¹¹⁴ Témoignage du général Vaujour apporté en complément à la présentation de Patrick Facon, *La France et l'expédition de Suez*, *op. cit.*, p.256.

ou plutôt s'ensablèrent. En bref, immobilisés, ils étaient devenus des cibles idéales pour les roquettes de nos 84F qui détruisirent 12 chars.

« Inutile de souligner combien les Israéliens étaient satisfaits et, dès le soir même de ce 1^{er} novembre il fut question de nous confier la destruction des bombardiers Il-28 qui demeuraient une épée de Damoclès sur la tête d'Israël » ¹¹⁵, et qui s'étaient repliés sur l'aéroport de Louxor.

L'opération aérienne de l'Armée de l'air sur Louxor

Un premier raid qui avait été exécuté sur le terrain de Louxor, le 2 novembre, par des bombardiers britanniques *Canberra*, volant à haute altitude, s'était révélé peu efficace. Devant la menace potentielle présentée par l'importante formation de bombardiers Il 28, le colonel Perdrizet va être sollicité pour que ces avions soient éliminés.

« Une première vague de chasseurs – bombardiers F-84 F Thunderstreak décolle de Lydda le 4 novembre à 6 heures du matin. Les résultats étant à nouveau mitigés, les Français acceptent de lancer une nouvelle attaque dans l'après-midi. Au total, dix-huit bombardiers Ilioutchine Il 28 seront détruits au sol : les Égyptiens décident alors d'évacuer le reste des appareils en Arabie saoudite » ¹¹⁶.

Sur cette opération réussie, pour laquelle « beaucoup de monde la revendique », le général Brohon nous apporte les précisions suivantes : « La genèse est très simple : les Britanniques ont fait une tentative dans la nuit du 3 novembre. Nous avons fait des photos – avec nos RF-84F - : les appareils Il 28 étaient toujours là, intacts. Or, nos appareils F-84 F ne pouvaient pas y aller à partir de Chypre ; et ceux qui craignaient le plus le bombardement aérien de l'aviation égyptienne c'étaient les Israéliens, dont nous nous étions engagés de les protéger. Aussi, Perdrizet – relayant la cause israélienne – me demande l'autorisation de monter une opération de F-84F sur Louxor. Avant de répondre, j'ai d'abord demandé à la « Reconnaissance » le dernier point, ainsi qu'une étude préliminaire de faisabilité. Ayant la garantie que les appareils basés en Israël avaient les « jambes » assez longues pour y aller et revenir, en se basant sur une intervention utile de 3 minutes, j'ai donné mon accord, sans en informer Barnett ni Hadelston ». « Le lendemain, la plupart des Ilioutchine – à l'exception de deux avions sur vingt-quatre – avaient brûlé ». J'ai rendu compte à Barjot quand l'opération a été réussie. « Le 5 novembre je suis venu avec mes photos de Louxor et ses avions détruits au sol. Je les montre à Barnett qui me dit ces simples

¹¹⁵ *Op. cit.*, p.251.

¹¹⁶ Motti Golani, *op. cit.*, p.249.

mots : » Well done ». Il ne m'a jamais posé de questions pour savoir comment je m'y étais pris, de quelle autorité je m'étais entouré pour monter cette opération. Hadelston a regardé les photos... sans plus. Personne ne m'a demandé de compte »¹¹⁷.

¹¹⁷ Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

SECTION III : LA DEUXIEME PHASE DE L'OPÉRATION

« MOUSQUETAIRE »

§ 1 - LA « COURSE CONTRE LA MONTRE » POUR LES COALISÉS

Devant le risque de voir l'intervention d'une force militaire mandatée par l'ONU les devancer sur le terrain, pour les « *interventionnistes* » français il n'y a pas de temps à perdre : il faut avancer au maximum la date du débarquement en Égypte ¹¹⁸. Mais, pour cela il faut convaincre les Britanniques, et s'appuyer, si possible, sur le potentiel militaire israélien présent dans le Sinaï et à portée de canon du canal de Suez. Ainsi, « *la course contre le « sablier international », comme disent les Israéliens, devient un facteur dominant* » ¹¹⁹.

« *Du côté franco-britannique, les gouvernements – et surtout le gouvernement français – vont, dès lors, s'efforcer de hâter les opérations militaires afin d'obtenir, en territoire égyptien, un gage suffisant* ¹²⁰ *avant d'être dans l'obligation de cesser le feu. Ils espèrent provoquer ainsi la chute de Nasser* », rappelle le général Ély ¹²¹. Il rajoute : « *Le danger d'un décalage trop important entre l'offensive israélienne et le débarquement à Port-Saïd est évident. La nécessité de faire vite s'impose de plus en plus* ». Rappelons, en effet, que le débarquement est programmé pour le 6 novembre, alors que la situation militaire, dès le 1^{er} novembre en fin de journée, fait clairement apparaître un effondrement, à très court terme, du système militaire égyptien : son aviation est hors de combat et Tsahal est sur le point de gagner la bataille du Sinaï dès le 2 novembre.

« *Mais les Britanniques ne conçoivent pas qu'il leur soit possible de s'affranchir du calendrier prévu pour tenir compte de ce que les opérations israéliennes se déroulent mieux et plus rapidement qu'on pouvait l'espérer. Ils n'ont voulu effectuer aucun mouvement, même au titre d'exercices d'entraînement, à partir de Malte avant l'envoi de leur ultimatum et alors qu'il en était encore temps. Ils se trouvent, dès lors, liés à un planning qui risque de ne pas pouvoir amener devant Port-Saïd, avant le 6, les convois en provenance de Malte* » ¹²². Il y a toujours, en effet, chez les Britanniques la hantise d'être accusés de collusion avec les Israéliens.

¹¹⁸ Rappelons que la date, au plus tôt, se situe au 6 novembre.

¹¹⁹ Motti Golani, *op. cit.*, p.208-209.

¹²⁰ Souligné par nous.

¹²¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.161-162.

¹²² *Ibid*

I- Les états-majors sous pression pour mettre au point le nouveau planning des opérations

La rapidité avec laquelle la bataille aérienne a été gagnée et la soudaineté de l'avance israélienne dans le Sinaï vont bouleverser les projets établis précédemment.

A-Le plan « Omelette » repoussé par les Britanniques

Dans la matinée du 2 novembre, le général Ély, avant de se rendre à Londres, adresse une série de télégrammes à l'amiral Barjot « *visant l'exploitation du succès, presque inespéré, de l'offensive israélienne* » en soulignant, en conséquence, que « *la mécanique un peu lourde qui avait été prévue pour assurer l'opération de débarquement avec le minimum de risques est-elle désormais dépassée* » ¹²³.

Le télégramme du général Ély « *montrait à quel point à Paris on était maintenant impatient* », raconte Beaufre qui précise que : « *Le télégramme était de la veille et disait : « l'armée égyptienne semble en déroute dans le Sinaï. [...] il convient d'exploiter dès que possible cette situation. Il est nécessaire de préparer plusieurs hypothèses d'intervention des forces terrestres en fonction de la situation, notamment une action légère de chars à exécuter très rapidement* ». Ce télégramme se terminait par cette phrase - qui apparaissait comme une « *recommandation* », et non comme une « *directive* » - : « *La situation politique demanderait la mise à terre, dans moins de vingt-quatre heures, d'éléments alliés* » ¹²⁴.

Barjot décide de convoquer un conseil de guerre des commandants de Forces françaises – le 2 novembre à 18 heures à Episcopi -. Au cours de cette rencontre entre Français, il prescrit à Beaufre d'obtenir à tout prix des Anglais, à la réunion bipartite des commandants de force qui va se tenir un moment après, le déclenchement immédiat de l'opération « **Omelette** », un plan d'urgence qui avait été envisagé dès le 31 octobre à l'initiative de Beaufre et de Stockwell.

Ce plan, conçu en cas d'un effondrement égyptien plus tôt que prévu était destiné à « *sauvegarder les installations du canal et de se saisir sans délai de Port-Saïd. Il comportait initialement le parachutage d'un bataillon anglais à Gamil et un régiment français à Port-Fouad, appuyé éventuellement par l'artillerie navale* » ¹²⁵. D'autres régiments parachutistes pourraient

¹²³ *Op. cit.*, p.166.

¹²⁴ André Beaufre, *op. cit.*, p.120-121.

¹²⁵ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.148.

soit renforcer la tête de pont, soit sauter sur El Kantara. Le reste de la brigade parachutiste, transporté par bateau depuis Chypre, débarquerait les deux jours suivants permettant d'attendre l'arrivée le 6 novembre de l'armada partie de Malte.

Au sujet de cette réunion avec les Britanniques, le général Beaufre nous apporte les précisions suivantes : « *Les dernières missions photographiques indiquaient un renforcement de Port-Saïd et de la zone du canal, donc une volonté de résistance* ». Or, « *ces renseignements – exagérés d'ailleurs à dessein, selon Beaufre – correspondaient, on l'a su après, au reflux sur le canal des éléments battus dans le Sinaï. En outre, la conviction du général Stockwell demeurait en faveur d'une action, tous moyens réunis le 6 novembre* » ¹²⁶.

À la suite de cette concertation décevante pour les militaires français, l'amiral Barjot demande à Beaufre d'établir un nouveau projet d'opération conforme aux directives de Paris : prendre pied en Égypte dans les plus brefs délais, sans attendre le gros des forces qui ne seront au plus près des côtes égyptiennes que le 6 novembre.

B-« Télescope », le plan de rechange proposé par les Français, est accepté

Le 3 novembre au matin, à Episcopi, l'amiral Barjot approuve un projet improvisé pendant la nuit par le général Beaufre.

Une nouvelle rencontre est alors organisée avec les généraux Keightley et Stockwell, et l'amiral français obtient que ce projet fasse l'objet d'une étude détaillée au cours de la réunion des *Field Forces*. « *Pendant une partie de la journée du 3 novembre, le commandement combiné allié – Joint Operations Center (JOC) – élabore un nouveau plan qui prévoit une action aéroportée sur Port-Saïd, mais vingt-quatre heures seulement avant le débarquement amphibie toujours programmé pour le 6 novembre. Le jour « J » est donc fixé au 5 novembre* ».

Ce plan, baptisé « *Télescope* », reprend les grandes lignes du projet Beaufre : saut de 400 Britanniques sur Gamil puis avance vers Port-Saïd, saut de 450 parachutistes français ¹²⁷ au sud de la ville quinze minutes plus tard. Mais on renonce au largage sur Port-Fouad.

Dans l'après-midi, l'amiral Barjot, présentant un possible retrait des Britanniques et persuadé qu'il n'obtiendra plus rien d'eux, fait une tentative désespérée : il demande à Paris –

¹²⁶ André Beaufre, *op. cit.*, p.121.

¹²⁷ Les unités de parachutistes français à Chypre sont sous les ordres du général Gilles, et des colonels Fossey-François et Château-Jobert. qui commande le 2^e régiment de parachutistes coloniaux (RPC). Ces unités appartiennent à la 10^e DP – division parachutiste du général Massu – qui regroupe également le 11^e Choc, le 3^e RCP et le 1^{er} REP.

au général Ély -, « *sans prévenir le général Beaufre, que les parachutistes soient retirés du commandement allié pour être placés directement sous ses ordres et, sans attendre de réponse, envoie le général Gazin alerter deux compagnies au camp X* », relate Paul Gaujac ¹²⁸.

Le général Beaufre rapportera l'incident en ces termes : « *le 3 novembre, pendant que nous palabrons sur « Télescope », [se font du côté français] les dernières tentatives désespérées pour sauver l'opération. L'amiral Barjot, persuadé maintenant qu'il n'obtiendra plus rien des Britanniques, demande à Paris, dans l'après-midi – sans me prévenir – que les parachutistes soient retirés du commandement interallié – donc du mien, précise à nouveau Beaufre – et soient placés sous son commandement direct. Ne doutant pas d'une réponse favorable – qu'il ne recevra pas – il envoie le général Gazin alerter... deux compagnies, ce dont le général Gilles me rendra compte le lendemain matin. Nous sommes, on le voit, en pleine folie* » ¹²⁹, commente Beaufre avec amertume.

II- Paris et Londres se concertent avant de passer à la deuxième phase de l'opération « Mousquetaire »

A-Les « diplomates en uniformes » français en action

Dès le 2 novembre, le général Ély, après avoir transmis ses instructions à l'amiral Barjot, se rend à Londres accompagné du général Challe, pour rencontrer le Comité des chefs d'état-major britanniques « *qu'il convient de convaincre* » pour obtenir d'eux que « *le débarquement à Port-Saïd soit avancé* » ¹³⁰.

Ély raconte : « *L'exposé du général Challe est accueilli par des mouvements divers. Les membres du comité émettent des avis assez nuancés : le plus en retrait est, sans aucun doute, l'amiral Mountbatten, premier lord de l'amirauté, qui, visiblement, désapprouve non seulement le principe même de l'opération de Suez, mais aussi et surtout – je crois – la moindre collusion avec Israël ; il se montre très réticent sur la possibilité de hâter le mouvement des convois formés à Malte* ¹³¹. *Le général Templar, chef d'état-major impérial, paraît plus compréhensif, mais il n'est*

¹²⁸ Paul Gaujac, *op. cit.*, p.182.

¹²⁹ André Beaufre, *op. cit.*, p.125.

¹³⁰ Paul Ély, *op. cit.*, p.163.

¹³¹ L'historien Denis Lefebvre rappelle qu'« *un seul parmi les chefs de l'armée Britannique s'opposait farouchement au nouveau plan et à toute autre forme de « collusion » avec les Israéliens* » : il s'agit de Lord Louis

toutefois pas très enthousiaste. Le maréchal Dickson s'efforce de trouver un compromis qui nous donnerait satisfaction et qui demeurerait dans un cadre raisonnable. En tout état de cause, l'ensemble du comité apparaît nettement hostile à l'opération et les réactions individuelles ne sont nuancées que parce que chacun s'exprime en fonction de son tempérament et en fonction de la nature de ses responsabilités ». Mais, « après une assez longue discussion, le comité approuve ma proposition de laisser une large initiative aux commandants en chef qui, sur place, sont mieux à même que Paris ou Londres pour apprécier les possibilités [d'effectuer] un débarquement aussi rapide que possible [ainsi] que l'intervention sans délai d'unités parachutées le long du canal ». En effet, rajoute-t-il, « les renseignements que nous avons reçus, de source israélienne, par l'intermédiaire, notamment, du général Martin, qui a été de ceux qui ont pu le mieux apprécier sur place, objectivement, la situation réelle et les possibilités du moment, sont suffisamment rassurants pour que ces risques puissent être pris. Mais je sens le Comité assez réticent »¹³².

Les Anglais se montrent en effet réticents. Qui ravitaillerait les troupes aéroportées ? Les convois étaient encore loin des côtes égyptiennes. « *Les Israéliens vont s'en charger !* », proposaient les émissaires français.

Aussitôt après la réunion, le général Ély est reçu par Anthony Eden, en présence du nouveau ministre de la Défense nationale – M. Head - et le maréchal Dickson, et, d'après Abel Thomas « *à l'insu des états-majors anglais* ». Ély rapporte : « *Je lui expose mon point de vue et lui propose, comme je l'ai déjà fait au chef d'état-major britannique, d'inviter le commandement opérationnel à procéder, dès le lendemain – 3 novembre – à des parachutages sur la rive ouest du canal, au plus près des forces israéliennes qui arrivent déjà à proximité et peuvent ainsi, dans une certaine mesure, concourir à la sécurité des troupes parachutées. L'intervention franco-britannique, sous cette forme, correspond exactement au caractère qu'on veut lui donner, à savoir placer les forces franco-britanniques entre les Israéliens et les Égyptiens. Cette formule donne visiblement satisfaction à M. Eden, mais ne plaît pas au commandement britannique qui, animé de sentiments très anti-israéliens, ne veut, en aucun cas, donner l'impression qu'il a partie liée avec Israël* »¹³³.

Mounbatten, ancien vice-roi des Indes, lord de l'Amirauté. Pour lui, l'Angleterre était sur le point d'accomplir un acte de collusion ouverte avec Israël, qui engendrerait sans doute une catastrophe historique pour la Grande-Bretagne. « *Nos possibilités de retourner au Moyen-Orient arabe seront à jamais détruites !* », lança-t-il (*op. cit.*, p 119).

¹³² Paul Ély, *op. cit.*, p.164-165.

¹³³ *Op. cit.*, p.165-166.

B-Pineau et Bourghès-Maunoury rejoignent Ély et Challe

Les émissaires militaires français sont rejoints à Londres par les ministres français directement concernés : Christian Pineau et Maurice Bourghès-Maunoury car celui-ci, d'après Abel Thomas, « *estima que la situation était suffisamment grave pour se rendre lui-même à Londres avec Christian Pineau, afin d'obtenir d'Eden, au cas où il ne pouvait ou ne voulait pas avancer la date du débarquement, de laisser au moins les Français – à partir de Chypre – effectuer une opération aéroportée d'envergure sur le Canal, quelles que fussent les pressions dont nous pouvions être l'objet de la part des USA et de l'ONU* »¹³⁴.

De son côté, le général Ély confirme et précise le fait que, « *devant les réticences britanniques, M. Bourghès-Maunoury envisage une opération purement française et envoie, à cet effet, à l'amiral Barjot un télégramme pour lui demander d'étudier une telle action dont l'objet est d'être en possession d'un gage* »¹³⁵ aussi important que possible avant la mise en demeure de l'ONU »¹³⁶.

En effet, le ministre de la Défense nationale veut toujours garder ouverte l'option d'une coalition franco-israélienne sans les Britanniques. À ce sujet, Brohon rapporte que « *de Paris viennent des sollicitations pour nous demander si on peut faire les opérations avec les seuls Israéliens ! Barjot, à nouveau, s'emploie à obtenir une opération aéroportée. Mais Beaufre a, lui, un dispositif imbriqué, il n'a pas les mains libres comme moi* ». Il rajoute ce commentaire, qui rappelle opportunément ce mot du maréchal Foch : « *depuis que je sais ce qu'est une coalition, j'admire beaucoup moins Napoléon !* »¹³⁷.

Or, au cours d'un dîner au 10 Downing Street, le 3 novembre, le général Stockwell est informé par le général Keightley des dispositions prises à Chypre pour retenir le plan « *Télescope* ». Dès lors, vers minuit, le ministre de la Défense Antony Head et le général Templar - chef d'état-major impérial – quittent en toute urgence l'Angleterre à bord d'un *Canberra* à destination de Chypre. L'avion du ministre britannique arrivera à destination vers quatre heures du matin – le 4 novembre.

¹³⁴ Abel Thomas, *op. cit.*, p.222.

¹³⁵ Souligné par nous.

¹³⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.170.

¹³⁷ Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

À ce sujet, le général Beaufre témoigne que « *le but de leur visite était de confirmer l'ordre d'attaque, mais en même temps de prescrire des mesures exceptionnelles pour réduire au minimum les pertes civiles et les destructions* »¹³⁸.

Quant au général Ély, il relate l'événement en précisant que : « *Ce voyage a été décidé au reçu d'un télégramme du général Keightley qui annonça que, selon les renseignements qu'il possède, Port-Saïd serait énergiquement défendu [...]. Il semble bien que le général Keightley ait reçu, après le départ de M. Head, l'ordre non seulement de retarder les opérations, mais même d'y renoncer* »¹³⁹.

III- Le « *centre décisionnel* » est déplacé provisoirement de Londres à Chypre

Sur le compte rendu de la réunion tenue à Chypre, un témoin, Jacques Baeyens raconte : « *Je note les participants. Nous sommes minoritaires :*

« *Grande-Bretagne : Anthony Head, ministre de la Défense ; Sir Gerald Templer ; général Sir Charles Keightley ; major général Hobs, chef d'état-major ; vice-maréchal de l'Air Hudleston ; M. Murray, political adviser.*

« *France : le vice-amiral d'escadre Barjot, CCFFO ; le général de brigade Gazin ; J. Baeyens, conseiller diplomatique* ». Il poursuit :

« *La pendule pointe sur les 5 heures du matin quand le ministre commence son exposé. Tout se passera en anglais et je traduirai pour l'amiral quand il en manifestera le désir. Il comprend à peu près tout, même s'il se montre hésitant quand il s'agit de s'exprimer en cette langue.*

« *Head indique que les Américains comme les Soviétiques condamnent l'opération et sont pour une fois d'accord. Cette attitude est évidemment partagée par le tiers monde, les pays socialistes et les nations arabes, bien que quelques États du Moyen-Orient ne seraient pas mécontents de voir écarter Nasser le gêneur.*

En conséquence, « cette opposition menée par les deux « grands » nous oblige à aller vite et il faut le plus tôt possible procéder au débarquement ».

¹³⁸ André Beaufre, *op. cit.*, p.124-125.

¹³⁹ Paul Ély, *op. cit.*, p.174.

Mais, « pour tenir compte de l'opinion internationale, déjà échaudé par le drame hongrois ¹⁴⁰, Head demande d'éviter les pertes de la population civile et de prendre toutes les précautions nécessaires à cet effet. Naturellement, les chefs militaires sont d'accord ». [...]

« Pour éviter tout carnage à Port-Saïd et épargner la ville autant que faire se peut, il préconise un avertissement aux habitants suivant des modalités à préciser et une stricte limitation du bombardement naval.

« Anthony Head pose la question suivante aux militaires : « Peut-on aviser la population de s'éloigner de certaines zones précises au moment même où les parachutistes seront largués ? »

Evidemment, « c'est assez dangereux, car c'est indiquer à l'avance à l'adversaire les zones que l'on désire attaquer. Il pourrait à l'occasion renforcer ses défenses. Mais après avoir un peu réfléchi et compte tenu des rapports reçus, le commandant en chef déclare que l'on invitera les habitants à se retirer de la cité vingt-quatre heures avant le déclenchement de l'opération. Et tous ceux qui sont sur le bord de mer pourront se mettre à l'abri » ¹⁴¹. Les Britanniques « paraissent avant tout soucieux d'épargner les Égyptiens », commente Baeyens. Puis le diplomate français rapporte : « Les réflexions des nôtres sont moroses. En cas d'arrêt, quelles seront les répercussions en Algérie, où tout ce monde a les yeux fixés sur le prophète du Caire ? Et puis le fait d'avertir généreusement, mais imprudemment, avant de frapper ne va-t-il pas nous valoir des déboires ? Et, naturellement, on pense déjà : « Londres va nous lâcher, Londres nous lâche, Londres nous a lâché ». Mais Barjot ragaillardit son monde, et alors que la plupart d'entre nous présentent des mines défaites après quelques vingt heures de veille et d'inquiétude, l'amiral annonce un dîner au « sommet ». Il a en effet convié tout le gratin, les généraux Keightley, Hobbs, Hudleston, Gazin, plus les péquins : Ralph Murrey et moi » ¹⁴².

Par ailleurs dans les propos tenus par Anthony Head, il ne fait aucun rappel au plan original de l'intervention militaire qui « consistait à se débarrasser de Nasser et à détruire ses forces » ^{143 144}.

¹⁴⁰ Le 4 novembre l'armée soviétique entre en Hongrie. Budapest est submergée, le mouvement populaire réprimé.

¹⁴¹ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.83-84.

¹⁴² *Op. cit.*, p.84.

¹⁴³ *Ibid*

¹⁴⁴ Pour le journaliste et écrivain Henri Azeau, la mission d'Anthony Head « serait passée presque inaperçue et ceux qui l'ont connue y ont vu une sorte de voyage d'inspection préalable au déclenchement de l'opération : le ministre venant vérifier si tous les boutons de guêtres sont bien en place et la soupe satisfaisante. Or, c'était au contraire un

Tout paraît être réglé mais, vers 22 heures, Chypre enregistre une ultime tentative d'ajournement de Londres, en provenance directe du cabinet d'Anthony Eden, liée sans doute à la résolution de l'ONU, connue le 4 au matin, qui impose un cessez-le-feu dont le délai expire à minuit. En outre le Premier ministre britannique subit également la pression de l'opinion publique, des opposants à l'intérieur de son propre parti, de l'hostilité de la BBC. Notre témoin, Jacques Baeyens, raconte qu'à la fin du dîner : « *un officier apporte un message urgent du Premier ministre par le télétype du 10 Downing Street* » ainsi rédigé : « *Le cabinet examine avec le président du Conseil français les ordres pour la suite des opérations. Bien que nous espérons le contraire, il deviendra peut-être impératif de reculer de vingt-quatre heures l'opération prévue pour demain. Quelle est la dernière heure à laquelle vous pouvez recevoir cet ordre ?* »

L'« annulé » nous sera donné par le mot « *Nope* » et le feu vert par « *March* ». Et Jacques Baeyens rapporte qu'à la lecture de ce message, c'est la « *consternation générale parmi ces guerriers. Toutes choses égales, je songe au fameux récit de Bismarck évoquant sa détresse et celle de Moltke quand Guillaume 1^{er} leur transmet le compte rendu devenu historique de la visite de l'ambassadeur de France Benedetti qui supprimait tout casus belli et qui devait, amélioré et tronqué, devenir la célèbre dépêche d'Ems* »¹⁴⁵.

A-L'amiral Barjot intervient et s'impose

Comme le souligne Baeyens, « *La réponse n'est pas commode à rédiger : s'il s'agissait d'un abandon définitif de l'affaire, cela n'aurait que l'importance que certains attachent aux espoirs déçus ; mais s'il faut « remettre ça » un jour plus tard, on prévoit de très sérieux inconvénients* ». En effet, rappelle-t-il, « *les paras sont déjà dans les avions en bout de piste, les appareils de soutien ont leurs pleins de munitions et de combustible. L'armada de débarquement laboure les mers et, facteur important, le temps sera beau pour quarante-huit heures ; mais, après, on ne peut plus faire de prévisions. Keightley a déjà commencé à rédiger son message quand Barjot le rejoint. Il prend connaissance du document, approuve l'argument météo qui est capital. Par contre, à la proposition du commandant en chef de souligner que tout nouveau délai pourrait permettre aux Égyptiens de renforcer leur dispositif, il offre une rédaction plus subtile et qui devrait faire mouche, étant donné l'ambiance qui règne à Londres explicitement révélée ce matin par Head :*

voyage capital parce qu'il modifiait les buts de guerre des Britanniques qui cessaient dès lors de vouloir poursuivre et détruire Nasser, évitant ostensiblement toute menace entre d'autres points de l'Égypte que les abords du Canal et se présentant devant celui-ci avec le plus de discrétion possible ». (Henri Azeau, *op.cit.*, p.515)

¹⁴⁵ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.85.

tout retard obligerait les alliés à recourir à un bombardement intensif par mer et par air avec risques de pertes civiles importantes ».

Et : *« ce sera le texte qui sera envoyé. On fait, d'autre part, mention du moral du combattant qui se lassera après cette succession de retards auxquels il ne comprend rien. Certains hommes ne dorment pas depuis trois jours ; ils sont entassés dans le plus total inconfort sur des navires secoués par la houle. On ne peut sans péril prolonger cette attente.*

*« Le tout se termine au paragraphe dix « Echo » sur une formule dont mon amiral est particulièrement satisfait : « French command horrified ». Car c'est sur son insistance que Keightley a rédigé cette remarque. Enfin, Baeyens rapporte que : « Le temps limite accordé à notre réponse était de dix minutes. Aussi, est-ce avec soulagement que cinq minutes plus tard tombe le signal March. Et chacun de se retirer »*¹⁴⁶.

Que s'est-il passé à Londres pour expliquer les atermoiements de Eden ?

B-Eden, sous pressions internes, cède aux demandes des dirigeants français

Le 4 novembre, en fin d'après-midi *« dans les rues de Londres, l'atmosphère est lourde, la foule gronde aux portes de Downing Street »*, rapporte le général Ély¹⁴⁷.

De son côté Christian Pineau confirme qu' *« en Grande-Bretagne c'est la panique ! Tout laisse prévoir la chute de la livre sterling avec toutes ses conséquences possibles sur l'ensemble du système commercial du Commonwealth. L'opinion est divisée. Non seulement les travaillistes exploitent la situation sans aucun souci de « fair play » mais de nombreux conservateurs, pour lesquels l'alliance américaine est le fondement de toute politique étrangère, font pression sur pression sur le gouvernement pour l'amener à céder aux injonctions de Washington »*. Par contre, précise-t-il, *« en France la situation est meilleure. Guy Mollet et ses ministres ont conservé leur sang-froid et leur capacité de réflexion et de manœuvre. L'état de l'opinion publique n'est pas la même qu'en Grande-Bretagne, probablement en raison de la guerre d'Algérie. L'Assemblée nationale et le Sénat ont approuvé à d'énormes majorités l'attitude du gouvernement »*. Et, *« les Américains ont négligé d'entreprendre une spéculation contre le franc. Ils se sont contentés d'une seule cible pour leur offensive monétaire et délaissent la place de Paris »*¹⁴⁸.

¹⁴⁶ *Op. cit.*, p.86.

¹⁴⁷ Paul Ély, *op. cit.*, p.175.

¹⁴⁸ Christian Pineau, *op. cit.*, p.159.

Quant au comportement du Premier britannique, « *Anthony Eden, harcelé par l'opposition travailliste qui croit le moment venu de régler ses comptes au parti conservateur, commence à s'énervé. Conscient que les choses ne marchent pas sur le terrain comme elles le devraient, il se rend compte combien le temps perdu est précieux. Il est ulcéré par ce qu'il appelle « la trahison d'« Eisenhower » ; il a peur de perdre la face aux Nations Unies* », selon Pineau. Or, rajoute-t-il : « *le Premier ministre n'est pas Churchill, il n'en n'a ni la ténacité ni les nerfs d'acier. L'épreuve, au lieu de le fortifier, l'épuise [...]. Il est réellement épuisé et privé en conséquence d'une partie de ses réflexes [...]. Ce n'est pas encore le « break down » mais nous n'en sommes pas loin. Or, devant les difficultés présentes, réelles mais non insurmontables, l'important est de garder son sang-froid* » ¹⁴⁹.

Aussi, devant les signes d'hésitation d'Eden perçus par des dirigeants français inquiets, « *une intervention in extremis de Paris auprès de M. Eden s'impose. À cet effet, M. Bourgès-Maunoury et M. Pineau se rendent à Londres, le 4 au soir ; ils obtiennent, tard dans la soirée, l'assentiment définitif à l'opération prévue pour le 5 au matin* ». Une autre démarche sera également entreprise par Guy Mollet, le même jour, auprès de Ben Gourion afin « *qu'il atténue la portée de son acceptation – d'une cessation des hostilités - en la faisant dépendre d'un certain nombre de conditions auxquelles doit, au préalable, se soumettre l'Égypte* » ¹⁵⁰.

Quelle démarche le gouvernement français a-t-il entrepris, le 4 novembre, auprès des Israéliens ?

IV- Israël, qui a atteint ses objectifs, est en état de « *cessez-le-feu* »

Le 4 novembre, alors qu'Israël est en train d'achever la conquête du Sinaï en infligeant une défaite à l'armée égyptienne, Abba Eban, le représentant d'Israël à l'ONU annonce que : « *son gouvernement acceptait la décision de l'Assemblée – votée le même jour - aux termes de laquelle une force internationale serait chargée de faire respecter la trêve sur le canal* » ¹⁵¹. Cette annonce va jeter l'inquiétude chez Français.

Abel Thomas rapporte à ce sujet que « *Dans la journée du 4 s'engageait en effet le débat à l'ONU au cours duquel nous étions sommés de cesser tout combat et de laisser à une force*

¹⁴⁹ *Op. cit.*, p.160.

¹⁵⁰ *Op. cit.*, p.161.

¹⁵¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.176.

internationale le soin de faire respecter la trêve à intervenir entre Israël et l'Égypte. Je recevais à la fin de la journée un coup de fil de New York m'informant que le représentant d'Israël à l'ONU avait accepté le cessez-le-feu au cours de la séance même. Qu'Israël ait accepté le cessez-le-feu sans que l'Égypte l'ait accepté en même temps, cela me semblait étrange. [...] Sur ma ligne directe avec Israël, j'informais immédiatement Mangin ¹⁵² de cette nouvelle qui nous surprenait beaucoup et nous prenait de court. Je lui demandais, toutes affaires cessantes, de rencontrer Shimon Pérès et de connaître la position réelle de Ben Gourion. Je le priais de demander à Ben Gourion de téléphoner en même temps qu'à moi-même, à Guy Mollet, à l'hôtel Matignon, pour lui dire ce qu'il en était » [...]. Une heure après, Mangin me rappelait pour me faire part de la réalité. En fait, le représentant d'Israël avait dit : « Nous avons atteint nos objectifs et par conséquent nous sommes en état de fait de « cessez-le-feu ». Nous avons donc satisfait de nous-même à la demande de cessez-le-feu de l'ONU [...] ¹⁵³. Ben Gourion informait immédiatement l'ONU de ce que son représentant avait mal interprété sa pensée : Israël était prêt à cesser le feu si l'Égypte acceptait elle-même les conditions fixées pour le cessez-le-feu » ¹⁵⁴.

À la suite de quoi, pour Abel Thomas : « Il ne restait plus qu'à prévenir Bourgès qui, avec Pineau – tous les deux présents à Londres -, attendaient avec impatience les résultats de notre contact avec Tel-Aviv. Il était dix heures du soir. J'essayais d'abord d'affréter un avion spécial pour faire parvenir au ministre, qui était resté à Downing Street, un message signé de Guy Mollet lui-même, afin de lui communiquer la version réelle des faits de telle façon qu'Eden ne puisse en contester la réalité » ¹⁵⁵.

Comme le souligne le général Ély, cette recommandation est d'autant plus opportune et urgente que « le gouvernement britannique estime, probablement, que l'intervention franco-britannique est devenue sans objet puisque la mission qui la justifie sera assurée, désormais, par les détachements de M. Hammarskjöld ». Or, « une intervention de l'ONU demande des délais et rien ne justifie que nous renoncions au débarquement à Port-Saïd » ¹⁵⁶.

¹⁵² Louis Mangin, membre du cabinet Bourgès-Maunoury, dirigé par Abel Thomas, est présent en Israël depuis le début des hostilités.

¹⁵³ Le Secrétaire général de l'ONU, Dag Hammarskjöld, en exécution de la résolution canadienne votée le 3 novembre, demande aux belligérants un cessez-le-feu le 4 novembre le jour même à 20 heures. Puis la limite est reportée au 5 novembre à 5 heures GMT.

¹⁵⁴ Abel Thomas, *op. cit.*, p.224-225.

¹⁵⁵ *Op. cit.*, p.225.

¹⁵⁶ Paul Ely, *op. cit.*, p.176.

Au sujet de cette démarche effectuée dans l'urgence, Abel Thomas y rajoute l'anecdote suivante : « *Afin d'éviter les indiscretions téléphoniques, je pensais à mobiliser le réseau télégraphique de la Diplomatie. Je demandais en conséquence au Secrétaire général du Quai d'Orsay, Louis Joxe, de passer à mon bureau rue Saint-Dominique afin de lui demander d'utiliser le fil du Quai pour transmettre à Pineau et à Bourgès le contenu de la communication de Ben Gourion. Guy Mollet me téléphonait peu après pour me demander ce que j'avais prévu pour informer Bourgès et Pineau à Londres. Je lui dis : « Louis Joxe ». Guy Mollet sortant de ses gonds, me dit : « Tu es complètement fou ! Tu as envie que tous nos adversaires du quai d'Orsay sachent ce qui se passe, alors que nous les avons mis hors course depuis six mois ! Je préfère que tu téléphones sur les lignes téléphoniques publiques, affirma Guy Mollet. Il y a moins de chance d'indiscretions et d'interruptions que sur le réseau du quai d'Orsay ».* Thomas relate alors que : « *Par le téléphone public, je pus en effet transmettre à Bourgès la fameuse information. Eden envoyait l'ordre de débarquement pour le lendemain 5 novembre, à l'aube* »¹⁵⁷.

§ 2 - LES DERNIERS AFFRONTEMENTS MILITAIRES ET DIPLOMATIQUES

I- La situation à la veille de l'offensive terrestre franco-britannique en Égypte

Au cours des deux journées du 3 et du 4 novembre, les chasseurs-bombardiers alliés continuent l'attaque des aérodromes, des positions de DCA et des mouvements de troupes sur les axes conduisant au canal et à Port-Saïd. De son côté, dans le Sinaï, *Tsahal* a atteint tous ses objectifs : « *Charm el-Cheick est isolé par une brigade motorisée venue d'Eilath et les parachutistes aéroportés à Tor par des Noratlas français. Le golfe d'Akaba est complètement dégagé. Les Israéliens se trouvent de facto en situation de « cessez-le-feu ».*

Sur le plan diplomatique, le cessez-le-feu exigé le 4 novembre par les instances internationales et dont le délai expire à minuit, est reporté au lendemain 5 novembre à cinq heures (GMT).

¹⁵⁷ Abel Thomas, *op. cit.*, p.226-227.

II- La dernière phase de l'opération « *Mousquetaire* »

L'ordre de déclencher « *Télescope* » est arrivé à minuit à Chypre, heure locale, par un message envoyé en clair : « *March... I repeat March !* ». À Malte et à Chypre, sur les aérodromes, en files impressionnantes, les avions de combat et les appareils de transport attendent leurs chargements de bombes ou de parachutistes.

L'Air marshal Barnett, commandant les forces aériennes alliées, embarque sur le « *Tyne* » en compagnie de ses 2 officiers « *Plans* ». Cependant, le général Brohon, commandant le GM 1, ne disposant pas sur le « *Tyne* » de liaisons propres avec les unités françaises placées sous ses ordres, et estimant que le commandement aérien ne pouvait s'exercer qu'à partir de Chypre, décide, avec l'accord du CCFFO – l'amiral Barjot -, de rester à Episkopi. « *Le général Beaufre et l'amiral Lancelot quittent Episkopi avec leurs états-majors au grand complet qui embarquent partie sur la « Tyne », partie sur le « Gustave Zédé »* ¹⁵⁸.

À 4 heures 30 – heure locale - le 5 novembre « *les Noratlas décollent, tournoient au-dessus de Chypre, prennent leur formation de vol et mettent le cap au sud. Deux heures après, le jour étant levé, les Nord 2501 franchissent la côte égyptienne à 80 kilomètres à l'est de Port-Saïd, puis survolent le cordon littoral. Un large demi-tour et la « D.Z »* ¹⁵⁹ *apparaît aux équipages, minuscule, entre le canal et le bassin intérieur* » ¹⁶⁰.

Vers 7 heures – heure locale - les paras français ¹⁶¹ ont été lâchés sur Port-Saïd et leurs camarades britanniques sur l'aérodrome de Gamyl, à une quinzaine de kilomètres à l'ouest du port. Il est 1 heure du matin à New York.

Cette action met en œuvre 1.000 parachutistes français et britanniques, qui s'emparent respectivement du bassin intérieur du canal, situé au sud-ouest de Port-Saïd, et de l'aérodrome de Gamil. Dans l'après-midi, 500 autres parachutistes sont largués sur Port-Fouad, qu'ils prennent sans coup férir. « *Pendant toute cette journée, l'aviation embarquée a assuré l'appui direct des forces aéroportées, tandis que les appareils basés à Chypre s'en sont pris à la DCA égyptienne et ont mené des « sweeps » sur les routes Ismaïlia – El Kantara – Port-Saïd* » ¹⁶².

¹⁵⁸ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.565.

¹⁵⁹ *Dropping Zone*

¹⁶⁰ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.146-147.

¹⁶¹ On compte 487 paras français – le 2^e RCP, des commandos Marine et une section de la 60^e compagnie du Génie aéroportée (CGAP) - embarqués sur 21 Nord 2501 *Noratlas*. Photo d'un *Noratlas* en Annexe.

¹⁶² Henri Azeau, *op.cit.*, p.565.

Le général Brohon écrit, dans son « *Rapport de campagne* » : « *Déclenchée le 5 novembre, l'opération aéroportée bénéficia effectivement d'une préparation aérienne excellente, en particulier à la suite de l'intervention de nos chasseurs-bombardiers qui assurèrent une permanence autour de Port-Saïd* ».

« *Opérations aériennes et aéroportées, et le fait vaut d'être noté, conduisirent le gouvernement de Port-Saïd à demander les conditions d'une reddition avant qu'aucun élément transporté par voie maritime ait touché terre et sans qu'aucun appui de feu naval ait été fourni* » ¹⁶³.

Dans cette journée du 5 novembre, « *un avion de liaison a atterri à Gamyl à 11 heures et pris six blessés anglais qu'il a ramené à Nicosie. C'est en effet un avion français – un Dakota – qui devait avoir l'honneur d'étrenner la piste conquise, avec, comme commandant de bord, le colonel de Fouquières* », relate Jacques Baeyens ¹⁶⁴.

III- Le système international uni contre les coalisés : Les derniers affrontements diplomatiques

Le 5 novembre est adoptée – par 57 voix sans oppositions, 19 délégations s'abstenant, dont l'Égypte, la France, la Grande-Bretagne, Israël et les pays du bloc soviétique – une résolution présentée par la Norvège tendant à la création d'une force de l'ONU au Proche-Orient, qui serait confiée au général canadien Burns.

« *La France et la Grande-Bretagne subissaient ainsi un véritable Diên Biên Phu diplomatique. De fait, la situation de plus en plus humiliante devenait paradoxale : mis à part les parachutistes français et britanniques, « les forces alliées n'avaient toujours pas débarqué et alors qu'elles se voulaient gendarmes, elles se trouvaient désormais dans la position d'accusées, d'agresseurs* », rappelle Christian Pineau ¹⁶⁵.

A-Les réactions de l'Union soviétique

Tandis que la tempête grondait à l'ONU, l'URSS jusqu'alors relativement prudente, car empêtrée dans la révolte hongroise qu'elle vient tout juste de mâter dans la violence sans

¹⁶³ Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

¹⁶⁴ Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.115.

¹⁶⁵ Christian Pineau, *op. cit.*, p.173.

subir les foudres de la communauté internationale, entrant en scène dans la crise de Suez avec fracas.

Dans la soirée du 5 novembre le maréchal Boulganine envoie quatre messages, l'un au président Eisenhower pour lui proposer une intervention commune russo-américaine qui mettrait fin à l'action franco-britannique, « *l'autre assez menaçant à Guy Mollet, le troisième un peu plus sévère à Anthony Eden, et le quatrième, franchement méprisant et d'une violence sans égal dans les annales diplomatiques, à Ben Gourion* »¹⁶⁶.

Il va jusqu'à mettre en cause l'existence de l'État d'Israël. Christian Pineau rapporte : « *Le gouvernement d'Israël, agissant comme agent des forces impérialistes extérieures, continue sa folle aventure [...]. Exécutant la volonté d'autrui, agissant d'après les ordres venus de l'extérieur, le gouvernement d'Israël met en jeu d'une façon criminelle et irresponsable le sort de la paix, le sort de son peuple. Il sème parmi les peuples d'Orient une haine contre l'État d'Israël, haine dont l'avenir d'Israël ne manquera pas de se ressentir et qui mettra en question l'existence même d'Israël en tant qu'État* »¹⁶⁷.

À Guy Mollet, Boulganine lui écrit que : « *La guerre que la France et l'Angleterre, utilisant Israël, ont déclenché contre l'État égyptien est grosse de conséquences extrêmement dangereuses pour la paix générale [...]. Je considère de mon devoir, de vous faire savoir que le gouvernement soviétique est pleinement résolu à recourir à l'emploi de la force pour écraser les agresseurs et rétablir la paix en Orient. Il est encore temps de faire preuve de raison, de s'arrêter et ne pas permettre aux forces belliqueuses de l'emporter. Nous espérons qu'en cette heure de grave responsabilité, le gouvernement français fera preuve de sang-froid dans l'examen de la situation et en tirera les conclusions qui s'imposent* »¹⁶⁸.

« *Dans quelle situation se trouverait la France, disait la note soviétique, si elle était objet d'une agression de la part d'autres États disposant de terribles moyens de destruction modernes ?* »¹⁶⁹

À quelques variantes près, le message à Anthony Eden est similaire à celui reçu par Guy Mollet en restant menaçant et en faisant référence à la possibilité d'expédier sur la Grande-

¹⁶⁶ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.148.

¹⁶⁷ Christian Pineau, *op. cit.*, p.179-180.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p.180.

¹⁶⁹ *Op. cit.*, p.181.

Bretagne non pas « *des forces navales et aériennes* » comme en Égypte, mais des fusées à tête nucléaire » ¹⁷⁰.

Rappelons, au sujet des armements atomiques, qu'à cette époque et contrairement à la France, la Grande-Bretagne disposait d'armes nucléaires.

B-Les réactions aux menaces soviétiques

D'après l'historien Denis Lefebvre, « *ces messages de Boulganine* » ont eu de l'influence sur le gouvernement américain, à quelques heures de l'élection présidentielle ¹⁷¹. Dans son livre sur Suez, Herman Finer évoque même une panique qui s'installe dans les hautes sphères américaines dès que ces lettres sont connues : « *Tout le monde était terrifié !* ». Eisenhower alla jusqu'à penser qu'il fallait se préparer à une guerre totale ». Dans le même temps, reprend H. Finer, arrive un message de l'ambassadeur américain à Moscou, qui recommande un cessez-le-feu de toute urgence pour couper court aux menaces soviétiques : « *nul ne songea une seconde que la Russie bluffait !* » ¹⁷²

Le Conseil des ministres français se réunit dans la nuit du 5 au 6 novembre pour examiner ces messages. Mais ses travaux sont interrompus par l'ambassadeur des États-Unis en France, Douglas Dillon, qui s'entretient en tête à tête avec Guy Mollet et l'assure, semble-t-il, que son pays n'engagera pas d'action commune avec les Soviétiques. Cette position conforte les Français dans leur détermination à continuer, même si Dillon, au nom de son gouvernement, les adjure de stopper les opérations militaires. « *Surtout, il transmet au président du Conseil français un avertissement de son gouvernement : les États-Unis ne promettent pas leur appui – et leur protection nucléaire – si l'opération n'est pas stoppée. Guy Mollet est convaincu que la menace soviétique et le message américain constituent des bluffs... la France décide de continuer l'opération* » ^{173 174}.

On sait bien aujourd'hui que jamais les Soviétiques ne seraient intervenus. « *Boulganine l'a confirmé ; du reste, ils n'en avaient pas les moyens. C'était bien un bluff comme l'avaient pensé Bourguès-Maunoury et Chaban-Delmas, comme le jugeaient aussi les Britanniques. Et cette*

¹⁷⁰ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.148.

¹⁷¹ Le président Eisenhower sera réélu le 6 novembre avec 57,37% des voix.

¹⁷² Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.149.

¹⁷³ Ce n'est qu'après le cessez-le-feu que Guy Mollet recevra un message des États-Unis garantissant le « parapluie nucléaire » en cas d'attaque par l'URSS.

¹⁷⁴ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.150.

menace, a expliqué Boulganine ultérieurement, avait pour but de dissocier un peu plus les États-Unis de leurs alliés. Pour la France, elle y parvint » ¹⁷⁵.

Le président du Conseil français répondra le lendemain à la lettre de Boulganine, « *mettant tout d'abord en cause la capacité de l'URSS à s'apitoyer sur le sang innocent répandu au Moyen-Orient, alors qu'il a massacré des innocents en Hongrie. Il met ensuite en cause Moscou, qui n'a pas exercé depuis plusieurs mois une influence modératrice en Égypte* » ¹⁷⁶.

C-Les États-Unis : un acteur intrusif qui fait plier ses Alliés occidentaux

Plus encore que les soviétiques, les Américains, exerçant sans relâche une lourde pression sur les deux alliés et en particulier sur la Grande-Bretagne, poussèrent en fin de compte Eden à renoncer. Déjà brisé, démoralisé par l'opposition qui se manifestait contre lui en Grande-Bretagne, Eden s'effondra. « *Tous les soirs, Guy Mollet devait lui téléphoner pour l'encourager à tenir et à continuer* », a raconté un collaborateur du président du Conseil français ¹⁷⁷. Au sujet de cette pression américaine sur Eden, Christian Pineau pourra dire qu'elle était : « *formidable* ».

Pourtant, selon Sherman Adams, « *l'instinct d'Eisenhower lui commandait de secourir l'Angleterre sans retard. Personne, à Washington, ne souhaitait la chute du gouvernement Conservateur d'Eden, et Eisenhower, outre sa sympathie naturelle envers les Anglais, qu'il considérait comme les meilleurs amis des Américains au monde, s'inquiétait de l'effet que produirait sur l'OTAN une dissension prolongée entre les États-Unis et la Grande-Bretagne. Mais le président était pris entre deux feux, précise-t-il, puisqu'il ne pouvait aider les Anglais avant qu'ils eussent retiré leurs troupes d'Égypte. De leur côté, les Anglais et leurs alliés franco-israéliens répugnaient à céder : leur prestige était en jeu ; ils essayaient de tenir leurs positions aussi longtemps que possible* » ¹⁷⁸.

Les Américains ne se bornaient pas à téléphoner sans cesse à Eden tout au long de la journée du 5 novembre. L'administration américaine menaça la Grande-Bretagne de se trouver sans pétrole. Surtout, les Américains effectuèrent sur le marché mondial des spéculations qui risquaient d'amener l'effondrement total de la livre sterling. « *Une menace beaucoup plus grave*

¹⁷⁵ *Op. cit.*, p.151.

¹⁷⁶ Henri Azeau, *op. cit.*, p.545.

¹⁷⁷ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.545.

¹⁷⁸ Sherman Adams, *Les secrets de l'administration Eisenhower*, (traduit de l'américain par Anne-Marie Heym), p.201.

que celle du maréchal Boulganine nous apparaissait, écrit Eden. Une attaque sur la livre sterling, à un rythme qui menaçait de désastre toute notre position économique, s'était développée sur les marchés financiers du monde. La position était devenue immédiatement critique à cause de la spéculation contre la livre sterling opérée dans une grande mesure sur le marché américain ou pour le compte des Américains. La raison principale à la décision d'Eden de se soumettre au cessez-le-feu fut la position américaine, et surtout la pression financière venant de New York », a confirmé un ministre Américain ¹⁷⁹.

Ainsi, selon Henri Azeau, à l'aube du 6 novembre « tout laisse prévoir l'effondrement proche de la livre sterling et de l'ensemble du système d'échanges basé sur cette monnaie. Macmillan ¹⁸⁰ lance un appel de détresse : il est tôt à Londres, mais à Washington, c'est encore la pleine nuit. Les banquiers dorment et Macmillan a besoin, tout de suite, d'un milliard de dollars » ¹⁸¹.

Selon certains témoignages, « les opérations auraient été coordonnées au plus haut niveau, et notamment par George Humphrey, secrétaire d'État au Trésor. Dès le 31 octobre, les Livres Sterling étaient vendues à New York par ensemble de cinq millions de dollars. Harold Macmillan a évoqué ces instants tragiques, quand la Federal Reserve Bank vendit des Livres Sterling, « bien au-delà de ce qui était nécessaire pour protéger la valeur de ses propres réserves. Je n'en aurais pas à être préoccupé si nous avions pu obtenir ou bien l'argent auquel nous avons droit au Fonds monétaire international ou, mieux encore, un prêt temporaire de la part des États-Unis. Je téléphonais en hâte à New York. L'affaire fut soumise à Washington. Je reçus la réponse que le gouvernement américain ne donnerait pas son accord à la procédure technique jusqu'à ce que nous ayons accepté le cessez-le-feu. J'ai considéré cela et le considère toujours comme une violation de l'esprit et même de la lettre du système sous lequel le Fonds est supposé fonctionner » ¹⁸².

De bonne heure, le cabinet britannique se réunit. Après la remise de son bref message, le Président a appelé Eden. Il lui dit, la voix angoissée : « Je ne peux plus attendre », comme s'il était, lui aussi, sous le coup d'une menace, ou d'un ultimatum. Et « Ike » a répété, aux demandes de délai, que le cessez-le-feu ne saurait intervenir au-delà du 6 novembre » ¹⁸³.

¹⁷⁹ Cité par Henri Azeau, *op. cit.*, p.545.

¹⁸⁰ Rappel : Harold Macmillan est Chancelier de l'Échiquier du Cabinet Anthony Eden.

¹⁸¹ Henri Azeau, *op. cit.*, p.545.

¹⁸² Cité par Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.207.

¹⁸³ Marc Ferro, *op. cit.*, p.79.

Washington s'inquiète en effet fortement : l'URSS pourrait se servir de la crise de Suez, une chance inespérée pour elle, pour étendre son influence au Moyen-Orient. Par ailleurs, « *Ike n'a pas le choix : il est totalement découvert en Europe par la défection des armées française et britannique qui ont abandonné leur poste sur le front principal, le front allemand, pour aller courir la chimère en Orient, trompées par le « piège de Suez »* »¹⁸⁴. Ce « front » occidental est lésardé. Enfin, les dirigeants américains, qui veulent écarter tout risque de dérapage qui déboucherait sur une troisième guerre mondiale, ont peut-être en mémoire le fait que les Européens sont à l'origine des deux précédents conflits dans lesquels les États-Unis ont dû s'impliquer.

Ainsi, dans leur offensive diplomatique les États-Unis ont porté leurs efforts sur la Grande-Bretagne, ayant compris qu'il s'agissait du maillon faible de la coalition. Mais, rappelons qu'attribuer uniquement l'échec de l'opération de Suez aux ultimatums soviétiques et, surtout, à la pression financière américaine sur la Livre Sterling, ce serait oublier la crise politique majeure en Grande-Bretagne à laquelle Eden a été confronté.

IV- Le processus décisionnel des Franco-Britanniques pour cesser le feu

Quelle est exactement la situation au début de la matinée du 6 novembre ?

Le 6 novembre, « *nouveau drop de paras sur Port-Fouad : pas de difficulté dans cette ville à majorité européenne où se trouvent les résidences des dirigeants et des employés de la Compagnie du canal. Le débarquement amphibie a commencé sur les plages proches et dans l'avant-port* »¹⁸⁵. « *En dehors de la couverture du Caire, il n'y a plus d'armée égyptienne organisée. De son côté, l'armée israélienne se contente sagement d'attendre les événements, à seize kilomètres du Canal. Ses éléments blindés ont atteint Charm el-Cheik, son principal objectif. Quant à Nasser, il a entrepris le sabotage du Canal. Sans détruire les installations fixes, il coule des bateaux aux principaux points de passage* », relate Pineau¹⁸⁶.

¹⁸⁴ *Ibid*

¹⁸⁵ Christian Pineau, *op. cit.*, p.179.

¹⁸⁶ *Ibid*

A- Un processus décisionnel sous l'influence des Britanniques

Anthony Eden, malade, stressé, craque. Le 6 novembre, dans le courant de la journée, il informe par téléphone Guy Mollet de l'arrêt des opérations pour le soir même, une décision que le cabinet britannique a déjà prise...sans consultation de l'allié français.

Christian Pineau raconte que, dans l'après-midi, « *Guy Mollet et moi, à l'hôtel Matignon, discutons de l'Europe avec le chancelier Adenauer et son ministre des Affaires étrangères Von Brentano [...]. Le téléphone sonne. Guy Mollet décroche : au bout de quelques secondes il me passe le récepteur : Anthony Eden est au bout du fil. J'entends une voix brisée, celle d'un homme qui a épuisé les limites de sa propre résistance et est prêt à se laisser couler* ».

Il rapporte la communication téléphonique comme suit :

« - *Ce n'est plus possible, dit [Eden] en substance ; nous devons nous arrêter. La livre sterling a encore baissé et nous risquons la panique. En outre je viens de recevoir un coup de téléphone d'Eisenhower. Il me donne douze heures pour ordonner le « cessez-le-feu »*

« - *Demandez-lui un délai, avance Guy Mollet. En deux jours nous pouvons gagner du terrain, améliorer notre situation.*

« - *Nous ne tiendrons pas deux jours !*

« - *Essayez ! Nous sommes avec vous !*

« - *J'ai déjà accepté !*

Pineau témoigne : « *La phrase sonne comme le glas et je devine l'émotion de Guy Mollet, sans doute plus profonde que la mienne. Pour un partisan convaincu de l'alliance franco-britannique, l'abandon, dans de telles conditions, est un coup très dur. N'a-t-il pas dit « oui » avant de nous consulter ?*

« - *Et vous ? demande Eden, anxieux. Vous acceptez, n'est-ce pas ?*

À ce stade du récit, Pineau estime utile de préciser que : « *Nous ne sommes pas tenus de suivre le gouvernement britannique. Celui-ci ayant violé¹⁸⁷ le protocole de Sèvres, notre liberté est théoriquement entière. Mais je sais déjà que Mollet se refusera à rompre une solidarité qui lui est chère. Nous évitons de parler entre nous à cause de la présence d'Adenauer qui a pourtant tout compris. Mais Guy Mollet interprète le signe que je lui adresse. Il gagne quelques heures en répondant à Eden : « - Je dois consulter mon gouvernement ».* L'appareil raccroché, selon

¹⁸⁷ Le terme « violé » utilisé par Christian Pineau est inadapté. En effet, le « protocole de Sèvres » ne stipulait rien sur les relations entre les Français et les Britanniques. Il en était de même dans l'accord franco-britannique du 16 octobre. Par contre, il y avait un contrat « moral » entre les deux Pays qui donnait aux Britanniques le leadership de leur coalition.

Pineau : *« la conversation est suivie d'un long silence. Puis Adenauer parle le premier : « - A votre place, dit-il, j'accepterais ! C'est la sagesse »*^{188 189}.

De son côté, le général Ély nous apporte son témoignage sur cette journée du 6 novembre : *« À 15 heures 30, je suis convoqué chez le président du Conseil où je retrouve M. Pineau et M. Bourgès-Maunoury.*

« M. Guy Mollet est, dans le moment, en communication téléphonique avec M. Eden. Ce dernier se débat dans des difficultés insurmontables ; il est harcelé par le président Eisenhower qui lui demande de prescrire sans délai un cessez-le-feu ; Il est critiqué par son propre parti, au sein même de son ministère dont trois de ses collaborateurs ont démissionné.

« Dans ces conditions, sans avoir été lui-même, à aucun moment, impressionné par le chantage soviétique et malgré son désir de gagner du temps pour permettre aux opérations de se développer en direction de Suez et du Caire, M. Guy Mollet ne peut guère se désolidariser de M. Eden ; il se résigne à s'aligner sur les Britanniques. Il obtient cependant que le cessez-le-feu, envisagé pour 17 heures, soit reporté à 24 heures afin de permettre aux exécutants de pousser aussi loin que possible en direction de Suez, ou au moins d'Ismailia.

« En quittant Matignon je rédige, en accord avec M. Bourgès-Maunoury, le télégramme suivant que j'adresse à l'amiral Barjot : « Vous recevrez, par ailleurs, l'ordre de cessez-le-feu qui sera vraisemblablement fixé au 6 novembre 24 heures. Tout doit être fait pour que, dans le cadre général de cette décision, le maximum de terrain soit occupé le long du canal. La date limite du 6 novembre est, à cet effet, moins impérative pour les mouvements que pour le cessez-le-feu »^{190 191}.

Guy Mollet a obtenu d'Eden un prolongement de quelques heures : *« Il espère, relate Maurice Challe, qu'à ce moment nos troupes auront pris le canal. Mais c'est compter sans la sage lenteur professionnelle des Anglais. Aucune opération parachutée n'est ordonnée. La brigade anglaise obstrue la route du canal, tout en avançant lentement »*¹⁹².

¹⁸⁸ Von Brentano, ministre des Affaires étrangères du gouvernement Adenauer, pourra déclarer le 7 novembre au Bundestag que *« le voyage à Paris du Chancelier a été d'une grande importance pour la proclamation du cessez-le-feu dans la zone du canal de Suez »*.

¹⁸⁹ Christian Pineau, *op. cit.*, p.179-180.

¹⁹⁰ Souligné par nous. C'est une invitation à progresser tant que l'adversaire ne résiste pas ! Quant au terme *« vraisemblablement »*, cela peut signifier que l'ordre est susceptible d'évoluer dans le bon sens...pour les coalisés !

¹⁹¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.175.

¹⁹² *Op. cit.*, p.176.

B-Le dernier Conseil restreint : les « activistes » campent, en vain, sur leur position

À défaut d'archives officielles sur les débats au sein du gouvernement qui émaillèrent la crise de Suez, nous disposons de témoignages d'acteurs, tout particulièrement de Christian Pineau pour ce qui concerne ce dernier « *Conseil restreint* ». Il rapporte que : « *Lors du conseil restreint qui suivit et du Conseil des ministres, immédiatement convoqué et au cours duquel devait être prise la décision finale, il était donc décidé de suivre Anthony Eden et d'accepter le « cessez-le-feu » immédiat* »¹⁹³.

« *Au sein du Cabinet, les avis furent partagés. Si certains ministres étaient d'accord avec leur président du Conseil, d'autres faisaient des réserves sur l'opportunité d'un « cessez-le-feu » immédiat* ». Sur les délibérations, après avoir rappelé que : « *les procès-verbaux des Conseils des ministres n'étant pas publics, il est impossible de s'y reporter* », Christian Pineau estime être « *certain de reproduire fidèlement les interventions* », car il n'aurait « *rien oublié de cette séance mémorable* :

« *Guy Mollet commence par un exposé objectif des circonstances dans lesquelles Anthony Eden a été amené à renoncer à l'opération de Suez. Peut-être insiste-t-il un peu plus sur la menace russe que sur la pression américaine mais, je le rappelle, nous ignorions les données exactes de la manœuvre soviétique. Il montre les inconvénients d'un arrêt de l'opération : les troupes israéliennes restent à pied d'œuvre à quelques kilomètres du canal, Nasser demeure installé au Caire et ne fait pas mine de se démettre. Enfin, toute négociation ultérieure serait plus facile si nous disposions d'un gage sur le Canal. Néanmoins la solidarité franco-britannique compte pour Guy Mollet plus que tous les autres arguments. Il se prononce donc pour le « cessez-le-feu » immédiat. L'ordre d'arrêt des hostilités est prêt ; il sera lancé dès la fin du Conseil des ministres si celui-ci entérine la position du gouvernement.*

« *Bourgès-Maunoury, en tant que ministre de la Défense nationale, est d'un avis opposé. L'opération de débarquement a réussi, pour tardive qu'elle ait été. Les troupes françaises commencent à faire mouvement le long du Canal et n'ont donc pas besoin des forces britanniques pour continuer leur avance. En quelques jours elles peuvent arriver à Suez. Même si nous renonçons à toute marche sur Le Caire, nous disposerons alors d'un gage précieux et négociable.*

¹⁹³ Christian Pineau, *op. cit.*, p.180.

« Robert Lacoste partage l'opinion de Bourgès-Maunoury. Après quelques phrases désagréables sur la diplomatie – c'est sa marotte – qui, selon lui, recherche toujours des prétextes à ne pas agir, il affirme que le « cessez-le-feu » aura les plus graves conséquences sur l'évolution de la guerre d'Algérie. Il sera considéré dans les milieux arabes comme un succès pour Nasser et par conséquent encouragera la rébellion. Sa position est logique dans la mesure où il est convaincu que la clef de la guerre d'Algérie se trouve au Caire.

« Max Lejeune est encore plus formel : « Nous n'avons pas le droit, affirme-t-il, quels que soient les risques, de reculer et de renoncer à exploiter notre avantage militaire. L'opinion française ne comprendrait pas, l'opinion algérienne encore moins ».

Christian Pineau rajoute : *« Si mes souvenirs sont exacts, ce furent les trois interventions les plus marquantes en faveur d'une continuation des hostilités contre l'Égypte par la France seule. Je précise bien « la France seule » car nous n'avons aucun espoir sérieux d'être soutenus par les Israéliens qui, ayant accepté le « cessez-le-feu » deux jours avant nous, ne reviendront pas sur leur décision »*¹⁹⁴.

Quant à la position de Christian Pineau, celle-ci *« est plus nuancée »*. *« Je crois possible, déclare-t-il, de gagner deux ou trois jours. Encore faut-il que ces précieuses journées suffisent à nos troupes pour occuper la zone du canal », en rajoutant « il sera ensuite relativement facile de les y maintenir »*¹⁹⁵. Certes, mais pendant combien de temps ? Pineau semble oublier que notre base arrière de ravitaillement se trouve essentiellement à Chypre, territoire sous le contrôle des Britanniques ! Seuls, nous ne pouvions pas attaquer l'Égypte ; seuls, nous ne pouvons pas y rester très longtemps. L'occupation ne serait donc pas *« relativement facile »* : elle serait intenable.

D'ailleurs, au sujet des *« deux ou trois jours »* à gagner, Pineau relate que : *« à cette question, le ministre de la Défense nationale ne peut fournir une réponse affirmative »...* et pour cause ! En outre, *« cette décision aurait posé un certain nombre de problèmes techniques, notamment pour rendre aux militaires français leur autonomie de mouvement, tant l'enchevêtrement des troupes des deux pays était important »*¹⁹⁶.

¹⁹⁴ *Op. cit.*, p.181.

¹⁹⁵ *Ibid*

¹⁹⁶ *Op. cit.*, p.182.

*« Dès lors, la question est entendue. René Coty, très nuancé, d'après Pineau, se prononce en faveur du « cessez-le-feu », en souhaitant notre maintien à Port-Saïd jusqu'à une négociation finale sur le problème du Canal »*¹⁹⁷.

Un télégramme part à destination de l'amiral Barjot qui le fait retransmettre au *Gustave Zédé* – où se trouve le général Beaufre -. *« Mais, à ce moment-là, on ne peut, paraît-il, joindre le général Beaufre qui est sur le chemin du retour. Personne, en tout cas, au quartier général de Massu, ne reçoit ce message »*, relate Henri Azeau¹⁹⁸.

La victoire militaire était proche, la politique et la diplomatie ont pris le dessus.

C-La mise en œuvre du cessez-le-feu

Lorsque, enfin, *« l'ordre du général Beaufre arrive au quartier général de la 10^e D.P., qui s'est installé chez le colonel Château-Jobert, il fait l'effet d'une bombe. Les officiers qui entourent Massu, et qui sont parmi les plus « politisés » de l'armée française, enragent. Ils encouragent Massu à se porter en avant des chars britanniques Centurion »* - qui sont positionnés sur la route, devant les parachutistes français -. En effet, *« cet ordre officiel de cessez-le-feu pour 24 GMT étant parvenu à 23 h 30 heure locale – soit 21 h 30, GMT - il reste encore sur place « deux heures et demie à courir »*¹⁹⁹. Le projet avorta, alors qu'on n'avait pas dépassé El Kantara : la zone occupée restait ainsi très réduite.

Au sujet des relations entre les Alliés, Denis Lefebvre écrit : *« Depuis longtemps déjà, dans Port-Saïd aussi, les Anglais freinent autant qu'ils peuvent. Ils paraissaient bien plus soucieux de réduire les îlots de résistance sporadiques que d'avancer. Bientôt, d'autres points de discorde surgissent, à propos de l'application du cessez-le-feu imposé par l'ONU. L'heure butoir est minuit. Le jugement de l'amiral Barjot est sans ambages : « Le commandement anglais se préoccupa de « nettoyer » avant minuit, au lieu d'avancer au maximum avant minuit ». Donc, « jusqu'au bout, des divergences entre les deux pays alliés se sont manifestées »*²⁰⁰.

¹⁹⁷ *Op. cit.*, p.183.

¹⁹⁸ Henri Azeau, *op. cit.*, p.546.

¹⁹⁹ Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.142.

²⁰⁰ *Op. cit.*, p.143.

D-L'annonce d'un « présage favorable pour l'avenir de la France » ?

Dès l'annonce du cessez-le-feu, l'amiral Barjot envoie un « *ordre du jour* » au corps expéditionnaire. Il est dans le style glorieux du célèbre : « *Soldats, je suis content de vous...* ». En voici le texte :

« *Soldats, marins et aviateurs,*

*Au moment où vous venez de pénétrer en vainqueurs, dans la ville principale du canal de Suez, un cessez-le-feu a été ordonné pour des raisons politiques dont le gouvernement est juge. Vos efforts et votre courage ont effacé les affronts, votre courage a montré au monde que la France sait se faire respecter. Je suis persuadé que vos succès encourageront vos camarades d'Afrique du Nord qui combattent pour y ramener la paix. Même interrompue, votre intervention est un présage favorable pour l'avenir de la France. Respectez le cessez-le-feu, mais restez sur vos gardes »*²⁰¹.

Au sujet de ce message, Jacques Baeyens apporte les commentaires suivants :

« *Que dire de cette rédaction ? Ce n'est pas génial mais je reconnais que le message était assez difficile à composer, vu les circonstances. En effet, il y a une allusion à l'Algérie où, dans l'esprit de tous, la lutte doit se poursuivre et où aucun abandon n'est tolérable. Mais il y a aussi la hantise d'un nouvel échec après l'Indochine et Diên Biên Phu* »²⁰².

L'amertume est, en effet, bien présente chez les militaires qui doutent de plus en plus de la capacité des politiques à régler une crise. De là à penser que ces mêmes politiques ne sont plus aptes à diriger la France, il n'y a pas loin ; on en mesurera les conséquences en mai 1958... trois mois après l'affaire du raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-sidi-Youssef.

Le but de vaincre Nasser, afin d'affaiblir la rébellion algérienne, n'a pas été atteint, loin s'en faut. Cet échec, sur le plan de la politique intérieure va être, au fil des mois, durement ressenti dans le milieu politico-militaire des partisans de l'Algérie française à l'égard du « *système politique* », - celui des « *Princes qui nous gouvernent* », selon Michel Debré – déjà accusés d'avoir bradé l'Indochine – avec l'humiliation de la défaite de Diên Biên Phu-, et de s'être incliné devant la pression des Anglo-Saxons.

Mais, dans l'immédiat, au lendemain du « *cessez-le-feu* », l'« *Union nationale* » parlementaire reste, apparemment, unie comme au début de la crise.

²⁰¹ Cité par Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.120.

²⁰² Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.120.

V- La communication du gouvernement sur la situation dans le Proche-Orient

Dans son allocution adressée aux députés, s'agissant des objectifs de l'intervention franco-britannique, Guy Mollet ²⁰³ considère « *qu'ils ont été atteints d'une manière satisfaisante, et c'est pourquoi la France et la Grande-Bretagne ont donné l'ordre à leurs forces de cesser le feu, ce matin à une heure – heure française – à moins qu'elles soient attaquées. L'Égypte et Israël, en effet, selon le témoignage secrétaire général des Nations unies, avaient déjà accepté inconditionnellement de cesser le feu. La retraite précipitée des forces égyptiennes les avait ramenées au-delà du canal, tandis que les forces israéliennes s'abstenaient de le traverser* » ²⁰⁴. La puissance militaire égyptienne, qui faisait peser une menace permanente d'agression sur tout le Moyen-Orient, s'est effondrée en quelques jours, je pourrai même dire en quelques heures ».

« *La création d'une force internationale des Nations unies a été décidée le 5 novembre par l'Assemblée générale. Les gouvernements d'Égypte et d'Israël ont accepté qu'elle vienne garantir la cessation des hostilités [...]. La présence de la force des Nations unies sera la meilleure garantie qu'il ne sera pas porté atteinte à la souveraineté de l'Égypte et qu'aucune nation, je dis bien aucune nation, ne cherchera à faire entrer l'Égypte dans sa zone d'influence* ». ... allusion faite à l'URSS. À ce sujet, le président du Conseil rappelle le message du maréchal Boulganine qui dénonçait l'« *attaque armée, acte de brigandage dans une guerre coloniale* ». Pour Guy Mollet, les activités franco-britanniques, « *à aucun moment elles n'ont été des opérations de guerre contre le peuple égyptien. Qui oserait dire, même sur ces bancs* ²⁰⁵, *que Le Caire a été traité comme Budapest ?* ».

« *Il y a quinze jours, je vous faisais part de ma conviction que Nasser perdrait. Aujourd'hui, j'expose les faits. Que sont devenus les rêves d'hégémonie sur le monde arabe de ce dictateur aux genoux maintenant couronnés. Qu'est devenu le prestige de ce faux héros, alors que son armée a refusé de se battre pour lui et pour son régime ? Que sont devenues les prétentions d'un homme qui s'était proclamé le maître absolu du canal de Suez et qui, aujourd'hui, accepte la présence sur ses bords d'une force internationale ?* » ²⁰⁶

²⁰³ (Accueilli avec des applaudissements à gauche, au centre et à droite) selon le Journal Officiel dans le compte rendu des débats.

²⁰⁴ JOAN, débats du 7 novembre 1956, p.4527.

²⁰⁵ (L'orateur désigne l'extrême gauche) précise le compte rendu des débats !

²⁰⁶ JOAN, débats à l'Assemblée nationale du 7 novembre 1956, p.4527.

VI- L'opération de « *maintien de la paix* » : la naissance des « *Casques bleus* »

Une « *Force d'urgence des Nations unies* » (FONU) créée lors du débat du Conseil de sécurité les 2 et 3 novembre 1956, à l'initiative du ministre des Affaires étrangères canadien Lester Person²⁰⁷, débarque en Égypte à partir de la mi-novembre. Le détachement est formé de fantassins de différentes nationalités – Canadiens, Suédois, Colombiens, Boliviens, Yougoslaves - placé sous les ordres du lieutenant-général canadien de l'Armée de terre Eedon Louis Millard Burns. Le déploiement de ce détachement s'effectue dans le Sinaï, face aux Israéliens qui l'occuperont jusqu'en 1957. De leur côté, les coalisés franco-britanniques finissent leur rembarquement le 22 décembre. La FONU est la première « *opération de maintien de la paix* », avec la mise en place de « *casques bleus* ».

Le géo-politologue français Charles Zorgbibe - juriste et historien des relations internationales – rappelle que « *les opérations de maintien de la paix* » sont une création pragmatique, une improvisation née – en dehors de la « *Charte au sens strict* » - de la guerre de Suez de 1956. La situation est explosive ; il faut séparer les belligérants, baliser et garantir les lignes sur lesquels ils se trouvent. « *Il ne s'agit pas de prendre des mesures coercitives, de voler au secours de la victoire, d'imposer un règlement de paix aux parties, mais simplement, avec le consentement des parties, et surtout l'État du territoire, de déployer des « pompiers de la paix », des « Casques bleus » qui vont parer au plus pressé par leur seule présence, dans un esprit d'impartialité et sans recourir à la force sauf en cas de légitime défense* »²⁰⁸.

Toutefois, « *la décision d'U Thant en 1967 – en tant que secrétaire général de l'ONU - de les retirer à la demande de Nasser sans consulter l'Assemblée générale de l'ONU, comme cela avait été prévu en 1957, montrait les limites du système de sécurité péniblement monté en faveur d'Israël, largement grâce aux efforts français, lorsqu'il s'était agi de sauver de l'aventure de Suez ce qui pouvait l'être* », relève Georges-Henri Soutou²⁰⁹.

²⁰⁷ À ce sujet, Lester Person recevra le prix Nobel de la paix en 1957.

²⁰⁸ Charles Zorgbibe, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*. Presses universitaires de France ; collection perspectives internationales ; Vendôme, 1996, p.32-32.

²⁰⁹ Georges-Henri Soutou, « Suez 1956 : tout ce qu'il ne faut pas faire », in *Revue Défense nationale*, n°794, novembre 2016, p.50.

Conclusion

BILAN ET CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE SUEZ

S'agissant du bilan sur les objectifs de guerre des coalisés, si « *l'effondrement* » de la menace militaire égyptienne s'est effectivement réalisé, à la grande satisfaction des Français et, surtout, des Israéliens – avec en particulier l'accès au port d'Eilat -, contrairement aux affirmations de Guy Mollet le colonel Nasser passe pour un héros dans le monde arabe. Il rejoint les chefs d'État leaders des « *Non alignés* », tels que Soekarno, Nehru, Tito. En conséquence, l'objectif d'affaiblir la rébellion en Algérie n'est pas atteint, bien au contraire. Pour les Britanniques, leur zone d'influence au Moyen-Orient se réduit comme peau de chagrin, au bénéfice des deux Grands ; ils ne leur restent que l'Irak...en attendant 1958, avec le renversement de son monarque et du gouvernement de l'anglophile Noury Saïd. Le Premier ministre Eden laisse sa place à Macmillan qui va se rapprocher et s'aligner sur le « *Cousin* » d'Amérique.

Dans le domaine militaire, pour les Franco-Britanniques la victoire a été acquise, sur le plan humain, à un prix très modéré. Les Israéliens acquièrent une expérience du combat qui les met dans une meilleure posture vis-à-vis de leurs voisins ; mais ils déplorent beaucoup plus de pertes en vies humaines. Concernant la guerre aérienne, il convient de souligner le fait que les Français, les Britanniques et, dans une moindre mesure les Israéliens, ont bénéficié d'un certain facteur de chance en affrontant un ennemi qui n'a pas su réagir par manque de formation technique, selon le général Brohon. Autres constats : les résultats obtenus par les chasseurs-bombardiers ont été supérieurs à ceux des bombardiers ; le chasseur français *Mystère IV* a réalisé, en vraie grandeur et avec succès, sa qualification opérationnelle, démontrant que l'industrie aéronautique militaire de la France, pour ce type d'avion de combat, a rattrapé le retard qu'elle avait accusé, par rapport à la Grande-Bretagne, à la fin de la Seconde Guerre mondiale.

Sur le plan organisationnel, comme cela a été souligné précédemment, la subordination au commandement britannique n'a pas permis aux Français de faire prévaloir leurs propositions plus vite et plus complètement. Toutefois, s'agissant des activités de l'Armée de l'air dans le cadre de la coalition franco-britannique, les relations sur le terrain entre les aviateurs des deux pays ont été bonnes. Il en a été de même entre aviateurs Israéliens et Français. Par ailleurs, la coalition n'était pas réellement « *tripartite* » : elle se présentait sous la forme d'une association de deux coalitions, l'une effective et l'autre clandestine. De ce fait, les contraintes de

confidentialité et, surtout, le préjugé des Britanniques à l'encontre des Israéliens ont généré des cloisonnements entre les opérationnels des deux camps, entraînant quelques incidents qui auraient pu être dramatiques, surtout si l'adversaire avait été plus coriace.

Les aspects liés aux conséquences de la crise de Suez dans le système régional ont été ciblés sur les sujets suivants : les politiques des deux grandes puissances ; les révolutions arabes de 1958 ; la guerre israélo-arabe des « *Six Jours* ». Le premier sujet fait l'objet d'un rappel sur la « *doctrine Eisenhower* », présentée en janvier 1957 au Congrès américain, et le « *plan Chepilov* » qui lui répond, dans des notes adressées notamment à Washington, Londres et Paris. Pour le dirigeant américain, qui affiche une vision bipolaire, il s'agit de combler le vide créé par la disparition des puissances européennes et d'empêcher l'Union soviétique de s'y installer. Le « *plan Chepilov* », lui, est basé sur l'idéologie de Bandoeng : la non-ingérence dans les affaires intérieures, la non-intégration dans des blocs ou des alliances militaires avec les puissances occidentales. L'affrontement soviéto-américain va diviser profondément les pays arabes comme les avait divisés deux ans plus tôt le pacte de Bagdad. L'Égypte et la Syrie voient dans le plan Chepilov une nouvelle raison de compter sur l'URSS pour faire contrepoids aux velléités américaines d'imposer leur contrôle sur la région. Mais si l'Union soviétique rassure l'Égypte et la Syrie, elle inquiète les autres pays arabes, comme l'Irak et la Jordanie, qui craignent l'évolution de ces deux États – qui vont bientôt fusionner - ou ceux que la montée de la puissance égyptienne menace. Le rapprochement entre la Syrie et l'URSS va s'accroître au cours de l'été 1957, avec la signature d'un accord de coopération et la découverte, à Damas, d'un « *complot* » qui aurait été fomenté par Washington. En outre, les difficultés de l'URSS avec la Turquie - ce pays, par ailleurs membre de l'OTAN, représentant un éternel problème dans la politique extérieure syrienne – contribuent à tourner l'opinion nationale des Syriens vers l'Union soviétique.

L'année 1958 va être celle d'une recomposition géopolitique du Moyen-Orient avec, tout particulièrement, la création de (l'éphémère) « *République arabe unie* » (RAU) et la chute du régime monarchique irakien à la suite d'un coup d'État mené par le général Kassem. Le « *pacte de Bagdad* », émanation du MEDO est ébranlé en son centre. Des insurrections survenues au Liban – une guerre civile -, et des émeutes se produisant en Jordanie, amènent les États-Unis à envoyer ses *marines* pour débarquer à Beyrouth ; de leur côté les Britanniques envoient des troupes à Amman. Entre temps, le colonel Nasser s'affirme comme le leader du

panarabisme et du neutralisme : en février, la République arabe unie est créée par l'union de l'Égypte et de la Syrie, avec Le Caire comme capitale.

La « *Guerre des six jours* » de juin 1967 va, entre autres conséquences, générer un net refroidissement dans les relations entre l'Union soviétique et les pays arabes en première ligne : l'Égypte et la Syrie qui disposaient d'un armement moderne d'origine soviétique. L'URSS s'est associée aux Nations unies ; elle a refusé de se laisser entraîner dans le conflit aux cotés des Arabes attaqués ; elle a cherché un cessez-le-feu immédiat, à tout prix. Or, les Arabes, les Égyptiens surtout, prétendront avoir été poussés à une mobilisation dont Israël pouvait prendre prétexte pour attaquer. Cette défaite va signer la mort politique de Nasser. Son successeur, Anouar al-Sadate ne va pas tarder à « *dénassériser* » l'Égypte dans tous les domaines. Par contre, de son côté, la Syrie va rester en bonne relation avec l'Union soviétique. À la suite de la Guerre du Kippour, le nouveau dirigeant égyptien va se rapprocher des États-Unis, expulser les conseillers militaires soviétiques. De ce fait, le rapprochement entre l'Union soviétique et la Syrie va s'accroître. L'URSS menacée de voir se fermer l'accès à des ports égyptiens va obtenir du dirigeant syrien, Hafez el-Assad, le « *Bismarck du monde arabe* », la poursuite et le renforcement de leurs relations militaires. À ce titre, l'URSS - puis la Russie - vont être présentes en Syrie en pouvant disposer d'infrastructures maritimes à Tartous, et aériennes à Lattaquié.

Les conséquences dans les relations franco-israéliennes retenues dans le domaine militaire portent sur les secteurs de l'aéronautique et du nucléaire. Concernant l'aéronautique, les conflits israélo-arabes ont permis de mettre à l'épreuve, avec succès, des matériels nouveaux fabriqués en France pour faire face à des armements d'origine soviétique, tout particulièrement : le *Mystère IV* face au MiG 15 et le *Mirage III* face au MiG 21. Les contrats ont porté sur les avions de combat mais aussi sur des avions de transport, d'entraînement, et des hélicoptères. Le fait qu'Israël s'approvisionne en France – jusqu'à l'embargo décidé par le général de Gaulle - va inciter plusieurs autres armées à s'adresser à l'industrie française : associés à la politique extérieure de la France, le *Mirage III* et ses dérivés vont connaître de grands succès à l'exportation. Une coopération dans le secteur des missiles balistiques sera également amorcée avec la France, puis poursuivie en Israël. L'État hébreu sera en mesure de fonder sa propre industrie d'armements pour couvrir beaucoup de ses besoins.

Dans le domaine du nucléaire, un premier accord franco-israélien, secret, est signé le 25 octobre 1956, le lendemain du « *Protocole de Sèvres* » : le rapprochement entre ces deux

événements paraît logique ! Cet accord qui porte sur la construction d'un réacteur nucléaire de faible puissance – à Dimona, dans le sud d'Israël – ne prévoit pas la construction d'une usine permettant à Israël de réaliser l'extraction du plutonium, une matière fissible nécessaire pour produire une arme nucléaire. Pendant l'année 1957, Simon Peres, mandaté par Ben Gourion, va devoir faire face aux réticences de Guy Mollet, du Quai d'Orsay et du CEA pour disposer à Dimona d'un réacteur plus puissant, mais aussi de l'usine d'extraction du plutonium. Le départ en mai 1957 de Guy Mollet à la tête du gouvernement, et son remplacement par Maurice Bourgès-Maunoury vont faciliter la tâche de Peres qui va réussir à surmonter les obstacles qui se présentaient à lui : un accord secret sera signé le 3 octobre.

Les conséquences de la crise de Suez pour la France touchent, outre les secteurs militaro-industriels de l'aéronautique et du nucléaire, celui de la définition d'une politique militaire à long terme. Les leçons apprises de l'expédition de Suez vont conforter, dans l'esprit des responsables politiques et militaires, l'idée que la France doit recouvrer sa liberté d'action dans le monde. À cet effet, une « *Directive générale* » émanant de l'État-major-général des Forces armées, diffusée en octobre 1956, sera approuvée en avril 1957 en Comité de Défense nationale présidé par René Coty. Ce document aborde, pour la première fois, les concepts de « *force de frappe nucléaire* », et « *d'interventions* » en dehors du cadre de l'OTAN.

§ 1 - UN BILAN D' ACTIVITES DIPLOMATIQUES ET MILITAIRES

I- La situation géopolitique au lendemain de la crise de Suez

Nasser devient le héros du monde arabe et un des leaders des Pays non-alignés, aux côtés de Soekarno, Nehru et Tito.

A-La situation pour les Occidentaux

La crise de Suez a démontré que le Royaume-Uni et la France étaient encore capables d'aligner des moyens militaires importants. Mais, elles ne disposent plus de l'indépendance indispensable à la liberté d'action stratégique, et se révèlent désormais incapables de s'imposer à l'opinion internationale ou de passer outre à ses condamnations. « *Pour déterminer le rôle*

*parfois déterminant des opinions publiques, il suffit d'évoquer à nouveau l'affaire de Suez »*¹, souligne l'historien Philippe Masson.

Cette crise a également démontré que les États-Unis, en dépit de la « *guerre froide* », n'avaient pas hésité à s'associer à l'URSS et à l'ONU pour stopper l'action entreprise par leurs alliés, tout en utilisant une gamme extrêmement variée de moyens de pression. L'Amérique affirmait ainsi sa volonté de rester maîtresse du jeu occidental et de ne tolérer aucune initiative risquée de la part de ses alliés secondaires. Cette opposition entre les alliés a eu pour effet d'affaiblir l'alliance atlantique.

Pour les coalisés franco-britanniques, l'affaire se solde par une reculade humiliante, qui va conduire à une dégradation accélérée des positions de la Grande-Bretagne et de la France au Proche-Orient. L'alliance momentanée entre la Grande-Bretagne, la France et Israël a achevé de dresser les Arabes contre les deux États européens.

Pour un des acteurs témoins, le général Brohon : « *Le bilan de l'opération, c'est un coup d'épée dans l'eau : la France perd sur tous les tableaux. Elle perd en Égypte au plan de ses intérêts. En politique algérienne, c'est désastreux alors que c'était là que se situait le moteur de l'opération. [...] Côté soviétique, nous savions à quoi nous en tenir. La France se retrouve seule, ayant perdu à la fois ses raisons d'agir et intellectuellement en pleine déroute pour la politique qu'il convient de retenir en Algérie* »².

B-La situation pour Israël

L'intervention des Nations unies au lendemain de la campagne de 1956 dans le Sinaï, a « *supprimé le verrou arabe établi par l'Égypte à l'entrée du golfe d'Aqaba. Par le nouveau port d'Elath, Israël s'ouvre désormais vers la mer Rouge et l'océan Indien, peut recevoir, pour le raffiner, le pétrole brut d'Iran, et expédier ses marchandises vers l'Afrique orientale, l'Inde, l'Asie du Sud-Est* »³.

Pour l'historien Motti Golani, « *cette guerre n'a pas d'effet sur la situation géopolitique d'Israël. Pourtant, même si rien n'est changé dans le domaine géostratégique, la FDI se perfectionne quantitativement et qualitativement et acquiert au cours de la guerre du Sinaï une expérience*

¹ Philippe Masson, « Les leçons de la crise de Suez », in *La France et l'opération de Suez*, op. cit., p.264.

² Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

³ Hélène Carrère-d'Encausse, *La politique soviétique au Moyen-Orient -1945-1975*, op. cit., p.68.

utile du combat qui la met dans une bien meilleure posture pour le « troisième round ». La guerre du Sinaï peut être considérée comme un exercice très utile » ^{4 5}.

En effet cette guerre, le « *deuxième round* », va être riche d'enseignements pour les stratèges militaires israéliens, et le retour d'expérience sera mis à profit lors de la « *guerre des Six jours* » en 1967 – le « *troisième round* » -, et tout particulièrement dans l'emploi de la force aérienne. En outre, Israël va profiter des dix années qui suivirent la guerre du Sinaï pour « *développer son économie, son industrie et son infrastructure, affûtant l'outil militaire progressivement constitué avec l'aide de la France* » ⁶.

Par contre, la crise de Suez a entraîné un exil des Juifs qui résidaient en Égypte et qui en ont été chassés. (75 000 dont 35 000 qui rejoindront l'État d'Israël)

C-La situation pour l'Union soviétique

Le bilan de la crise de Suez s'établit en définitive pour l'URSS de manière fort positive, tant sur le plan régional que sur le plan international. Cette crise a en effet apporté des modifications à la position internationale de l'URSS ⁷. Indirectement d'abord, par l'affaiblissement des solidarités occidentales : les États-Unis se sont opposés à leurs alliés. « *Exclue il y a peu de temps encore du Moyen-Orient, l'URSS apparaît, au moins pendant la crise, comme l'interlocuteur des États-Unis, comme l'autre grande puissance capable de sortir le débat de l'ornière. En invitant le 6 novembre 1956 les États-Unis à une action conjointe contre les agresseurs, l'URSS a contraint les États-Unis à imposer l'arrêt des hostilités à ses alliés. Ainsi, dans l'ordre international jusqu'alors dominé par l'affrontement Est-Ouest, une constellation nouvelle se dessine l'alliance soviéto-américaine qui, en période de crise, dépasse et annule les autres alliances* » ⁸.

⁴ Motti Golani, *op. cit.*, p.280.

⁵ Les Israéliens, sur le plan du matériel aérien, ont perdu 18 avions. La plupart des avions ont été détruits ou mis hors de combat par la défense antiaérienne égyptienne. Ce sont les vieux chasseurs à hélice qui ont payé le plus lourd tribut. Les 18 avions perdus se répartissent de la manière suivante : 10 *Mustang*, 3 *Piper Cub*, 2 *Harvard*, 1 *Mystère IV*, 1 *Ouragan* et 1 *Mosquito*. Si l'on tient compte des 32 avions gravement endommagés qui ne pourront être réparés, c'est 40% du potentiel aérien israélien qui ont été neutralisés pendant les hostilités ». (Pierre Razoux, *op. cit.*, p.163)

⁶ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.158.

⁷ La crise de Suez a fait diversion aux événements de Hongrie, au bénéfice de l'URSS.

⁸ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.81-82.

II- Le bilan des activités opérationnelles

Le général Lucien Robineau, ancien pilote de chasse, écrit dans un article publié dans un numéro spécial de la *Revue historique des Armées* consacré principalement à la crise de Suez, qu'« *Il est vraisemblable que les circonstances internationales du moment ne permettaient pas de gagner cette guerre ; il est certain que les conditions qui ont tant imposé de contraintes aux opérations ne facilitaient pas la victoire des armes. Pourtant celle-ci fut indiscutable, en dépit de tous les porte-à-faux qui entravèrent son cours jusqu'à les mettre en question* »⁹. Cette victoire fut acquise au prix très modéré de 33 tués ou disparus et de 130 blessés¹⁰ pour l'ensemble des forces franco-britanniques, compte tenu de l'ampleur des effectifs engagés : environ 34.000 côté Français (dont 2 900 aviateurs) et 50.000 côté Britanniques.

Du côté israélien, le succès global ne s'est toutefois pas concrétisé sans pertes. Sur le plan humain, les Israéliens déplorent la mort de 175 des leurs (dont une cinquantaine d'officiers et 5 pilotes), 850 autres étant blessés.

Pendant les huit jours de l'opération « Kadesh », la *Heyl Ha'Avir* a accompli 823 missions de combat. Les pilotes israéliens se sont imposés en abattant huit avions égyptiens contre un seul des leurs tombé sous les coups de la chasse égyptienne. Ils ont effectué en moyenne trois sorties par jour, contre une ou deux pour les pilotes français et britanniques.

A- Une organisation générale pénalisante sur le plan de l'efficacité

Il convient d'abord de rappeler que la coalition formée par les trois États n'en était pas une mais la cohabitation de deux alliances de circonstance, la franco-britannique (officielle) et la franco-israélienne (secrète), bâtie quelques jours seulement avant le début des hostilités. Et ce montage ne devait être connu que d'un très petit nombre d'acteurs, le « *système d'action concret* » : essentiellement ceux qui ont participé aux réunions de Sèvres.

Les contraintes de confidentialité à tous les niveaux, poussées parfois à l'extrême – les chefs militaires sur le terrain n'ayant qu'une vague idée du rôle joué par Israël -, amplifiées par un préjugé défavorable des Britanniques à l'encontre des Israéliens, ont générées des modalités

⁹ Lucien Robineau (général), « Les porte-à-faux de l'affaire de Suez », in *Revue historique des Armées*, op. cit., p.50.

¹⁰ Du seul côté français : 11 tués – dont un pilote de l'Aéronavale, lieutenant de vaisseau Antoine Lancrenon, disparu en mer-, et 33 blessés. Du côté britannique : 22 tués – dont 5 parmi la *RAF* et la *Fleet Air Arm* – et 97 blessés – dont un parmi la *Fleet Air Arm* ». (Paul Gaujac, op. cit., p.296)

de travail basées sur un cloisonnement entre beaucoup trop d'acteurs, donc source de retard et de dysfonctionnement dans la chaîne de commandement entre les armées des coalisés et au sein même de leurs armées. Et cette situation, admise au plus haut niveau des décideurs politiques, ne va pas faciliter les activités de planification opérationnelle et d'actions combinées et, en outre, générer des méprises entraînant des incidents qui auraient pu être dramatiques... en particulier si l'adversaire avait été plus coriace à vaincre.

Dans son rapport sur l'organisation du système militaire interallié franco-britannique, le général Beaufre l'a jugée logique, compte tenu des servitudes interalliées, mais seulement dans l'hypothèse d'une opération très méthodique, genre *Overlord*, comme celle envisagée initialement à Alexandrie. En effet « *dans la pratique, et pour une opération de moindre envergure et de style plus souple, elle s'est révélée présenter des inconvénients majeurs* ». Ainsi, « *Sur le plan interallié, la subordination au commandement britannique ne permet pas de donner aux opérations le rythme que les conditions politiques rendaient nécessaires [...]. Si les deux commandements avaient été sur le même plan, les propositions françaises auraient prévalu plus complètement et plus vite. [...]. Enfin, « l'intégration inévitable dans une certaine mesure – d'ailleurs variable dans chaque Armée – ne paraît pouvoir être généralisée (comme elle l'est dans le Secteur Centre Europe de l'OTAN) que lorsque les opérations ont un caractère strictement militaire et que la direction politique des opérations n'a à s'exercer qu'au niveau le plus élevé* » ¹¹.

B-Le bilan pour les activités de l'Armée de l'air

Tirant quelques leçons de l'intervention à Suez, les frères Bromberger dans leur livre¹² soulignent : « *On s'est si fort hâté de crier que l'expédition d'Égypte était une catastrophe – elle fut malheureuse en plusieurs points – que l'on a complètement négligé l'importance de cette action aérienne qui ruinait l'arsenal soviétique dans le Moyen-Orient* » ¹³.

Il s'agit là, bien évidemment, d'une remarque importante. Les opérations aériennes menées contre l'Égypte ont constitué incontestablement une brillante réussite. L'anéantissement de l'aviation égyptienne a été un préalable obligatoire aux actions aéroportées et amphibies conduites les 5 et 6 novembre 1956. « *Sans la conquête de cette supériorité dans les airs, le visage*

¹¹ Cité par Paul Gaujac, *op. cit.*, p.50.

¹² *Les secrets de l'expédition d'Égypte*, Edition des 4 fils Amon, Paris, 1957.

¹³ Mary et Serge Bromberger, *op. cit.*, p.47.

de l'intervention à Suez eût peut-être été différent. Les actions aéroportées et amphibies auraient-elles pu seulement avoir lieu sans ce préalable ? » s'interroge l'historien Patrick Facon ¹⁴.

La réponse est, bien sûr, négative. De même, Israël ne se serait pas lancé dans sa guerre préventive contre l'Égypte sans le soutien effectif et simultané de l'Armée de l'air française dans ses deux composantes : aviation de combat et aviation de transport.

Mais il ne faut pas oublier le fait que les Français – tout comme les Britanniques et, dans une moindre mesure, les Israéliens – ont bénéficié d'un certain facteur de chance en affrontant un ennemi qui n'a quasiment pas réagi dans les airs. Le succès n'apparaît pas mieux que dans les pertes subies par l'Armée de l'air : un seul avion (F-84 F basé à Chypre) perdu à la suite d'une panne en vol, auquel s'ajoutent les deux appareils qui se sont « *crashés* » lors d'un décollage en Israël ¹⁵, sans entraîner de blessures aux pilotes.

Pour les unités basées à Chypre ¹⁶, « *L'Armée de l'air a joué un rôle prédominant dans l'engagement aérien allié, en assurant 42% de l'effort total pour la chasse (346 sorties), 56% pour la reconnaissance (111 sorties) et 47% pour le transport (86 sorties)* ». L'Armée de l'air ne perdait pas un homme dans cette aventure. Globalement, l'expédition de Suez a montré qu'elle « *était en mesure de procéder à la mise sur pied rapide d'un corps expéditionnaire d'une taille importante, d'installer de façon tout aussi rapide deux bases aériennes à Chypre dans des conditions difficiles, et de faire preuve d'une grande mobilité stratégique en concentrant des avions de combat et de transport sur leurs aérodromes, très peu de temps avant une opération. La qualité du personnel et celle du matériel de télécommunication ont contribué à asseoir ce succès, tout comme le taux de disponibilité élevé des matériels volants* » ¹⁷.

C-Le bilan pour l'aviation de combat

Christian Pineau a cherché une explication au sujet de l'inefficacité de l'aviation de combat égyptienne : « *Pourquoi Nasser n'a-t-il pas donné l'ordre d'agir à son aviation, encore capable d'occasionner à l'adversaire d'énormes dommages ?* », avant l'intervention des unités franco-britanniques. « *Ben Gourion m'a raconté par la suite qu'au cours des deux nuits du 30 au 31*

¹⁴ Patrick Facon, « Suez et l'emploi des forces aériennes », in *La France et l'opération de Suez, op. cit.*, p.235.

¹⁵ Huit autres étaient endommagés par la DCA adverse.

¹⁶ Les pilotes français basés en Israël auront effectué 240 missions de guerre pendant leur séjour clandestin. (Pierre Razoux, *op. cit.*, p.157)

¹⁷ Patrick Facon, *op. cit.*, p.236.

octobre, et du 31 octobre au 1^{er} novembre, il s'était attendu d'heure en heure à entendre sonner l'alerte à Tel-Aviv. Il avait même supputé le nombre de morts et de blessés possibles. Or, selon Pineau, l'explication est ahurissante. Les services secrets israéliens s'étaient trompés : l'énorme aviation égyptienne ne faisait courir aucun risque à Israël : elle n'était même pas opérationnelle. Autrement dit, les pilotes égyptiens étaient incapables, faute d'une formation technique suffisante, de piloter utilement les appareils soviétiques »¹⁸. Certes, mais cette « formation insuffisante » aurait très bien pu être compensée par des équipages de « volontaires » - comme pour les Chinois en Corée du Nord – venant des pays de l'Est, notamment.

De son côté, dans son rapport de campagne, le général Brohon ne manque pas de rappeler en préambule, au sujet des missions réalisées par les chasseurs-bombardiers, qu'« Il est intéressant d'essayer de déterminer les raisons pour lesquelles les chasseurs-bombardiers alliés ont eu un excellent rendement tandis que les avions de combat égyptiens, notamment les redoutables MIG 15, n'ont eu aucune efficacité opérationnelle. Ces raisons peuvent être les suivantes :

- Un pays techniquement sous-développé ne peut pas se transformer du jour au lendemain en utilisateur de matériels aériens modernes. Il est vraisemblable que l'Égypte ne possédait pas les pilotes, les techniciens et les matériels de servitude nécessaires pour mettre en œuvre 500 avions dont 110 MIG 15 et 50 Ilioutchine 28. Ces avions étaient bien stationnés en Égypte mais très peu d'entre eux pouvaient voler. Sinon, comment expliquer que bien que bombardée sans dommages importants le 31 octobre à 21 heures, l'aviation égyptienne n'ait eu aucune réaction offensive ou défensive à l'aube du 1^{er} novembre ?
- Les groupements géographiques des aérodromes du Caire et de la zone du Canal ont permis de concentrer dans le temps et dans l'espace les attaques des chasseurs-bombardiers alliés. Celles-ci favorisées par d'excellentes conditions météorologiques ont eu une efficacité maximum et ont littéralement étouffé toute velléité de réactions adverse.

Par ailleurs, il a été relevé que : « dans la poursuite de la neutralisation de l'aviation adverse, les résultats obtenus par les chasseurs-bombardiers ont été supérieurs à ceux des bombardiers, ceux-ci n'étant pas assez nombreux pour obtenir des résultats intéressants avec des bombes conventionnelles ».

¹⁸ Christian Pineau, *op. cit.*, p.161.

L'Aéronavale ¹⁹ a également « *pris une part importante à la bataille. Toutefois, les matériels à faibles performances (Corsair, Avenger) n'ont pas pu être engagés en attaque d'aérodromes pendant la phase initiale de neutralisation de l'aviation adverse (journée du 1^{er} novembre)* » ^{20 21}.

Parlant de l'engagement de l'aviation, le vice-amiral Barjot écrira : « *Du côté français, l'effort fut surtout de qualité : matériel et personnel. Il y a lieu de se féliciter d'avoir engagé les F-84F* » ²².

D-Le bilan des unités de transport aérien de l'Armée de l'air

Dans son rapport sur le support logistique apporté aux unités de l'Armée de l'air basées à Chypre, le général Barthélémy – à l'époque colonel – écrit : « *Il serait extrêmement dangereux de tirer des conclusions générales d'une expérience aussi particulière. Le fait que le soutien logistique de l'opération 700 a été dans l'ensemble satisfaisant ne doit pas faire oublier qu'en dépit de très grandes difficultés initiales (distance, installation en pays étranger, sur des bases non équipées, capacités portuaires insuffisantes, règles de sécurité en vigueur dans l'île, etc.), l'opération s'est déroulée au point de vue logistique dans des conditions exceptionnellement favorables (délais de constitution des stocks, circonstances météorologiques, absence totale de réaction adverse, brièveté des opérations, etc.). Rien ne permet de penser que de telles conditions se trouveront de nouveau réunies, même dans une opération localisée du même genre.*

Il convient donc de rester prudent et de porter davantage son attention sur les difficultés rencontrées que sur les résultats obtenus.

« *Deux points paraissent cependant bien acquis : l'excellence de notre matériel, en particulier de l'équipement de toute nature réalisé par le 1^{er} C.A.T.A.C. ; la validité du principe de maintenance, consistant à laisser à un échelon arrière, en métropole, la charge des vérifications périodiques du matériel aérien.*

¹⁹ Elle comprend deux porte-avions, le *La Fayette* et l'*Arromanches*, embarquant 36 FU4 Corsair et 10 Avenger ASM.

²⁰ « *Pour sa part, l'Aéronavale effectue 183 sorties – 131 pour les Corsair -. Un officier pilote et un Corsair disparaissent au combat, deux autres chasseurs sont perdus par accident. Le bilan et les pertes pour la Fleet Air Arm, qui disposait de 110 appareils environ, répartis sur trois bâtiments porte-avions, s'établit comme suit : 1130 sorties, 6 avions perdus – 4 du fait de l'ennemi, 2 par accident -, un officier tué* ». (Pierre Gaujac, *op. cit.*, p.265)

²¹ Archives SHD/Air, dossier 1C/2333.

²² Note n°59/EM/OPS du 29/11/56. Archives SHD/Air, dossier C.2317.

« Par contre, l'opération 700 a démontré qu'en fait, les unités aériennes n'étaient pas opérationnelles dès le temps de paix²³ du point de vue logistique. Non seulement les tableaux d'effectifs et de dotations ne correspondent pas aux besoins et ont dû être réajustés à plusieurs reprises, mais (et ceci est particulièrement vrai pour le Transport) les unités ne disposent pas dès le temps de paix de la totalité des moyens qui leur sont nécessaires pour vivre en campagne. Le résultat le plus intéressant de l'expérience acquise aura été de faire admettre la nécessité de constituer à Orléans un noyau de Moyens généraux devant permettre à la Base Transport d'acquérir une autonomie opérationnelle totale [...] »²⁴.

E-Le bilan sur les relations entre les coalisés

Quelle a été l'action du commandement aérien français pendant l'intervention de Suez ?
Quelles ont été les qualités des relations avec son homologue britannique ?

Pour le général Brohon, *« la cordialité était présente dans les rapports entre exécutants ; aucune bagarre entre nous – j'avais la médaille « DFC »²⁵, j'étais breveté de l'École de guerre britannique – cela favorisait l'intégration, du côté de l'armée de l'Air. La langue internationale des aviateurs c'est l'anglais : opérationnellement on peut travailler ensemble »²⁶.*

Comment les ordres passent-ils ? *« Il y a au niveau Barnett un chef d'état-major adjoint et un Group Captain qui actionne la RAF »*, le général Brohon étant responsable des unités de l'Armée de l'air, tant à Chypre qu'en Israël où il dispose d'un adjoint en la personne du colonel Perdrizet. Brohon raconte :

« Je fais allégeance à Barnett, mais j'ai un bras qui traîne en dehors de Chypre, en Israël, où je mène des opérations sans le prévenir et sans rendre compte, c'est évident ! », et « les Britanniques le savent ! ». En effet, comme il le souligne : « si j'avais voulu prendre une initiative et que les Britanniques ne soient pas d'accord, ils pouvaient mettre en place des obstacles pour empêcher les décollages »²⁷.

Les relations entre Français et Britanniques ont donc été, du moins sur le plan aérien, sans nuages. Les aviateurs britanniques n'ont pas manqué d'associer leurs homologues français

²³ Souligné par nous.

²⁴ Note n°59/EM/OPS du 29/11/56. Archives SHD/Air, dossier C.2317.

²⁵ *Distinguished Flight Cross* : décoration de la Royal Air Force.

²⁶ Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

²⁷ *Ibid.*

à l'élaboration des décisions générales et des ordres, cela à tous les échelons de la hiérarchie concernés.

De son côté, le général Ély tient à préciser que : « *Brohon ne se laissa pas gêner et paralyser par le caractère rigide de l'organisation du commandement : l'intégration permit une action en pleine harmonie dans le cadre d'un état-major mixte et fut extrêmement bénéfique au point de vue tactique et, surtout, au point de vue technique* », et qu' « *elle ne paralysa, à aucun moment, l'action du commandement aérien français qui eut assez d'autonomie et d'indépendance pour faire bénéficier l'armée israélienne du soutien aérien le plus efficace qu'elle pouvait souhaiter* » ²⁸.

Nous rappellerons, au sujet de son « *autonomie* », qu'elle fut obtenue grâce à la mise en place de moyens de télécommunications que le général Brohon se procura en se servant dans les unités françaises stationnées en RFA et intégrées aux forces aériennes de l'OTAN !

F-Les relations entre les acteurs, placées sous le signe du cloisonnement

Sur les opérations menées à partir de Chypre, le général de l'Armée de l'air André Martin rapporte les faits suivants : « *J'ai été personnellement envoyé par Guy Mollet à Chypre, juste avant les opérations. Il m'a donné une lettre expliquant que j'étais son représentant sur place, mais qui ne voulait rien dire* », s'empresse-t-il de préciser, en rajoutant : « *J'étais complètement ignoré par l'amiral Barjot. Il ne faut pas s'en étonner, vu mon poste d'adjoint du ministre auprès d'un amiral commandant en second qui, par ailleurs, ne commande pas grand-chose. Keightley, quant à lui était franchement hostile et m'évitait systématiquement* » ²⁹.

Il est permis de s'interroger sur les « *attributions* » du général Martin, « *représentant sur place* » de Guy Mollet, chef du gouvernement français, par rapport à celles de Barjot – flanqué du diplomate Jacques Baeyens. Il nous paraît dommage que le général Martin, lors de son témoignage au cours d'une interview, n'ait pas donné plus de précision quand il parle de son « *poste d'adjoint du ministre* » - il s'agit du ministre de la Défense, Bourgues-Maunoury -. Rappelons qu'il était, au départ, chargé d'assurer le contact avec les autorités militaires israéliennes, un rôle capital dans le montage de la coalition. Martin devait-il également

²⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.172-173.

²⁹ Témoignage apporté en complément de la présentation de Georgette Elgey, « Le gouvernement de Guy Mollet et l'intervention », in *La France et l'opération de Suez en 1956*, *op. cit.*, p.41.

« contrôler » Barjot et en rendre compte à Ély, voire directement à Bourgès-Maunoury ? La question reste ouverte !

Au sujet de cette situation ambiguë vis-à-vis des autres responsables français sur place, le général Brohon porte le commentaire suivant : « *Arrive de Paris, mon ami Martin qui fit partie des « activistes » militaires, adjoint de Challe, le machiniste en chef de cette histoire. Martin envoyé par Ély avec un chiffre et un code pour correspondre directement avec le général Ély* ». Il rajoute : « *Tout le monde doute de tout le monde* » ³⁰.

Pourquoi ce cloisonnement poussé à l'extrême entre membres du même « système d'action » ? Afin d'éviter au maximum les « fuites » mettant en évidence les collusions avec Israël ? C'est fort probable.

De son côté, Jacques Baeyens, qui est également arrivé à Chypre le 31 octobre - relate que : « *Dans l'avion qui nous a amené à Chypre de Paris il y avait un passager que Barjot n'attendait pas : le général d'aviation Martin, porteur d'une lettre de service et accompagné d'un officier et d'un chiffreur muni d'un code dont le commandant en chef n'avait pas connaissance. En fait, précise Baeyens, Martin est le représentant personnel du chef d'état-major général Ély et se trouve en liaison directe avec Keightley* », avec le commentaire suivant : « *Cette curieuse méthode est fort désobligeante pour l'amiral qui n'a même pas reçu copie de l'ordre de mission* ». Mais, selon Baeyens, « *cela n'aura pas de conséquences fâcheuses : Keightley voudra bien voir en Martin un adjoint supplémentaire de son suppléant, et « Babar* » ³¹, *fin matois, saura constituer avec ce « surveillant » une équipe amicale* » ³².

De leur côté, Ben Gourion et Dayan ont également instauré une politique stricte de cloisonnement concernant la collaboration avec la Grande-Bretagne et la France, dont les conséquences seront importantes pour les combats au Sinaï. Car, comme le souligne Motti Golani, « *chacun des trois alliés a des raisons personnelles de limiter le nombre de ceux ayant connaissance de leur collusion. En Israël, Dayan sait que ceux qui conduisent les opérations au centre opérationnel ne l'ont jamais imaginé, même s'ils en savent davantage que ceux qui commandent sur le terrain* » ³³.

³⁰ Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

³¹ Surnom donné à l'amiral Barjot.

³² Jacques Baeyens, *op. cit.*, p.77-78.

³³ Motti Golani, *op. cit.*, p.248-249.

G-Le cloisonnement entre les opérations « 700 » et « 750 »

Comme nous l'avons déjà relevé grâce à de nombreux témoignages d'acteurs, pour maintenir le cloisonnement entre les deux opérations baptisées 700 —« Mousquetaire » - et 750 - l'assistance à Israël -, les chefs des éléments aériens et navals français envoyés en Israël ne sont pas informés de leur véritable mission. Ils reçoivent les ordres seulement à leur arrivée en Israël et ne sont absolument pas au courant du contexte politique. Le général Brohon, par exemple, ignorait la décision de changer les insignes de nationalité des avions ³⁴ ; de leur côté, les israéliens sur les bases aériennes ont cru que les aviateurs français étaient des « volontaires ».

Concrètement, ce cloisonnement s'est traduit, sur le plan des moyens de communications entre les responsables français et israéliens, par l'utilisation — à l'insu des Britanniques...en principe ! - de navettes aériennes quotidiennes entre Chypre et Israël, non seulement pour assurer les liaisons des quelques acteurs « initiés » - essentiellement Martin, Mangin, Simon, Perdrizet, et les Israéliens Neeman et Kedar -, mais également pour la transmission d'ordres par porteurs afin de s'affranchir le plus possible de la radio jugée peu sûre en fiabilité et en confidentialité ³⁵.

Le général Brohon raconte : « *Je suis à Episkopi, à Chypre, dans mon bureau au PC et je reçois tous les jours le représentant de Perdrizet qui est mon adjoint pour les opérations en Israël. Ce jour-là, c'est Souvia qui vient, complètement épuisé. Il est arrivé en Dakota qui venait en rase-motte, les radars étaient censés ne pas le détecter. Dans la salle où on l'a reçu, il ne pouvait pas tenir debout. Il m'a fait le compte rendu de ce qui s'était passé, parce que j'avais besoin d'un compte rendu toutes les 24 heures. J'en avais un généralement le matin, puis un autre dans la journée* » ³⁶.

L'adjoint de la mission aérienne française utilise ce moyen de liaison pour apporter à son supérieur hiérarchique un état des forces françaises en Israël. Il est habituellement accompagné d'un officier des Forces aériennes israéliennes, porteur d'un rapport sur la situation aérienne et terrestre des forces israéliennes, d'un bulletin météo, d'une liste d'objectifs

³⁴ La décision, on le sait par le livre d'Abel Thomas, avait été prise à la fin des entretiens de Sèvres le 24 octobre, en l'absence de la délégation britannique. Cette procédure sera annulée à partir du 3 novembre.

³⁵ Ce n'est qu'à partir de la nuit du 31 octobre au 1^{er} novembre qu'une liaison radio est établie entre la mission à Chypre et le centre opérationnel à Ramala en Israël.

³⁶ Entretien au SHD/Air n°146 du général Brohon.

aériens dans le Sinaï et en Égypte, et de demande de renseignement. « *Au retour, il ramène des informations similaires, y compris des photographies aériennes prises lors des missions de reconnaissance alliées, habituellement décevantes en quantité et en qualité. Ces informations concernent généralement l'Égypte, les Français refusant en effet, en dépit de demandes répétées, de fournir aux Israéliens quoi que ce soit sur la Syrie et l'Arabie saoudite* » ³⁷.

Par ailleurs, concernant les conséquences de ce cloisonnement, « *en cas de situation critique, une procédure a bien été adoptée pour les appareils français et britanniques contraints d'atterrir en Israël, mais rien n'est prévu pour les opérations de recherche et de sauvetage dans le Sinaï. Le résultat, notamment au-dessus de la partie occidentale de la péninsule, est que les avions israéliens – y compris les appareils français basés en Israël -, et ceux de « Mousquetaire » opèrent simultanément mais sans aucune coordination des missions ni contact radio en vol* » ³⁸.

H-Le réflexe « anti-collusion » des Britanniques vis-à-vis des Israéliens

Le général Lucien Robineau, ancien patron du Service historique de l'Armée de l'air (SHD/Air), a écrit, avec une pointe d'humour, qu'« *un mot terrible, effrayant, épouvantable, terrorisait tout le long de la campagne les chefs militaires britanniques, chassait le sommeil de leurs yeux, les dressait contre leurs collègues français : la « collusion ». Une peur bleue de ne pas se compromettre avec les Israéliens parcourait tous les échelons de l'armée, ainsi que plusieurs des civils initiés aux secrets de Suez* » ³⁹.

Déjà constatée lors des laborieuses négociations avec les Britanniques qui ont débouchées sur le protocole de Sèvres, cette attitude au cours des opérations n'était pas nouvelle, et Michel Bar Zohar ne manque pas de le rappeler quand il écrit que : « *déjà au cours des préparatifs tripartites, les militaires anglais évitaient soigneusement tout contact avec les Israéliens, faisaient semblant de ne rien savoir de leurs « relations coupables » avec les Français, refusaient de coopérer ou de délibérer avec eux. C'était grave, les préparatifs butaient, mais les Français parvenaient, au prix d'efforts permanents, en déployant leurs forces sur les deux fronts, à servir de médiateurs et de coordinateurs, et à trouver en fin de compte un certain arrangement qui satisfaisait toutes les parties* » ⁴⁰.

³⁷ Motti Golani, (entretien avec le Lt-Col Souvia), *op. cit.*, p.219-220.

³⁸ Motti Golani, *op. cit.*, p.220.

³⁹ Lucien Robineau, *op. cit.*, p.50.

⁴⁰ Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.202.

Rappelons à ce sujet, comme nous l'avons souligné dans notre chapitre relatif à l'élaboration de « *l'accord tripartite* », que le retard dans le déclenchement de l'offensive terrestre alliée sur l'Égypte ⁴¹ fut causé par la crainte anglaise de la « *collusion* » : les Britanniques, lors des entretiens de Sèvres, avaient « *refusé catégoriquement d'envoyer en direction de Chypre, quelques jours avant l'attaque israélienne, la flotte d'intervention mouillée à Malte. Si les bateaux partaient avant l'attaque d'Israël, disaient les Britanniques, ce sera la preuve de la « collusion* ».

« *Les Français tentant désespérément de gagner quelques heures, réussirent enfin, la veille de l'offensive d'Israël, à persuader leurs alliés récalcitrants de mettre leur flotte à la mer sous prétexte de « manœuvres. Les Britanniques acceptèrent, mais cela ne combla pas le retard déjà grand* » ⁴².

Cet état d'esprit de la part des Britanniques va, notamment, se concrétiser par leur refus d'accueillir les 2 et 3 novembre, à leur quartier général d'Episkopi à Chypre, un officier de liaison israélien – Neeman - souhaitant rencontrer l'amiral Barjot. Barjot et Martin « *conseillent à Neeman de se cacher, pour l'instant, sur la base d'Akrotiri* ⁴³ où sont stationnés les Français, jusqu'à ce qu'ils aient obtenu des Britanniques la permission pour sa présence même sur l'île. La base est située de telle façon que Neeman ne peut maintenir des communications régulières avec le quartier général des Français. Martin est donc contraint de faire la navette entre Barjot et Neeman, puis le colonel aviateur Yossef Kedar ⁴⁴. « *Les deux représentants français parviennent finalement à persuader Keightley de la nécessité d'une coopération opérationnelle et technique avec les Israéliens. Il est alors convenu que les Britanniques feront mine de ne pas le connaître la présence d'une mission israélienne à Chypre* » ⁴⁵.

Jacques Bayens raconte dans son livre de souvenirs que l'« *officier de liaison britannique auprès de Barjot, major des hussards de Sa Majesté, farouchement anti-israélien, enrageait de voir des officiers israéliens en visite dans les bureaux français. Sa seule parade a été d'exiger qu'ils se présentent en civil... toujours cette crainte de la collusion* » ⁴⁶.

⁴¹ Date du débarquement au plus tôt le 6 novembre.

⁴² Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.203.

⁴³ Base de l'OTAN, distante d'une dizaine de kilomètres d'Episkopi, où se trouvent les escadrons de chasseurs-bombardiers et de reconnaissance français.

⁴⁴ Le 2 novembre, Neeman passe le relais à Yossef Kedar et s'envole avec Martin pour Israël, là où les opérations de liaison sont les plus importantes. (Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.204)

⁴⁵ Motti Golani, *op. cit.*, p.216-217.

⁴⁶ Cité par Denis Lefebvre, *op. cit.*, p.121.

Générant une carence dans la coordination des activités de combat, une absence d'activité combinée entre les coalisés – ceux basés à Chypre et ceux basés en Israël –, cet état d'esprit fut à l'origine d'incidents qui auraient pu avoir de graves conséquences. Citons, à titre d'exemples, les cas suivants survenus le 3 novembre : ce jour-là, les Égyptiens descendent avec leur DCA un appareil britannique dont le pilote atterrit en parachute près d'El Kantara. Les Britanniques font aussitôt décoller une unité de recherche, alors qu'un élément de la 27^{ème} brigade blindée de *Tsahal* dans la zone tente de se porter à son secours. « *Mais le QG de Chypre donne l'ordre d'empêcher les Israéliens de participer aux recherches, cela pouvant être interprété comme une forme de collaboration. Selon l'Air marshal Barnett, le commandant de l'unité n'a pas besoin d'un tel avertissement car, pour lui, les Israéliens sont autant ses ennemis que les Égyptiens. En fait, les forces de « Mousquetaire » n'ont pas prévu de modalités de liaison avec les Israéliens dans cette éventualité. Pour plus de sûreté, les appareils britanniques décrivent de larges cercles au-dessus de la zone afin de tenir les Israéliens en échec. Le sauvetage est finalement assuré par un hélicoptère* », relate Motti Golani ⁴⁷.

Le même jour, « *en fin d'après-midi, quatre Mustang israéliens attaquent par erreur la frégate britannique HMS Crane qui navigue au large de Sharm el-Sheikh. Les pilotes israéliens pensent avoir affaire à la frégate égyptienne Domiat, qui a en fait été coulée la nuit précédente par la Royal Navy. Craignant la DCA égyptienne, ils n'effectuent qu'une seule passe de tir au cours de laquelle ils larguent toutes leurs roquettes, la plupart manquant leur cible. Les dégâts sont légers à bord du Crane, mais quatre marins ont été tués.*

Cet incident, apparemment involontaire, n'améliore pas les relations déjà tendues entre les gouvernements britanniques et israéliens. « L'État hébreu présente officiellement des excuses au Royaume-Uni, qui informe en retour les Israéliens qu'il ne tolérera aucune nouvelle bavure. L'état-major britannique déployé à Chypre leur fait d'ailleurs savoir que les appareils israéliens qui sortiraient des secteurs qui leur ont été attribuées seraient systématiquement abattus ! L'ambiance pourrait être meilleure entre les alliés », commente l'historien Pierre Razoux ⁴⁸.

⁴⁷ Motti Golani, *op. cit.*, p.248-249.

⁴⁸ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.156.

I-La culture du secret : une autre particularité de la « coalition »

« Comment le secret a-t-il pu être conservé au point que l'Amérique elle-même, dont le repérage immédiat de tout ce qui se passe dans le monde, sur le plan militaire, à chaque instant, constitue la première clé de sa puissance mondiale, a été comme frappée de stupeur, en apprenant le déclenchement des opérations tant israéliennes que franco-anglaises ? », s'interroge Abel Thomas ⁴⁹.

Il avance que : « Ce n'est pas tellement le secret des rencontres, celui des conversations, celui des collusions, qui constitue un motif d'étonnement. Les participants tant du côté français, israélien, qu'anglais avaient tous, chacun dans leur pays, derrière eux, une longue expérience de la clandestinité, ou des Services spéciaux ».

D'une façon générale, le général Vaujour nous apporte le témoignage suivant sur la participation auprès des Israéliens : *« Le secret maintenu très longtemps après l'opération, était une décision gouvernementale ; ainsi lorsque les décorations ont été données, il était indiqué que cette citation ne paraîtrait pas au Journal Officiel !*

« Cela allait très loin, à telle enseigne que nous avons été consignés sur la base aérienne plusieurs semaines après notre retour. On nous a demandé de détruire toutes les archives correspondant à cette affaire. Il est évident que tous les ordres qui nous arrivaient des Israéliens chaque jour, la guerre au jour le jour, tous ces documents ont été détruits » ⁵⁰.

En effet, le 14 novembre, au moment même où une force d'interposition des Nations Unies arrive sur place pour séparer les belligérants et observer le retrait des troupes britanniques, françaises et israéliennes, les aviateurs français basés en Israël regagnent la France dans la plus grande discrétion. *« Les langues ne se délièrent que trente-cinq ans plus tard, au début des années 1990 » ⁵¹.*

Comme pour les Britanniques, les dirigeants français ne voulaient pas afficher leurs relations restées clandestines avec Israël afin de ménager celles, officielles, tissées depuis longtemps avec le Monde arabe, relations devenues de plus en plus tendues depuis les tragiques événements survenus en Afrique du Nord, et tout particulièrement en Algérie deux ans auparavant.

⁴⁹ Abel Thomas, *op. cit.*, p.254.

⁵⁰ Entretien au SHD/Air n°457 du général Vaujour.

⁵¹ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.157.

§ 2 - LES CONSÉQUENCES DANS LE SYSTÈME RÉGIONAL

I- Les politiques des deux grandes puissances

A-La « doctrine d'Eisenhower » définie en janvier 1957

Les dirigeants américains, ignorant toujours le refus de la majorité des États arabes de s'aligner sur un camp ou sur l'autre, alors que l'URSS a abandonné sa vision bipolaire du monde et qu'elle admet l'existence d'une voie propre aux nations du Tiers Monde, vont reprendre à leur compte la vision bipolaire : « *qui n'est pas avec nous est avec l'URSS* ». C'est pourquoi rien ne leur semble plus inquiétant, plus inacceptable que le vide créé au Moyen-Orient par l'effacement – auquel ils ont participé - de leurs alliés occidentaux. « *Leur analyse, fondée sur une méconnaissance profonde et de la politique soviétique et de la politique arabe, débouche sur une active politique de présence, destinée à combler le vide, et justifiée par la doctrine Eisenhower* » ⁵².

Le 5 janvier 1957, dans son message au Congrès, le président Eisenhower posait le problème du Moyen-Orient en termes simples : comment combler le vide créé par la disparition des puissances européennes et empêcher l'URSS de s'y installer ?

Plusieurs propositions accompagnaient cette définition :

« - coopération économique avec tout État soucieux de se développer pour asseoir son indépendance nationale ;

« - coopération et assistance militaire à tout État ou groupe d'États qui en manifeste le désir ;

« - enfin, dans le cas où les États du Moyen-Orient verraient leur indépendance menacée par un pays communiste, les États-Unis feraient intervenir, s'ils le souhaitent, leurs forces armées » ⁵³.

Les projets de coopération n'évoquent plus les alliances existantes mais témoignent que les États-Unis sont prêts à utiliser toutes les voies : alliances multilatérales ou projets bilatéraux.

« *La doctrine Eisenhower affirme en outre – et c'est un élément important – que le Moyen-Orient est le champ d'un conflit Est-Ouest où les États-Unis ont la responsabilité de contenir la progression du communisme. La politique de containment, qui caractérisait la guerre froide, revit ainsi au Moyen-Orient, en 1957. Enfin, l'URSS se voit attribuer un dessein expansionniste qui explique toutes les démarches soviétiques depuis 1955 dans la région* » ⁵⁴.

⁵² Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.84.

⁵³ *Op. cit.*, p.85-86.

⁵⁴ *Ibid.*

B-La riposte soviétique : le plan Chepilov, basé sur l'idéologie de Bandoeng

La réponse de l'URSS à la « doctrine Eisenhower », baptisée « plan Chepilov », a été exprimée dans diverses notes adressées, entre février et avril 1957, par le gouvernement soviétique aux puissances signataires de la déclaration tripartite de 1950 : les États-Unis, le Royaume Uni et la France. « *La ligne directrice des propositions soviétiques était l'idéologie de Bandoeng. À partir de là, l'URSS faisait plusieurs propositions concrètes : règlement des problèmes menaçant la paix régionale par des négociations ; non-ingérence dans les affaires intérieures ; non-intégration des pays de la région dans des blocs ou des alliances militaires avec des puissances occidentales ; suppression des bases étrangères et retrait des troupes étrangères ; arrêt des livraisons d'armements ; aide économique sans condition* » ⁵⁵.

C-La position des États arabes face aux affrontements entre les USA et l'URSS

L'affrontement soviéto-américain « *divise profondément les Arabes comme les avait divisés deux ans plus tôt le pacte de Bagdad. L'Égypte et la Syrie voient dans le plan Chepilov une nouvelle raison de compter sur l'URSS pour faire contrepoids aux velléités américaines d'imposer leur contrôle sur la région* » ⁵⁶. Mais, si l'URSS a su rassurer l'Égypte et la Syrie, elle effraie ceux qu'inquiète l'évolution de ces deux pays, ou ceux que la montée de la puissance égyptienne menace. Pour la Jordanie, l'Arabie saoudite, l'Irak (– de Noury Saïd –) et le Liban, l'URSS n'est pas moins soucieuse que les États-Unis de remplir un vide au Moyen-Orient ; de plus, elle possède à l'intérieur de chaque pays des alliés potentiels – les communistes – ce qui la rend particulièrement redoutable.

D-Le rapprochement entre la Syrie et l'Union soviétique

Alors que les pays arabes s'interrogent au début de 1957 pour savoir qui, des États-Unis ou de l'URSS, menace davantage leur souveraineté, « *tandis que l'Égypte affirme sa volonté de rester à l'écart du communisme, les préférences syriennes se précisent* » ⁵⁷. La Syrie semble, plus résolument que l'Égypte, choisir son camp » ⁵⁸.

⁵⁵ *Op. cit.*, p.88.

⁵⁶ *Op. cit.*, p.89.

⁵⁷ « En juin 1956, Chepilov s'est rendu à Damas. Les délégations politiques se multiplient entre Moscou et Damas et le voyage du président Choukry al Kouatly en URSS à l'automne 1956 semble prélude à des livraisons d'armes sur lesquels les Syriens refusent de faire toute publicité », relève Hélène Carrère-d'Encausse.

⁵⁸ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.91.

Ainsi, en mars 1957, la Syrie refuse un prêt de la Banque mondiale : en effet, ce prêt, outre son taux d'intérêt excessif, ouvrirait la voie à des pressions sur elle. *« Finalement, elle demande ce prêt à l'URSS et conclut un accord avec la Tchécoslovaquie pour la construction d'une raffinerie pétrolière. Les dirigeants syriens précisent alors que leur attitude repose d'abord sur un examen des conditions politiques. Le choix ne peut être plus clair. Pour la Syrie, le danger est américain, »* relève Hélène Carrère-d'Encausse, qui rappelle que, pour les dirigeants syriens, *« ce dont il s'agit, c'est de relations d'État à État, avec une grande puissance pour qui le communisme est une idéologie intérieure, mais qui est avant tout le meilleur garant de l'indépendance syrienne. L'attitude des dirigeants syriens correspond d'ailleurs à l'évolution intérieure de l'opinion »* ^{59 60}.

Par ailleurs, les difficultés de l'URSS avec la Turquie – ce dernier représentant un éternel problème dans la politique extérieure syrienne – contribuent à tourner l'opinion nationale des Syriens vers l'URSS.

Le 6 août, l'URSS et la Syrie signent à Moscou un accord de coopération où l'Union soviétique s'engage à aider la Syrie dans son effort pour développer son irrigation, son industrie et ses transports – une voie ferrée entre Alep et Lattaquié est prévue.

« Mais la présence de nombreux militaires à la table des négociations suggère qu'une partie seulement de l'accord est rendu public et que l'aide militaire a été largement discutée. Telle est du moins l'interprétation américaine qui voit la Syrie basculer à l'Est », souligne Hélène Carrère-d'Encausse, qui relate que *« cette vision des faits est aggravée par un événement intérieur, la découverte à Damas, le même jour, d'un complot américain destiné, disent les autorités syriennes, à renverser le régime »* ⁶¹. Il est vrai que les Américains et leurs alliés considèrent que la révolution règne à Damas, et qu'à moins d'une réaction rapide tout le monde arabe passera sous contrôle soviétique ⁶².

À la mi-octobre, alors que des troupes égyptiennes débarquent à Lattaquié pour porter secours aux frères arabes menacés, la Syrie fait appel aux Nations unies. Gromyko y soutient

⁵⁹ En 1956, communistes et baasistes en Syrie s'intégraient dans un pacte national dont les buts étaient la réalisation de réformes démocratiques et la défense du neutralisme.

⁶⁰ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.91.

⁶¹ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.92.

⁶² *« Dans le climat agité de ce mois d'août 1957, l'escalade des nouvelles, vraies ou fausses, venues des deux bords, laisse penser qu'un affrontement est imminent. La VI^e flotte de l'US Navy se met en mouvement et des avions américains se rendent à Adana pour soutenir la Turquie. La presse soviétique raconte avec un grand luxe de détails comment l'invasion de la Syrie se prépare en Turquie et en Irak ».*

la thèse syrienne ⁶³. La crise s'éteint lentement. Son effet principal est de rapprocher l'Égypte de la Syrie, mais aussi, et surtout, de resserrer les liens entre la Syrie et l'URSS. Ces deux pays reconnaissent que leurs intérêts internationaux coïncident. La Syrie apparaît ainsi comme une tête de pont soviétique au Moyen-Orient aux yeux des Américains et de certains de ses alliés arabes.

En effet, pour les États-Unis, le passage éventuel de la Syrie au côté de l'URSS ouvrait la voie à un glissement de toute la région, donc à l'implantation soviétique au Moyen-Orient. « *En Irak, en Jordanie, en Turquie, des gouvernements profondément anti-communistes méditaient sur l'influence que la Syrie pouvait avoir sur la gauche clandestine, mais vivante partout, voire sur l'aide qu'elle pouvait apporter aux partis communistes interdits et à une intelligentsia qui, par nationalisme, rejetait l'engagement de la classe dirigeante à l'Ouest* » ⁶⁴.

II- Les révolutions arabes de 1958

A-Nasser s'affirme comme leader du panarabisme et neutraliste

En décembre 1957, alors que la crise syrienne vient de s'achever, et que les troupes égyptiennes débarquées à Lattaquié y sont toujours présentes, le colonel Nasser prononce à Port-Saïd un discours adressé aux dirigeants arabes de la région ainsi qu'aux deux Grands. Il « *affirme que les pays arabes n'ont pas à pencher d'un côté, que leur indépendance passe par une stricte neutralité à l'égard de toute influence des puissances étrangères à la région* » ⁶⁵.

Deux mois après ce discours, en février 1958, la République arabe unie est créée par l'union de l'Égypte et de la Syrie ⁶⁶.

B-L'éphémère « République arabe unie » (RAU)

Pensée à l'origine comme l'ébauche d'une grande fédération englobant l'ensemble du monde arabe, cette république est créée le 1^{er} février 1958. En effet, inquiets de la menace

⁶³ Le maréchal Boulganine adresse une lettre au président Menderes l'avertissant qu'une attaque contre la Syrie ne serait pas tolérée. De son côté, la Turquie accuse l'URSS de transformer la Syrie en base militaire.

⁶⁴ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.97.

⁶⁵ *Op. cit.*, p.99.

⁶⁶ En octobre 1955, en réponse au pacte de Bagdad, un premier traité d'alliance militaire avait été signé entre les deux pays. Michel Aflak, fondateur du parti Baas, estimera que cette fusion doit se faire car les tensions intérieures dues à la guerre froide sont de plus en plus fortes, même s'il n'est pas convaincu de la capacité de Nasser à unifier le monde arabe. Le Yémen, pendant une courte période, fera partie de la RAU.

communiste dans leur pays, les militaires syriens s'étaient tournés vers Nasser et le président égyptien avait saisi cette occasion de faire un premier pas vers une union pan-arabe. En outre, d'une façon générale, les Syriens étaient inquiets face à l'axe hachémite de la Jordanie et de l'Irak qui étaient pro-américains.

Un État unifié entre les deux pays ⁶⁷ est donc créé avec Le Caire comme capitale. Le 22 février (1958)⁶⁸ un référendum porte Nasser au pouvoir. Devenu président du nouvel État, il voit enfin reconnaître ses aspirations à unifier la nation arabe. Il peut aussi lui imposer sa vision neutraliste, tout en renforçant ses relations avec l'URSS.

En décembre 1958, les deux pays signent un accord stipulant la mise en œuvre du barrage d'Assouan. En janvier 1960, la première tranche des travaux est inaugurée solennellement. Des contrats d'équipements militaires modernes sont signés afin de remettre sur pied les armées égyptiennes et syriennes.

Mais, en Syrie, la joie va laisser vite la place à l'amertume. La bureaucratie égyptienne étouffe par sa présence l'administration syrienne qui se sent rapidement annexée. Par ailleurs, les dissensions entre le parti du Baas et Nasser entraînent une répression contre les militants de gauche, les communistes d'abord et le Baas ensuite. Un coup d'État militaire éclate en Syrie en 1961, mettant fin à la RAU en septembre de la même année ⁶⁹. L'union entre les deux Pays n'aura duré que trois ans.

C-Les événements au Liban et en Irak en 1958 : nouveau face à face diplomatique entre les deux Grands

Le Liban, qui traditionnellement s'efforçait de se maintenir sur des positions neutres, n'avait pu, après 1955, échapper aux polarisations qui affectaient tous les pays de la région. *« En 1955-1956, il s'engage, comme la Syrie, dans la voie d'un rapprochement avec l'URSS, et, lors de la crise de Suez, prend bien haut la partie du « frère arabe ». Mais il évolue ensuite progressivement vers une attitude plus favorable à l'Occident, et n'est pas loin d'adhérer à la*

⁶⁷ Entrées à l'Organisation des Nations unies le 24 octobre 1945, l'Égypte et la Syrie étaient membres fondateurs de cette organisation.

⁶⁸ Après le plébiscite de février 1958, la République arabe unie est représentée à l'ONU avec un siège unique.

⁶⁹ Le 13 octobre 1961, la Syrie a recouvré son statut d'État indépendant et repris son siège à l'ONU. Le 2 septembre 1971, la République arabe unie a changé son appellation en République arabe d'Égypte.

Fédération arabe. Ses oscillations entre l'Est et l'Ouest sont aggravées en 1958 par des données intérieures » ⁷⁰.

Au cours du premier semestre 1958, une lutte politique intense s'engage autour du renouvellement du mandat du président Chamoun, et ce conflit, quoique purement interne, réveille le problème des choix extérieurs.

« Partisans et adversaires de Camille Chamoun s'affrontent, les uns invoquant la nécessité de s'engager à l'Ouest, de faire barrage aux communistes, les autres de rester sur des positions neutralistes » ⁷¹.

L'agitation débouche, en mai, sur des insurrections. Des combats de rues ravagent Beyrouth et embrasent le Chouf. Le drapeau de la RAU est hissé sur la citadelle de Tripoli au Liban et des combats éclatent dans les grandes villes libanaises entre partisans du président Chamoun et les milices nationalistes arabes.

Les baasistes libanais, qui entrent dans le conflit, reçoivent des armes et de l'argent en provenance de Damas. Devant l'agitation, Chamoun annonce renoncer à se représenter. Mais la chute de Fayçal ⁷², dernier roi d'Irak, ravive les tensions. Le président Chamoun arrive à convaincre les Américains que les insurgés sont manipulés par Nasser. Le gouvernement libanais dépose une plainte au Conseil de sécurité contre la RAU accusée de fomenter ces troubles, et appelle les États-Unis à défendre son indépendance.

D'abord hésitant à soutenir Camille Chamoun, *« les États-Unis sont atterrés par le renversement de Noury Saïd et par l'établissement d'une situation révolutionnaire qui leur semble devoir gagner vite l'ensemble d'un Moyen-Orient déjà très troublé »* ⁷³. L'agitation gagne Amman qui semble être le maillon suivant de la chaîne révolutionnaire. Cette fois, Washington n'hésite plus. Le 15 juillet, les Américains envoient près de 5 000 marines sur les plages de Beyrouth.

⁷⁰ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.101.

⁷¹ *Op. cit.*, p.102.

⁷² Le 14 juillet 1958, la révolution de Bagdad – entraînant la mort de Fayçal et de Noury Saïd - met fin à la monarchie hachémite. L'URSS reconnaît le gouvernement du général Kassem.
« L'URSS accordera à l'Irak une assistance militaire en septembre 1960. À partir de 1959, plusieurs projets seront mis en chantier avec le concours de techniciens soviétiques et grâce à des aides financières : des projets d'irrigation, plusieurs complexes industriels, une voie ferrée Bagdad-Bassora, enfin l'installation d'un réacteur atomique à Bagdad sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique (accord du 13 août 1959). » (Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.127)

⁷³ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.103.

Quant aux Britanniques, ils envoient 2 000 parachutistes à Amman, pour éviter au roi Hussein de Jordanie de subir le même sort que le roi Fayçal.

Devant le Conseil de sécurité, réuni cette journée du 15 juillet 1958, l'URSS dépose une résolution exigeant le retrait des troupes étrangères sans délai, alors que les États-Unis et la Grande-Bretagne font d'une normalisation de la situation, par l'intervention du Conseil, le préalable à un retrait militaire. Toutes les résolutions proposées se heurtent à un veto, soit soviétique, soit américain, et finalement le Conseil de sécurité doit constater son impuissance à proposer quelque solution que ce soit » ⁷⁴.

Le 19 juillet, Khrouchtchev propose de déplacer le débat d'un Conseil de sécurité paralysé vers une conférence des grandes puissances : URSS, États-Unis, Grande-Bretagne, France, Inde. Repoussée par les Occidentaux ⁷⁵, la proposition soviétique traduit clairement les préoccupations de l'URSS, pas toujours aisément conciliables. En effet, installée dans une politique de coexistence pacifique – qui sera mise à mal en 1962 lors de la crise des missiles de Cuba ⁷⁶ – « *l'Union soviétique doit concilier sa volonté d'éviter un affrontement avec les États-Unis et la crédibilité de son soutien à la cause arabe. Les États arabes se sont montrés de leur côté modérés dans leurs résolutions, omettant de condamner l'intervention étrangère, ne fixant pas de calendrier pour l'évacuation des troupes* » ⁷⁷.

III- Les conséquences des révolutions arabes

A-Le CENTO, un nouveau « pacte de Bagdad »... sans l'Irak

Le « Pacte de Bagdad », émanation du MEDO – *Middle East Defense Organization* – ne tarde pas à être ébranlé en son centre à la suite de la révolution du 14 juillet 1958. L'Irak, aussitôt absent du Pacte en fait, le quitte officiellement en mars 1959. À la fin du mois de mai, les militaires britanniques ont quitté le Pays.

Ce traité d'organisation du Moyen-Orient est remplacé, le 19 août 1959, par un nouveau pacte dénommé *Central Treaty Organization (CentTO)* – avec les mêmes partenaires - auquel les États-Unis se rallient. Mais le soutien américain à Israël va dégrader les relations entre

⁷⁴ *Op.cit.*, p.104.

⁷⁵ « *À l'exception du général de Gaulle* », rappelle Hélène Carrère-d'Encausse. (*op. cit.*, p.105)

⁷⁶ Cette crise va être un facteur influant sur la décision des dirigeants soviétiques de disposer en Méditerranée d'une base aéronavale en Syrie.

⁷⁷ Hélène Carrère-d'Encausse. *op. cit.*, p.105.

les États-Unis et les membres musulmans du Pacte ⁷⁸. Cette organisation s'allège, avec l'Irak, de l'aspect provoquant que le pacte de Bagdad avait à l'égard du Caire. « *Mais sa valeur stratégique diminue aussi : sa plate-forme perd de sa profondeur. Déjà insuffisantes, les meilleures communications turco-iraniennes, qui empruntaient la Mésopotamie, devront être supplées par de nouveaux travaux sur les confins communs, à travers les régions les plus difficiles du Kurdistan* » ⁷⁹. L'alliance dura théoriquement jusqu'à la révolution iranienne de 1979.

B-L'implantation d'une présence navale de l'URSS en Méditerranée

À deux reprises, l'URSS a durement ressenti dans ses relations avec les États-Unis sa faiblesse en mer. En 1958, elle doit assister passive au débarquement au Liban et au déploiement de la VI^e flotte, et constater que la vie politique au Moyen-Orient est encore commandée par les mouvements de l'*US Navy* en Méditerranée ⁸⁰. En 1962, la crise cubaine fait prendre conscience à l'URSS plus nettement encore du déséquilibre stratégique entre elle et les États-Unis, dont la *Navy* est seule à dominer la Méditerranée, c'est-à-dire les voies d'accès navales de l'URSS, à proximité de son territoire.

Nikita Krouchtchev tire deux conclusions de cette crise cubaine : « *il importe pour l'URSS d'avoir une marine nombreuse et diversifiée, car la puissance en mer est un élément décisif de la puissance stratégique ; et il importe aussi d'acquérir des positions navales en Méditerranée, d'arracher cette mer à l'influence exclusive des États-Unis* », comme le relève Hélène Carrère-d'Encausse qui rappelle que « *la décision d'installer une flotte en Méditerranée date de 1963. Les progrès du projet sont rapides. Tout d'abord la flotte soviétique apparaît discrètement pratiquant une politique de visites à des ports de l'Adriatique (en Albanie), de la Méditerranée (Égypte et Syrie), de la mer Rouge* » ⁸¹.

À la veille de la guerre des Six jours, l'URSS peut maintenir en permanence une flotte autonome en Méditerranée appelée « *Détachement de la Méditerranée de la flotte de la mer Noire* », dont les navires patrouillent et sont ravitaillés en haute mer, comme les navires de la VI^e flotte.

⁷⁸ En 1965 et 1971, le Pakistan essaya sans succès d'obtenir de l'aide du *CENTO* dans sa guerre contre l'Inde. Par ailleurs, cette alliance n'a pas joué sur la prévention de l'expansion de l'influence soviétique sur les États non membres de la zone.

⁷⁹ Pierre Rondot, « La charnière du Proche-Orient », in *Revue Défense Nationale*, Été 2014, n°772, p.112.

⁸⁰ « *Elle ne peut alors y opposer aucun contrepoids. Sans doute essaie-t-elle d'utiliser le port albanais de Valona pour y établir une base de sous-marin en 1958. Mais ses relations avec l'Albanie et la Yougoslavie lui imposent d'arrêter presque immédiatement cette tentative.* » (Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.178)

⁸¹ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.178.

IV- La Guerre des « Six jours » et ses conséquences

A-Un sérieux coup de froid dans les relations soviéto-arabes

La guerre-éclair de juin 1967 ⁸², – le « troisième round » pour les Israéliens -, est une « rupture complète dans les relations soviéto-arabes telles qu'elles se sont précisées depuis 1955. Les espoirs des uns et des autres ont été confrontés à une réalité dont tous sortent désenchantés » ⁸³.

Les dirigeants soviétiques sont surpris de l'effondrement des armées arabes – égyptiennes, jordaniennes et syriennes -, dans la rapidité et l'ampleur de cet effondrement. L'URSS n'y était pas préparée ; la brièveté de la guerre ne lui a pas laissé le temps d'imaginer un moyen de soulager ses protégés. En effet, « dans les premières heures de la guerre, l'URSS n'ayant pas conscience de l'ampleur des revers arabes, avait demandé que l'ONU condamne Israël. Cependant, dès le 6 juin, elle admet que la sagesse commande un cessez-le-feu ordonné par le Conseil de sécurité » ⁸⁴.

L'Union soviétique, atterrée par la victoire israélienne, a refusé de se laisser entraîner par les Arabes dans le conflit ; elle a refusé la poursuite de la guerre, en s'associant dès le 6 juin à tous les efforts des Nations unies pour imposer un cessez-le-feu aux belligérants. Pour y atteindre elle n'a pas ménagé la susceptibilité des Arabes, cherchant un cessez-le-feu immédiat, à tout prix, et non un cessez-le-feu conditionnel. Jusqu'au 10 juin, c'est la peur de ne pas pouvoir atteindre cet objectif qui domine l'attitude soviétique. Ce n'est que quand l'avance israélienne a été stoppée, que l'URSS a pu songer à atténuer l'amertume des États arabes. Ses efforts aux Nations Unies ⁸⁵, non couronnés de succès, ont développé plus encore de rancœurs qui s'exprimaient particulièrement haut en Égypte. « L'Union soviétique subit une double défaite personnelle. L'effondrement de ses alliés met en question la valeur de son aide ; leur abandon ; la sincérité de son alliance. C'est contre elle, bien plus encore que contre Israël, que vont se tourner la rancœur et le désarroi des Arabes », relate Hélène Carrère-d'Encausse ⁸⁶.

⁸² Le 5 juin 1967, en quelques heures l'aviation égyptienne est détruite par l'aviation israélienne équipée d'avions de combat français, notamment le *Mirage III*.

⁸³ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.183.

⁸⁴ *Op cit.*, p.186.

⁸⁵ Le président américain Johnson avait clairement indiqué à M. Kossyguine que les deux Grands devaient rester en marge du conflit.

⁸⁶ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.189.

Les Arabes, les Égyptiens surtout, prétendront avoir été littéralement poussés à une mobilisation dont Israël pouvait prendre prétexte pour attaquer ⁸⁷.

Par contre, s'agissant de la Syrie, Hélène Carrère-d'Encausse relève que « *la défaite militaire y était – compte tenu des conditions géographiques – moins éclatante, partant moins humiliante* » ⁸⁸. *L'URSS a trouvé en Syrie, par rapport à l'Égypte, « un allié moins capricieux »* ⁸⁹.

En outre, « *cette lourde défaite des armées arabes va signer la mort politique de Nasser. Terriblement effondré, il présente sa démission mais le peuple égyptien le rappelle. Il s'éteindra, à bout de force, le 28 septembre 1970. Son successeur, Anouar al-Sadate, ne va pas tarder à « dénassériser » l'Égypte dans tous les domaines* » ⁹⁰.

Toutefois, le nouveau raïs, comme son homologue syrien, va d'abord se préparer à une guerre de revanche pour laver l'humiliation de la défaite et retrouver les territoires occupés depuis juin 1967 par l'ennemi sioniste. Il va donc négocier à Moscou, avec succès, un renforcement du potentiel militaire égyptien. L'URSS, en effet, reste pour les Arabes neutralistes la seule puissance pouvant les réarmer.

B-La relance des relations soviéto-syriennes

Les relations privilégiées entre la Syrie et l'URSS vont s'accroître à la suite de l'échec de l'union de l'Égypte et de la Syrie en une République arabe unie (RAU), puis, et surtout, quand Sadate amorce un rapprochement avec les États-Unis. Une première crise dans les relations soviéto-égyptiennes interviendra en 1972, à la suite de l'expulsion d'Égypte des conseillers militaires soviétiques. L'URSS est menacée de voir se fermer l'accès des ports égyptiens utilisés jusqu'alors. Ainsi, les raisons de l'URSS pour jouer la « *carte syrienne* » sont claires : l'expulsion de ses conseillers d'Égypte affaiblit sa position ; la nécessité d'un repli vers un autre pays arabe s'impose. Or, l'Irak seul ne peut pas servir de contrepoids, car sa position au Moyen-Orient reste marginale. La Syrie, dirigée par Hafez el-Assad – membre de la communauté alaouite, appelé le « *Bismarck du monde arabe* » - répond à l'attente soviétique. Le régime d'Hafez el-Assad va donc bénéficier de la part de l'Union soviétique

⁸⁷ En décembre 1966, l'URSS avait contribué à rapprocher Égypte et Syrie et à leur faire signer un accord militaire affirmant leur solidarité face à Israël.

⁸⁸ Israël va occuper le Sinaï, le plateau du Golan syrien, la Cisjordanie avec la totalité de Jérusalem.

⁸⁹ Hélène Carrère-d'Encausse, *op. cit.*, p.193.

⁹⁰ Robert Solé, « L'Égypte entre en lutte pour sa souveraineté », in *L'Histoire du Proche-Orient, Le Monde, « Hors série »*, 2016, p.118.

d'importantes livraisons d'armes et de conseillers militaires, au point de faire de l'armée syrienne l'une des plus puissamment équipées de la région. Par ailleurs, à partir de 1971 la Marine russe va disposer à Tartous d'une base navale stratégique qui devient l'unique base navale russe donnant sur la mer Méditerranée. Damas offre également, à Lattaquié, des facilités logistiques aux bâtiments de guerre russes - ainsi qu'à des unités aériennes -, ce qui va permettre à Moscou de disposer d'une plate-forme de soutien pour un éventuel déploiement aéronaval dans la région ⁹¹.

§ 3 - LES CONSÉQUENCES DANS LES RELATIONS FRANCO-ISRAËLIENNES

I- Les relations dans le secteur aéronautique.

La campagne de Suez, pour les Français, a servi à découvrir les avantages et les points faibles de l'armement français. Le général Pierre Gallois, - qui fut directeur commercial de la société Marcel Dassault - précisait que les combats d'octobre-novembre 1956 avaient prouvé, par exemple, que l'avion *Mystère IV* avait réussi par ses roquettes à obtenir des résultats semblables aux effets d'un bombardement par un F-84F – sans avoir la même autonomie en vol toutefois. Pour la France, Israël pouvait servir de banc d'essai pour ses nouvelles armes. En effet, Israël était le seul endroit du monde, à part Formose, où l'armement occidental, français en l'occurrence, pouvait être mis à l'épreuve contre l'armement soviétique le plus perfectionné. Ce fait, en soi, ne pouvait pas manquer d'intéresser les Français.

*« Si Israël accepte de mettre à notre disposition son expérience et de disposer en contrepartie de notre longue expérience dans le domaine des recherches », déclaraient des officiers et des chercheurs français, « cela nous permettra de perfectionner notre production et peut-être aussi de développer des nouveaux types d'engins et d'appareils qui correspondraient mieux aux besoins de pays dont la situation est semblable à celle d'Israël »*⁹².

Cette recherche en commun a porté ses fruits. Plusieurs systèmes de fonctionnement du *Mystère* se trouvèrent améliorés par l'ajustement de certains dispositifs conçus par les

⁹¹ Peu de temps après la signature en 1979 du traité de paix entre l'Égypte de Sadate et Israël, en octobre 1980 Hafez al-Assad signe à Moscou avec Léonid Brejnev un « *traité d'amitié et de coopération* », valable 20 ans.

⁹² Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.229.

Israéliens. Des modifications à apporter au *Vautour* furent également proposées par les Israéliens ⁹³.

Ainsi, les deux armées se sont retrouvées liées par beaucoup d'intérêts communs. Les achats israéliens en France ont présenté la perspective d'un flux constant et considérable de devises, d'autant plus que l'armée d'Israël jouissait d'un prestige croissant auprès des divers états-majors. Le fait qu'Israël s'approvisionnait en France en matière d'armement incitait plusieurs autres armées à s'adresser à Paris pour leurs équipements ⁹⁴. Par ailleurs, l'entraînement en France était d'une importance certaine pour les Israéliens. La recherche commune, scientifique, opérationnelle, enrichissait largement les deux partenaires.

A-Les retombées aéronautiques bénéfiques à l'industrie française

Compte tenu du contexte international défavorable à Israël, de l'étroitesse des liens qui unissent alors les gouvernements israélien et français, ainsi que la qualité démontrée des matériels « *made in France* », il serait déraisonnable pour les Israéliens de se fournir ailleurs qu'en France. Qui plus est, les avions de combat conçus par les avionneurs français « *correspondent tout à fait aux besoins opérationnels soumis par les experts israéliens. Ces derniers recherchent en effet des avions simples, polyvalents, robustes et maniables. L'autonomie limitée des avions français ne constitue pas un véritable handicap, puisque le champ de bataille au-dessus duquel ceux-ci sont censés opérer est très restreint* », rappelle et précise l'historien Pierre Razoux ⁹⁵.

Ces choix de politiques militaire et industrielle israéliennes va donc largement bénéficier aux sociétés françaises du secteur de l'aéronautique : les avionneurs, privés – Dassault, Fouga, essentiellement –, mais aussi nationaux – les sociétés SNCASO et SNCASE (qui deviendront Sud-Aviation), SNCAN (qui deviendra Nord-Aviation) ; les motoristes – SNECMA, Turboméca, notamment – et divers équipementiers.

⁹³ Il s'agissait, tout particulièrement, d'une modification portant sur l'allongement du fuselage, de rendre la voilure plus mince et de l'équiper de réacteurs plus puissants. De ce fait, cette nouvelle version – dénommée *Cyclone* – aurait notamment augmenté le rayon d'action. Cette proposition n'eut aucune suite.

⁹⁴ Les Indiens vont commander des *Mystère IV* qui leur seront livrés en 1958.(Photo en Annexe)

⁹⁵ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.165-166.

B-Les contrats conclus de 1957 à 1962 avec la France

« *La France est prête à vendre à Israël toutes les armes dont il a besoin, y compris des « Mystère IV B », qui sont encore meilleurs que les Mystère IV* », déclarait à Tel-Aviv Pierre Monteil, le président de la commission de la Défense de l'Assemblée nationale, dès le lendemain de la guerre du Sinaï ⁹⁶.

« *La France, confirmait quelques mois plus tard Henri Laforest, secrétaire d'État à l'Air, est prête à fournir à Israël les types les plus perfectionnés d'avions qui en sont au stade de la production en série. Leur acquisition dépend seulement de la volonté d'Israël et de ses possibilités financières* » ⁹⁷. La France, en effet, proposait tout ⁹⁸ et il n'y avait qu'à choisir.

Courant 1957, de nouveaux contrats sont conclus. « *Avant la fin de l'année, ce sont 28 bombardiers légers biréacteurs Vautour qui parviennent en Israël, constituant le fer de lance de la Heyl Ha' Avir* » ⁹⁹, capables d'atteindre les bases aériennes égyptiennes les plus éloignées. La chasse n'est pas oubliée puisque 60 *Super-Mystère SM-B2* sont livrés aux Israéliens à partir de 1958 ¹⁰⁰, qui viennent s'ajouter aux *Ouragan* et *Mystère IV* en place. Pour l'aviation de transport, Israël s'équipe de Nord 2501 *Noratlans*. Les Israéliens font également appel au gouvernement français pour la livraison, en 1958, d'un premier lot d'hélicoptères *Alouette II* (au total 16 *Alouette II* seront livrés). À partir de 1966 ce sont des *Super-Frelon* (au total 14 exemplaires) qui seront fournis.

En 1960 des avions d'entraînement à réaction du type Fouga *Magister* étaient offerts et la France cédait sans hésitation la licence pour leur fabrication en Israël. Ce sont les premiers aéronefs à être produits en Israël, illustrant les progrès accomplis en quelques années par la toute jeune industrie de défense israélienne. Au total, Israël disposera de 160 *Magister*, dont certains seront équipés de lance-roquettes et effectueront des missions d'appui au sol pendant la guerre des Six jours ¹⁰¹.

⁹⁶ Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.113.

⁹⁷ Cité par Michel Bar-Zohar, *op. cit.*, p.227.

⁹⁸ Outre le domaine de l'aéronautique militaire, la France a livré à Israël des matériels pour les forces terrestres (blindés, missiles anti-chars, etc.) et maritimes (vedettes, etc.).

⁹⁹ Pierre Razoux, *op. cit.*, p.166.

¹⁰⁰ Ces nouveaux appareils font immédiatement leurs preuves. « *Le 20 décembre 1958, aux commandes de l'un d'eux, Jacob Nevo abat un MiG 17 égyptien lors d'une escarmouche au-dessus du Sinaï* ». (*Ibid*)

¹⁰¹ Claude Carlier et Luc Berger, *Dassault – 1945-1995 – 50 ans d'aventure aéronautique*, Edition du Chêne, Paris, 1996, p.80-81.

C'est en 1962 que la *Heyl Ha'Avir* effectue un bond technologique et qualitatif grâce à l'introduction progressive de l'intercepteur *Mirage III* à aile delta, avant même que celui-ci n'équipe les meilleures unités de chasse de l'Armée de l'air française. « *Ce joyau de technologie, qui fait la fierté de Marcel Dassault, compense l'apparition du redoutable MiG-21 d'origine soviétique dans les armées de l'Air égyptienne, syrienne et irakienne* »¹⁰².

En effet, Israël souhaitant acquérir un appareil à hautes performances s'est intéressé au *Mirage III* et l'a fait examiner à la fin de l'année 1958. Un pilote d'essai israélien sera détaché au Centre d'essai en vol (CEV) et effectuera des vols en 1959 : les performances de l'avion jugées extrêmement satisfaisantes entraîneront une première commande de 24 appareils *Mirage III C J* passée dès 1959. D'autres suivront : au total, 76 *Mirage III* seront vendus à Israël.

Signalons également les faits suivants qui témoignent de la qualité des relations militaro-industrielles entre les deux États : « *l'expérience des Israéliens amènera l'état-major français à tenir compte de leurs suggestions dans la configuration définitive du Mirage III C* »¹⁰³.

Pendant la guerre des « Six jours », les pilotes de *Mirage* se taillent la part du lion en s'octroyant 53 des 62 victoires attribuées à la chasse israélienne. Le 5 juin, à l'aube, des *Mirage III*, accompagnés d'*Ouragan*, de *Mystère IV*, de *Super-Mystère* et de *Vautour*, vont détruire en quelques heures l'essentiel des aviations arabes coalisées. Ainsi, les *Mirage* ont été un des éléments décisifs des succès israéliens dans la guerre des Six jours, et c'est pour la société GAMM (Générale aéronautique Marcel Dassault) la notoriété mondiale.

Associés à la politique extérieure de la France, le *Mirage III* et ses dérivés vont connaître de grands succès à l'exportation¹⁰⁴.

« *La « bonne fée » qui fait du Mirage III un succès militaire puis commercial est la Heyl Ha'Aviv. Avec Israël dans le jeu, le Mirage III va muter considérablement : du pur intercepteur - simple vecteur chargé de tirer un unique missile selon la version doctrinale de l'époque -, on passe à un appareil apte à conquérir et conserver, à toutes altitudes, la supériorité aérienne : un vrai chasseur doté d'un armement polyvalent* »¹⁰⁵.

¹⁰² Benoit Bihan, « Mirage III, le chasseur à succès tricolore », in revue *Guerres et Histoire* n°30, bimestriel, avril 2016, p.68-73.

¹⁰³ Claude Carlier et Luc Berger, *op. cit.*, p.81.

¹⁰⁴ La France exportera les *Mirage III* et dérivés (*Mirage « 5 »* et « 50 ») dans une vingtaine de Pays. Au total, 1.400 seront fabriqués (dont 398 pour l'Armée de l'air française).

¹⁰⁵ Benoit Bihan, *op. cit.*, p.68-73.

À la demande expresse des Israéliens, le *Mirage III C* est doté de deux canons de 30 mm, et d'une électronique embarquée, notamment radar, simplifiée : pragmatiques, les Israéliens comptent sur le guidage depuis le sol et jouent sur la fiabilité. « *Dotés entre 1962 et 1964 de 76 Mirage III (70 III C, 2 III B et 4 III R), les pilotes israéliens tirent le meilleur de leur nouvelle monture* »¹⁰⁶.

L'embargo sur les ventes d'armes à Israël, décrété par le général de Gaulle en juin 1967, va bloquer l'envoi de 50 *Mirage 5*¹⁰⁷, nouvelle version du *Mirage III*, sans radar de combat, doté d'une aile et d'un train d'atterrissage renforcés et surtout à l'électronique plus compacte, ce qui permet d'embarquer un tiers de carburant en sus. Bien qu'il puisse se rabattre sur les États-Unis – avec le F-4 *Phantom* – devenus protecteur et fournisseur militaire numéro un, l'État hébreu n'en accuse pas moins le coup. Qu'importe, d'après le journaliste Benoit Bihan, « *des complicités françaises ayant fourni les plans du Mirage 5 [voir les avions en caisse, selon certains], Israël en produit 61 copies baptisées « Nesher » assez réussies pour ajouter 115 victoires aériennes au palmarès, presque toutes pendant la guerre du Kippour. Au total, les Mirage à l'étoile de David vont accumuler 282 victoires entre 1966 et 1974* »¹⁰⁸.

C-La coopération dans le secteur des missiles balistiques

En septembre 1962, Israël passe commande à la société Générale Aéronautique Marcel Dassault (GAMD) d'une pré-étude d'un missile balistique, à la suite d'un accord, secret, passé entre Shimon Peres et son homologue français de la Défense nationale, Pierre Messmer. En effet, « *le gouvernement français et la Délégation ministérielle pour l'armement (DMA) ne voulant pas engager l'État, préfèrent qu'Israël s'adresse directement à une entreprise non nationale dans l'espoir, pour certains, qu'il n'en sortira rien* », relatent les historiens Claude Carlier et Luc Berger dans leur ouvrage « *Dassault – 1945 – 1995 - 50 ans d'aventure aéronautique* », sans préciser l'identité des « *certaines* ». Rappelons, pour mémoire, que l'année 1959 a vu la création, sous l'impulsion du général de Gaulle, de la « *Société d'études et de réalisation d'engins balistiques* » (SEREB) rattachée au ministère de la Défense.

Le contrat entre les deux partenaires – l'État d'Israël et la GAMD – sera signé à Tel Aviv en avril 1963 et portera sur le développement d'un système d'arme autour d'un missile

¹⁰⁶ *Ibid.*

¹⁰⁷ Ces avions seront finalement vendus à la Libye du colonel Kadhafi, avec l'engagement de ce Pays de ne pas les utiliser dans le cadre d'un conflit avec Israël.

¹⁰⁸ Benoit Bihan, *op. cit.*, p.68-73.

balistique dénommé « Jéricho » ¹⁰⁹, « jusqu'à la remise de la liasse de série inclusivement. Vingt-cinq missiles expérimentaux (cinq missiles équipés d'un second étage inerte et vingt à deux étages actifs) doivent être réalisés ainsi que des matériels de mise en œuvre. À l'issue des essais, les missiles seront fabriqués en série en Israël » ¹¹⁰.

Ce programme sera arrêté en janvier 1969 à la suite de l'embargo total des armes à destination d'Israël. Il sera poursuivi et amélioré, par la suite, par les Israéliens.

II- La coopération dans le secteur du nucléaire militaire

A-Retour sur les entretiens franco-israéliens tenus à Sèvres

L'historien François Lafon s'est interrogé sur la « signification à accorder à l'attitude apparemment contradictoire de David Ben Gourion. Certes, ses volte-face perpétuelles pouvaient se comprendre en référence aux enjeux politiques internes israéliens. Que le Premier ministre israélien ait entendu faire « monter les enchères » dans la perspective d'obtenir le maximum de garanties pour son pays paraît être une évidence. Mais il faut sans doute aller plus loin et voir qu'il ait finalement accepté quasiment tel quel le 24 octobre ce qu'il avait refusé le 22 une évolution radicale de la situation » ¹¹¹.

L'aide de camp de Moshe Dayan, Mordechai Bar-On, pour sa part, « confirme qu'avant la réunion de Sèvres, le CEA et la Commission israélienne de l'énergie atomique ¹¹² étaient entrés en contact et que la conférence de Sèvres n'aurait fait qu'entériner un accord antérieur. Ainsi, il précise que, après un premier toast porté sur le succès de l'opération conjointe (en l'absence des Britanniques, Dean et Logan étant en route pour Londres où ils donneraient le texte de l'accord à Eden aux fins de ratification par le gouvernement britannique), Shimon Peres demanda à Guy Mollet s'il ne serait pas possible d'en porter un second afin de saluer la coopération nucléaire, ce

¹⁰⁹ Cet engin balistique – référencé MD 620 par la GAMD – est un missile « sol-sol » biétage à propergols solides dont la mission est le transport d'une charge militaire sur une distance de 500 km. Le premier tir monoétage a été effectué en février 1965 à partir du Centre d'essai de la Méditerranée à l'île du Levant. En mars 1966, l'engin biétage sera testé avec succès.

¹¹⁰ Claude Carlier et Luc Berger, *op. cit.*, p.211.

¹¹¹ François Lafon, *op. cit.*, p.587.

¹¹² Bertrand Goldschmidt, directeur du CEA, se souvient de la visite, en septembre 1956, du président de la Commission israélienne de l'énergie atomique, Ernst Bergmann, accompagné de Shimon Peres : même si officiellement il s'agissait d'une demande en vue de produire de l'électricité, « il est bien évident qu'ils voulaient aller vers l'arme ». En outre, il précisait bien dans ses propos que la notion de non-prolifération signifiait essentiellement à l'époque la volonté américaine d'empêcher la France de se doter de l'arme nucléaire, alors que pour le CEA vendre sa technologie représentait « une sorte de lettre de noblesse et de réussite ». (François Lafon, *op. cit.*, p.588)

à quoi Guy Mollet acquiesça. C'est à ce moment-là que Mordechaï Bar-On aurait compris qu'il y avait une autre négociation ¹¹³ dont il n'avait jusque-là jamais eu conscience » ¹¹⁴.

Dans ses *Mémoires* publiés en 1995, soit près de quarante années après l'événement, Shimon Peres rapporte l'information suivante :

« Avant la dernière signature, je demandai une brève suspension de séance à Ben Gourion pendant laquelle je rencontrai Mollet et Bourghès-Maunoury seuls. C'est là que je mis au point avec eux un accord pour construire un réacteur nucléaire à Dimona dans le sud d'Israël [...] et la fourniture d'uranium pour l'alimenter. Je leur soumis une série de propositions détaillées et, après discussion ils les acceptèrent. Finalement, le protocole fut signé » ¹¹⁵.

B-L'accord nucléaire du 25 octobre 1956 : la « clé du protocole de Sèvres » ?

Un accord nucléaire est en effet entériné le 25 octobre, au lendemain de la signature des deux protocoles, lors d'une réunion interministérielle secrète et restreinte, tenue entre Guy Mollet, Christian Pineau et Maurice Bourghès-Maunoury, avec la participation de MM. Guille, Guillaumat et Perrin et avec la présence de MM. De Rose, Belin et Noël.

Le compte rendu est rédigé comme suit :

« Le président du Conseil a ainsi précisé sa position.

Il est disposé à faire confiance à la sagesse des hommes politiques d'Israël, mais il pense que, si Israël possède des armes atomiques, il est à craindre que la Russie n'en fournisse aux voisins d'Israël. L'obtention d'armes atomiques par les pays gouvernés par des hommes irresponsables risque de plonger le monde dans une catastrophe. Il veut par conséquent que l'accord à conclure avec Israël mette ce pays dans une situation similaire à celle dans laquelle se trouve la France, qui doit être en mesure s'il y a nécessité de fabriquer des armes atomiques, sans pour autant opter dès maintenant. Il a remarqué que, dans l'EURATOM, la France pourra, avec l'uranium que lui fournira la communauté, fabriquer des armes atomiques. Il convient donc de répondre à Israël que l'usage qu'il fera de son plutonium devra faire l'objet d'un accord avec le gouvernement français.

¹¹³ Le journaliste Vincent Nouzille rappelle que « la coopération nucléaire franco-israélienne a débuté en 1953 par un « Accord technique relatif à l'étude des procédés de traitement de minerais pauvres d'uranium » et par des recherches sur « La préparation de l'eau lourde, tant en laboratoire qu'à l'échelle semi-industrielle ». (Vincent Nouzille, *Histoires secrètes – France-Israël, 1948-2018*, Edition Les Liens qui libèrent, 2018, p.34)

¹¹⁴ François Lafon, *op. cit.*, p.911.

¹¹⁵ Shimon Peres, *Combat pour la paix*, Fayard, Paris, 1995, p.154.

« *La position de la France a été décidée :*

La France aidera Israël à construire une pile atomique. Elle ne posera pas de condition à cette assistance.

La France ne vendra pas d'uranium à Israël, mais lui proposera de lui louer le complément nécessaire au fonctionnement du réacteur, étant entendu qu'elle récupérera les barres irradiées et que le plutonium contenu restera sa propriété.

*La construction d'une usine d'extraction du plutonium est réservée. La France s'engagera pour le moment à traiter les barres irradiées, propriété d'Israël, à condition que ce pays accepte une clause indiquant que l'usage qu'il pourra faire de son plutonium fera l'objet d'un accord entre les deux pays*¹¹⁶ »¹¹⁷. Guy Mollet a posé des conditions, mais le CEA est autorisé à coopérer secrètement avec Israël. « *Cet accord a-t-il conditionné la signature du protocole tripartite de Sèvres ?* », s'interroge Frédérique Schillo. Est-il la « *clé de Sèvres ?* »¹¹⁸.

De son côté, pour Georgette Elgey : « *Faut-il voir dans cette décision française déterminante en matière atomique l'explication de l'accord israélien ? S'il demeure difficile de répondre, le respect de la chronologie oblige à se poser la question* »¹¹⁹.

Selon Mordechaï Bar-On : « *même en l'absence d'accord sur ce terrain, Ben Gourion aurait accepté la participation israélienne au plan mis au point* »¹²⁰.

Par ailleurs, Vincent Nouzille relève, dans le document archivé au ministère des Affaires étrangères, qu'« *au cours de l'échange de vues qui a suivi un exposé de M. Francis Perrin, complété par M. Guillaumat, M. Pineau a souligné la nécessité que l'accord envisagé soit compatible avec les engagements internationaux de la France, notamment la position qu'elle a défendue dans l'Euratom*¹²¹. Il a exposé les dangers de voir une course aux armements atomiques s'instituer dans le Proche-Orient ». De son côté, « *M. Bourges-Maunoury a recommandé que les précautions nécessaires soient prises, mais il convenait que la France remportât le marché de préférence au Canada* »¹²². Cette « recommandation » de la part du ministre de la Défense apporte un éclairage sur sa préférence affichée à l'égard du partenariat franco-israélien.

¹¹⁶ Souligné par nous.

¹¹⁷ Cité par Henry Larens, *l'Accomplissement des prophéties*, p.485. Cité par Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.735.

¹¹⁸ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.735.

¹¹⁹ Georgette Elgey, *op. cit.*, p.32.

¹²⁰ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.587-588.

¹²¹ Sujet abordé dans la deuxième partie de notre thèse.

¹²² Cité par François Nouzille, *op. cit.*, p.367-368.

C- Les suites données à la coopération nucléaire après la crise de Suez

L'échec diplomatique auquel font face la France et Israël dans la crise de Suez va renforcer et accélérer cette coopération entre les deux pays, destinée à lancer un programme nucléaire clandestin supervisé par Shimon Peres.

La coopération nucléaire formalisée le 25 octobre 1956 prévoyait d'aider Israël à construire un réacteur nucléaire et de lui fournir le combustible nécessaire, avec cette limite : la France devait contrôler l'enrichissement de l'uranium et le plutonium vendu ne pouvait être destiné à l'utilisation militaire ; le projet de construction d'une usine d'extraction du plutonium en Israël avait été refusée. Aussi, « *le 12 décembre 1956, alors qu'il s'apprête à signer l'accord sur la construction du réacteur et la location de 30 tonnes par an d'uranium par la France à Israël, Guy Mollet a réaffirmé ses conditions : Israël a la possibilité de faire extraire le plutonium dans les installations françaises, « sous réserve d'être utilisé à des fins de recherche, à moins que les deux gouvernements n'en décident autrement d'un commun accord* »¹²³.

Au sujet de cet accord signé le 12 décembre, Vincent Nouzille relate que la livraison d'un modeste réacteur expérimental, envisagé le 25 octobre, n'est plus d'actualité. Il est désormais question d'un plus gros réacteur dans le désert du Néguev. En effet, « *selon des documents diplomatiques, allant plus loin que la décision de Guy Mollet prise en octobre, le projet prévoit la construction par le CEA en Israël d'un réacteur nucléaire de 40 mégawatts, avec la livraison, à partir de 1960, de 385 tonnes d'uranium naturel pour l'alimenter, ces fournitures étant échelonnées sur dix ans* »¹²⁴.

Ensuite, « *sitôt le traité de l'Euratom signé et la nouvelle doctrine nucléaire française connue, Israël allait demander à bénéficier des progrès de la technologie française et à disposer librement de cinq fois plus de combustible pour construire son usine d'extraction de plutonium* »¹²⁵. En effet, des six pays européens engagés dans la recherche atomique – hors la Grande-Bretagne –, seule la France est susceptible de produire la bombe.

¹²³ Cité par Pierre Péan, *op. cit.*, p.84.

¹²⁴ Vincent Nouzille, *op. cit.*, p.38.

¹²⁵ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.829.

D-Ben Gourion relance les démarches pour accéder au nucléaire militaire

L'historienne Frédérique Schillo relate qu'au lendemain de la création de l'Euratom « Israël a demandé au CEA à bénéficier de l'assistance de la France pour la construction d'un réacteur de puissance G 2 ¹²⁶ nécessitant de disposer de cinq fois plus de combustible, et pour la construction d'une usine d'extraction du plutonium à Dimona, dans le désert du Néguev.

Or, cela ne signifiait rien moins que lui permettre d'accéder à la bombe atomique. Pour les ingénieurs du CEA qui ont à travailler sur les plans du réacteur, il n'est plus question d'application pacifique : la bombe atomique israélienne n'est plus un tabou. Guy Mollet intervint aussitôt pour rappeler ses conditions fixées dans l'accord de décembre 1956 : « Dans une note du 16 mai 1957, [...], M. Noël, directeur adjoint du Cabinet de M. Guy Mollet, demandait au ministre des Affaires étrangères de faire savoir au gouvernement que la France « déconseillait de la manière la plus formelle » la construction de cette usine en Israël. En raison de la crise ministérielle, cette démarche n'a pas été faite » ¹²⁷.

À la suite de la chute du gouvernement Guy Mollet le 21 mai 1957, c'est sur le nouveau chef du gouvernement, Maurice Bourgès-Maunoury, que vont se reporter les espoirs d'Israël. Pour Shimon Peres, la nomination de son ami tombe à pic. Il veut obtenir que le texte de coopération nucléaire, approuvé le 12 décembre, soit dûment complété. Il faut aller vite car, à peine investi le 12 juin les jours du nouveau gouvernement français sont comptés.

De son côté, « Ben Gourion doit calmer les inquiétudes des scientifiques israéliens, dont une grande partie est opposée à l'option militaire ¹²⁸, quand d'autres estiment qu'Israël a les moyens suffisants de construire lui-même le réacteur. Enfin, il doit affronter les réticences de son propre camp. Shimon Peres témoigne ainsi du manque d'enthousiasme des membres du gouvernement tout au long du dossier qu'il a été amené à diriger : « Golda Meir s'opposait instinctivement à tout ce qui venait de moi ; Pinhas Sapir avait tendance à la soutenir en tant que ministre des Finances, Levi Eshkol reculait, épouvanté, devant le coût du réacteur. Abba Eban [...] disait de celui-ci que c'était un « énorme alligator échoué sur la terre ferme ». David Hacoben lui-même, grande figure du Mapai et l'un de mes rares partisans fidèles, craignait que le programme

¹²⁶ Comme celui de la Centrale de Marcoule. (Sujet présenté dans la deuxième partie de notre thèse).

¹²⁷ Archives nationales (AN) Pineau, 580, AP 14, « Note pour le ministre au secrétariat général du Quai d'Orsay ». Coordination des questions atomiques, Paris, 1957. Citée par Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.887-888.

¹²⁸ Il en sera de même pour la communauté scientifique française.

« devienne si ruineux que nous n'aurions plus de pain ni même de riz »¹²⁹. En outre, pour le dirigeant israélien, « il s'agit de ne pas éveiller les soupçons de la communauté internationale. L'idée qu'Israël puisse se doter de l'arme nucléaire pourrait même effrayer l'Europe des Six, alors qu'Israël y recherche des armes »¹³⁰.

Aussi, alors que son fidèle responsable chargé de la Défense se prépare à relancer son ami Français, Ben Gourion va expliquer, le 27 juin, à la commission des Affaires étrangères du Mapai qu'Israël ne dispose que d'une courte fenêtre de tir pour mener à bien ses desseins stratégiques : « Qui sait quelle sorte de gouvernement le remplacera ? Il semble que [celui-ci] ne soit pas pire que le précédent, mais il ne survivra pas longtemps [...] Peut-être que durant cet interrègne nous pourrions finaliser certains sujets importants, mais je n'entrerai pas dans les détails. Si les choses se déroulent bien, alors je révélerai ce qui est permis »¹³¹.

E-Shimon Peres face aux réticences de Guy Mollet, du Quai d'Orsay et du CEA

Bien qu'écarté des responsabilités gouvernementales, Guy Mollet « pèse de toute son influence sur les ministres socialistes », souligne Frédérique Schillo. Ainsi, au sujet des initiatives de Ben Gourion, il explique sa position à Christian Pineau – toujours en charge des Affaires étrangères – dans une note qu'il lui adresse le 15 juillet 1957 : « Si la construction, avec l'aide de la France, d'un réacteur de puissance, ne semble pas poser de problème politique particulier, celle d'une usine d'extraction de plutonium peut être interprétée comme une provocation, étant donné que les seules utilisations actuelles de plutonium¹³² sont militaires [...] Pour cette raison je m'étais opposé, lorsque j'étais à la Présidence du Conseil, à ce que le CEA donne son aide à une semblable construction [...] »¹³³.

Toutefois, après ce rappel, Guy Mollet soumet à son ancien ministre la marche à suivre dans le cadre d'un nouvel accord avec Israël :

¹²⁹ Shimon Peres, *op. cit.*, p.162.

¹³⁰ Frédérique Schillo, *op.cit.*, p.885.

¹³¹ Déclaration de Ben Gourion à la réunion du 27 juin 1957. Citée par Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.887.

¹³² La deuxième filière militaire, pour les charges nucléaires à « fission » - les bombes « A » - porte sur l'utilisation de l'uranium 238 enrichi par son isotope l'U 235. (Sujet abordé dans la deuxième partie de notre thèse)

¹³³ AN Pineau, 580 AP 14, note manuscrite pour Christian Pineau, signée Guy Mollet le 15 juillet 1957. Citée par Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.887-888.

« a) La France accepte, en principe, de donner son assistance technique à la construction de l'usine ; b) le CEA et les entreprises françaises établissent dès maintenant, pour le gouvernement israélien, les plans d'une usine ; c) compte tenu du fait que les barres d'uranium irradiées ne pourront être traitées qu'au moins deux après la divergence du réacteur de puissance, un calendrier est fixé d'un commun accord comportant une date avant laquelle les travaux de construction de l'usine ne pourront être entrepris ; d) le gouvernement israélien s'engage à consulter le gouvernement français sur l'opportunité politique de la construction de l'usine avant de passer de la phase étude à la phase construction ; e) l'accord contiendra un engagement formel d'Israël de ne pas utiliser le plutonium à des fins militaires ¹³⁴. L'accord pourrait également confirmer les dispositions contenues dans l'accord de 1956, selon lesquelles la France s'engageait à traiter, dans son usine d'extraction de plutonium, des barres irradiées des réacteurs israéliens, si le gouvernement d'Israël le demandait » ¹³⁵.

Le 23 août, Shimon Peres et son homologue français, Robert Lacoste « signent un nouvel accord encore plus confidentiel, aux termes duquel les deux pays coopéreront dans « Les travaux de fabrication d'armes atomiques ». Cette fois-ci, l'objectif militaire est clairement mentionné, » relève Vincent Nouzille qui relate que, « selon une source de la CIA, « cet accord n'a pas été discuté par l'ensemble du gouvernement ; il a été concocté seulement par les cabinets de Matignon et du ministère de la Défense » ¹³⁶.

Cet « accord » ne peut donc déboucher à rien de concret s'il n'a pas reçu le feu vert du chef du gouvernement, le président du Conseil, et prenant notamment en compte, outre l'avis du ministre des Affaires étrangères, celui des experts techniques français directement concernés, en l'occurrence le CEA. À cet effet, cet organisme est sollicité par le président du Conseil le 29 août.

¹³⁴ Souligné par Frédérique Schillo.

¹³⁵ AN Pineau, 580 AP 14, note manuscrite pour Christian Pineau, signée Guy Mollet le 15 juillet 1957. Citée par Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.887-888.

¹³⁶ « *The French-Israeli Relationship* », 24 janvier 1961, CIA. Archives de la CIA (traduction par Elise Roy) Cité par Vincent Nouzille, *op. cit.*, p.389.

La rencontre entre Maurice Bourguès-Maunoury et Francis Perrin, haut-commissaire au CEA, se tient à Matignon le 5 septembre 1957. Le responsable du CEA lui fait connaître ses réserves sur le projet israélien. Le compte rendu de cette réunion¹³⁷ est rédigé comme suit :

« 1) *La construction de l'usine à extraction de plutonium vient compléter le circuit industriel permettant la fabrication d'armes atomiques en Israël. À chacune des étapes de ce circuit l'aide de la France est décisive. Fourniture d'uranium, construction de la pile, construction de l'usine de plutonium, assistance scientifique, technique et industrielle.*

« 2) *La réserve indiquant que le plutonium produit sera utilisé à des fins de recherche est extrêmement vague ; la fabrication d'armes nécessite des recherches et une production d'armes limitée à une ou deux bombes par an peut être considérée comme de la recherche. Les négociateurs israéliens ne cachent d'ailleurs pas leur intention de fabriquer quelques armes.*

« 3) *Le secret ne pourra pas être gardé longtemps. Il sera dévoilé avec les premières réalisations industrielles en Israël.*

« 4) *Si la Russie choisissait ce prétexte pour donner des armes atomiques à ses amis du Proche-Orient ou leur construire des installations industrielles nous nous trouverions engagés dans une course que nous ne pourrions soutenir. La Russie pourra en tout cas difficilement admettre qu'Israël soit la cinquième puissance atomique. Elle devra sans doute aider ses alliés chinois ou un des satellites à faire des armes. Outre les dangers de cette éventualité, l'intérêt politique que représente pour la France sa capacité d'être le quatrième grand atomique sera diminuée si elle n'est que le premier d'un certain nombre de moyens ou de petits.*

« 5) *La réaction américaine est prévisible. Elle risque : a) de compromettre les possibilités futures de collaboration de la France avec les Etats-Unis en matière énergétique atomique (dans les domaines pacifique et éventuellement militaire). b) de renforcer les Américains dans leurs appréhensions de voir la France devenir le quatrième grand atomique.*

« 6) *La France qui ne doit qu'à ses efforts ses réalisations actuelles est certes juridiquement libre de sa décision en la matière. Mais les réactions peuvent être sans rapport avec les données juridiques ou avec la portée même de l'assistance donnée à Israël »¹³⁸.*

¹³⁷ Frédérique Schillo souligne le fait que « ce document, en tous points original, rend compte, pour la première fois, de la position de Francis Perrin sur la coopération atomique avec Israël et balaye nombres d'idées reçues sur le fait qu'il aurait été plus favorable à la bombe israélienne qu'à la bombe française. D'emblée, il indique que la fabrication d'une bombe atomique par Israël ne fait aucun doute ». (*Op. cit.*, p 890-891)

¹³⁸ AN Pineau, 580 AP 14, note pour le ministre, Paris, 11 septembre 1957 a/s « Construction en Israël d'une usine d'extraction de plutonium. Citée par Frédérique Schillo, *op. cit.* p.889-890.

F-« L' accord » du 3 octobre 1957 obtenu par Shimon Peres

Comme le relève Frédérique Schillo, « *les conditions techniques fixées par Guy Mollet, la résistance du ministère des Affaires étrangères, et enfin les réserves d'ordre géostratégiques avancées par un éminent scientifique comme Francis Perrin, devraient enterrer le projet d'extension de l'accord nucléaire avec Israël* ». Or, « *ils encouragent au contraire ce dernier à redoubler d'efforts et d'imagination pour remporter la décision politique*¹³⁹.

En effet, avec Shimon Peres à la manœuvre, Israël va réussir l'exploit de surmonter tous les obstacles qui se présentaient à son projet et de signer un accord avec la France pour la construction du réacteur atomique de Dimona. Il entreprend une série de démarches lors d'un séjour à Paris du 30 septembre au 3 octobre – un an après les rencontres de « Saint-Germain ». Les obstacles à franchir, sous le sceau du secret, sont les suivants, par ordre chronologique : le CEA, les Affaires étrangères et la Présidence du Conseil. Ce dernier obstacle est levé, une amitié relie Peres et Bourgès-Maunoury.

Concernant le premier obstacle, Shimon Peres s'est rapproché de responsables scientifiques du programme nucléaire français, notamment des deux collaborateurs de Pierre Guillaumat : Jules Horowitz, le concepteur de la pile atomique, et Bertrand Goldschmidt, en charge des relations extérieures du CEA ¹⁴⁰. « *Convaincu de la nécessité de faire accéder Israël au nucléaire militaire, Goldschmidt entreprend de faire céder Francis Perrin.* » ¹⁴¹. Cela sera chose faite le 30 septembre au matin, où « *il parvient à lui faire signer le document actant que le CEA apportera son concours et celui des industriels français à la construction en Israël d'une usine d'extraction du plutonium* ».

Ce même jour, le 30 septembre, alors que le gouvernement de Bourgès-Maunoury est le point d'être renversé par une motion de censure – au sujet d'un projet de loi-cadre pour l'Algérie -, et avant qu'il ne soit trop tard pour obtenir un appui destiné à faire taire les réticences du ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, Shimon Peres réussit à rencontrer furtivement le président du Conseil. L'émissaire israélien raconte la rencontre en ces termes : « *[...] Il promet de mettre les choses au point avant de quitter ses fonctions. Et effectivement,*

¹³⁹ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.890-891.

¹⁴⁰ Ces deux personnes ont fait partie de l'équipe pionnière des atomistes dirigée par Frédérique Joliot-Curie. Par ailleurs, « tous deux se révèlent être de fervents philo-sionistes ». (*Op cit.*, p.891-892)

¹⁴¹ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.890-891.

*avant que le (dernier) Conseil (interministériel) se sépare, le premier ministre sortant dit accepter une décision enjoignant au ministre des Affaires étrangères (Christian Pineau) de signer immédiatement l'accord avec Israël »*¹⁴². Au sujet des affaires nucléaires, Bourgès-Maunoury aurait rapporté à Pierre Pénan que les Israéliens en France « *avaient leur propre réseau. Ils étaient à tu et à toi avec toute l'armée française...* ». Il aurait rajouté : « *Les Israéliens n'avaient pas besoin de moi. Je leur avais ouvert la porte* »¹⁴³.

Le dernier acte, décisif, intervient le 2 octobre : « *un accord technique est signé entre le gouvernement israélien, représenté par Simon Peres et Asher Ben Natan, le chef de la mission d'achat, et Pierre Guillaumat, au nom du CEA. Le lendemain, Peres et Ben Natan signent avec Bourgès-Maunoury et Pineau l'accord politique de coopération nucléaire* »^{144 145}. Peres télégraphie aussitôt la nouvelle à Ben Gourion qui le félicite pour « *son magnifique succès* »¹⁴⁶.

Ainsi, comme le souligne Frédérique Schillo, « *deux phénomènes ont une fois de plus caractérisé les relations israélo-françaises : ce que l'on a appelé la « diplomatie en uniforme » et la « diplomatie du secret* »¹⁴⁷.

« *Sitôt les travaux de construction de l'usine de Dimona lancés, début 1958, sous le gouvernement Félix Gaillard, les Israéliens allaient devoir soutenir sans relâche leur dossier auprès des Français. Ils « seraient trop contents de laisser tomber tout le projet au moindre indice qui leur donnerait à penser aussi que le gouvernement se « dégonflait », rapporte Shimon Peres*¹⁴⁸. Interrogé par François Lafon sur le fait de savoir pourquoi, par la suite, Israël n'avait jamais confirmé détenir l'arme nucléaire, il lui avait répondu : « *Pourquoi ? Cela n'aurait eu aucun intérêt. Par contre, laisser le doute était beaucoup plus efficace* »¹⁴⁹.

¹⁴² Cité par Pierre Pénan, *op. cit.*, p.110.

¹⁴³ Shimon Peres, *op. cit.*, p.167.

¹⁴⁴ Sur la question de savoir ce qui a fondé la décision française, Frédérique Schillo retient l'hypothèse selon laquelle « *le Quai d'Orsay aurait obtenu une garantie écrite du gouvernement israélien de n'utiliser l'usine d'extraction du plutonium qu'à des fins pacifiques.* ». Elle rajoute : « *une idée est dans tous les esprits au moment de la signature des accords atomiques : celle que les Israéliens sont capables de fabriquer leur propre pile grâce à des procédés secrets récoltés de par le monde par des savants juifs et expérimentés à l'Institut Weizmann* ». Rajoutons que pour concevoir une bombe nucléaire, la possession d'une charge fissile – en l'occurrence le plutonium – est une condition nécessaire mais pas suffisante : il convient également de maîtriser la technologie de l'« l'implosor ». (Sujet abordé dans la seconde partie de notre thèse).

¹⁴⁵ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.891-892.

¹⁴⁶ Cité par Motti Golani, *op. cit.*, p.68.

¹⁴⁷ Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.892-893.

¹⁴⁸ Shimon Peres, *op. cit.*, p.165.

¹⁴⁹ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.588.

Dans ses *Mémoires*, au sujet de sa décision d'interrompre la coopération nucléaire avec Israël, le général de Gaulle écrit : « [...] je mets un terme à d'abusives pratiques de collaborations établies sur le plan militaire, depuis l'expédition de Suez, entre Tel-Aviv et Paris, et qui introduisent en permanence des Israéliens à tous les échelons des états-majors et des services français. Ainsi cesse, en particulier le concours prêté par nous à un début, près de Beersheba, d'une usine de transformation d'uranium en plutonium d'où, un beau jour, pourraient sortir des bombes atomiques » ¹⁵⁰.

G-Les limites de la coopération militaire entre la France et Israël

La crise intérieure française de mai 1957 ¹⁵¹ a confirmé les doutes de Ben Gourion sur la pérennité d'une alliance avec la France – qui plus est une alliance non officielle et informelle - tournée autour de l'Algérie française. Sa décision, ratifiée par la Knesset le 3 juin, d'adhérer à la doctrine Eisenhower va marquer un (premier) tournant dans les relations privilégiées avec la France.

En effet, comme le souligne Frédérique Schillo, « raisonnant en termes d'alliance et d'intérêts à long terme, il devait mettre en garde contre les illusions ayant cours au sujet des relations avec la France : contrairement aux Américains, les Français ne pourront jamais « soutenir Israël contre le reste du monde » et, de fait, les relations israélo-françaises devront nécessairement se limiter à « un petit nombre d'années », déclarera Ben Gourion lors d'un cabinet restreint le 27 juin 1957 » ¹⁵². L'enlisement de la IV^e République dans la guerre d'Algérie lui fait redouter un renversement de stratégie en Méditerranée.

« La préoccupation du gouvernement Ben Gourion n'est pas tant de se demander si l'amitié franco-israélienne peut survivre à un rapprochement franco-arabe – il sait qu'il n'en est rien – mais combien de temps la France mettra-t-elle à résoudre ses difficultés en Algérie. En attendant et faute de pouvoir obtenir des Américains ce que les Français seuls veulent bien lui apporter, Israël se lie intimement avec la France » ¹⁵³.

¹⁵⁰ Charles de Gaulle, *Mémoires d'espoir*. Le Renouveau, Paris, Plon, p.279.

¹⁵¹ À la suite du départ de Guy Mollet, et après plusieurs jours d'incertitude, le gouvernement Bourgès-Maunoury est investi le 11 juin 1957. Il se maintient jusqu'au 30 septembre. S'ensuit une longue crise ministérielle ; Félix Gaillard qui lui succède le 5 novembre échoue dans sa politique algérienne et remet sa démission le 15 avril 1958. Le cabinet Pflimlin brièvement constitué affrontera la 20^e crise ministérielle du régime, qui précipitera le retour du général de Gaulle au pouvoir le 1^{er} juin 1958.

¹⁵² Cité par Frédérique Schillo, *op. cit.*, p.856-857.

¹⁵³ *Ibid.*

En outre, tout en maintenant ses importations françaises, Israël a décidé de développer sa production nationale d'armements. En février 1957, Israël conclut avec la GAMD un contrat d'assistance technique pour la fabrication, sur son territoire, de certaines pièces de rechange pour les *Ouragan* et les *Mystère IV*.

« *Ce premier exemple témoigne des progrès réalisés par Israël, ainsi que sa volonté d'acquérir son indépendance militaire, y compris dans un domaine dont il sait ne pouvoir conserver toute la maîtrise comme l'aéronautique* » ¹⁵⁴.

En effet, Israël redoute de devenir dépendant de la filière aéronautique françaises – ou d'être victime d'un embargo - et va donc chercher à diversifier ses importations. De ce fait, au début de l'année 1957, le gouvernement israélien s'est tourné vers la République fédérale d'Allemagne (RFA) ¹⁵⁵.

§ 4 - LES CONSÉQUENCES POUR LA POLITIQUE MILITAIRE FRANÇAISE

I- Le secteur de l'aéronautique

Le conflit a permis de renforcer l'image de marque de l'industrie aéronautique française, la mettant au même niveau que l'industrie britannique : le *Mystère IV* s'est imposé comme un chasseur redoutable, et l'avion de transport *Noratlant* a démontré ses grandes qualités de souplesse d'emploi : transports - avec ou sans largages parachutés - de troupes et/ou de matériels. L'opportunité de choisir le chasseur supersonique et polyvalent *Mirage III*, pour remplacer à court terme la famille des *Mystère*, a été confirmée. Le *Super-Mystère SM B2* viendra, en attendant la production en série du *Mirage III*, compléter les unités de chasse de l'Armée de l'air.

La crise de Suez a également fortement influé sur le processus décisionnel relatif à la création d'une force de dissuasion nucléaire française, et sur le choix de son premier vecteur : un bombardier supersonique à long rayon d'action, le *Mirage IV*.

¹⁵⁴ *Op cit.*, p.875.

¹⁵⁵ « *Politiquement, le soutien de Bonn à Israël est assuré, le chancelier Adenauer ayant exprimé son approbation à l'opération tripartite contre l'Égypte, même au plus fort de la rupture de l'Alliance atlantique. La responsabilité historique de la Shoah lui confère par ailleurs une charge morale particulière à l'égard de l'État hébreu. Financièrement, l'accord sur les réparations permet à Israël d'être assuré de bénéficier d'une aide économique conséquente jusqu'en 1963. Enfin, à la différence de la France, la RFA n'est pas soumise à une influence des pays arabes telle qu'elle pourrait remettre en cause ses relations avec Israël* ». (*Op. cit.*, p.876-877)

A-L'aviation de bombardement tactique et stratégique

De l'importante enquête conduite par l'état-major de l'Air après la campagne pour tenter d'en cerner les enseignements, les remarques les plus intéressantes proviennent du rapport du général Stehlin, commandant le 1^{er} CATAC. Ce dernier souligne que, en cas de conflit mondial risquant de survenir sans préavis, les opérations aériennes des premiers jours auront, à cause de la puissance des armes modernes, un résultat décisif sur l'issue des hostilités. Le même officier général ajoute que tout doit être fait pour élever la valeur des unités en temps de paix, et qu'il convient de ne plus compter sur les apports hypothétiques d'une mobilisation de type périmé ¹⁵⁶.

L'intérêt de la première de ces remarques pourra être vérifié lors de la guerre des « Six Jours » de juin 1967, où les Israéliens prendront bien soin d'anéantir les aviations arabes avant de lancer leur offensive terrestre. La valeur de la seconde n'en est pas moins grande. *« Force est de constater que l'affaire de Suez pose de façon aiguë le problème auquel la France a été confrontée non sans difficultés lors de la guerre du Golfe. L'expédition d'Égypte de 1956 révèle aussi la nécessité de disposer d'une force efficace et professionnelle, capable d'intervenir dans les délais les plus brefs en cas de crise extérieure »*, rappelle Patrick Facon ¹⁵⁷.

B-La polyvalence dans les missions : interception aérienne et appui au sol

Cette enquête de l'état-major de l'Armée de l'air s'appuyait, tout particulièrement, sur le rapport de fin de campagne établi par le général Brohon, dans lequel il écrivait : *« L'expérience des récentes opérations contre l'Égypte a montré qu'il était extrêmement payant de détruire l'aviation adverse au sol, en l'attaquant par surprise avec des chasseurs-bombardiers tels que le F.84 F. La fabrication ou l'acquisition de tels avions en grande quantité est à la portée de pays comme la France ; il suffirait d'accroître encore leur rayon d'action afin de leur permettre d'opérer à grande distance de leur base et de rester plus longtemps à basse altitude, pour qu'ils deviennent sans conteste les avions « panacée »*¹⁵⁸.

Ces recommandations ont permis aux responsables de l'Armée de l'air – État-major et services techniques de la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique (DTIA) - de

¹⁵⁶ « Renseignements tirés des opérations du Moyen-Orient et transposables au théâtre Centre-Europe », par le général de l'Armée de l'air Paul Stehlin, 13 avril 1957. Archives SDH/Air, dossier C 2317.

¹⁵⁷ Patrick Facon, *La France et l'expédition de Suez, op. cit.*, p.237.

¹⁵⁸ Archives SHD/Air, dossier 11C/2317.

valider et justifier une « *fiche programme* » qui avait été établie par l'état-major au début de l'année 1956. Cette fiche, rédigée sous la forme d'un cahier des charges fonctionnelles, spécifiait que toutes les missions de chasse et d'appui tactique devaient être assurées, à un moindre coût, par un seul type d'appareil. Pour ses performances et son avionique, cet appareil devrait être supersonique, équipé de radar embarqué et posséder une autonomie suffisante pour effectuer des missions aériennes de défense aérienne ou de pénétration vers les bases ennemies.

En réponse à cette « *fiche programme* », la société Générale Aéronautique Marcel Dassault (GAMD) avait été en mesure de proposer, dès le mois de mars 1956, sa nouvelle génération d'avions à « *aile delta* », le Mirage dans ses deux versions : le Mirage III - mono-réacteur et monoplace - et le Mirage IV biréacteur dans le fuselage, et biplace, donc capable de recevoir un navigateur-bombardier. Cette proposition industrielle sera retenue au lendemain de la crise de Suez.

La mise en service, prévue en principe au début de la décennie 1960, de cette nouvelle génération d'avions va entraîner la remise en cause de la production du biréacteur SO 4050 *Vautour*¹⁵⁹, tout particulièrement dans ses versions « *B* » - bombardier – et « *A* » - appui au sol –. En 1954, il était prévu d'en construire au total pas moins de 438 appareils – dont 194 en version « *A* » et 98 en version « *B* » - avec une livraison étalée de 1956 à 1961 : 140 seulement seront commandés dont 70 en version « *N* » de chasseur tous temps, 40 en version « *B* » et 30 en version « *A* »¹⁶⁰. Certains de ces appareils, une trentaine, seront repris par Israël en 1957.

C-L'indépendance stratégique basée sur une force aérienne spécifique

Dans son rapport, le général Brohon ne manque pas de soulever la problématique relative à l'indépendance stratégique s'appuyant sur une aviation de bombardement capable d'être utilisée dans des conflits dits « *périphériques* », comme ceux de Corée, d'Indochine ou de

¹⁵⁹ Avion conçu et assemblé par la SNCASO – Société Nationale de Construction Aéronautique du Sud-Ouest -. Commandé en 1951, il a effectué son premier vol en octobre 1952. (Photo en Annexe de la version « *B* »)

¹⁶⁰ Ce type d'appareil, subsonique, possède un réacteur en nacelle sous chaque aile – comme l'avion soviétique Iliouchine 28 – et existe en trois versions : « *A* », « *B* » et « *N* ». Cette dernière version, équipée d'un radar desservi par un navigateur radariste, était destinée aux missions de chasse devant être effectuées sans visibilité sur la cible, c'est-à-dire de nuit ou « *tous temps* ». La version « *N* » a remplacé les avions d'origine britannique Gloster Meteor dans leurs versions NF 11 et NF 13 en service en France et en Israël.

Suez, et les conflits mondiaux issus de la « guerre froide » entre l'Est et l'Ouest avec l'emploi de charges nucléaires.

À ce sujet, le général Brohon développe son point de vue sur ces deux cas de figure, en soulignant que : « *les opérations du Bomber Command nous amènent à considérer le problème qui se pose aux pays aux ressources limitées, soucieux de mettre sur pied une force de bombardement. Si une telle force ne doit agir qu'à titre de « dissuasion » et constituer éventuellement une arme de représailles, il suffit de quelques dizaines de bombardiers à hautes performances* ¹⁶¹ *pour jouer ce rôle, car on peut admettre qu'il est suffisant de détruire quelques dizaines de centres démographiques et industriels ennemis.*

« *Par contre, si l'on veut pouvoir utiliser la même force, en cas de conflit limité, à des missions analogues à celles qui ont été confiées au Bomber Command, c'est de quelques centaines des mêmes bombardiers dont il faudrait disposer car ils doivent avoir les mêmes « hautes performances » leur garantissant sécurité et efficacité [...]* ».

Il conclut en ces termes, en posant clairement une autre problématique, celle du choix du vecteur pour une puissance « moyenne » comme la France : « *Alors que les puissances de premier plan, disposant de plusieurs centaines de bombardiers atomiques, ont toujours la possibilité de les utiliser en guerre conventionnelle avec un rendement appréciable, il en va différemment pour les pays aux ressources limitées. A force de sacrifices, ils finiront bien par posséder quelques dizaines de Valiant ou de Vautour, c'est-à-dire une force atomique non négligeable quoique limitée, mais il va sans dire que, dans un conflit du type Suez, elle n'aura aucun poids* ».

En effet, comme l'écrit Anthony Eden « *nous avons vu que dans des conflits du type Suez, des chasseurs-bombardiers performants, avec des munitions « conventionnelles », sont capables de faire la décision, et cette aviation stratégique susceptible de jouer le rôle de « deterrent » et d'arme de représailles éventuelles n'aurait pas besoin de disposer d'un très grand nombre d'appareils, la qualité l'emportant sur la quantité* »¹⁶².

¹⁶¹ Souligné par nous.

¹⁶² Archives SHD/Air , dossier 11C/2317.

II- L'ébauche d'une politique militaire à long terme

Sur le plan de la politique extérieure, l'affaire de Suez, en provoquant l'effacement de la France au Moyen-Orient doublé d'une crise de confiance très grave au sein de l'Alliance atlantique, va sensibiliser les responsables politiques de la IV^e République : ils vont réagir. À la différence de la Grande-Bretagne, la France va prendre ses distances vis-à-vis de l'Alliance atlantique, se recentrer sur l'Europe et, surtout, faire le choix d'une politique d'indépendance ¹⁶³. Ces grandes options seront reprises par le général de Gaulle à son retour au pouvoir.

En octobre 1956, alors que la France est de plus en plus engagée en Algérie et se prépare à agir contre Nasser en Égypte, le général Ély diffuse aux états-majors une « *Directive de politique militaire à long terme* » ayant pour objet d'indiquer la nouvelle orientation à donner à notre appareil militaire pour qu'il réponde à une politique consciente du sens de l'évolution prévisible des conflits à venir ; de définir une méthode de travail pour mener à bien la tâche qui en découle ».

Ce document de base rappelle que « deux faits essentiels marquent le sens de l'évolution des conflits à venir : le fait nucléaire qui [...] domine le rapport des forces ; le fait idéologique [...] qui constitue l'une des données les plus déterminantes des conflits modernes » et qui « s'exprime pleinement dans la guerre de subversion » ¹⁶⁴. Toutefois, précise cette directive, « malgré les caractères capitaux de ces dominantes [...] il ne faut pas exclure la possibilité de conflits limités dans leur forme et leur portée, non seulement en dehors de la zone OTAN mais en Europe même » ¹⁶⁵.

Le document apporte en annexe les précisions sur les trois « capacités d'action » : 1) la capacité dite « *de frappe* », que seule confère la possession d'explosifs nucléaires et de leurs « vecteurs » ¹⁶⁶ ; 2) la capacité de « *défense permanente* », qui est à adapter à la défense du territoire » - dont les départements d'Algérie - ; 3) « la capacité de « *manœuvre et d'intervention* » que permet d'assurer la disponibilité permanente des forces susceptibles d'agir avec

¹⁶³ Anthony Eden, usé par la crise, démissionne en janvier 1957 et laisse la place à Macmillan. Un rapprochement entre les deux « cousins » va se renforcer et se traduire, notamment, par l'abandon, par la Grande-Bretagne, de son programme de missile stratégique. (Sujet abordé dans la deuxième partie de la thèse).

¹⁶⁴ La guerre d'Algérie fait partie de ce type de conflit.

¹⁶⁵ « *Directive de politique à long terme* », n°1533/EM/EMFA/EG-1 du 5 octobre 1956. Archives SHD/Terre, fonds Ély, dossier 1K 233/49

¹⁶⁶ Sujet traité dans la deuxième partie de notre thèse.

puissance, vite et éventuellement loin. Par leur nature, ces forces doivent être en mesure d'être engagées sans délai dans toutes les hypothèses de conflit dans le cadre de l'OTAN ou non » ¹⁶⁷.

Les leçons apprises de l'expédition de Suez vont conforter, dans l'esprit des responsables politiques et militaires, l'idée que la France doit recouvrer sa liberté d'action dans le monde. Cette « *Directive* » sera approuvée le 30 avril 1957 en Comité de Défense nationale présidé par René Coty.

Le concept « *d'intervention* » sera repris et concrétisé par la suite, avec le label de « *projection* », sous la V^e République. Parmi les moyens de « *manœuvre et d'intervention* » qui seront retenus, il convient, notamment, de citer le porte-avions à propulsion nucléaire, et des avions de transport de capacités supérieures au *Noratlantique*, et à celles du C-130 *Hercule*.

III- L'accélération du programme nucléaire militaire

La crise de Suez va avoir, indéniablement, pour conséquence d'accélérer le programme nucléaire français. « *Certes, Guy Mollet a toujours récusé l'idée qu'il aurait initié le processus conduisant la France à se doter de l'arme nucléaire, tout particulièrement lors du débat parlementaire du 24 octobre 1960, dans un discours qu'il prononça en réponse à une intervention de Michel Debré :*

[...] « Nous avons autant que quiconque le souci de la grandeur française. Nous ne sommes pas des neutralistes et nous avons voulu, pour cette raison, que se poursuivent les études, les recherches dans le domaine atomique. Mais nous ne voulions pas, tout au moins en ce qui nous concerne, nous socialistes, que ce fût à des fins militaires encore moins pour une force militaire nationale. Nous ne voulions pas et nous le disions » ¹⁶⁸.

Pourtant, comme le souligne à juste titre François Lafon, « *la chronologie invite à s'interroger au vu des décisions d'importance annoncées par le gouvernement dans l'immédiat après-Suez* » ¹⁶⁹.

¹⁶⁷ « *Directive de politique à long terme* », n°1533/EM/EMFA/EG-1 du 5 octobre 1956. Archives SHD/Terre, fonds Ély, dossier 1K 233/49

¹⁶⁸ Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.593.

¹⁶⁹ François Lafon, *op. cit.*, p.593.

Qu'on en juge :

Dès le 15 octobre 1956 le ministère de la Défense nationale décide que le biréacteur *Mirage IV* doit évoluer vers un avion de bombardement stratégique. Un mois plus tard, le 17 novembre, alors que le chasseur mono-réacteur *Mirage III* effectue son premier vol, la fiche programme d'un bombardier biplace – pilote et navigateur – fixe une vitesse supérieure à Mach 1,8 à 18 000 mètres d'altitude. Et à la fin du mois de novembre le Secrétariat d'Etat aux Forces armées « *Air* » confirme la décision de « *passer commande d'un avion biplace, Mirage IV, devant être équipé de deux réacteurs SNECMA Atar 9* »¹⁷⁰.

Le 30 novembre, moins d'un mois après le cessez-le-feu en Égypte, le ministère de la Défense nationale et le secrétariat d'État aux questions atomiques, signent un protocole d'accord qui définit un programme de travaux à réaliser sur cinq ans et répartit les responsabilités des études et des essais d'une arme nucléaire entre le ministre des Armées et le Commissariat à l'énergie atomique. Le 6 décembre, Maurice Bourguès-Maunoury déclare à la tribune de l'Assemblée nationale :

« *La capacité de riposte est liée aussi à la possession de bombardiers ou d'engins de longue portée. Les trois armées ont reçu des instructions formelles et les crédits nécessaires pour réaliser au plus tôt, en prototypes et en séries, les bombardiers et les engins de toutes sortes susceptibles de nous donner un potentiel suffisant d'engins porteurs* »¹⁷¹.

Le 5 décembre, un décret secret instituait le Comité des applications militaires de l'énergie atomique, présidé par le général Ély et assisté de Francis Perrin. Toujours en décembre, était décidée la construction du prototype du *Mirage IV* destiné au transport de la future arme nucléaire. Ainsi, en moins d'un mois, des orientations stratégiques majeures avaient été prises qui donnent un crédit certain au témoignage du général Gallois, l'un des principaux protagonistes de l'acquisition de l'arme nucléaire, qui indique dans ses Mémoires : « *C'est [...] le gouvernement de M. Guy Mollet [...], qui engagea le pays dans la voie de l'atome militaire par l'étude des charges explosives expérimentales, du bombardier stratégique, du passage de l'atomique au thermonucléaire* »^{172 173}.

¹⁷⁰ Cité par Claude Carlier et Luc Berger, *op. cit.*, p.95.

¹⁷¹ *Ibid.*

¹⁷² Sujets abordés dans la deuxième partie de notre thèse.

¹⁷³ Pierre Marie Gallois (général), *L'adieu aux armées*. Cité par François Lafon, *op. cit.*, p.593.

TITRE SECOND :

LE RAID AÉRIEN EN TUNISIE EN 1958

Le second titre fait l'objet de deux chapitres : chapitre I, intitulé « *Le contexte national et international* » et chapitre II intitulé « *L'internationalisation de la guerre d'Algérie* »

Chapitre I

LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL

Le **chapitre I** est structuré en trois sections : « *Le contexte national* » ; « *Le contexte géopolitique au Maghreb* » ; « *Les États-Unis et le conflit algérien* ».

La première section a d'abord pour objet de présenter sommairement les différents « *acteurs* » directement impliqués ou concernés dans le conflit algérien : les dirigeants gouvernementaux – en particulier les cinq présidents du Conseil qui se sont succédés de novembre 1954 à avril 1958 -, ainsi que les autres acteurs de la société civile : partis politiques et opinion publique.

Dans la présentation des responsables gouvernementaux, nous avons introduit un résumé sommaire des faits marquants qui ont émaillé cette période mouvementée, comme : les lois sur « *l'état d'urgence* » en 1955, les « *pouvoirs spéciaux* » en 1956, la « *loi-cadre* » en 1957, ainsi que des rappels sur les « *contacts discrets avec la rébellion* », « *le détournement de l'avion de la délégation des membres du FLN conduite par Ben Bella* », et « *les conséquences de l'affaire de Suez* ».

Dans notre analyse, il ressort que tous ces responsables ont poursuivi la même politique, à peu près d'accord avec la majorité de la classe politique française. Leur objectif à tous a été de conserver l'Algérie à la France, mais tous ont caressé, plus ou moins, l'idée d'une autonomie interne limitée. Aucun d'eux ne s'est trouvé libre de faire ce qu'il voulait.

Concernant le « *système militaire* » français, il convenait de faire un rappel sur l'état d'esprit – un certain « *ras-le-bol* » de la majorité des militaires de carrière – et des engagés volontaires - qui ont vécu « *l'humiliation* » de 1940, pour les plus anciens, et, pour les plus jeunes, celle de la guerre d'Indochine et qui viennent tous de subir celle de l'affaire de Suez. Aussi, comme le rappelait le général de l'Armée de l'air Edmond Jouhaud : « *l'humiliation de l'Indochine obsédait tous les esprits. Aussi, l'armée ne pouvait admettre de perdre la guerre d'Algérie* ». Et cet état d'esprit ne manquait pas d'être instrumentalisé par certains hommes politiques appartenant au milieu activiste « *Algérie française* ».

La deuxième section consacrée au « *contexte géopolitique au Maghreb* », porte d'abord sur le positionnement du FLN qui recherche et obtiendra une forme de reconnaissance de la part des États du Tiers-Monde mais aussi, à partir de 1957, de la part de l'URSS. Il sera à pied d'œuvre sur le territoire américain, avec un « *bureau* » à Washington, afin d'être en liaison

permanente avec les représentants à l'ONU des États « *sympathisants* ». En second lieu, cette partie traite des relations entre les communautés arabes du Maghreb, plus précisément entre les deux anciens protectorats français – Maroc et Tunisie – et le FLN. À ce sujet, la solidarité maghrébine ne sera pas un vain mot : l'Armée de libération nationale (ALN) va pouvoir bénéficier d'un soutien vital pour le FLN, tout particulièrement en Tunisie. Ce pays va donc se trouver, de fait, en position de co-belligérance vis-à-vis de la France.

Cette deuxième rubrique s'achève par un résumé sur les relations, orageuses, entre la France et la Tunisie, avec un rappel sur le processus de fin du protectorat et celui des conventions, en 1955, qui portaient sur une « *indépendance dans l'interdépendance* ». En fait un système « *d'autonomie interne* », vis-à-vis de la France, dont Habib Bourguiba n'aura de cesse de sortir, à la veille des incidents de frontières qui déboucheront sur le raid aérien sur Sakiet. Pour la majorité des Français, Bourguiba, après Nasser, sera rangé parmi les ennemis de la France.

La troisième section, intitulée « *Les États-Unis et le conflit algérien* » est consacrée au rôle capital, celui d'un acteur intrusif devenu incontournable, joué par les États-Unis dans la production de la politique algérienne de la France : l'Algérie a été centrale dans les relations franco-américaines. Paris s'efforcera d'obtenir que les États-Unis reconnaissent sa prééminence dans la région et s'engagent à ne pas tenter de substituer leur influence à celle de la France dans les affaires intérieures de la Tunisie et du Maroc.

Notre analyse s'appuie principalement sur l'ouvrage de l'historien américain Irwin Wall qui rappelle, notamment, le dilemme fondamental devant lequel les Américains devaient choisir : soutenir la France - un des piliers de l'Otan - dans sa politique algérienne à laquelle ils étaient opposés, ou lâcher leur Allié pour éviter que le Maghreb bascule dans une sphère d'influence hostile au « *Monde libre* », comme au Proche-Orient après la crise de Suez. Cette deuxième option de choix sera concrétisée – avec la participation des cousins Britanniques – par la livraison en 1957, malgré les protestations françaises, d'armes à la Tunisie de Bourguiba, un adversaire de l'Égypte de Nasser. Ces divergences de fond étaient déjà bien présentes en 1956 dans les affaires du détournement de l'avion marocain et de la crise de Suez, qui ont généré en France la montée d'un ressentiment anti-américain.

Cette troisième section du chapitre I rappelle également deux exemples d'influence des États-Unis dans la politique algérienne de la France, en l'incitant à rédiger une « *loi-cadre* » pour une meilleure représentation politique de la communauté musulmane, et en

permettant l'acquisition d'armements aux unités combattantes en Algérie, tout particulièrement pour l'Armée de l'air dans le domaine des avions de combat et des hélicoptères. Un autre exemple de dépendance vis-à-vis des États-Unis est aussi rappelé : celui d'une aide financière au budget militaire de la France, ... comme d'habitude depuis les débuts de la IV^e République.

SECTION I : LE CONTEXTE NATIONAL

§ 1 - LA POLITIQUE ALGÉRIENNE DE LA FRANCE DE 1954 À MAI 1958

I- Les acteurs gouvernementaux face aux événements

A-La politique de Pierre Mendès France puis d'Edgar Faure

Dès les incidents sanglants de la Toussaint 1954, le président du Conseil et le ministre de l'Intérieur ont eu à l'égard de l'Algérie une réaction jacobine : « *Qu'on n'attende de nous aucun ménagement à l'égard de la sédition, aucun compromis avec elle. On ne transige pas lorsqu'il s'agit de défendre la paix intérieure de la nation et l'intégrité de la République* », déclare Mendès France devant l'Assemblée nationale. De son côté, François Mitterrand parle de « *citoyens partis en guerre contre leur propre patrie* »¹.

Toutefois, comme le souligne l'historien Guy Pervillé, le gouvernement ne comptait pas que sur la force pour rétablir l'ordre : il voulait « *s'attaquer aux racines profondes des problèmes, qui sont d'abord économiques et sociaux* »².

À cet effet, le 25 janvier 1955, le président du Conseil Pierre Mendès France nomme Jacques Soustelle, alors député gaulliste, au poste de « *gouverneur général* » en Algérie³. Ce responsable initie l'élaboration d'un projet de « *programme pour l'Algérie portant, notamment, sur : « la création, à Alger, d'une Ecole d'administration afin de favoriser l'accès des Algériens musulmans aux postes de responsabilité dans la fonction publique ; la réduction de l'écart entre salaires algériens et salaires européens ; la mise en chantier de grands travaux d'équipement, des zones entières ne connaissant ni routes, ni bureaux de mairie, ni bureaux de poste ; faire face à l'état de misère économique de nombreuses régions d'Algérie, aux difficultés entraînées par une très forte pression démographique* »⁴.

¹ Cité par Jean Planchais, *Une histoire politique de l'armée, 1940-1964, De de Gaulle à de Gaulle*, tome 2, Edition du Seuil, Paris, 1967.

² Cité par Guy Pervillé, *La guerre d'Algérie*, PUF, collection « *Que sais-je* », Paris, 2012, p.42.

³ Jacques Soustelle apporte le témoignage suivant : « *L'objectif à atteindre, me dit Mitterrand, c'était d'intégrer réellement l'Algérie à la France. Et c'est pour faire cette politique à la fois française et libérale que Mendès me proposa, en janvier 1955, le gouvernement général de l'Algérie. J'acceptai avec l'accord du général de Gaulle* ». (Cité par Patrick Facon, *La IV^{ème} République, 1944-1958, de la Libération au 13 mai*, collection « *histoire politique de la France* », Pygmalion /Gérard Watelet, Paris, 1997, p.290.

⁴ Benjamin Stora, *Histoire de la guerre d'Algérie, (1954-1962)*, 4^e édition. Edition la Découverte, Collections Repères, Paris, 2004, p.14-15.

Le 6 février 1955, le gouvernement Pierre Mendès France est renversé à l'issue d'un débat sur l'Afrique du Nord. Succédant à Pierre Mendès France après deux semaines de crise, « *Edgar Faure continua sa politique algérienne et confirma la nomination de Jacques Soustelle. Absorbé par les problème tunisien et marocain, il se déchargea du problème algérien sur le gouverneur général et sur le ministre de l'Intérieur Maurice Bourgès-Maunoury* »⁵.

Jacques Soustelle rejoint Alger au lendemain de la chute du cabinet Mendès. « *Le nouveau gouverneur d'Algérie, ethnologue et gaulliste, a une réputation d'homme ouvert, libéral* »⁶. Dans son premier discours public en Algérie, Jacques Soustelle déclara que : « *la France a fait un choix, ce choix s'appelle l'intégration* », et elle ne quittera pas plus l'Algérie que la Bretagne ou la Provence. Cette politique consistait à mener de front la « *pacification* » et des réformes économiques et sociales, tendant à faire de l'Algérie une province à la personnalité originale, mais de plus en plus française », relève Guy Pervillé⁷.

Mais, face à des rebelles qui, délaissant les accrochages trop coûteux avec les forces de l'ordre, recouraient de plus en plus aux formes anonymes du terrorisme individuel, les militaires s'estimaient démunis. L'Algérie, partie intégrante de la République, n'étant pas juridiquement en guerre⁸ contre la France, les procédures de droit commun restaient applicables.

Aussi, « *pour des raisons aisément compréhensibles, le gouvernement n'entendait pas recourir à l'état de siège que réclamaient à cor et à cri les élus du grand colonat, et dut se rabattre sur une solution médiane. Ce fut la loi du 3 avril 1955 instaurant l'état d'urgence* »⁹ adoptée malgré les protestations de la gauche et des élus musulmans, même les plus francisés », relate Bernard Droz¹⁰. « *Ce dispositif juridique, apparemment souple, opérait doublement. Il renforçait d'une part les pouvoirs de police des autorités civiles sur la circulation des personnes, les réunions et la presse ; il transférait, d'autre part, certains de ces pouvoirs à l'autorité militaire à qui revenaient désormais la connaissance et la répression des crimes et des délits. La loi n'était pas applicable à*

⁵ Guy Pervillé, *op. cit.*, p. 43.

⁶ Benjamin Stora, *op. cit.*, p.15.

⁷ Guy Pervillé, *op. cit.*, p.43-44.

⁸ La reconnaissance de la « *guerre d'Algérie* » sera officialisée par une loi votée le 11 juin 1991 – soit 37 ans après la fin du conflit – pour remplacer l'expression « *opérations de maintien de l'ordre* » pour les combats qui se sont déroulés sur le territoire algérien entre 1954 et 1962.

⁹ C'est cette loi qui sera appliquée soixante ans plus tard, en 2015, à la suite des attentats commis par des terroristes islamistes se réclamant de « *Daech* ».

¹⁰ Bernard Droz et Evelyne Lever, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, édition du Seuil, Paris, 1982, p.70-71.

la totalité de l'Algérie, mais aux seules zones arrêtées par le gouverneur général - les Aurès et la Grande Kabylie ¹¹.

B-Le soulèvement du 20 août 1955 et ses conséquences immédiates

Le 20 août 1955, jour anniversaire de la déposition du sultan du Maroc, le chef régional FLN du Nord-Constantinois « lança toutes ses forces, encadrant des foules surexcitées par la fausse nouvelle d'un débarquement égyptien, à l'assaut de Philippeville et d'une trentaine d'autres centres. Les assaillants massacrèrent 236 civils, parmi lesquels 135 Européens sans distinction d'âge ni se sexe, et des musulmans condamnés pour trahison. La répression militaire et les vengeances de civils armés firent officiellement 1 273 morts (12 000 selon le FLN). La provocation réussit parfaitement. Ce fut le point de non-retour de l'insurrection algérienne », souligne Guy Pervillé ¹².

Pour Benjamin Stora, le 20 août 1955, « c'est la fin du mythe des « opérations de maintien de l'ordre » en Algérie. La France entre en guerre, rappelle 60 000 réservistes. Le temps des réformes est révolu. Le 30 septembre 1955, la « question algérienne » est inscrite à l'ordre du jour de l'ONU. Les indépendantistes algériens, par le soulèvement du 20 août, ont réussi à attirer l'attention mondiale sur l'Algérie. Le conflit entre dans sa phase d'internationalisation » ¹³.

Par ailleurs, face au développement de l'insurrection nationaliste en Algérie, le gouvernement français s'empresse de trouver un règlement pour les deux protectorats français de Tunisie et de Maroc. « Il traite avec les leaders nationalistes Habib Bourguiba et Mohammed V, que ses prédécesseurs avaient exilés et emprisonnés, et accorde la souveraineté interne à la Tunisie – l'indépendance sera effective en mars 1956 -, et l'indépendance au Maroc en novembre 1955 » ¹⁴.

Après avoir traité le problème marocain, Edgar Faure jugea nécessaire d'avancer la date des élections législatives pour permettre aux Français de se prononcer sur le problème algérien. L'Assemblée nationale lui ayant refusé la confiance¹⁵, il en prononça la dissolution le 2 décembre 1955. Cette décision, dénoncée par la gauche comme un coup d'État, ouvrit une

¹¹ *Op. cit.*, p.71.

¹² Guy Pervillé, *op. cit.*, p.46.

¹³ Benjamin Stora, *op. cit.*, p.18.

¹⁴ *Ibid*

¹⁵ Le 29 novembre, l'Assemblée refuse la confiance au gouvernement d'Edgar Faure par 318 voix contre 218, permettant ainsi de déclencher le mécanisme de la dissolution. Des élections législatives sont fixées au 2 janvier 1956.

campagne très animée dont l'Algérie fut pour la première fois l'un des principaux enjeux »¹⁶. La campagne électorale se déroule sur fond de drame algérien, la gauche réclame « *la paix en Algérie* ». Les socialistes et radicaux forment un Front républicain qui l'emporte le 2 janvier 1956. « *Le fait majeur de ces élections législatives est la percée du mouvement de Pierre Poujade qui obtient 52 sièges sur 623 dont un occupé par Jean-Marie Le Pen. Le mouvement de Pierre Poujade - Union de défense des commerçants et artisans (UDCA) - fait campagne contre les « pourris » du régime et la fiscalité. Les communistes gagnent cinquante sièges* »¹⁸.

C-La politique algérienne de Guy Mollet, assisté par Robert Lacoste

Guy Mollet arrive au pouvoir en janvier 1956, après le succès du Front républicain –regroupant tous les partis de gauche – et, concernant le règlement du problème algérien, avec l'adoption du triptyque : *cessez-le-feu, élections*, puis *négociations* avec les représentants du peuple algérien.

Il forme un gouvernement à direction socialiste et à participation radicale. Mendès-France y était ministre d'État sans portefeuille, les Affaires étrangères, revenant à Christian Pineau, la Justice à François Mitterrand et la Défense nationale à Maurice Bourgès-Maunoury. Principale innovation : l'Algérie relevait désormais d'un ministre à part entière, et résidant à Alger. Ce poste qui devait être confié au général Catroux pour remplacer Jacques Soustelle à partir du 30 janvier fut finalement attribué à Robert Lacoste à la suite du déplacement effectué à Alger le 6 février 1956 par le président du Conseil ¹⁹. Celui-ci donna l'impression de céder à la rue.

Concernant Robert Lacoste, Bernard Droz relève que « *sur l'Algérie, il n'avait guère d'idées et aucune connaissance particulière, mais il adhérerait instinctivement aux thèmes de la grandeur impériale et, comme tant d'hommes de gauche, il aurait cru déroger aux normes élémentaires du patriotisme en ne cédant pas à toutes les sollicitations des militaires. Sans avoir pratiquement réfléchi aux données du problème algérien, totalement fermé aux grandes mutations internationales en cours, Robert Lacoste qui, en brave socialiste, venait de faire campagne en Dordogne pour « la paix en Algérie », allait se muer en quelques semaines en un va-t-en-guerre inflexible.*

¹⁶ Guy Pervillé, *op. cit.*, p. 48.

¹⁸ Benjamin Stora, *op. cit.*, p.19.

¹⁹ Guy Mollet fut accueilli à Alger à coup de tomates et d'œufs pourris lancés par des colons en état d'émeute qui manifestaient contre la nomination du général Catroux accusé, selon eux, de donner satisfaction aux rebelles.

Admirateur de Bugeaud et de Clemenceau, il retint du premier la vigueur de ses méthodes répressives et du second la formule du » dernier quart d'heure », sûr qu'avec de telles références il ne pouvait que forcer le sort des armes » ²⁰.

C'est donc à la demande du ministre chargé de l'Algérie, pour faire face à une aggravation sensible du terrorisme, que le gouvernement déposa, le mois suivant son arrivée, un projet de loi lui conférant des « *pouvoirs spéciaux* » afin de renforcer son action en Algérie. Ce projet de loi autorisait « *le gouvernement à mettre en œuvre en Algérie un programme d'expansion économique, de progrès social et de réforme administrative, et l'habilitant à prendre toutes mesures exceptionnelles en vue du rétablissement de l'ordre, de la protection des personnes et des biens, et de la sauvegarde du territoire* » ²¹.

D-La loi du 16 mars 1956 sur les « pouvoirs spéciaux »

L'élaboration du projet donna lieu à des discussions passionnées au Conseil des ministres où deux tendances s'affrontèrent. Celle, largement majoritaire, de Lacoste, Bourguès-Maunoury et Max Lejeune – secrétaire d'État à la Guerre – soucieux avant tout de juguler l'insurrection par un renforcement massif des moyens militaires, et celle de Mendès France et de Gaston Defferre qui voulaient ouvrir le dialogue, même avec ceux qui pourraient devenir « *les interlocuteurs de demain* » ²². La première tendance, qui avait la faveur de Guy Mollet, l'emporta. Mendès France démissionna.

« *Le projet prévoyait un vaste dessaisissement du pouvoir législatif au profit du gouvernement, habilité à prendre toute mesure jugée nécessaire dans les domaines administratif, économique, social et militaire. L'article 5 précisait en outre que « le gouvernement disposera des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute mesure exceptionnelle en vue du rétablissement de l'ordre »*. Concentrés en fait dans ses mains, le ministre résidant en Algérie détiendra des pouvoirs quasi dictatoriaux » ²³.

Le projet sera adopté massivement, par 455 voix contre 76, les seuls poujadistes, grossis d'une poignée de modérés – dont Paul Reynaud – ayant émis un vote hostile.

²⁰ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.90.

²¹ Cité par Benjamin Stora, *op. cit.*, p.20.

²² Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.93-94.

²³ *Op. cit.*, p.94.

Cette loi sur les „pouvoirs spéciaux“ ouvrait la voie à des mesures de deux types, réformatrices et répressives, dont le gouvernement Mollet fit également usage. Même si l'équilibre n'est qu'apparent, il serait injuste de méconnaître l'effort accompli dans la transformation des structures administratives et sociales. « *La lecture des documents officiels, en particulier le Livre blanc publié en octobre 1957 par les services de Robert Lacoste, donnerait même à penser que l'on ne s'était jamais autant soucié de réformes en Algérie que depuis l'avènement du « Front républicain* », souligne Bernard Droz ²⁴.

« *Dans les préoccupations du gouvernement, la priorité revint à l'effort militaire et d'abord aux effectifs servant en Algérie. Sur ce point, la religion du président du Conseil n'était pas faite. Il savait l'impopularité d'une mesure de rappel du contingent et la désorganisation qui en résulterait dans l'activité du pays. Mais il céda aux appels pressants du général Lorillot - commandant en chef interarmées en Algérie - et de Robert Lacoste, ainsi qu'à la menace voilée que représentait la démission récente de deux des plus hauts responsables de la hiérarchie militaire. Le général Guillaume, chef d'état-major général, et le général André Zeller, chef d'état-major de l'armée de Terre, ont donné leur démission le 26 février pour protester contre les lenteurs et les modalités de l'envoi des renforts en Algérie. Première manifestation publique d'un « malaise de l'Armée », dont il sera beaucoup question. Dans l'immédiat, ils seront remplacés par les généraux Ély et Blanc* » ²⁶.

C'est le Conseil des ministres du 11 avril 1956 qui décide le rappel de 70 000 disponibles, celui du 9 mai un contingent supplémentaire de 50 000 hommes. Par rappel partiel du contingent de 1952, rotation des classes 1953 et 1954, et par allongement du service militaire à 27 mois, l'effectif est rapidement multiplié par deux, passant de 200 000 hommes au début de 1956 à 400 000 en juillet.

Il sera porté à 450 000 à la fin de 1957, chiffre qui restera pratiquement stable jusqu'à la fin de la guerre d'Algérie. Grâce à quoi le commandement peut mettre en place ce *quadrillage* qui, par l'omniprésence des troupes sur le territoire algérien, doit clouer sur place l'adversaire et l'obliger à déposer les armes ²⁷.

« *Les « pouvoirs spéciaux » constituent bien le tournant d'une guerre que la France décide d'engager totalement* », rappelle Benjamin Stora ²⁸.

²⁴ *Ibid*

²⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.95.

²⁷ *Ibid*

²⁸ Benjamin Stora, *op. cit.*, p.56.

E-Des contacts discrets avec la rébellion

Invité de plusieurs côtés à rechercher une solution pacifique au problème algérien, « *Guy Mollet fit procéder à partir du printemps 1956 à des contacts discrets avec les hommes de la rébellion* ». Comme dirigeant du parti radical puis comme ministre d'État, Mendès-France avait précédemment amorcé des conversations indirectes par l'intermédiaire d'avocats ou de journalistes.

Mais « *Guy Mollet ne les encouragea pas. Il craignait les réactions de l'armée et minimisait l'importance de la rébellion. Il estimait aussi, non sans raison, que, quitte à s'informer, il trouverait plus de souplesse chez les politiques de la délégation extérieure que chez les combattants de l'intérieur* »²⁹. De son côté, Robert Lacoste était hostile à ces contacts.

Ébauché lors d'un voyage effectué au Caire par Christian Pineau en mars 1956, « *une première rencontre a eu lieu les 12 et 20 avril entre Mohammed Khider et deux émissaires français proches de la SFIO, Gorges Gorse et Joseph Berraga* »³⁰, relate l'historien américain Irwin Wall³¹. Mais, conformément au triptyque « *cessez-le-feu, élections négociations* », dans l'esprit des négociateurs français un cessez-le-feu ne peut être que le préalable à des élections libres dont le résultat ne saurait être préjugé ; pour le FLN il est la reconnaissance de sa représentativité et ne constitue qu'une étape transitoire vers l'indépendance. Aussi, Bernard Droz ne manque pas de souligner qu'« *il est permis de s'interroger sur le degré de conviction qui, du côté français, animait ces pourparlers et se demander s'ils n'étaient pas qu'une manœuvre de diversion destinée à empêcher le FLN de saisir l'ONU de la question algérienne. Deux événements majeurs, l'un fortuit, l'autre mûrement préparé, allaient mettre en évidence l'ampleur de la duplicité française* »³², à savoir : le détournement le 22 octobre 1956 de l'avion de la délégation du FLN conduite par Ben Bella, et l'intervention en Égypte dans le cadre de la crise de Suez.

²⁹ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.99.

³⁰ « *Le gouvernement français avait eu des contacts secrets avec la direction de la rébellion, d'avril à octobre, sur les termes d'un cessez-le-feu, et des rencontres informelles sur la possibilité d'engager des négociations officielles avaient eu lieu entre deux responsables de la SFIO et des représentants du FLN, Pierre Commin et Pierre Herbaut d'un côté et, de l'autre, Mohammed Yazid et Ahmed Francis s'étaient retrouvés à Belgrad en juillet 1956, puis à Rome en septembre et, le 22 de ce mois, une nouvelle fois à Belgrade* ».

³¹ Irwin Wall, *Les Etats-Unis et la guerre d'Algérie*, édition Soleb, Paris, 2006, p.91.

³² Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.100.

F- Le détournement de l'avion des membres de la délégation extérieure du FLN conduite par Ben Bella

Prévue pour le 22 octobre 1956, une conférence devait réunir à Tunis le sultan du Maroc et le président Bourguiba, ainsi que plusieurs membres de la délégation extérieure du FLN conduite par Ahmed Ben Bella. *« Il s'agissait de jeter les bases d'une union nord-africaine qui lierait au Maroc et à la Tunisie une Algérie libérée et qui définirait les termes d'une association avec la France. Ce faisant, les deux chefs d'État manifestaient leur solidarité avec le FLN tout en recherchant une solution de compromis acceptable pour la France »* ³³.

Désireux peut-être de prendre, dans cette délicate négociation, le pas sur Bourguiba, qu'il jugeait par trop impétueux, Mohammed V reçut préalablement les dirigeants du FLN à Rabat.

Fort mécontent de cet accueil de la part du dirigeant marocain, Guy Mollet va charger son secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes, Alain Savary, de rédiger un communiqué de protestation assorti d'une suspension de l'aide française au Maroc. Afin de faire baisser la tension entre les deux pays, Mohammed V va renoncer à s'embarquer pour Tunis dans le même avion que ses hôtes, mais il met à leur disposition un appareil officiel marocain : il s'agit d'un avion bimoteur Douglas DC 3 cédé au Maroc par la France, mais ayant encore gardé son immatriculation aérienne française – commençant par la lettre « F » !

Selon Bernard Droz, *« cette décision de dernière minute se révèle comme une véritable aubaine pour les services militaires français, qui pensent tenir là l'état-major de la rébellion au grand complet. Le général Frandon, à l'époque patron de l'Armée de l'air en Algérie, juge réalisable l'interception de l'avion et laisse entendre que l'absence du souverain marocain réduit les risques de complications diplomatiques. Le DC 3 marocain, mais avec un équipage français, « qui a quitté Rabat pour Tunis via Palma de Majorque, vole en zone aérienne internationale mais porte l'immatriculation française. Ce sera un mince fondement juridique d'une opération de piraterie techniquement bien menée »* ³⁴.

Robert Lacoste étant, provisoirement, absent d'Alger, le général Lorillot obtient de Max Lejeune l'autorisation de procéder au détournement. L'opération va donc se dérouler à l'insu du président du Conseil qui sera mis devant le fait accompli, mais non du ministre

³³ *Ibid*

³⁴ *Op. cit.*, p.101.

résidant qui rentre en toute hâte à Alger pour en superviser le déroulement ³⁵. Encadré par une discrète escorte, le commandant de bord reçoit l'ordre de se poser à Alger. Un déploiement policier accueille quatre des chefs historiques – Ben Bella, Boudiaf, Aït Ahmed et Khider -, auxquels s'était joint un jeune intellectuel algérien, Mostefa Lacheraf, sans responsabilités particulières au sein du FLN. L'inconséquence du geste n'échappa pas à Guy Mollet, prévenu au cours d'un dîner officiel, mais celui-ci n'osa pas désavouer l'initiative des militaires et de son secrétaire d'État aux Forces armées. Les ministres, « *troublés, se mirent à l'unisson des commentaires de presse et des réactions de l'opinion qui, dans leur majorité, applaudirent le caractère sportif de l'exploit. Pour une fois, disait-on, la France ne s'était pas dégonflée.*

Les retombées politiques ne se firent pourtant pas attendre. Mis en position gênante à l'égard du Sultan comme de Bourguiba, Alain Savary donne sa démission le 25 octobre, imité quelques jours plus tard par l'ambassadeur de France à Tunis, Pierre de Leusse. Mohammed V, atteint dans son honneur par cette violation des règles élémentaires de l'hospitalité, protesta officiellement et son gouvernement ne fit rien pour empêcher le 23 octobre le massacre d'une trentaine d'Européens à Meknès », rappelle Bernard Droz ³⁶.

Guy Mollet, « *répliquant violemment à Tunis et à Rabat, avait rappelé que le problème algérien était une affaire intérieure française, que la France était encore juridiquement responsable de l'aviation marocaine et que les militaires français étaient dans leur droit en donnant l'ordre d'atterrir à un pilote français et à avion transportant des citoyens français recherchés par la justice française* » ³⁷.

G-Les conséquences de l'affaire de Suez dans le conflit algérien

Comme cela a été rappelé, les conséquences de l'opération étaient claires. L'Égypte, dont l'armée avait fait piètre figure, tirait de son insuccès militaire une formidable victoire politique. Nasser pouvait désormais se poser en leader incontestée du monde arabe, en attendant de tirer les profits matériels de la nationalisation du canal provisoirement fermé à la

³⁵ « *Lacoste, qui à son retour approuva le détournement, ne chercha pas lui non plus à joindre le chef du gouvernement. Il ne fit pas de doute pour Washington que l'arrestation des dirigeants algérien était une opération sauvage – qui n'allait être que trop caractéristique du modus operandi de la fin de la IV^e République* ». (Irwin Wall, *op. cit.*, p.90)

³⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.101-102.

³⁷ Irwin Wall, *op. cit.*, p.93.

circulation maritime. De son côté, déconsidérée, la France voyait s'effondrer le mince capital de sympathie qui lui restait dans les capitales arabes et dans le Tiers Monde, tout le bénéfice de l'opération revenant au FLN.

Les plus modérés des Arabes, comme le tunisien Bourguiba, « *se trouvaient contraints de tonner dans de violents discours contre la politique algérienne de Paris, alors même qu'ils prêchaient discrètement la modération aux Algériens qu'ils hébergeraient. Mais l'opinion française n'entendaient que les discours. Bourguiba fut ainsi rangé, après Nasser, parmi les ennemis de la France en Algérie* »³⁸. On ne saurait enfin omettre de mentionner l'effet désastreux de la reculade française sur l'état d'esprit de nombreux chefs militaires. En effet, « *qu'un officier aussi discipliné que le général Beaufre (commandant des unités de l'Armée de Terre), ait parlé de « rage rentrée » à l'annonce du retrait de ses troupes, et ait même songé à désobéir, en dit long sur les sentiments qui ont pu agiter des officiers moins intellectuels comme un Massu ou un Château-Jobert. Quelque part entre Port-Saïd et Ismaïlia s'est insinué chez certains cadres militaires la double idée que la France était trahie de partout et que les hommes politiques n'entendent rien au problème algérien* » relève Bernard Droz³⁹. Pour Jean Planchais « *la croisade contre les nouveaux mameluks restera comme une des ultimes erreurs de l'ère coloniale* »⁴⁰. Pour les combattants français la déception fut rude : « *ils allaient retrouver en Algérie une situation pire que la précédente : Nasser faisait figure de vainqueur. Une fois de plus les hommes politiques avaient perdu une guerre que les soldats se jugeaient en train de gagner* »⁴¹. Ces derniers se trouvaient une fois encore frustrés d'une victoire. Dès lors « *bien des officiers, amers, furieux, mais toujours déterminés, se persuadèrent davantage que le dernier verrou était là, en Algérie, et qu'ils tiendraient jusqu'au bout* »⁴².

H-La « loi-cadre » de Bourgès-Maunoury puis de Félix Gaillard

Combattu à gauche pour sa politique algérienne, à droite pour sa politique financière, le ministère Mollet avait été renversé le 28 mai 1957. « *Guy Mollet avait mené de front les politiques de force et de négociation, et avait échoué sur les deux tableaux. Il incarnait les*

³⁸ Jacques Duquesne, *Pour comprendre la guerre d'Algérie*, édition Perrin, collection Tempus, Paris, 2011, p.162.

³⁹ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.104-105.

⁴⁰ Jean Planchais, *op. cit.*, p.319.

⁴¹ *Ibid*

⁴² Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.181.

contradictions du socialisme français tiraillé entre le patriotisme et l'internationaliste », relève Guy Pervillé ⁴³.

Après les tentatives de René Pleven et de Pierre Pflimlin, c'est à Maurice Bourgès-Maunoury qu'il revient de former un nouveau gouvernement, investi le 12 juin par lassitude plus que par conviction. Robert Lacoste est maintenu au ministère de l'Algérie.

En cette année 1957, « *la pression internationale, et singulièrement celle des États-Unis, incite la France à sortir de l'immobilisme politique dans lequel elle s'est enfoncée en Algérie. La prochaine session de l'ONU, prévue à l'automne, oblige le gouvernement à faire un geste. Robert Lacoste est donc invité à préparer un projet de loi-cadre qui servira de base aux débats parlementaires et fera la preuve, devant l'opinion mondiale, des intentions réformatrices de la France. Les services du ministre résidant s'étaient au demeurant attelés depuis plusieurs mois à la rédaction d'un nouveau statut politique de l'Algérie, de telle sorte que le projet vient en discussion dès le mois de septembre devant l'Assemblée nationale* » ⁴⁴.

« *En dehors de deux principes clairement énoncés, celui de l'appartenance française de l'Algérie et celui du collège unique applicable à toutes les élections, ce projet brille surtout par sa complication (une usine à gaz, selon une expression souvent utilisée) et son imprécision* », selon l'historien Bernard Droz. En effet, « *il superpose une organisation territoriale, sur la base d'un redécoupage de l'Algérie en un nombre mal fixé de territoires, et une organisation fédérale plus apparente que réelle* » ⁴⁵.

En effet, ce projet « *partageait les départements algériens en 8 ou 10 territoires – plus ou moins calqués sur la carte des populations françaises, arabophones et berbérophones -, dont chacun élirait au collège unique une assemblée territoriale qui désignerait un exécutif présidé par un représentant de la République française. Les territoires désigneraient une assemblée fédérative et un exécutif algérien présidé par un ministre du gouvernement français* » ⁴⁷.

Mais, en tout état de cause, « *la France continuerait d'assumer les tâches essentielles, à savoir la diplomatie, la défense, la justice, l'enseignement supérieur et secondaire, le régime douanier,*

⁴³ Guy Pervillé, *op. cit.*, p.56.

⁴⁴ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.162-163.

⁴⁵ Chaque territoire serait doté de l'autonomie administrative et financière et géré par une assemblée qui investirait un conseil de gouvernement présidé par un représentant de la République. À Alger, il est prévu l'élection (selon un mode de scrutin non précisé) d'un Parlement fédératif aux compétences essentiellement économiques, sociales et financières. Celui-ci investirait un Conseil fédératif présidé lui aussi par un représentant de la République. In Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p. 163.

⁴⁷ Guy Pervillé, *op. cit.*, p. 60.

etc. Les conflits d'attributions seraient tranchés à Paris par une cour arbitrale composée paritairement d'Européens et de musulmans, complétée par quelques hauts magistrats français » ⁴⁸.

Un « scepticisme général va accueillir ce projet de loi-cadre » accompagné de « la fureur des « ultras » et les inquiétudes de la droite à l'égard d'un texte aussi anodin. » Aussi, afin de brusquer les choses, Bourguès-Maunoury convoque le Parlement en session extraordinaire le 17 septembre. « Discuté d'abord par la commission de l'Intérieur de l'Assemblée nationale, le projet est ensuite décortiqué par une « Table ronde » des leaders politiques » ⁴⁹.

Après maintes arguties et tergiversations, le texte définitif est finalement rejeté le 30 septembre par 279 voix contre 253 – dont les députés communistes -, les coups de boutoir de Jacques Soustelle ayant entraîné la défection de nombreux radicaux et modérés. Le rejet du texte obligeant Bourguès-Maunoury à présenter la démission de son gouvernement, une interminable crise ministérielle s'ensuit. À la surprise générale, c'est Félix Gaillard qui est investi le 7 novembre par une confortable majorité.

Ayant placé l'Algérie au premier rang de ses préoccupations, Félix Gaillard, après avoir obtenu la reconduction des pouvoirs spéciaux, fait remettre en chantier le projet de loi-cadre légué par son prédécesseur. Mais, obligé de tenir compte des réticences de ses ministres « indépendants », « le nouveau texte adopté le 14 novembre par le gouvernement est en net retrait par rapport au premier. Les structures institutionnelles, déjà complexes, sont encore alourdies par l'introduction de Conseils de communautés assurant aux Français d'Algérie une place égale à celle des musulmans » ⁵⁰.

Ainsi, « l'Algérie fera partie intégrante de la France, mais cette loi reconnaît et garantit la personnalité algérienne. Elle prévoit aussi, à moyenne échéance, l'autonomie des territoires algériens, la création d'institutions fédératives et d'une cour arbitrale. L'égalité des droits politiques est reconnue aux Musulmans. La loi électorale prévoit le collège unique tempéré par diverses propositions qui permettent aux minorités européennes d'avoir un nombre suffisant de représentants. Mais, la loi-cadre ne prendra effet pour les élections que « trois mois après le retour au calme ». Quant aux organes de la fédération, leur mise en place se fera « deux ans après » ce même « retour au calme » ⁵¹.

⁴⁸ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.163.

⁴⁹ *Op. cit.*, p.163-164.

⁵⁰ *Op. cit.*, p.164.

⁵¹ Bernard Michal, *Le destin tragique de l'Algérie française – Histoire du drame algérien*. Tome 2 (1954-1958) (ouvrage collectif), éditions de Crémille, Genève, 1971, p.183.

Adopté par le Parlement le 31 janvier 1958 « *avec plus de résignation que d'enthousiasme* », selon l'expression de Georges Bidault, il fut rejeté avec dédain par le FLN comme par le MNA⁵².

II- Les autres acteurs nationaux

A- Les partis politiques

Plus que la guerre d'Indochine, lointaine et impopulaire, celle d'Algérie a permis à l'extrême-droite de sortir de l'isolement où elle végétait depuis la Libération. « *Cette guerre constituait un excellent tremplin à sa propagande puisque, à l'exaltation traditionnelle de la grandeur nationale et de l'armée, s'ajoutait le fait qu'elle permettait de dénoncer les tares d'un régime « pourri » par le défaitisme des uns et la trahison des autres. Ce combat exaltant, mais qui n'a conduit à aucune recrudescence notable de son audience et qui a plutôt mis en évidence l'ampleur des divisions d'une tendance où cohabitent catholiques intégristes, fascistes et poujadistes* », selon Bernard Droz qui rajoute : « *à la jonction de la droite et de l'extrême droite, un activisme bien plus dangereux s'est constitué dans la mouvance des milieux militaires, des anciens combattants et d'un certain gaullisme, en particulier le Comité d'action nationale des anciens combattants (CANAC), qui regroupe une vingtaine d'associations d'anciens combattants, notamment de la guerre d'Indochine* »⁵³.

Dans l'éventail des forces politiques qui, des indépendants aux socialistes, soutiennent peu ou prou depuis 1956 la politique de Robert Lacoste et la pacification militaire, « *la détermination est déjà moins nette et les clivages plus fortement marqués. Si le Centre national des indépendants, expression politique des intérêts du capitalisme et de la grosse paysannerie, ne connaît guère d'états d'âme et assure à la cause de l'Algérie française la caution de la respectabilité libérale, il n'en va pas de même pour le MRP*⁵⁴, les radicaux et la SFIO qui donnent, surtout depuis 1957, des signes évidents d'hésitations et de divisions. Les radicaux étaient divisés entre « *mendésistes* » libéraux et représentants du lobby européen d'Algérie », selon Jacques Duquesne⁵⁵.

⁵² « *En Algérie, la population européenne, sûre de n'en avoir rien à redouter, l'accueillit avec sang-froid, hormis une poignée d'étudiants irréductibles, qui mirent à profit les cérémonies du 11 novembre 1957 pour conspuer violemment Lacoste et sa « loi d'abandon ».* L'opinion métropolitaine fit, elle, preuve de sa plus totale indifférence ». (Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.165)

⁵³ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.153.

⁵⁴ « *Instruit par le précédent de la guerre d'Indochine, qui fut dans une large mesure sa guerre, le MRP s'essaie à plus d'ouverture à l'égard du problème algérien, mais sans parvenir à définir une orientation ferme* ». (Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.154)

⁵⁵ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.171.

Dans cette mouvance du radicalisme, « *les positions algériennes de François Mitterrand, chef de file de l'UDSR, apparaissent comme étonnamment timorées et procèdent d'une évolution plus lente qu'en ce qui concerne l'Afrique noire. Signataire comme Garde des Sceaux du décret de mars 1956 aboutissant à un dessaisissement considérable de la justice civile au profit des tribunaux militaires, il n'a jamais protesté publiquement, jusqu'en 1958 au moins, contre certaines pratiques de pacification et leur a même donné une caution, peut-être involontaire, en demeurant à son poste tout au long du ministère Mollet* »⁵⁶.

Quant à la SFIO, ancêtre de l'actuel parti socialiste, elle s'en tenait au triptyque défini par son secrétaire général, Guy Mollet, devenu président du Conseil. « *Mais il avait bien vite renoncé au cessez-le-feu, lui préférant l'écrasement du FLN, dont Robert Lacoste annoncerait bientôt qu'il était proche, que l'on en était au « dernier quart d'heure* », rapporte Jacques Duquesne⁵⁷.

De son côté Bernard Droz relève le fait que « *le fossé n'a cessé de se creuser depuis le Congrès de Lille entre tenants et adversaires de la politique mise en œuvre par Robert Lacoste et cautionnée par la direction du parti. Nombre de militants, ouvriers ou étudiants, ces derniers conduits par le jeune Michel Rocard, nombre de députés aussi regimbent contre l'orientation droitiste du « national-molletisme* ». Le Congrès de Toulouse (juin 1957) et le problème de la participation socialiste à un ministère aussi orienté à droite que le gouvernement Gaillard (novembre 1957) se traduisent par un réel malaise⁵⁸.

Alliant un anticolonialisme de principe et une défense sourcilleuse de l'intérêt national, le parti communiste n'a pu traverser les premières années de la guerre d'Algérie sans un certain nombre d'ambiguïtés doctrinales et d'hésitations tactiques.

En effet, Bernard Droz relève « *la réaction pour le moins mitigée qui accueillit l'insurrection du 1^{er} novembre : le soutien des revendications légitimes du peuple algérien s'y mêlait à une dénonciation des actes individuels et à l'insinuation que ceux-ci pouvaient bien être inspirés « par les pires colonialistes.* » Il relate que « *si par la suite le parti communiste s'en prend très vite à la brutalité de la répression, si l'Humanité est, avec France-Observateur, le premier journal à avoir dénoncé, dès la fin 1954, des cas de torture, s'il s'oppose en septembre 1955 à l'envoi d'appelés du contingent, sa démarche sur le fond reste empreinte d'une grande prudence d'autant plus qu'à cette date, le problème algérien*

⁵⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.154-155.

⁵⁷ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.171.

⁵⁸ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.155.

n'est pas prioritaire dans sa propagande»⁵⁹. En effet, jusqu'à la fin de 1955, cette priorité revient à la lutte contre le réarmement allemand.

Il rappelle aussi que, « *dans la perspective des élections de 1956, le parti subordonne tout problème particulier, dont l'Algérie, à la réalisation du front unique qui, dans l'esprit des dirigeants, doit transformer le Front républicain en une réincarnation du Front populaire. C'est pourquoi la campagne électorale de décembre 1955 s'en tient à la revendication de la paix en Algérie par la négociation avec les représentants légitimes du peuple algérien (qui sont-ils ?), et c'est dans un but identique que la direction appelle à voter, malgré les résistances ouvertes de certains députés, la loi sur les pouvoirs spéciaux en mars 1956* »⁶⁰, demandés par Guy Mollet⁶¹.

« *Ce n'est qu'une fois levée l'hypothèque du front unique que le parti, après avoir encouragé les manifestations d'appelés et s'être abstenu le 6 juin lors du vote de confiance sur la politique algérienne du gouvernement, accorde à l'Algérie la première place dans ses préoccupations et amorce une révision doctrinale. Le XX^e Congrès, tenu au Havre en juillet 1956, est à cet égard important puisqu'il marque l'abandon – tacite – des thèmes de la nation en formation et de véritable Union française, pour reconnaître l'existence et la légitimité du « fait national algérien »* »⁶².

La campagne pour la paix en Algérie va désormais battre son plein, « *mais les retombées de l'affaire hongroise vont la condamner à un isolement certain* »⁶³.

Ainsi, toutes les formations politiques ont été mises en porte à faux par le drame algérien

B-L'opinion métropolitaine

Selon Jacques Duquesne, l'opinion « *avait peu prêté attention, à l'origine, aux événements d'Algérie, même lorsque furent envoyées outre-Méditerranée les premières unités du contingent. Deux événements suscitèrent ensuite une prise de conscience de l'importance de drame : la tragédie de Philippeville en août 1955, et le massacre de Palestro en mai 1956* »^{64 65}.

⁵⁹ *Op. cit.*, p.157.

⁶⁰ *Ibid*

⁶¹ Il est juste de reconnaître que dirigeants et députés ont pu croire que le vote d'un tel texte n'empêcherait pas la recherche d'une paix négociée, et que la SFIO ne tournerait pas aussi vite le dos à ses promesses électorales.

⁶² Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.157.

⁶³ *Op.cit.*, p.158.

⁶⁴ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.167.

⁶⁵ Vingt et un appelés, tombés dans une embuscade, avaient été retrouvés horriblement mutilés, et les journaux en firent leurs manchettes, les radios multiplièrent les reportages.

L'opinion la plus générale était que l'Algérie devait, dans la mesure du possible, rester liée à la France, quitte à accorder aux musulmans de nombreux droits, à envisager même pour ces trois départements français un statut nouveau, une sorte d'autonomie interne : l'expression était à la mode depuis qu'Edgar Faure avait accordé ce statut à la Tunisie, à savoir « *l'indépendance dans l'interdépendance* ».

Accueillis dans une indifférence à peu près totale par une population de longue date très mal informée des réalités d'Afrique du Nord, les « *événements d'Algérie* », comme on disait alors, n'ont acquis une certaine importance dans l'opinion qu'à partir de l'année 1956, l'année des pouvoirs spéciaux, de l'envoi du contingent et de l'expédition de Suez. Décruée toute relative d'une indifférence qui persista longtemps, mais qui ne doit pas masquer une lassitude croissante, perceptible à partir de 1957, à l'égard d'une guerre dont les dirigeants avaient promis qu'elle serait courte.

« Si l'expédition de Suez fut réellement populaire, la guerre d'Algérie ne le fut jamais. La longue séparation qu'instaure pour beaucoup de familles le départ de près de 400 000 soldats pour un service de plus de deux ans, une certaine sensibilisation aux campagnes menées contre la torture et, à coup sûr, une inquiétude croissante devant l'alourdissement des charges budgétaires et fiscales qu'imposent les opérations militaires, sont à l'origine de cette relative désaffection » ⁶⁶.

Mais, « *si les ultras de l'Algérie française et les partisans de la guerre totale sont rares, une grande partie de l'opinion n'est nullement acquise à une sécession de l'Algérie qui heurte une certaine conception, complaisamment exploitée, de la grandeur nationale* » ^{67 68}.

Pour Jacques Duquesne, « *il convient de tirer trois conclusions sur l'évolution de l'opinion entre 1956 et 1958. En premier lieu, dans leur majorité, les Français ne contestaient pas la nécessité de cette guerre : ils souhaitaient que l'Algérie, sous une forme ou l'autre, restât liée à la France ; ils ressentaient une certaine solidarité avec les Européens d'Algérie. Ils considéraient le FLN comme un agresseur. Ils étaient tout autant hostiles à l'intégration complète. Une forte minorité accepta même, dans un premier temps, l'idée de l'indépendance* » ⁶⁹.

⁶⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.149.

⁶⁷ L'idée jamais prouvée, mais à coup sûr démentie, selon laquelle la perte de l'Algérie ramènerait la France au rang d'une puissance de troisième ordre est l'une des plus ressassées et, partant, des plus répandues à l'époque.

⁶⁸ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.150.

⁶⁹ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.172.

Enfin, « les Français souhaitent ardemment le rétablissement de la paix. Mais ils jugeaient le FLN trop intransigeant. Seule une petite minorité allait lui accorder un concours actif dans des réseaux clandestins. Apathique et hésitante dans son ensemble, l'opinion se situe quelque part entre le refus de la prolongation d'une guerre coûteuse et celui d'une sécession jugée déshonorante » ⁷⁰.

De son côté, Guy Pervillé, après avoir rappelé les reproches portés à l'encontre de Guy Mollet d'avoir « trahi la volonté de paix des Français en suscitant une vague de chauvinisme – le « national-molletisme – qui aurait retourné l'opinion publique métropolitaine », relève le fait que « les sondages publiés par l'IFOP démentent cette idée. L'opinion publique française a été profondément troublée de découvrir la gravité du problème algérien. Les partisans du maintien du statut de départements français ont culminé à 49% en février 1956, et n'ont fait que diminuer ensuite. Les mesures militaires du printemps 1956 ont été assez mal accueillies – 48% contre l'envoi du contingent en Algérie, 49% contre le rappel des disponibles. Dès juillet 1956, une majorité relative de 45% - contre 23% - préférerait la négociation de l'indépendance avec les « rebelles » au rétablissement de l'ordre par la force. La relative popularité de l'expédition de Suez – 44% pour, 37% contre – pouvait s'expliquer par l'espoir d'abrégier la guerre » ⁷¹.

Dès juillet 1957, « 53% des métropolitains souhaitent un cessez-le-feu avec le FLN et 52% une sorte d'État algérien (autonome ou indépendant). En septembre 1957, les partisans de l'Algérie départements français (36%) étaient moins nombreux que ceux des « liens moins étroits » (40%), et ceux de l'intégration pure et simple à la métropole (17%) moins nombreux que ceux de l'indépendance (23%). L'opinion métropole restait divisée, mais elle aspirait à une solution de compromis pour mettre fin à la guerre » ⁷².

§ 2 - LES MILITAIRES FACE AU CONFLIT ALGÉRIEN

Officiellement, la France n'est pas en guerre. L'Algérie étant territoire français et un État ne faisant pas la guerre à lui-même, la tâche de l'armée est théoriquement préventive et réparatrice. Il lui appartient de ramener la paix, d'assurer une tâche de « pacification ». Cette tâche est « d'autant plus nécessaire que la rébellion armée n'est apparemment le fait que d'une poignée d'irréductibles et que la violence qu'elle exerce a pris la forme d'un terrorisme

⁷⁰ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.150.

⁷¹ Guy Pervillé, *op. cit.*, p.56-57.

⁷² *Op. cit.*, p.62-63.

*particulièrement odieux dont les musulmans sont, du reste, bien plus victimes que les Européens. Dans cette tâche, l'Armée va s'engager avec une conviction profonde et une détermination qui la rendra peu regardante sur le choix des moyens. Encouragée par un pouvoir civil qui, surtout depuis la mise en place des pouvoirs spéciaux, s'est à peu près totalement déchargé sur elle de ses responsabilités, la grande muette va faire de l'Algérie une affaire personnelle »*⁷³.

*À ce sujet, « bien des considérations, et certaines fort estimables, entrent dans ce choix. La défaite de 1940, relayée par le désastre de Diên Biên Phu⁷⁴ et la frustration de Suez, ont laissé un goût amer. Tous les cadres de l'armée française partagent plus ou moins la mauvaise conscience d'une longue série d'échecs que les victoires, forcément modestes, de la France libre et les combats, plus politiques, de la Libération n'ont réussi à effacer totalement. L'Armée⁷⁵ entend bien cette fois-ci faire ses preuves en conservant l'Algérie à la France »*⁷⁶.

Forts de leur expérience indochinoise et, parfois, de la lecture des écrits de Mao Tsé Toung et du général Giap, impressionnés aussi par l'appui diplomatique et matériel que le FLN trouve dans les pays de l'Est, « certains officiers ne veulent voir dans la rébellion qu'une guerre subversive fomentée par le communisme international. À l'heure de la parité atomique qui oblige les super-puissances à la détente et, à terme, à la coexistence pacifique, Moscou et Pékin recourent à une stratégie enveloppante visant à rompre l'équilibre des blocs par la prolifération des foyers révolutionnaires. »

Il s'agit de « défendre un bastion stratégique essentiel du monde libre face à la subversion communiste. Il va de soi qu'une telle analyse procède d'une vision grossièrement manichéenne du monde et ignore tout ce que le nationalisme islamique peut avoir d'irréductiblement hostile au marxisme. Elle a néanmoins acquis la valeur d'un dogme intangible, depuis les plus hautes sphères militaires où elle est née⁷⁷ jusqu'aux mess les plus reculés », relève Bernard Droz⁷⁸.

⁷³ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.134-135.

⁷⁴ La guerre d'Indochine, d'abord ignoré des Français, puis vite impopulaire, allait user les meilleures forces de l'armée : 92 000 morts dont 1 900 officiers. « Une promotion entière d'élèves de Saint-Cyr, disait-on, mourait chaque année dans les rizières et la jungle », rappelle Jacques Duquesne. (*op. cit.*, p.173)

⁷⁵ Ce que l'on appelle d'ordinaire l'Armée, c'est-à-dire les professionnels – officiers, sous-officiers et soldats « engagés » - balance alors entre le rêve, la lassitude et l'humiliation.

⁷⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.134-135.

⁷⁷ En particulier le général de l'Armée de l'Air Chassin et le colonel de l'Armée de Terre Lacheroy, dont les articles parus dans la *Revue militaire d'information*, et dans la *Revue de la Défense nationale* font autorité.

⁷⁸ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.135-136.

D'autres enfin combinent à ces spéculations une haine tenace à l'égard de la République. Dénonçant la déliquescence d'un État démocratique livré à la surenchère des partis et prêts à tous les abandons, certains officiers, qu'ils soient de tradition gaulliste ou pétainiste, voient avant tout dans l'Algérie « *le dernier banc d'essai de la vitalité française* » ⁷⁹, et appellent de leurs vœux le pouvoir autoritaire qui saura balayer la gabegie politicienne et régénérer la nation.

Or, avec l'envoi du contingent, le pays s'engageait ferme, la population se sentirait liée. Pour la première fois depuis longtemps, aux hommes dont le métier est de combattre allaient pouvoir s'associer des jeunes Français de tous bords, de plus en plus nombreux à partir de 1956.

« L'Algérie constituait presque une chance. Il s'agissait pour l'Armée de laver la suite des humiliations endurées depuis 1940, de se retrouver elle-même, réunie pour une grande tâche, de donner aussi un moral nouveau à la nation. Car l'Armée ne peut se défaire d'un certain messianisme, elle est tentée de considérer que le métier des armes, les sacrifices qu'il implique, les risques qu'il entraîne, la discipline qu'il exige, font d'elle un corps « pur », chargé de protéger de lui-même un pays quelque peu « impur », selon l'expression de Jacques Duquesne ⁸⁰.

« Cette « guerre », pensaient les meilleurs ou les plus idéologues des militaires, permettrait de refaire l'unité de la nation. L'occasion était belle puisqu'il s'agissait de défendre le territoire national, ce qui ne peut soulever de contestations entre Français. Car ce conflit, à leurs yeux, n'était pas une guerre coloniale contre un peuple en lutte pour son indépendance. Leurs adversaires n'étaient, pensaient-ils, qu'une minorité de nationalistes ou d'aventuriers, instruments inconscients ou au contraire très avertis d'une entreprise de subversion communiste qui voulait détruire le pays. Le mouvement nationaliste algérien, façade ou complice, s'écroulerait très vite, si par impossible il obtenait l'indépendance, pour laisser la place aux « hommes de Moscou. Raisonnant en termes de stratégie mondiale, bien des officiers traçaient sur la carte du monde une flèche rouge qui, partant de Russie et traversant le Moyen-Orient, visait à atteindre Casablanca et l'Atlantique en tournant l'Europe par le sud » ⁸¹.

⁷⁹ Déclaration du maréchal Juin le 4 mars 1956.

⁸⁰ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.180-181.

⁸¹ *Ibid*

Des jeunes officiers qui s'exprimaient dans le bulletin *Messages des forces armées* se firent l'écho de leur état d'esprit. En octobre 1957, une nouvelle crise ministérielle ayant éclaté à Paris – (la chute du gouvernement Bourgès-Maunoury) – ils écrivaient : « *Consciente de l'importance fondamentale de sa mission algérienne, l'armée s'interroge avec angoisse sur les possibilités qui lui seront laissées de le remplir [...]. Jusqu'où donc conduira le pourrissement de notre situation intérieure ? Jusqu'au liquidateur assurant la tranquillité des médiocres ? Ou jusqu'aux troubles sanglants qui exigeront les rappels de troupes en métropole ? Quoi qu'il en soit et redoutant que rien de positif ne puisse à l'heure actuelle, et pour longtemps sans doute encore venir de Paris, l'armée est acculée à trouver seule les chemins de la victoire totale, et non seulement de la victoire militaire à sa portée maintenant* »⁸².

Pour Jacques Duquesne, « *aucun élément sérieux ne permettait alors de valider l'hypothèse de « troubles sanglants » en métropole* ». Les militaires se faisaient « *une fausse image de la réalité du pays. À moins qu'ils ne fussent intoxiqués par des informations de la droite la plus dure, ou des hommes qui, constatant l'affaiblissement du régime, préparaient le retour au pouvoir de général de Gaulle* ».

Ainsi, le sénateur Michel Debré « *encourageait presque explicitement à la révolte. En témoigne cet article que le futur Premier ministre du général de Gaulle adressa alors au journal L'Écho d'Alger en date du 6 décembre 1957* :

« *Que les Algériens sachent qu'il est à Paris des hommes qui ne séparent point la cause de l'Algérie et celle de la France - que n'effraient ni les menaces de rébellion, ni celles de Washington, ni celles de Londres – et qui, pour un destin commun qui est celui de la patrie, ne transigeront pas* ».

« *Que les Algériens sachent que l'abandon de la souveraineté française en Algérie est un acte illégitime – c'est-à-dire qu'il met ceux qui le commettent et qui s'en rendent complices hors la loi et ceux qui s'y opposent, quel que soit le moyen employé,⁸³ en état de légitime défense* »⁸⁴.

Déjà, « *le 16 janvier 1957, à 19 heures, une explosion, causée par un tir de bazooka, secouait l'immeuble de la X^e région militaire, tuant le commandant Rodier, chef de cabinet du général Salan. Ce dernier, qui était évidemment visé, rendait alors visite à Robert Lacoste. Il était*

⁸² Cité et souligné par Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.182-183.

⁸³ Souligné par nous.

⁸⁴ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.183-184.

soupçonné, par des ultras de l'Algérie française, d'être trop lié au système politique détesté par eux. L'enquête révéla sans peine l'identité des artisans matériels de cet assassinat, mais elle s'arrêta prudemment au seuil des complicités politiques et militaires », selon l'historien Bernard Droz ⁸⁵.

⁸⁵ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.98.

SECTION II : LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE AU MAGHREB

Dès le 1^{er} novembre 1954, l'émetteur égyptien de « *La voix des Arabes* » avait proclamé son soutien à la lutte des rebelles d'Algérie :

« [...] L'Algérie a engagé aujourd'hui une lutte grandiose pour la liberté, l'arabisme et l'Islam. L'Algérie a prouvé aujourd'hui qu'elle est la forteresse de l'arabisme africain et la citadelle des héros des pays du Maghreb. L'Algérie a repris son héroïque et glorieuse lutte pour la cause de la liberté, de l'arabisme et de l'Islam ». Et le 3 novembre, le même émetteur déclarait : « Le cœur de chaque algérien est rempli de haine des Français qui lui ont ôté sa liberté et bafoué son honneur. Chaque Algérien est résolu à sacrifier son sang et sa vie pour élever l'étendard de son pays sur les corps des Français »⁸⁶.

§ 1 - LE FLN À LA RECHERCHE D'UNE RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE

I- Les premières relations avec les organisations internationales

Pour l'historien Philippe Tripier, « il était dans la nature de la rébellion algérienne de prendre place dans l'affrontement des grands courants qui travaillaient le monde à l'époque où elle éclatait. Son affirmation nationaliste l'apparentait formellement au mouvement de « libération des peuples » qui caractérisait l'après-guerre ». La géographie lui faisait une vocation de participer au regroupement revendicatif « *Afro-Asiatique* » inauguré à Bandoeng. Son idéologie marquée la situait d'emblée dans le contexte de la lutte Est et Ouest, - en opposition avec l'appartenance de l'Algérie à la France et son inclusion dans le domaine de l'OTAN -. Enfin la fraternité arabe, comme la solidarité maghrébine, allaient de soi »⁸⁷.

C'est à titre d'observateurs que des membres dirigeants du FLN vont participer en avril 1955 à la conférence de Bandoeng. Ils y obtiennent, avec les délégués marocains et tunisiens, la condamnation de la politique française en Afrique du Nord.

⁸⁶ Bernard Michal, *Le destin tragique de l'Algérie française*, op. cit., p.220.

⁸⁷ Philippe Tripier, op. cit., p.210.

« *Même si celle-ci n'a pas de grand retentissement en Algérie, le FLN a fait à Bandoeng plus qu'acte de présence : il a obtenu du Tiers Monde la reconnaissance de sa représentativité et de légitimité de son combat* »^{88 89}.

Ce premier succès diplomatique va trouver son prolongement à l'ONU, à l'occasion de la dixième session de l'Assemblée générale qui s'ouvre à New York en septembre 1955. Le groupe des pays afro-asiatique décide l'inscription du problème algérien à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Mais, s'appuyant sur la Charte qui interdit à l'ONU de s'ingérer dans les affaires intérieures des États, la délégation française conduite par Antoine Pinay – ministre des Affaires étrangères du gouvernement Edgar Faure - quitte la salle des séances et ordonne le retrait de la France de toutes les commissions spécialisées.

« *Pour sortir de l'impasse, la commission de l'ONU recommande le dessaisissement de la question litigieuse. L'Assemblée y accède le 25 novembre, mais pour des raisons d'opportunité et sans se déjuger sur le fond. L'internationalisation du problème algérien est en marche* »⁹⁰.

À partir de 1956, le FLN va bénéficier au sein de l'ONU d'un appui sans faille du bloc afro-asiatique, du soutien plus discret de l'Union soviétique⁹¹ et d'un dégel des positions américaines.

Par ailleurs, au Congrès de la Soummam⁹², en août 1956, les dirigeants du FLN affichent toute l'importance à mettre les données internationales au service de leur lutte : la « *Plate-forme Politique* » en témoigne par maints passages épars en ses nombreux chapitres. Ce document analyse tout d'abord les facteurs favorables apparus sur la scène internationale. Il en retient notamment les aspects juridiques :

« - *La presse mondiale, notamment la presse américaine [...] exige du colonialisme français la reconnaissance solennelle du droit du peuple algérien à disposer librement de son sort.* »

⁸⁸ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.84.

⁸⁹ À la rencontre de Brioni en Yougoslavie, qui réunit pour la première fois, le 18 juillet 1956, les trois Grands du non-alignement – Tito, Nehru et Nasser -, il obtient une condamnation de la politique française et une confirmation du droit de l'Algérie à l'indépendance.

⁹⁰ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.85.

⁹¹ Ce n'est qu'en octobre 1960 que le GPRA fut reconnu par Moscou, et seulement *de facto*. L'aide militaire au FLN n'est venu principalement que de la Tchécoslovaquie.

⁹² « *Le Congrès de la Soummam, tenu en Kabylie le 20 août 1956, institua deux organismes à la tête du FLN : le CNRA – Conseil national de la Révolution Algérienne – et le CCE – le Comité de Coordination et d'Exécution. « Le CNRA, assemblée délibérante, est dépositaire de la souveraineté nationale. Il est donc la plus haute instance et détient tous les pouvoirs. Il doit siéger à raison d'une session par an. Le CCE est l'exécutif du FLN. Il est investi par le CNRA, devant lequel il est responsable. Il applique la politique définie par le CNRA. Il siège en Algérie* ». (Philippe Tripier, *op. cit.*, p.119)

« - La lutte engagée par l'ALN [...] a sorti le problème algérien du cadre français dans lequel l'impérialisme l'a tenu jusqu'alors prisonnier. »

« - La conférence de Bandoeng, et surtout la 10e session de l'ONU, ont eu particulièrement le mérite historique de détruire la fiction juridique de « l'Algérie française »⁹³.

La question algérienne est à nouveau mise à l'ordre du jour de la onzième session de l'Assemblée générale le 16 novembre 1956. « Christian Pineau a bien tenté, comme Antoine Pinay l'année précédente, de faire valoir l'incompétence de l'ONU, mais s'est heurté au refus catégorique de Foster Dulles. Le ministre français doit donc assouplir sa tactique et accepter le vote d'une motion de compromis, du reste suffisamment vague pour satisfaire tout le monde »⁹⁴.

C'est un demi-succès pour le FLN qui est parvenu à faire admettre la compétence de l'ONU sur la question algérienne, mais qui n'a pas réussi à faire passer le texte, infiniment plus dur pour la France, du groupe afro-asiatique.

II- Le FLN met l'accent pour internationaliser le conflit

À la suite des échecs rencontrés sur le plan militaire à partir de l'hiver 1957-1958⁹⁵, mais aussi des espoirs déçus dans les débats à l'ONU, le FLN va lancer une « offensive sur le monde extérieur. S'il le faut et si l'on peut, on impliquera les puissances dans l'engrenage de la guerre. La scène internationale est choisie comme un second théâtre d'opérations. L'objectif, à terme, est d'y promouvoir l'Algérie insurgée au rang des Nations et le FLN au rang d'État. Pour y parvenir, la voie que le Comité de coordination et d'exécution (CCE) tient pour la meilleure consiste à provoquer si possible une internationalisation du conflit au bénéfice du FLN »⁹⁶. À ce sujet, le CCE avance deux idées : « celle qu'une sympathie affichée envers les puissances communistes et les États neutralistes conduirait ses alliés atlantiques à faire pression sur la France dans le sens d'un compromis ; et celle que la solidarité maghrébine, étant inscrite dans la nature des choses, désignait le Maroc et la Tunisie – depuis peu États souverains⁹⁷ – pour jouer un rôle privilégié dans une possible internationalisation de l'affaire algérienne »⁹⁸.

⁹³ Cité par Philippe Tripier, *op. cit.*, p.212.

⁹⁴ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.112.

⁹⁵ Sujet abordé dans le chapitre II suivant.

⁹⁶ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.215.

⁹⁷ Le 2 mars 1955 pour le Maroc et le 20 mars 1956 pour la Tunisie... mais au sein d'une « indépendance dans l'interdépendance » vis-à-vis de la France.

⁹⁸ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.215-216.

Une reconnaissance du FLN comme acteur représentatif va être acquise le 26 décembre 1957 à l'occasion d'une nouvelle conférence des « *peuples afro-asiatiques* » tenue au Caire à l'invitation du colonel Nasser ⁹⁹. L'URSS et la République populaire de Chine participèrent au congrès ainsi que le FLN. Celui-ci y siège à part entière, et non à titre d'observateur comme à Bandoeng, et son délégué y fait voter une résolution condamnant la guerre coloniale imposée au peuple algérien.

Pour Philippe Tripier, « *les deux vedettes de la conférence furent les délégations soviétiques et algérienne : la première, par son importance et son activité, imposa aux débats un ton agressivement anti-occidental et inspira les décisions finales ; la seconde, entourée de l'auréole de la lutte, connut un succès exaltant. Au terme de la session un « Comité de Solidarité des Peuples d'Afrique et d'Asie » fut institué, dont un siège de vice-président fut attribué à l'URSS et l'autre au FLN. Le Secrétariat Permanent dudit Comité s'établit au Caire avec mission d'assurer l'exécution des décisions prises* » ¹⁰⁰.

Ainsi, le FLN se trouvait pour la première fois et comme par anticipation traité sur un pied d'égalité par des États souverains. Comme ses alliés arabes, il paraissait s'inféoder à l'orbite soviétique et défiait l'Occident. Avec les peuples africains et asiatiques, il nouait des liens organiques prometteurs d'une aide matérielle et tout au moins d'un soutien diplomatique coordonné. Mais c'est surtout sur une interaction nord-africaine que les dirigeants du FLN vont porter leurs efforts et fonder leurs espoirs. Le Maghreb offrait en effet un terrain particulièrement favorable à l'internationalisation souhaitée de l'affaire algérienne. En effet, « *la solidarité la plus active se trouve naturellement chez ses deux partenaires du Maghreb. La guerre d'Algérie a ravivé le mythe d'une unité nord-africaine fondée sur l'unité géographique, les parentés ethniques et les affinités culturelles* » ¹⁰¹.

III- Les relations du FLN avec les États-Unis

Pour l'historien américain Irwin Wall, « *l'un des problèmes auxquels la guerre d'Algérie exposait Washington était de savoir comment traiter la présence de la rébellion sur le territoire américain. Malgré les protestations régulières de Paris, les contacts non-officiels et gênés que les Américains*

⁹⁹ Rappelons qu'à cette période Nasser, au zénith de son pouvoir, est en train de créer la « *République arabe unie* » (RAU).

¹⁰⁰ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.216.

¹⁰¹ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.114.

avaient établis dès le départ avec la direction du FLN ne furent jamais rompus. Même après que la FLN eut massacré les 300 habitants du village de Melouza¹⁰² qu'il accusait d'héberger des partisans de Messali Hadj, Washington ne modifia pas son attitude »¹⁰³.

Le problème se compliqua du fait que le FLN se proposait d'ouvrir un bureau à Washington en plus de celui de New York, où il travaillait en liaison avec l'ONU.

« Le message que les rebelles faisaient passer aux Américains dans leurs conversations avec eux était rassurant sur deux points, pour Washington : d'une part, le communisme n'avait aucun attrait pour eux et, d'autre part, une Algérie indépendante n'entrerait pas dans l'orbite du panarabisme radical de Nasser »¹⁰⁴.

§ 2 - LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS ARABES DU MAGHREB

I- Rappels historiques

Bernard Droz rappelle *« la création au Caire, en janvier 1948, d'un Comité de la libération du Maghreb placé sous l'égide du prestigieux Abd el-Krim¹⁰⁵, mais dont l'activité fut au demeurant réduite. Une relance de la solidarité maghrébine intervient dans les années 1953-1954 par l'étroite interaction des événements d'Afrique du Nord. La fièvre nationaliste qui s'est emparée des protectorats a indéniablement encouragé le déclenchement de la rébellion algérienne, tout comme la prolongation de la guerre d'Algérie a accéléré leur accession à l'indépendance en mars 1956 »¹⁰⁶.*

Mais cette conviction d'appartenance à une communauté d'intérêts se double d'autres considérations. Ainsi, en faisant droit aux revendications du FLN, Mohammed V et Bourguiba¹⁰⁷ cherchaient aussi à donner des gages à leur opposition de gauche et à consolider par là un pouvoir qui n'était pas indiscuté¹⁰⁸.

¹⁰² Massacre commis le 28 mai 1957.

¹⁰³ Irwin Wall, *op. cit.*, p.129-130.

¹⁰⁴ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.114.

¹⁰⁵ Leader des rebelles dans la « guerre du Rif » au Maroc dans les années 20.

¹⁰⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.115.

¹⁰⁷ Habib Bourguiba avait un adversaire au sein du Néo-Destour : Salah Ben Youssef, un pro-nassérien.

¹⁰⁸ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.115.

En outre, l'aide active du Maroc et de la Tunisie au mouvement de libération nationale algérien leur conférait, « *la stature internationale qui leur manquait, ainsi qu'une position flatteuse dans le monde arabe* »¹⁰⁹.

Elle impliquait aussi un droit de regard discret sur l'évolution politique du FLN dont Bourguiba, beaucoup plus exposé que le souverain marocain, redoutait qu'elle n'inclinât dans le sens d'un nassérisme trop prononcé, sous l'influence des partisans de Ben Youssef. Enfin, à Tunis, comme à Rabat, on s'intéressait à un éventuel partage du Sahara. Au reste, la sollicitude des deux jeunes Etats ne fut pas exempte de tensions. En effet, Bernard Droz relève que « *le FLN était un allié exigeant que sa position d'obligé rendait volontiers cassant. Sa prétention à contrôler les Algériens installés ou réfugiés au Maroc et en Tunisie, les règlements de comptes qui s'y déroulèrent, la morgue des soldats de l'ALN, donnèrent plus d'une fois l'impression qu'il se comportait en pays conquis. Des incidents de nature politique ou militaire éclatèrent à plusieurs reprises* »¹¹⁰.

Cela étant, la solidarité maghrébine ne fut pas un vain mot. En effet, outre l'accueil des dirigeants du FLN et de leurs services administratifs, l'entretien des réfugiés affluant d'Algérie pour échapper aux déplacements de populations, outre une aide financière et les facilités offertes à la diffusion de la propagande, les deux États se sont astreints à une véritable co-belligérance de fait. C'est par le Maroc et la Tunisie que transitaient les armes étrangères à destination de l'ALN et celle-ci disposait, à proximité des frontières, de bases de repli et de camps d'entraînement

Par ailleurs, pour accélérer l'amorce d'une solution négociée, Mohammed V et Bourguiba proposèrent d'intégrer l'indépendance algérienne dans le cadre d'une union maghrébine étroitement liée à la France. « *Ce projet, qui présentait le double avantage d'éloigner le FLN de l'Égypte et d'offrir à la France l'esquisse d'une solution confédérale acceptable, fut soulevé à deux reprises : à Rabat en octobre 1956 à la veille de la Conférence de Tunis*¹¹¹, *et en avril 1958 à la conférence tripartite de Tanger*¹¹² »

¹¹³. Dans les deux cas le projet échoua.

¹⁰⁹ *Ibid*

¹¹⁰ *Ibid*

¹¹¹ C'est en se rendant à cette Conférence, le 22 octobre 1956, que la délégation du FLN au départ du Maroc fut interceptée dans l'avion qui la transportait.

¹¹² C'est, après la démission du gouvernement Félix Gaillard, une des conséquences du raid sur Sakiet Sidi Youssef.

¹¹³ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.116.

II- L'implication du Maroc et de la Tunisie dans le conflit algérien

Pour Philippe Tripier *« les deux États ont spéculé sur l'indépendance à venir de leur voisine algérienne. La politique française les y a incité. La facilité avec laquelle les deux Protectorats avaient arraché leur indépendance à la puissance de tutelle les portait à prévoir pour l'Algérie un dénouement analogue. L'ambiguïté et les contradictions de la politique française à l'égard de la rébellion algérienne, les tractations de la IV^e République avec le FLN qui encourageaient celui-ci à persévérer dans sa lutte, ne pouvaient que confirmer de même le Maroc et la Tunisie dans leurs présomptions en faveur d'un succès final du Front »*¹¹⁴.

C'est pourquoi les gouvernements de Tunis et de Rabat ont cru avantageux d'assumer à bon compte un rôle dans l'accession de l'Algérie à l'indépendance, en favorisant délibérément l'action rebelle. C'était faire droit à la communauté idéologique entre le FLN et les partis frères : Istiqlal au Maroc et Néo-Destour en Tunisie. C'était, pour obvier aux nombreuses difficultés intérieures dans l'un et l'autre pays, se donner un moyen de diversion facile vis-à-vis de leurs opinions publiques respectives. C'était accéder à une position flatteuse au sein du monde arabe, voire afro-asiatique. C'était vis-à-vis de la France faire figure d'intermédiaires autorisés et obtenir de celle-ci les ménagements qu'un tel rôle comporte. C'était donc se mettre en position d'intervenir, le jour venu, dans le règlement du conflit et participer par conséquent à l'édification éventuelle du futur Maghreb.

C'est ainsi que les deux États – principalement la Tunisie - en sont venus à pratiquer, au profit du FLN et de son Armée de Libération Nationale (ALN) une certaine co-belligérance de fait. Non seulement l'asile politique, le parrainage diplomatique, la diffusion de la propagande par la presse et la radio, les facilités d'ordre économique, financier, administratif étaient largement consentis à l'organisation algérienne insurgée contre la France, mais la collaboration s'exerçait dans le domaine proprement militaire. *« Initialement, des armes avaient été cédées à l'ALN à titre officieux ; puis leur importation de l'étranger par les soins du FLN et leur transport à travers les deux pays étaient entrés dans les mœurs. Leur emmagasinage dans des dépôts fixes avait pris ensuite un caractère officiel »*¹¹⁵, avec, notamment, en Tunisie, la participation de la Garde nationale.

¹¹⁴ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.218-219.

¹¹⁵ *Op. cit.*, p.219.

Ces deux États représentent donc, pour le FLN, les bases-arrières de l'ALN. Mais encore faut-il que la frontière avec l'Algérie soit, pour les rebelles la plus « poreuse » possible ! Il est en effet vital pour les *katibas* opérant, difficilement, sur le terrain, d'être renforcées en *fella-gas* et alimentées en munitions.

En conséquence, pour la France cette situation va la contraindre, à partir de la mi-1956, de sécuriser au maximum les zones frontalières. Les dispositions retenues vont comporter, outre la mise en place de renforts terrestres et aériens dans ces zones, l'installation au sol de clôtures et d'équipements de détection. En outre, « *ces camps jouissant de l'invulnérabilité que procure le droit international à quiconque se met à l'abri d'une frontière, étaient devenus les bases opérationnelles à partir desquelles l'ALN* ¹¹⁶ *lançait des attaques contre les populations ou les forces françaises stationnées en Algérie, et vers lesquelles la troupe rebelle se repliait en cas de difficulté, sous la protection des armes marocaines ou tunisiennes* » ¹¹⁷. Cette situation était rendue d'autant plus complexe et préoccupante que la France occupait – en vertu des conventions bilatérales – des bases militaires au Maroc comme en Tunisie ¹¹⁸.

Selon l'historien Philippe Tripier, « *quant au risque de se faire, à ce jeu, entraîner dans la guerre, le Maroc et la Tunisie le prenait délibérément parce que, en définitive, ils voyaient clairement les avantages de leur politique algérienne tandis qu'ils ne croyaient guère – depuis Suez surtout – à la possibilité d'un retour offensif de la France contre leur territoire sans une immédiate intervention internationale, laquelle n'eut pas manqué de favoriser leurs desseins* » ¹¹⁹.

De son côté, pour le FLN « *il s'agissait d'impliquer le Maroc et la Tunisie dans la guerre ; les laisser s'installer dans la paix eût été, du point de vue rebelle, improductif. Davantage engagés et compromis au contraire, les deux États prendraient parti nécessairement en faveur des buts de guerre du FLN. Bien mieux, la France et le monde se convaincraient de la sorte que la question algérienne ne pouvait se circonscrire à l'Algérie seule. Dès lors que le conflit menacerait de déborder les frontières et de s'étendre au Maghreb, le problème posé par la rébellion ne pourrait demeurer purement français : il deviendrait une affaire internationale* » ¹²⁰.

¹¹⁶ L'ALN extérieure comptait en mai 1958 plus de 8 000 hommes, dont 7 000 en Tunisie.

¹¹⁷ Philippe Tripier, *op. cit.* p.220.

¹¹⁸ En mai 1958 la situation était la suivante : « *les effectifs français sous l'effort acharné déployé surtout par le gouvernement tunisien depuis 1956 en vue de leur évacuation avaient été sensiblement comprimés : en Tunisie, de 38 à 22 000 hommes (des trois armées) ; au Maroc, de 87 à 57 000 hommes.*

¹¹⁹ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.222.

¹²⁰ *Op. cit.*, p.223.

Aussi, la Tunisie ¹²¹ et le FLN allaient ensemble faire déboucher le conflit algérien dans le champ des affaires internationales.

§ 3 - LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA TUNISIE

I- Rappels du processus de retrait du protectorat

A-Le discours de Carthage du 31 juillet 1954

Dès son retour à Paris, après le débat sur les accords de Genève, Pierre Mendès France avait décidé de mettre en œuvre la politique qu'il avait définie dans son premier discours d'investiture du 3 juin 1953 ¹²² et qu'il a rappelée le 17 juin 1954. Il s'agissait, dans le cadre du traité de protectorat, d'accorder à la Tunisie l'autonomie interne dont l'exercice serait défini, en même temps que la garantie des intérêts de la France et des Français, par des conventions négociées entre les deux pays.

Le 31 juillet 1954, Pierre Mendès France se rend à Tunis pour informer officiellement le bey des intentions du gouvernement français. Dans son discours adressé au chef de l'État tunisien, le président du Conseil français lui expose « *les propositions du gouvernement français à l'égard des problèmes que posent les relations entre nos pays et nos peuples* ». Il lui déclare que « *l'autonomie interne de l'État tunisien est reconnue et proclamée sans arrière-pensée [...]. Le degré d'évolution auquel est parvenu le peuple tunisien [...] et la valeur remarquable de ses élites justifient que le peuple soit appelé à gérer lui-même ses propres affaires* », il précise que « *c'est pourquoi nous sommes prêts à transférer à des personnes et à des institutions tunisiennes l'exercice interne de la souveraineté* » ¹²³.

Toutefois, dans ce discours il ne manque pas de souligner à son interlocuteur que « *la sauvegarde de la paix dans cette région du globe qui est la nôtre exige l'unité de la défense ; de là découle [...] la nécessité d'une commune politique étrangère* », et aussi de rappeler que : « *C'est bien pourquoi vos illustres prédécesseurs ont tenu, comme vous tenez aussi, à ce que la France assure*

¹²¹ La Tunisie s'inquiétait de l'influence croissante exercée sur le FLN par l'Égypte nassérienne, hostile à Bourguiba car jugé pro-américain.

¹²² Il s'agissait de remplacer René Mayer à la présidence du Conseil. En définitive, Pierre Mendès France ne fut pas investi en juin 1953 : c'est Joseph Laniel qui le sera...pour être, à son tour, remplacé par Pierre Mendès France un an plus tard en juin 1954, après le désastre de Diên Biên Phu.

¹²³ Institut Pierre Mendès-France (PMF), *Gouverner c'est choisir, 1954-1955* ; Galimard, Paris, 1986, p.181-186.

*la sécurité de votre pays et ses relations internationales, conformément au traité du Bardo »*¹²⁴. Il précise enfin qu'« aussitôt après la conclusion de nos conventions, l'autonomie interne sera définitivement acquise sans aucune restriction ni limitation que celles qui résulteront de ces conventions elles-mêmes »¹²⁵.

B-Les conventions de juin 1955 et le protocole de mars 1956

Les conventions, annoncées par Pierre Mendès France, seront signées le 3 juin 1955¹²⁶. « Elles confirment l'engagement du discours de Carthage. Il n'y a pas de véritable évolution », relève l'historienne tunisienne Samya El Mechat¹²⁶.

*« La Convention générale organise les pouvoirs publics pendant une période transitoire marquée par la coexistence d'un Haut-Commissaire de France et d'un exécutif tunisien. En vertu de l'autonomie interne, la Tunisie peut se donner, sous réserve d'un respect du bey et de la dynastie, les institutions politiques et administratives de son choix. Elle proclame ainsi la pleine souveraineté interne de l'État tunisien. De fait, le visa résidentiel des décrets beylicaux et les pouvoirs des contrôleurs civils sur l'administration ont disparu dès l'entrée en vigueur des conventions. Le Secrétariat général est supprimé mais le préambule et l'article 3 maintiennent le traité Kassar Saïd, dit Traité du Bardo »*¹²⁷.

Ces conventions sont très vite l'objet de jugements contradictoires. Dès 1956, les dirigeants tunisiens se heurtent à l'opposition entre la souveraineté pleine et entière de l'État et la nécessité prise en compte des intérêts stratégiques, économiques et humains de la France en Tunisie et dans la région.

En effet, en accordant à la Tunisie « l'indépendance dans l'interdépendance organisée », le Protocole du 20 mars 1956 s'inscrit dans le prolongement des conventions de juin 1955. Il prévoit en effet le maintien d'une prééminence française dans les secteurs clefs de la Défense, des Affaires étrangères et de l'ordre public. Cette perspective est inacceptable pour les dirigeants tunisiens.

¹²⁴ Traité signé en 1881. Le mouvement nationaliste s'organise dès 1907 avec le Mouvement des Jeunes Tunisiens et se renforce en 1920 par la création du parti Destour. Ce dernier se divise en 1934 avec la création du Néo-Destour dirigé par Habib Bourguiba. Le terrorisme progressant en 1954, la France promet l'autonomie, puis en 1955 elle permet aux Tunisiens de s'occuper de leurs affaires intérieures.

¹²⁵ Institut Pierre Mendès-France (PMF), *Gouverner c'est choisir, 1954-1955* ; Galimard, Paris, 1986, p.181-186

¹²⁶ Signées par Edgar Faure, le successeur de Pierre Mendès France, Pierre July, T. Ben Ammar et Mongi Slim.

¹²⁶ Samya El Machat, « Les relations franco-tunisiennes de 1956 à 1964. Retour sur une difficile émancipation », *op. cit.*, p.171-172.

¹²⁷ *Ibid*

La surenchère de Salah Ben Youssef, la présence de l'armée française, les difficultés avec l'Égypte de Nasser et la puissance de l'ALN n'autorisent Bourguiba à aucune souplesse dans sa politique envers la France. Pour Samya El Mechat, « *la Tunisie montre bien vite qu'elle a les moyens d'agir et la France à cet égard a mené un combat d'arrière-garde.*

Le processus de décolonisation radicale est bien engagé au cours de cette phase qui voit s'opérer le difficile transfert de compétences. Français et Tunisien passent leur temps à « s'affronter » et à « négocier » à la fois. Il a fallu plus de huit ans et de nombreux échanges de vues et rencontres pour instaurer « sur la base de l'indépendance et de l'égalité » des relations de coopération entre les deux pays » ¹²⁸.

II- Habib Bourguiba à la manœuvre pour sortir de « l'interdépendance »

Bourguiba, président du Conseil depuis le 15 avril 1956, brûle les étapes et n'attend pas longtemps pour remettre en cause la Convention générale. Il crée les ministères des Affaires étrangères et de la Défense dont il assure personnellement la charge.

A-La revendication sur la représentation diplomatique

Le 18 avril 1956, la Direction des services de sécurité passe sous l'autorité du ministre tunisien de l'Intérieur. Quelques jours plus tard – 26 avril -, le président du Conseil tunisien informe « *directement* » les consuls étrangers du désir de son gouvernement de voir établir « *immédiatement* » des missions diplomatiques en Tunisie » ¹²⁹.

Roger Seydoux ¹³⁰ multiplie alors les interventions et les objections auprès des consuls italien et américain. Il s'efforce de convaincre le consul américain Hugues du caractère « *prématuré* » de « *l'élévation en légation ou ambassade de la représentation américaine. L'indépendance de la Tunisie n'a pas encore de consistance réelle. [...]* ».

Mais les États-Unis expriment leur réticence et objectent aux mises en garde insistantes du Quai d'Orsay « *l'obligation d'agir vite afin de ne pas se laisser devancer par les ambassades arabes. Nous souhaitons répondre rapidement à Bourguiba comme nous l'avons fait avec Balafredj.[...]* ». « *Le département d'État soutiendra désormais Bourguiba, qui trouve dans cette*

¹²⁸ *Ibid*

¹²⁹ *Op. cit.*, p.173.

¹³⁰ Roger Seydoux est Haut-commissaire de France en Tunisie en 1955 et 1956.

attitude une nouvelle occasion de faire valoir ses revendications » ¹³¹, en matière de défense et d'affaires extérieures.

En mai 1956, à la veille de ses entretiens avec Guy Mollet, « *Bourguiba propose un échange d'ambassadeurs entre la France et la Tunisie. Le Quai d'Orsay rejette sans ménagement la proposition qui menace « la place particulière et les responsabilités spéciales de la France »*. La proposition rencontre également l'hostilité de Roger Seydoux. Il ne saurait accepter l'idée d'une remise en cause des conventions de 1955 dont « *l'existence constitue pour la France dans les discussions à venir un avantage très sérieux. Il est important pour nous de discuter à partir de textes qui nous sont dans l'ensemble favorables [...]* ». « *À Paris, Bourguiba accepte de ne pas procéder à l'échange d'ambassadeurs avant le débat parlementaire prévu en juin 1956 mais les convergences s'arrêtent là »* ¹³².

La Direction des Affaires marocaines et tunisiennes s'inquiète bien évidemment de la détermination tunisienne qui va aboutir « *à une situation confuse, particulièrement sur le plan diplomatique. Si, malgré notre opposition, la Tunisie noue des relations diplomatiques avec les États étrangers, nous allons à une crise grave et ouverte de nos rapports avec elle [...]* ». Mais nul ne se leurre : « *Nous pouvons uniquement les différer* », ajoute cette note du 7 juin 1956, « *lorsqu'il s'agit de pays alliés [...]. Il est donc nécessaire de trouver immédiatement une solution. Il faut dire à Bourguiba que l'exercice par la Tunisie de ses responsabilités diplomatiques [...] serait une violation du droit international »* ¹³³.

Parallèlement à la poursuite de ses efforts diplomatiques auprès de plusieurs pays – Liban, Turquie, États-Unis – la France menace, rejette solennellement toute idée de « *caducité* » des conventions et exige la signature d'un accord diplomatique « *préalablement à tout échange d'ambassadeurs* », mais les pressions tunisiennes et américaines la contraindront à renoncer à cette exigence. La relation privilégiée qui s'instaure entre la Tunisie et les États-Unis est ressentie avec irritation à Paris. Alain Savary - secrétaire d'État aux Affaires marocaines et tunisiennes - rappelle dans sa note du 7 juin 1956 que « *la Tunisie a accepté d'établir avec la France des rapports d'interdépendance [...]. Pour le succès de cette politique qui intéresse la défense du monde libre [...]* le gouvernement français doit pouvoir compter sur l'entière solidarité des

¹³¹ Samya El Machat, *op.cit.*, p.173.

¹³² *Op. cit.*, p.173-174.

¹³³ *Op. cit.*, p.174.

Etats-Unis »¹³⁴. La désignation de Hugues - le consul américain à Tunis - comme chargé d’Affaires provoque bien évidemment une nouvelle et sérieuse contrariété en France. L’ambassadeur de France proteste auprès de Robert Murphy contre la décision américaine « *prise de manière hâtive [...] et de surcroît à tous les principes de droit international* ». Robert Murphy indique encore une fois l’urgence et l’obligation d’agir vite et, dans un souci d’apaisement, propose « *l’intervention du représentant américain auprès du Premier ministre tunisien pour ouvrir les négociations prévues avec la France* »¹³⁵.

Habib Bourguiba ne se résigne pas à l’inégalité des rapports de force et le débat s’accélère sous la pression des circonstances. Il refuse de conclure « *immédiatement un traité d’alliance ayant un caractère définitif. Il ne veut pas de texte qui puisse lui faire perdre la face, donc de texte qui pourrait limiter sa liberté* », conclut Roger Seydoux. Le dirigeant tunisien propose alors de compléter « *l’Accord sur la représentation diplomatique* » par un échange de lettres entre Guy Mollet et lui-même et un communiqué commun des deux gouvernements.

La manœuvre n’échappe pas à Savary qui place, encore une fois, le débat sur le terrain du droit. Il refuse car « *la combinaison proposée par les Tunisiens pour remplacer la déclaration commune présente un inconvénient, celui de donner un caractère confidentiel aux seuls documents qui auraient une valeur réelle, c’est-à-dire l’échange de lettres. Notre souci est de montrer que le futur traité d’amitié et d’alliance complète en matière de défense et d’affaires extérieures les conventions de 1955, tandis que celles-ci restent valables dans d’autres domaines* ». Nouvelle impasse. Qui va désormais céder ? Sûrement pas Bourguiba¹³⁶.

De son côté, Roger Seydoux, convaincu que le temps est désormais compté, ne veut en aucune manière contrecarrer Bourguiba, qui « *craint de ne plus pouvoir résister à des pressions qui s’exercent contre lui et contre nous [...]. Le facteur « temps » me paraît être un élément essentiel* », conclut-il. « *L’accord sur la représentation diplomatique* » est finalement signé le 15 juin 1956. Il ne s’agit pas d’une convention diplomatique générale mais d’un accord limité à un objet déterminé. Il prévoit que les « *deux pays échangeraient des ambassadeurs qui auraient droit à un titre spécial, celui d’envoyé exceptionnel* ». La France continuera à représenter la Tunisie dans les pays où « *celle-ci le désirera* »¹³⁷.

¹³⁴ *Ibid*

¹³⁵ *Ibid*

¹³⁶ *Op. cit.*, p.174-175.

¹³⁷ *Ibid*

B-Les questions de défense : « la principale pierre d'achoppement »

Comme le souligne Samya El Mechat, « *ce sont évidemment les questions de défense qui ont constitué la principale pierre d'achoppement* ». De ce fait, « *Le gouvernement tunisien entend organiser l'évacuation progressive des troupes françaises avant d'aborder la négociation sur la convention de défense commune* »¹³⁸.

Or, pour la France, « *l'interdépendance doit signifier la défense commune. Mais la défense contre qui ? Le 12 juillet 1956, Christian Pineau définit devant l'Assemblée nationale la mission des troupes françaises en Tunisie et au Maroc : « 1) Couvrir l'Algérie.... 2) Assurer la sécurité des personnes et des biens français résidant dans ces deux pays, jusqu'à ce que l'Afrique du Nord soit entièrement pacifiée... 3) Participer à la défense commune de la Méditerranée* ». Or, aux yeux des Tunisiens et des Marocains, le troisième point est accessoire et le second constitue un refus d'admettre l'indépendance des deux pays », relève Alfred Grosser¹³⁹, qui rajoute que, s'agissant du premier point, « *il a pour effet de transformer ces pays, aux yeux des populations stimulées par la propagande du Caire, du FLN et de Salah Ben Youssef, en alliés de l'armée française qui combat le peuple-frère d'Algérie* ».

Georges Gorse – nommé en 1957 comme premier ambassadeur de France en Tunisie - observe attentivement la politique du gouvernement tunisien qui ne cède pas aux menaces de suspension de l'aide financière, économique et militaire¹⁴⁰. Bourguiba reste toujours ferme, soucieux d'obtenir, avant de négocier, le regroupement des troupes françaises et leur repli sur Bizerte.

Pour se dégager de l'impasse, le gouvernement français renouvelle sa proposition d'allègement et de regroupement des forces françaises « *dans un délai inférieur à deux ans* » dans la zone de Bizerte¹⁴¹.

« *Dans sa réponse, le mois suivant, le gouvernement tunisien fait savoir au gouvernement français l'ampleur de sa réprobation : « L'implantation française actuelle, mise à part Bizerte, ne répond pas à des impératifs de défense du monde libre, mais plus aux exigences d'un dispositif d'occupation* ». La lutte pour l'indépendance totale demeure un souci majeur et le meilleur

¹³⁸ *Ibid*

¹³⁹ Alfred Grosser, *La IV^e République et sa politique extérieure*, Armand Colin, Paris, 1961, p.365.

¹⁴⁰ « *L'illusion, écrira Georges Gorse en juillet 1957, est de croire à la possibilité de lier les problèmes militaires et les problèmes d'aide économique [...] Au risque de compromettre sérieusement l'équilibre du pays, [les Tunisiens] préfèrent se passer de notre assistance, plutôt que de renoncer à réclamer publiquement l'évacuation de nos forces, la région de Bizerte exceptée, ou de donner l'impression qu'ils sacrifient au profit d'avantages financiers la cause du nationalisme algérien* ». (Cité par Samya El Machat, *op. cit.*, p.178-179).

¹⁴¹ En 1957, 23 000 militaires français quitteront la Tunisie.

moyen de couper court aux campagnes du Caire ou d'ailleurs. Le gouvernement tunisien envisage toutefois avec faveur l'organisation de la coopération militaires « *dans le cadre du monde libre* »^{142 143}.

Dès que l'Assemblée Constituante tunisienne aura proclamé, en juillet 1957, la déchéance du bey et porté Habib Bourguiba à la Présidence de la République, « *une épuration sera entreprise qui frappe des hommes dont le crime majeur aura été d'avoir joui de la confiance de l'administration française* »¹⁴⁴.

Au sujet des relations tendues entre la France et la Tunisie, dominées et détériorées par la guerre d'Algérie, Alfred Grosser relève que « *les dirigeants français reprochent à leurs interlocuteurs, surtout Tunisiens, une susceptibilité ombrageuse et une exigence jamais satisfaite, tandis que ceux-ci font grief aux Français de n'avoir pas renoncé entièrement à l'esprit de domination. C'est ainsi que Habib Bourguiba se plaint à un ami français : « Vous avez un génie particulier, vous autres Français, pour donner à tous les mots une signification décalée. Ce que vous appeliez « Protectorat », c'était la « colonisation ». Vous vous complaisiez dans l'administration directe, au point qu'on ne pouvait voir la différence qu'il y avait entre la Tunisie et le Sénégal. Ce que vous avez appelé « l'autonomie interne », je l'ai vite compris, c'était une forme de protectorat, un vrai protectorat, cette fois-ci ; et ce que vous appelé « l'Indépendance », ce n'est rien d'autre que « l'Autonomie interne ». Je ne sais comment je pourrais faire comprendre aux Français que nous sommes vraiment indépendants* »¹⁴⁵.

À partir de l'été 1957, les relations entre les deux pays vont se tendre de plus en plus à cause des accrochages sur le territoire tunisien entre des troupes tunisiennes et des soldats français lancés à la poursuite des fellagas algériens. C'est le début de la « *bataille des frontières* » et de l'internationalisation du conflit algérien. À ces événements viendra s'ajouter, en novembre, une crise ouverte entre la France et les États-Unis sur la fourniture d'armes à la Tunisie.

¹⁴² Bourguiba proposera de considérer les installations militaires de Bizerte comme une base rattachée directement à l'Otan.

¹⁴³ Samya El Machat, *op. cit.*, p.178-179.

¹⁴⁴ Alfred Grosser, *op. cit.*, p.363.

¹⁴⁵ Cité par Alfred Grosser, *op. cit.*, p.363.

SECTION III : LES ÉTATS-UNIS ET LE CONFLIT ALGÉRIEN

§ 1 - RAPPELS DES DIVERGENCES AVEC LA FRANCE

I- Contexte général

Dès le début des « événements » d'Algérie, en novembre 1954, les responsables américains sont convaincus que la France ne pourra pas vaincre la rébellion et que l'Algérie deviendra tôt ou tard indépendante. Outre leur anticolonialisme traditionnel, ils estiment que « *le conflit en Algérie, à la différence de celui de l'Indochine, relève d'une autre catégorie que la guerre froide et donc ne justifie pas un soutien automatique à la politique française. Tout au long de la crise leur politique est dictée par la conviction que la guerre d'Algérie compromet la participation effective de la France à l'OTAN et risque de pousser l'Afrique du Nord dans les bras de Moscou, pas seulement l'Algérie mais aussi le Maroc et la Tunisie sur lesquels compte Washington pour promouvoir un nationalisme arabe anticomuniste* »¹⁴⁶. L'Algérie restera donc centrale dans la relation franco-américaine.

Irwin Wall rappelle que le conflit algérien « *concernait Washington de bien des manières. Il y avait d'abord l'héritage anti-colonial de la politique étrangère américaine. Dulles disait ainsi à l'ambassadeur américain à Paris, Douglas Dillon :*

« Ne nous leurrions pas : l'attitude fondamentale des États-Unis est désagréable aux Français ainsi qu'à d'autres parmi nos alliés ». Par conséquent, il estimait « *irréaliste de s'attendre à de la compréhension et à une confiance mutuelle [avec Paris] s'agissant de l'Afrique du Nord* ».

Mais Washington avait besoin de la France : elle demeurerait le pivot de la stratégie de l'Otan pour la défense de l'Europe ; elle devait fournir le gros des forces terrestres pour le « *bouclier* » de l'Otan, et son accord et sa coopération étaient nécessaires au réarmement allemand péniblement renégocié après le rejet de la CED par les députés en août 1954.

Or, dès janvier 1955, « *l'ambassade craignait que la France puisse refuser de signer les accords Paris-Londres sur le réarmement de l'Allemagne et son intégration dans l'Otan, si certains, à Paris, croyaient que les États-Unis étaient prêts à retirer leur soutien à la présence française en Afrique du Nord* »¹⁴⁷.

¹⁴⁶ Georges-Henri Soutou, préface de l'ouvrage de Irwin Wall, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, op. cit., p.5.

¹⁴⁷ Irwin Wall, op. cit., p.39-40.

Cette position des États-Unis ne fera que se renforcer au fil des années, notamment à la suite de la crise de Suez – avec ses conséquences négatives pour le bloc Occidental - et, surtout, à la suite de la crise internationale ouverte par la France avec le raid aérien en Tunisie sur le village de Sakiet Sidi Youssef.

Tout en étant bien conscient des faiblesses du régime politique français, et du degré d'impopularité grandissant à son égard au sein de l'opinion française, Washington va s'efforcer d'influer sur la politique algérienne de la France afin de satisfaire au mieux les objectifs des États-Unis. Se faisant, les Américains « *se rendaient bien compte que toute tentative pour influencer la politique française en Algérie amèneraient inévitablement les Français à les accuser d'ingérence dans les affaires intérieures* »¹⁴⁸.

Pour l'historien américain Irwin Wall, « *le dilemme fondamental de la politique américaine, s'agissant de l'Algérie, venait de la nécessité où se trouvait les États-Unis de maintenir l'équilibre entre leur alliance avec la France et leur volonté d'utiliser ce qu'il considéraient comme leur héritage anti-colonial pour consolider leurs relations avec le bloc afro-asiatique aux Nations unies et empêcher l'Afrique du Nord, l'Afrique subsaharienne et l'Asie dans son ensemble de tomber sous l'influence soviétique* ».

Pour Washington, « *la France ne pouvait pas gagner : sa politique, estimait Dulles, était caractérisée par la « myopie et le manque de réalisme » et la seule solution, pour l'Algérie, c'était l'autonomie ou l'indépendance.*

Plus la guerre durait et plus on retardait l'indépendance, plus on servait les intérêts du communisme et plus grand était le risque d'un coup d'État d'extrême droite en France même. Aucune solution souhaitable n'étant en vue », disait le secrétaire d'État, *Alger court à la catastrophe* »¹⁴⁹.

De son côté, Paris « *estimait mériter le soutien total des États-Unis, ses alliés, car le FLN était lié au mouvement communiste international. L'abandon de l'Algérie par la France aurait pour résultat la domination communiste sur toute l'Afrique du Nord. Allant plus loin, les Français étaient même convaincus que Washington contribuait à faire durer la guerre, dans la mesure où les rebelles pensaient que « l'Amérique était avec eux* »¹⁵⁰.

¹⁴⁸ *Op. cit.*, p.34.

¹⁴⁹ *Op. cit.*, p.49.

¹⁵⁰ *Op. cit.*, p.50.

Ce « *dialogue de sourd* » était accentué par le fait que les Américains n'avaient jamais compris à quel point le sentiment qu'avait la France d'être une grande puissance était lié à son empire colonial.

II- Rappels de la position des États-Unis sur l'Afrique du Nord

Dans toute l'Afrique du Nord, la Seconde Guerre mondiale avait donné une extraordinaire impulsion au nationalisme arabe : avec le débarquement américain de novembre 1942 au Maroc et en Algérie, et l'occupation qui s'en était suivie, « le « *protecteur* » français était devenu lui-même, aux yeux des musulmans, un protégé et l'autorité exercée par la France s'en était trouvée délégitimée. « *Qui plus est, les Américains n'avaient pas caché leur solidarité anticoloniale* » ¹⁵¹.

Irwin Wall remarque que « *si l'on considère la politique américaine vis-à-vis de l'Afrique du Nord dans sa continuité, durant l'ensemble des années d'après-guerre, on s'aperçoit qu'à quelques nuances près, celle de John Foster Dulles et du président Eisenhower ne fut pas plus indulgente à l'égard du colonialisme français que celle de leurs prédécesseurs, Dean Acheson et le président Truman. Après la guerre, les Américains avaient estimé que le meilleur moyen de garantir la sécurité de l'Afrique du Nord était d'y maintenir la tutelle française, mais ils ne cessèrent de plaider pour une attitude libérale à l'égard des demandes des musulmans. Parallèlement, les Français tendirent à rejeter sur Washington la responsabilité des problèmes grandissants rencontrés dans une Afrique du Nord où ils soupçonnaient les États-Unis de vouloir substituer leur influence à celle de la France* » ^{152 153}.

C'est à la demande insistante de la France que l'Algérie sera incluse, en 1949, dans les zones couvertes par l'OTAN. « *Mais le Congrès américain en avait exclu le Sahara et déclaré que rien dans le traité n'était destiné à faire des États-Unis les alliés du colonialisme français* », relate l'historien américain ¹⁵⁴.

¹⁵¹ *Op. cit.*, p.31-32.

¹⁵² Ainsi, dès les émeutes de Sétif, on voit le cabinet du Résident général rendre les Américains et les Britanniques responsables des désordres.

¹⁵³ Irwin Wall, *op. cit.*, p.32-33.

¹⁵⁴ « *Les États-Unis désirant installer des bases militaires au Maroc, la France leur demanda, en contrepartie, de cesser de s'ingérer dans les affaires de l'Afrique du Nord française. C'est ce qui amena Dulles, contre l'avis des diplomates américains sur place, à ne pas intervenir au moment de la déposition du sultan Mohammed V en 1953. Mais Washington continua à presser la France d'accorder l'autonomie au Maroc, tout en essayant en même temps de modérer les revendications d'indépendance des nationalistes* ». (Irwin Wall, *op. cit.*, p.33-34)

§ 2 - LES CONSÉQUENCES POUR L'OTAN

Très tôt, l'ambassadeur américain en France, Douglas Dillon, avait vu, dans l'Afrique du Nord un abcès caché « *qui pourrait crever avec des effets dévastateurs pour la politique américaine en Europe* ». Le déploiement en Algérie de troupes et du matériel de l'armée française dégarnissait le Rhin et les défenses de l'Otan. Washington s'en alarma, comme le Conseil de l'Alliance nord-atlantique. « *Aucun des pays de l'Otan ne considérerait que la guerre d'Algérie relevait de la « guerre froide* », même si leurs attitudes vis-à-vis de la position française différaient les unes des autres. Les Néerlandais et les Belges tendaient à la soutenir pleinement, les premiers étant mécontents de l'appui accordé par Washington à l'indépendance de l'Indonésie, les seconds préoccupés par leur Congo. Même attitude chez les Allemands, Konrad Adenauer ayant fait des relations avec la France le pivot de sa politique européenne. Le gouvernement italien était moins enthousiaste mais également soucieux de maintenir de bonnes relations avec Paris. « *En revanche, les pays scandinaves étaient hostiles à la colonisation pour des raisons idéologiques, tandis que la Grèce et la Turquie plaçaient leurs relations avec l'Égypte et le Moyen-Orient au-dessus des considérations françaises en Algérie* »¹⁵⁵. Les Britanniques enfin étaient partagés ; ils avaient leurs propres problèmes coloniaux, mais se sentaient également obligés de placer les questions de l'Alliance et de l'Europe avant toutes les autres.

Après le vote, en mars 1956, des « *pouvoirs spéciaux* », la question de l'Otan redevint brûlante quand le gouvernement de Guy Mollet informa l'Otan de son intention de redéployer davantage de forces en Algérie. Cette action était dans l'intérêt de l'Alliance, expliqua-t-il, et demanda à l'Otan de l'approuver. Le représentant de la France à l'Otan, Alexandre Parodi, « *expliqua qu'il y avait nécessité de transférer le centre de gravité des forces françaises d'Europe en Afrique du Nord pour parer à la nouvelle menace venue du Sud, d'une attaque sur le flanc gauche de l'Alliance. L'Algérie constituait, avec l'Angleterre, l'une des « deux plateformes essentielles sur laquelle s'appuie le dispositif militaire de l'Alliance atlantique* ». L'analyse avec la Seconde Guerre mondiale était claire. Le Conseil de l'Otan n'éleva aucune objection mais « *prit acte* » du transfert de troupes auquel la France avait procédé en Algérie, « *dans l'intérêt de sa propre sécurité* ». Le Conseil reconnaissait que l'Algérie était couverte par l'Otan et comprenait l'importance de l'Afrique du Nord pour la sécurité de l'Europe.

¹⁵⁵ Irwin Wall, *op. cit.*, p.44-45.

« Toutefois, dans sa déclaration, il évitait de reprendre à son compte l'affirmation selon laquelle la rébellion algérienne était en elle-même une menace pour l'Otan » ¹⁵⁶.

Lors d'une réunion de l'Otase tenue, à la même époque, à Karachi ¹⁵⁷, Christian Pineau déclara à Dulles et à Lloyd que : « La France est obligée de considérer tous les problèmes du Moyen-Orient à travers ceux qu'elle rencontre en Afrique du Nord. L'Afrique du Nord présente une situation d'une telle urgence qu'elle risque de menacer l'existence du régime en France » ¹⁵⁸.

§ 3 - L'AFFAIRE DU « DÉTOURNEMENT DE L'AVION » ET LA CRISE DE SUEZ

I- Washington désapprouve et s'inquiète

Une semaine avant les opérations contre l'Égypte qui va soulever la colère des dirigeants américains, l'arrestation le 22 octobre 1956 des responsables du FLN va également contribuer à marquer la « rupture fondamentale dans les relations de Paris avec Washington », selon Irwin Wall qui relève qu'« il y a deux raisons à cela. D'abord, Ben Bella étant emprisonné, sa libération devint une exigence qui fit passer au second plan la question cruciale des négociations de cessez-le-feu. Ensuite, et c'est plus grave encore, les circonstances de sa capture suscitèrent les doutes les plus sérieux sur la stabilité et le fonctionnement de la IV^e République et, par suite, des interrogations à Washington et à l'Otan sur les services que ce régime pourrait rendre à l'avenir et sur la place de la France dans l'Alliance atlantique » ¹⁵⁹.

Offensé personnellement, le sultan rompit les relations diplomatiques avec la France pour protester contre l'opération. « Paris demanda aux Américains d'intervenir pour aider à renouer les liens, mais cette fois Washington refusa, parce que « cela engagerait inévitablement les États-Unis dans l'ensemble du problème algérien », et que, jusque-là, la France avait désapprouvé toute intervention américaine sur cette question » ¹⁶⁰.

La rupture avec la Tunisie se révéla tout aussi difficile à surmonter. Mongi Slim, l'ambassadeur tunisien rencontra Murphy à Washington, accompagné d'Habib Bourguiba Junior, pour protester contre l'arrestation de Ben Bella et avertir que les relations avec la France ne

¹⁵⁶ *Op. cit.*, p.45-46.

¹⁵⁷ C'est au retour de cette conférence que Pineau s'arrêta au Caire pour rencontrer Nasser.

¹⁵⁸ Irwin Wall, *op. cit.*, p.48.

¹⁵⁹ *Op. cit.*, p.88.

¹⁶⁰ *Op. cit.*, p.90-91.

pourraient pas reprendre normalement tant que les dirigeants du FLN n'auraient pas été libérés. De plus, la Tunisie était désormais prête à soutenir les efforts des autres États arabes pour porter le problème algérien devant l'ONU. « *Robert Murphy rappelle à ses interlocuteurs que « les Français étaient extrêmement sensibles aux ingérences dans leurs affaires intérieures dont ils considéraient que l'Algérie faisait partie »*. Effectivement, les Français firent savoir ensuite aux Américains qu'ils avaient apprécié que Washington n'intervienne pas dans l'affaire du détournement, « *car cela aurait provoqué une vive réaction en France* » ¹⁶¹.

Le sultan du Maroc se joignit à Bourguiba pour demander aux Américains d'intervenir et d'obtenir la libération des membres de la délégation du FLN.

« *Washington désapprouvait énergiquement le détournement et la capture. Dans un entretien avec Eisenhower, Dulles évoquant en même temps ses inquiétudes à propos de la crise de Suez, avait dit au président sa crainte que « l'engagement des Britanniques et des Français dans des affrontements coloniaux, en tentant d'imposer par la force leur loi au Moyen-Orient et en Afrique, ne fût suicidaire »*. Et le président, écrit Dulles, « *lui a indiqué qu'il partageait entièrement [sa] préoccupation à cet égard* » ¹⁶².

Les Britanniques aussi étaient préoccupés par la position du gouvernement français. Selwyn Lloyd se plaignit devant l'ambassadeur américain d'être obligé de coopérer avec Paris ¹⁶³. Il pensait, « *entre autres choses, que les Français étaient politiquement stupides et qu'on pouvait compter sur eux pour faire les plus belles bourdes, comme la capture des cinq responsables algériens* » ¹⁶⁴.

Pour finir, « *les Américains admirent à contrecœur qu'ils n'avaient pas « légalement le droit » d'intervenir, et quant aux Britanniques, engagés au même moment dans les préparatifs de l'attaque contre l'Égypte avec les Français, ils n'étaient pas davantage décidés à le faire* » ¹⁶⁵.

¹⁶¹ *Ibid*

¹⁶² *Op. cit.*, p.92-93.

¹⁶³ Rappelons que Selwyn Lloyd a participé – « à reculons » - aux entretiens secrets de Sèvres, en présence de Ben Gourion, le 23 octobre.

¹⁶⁴ Irwin Wall, *op. cit.*, p.92-93.

¹⁶⁵ *Ibid*

II- Les conséquences de la crise de Suez : la montée d'un anti-américanisme en France

À la suite de la crise de Suez, « *le problème algérien va occuper une place croissante dans les préoccupations de Washington dont les relations avec le monde arabe* ¹⁶⁶ *pâtissaient du fait que le soutien apporté par l'Amérique à la France était perçu comme l'élément principal permettant à celle-ci de poursuivre la guerre en Algérie* » ¹⁶⁷.

L'attitude américaine pendant l'affaire de Suez fut ressentie à Paris comme une trahison humiliante et incompréhensible. « *Désormais, concluait-on à Paris, le département d'État était désespérément favorable aux Arabes. Les analystes auraient pu dire, tout aussi justement, hostile à la France* » ¹⁶⁸.

Devant Dillon, à la fin du mois de novembre 1956, « *Guy Mollet se déclarait consterné par les sentiments anti-américains des Français, contre lesquels son gouvernement, assura-t-il, s'efforçait de lutter. Bonnes paroles, mais assorties d'une menace : une déclaration de soutien de la part d'Eisenhower était impérative, ajouta Mollet, car « l'adhésion de la France à l'OTAN n'était absolument plus assurée* ». Dillon conseilla de prendre cette menace au sérieux » ¹⁶⁹ ¹⁷⁰.

Lors d'un débat houleux, à l'Assemblée nationale, le 15 novembre 1956, le député socialiste Paul Devinat, qui avait tenté de défendre la politique américaine, avait provoqué des réactions telles qu'il avait dû quitter la tribune. « *D'après lui, un « mur national » d'anti-américanisme était en train de se dresser en France, et puis le poujadisme se développait et on parlait de coup d'État militaire avec « n'importe quel général qui fasse l'affaire, même le général Juin* », encore que de Gaulle, s'il le souhaitait, puisse facilement revenir au pouvoir » ¹⁷¹.

Selon l'ambassadeur américain, « *l'état d'esprit des Français était « anormal depuis 1940* ». Ils ne parvenaient pas à admettre que leur pays était désormais une puissance de deuxième ou troisième ordre ; c'était un trauma « *dont le caractère explosif n'était pas pleinement compris aux États-Unis ni ailleurs* ». À un niveau plus immédiat et concret, ils en voulaient aux

¹⁶⁶ Les États-Unis se retrouvent seuls, face au nassérisme soutenu par le bloc de l'Est et le Tiers-Monde, pour assurer la relève des deux anciennes puissances coloniales - France et Grande-Bretagne.

¹⁶⁷ Irwin Wall, *op. cit.*, p.23-24.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p.99-100.

¹⁶⁹ Il y aura, quelques mois plus tard, un autre sujet d'inquiétude des États-Unis vis-à-vis de la France : ses intentions de se lancer dans les applications militaires nucléaires, en coopération avec l'Allemagne et l'Italie. Ce sujet est abordé dans la deuxième partie de la thèse.

¹⁷⁰ Irwin Wall, *op. cit.*, p.101.

¹⁷¹ *Ibid*

Américains de n'avoir pas répondu aux menaces nucléaires des Russes. « *Ces temps-ci, les français et leurs dirigeants n'étaient « pas d'humeur logique », selon Dillon, qui ajoutait : « le discours actuel, hostile à l'Otan, nous préoccupe sérieusement ».* Il croyait la France capable de quitter les Nations unies et l'Otan, et de « *se retirer dans un isolement neutraliste* »¹⁷².

Au terme de la crise, il nota que « *l'opinion française enrageait de l'humiliation infligée par les Américains et qu'elle avait fait des États-Unis et de l'ONU les boucs émissaires de ce qui avait été un acte de folie de la part du gouvernement. Le résultat était particulièrement accablant car, si on la provoquait trop, la France, estimait-il, était susceptible de quitter les Nations unies et l'Otan, de devenir neutre et de chercher avec Moscou un accord qui lui permette de s'accrocher à l'Algérie. « Le spectre d'un « arrangement planétaire » demeurerait une menace permanente sous-tendant la politique française. Il valait beaucoup mieux que les Américains s'arrangent pour coopérer avec la France, faute de quoi, écrivait-il, « nous pourrions avoir un gouvernement français dont la capacité de nuire à la sécurité occidentale serait infiniment supérieure à celle de Nasser* »¹⁷³.

§ 4 - L'INFLUENCE DES ÉTATS-UNIS SUR LA POLITIQUE DE LA FRANCE

I- Les États-Unis à l'ONU : une source de désaccord avec la France

La question algérienne fut portée devant l'ONU pour la première fois en octobre 1955, malgré les protestations de Paris qui estimait que, selon les termes de la charte, l'organisation internationale n'avait pas compétence pour intervenir dans les affaires intérieures de ses Etats membres ; or l'Algérie faisait partie de la France.

« *Washington ne put empêcher l'Assemblée générale de placer l'Algérie à son ordre du jour, ce qui provoqua le départ des Français – première d'une longue série de « sorties ».* Le sous-secrétaire d'État américain, Robert Murphy, expliqua au secrétaire général du Quai d'Orsay, René Massigli, que Washington avait essayé de faire quelque chose, mais, « *qu'il fallait se rendre compte que les États-Unis ne pouvaient pas réunir vingt votes latino-américains simplement en pressant sur un bouton* »¹⁷⁴.

¹⁷² *Op. cit.*, p.102.

¹⁷³ *Op. cit.*, p.109.

¹⁷⁴ *Op. cit.*, p.43.

De son côté, l'ambassadeur américain à l'ONU, Henry Cabot Lodge, « *accusa les Français de n'avoir pas su défendre leur politique et de mal maîtriser les procédures onusiennes, avant de conclure sur un refrain bien connu des Français depuis 1945 : les États-Unis « ne peuvent aider que ceux qui s'aident eux-mêmes* »¹⁷⁵.

En janvier 1957, à l'occasion d'un débat à l'Assemblée générale de l'organisation internationale, les Américains estimèrent, s'agissant de la question algérienne, que la France avait tort de contester la compétence de cet organisme.

« *Elle aurait dû, selon eux, soumettre à l'ONU les « faits » et plaider sa cause. Il fallait lui faire comprendre que les États-Unis ne pouvaient pas soutenir une résolution récusant la compétence de l'ONU, car ce faisant, ils perdraient de leur influence et auraient donc moins de chance d'obtenir ensuite une résolution « modérée » sur l'Algérie* »¹⁷⁶. Soutenir Paris, estimait Cabot Lodge, mettrait en danger la politique américaine au Moyen-Orient et constituerait « *une approbation injustifiée des attitudes rituellement coloniales de la France* ».

L'Assemblée générale repoussa finalement une résolution inoffensive qui exprimait l'espoir d'une solution pacifique, démocratique et juste en Algérie, en conformité avec la charte des Nations unies. « *Mais les Américains ne pouvaient pas garantir qu'il en irait de même la prochaine fois, en l'absence d'un projet libéral pour l'Algérie. Les Français promirent d'en élaborer un dans la « loi-cadre » à venir* »¹⁷⁷.

En septembre 1957 l'ambassadeur Alphanth informa le département d'État que la loi-cadre était prête. À la lecture du projet de cette « *loi-cadre* », les Américains relevèrent des insuffisances, notamment sur les niveaux de représentation de la population musulmane dans les instances politiques et administratives. Mais, le plus inquiétant, aux yeux de Washington, était le préambule de la loi qui répétait que l'Algérie devait demeurer *partie intégrante* de la France. « *Cela suffisait à anéantir tous les effets qu'elle aurait pu avoir si elle avait été adoptée. Les commentaires des Britanniques furent plus acerbes : pour le Foreign Office le projet de loi, produit exemplaire d'un certain « nationalisme myope, borné » faisait la démonstration du pouvoir dont disposaient « quelques nantis incapables de tirer la moindre leçon de l'histoire de l'après-guerre* »¹⁷⁸.

¹⁷⁵ *Op. cit.*, p.44.

¹⁷⁶ *Op. cit.*, p.113.

¹⁷⁷ *Op. cit.* p.114.

¹⁷⁸ *Op. cit.*, p.141.

Loin de résoudre quoi que ce fût, la « loi-cadre » devint au contraire une nouvelle pomme de discorde entre Washington, Londres et Paris. D'ailleurs, selon Irwin Wall, « *indépendamment de son contenu, elle ne pouvait, dans l'esprit des Français, être lavée de son péché originel : avoir été conçue pour répondre aux pressions américaines* » ¹⁷⁹.

En juillet 1957, un sénateur américain promis à un grand et dramatique avenir, John F. Kennedy, dans un discours à l'ONU qui fit sensation, demanda à l'organisation internationale de pousser à la recherche d'une solution reconnaissant la personnalité indépendante de l'Algérie et réglant les rapports de la France avec les trois pays du Maghreb. « *Dès lors, à l'Assemblée générale de l'ONU, où les pays du tiers-monde revenaient régulièrement à la charge pour demander l'inscription de l'affaire algérienne à l'ordre du jour, les États-Unis, qui jusque-là s'y étaient opposés, choisirent de s'abstenir* » ¹⁸⁰.

II- La France en situation de dépendance matérielle et financière

A-Equipements militaires d'origine américaine

À cette époque, les armées françaises étaient encore, en grande partie, équipées de matériels d'origine américaine, en particulier dans le domaine de l'aéronautique où l'aviation de combat devaient impérativement posséder des appareils les plus modernes pour contrer ceux du bloc de l'Est. Mais dans les opérations menées en Algérie, où l'adversaire ne disposait pas de puissance aérienne, il devint nécessaire d'utiliser des moyens aériens adaptés à la lutte anti-guérilla – comme en Indochine.

L'Armée de l'air va donc devoir acquérir auprès des États-Unis des avions à hélice – disponibles sur les stocks de l'*US Air Force* - achetés à bas coût : plusieurs centaines de chasseurs Republic P 47 *Thunderbolt*, Douglas A-1 *Skyraider*, ainsi que des avions d'entraînement American T 6 *Texan* et T 28 *Fenec* reconditionnés en France pour y installer des armements. En outre, l'Armée de l'air – ainsi que l'Aéronavale – va devoir s'équiper d'hélicoptères lourds provenant également des États-Unis : en 1956, un premier escadron sera équipé de Sikorsky H 34. Ce type de matériel fera également l'objet de transfert de licences industrielles, avec l'accord du gouvernement américain.

¹⁷⁹ *Ibid*

¹⁸⁰ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.162-163.

Très rapidement, Paris en commanda de plus en plus, ce qui ne manqua pas d'embarrasser Washington. Le secrétaire d'État écrivit ainsi, à propos d'une demande d'hélicoptères, en 1956, que cela « *démontre que les Français ne parviennent pas à évaluer les problèmes que nous crée la rapide détérioration de la situation en Afrique du Nord et qu'ils sont incapables de formuler et d'appliquer des programmes spécifiques originaux auxquels ils pourraient rallier la population et que d'autres pays pourraient raisonnablement soutenir* »¹⁸¹.

Malgré tout, comme pour les avions, les hélicoptères demandés furent livrés – et en priorité.

B-Les États-Unis interviennent dans une crise de la « balance des paiements » de la France

Irwin Wall rappelle que « *vers la fin de l'année 1957, l'équilibre européen se trouva menacé par l'une de ces crises de la balance des paiements dont les Français étaient coutumiers* »¹⁸². Dulles l'avait vue venir en mai et comptait l'utiliser pour obliger Paris à mettre un terme à la guerre d'Algérie. Mais le secrétaire au Trésor, George M. Humphrey, constatant que « *les Français [étaient] en train de couler* », fit observer qu'au total il faudrait leur trouver une aide d'urgence à la fin de l'année. Du point de vue financier, la France continuait d'être « *l'homme malade de l'Europe* », et l'incapacité à ses gouvernements à maîtriser les problèmes de budget donnait à Washington une raison de plus de mépriser la IV^e République »¹⁸³.

« *Les Britanniques aussi déploraient l'apparente incapacité du régime à faire payer des impôts ou à réduire les énormes dépenses et subventions militaires affectées à l'Algérie. Jacob Kaplan, qui travaillait alors à l'Union européenne de paiements (UEP), estimait que « ni les résultats politiques ni les résultats économiques d'un tel système [la IV^e République] n'étaient acceptables pour la France ou ses Alliés* »¹⁸⁴.

Ainsi, une fois de plus, la France allait demander aux États-Unis de l'aider. En attendant, le gouvernement Gaillard, investi en octobre 1957, entama une politique de stabilisation

¹⁸¹ Irwin Wall, *op. cit.*, p.48-49.

¹⁸² À cette époque, « *la France avait une économie en pleine expansion et connaissait le plein emploi, si bien que personne ne comprenait les raisons de la crise, qui affectait seulement la balance des échanges extérieurs et son budget en déséquilibre. L'économie française en elle-même était très saine* », précise Irwin Wall. Cet historien relate que « *Louis Joxe confirma à Murphy que l'Algérie était bien la cause de la crise financière : elle coûtait à Paris un milliard de francs par jour* ». (Irwin Wall, *op. cit.*, p.141-142)

¹⁸³ Irwin Wall, *op. cit.*, p.141-142.

¹⁸⁴ *Ibid*

financière destinée à ramener le déficit budgétaire à moins de 700 milliards de francs et fit là-dessus des promesses à Washington ¹⁸⁵.

À Washington, « le NSC – National Security Council - voulait empêcher que la guerre d'Algérie se prolonge en faisant dépendre l'aide américaine du retour des forces françaises dans le bouclier de l'Otan. Mais, finalement, Dulles renonça à cette option » ¹⁸⁶.

En conclusion, Washington mit en place, à la fin de janvier 1958, un ensemble d'aides financières d'environ 655 millions de dollars ¹⁸⁷, afin de stabiliser le franc – même si en principe il ne s'agissait pas de cela, mais, officiellement, de permettre pour la première fois l'application de méthodes économiques, jugées novatrices, retenues par le gouvernement Gaillard.

L'assistance financière montée par Washington fut débloquée peu de temps avant que n'éclate la plus grave des crises franco-américaines qui a suivi le bombardement de Sakiet Sidi -Youssef... Il était temps !

§ 5 - LES RELATIONS DES ÉTATS-UNIS AVEC LA TUNISIE

La fourniture d'armes à la Tunisie, en complément à une aide économique

En mars 1957, Washington avait accordé à la Tunisie une aide limitée de trois millions de dollars. Bourguiba l'avait acceptée, mais déçu de son faible montant, il avait accusé les Américains de chercher à ne pas effaroucher les Français.

En mai 1957, le département d'État, qui regrettait la suspension de l'aide économique française à Tunis ¹⁸⁸ et à Rabat, fut embarrassé quand les Tunisiens demandèrent à Washington

¹⁸⁵ À titre d'information, les évolutions du budget (en francs) de 1954 à 1957 ont été les suivantes. (Journal *Le Monde* en date du 19 décembre 1957)

1954 : dépenses totales = 3 555 milliards dont 1 198 de dépenses militaires ; aide américaine = 109 ; impasse budgétaire = 661.

1955 : dépenses totales = 3 757 milliards dont 1 086 de dépenses militaires ; aide américaine = 105 ; impasse budgétaire = 714.

1956 : dépenses totales = 4 215 milliards dont 1 250 de dépenses militaires ; aide américaine = 49 ; impasse budgétaire = 985.

1957 (prévisions) : dépenses totales = 4 621 milliards dont 1 364 de dépenses militaires ; impasse budgétaire = 957.

¹⁸⁶ Irwin Wall, *op. cit.*, p.145.

¹⁸⁷ Répartition des 655 millions de dollars : 88 venaient de l'Export-Import Bank de Washington, 131 du FMI, 250 de l'UEP et 186 directement du Trésor américain.

¹⁸⁸ En effet, en mai 1957, la France avait suspendu son assistance économique à la Tunisie, en représailles des raids menés par les rebelles algériens à partir de son territoire. « Paris voulait que Washington en fit autant et retirât également son aide économique au Maroc qui, depuis l'arrestation de Ben Bella, avait rompu ses relations diplomatiques avec la France ».

de prendre le relais de Paris. « *Dulles avertit Alphand que, si la France manquait à aider la Tunisie, les États-Unis seraient contraints d'agir, pour éviter que « le communisme triomphe » dans le pays. Houghton* ¹⁸⁹ fut plus direct : les États-Unis ne pouvaient pas laisser la Tunisie courir à la faillite » ¹⁹⁰.

Alphand exposa le point de vue de la France à Christian Herter – au Département d'État - , « *lequel lui répondit, sans prendre de gants, d'une part qu'il fallait que les troupes françaises cessent de poursuivre les rebelles algériens sur le territoire tunisien, d'autre part que les États-Unis accorderaient une aide économique à Tunis* » ¹⁹¹.

En septembre 1957, le président tunisien ajouta aux demandes d'aides économiques des demandes d'armements, menaçant de se tourner vers le bloc soviétique s'il n'obtenait pas ce qu'il voulait, ... comme l'avait Nasser en 1955 !

Or, « *selon les termes d'un échange de lettres de juin 1956, la France devait être l'unique fournisseur d'armes de la Tunisie. En un premier temps elle livra des armes légères, suffisantes pour les 2 243 hommes qui composaient alors le petit noyau d'une armée tunisienne à venir. Mais des demandes d'autres livraisons furent bloquées par Paris et, le 7 février 1957, il fut précisé qu'aucune nouvelle demande ne serait satisfaite tant que la Tunisie ne fournirait pas de garanties suffisantes contre leur emploi par les rebelles algériens* » ¹⁹².

Le consul américain à Tunis ¹⁹³, G. Lewis Jones, plaida la cause de Bourguiba auprès du département d'État, « *faisant valoir que Paris n'était pas revenu sur son refus de fournir des armes et que le gouvernement tunisien en avait pourtant un besoin urgent pour ses 4 000 hommes supplémentaires. L'orientation pro-occidentale de la Tunisie était en péril, malgré les préférences évidentes de Bourguiba, à cause de ce qui apparaissait comme un embargo sur les armes. Fournir celles-ci seraient un signe de la permanence de l'intérêt porté par l'Ouest à la Tunisie menacée d'étouffement par la France* » ¹⁹⁴.

Les Français firent savoir qu'ils n'étaient pas d'accord : la démarche de Bourguiba n'avait pas de sens, puisque personne ne menaçait son pays, et le président tunisien, disaient-ils, ferait mieux de s'appliquer à cesser d'aider les rebelles. Mais Jones rappela que Bourguiba

¹⁸⁹ Amory Houghton a remplacé Douglas Dillon à l'ambassade à Paris.

¹⁹⁰ Irwin Wall, *op. cit.*, p.147.

¹⁹¹ *Ibid*

¹⁹² *Op. cit.*, p.148.

¹⁹³ Rappelons la controverse entre Paris et Washington sur la représentation diplomatique en Tunisie.

¹⁹⁴ Irwin Wall, *op. cit.*, p.148.

avait été prêt à se fournir auprès de l'Égypte et de l'URSS, et à se ranger parmi les neutralistes. « *Pour compliquer les choses, Le Caire fit cadeau à la Tunisie d'armes légères, cadeau que Bourguiba se sentit obligé d'accepter – et en feignant la gratitude – en dépit de sa détestation du dictateur égyptien* », relate Irwin Wall ¹⁹⁵.

Tunis s'étant adressé également aux Britanniques pour obtenir des armes, Londres et Washington avaient coordonné leurs politiques sur la question. Les Britanniques convinrent qu'il n'était pas possible de tarder davantage et que des livraisons étaient indispensables, ne serait-ce que pour devancer les Égyptiens. Les Américains informèrent donc les Français de leur intention de fournir eux-mêmes des armes légères à la Tunisie si Paris ne le faisait pas. Du coup, les Français promirent d'assurer finalement eux-mêmes les livraisons, s'étant rendu compte, dirent-ils, du risque qu'il y avait que Bourguiba s'adresse à l'Est. « *Ils voulaient être le seul canal d'approvisionnement des Tunisiens et étaient en même temps sensibles aux arguments de Bourguiba d'après lesquels on ne pouvait attendre de lui qu'il ne contrôle sa frontière, comme les Français le lui demandaient, s'il n'avait pas d'armes pour le faire* » ¹⁹⁶.

Mais, quand Félix Gaillard entreprit la formation de son gouvernement, comme la droite accusait par avance Bourguiba de laisser passer aux mains des rebelles les armes qu'on lui livrerait, « *le président du Conseil pressenti commença à tergiverser et imposa un certain nombre de conditions auxquelles l'administration américaine devait satisfaire avant que Paris donne son accord* » ^{197 198}.

Le 5 novembre 1957, Dulles prévint Paris que, si la situation restait bloquée, les États-Unis seraient contraints de modifier totalement leur politique nord-africaine. Pour que la France puisse continuer à jouer un rôle important en Tunisie et au Maroc, avertissait-il, il fallait qu'elle fût « *disposée à traiter ces deux pays comme des partenaires indépendants et à appliquer des programmes économiques et militaires compatibles avec ce principe* » ¹⁹⁹.

¹⁹⁵ *Op. cit.*, p.148-149.

¹⁹⁶ *Op. cit.*, p.150.

¹⁹⁷ « *Il fallait notamment que les armes livrées aient toutes leurs numéros de série enregistrés auprès du gouvernement français, de manière à pouvoir être identifiées si elles se retrouvaient entre les mains des rebelles. Il était également demandé que Washington fournisse seulement l'armée tunisienne, à l'exclusion de la garde nationale et de la milice. Mais les Américains ne voyaient pas bien comment ni pourquoi les Tunisiens pourraient ou devraient être empêchés de répartir les armes chez eux comme ils l'entendraient* ».

¹⁹⁸ Irwin Wall, *op. cit.*, p.150.

¹⁹⁹ *Op. cit.*, p.151.

Nouvelles protestations des Français qui s'entêtèrent à rappeler l'autorité que Paris avait sur la politique étrangère tunisienne et ne se montrèrent pas davantage disposés à fournir eux-mêmes des armes. « *Les États-Unis fixèrent comme dernier délai le 12 novembre, laissant à Gaillard le temps de former son gouvernement, mais estimant que la longue durée de la crise gouvernementale (plus d'un mois ²⁰⁰) ne pouvait servir d'excuse à l'inaction de Paris* ». Ce geste mettait en péril la solidarité atlantique, prévint Gaillard, qui menaça de torpiller la réunion du Conseil de l'Otan prévue en décembre à Paris ²⁰¹. « *Si la France n'était pas soutenue sur la question tunisienne, dit Alphand, cette réunion serait vouée « irrémédiablement à l'échec », la loi-cadre serait compromise et le nouveau gouvernement risquerait d'être renversé* » ²⁰².

Le 14 novembre, Eisenhower, refusant de suivre l'argumentation de Gaillard, prenait le parti de Tunis. « *Puis, tout en consignait dans son journal sa déception face à « la stupidité des Français et à leur refus d'affronter la réalité telle qu'elle est* », il écrivit calmement à Gaillard pour lui dire qu'il ne pouvait admettre que la Tunisie, en tant que pays indépendant, fût contrainte d'accepter un pays quelconque comme son unique fournisseur d'armes, mais qu'en dépit de leurs divergences sur cette question, il était convaincu que les désaccords entre la France et les États-Unis dans l'Otan seraient examinés dans un climat « *d'amitié et de compréhension mutuelle* » ²⁰³. Ce même jour, les armes étaient expédiées à la Tunisie. Londres publia le bref communiqué suivant : « *Le Gouvernement de Sa Majesté a décidé d'envoyer une quantité symbolique d'armes à la Tunisie. Cette décision prendra immédiatement effet* ». De son côté, le lendemain, Washington communiqua l'information suivante : « *Le Gouvernement des États-Unis a décidé de livrer à la Tunisie, de concert avec le Gouvernement du Royaume-Uni, une certaine quantité d'armes légères et de munitions destinées à la défense de ce pays* ». Ainsi, la Tunisie toucha 850 fusils et 70 mitrailleuses.

« *Un grand journal américain, le Washington Post, résuma les mobiles des deux alliés : « Il est plus dangereux pour le monde libre de s'aliéner la Tunisie que de voir quelques fusils passer aux rebelles d'Algérie* » ²⁰⁴.

²⁰⁰ Gaillard fut investi le 5 novembre, mais Bourguès-Maunoury avait été renversé le 30 septembre.

²⁰¹ Le déroulement de cette réunion tenue à Paris en décembre 1957 est abordé dans la deuxième partie de la thèse.

²⁰² Irwin Wall, *op. cit.*, p.152.

²⁰³ *Ibid*

²⁰⁴ Bernard Michal, *Le destin tragique de l'Algérie française, op. cit.*, p.182.

Un concert de protestations s'éleva aussitôt dans la presse française. Le pays avait été trahi par ses alliés, dont les armes allaient servir à tuer des soldats français ! Américains et Britanniques avaient lancé à la France un « *ultimatum* », poussés par le seul souci de préserver leurs intérêts pétroliers au Moyen-Orient ! C'était là un coup « *odieux* » porté à l'Alliance atlantique !

Quand Dulles vint à Paris en décembre pour la réunion du Conseil de l'Otan²⁰⁵, « *il se retrouva enfermé avec Gaillard et Pineau, qui insistèrent « en recourant à tous les moyens, excepté la violence, pour [lui] arracher une déclaration accordant à la France une sphère d'influence en Afrique du Nord et un droit de veto sur les livraisons d'armes américaines à la Tunisie », mais sans rien obtenir de lui* »²⁰⁶.

²⁰⁵ Sujet évoqué dans la deuxième partie de la thèse.

²⁰⁶ Irwin Wall, *op. cit.*, p.155.

Chapitre II

L'INTERNATIONALISATION DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

Le **chapitre II**, tout comme le précédent, comporte trois sections. La première, intitulée « *la bataille des frontières* », fait au préalable un rappel sommaire de l'évolution de la situation militaire sur le territoire algérien jusqu'en 1957, avec, principalement, l'épisode de la « *bataille d'Alger* » perdue par la rébellion, et la mise en place de barrages aux frontières avec le Maroc et la Tunisie – qui lui sont sanctuarisés - afin de freiner au maximum les mouvements d'hommes et de matériels du FLN entre ces deux pays et les zones de combat sur le territoire algérien.

À partir de l'été 1957, le FLN, qui accuse un affaiblissement de son appareil politico-militaire en Algérie, va tout particulièrement déplacer ses activités de harcèlement au niveau de la frontière algéro-tunisienne. De ce fait son « *Armée de libération nationale* » (ALN) – formée et entraînée au Maroc et, surtout, en Tunisie – va provoquer des accrochages et des embuscades de plus en plus meurtriers pour les unités françaises. De leur côté, les avions de reconnaissance vont faire l'objet de tirs à partir du territoire frontalier tunisien. Les protestations du gouvernement français auprès du gouvernement tunisien resteront sans effet ; l'exaspération des militaires va aller crescendo.

La question d'un « *droit de poursuite* », pour les troupes terrestres, et celle du « *droit de riposte* » pour l'ensemble des forces – dont celles de l'Armée de l'air – deviennent une problématique sur laquelle les responsables politiques et militaires vont se pencher afin de définir des critères de réponses aux agressions et provocations de l'ennemi replié dans ses zones de cantonnement tunisiennes. Il en ressortira, après des fluctuations et des évolutions conjoncturelles, l'établissement de directives trop générales, donc susceptibles de déboucher sur des erreurs d'interprétation. Les consignes données à l'Armée de l'air étaient de limiter ses vols de reconnaissance à la ligne frontalière, avec une « *riposte automatique dans les trois heures à tout tir provenant de la Tunisie* ». Dans l'esprit du FLN, l'objectif politique était clair : internationaliser la guerre d'Algérie. Le piège était tendu, la France va tomber dedans.

La deuxième section est essentiellement ciblée sur le bombardement du village tunisien de Sakiet Sidi Youssef – à l'intérieur duquel sont positionnées des mitrailleuses anti-aériennes

-, et sur une mine de plomb, désaffectée, située à proximité du village, devenue un lieu de cantonnement de l'ALN. Le texte consacré au déroulement proprement dit du raid aérien est principalement basé sur des témoignages des responsables militaires directement impliqués dans le processus opérationnel. Par ailleurs, ce raid de « *riposte* », par l'importance des moyens utilisés, avait un caractère de représailles « *hors de proportion* », mais qui « *correspondait à l'atmosphère générale qui régnait parmi tous ceux qui considéraient que la collusion tunisienne ne pouvait se poursuivre sans riposte de notre part* », comme le rappelle le général Ély.

S'agissant des premières réactions faisant suite à cet épisode calamiteux pour l'image de la France et de ses dirigeants, outre les mesures de rétorsion prises par la Tunisie, les États-Unis vont estimer que leur Allié n'est décidément pas en mesure de traiter le problème de l'Algérie : il devient, pour eux, urgent d'intervenir sur le plan diplomatique, mais sans passer, comme pour Suez, par le canal onusien. En effet, les Américains ne tenaient pas à être contraints, devant l'ONU, à voter une résolution condamnant la France.

La troisième et dernière section est dédiée à la « *mission bons offices* » qui a été confiée aux diplomates américain Robert Murphy et britannique Harold Beeley, et à des rappels sur les conséquences immédiates qui s'ensuivirent tant sur le plan intérieur français que sur le plan régional maghrébin.

Cette mission « *bons offices* » a été fondée sur l'équivoque : officiellement destinée à régler le différend franco-tunisien, elle a eu pour but véritable – dans l'esprit de ses promoteurs, tant à Tunis qu'à Washington – de s'exercer à propos du conflit algérien lui-même. Ainsi, d'emblée le quiproquo s'installe. Bourguiba, qui ne veut rien savoir d'un quelconque contrôle international de la frontière algéro-tunisienne, entend placer les « *bons offices* » sur le terrain du problème algérien dans son ensemble. Par contre, pour Félix Gaillard, il ne peut s'agir que d'une médiation portant sur les problèmes du stationnement des troupes françaises, du rattachement de Bizerte à l'OTAN et, capital pour la France, du contrôle de la frontière.

Sur ce dernier point, - la pierre d'achoppement des sujets abordés par la mission -, Bourguiba va refuser le contrôle international de part et d'autre de sa frontière avec l'Algérie, estimant qu'il constituerait une atteinte à la souveraineté tunisienne. Par ailleurs, ce contrôle qui pénaliserait le FLN ferait passer le dirigeant tunisien comme un traître pour le monde arabe. De son côté, vis-à-vis de l'opinion française, en acceptant le principe de « *bons offices* » anglo-américains, et en envisageant un contrôle international de la frontière franco-tunisienne,

Paris donnera l'impression de se démettre de sa souveraineté entre les mains d'un arbitre étranger et par là de renoncer par avance à faire prévaloir dans le conflit une solution nationale. En outre, les dirigeants Américains, qui étaient presque considérés comme des adversaires, avaient choisi avec une insigne maladresse Robert Murphy comme leur représentant. Pour ces dirigeants, la situation confuse qui régnait à Paris leur donnait l'impression que le pouvoir politique français vacillait. Ils estimaient qu'ils pouvaient envisager de jouer un rôle actif dans une tentative de règlement du problème algérien.

L'acceptation, par le gouvernement de Félix Gaillard, du rapport des missionnaires – y compris l'absence du contrôle international aux frontières – sera rejetée par l'Assemblée nationale, le 15 avril. Devant ce désaveu, Félix Gaillard démissionnera : une nouvelle crise politique sera ouverte qui se transformera en crise de régime.

La guerre d'Algérie s'est définitivement internationalisée. Les Américains respirent : Habib Bourguiba, considéré par eux comme un Allié, sort renforcé dans sa politique intérieure et extérieure, notamment vis-à-vis du monde arabe, au moment où son adversaire, le colonel Nasser, prend la tête de la République arabe unie.

SECTION I : LA BATAILLE DES FRONTIÈRES

§ 1 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MILITAIRE JUSQU'EN 1957

La fin de l'année 1955 et les premiers mois de 1956 avaient été marqués par une brusque recrudescence du terrorisme et par une extension de la rébellion à la zone oranaise, jusqu'alors à peu près totalement épargnée. Cette double pression, qui s'explique par la relative dispersion des troupes françaises et par l'exemple contagieux du Maroc qui, à cette époque, obtient son indépendance, va conférer pour un temps une supériorité militaire au FLN.

« Même si les réguliers de l'ALN ne dépassent pas 20 000 moudjahidin, leur infériorité numérique est compensée par leur connaissance du terrain, les complicités qu'ils se sont acquises dans la population et, au moins pour les zones frontalières, une pénétration régulière d'armes de guerre de plus en plus perfectionnées »¹.

Face à la rébellion l'armée française n'en est qu'au stade de l'organisation. Certes, le gouvernement Mollet s'est engagé dans une guerre² totale : rappel des disponibles et allongement de la durée du service militaire qui vont porter les effectifs à 400 000 hommes en 1956 et jusqu'à 450 000 l'année suivante ; acquisition et acheminement d'un matériel adapté à la nature des opérations³ ; réorganisation des structures du commandement pour accroître la décentralisation des décisions et leur rapidité d'exécution.

Aussi le considérable effort de guerre qui commence à se déployer à la fin du printemps 1956 ne peut d'emblée porter ses fruits. *« Même affectés au « quadrillage », c'est-à-dire à la défense statique des villages et voies de communication, les soldats du contingent, peu entraînés et insuffisamment encadrés, sont encore inaptes à leur tâche. Les unités mobiles ou bien aguerries – parachutistes, légion étrangère, chasseurs alpins ou commandos -, en principe adaptées aux conditions particulières de la guerre et dotées, elles, d'un solide encadrement souvent forgé dans l'expérience indochinoise, agissent encore à l'aveuglette faute de renseignements suffisants pour poursuivre et atteindre l'adversaire »⁴.*

¹ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.125.

² Le qualificatif de « guerre » n'a pas été officiellement utilisé.

³ C'est à dire des types d'équipements qui ne sont plus utilisés sur un théâtre d'opérations européen - notamment en ce qui concerne l'aviation de combat - comme lors de la guerre d'Indochine.

⁴ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.125.

L'année 1956 est donc globalement favorable à l'ALN qui peut se targuer, au prix de deux ans de lutte, d'avoir contaminé l'Algérie toute entière. Elle détient l'initiative sur l'ensemble du territoire – Sahara exclus – et exerce une pression constante sur les populations. Elle a su profiter du départ, en octobre et novembre, de la 10^e division parachutiste (DP) sur le théâtre d'opération de Suez pour accroître son emprise.

À la demande de Robert Lacoste, qui réclame un nouveau commandant en chef, « le 15 novembre 1956 Guy Mollet installe le général Raoul Salan à la place du général Henri Lorillot, qui n'a pas su trouver la parade à la guérilla, malgré les renforts débarqués chaque mois en Algérie. Raoul Salan, ancien d'Indochine et « stratège » de la guerre subversive, ouvre un nouveau chapitre de la guerre d'Algérie. D'autant que le FLN a décidé de changer de terrain : en janvier 1957, il porte la guerre au cœur d'Alger, en multipliant les attentats et en lançant un mot d'ordre de grève générale » ⁵.

I- La « bataille d'Alger » et ses conséquences

Comme le souligne Bernard Droz, « *Alger ne fut pas Stalingrad et la bataille d'Alger mérite mal son nom. Rien de moins guerrier que cette succession d'actions terroristes et d'opérations de police par lesquelles le FLN et l'armée française, relayée ici où là par les activistes algérois, ont porté la lutte à son paroxysme de violence* » ⁶.

Son origine est à rechercher dans la conviction des dirigeants du FLN que la rébellion, jusqu'ici cantonnée aux campagnes, devait tôt ou tard être étendue aux agglomérations urbaines. « *Deux raisons y poussaient : la nécessité d'associer les couches urbaines, en particulier la bourgeoisie commerçante et les intellectuels, à une révolution trop exclusivement paysanne, et l'audience accrue que procurerait à la guerre de libération un terrorisme urbain dont l'écho serait amplifié par les grands moyens d'information* » ⁷.

Cet événement devait provoquer, en France et dans le monde, un grand retentissement. Il devait faire de la capitale une caisse de résonance de l'insurrection, prouver la détermination du FLN et son emprise sur la population autochtone.

⁵ Benjamin Stora, *op. cit.*, p.23.

⁶ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.126-127.

⁷ *Op. cit.*, p.127.

C'est début janvier 1957 que le FLN en appelle à la grève générale de la population musulmane et provoque à Alger une série d'attentats ciblant la population européenne et les « traîtres » qui collaborent avec elle. « *Les forces de police se montrant impuissantes à prévenir les attentats et à en retrouver les auteurs, Robert Lacoste confie le 7 janvier 1957 au général Massu, commandant de la 10^e division parachutiste* ⁸, *la totalité des pouvoirs de police dans la zone d'Alger* » ^{9 10}.

A la fin du mois de mars, « *le centre de commandement du FLN est contraint de quitter la capitale. Le général Massu remporte une première victoire. Les interrogatoires « très poussées* » ¹¹ *ont donné des résultats* » rappelle Benjamin Stora ¹².

Début juin des attentats reprennent, mais, à la fin du mois de septembre, l'organisation politico-militaire du FLN à Alger est moribonde : la bataille d'Alger sera achevée le 8 octobre avec la mort de son dernier responsable local. Par ailleurs, d'une façon générale sur l'ensemble du territoire algérien au cours de l'année 1957, les troupes françaises se sont aguerries : il apparaît une disproportion de plus en plus importante entre les prises et les pertes au détriment de l'ALN.

Par contre, dans les deux anciens protectorats l'organisation rebelle va parvenir, au cours de cette année 1957, à « *mettre en place aux deux frontières de l'Algérie, sans difficultés insurmontables, l'armement et l'équipement nécessaires à l'ALN, avec cette différence qu'au Maroc c'est à un rythme à peine suffisant tandis qu'en Tunisie c'est en quantité surabondante. Le problème majeur dès lors est d'introduire cet armement à l'intérieur de l'Algérie afin de l'amener à pied d'œuvre : c'est-à-dire de traverser l'une ou l'autre des franges frontalières malgré les obstacles qui du côté français s'y multiplient, puis d'atteindre les unités de l'ALN éparses dans les Wilayas tout en échappant à une interception des forces de l'ordre* » ¹³.

⁸ La 10^e DP regroupe à cette date le 1^{er} REP (régiment étranger de parachutistes) du colonel Jeanpierre, le 1^{er} RCP (régiment de chasseurs parachutistes) du colonel Meyer, le 2^e RCP du colonel Fossey-François, et le 3^e RPC (régiment de parachutistes coloniaux) du colonel Bigeard. Outre les 4 600 hommes de sa division, le général Massu disposera des 1 500 fonctionnaires du corps urbain et d'un appoint de gendarmes mobiles.

⁹ Bernard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.129.

¹⁰ La « bataille d'Alger » a constitué un épisode de dessaisissement des autorités civiles.

¹¹ « *L'utilisation de la torture va entraîner de vives protestations de la part de certains responsables militaires ou membres de la police, notamment de ceux qui ont subi la torture sous l'occupation allemande. Ainsi, « le 28 mars 1957, le général (Jacques) Paris de Bollardière demande à être relevé de ses fonctions. Il sera frappé de soixante jours de forteresse, le 15 avril. En septembre 1957, Paul Teitgen démissionnera de son poste de secrétaire général de la police à Alger* ».(Benjamin Stora, *op. cit.*,p.25-26)

¹² Benjamin Stora, *op. cit.*,p.25-26.

¹³ Philippe Tripiet, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, éditions France-Empire, Paris, 1972, p.171.

II- La construction de barrages aux frontières

La construction de barrages aux frontières a commencé à partir du mois d'août 1956 dans la partie tellienne de la frontière marocaine avec la mise en place d'un réseau de barbelé et miné. Ce barrage sera prolongé en direction du Sahara jusqu'à hauteur de Colomb-Béchar. À l'Est, côté Tunisie, le commandement est d'abord réticent à l'idée de constituer une « *ligne Maginot* », et la défense est d'abord confiée à la seule intervention d'unités mobiles. Mais la perspective de l'évacuation de la Tunisie par nos forces armées amène le général Salan, avec l'appui du général Ély, à imposer la construction d'un barrage le long de la voie ferrée Bône – Tebessa.

Le ministre André Morice accordera donc, en juin 1957, la priorité à ce barrage électrifié et miné. En octobre, la « *ligne Morice* »¹⁴ étant achevée, décision est prise de prolonger le barrage jusqu'à Négrine, sous forme de barbelé couplé à une surveillance radar-canon¹⁵.

Au sujet de ces deux barrages, « *gardés nuit et jour par des troupes fixes et mobiles, en nombre suffisant et spécialement adaptées, ils seront progressivement doublés à l'arrière, cloisonnés, électrifiés, munis d'artillerie ou de radars et dotés d'autant de perfectionnements techniques qu'il en faudra pour déjouer les ruses de l'adversaire* »¹⁶, rappelle Philippe Tripier¹⁷.

Ainsi, à partir de la mi-1957 l'armée française va, de plus en plus, poser au FLN de considérables problèmes de déplacement et de ravitaillement.

Toutefois, « *de nouveaux espoirs vont néanmoins s'emparer des dirigeants du FLN. Ce sera d'une part le projet de faire déboucher le conflit sur la scène mondiale en provoquant son internationalisation. D'autre part, un nouveau rêve : celui de parvenir à s'imposer par les armes, grâce à la constitution d'une puissante armée régulière, - tout en tentant d'élargir le théâtre d'opérations par des attaques de diversion extérieures au territoire algérien* »¹⁸.

¹⁴ En toute rigueur, selon le général Salan, s'agissant de cette « *ligne Morice* », « *le responsable de sa création est Max Lejeune* », secrétaire d'État à la Guerre du gouvernement Guy Mollet, avec Bourghès-Maunoury comme ministre de la Défense nationale. André Morice, ministre de la Défense sous le gouvernement Bourghès-Maunoury « *a largement contribué à l'extension et à l'amélioration du barrage dans son épaisseur, sa valeur technique, sa potentialité* ». (Raoul Salan, *Mémoires *** Fin d'un Empire*, Presses de la Cité, Paris, 1972, p.221)

¹⁵ Maurice Faivre (général), *Les archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, L'Harmattan, Paris, 2000, p.31.

¹⁶ Appréciable dès l'origine, leur étanchéité deviendra quasi totale avec la « *bataille des frontières* » perdue par l'ALN à la fin d'avril 1958, deux mois après le bombardement aérien de Sakiet Sidi Youssef.

¹⁷ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.149.

¹⁸ *Op. cit.*, p.166-167.

La Tunisie et le FLN allaient donc ensemble faire déboucher le conflit algérien dans le champ des affaires internationales. Les deux partenaires se partagèrent les rôles. L'ALN algérienne en Tunisie avait acquis sa pleine liberté d'action avec l'occupation par l'armée tunisienne de la zone frontalière ¹⁹, entraînant la neutralisation puis le retrait des garnisons françaises. Cette situation va lui permettre de multiplier non seulement l'introduction de convois d'armes et d'unités, mais également et surtout d'entreprendre des incursions en territoire algérien.

Pour Philippe Tripier, « *ces provocations répétées appelaient la riposte, quel que fût le respect accordé par la France au droit international, que les deux alliés s'entendaient à violer. L'armée tunisienne qui laissait faire l'ALN attendait les Français à la frontière, en protégeant au besoin le repli des rebelles* » ²⁰.

Habib Bourguiba, « *tout en craignant l'irréparable sans doute, exploitait chaque incident à grand bruit sur le plan politique. C'est ainsi que le moindre survol de la frontière par un avion d'observation français dans le but de photographier le dispositif de l'ALN extérieure était sur-le-champ dénoncé à l'ONU par la Tunisie comme une agression portant atteinte à sa souveraineté nationale* » ²¹.

§ 2 - LES ACTIVITÉS MILITAIRES ET DIPLOMATIQUES CONCERNANT LA FRONTIÈRE ALGÉRO-TUNISIENNE

Si le barrage installé le long de la frontière marocaine par le général Pédrón fonctionne bien, la « *ligne Morice* » qui longe la frontière tunisienne va devenir le principal enjeu militaire du conflit : une véritable bataille des frontières s'engage de part et d'autre de cette ligne.

Déjà, devant la recrudescence des incidents à la frontière avec la Tunisie à la fin de l'année 1956, alors que la « *ligne Morice* » n'en est qu'à l'état de projet, « *Maurice Faure, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, adressait le 7 décembre 1956 à Roger Seydoux, envoyé exceptionnel de la République française en Tunisie, des instructions très nettes. On demandait à notre représentant de prendre contact avec le gouvernement tunisien « pour lui indiquer que le gouvernement français se réserve la possibilité de faire usage, conformément au droit international, du*

¹⁹ « En janvier 1957, les services de renseignements français avaient estimé à 5 000 le nombre de rebelles algériens basés en Tunisie, dont 2 000 dans le village de Sakiet Sidi Youssef, situé à 1,5 km seulement de la frontière algérienne. En mars, le nombre de combattants de l'ALN était passé à 6 000, Sakiet étant leur « principal centre de répartition et de ravitaillement ». (Irwin Wall, *op. cit.*, p.161)

²⁰ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.226.

²¹ *Op. cit.*, p.227.

*droit de poursuite*²² dans le cas où des bandes de rebelles algériens pénétreraient sur le sol tunisien sans être désarmées et dissoutes, pour porter à la connaissance de M. Bourguiba que l'attitude de la délégation tunisienne à l'Assemblée générale des Nations unies est considérée par le gouvernement français comme inamicale, surtout dans les propos tenus à la tribune de l'ONU par le chef du gouvernement tunisien à l'égard du chef du gouvernement français »²³.

« Ainsi, le Quai d'Orsay, même si les démonstrations de la force lui semblaient inopportunes, ne semblait pas être dupe de la neutralité tunisienne »²⁴.

I- La montée en puissance des interventions militaires

Dès le mois de juin 1957, des accrochages s'étaient produits sur le territoire tunisien entre des troupes tunisiennes et des soldats français lancés à la poursuite des fellagas. La Tunisie avait aussitôt protesté auprès de Paris et des Américains auxquels elle avait demandé d'user de leur influence pour faire cesser les incursions françaises. En même temps, Habib Bourguiba rejetait les protestations françaises qui vont se multiplier au rythme des incidents²⁵. Début juillet, le ministre résidant Robert Lacoste, sur la base de messages alarmistes envoyés par le général Salan, annonce la ferme intention du gouvernement d'exercer le droit de poursuite et de permettre le survol de la Tunisie. En réponse, Georges Gorse, lui adresse une dépêche rédigée comme suit :

« Nos rapports avec le gouvernement tunisien qui, depuis mon dernier entretien avec M. Bourguiba et le discours de jeudi du président, se sont relativement améliorés, risquent de se tendre dangereusement à nouveau en raison des incidents auxquels peut donner lieu le survol de nos avions d'Algérie de la frontière algéro-tunisienne.

²² Souligné par nous. En toute rigueur, il convient de préciser que « le droit coutumier international ne reconnaît aucun « droit de suite » - hot pursuit en terme anglo-saxon -. Il n'existe que dans le cadre d'accords passés entre les États intéressés. Le « hot pursuit » contrevient aux règles générales du droit international qui considère, d'une part, que la juridiction d'un État ne peut s'exercer que sur son territoire et qu'il ne peut exercer un acte de coercition en dehors de celui-ci et, d'autre part, que la souveraineté et l'égalité des États s'opposent à ce qu'un État intervienne sur le territoire d'un autre État sans autorisation expresse de ce dernier. La pratique du hot pursuit a été condamnée dans une série de cas par le Conseil de sécurité de l'ONU – notamment à l'encontre de la Rhodésie du Sud contre le Mozambique, le 17 mars 1976. Par contre, le hot pursuit est reconnu en mer, mais il doit cesser dès qu'est atteinte la mer territoriale d'un autre État ». (Mentionné dans Wikipédia « Droit de poursuite »)

²³ Berard Droz et Eveline Lever, *op. cit.*, p.133.

²⁴ Edmond Jouhaud (général), *Ce que je n'ai pas dit : Sakiet, OAS, Evian*. Fayard, Paris, 1977, p.53.

²⁵ S'agissant des protestations émanant du gouvernement français, « entre le 1^{er} juillet 1957 et le 10 février 1958, on n'en comptera pas moins de vingt-trois, concernant quatre-vingt-quatre incidents où étaient impliqués les rebelles algériens opérant à partir de la Tunisie. Toutes protestations qui restèrent sans effet ».

« Le gouvernement tunisien, auprès duquel notre ambassade a protesté à plusieurs reprises contre les tirs dirigés ces jours-ci à partir du territoire tunisien contre nos appareils dans la région de Sakiet-Sidi-Youssef ²⁶, argue que ces appareils violent l'espace aérien tunisien et décline dans ces conditions toute responsabilité sur les agressions dont ils peuvent être l'objet.

« Je comprends certes la nécessité où nous nous trouvons d'effectuer des reconnaissances au-dessus des districts frontaliers d'Algérie.

« Si nous voulons maintenir un climat de détente dans nos relations avec la Tunisie, j'estime cependant que des consignes de très grande prudence devraient être données à notre armée de l'Air en Algérie afin d'éviter dans les jours qui viennent tout survols du territoire tunisien.

« Dans l'hypothèse où ces survols se reproduiraient et où notre aviation serait conduite, à la suite de nouvelles agressions contre des appareils, à prendre des mesures de représailles, nous aurions soudain à faire face à une crise aiguë qui compromettrait tous les efforts que nous pouvons tenter sur un autre plan pour nous rapprocher des Tunisiens » ²⁷.

À la lecture de ce texte rapporté par le général Salan, il apparaît clairement que le responsable politique en charge des relations avec les deux anciens protectorats français est bien dans son rôle. Il craint une tension de nos rapports avec le gouvernement tunisien et, tout en reconnaissant le bon droit des aviateurs français, incite à la prudence. Mais Il est aussi évident que le responsable politique chargé de la conduite des opérations de « *maintien de l'ordre* » en Algérie, territoire national, a une autre vision des choses ! Il fallait donc que le chef du gouvernement, ou, par délégation, son ministre chargé de la Défense nationale, intervienne pour trancher.

Jacques Chaban-Delmas, « *craignant qu'un incident ne servit de déclencheur à une crise franco-algérienne, exige d'avoir « dans les plus brefs délais » les renseignements sur les « incidents frontaliers » ²⁸.*

Cette demande fut transmise au général Salan, par l'intermédiaire du général Ély, afin de « *rédiger un rapport complet sur tous les incidents* » ²⁹.

Le général Salan lui adresse ce rapport et, à la fin du mois d'août, « *une première réponse [lui] parvient qui concerne le droit de suite. Celui-ci est étendu à une profondeur de vingt-cinq*

²⁶ Le nom de Sakiet Sidi Youssef sera très souvent cité par la suite.

²⁷ Cité par Raoul Salan, *op. cit.*, p.244-145.

²⁸ Jacques Valette, « *Le bombardement de Sakiet-Sidi-Youssef en 1958, et la complexité de la guerre d'Algérie* », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/1 n°233, Presses Universitaires de France, p.41.

²⁹ Raoul Salan, *op. cit.*, p.245.

kilomètres en territoire tunisien à partir de la frontière », « conformément au droit international », tient à préciser Salan, « restant bien entendu que nos troupes y apportent une très grande attention ».

« Malgré quelques restrictions, c'est déjà une amélioration de notre riposte puisque nous pouvons poursuivre les bandes », relate-t-il dans ses Mémoires ^{30 31}.

Mais, devant le risque d'une montée en puissance de l'ALN, une option d'une intervention en force en Tunisie est mise sur la table.

II- La directive de septembre 1957 pour étudier la « destruction des bases du FLN en Tunisie »

Une réunion préparatoire, à la demande du ministre André Morice, réunit à Alger le 2 septembre 1957, les généraux Salan, Gambiez (commandant en Tunisie), Jouhaud ³² et l'amiral Geli. La destruction des bases du FLN en Tunisie est envisagée, cette action comprendrait une opération aéroportée sur Tunis et un débarquement à Sousse.

Le général Salan établit le 6 septembre le plan de cette opération. Son but : » destruction des bases FL N implantées en Tunisie, tout en assurant la protection de nos ressortissants ». L'opération, de grande envergure, doit être menée avec le souci de « *se conduire en amis, écrira le général Salan, et de faire comprendre aux Tunisiens qu'on vient les délivrer de l'emprise que le FLN leur fait subir en se conduisant chez eux comme en pays conquis* ». Le général Ély donne le 8 septembre son accord au projet ³³.

Le 14 septembre, le général Loth, commandant le corps d'armée de Constantine, adresse au commandant de la zone Est de Constantine une « *Instruction particulière* » rédigée comme suit :

³⁰ *Ibid*

³¹ C'est le 22 août 1957 que le général Ély adresse à Salan une directive lui donnant son accord pour un droit de survol jusqu'à 25 km de la frontière tunisienne. En outre, : « [...] le général commandant supérieur en Algérie est autorisé à exercer un droit de suite de 25 km à l'intérieur du territoire tunisien pour l'exercice de ce droit, et non pour des opérations a priori. La sûreté des actions en Tunisie doit être garantie contre le risque de guet-apens ». (Cité par Maurice Faivre, *op. cit.*, p.31)

³² Le général de l'Armée de l'air Edmond Jouhaud est à cette époque le responsable de la V^e Région aérienne couvrant l'ensemble des forces aériennes en Afrique du Nord. En Algérie, il dépend, fonctionnellement, du commandant en chef des forces interarmées, le général Salan. À signaler que les missions assurées par l'aviation de combat de l'Aéronavale sont coordonnées avec les unités de l'Armée de l'air.

³³ Le général Salan relate que le général Ély « [lui] câble, dans son code particulier : « Je donne accord à votre plan. Poursuivez la préparation. Sur le plan politique il est bien entendu que toute action ayant un caractère d'ensemble ne pourra être entreprise sans accord préalable du gouvernement ». (Raoul Salan, *op. cit.*, p.246)

« Dans l'éventualité d'une attaque générale par l'ensemble des éléments du FLN stationnés en Tunisie, notre riposte sur les bases rebelles serait susceptible de provoquer des incidents graves en Tunisie et d'exiger que notre intervention en vue de rétablir notre contrôle sur une partie du territoire tunisien, notamment la région de Tunis, Bizerte et Sousse, [...]. La mission du général commandant le corps d'armée de Constantine est essentiellement 1) la destruction des bandes rebelles et de leurs bases jusqu'à la rocade Tabarka-Thala et le contrôle de la partie du territoire tunisien compris entre cette rocade et la frontière qui passe sous le commandement du commandant le corps d'armée. En conséquence, j'ai l'intention :

- de prévenir toute agression par un effort accru de la recherche terrestre et aérienne du renseignement, notamment dans la bande frontalière [...]* ;
- de bloquer immédiatement toute attaque rebelle en usant au maximum des feux d'artillerie et d'aviation sur demande des troupes au contact ;*
- de contre-attaquer avec des éléments d'intervention en vue de détruire les bandes et les bases militaires rebelles situées entre la frontière et la ligne Tabarka-Thala, après les avoir écrasées sous le feu de l'aviation, et assurer le contrôle de cette position du territoire tunisien »* ³⁴.

Le 24 septembre, *« dans une nouvelle version de cette instruction, le général Loth avait ajouté un paragraphe, souligné, spécifiant que toute opération dépassant le classique droit de poursuite et incluant l'emploi de moyens aériens lourds exigerait son autorisation spécifique. Toujours attentif aux plus vastes implications que cela pourrait être amené à faire, Loth écrivit à son supérieur à Alger, le général Salan. Il admettait que les opérations envisagées pouvaient être justifiées par les nécessités d'une guerre de subversion intérieure, mais en les déclenchant, ajoutait-il, « nous nous rendrions coupables d'une agression caractérisée, ceci au moment où notre cause à l'ONU paraît se présenter sous un jour favorable : nous ne devons pas oublier, par ailleurs, combien notre dispositif est vulnérable à une attaque conduite par une tierce puissance, disposant, par exemple, de moyens aériens importants ; il y a là un risque que je ne peux d'ailleurs estimer »* ³⁵.

« Il ne sera plus jamais parlé de la « reprise du contrôle temporaire du territoire tunisien », témoigne le général Jouhaud ³⁶.

³⁴ Archives SHD, dossier 1H 2961. Cité par Irwin Wall, *op. cit.*, p 165.

³⁵ *Ibid*

³⁶ Edmond Jouhaud, *op. cit.* p.51-52.

III- Les nouvelles consignes de la fin octobre 1957 concernant le « *survol* » et les « *interventions* » en territoire tunisien

Fin octobre 1957, le général Ély revient sur la directive du 21 août portant sur le survol du territoire tunisien. Il prescrit ne pas voler à moins de 5 kilomètres de la frontière tunisienne. Il a en effet estimé qu'« *en pleine crise ministérielle* ³⁷, il était indispensable d'éviter tout incident de frontière susceptible de soulever des difficultés qui, en l'absence de gouvernement, s'avèreraient délicates à régler sur le plan diplomatique ».

« C'est pourquoi, explique-t-il, dans la deuxième quinzaine d'octobre 1957, [il] signai[t] [...] à l'intention du général Salan, en présence du général Jouhaud, qui ne souleva aucune objection, un ordre précisant qu'à compter de ce jour les vols de reconnaissance ne devraient pas s'approcher à moins de cinq kilomètres de la frontière algéro-tunisienne ». Il estimait en effet que, « cette distance était suffisante pour que, même aux endroits où la ligne frontière était difficile à repérer, nos aviateurs ne risquent pas de se trouver, sans le vouloir, au-dessus du territoire tunisien. Toute intervention des armes antiaériennes tunisiennes ou FLN ne sauraient plus, dès lors, trouver de justification » ³⁸.

Par ailleurs, s'agissant d'éventuelles interventions en territoire tunisien, le général Salan, dans une note en date du 30 octobre 1957 et adressée à son ministre, Jacques Chaban Delmas ³⁹, écrivit «qu'il préférerait des frappes uniques et rapides à des raids en profondeur au-delà de la frontière qui pouvait durer plusieurs jours et comportaient des risques de pertes humaines, précisant pour finir qu'il était « bien entendu que de telles opérations ne seraient déclenchées que sur [son] ordre ». Chaban-Delmas aurait dû soumettre au reste du gouvernement la question de la confirmation de cet ordre. Aucun document ne montre qu'il l'ait fait », précise Irwin Wall ⁴⁰.

³⁷ La crise ministérielle en question concernait la chute du gouvernement Bourgès-Maunoury. Mais il y avait probablement une autre raison venant s'ajouter à cette nième « *crise ministérielle* » : la prochaine réunion de l'Assemblée générale de l'ONU qui devait débattre, à nouveau, sur le dossier algérien ; il fallait éviter de « *soulever des difficultés* » qui « *s'avèreraient délicates* » pour la France.

³⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.218-219.

³⁹ Le général Ély, qui était forcément destinataire de cette note, n'en fait pas état dans ses *Mémoires*.

⁴⁰ Irwin Wall, *op. cit.*, p.166.

§ 3 - L'EMBUSCADE TRAGIQUE DU 11 JANVIER 1958 POUR L'ARMÉE DE TERRE

Après une brève accalmie, fin 1957, les attaques reprenaient avec violence et, le 11 janvier 1958, un détachement français fut violemment attaqué par une importante colonne ennemie, « *soutenue par des réguliers tunisiens* » précise le général Jouhaud qui raconte les faits comme suit :

« *Ce jour-là, le capitaine Allard, commandant un poste situé face au village de Sakiet, monte une opération pour tendre une embuscade, à sept cents mètres à l'ouest de la frontière, aux fellaghas qui utilisaient un sentier pour transiter sur la Tunisie. L'opération doit donc avoir lieu en territoire français, précisons-le.*

« *Les deux sections du capitaine Allard, à peine arrivées aux abords de l'endroit choisi, sont prises à partie par un important détachement rebelle, opérant non seulement sur le territoire algérien, mais ouvrant le feu, par armes automatiques et mortiers, depuis les hauteurs dominantes situées en territoire tunisien.*

« *Lorsque les renforts arriveront, dès que notre aviation interviendra, les fellaghas décrocheront sous la protection des bases de feu installées sur le sol tunisien et les rebelles seront récupérés par des GMC de l'armée tunisienne qui avaient auparavant transporté des renforts sur les lieux du combat* ⁴¹.

« *On retrouvera sur le terrain quatorze cadavres, affreusement mutilés. Quatre soldats sont faits prisonniers* » ^{42 43}. Ce sont des rappelés du contingent.

La France exigea que la Tunisie obtienne la libération des quatre prisonniers, en attendant quoi elle suspendait les négociations avec elle. « *Paris savait que le gouvernement tunisien, par craintes de représailles françaises, essayait en effet d'obtenir la libération des prisonniers, mais de leur côté, les Américains les croyaient impuissants à forcer la main des Algériens* » ⁴⁴.

⁴¹ Le 22 janvier, le général Gambiez, commandant supérieur des troupes françaises en Tunisie adressera le message suivant au général Ély : « *Primo : Suite incident du 11 janvier, une réaction française est redoutée. Le gouvernement tunisien demande au FLN de disperser ses troupes et de cacher les dépôts d'armes et de munitions. Les Gouverneurs tunisiens ne mettront plus de camions à la disposition du FLN. Les chefs du FLN ont accepté de se plier à ces directives. Secundo : Les Tunisiens et le FLN se sont ensuite rassurés. Les activités ont repris. Tertio : Ceci prouve que l'aide au FLN est organisée à l'échelon du gouvernement* ». (Cité par Maurice Faivre, *op. cit.*, p.358)

⁴² Trois d'entre eux seront libérés en juin 1958. Le quatrième décédera en captivité.

⁴³ Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.51-52.

⁴⁴ Irwin Wall, *op. cit.*, p.163.

I- L'intervention de Foster Dulles sans résultats

Après l'embuscade du 11 janvier, Dulles intervint personnellement pour tenter de relancer les négociations franco-tunisiennes qui étaient au point mort. « *Mais les Tunisiens refusaient toute responsabilité quant aux prisonniers, affirmant tout ignorer de leur présence prétendue sur le sol tunisien, et ils exigeaient le retrait complet de leur territoire des troupes françaises qui, elles, y étaient réellement installées. Mais Bourguiba mit Washington dans l'embarras en proposant qu'après que les Français auraient quitté Bizerte, la base fût mise à la disposition des États-Unis et de l'Otan. Les Tunisiens savaient que cette idée, si elle était accueillie favorablement par Washington, rendrait les Français furieux. Quant aux Français, ils continuaient d'insister pour que les États-Unis reconnaissent la primauté de l'influence française dans les affaires d'Afrique du Nord, mais Washington continuait de s'y refuser* »⁴⁵.

Dans le même temps, Félix Gaillard envoyait à Tunis un représentant personnel, le général Buchalet, pour essayer de relancer les négociations et rappeler à Bourguiba ses obligations de neutralité. Mais celui-ci feignit d'en être irrité, déclara qu'il ne négocierait qu'avec un civil et refusa de recevoir le général, refus que le président du Conseil jugea insultant. « *Les relations franco-tunisiennes se dégradèrent un peu plus. Il était évident que le prochain incident déclencherait une crise à laquelle on ne pourrait remédier* »⁴⁶.

II- Le général Salan précise, le 19 janvier, ses directives au général Loth

Tandis qu'il mettait au point un plan destiné à assurer la protection et la sauvegarde des troupes françaises en Tunisie⁴⁷, le général Loth écrivait ceci : « *Le général Salan vient de me donner carte blanche pour réagir brutalement en Tunisie en cas de nouveaux incidents de frontière [...] bien situés dans le cadre de la poursuite [...]. Il me précise également que les moyens mis en œuvre devront être calculés de façon à infliger à l'adversaire un indiscutable et sanglant échec* ».

Le général Loth délégua à son tour son autorité aux commandants locaux pour qu'ils lancent eux-mêmes une opération, avec cette réserve qu'il demandait à en être informé suffisamment à l'avance pour pouvoir fournir « *les moyens aériens lourds bien à la mesure de la leçon que nous voulons donner à l'adversaire* »⁴⁸.

⁴⁵ *Ibid*

⁴⁶ *Op. cit.*, p.163-164.

⁴⁷ Désigné « *plan Dozer* ».

⁴⁸ *Op. cit.*, p.166.

III- Le Conseil des ministres du 29 janvier 1958 face aux « *discordances entre la politique algérienne et la politique tunisienne* » de la France

Le journal *Le Monde* dans son édition du 31 janvier 1958, rapporte que « *le regain d'activité du FLN a posé au gouvernement des problèmes militaires et diplomatiques qui ont été abordés en Conseil des ministres le 29 janvier. Militairement, la situation exige au minimum le maintien des effectifs actuels en Algérie, et le général Salan est venu à Paris pour entretenir les ministres responsables. Diplomatiquement, les difficultés ont essentiellement trait aux rapports franco-tunisiens. Au cours de cette réunion, Robert Lacoste a souligné une fois de plus l'aide directe ou indirecte que le FLN reçoit de la Tunisie. Mais il est le premier à juger « impensable » l'idée d'une « reconquête » de la Tunisie. Ce serait une aventure ou même un « piège » a-t-il dit. Et « c'est évidemment à ce point de vue que se situe la contradiction fondamentale – et insoluble – entre une politique de guerre en Algérie et de négociation en Tunisie* »⁴⁹, relève le chroniqueur Jacques Fauvet.

Enfin, selon ce chroniqueur « *le sentiment de plusieurs ministres, qui ne l'ont pas tous exprimé à ce conseil, est que, faute d'avoir pu ou su régler par nous-mêmes le conflit algérien, nous pouvons difficilement échapper à son internationalisation de fait, même si nous la refusons en droit. Finalement, il a été décidé de ne pas renvoyer avant quelque temps notre ambassadeur Georges Gorse à Tunis. Mais il est apparu à beaucoup qu'une négociation franco-tunisienne ne pourrait se limiter à des problèmes techniques et devrait aborder celui des frontières ; que cette négociation ne pourrait avoir tout son effet sans une conversation avec le gouvernement américain* ». En effet, sur ce dernier point, « *s'il y a une discordance entre la politique algérienne et la politique tunisienne, il y en a une également entre nos conceptions et celle de nos alliés* »⁵⁰.

Au cours de ce conseil du 29 janvier, le cas des prisonniers français a été également abordé. « *Le gouvernement s'attend à recevoir des informations de la Croix- Rouge française elle-même mise au courant par la Croix-Rouge internationale. Toutefois, il considère ne pas pouvoir dans cette affaire adopter une autre attitude que l'expectative. En effet, toute ouverture de négociations par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale pourrait être interprétée comme une sorte d'internationalisation du conflit* », ⁵¹ ...ce qui est toujours un sujet « *tabou* » pour tout gouvernement français à cette époque.

⁴⁹ Négociation portant, notamment, sur la création d'un institut d'émission de francs en Tunisie, ce pays faisant partie de la zone Franc.

⁵⁰ Jacques Fauvet, *Le Monde*, édition du 31 janvier 1958.

⁵¹ Journal *Le Monde*, édition du 5 février 1958.

IV- La position du militaire – Jouhaud - face au diplomate -Alain Peyrefitte-

Dans ses Mémoires, le général Jouhaud s'interroge sur le fait que « *le Quai d'Orsay était-il aussi sensibilisé que les soldats qui montaient la garde à la frontière ?* ». Pour lui, « *on peut en douter si l'on écoute un diplomate, M. Alain Peyrefitte. Ce dernier, après avoir souligné l'importance des forces de l'ALN stationnées au Maroc et en Tunisie, convient que nos troupes doivent, l'arme au pied, subir des attaques des rebelles sans riposter [...]. Les militaires ont de la peine à comprendre cette situation. Ces derniers réagissent, oubliant que « le Maroc et la Tunisie sont deux pays neutres ; bien plus, deux pays amis de la France, coopérant avec elle plus qu'avec aucun autre pays. Il y a des choses qu'on ne peut pas faire : riposter à l'ALN est de celles-là* », aurait ainsi déclaré Alain Peyrefitte, selon Jouhaud qui conteste le point de vue du diplomate en ces termes :

S'agissant de la « *neutralité* » de la Tunisie, il relève que celle-ci « *aurait dû avoir pour corollaire le refus de laisser les rebelles stationner sur son territoire ; Ceux-ci auraient dû être, tout au moins, désarmés* ». Or, souligne-t-il, *il n'en était pas ainsi puisque les hors-la-loi algériens pouvaient s'organiser, s'armer, s'entraîner et effectuer des raids aller-retour en Algérie* ». Par ailleurs, « *la Tunisie avait été admise aux Nations unies. L'article 4 de la charte ne lui faisait-il pas une obligation d'adopter une attitude de bon voisinage avec les autres États membres de l'Organisation dans l'intérêt de la paix ?*

« *Cette neutralité s'était transformée, en fait, en une belligérance déguisée* », pour le général Jouhaud ⁵².

Dans le numéro 10 de l'hebdomadaire « *Le courrier de la colère* » de Michel Debré, en date du 24 janvier 1958, l'auteur d'un article intitulé « *Sauver l'armée française* » écrit :

« *Sauver l'Armée française* », c'était le titre d'un article de Robert Guillaud dans *Le Monde*, à l'époque de Diên Biên Phu.

« *Il n'y aura pas de Diên Biên Phu algérien* », disait un de nos ministres, *il y a quelque temps, et cela demeure probablement vrai aujourd'hui au sens littéral.*

Mais l'Armée française doit être sauvée malgré tout. Et elle a besoin de toute la vigilance, de toute la résolution, de toute l'affection du peuple français pour échapper au sort horriblement injuste qui l'atteint ».

⁵² Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.52-53.

Un autre Diên Biên Phu se prépare, et dont on ne pourra faire de films, non plus que l'on ne puisse jamais baptiser une promotion de Saint-Cyr de son nom, tant il sera honteux, tant il sera dénué de toute la sombre gloire des combats désespérés, tant il sera l'accomplissement de la capitulation morale que nos maîtres ont su doucement préparer jusque dans les cœurs les plus farouches. [...] ».

§ 4 - LES PROVOCATIONS À L'ARMÉE DE L'AIR

Si l'Armée de terre avait à subir les provocations des rebelles de Tunisie sans réagir, l'Aviation n'était guère épargnée par les tirs d'armes anti-aériennes sur ses appareils dès qu'ils s'approchaient de la frontière. Or, pour augmenter l'efficacité du barrage, les avions d'observation travaillaient au plus près de la frontière tunisienne.

Ainsi, « Du 30 août 1957 au 7 février 1958, vingt-neuf de nos avions avaient été pris à partie par des mitrailleuses lourdes installées à Sakiet », relate le général Jouhaud.

« La plupart étaient rentrés à leur terrain avec des traces d'impact »⁵³.

Le général Ély précise que « les unités FLN stationnées en Tunisie venaient d'être dotées d'armes antiaériennes qui avaient été fournies par Le Caire ou achetées en Yougoslavie. Nos appareils étaient fréquemment atteints et souvent contraints d'atterrir en catastrophe ». De ce fait « les formations aériennes étaient ulcérées, car elles étaient sans défense, le commandement ayant donné l'ordre de ne pas riposter lorsque l'avion, dans son survol de la zone à proximité immédiate de la frontière, était attaqué par des armes installées en territoire tunisien. L'ensemble des forces des trois armées ne comprenait pas cette attitude, jugée passive, et partageait le mécontentement des aviateurs ». Par ailleurs, « au cours des visites ministérielles, lorsque le commandement local se plaignait, le ministre avait presque toujours, avec une certaine part de démagogie, de « bon aloi », tendance à encourager les exécutants à « ne pas se laisser faire ». Cette attitude s'était tout particulièrement exprimée lors du dernier passage de M. Morice dans le Constantinois, pendant la crise ministérielle qui suivit la chute du ministère Bourguès-Maunoury »⁵⁴.

⁵³ *Op. cit.*, p.53.

⁵⁴ Paul Ély, *op. cit.*, p.217-218.

I- Les incidents du 30 janvier et du 1er février 1958

Le général Jouhaud relate « *le grave incident que l'on redoutait. Successivement, à huit jours d'intervalle, trois avions vont être sérieusement touchés par l'artillerie aérienne basée en Tunisie* »

⁵⁵. Le 30 janvier 1958, d'abord, un appareil T.6 en mission de protection d'un convoi était abattu par la DCA tunisienne. L'appareil se posait en pleine campagne à huit cents mètres de la frontière. L'équipage était dégagé par une patrouille, tandis que les mortiers rebelles ajustaient leur tir sur lui.

Le général Salan qui était présent ce jour-là à Paris pour rencontrer Jacques Chaban-Delmas, le ministre de la Défense nationale, en présence du général Ély, « *reçut, d'après ce dernier, une communication téléphonique du général Jouhaud ; ce dernier, très agacé, lui signalait que ses avions, bien qu'ils restassent au-dessus du territoire algérien, étaient constamment, depuis la veille, pris à partie par des pièces antiaériennes ; quelques-uns avaient été, ainsi, atteints au cours de la journée ; il demandait que ses appareils puissent riposter sans délai, en attaquant, en piqué, les pièces anti-aériennes en action* » ⁵⁶.

Le général Ély rajoute que Jouhaud invita Salan « *à en parler au ministre. Il ne le fit pas* ». Il continue son récit comme suit : « *Le lendemain, comme je le recevais dans la matinée, il revint sur la question et je lui répondis, en substance, qu'à la condition de ne jamais donner à nos interventions un caractère de provocation et à la condition, aussi, d'agir avec prudence pour éviter tout incident avec la Tunisie, il pourrait assouplir les consignes* » ⁵⁷ qui avaient été donnés à l'aviation pendant la dernière crise ministérielle » ⁵⁸.

II- Le 1er février 1958, Salan informe Ély de sa décision, sauf contrordre de Paris, de survoler jusqu'à la frontière et de riposter

Le samedi 1^{er} février, dans la soirée, le général Salan rendit compte par télégramme au général Ély « *qu'un avion, assurant la protection d'un convoi dans la région de Souk-Ahras, avait été atteint par les armes automatiques d'un poste frontière tunisien, alors qu'il se trouvait au-dessus du territoire algérien. L'appareil s'était abattu à huit cents mètres à l'intérieur de nos*

⁵⁵ Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.54.

⁵⁶ Paul Ély, *op. cit.*, p.219-220.

⁵⁷ Souligné par nous. Cette « directive » est pour le moins ambiguë ! Rappelons que les « consignes » en question, susceptibles d'être « assouplies », prescrivaient de ne pas voler à moins de 5 km de la frontière !

⁵⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.220.

frontières. Les renseignements, reçues de source sûre, confirmaient que le poste frontière en question était tenu par l'armée tunisienne. La responsabilité de cette dernière était donc, selon Salan, nettement établie ». Aussi, « en raison de la nécessité de faire survoler les convois se déplaçant à proximité de la frontière », le général Salan avait-il décidé, dans son télégramme adressé à Ély, « sauf contrordre de [sa] part, de faire appliquer à partir du surlendemain les mesures suivantes : reconnaissance aériennes autorisées jusqu'à la ligne frontière, riposte automatique dans les trois heures à tout tir provenant de la Tunisie » ⁵⁹.

Pour le général Ély, le plus haut responsable des Armées, l'interprétation qu'il donne au télégramme de Salan est la suivante : « la riposte, telle qu'elle était prévue, semblait devoir consister, par exemple, en l'intervention de l'avion ⁶⁰ prenant la relève de celui qui, touché, n'aurait pu réagir lui-même ou encore en un tir de mortiers demandant un certain délai pour la préparation » ⁶¹.

Le général Ély affirme que « ce télégramme fut transmis au ministre de la Défense et au président du Conseil, et aussi, aux Affaires étrangères, en raison des implications politiques qu'il pourrait comporter ».

Il demanda qu'« une réponse affirmative fût donnée au général Salan bien que, théoriquement, son télégramme n'en réclamait que si les mesures qu'il envisageait n'étaient pas approuvées ». En effet, il tient à préciser qu'il a « toujours pensé que le silence, en présence des télégrammes de cette nature, diminuait l'autorité du haut commandement et du gouvernement en donnant l'impression de « laissez faire » ⁶². Il est vrai que le « silence » peut correspondre à une « non décision », mais une directive incomplète ou floue est porteuse d'ambiguïté !

⁵⁹ Souligné par nous. Cette information est également présente dans l'article de Jacques Valette, professeur des Universités, où le qualificatif « automatique » est remplacé par le mot « systématique ».

⁶⁰ Dans cette vision des choses, le général Ély retient l'hypothèse minimale, où un seul « avion de combat » suffit à « traiter » le poste de la DCA ennemie ! En réalité, les choses ne sont pas aussi simples. L'armement et le type du – ou des – vecteur(s) doivent être adaptés à la configuration de(s) poste(s) de DCA ciblé(s) – protégé(s) ou non –, à son environnement géographique – zone montagneuse, boisée, en superstructure, en zone habitable, etc., afin de se prémunir des « bavures ».

⁶¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.220-221.

⁶² *Op. cit.*, p.221.

Le lendemain, le général Maurice Challe ⁶³ rend compte au général Ély de « *l'accord du président du Conseil et de celui de la Défense* ». Le général Ély demande à son adjoint de « *vérifier qu'il n'y avait pas d'opposition de la part des Affaires étrangères* ».

À ce sujet, le chef d'état-major général des forces armées rappelle le fait que « *la gravité de la situation aux frontières tunisiennes et les risques qu'elle comportait n'échappait pas au Quai d'Orsay. Celui-ci, selon lui, était conscient de l'état de tension qui en résultait pour nos troupes ; la collusion de fait entre Tunisiens et FLN exaspérait les plus calmes et les plus conscients* » ⁶⁴.

Il relate que « *les correspondances échangées, à cette époque, entre les Affaires étrangères et les armées en font foi* », et il rajoute qu'« *on peut trouver, clairement exprimées dans ces correspondances, les causes de l'erreur dramatique de Sakiet* » ⁶⁵.

Le général Challe « *confirmait que les Affaires étrangères donnaient leur accord à l'envoi d'un télégramme approuvant la position de Salan* ». Il proposait au général Ély d'envoyer au général Salan un message ainsi rédigé : « *Le gouvernement approuve* ⁶⁶ *les mesures que vous envisagez dans votre télégramme du 1^{er} février* » ⁶⁷.

Le général Salan répondit au général Ély « *par le court télégramme suivant : « Je vous remercie »* » ⁶⁸.

Après les incidents du 30 janvier et du 1^{er} février, un second T. 6 fut, le 7 février 1958, l'objet de tirs tunisiens, bien qu'évoluant aussi dans notre espace aérien.

« *Le chef de poste français, qui fait face à Sakiet, le capitaine Bernon, avertissait son homologue tunisien que si ces tirs ne s'arrêtaient pas, nous interviendrions : avertissement qui ne fut pas pris au sérieux* » ⁶⁹.

⁶³ Le général Maurice Challe, de l'Armée de l'air, occupe toujours le poste de « *Major général* » des Forces armées – c'est-à-dire le poste de chef d'état-major du général Ély. Ce poste correspond au numéro deux de la hiérarchie militaire.

⁶⁴ Souligné par nous.

⁶⁵ Le lien entre l'« exaspération » des opérationnels, leur « *ras-le-bol* » et le désir de « *mettre le paquet* » étaient en effet bien présents.

⁶⁶ Dans ses Mémoires, le général Ély raconte que « *voulant laisser au gouvernement la possibilité de revenir sur cette approbation sans se désavouer, [il fit] remplacer « le gouvernement » par « j'approuve »*.

⁶⁷ Paul Ély, *op. cit.*, p.222.

⁶⁸ Cité par Paul Ely, *op. cit.*, p.222.

⁶⁹ Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.57.

SECTION II : LE RAID AÉRIEN SUR SAKIET-SIDI-YOUSSEF

Présentation des objectifs sur Sakiet-Sidi-Youssef

C'est un village tunisien situé à quelques centaines de mètres de la frontière franco-tunisienne. Cette région constituait, avec celle de Ghardimaou, le centre de transit et de passage des convois rebelles à destination des wilayas 2 et 3. C'était aussi la base de départ du 3^e bataillon de la wilaya de Souk-Ahras pour les opérations entre frontière et barrage.

Le général Jouhaud relate qu'« à Sakiet, les rebelles occupaient des locaux, dont la maison forestière, cohabitant avec l'armée et la garde nationale tunisiennes. A six kilomètres au sud du village, étaient cantonnés dans les locaux d'une mine de plomb désaffectée, une katiba et un état-major FLN. Trois emplacements de DCA étaient installés à Sakiet, dans le village même : deux sur la place centrale ⁷⁰, un autre sur le poste de douane. Six emplacements de tir étaient érigés aux abords de la mine occupée seulement par des soldats rebelles, soulignons-le » ⁷¹.

Pour les Français, le village de Sakiet était devenu une obsession. Les militaires notaient les concentrations de forces rebelles de plus en plus importantes dans la mine abandonnée, tandis que les combattants venaient au village pour se reposer, se détendre et s'approvisionner ⁷².

Le 7 février, à la veille du bombardement, les renseignements militaires observaient que « Sakiet était devenue ville algérienne ».

Ce jour-là, un avion de reconnaissance avait été visé et touché par des tirs de mitrailleuses venant de Sakiet-Sidi-Youssef. Il s'agissait d'une nouvelle « provocation de l'ALN qui souhaitait une riposte contre la Tunisie, afin de donner au conflit une dimension internationale, ce que tous les gouvernements français avaient jusque-là cherché à éviter. Les militaires tombèrent dans le « piège », pour reprendre l'expression de Jacques Duquesne ⁷³.

Le raid sur Sakiet-Sidi-Youssef va mobiliser un total de 25 appareils de combat : 11 bombardiers B 26 *Invader*, 6 chasseurs-bombardiers *Corsair* et 8 chasseurs *Mistral* ⁷⁴.

⁷⁰ Le risque de « bavures » pour la population civile, dans le village, était donc *a priori* présent.

⁷¹ Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.57.

⁷² « Il était devenu une base de transit et de départ de convois vers les wilayas 2 et 3. Il était aussi la base du 3^e bataillon de la wilaya de Souk Ahras spécialiste des attaques entre la frontière et le barrage. Il avait monté l'embuscade du 11 janvier 1958 », relate Jacques Valette, *op. cit.*, p.46.

⁷³ Jacques Duquesne, *op. cit.*, p.185.

⁷⁴ Version française du *Vampire* britannique qui équipe, depuis 1953, des unités de chasse de l'Armée de l'air en place en Afrique du Nord. Par rapport au *Vampire*, le *Mistral* est équipé d'un turboréacteur plus puissant.

§ 1 - LES RÉCITS DES RESPONSABLES OPÉRATIONNELS DU RAID AÉRIEN

Outre les *Mémoires* des généraux Salan, Jouhaud et Ély, nous disposons également, dans cette affaire dramatique, des témoignages ⁷⁵ d'acteurs de premier plan : les principaux responsables des opérations aériennes. Il s'agit des généraux - à l'époque colonels - Roger Duval, affecté en Algérie le 5 février – soit 3 jours avant le raid aérien – au poste de commandant du Groupement aérien tactique (Gatac) de Constantine - et Guy Le Blevennec, chef d'état-major à ce Gatac de Constantine, donc sous les ordres de Roger Duval ^{76 77}.

I- Le compte rendu du général de Rivals-Mazère au général Salan

Le 8 février, à 9h 50, le général de Rivals-Mazère – de l'Armée de l'air -, qui remplace ce jour-là le général Jouhaud en inspection à Oran, vient rendre compte au général Salan des faits suivants :

« Ce samedi à 8 h 55, un Marcel Dassault ⁷⁸ quitte le terrain de Telergma pour effectuer une reconnaissance à vue dans la zone comprise entre le barrage et la frontière. En passant à hauteur de Sakiet-Sidi-Youssef, à 9 h 05, le lieutenant Perchenet, pilote du groupe d'outre-mer 86, remarque des départs de coups de feu venant de la tour du poste de douane et de la gendarmerie. C'est alors que de nombreuses batteries anti-aériennes le prennent à partie.

« Il vire aussitôt sur la gauche mais une rafale l'atteint à ce moment même. Comme ses plans sont percés par les projectiles et qu'un nuage de fumée sort du moteur droit, il dirige son appareil vers le terrain de Tébessa, le plus proche, arrive à sortir son train d'atterrissage et réussit, malgré une roue endommagée, à se poser sans mal ».

« Prévenu à 9 h 10, le colonel Duval, commandant le groupement aérien tactique n°1 de Constantine, dont les appareils sont basés à Telergma, demande l'application des directives de riposte prescrites par le haut commandement » ⁷⁹.

⁷⁵ Il s'agit de deux interviews enregistrés au Service historique de l'Armée de l'air (SHD/Air) en mars 1991 et mai 1988, soit une trentaine d'années après les faits.

⁷⁶ Entretien n°604 avec le général Roger Duval réalisé le 28 mars 1991 au Service de l'Histoire orale du SHD/Air.

⁷⁷ Entretien n°519 avec le général Guy Le Blevennec, réalisé le 3 mai 1988 au Service de l'Histoire orale au SHD/Air

⁷⁸ Il s'agit d'un avion de liaison bimoteur Dassault MD 312 *Flamant*, pouvant également assurer des missions de reconnaissance et d'appui au sol.

⁷⁹ Cité par Raoul Salan, *op. cit.*, p.256-258.

Le général Salan témoigne : « *Je donne mon accord, que répercute le général de Rivals-Mazère. Dès 10 h 35 les premiers avaient décollé. L'attaque commence à 11 h 05* ». Il rend compte à Paris – à son supérieur hiérarchique, le général Ély - de l'incident par un télégramme qui se termine par cette phrase : « *Une riposte aérienne a été immédiatement déclenchée avec six Corsair de la Marine, huit Mistral et onze B.26, sur les postes de DCA de Sakiet en territoire tunisien, particulièrement sur la mine de ce centre qui sert de base aux rebelles algériens* » ⁸⁰.

II- Le témoignage du général Duval : « *les dossiers d'objectifs* » n'avaient pas prévu « *un marché à Sakiet et la visite de deux ambulances de la Croix-Rouge* »

Dès son affectation, sa préoccupation « *a été d'abord d'étudier les dossiers d'objectifs* » ⁸¹ – faits par [ses] prédécesseurs – et d'étudier les moyens les plus appropriés pour riposter à une quelconque attaque venue de Tunisie.

« *Il y avait, en particulier, les fameuses batteries placées en plein centre de Sakiet, qui postulait l'emploi de moyens aériens les mieux adaptés, en particulier des avions de bombardement en piqué. Nous ne disposions que les Corsair de la Marine pour le faire.*

« *L'autre objectif important était la mine de Sakiet qui était en vérité un centre d'instruction des fellaghas. La mine était totalement abandonnée mais ses bâtiments étaient occupés par le centre d'instruction* ».

Le 7 février, « *La veille de l'opération sur Sakiet, un avion de reconnaissance T – 6 s'était fait tiré dessus. On a rendu compte à la V^e Région aérienne qui a explosé « Comment ? Vous n'avez pas riposté ?* »

« *J'étais pris de court. J'avais bien examiné le dossier d'objectifs, les moyens aériens, mais je ne pensais pas que le surlendemain de mon arrivée il y aurait cet incident !*

« *J'ai dit : « on va renvoyer demain un avion de reconnaissance ». Et comme il fallait intervenir rapidement après l'agression, il suffisait de mettre les moyens en alerte, et sur coup de sifflet bref, les moyens interviendraient* ».

Le lendemain, 8 février, alors qu'il s'était rendu en inspection à Sétif, auprès du général Gambiez, il reçoit un appel téléphonique de son adjoint, Guy Le Blevennec, : « *ça y est ! l'avion a été attaqué* ». Il répond : « *dans ces conditions, c'est la riposte* ».

⁸⁰ Raoul Salan, *op. cit.*, p.258.

⁸¹ Souligné par nous : ces documents sont introuvables au SHD.

Il reconnaît que le bombardement a été « *un drame épouvantable* » qui « *n'était pas du tout prévu dans les dossiers d'objectifs : ce jour-là, il y avait un marché à Sakiet, avec la visite de deux ambulances de la Croix rouge* »⁸².

Pour le général Duval, « *c'était une bavure, indiscutablement* », mais « *par suite du manque de connaissance de la présence du marché* », donc un dysfonctionnement très grave des services chargés du « *renseignement* » dont les informations devaient être prises en considération dans l'établissement des « *dossiers d'objectifs* ».

Il rajoute, bien évidemment, que dans ce drame la responsabilité en incombe également à la Tunisie qui avait permis « *l'installation de batteries de DCA en plein centre d'une ville* », outre le fait que « *les Tunisiens n'avaient pas à tirer sur nos avions* ».

III- Le témoignage du général Le Blevennec : « *l'Armée de Terre n'avait jamais dit qu'il y avait un marché le samedi* » !

Le 7 février en fin de journée, à la suite du tir effectué sur l'avion de reconnaissance T 6, le colonel Le Blevennec raconte qu'il se « *fait enguirlandé comme du poisson pourri parce qu' [il n'avait] pas lancé la riposte* ». Il dit à Duval : « *C'est quand même en territoire étranger. J'aimerais bien avoir un ordre écrit* ».

Le colonel Duval téléphone à Alger au général Jouhaud, commandant de la V^e Région aérienne. Il tend le téléphone à Le Blevennec en lui disant « *Jouhaud veut vous parler* ». En réalité, selon Le Blevennec, « *ce n'était pas Jouhaud mais son adjoint, le général de Rivals-Mazères* ». Celui-ci lui dit : « *Il faut obéir, il faut faire ce qu'on vous demande. Si un avion est attaqué, il faut lancer une opération de représailles* »⁸³.

Le lendemain, samedi 8 février, « *un avion est accroché près de Sakiet, un avion qui gueule à la radio qu'il est touché* », relate Le Blevennec qui rajoute : « *Duval me dit : « Allez-y ! Il avait planifié tous les avions devant participer à cette opération de représailles »*. Mais « *pas de chance ! l'Armée de terre n'avait jamais dit qu'il y avait un marché le samedi* »⁸⁴. Par la suite,

⁸² Les pertes se seraient élevées, dans le village de Sakiet, à plus de 70 morts et de 150 blessés, dont de nombreux civils et des enfants tunisiens. Concernant le site de la mine, le nombre des victimes n'est pas précisé, mais pour la partie française, il s'agissait de membres de l'ALN.

⁸³ Le terme « *représailles* » a-t-il été utilisé ?

⁸⁴ Cette mise en cause de l'Armée de terre était-elle justifiée ? Cette accusation a-t-elle entraîné des objections ? Nous ne disposons d'aucun élément de réponse à ce sujet. La question reste posée !

Le Blevennec rapporte que Duval lui aurait déclaré : « *vous « connerie » vous allez en parler à Salan* ». Il se rend à Alger chez le commandant en chef interarmées et « *là, c'était le tribunal de l'Inquisition. Ce n'était plus des yeux c'était des mitraillettes* ». Convoqué chez Jouhaud, celui-ci lui aurait dit : « *Qu'est-ce qui s'est passé ? Qui vous a donné les ordres ?* ». Réponse de l'intéressé : « *vous chef d'état-major, le général de Rivals !* » ⁸⁵.

Ces témoignages, qui nous apportent des informations inédites sur les « *causes* » des « *dégâts co-latéraux* », sont édifiants sur l'ambiance qui pouvait régner dans le milieu de certains responsables militaires en place en Algérie à cette époque. Peut-être faut-il y voir des règlements de comptes – sous formes de « *déballages* », plusieurs années après les faits - entre officiers appartenant au même corps ?

§ 2 - LES « DÉBRIEFINGS » DES OPÉRATIONS AÉRIENNES

Vers 13 heures, le général Salan, commandant en chef, se rend au Palais d'Été à Alger et rencontre Robert Lacoste qui arrive de Constantine. Ce dernier aurait dit à Salan : « *il va falloir maintenant « parer au grain » et être en mesure d'informer Paris complètement* » ⁸⁶.

I- Le premier compte rendu de Salan à Lacoste, et au ministre de la Défense, Jacques Chaban-Delmas : « *le village était désert et les rues vides* » !

À Robert Lacoste, le général Salan, « *le lendemain, à midi, [est] à même de lui montrer les premières photos aériennes* » ⁸⁷ *prises par nos appareils au cours de l'attaque* ». Il lui donne également connaissance du télégramme qu'il adresse au ministre de la Défense nationale.

« *Voici les renseignements sur les tirs de nos avions. Les trois emplacements de DCA adverse ont été attaqués par trois patrouilles de deux Corsair chacune.*

« *Le village était désert et les rues vides. Les objectifs traités par bombes de 250 kilos, ont été détruits à 80%. Aucun « straffing » n'a eu lieu sur le village.*

« *Les quatre emplacements de l'ancienne mine de plomb de Sakiet, casernement de l'ALN, attaqués par les onze B.26 et les huit Mistral, ont été détruits à 50%.*

⁸⁵ Nous ne disposons d'aucun témoignage des généraux Jouhaud et de Rivals-Mazères sur cette rencontre.

⁸⁶ Raoul Salan, *op. cit.*, p.258.

⁸⁷ Avant le raid, aucun appareil de reconnaissance aérienne avec un RB-26 – version « *reconnaissance* » de l'*Invader* - n'a été utilisé.

« Les photos aériennes qui vous parviendront ce soir même indiquent très nettement la précision des tirs appliqués sur les seuls objectifs militaires »⁸⁸.

II- Première déclaration de Jacques Chaban-Delmas : « *nos aviateurs ont exercé un droit de légitime de défense* »

Lors d'une première déclaration officielle, le ministre de la Défense nationale va s'exprimer en ces termes :

« Nos aviateurs n'ont pas fait autre chose que d'exercer un droit de légitime défense à l'égard d'éléments anti-aériens opérant à partir du territoire tunisien et dont l'impunité était évidemment inacceptable eu égard aux pertes infligées à nos appareils et à nos aviateurs. Il faut de nouveau insister sur le fait que la Tunisie est devenue une base logistique et opérationnelle très évoluée et que sans son intervention incessante les opérations d'Algérie auraient déjà connu leur terme ».

Le lendemain, lors d'une cérémonie du parrainage de la ville de Bougie par la ville de Bordeaux, Jacques Chaban-Delmas évoque l'attaque aérienne comme suit : *« Nous avons été amenés, pour faire cesser un objet de véritable scandale, à écraser un nid de rebelles et d'assassins confortablement installé sur le territoire d'un chef de gouvernement qui n'en peut mais ... »⁸⁹.*

III- Salan assume la responsabilité du raid

Le 13 février, *« dans une lettre à Chaban-Delmas, Salan assume toute la responsabilité du raid : « En exécution des ordres que j'avais donnés pour répondre aux feux de la DCA par des feux aériens, et que j'ai alors confirmés, une action de légitime défense⁹⁰ a été déclenchée sur les armes repérées et sur les installations militaires rebelles connues de Sakiet Sidi Youssef ».* Et Salan précise que cette action s'inscrivait *« dans le cadre des ordres reçus »*, savoir une riposte aérienne à des tirs de DCA, et qu'il ne s'agissait pas d'une *« initiatives de chefs militaires locaux »⁹¹.*

⁸⁸ Cité par Raoul Salan, *op. cit.*, p.258.

⁸⁹ Rapporté par le journal *Le Monde* en date du 11 février 1958.

⁹⁰ En toute rigueur, le « *droit de légitime défense* » est prévu dans l'article 51 de la Charte des Nations Unies (1945), mais elle ne définit pas la notion d'agression, elle spécifie que *« le Conseil de sécurité de l'ONU – CSONU – doit être tenu informé des mesures prises. »*. Il faudra attendre la « *Résolution 3314 du 14/12/1974* » pour que les Nations unies précisent les circonstances nécessaires, en particulier : *« [...] l'envoi par un État ou en son nom, de bandes ou de groupes armés de forces irrégulières ou de mercenaires qui se livrent à des actes de forces armées contre un autre État ».* (cf. article 3 –f)

⁹¹ Cité par Irwin Wall, *op. cit.*, p.174.

Pour lui, les moyens employés étaient justifiés : les *Corsair* avaient anéanti les batteries antiaériennes ⁹² et les B 26 avaient détruits la mine qui servait de campement aux rebelles. Mais Salan ne se contente pas d'assumer la responsabilité de l'opération, il ajoute en effet : « *On peut s'étonner des réactions, tant en métropole qu'à l'extérieur, [...] et se demander pourquoi, forts de notre droit et de notre bonne conscience, nous semblons admettre une attitude d'accusé [...]. À Paris, la presse se fait, sciemment ou non, l'interprète de la propagande du FLN et du gouvernement tunisien en considérant notre réaction comme un acte de représailles contre la population de Sakiet, alors qu'elle n'est qu'un acte de légitime défense contre les armes installées en Tunisie et attaquant les avions survolant le territoire français* » ⁹³.

De son côté, le général Jouhaud avait écrit au général Salan, ce même jour 13 février, en citant les ordres prescrits et les « *instructions pour leur exécution* », et en faisant observer que c'était dans le contexte de ces ordres qu'il avait donné son feu vert à l'attaque. « *Il déplorait par ailleurs les pertes civiles mais notait que l'installation de batteries antiaériennes au milieu de ces civils était une provocation délibérée* ⁹⁴, qui exigeait une réponse et qu'aucune législation internationale n'autorisait une nation à abattre les avions d'une nation voisine, même s'ils s'égareraient au-delà de la frontière » ⁹⁵.

Le lendemain, 14 février, le général Salan adresse un nouveau message rédigé comme suit : « *Objet : Affaire Sakiet. Primo : Mine de Sakiet occupée par 400 rebelles appartenant aux bandes de Kabylie et au 3^{ème} faïlek de la wilaya de Souk-Ahras, responsable de l'embuscade du 11 janvier contre le 23^{ème} RI. Secundo : Pertes rebelles dans la mine estimées à 100 tués et de nombreux disparus. Les rebelles tués dans le village ont été enterrés comme étant des réfugiés algériens. Tertio : Aussitôt après le bombardement, l'ALN a évacué la région de Sakiet, en partie vers la région de Duvivier en Algérie, où ils ont été accrochés le 14 février. Quarto : Mine et village gardés par l'armée tunisienne. Visites interdites pour faire disparaître cadavres en uniforme* » ⁹⁶.

⁹² Ces appareils sont adaptés aux attaques en piqué sur des objectifs terrestres ou maritimes.

⁹³ Cité par Irwin Wall, *op. cit.*, p.174.

⁹⁴ Le terme de « *bouclier humain* » sera, par la suite, souvent utilisé lors d'interventions aéroterrestres en milieu urbain adverse, pour expliquer les « *dégâts co-latéraux* » causés dans la population civile.

⁹⁵ Archives SHD, dossier 1H 1965. Cité par Irwin Wall, *op. cit.*, p.173-174.

⁹⁶ Cité par Maurice Faivre, *op. cit.*, p.358.

§ 3 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS EN FRANCE

I- Les réactions du général Ély, chef d'état-major général des forces armées

Pour le général Ély, « *ce raid de représailles était, visiblement, hors de proportion avec l'incident qui en était à l'origine. [...]* »

Il rappelle que « *juridiquement, certes, notre position était forte. Le territoire tunisien, en dépit de la neutralité officielle du pays, constituait un refuge pour les rebelles FLN. Il servait de base de départ aux éléments qui s'infiltraient à travers le barrage pour alimenter le terrorisme sur l'ensemble de l'Algérie.* »

Il souligne également le fait que la réaction du commandement local « *correspondait à l'atmosphère générale qui régnait parmi tous ceux qui considéraient que la collusion tunisienne ne pouvait se poursuivre sans riposte de notre part* »⁹⁷.

Mais, pour le plus haut responsable militaire français, « *il n'en demeurerait pas moins qu'une erreur avait été commise. Cette erreur n'était pas de nature à faciliter la solution du problème algérien* »⁹⁸.

Le 12 février, Ély ordonna de « *suspendre jusqu'à nouvel ordre [...]* le droit de riposter par le feu », et même « *toute poursuite en territoire tunisien* ». La raison en était la « *situation actuelle en Tunisie* ». Le ministre de la défense nationale interdit même aux avions de riposter à la DCA, « *jusqu'à ce que le gouvernement ait défini une conduite générale à tenir* »^{99 100}.

II- Les explications du ministre de la Défense nationale

Dans ses *mémoires*, Jacques Chaban-Delmas apportera le témoignage suivant :

« *Dans l'heure, [il rendit] publique une déclaration selon laquelle une telle opération n'avait pu avoir comme objectif que de mettre fin au harcèlement dont nos unités avaient à souffrir de la part de commandos campés de l'autre côté de la frontière* ».

⁹⁷ Souligné par nous.

⁹⁸ Paul Ély, *op. cit.*, p.223-224.

⁹⁹ À la fin de février, Salan autorisa « *une poursuite au-delà des frontières, mais sous conditions* » ; ce ne serait « *qu'une action de va et vient ayant reçu préalablement à son déclenchement l'accord du gouvernement* ». (Jacques Valette, *op. cit.*, p.48)

¹⁰⁰ Jacques Valette, *op. cit.*, p.47-48.

Mais, il ne manque pas de souligner le fait qu' « *en réalité, le ministre de la Défense nationale marchait au canon, ignorant les circonstances exactes dans lesquelles avait pu être déclenchée une telle action ; ignorance tenant à la distance qui séparait le gouvernement du théâtre des opérations* » ¹⁰¹.

Il ne manquera pas, non plus, de porter un jugement sévère sur « *le commandement [qui] avait négligé d'en référer au gouvernement, alors qu'un tel raid, même réussi – et sans victimes civiles – posait à l'égard de la Tunisie des problèmes qui relevaient évidemment du pouvoir politique* » ¹⁰². *Dans le feu de l'action, la circonstance avait paru trop belle* » ¹⁰³.

Pour le ministre « *Tout cela était clair et méritait sanction. [Il] décidait néanmoins, avec l'accord de Félix Gaillard et de Robert Lacoste, de la limiter à un blâme* ».

Il rajoute : « *Nous devons tenir compte des conditions insoutenables qui étaient imposées à nos troupes. Le devoir du responsable de la Défense nationale était de les souligner vis-à-vis de l'opinion française et internationale* ». « *[Il] le [fit]* ».

III- Les déclarations, à chaud, de quelques personnalités politiques

Pierre Mendès-France ne croit « *pas un instant que le gouvernement français ait ordonné cela. Un gouvernement français, - aussi grave que puissent être ses griefs envers un gouvernement étranger- n'ordonne pas de bombarder un village, un marché, des femmes, des enfants. Mais il arrive, - souvenons-nous de la déposition du sultan du Maroc (en 1953) – que des gouvernements français couvrent, après coup, des initiatives prises en dehors d'eux et qui se retournent ensuite contre l'intérêt de la France [...]. Il constate que « nous voulons éviter l'internationalisation des problèmes maghrébins ; la voici faite avec le risque d'avoir contre nous nos meilleurs amis. Nous voulions détourner les musulmans d'Afrique du Nord de l'impérialisme fanatique du Caire et de l'influence communiste : nous les précipitons dans leurs bras* » ¹⁰⁴.

De son côté, Paul Reynaud craint que « *cette riposte aux agressions venues de Tunisie n'ait pas, sur le plan militaire, des avantages balançant les immenses inconvénients qu'elle a sur le*

¹⁰¹ Jacques Chaban-Delmas, *L'Ardeur*, Stock, Paris, 1975, p.219.

¹⁰² Une affirmation qui ne correspond pas aux témoignages d'autres acteurs, y compris celui de son chef d'état-major général. Le ministre était bien au courant des consignes données par le général Ély au général Salan.

¹⁰³ Jacques Chaban-Delmas, *op. cit.*, p.219-220.

¹⁰⁴ Rapporté par le journal *Le Monde* en date du 11 février 1958.

plan politique ». Il rajoute : « ayant pu me rendre compte sur place de l'état d'esprit de l'ONU, je souhaite en particulier qu'une intervention amie évite un débat au Conseil de sécurité » ¹⁰⁵.

Pour Edgar Faure, au sujet de cette « pénible affaire », deux réflexions s'imposent « 1) en droit international, il est certain qu'un État indépendant comme l'est aujourd'hui la Tunisie, ne doit pas admettre sur son territoire des belligérants en armes ou des points d'appui militaires ». 2) cela dit, la réaction qui est intervenue s'est exercée, d'après un minimum d'informations qui paraissent indiscutables, dans les conditions les plus déplorables que l'on puisse imaginer. D'après les renseignements dont nous disposons actuellement on demeure confondu devant une telle concordance d'erreurs que l'on serait conduit à l'hypothèse de la provocation si celle-ci ne se trouvait évidemment exclue au départ » ¹⁰⁵.

Quant à Daniel Mayer, scandalisé, il pointe les « conséquences désastreuses du raid déshonorant en territoire tunisien. Crime ? Erreur ? Faute ? On a l'habitude d'opposer l'un à l'autre ces trois termes. On s'apercevra bientôt qu'il s'agit, cette fois, d'un cumul des trois » ¹⁰⁵.

Robert Buron parle « d'inconscience cynique et sereine de certains responsables militaires ou civils », Léon Noël « d'une telle stupidité qu'on ne comprend pas comment ce pays aveuli peut accepter pareille maladresse criminelle », tandis que le comte de Paris écrira : « Le bombardement aérien d'un village, où se trouvent des fellaghas, mais aussi des civils, des femmes, des enfants, est inadmissible sur le plan moral » ¹⁰⁶.

Par contre, pour Pierre André, « notre réaction est légitime. La Tunisie doit comprendre que son devoir d'État indépendant est de désarmer et d'interner les rebelles algériens. C'est ainsi que la Suisse a procédé pendant la dernière guerre à l'égard de tous les belligérants. En agissant autrement, la Tunisie s'expose à des représailles. Il est temps qu'elle choisisse : ou bien l'amitié avec la France et une stricte neutralité dans l'affaire algérienne, ou bien l'hostilité déclarée » ¹⁰⁵.

IV- La réaction dans certain milieu gaulliste : la propagande en faveur du retour au pouvoir du général de Gaulle

Le général Jouhaud relève que « certains hommes politiques crurent bon de profiter de l'occasion pour intensifier leur propagande en faveur du retour au pouvoir du général de Gaulle ». Ainsi Michel Debré, dans le *Courrier de la colère* du 14 février 1958, écrit : « Qu'un incident grave

¹⁰⁵ *Ibid*

¹⁰⁶ Cité par Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.58-59.

éclate ... Ah ! si de Gaulle était là ! Mais le régime essaie de « tasser » l'incident, de camoufler la crise, afin d'éviter de Gaulle. Si le gouvernement de Salut public, que le Général peut seul présider, était en place depuis plusieurs mois, nous ne serions pas où nous en sommes en Afrique du Nord... » .

Quelques jours après, il continuait cet appel : « *L'autorité a un sens, elle a aussi un nom... Le nom : c'est le général de Gaulle, seule personne capable d'allier à la fois le pouvoir et la liberté, l'indépendance et les alliances* » ¹⁰⁷.

V- Les premières réactions dans la presse française

Dans *Le Populaire*, Jean-Jacques Marzorati estime que « *Les représailles – même moralement justifiées par la provocation – constituent un acte grave dont il n'est question pour personne d'assumer, les yeux fermés, la responsabilité. Les impératifs militaires les plus pressants ne sauraient s'imposer absolument sans considérations des réalités politiques. A plus forte raison, la politique ne saurait endosser, a posteriori, toute initiative militaire, en vertu du fait accompli. Vu sous l'angle des relations franco-tunisiennes, l'incident de Sakiet apparaît comme des plus déplorable* » ¹⁰⁸.

Dans le journal *Combat* Claude Martial écrit : « *Erreur ou faute, c'est un geste qui retarde les solutions possibles et met au passif de la France des responsabilités qui n'étaient pas les siennes* ».

Bernard Lefort, dans *Paris-Journal* écrit que « *ce qui importe, c'est d'éviter que des actes horribles, comme ceux de samedi, ne se renouvellent [...]. Ce serait faciliter l'internationalisation du conflit. [...]. Le gouvernement de M. Gaillard doit donc sans retard faire face à cette situation dramatique ; S'il y a eu des fautes, il doit les dénoncer. Dans une affaire aussi grave, il n'y a pas de raison d'État qui tienne. C'est l'honneur de la France qui est en jeu* ».

Par contre, pour *l'Echo d'Alger*, « *la patience française avait atteint ses bornes. Notre aviation a riposté. Elle l'a fait, consciente de nos droits et parce que la France n'eût pas admis que se renouvellent indéfiniment, entérinées par les silences officiels, des « agressions Sakiet » et d'autres insultes à son drapeau* ».

¹⁰⁷ Edmond Jouhaud, *op. cit.*, p.59.

¹⁰⁸ Rapporté par le journal *Le Monde*.

Louis Gabriel-Robinet, dans *Le Figaro*, écrit que, « *s'il faut, hélas, déplorer des victimes tunisiennes, ce n'est pas à nous, mais au gouvernement tunisien, d'expliquer aux siens pourquoi, après tant de négociations, de discussions et de promesses, les choses en sont arrivées là. Il faudra dire aussi pourquoi des nids de mitrailleuses étaient installés dans un village « pacifiques ». Des critiques s'élèveront, n'en doutons pas, sur l'importance des moyens mis en œuvre pour notre riposte. Il n'en demeure pas moins qu'il n'était plus possible de continuer à opposer des protestations diplomatiques à des actes d'hostilité caractérisés et réitérés* ». Quant à Robert Bory, dans *l'Aurore*, il estime que « *la France, si attachée qu'elle soit aux solutions pacifiques, ne saurait tolérer que l'on tue impunément ses soldats et les civils sous sa protection [...]. On imagine mal les arguments que pourraient faire valoir devant l'ONU ceux qui, de leur territoire, tirent et canonrent sur le nôtre. Ce sont des agressions caractérisées et multipliées qui ont fait à notre commandement l'obligation cruelle d'ordonner sur Sakiet un raid de légitime défense* » ¹⁰⁹.

§ 4 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS À L'ÉTRANGER

I- Les réactions aux États-Unis

L'affaire de Sakiet menaçait de ruiner les espoirs que Washington avait placés dans la Tunisie comme exemple d'un développement capitaliste réussi et comme pôle d'attraction pour les autres pays en voie de développement. En outre, alors que la République Arabe Unie venait d'être créée, s'envolaient aussi les rêves de la construction d'un Maghreb unifié, du Maroc ¹¹⁰ à la Libye, lié à l'Ouest et faisant contrepoids au nationalisme expansionniste de Nasser. Il convenait également de ne pas oublier l'importance stratégique de l'Afrique du Nord : durant la Seconde Guerre mondiale, la Tunisie avait été le tremplin d'où était partie la reconquête de l'Europe occidentale.

A-La rencontre entre Dulles et l'ambassadeur de France le 9 février

Selon l'historien Irwin Wall, « *les mots échangés entre Paris et Washington après le bombardement du 8 février ont été parmi les plus durs de toute l'après-guerre. Dulles prévient l'ambassadeur français, Hervé Alphand, qu'il craignait que l'incident ne provoque « un désastre majeur* »

¹⁰⁹ *Ibid*

¹¹⁰ « *Les Américains disposaient de bases aériennes au Maroc et, depuis 1953, ils y avaient stocké des armes nucléaires pouvant être rapidement utilisées contre l'éventuel agresseur soviétique* ». (Irwin Wall, *op. cit.*, p.171)

pour tous ». Pour le secrétaire d'État, « la situation en Algérie échappait à tout contrôle, elle empirait et maintenant elle menaçait de provoquer une guerre impliquant toute l'Afrique du Nord. La France avait utilisé du matériel américain contre des civils innocents et impliqué les États-Unis dans le conflit. Cela ne pouvait pas durer. Les efforts de la France pour faire une réforme en Algérie, la nouvelle loi-cadre par exemple, étaient de « faibles » efforts. Quant aux annonces de la réussite de la pacification, ajoutait Dulles, elles étaient manifestement fausses »¹¹¹. L'ambassadeur français répondit à l'Américain que « le but du raid était de régler le problème des tirs antiaériens des rebelles et il avertit à son tour Dulles qu'on ne pouvait prédire les conséquences qu'aurait une prise de position contre la France, qu'à coup sûr elle ferait le jeu des neutralistes »¹¹².

Enfin, « Dulles esquiva un affrontement trop brutal, en assurant Alphand que les États-Unis n'avaient jamais tenté de « prescrire une solution » en Algérie, mais il redit sa conviction que la politique actuellement suivie par la France conduirait à livrer toute l'Afrique du Nord au communisme. Au contraire, objecta Alphand, c'était l'abandon de l'Algérie par la France qui aurait pour conséquence le chaos d'abord et la victoire du communisme ensuite »¹¹³.

À l'issue de cet entretien orageux le secrétaire d'État fit le communiqué suivant :

« Le gouvernement des États-Unis est profondément troublé par les rapports qui lui sont parvenus au sujet de l'incident de Sakiet-Sidi-Youssef dans la matinée du 8 février. Les États-Unis ont des inquiétudes quant aux répercussions que cet événement pourrait avoir sur les relations de deux nations amies, toutes les deux des États-Unis¹¹⁴ qui, continue-t-on d'espérer, trouveront les moyens de régler leur différend dans l'intérêt du progrès pacifique de l'Afrique du Nord.

« Le secrétaire d'État a demandé à l'ambassadeur Alphand de venir s'entretenir avec lui dans l'après-midi de dimanche, afin des lui exprimer les appréhensions du gouvernement américain et de lui demander de fournir des informations supplémentaires. Celles-ci ont été promises par l'ambassadeur de France »¹¹⁵.

Le lendemain, 10 février, « en public, Dulles eut une réaction plus réservée. Il nota néanmoins, dans sa conférence de presse, que la crise algérienne avait pris désormais un caractère international, au point d'impliquer le Maroc et la Tunisie, et il déclara que les États-Unis ne

¹¹¹ Irwin Wall, *op. cit.*, p.171.

¹¹² *Op. cit.*, p.172.

¹¹³ *Ibid*

¹¹⁴ L'attachement des États-Unis à leurs bonnes relations avec la Tunisie de Bourguiba est clairement affiché.

¹¹⁵ Cité dans le journal *Le Monde* en date du 11 février 1958.

s'interdisaient pas d'agir directement pour « améliorer la situation ». Il n'admettait pas qu'on justifie l'incident en invoquant une poursuite dans le feu de l'action, et, en privé, il donnait libre cours à sa fureur. Il exigeait de savoir où se situait les vrais responsables de l'opération ¹¹⁶, tandis que, plus fondamentalement, il lui apparaissait clairement que la France n'était plus en mesure de traiter le problème algérien » ¹¹⁷.

De son côté, l'ambassadeur américain à Paris, Houghton, adressa, le 12 février, un rapport à Washington, expliquant que le gouvernement de Félix Gaillard « avait renoncé à sanctionner les militaires, pour préserver le moral des troupes. Sans doute avait-il autorisé une « riposte », mais il n'avait pas dit qu'elle devrait avoir l'importance de celle de Sakiet. Les militaires étaient allés trop loin, telle était l'opinion générale du gouvernement, une opinion que Pineau, Gaillard et même Lacoste exprimeraient en privé, mais jamais publiquement. Conclusion brutale de l'ambassadeur : les responsables politiques français ont peur de leur armée » ¹¹⁸.

B-La Presse aux États-Unis et en Grande-Bretagne

Dans le *New York Times* on pouvait y lire : « C'est une tragédie pour la France [...] C'est une tragédie pour les États-Unis, car sur vingt-neuf appareils participant à ce raid fatal dix-sept ont été fabriqués dans ce pays. [...] C'est une tragédie pour la cause de la liberté, de l'anti-nassérisme et de l'anti-communisme [...]. En conclusion : « Personne aux États-Unis ne peut croire que les bombardiers et chasseurs qui ont survolé Sakiet-Sidi-Youssef représentaient vraiment le désir du peuple français ou la politique de l'actuel gouvernement français – ou de tout autre éventuel gouvernement français » ¹¹⁹.

Pour le *New York Herald Tribune* : « une tragédie et une catastrophe ». Dans le *Washington Post* : « Un acte de pure folie ». En Grande-Bretagne, pour le *Daily Telegraph*, « La politique française risque de jeter Bourguiba dans les bras de ceux dont il s'est jusqu'ici mis à l'écart » ; dans le *Manchester Guardian*, « l'avenir franco-maghrébin désormais compromis ».

¹¹⁶ L'enquête fut menée, pour Dulles, par le consul américain à Alger, Louis Clarke. Celui-ci envoya son rapport le 11 février. « Ses conclusions étaient que le gouvernement français avait bien autorisé une réponse vigoureuse aux attaques des rebelles et que le choix fait par l'armée quant à l'ampleur de l'opération et aux moyens utilisés était conforme à la lettre, sinon à l'esprit des ordres qu'elle avait reçus ». (Irwin Wall, *op. cit.*, p.177)

¹¹⁷ Irwin Wall, *op. cit.*, p.176.

¹¹⁸ *Op. cit.*, p.178.

¹¹⁹ Cité dans le journal *Le Monde* en date du 11 février 1958.

II- Les réactions du gouvernement tunisien

À Paris, « la première personne à connaître officiellement la nouvelle est l'ambassadeur de Tunisie, Mohamed Masmoudi. À treize heures, l'ambassadeur est fixé sur l'importance de l'événement : son téléphone sonne. À l'autre bout du fil, le président Bourguiba : l'affaire est grave, il y a des morts, « plusieurs dizaines de morts, des femmes, des enfants. Rentrez immédiatement à Tunis après avoir protesté officiellement auprès du gouvernement français ». Au Quai d'Orsay, ce samedi-là, à 13 heures passées, il n'y a plus grand monde. « L'ambassadeur demande à joindre au plus tôt le secrétaire général, Louis Joxe. Ce dernier regagne son bureau du Quai d'Orsay pour y recevoir l'ambassadeur. Depuis plusieurs mois, Français et Tunisiens changent régulièrement des protestations officielles. Cette fois, le ton est beaucoup plus vif, l'entretien plus bref, la rupture inévitable. Masmoudi se retire, après avoir informé Louis Joxe des instructions qu'il a reçues : il doit regagner Tunis »^{120 121}.

Le journal tunisien *L'Action*, dont le prestige est grand dans tous les pays francophones nouvellement indépendants, écrit : « Une chose est claire : pour être respecté, en 1958, on ne peut plus être l'ami de l'Occident. Pour être considéré et courtoisé, il faut être Nehru, Tito ou Nasser »¹²².

Le mardi 11 février, Habib Bourguiba prenait les décisions suivantes : interdiction de pénétrer à Bizerte, fermeture de cinq de nos consulats, appel au Conseil de sécurité de l'ONU, un blocus imposé aux 15 000 hommes des forces françaises en Tunisie.

Par ailleurs, dans une interview accordée le 17 février à la chaîne de télévision britannique I.T.V, comme on lui demandait si son gouvernement pouvait être amené à demander de l'aide de l'Est, de la Russie ou de l'Égypte, M. Bourguiba a admis que cette éventualité ne pouvait pas être entièrement exclue en cas d'agression contre la Tunisie, mais qu'elle lui paraissait très

¹²⁰ « Toutefois, à la réaction du secrétaire général Louis Joxe, à celle de tous les interlocuteurs qu'il appelle au téléphone ou dont il reçoit les appels – interlocuteurs habitués des couloirs du pouvoir –, l'ambassadeur pressent que le gouvernement pourrait ne pas avoir arrêté lui-même la décision de bombarder Sakiet Sidi Youssef. Comme il s'entretient – toujours par téléphone – avec Mendès France, une idée lui vient : voir de Gaulle avant de regagner Tunis. Mendès-France, à qui il demande son avis, approuve pleinement. Contact est alors pris avec Colombey-les-Deux-Églises par l'intermédiaire d'Olivier Guichard, gaulliste de toujours. Le général de Gaulle accepte de recevoir Mohamed Masmoudi le lendemain dimanche. C'est la modération que recommande de Gaulle à Masmoudi. Le Général est hostile à toute entremise étrangère, et en particulier des alliés atlantiques. Il préférerait un accord amiable entre les deux gouvernements. À l'heure où Hervé Alphand s'entretient, au Département d'Etat, de Gaulle écoute l'ambassadeur de Tunisie qu'il a fort aimablement accueilli ». (Bernard Michal, *op. cit.*, p.190-191)

¹²¹ Bernard Michal, *op. cit.*, p.190.

¹²² *Op. cit.*, p.191.

improbable, « étant donné l'attitude compréhensive et courageuse du gouvernement américain, de certaines puissances de l'OTAN et de la grande majorité de l'opinion internationale » ¹²³.

III- Les réactions du FLN

Le lendemain du bombardement de Sakiet Sidi Youssef, le FLN peut enregistrer avec satisfaction cette phrase prononcée aux obsèques des victimes par le second de Bourguiba, Bahi Ladgham : « Cette agression aura comme première conséquence de cimenter davantage l'union entre Algériens et Tunisiens » ¹²⁴.

Le journal *El Moudjahid*, « Organe central du Front de libération nationale algérienne », consacre son numéro 18 du 15 février 1958 à l'événement, avec comme titre : « L'agression française contre la Tunisie : Le village martyr » :

« L'agression préméditée dont a été victime le village de Sakiet-Sidi-Youssef dans la matinée du 8 février a démontré, une fois de plus et d'une manière irréfutable, l'action criminelle des gouvernements français en Afrique du Nord. Lorsque depuis trois ans nous dénonçons cette barbarie, nous ne sacrifions pas à l'emportement, aux excès de colère ou à une basse propagande. Nous appliquons tout juste aux faits les qualificatifs adéquats [...]. Pas plus que dans le village proprement dit, il n'y a de poste de DCA, ni de « camp rebelle » [...]. Soixante-dix cadavres sont là [...]. Sauf un douanier, tous sont des civils, commerçants du village, agriculteurs de la région venus faire leur marché [...]. Devant les innocentes victimes de Sakiet-Sidi-Youssef, conclut *El Moudjahid*, le silence n'est plus permis, les admonestations et conseils des alliés occidentaux de la France ne sont guère de saison. Les peuples africains les jugeront à leurs actes, non à leurs verbeuses protestations » ¹²⁵.

IV- Les réactions de l'Union soviétique

L'ambassadeur Vinogradov a exprimé à Christian Pineau les préoccupations de son gouvernement à la suite de l'attaque de l'aviation française contre un pays indépendant, membre de l'ONU et rappelé « le profond intérêt que porte l'Union soviétique au maintien de la paix en Afrique du Nord et dans la région de la Méditerranée » ¹²⁶.

¹²³ Cité dans le journal *Le Monde* en date du 19 février 1958.

¹²⁴ Bernard Michal, *op. cit.*, p.192.

¹²⁵ Philippe Bourdrel, *Le livre noir de la guerre d'Algérie – Français et Algériens (1945-1962)* Plon, Paris, 2003, p.212-215.

¹²⁶ Cité dans le journal *Le Monde* en date du 19 février 1958.

§ 5 - LE GOUVERNEMENT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les débats du 12 février : l'Assemblée nationale approuve le gouvernement

Lors des débats, plusieurs députés interpellent le gouvernement. Mais les attaques portent moins sur les raisons de l'intervention que sur la responsabilité de la décision. Dans sa réponse, le président du Conseil, Félix Gaillard, couvre le commandement en Algérie : « *Pouvions-nous, déclare-t-il à la tribune, alors que nous connaissons l'appui que les fellagha trouvent sur le territoire tunisien l'importance de cet appui dans la lutte qui nous est imposée, demander à notre armée de rester impassible, les bras croisés, de recevoir des coups et ne jamais les rendre ?[...] Depuis des mois, non pas seulement ce gouvernement mais le précédent, avaient autorisé l'armée à user au moins de son droit de légitime défense. Elle en avait usé jusqu'à ce jour avec les plus grands ménagements, faisant preuve d'un grand sang-froid [...]. Qu'elle le veuille ou non, qu'elle y ait été conduite plus par les événements que pas sa volonté, la Tunisie s'est néanmoins progressivement placée à notre égard en état de belligérance. Nous n'avons pu découvrir aucun indice qui nous montre qu'elle s'était efforcée d'échapper à cette situation. Il n'y a pas de loi internationale qui exige qu'un État attaqué à partir d'un territoire voisin accepte indéfiniment un tel état de choses. Les instructions données à l'occasion de la riposte du 8 février ont eu le souci d'atteindre essentiellement les objectifs militaires qui représentaient pour nos forces – les événements du 11 janvier en sont une tragique démonstration – un danger grave et permanent. [...]* »¹²⁷. Un député de la majorité, Marcel Bouyer, proclame en conclusion : « *Il est à souhaiter que cet incident soit l'avertissement à M. Bourguiba que si l'Assemblée trouve en elle-même une majorité prête à l'abandon, l'armée, elle, saura par tous les moyens conserver l'Algérie à la France* »¹²⁷.

L'Assemblée nationale donne son approbation au gouvernement par 335 voix contre 179. Toutefois, pour Jacques Fauvet, - le chroniqueur du journal *Le Monde* dans son édition en date du 13 février -, « *le président a donné plus de développement aux épisodes passés qu'à l'incident lui-même et à ses suites* ». Il rajoute : « *le gouvernement a obtenu de l'Assemblée nationale une approbation qui ne saurait être considérée comme un « blanc-seing », mais plutôt comme un « non-lieu »*. Pour le sujet épineux du « *contrôle des frontières* », le président du Conseil a rappelé qu'il s'était en vain adressé plusieurs fois au gouvernement tunisien. "C'est

¹²⁷ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, 3^e séance du 11 février 1958, p.677-679.

*la partie la plus solide de son dossier », selon Jacques Fauvet qui rajoute : « Sans doute aurait-il fallu que M. Bourguiba eût d'abord la volonté d'empêcher l'implantation du FLN et que, le voulant, il en eût les moyens ou qu'on lui donnât. Mais on retrouve ici les contradictions françaises. On ne peut à la fois exiger des autorités tunisiennes qu'elles fassent la police chez elle et refuser de leur livrer des armes »¹²⁸. Sur les « incidences intérieures », le chroniqueur du *Monde* relève que « l'attitude de plusieurs groupes constitue un avertissement pour le gouvernement, le plus sérieux depuis l'investiture. Les socialistes et le MRP supportent de moins en moins d'être engagés par une action qui, dans le cas présent, n'a même pas été délibérée en conseil des ministres. Les républicains populaires sont plus particulièrement dans une situation singulière : ils ont la responsabilité d'une politique de rigueur financière qui est d'autant plus contraire à leur intérêt que la majorité leur en laisse volontiers l'impopularité, et ils acceptent une politique nord-africaine qui est parfois contraire à leur idéal. Bref, ils risquent de perdre d'un côté comme de l'autre »¹²⁹. Le débat constitutionnel en France va ainsi s'engager. « Si les gouvernements étaient plus stables, ils auraient plus d'autorité, et ils seraient plus respectés à Tunis et plus obéis à Alger », peut-on lire dans *Le Monde* – qui rapporte un article paru dans *Les Échos* - en date du 13 février¹³⁰, ...trois mois avant le 13 mai !*

¹²⁸ Rappelons qu'en novembre 1957, devant le refus de la France de lui livrer des armes – par crainte de les voir entre les mains des fellagas – Bouguiba s'est retourné vers les États-Unis et la Grande-Bretagne.

¹²⁹ Jacques Fauvet, journal *Le Monde* en date du 13 février 1958.

¹³⁰ Cité par Jacques Fauvet, journal *Le Monde* en date du 13 février 1958.

SECTION III : LA MISSION « *BONS OFFICES* »

Le secrétaire d'État américain cherchait depuis plusieurs mois ¹³¹ à s'imposer dans l'affaire algérienne où il voyait une cause d'affaiblissement de la face méridionale de l'Otan. Le bombardement du 8 février allait lui donner l'instrument qu'il cherchait.

§ 1 - L'ÉLABORATION DE LA MISSION « *BONS OFFICES* »

Selon Irwin Wall, « *on ne sait pas exactement d'où est venu d'abord l'idée d'une mission de bons offices entre Paris et Tunis. Il semble qu'on ait eu l'impression, à Londres et à Washington, que c'était de Tunis, mais elle n'apparut là d'abord que sous la forme d'une rumeur. Christian Pineau la saisit au vol, s'adressant aux Américains pour qu'ils demandent à Tunis de permettre l'approvisionnement des troupes françaises. Du fait du quasi-blocus imposé par les forces tunisiennes, leur situation devenait de plus en plus critique, et l'armée française menaçait de provoquer une nouvelle crise en forçant le blocus pour les approvisionner* » ¹³².

Le 12 février, Bourguiba, de son côté, fit appel aux États-Unis, « *pour obtenir l'évacuation complète de la Tunisie par les troupes françaises et la transformation de Bizerte en base de l'Otan, « débarrassée du colonialisme »* ». Seuls les Américains pouvaient remédier à l'épouvantable situation créée par l'armée française, dit-il à l'ambassadeur américain. Du fait que les Américains aidaient la France militairement et financièrement, eux seuls pouvaient se faire entendre d'elle et l'empêcher de perdre toute chance de préserver ses intérêts en Afrique du Nord. Bourguiba était conscient de son importance pour les Américains. « *Si je suis balayé, dit-il à Jones, il ne vous restera pas grand-chose en Afrique du Nord. Je peux compter sur vous, vous pouvez compter sur moi* » ¹³².

Le 13 février, à Washington, Hervé Alphand en colère allait trouver Christian Herter pour protester contre l'attitude de Bourguiba, qui ne se contentait pas de couper l'approvisionnement des troupes françaises, mais avait expulsé des résidents français et fermé cinq consulats. « *La réponse de Herter ne fut rien moins que réconfortante : au vu de l'intransigeance*

¹³¹ En janvier, Dulles avait tenté de se faire accepter pour négocier la libération des prisonniers de l'embuscade, mais ni Bourguiba ni Félix Gaillard ne l'avaient suivi. Le 1^{er} février, il essaie à nouveau d'intervenir à propos du droit de suite, en obtenant l'ouverture de négociations entre les deux États. Le 4 février 1958, le ministre Christian Pineau maintient le droit de riposter à une agression particulière, la France n'ayant pas d'intention agressive ». (Jacques Valette, *op. cit.*, p.50-51.

¹³² Irwin Wall, *op. cit.*, p.178-179.

française, *Washington n'exercerait aucune pression sur Tunis* »¹³³. Au cours de cette rencontre, « *Christian Herter, annonça à Hervé Alphand que la Tunisie accepterait une médiation américaine dans la crise et il demanda à l'ambassadeur ce que serait la réaction française. Alphand, sans refuser l'offre, déclara qu'on ne pouvait répondre à une requête non encore formulée. Les Américains avaient eux aussi une bonne raison de saisir au vol l'idée de bons offices, car si la Tunisie portait l'affaire de Sakiet devant l'ONU, Washington se trouverait face à un dilemme. Pour préserver leur crédibilité à l'ONU et les bonnes relations qu'ils recherchaient avec le bloc afro-asiatique, les États-Unis devraient voter contre la France, sachant bien qu'un tel vote pourrait briser l'Alliance atlantique* »¹³⁴.

En outre, « *Herter avertit la France que les États-Unis ne pouvaient pas faire grand-chose pour les aider à approvisionner leurs troupes en Tunisie et pour empêcher la fermeture de leurs consuls là-bas ou l'expulsion de leurs ressortissants, étant donné l'intransigeance du gouvernement français. Il fallait que la France fasse un geste de conciliation : exprimer ses regrets pour le raid, offrir des indemnités aux victimes et retirer ses troupes de toutes les bases, à l'exception de celle de Bizerte*¹³⁵. *C'était le seul moyen d'éviter que l'Ouest ne perde cette dernière et, peut-être, que le continent africain ne tombe sous la domination communiste. Malgré la déclaration formelle de Herter : « Nous n'avons fait aucune offre de médiation », les Américains y travaillaient déjà* »¹³⁶. Le vendredi 14 février, le ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, entendu par la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale, n'écarta pas la possibilité d'une « *médiation américaine* », mais, ajouta-t-il, « *s'il y avait une intervention d'un tiers, elle ne pas être un arbitrage. Ce ne pourrait être que des « Bons offices* »¹³⁷.

Le week-end vient opportunément apporter deux jours de répit, « *mis à profit par les diplomates pour mettre au point la forme que pourrait revêtir ces « Bons offices* » », et, dès lundi 17 février, Foster Dulles propose officiellement cette formule destinée « *à rapprocher les points de vue de la France et de la Tunisie* »¹³⁷.

¹³³ *Op. cit.*, p.186.

¹³⁴ *Op. cit.*, p.179.

¹³⁵ Herter mettait en doute la base légale du stationnement des troupes françaises en Tunisie et regrettait la ligne dure adoptée, la veille, le 12 février, par le président du Conseil devant les députés.

¹³⁶ Irwin Wall, *op. cit.*, p.179-180.

¹³⁷ Bernard Michal, *op. cit.*, p.198.

I- L'entrée en scène des Anglo-saxons dans le conflit algérien

A-Le plan de Julius Holmes, du secrétariat d'Etat américain, repris par Dulles: « sauver le littoral d'Afrique du Nord »

Si le bombardement de Sakiet posait un dilemme aux Américains, il leur offrait aussi une chance. « Ainsi qu'ils le reconnaissaient en privé devant des responsables saoudiens, cette affaire, malgré les apparences « pouvait bien être, au bout du compte, une bénédiction ». Elle poussa le secrétaire d'État à reprendre à son compte une idée suggérée par Julius C. Holmes, assistant spécial à la direction des affaires africaines, savoir que Washington « signifie que nous nous proposons de faire ce que nous pouvons pour sauver le littoral d'Afrique du Nord au nom de la sécurité occidentale ». Pour la première fois, les États-Unis sentaient qu'ils pouvaient envisager de jouer un rôle actif dans une tentative de règlement du problème algérien. Holmes proposa une démarche à un très haut niveau, pour faire comprendre aux Français qu'il était nécessaire d'accepter un cessez-le-feu et des négociations avec le FLN, dans le cadre d'une conférence à laquelle participeraient le Maroc, la Tunisie, la Libye, la Grande-Bretagne et les États-Unis, le but étant, à terme, l'autodétermination de l'Algérie » ¹³⁸.

Concernant la Grande-Bretagne, pour les Américains, il était essentiel que cette nouvelle initiative eût le soutien des Britanniques, moins mal acceptés qu'eux à Paris, et à l'avis desquels ils se rangeaient souvent sur les questions européennes. « L'Otan était bien plus susceptible de réagir favorablement à une initiative anglo-américaine qu'à une qui vint seulement de Washington où l'on craignait de donner l'impression d'exercer un pouvoir hégémonique sur une communauté atlantique réticente. » Par ailleurs, « Londres était allé bien moins loin que Washington dans l'expression de ses réserves à propos de la guerre d'Algérie. Sans doute la rapidité avec laquelle la Grande-Bretagne avait capitulé devant Washington au moment de Suez avait-elle été ressentie à Paris comme une trahison – et les Anglais avaient aggravé leur cas en se joignant aux Américains pour envoyer une cargaison d'armes symbolique à Tunis en novembre 1957 – mais, malgré tout, Londres demeurait l'interlocuteur privilégié entre Paris et Washington, et l'ambassadeur britannique à Paris, Gladwyn Jebb, entretenait avec ses collègues français de bien meilleures relations que son homologue américain, Amory Houghton » ¹³⁹.

¹³⁸ Irwin Wall, *op. cit.*, p.182.

¹³⁹ *Op. cit.*, p.181.

B-Les réserves des Britanniques au plan initial de Dulles

Dès qu'ils eurent une première idée des projets américains, les Britanniques s'efforcèrent de modérer les ardeurs de Washington. L'ambassadeur britannique Gladwyn Jebb afficha ses objections et « *l'extrême suspicion* » que lui inspiraient les intentions de Dulles. S'il s'agissait d'obtenir que « *les Français capitulent et se retirent* », écrivait-il, « *je pense que, pour notre part, nous ne serions d'accord en aucun cas pour nous associer à un tel projet* », qui aurait pour effet de faire éclater l'Otan et de faire perdre l'Afrique du Nord aux Occidentaux. « *À long terme, une certaine forme d'indépendance algérienne est sans doute inévitable* », mais contraindre la France « *aura un effet catastrophique [...] De mon point de vue, l'Occident ne va pas se trouver en guerre avec le monde arabe tout entier « du Maroc au Golfe Persique » (comme l'imagine M. Dulles), si nous ne forçons pas la France à capituler devant le FLN* »¹⁴⁰.

Le Premier ministre Macmillan était d'accord avec lui. « *Il pensait qu'il faudrait peut-être en venir là plus tard, mais que ce serait une erreur de précipiter les choses : il craignait de la part des Français « une violente réaction ôtant [à la Grande-Bretagne] notre chance de pouvoir agir par la suite sur la politique française en Afrique du Nord. Finalement, les Britanniques allaient être amenés, non sans beaucoup d'appréhension, à s'associer, fût-ce dans une version adoucie, à la nouvelle politique américaine* »^{140 141}.

Par ailleurs, Londres devait aussi trouver une voie médiane entre Washington et Paris sur le problème du libre-échange. « *Réconfortés par le soutien américain à l'Association de libre-échange, les Britanniques vont donc jouer auprès du département d'État le rôle de conseillers pour les affaires franco-algériennes, en essayant toujours d'être des modérateurs entre la France et les États-Unis* »¹⁴².

¹⁴⁰ *Op. cit.*, 182-183.

¹⁴¹ « *Ce qui expliquait les réserves de la Grande-Bretagne apparaît clairement dans une minute du Foreign Office du 24 février 1958 : les États-Unis pouvaient se permettre des relations tendues avec la France, la Grande-Bretagne ne le pouvait pas. Du point de vue des affaires économiques européennes, la crise franco-tunisienne ne pouvait pas plus mal tomber. Le Marché commun était désormais un fait accompli, par le Traité de Rome – les réductions tarifaires devant commencer le 1^{er} janvier 1959 – et il était vital que d'ici là les Britanniques lui associent leur zone de libre-échange, faute de quoi le continent serait fermé à leurs produits* ». (*Ibid*)

¹⁴² *Op. cit.*, p.183-184.

II- La France accepte une mission « *bons offices* » des anglo-saxons, sous conditions

A-« *L'Algérie n'est pas concernée* »

Paris, tout autant que Washington, souhaitait éviter une condamnation de la France à l'ONU par ses propres alliés. « *Tunis et Paris acceptèrent la proposition américaine, avec cette réserve du côté français que l'Algérie ne fût pas concernée, et étant entendu, du côté américain, que la Tunisie attendrait avant de porter la question devant l'ONU* » ¹⁴³.

« *Les États-Unis se réservaient le droit de « faire des propositions positives » en vue d'un règlement, bien que Paris eût refusé toute idée de médiation ou d'arbitrage* » ¹⁴⁴. À Tunis, les « *Bons offices* » signifient tout autre chose. Il s'agit de vider l'abcès, d'étendre le débat à l'ensemble des rapports entre la France et l'Afrique du Nord.

Le choix des membres de cette mission de « *bons offices* », effectué par les gouvernements des États-Unis et de la Grande-Bretagne se porta sur l'Américain Robert Murphy et le Britannique Harold Beeley.

B-*Les craintes des Français sur la nomination de Robert Murphy et son parti pris*

Pour Irwin Wall « *le choix de Robert Murphy, on ne peut moins francophile, comme membre de l'équipe de bons offices était en soi un avertissement adressé à Paris. Murphy était connu à gauche et chez les gaullistes pour les sympathies qu'il aurait eues à l'égard de Vichy et pour son soutien à Giraud contre de Gaulle, du temps de sa mission en Afrique du Nord pendant la Seconde Guerre mondiale ; les socialistes n'appréciaient pas son rôle pendant l'affaire de Suez et il suscitait donc la même aversion chez les gaullistes, dans l'armée* » ¹⁴⁵ et à gauche » ¹⁴⁶.

¹⁴³ *Op. cit.*, p.185.

¹⁴⁴ Un collaborateur du ministre de l'Algérie, Robert Lacoste déclare : « *Les Bons offices* », cela consiste purement et simplement à mettre en relation les deux parties. Il ne faut pas confondre avec la médiation ou l'arbitrage. Un médiateur suggère des solutions. Un arbitre apporte des solutions. Nous n'accepterons ni l'un ni l'autre ». (Bernard Michal, *op. cit.*, p.199)

¹⁴⁵ « *Michel Debré s'étonnait qu'Eisenhower « ose désigner Robert Murphy », cet homme qui « d'une manière générale [était] méprisant à l'égard de notre pays » ; d'après le général Ély, il y avait des chances que l'armée rejette toute proposition faite par lui ; quant aux socialistes – dont Murphy disait : « il n'y a pas plus impitoyable qu'[eux] dans le jeu politique, ni plus insolent [...] quand on leur tape sur le système » - ils lui auraient sans doute volontiers retourné le compliment* ». (*Ibid*)

¹⁴⁶ Irwin Wall, *op. cit.*, p.185.

III- La position du président Habib Bourguiba

Le président de la République tunisienne espère, selon une technique dont il a déjà éprouvé l'efficacité – le « *bourguibisme* – *arriver, de proche en proche, par concessions successives des Français, des Anglais et des Américains, à atteindre le but qu'il s'est fixé : devenir non seulement le libérateur de son pays, mais le « combattant suprême » du Maghreb tout entier. Pourquoi cette ambition ? Parce qu'il redoute, semble-t-il, la création à ses frontières d'une Algérie nassérienne, à l'heure où Le Caire penche déjà vers Moscou et désigne Bourguiba comme le « complice de l'impérialisme américain* » : Bourguiba veut maintenir les liens qui unissent la Tunisie au monde Occidental ¹⁴⁷. Il ne désire pas entraîner la Tunisie dans l'aventure que proposait le colonel Nasser quelques mois plus tôt à la « *voix des Arabes* », à l'occasion du conflit algérien : « [...] *Nous faisons partie de l'Afrique du Nord ou bien l'Afrique du Nord fait partie de nous* ». ¹⁴⁸

§ 2 - LE DÉROULEMENT DE LA MISSION « BONS OFFICES »

Irwin Wall relève que « *tout de suite, on vit où allaient les sympathies de Murphy. Alphand commença par essayer de définir les limites à l'intérieur desquelles la France acceptait la mission de bons offices : ses membres devaient faciliter les négociations, non faire des propositions, et l'Algérie devait être exclue des discussions* ». Le 19 février, « *Murphy éluda le sujet et, comme Herter quelques jours plus tôt, déclara que la Tunisie était dans son droit en réclamant le départ des troupes françaises et en fermant les consulats. Et puis, demanda-t-il, pourquoi la France avait-elle besoin en Tunisie de cinq bases aériennes qui n'avaient pas de rôle dans l'Otan ? Les Français considéraient-ils la Tunisie comme un pays indépendant ou comme un protectorat ?* » ¹⁴⁹.

Ce même jour, « *Dulles pour sa part, mit les deux parties en garde contre un durcissement de leurs propositions qui risqueraient de compliquer la mission bons offices et il demanda encore une fois à*

¹⁴⁷ Il déclare, en dernière semaine de février, à un envoyé spécial du magazine américain *Newsweek* qui lui demande ce qu'il ferait si l'Occident lui refusait son aide : « *Je n'accepterai jamais l'aide de Nasser ou de l'Union soviétique. Je ne me rangerai jamais de leur côté. Mais je ne puis vous dire ce que fera le peuple tunisien si la situation s'aggrave. [...] Mais, même si mon peuple me demandait de me tourner vers Nasser et l'Union soviétique, je ne le ferais pas. J'attendrais que l'on m'écarte du pouvoir ou je démissionnerais. Car, si l'Amérique nous déçoit, c'est que j'aurai échoué* ». (Cité par Bernard Michal, *op. cit.* p.200)

¹⁴⁸ Bernard Michal, *op. cit.*, p.200.

¹⁴⁹ Irwin Wall, *op. cit.*, p.186-187.

Paris un « geste » unilatéral, par exemple le regroupement des forces stationnées en Tunisie, pour montrer sa bonne volonté.

Le 24 février, Gaillard accepta de faire ce geste, mais « *en insistant pour que Bizerte et cinq terrains d'aviation du sud du pays soient réservés aux Français pour leur permettre de contrôler le trafic d'armes destinées aux Algériens* »¹⁵⁰.

Après avoir rencontré Habib Bourguiba, le 26 février, Robert Murphy écrivit à Washington qu'« *après avoir bien réfléchi* », il pensait que la condition pour que des négociations bilatérales franco-tunisiennes puissent reprendre était que la France accepte de retirer de Tunisie toutes ses troupes, à l'exception de celles de Bizerte. La présence des troupes françaises sur son territoire était incompatible avec la souveraineté de la Tunisie.

« *C'est ce qu'il déclara lui-même sans ménagement à Félix Gaillard et à Louis Joxe au cours d'un entretien, le 3 mars : Paris ne pouvait espérer conserver Bizerte qu'en se retirant du reste du pays, leur dit-il. À quoi Gaillard répondit que les terrains d'aviation du sud étaient aussi importants que Bizerte, le cœur du problème étant l'aide de la Tunisie au FLN. Si les Français se retiraient d'Afrique du Nord, le Maroc, la Tunisie seraient perdus pour l'Ouest. L'Algérie était couverte par l'Otan, et l'Otan devait donc se ranger derrière la France* »¹⁵¹.

À l'issue de cette rencontre avec Félix Gaillard, Robert Murphy « *écrivit dans son rapport que les Français paraissaient « croire que, sans victoire militaire, il n'y a[vait] pas de solution politique* ». Il câbla à Washington que le gouvernement français était prisonnier de sa situation intérieure et « *absolument incapable de prendre une décision claire, nette, hardie, même s'il était convaincu de sa justesse* »¹⁵¹.

Dès avoir pris connaissance de ce rapport, le président des États-Unis et son secrétaire d'État jugèrent qu'il était nécessaire d'envoyer, à leur représentant, un message fort à retransmettre aux Français : « *Nous estimons, écrivait Eisenhower à Murphy, que dans vos conversations avec Gaillard, au moment psychologique que vous aurez choisi, vous devriez lui faire part des inquiétudes que donne aux États-Unis la politique française en Algérie et lui rappeler nos propositions quant à un cessez-le-feu et à une conférence [...]* ». Dulles ajoutait : « *Nous sommes conscient des possibles répercussions politiques en France, mais, vu le peu de temps dont nous disposons, nous ne voyons pas d'alternative* »¹⁵².

¹⁵⁰ *Op. cit.*, p.189.

¹⁵¹ *Ibid*

¹⁵² *Op. cit.*, p.190.

I- Le premier accord obtenu par Murphy du côté tunisien

Le 12 mars, Murphy obtint l'accord du gouvernement tunisien pour que « *des observateurs neutres s'installent sur les terrains d'aviation du sud du pays que les Français avaient jusque-là refusé d'abandonner. Les observateurs pourraient certifier que ces bases ne servaient pas à aider les rebelles, ce qui donnerait satisfaction aux Français, lesquels en retour évacueraient ces terrains* »¹⁵³.

La reprise de l'approvisionnement des bases françaises était déjà en train ; les consulats pourraient être rouverts ou ne pas l'être, mais les expulsions de résidents français avaient cessé et leur retour serait examiné au cas par cas. « *En échange de tout cela, confia Murphy à Bourguiba, une contribution « efficace » des États-Unis au règlement du conflit algérien pourrait être possible – confiance qui aida beaucoup à assouplir la position du leader tunisien* », relève Irwin Wall¹⁵³. Il considérait à ce moment qu'il avait levé les obstacles s'opposant à un accord. Beeley et lui revinrent à Paris avec une proposition d'accord sur la base de laquelle Français et Tunisiens pourraient reprendre leurs négociations bilatérales.

Mais, dans la « *proposition d'accord* » ramené de Tunis par la mission « *bons offices* », avec son représentant britannique sceptique¹⁵⁴, « *il manquait un point crucial, une exigence française à laquelle Bourguiba ne pouvait pas céder : la mise en place d'un contrôle international de part et d'autre de la frontière algéro-tunisienne, pour éviter d'autres incursions du type de celle qui avait amené à la crise de Sakiet. Bourguiba avait rejeté catégoriquement cette demande ; en effet, avait-il argumenté, la présence d'observateurs neutres constituerait une atteinte à la souveraineté tunisienne, elle compromettrait le soutien que la Tunisie accordait aux rebelles, n'empêcherait pas la guerre de continuer et constituerait une reconnaissance explicite de la souveraineté de la France sur l'Algérie ; elle serait enfin préjudiciable à l'objectif qu'il visait : la coopération entre les pays du Maghreb et leur unité* »¹⁵⁵.

¹⁵³ *Op. cit.*, p.190-191.

¹⁵⁴ « *La conclusion de Beeley était qu'un accord était impossible, et le Foreign Office était convenu avec lui que Bourguiba n'était pas raisonnable, qu'il fallait lui dire que les Français n'accepteraient jamais un accord qui ne prévoie pas un contrôle des frontières, et qu'il devrait accepter une normalisation de la situation des troupes françaises, ainsi que la présence d'observateurs internationaux sur les terrains d'aviation du sud. Mais c'était compter sans Murphy, qui avait pris nettement le parti de Tunis. Après une prise de bec avec Murphy et l'ambassadeur des États-Unis* », Beeley avait dû « *accepter un accord qu'il savait « évidemment insatisfaisant du point de vue français. À son avis, sans la présence d'observateurs sur la frontière, les Français ne seraient jamais d'accord* ». (*Op. cit.*, p.191-192)

¹⁵⁵ *Op. cit.*, p.192-193.

Le président tunisien pensait aussi que « *le FLN réagirait en se constituant en gouvernement provisoire, que Tunis ne pourrait pas ne pas reconnaître et que cela entraînerait la fin des relations avec la France. Bourguiba voulait le retrait des forces françaises de Tunisie, mais pas au prix de concessions qui paraîtraient porter tort au FLN et le feraient accuser de trahison par le reste du monde arabe* »¹⁵⁵.

II- L'exigence de Paris pour « un contrôle des frontières » est catégoriquement refusée par Tunis

Le projet d'accord fut présenté à Paris le 18 mars. Les Britanniques étaient pessimistes. « *Gaillard devra soit envisager une crise qui, à ce moment précis, pourrait être longue et grosse de dangers pour le régime, soit accepter ce qui serait pour lui le moindre mal et se braquer sur le rapport de la mission de bons offices* ».

« *Gaillard opta pour la seconde attitude, demandant que la mission retourne à Tunis pour obtenir que Bourguiba accepte le contrôle de la frontière. Il voulait aussi que Tunis relâche sa pression sur Bizerte, s'occupe immédiatement des Français expulsés et rouvre les consulats* »¹⁵⁶.

Mais il se heurta au refus de Murphy et de Beeley. Une telle démarche était inutile, dirent-ils, ils avaient épuisé tous les arguments possibles avec Bourguiba. Si la France refusait l'accord, la prochaine étape se déroulerait à l'ONU.

Dans cette hypothèse, Félix Gaillard leur répondit qu'il serait « *navrant que soit présenté aux Français un projet d'accord tunisien que les Britanniques et les Américains les forcent d'accepter. En tant que membre de l'ONU, rappela-t-il, la Tunisie ne pouvait permettre que son territoire serve de base à des opérations menées contre un autre État membre. Si Bourguiba était prêt à accepter des observateurs sur les terrains d'aviation, pourquoi pas sur la frontière ?*

Mais la logique, fit observer Gladwyn Jebb, n'était pas la question. Finalement Murphy fut d'accord pour une dernière tentative, mais seulement par le canal de l'ambassadeur américain à Tunis, Jones ; lui-même ne retournerait pas là-bas, prévoyant qu'il en reviendrait les mains vides »¹⁵⁷.

« *Jones reçut donc pour instruction d'aborder une nouvelle fois avec Bourguiba la question du contrôle des frontières. Et Bourguiba, comme prévu, fut catégorique : il avait déjà concédé tout ce*

¹⁵⁶ *Op. cit.*, p.194.

¹⁵⁷ *Ibid*

*qui était possible, toute nouvelle concession ne servirait plus qu'à nourrir les accusations portées contre lui par Le Caire, et s'il commettait ce « suicide politique », c'est le monde libre tout entier qui serait le perdant »*¹⁵⁸.

Face à ce dernier refus de Bourguiba, Gaillard et Pineau avertirent Murphy que les négociations avaient mené à une « *grave impasse* ». Murphy insista de toutes ses forces pour que la France accepte l'accord en l'état, mais les dirigeants français lui expliquèrent que c'était politiquement impossible, que le gouvernement tomberait.

La mission bons offices avait échoué. « *Mais les États-Unis s'employaient déjà en un ultime effort, à sortir de l'impasse en triomphant de la résistance de la France. Dulles ne pouvait pas laisser le différend arriver devant l'ONU et il jugeait la situation en Afrique du Nord explosive : il était impératif de préserver les régimes modérés en place dans la région* »^{159 160}.

Pour Dulles et Murphy, il restait encore un acteur de poids susceptible de faire fléchir la France : le président des États-Unis.

III- La lettre d'Eisenhower à Félix Gaillard : un projet amendé par les Britanniques

Le 3 avril, « *Dulles demanda à Murphy si une lettre personnelle du président Eisenhower au chef du gouvernement français pourrait débloquer la situation ; Oui, répondit Murphy, mais il fallait ne l'envoyer qu'en dernier ressort. Dulles redoutait que la situation ne se dégrade encore, en cas d'échec définitif des bons offices, et que la guerre n'embrase toute l'Afrique du Nord. Soumis aux pressions des Britanniques, qui voulaient éviter l'intervention du président* ». Murphy reprit le chemin de Tunis, où il trouva un Bourguiba toujours inflexible, refusant ce qu'il continuait d'appeler « *un suicide politique* ». Il valait la peine selon lui de risquer qu'arrive à Paris un front populaire soutenu par les communistes, s'il devait mettre fin à la guerre d'Algérie. Plus tôt les Français auraient à affronter une crise politique majeure et mieux ce serait, car même le chaos serait préférable à l'actuelle situation, s'il les obligeait à changer de politique en Algérie »

¹⁶¹.

¹⁵⁸ *Op. cit.*, p.196.

¹⁵⁹ Ce qui n'était plus le cas, pour le bloc Occidental, au Proche-Orient avec le rapprochement entre la Syrie et l'URSS – au cours du 2^e semestre 1957- et la création de la République arabe unie (RAU) – le 1^{er} février 1958 – avec à sa tête le colonel Nasser.

¹⁶⁰ Irwin Wall, *op. cit.*, p.196.

¹⁶¹ *Op. cit.*, p.197.

Jones câbla à Dulles que « *l'offre tunisienne était la meilleure que l'on pût obtenir ; la bonne foi et le prestige des États-Unis étaient en jeu et, ajoutait l'ambassadeur, « je pense que nous avons gagné tout particulièrement le droit, et que c'est même de notre devoir, de dire au gouvernement français de prendre ce qu'il peut obtenir du gouvernement tunisien pendant que c'est encore possible* ». La rupture était imminente, il était temps pour les États-Unis de mettre en œuvre leur nouvelle politique. « *Confrontés au risque de l'échec de la mission de bons offices, Dulles et Eisenhower suivirent l'avis de Jones et se résolurent à l'envoi d'une lettre personnelle du président à Félix Gaillard* » ¹⁶².

Le 5 avril, « *les Britanniques eurent entre les mains un projet de lettre qui horrifia Beeley : ce n'était pas une lettre, c'était un sermon et qui traitait de l'Algérie en même temps que de la Tunisie, le tout rédigé en des termes qui n'avaient à peu près aucune chance de convaincre Paris. Le projet de lettre demandait à la France de « montrer de la compréhension pour les marges étroites du gouvernement tunisien* », et continuait ainsi : « *Des liens sentimentaux unissent les peuples tunisien et algérien qui aspirent à l'autonomie et à l'autodétermination. Cela n'est-il pas non seulement une chose compatible avec les intérêts de la France, mais aussi un moyen de les favoriser ?* » ¹⁶².

« *Il était évident que les Britanniques ne pouvaient pas bloquer le message, ils ne pouvaient qu'en modifier les termes* ¹⁶³. Le Foreign Office était déçu ; on aurait pu penser, estimait-on à Londres, que les Américains instruits par leur expérience du temps de la guerre, savaient comment les Français réagissaient à ce genre de sermon. Mais peu leur importait, peut-être. En effet, notait le Foreign Office, - le 7 avril - « *les Américains n'attendent rien des Français et peuvent se permettre de leur faire la leçon, mais nous, nous attendons beaucoup d'eux* ». Et Londres voyait déjà se profiler les conséquences désastreuses que pourraient avoir les actions irréfléchies de Washington : *fin des projets d'Association de libre-échange division permanente de l'Europe et même fin de l'Otan* » ¹⁶⁴.

¹⁶² *Op. cit.*, p.197-198.

¹⁶³ « *Les Britanniques s'arrangèrent pour que Dulles supprime de la rédaction définitive de la lettre les passages les moins acceptables par Paris : plus question d'autodétermination ni de « départements algériens de la France* ». À la place il était simplement demandé à Paris d'admettre que le gouvernement tunisien se trouvait dans des conditions « *qui conduisent inévitablement le peuple tunisien à sympathiser avec les aspirations des éléments musulmans nationalistes en Algérie* ». « *Dulles acquiesça, notant en même temps : « Nous avons éliminé [de la lettre] la référence à l'indépendance algérienne, pour refléter notre conclusion, qui coïncide avec celle du Royaume-Uni, et qui est qu'il vaut mieux que cela soit implicite qu'explicite* ». (*Op. cit.*, p.200)

¹⁶⁴ *Op. cit.*, p.198.

IV- Gaillard et Pineau demandent aux Anglo-Saxons de préciser leur position sur un soutien à la France à l'ONU

Le 9 avril, Gaillard et Pineau rencontrent Murphy et Beeley. Ils demandent au représentant américain ce qui se passerait si c'était la France et non la Tunisie qui portait l'affaire de Sakiet devant le Conseil de sécurité.

« Pour Washington, une telle démarche ne pouvait améliorer les choses, et Murphy répondit qu' » il n'était pas en position de promettre le soutien américain dans le cas d'un recours à l'ONU, d'où qu'il vint ». Cela impliquait que les États-Unis ne soutenaient plus la politique française en Algérie, supposé qu'ils ne l'aient jamais fait. « Félix Gaillard avertit Murphy que, si la France et les États-Unis n'étaient plus d'accord au Conseil de sécurité, Paris considérerait cela comme une trahison et qu'il en résulterait une crise au sein de l'Alliance atlantique » ¹⁶⁵.

« En désespoir de cause, Gaillard se tourna vers Beeley qui, sans aller jusqu'à soutenir entièrement Murphy, fit comprendre que, du point de vue des Britanniques, la France devrait contrôler elle-même la frontière algérienne et ne rien attendre des Tunisiens ; autrement, et si la question était portée devant l'ONU, la position de la Grande-Bretagne demeurerait, pour le moins, « réservée » ¹⁶⁶.

En effet, pour le Premier ministre britannique, Harold Macmillan, l'attitude de la Grande-Bretagne sera dictée par le souci de sa situation dans le monde arabe, mise à mal après la calamiteuse crise de Suez !

V- Les suites données à la lettre d'Eisenhower remise à Félix Gaillard

C'est le 11 avril que la lettre du président Eisenhower fut remise par Murphy à Gaillard. Après l'avoir lue, le président du Conseil posa *« la même question que précédemment : les États-Unis soutiendraient-ils ou non la France dans sa demande d'un contrôle international de la frontière tunisienne, si la question était abordée à l'ONU. Murphy répondit qu'il préférerait éviter un débat à l'ONU ¹⁶⁷. Pineau dit qu'il trouvait le message d'Eisenhower « très vague » et se plaignit de ce qu'il ne donnât « aucune indication sur ce que les Américains pensaient que les*

¹⁶⁵ *Op. cit.*, p.200.

¹⁶⁶ *Ibid*

¹⁶⁷ *« Murphy ne pouvait pas s'engager puisqu'il n'y avait pas moyen de prévoir ce que serait le texte d'une éventuelle résolution. Quant à ce que les Américains feraient en Algérie, ils étaient prêts « à conférer d'urgence et intimement sur la question algérienne avec le gouvernement français », si celui-ci le désirait ».*(*Op. cit.*, p.201)

Français devraient faire en ce qui concerne l'Afrique du Nord en général, et moins encore sur ce que les Américains feraient » après que la France aurait accepté l'accord des bons offices ».

Le président du Conseil et son ministre rappelèrent tous deux que « l'échec des efforts antérieurs pour négocier un cessez-le-feu n'était pas dû à l'exigence a priori d'indépendance du FLN, mais à « la volonté brutale de [sa] direction à contrôler les élections et de s'emparer du pouvoir politique en Algérie, ce qui conduirait à une sanglante anarchie » ; des milliers de musulmans fidèles à la France seraient massacrés et les 1 200 000 Français d'Algérie auraient été trahis ». « Mais, leur dit Murphy, la politique militaire suivie par la France, n'était pas non plus une solution et la fermeture complète de la frontière avec la Tunisie n'améliorerait pas la situation. Les dirigeants français purent seulement répondre que « le gouvernement américain se méprenait gravement sur les traits particuliers de la situation algérienne » ¹⁶⁸.

Comme le relève Irwin Wall, « il vaut la peine de noter que l'entretien était passé de la question de la frontière tunisienne à celle de la guerre d'Algérie ; les Français comprirent ce que signifiait la lettre d'Eisenhower : pour résoudre le problème algérien, les États-Unis étaient partisans de l'indépendance » ¹⁶⁸.

Selon cet historien, cette lettre ¹⁶⁹ « persuada les dirigeants français qu'ils n'avaient pas d'autre choix que d'accepter la mission bons offices aux conditions de Murphy. Mais Gaillard se démena pour essayer de trouver un moyen d'atténuer la violence de la réaction qu'elle allait provoquer, il le savait, à l'Assemblée nationale » ¹⁷⁰.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p.201.

¹⁶⁹ Le 14 avril, « Joxe demanda si les Américains accepteraient qu'elle fût publiée, pour couper court aux critiques qui prétendraient que les États-Unis avaient forcé le gouvernement français. » Finalement Pineau décida de ne pas rendre public le document, à cause de « certaines phrases dangereuses ». Lacoste, disait-on, redoutait l'effet que la lettre pourrait avoir à Alger ». (Cité dans le journal *Le Monde* en date du 15 avril 1958)

¹⁷⁰ Journal *Le Monde* en date du 15 avril 1958.

§ 3 - LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DU POUVOIR POLITIQUE FRANÇAIS

I- Le Conseil des ministres « *accepte comme base de discussion* » le résultat des contacts des « *bons offices* »

Les résultats des « *bons offices* » - en cinq points – soumis le 12 avril au conseil des ministres étaient les suivants :

- 1) Évacuation : Toutes les troupes françaises stationnées à l'extérieur du périmètre de Bizerte seront évacuées selon un calendrier établi par accord entre le commandement français et les autorités tunisiennes.
- 2) Bizerte : La France ne contestant pas la souveraineté tunisienne sur Bizerte, le régime de la base fera l'objet d'une négociation entre les deux gouvernements avant la fin du regroupement des forces françaises ¹⁷¹ ;
- 3) Aérodrômes : Des observateurs neutres s'assureront que les quatre aérodrômes militaires du sud tunisien – Sfax, Gafsa, Gabès et Remada – sont utilisés exclusivement à des fins pacifiques.
- 4) Consulats : Certains consulats fermés par les autorités tunisiennes en février dernier pourraient être rouverts ; en attendant, la juridiction d'autres postes pourrait être étendue.
- 5) Français expulsés : Le gouvernement tunisien examinera individuellement le cas des six cents Français « *éloignés* » de leur domicile et déterminera si les conditions de sécurité autorisent leur retour » ¹⁷².

À l'issue de ce Conseil des ministres, réuni à la fin de la journée du samedi 12 avril, les délibérations du gouvernement devaient aboutir au communiqué suivant :

« Le conseil des ministres a décidé d'accepter comme base de discussion avec la Tunisie le résultat des contacts pris par MM. Murphy et Beeley. Le gouvernement se réserve d'évoquer devant les instances internationales les problèmes relatifs au contrôle de la frontière algéro-tunisienne. »

¹⁷¹ En juin 1958, un accord sera signé portant sur l'évacuation des forces françaises de Tunisie, à l'exception de Bizerte. En juillet 1961, pendant trois jours, l'armée tunisienne va attaquer la base de Bizerte. Les combats feront de nombreuses victimes : un millier de tués du côté tunisien, une trentaine du côté des forces françaises. La France n'évacuera Bizerte qu'en décembre 1963.

¹⁷² Jacques Fauvet, journal *Le Monde* en date du 16 avril 1958.

« Il a demandé la convocation du Parlement mardi après-midi ¹⁷³ afin d'informer l'Assemblée nationale de ses décisions et de provoquer un débat à leur sujet ».

Au cours de la discussion – qui a duré onze heures - Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, a souligné que : *« la convocation extraordinaire du Parlement mettra chaque député en face de ses responsabilités, car le vote qui va intervenir aura une importance capitale pour l'avenir de la France » ¹⁷⁴.*

II- Le gouvernement face à l'Assemblée nationale

Le débat à l'Assemblée nationale s'ouvre par une intervention du ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau :

« [...] Nous avons le sentiment profond qu'en ce qui concerne l'internationalisation du problème algérien, le retour à des discussions bilatérales franco-tunisiennes est moins dangereux qu'un débat engagé devant les Nations Unies, dans des conditions telles que son extension est, sous réserve de l'exercice de notre droit de veto, pratiquement inévitable [...] On a beaucoup dit et écrit que les décisions du gouvernement avaient été prises sous une pression internationale inadmissible. [...] Que les Anglais et les Américains aient préféré – et nous l'aient dit dans des termes acceptables – la solution choisie par le gouvernement français à l'autre, qui pourrait s'en montrer surpris ?

« Le conflit ouvert avec la Tunisie, accepté par nous alors qu'il pouvait apparaître à beaucoup encore évitable, posait pour nos alliés des problèmes sur la solution desquels nous pouvons ne pas être d'accord ; mais nous n'avons pas le droit d'en nier l'existence » ¹⁷⁵.

À la suite de l'intervention de Christian Pineau, Félix Gaillard monte à la tribune pour donner les résultats des « bons offices » tels qu'ils ont été entrepris par MM. Murphy et Beeley. *« Il y a deux mois, la Tunisie, à qui l'indépendance a été reconnue, demandait notre départ de Bizerte. Les « Bons offices » ont conduit à l'abandon de cette exigence. En second lieu, les « Bons offices » ont entériné la volonté unilatérale de la France, exprimée dès le mois de décembre, d'évacuer les troupes stationnées dans la région de Tunis. Ils ont enfin substitué à l'implantation de*

¹⁷³ C'est-à-dire le 15 avril.

¹⁷⁴ Jacques Fauvet, journal *Le Monde* en date du 16 avril 1958.

¹⁷⁵ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 15 avril 1958, p.2130-2131.

nos troupes sur le 6^e des aérodromes existants en Tunisie, un contrôle neutre de l'utilisation de ces pistes.

« Sur le plan civil, les « bons offices » permettent un retour à la normale.

« Reste le problème du contrôle de la frontière algéro-tunisienne. C'est le gouvernement français qui, le premier, a soulevé spontanément ce problème. Nous avons d'abord suggéré au gouvernement tunisien l'établissement d'une force mixte franco-tunisienne ; nous avons demandé ensuite que cette question s'inscrive dans le cadre des « bons offices ». « Ne l'ayant pas obtenu par ces moyens, devons-nous repousser ce que les « bons offices » permettent ? ». Puis, le président du Conseil dit qu'il n'est pas question pour la France d'admettre un contrôle unilatéral du côté algérien par quelque organisme international que ce soit, et précise que le gouvernement a l'intention, en cas d'incident ultérieur, de « saisir nos alliés du Pacte de l'Atlantique de l'agression permanente dont l'Algérie, territoire couvert par ce pacte, est victime à partir du territoire tunisien ».

« Dès le 4 mai, le Gouvernement français exposera ce problème à la réunion de Copenhague ¹⁷⁶. [...] Je dois dire nettement dès maintenant que si la solidarité de nos alliés sur l'affaire d'Algérie et sur les ingérences dont ce territoire est la victime ne trouvait pas de manifestations concrètes, nous serions alors placés devant une crise d'une extrême gravité ». Enfin, s'agissant d'un éventuel recours à l'ONU, le président du Conseil déclare : « Il ne peut s'agir en aucune manière d'une internationalisation quelconque du problème algérien. Nous nous réservons de mettre cette instance en présence de sa responsabilité qui est de faire en sorte que cette situation ne dégénère pas en un conflit qui, lui, aurait un caractère international » ¹⁷⁷.

Après les exposés des deux dirigeants, le débat est ouvert aux députés, et tout particulièrement aux critiques des représentants de l'opposition des partis de la droite qui vont s'en prendre au gouvernement, d'une part, sur le principe d'avoir accepté les « bons offices » des anglo-saxons, opposés à la politique algérienne de la France, mais aussi, d'autre part, soupçonné de s'être aligné sur les exigences exprimées par le président des États-Unis dans sa lettre du 11 avril.

¹⁷⁶ Il s'agit de la prochaine réunion des chefs d'État membres de l'OTAN. La précédente est celle qui s'est tenue à Paris en novembre 1957 (pendant la crise entre la France et les États-Unis sur la fourniture des armes à la Tunisie).

¹⁷⁷ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 15 avril 1958, p.2131-2133.

III- « *La politique française se fait à Washington !* »

Le député Pierre Montel, - indépendant -, s'adresse en ces termes au président du Conseil : « *Au lieu de nous faire une déclaration sur un ton qui semblait d'ailleurs révéler une très grande lassitude [...] sur les résultats mêmes de l'action que vous avez entreprise, permettez-moi de vous dire qu'il eût été préférable de faire connaître à l'Assemblée la lettre du président Eisenhower* ».

De son côté, Jacques Soustelle – républicain social – estime que : « *les « bons offices » ne pouvaient se justifier que s'ils avaient pour objet la question de la neutralité tunisienne. Or, dès le début, est apparue la partialité évidente de MM. Murphy et Beeley en faveur de la Tunisie bourguibiste. Les « bons offices » se sont transformés très vite, d'abord en médiation, puis, il faut le dire, en arbitrage, en arbitrage contre nous* ». En outre, après s'être attaché à démontrer que les avantages obtenus jusqu'à présent par les « *bons offices* » étaient sans commune mesure avec l'inconvénient d'une internationalisation du conflit algérien, Jacques Soustelle en vient à la lettre du président Eisenhower : « *Quel fait nouveau s'est-il produit entre le 9 avril, date à laquelle les « bons offices » avaient pratiquement expiré, et la date à laquelle le gouvernement acceptait les résultats de ces « bons offices » ?*

Pour le député gaulliste, « *Ce fait nouveau n'est certainement pas une modification de la position de M. Bourguiba. Du reste, MM. Murphy et Beeley ne sont pas retournés à Tunis. Alors, que s'est-il produit ? Eh bien, un seul fait nouveau : c'est la lettre d'Eisenhower* ».

Félix Gaillard lui répond : « *C'est le roman chez la portière !* »

Jacques Soustelle rétorque : « *Monsieur le président du Conseil, vous avez dit que vous n'avez pas cédé – je vous cite – « à je ne sais quelle pression extérieure ».*

Félix Gaillard : « *Non, et je le répète* ».

Jacques Soustelle : « *Mais nous, nous savons laquelle, c'est précisément cette lettre* ». Il poursuit : « *Si vous acceptez les propositions des « bons offices », c'est précisément parce que vous avez cédé à – disons, pour être poli – une injonction qui, soyez-en certain, se reproduira car il n'y a aucune raison pour qu'elle ne se reproduise pas lorsque, demain, Bourguiba exigera Bizerte.*

« *Alors, je demande où se fait la politique française ? Si elle se fait à Washington, qu'est-ce que nous faisons ici, à nous amuser avec les hochets d'une souveraineté apparente* »¹⁷⁸.

¹⁷⁸ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 15 avril 1958, p.2141-2153.

IV- La fin du cabinet Gaillard le 15 avril

Alors que les débats à l'Assemblée sont sur le point de s'achever, le 15 avril au matin *Le Journal d'Alger*, sous la plume de son chroniqueur parlementaire, écrit : « *L'heure de la vérité va donc sonner. [...] On peut regretter le refus de Bourguiba, pourra dire M. Gaillard, on peut déplorer que nos alliés n'épousent pas exactement notre point de vue sur les problèmes d'Afrique du Nord. Mais, de toute manière, il faut choisir : ou accepter les propositions du gouvernement ou décider la reconquête de la Tunisie, avec l'opinion internationale contre nous. C'est ce dilemme que M. Félix Gaillard posera devant l'Assemblée. Et c'est pourquoi les députés vont avoir à émettre ce soir un vote lourd de conséquences, quel que soit ce vote. La France n'a peut-être jamais été aussi seule. Qu'il accorde la confiance au gouvernement ou qu'il la refuse, chaque parlementaire, en mettant son bulletin dans l'urne, en aura conscience* » ¹⁷⁹.

Enfin, « le gouvernement est mis en minorité par 321 voix où sont alliés les communistes, les mendésistes, les gaullistes, « l'Algérie française de divers groupes de droite et du centre, contre 255 (socialistes, MRP, radicaux et une vingtaine de modérés) » ¹⁸⁰.

Cependant, comme le souligne Patrick Facon, « le président du Conseil n'a pas été contraint de se retirer ; il n'a en effet pas posé la question de confiance dans les termes prévus par la Constitution. Si l'on s'en tient aux seuls textes, le gouvernement n'a pas été renversé, juste désavoué » ¹⁸¹.

Mais Félix Gaillard est las, déçu. Pressé de quitter le pouvoir, il remet sur-le-champ la démission de son cabinet à René Coty. Le 15 avril 1958, la France, une fois de plus, n'est pas gouvernée. C'est la dernière fois que l'Assemblée nationale de la IV^e République renverse un gouvernement, car la crise qui s'ouvre n'est plus la crise gouvernementale, mais celle du régime. Si le gouvernement était tombé, « expliqua Pineau à Murphy et Beeley, ce n'était pas parce qu'il avait accepté l'accord mais à cause de la lettre d'Eisenhower qui l'avait, pensait-on, déterminé à le faire. Ce qui impliquait que le gouvernement aurait accepté cet accord, même sans la lettre. Mais la chose est impossible à vérifier », souligne Irwin Wall ¹⁸². Ce qui est sûr, c'est qu'avant le débat des rumeurs n'avaient cessé de circuler dans la presse sur l'existence de la lettre et que des extraits en avaient été publiés ; il s'agissait, d'après le gouvernement, de fuites délibérément organisées par Washington.

¹⁷⁹ Cité par Bernard Michal, *op. cit.*, p.227.

¹⁸⁰ Bernard Michal, *op. cit.*, p.231.

¹⁸¹ Patrick Facon, *La IV^e République, 1944 – 1958, de la Libération au 13 mai*, collection « histoire politique de la France », Pygmalion/Gérard Watelet, Paris, 1997, pp.363-364.

¹⁸² Irwin Wall, *op. cit.*, p.202.

§ 4 - LES CONSÉQUENCES SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE FRANÇAISE

La France s'engage dans sa 22^e crise ministérielle depuis 1946 ¹⁸³. À Paris, Georges Bidault et René Pleven tentèrent, en vain, de remplacer Félix Gaillard. Ce fut finalement Pierre Pflimlin, le 10 mai. La veille à Tunis – le 9 mai – dans un communiqué le FLN faisait connaître au monde l'exécution de trois jeunes soldats appelés français, prisonniers depuis 20 mois. « *Le meurtre remontait au 25 avril ; il avait évidemment été commis en Tunisie où les soldats en cause étaient détenus depuis leur capture près de La Calle, en Algérie, en 1956* ».

Pour Philippe Tripier, « *ce communiqué délibéré avait le caractère d'une provocation. À n'en pas douter, la direction de FLN marquait par ce moyen son refus de se laisser enfermer dans la « dynamique de la paix* ». Combattre sur tous les plans, conquérir son objectif libre de tout compromis négocié : telle était la résolution du FLN. À l'adversaire, aux partenaires, aux entremetteurs d'en tirer quant à eux les conséquences. Dans la fièvre d'Alger, un tel défi ne pouvait que mettre le feu aux poudres. « *Une manifestation de protestation fut décidée. Elle réunit, le 13 mai, 100 000 personnes devant le Monument aux Morts. De là, la foule surexcitée s'empara des bâtiments du Gouvernement Général. Le soir un « Comité de Salut Public » s'y constitua, qui réclama la venue au pouvoir du général de Gaulle* » ¹⁸⁴.

I- Les gaullistes font appel au général de Gaulle

Pour Jacques Soustelle, « *un seul homme a l'autorité nécessaire : le général de Gaulle* », pour un gouvernement de « *salut public* ». Déjà, lors de la mise en place de la mission des « *bons offices* », devant le congrès de la fédération des Républicains sociaux de la Sarthe, Jacques Soustelle avait regretté « *que notre gouvernement ait choisi M. Murphy au lieu du général de Gaulle car si l'on veut régler les questions d'Afrique du Nord, il faut un homme qui ait du prestige aussi bien en Afrique du Nord qu'à l'étranger et qui défendra les intérêts de la France. Un seul homme est capable de réunir toutes ces conditions : le général de Gaulle. Le choix de M. Murphy risque d'avoir de graves conséquences.*

¹⁸³ C'est au cours de cette fin de mandat que Félix Gaillard va signer le premier texte officialisant les activités de développement des applications nucléaires militaires en France : la décision de réaliser en 1960 le premier essai d'une charge à Reggan – l'opération *Gerboise*. (Sujet abordé dans le chapitre IV du Titre Trois de la Partie II).

¹⁸⁴ Philippe Tripier, *op. cit.*, p.231.

Pour lui, « *il n'est pas concevable d'accepter les servitudes de l'alliance atlantique et de ne pas exposer nos vues en ce qui concerne l'Afrique du Nord et le monde arabe. Il est trop facile de laisser M. Foster Dulles déclarer que l'alliance atlantique joue pour la défense de l'Europe, mais qu'en ce qui concerne l'Afrique chacun avait les mains libres. Le jour où les Soviétiques auront conquis toute l'Afrique du Nord, lorsque l'Europe sera cernée de toute part, nous n'aurons plus qu'à nous incliner* ». Il faut que nos amis américains comprennent que l'alliance atlantique est lézardée par leur faute, que leur politique en Afrique du Nord doit tenir le plus grand compte de ce que nous considérons comme des intérêts de vie ou de mort. Ce qui se passe en ce moment démontre que nous ne pouvons compter que sur nous-même ».

En conséquence, pour ce responsable politique, un des leaders gaullistes militant pour le retour au pouvoir du Général, « *Il faut qu'un gouvernement de salut public prenne la tête des affaires. Personne n'a l'illusion de croire que le gouvernement actuel soit un gouvernement de salut public* ». Or, « *il n'y a dans l'immédiat, en France, parmi les hommes d'État disponibles, qu'un seul homme qui puisse jouir à l'étranger de l'autorité nécessaire pour faire respecter les intérêts vitaux de la France, de même qu'en Afrique du Nord et en Afrique noire, c'est le général de Gaulle* »¹⁸⁵.

II- Les premières questions soulevées sur un retour du général de Gaulle au pouvoir

Dans un article intitulé « *Quand ?* », paru dans le journal *Le Monde* dans son édition du 7 mars 1958 – un mois après le raid sur Sakiet -, Maurice Duverger s'interroge, en ces termes, sur un éventuel retour en politique du général de Gaulle : « *Tout le monde parle du retour au pouvoir du général de Gaulle. La droite ouvertement : après M. Poujade, voici que M. Soustelle fait publiquement appel à l'homme du 18 juin ; et les cris de colère de M. Michel Debré rejoignent la campagne de Carrefour. À gauche on est plus discret : les traditions et les principes sont contraires à la théorie de l'homme providentiel. Mais on est gagné par la contagion, au fond de soi ; et les communistes eux-mêmes verraient peut-être sans déplaisir revenir au gouvernement le chef du tripartisme, ce Front populaire renoué. En somme, le général pourrait à la fois prendre Le Pen et Thorez comme ministres d'État* » : cette boutade, en caricaturant la situation, souligne bien son caractère insolite. *L'union nationale traditionnelle n'est qu'un faux semblant qui*

¹⁸⁵ Cité dans le journal *Le Monde* en date du 4 mars 1958.

*exclut l'extrême gauche : elle recouvre d'un drapeau tricolore et noie sous les flots de Marseillaise le ralliement à la droite d'une moitié de la gauche (radicaux sous la Troisième, socialistes sous la Quatrième). Autour de son nom, de Gaule réussira-t-il à réaliser une véritable union nationale, un authentique rassemblement de la communauté française ? »*¹⁸⁶.

Un rassemblement qui n'est pas « sans équivoque »

*« Ce rassemblement ne serait pas sans équivoque sans doute. Quand MM. Jacques Soustelle et François Mauriac espèrent que le général résoudra le problème algérien, ils ne pensent pas à la même solution. Chaque parti voit en de Gaulle l'instrument qui lui permettra de faire triompher sa propre politique. Le silence du général permet toutes les interprétations : chacun imagine à sa manière les paroles du Sphinx. Beaucoup s'irritent de son attitude, d'ailleurs. Si le général de Gaulle répétait publiquement les propos qu'il a tenus à certains de ses interlocuteurs, la politique algérienne suivie depuis 1956 ne serait plus possible »*¹⁸⁷.

III- Les suites données par de Gaulle aux « bons offices »

La chute du gouvernement Gaillard conduisit directement, on le sait, à l'insurrection d'Alger, à l'effondrement de la IV^e République et au retour au pouvoir du général de Gaulle.

Le général de Gaulle, c'est certain, avait été hostile aux bons offices, préférant de conversations directes entre Paris et Tunis. Le 24 mars, il avait dit à l'ambassadeur britannique qu'il était opposé, par principe, à ce qui ressemblait trop à une ingérence directe dans les affaires intérieures à la France. *« Il estimait de toute manière que « les Arabes étaient des gens très prompts à s'exciter et qu'il n'était pas bon de leur donner une idée induite de leur propre importance. Et, s'ils croyaient que les Anglo-Saxons étaient de leur côté, les choses en deviendraient plus compliquées »*¹⁸⁸.

Mais une fois arrivé au pouvoir, son sens de l'État l'obligea à assurer ses alliés que *« la France s'acquitterait de toutes ses obligations. Et le 5 juin 1958, son ministre des Affaires étrangères, Maurice Couve de Murville, dit à l'ambassadeur britannique que la France voulait négocier*

¹⁸⁶ *Ibid*

¹⁸⁷ Maurice Duverger, journal *Le Monde* en date du 7 mars 1958.

¹⁸⁸ Irwin Wall, *op. cit.*, p.205

*directement avec la Tunisie et que « l'actuel gouvernement, comme le précédent, était entièrement disposé à suivre dans tous leurs détails les recommandations de la mission de bons offices »*¹⁸⁹. Le 17 juin, « Louis Joxe annonça à Gladwyn Jebb la bonne nouvelle de l'accord auquel la France et la Tunisie étaient parvenues. Il lui transmettait les remerciements de Couve de Murville pour l'aide apportée par la Grande-Bretagne pendant la mission de bons offices et sa satisfaction que le rapport de cette mission ait fourni les bases de l'accord ; il le chargeait enfin d'adresser à Beeley les félicitations du ministre pour sa « conduite magistrale des négociations »¹⁸⁹.

§ 5 - LES CONSÉQUENCES SUR LE PLAN INTERNATIONAL

I- La France affaiblie

Dans l'affaire de Sakiet-Sidi-Youssef, le gouvernement français a volontairement écarté la voie qui s'offrait à lui : porter plainte contre la Tunisie devant le Conseil de sécurité. Il aurait fait état de l'aide apportée au FLN par le gouvernement de Habib Bourguiba, qui violait ainsi le principe fondamental de non-intervention. De crainte d'internationaliser l'affaire algérienne, la France s'y est refusée. Elle s'est trouvée, aux yeux d'une grande partie de l'opinion mondiale, en position d'agresseur. Mais, s'exposer à être condamnée par l'ONU cela aurait été pour la France courir au-devant d'une nouvelle humiliation, comme à Suez. Comme pour Suez, la France est sortie très affaiblie dans le monde arabe, et tout particulièrement vis-à-vis de ses anciens protectorats d'Afrique du Nord.

II- La position de Bourguiba se trouve renforcée

Habib Bourguiba est sorti renforcé vis-à-vis de son opinion publique et vis-à-vis du monde arabe... comme Nasser après la crise de Suez.

Par ailleurs, « *malgré les quelques réserves que l'on a fait sur sa personnalité, Bourguiba a toujours été considéré comme l'« homme de l'Ouest » qu'on ne voulait pas rejeter dans les bras des communistes. « Après Bourguiba, quoi ? le chaos », telle est l'impression d'un grand nombre d'experts* », pouvait-on lire dans un article du *Monde* rédigé par son correspondant à Washington, Henri Pierre¹⁹⁰.

¹⁸⁹ *Op. cit.*, p.205-206.

¹⁹⁰ Journal *Le Monde* en date du 12 février 1958.

Dans ses *Mémoires*, le général Ély rapporte un entretien qu'il a eu avec M. Cabot Lodge – représentant des Etats-Unis à l'ONU – qui a porté essentiellement sur les affaires tunisiennes. Le général Ély exposa la situation générale « *en insistant sur l'aide considérable apportée par Bourguiba à la rébellion algérienne. L'ambassadeur ne soupçonnait pas l'ampleur de cette aide, mais il pensait que n'importe quel autre gouvernement tunisien aurait été amené, au nom de la solidarité maghrébine, à agir comme Bourguiba* »¹⁹¹.

III- La position du FLN également renforcée sur le plan politique

L'armée française fermait au FLN toute perspective de succès sur le plan militaire : la bataille des frontières avait atteint son paroxysme depuis février 1958 ; le 29 avril, au dernier jour des combats de Souk-Ahras, elle était définitivement gagnée. Mais, « *ce n'est pas une coïncidence fortuite si à la même date précisément – 27 au 30 avril – la conférence maghrébine de Tanger consacrait avec éclat la décision prise par le FLN de transférer sa lutte sur le théâtre international* »¹⁹².

Cette conférence réunissait le FLN et les deux partis politiques dominants du Maroc et de la Tunisie : Istiqlal et Néo-Destour. Elle réalisait, dans ses résolutions tout au moins un front commun contre la France. Elle proclamait la volonté commune des participants de constituer un grand Maghreb uni et d'obtenir préalablement l'évacuation des « *troupes étrangères* », c'est-à-dire françaises, de Tunisie et du Maroc, ainsi que l'indépendance algérienne. « *Les trois participants menaçaient d'étendre la guerre au Maghreb entier si la France s'obstinait à résister au FLN ; ils invitaient les alliés du gouvernement français à lui cesser tout appui. Enfin, ils créaient un Secrétariat permanent commun aux trois partis et conviennent de réunions périodiques* »¹⁹³.

Aussi, pour Philippe Tripier, « *à ce stade, le FLN épaulé par ses amis maghrébins pouvait se croire gagnant. Une grande puissance était intervenue, et l'opinion mondiale avec elle, à propos d'un incident né directement du combat de l'ALN. Qui plus est, le gouvernement français avait accepté cet arbitrage étranger. Ainsi donc l'internationalisation du conflit algérien était effectivement entamée, et la concession initiale faite par la France sur ce terrain portait en elle la*

¹⁹¹ Paul Ély, *op. cit.*, p.231.

¹⁹² Philippe Tripier, *op. cit.*, p.231.

¹⁹³ *Op. cit.*, p.229-230.

promesse, à terme, d'un abandon complet. Corollairement, le peuple algérien allait douter de la puissance de la France et de sa volonté de vaincre : il reviendrait par conséquent vers le FLN. En transférant sa lutte sur le plan international, le CCE avait donc visé juste et dégagé - tout portait à le croire – le chemin de la victoire » ¹⁹³.

IV- Les États-Unis soulagés en ce qui concerne le Maghreb

Irwin Wall relève que « *les États-Unis accueillirent sans déplaisir l'effondrement de la IV^e République, en mai 1958. On peut s'en étonner, dans la mesure où, tout au long de l'après-guerre, ils s'étaient préoccupés, de manière quasi-obsessionnelle, de la stabilité politique de la France. Or, en 1958, on s'aperçoit qu'ils jouent un rôle considérable dans la déstabilisation d'un régime que, depuis 1947* ¹⁹⁴, ils avaient mis tant de soin à protéger » ¹⁹⁵.

Les dirigeants américains sont également satisfaits de la façon dont se déroule le retour au pouvoir du général de Gaulle, et, bien entendu, de sa décision de donner son accord aux recommandations de la mission « *bons offices* ».

Sur le plan géopolitique, alors que le colonel Nasser prend la direction de la République arabe unie (RAU), et que l'URSS noue des relations avec la Syrie, les États-Unis peuvent se sentir rassurés quant à l'ancrage à l'Occident des dirigeants tunisiens et marocains ¹⁹⁶.

¹⁹⁴ Il s'agit du « *plan Marshall* ».

¹⁹⁵ Irwin Wall, *op. cit.*, p.29-30.

¹⁹⁶ Irwin Wall rappelle qu'on doit à Foster Dulles, en mars 1958, « *une observation d'une étonnante pertinence pour l'époque : devant le National Security Council (NSC), il observe que, dans les trois crises les plus inquiétantes du moment, l'Indonésie, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient, le communisme et l'URSS sont absents, qu'on n'y voit nulle trace de « complots soviétiques » et qu'en revanche la menace immédiate paraît venir du fondamentalisme islamique* ». (*Op. cit.*, p.37)

SECONDE PARTIE

LA GENÈSE DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES

La seconde partie est structurée en trois titres qui sont les suivants :

- Les cadres et contextes du processus de production de la politique nucléaire militaire de la France.
- La production de la politique nucléaire militaire.
- L'Armée de l'air et les systèmes d'armes nucléaires.

TITRE PREMIER : CADRES ET CONTEXTES DU PROCESSUS DE PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE FRANÇAISE

Le titre premier comporte deux chapitres :

- Le chapitre I, introductif, est un rappel de « *L'avènement du nucléaire* ».
- Le chapitre II présente « *Les déterminants et les systèmes d'acteurs* ».

Chapitre I

L'AVÈNEMENT DU NUCLÉAIRE

Après un rappel historique sur les bombardements d'Hiroshima et de Nagasaki, ainsi que les activités pionnières effectuées en France dans le domaine de la radioactivité et de la fission nucléaire, puis le rôle joué par ses savants aux côtés des Alliés pendant la guerre, il est procédé à un premier examen des conséquences du nucléaire dans le cadre des relations internationales, avec la prise de position américaine fermement opposée à sa « *prolifération* », même vis-à-vis de ses Alliés occidentaux.

Cette position va se traduire, en 1946, par deux événements qui vont être les référentiels de la politique extérieure des États-Unis dans le domaine du nucléaire : la proposition « *Baruch* » et la loi McMahon. De son côté et à la même époque, la France à l'ONU va déclarer que ses recherches dans ce domaine ne seront consacrées qu'à des fins pacifiques : c'est la déclaration « *Parodi* » qui va être son référentiel, officiel, de politique extérieure.

Un court résumé relate également la « *cOURSE* » à l'arme atomique, au cours de la période 1949-1954, avec l'arrivée de deux nouveaux acteurs – l'Union soviétique et le Royaume-Uni – et l'avènement du thermonucléaire.

Ensuite, dans ce chapitre introductif, il est effectué une analyse de la perception des acteurs politiques et militaires français sur l'apparition de ce nouvel armement au pouvoir terriblement destructeur. La plupart de ces acteurs considère la « *bombe atomique* » comme une arme nouvelle qui vient s'ajouter à la panoplie des armes de destruction massive ; quelques-uns, précurseurs, comme l'amiral Castex, y voient un outil politique susceptible de dissuader tout État agresseur éventuel d'attaquer un autre État qui possède ce type d'arme. Pour les responsables politiques français, la priorité ne revenait pas à la fabrication d'armes nucléaires, mais à la reconstruction du pays. À cette priorité se sont rajoutées les diverses contraintes générées par les guerres de décolonisation en Indochine puis en Algérie.

Enfin, ce chapitre fait un rappel des événements qui ont abouti à la création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), un organisme qui va jouer un rôle central, et dont l'acte fondateur a été signé en octobre 1945 par le général de Gaulle, président du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF). La mise en place des premiers acteurs responsables au CEA est également exposée, en insistant sur les points forts, les atouts dont va

disposer cet organisme étatique – certains parleront « *d'État dans l'État* » -, et en rappelant l'éviction, en période de Guerre froide, de son premier Haut-commissaire et pionnier de l'atome en France, Frédéric Joliot-Curie, pour des raisons d'alignement aux thèses du parti communiste.

SECTION I : LES DÉBUTS DE L'ÈRE DU NUCLÉAIRE

La « révolution d'Hiroshima »

La « révolution d'Hiroshima » vient du fait « qu'une seule bombe larguée par un seul avion, servi par un petit nombre d'hommes d'équipage, a mis fin en quelques secondes à un conflit de six années au cours duquel s'étaient affrontés des dizaines de millions d'hommes, des centaines de milliers d'avions, de dizaines de milliers de chars et de pièces d'artillerie »¹.

Six siècles après son inauguration en Occident, à la bataille de Crécy en août 1346, « le monopole de la poudre venait de prendre fin à Hiroshima et à Nagasaki, l'explosif atomique venait de s'ajouter à l'explosif chimique classique »². En 1944, les avions de la *Royal Air Force* avaient lancé pour la première fois des bombes géantes à très fort effet de souffle, les « *Volcano* » qui pesaient 10 tonnes et contenaient chacune 6 tonnes de TNT³. Un an plus tard un bombardier américain Boeing B 29 *Flying Superfortress* - baptisé *Enola Gay* et confié à l'équipage du colonel Paul W. Tibbets - larguait le 6 août 1945 sur Hiroshima un projectile atomique équivalent en puissance à 15 000 tonnes de TNT⁴. Trois jours après, le 9 août 1945, Nagasaki était détruite par une bombe atomique dont la puissance était équivalente à 20 000 tonnes de TNT. La capitulation sans condition de l'Empire du Soleil levant, au lendemain de l'explosion au-dessus de Nagasaki de la seconde bombe atomique⁵, a marqué l'entrée de l'humanité dans une ère nouvelle, « l'âge atomique ». Le monde découvrait la puissance dévastatrice de l'atome.

Par ailleurs, « la réalisation d'une bombe atomique mettait notamment en évidence l'efficacité du concept de « grand programme » où toute une série d'étapes scientifiques, technologiques et

¹ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois – Géopolitique, histoire, stratégie*, Edition l'Age de l'Homme, Lausanne, 2009, p.267.

² Claude Delmas, *Histoire politique de la bombe atomique*, Albin Michel, Paris, 1967, p.33.

³ TNT : initiale du « Trinitrotoluène ».

⁴ Il s'agissait d'une bombe du type « A » - à fission – utilisant de l'uranium 235, baptisée *Little Boy*. L'Uranium 235 est un isotope de l'Uranium (symbole « U »), élément chimique dont le noyau est le plus lourd que l'on puisse trouver dans la nature. L'Uranium naturel, tel qu'il existe dans la nature, est composé essentiellement de deux isotopes, l'uranium 238 et l'**uranium 235**, dont la teneur dans les minerais est respectivement de 99,3% et de **0,7%**.

⁵ Il s'agissait également d'une bombe type « A » - baptisée *Fat Man*, mais utilisant du plutonium. Le Plutonium (symbole « Pu ») est un élément chimique artificiel qui est créé – dans les réacteurs nucléaires – par transformation des noyaux d'Uranium 238 sous l'effet des neutrons. L'isotope Pu 239 est fissile au même titre que l'U 235.

industrielles était planifiée et concrétisée dans des délais étonnamment courts »⁶, précisément trois années seulement. En effet, le projet « *Manhattan* » fut décidé secrètement en 1942 par le président Roosevelt, et la première explosion expérimentale d'une charge nucléaire eu lieu le 16 juillet 1945 près de la base aérienne d'Alamogoro dans le désert du Nouveau Mexique.

§ 1 - LES ACTIVITÉS PIONNIÈRES DES FRANÇAIS EN PHYSIQUE NUCLÉAIRE

La communauté scientifique française s'est distinguée très tôt dans la découverte de l'atome. C'est le physicien Henri Becquerel qui découvrit, d'une façon fortuite, la radioactivité naturelle en 1896, et Pierre et Marie Curie⁷ réussirent à extraire du radium de minerai d'uranium en 1902. C'est à Pierre et Marie Curie que nous devons la découverte du radium et de la radioactivité, découverte considérée comme le puissant symbole du puissant renouveau de la science comme le véritable point de départ de l'exploration du monde sub-atomique⁸. Des savants français furent donc à l'origine des grandes avancées en matière de physique nucléaire, avec quelques autres scientifiques étrangers.

I- Le rôle de Frédéric Joliot et de son équipe du Collège de France

Le physicien Bertrand Goldschmidt¹⁰ rappelle que « *la découverte de la radioactivité artificielle en 1934 par Frédéric et Irène Joliot-Curie avait entraîné celle de la fission¹¹ du noyau de l'atome d'uranium à la suite de quelque cinq ans de collaboration et de compétition internationales entre les équipes de Rome d'Enrico Fermi, de Paris d'Irène Joliot et de Berlin d'Otto Hahn* »¹².

Cette découverte de la radioactivité artificielle allait en effet se révéler déterminante pour celle du principe de la « *fission* », à la fin de l'année 1938, par l'équipe allemande d'Otto Hahn et

⁶ Jacques Chevalier et Pierre Usunier, « La mise en œuvre scientifique et technique » in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)* actes du colloque organisé par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle, les 27,28 et 29 septembre 1984, Collection Histoire, Plon, 1985, p.125.

⁷ Leur fille Irène épousera Frédéric Joliot ; tous les deux, scientifiques talentueux, poursuivront les travaux de Pierre et Marie.

⁸ Pierre Ferrand, député, *Journal Officiel*, débats de l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3124.

¹⁰ Bertrand Goldschmidt apporte son témoignage en tant qu'ancien membre de l'équipe de Frédéric Joliot.

¹¹ La « *fission* » est le processus au cours duquel un neutron désintègre le noyau d'un atome en le frappant. Il en résulte une forte libération d'énergie : l'énergie nucléaire.

¹² Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)* actes du colloque organisé par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle, les 27,28 et 29 septembre 1984, Collection Histoire, Plon, 1985, p.125.

Fritz Strassman. Principe qu'allait confirmer, en mars 1939, l'équipe de Frédéric Joliot au Collège de France, lorsqu'elle « *démontra la formation de neutrons secondaires, seuls éléments susceptibles de propager une explosion atomique grâce à une réaction en chaîne* »¹³. Bertrand Goldschmidt raconte, à ce sujet, qu'en mars 1939, « *Joliot et ses deux collaborateurs Hans Halban et Lew Kowarski furent les premiers à démontrer que l'éclatement du noyau d'uranium provoqué par un seul neutron en libère à son tour plusieurs autres susceptibles de rendre possible une réaction en chaîne*¹⁴ *dégageant de plus en plus d'énergie* »¹⁵.

L'équipe formée au Collège de France par Frédéric Joliot, Hans Halban et Lew Kowarski – comprenant également Francis Perrin – définissait également la notion de « masse critique »¹⁶, en expliquant comment pour parvenir à une réaction en chaîne contrôlée, à partir de l'uranium 235, les neutrons secondaires doivent être ralentis par de l'hydrogène lourd sous forme de gaz ou d'un composé d'eau lourde, ou encore par du carbone pur sous forme de graphite. Puis, en mai 1939, « *cette équipe - qui vient de confirmer le principe de la fission nucléaire et de définir la notion de « taille critique » - dépose trois brevets secrets expliquant les principes d'une production d'énergie à partir de la fission des noyaux de l'atome d'uranium* »¹⁸. Concernant ces trois demandes de brevets secrets fondamentaux, Bertrand Goldschmidt précise que « *les deux premiers étaient une brillante anticipation des réacteurs nucléaires de l'avenir et du moyen de les contrôler.*

Le troisième était relatif à la bombe. Techniquement son anticipation était moins brillante, mais les auteurs y suggéraient des dispositions d'amorçage d'explosion et d'obtention de taille critique qui devinrent classiques par la suite »¹⁹. L'historien Dominique Mongin relève le fait que « *les motivations des auteurs de ce dernier brevet sont claires : ils ont recherché à « rendre pratiquement utilisable cette réaction explosive, non seulement pour des travaux de mine et pour des travaux publics, mais*

¹³ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, P.U.F, Paris, 1993, p.6.

¹⁴ La « *réaction en chaîne* » est un processus de boule de neige par lequel les neutrons secondaires libérés dans la fission nucléaire créent des fissions en nombre croissant dans la masse environnante. La multiplication des neutrons et des fissions peut se faire d'une façon lente et contrôlée comme dans les réacteurs de recherche ou de puissance ou d'une façon brutale comme dans l'explosion d'une bombe atomique.

¹⁵ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage » *op. cit.*, p.24.

¹⁶ Masse (ou taille) critique : masse (ou volume) de matière fissile en dessous de laquelle trop de neutrons s'échappent par la surface d'un système où s'effectuent des fissions nucléaires, pour que la réaction en chaîne puisse se propager. Au-dessus de cette taille la réaction en chaîne se déclenche, explosive dans une bombe atomique ou contrôlée dans une pile.

¹⁸ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire », *Revue historique des Armées*, n° 262, 1^{er} trimestre 2011, p.10.

¹⁹ Bertrand Goldschmidt, *op. cit.*, p.24.

encore pour la constitution d'engins de guerre, et d'une manière très générale dans tous les cas où une force explosive est nécessaire »²⁰.

Par ailleurs en cette période de tension internationale Frédéric Joliot comprend l'importance de disposer de larges stocks d'uranium. Aussi, *« en ce même mois de mai 1939, un accord fut paraphé entre le CNRS et la société belge l'Union minière du Haut Katanga, propriétaire au Congo des plus grandes ressources mondiales à l'époque où l'uranium n'était qu'un sous-produit sans valeur de l'extraction du radium. Cet accord [...] permet à l'équipe du Collège de France de disposer des quelques tonnes d'uranium indispensables à ses travaux. Celles-ci, cachées au Maroc pendant la guerre, furent des plus précieuses lors du démarrage du CEA à un moment où toute la production du Congo belge était réservée aux États-Unis et au Royaume-Uni »²¹.*

II- Le rôle du ministre Raoul Dautry et de Frédéric Joliot pendant la « drôle de guerre »

Frédéric Joliot s'active, au cours de l'automne 1939 – alors que la guerre a débuté – à convaincre les autorités politiques de l'intérêt des applications civiles et militaires de l'énergie atomique, en s'adressant en premier lieu à Raoul Dautry, alors ministre de l'Armement²². Ce dernier *« lui apporte un soutien total. D'abord en lui demandant d'approfondir les études en direction d'un processus de libération brutale de l'énergie - avec l'idée de fabriquer des explosifs les plus puissants possibles »²³. Lionel Taccoen relate que « le président de la Commission de l'Economie Nationale, Serruys, demanda à l'un de ses collaborateurs, Robert Wallis, de négocier avec le ministère des Colonies la mise à disposition d'un vaste territoire au Sahara, pour y essayer une bombe atomique »²⁴.*

À ce sujet, B. Goldschmidt apporte un témoignage. Selon lui, *« dès le début des hostilités la poursuite des travaux reçut un large appui du ministre de l'Armement, Raoul Dautry »* ; il précise que *« l'objectif était la construction d'un générateur d'énergie et éventuellement d'un moteur de*

²⁰ Cité par Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire », *op. cit.*, p.10.

²¹ Bertrand Goldschmidt, *op. cit.*, p.24.

²² Raoul Dautry avait fait carrière comme grand patron d'entreprise publique. Polytechnicien, ancien directeur des Chemins de fer de l'État, il était le prototype du « ministre technicien » et faisait à cet égard l'unanimité au sein des milieux politiques.

²³ Lionel Taccoen, *Le pari nucléaire français – histoire politique des décisions cruciales*, L'Harmattan, collection « Questions contemporaines », Paris, 2003, p.13.

²⁴ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.10.

sous-marin – car la « combustion » nucléaire se ferait sans oxygène – tâches considérées par l'équipe française comme plus facilement réalisables qu'une arme explosive. C'était une erreur de jugement qu'indépendamment les Allemands allaient heureusement aussi commettre. Au contraire, les Anglais, puis les Américains, surtout sur les conseils de savants allemands réfugiés, adoptèrent avec raison le point de vue inverse, jugeant qu'il serait plus facile de réaliser la bombe qu'une machine productrice d'énergie ».

Il rappelle également qu'au début de 1940, Joliot et ses collaborateurs envisagèrent une expérience démontrant que *« la substance la plus apte pour obtenir la réaction en chaîne contrôlée était l'eau lourde, découverte en 1932, et que seule la Norvégienne de l'Azote produisait industriellement par électrolyse de l'eau. Les Allemands étaient arrivés à la même conclusion. Les dirigeants de la firme norvégienne dont la majorité du capital était aux mains d'intérêts français nous donnèrent la préférence »*²⁵.

C'est la raison pour laquelle Dautry allait réagir en *« envoyant en Norvège en février 1940*²⁶ *une mission secrète – conduite par Jacques Allier – chargée de mettre la main sur la totalité du stock d'eau lourde détenu par la société Norsk Hydro ; enfin, le 16 juin suivant – donc juste avant la chute du cabinet Paul Reynaud – en enjoignant Halban et Kowarski de se rendre à Londres avec le stock d'eau lourde, de se mettre en rapport avec le colonel René Mayer*²⁷*, alors chef de la mission française d'armement, afin d'y poursuivre leurs travaux dans le secret le plus absolu »*²⁸. L'invasion de la France empêcha Joliot de procéder à l'expérience envisagée avec l'eau lourde. Mais, celle-ci fut *« réalisée en décembre 1940 à Cambridge par Halban et Kowarski. Ceux-ci avaient quitté Bordeaux le 17 juin pour l'Angleterre avec les 26 bidons d'eau lourde »*²⁹. Ils seront rejoints par Jules Guéron, Pierre Auger et Bertrand Goldschmidt.

²⁵ Bertrand Goldschmidt, *op. cit.*, p.24.

²⁶ Rappelons que l'invasion de la Norvège par l'Allemagne aura lieu en avril 1940.

²⁷ Futur président du Conseil – en 1953 –, député de Constantine, membre du parti Radical sous la IV^e République.

²⁸ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.10.

²⁹ Bertrand Goldschmidt, *op. cit.*, p.25.

§ 2 - LE RÔLE DES ATOMICIENS FRANÇAIS DANS LE CAMP DES ALLIÉS

« À l'avant-garde des recherches effectuées de par le monde dans le domaine atomique, les travaux de l'équipe Joliot allaient se révéler déterminants dans le relais que la Grande-Bretagne, puis les États-Unis et le Canada allaient assurer pendant la Seconde Guerre mondiale », rappellent l'amiral Marcel Duval et l'historien Dominique Mongin³⁰.

En outre, et surtout, « leurs recherches allaient se révéler capitales lors de la reprise en France des travaux sur l'énergie nucléaire après la guerre, car il était déjà clair que la France ne pourrait compter que sur ses propres forces pour faire à nouveau partie du peloton de tête des « maîtres de l'atome »³¹.

L'expérience réalisée à Cambridge en décembre 1940 par Halban et Kowarski permit en effet de « mettre en évidence avec certitude la possibilité d'obtenir la réaction en chaîne dans le système uranium naturel – eau lourde [...]. À la suite de ce résultat, il fut décidé entre alliés anglo-saxons de transférer au Canada le stock d'eau lourde norvégienne comme apport initial à une entreprise anglo-canadienne consacrée à la production d'énergie et éventuellement de plutonium³², l'un des explosifs nucléaires »³³. De leur côté, dès 1940, les Britanniques avaient créé un comité dont le nom de code était *Maud Committee*, qui regroupait des savants et qui était arrivé à la conclusion que la mise au point d'une bombe atomique était possible, mais que la réalisation d'une telle arme nécessitait des moyens considérables pour produire de l'uranium 235, moyens qui étaient, en Grande-Bretagne, concentrés prioritairement sur la mise au point du radar, un outil indispensable pour la défense aérienne contre les raids de la *Luftwaffe*. Il apparaissait clairement que seuls les États-Unis avaient les moyens financiers et industriels pour produire l'arme atomique.

³⁰ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.9-10.

³¹ *Ibid*

³² Souligné par nous.

³³ Bertrand Goldschmidt, op. cit., p.25.

I- Les atomiciens français sont écartés du projet « Manhattan » américain... mais préparent au Canada l'avenir du nucléaire français

En devenant très active avec l'entrée en guerre des États-Unis, à la fin de l'année 1941, la coopération nucléaire militaire entre Londres et Washington se fit très vite au détriment des atomiciens de la France libre qui furent complètement exclus du projet *Manhattan*, nom de code du programme américain de la bombe atomique. Orientés vers la construction d'une pile atomique à eau lourde et vers l'extraction du plutonium, les atomiciens français apportèrent néanmoins une précieuse contribution à l'équipe anglo-canadienne installée au Canada à la fin de l'année 1942. Ces scientifiques français occupèrent des places importantes dans le laboratoire créé à cet effet à Montréal au début de 1943. « *Halban en fut le premier directeur, Pierre Auger en dirigea la physique. Jules Guéron qui avait rejoint les Forces françaises libres à Londres, en juin 1940, et Bertrand Goldschmidt y jouèrent un rôle important dans la chimie. Cette équipe fut responsable de la mise au point d'un procédé d'extraction du plutonium indépendamment des Américains qui avaient refusé la collaboration avec les Anglais et les Canadiens dans ce domaine. Enfin Kowarski y fut responsable vers la fin de la guerre de la réalisation de la première pile atomique construite en dehors des États-Unis* »³⁵. Lew Kowarski sera également le responsable de la réalisation de la première pile française, la pile « Zoé » qui sera installée au Fort de Châtillon et qui sera mise en service en 1948. Cette pile sera mise en service en septembre 1945.

II- Les atomiciens français informent le général de Gaulle

« *Les Français, dont la contribution fut notable et hors de proportion avec leur petit nombre, ne travaillèrent pas directement sur l'arme elle-même mais ils en connurent la redoutable importance* », rappelle B. Goldschmidt³⁶.

C'est dans ces conditions qu'Auger, Goldschmidt et Guéron prirent l'initiative de prévenir en grand secret le général de Gaulle, lors de sa brève visite à Ottawa en juillet 1944, des conséquences de ce futur élément de la politique mondiale, un an avant son utilisation. L'organisation de la France libre, qui les avait détachés à titre individuel auprès de la recherche de guerre britannique, n'avait jamais été réellement mise au courant de l'entreprise et de

³⁵ Bertrand Goldschmidt, *op. cit.*, p.25.

³⁶ *Ibid.*

son déroulement. « *Il était impératif, jugeaient-ils, que le Général³⁷ fût prévenu de l'importance de l'affaire qu'il a appelée dans ses Mémoires de guerre, à propos de cette révélation, « un travail d'apocalypse* »³⁸. « *L'affaire était délicate, raconte Goldschmidt, car nous ne pouvions prévenir les autorités britanniques de notre intention et nous ne voulions informer personne d'autre que le général* ». Par l'ambassade de France, ils obtiennent qu'au cours des quinze minutes que de Gaulle va passer à la délégation française, ce dernier leur accorde une entrevue « *pour communication secrète de la plus haute importance. Ce fut Guéron, celui de nous que le général de Gaulle connaissait déjà, qui eut l'honneur de faire la communication dans une petite chambre retirée au bout du couloir et dans laquelle le Général prévenu, se rendit durant trois précieuses minutes* »³⁹. Il était capital qu'il pût tenir compte de « *l'avantage considérable que représentait pour les États-Unis l'éventuelle possession de l'arme nouvelle et prendre en France les mesures nécessaires à une rapide reprise des recherches nucléaires* »⁴⁰.

³⁷ De Gaulle parlera dans ses Mémoires de guerre, de ces « *savants français qui, avec mon autorisation, sont entrés dans les équipes alliées consacrées à ce travail d'apocalypse* ».

³⁸ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques (1939-1966)*, Fayard, Paris, 1967, p.88.

³⁹ *Ibid*

⁴⁰ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.25.

SECTION II : LES CONSÉQUENCES SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES

§ 1 - LES ÉTATS-UNIS VEULENT PRÉSERVER LEUR HÉGÉMONIE EN MATIÈRE DU NUCLÉAIRE

I- Les Accords de Québec d'août 1943 entre les Anglo-Saxons : un « club atomique » d'où la France est exclue.

La signature en août 1943 des Accords de Québec, par lesquels les États-Unis et la Grande-Bretagne s'engageaient à ne pas divulguer à une tierce partie leurs travaux sur l'énergie nucléaire avait déjà signifié la volonté de maintenir la France, comme les autres États, en dehors d'un « *club atomique* » anglo-saxon. Les accords de Québec allaient « *obliger le Royaume-Uni à se soumettre aux règles que les Américains allaient s'imposer eux-mêmes et limiter sa liberté d'action dans le domaine atomique international en l'empêchant, à plusieurs reprises, à jouer pleinement le rôle important qui aurait dû être le sien dans ses relations atomiques avec la France, l'Empire et même le Commonwealth* »⁴¹. Ainsi, lorsque Anthony Eden, alors secrétaire d'État au *Foreign Office*, tenta en mars 1945 de promouvoir une participation française aux travaux anglo-américains, sous l'emprise de la crainte d'un rapprochement franco-soviétique en cas d'échec, Washington invoqua le respect des accords de Québec pour en dissuader son allié. Les Américains avaient en outre « *contraint les atomiciens de la France libre à un devoir de réserve si strict qu'ils entravèrent quelque temps leur retour en France lorsque la guerre fut terminée* »⁴².

II- Les Américains vont à la chasse d'informations sur les activités menées par les Allemands ... et les Français !

Dans l'un de ses ouvrages de témoignages, *Pionniers de l'atome*, Bertrand Goldschmidt rapporte que les Américains avaient mis sur pied une mission - qui avait pris comme nom de code « *Al-sos* » - « *chargée de capturer en Allemagne savants, matériaux et documents relatifs au travail sur l'uranium* ». Et cette équipe « *commença à se faire les dents à Paris, en interrogeant Joliot le jour*

⁴¹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.84.

⁴² Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.10-11.

de la libération de la capitale, ainsi qu'à Toulouse, en mettant la main, à la Poudrerie, sur la trentaine de tonnes d'uranate belge qui y avait été camouflée durant toute la guerre comme matériau de construction »⁴³.

Au sujet de cette rencontre à Paris, Lionnel Taccoen⁴⁴ relate que l'officier américain qui contacta Joliot, le colonel Pash, « *ne donna pas sa véritable fonction. Il était le chef de la mission « Alsos » qui avait pour but de recueillir tous les renseignements sur les activités nucléaires allemandes. Il devait aussi éviter que le résultat d'éventuelles trouvailles nazies tombe dans des mains non américaines, c'est-à-dire russes et françaises* ». Il rajoute que « *Joliot ne savait pas grand-chose et son laboratoire n'était plus dans la course. Après avoir, à tout hasard, laissé quelques micros, les Américains de la mission « Alsos » allèrent établir leur Quartier Général près de la place de l'Etoile*⁴⁵. Ainsi, comme le rappellera Jacques Villain⁴⁶ dans une chronique écrite dans *Le Monde* en date du 26 octobre 2013, sous le titre *Les États-Unis n'ont jamais cessé d'espionner la France – Paris fait de même sans qu'il y ait à s'en étonner*⁴⁷, « *dès 1945, [...] les États-Unis allaient se livrer à d'intenses activités d'espionnage à l'encontre de la France [...]. Feront notamment espionner la politique étrangère française et les travaux sur la bombe atomique* ». Il relate, à titre d'exemple, que « *dans les années 1960, un avion militaire pénètre l'espace aérien français pour prendre des photos de l'usine nucléaire de Pierrelatte* »⁴⁸. Et que « *face à la protestation française, les États-Unis se contenteront d'exprimer quelques regrets* ».

III- Le président Truman pose les fondations de la doctrine de non-prolifération

Dans les heures qui suivirent le bombardement d'Hiroshima, le président des États-Unis condamnait par avance toute tentation de dissémination de ces techniques, posant ainsi les

⁴³ Bertrand Goldschmidt, *Pionniers de l'atome*, Stock, Paris, 1966, p.23.

⁴⁴ Lionel Taccoen fut, à EDF, de 1974 à 1981, chargé de l'information concernant le programme des centrales nucléaires françaises (programme Messmer). Puis il supervisa la réalisation de centrales nucléaires en Normandie. Il fut Président du Comité Consultatif de l'Énergie auprès de la Commission Européenne de 1998 à 2001.

⁴⁵ Lionel Taccoen, *Le pari nucléaire français*, L'Harmattan, collection Questions contemporaines, Paris, 2003, p.15.

⁴⁶ Jacques Villain, historien de la conquête spatiale et de la dissuasion nucléaire, est un ancien responsable de la Société européenne de propulsion (SEP).

⁴⁷ Cet article a été publié à l'époque où furent révélées en 2013, par Edward Snowden, un ancien agent américain du *National Security Agency (NSA)*, les activités d'espionnage menées à grande échelle et à l'encontre de très nombreux pays du monde.

⁴⁸ Il s'agit de l'usine de séparation des isotopes de l'uranium naturel pour en récupérer son isotope fissile : l'uranium 235. Ce survol fut effectué en 1965.

fondements de la doctrine de non-prolifération : « *La bombe atomique est trop dangereuse pour être confiée à un monde sans loi* », prévenait-il dans une allocution radiodiffusée. « *C'est pourquoi la Grande-Bretagne, les États-Unis, le Canada qui ont le secret de sa production n'ont pas l'intention de la révéler, tant qu'on n'aura pas trouvé de moyens pour contrôler cette bombe et nous protéger, nous et le reste du monde, d'une destruction totale. Nous devons nous constituer nous-mêmes en dépositaires de cette nouvelle force, afin d'éviter qu'il en soit fait un dangereux usage, et d'en orienter l'utilisation pour le bien de l'humanité* »⁴⁹.

IV- La décision sur la « non-prolifération » du nucléaire militaire prise par les Alliés anglo-saxons en novembre 1945

Le 15 novembre 1945 se tint à Washington la première conférence au sommet uniquement consacrée à l'énergie atomique. Elle réunissait les chefs d'État américain – Truman –, britannique – Attlee – et canadien – MacKensie King. Ceux-ci décidèrent de maintenir la politique du secret et de l'isolationnisme atomique poursuivie pendant la guerre, et conserver l'Agence d'approvisionnement créée pour acheter toute la production d'uranium du monde occidental. Dans une déclaration commune ils affirmaient : « *nous reconnaissons que l'application des récentes découvertes scientifiques aux méthodes de guerre a mis à la disposition de l'humanité des moyens de destruction jusqu'à présent inconnus [...]. Nous tenons à insister sur le fait que la mise au point des moyens destinés à mettre des découvertes à l'usage exclusif du bien-être de l'humanité et non de la destruction ne relève pas d'une seule nation, mais de tout le monde civilisé. [...]. Les progrès que nous avons faits dans le développement et l'usage de la bombe atomique exigent que nous prenions l'initiative en ce domaine [...]* »

Au titre de « *première contribution* », ils se déclaraient disposés « *à procéder à l'échange de renseignements scientifiques pour des fins pacifiques avec toute nation disposée à une réciprocité* »⁵⁰. À cet effet, ils proposaient « *la création par les Nations unies d'une commission qui étudierait les moyens de réaliser l'échange international des données scientifiques fondamentales, le contrôle de l'énergie atomique afin de s'assurer qu'elle ne servira qu'à des fins pacifiques, l'élimination des armes atomiques et de toutes autres armes de destruction de masse [...]* ». Telle

⁴⁹ Allocution radiodiffusée du président Truman, Washington, 10 août 1945, *Le Monde*, 10 août 1945.

⁵⁰ Cité par Claude Delmas, *Histoire politique de la bombe atomique*, Albin Michel, Paris, 1967, p.347-348.

était la base de la politique américaine de contrôle international, qui allait être soumise au reste du monde dans les mois suivants »⁵¹.

Pour B. Goldschmidt, *« cette politique destinée à perpétuer l'avance des trois partenaires anglo-saxons était, au premier chef, dirigée contre l'Union soviétique mais aussi contre tous les pays qui, comme la France, voulaient reprendre leur place dans ce domaine capital ; ceux-ci se voyaient ainsi refuser les deux composants indispensables à tout développement nucléaire pacifique ou militaire : les connaissances et l'uranium »⁵².*

V- La loi « Mac Mahon » : le Congrès des États-Unis devient un acteur incontournable de la politique nucléaire américaine

B. Goldschmidt rappelle que c'est *« un jeune sénateur, Brian MacMahon qui fit accepter par le Sénat la création d'une commission pour la future législation – sur le nucléaire – composée de sénateurs des deux partis »*. Et *« malgré les efforts des partisans du contrôle par l'armée l'influence des savants l'emporta, le président Truman faisant savoir qu'il était partisan d'une commission constituée uniquement de civils. Son poids fit pencher la balance et finalement la loi américaine – loi MacMahon du nom du sénateur qui la proposa – fut adoptée par le Congrès à la fin du mois de juillet 1946 »⁵³.*

Cette loi confiait le contrôle de l'énergie atomique aux États-Unis à une commission civile de l'énergie atomique et instaurait un secret rigoureux autour des procédés de fabrication des engins militaires⁵⁴.

Elle était *« l'aboutissement d'une longue polémique entre scientifiques et militaires américains. Les uns prônant l'établissement d'un organisme de contrôle purement civil permettant de canaliser le développement militaire de l'atome, les autres un organisme purement militaire »⁵⁵*. Comme le souligne B. Goldschmidt, *« si les civils l'avaient emporté sur les militaires, le vainqueur de la compétition était en réalité le Congrès »*. La loi en effet *« créait un comité mixte du Congrès : le Joint Committee chargé de contrôler l'activité de la nouvelle commission atomique*

⁵¹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.118.

⁵² Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », op. cit., p.26.

⁵³ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.128-129.

⁵⁴ Les époux Julius et Ethel Rosenberg seront condamnés à mort pour espionnage et exécutés, en juin 1953, en application à cette loi.

⁵⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, (1945-1958)*, collection Histoires, Bruylant (Bruxelles), et LGDJ (Paris),1997, p.61.

américaine ». Ce comité allait donner au Congrès une influence considérable sur la politique nucléaire américaine et « pratiquement la diriger »⁵⁶.

VI- Les conséquences de la loi MacMahon : les États-Unis affichent un isolationnisme en matière nucléaire

Sur le plan des relations extérieures, « la loi devait marquer la politique internationale à venir car elle rendait officiel l'isolationnisme des États-Unis, même vis-à-vis de leurs proches alliés récents. En effet, si les échanges de données scientifiques de base étaient encouragés, la loi interdisait toute communication d'informations relatives à l'utilisation industrielle avant que ne soit établi un contrôle international efficace »⁵⁷. L'instauration d'un tel contrôle était d'ailleurs depuis peu « l'objet de discussion au sein des Nations unies, après avoir été longuement étudiée sur le plan national américain. En effet, le gouvernement américain, tout en s'engageant dans la politique du secret (indiquerait) les conditions auxquelles il acceptait de renoncer à son monopole atomique et de partager ses connaissances avec le reste du monde »⁵⁸. La politique du secret très strict que cette loi mettait en place allait donc « restreindre considérablement l'échange d'informations entre scientifiques américains et étrangers. Tant qu'un accord international sur le contrôle de l'énergie atomique ne serait pas conclu, il ne serait pas question de se soustraire à cette politique du secret »⁵⁹.

§ 2 - LES NATIONS UNIES ENTRENT EN SCÈNE SUR LE NUCLÉAIRE

Le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies adopta une résolution créant une « Commission de l'énergie atomique » dont le mandat était le suivant : « a) de développer, entre toutes les nations, l'échange des renseignements scientifiques fondamentaux pour des fins pacifiques ; b) d'assurer le contrôle de l'énergie atomique dans la mesure nécessaire pour assurer son utilisation à des fins purement pacifiques ; c) d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes permettant des destructions massives ; d) de prendre des mesures efficaces de sauvegarde, en organisant des inspections et par tous les autres moyens, en

⁵⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.129.

⁵⁷ *Ibid.*

⁵⁸ *Ibid.*

⁵⁹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, (1945-1958)*, op. cit., p.61.

vue de protéger les États respectueux des engagements contre les risques de violations et de subterfuges [...] ⁶⁰.

I- Les États-Unis proposent à l'ONU leur plan « Lilienthal-Baruch »

C'est également au début de l'année 1946 que le secrétaire d'État américain Byrnes, à la veille de la première assemblée générale de l'ONU ⁶¹, fait entreprendre l'étude du contrôle des activités nucléaires par un groupe de cinq personnalités scientifiques et industrielles, dont le professeur Robert Oppenheimer, sous la direction de David Lilienthal.

Le « rapport Lilienthal », approuvé par Byrnes, reposait sur le fait que pour « l'arme atomique aucun système de sécurité ne (pouvait) être fondé uniquement sur des pactes de renonciation comme hors la loi de la guerre, ni même sur le contrôle et l'inspection ». Ce rapport proposait que « toutes les étapes dangereuses (du point de vue de la fabrication des armes atomiques) fussent soustraites à la compétence des États et confiées à une autorité internationale. Cette autorité serait propriétaire des mines et des matériaux nucléaires ainsi que des futures centrales productrices d'électricité [...] Un système d'étapes transitoires était prévu pour passer du stade national à celui de l'exploitation internationale. Au cours de cette période, les États-Unis céderaient progressivement à l'autorité leurs connaissances secrètes, leurs usines et leurs bombes »⁶².

Le 14 juin 1946, au nom du gouvernement des États-Unis, Bernard Baruch proposa à la séance inaugurale de la Commission de l'énergie atomique des Nations Unies le « plan Baruch-Lilienthal » - du nom de ses co-auteurs -, destiné à « créer une *International Atomic Development Authority* qui serait responsable de toutes les étapes de la mise au point et de l'utilisation de l'énergie atomique. « Basé sur le rapport Lilienthal, il contenait en outre un certain nombre de dispositions politiques supplémentaires favorables aux États-Unis : en particulier l'arrêt de la fabrication et la cession de bombes n'auraient lieu qu'après la mise en place du système de contrôle, de même que la transmission à la future autorité des données nucléaires. De plus, il n'y aurait pas de droit de veto des cinq Grands pour les protéger contre les sanctions prévues pour les violations du traité »⁶³. Ce projet de traité était donc très contraignant. Ainsi,

⁶⁰ Cité par Claude Delmas, *op. cit.*, p.348.

⁶¹ C'est le 25 avril 1945 que s'est ouvert à San Francisco la conférence instituant l'Organisation des Nations unies.

⁶² Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.129-130.

⁶³ *Op. cit.*, p.131.

« après avoir proposé une coopération internationale totale en un domaine où ils détenaient le monopole, les États-Unis avaient mis en avant la nécessité d'un contrôle effectif, puis, avec le « plan Baruch – Lilienthal », ils offraient de confier la responsabilité de ce contrôle à une autorité internationale »⁶⁴.

II- Le référentiel de la politique de la France : interdiction de l'arme atomique, sous le contrôle de l'ONU

C'est Frédéric Joliot qui, après sa nomination au poste de haut-commissaire du CEA, proposa en mars 1946 au gouvernement de Félix Gouin⁶⁵ l'orientation de la politique française en matière d'énergie atomique, mais également en matière de politique étrangère. Pour lui, l'effort que devait faire la France était indispensable à son indépendance énergétique. Mais, en ce qui concerne l'arme atomique, le haut-commissaire jugeait nécessaire que la France déclare qu'elle « *apporter(ait) tout son concours pour faire aboutir le programme de la Commission de l'énergie atomique à l'ONU consistant notamment dans l'interdiction des armes atomiques et l'établissement des mesures de contrôle. Dès maintenant, la France déclare qu'elle n'entreprendra pas la fabrication d'armes fondées sur l'énergie atomique* »⁶⁶.

Cette position qui reprenait les propositions de Joliot devint celle de la France puisqu'elle fut officiellement défendue, lors de la séance de juin 1946 - avec la présence de Frédéric Joliot et de Pierre Auger - devant la Commission de l'énergie atomique de l'ONU, par son ambassadeur, Alexandre Parodi : « *je suis autorisé, déclara-t-il, à dire que les buts que le gouvernement français a assigné aux recherches de ses savants et techniciens sont purement pacifiques*⁶⁷. *Notre vœu est que toutes les nations fassent de même le plus tôt possible et c'est avec empressement qu'à cette fin la France se soumettra aux règles qui seront jugées les meilleures pour assurer dans le monde entier le contrôle de l'énergie atomique* »⁶⁸.

⁶⁴ Claude Delmas, *op. cit.*, p.349.

⁶⁵ Félix Gouin remplace le général de Gaulle, après son départ en janvier 1946, à la tête du Gouvernement provisoire de la République française (GPRF).

⁶⁶ Note présentée par le haut-commissaire au président du Gouvernement provisoire à la réunion du 19 mars 1946. Archives privées. Citée par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.51.

⁶⁷ Dans cette introduction, Alexandre Parodi fait allusion aux missions assignées au CEA qui a été créé huit mois auparavant, en octobre 1945, lesquelles, en toute rigueur, concernent également le domaine de la *Défense nationale*. Il s'agit donc de rassurer la communauté internationale sur la nature des recherches poursuivies au CEA mais aussi et surtout de manifester le soutien de la France au plan américain « *Baruch* ».

⁶⁸ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.26-27.

Cette déclaration allait servir de référence pendant toute la IV^e République sans pour autant entraîner un renoncement unilatéral de la France dans le domaine atomique.

III- L'Union soviétique s'oppose au « plan Baruch » et propose la destruction des bombes atomiques existantes... donc américaines !

Le 4 juillet 1946 le délégué soviétique, Andrei Gromyko, rejeta cette proposition américaine de création d'une autorité spéciale, et demanda que le contrôle dépendît du Conseil de Sécurité des Nations Unies, où chacun des cinq Grands disposait d'un droit de veto.

Comme le souligne l'historien Claude Delmas, « *l'Union Soviétique n'était pas encore une puissance nucléaire mais souhaitait le devenir et, à l'avance, par cette référence au Conseil de Sécurité, laissait entendre qu'elle interdirait toute inspection sur son territoire, une telle inspection ne pouvant être décidée qu'à l'unanimité des cinq Grands. Par ailleurs, M. Gromyko demandait que la bombe atomique fût mise hors la loi, que les stocks fussent détruits dans un délai de quatre-vingt-dix jours - mesure qui évidemment n'eût affecté que les États-Unis seuls à disposer alors de bombes atomiques - mesure qui, par conséquent, eût redonné à la supériorité soviétique en armements conventionnels et en effectifs toute sa valeur, puisque seule l'arme nucléaire américaine compensait cette supériorité soviétique* »⁶⁹. Cette suggestion de M. Gromyko fut accueillie d'autant plus froidement qu'entre-temps – en mars 1946 – des délits d'espionnage avaient été découverts à Ottawa, et que le gouvernement canadien avait demandé le rappel de l'attaché militaire soviétique. Les discussions s'engagèrent donc « *dans un climat de lourde méfiance* »⁷⁰.

Pour l'historien Christian Malis, « *le Plan Baruch s'appuyait sur une analyse erronée de la politique soviétique : en effet la recherche en URSS était bien plus avancée qu'on ne l'imaginait aux États-Unis, et les soviétiques n'avaient nulle intention d'abandonner des pans de souveraineté au profit d'un organisme supranational. C'est pourquoi ils proposèrent avec A. Gromyko leur propre plan, jusqu'à l'explosion de la première bombe soviétique en août 1949* »⁷¹.

⁶⁹ Claude Delmas, *op. cit.*, p.349.

⁷⁰ *Ibid.*

⁷¹ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois – géopolitique, histoire, stratégie*, Edition L'Age de l'Homme, Lausanne, 2009, p.431.

§ 3 - LA COURSE À L'ARME ATOMIQUE

I- La fin du monopole nucléaire américain

Pour l'Union soviétique, le problème majeur et immédiat était bien celui de combler son handicap sur les États-Unis : il s'agissait avant tout de réaliser une arme atomique. Ce qui fut fait le 29 août 1949, avec l'explosion d'une bombe – type A – à fission⁷². Ainsi, quatre ans seulement après Hiroshima, le rapport des forces dans le monde changea brusquement à nouveau. Le monde apprit le 23 septembre 1949 par une annonce faite par le président Truman d'une explosion atomique qui avait eu lieu fin août, mais il s'agissait cette fois d'une bombe soviétique et de la fin du monopole américain⁷³. La détection en septembre 1949 par ballons sondes américains et par l'aviation militaire britannique dans la stratosphère, démontra la réussite inattendue des savants et de l'industrie soviétique. L'effet de surprise provoqué par cet événement donna la preuve de l'efficacité du rideau du secret soviétique. Selon Bertrand Goldschmidt « *deux erreurs de jugement avaient été commises par les dirigeants américains ; ils avaient sous-estimé d'une part la puissance industrielle soviétique, ils avaient surestimé d'autre part l'efficacité du secret atomique qu'ils avaient voulu faire respecter* »⁷⁴. Le 3 octobre 1952, c'était le tour de la Grande-Bretagne, avec l'entrée d'un troisième membre dans le club nucléaire, à la suite de l'explosion en Australie d'une bombe britannique au plutonium. C'était là la consécration des décisions prises dès 1947 par le gouvernement travailliste et la preuve de l'inefficacité du refus de collaboration des Américains avec les Anglais. En effet, à la fin des hostilités, les Britanniques « *étaient au courant de presque toutes les données techniques au développement atomique américain, ce qui allait, après la guerre, faciliter leur accession à l'arme nucléaire* »⁷⁵.

⁷² Rappels sur la « bombe atomique » (bombe « A ») : Arme utilisant la production explosive d'énergie nucléaire. La bombe atomique « classique » utilise du plutonium pur ou de l'uranium 235 très concentré. Son explosion est obtenue par la brusque formation d'un système de taille supérieure à la taille critique, au-delà de laquelle la réaction en chaîne se propage à travers la masse en un temps infiniment court.

⁷³ Souligné par nous.

⁷⁴ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.82.

⁷⁵ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p. 83.

II- L'équilibre est à nouveau rétabli entre les deux Grands avec la bombe « H »

La réaction américaine devant la situation nouvelle fut d'essayer non seulement de conserver une avance quantitative, mais aussi de retrouver une avance qualitative en faisant un nouveau pas en avant dans le domaine des armements atomiques. Le but à atteindre était de « réaliser ce que les savants, dès 1943 déjà, avaient envisagé à Los Alamos sous le nom de super-bombe ou bombe à hydrogène », rapporte B. Goldschmidt⁷⁶.

La décision officielle de s'engager dans l'effort nécessaire à la réalisation d'une bombe à hydrogène – ou bombe « H »⁷⁷ – fut prise publiquement par le président Truman le 31 janvier 1950, quatre mois après l'annonce de l'explosion soviétique basée sur la fission. Le savant américain Robert Oppenheimer, après beaucoup d'hésitations, se rallia à la décision prise par Truman. C'est ainsi qu'au mois de novembre 1952 « la première explosion thermonucléaire fut obtenue avec succès à Eniwetok - un îlot dans l'Océan du Pacifique. La réplique de l'URSS n'allait pas tarder : au mois d'août 1953, l'écoute « radioactive » américaine décelait une nouvelle explosion atomique soviétique, et « l'analyse du nuage montrait non seulement qu'il s'agissait d'une bombe thermonucléaire, mais que celle-ci avait mis en jeu certains matériaux différents de ceux utilisés dans l'explosion américaine qui l'avait précédée de neuf mois ». B. Goldschmidt précise que « le tritium y aurait été remplacé en partie au moins par le lithium et le deutérium, qui, à l'opposé du premier, peuvent être trouvés dans la nature. L'Union soviétique avait sans doute renoncé à l'utilisation du tritium seul, trop coûteuse, et risqué de s'aventurer ainsi dans une voie plus simple (...) et ce n'est que sept mois plus tard, le 1^{er} mars 1954, que les États-Unis firent à leur tour exploser à Bikini une bombe thermonucléaire plus facile et moins coûteuse à réaliser, et analogue sans doute à celle de l'Union soviétique »⁸⁴.

Ainsi, « l'équilibre était rétabli entre les deux grands, mais une nouvelle discontinuité venait d'être franchie dans la science de la destruction. La bombe du 1^{er} mars était près de mille fois plus puissante que celle d'Hiroshima [...]. Les explosions thermonucléaires américaine et soviétique avaient à nouveau bouleversé l'équilibre mondial ; elles avaient aussi démontré, d'une façon éclatante, l'échec de la politique du secret et allaient entraîner une orientation complètement nouvelle

⁷⁶ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p. 86.

⁷⁷ Bombe « H » (bombe à hydrogène ou bombe thermonucléaire) : arme nucléaire utilisant la réaction de fusion thermonucléaire d'éléments légers (deutérium, tritium, lithium). Elle nécessite comme amorce une bombe atomique classique qui permet de porter les substances légères aux très hautes températures nécessaires pour amorcer la réaction de fusion.

⁸⁴ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.88.

de la politique atomique américaine et par conséquent des relations atomiques internationales »⁸⁶.

Ces événements et leurs influences sur la politique nucléaire militaire française sont rappelés dans les chapitres dédiés au processus décisionnel.

⁸⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.158-160.

SECTION III : LES CONSÉQUENCES EN FRANCE

§ 1 - LA PERCEPTION DU FAIT NUCLÉAIRE EN FRANCE

I- La perception du général de Gaulle, chef du Gouvernement Provisoire

Le 12 octobre 1945, - le mois où le « Commissariat à l'énergie atomique » (CEA) est créé - le chef du Gouvernement provisoire s'exprime sur la bombe pour la première fois dans une conférence de presse. Après avoir rappelé le rôle joué à l'origine par les savants français et leur contribution dans la série des opérations qui avaient abouti à l'arme, le général devait déclarer : « *Finally this bomb has been made by our allies and it is true that in so far as the government, in so far as France, we were not there. What do you want, there is a lot of things that have been settled during that we were not there. As for the atomic bomb, we have the time. I am not convinced that one has to use atomic bombs at very short delay in this world. In any case, the French government does not lose sight of this question which is very grave for the whole world and whose consequences are obviously immense. This bomb has shortened the war. For the moment it is a justice to pay it. We ourselves or our descendants will see if one must in the future continue to pay it justice* »⁸⁷. Il rajoutera : « *We are now going to make sure that it does not become a world catastrophe* ».

L'amiral Marcel Duval⁸⁸ souligne le fait qu'on peut remarquer que les premières réactions du Général après Hiroshima avaient plus été d'angoisse que d'admiration. Il a en effet écrit dans ses mémoires que « *the revelation of the terrible weapons moves to the bottom of the soul, for not to be surprised, I do not feel less tempted by despair in seeing appear the means which will permit, perhaps, men to destroy the human species* »⁸⁹.

Le général de Gaulle comme tous ses contemporains – à quelques exceptions près – « *considered at first the atomic weapon as a new weapon of war, minimizing thus the eminently political character of this new way of winning the war and by consequence of avoiding it* »⁹⁰. Mais comme le rappelle Christian Malis, « *this did not prevent him during this period of the GPRF* »⁹¹

⁸⁷ Cité par Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.23.

⁸⁸ Amiral et historien.

⁸⁹ Cité par Marcel Duval et Yves Le Baut, *L'arme nucléaire française : pourquoi et comment ?* (Préface de Jean-Baptiste Duroselle), collection Kronos, SPM, Paris, 1992, p.29.

⁹⁰ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, *op. cit.*, p.12-13.

⁹¹ Gouvernement provisoire de la République française.

de prendre les mesures nécessaires pour que la France prenne part à l'aventure atomique dont il percevait les enjeux militaires autant que civils »⁹², en créant le CEA.

II- La perception des hommes politiques

Marcel Duval et Dominique Mongin relèvent que *« parmi les hommes politiques de l'époque, Paul Reynaud fut l'un des tout premiers à se montrer surpris par le manque de curiosité des Français à l'égard de la bombe atomique. Lors d'un débat à l'Assemblée nationale en juillet 1947, l'ancien président du Conseil de la III^e République déclara ainsi que le rythme des inventions était devenu si rapide qu'il fallait savoir s'y adapter avec rapidité, constat qui, selon lui, s'appliquait tout particulièrement aux armes atomiques »*⁹³. Il proclame que : *« Nous sommes entrés dans l'ère atomique. C'est un événement aussi capital pour l'humanité que le début de l'ère du fer, par exemple »*⁹⁴.

Il déclara ensuite qu'on n'avait pas assez médité en Europe une phrase d'Albert Einstein, celle contenue dans une lettre qu'il écrivit au président Roosevelt le 2 août 1939 pour l'avertir que l'énergie atomique pourrait avoir une utilité dans la guerre : *« Il n'y aura pas de guerre atomique ; il y aura une attaque atomique »*⁹⁵.

Enfin, celui qui dans les années trente avait soutenu les concepts révolutionnaires du colonel de Gaulle, estimait que l'apparition de cette arme nouvelle *« n'est pas seulement une révolution dans l'art de la guerre, c'est aussi une révolution dans l'échelle des puissances »*⁹⁶.

De son côté, Paul Ramadier, en tant que ministre de la Défense nationale, dans un discours d'ouverture prononcé à l'IHEDN le 30 novembre 1948, déclara que : *« La recherche a un rôle à jouer qui est d'apporter à chaque instant quelque chose dans la guerre, non seulement des choses efficaces et durables mais des choses extraordinaires, extravagantes, vraisemblables cependant, mais qui frappent l'imagination et qui obnubilent un temps. Les éléphants d'Hannibal, voilà ce que nous devons aller demander à la recherche scientifique »*⁹⁷.

⁹² Christian Malis, Pierre Marie Gallois, *op. cit.*, p.360.

⁹³ Marcel Duval et Dominique Mongin, *op. cit.*, p.17.

⁹⁴ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séances du 25 juillet 1947.

⁹⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.100.

⁹⁶ *Op. cit.*, p.101.

⁹⁷ Cité par Jean-Christophe Sauvage, « La perception des questions nucléaires dans les premières années de l'IHEDN (1948-1955) », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire* (sous la direction de Maurice Vaisse), Bruylant, Bruxelles, 1994, p.62.

Mais, d'une façon générale, dans l'immédiat après-guerre et au début de la IV^e République, pour les responsables politiques *« les centres d'intérêt était ailleurs : le redémarrage de l'économie, la guerre d'Indochine sont autant de secteurs qui mobilisent les hommes et les moyens du pays. La priorité ne revient vraiment pas à la fabrication d'armes nucléaires »*⁹⁸.

Pour Maurice Vaïsse, *« la brutale prise de conscience des faiblesses françaises assigne comme priorité absolue la modernisation de l'économie. L'économie l'emporte sur le politico-militaire. Dans le dilemme entre politique extérieure de grande puissance et une politique de reconstruction adaptée aux besoins, le pays choisit la modernisation sous influence »*⁹⁹, donc sous dépendance extérieure.

Cette priorité attribuée à la reconstruction économique du pays devait pouvoir se faire sous l'aile protectrice de l'OTAN dominée par les États-Unis.

§ 2 - LA PERCEPTION DANS LE MILIEU MILITAIRE

Au sein de l'institution militaire, les explosions atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki avaient évidemment suscité un grand intérêt. Mais, on y perçoit l'arme nouvelle comme une révolution dans la puissance par rapport aux armes classiques, et on néglige son caractère politique.

*« Par ailleurs, on s'intéresse à l'arme atomique plus parce que l'on souhaite s'en protéger que parce que l'on songe à s'en doter, d'autant que sa possession signifierait une remise en cause radicale du rôle des armes classiques et surtout du rôle des hommes au sein des forces armées »*¹⁰⁰. Dès le lendemain de l'explosion d'Hiroshima, des initiatives furent cependant engagées dans le but de promouvoir cette arme nouvelle au sein des armées. Dans un mémoire de décembre 1945 consacré à la réorganisation de l'armée de Terre, le général de Lattre de Tassigny, alors inspecteur général et chef d'état-major général de cette armée, montra combien l'apparition de l'arme atomique remettait en cause des notions jusque-là indiscutables. Mais, pour lui, *« l'arme atomique s'apparentait aux gaz de combat et sa généralisation pourrait permettre une neutralisation réciproque des belligérants, par crainte de représailles*

⁹⁸ Jean-Christophe Sauvage, *op. cit.* p.63-64.

⁹⁹ Maurice Vaïsse, « L'indépendance nationale, d'une République à l'autre », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, (sous la direction de Georges-Henri Soutou et d'Alain Beltran), actes du colloque organisé le 18 janvier 1994 au Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur, Institut d'Histoire de l'Industrie et Edition Rive Droite, 1995, p.33.

¹⁰⁰ Marcel Duval et Dominique Mongin, *op. cit.*, p.18.

immédiates »¹⁰¹. C'est donc plutôt l'équilibre nucléaire que de Lattre entrevoit ici. Dans ces conditions, estimait-il, le maintien d'une armée était indispensable, car le jour où la bombe atomique aura cessé d'être l'apanage de quelques États, le rôle des soldats n'aura pas, quant à lui, diminué. « *L'idée, on le voit, était que la reconstruction des armées françaises devait avant tout se fonder sur les hommes et sur les armements classiques* »¹⁰². Il en fut en revanche très différemment des services scientifiques et techniques des Armées que la technique de la bombe intéressait grandement. Leur travail dans ce domaine se développa en toute autonomie, d'une manière « *complètement découplée de la stratégie d'ensemble et des plans tactiques des états-majors* »¹⁰³.

I- La réhabilitation de la théorie du général Douhet

Au sein de l'Armée de Terre, Charles Ailleret ¹⁰⁴, le futur pédagogue des armées françaises sur les effets de l'arme atomique, expose dans le dernier chapitre de son *Histoire de l'armement* son intuition d'un bouleversement futur de la stratégie comme de la tactique : « *engin d'un type entièrement nouveau, la bombe nucléaire produit des effets infiniment plus étendus et plus totaux que les projectiles classiques [...]. Produisant d'un seul coup des effets immenses sur des surfaces étendues de quelques kilomètres carrés, un tir de quelques bombes doit suffire à annihiler totalement les résistances ennemies qui peuvent exister [...]* ; la bombe atomique est susceptible de renouveler non seulement l'armement, mais encore la tactique, et par là même la stratégie »¹⁰⁵. C'est ainsi qu'après avoir remarqué que la bombe atomique, combinée aux bombes conventionnelles pour les petits objectifs, permettrait d'effectuer sur le potentiel ennemi des destructions d'une efficacité infiniment supérieure, par leur puissance, leur soudaineté et leur concentration dans le temps aux destructions réalisées jusque-là, le colonel Ailleret réhabilita la théorie du général Douhet¹⁰⁶ : « *s'il n'existait pas un très grave problème*

¹⁰¹ *Ibid.*

¹⁰² *Ibid.*

¹⁰³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.65.

¹⁰⁴ Polytechnicien, à l'époque colonel dans l'artillerie. Il sera, en 1950, l'adjoint du directeur de la Section technique de l'armée de Terre, le général Gaston Lavaud. Son rôle dans le processus de réalisation de l'arme atomique française est rappelé dans les chapitres suivants.

¹⁰⁵ Cité par Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.270.

¹⁰⁶ Le général italien Giulio Douhet – décédé en 1930 - est un penseur militaire de la période de l'Entre-deux-guerres qui est considéré comme un des précurseurs – théoriciens – qui se sont penchés sur le rôle capital qui

de guerre aérienne pour amener sur les objectifs les bombes atomiques et ordinaires en présence de la défense aérienne du territoire ennemi, on pourrait conclure de l'analyse précédente que la possession d'un stock de quelques centaines ou milliers de bombes atomiques permettrait d'obtenir, sur un grand pays en un temps relativement bref et avec des moyens relativement limités, des résultats beaucoup plus importants que ceux qui furent obtenus sur l'Allemagne en quatre ans au prix d'efforts énormes et coûteux. La théorie de Douhet retrouverait ainsi une de ses bases qui lui avait fait défaut : la possibilité, une fois acquise la maîtrise aérienne, de porter au potentiel de guerre ennemi, par voie de bombardement, des coups suffisamment durs pour être décisifs »¹⁰⁷.

Pour le général - puis historien - Lucien Poirier « les militaires dans leur majorité adoptèrent l'arme nucléaire comme l'arme parfaite de la lutte à mort et sans la soupçonner d'être d'une autre espèce ; sans deviner que son emploi priverait la lutte à mort elle-même de son séculaire sens politique. Ils l'ajoutèrent à la panoplie existante avec d'autant moins de réticence qu'elle s'ajustait, comme une pièce manquante, au modèle de Douhet qu'elle confirmait »¹⁰⁸.

II- « L'avion est le meilleur vecteur pour l'arme atomique »

L'intérêt de l'Armée de l'air pour l'arme nouvelle fut très précoce, et ce d'autant plus que l'efficacité de l'aviation repose au premier chef sur ses capacités technologiques. Comment, dans ces conditions, ne pas faire valoir rapidement que l'aviation était le meilleur vecteur pour l'arme atomique ?

« L'exemple du Strategic Air Command ¹⁰⁹ était d'ailleurs là pour inciter les aviateurs français à se considérer comme les dépositaires naturels des éventuelles forces nucléaires françaises » ¹¹⁰.

Dans le courant de pensée des « *néo-douhétistes* », et lors des débats sur la « *Doctrine d'emploi des forces aériennes françaises* », la réflexion la plus en pointe va avoir lieu dans les milieux de

devrait être confié à l'arme aérienne dans les guerres futures. Il appartient au courant de pensée stratégique de l'après Grande Guerre qui recherche des solutions de rechange à la guerre de positions et de tranchées qui a duré si longtemps, qui a été si coûteux en vies humaines pour les combattants. Au lendemain de la Seconde guerre mondiale, cette doctrine va, bien évidemment, servir de support aux partisans favorables à la mise sur pied d'une Armée de l'air la plus puissante possible. Ces acteurs seront appelés des « *néo-douhétistes* ».

¹⁰⁷ Cours du colonel Ailleret à l'Ecole supérieure de Guerre, décembre 1950, p.9. Cité par Dominique Mongin « *Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français* » in *Relations internationales* n° 59, automne 1989, p.309.

¹⁰⁸ Général Lucien Poirier, *Des stratégies nucléaires*, Edition Complexe, Bruxelles, 1988, p.34.

¹⁰⁹ Le 27 juillet 1947, le *National Security Act* créait aux États-Unis une Armée de l'air autonome – l'*United State Air Force* – alors que jusque-là les forces armées américaines étaient composées du département de la Guerre et du département de la Marine, chacun ayant son aviation propre.

¹¹⁰ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.19

l'Armée de l'air, qui prend argument de l'arme atomique pour tenter de se placer avantageusement dans la reconstruction de l'outil militaire. C'est l'objet notamment de plusieurs textes du général Chassin, en particulier dans la revue *Forces aériennes françaises*, qu'il a créée ¹¹¹.

« Déjà dans la revue *Espace* de décembre 1946, il insiste sur les capacités de destruction sans précédent de l'arme atomique : la défense étant très difficile, - on passera toujours à travers les mailles du filet de la meilleure DCA -, la meilleure défense est la capacité de représailles » ¹¹².

En 1948, le général Chassin reprend ses idées dans un ouvrage complet. Il constate que : « Pour réaliser les dégâts totaux obtenus à Hiroshima par une seule bombe atomique, il aurait fallu, compte tenu des bombes incendiaires, anti-personnel et explosives à lancer, et du manque de précision des tirs, une armada de 210 B-29 transportant chacun 10 tonnes de bombes » ¹¹³.

En outre, l'effet cumulatif et décisif est ici atteint en une fois alors que « le plus grand écueil du bombardement stratégique pendant le dernier conflit résidait en effet dans la longueur considérable du temps nécessaire pour obtenir des résultats importants. Il fallait des milliers de sorties pour neutraliser une seule usine » ¹¹⁴.

Avec la bombe atomique, « il n'est plus permis à l'adversaire, moderne Pénélope, de durer en reconstruisant le jour ce que les bombes incendiaires ont détruit la nuit » ¹¹⁵.

Ainsi, de l'avis des aviateurs, l'arme atomique, qu'elle fasse appel à l'uranium 235 ou au plutonium, n'est rien d'autre qu'une arme supplémentaire dans la panoplie de leurs moyens, même si elle possède des pouvoirs terrifiants.

Lucien Poirier ne souligne-t-il avec juste raison qu'« en 1945-1946, les experts militaires ne voient seulement que l'arme de destruction massive permet enfin d'incarner économiquement Douhet » ¹¹⁶.

En résumé, « pour les tenants du très fort courant néo-douhétiste qui parcourt les milieux de l'Armée de l'air après la Seconde Guerre mondiale, les attaques atomiques lancées sur Hiroshima

¹¹¹ Sujet développé dans le chapitre 1 du Titre trois.

¹¹² Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.272.

¹¹³ Gl. L.M. Chassin, « La bombe atomique et l'évolution de l'aviation militaire », in *Stratégie et bombe atomique*, édition Charles Lavauzelle, Paris, 1948, p.270.

¹¹⁴ Article du général Chassin dans la revue « *Espace* » de décembre 1946. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.74.

¹¹⁵ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.264.

¹¹⁶ Gl. Lucien Poirier, *Des stratégies nucléaires, op. cit.*, p.34.

et Nagasaki représentent, en effet, l'indubitable preuve que le « bombardement paie » et que les idées émises par le grand théoricien italien se sont vérifiées » ¹¹⁷.

Ces néo-douhétistes « exprimèrent ainsi de véritables professions de foi en faveur de l'arme atomique, souvent en se souciant moins de savoir comment ils auraient à s'en servir, que du calendrier de son acquisition par la France » ¹¹⁸.

III- Le vecteur : comme pour la bombe, la France n'a pas les moyens de l'acquérir

Outre l'armement nucléaire, il fallait également pouvoir disposer d'un vecteur performant porteur de cette bombe : un bombardier lourd du type B-29, que seuls les Américains disposaient, ou un futur missile extrapolé du V 2 ? Et, très vite, les responsables politiques et militaires français vont être amenés à constater que la mise en place d'une aviation de bombardement – même conventionnelle - n'était pas envisageable pour la France, et que la défense nationale devait s'appuyer sur un système d'alliances : le premier sera conclu avec la Grande-Bretagne, à Dunkerque, dès 1947, le second avec les « Six » à Bruxelles, en 1948, avec la *Western Union* où les Britanniques prennent en charge les missions de bombardement stratégiques...en attendant l'OTAN en 1949 et l'*US Air Force*. C'est dans ce cadre que le général Charles Léchères, chef d'état-major général de l'Armée de l'air, doit mettre en œuvre la rénovation d'une aviation de combat limitée aux missions d'appui tactique et de défense aérienne.

L'abandon raisonné de la mission du bombardement stratégique, voulu par des hommes comme le général Léchères et le colonel Pierre Gallois – son chef de cabinet – ne favorisait guère la poursuite des réflexions sur l'atome. Cependant, en 1954, comme nous le verrons ¹¹⁹, « cette atonie va prendre fin au moment où l'atome va faire son entrée en tant qu'arme tactique dans les plans de l'OTAN. La France alors mesure le déclassement qui risque d'être le sien, alors que le réarmement de l'Allemagne qu'elle combat pourtant de son mieux à travers le stratagème

¹¹⁷ Patrick Facon, « L'Armée de l'air face au problème nucléaire », in *Revue historique des Armées*, n°1/1990, p.87

¹¹⁸ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.19.

¹¹⁹ Sujet abordé dans le Titre Trois.

de la CED, risque de lui ravir le leadership militaire continental sur lequel elle fondait ses prétentions à participer, aux côtés des Anglo-Saxons, à la direction de l'ensemble atlantique » ¹²⁰.

§ 3 - LA PENSÉE MILITAIRE FRANÇAISE SUR LA RÉVOLUTION STRATÉGIQUE DU NUCLÉAIRE

I- L'amiral Castex annonce, dès octobre 1945, le principe du « pouvoir égalisateur de l'atome »

La *Revue de Défense Nationale* publie en octobre 1945 un article intitulé « *Aperçus de la bombe atomique* ». Alors que l'existence de cette arme n'est connue que depuis moins de deux mois, l'auteur de l'article, l'amiral Castex – dont les *Théories stratégiques* ont marqué la pensée stratégique entre les deux guerres mondiales - ¹²¹, s'interroge sur les apports de l'arme nucléaire et met en évidence ses implications stratégiques : elle avantage d'une manière décisive l'offensive, car « *il n'est pas de défense, ou mieux de protection directe, efficace ; elle est une arme d'arrière, car enfin on ne sait pas où s'arrêtera le processus de désintégration ainsi amorcé, et s'il n'atteindra pas le territoire national de l'émetteur lui-même ; ses effets épouvantables font que les nations hésiteront à l'employer, à la fois par peur des représailles et par retenue naturelle, et cette situation profitera aux puissances secondaires* » ¹²².

Castex y écrit : « *La nation faible, tout autant que la nation forte, possèdera des bombes atomiques, en moindre quantité peut-être, mais cette considération du nombre pèse peu quand il s'agit d'engins de puissance individuelle aussi grande. Et la nation forte ne pourra éviter les coups de cette arme, parce qu'ils sont portés par voie aérienne et qu'il n'y a pas, dans l'air comme sur terre, de front imperméable garantissant des coups des armes ennemies le territoire situé derrière lui et en dehors de la zone de combat proprement dite. Vérité déjà constatée à propos des bombardements aériens ordinaires. Le parti le plus faible peut toujours effectuer furtivement de tels bombardements, dont aucune supériorité aérienne – la maîtrise aérienne totale n'existant pas*

¹²⁰ Christian Malis, *op. cit.*, p.273.

¹²¹ L'amiral Raoul Castex (1878-1968) est considéré comme le plus grand stratège naval français. Pour Hervé Coutau-Bégarie, c'est un « *historien et théoricien de premier plan, son œuvre est essentielle pour la compréhension de la stratégie moderne* ». Dans les années trente, il avait préconisé le retrait de l'Indochine, position lointaine difficile à défendre et n'apportant qu'un maigre appoint aux ressources stratégiques nationales. Trop d'originalités l'avait fait mettre à l'écart avant le conflit. L'amiral Castex fut le fondateur en 1936, avec Edouard Daladier, du Collège des hautes études de défense nationale – qui deviendra l'IHEDN en 1948.

¹²² Amiral Raoul Castex, « *Aperçus sur la bombe atomique* », in *Fragments stratégiques*, Economica, Paris, 1985. Cité par Hervé Coutau-Bégarie, *Castex, le stratège inconnu*, Economica, Paris, 1986, p.213-214.

– ne peut préserver totalement son adversaire. C’est encore plus vrai du bombardement atomique, où il suffit d’une action aérienne très fugitive et de peu d’ampleur, ne mettant en jeu, au pis qu’un seul appareil. Rien n’empêchera jamais la puissance inférieure d’accomplir de telles opérations » ¹²³.

Comme le souligne Dominique Mongin, « l’amiral Castex annonce ainsi le principe du « pouvoir égalisateur de l’atome » qui sera théorisé plus tard. En effet ce principe n’est alors perçu que sous l’angle du pouvoir de destruction qu’il peut fournir, non sous l’angle du pouvoir de dissuasion » ¹²⁴. Il ébauche la théorie que le colonel Pierre Gallois allait élaborer au milieu des années cinquante. À l’instar de l’américain Bernard Brodie, un autre précurseur du concept de dissuasion ¹²⁵, « il est celui qui, en France, perçut avec la plus grande acuité la révolution stratégique engendrée par l’apparition de l’arme nouvelle » ¹²⁶.

Pour le général L. Poirier, l’amiral Castex « prophétise que le monopole atomique des États-Unis est condamné à brève échéance. Il pose déjà le problème de la prolifération nucléaire, se montrant moins optimiste que les Américains sur les chances de l’interdire » ¹²⁷.

Ainsi concernant la problématique de la prolifération et de la dissémination atomiques ¹²⁸, « l’amiral Castex pressent qu’elle peut d’autant moins être résolue que la capacité de destruction unitaire de l’arme nucléaire met fin – au moins pour un temps – au privilège de la supériorité militaire brute qui, depuis les origines, a régi les calculs tactiques, stratégiques, voire politiques » ¹²⁹.

¹²³ Cité par Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l’armement nucléaire français », in *Relations internationales* n°59, automne 1989, p.308.

¹²⁴ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l’armement nucléaire français », *op. cit.*, p.309.

¹²⁵ Selon les termes de Bruno Tertrais, « la dissuasion consiste à prévenir un acte en persuadant l’acteur concerné que les coûts d’une telle action excèdent ses bénéfices ». L’historien Serge Gadal rappelle que « le général italien Giulio Douhet, premier théoricien de ce que l’on appellera plus tard le bombardement stratégique, explique dans *Il dominio dell’aria*, son œuvre maîtresse, que « plus les armes seront capables d’attaquer les citoyens en général, plus les intérêts privés seront directement touchés, moins on aura de guerres ». (Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, Economica, Paris, 2009, p.14-15)

¹²⁶ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, *op. cit.*, p.13.

¹²⁷ Gl. Lucien Poirier, *op. cit.*, p.35.

¹²⁸ « Il faut distinguer « prolifération » et « dissémination ». La dissémination consiste pour un État nucléaire à entreposer des armes nucléaires hors de son territoire, ou de ses forces maritimes, mais sans abandonner à quiconque le droit et le pouvoir de décider de leur emploi. Au sein d’une alliance, la dissémination applique la règle de la « double clef », les forces de l’allié non nucléaire étant instruit pour la mise en œuvre des armes, mais ne pouvant décider de leur emploi sans l’autorisation et le contrôle de leur propriétaire ». (Gl. Lucien Poirier, *op. cit.*, p.36)

¹²⁹ *Op. cit.*, p.36.

II- Pierre-Marie Gallois : un aviateur théoricien et propagandiste du nucléaire

L'idée que la puissance de destruction de l'explosif atomique est telle qu'elle redonne sa chance à une petite nation prend-elle la forme d'un courant de pensée constitué ? Pierre Gallois en avait très tôt acquis la conviction à la lecture du prophétique Castex. À l'époque, simple colonel de l'Armée de l'air, il va être un des ardents propagandistes de ce courant de pensée auprès des milieux politiques, y compris au plus haut niveau du pouvoir décisionnel. Pour le général Gallois, « *dissuader, c'est disposer d'un potentiel de représailles dont les effets, si ce potentiel venait à être utilisé, excèderaient pour le candidat à la belligérance les bénéfices qu'il pourrait escompter de l'usage de la force* »¹³⁰.

Ce « *potentiel de représailles* » peut fort bien être inférieur à celui de l'adversaire, dès lors qu'il peut infliger à ce dernier des dommages supérieurs à la valeur de l'enjeu – théorie de la dissuasion proportionnelle dite « *du faible au fort* »¹³⁰.

Pour lui, « *les moyens militaires de la politique de dissuasion doivent être invulnérables ou au moins quasi invulnérables. Ils doivent échapper à la destruction. Quelle que soit la puissance des forces adverses et en dépit de tous les avantages que l'initiative confère à l'agresseur, il faut que la « survie »* »¹³¹ des forces de riposte soit assurée »¹³².

Dans une conférence organisée le 8 février 2002 par *Le Figaro*, sur le thème « *Puissance et déclin de l'arme nucléaire* », Pierre Gallois apporte le témoignage suivant : « *Hiroshima fut, pour moi, une totale surprise, mais aussi matérialisa un espoir. Le 6 août 1945, j'étais à l'état-major des Forces Aériennes Françaises Libres, de Londres. Dans l'enthousiasme, les Britanniques venaient, deux mois plus tôt, de fêter la Victoire en Europe. Mais, de l'autre côté de la Manche, la France devait relever les ruines de la guerre, surmonter l'humiliation de la plus honteuse défaite de ses armes qu'elle ait vécue et, alors qu'elle tentait de survivre sous la botte de l'ennemi, j'avais dû bombarder son territoire, y ajoutant de nouvelles ruines à celles accumulées par l'occupant. De surcroît, ayant combattu aux côtés des Britanniques et des Américains, avec leurs armes et sous leur commandement, j'avais pu comparer leurs formidables moyens à ceux*

¹³⁰ Cité par Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, op. cit., p.18-19.

¹³¹ De son côté, le général André Beaufre considère que la valeur de la dissuasion est liée « *non pas à la puissance de la force de frappe, mais à sa puissance restante après avoir subi la première salve, donc sa capacité de survie* ». (André Beaufre, Introduction à la stratégie, Armand Colin, Paris, 1963. Cité par Serge Gadal, op. cit., p.20).

¹³² Pierre-Marie Gallois, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Calmann-Lévy, Paris, 1960.

qui avaient été les nôtres, faibles et inadaptés. Le rapprochement était si affligeant que plus jamais, me semblait-il, la France ne compterait militairement.

Et voici, soudain, qu'un seul bombardier avait suffi à neutraliser le poids des fortes populations et des grands États, voici rejeté dans le passé l'atout des industries lourdes, voici qu'il était fait table rase de la supériorité numérique des hommes et des armes, donné au faible le pouvoir d'intimider le fort ¹³³, qu'étaient nivelées les puissances, érigés en sanctuaires inviolables les territoires hier mal défendus. [...] Pour un témoin du désastre militaire national, et à l'aube de la reconstruction de la France, Hiroshima, pour ainsi dire, venait à point. L'arme nouvelle, par la puissance d'intimidation que lui confèrent les destructions dont elle est capable, détenue par le pays, la protégerait à jamais des horreurs de la guerre et de l'occupation, et cela en demeurant seul maître de ses destinées. Cette arme bouleversante méritait qu'on s'emploie toute une vie à la placer au service de la nation » ¹³⁴.

§ 4 - LA CRÉATION DU COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA)

I- L'acte fondateur : l'Ordonnance du 4 octobre 1945

Dominique Mongin relève que « *c'est en tant que ministre de la Reconstruction dans le gouvernement provisoire que Raoul Dautry prend l'initiative, en mars 1945, d'alerter le général de Gaulle sur la nécessité de donner une forte impulsion au domaine nucléaire, en ayant à l'esprit les conséquences de cette nouvelle source d'énergie, tant dans le domaine économique qu'en matière de défense* » ¹³⁵.

Deux mois plus tard, en mai 1945, Pierre Auger et Frédérique Joliot « *convainquirent le général de Gaulle de la nécessité de créer en France un organisme consacré à l'énergie atomique. Le 18 octobre 1945, au moment même où venaient d'être transférés à l'État la production et la distribution de l'électricité et du gaz, le Gouvernement provisoire décidait, par une ordonnance, de confier à un organisme public toutes les responsabilités en matière atomique, dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale* », rappelle B. Goldschmidt ¹³⁶.

¹³³ Souligné par nous.

¹³⁴ Cité par Christian Malis, *Pierre-Marie Gallois, op. cit.*, p.265.

¹³⁵ Dominique Mongin, « La genèse de l'arme nucléaire », *Revue historique des Armées*, n°262, p.11.

¹³⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.178.

C'est ainsi que fut créé le Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui « *était ainsi le premier organisme civil créé dans le monde, après la guerre, pour présider au développement de la technologie atomique.*

« *La solution choisie était heureuse car, par la suite, aucun pays industrialisé n'a réussi à s'engager efficacement dans l'utilisation de l'énergie atomique sans qu'un puissant organisme d'État prenne la direction et le financement de cette nouvelle branche de la technologie, forcément déficitaire à ses débuts* » ¹³⁷.

Dotée d'un savoir-faire reconnu, la France pouvait en effet fonder de solides espoirs sur les perspectives futures de l'énergie atomique. « *Certes, il s'agissait d'un domaine où il était exclu d'attendre immédiatement des résultats concrets, mais il paraissait particulièrement bien adapté à la méthode du « plan » que Jean Monnet avait lancée. Pour de Gaulle, le nucléaire allait donc constituer un domaine privilégié pour renouer avec la grandeur de la France* » ¹³⁸.

Alors que les hostilités viennent de cesser, la France ne dispose encore ni des matières fissiles, ni du savoir scientifique et technique nécessaires à la fabrication d'une arme nucléaire. Il n'en demeure pas moins que, par son ordonnance fondatrice qui lui confère l'exclusivité de la production de matières fissiles, le CEA est placé au cœur d'un éventuel programme nucléaire militaire national.

II- Un organisme étatique rattaché au plus haut niveau du pouvoir politique

L'exposé des motifs de l'ordonnance du 18 octobre 1945 – jour de son adoption par le Conseil des ministres – exprimait une double préoccupation.

D'une part, le Commissariat devait être très proche du gouvernement, pour ainsi dire mêlé à lui, parce que le sort ou le rôle du pays peuvent se trouver affectés par les développements de la branche de la science à laquelle il se consacre », d'où la nécessité d'une tutelle gouvernementale. « *D'autre part, le CEA devait être doté d'une grande liberté d'action, condition sine qua non de son efficacité* » ¹³⁹.

¹³⁷ *Ibid.*

¹³⁸ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.11-12.

¹³⁹ *Op. cit.*, p.14.

Cet exposé des motifs précisait que « *l'autorité de l'État sur la marche du Commissariat est d'ailleurs la contrepartie nécessaire de la liberté tout à fait exceptionnelle dans notre droit public* » qui lui est donnée dans sa gestion » ¹³⁹.

Ce nouvel organisme allait en effet bénéficier d'une réglementation originale, unique en France : doté de la personnalité civile, il devait jouir de l'autonomie administrative et financière. « *Ses statuts, préparés par le conseiller d'État Jean Toutée, étaient inspirés de ceux de la régie nationale des usines Renault* » ¹⁴⁰.

Placé sous l'autorité et le contrôle du président du Conseil, et ainsi à l'abri des rivalités entre les ministres concernés – Éducation nationale, Industrie, Défense -, le CEA allait se voir confier toutes les responsabilités non seulement dans les divers domaines de la science et de l'industrie mais aussi celui de la défense ». L'ordonnance, dans son article 1, stipulait en effet que : « *Le Commissariat à l'Énergie Atomique poursuit les recherches scientifiques et techniques en vue de l'utilisation de l'énergie atomique dans les divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale* » ^{141 142}.

Au sujet de cette ordonnance fondatrice, Pierre Guillaumat dira qu'elle avait été le « *bon ange* » du Commissariat ¹⁴³.

III- La mise en place des responsables d'une direction bicéphale

A-Joliot, le scientifique, et Dautry, l'administrateur : le premier binôme

B. Goldschmidt souligne le fait qu'« *en ce qui concerne la direction du nouvel organisme, le gouvernement avait renoncé à choisir entre un administrateur et un savant, et confiait à un administrateur général, délégué du gouvernement, la responsabilité administrative et financière, et à un haut-commissaire la direction scientifique et technique* » ¹⁴⁴.

C'est donc une dyarchie qui est placée à la tête du CEA, à qui on a donné le statut d'un établissement public à vocation scientifique et industrielle, puisque le haut-commissaire en

¹⁴⁰ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.178.

¹⁴¹ Souligné par nous.

¹⁴² Bertrand Goldschmidt, op. cit., p.178.

¹⁴³ Cité par Marcel Duval, « Pierre Guillaumat et l'arme atomique », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, op. cit., p.42-43.

¹⁴⁴ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.178.

assurait la direction scientifique et technique, alors que l'administrateur général détenait les pouvoirs administratifs et financiers.

Selon l'ordonnance, cette dyarchie à la tête du Commissariat, « *exercée dans une étroite collaboration pour la mise en œuvre de la politique définie par le Comité, correspond aux différences profondes qui existent entre les deux aspects de l'activité du Commissariat. D'une part, pour travailler avec fruit, les savants qui le composent doivent être dégagés des soucis administratifs ; d'autre part, l'État, qui fournit les fonds, doit conserver la haute main sur leur emploi* » ¹⁴⁵.

« *Les deux responsables de l'effort en 1940 se voyaient confier la direction du nouvel établissement : Joliot, haut-commissaire, était responsable du domaine scientifique et technique, Dautry, administrateur général délégué du gouvernement, était chargé de l'administration et des finances. Ils étaient assistés par un Comité de l'énergie atomique – créé le 3 janvier 1946- qui comprenait, outre eux-mêmes, Auger, Irène Joliot et Perrin, un représentant de la Défense nationale, le général Bloch-Dassault* » ^{146 147}.

Dans cette organisation, « *Perrin fut le commissaire responsable de l'aménagement du premier centre atomique. Auger fut chargé des matières premières et Irène Joliot-Curie des problèmes chimiques. Frédéric Joliot se réserva toutes questions importantes mettant en jeu les relations avec le gouvernement et avec les différents ministères, même celles se rapportant au domaine des autres commissaires* » ¹⁴⁸.

B-Les conséquences de la Guerre froide : la révocation de Frédéric Joliot

« *Frédéric Joliot était l'homme indiqué pour diriger le CEA. Il y avait un inconvénient : il était devenu communiste durant la guerre* », rappelle Lionel Taccoen ¹⁴⁹.

Sous son impulsion l'orientation du CEA fut exclusivement tournée vers les applications civiles de l'énergie atomique, « *d'autant plus que son affiliation au Parti communiste français depuis la guerre ne lui permettait apparemment pas d'agir autrement* » ¹⁵⁰.

¹⁴⁵ Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.41.

¹⁴⁶ Le général Bloch-Dassault – qui représentait les Armées en tant que président du Comité de coordination des recherches scientifiques intéressant la défense nationale (CCRSDN)- était le frère de l'avionneur Marcel Dassault. Il se chargea, en avril 1946, de faire rapatrier par les Armées, dans le secret le plus absolu, le stock d'uranium caché au Maroc durant la guerre. Celui-ci fut d'une importance vitale pour la construction de la première pile atomique.

¹⁴⁷ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.26.

¹⁴⁸ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.179.

¹⁴⁹ Lionel Taccoen, *Le pari nucléaire français, op. cit.*, p.16.

¹⁵⁰ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises, op. cit.*, p.16.

C'est en mars 1948, que le CEA fut attaqué pour la première fois au Parlement. À l'occasion de la discussion de son budget au Conseil de la République, le sénateur gaulliste Henri Monnet proposa une réduction symbolique d'un million de francs du fait de la présence d'un communiste : « *Vous n'avez pas mis à la tête de votre armée un état-major communiste. Je vous demande de ne pas mettre à la tête de la recherche scientifique, qui intéresse au premier chef la défense nationale, des opérateurs communistes* » ¹⁵¹. Cet amendement fut rejeté par quelques voix de majorité.

En effet, l'expulsion des ministres communistes français de la coalition gouvernementale en 1947, l'intensification de la guerre froide en 1948 ¹⁵², et la signature du Pacte atlantique en 1949, entraînèrent une participation croissante de Joliot, membre du parti communiste, à des manifestations d'extrême gauche. Joliot condamnait dans ses discours l'Alliance atlantique, encourageait les ouvriers à refuser de participer à toute éventuelle fabrication d'armement nucléaire et affirmait que, comme savant, il ne donnerait jamais la moindre aide à la préparation d'une guerre contre l'Union soviétique ¹⁵³.

En 1949, se tint à Paris un congrès mondial des Partisans de la paix, largement soutenu par le parti communiste ; sa présidence fut attribuée à Joliot qui déclare, pour la première fois : « *Si demain on nous demande de faire du travail de guerre, de faire la bombe atomique, nous répondrons : non !* » ¹⁵⁴.

Cette organisation répondit, en mars 1950, à l'annonce américaine de la mise à l'étude de la bombe « *H* » par « *l'appel de Stockholm* » qui reprenait la thèse soviétique de l'interdiction de l'arme atomique et déclarait coupable de crime contre l'humanité le gouvernement qui l'utiliserait le premier » ¹⁵⁵.

Le mois suivant, en avril 1950 devant le Congrès du PCF, dont le thème était « *La paix, tâche primordiale* ». Frédéric Joliot déclarait que « *jamais les scientifiques progressistes, les*

¹⁵¹ Compte rendu des débats du Conseil de la République, séance du 19 mars 1948, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique françaises*, *op. cit.*, p.107.

¹⁵² Au mois de mai 1947, le gouvernement Ramadier s'était séparé des ministres communistes. La « *guerre froide* » s'était encore aggravée le 25 juin 1948 avec l'instauration par les Soviétiques du blocus des secteurs occidentaux de Berlin.

¹⁵³ « *Il était loin de se douter que, par un paradoxe de l'histoire, l'effort atomique militaire français, dont il contribuait inévitablement à fonder les bases, serait, quinze ans plus tard, une cause de discorde au sein de l'Alliance atlantique qu'il combattait alors* », comme le souligne Bertrand Goldschmidt (« *La genèse et l'héritage* », *op. cit.*, p.27).

¹⁵⁴ Cité par Bertrand Goldschmidt, *Pionniers de l'atome*, *op. cit.*, p.434.

¹⁵⁵ Bertrand Goldschmidt, « *La genèse et l'héritage* », *op. cit.*, p.27.

*scientifiques communistes, ne donneront une parcelle de leur science pour faire la guerre à l'Union soviétique. Et nous tiendrons ferme, soutenus par notre conviction qu'en agissant ainsi nous servons la France et l'humanité tout entière »*¹⁵⁶.

Entre-temps, rappelons-le, le Kremlin avait fait exploser pendant l'été précédent sa première bombe atomique expérimentale. « *Dans ces conditions, les propos du haut-commissaire furent considérés comme inacceptables par le gouvernement. Celui-ci, présidé par Georges Bidault, prit donc la décision de démettre Joliot de ses fonctions, alors qu'une campagne de presse – favorisée par le contexte du maccarthysme – commençait à se déchaîner aux États-Unis pour dénoncer la dérive communiste du CEA* »¹⁵⁷.

La révocation fut décidée le 28 avril 1950 et annoncée officiellement dans les termes suivants : « *Le président du Conseil a fait connaître au gouvernement qu'il devait, à regret, mettre fin aux fonctions de M. Joliot. M. Georges Bidault a précisé que, quels que soient les mérites scientifiques de ce savant, ses déclarations publiques et son acceptation sans réserve des résolutions votés par le congrès de Gennevilliers du parti communiste rendent impossible son maintien dans les fonctions de haut-commissaire* »¹⁵⁸.

C-La révocation de F. Joliot : un message du gouvernement en direction de l'atome militaire ?

Le départ de F. Joliot signifiait que le gouvernement entendait faire respecter les prérogatives du Commissariat en matière de Défense nationale, telles que précisées par l'ordonnance d'octobre 1945. Sa mise à l'écart fut un message fort du gouvernement en direction de l'atome militaire français.

Mais, « *sa révocation avait été mal reçue par les grands scientifiques du CEA qui avaient alors élevé une protestation solennelle, tandis que le personnel lui manifestait sa solidarité. Et ce n'est qu'en avril 1951, soit un an plus tard, après que la nomination du professeur Yves Rocard ait été envisagée, que Francis Perrin avait accepté de remplacer celui qui avait été son maître, au poste de haut-commissaire à l'énergie atomique* »¹⁵⁹.

¹⁵⁶ Marcel Duval et Dominique Mongin, *op. cit.*, p.16-17.

¹⁵⁷ *Op. cit.*, p.17.

¹⁵⁸ Cité par Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.188.

¹⁵⁹ Marcel Duval, « Pierre Guillaumat et l'arme nucléaire », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, *op. cit.*, p.42.

Concernant le remplaçant de Frédéric Joliot, Francis Perrin se présentait comme le favori. Mais « *une lutte d'influence se fit jour au sein du gouvernement car un deuxième candidat, Yves Rocard, autre savant de premier plan, était apparu. En conseil des ministres, Jules Moch, ministre de la Défense nationale (SFIO), soutenait Francis Perrin, tandis que René Mayer, Garde des sceaux (radical), apportait son appui à Yves Rocard* » ¹⁶⁰.

C'est Henri Queuille, président du Conseil, qui confia en avril 1951 à Francis Perrin la charge de haut-commissaire, tandis que Yves Rocard ¹⁶¹ était désigné pour faire partie du Comité de l'énergie atomique.

D- Une des conséquences du départ de Joliot : modification de l'ordonnance d'octobre 1945 au bénéfice de l'Administrateur général du CEA

En attendant la mise en place de Francis Perrin, Raoul Dautry dirigea seul le CEA durant le reste de l'année 1950, assisté d'un secrétaire général, René Lescop ¹⁶². Aussi, « *les partisans du renforcement du rôle de l'administrateur général en profitèrent pour faire amender l'ordonnance (d'octobre 1945) en faveur d'une extension de ses pouvoirs ; son influence avait été en fait un peu réduite par le dynamisme de Joliot, bien que tout acte important dût toujours porter la double signature* », rappelle B. Goldschmidt. Ainsi, « *par cette modification de l'ordonnance* ¹⁶³, *l'administrateur général devenait seul responsable de l'engagement et du renvoi du personnel et en pratique des questions financières ; de plus, il devait en l'absence du président du Conseil assurer la présidence du Comité de l'énergie atomique, présidence que Joliot avait toujours exercée* » ¹⁶⁴.

En outre, le gouvernement, par la voix de Maurice Bourguès-Maunoury (radical), secrétaire d'État à la présidence du Conseil, « *modifiait la composition du Comité de l'énergie atomique, portant le nombre de ses membres à dix : quatre personnalités qui devaient être « qualifiées » en raison de leur compétence dans le domaine scientifique et industriel – et non plus seulement pour leurs travaux relatifs à l'énergie atomique - , l'une d'elle exerçant les fonctions de haut-*

¹⁶⁰ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.125.

¹⁶¹ Yves Rocard, physicien de premier plan, avait eu pendant la guerre un rôle important auprès des Alliés par ses découvertes très utiles à la Défense nationale, en particulier dans le domaine de la détection sous-marine.

¹⁶² René Lescop, qui avait succédé à Léon Denivelle, était un polytechnicien du Génie maritime et membre des organes dirigeants du parti radical socialiste. Il allait peser de tout son poids pour que l'aspect Défense nationale de l'énergie atomique ne soit pas négligée dans les travaux du CEA.

¹⁶³ Souligné par nous.

¹⁶⁴ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.189.

commissaire, plus le directeur du CNRS, le président du CASDN, l'administrateur général et trois hauts fonctionnaires choisis par le président du Conseil », pour représenter les Finances, les Affaires étrangères et la présidence du Conseil »¹⁶⁵.

Francis Perrin allait associer aux réunions du Comité de l'énergie atomique Lew Kowarski, Jules Guéron et Bertrand Goldschmidt, afin d'assurer une continuité dans les travaux scientifiques du CEA. *« En outre, un Conseil scientifique de quinze membres, au maximum, était créé et obligatoirement consulté sur les programmes d'étude et de recherche du CEA. Ses membres étaient désignés pour trois ans »*^{166 167}.

Cette réforme – inscrite dans un décret publié le 3 juin 1951 - répondait à la nécessité de développer des liens étroits entre les recherches menées au CEA et celles poursuivies à l'extérieur, ainsi qu'à la nécessité d'associer les industries publiques et privées et les grandes administrations à l'effort mené par le CEA.

*« À l'époque on considérait en effet qu'il n'y avait pas de secteur de l'activité du pays qui ne soit intéressé à plus ou moins court terme aux progrès obtenus en matière atomique »*¹⁶⁸.

E-Le remplacement de Raoul Dautry par Pierre Guillaumat, avec l'entrée en scène de Félix Gaillard

L'organisation bicéphale du CEA était prête à fonctionner quand, quelques mois plus tard, en août 1951, Raoul Dautry est emporté par une mort subite. *« Il avait été le premier homme politique français à comprendre l'importance de l'énergie atomique »,* rappelle Bertrand Goldschmidt. *« Il avait contribué à fonder le CEA. [...] Une fois de plus, les risques de luttes politiques menaçaient l'organisme atomique. Ils furent évités de justesse grâce à la présence au gouvernement d'un jeune parlementaire, Félix Gaillard »*.¹⁶⁹

¹⁶⁵ « Étaient nommés membres du Comité de l'énergie atomique : Pierre Ailleret – le frère du colonel Charles Ailleret -, directeur des études et recherches d'Electricité de France (EDF) ; Louis Leprince-Ringuet, physicien des rayons cosmiques et professeur à l'Ecole Polytechnique ; Yves Rocard, professeur à l'École normale supérieure ; Gaston Dupouy, directeur du CNRS ; le général Bergeron, président du CASDN (qui succédait ainsi au général Bloch-Dassault) ; Didier Gregh, directeur du Budget ; François de Rose, diplomate ; Roger Belin, chargé de mission au Secrétariat général du Gouvernement. » (Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.126).

¹⁶⁶ Parmi les membres du Conseil scientifique nouvellement formé on notera la présence des professeurs Louis et Maurice de Broglie, de Maurice Roy, directeur de l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA), de Léon Denivelle, ancien secrétaire général du CEA, d'Etienne Hirsch, commissaire général du Plan, du professeur Jean Thibaud de l'Université de Lyon, et de M. Anxionnaz, président de la société Rateau.

¹⁶⁷ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.124.

¹⁶⁸ *Ibid.*

¹⁶⁹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.192.

Au sujet du rôle joué par Félix Gaillard, Bertrand Goldschmidt – à l’époque chef du service de chimie industrielle au CEA - nous apporte son témoignage : « *Deux ans auparavant – en juillet 1949 - , devant une menace de difficulté sur le vote du budget du CEA à l’Assemblée nationale, j’avais cherché à faire connaissance au sein de la commission des Finances d’un parlementaire susceptible de s’intéresser au problème atomique et j’avais emmené Félix Gaillard, remarquable jeune député et inspecteur des Finances de 30 ans, un des pionniers du Plan français* ¹⁷⁰, *visiter le Centre de Châtillon et la pile ZOE. L’ayant trouvé passionné, je l’avais ensuite présenté à Joliot, au Collège de France. [...] Il avait été définitivement conquis par l’énergie atomique* » ¹⁷¹.

Dans sa démarche, Bertrand Goldschmidt s’était, auparavant, adressé au député René Mayer qu’il avait connu durant la guerre – c’est René Mayer qui avait accueilli Halban et Kowarski et leur chargement d’eau lourde à Londres en 1940.

« *René Mayer (membre du parti radical) indiqua alors à son interlocuteur le nom de Félix Gaillard qui avait été sous-secrétaire d’État aux Affaires économiques – lorsque lui-même était ministre des Finances et des Affaires économiques -, après avoir été de 1944 à 1946 le directeur de Cabinet de Jean Monnet* » ¹⁷².

Pour remplacer Dautry, le choix de Gaillard se porta d’abord sur « *le technicien le plus réputé, Louis Armand, héros de la « résistance du rail », et responsable de la brillante remise en ordre des chemins de fer nationaux. Armand accepta en principe, mais à la veille de sa désignation officielle renonça, ne voulant pas se séparer de la SNCF et de ses collaborateurs auxquels tant de liens l’attachaient. « Félix Gaillard, voulant éviter à tout prix des candidatures politiques qui se précisaient avec insistance, désigna finalement, en novembre 1951, sur les conseils d’Armand, Pierre Guillaumat* ¹⁷³, *brillant ingénieur du corps des Mines et jusque-là spécialiste du pétrole* » ¹⁷⁴.

¹⁷⁰ Il s’agit des activités confiées au Haut-commissariat au Plan, dirigé par Jean Monnet.

¹⁷¹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.192.

¹⁷² Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.110.

¹⁷³ Pierre Guillaumat, né le 5/08/1909, est un ancien élève de l’École Polytechnique, ingénieur du Corps des Mines. En 1945 il est nommé au poste de Directeur des carburants. Il va assumer la fonction d’administrateur général du CEA jusqu’en 1958, puis devint, à son tour, en 1960, pour deux ans, le ministre responsable du CEA. Il sera ministre des Forces armées de 1958 à 1960.

¹⁷⁴ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.193

Pour B. Goldschmidt, « *c'est lui et Francis Perrin, pionnier de la recherche nucléaire, qui prirent la tête du CEA pendant la période cruciale des années 50 de l'industrialisation et de la militarisation de l'énergie atomique en France* »¹⁷⁵.

F-Les tâches prioritaires pour le CEA

À sa création, les tâches prioritaires de CEA étaient les suivantes, comme le rappelle Pierre Guillaumat :

« 1- Produire la matière de base, l'uranium naturel. [...]. Et, « Seul un solide programme de recherches minières était susceptible d'assurer au CEA un approvisionnement régulier et sûr.

« 2 - Faire un choix entre deux voies possibles : celle de l'uranium naturel ou celle de « l'uranium enrichi ». Pour Pierre Guillaumat, « ce choix était en fait un non-choix, car si l'on voulait obtenir rapidement des résultats concrets, seule la voie de l'uranium naturel, et donc du plutonium, s'avérait possible, faute de connaissance ».

« 3 - Savoir extraire le plutonium pur de l'uranium irradié », sachant que « une fois le combustible irradié, il faudra savoir le retraiter dans une usine de retraitement », dénommée également « usine d'extraction ».

« 4 - Être en mesure de construire des réacteurs, des « piles atomiques »¹⁷⁶, produisant de l'énergie »¹⁷⁷.

¹⁷⁵ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.27-28

¹⁷⁶ Le qualificatif de “pile” a été utilisé par le physicien Enrico Fermi (1901-1954) – un des pionniers du nucléaire aux États-Unis qui construisit la première pile à uranium à Chicago - en mémoire de son ancien compatriote Italien : Alessandro Volta (1745-1827), auteur de remarquables travaux sur l'électricité et inventeur de la pile.

¹⁷⁷ Entretien de Pierre Guillaumat avec Dominique Mongin, le 18 avril 1989, in *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.47.

Chapitre II

LES DÉTERMINANTS

ET LES SYSTÈMES D'ACTEURS

C'est un deuxième chapitre introductif, comportant deux sections, et qui concerne le domaine du nucléaire.

La première section passe en revue les différents types de facteurs systémiques fondamentaux : externes et internes. S'agissant des différents déterminants systémiques externes, nous faisons le rappel des événements portant sur la mise en place des systèmes d'alliances européennes et atlantiques (OTAN). À ces facteurs politiques se sont rajoutés les facteurs technico-scientifiques spécifiques au nucléaire et tout particulièrement les caractéristiques duales – le « *tronc commun* » –, avec la difficulté de déterminer ce qui relève uniquement du domaine civil, par rapport aux applications militaires.

La deuxième est consacrée à la présentation des différents acteurs – Gouvernement, Parlement, Forces armées, organismes militaro-techniques, CEA, etc. -, en mettant notamment en relief les deux caractéristiques qui vont marquer le processus de production de la politique nucléaire militaire de la France sous la IV^e République : 1) l'absence d'engagement politique officiel pour lancer un programme nucléaire militaire ; 2) la mise en place d'un système d'acteurs s'appuyant sur des réseaux de personnes appartenant à différents domaines – politique, scientifique, militaire – et ayant participé, pour la majorité d'entre eux, à la Résistance : cela fut le cas de Pierre Guillaumat, polytechnicien et ingénieur des Mines, qui a été, de 1951 à 1958, au poste d'Administrateur général et délégué auprès du CEA.

Ce « *groupe informel* » – ou « *groupe d'action concret* » - va bien apparaître comme étant le créateur - en dehors d'une volonté politique formellement affichée au plus haut niveau - d'une base matérielle de fait qui n'attendait plus que la décision politique pour exister officiellement, et qui a permis la constitution de l'arme nucléaire.

Ce groupe informel des partisans du nucléaire militaire a été, dans sa plus grande composante, institutionnel et intérieur à l'appareil de l'État.

SECTION I : LES DÉTERMINANTS DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE

§ 1 - LES DÉTERMINANTS SYSTÉMIQUES EXTERNES

I- L'Alliance Atlantique

A-Les conséquences d'une intégration au sein de l'OTAN

Rejetant la voie de la neutralité, la France a opté en 1949 pour la solidarité internationale à l'intérieur de l'Alliance atlantique. Cela implique une organisation commune de la défense, qui comporte des avantages évidents du point de vue de l'économie des moyens : répartition des fabrications, standardisation des matériels. Pour Paul Ramadier, la coopération permet de concilier économie et sécurité : « *La France seule, neutre et armée, reste impuissante. La coalition permet de garantir l'indépendance* » ¹.

L'Alliance atlantique n'est pas une coalition classique. Elle substitue en effet à la juxtaposition des forces armées nationales l'intégration des forces et la division des tâches entre elles. Aussi la France se lie-t-elle de plus en plus aux États-Unis, d'autant plus que le poids de la guerre d'Indochine la contraint à attendre toujours plus de crédits américains. L'Armée, qui se reconstitue, n'est qu'un élément des forces de l'Alliance. Paul Ramadier l'avait bien entrevu : « *En dehors de l'action solidaire des alliés, les armées sont infirmes, boiteuses et ne valent que contre des forces mineures* » ².

Ainsi, sous la Quatrième République il ne sera « *pas question de constituer une force nucléaire indépendante répondant à une stratégie nationale, mais de disposer d'un atout à faire valoir dans les cénacles européens et atlantiques* ».

Dans ce cas, l'effort national entend rester dans le cadre d'une politique de l'Alliance atlantique, et avoir la bombe c'est disposer d'une « *petite* » différence à l'égard de l'Allemagne et d'un moyen de pression supplémentaire sur les États-Unis. En quoi, le choix atomique de la

¹ Cité par Maurice Vaïsse, « L'indépendance nationale, d'une République à l'autre », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, (sous la direction de Georges-Henri Soutou et Alain Beltran). Actes du colloque organisé le 18 janvier 1994 au Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieur. Institut d'Histoire de l'Industrie et Editions Rive Droite, 1995, p.34.

² *Ibid*

France s'est fait davantage en fonction de ses amis et alliés que de l'ennemi, » comme le souligne Maurice Vaisse ³.

B-Les limites d'une alliance militaire : les doutes sur la garantie américaine

Une série d'événements – la chute de Diên Biên Phu et, surtout, la crise de Suez - va mettre en évidence les limites de cette alliance militaire avec Washington, même s'il est exclu à l'époque de mener une politique militaire indépendamment de l'allié américain.

L'entrée de l'Allemagne dans l'OTAN et le « *New Look* » ⁴ vont apparaître à certains hauts responsables français comme une modification de l'équilibre au sein de l'OTAN, au détriment de la France.

« *La politique de défense de la France devait, dans ces conditions, être complètement repensée à la lecture de la nouvelle doctrine de l'OTAN. Il en allait du statut futur de la France dans les relations internationales* » ⁵.

Enfin, la montée en puissance de l'URSS dans le domaine nucléaire, rétablissant l'équilibre entre les deux Grands dans le domaine atomique, puis le lancement en 1957 du *Spoutnik* mettant le continent américain à la portée des missiles soviétiques, la garantie nucléaire américaine devenait désormais moins crédible pour les Alliés européens.

Tous ces événements allaient donc avoir une influence sur le comportement des décideurs politiques français, notamment dans leur « rôle » de chef du gouvernement pour les présidents du Conseil.

II- Les autres facteurs d'influence concernant le nucléaire militaire

A-Les conséquences de la « déclaration Parodi » de juin 1946 à l'ONU

L'historien Jean-Damien Pô souligne le fait que, « lorsque l'ambassadeur de France auprès des Nations Unies, Alexandre Parodi, affirme le 25 juin 1946 la finalité « purement pacifique », des travaux du CEA, et souligne que la France se soumettra « avec empressement

³ Maurice Vaisse, « Le choix atomique de la France (1945-1958) », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de Maurice Vaisse), Bruylant, Bruxelles, 1994, pp. 56-57.

⁴ Nom choisi en 1954 pour désigner la nouvelle stratégie de l'OTAN portant, notamment, sur l'utilisation de charges nucléaires « miniaturisées », sur le théâtre d'opération européen, dès le début d'une agression venant de l'URSS. (Stratégie dite de « *représailles massives* »). Cette doctrine sera abandonnée en 1957, dès la mise au point des missiles stratégiques soviétiques.

⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.312-313.

[...] aux règles qui seront jugées les meilleures pour assurer dans le monde entier le contrôle de l'énergie atomique », cette « déclaration Parodi » vise moins à rassurer la communauté internationale sur la nature des recherches poursuivies au CEA qu'à manifester le soutien de la France au plan américain de désarmement – le plan Baruch - . Elle lie cependant les mains du CEA et des Armées : la respecter contraindrait à ne rien faire ; la transgresser, à manquer à la parole donnée » ⁶.

Aussi, lorsque près de six ans plus tard, Pierre Guillaumat envisagera de créer, au CEA, un pôle militaire, il s'attachera à contourner sur le terrain du droit cette double contrainte, inférant l'absence de valeur juridique de la déclaration Parodi de sa nature d'engagement unilatéral et informel : en droit « *cette Déclaration ne lie pas la France [...]. Si l'on veut l'analyser juridiquement, on y reconnaîtra une sollicitation qui, n'ayant pas été acceptée, est tombée d'elle-même* » ⁷, selon le juriste Jean Toutée, le rédacteur de l'ordonnance créant le CEA. Toutefois, « *si les activités militaires du CEA demeurent dans l'ombre tout au long de la IV^e République, c'est d'abord parce que la France n'est jamais officiellement revenue sur la déclaration Parodi, et qu'elle redoute de raviver les tensions internationales par un acte qui contredirait son engagement contre la prolifération nucléaire. La France hésite en particulier à braver ouvertement les interdits américains en matière de non-prolifération, alors que les États-Unis se veulent précisément être les garants, par leur considérable arsenal nucléaire, de la sécurité de l'Europe, et que leur soutien, ou à défaut leur neutralité, est déterminant pour la conduite de la guerre en Indochine et en Algérie* » ⁸.

Il y a, en effet, le souci de ne pas fâcher l'Amérique bailleur de fonds de la IV^e République.

B-Les négociations à l'ONU sur le désarmement ou l'interdiction des essais dans le domaine du nucléaire

La démarche initiale effectuée en juin 1946 par le représentant des États-Unis, Robert Baruch, lors de la séance inaugurale de la Commission de l'énergie atomique des Nations unies, va être suivie par de nombreuses conférences internationales, tant à Washington qu'à Genève. D'une façon générale, les négociations qui seront engagées dans le cadre du

⁶ Jean-Damien Pô, « La création de la Direction des applications militaires du CEA », in *La IV^e République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire, sous la direction de Maurice Vaisse. Publication de l'ADDIM, 1997, p.620.

⁷ Cité par Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.620.

⁸ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.624.

désarmement vont tourner autour de l'interdiction de l'expérimentation d'armes nucléaires, ainsi que sur la « *dénucléarisation* » de certaines zones ⁹.

C-Les conséquences des accords entre Anglo-Saxons et de la loi Mac Mahon

Comme cela a été rappelé dans le chapitre précédent portant sur « *le comportement des Alliés devant le fait nucléaire* », les États-Unis ont la hantise de la prolifération du nucléaire militaire et vont entraver l'accession de nouveaux pays à ce domaine stratégique, y compris à leurs alliés membres de l'OTAN. En conséquence, comme le souligne Bertrand Goldschmidt, « *toute assistance nucléaire aura comme corollaire à la fois un engagement pris par le pays bénéficiaire de n'utiliser l'assistance qu'à des fins pacifiques, et un droit pour le pays donateur de contrôler par des inspections que la clause d'utilisation pacifique est bien respectée* » ¹⁰. Cette politique d'isolationnisme vis-à-vis de leurs proches alliés a été concrétisée par l'adoption de la « *loi Mac Mahon* » - *Atomic Energy Act* – restreignant l'échange d'information entre scientifiques américains et étrangers, sous le contrôle pointilleux du Congrès américain.

III- La problématique de l'Union européenne

Comme le relève Lionel Taccoen, « *l'Europe : voilà le plus formidable obstacle qui apparut devant le « programme bombe* ». La Communauté européenne de défense (CED) aurait sonné le glas d'une force nucléaire nationale. EURATOM, organisation dont les promoteurs voulaient faire une sorte de Commissariat atomique européen constitua un autre danger potentiel. « *Son rôle fut sciemment réduit par les partisans d'un armement atomique français, et en particulier par les dirigeants du CEA* » ¹¹.

En effet, les promoteurs français de la relance européenne – les « *Européens* » autour de Jean Monnet - envisageaient la mise sur pied d'une organisation supranationale type « *Baruch* », exclusivement pacifique, qui aurait possédé tous les combustibles nucléaires et aurait été responsable, dans les six pays continentaux de l'UEO, de la production d'électricité d'origine nucléaire. En outre, pour ces partisans de l'intégration européenne, « *l'éventualité de la fabrication de l'arme nucléaire par la France pose problème, car l'initiative risquerait de*

⁹ A la fin de l'année 1957, le ministre polonais des Affaires étrangères, Adam Rapacki, propose un plan de dénucléarisation de l'Europe centrale.

¹⁰ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.120-121.

¹¹ Lionel Taccoen, *Le pari nucléaire français*, op. cit., p.28.

*compromettre l'unité européenne fondée sur l'entente avec la RFA, privée de cette capacité. Pourquoi ne pas sacrifier l'arme atomique sur l'autel de l'unité européenne ?*¹². Comme l'Allemagne fédérale devait, conformément aux Accords de Paris de 1954, s'interdire de produire un armement nucléaire, accepter le projet Euratom en l'état c'était se soumettre à la loi commune – principe de la non-discrimination, qui avait déjà joué pour la CED. L'intégration européenne, à cette époque, aurait donc signifié le renoncement au lancement d'un programme d'armement nucléaire national ».

§ 2 - LES FACTEURS SYSTÉMIQUES INTERNES

I- Rappels des contraintes du système politique de la IV^e République

*L'action des gouvernants de la IV^e République en matière atomique militaire a été « d'autant moins aisée que l'instabilité du régime était grande, que l'opinion publique se sentait plus concernée par les épreuves de la Reconstruction et que le développement de la « guerre froide » incitait plus à s'appuyer sur le « grand frère » Américain que sur ses propres forces, trop faibles »*¹³.

A-Des alliances gouvernementales hétéroclites... et provisoires

Tous les gouvernements sous la IV^e République ont été le résultat d'une coalition politique qui réunissait autour du président du Conseil des forces dont les orientations politiques étaient contradictoires. La politique du chef du gouvernement consistait donc à rallier le maximum de suffrages parlementaires, communistes exclus, autour de deux idées fondamentales : la solidarité occidentale et l'unité de l'Europe. Ainsi, à titre d'exemple, « *pour gouverner, Mendès France avait dû mêler « le diable et l'eau bénite »*. Les gaullistes voulaient la bombe et certains radicaux de ses amis, très favorables à la CED ne la voulaient pas. Le gouvernement de Pierre Mendès France subit sans arrêt les secousses de cette alliance hétéroclite : il y eut des départs et deux remaniements ministériels en novembre 1954 et en janvier 1955 »¹⁴.

¹² Maurice Vaisse, « Le choix atomique de la France », *op. cit.*, p.49.

¹³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.457-458.

¹⁴ Daniel J. Grange, « Pierre Mendès France et les diplomates italiens », in *Pierre Mendès France et le rôle de la France dans le monde*, colloque organisé par l'Institut Pierre Mendès France à l'assemblée nationale, les 10 et 11 janvier 1991, Presses Universitaires de Grenoble, 1991, p.57.

Les responsables de la IV^e République, « lorsqu'ils étaient hostiles à l'étude de la bombe atomique française, pensaient qu'elle était inaccessible à un pays comme la France, qu'il valait mieux « s'abonner à l'OTAN » ou faire l'Europe »¹⁵.

B-Le clivage entre les « pro » et les « anti-bombe » dans le milieu politique

L'hostilité des partis de gauche est vive : le parti communiste, attaché au programme nucléaire civil, manifeste son hostilité à un programme militaire auquel il reproche d'être exclusivement tourné vers l'Est, contribuant ainsi à l'exacerbation des tensions internationales ; quant à la SFIO, elle se prononcera en mars 1955, sous l'influence de Jules Moch, contre la fabrication par la France d'une bombe atomique.

Pour Jules Moch, en tant que représentant français à l'ONU¹⁶, « le désarmement est la seule issue pour l'humanité parce qu'il n'est pas d'autre solution à l'aggravation du risque et au désastre d'une nouvelle guerre mondiale pour cette génération »¹⁷.

Au sein de la droite parlementaire, la méfiance à l'égard du CEA l'emporte sur l'hostilité à la bombe atomique française. « Beaucoup jugent qu'il serait plus judicieux de confier la maîtrise d'œuvre de l'armement nucléaire national aux Armées, dont la loyauté est assurée, plutôt qu'au CEA soupçonné d'être depuis Joliot-Curie un bastion communiste ; même les parlementaires RPF, qui n'ignorent pas la fidélité de Pierre Guillaumat au général de Gaulle, ne ménagent pas leurs critiques au CEA, et en exigent l'épuration radicale »¹⁸.

D'une façon générale, les objections à l'accès au nucléaire militaire « étaient d'abord d'ordre économique : la plus courante, celle à laquelle on se heurtait constamment dans les groupes parlementaires et dans les journaux, était l'insuffisance des moyens dont disposait la France pour le développement d'une telle force. Elles étaient aussi politiques : c'était l'incompatibilité entre une stratégie nucléaire française et le choix unanimement admis par les gouvernements de l'époque en France de l'intégration dans l'OTAN »¹⁹. Il y avait aussi, comme cela a déjà été rappelé, les partisans d'une intégration européenne, comme Jean Monnet, un « Européen » convaincu, un des pionniers de l'unification européenne – aux côtés, notamment, de Robert Schuman -, prêt

¹⁵ Lionel Taccoen, *op. cit.*, p.28.

¹⁶ Jules Moch sera le chef de la délégation française au sein de la Commission du désarmement de l'ONU.

¹⁷ Christian Malis, *op. cit.*, p.434-435.

¹⁸ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.625.

¹⁹ Christian Malis, *op. cit.*, p.435.

à sacrifier l'armement nucléaire national sur l'autel de cette unification européenne passant par la réconciliation franco-allemande.

II- La société française et la bombe atomique : les facteurs d'impopularité

Concernant l'opinion publique, l'hostilité à la bombe va devenir au fil des années de plus en plus majoritaire ²⁰, et ne facilite évidemment pas une prise de décision officielle de la part des responsables politiques.

Les facteurs de cette impopularité sont en effet nombreux et reposent sur différents points de vue. Pierre Barral ²¹ s'en explique à leurs sujets : « *la propagande communiste, l'appel de Stockholm en 1950, la peur de l'apocalypse et le discours de savants prestigieux – comme Frédéric Joliot et Irène Curie -, hostiles à la bombe française alors que ceux qui y sont favorables participant aux travaux sont naturellement tenus au silence* » ²².

Et puis, « *parmi ceux que n'atteint pas la propagande pacifiste, sans doute y a-t-il une grande majorité pour qui l'Alliance atlantique et la bombe américaine suffisent. Bref, ceux-ci ne jugent pas utile que la France dispose de l'arme nucléaire parce qu'ils ne font pas l'analyse de l'indépendance nationale qui est à la base de la force de dissuasion* », rappelle Pierre Barral ²².

Au sujet des tenants du mouvement pacifiste, pour François Bédarida ²³, « *s'il est vrai que l'action et le rayonnement du PCF dans les années 50 parmi les milieux scientifiques étaient forts, il ne faut pas sous-estimer ce qui dans l'hostilité d'une partie de l'opinion scientifique au nucléaire militaire est dû à la psychologie : l'idéalisme, qui voudrait une science au service de la paix. D'où ces réactions qu'on peut trouver primaires ou simplistes, qui ont consisté à trouver magnifiques les découvertes scientifiques sur l'atome, mais à en condamner un usage jugé*

²⁰ Sur la question posée par l'IFOP: « *Comme vous le savez, la France a une recherche scientifique atomique, mais ne fabrique pas de bombes atomiques. Pensez-vous que la France devrait fabriquer des bombes atomiques ?* », les réponses ont été les suivantes : « *janvier 1946 : oui 56%, non 32%, nsp 12% - janvier 1955 : oui 33%, non 49%, nsp 18% - janvier 1956 : oui 27%, non 51%, nsp 22% .* » (Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.377).

²¹ Pierre Barral, « Les enjeux intérieurs », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, actes du colloque organisé à Arc-et-Senans par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle, les 27, 28 et 29 septembre 1984, collection Histoire, Plon, Paris, 1985, p.71.

²² *Ibid.*

²³ Directeur de Recherche au CNRS.

mauvais. Cette dichotomie a longtemps gouverné le jugement d'une grande partie de l'opinion, y compris scientifique » ²⁴.

L'intelligentsia française, et en particulier le milieu scientifique, restait majoritairement hostile à la bombe.

III- La continuité de l'action dans la production de la politique nucléaire

Dominique Mongin relève le fait que *« l'instabilité de la IV^e République était quelque peu tempérée par le faible renouvellement du personnel politique, quand ce n'était pas tout simplement la continuité dans des fonctions sous divers cabinets ministériels. Félix Gaillard chargé de suivre le dossier nucléaire sous trois gouvernements avant de diriger le sien ; René Pleven, ministre de la Défense nationale sous trois gouvernements successifs – de mars 1952 à juin 1954 – et président du Conseil à deux reprises ; Maurice Bourgès-Maunoury, secrétaire d'État à la présidence du Conseil, ministre de l'Armement, ministre de la Défense et président du Conseil »* ²⁵.

Ainsi, le fonctionnement du dispositif est garanti par la continuité de l'action au niveau ministériel. *« Parmi les responsables gouvernementaux qui soutiennent le programme militaire du CEA, les plus actifs gaullistes – Chaban-Delmas, Koenig, Palewski, Catroux ²⁶ – dont la fidélité à de Gaulle n'est plus inconciliable, depuis la dissolution du RPF, avec la participation au gouvernement »* ²⁷.

Il n'y aura donc pas de rupture, dans le domaine nucléaire, entre les deux régimes politiques – IV^e et V^e République. *« Au contraire il y a continuité éclatante, avec un programme qui apparaît désormais au grand jour avec le retour au pouvoir du général de Gaulle »* ²⁸.

IV- La continuité du pouvoir technico-administratif

Bénéficiant de la continuité pour affirmer leurs prérogatives, les grands serviteurs de l'État vont jouer un rôle fondamental au milieu de l'instabilité politique de la IV^e République. À

²⁴ François Bédarida, « Les enjeux intérieurs », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire* (1958-1969), *op. cit.*, p.71-72.

²⁵ Dominique Mongin, « La genèse de l'armement nucléaire », *Revue historique des Armées*, n°262, 1/2011, p.18.

²⁶ Il s'agit de Diomède Catroux, le neveu du général Georges Catroux.

²⁷ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.627.

²⁸ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.18.

commencer par Pierre Guillaumat, à la tête du CEA de 1951 à 1958, et ses plus proches collaborateurs ²⁹. Pierre Guillaumat a été « *l'homme de la continuité* ».

L'historien André Bendjebbar souligne le fait que « *Pierre Guillaumat eut en main un premier atout pour réussir : la durée de son mandat. Il dirigea constamment le CEA depuis sa nomination comme administrateur général le 8 novembre 1951 jusqu'à sa prise de fonction de ministre des Armées du gouvernement du général de Gaulle le 1^{er} juin 1958. L'inamovible Pierre Guillaumat disposa pendant son « septennat » d'une grande latitude pour s'accommoder des gouvernements éphémères de la IV^e République* » ³⁰.

Cette continuité, on la retrouve également chez beaucoup de responsables militaires ³¹ qui « *progressivement ont su se rallier au programme atomique militaire, avec tous les bouleversements structurels que cela supposait. L'institution militaire surmontera d'autant mieux sa « crise de modernisme » qu'elle s'y était préparée depuis 1945 et que la réflexion stratégique sur l'arme nucléaire fut précoce* » ³². Il en sera de même pour les ingénieurs militaires de la DEFA (Direction des Études et Fabrications d'Armements), de la DTIA (Direction Technique et Industrielle de l'Aéronautique) et de la Direction des Poudres.

A- Une continuité soutenue par un maillage de réseau – groupes d'intérêt et groupes d'influence

Cette continuité dans l'action, tant au niveau du pouvoir politique qu'à celui des administrations chargées de la mise en œuvre – CEA et Armées -, va être rendue plus efficace par le fait qu'elle sera soutenue par un maillage de réseaux ³³ de quelques acteurs influents et compétents dans tous les domaines : politique, scientifique, industriel et militaire.

²⁹ Notamment : Pierre Taranger, prend la direction industrielle du CEA dès 1952, un poste stratégique pour la fabrication de la matière fissile. Albert Buchalet, nommé début 1955 directeur du BEG (Bureau des études générales) et de la DAM (Division des applications militaires) – des postes également stratégiques au CEA. Francis Perrin, haut-commissaire à l'Energie atomique de 1950 à 1970 ». Bertrand Goldschmidt travaillera en permanence au CEA dès sa création.

³⁰ André Bendjebbar, *Histoire secrète de la bombe atomique française*, Le Cherche midi éditeur, Paris, 2000, p.243.

³¹ Gaston Lavaud, chef du cabinet « Armement » en 1956 avant de devenir Délégué ministériel à l'armement (DMA) et 1961 ; Charles Ailleret, commandant des armes spéciales en 1952 avant de devenir chef d'état-major des armées de 1962 à 1968 ; Paul Ély, chef d'état-major général des forces armées de 1953 à 1954, puis de 1955 à 1958.

³² Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.459.

³³ Sujet abordé dans la Section II.

B- Une autonomie statutaire du CEA renforcée par un potentiel de compétences

C'est le président du Conseil Paul Ramadier, en 1947, qui prit soin de demander au secrétaire d'État à la présidence du Conseil de suivre le dossier atomique, une délégation de tâches qui allait devenir une tradition sous la IV^e République.

En outre, le CEA va bénéficier d'une autonomie politique bien réelle qui va lui permettre de mener ses travaux sans être trop affecté par les contingences de la politique intérieure française. « *La seule véritable astreinte que le Commissariat devait respecter était les limites assignées par le budget qu'il lui était alloué* » ³⁴.

Dans un domaine où il n'était pas compétent, le gouvernement ne pouvait que s'en remettre, par l'intermédiaire du secrétaire d'État à la présidence du Conseil, aux positions et aux initiatives du CEA. « *Celui-ci, pleinement conscient de son rôle, entendait ne pas se limiter à la définition du programme scientifique et technique, mais aussi proposer une définition politique de l'énergie atomique* » ^{35 36}.

Cette autonomie politique va être renforcée par un manque d'intérêt de la classe politique, dont l'esprit avait plutôt tendance à se focaliser sur la reconstruction économique. La part de l'énergie atomique dans cette reconstruction ne pouvant être immédiate, elle n'était pas perçue comme prioritaire. Cette autonomie du CEA allait être encore renforcée par ses résultats scientifiques et techniques, car seuls des résultats probants pouvaient justifier une telle situation, et tout particulièrement à partir de 1948 avec la mise en service de la première pile atomique baptisée « *Zoé* ».

En effet, c'est bien parce que le CEA aura suffisamment avancé ses recherches et son développement qu'il sera en mesure de proposer des choix, différentes options, à partir desquels le gouvernement tranchera. Comme le souligne Dominique Mongin, « *Le potentiel dont disposait le CEA fut donc déterminant dans la décision politique qui allait devoir être prise* » ³⁷. Le CEA est le détenteur de l'information et va jouer un rôle capital, à la fois dans le processus décisionnel et dans la mise en œuvre des choix retenus.

³⁴ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.103.

³⁵ On a vu le poids de F. Joliot lors de la déclaration d'Alexandre Parodi devant l'ONU en juin 1946.

³⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.103.

³⁷ *Op. cit.*, p.307.

§ 3 - LES PARTICULARITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DU NUCLÉAIRE

I- L'énergie nucléaire : une nouvelle source d'énergie, qui s'ajoute aux autres ressources

La France est mal placée sur la carte dans le domaine des ressources d'énergie classiques - charbon et pétrole -. Ce déficit énergétique, qui va être appelé à se creuser de plus en plus, pourrait être comblé par des importations croissantes de charbon et de pétrole. Mais cette dépendance prendrait des proportions telles qu'elle deviendrait dangereuse, sur le plan monétaire et sur le plan politique : charge pénalisante pour la balance des paiements, aggravation du dollar gap et donc dépendance accrue à l'égard des États-Unis, et des pays producteurs de pétrole à l'époque sous influence des Anglo-Saxons. Or, « *la France a la chance de posséder, sur son territoire et celui de l'Union française* ³⁸, *des gisements d'uranium, certains d'une teneur élevée, qui lui permettent d'envisager avec confiance l'avenir industriel de l'atome français* », comme le rapportera le député François Bénard lors des débats à l'Assemblée nationale, en juillet 1957, « *portant sur la loi-programme du deuxième plan quinquennal de l'énergie atomique* » ³⁹. Ce constat va être, pour les décideurs politiques, un des critères de choix pour considérer l'énergie nucléaire comme « *le moteur d'une troisième révolution industrielle* » ⁴⁰, et tout particulièrement bien adaptée pour la production de l'électricité.

II- La dualité technologique des filières « *civiles* » et « *militaires* »

Comme cela a été rappelé dans le chapitre précédent, n'importe quel réacteur peut produire du plutonium, un explosif nucléaire. L'autre matière fissile, l'uranium 235 obtenu par séparation isotopique, assure également le fonctionnement des réacteurs ⁴¹, mais il peut aussi servir d'explosif militaire, à partir d'un certain seuil d'enrichissement ⁴². Ainsi, sur le plan

³⁸ À l'époque, en métropole, notamment, en Limousin ; en Afrique, dans le Hoggar, dans la région de Tamanrasset.

³⁹ François Bénard (député), *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3117.

⁴⁰ Pierre Guillen, « La France et la négociation du traité d'Euratom », in *Relations internationales* n°44, hiver 1985, p.392.

⁴¹ C'est le mode de fonctionnement de la plupart des centrales nucléaires actuellement en service dans le monde. En effet, les réacteurs consommant de l'uranium 235 sont beaucoup plus performants. Par ailleurs, rappelons que le plutonium est un métal – artificiel – extrêmement toxique.

⁴² Très largement supérieur à 20% (au lieu des 0,7% dans l'uranium naturel).

scientifique, l'idée de deux filières - civile et militaire - de l'atome entièrement distinctes est erronée – il y a des « *troncs communs* » -, et les applications de l'une et l'autre sont étroitement mêlées ⁴³.

III- La composition de l'arme nucléaire

A-Les problématiques portant sur la réalisation d'une bombe à fission – bombe « A » -

La bombe « A » appartient à un système d'armes comprenant différents éléments, tout particulièrement ⁴⁴ : une matière explosive – fissile -, un explosif chimique, et une mèche. La « *matière fissile* » est soit le plutonium ⁴⁵, soit l'uranium enrichi (U 235) ; « *l'explosif chimique* » est appelé l'« *implosor* » ; la « *mèche* » est appelée « *source neutronique* ».

En résumé, faire fonctionner une bombe atomique – appelée bombe « A » - « *consiste à faire passer rapidement une certaine masse de plutonium* ⁴⁶ *de la phase inerte à la phase active en la concentrant. Les scientifiques disent qu'il faut réaliser une concentration très rapide par implosion de masses sous-critiques de matières fissiles pour obtenir une masse sur-critique qui explose. Les profanes diraient : on concentre la matière fissile grâce à un explosif, on envoie au bon moment une bouffée de neutrons, et ça explose. Il convient donc de posséder de la matière première fissile en quantité suffisante, et de maîtriser les deux autres éléments fondamentaux : l'implosor et la source neutronique. Il convient également de bien comprendre qu'en matière d'application des règles de physique nucléaire adaptées à la bombe, « tout se règle à l'échelle temporelle de l'ordre de la microseconde et tout s'agence à l'échelle millimétrique* » ⁴⁷. En conséquence, trois difficultés majeures se présentaient aux scientifiques et aux techniciens, que André Bendjebbar résume ainsi : « 1) Le CEA pourrait-il maîtriser la métallurgie du plutonium ? 2) Saurait-on

⁴³ Pour exercer un contrôle de chacune des filières, une vérification peut être effectuée *in situ* par les experts « *extérieurs* » de l'AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique).

⁴⁴ Il s'agit des éléments concernant le sous-système qui sera réalisé sous la maîtrise d'œuvre du CEA. Les autres composantes qui portent sur le « *vecteur* » et ses interfaces avec ce sous-système sont abordés dans le chapitre II du Titre Trois.

⁴⁵ Le choix initial proposé par le CEA se portera sur le plutonium - comme pour la bombe larguée sur Nagasaki, et les premières bombes mises au point par la Grande-Bretagne.

⁴⁶ À partir d'un certain seuil, soit un peu moins de 10 kg, le plutonium peut atteindre la masse critique.

⁴⁷ André Bendjebbar, *Histoire secrète de la bombe atomique française*, op. cit., p.161.

construire un « implosoir » pour rapprocher les deux masses sous-critiques du plutonium ? 3) Saurait-on trouver une source neutronique qui évite le risque d'un long feu ? »⁴⁸.

B-Les conséquences de la complexité technique sur le processus décisionnel

Outre la continuité dont Pierre Guillaumat a bénéficié dans ses activités, André Bendjebbar remarque que le « deuxième atout » dont il va disposer sera « un avantage par défaut : La complexité des choses atomiques, la nouveauté des techniques nucléaires, en un mot l'absence de culture scientifique de la classe politique, lui autorisèrent toutes les combinaisons ». D'après lui, « bien avant l'arrivée au pouvoir de Pierre Mendès France, dès le début de 1954, de multiples documents d'archives internes au CEA montrent que la direction était parfaitement consciente que le plutonium fabriqué à Marcoule ne pouvait servir qu'à faire la bombe et qu'avec du plutonium, on ne saurait faire que des bombes »⁴⁹.

La réalité scientifique et industrielle était la vraie réalité politique. Pierre Guillaumat pouvait jouer de l'ignorance scientifique des décideurs politiques pour donner à la France le moyen de faire des applications militaires du nucléaire.

⁴⁸ *Op. cit.*, p.162.

⁴⁹ *Op. cit.*, p.244.

SECTION II : LE SYSTÈME D'ACTEURS DE LA PRODUCTION DU NUCLÉAIRE MILITAIRE

§ 1 - LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SYSTÈME DE PRODUCTION

I- Les « experts » du CEA qui œuvrent dans le nucléaire militaire

A-Pierre Guillaumat : un acteur central

Pour ce qui concerne l'arme atomique, et plus généralement l'atome militaire – puisqu'il a aussi beaucoup œuvré pour la propulsion nucléaire – le rôle de Pierre Guillaumat a été déterminant ^{50 51}.

À l'époque de la IV^e République où les gouvernements valsaient et n'avaient pas le temps de définir et encore moins de réaliser leur politique, Pierre Guillaumat incarna la continuité des efforts français. Ses idées étaient précises et claires ⁵². Il déclara à Yves Rocard : « *C'est entendu, ce sont vos gros réacteurs qui l'emportent – ceux de Marcoule –, mais par la suite je suis décidé à construire un sous-marin atomique et des bombes* » ⁵³.

Il connaissait bien le caractère irrésolu des hommes politiques : « *C'est l'avantage des hommes politiques, ils n'ont pas besoin de dire la vérité. Par contre, ils doivent prendre des décisions et ils n'aiment pas beaucoup cela* » ⁵⁴.

Le général Albert Buchalet, un de ses plus proches collaborateurs, témoigne de « *l'action énergique et décisive menée par Guillaumat pour éviter une dispersion des responsabilités et maintenir la position de chef de file du CEA dans le domaine des applications militaires, conformément aux stipulations de l'ordonnance du général de Gaulle de 1945* » ⁵⁵. Pour Michel Debré, « *Pierre Guillaumat n'a pas seulement fait face à des gouvernements hésitants, il a dû*

⁵⁰ « *L'univers militaire est familier à Pierre Guillaumat : son père, le général Louis Guillaumat, est l'un des plus brillants officiers supérieurs de sa génération ; lui-même s'est forgé à La Flèche, à Polytechnique puis dans la Résistance, une connaissance solide des questions militaires* ». (Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p 621)

⁵¹ Marcel Duval « *Pierre Guillaumat et l'arme atomique* » in Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels, *op. cit.*, p.50.

⁵² Ancien directeur des Carburants, Pierre Guillaumat n'ignorait rien du monde industriel.

⁵³ Cité par Lionel Taccoen, *op. cit.*, p.19.

⁵⁴ Cité par Marcel Duval, « *Pierre Guillaumat et l'arme atomique* », *op. cit.*, p.49.

⁵⁵ Gl. Albert Buchalet, « Les premières étapes (1955-1960) », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, *op. cit.*, p.43.

également diriger un personnel travaillé par des courants pacifistes. On lui doit le maintien contre vents et marées de la vocation militaire du Commissariat » ⁵⁶.

B-Le « pionnier » Bertrand Goldschmidt

Pour Maurice Vaïsse, « *Bertrand Goldschmidt est incontestablement un des pionniers, sinon le pionnier. On connaît son rôle pendant la guerre : recruté à 20 ans par Marie Curie, ce chimiste de formation fait partie pendant la guerre des quelques chercheurs qui ont réussi à maintenir la France libre dans la course atomique grâce aux Britanniques, et malgré les Américains. Après la guerre, il commence une longue carrière au CEA, où il assure différentes fonctions, en particulier à la Direction des relations internationales* » ^{57 58}.

C-Les généraux Albert Buchalet et Jean Crépin : « deux hommes du réseau Guillaumat à des postes clés »

Pierre Guillaumat nomma le colonel Albert Buchalet ⁵⁹ à la tête du Bureau d'études « *générales* » (BEG), dont la véritable mission était de mettre sur pied dans le plus grand secret les moyens nécessaires à l'étude des explosifs nucléaires. C'est un officier de l'Armée de Terre que Pierre Guillaumat connaissait depuis longtemps et qu'il fréquenta dans la Résistance. Et c'est à un camarade de promotion de l'École polytechnique que Pierre Guillaumat confia la responsabilité du Comité des explosifs nucléaires (CEN) : le général Jean Crépin.

Il s'agit de « *deux hommes du réseau Guillaumat à deux postes clés, qui expliqueront la continuité du programme engagé malgré l'instabilité gouvernementale, ainsi que le ralliement progressif de l'institution militaire à la maîtrise d'œuvre unique du CEA* » ^{60 61}.

Au sujet du choix porté sur Albert Buchalet – à l'époque colonel - à ce poste capital, Pierre Guillaumat apporte les explications suivantes : « *Si j'ai choisi pour cette fonction –*

⁵⁶ Michel Debré, *Gouverner – Mémoires, 1958-1962*, Albin Michel, Paris, 1988, p.371.

⁵⁷ À son poste, il a participé et assisté à de nombreuses réunions au plus haut niveau, et son témoignage apporte un éclairage sur la production de la politique nucléaire au cours de cette époque pionnière de l'après-guerre, et en particulier dans le domaine militaire.

⁵⁸ Maurice Vaïsse, « L'historiographie française relative au nucléaire », in *Revue de défense nationale*, n°262, 1/2011, p.3.

⁵⁹ Albert Buchalet avait été pressenti par Pierre Guillaumat et par Guillaume Widmer, directeur adjoint du cabinet du ministre de la Défense nationale.

⁶⁰ D.Mongin, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », in *La IV^e République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, 1997, pp.615-616.

⁶¹ Le général Crépin témoigne : « *Guillaumat et moi eûmes la chance que notre camarade de promotion Pélabon - avec qui, pour des raisons différentes, nous étions tous deux très amis – soit directeur de cabinet de Mendès France* ».

responsable du BEG – un analphabète scientifique, puisqu’il était Saint-Cyrien, c’est parce que je n’avais trouvé aucun ingénieur général ni aucun général qui l’accepte. En outre, j’étais sûr de sa loyauté à mon égard, et il avait de bonnes relations avec les milieux politiques, ayant connu Bourgès-Maunoury dans la Résistance et ayant été le conseiller militaire de la commission de la Défense à l’Assemblée nationale »^{62 63}.

En effet, l’entregent de Buchalet n’est pas étranger au choix de Guillaumat. Lui-même a reconnu *a posteriori* que son carnet d’adresses, dans lequel apparaissaient les noms d’ « un certain nombre de président du Conseil et de ministres comme Faure, Chaban-Delmas, Bourgès-Maunoury, Palewski et Gaillard, n’était pas la moindre de ses qualités professionnelles. Il fréquente avec la même aisance les milieux gaullistes et radicaux, bénéficie d’une entrée quasi continue à la présidence du Conseil ; cette proximité prend d’ailleurs un tour officiel lorsqu’il est nommé, en novembre 1957, conseiller technique de Félix Gaillard.

*« Électron libre », largement délivré des contraintes hiérarchiques, Albert Buchalet contribue à donner au Bureau des études générales (BEG) la physionomie originale d’un organe mixte CEA–Matignon »*⁶⁴.

D-Pierre Taranger : un autre acteur capital

Pierre Taranger fait partie du réseau des fidèles à Pierre Guillaumat ; c’est un ancien élève de Polytechnique et un ancien des services secrets de la France libre. Pierre Guillaumat le fit venir à ses côtés, à la fin de 1952, pour prendre la Direction industrielle du CEA, *« le poste le plus important pour la fabrication de la matière fissile. Il eut la haute main sur toute l’infrastructure industrielle et militaire et reçut pour mission de bâtir les installations industrielles de Marcoule et ses usines annexes. Notamment, il mena à bien la construction de l’usine de dégai-nage des cartouches d’uranium et de séparation chimique du plutonium »*⁶⁵.

⁶² Le colonel Buchalet n’était pas un officier technicien, il n’était pas un spécialiste de l’armement nucléaire. Loin de s’en cacher, il disait même à l’époque *« je fais la couverture aérienne ! »*, ce qui signifiait qu’il assurait un rôle de liaison capital entre le CEA (BEG), les autorités politiques et les autorités militaires, de façon à permettre au BEG de *« travailler en paix. »*

⁶³ Interview de P. Guillaumat par Marcel Duval et Dominique Mongin, le 3 juin 1987. Fonds privés aux Archives nationales. Cité par M. Duval, « Rapport de l’amiral Duval », in *La IV^e République face aux problèmes d’armement*, op. cit., p.604.

⁶⁴ Jean-Damien Pô, op. cit., p.632.

⁶⁵ André Bendjebbar, op.cit., p.246.

E-Henri Piatier : un spécialiste de la « détonique »

Henri Piatier ⁶⁶— ingénieur militaire - fut « *un atout précieux dans la marche en avant du CEA, et sur bien des aspects, il eut des vues anticipatrices. Ce polytechnicien de la promotion 1938 avait à la fois l'oreille des militaires et des savants. Son ancien patron, le directeur des Poudres, l'ingénieur général G. Fleury, avait veillé avec affection et considération sur ce poudrier plein d'avenir* » ⁶⁷. Comme directeur de cabinet du haut-commissaire à l'Énergie atomique de 1954 à 1959, il va favoriser l'intégration d'un certain nombre d'ingénieurs des Poudres au CEA.

F-Le professeur Yves Rocard : un « électron libre » qui apporte la « caution scientifique » aux activités militaires au CEA

Comme le relève Jean-Damien Pô, « *à l'inverse des communautés scientifiques américaine, britannique et soviétique, la communauté scientifique française considère généralement avec réticence, sinon avec hostilité, la recherche nucléaire militaire.*

Les scrupules moraux ne sont pas seuls en cause : certains scientifiques de valeur rechignent à s'engager dans des recherches couvertes par le secret ⁶⁸, car une telle orientation compromet leur reconnaissance universitaire ; les incertitudes politiques qui pèsent jusqu'en 1958 sur le programme nucléaire militaire français exercent en outre un effet dissuasif certain » ⁶⁹. Toutefois, « *dans ce milieu globalement réticent ou hostile, le professeur Yves Rocard* ⁷⁰ *fait figure d'exception : directeur du laboratoire de physique de l'École Normale Supérieure, membre du Comité de l'énergie atomique depuis mars 1951, il est du petit nombre de ces scientifiques civils qui se sont précocement intéressés aux applications militaires de l'énergie atomique ; aussi Pierre Guillaumat fait-il appel à lui pour superviser les travaux du BEG* » ⁷¹.

Le général Albert Buchalet apporte le témoignage suivant sur le rôle d'Yves Rocard : « *la seule autorité scientifique aux conseils de laquelle le BEG – Bureau des Études Générales - peut*

⁶⁶ « Henri Piatier fut aussi, pendant la Seconde Guerre mondiale, un brillant élément du service de renseignement allié. « Tout prisonnier qu'il fût, il appartenait à un réseau d'informations travaillant pour les Alliés, sous le nom de code de « Rhein 1202 » - Rhein était l'anagramme de Henri (Piatier) ; 1202, le numéro du bureau du frère d'Henri Piatier, André. Il avait été recruté par « le Griffon » - de son vrai nom Paul Rosbaud -, l'extraordinaire espion allemand qui servait la cause de la liberté ». (André Bendjebbar, *op. cit.*, p.164-165).

⁶⁷ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.165.

⁶⁸ Ils ne peuvent pas publier des sujets couverts par le « Secret Défense ».

⁶⁹ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.630.

⁷⁰ Yves Rocard, que Pierre Guillaumat avait connu dans la Résistance, était l'un des rares scientifiques de haut niveau à être partisan d'un programme atomique militaire. Parallèlement à ses fonctions à l'École normale supérieure, il dirigeait depuis la guerre le Service des études et recherches de la Marine nationale.

⁷¹ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.630.

*avoir recours est le professeur Yves Rocard, directeur du laboratoire de l'École normale supérieure. Bien que membre du « Comité de l'énergie atomique », le Pr Rocard n'exerce aucune fonction à l'intérieur du CEA. De ce fait, il ne dispose d'aucun moyen en personnel et en matériel. Cependant, sa position à l'École normale supérieure et à la Marine nationale, dont il est le conseiller scientifique, lui assure une bonne connaissance du « monde scientifique » français. Son autorité va nous servir de caution et nous protéger souvent des importuns »*⁷².

Dans ses *Mémoires*, Yves Rocard apporte des précisions sur sa position concernant le nucléaire militaire et sur sa perception quant au rôle de Pierre Guillaumat :

*« Ai-je voulu moi-même les bombes ? Certainement, mais sur un plan strictement technique, et en restant à mon rang. Je voulais surtout en réunir les moyens [...] À aucun moment, à cette époque (1952), je n'ai eu l'impression que Pierre Guillaumat ait été le porte-parole de quelqu'un d'autre. C'est lui tout seul qui, voulant voir la France devenir une puissance atomique, trouva l'énergie d'entreprendre et de réaliser la bombe, grâce à l'instrument qu'il possédait, à savoir la direction du CEA [...] »*⁷³.

G-Francis Perrin : dans son « rôle » de Haut-Commissaire

À la tête du CEA, le haut-commissaire Francis Perrin « était le symétrique inversé de Pierre Guillaumat. Francis Perrin se tenait au premier rang des militants anti-bombe. Ses fonctions officielles l'obligeaient à une certaine réserve. Mais il agit lui aussi dans le cadre de ses fonctions »⁷⁴.

Yves Rocard raconte que « la prise de position de Guy Mollet après celle de Mendès France en faveur des bombes eut un effet très positif sur Francis Perrin qui, restant hostile à l'armement nucléaire de son pays, était quand même moralement couvert s'il venait à s'en occuper dans le cadre de ses fonctions : il ne trahissait pas le socialisme »⁷⁵.

Marqué lui aussi – comme Pierre Guillaumat – par l'exemple paternel, « il inscrit son action dans la tradition des savants humanistes, pour lesquels la pratique scientifique doit se doubler d'une conscience progressiste et pacifiste. Il n'a certes pas le profil politique de Frédéric Joliot-

⁷² Gl. Albert Buchalet, « Les premières étapes », *op. cit.*, p.41.

⁷³ Yves Rocard, *Mémoires sans concessions*, Grasset, 1988, p.166-168.

⁷⁴ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.176.

⁷⁵ Yves Rocard, *op. cit.*, p.168.

Curie : il n'est pas membre du PCF, n'a jamais signé l'appel de Stockholm, mais, proche de la SFIO, ne cache pas son hostilité à des études militaires » ⁷⁶.

En fait, Francis Perrin avait la même conception morale que ses collègues américains ou anglais qui condamnaient la bombe après l'avoir faite. Plutôt réticent au développement d'un programme nucléaire militaire, « *il se montra toujours loyal* », relève Marcel Duval ⁷⁷.

II- Les premières recherches des organismes de la Défense nationale

Avec peu de moyens et, qui plus est, avec des moyens éparpillés, des organismes relevant du ministère de la Défense nationale et des Forces armées vont jouer un rôle très important dans la genèse de l'armement nucléaire ⁷⁸.

Plusieurs services – ou « *sections* » - ont été à pied d'œuvre afin d'étudier les applications militaires de l'énergie atomique. Mais, le caractère pluriel de ces différents organismes ne manquera pas de poser le problème de la cohésion de ces recherches, de leur coordination, pour ne pas dire leur dispersion. En outre, une rivalité très forte va opposer certains services de la Défense nationale, tout particulièrement le Service des Poudres à la Direction des études et fabrications d'armements (DEFA).

A-Le Service des Poudres : le premier à prendre l'initiative

Sous l'impulsion de son directeur – l'ingénieur Demougin -, le Service des poudres – service dépendant directement du ministre de la Défense – s'orienta dès 1945 vers l'étude des explosifs nucléaires, estimant que le monopole dont il jouissait en matière d'explosif devait s'étendre à l'arme nouvelle⁷⁹.

Ce haut responsable considère en effet qu'il est indispensable que ses services orientent leurs travaux sur ce nouvel explosif révolutionnaire. « *Lui succédant à partir de 1948, l'ingénieur*

⁷⁶ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.621.

⁷⁷ Marcel Duval et Yves Le Baut, *L'arme nucléaire française : Pourquoi et comment ? op. cit.*, p.142.

⁷⁸ Il en sera de même pour le « *vecteur* » - avion et missile - porteur de l'arme nucléaire : sujets traités dans le chapitre II du Titre Trois.

⁷⁹ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises, op. cit.*, p.20.

général Fleury va s'efforcer d'appliquer ce programme avec l'appui de l'ingénieur en chef Fauveau, chef du Laboratoire des Poudres » ^{80 81}.

Les deux études lancées par le Service des poudres ont concerné respectivement l'implosion ⁸², dont la maîtrise est indispensable à la réalisation des charges au plutonium, et la séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse.

Dans sa thèse sur La genèse de l'armement nucléaire français, 1945-1958, Dominique Mongin a écrit avec pertinence que « *les ingénieurs des Poudres ont été des pionniers de l'arme nucléaire* » ⁸³.

B-L'étude de l'implosion

L'étude de l'implosion, - première contribution du Service des Poudres - fut entreprise à partir de 1949 au Laboratoire de la Commission des substances explosives (CSE) sous l'autorité de l'ingénieur général Louis Medard ⁸⁴.

Pour Dominique Mongin, « *L'implosion constitue ce que l'on peut appeler la première grande contribution des poudriers français au programme atomique militaire* » ⁸⁵.

Par ailleurs, les Poudriers seront les premiers ingénieurs de l'armement à rejoindre le CEA, via le Bureau des études générales (BEG) qui sera mis en place en 1955.

⁸⁰ Les « poudres » ont été définies d'une manière juridique au milieu du XIX^e siècle dans les termes suivants « *Toutes compositions contenant les éléments générateurs de l'explosion par l'action du feu et l'expansion des gaz* ». Le monopole des Poudres a été créé par la loi du 13 fructidor an V.

⁸¹ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français », in *Relations internationales* n°59, automne 1989, p.302.

⁸² « *Dans l'arme nucléaire, l'implosion est le phénomène par lequel, sous l'effet d'une onde de détonation sphérique centripète, une matière fissible est densifiée jusqu'à atteindre la configuration sur-critique. Cette onde est obtenue avec des explosifs classiques* ».

⁸³ Lucien Toche, « La politique de recherche de la Direction des Poudres », in *La IV^e République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.186-188.

⁸⁴ Les premières études furent effectuées par les ingénieurs des Poudres Robert Sartorius et André Cachin. Avec Louis Medard, ils déposèrent en 1951 un brevet sur l'obtention d'ondes de formes déterminées, en particulier d'ondes sphériques centripètes ». (Lucien Toche, op. cit., p.186-187).

⁸⁵ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français », op. cit., p.303.

C-La séparation isotopique

La séparation isotopique ⁸⁶ va être la deuxième contribution des ingénieurs des Poudres à ce programme. À l'origine de cette contribution, en 1952, se trouve l'ingénieur des Poudres Henri Piatier, qui achève la rédaction de sa thèse de physique nucléaire au terme de quelques années effectuées au laboratoire des rayons X de Maurice de Broglie ⁸⁷.

III- La Direction des Études et Fabrications d'Armements (DEFA)

Dépendant de l'État-major de l'armée de Terre, la Direction des études et fabrication d'armements (DEFA), s'intéressa également très tôt au principe de la bombe atomique et, à peine la guerre terminée, elle avait cherché à mettre la main sur des spécialistes allemands en matière de balistique ⁸⁸.

A-La Section atomique de la DEFA : une sorte de « petit CEA militaire » qui étudie l'amorçage neutronique de la bombe

La DEFA crée en septembre 1951 une « *Section atomique* » sous l'impulsion de son directeur, l'ingénieur général Hervet.

Cette section ⁸⁹avait été créée pour étudier le fonctionnement d'une bombe atomique, tout particulièrement le problème de l'amorçage -, avant que le CEA ne se penche sur ce problème, mais avec beaucoup moins de moyens. « *La responsabilité de cet organisme fut confiée à l'ingénieur en chef Paul Chanson, spécialiste atomicien. Il a comme adjoint l'ingénieur Paul Bonnet qui, à sa sortie de l'École normale supérieure de l'Armement, avait opté pour les affaires atomiques* » ⁹⁰.

Selon Charles Ailleret, le but essentiel de l'ingénieur Chanson était de créer au sein de la DEFA un organe – une sorte de « *petit CEA militaire* » - qui serait « *capable, le jour où on*

⁸⁶ Le processus de séparation d'isotopes d'un même élément est rendu extrêmement difficile en raison de la quasi identité de propriétés chimique de ceux-ci. La séparation isotopique se fait soit par une méthode électromagnétique complexe, soit par diffusion gazeuse, soit par ultracentrifugation. En l'occurrence, il s'agit de séparer l'uranium 235 de l'uranium naturel. Le procédé retenu initialement sera celui de la « *diffusion gazeuse* ».

⁸⁷ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français », *op. cit.*, p.303

⁸⁸ À cet effet, la DEFA a créé le Laboratoire de recherches balistiques et d'aérodynamique (LRBA) installé à Vernon. (Sujet abordé dans le chapitre II du Titre Trois).

⁸⁹ Cette section « *sera l'organisme militaire le plus réticent à rallier la maîtrise d'œuvre du CEA, à l'inverse du Service des Poudres* ». (Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.218)

⁹⁰ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français », *op. cit.*, p.309.

*déciderait de faire des armes atomiques, de revendiquer la responsabilité des études et des fabrications correspondantes »*⁹¹. Cette démarche de Paul Chanson était tout à fait cohérente avec la mission de la DEFA qui, par définition, s'intéressait à la fabrication de tout type de matériels militaires, exceptés ceux concernant la Marine et l'Aéronautique. *« De plus, calqué sur le fonctionnement de l'état-major de l'Armée de terre, la DEFA était très portée vers l'esprit opérationnel. Tout ceci ne pouvait que l'inciter à s'intéresser au fonctionnement de l'arme atomique et aux possibilités de la fabriquer »*⁹². Ainsi, *« il y avait une rivalité entre la DEFA, qui considérait qu'elle avait le monopole de toutes les armes, et le CEA, qui avait le monopole de l'énergie nucléaire. À une époque où le BEG était à peine né, la Section atomique travailla ainsi isolément sur la question de l'amorçage »*⁹³.

B-La rivalité entre la DEFA et le Service des Poudres

Une autre rivalité – au mieux un cloisonnement – existera également entre ingénieurs de la DEFA et ingénieurs des Poudres sur le sujet de l'implosion.

L'isolement de la DEFA prendra fin en 1958. Alors que le CEA n'arrivait pas à résoudre le problème de l'amorçage de l'engin, la Section atomique par la voix de Paul Bonnet proposa ses services au CEA. À ce sujet, Dominique Mongin souligne le fait que la grande contribution de la DEFA est d'avoir su *« développer la technique de l'amorçage neutronique et surtout de l'offrir suffisamment tôt à la Division des applications militaires (DAM) du CEA pour que la première explosion atomique expérimentale puisse avoir lieu durant le premier trimestre 1960 »*^{94 95}.

IV- La position des responsables militaires des Forces armées

Au sujet des acteurs militaires, le général Buchalet rapporte et témoigne que : *« sur les décisions à prendre, l'Armée et ses chefs étaient divisés parce que la masse budgétaire disponible et qui ne peut varier beaucoup paraissait exclure qu'on puisse mener deux efforts en même temps. Une partie pensait avant tout à gagner les guerres coloniales, l'Algérie après l'Indochine, et que pour cela il ne fallait pas disperser nos moyens. L'autre, que ces guerres avaient peu de sens par*

⁹¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.201.

⁹² Op. cit., p.195.

⁹³ Op. cit., p.448.

⁹⁴ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français », op. cit., p.306

⁹⁵ Sujet abordé dans le chapitre I du Titre Trois.

*rapport au terrain occidental et qu'il fallait aller vers les techniques nouvelles et donc rejeter l'armée « de masse » classique »*⁹⁶.

En effet, dans un contexte militaire national fortement dominé à la fin de la Seconde Guerre mondiale par des questions coloniales, de nombreux officiers jugent peu souhaitable, sinon inopportune, que la France se lance dans l'effort financier et scientifique considérable qu'exige la fabrication d'un armement nucléaire.

Pour Jean-Damien Pô, *« Cette réticence prend plusieurs formes : doute quant à la capacité de la France à trouver les moyens financiers nécessaires à la fabrication d'un armement nucléaire national ; crainte que la mise au point d'une défense nucléaire n'entraîne une modification progressive, mais à terme considérable, de la répartition des compétences entre les pouvoirs politique et militaire ; crainte, enfin, que la fabrication d'un armement nucléaire national ne se fasse au détriment des efforts déployés par la France pour conserver le contrôle de ses anciennes colonies »*⁹⁷.

Malgré ce contexte défavorable, grâce aux partisans d'un armement nucléaire national, la contribution des Armées aux activités atomiques ne s'est pas limitée à celle, déjà majeure, des ingénieurs des Poudres et de la Section atomique de la DEFA.

A-Les activités relevant de l'État-Major de l'Armée de terre (EMAT)

Soucieux d'assurer la cohérence des recherches menées par les Poudres et la DEFA, le général Blanc, chef d'état-major de l'Armée de terre, décida au cours de l'année 1950 de désigner les quelques officiers atomiciens – ils étaient alors moins de dix – comme conseillers du commandement pour les questions atomiques, soit auprès de l'organisme chargé de coordonner la recherche scientifique, le Comité d'action scientifique de la Défense nationale (CASDN), soit auprès de la Section technique de l'Armée de terre (STA).

À l'intérieur de cette dernière, fut constitué un groupement atomique, *« le « groupement Y », dont la principale mission fut d'expérimenter tous les appareils de détection de radioactivité que les industriels commençaient à mettre au point »*⁹⁸.

En janvier 1952, un *« Commandement des armes spéciales »* (CAS)⁹⁹ est mis en place à la demande du général Blanc. Pierre de Chevigné, - secrétaire d'État à la Guerre de 1951 à 1954 -,

⁹⁶ Gl. Albert Buchalet, *« Les premières étapes ... »*, *op. cit.*, p.74.

⁹⁷ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.621-622.

⁹⁸ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, *op. cit.*, p.21.

⁹⁹ Il s'agit des domaines « NBC » : Nucléaires, Bactériologiques, Chimiques.

qui fut en charge du dossier « CAS », précise que la mission officielle de cet organisme était « *non pas de fabriquer la bombe atomique – nous n’en avons pas les moyens -, mais de se tenir au courant du développement de l’armement nucléaire, en suivant avec la collaboration, toujours discrète, d’éminents physiciens civils français, les progrès de cette science* »¹⁰⁰.

B-Le colonel Ailleret, à la tête du « commandement des armes spéciales »

Cet organisme – placé, à la demande du général Blanc, sous les ordres du colonel Charles Ailleret¹⁰¹ - sera chargé de « *coordonner les études et les expérimentations dans le domaine des armes nouvelles et créer des formations spéciales dans la mise en œuvre de ces armes ou la protection contre leurs effets et de reprendre l’instruction des cadres et de la troupe* »¹⁰².

Le but assigné ainsi au CAS était de posséder le savoir-faire le jour où le gouvernement français déciderait de lancer un programme atomique militaire.

Dominique Mongin relève le fait que, « *comme les autres organismes chargés au sein des armées de s’intéresser aux armes atomiques, le CAS n’avait pas reçu de directives précises ; Il se voyait confier une vaste mission avec comme moyens un personnel très restreint et une carence en matériel qui étaient inversement proportionnels à la prétention affichée à l’origine. Dans ces conditions, il n’est guère étonnant que le CAS ait dû, durant les premiers temps, « naviguer à vue* »¹⁰³. Mais cela n’avait pas que des inconvénients. Ainsi le colonel Ailleret avait reçu du général Blanc « *carte blanche* » pour envisager de manière tous azimuts la mission qui lui était confiée. « *Dans ce sens, Charles Ailleret a fait figure de pionnier, ayant une vue générale du problème qui s’étendait de la protection contre l’arme atomique aux moyens de la concevoir, mais aussi à la manière d’en envisager son emploi* »¹⁰⁴.

Par ailleurs, une lutte d’influence se joua entre le colonel Ailleret et Pierre Guillaumat pour la maîtrise du projet nucléaire militaire. Le colonel Ailleret prévoyait notamment la création d’une « *division militaire au CEA* » qui aurait relevé sur le plan technique du CEA, mais qui, pour ses programmes et ses crédits, aurait été placée directement sous les ordres du ministre de la Défense¹⁰⁵.

¹⁰⁰ Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.196-197.

¹⁰¹ Charles Ailleret – polytechnicien (promo 1926), artilleur – occupera les fonctions de chef d’état-major des Armées de 1962 à 1968. Il décédera à la suite d’un accident d’avion le 9 mars 1968.

¹⁰² Marcel Duval et Yves Le Baut, *L’arme nucléaire française : Pourquoi et comment ? op. cit.*, p.151

¹⁰³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.197-198.

¹⁰⁴ *Op. cit.*, p.198.

¹⁰⁵ Ce projet ne sera pas retenu.

C-Le général Bergeron, président du CASDN, revendiquera la tâche de coordonner les activités militaires du nucléaire

Le général Bergeron, président du CASDN, a été le premier haut responsable militaire à s'adresser au ministre de la défense nationale, dès 1952, pour recommander au gouvernement de se préparer à lancer un programme nucléaire pour les Armées.

Dans son mémoire, il estimait qu'il lui revenait la tâche de coordonner les applications militaires de l'énergie atomique. *« Pour lui, cette coordination passait d'abord par une coordination au niveau des directions techniques et au niveau des états-majors. À chaque étude d'une direction technique devrait être associé un technicien qualifié de chaque autre direction technique et de chaque état-major »* ¹⁰⁶.

Le président du CASDN s'était rallié au désir exprimé par les directeurs techniques ¹⁰⁷: celui de conserver leur autonomie, donc de ne pas préconiser la création d'une Section atomique interarmées. Cette position lui donnait les mains libres pour proposer un Comité d'études atomiques, c'est-à-dire une instance située à un niveau plus élevé – car plus politique – qu'une section interarmées – plus technique. Mais cette revendication ne manquera pas de faire réagir les partisans d'un CEA voulant conserver ses prérogatives au profit de la Défense nationale, que l'Ordonnance de 1945 lui avait confiées, au premier rang desquels se placera Pierre Guillaumat ¹⁰⁸.

D-Le général Lavaud chargé du « cabinet Armement »

Créé en février 1956 par le ministre de la Défense nationale – à l'époque Maurice Bourgès-Maunoury -, le cabinet d'Armement fut tout particulièrement chargé de coordonner l'action en matière atomique militaire, à la place du CASDN. C'est le général Gaston Lavaud qui, en tant que Conseiller technique du Ministre, fut nommé à la tête de ce Cabinet ministériel. Cette activité fondamentale de coordonner l'activité des différents services des Armées au

¹⁰⁶ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.220.

¹⁰⁷ La DEFA, la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique (DTIA), la Direction des constructions des Armes navales (DCAN).

¹⁰⁸ La proposition du président du CASDN, comme le projet du colonel Ailleret, ne sera pas retenue. Le CASDN se verra en fait écarté du domaine du nucléaire, au profit d'un « cabinet Armement » mis en place en 1956 et rattaché au ministre de la Défense nationale.

plus niveau du pouvoir politique, sera étendue au secteur du véhicule porteur de l'arme, plus spécialement au missile balistique stratégique ¹⁰⁹.

Le général Lavaud est un des acteurs clés qui vont assurer la continuité – de la IV^e à la V^e République - dans la production de la politique militaire nucléaire de la France.

V- Les principaux acteurs du système politique

A- Les membres du pouvoir exécutif

C'est le 10 août 1951 que Félix Gaillard ¹¹⁰ devint secrétaire d'État à la présidence du Conseil, chargé des affaires nucléaires. Il le restera jusqu'en mai 1953, sous quatre gouvernements : ceux de René Pleven, d'Edgar Faure, d'Antoine Pinay et de René Mayer. Impressionné par le déficit énergétique de la France qui, malgré ses ressources en charbon, doit dès 1950 importer le tiers de ses besoins énergétiques et devra en 1960 en importer 40%, il lancera le plan de développement de l'énergie atomique qui doit donner à la France un début d'indépendance énergétique ¹¹¹.

On lui doit en effet d'avoir mis en place « *un plan quinquennal assurant le financement du véritable décollage de l'énergie nucléaire en France. En prévoyant de construire une grosse pile atomique, Félix Gaillard allait « initier le processus qui permettrait à la France de posséder du plutonium en quantité substantielle, et ainsi, indirectement, d'accéder à l'arme atomique* » ¹¹².

Pour l'historien André Bendjebbar, Félix Gaillard « *représentait une nouvelle génération d'hommes politiques. Adeptes de la modernité, il devint à la fin des années 1940 un ardent partisan de l'atome et l'un des bâtisseurs de la politique nucléaire. D'une constante égalité dans l'effort, sa carrière illustre bien cette « fausse instabilité » si caractéristique de la IV^e comme de la III^e République* » ¹¹³. Félix Gaillard usa toujours de sa double compétence d'inspecteur des Finances et de représentant du peuple pour faire avancer la France dans la voie de l'atome.

¹⁰⁹ Ce service sera profondément remanié et renforcé, cinq ans plus tard – en 1961 – en devenant une Délégation ministérielle à l'Armement (DMA) confiée au même responsable : le général Lavaud. Cette création entraînera la suppression des Délégués – ou Secrétaires d'État – aux Armées, ainsi que les directions techniques des armées. (Ce sujet est abordé dans le Titre Trois)

¹¹⁰ Félix Gaillard a été formé par Jean Monnet, un des pères fondateurs, avec Robert Schuman, de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Il a été un des chefs de cabinet de Robert Schuman.

¹¹¹ Maurice Vaisse, « L'indépendance nationale, d'une République à l'autre », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets*, op.cit., p.33.

¹¹² Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.23-24.

¹¹³ André Bendjebbar, *Histoire secrète de la bombe atomique française*, op. cit., p.159.

B-René Pleven pose le problème d'un programme militaire

Parmi les personnalités gouvernementales qui, par leurs initiatives, ont pris une part importante dans le lancement du programme militaire, il convient de citer René Pleven, « *C'est en effet sous son gouvernement que Félix Gaillard, alors ministre de tutelle du CEA, fit nommer Pierre Guillaumat comme administrateur général en novembre 1951, et qui, comme ministre de la Défense dans le gouvernement Laniel, prit l'initiative de poser le problème en consultant ses secrétaires d'État et ses grands subordonnés militaires sur l'opportunité d'un programme militaire. Il prépara ainsi les dossiers dont Emmanuel Temple, son successeur dans le cabinet Mendès-France, se servit pour essayer de convaincre ce dernier que le moment était venu de prendre à ce sujet une décision sur le plan politique* »¹¹⁴. Pour le général Crépin¹¹⁵, « *René Pleven fut le premier homme politique important qui favorisa le développement de l'arme nucléaire [...]. Il se rallia aux arguments de Guillaumat en faveur d'une direction unique de l'ensemble civil et militaire de l'effort atomique français* »¹¹⁶.

C-Pierre Mendès France se préoccupe du nucléaire militaire

Pour l'historien Dominique Mongin, Pierre Mendès France est « *le premier chef de gouvernement de la IV^e République à avoir résolument engagé son pays sur la voie des applications militaires de l'énergie atomique* »¹¹⁷.

Il relève que « *si Pierre Mendès France ne s'était pas intéressé au problème de la bombe atomique avant d'être au gouvernement, on peut dire que devenu chef du gouvernement cette question allait vivement le préoccuper, car elle avait des incidences capitales sur la place de la France sur la scène internationale* »¹¹⁸, et parce qu'il portait une attention particulière à la recherche scientifique »¹¹⁹.

¹¹⁴ Marcel Duval, « L'arme nucléaire avant de Gaulle », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.601.

¹¹⁵ Après avoir été Secrétaire général adjoint de la Défense nationale, il sera le responsable du Comité des explosifs nucléaires (CEN) créé en 1956 sous le gouvernement Guy Mollet.

¹¹⁶ Gl. Jean Crépin, « Histoire du Comité des explosifs nucléaires », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, op. cit., p.77.

¹¹⁷ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.339.

¹¹⁸ Si Pierre Mendès France était sentimentalement contre la bombe atomique, il estimait que celle-ci était un élément considérable de « *standing* » sur la scène internationale, plus particulièrement vis-à-vis du Tiers-monde qui, en cette période de décolonisation – la conférence de Bandoung a lieu en avril 1955 -, devrait d'autant mieux considérer la France si celle-ci devenait une puissance atomique.

¹¹⁹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.318.

Il était dans son « rôle » de chef de gouvernement. Toutefois, avant de développer un programme atomique national, « *il avait semble-t-il besoin d'avoir la conscience nette, de ne pas risquer de se voir accusé d'avoir trahi les idéaux qu'il défendait* ». Pour Dominique Mongin, « *ici transparait l'honnêteté intellectuelle de Pierre Mendès France. Mais, dans son esprit cela ne signifiait pas se « lier les mains », se refuser à un programme de manière unilatérale, une démarche qui aurait été contraire aux intérêts de la France* » ¹²⁰.

D-Edgar Faure « laisse faire les choses »... par son ministre Gaston Palewski

Alors qu'il était ministre des Finances de Pierre Mendès France, qu'il remplacera au poste de chef de gouvernement, Edgar Faure raconte qu'il ne voulut pas laisser consacrer sous sa gestion, donc sous sa responsabilité, un principe de décision dont les conséquences lui apparaissaient incalculables.

Edgar Faure s'est interrogé – dans ses *Mémoires* - sur l'opportunité de doter la France d'un armement nucléaire, « *dont l'utilité, selon [son] sentiment, ne pouvait être recherchée que du point de vue de notre prestige et de notre crédit international, ou si le même résultat ne pouvait pas être obtenu, grâce à une présentation appropriée, par l'option inverse. Le dilemme était entre deux langages :*

«1) La France décide de se doter de l'arme supérieure afin d'assurer son autorité dans les relations internationales, dans l'intérêt de la paix » ou «2) la France prend la décision réfléchie de renoncer à cette arme, alors qu'elle pourrait s'en pourvoir, afin que ce geste puisse prendre valeur d'exemple et elle exhorte toutes les puissances à conclure des accords tendant au désarmement nucléaire, puis un désarmement général » ¹²¹.

C'est dans ces conditions qu'il fut amené à trancher en faveur de la deuxième option, en laissant à son ministre Gaston Palewski la possibilité de prendre, à son niveau, des initiatives en faveur du nucléaire militaire avec la participation discrète des deux autres ministres directement impliqués : la Défense et les Finances !

¹²⁰ *Op. cit.*, p.328.

¹²¹ Edgar Faure, *Mémoires, tome 1, Avoir toujours raison... c'est un grand tort*, Plon, Paris, 1982, p.663.

E-Gaston Palewski assure le premier transfert de crédits pour le nucléaire militaire

Pour l'amiral – et historien – Marcel Duval, « *la deuxième personnalité politique qui joua un rôle déterminant dans le lancement de ce programme fut Gaston Palewski, ministre de tutelle du CEA dans le gouvernement Edgar Faure. C'est en effet lui qui prit l'initiative du premier transfert de fonds entre la Défense et le CEA, par un protocole secret co-signé en mai 1955 par lui-même, le général Koenig, ministre de la Défense, et Pierre Pflimlin, ministre des Finances* »¹²². Gaston Palewski put d'autant mieux mettre en œuvre cette nouvelle politique qu'en tant que ministre délégué à la présidence du Conseil, « *il était aussi chargé de la coordination de la Défense nationale,* » dont le ministre était alors le général Koenig, ancien comme lui de la France libre »¹²³.

Pierre Guillaumat a porté le jugement suivant : « *Parmi les politiques c'est Gaston Palewski qui a vraiment été le premier à ne pas assortir de réserves et de conditions à sa volonté de faire la bombe. Il a écarté les gens qui gênaient l'action du Commissariat, donné une détermination, un programme, de l'argent. C'était différent des « mais » et des « si » d'autres hommes politiques* »¹²⁴.

Le rôle de Gaston Palewski allait donc bien se révéler déterminant tout au long de l'année 1955, d'une part en imprimant durablement l'effort atomique militaire, d'autre part en veillant étroitement au rapprochement entre les Armées et le CEA, afin de mieux conforter la mainmise de ce dernier sur le programme.

En impulsant vigoureusement un effort commun – du CEA et des Armées -, Gaston Palewski a assuré la continuité d'une démarche initiée par Mendès France¹²⁵.

À ce sujet, l'intéressé témoigne en ces termes :

« *C'est Pierre Mendès France qui avait pris la décision, avec sa claire vision d'homme d'État, de nous doter de l'armement nucléaire. C'est moi-même, un peu en cachette, au sein du*

¹²² Marcel Duval « L'arme nucléaire avant de Gaulle », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.601.

¹²³ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.36.

¹²⁴ Pierre Guillaumat, « Les enjeux intérieurs » in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire*, op. cit., p.71.

¹²⁵ Gaston Palewski sera ministre de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales de 1962 à 1965. (Son successeur à ce poste sera Alain Peyrefitte).

gouvernement de la IV^e République auquel j'appartenais, qui avait mis en train les études pratiques destinées à réaliser cet armement » ¹²⁶.

F-Maurice Bourgès-Maunoury va prendre le relais et amplifier l'effort atomique militaire

Comme son prédécesseur Gaston Palewski, gaulliste, Maurice Bourgès-Maunoury, membre du parti radical-socialiste, va également jouer un rôle fondamental dans ce domaine stratégique en tant que ministre de la Défense nationale au cours des années 1956 et 1957.

G-Guy Mollet, comme Pierre Mendès France, dans son « rôle » de chef de gouvernement pour faire respecter le « rang » de la France

Pour l'historien Gérard Bossuat, « à la différence du général de Gaulle, Guy Mollet n'élabore pas sa politique dans la solitude. Il est le secrétaire général de la SFIO. Il est le mandataire au gouvernement de la SFIO et des électeurs du front républicain. La vision politique de Guy Mollet est donc issue d'une délibération collective. Les sources proches de Guy Mollet insistent toutes sur le fait que Guy Mollet a collé au parti comme « la chair aux os » ¹²⁷.

Il prend acte de la situation internationale, et tout particulièrement la crise de Suez, pour faire évoluer sa position ¹²⁸.

« Si son discours initial est fortement teinté de pacifisme, il s'efforce dès son arrivée au pouvoir de faire respecter le rang de la France dans les négociations internationales en donnant une nouvelle impulsion au programme nucléaire militaire » ¹²⁹.

En quelques mois, « le gouvernement de la France avait résolument tourné casaque, et Guy Mollet, bon gré mal gré, s'était inscrit parmi les « pères » de la bombe atomique française » ¹³⁰, efficacement assisté de son ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury.

¹²⁶ Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.395.

¹²⁷ Gérard Bossuat, « Guy Mollet : la puissance française autrement », in *Revue de Défense nationale* n°57, printemps 1989, p.26.

¹²⁸ Sujet évoqué dans le Titre I de la première partie consacré à la crise de Suez.

¹²⁹ Dominique Mongin, « La genèse de l'armement nucléaire français » in *Revue de Défense nationale* n°262, 1/2011, p.15.

¹³⁰ André Bendjebbar, op. cit., p.225.

VI- Le rôle du Parlement

Les parlementaires se sont très vite intéressés aux applications de l'énergie atomique. Certains députés – à l'exception des communistes - s'étaient publiquement prononcés en faveur d'un armement atomique national. Mais ils ne furent jamais saisis d'un projet de loi portant sur les applications militaires du nucléaire. On constate que les discussions à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République, au sujet du CEA ¹³¹, « *s'intéressaient très rapidement aux applications militaires de l'énergie atomique, occasion pour le gouvernement de rappeler sa résolution prise devant l'ONU en 1946 : pour les communistes de dénoncer toute dérive militariste du CEA, pour les députés de Droite de souligner au contraire les bouleversements que ces applications impliquaient en matière de défense nationale* » ¹³².

§ 2 - LES AUTRES ACTEURS

I- Les activités de « *lobbying* » des colonels Ailleret et Gallois

L'effort de sensibilisation fut mené par quelques « *missionnaires* » comme Charles Ailleret ou Pierre Marie Gallois ¹³³, tant au sein des Armées qu'en direction des milieux politiques et des milieux spécialisés.

Pour l'amiral Marcel Duval, « *C'est à l'action militante de ces deux officiers que l'on doit probablement, - en partie du moins car la crise de Suez en 1956 a servi aussi de révélateur à beaucoup d'hommes politiques -, l'attitude de plus en plus favorable à la fabrication de l'arme atomique que l'on constate dans les gouvernements des dernières années de la IV^e République* » ¹³⁴.

A- Les activités du colonel Ailleret de l'Armée de Terre

L'action de Pierre Gallois sera menée en solitaire, en « *électron libre* », contrairement à celle du colonel Ailleret, à la tête de la Section technique de l'Armée de terre puis du commandement des armes spéciales (CAS) qui va jouer un rôle très important mais cette fois dans le

¹³¹ Les débats lors des séances à l'Assemblée nationale – publiés dans le *Journal Officiel* - sont souvent cités dans les chapitres qui suivent. Lors de ces débats, jamais les représentants du gouvernement – notamment le président du Conseil – n'ont fait état du lancement d'un programme d'applications militaires nucléaires : il n'était question que de « *d'études* », sans donner de précisions.

¹³² Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.146.

¹³³ Ils appartiennent, respectivement, à l'Armée de terre et à l'Armée de l'air.

¹³⁴ Marcel Duval et Yves Le Baut, *L'arme nucléaire*, op. cit., p.32.

cadre de l'institution militaire, avec, en particulier, la constitution d' « *un groupe d'officiers spécialistes de cette technique révolutionnaire qui pourrait faire fonction, le jour venu, de conseillers du commandement dans ce domaine* » ¹³⁵.

À la tête du Commandement des Armes Spéciales, il « *a multiplié les actions de sensibilisation à la question nucléaire au sein des forces armées* », avec la « *rédaction d'articles divers parus dans la Revue militaire d'information, la Revue des forces terrestres, la Revue de défense nationale, et d'autres publications non militaires* ». Ainsi, il faut « *ajouter des textes sous pseudonyme dans des journaux ou des revues civiles comme La Nef que dirige Lucie Faure. Sans compter les notes d'information et les conférences que l'intéressé enchaîne à un rythme impressionnant* » ¹³⁶.

B-Le « missionnaire » Gallois : propagandiste du concept de dissuasion nucléaire national

Pierre Gallois, par ses écrits, ses conférences et ses démarches, a œuvré le plus utilement à la même époque pour faire prendre conscience aux milieux politiques et militaires français de la mutation stratégique entraînée par le concept de dissuasion nucléaire, alors que s'agissant du colonel Ailleret « *sa réflexion conceptuelle telle qu'elle résulte de ses conférences et écrits d'alors, se situait pour l'essentiel au niveau tactique* », relève l'amiral Marcel Duval ¹³⁷.

De fait, le colonel Gallois, sensibilisé par les écrits de l'amiral Castex, « *a mis l'accent plus sur l'aspect politique de l'arme que son mécanisme d'emploi* », comme le souligne Dominique Mongin ¹³⁸.

Sa personnalité va lui attirer les faveurs d'un certain nombre de décideurs politiques, qu'il sut convaincre de la nécessité de ce programme aux implications autant politiques que militaires. « *Le talent artistique de Pierre Gallois n'est pas étranger à ses prises de position iconoclastes. D'où son rôle précurseur et sa contribution très neuve à la réflexion sur l'arme atomique adaptée au cas français* » ¹³⁹.

¹³⁵ Charles Ailleret, *L'aventure atomique française*, Grasset, Paris, 1968, p.35.

¹³⁶ Christian Malis, Pierre Marie Gallois, *op. cit.*, p.329.

¹³⁷ Marcel Duval (amiral), « Elaboration et développement du concept français de dissuasion », in *Relations internationales* n°59, automne 1989, p.373.

¹³⁸ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français », in *Relations internationales* n°59, automne 1989, p.313.

¹³⁹ Dominique Mongin, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, *op. cit.*, p.616.

Ainsi, dès la fin des années quarante, après avoir été chef du cabinet du Chef d'état-major de l'Armée de l'air – le général Léchères – le colonel Gallois s'efforça de convaincre les ministres de la Défense aux cabinets desquels il appartenait alors -Teitgen, Ramadier, Moch et Pleven -, de l'intérêt politique et stratégique qu'aurait la France à se doter de l'arme nucléaire.

Lorsqu'il appartint à partir de 1953 au « *New Approach Group* » de l'État-major du Commandant suprême de l'OTAN en Europe, c'est lui qui, le premier, entreprit de faire comprendre chez nous le « *pouvoir égalisateur de l'atome* », et par suite le concept de dissuasion nucléaire », rappelle l'amiral Marcel Duval ^{140 141}.

L'historien Christian Malis relève que « *Pierre Gallois ne s'était jamais fait l'avocat d'une dissuasion nucléaire nationale absolument indépendante, ne semblant pas croire, lui non plus, que la France pourrait à elle seule faire le deterrent. Les dirigeants de la Quatrième République comptaient bien d'ailleurs sur l'aide américaine, et de Gaulle essaya également cette voie dans les toutes premières années. Pierre Gallois plaidait lui plutôt pour une coproduction européenne des armes, une sorte d'Airbus atomique* » ¹⁴².

II- Le général de Gaulle : un acteur agissant en « *coulisse* »

Pierre Guillaumat a écrit que le fondateur du CEA savait tout ce qui s'y passait : « *Loin des affaires pendant douze ans, le général de Gaulle avait tous les moyens, extérieurs et intérieurs, d'être renseigné sur les résultats de l'institution qu'il avait créée* » ¹⁴³. De Gaulle dans les coulisses de la IV^e République était au centre d'un réseau d'informateurs hors pair. Il disposa au-dedans et au-dehors du CEA de nombreux correspondants. Les questions de l'atome le préoccupaient d'abord à titre militaire ¹⁴⁴.

¹⁴⁰ À la même époque l'amiral Duval appartenait à la délégation française au *Standing Group*, alors instance stratégique suprême de l'OTAN.

¹⁴¹ Marcel Duval « L'arme nucléaire avant De Gaulle », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, *op. cit.*, p.602.

¹⁴² Christian Malis, Pierre Marie Gallois, *op. cit.*, p.679.

¹⁴³ Lettre de Pierre Guillaumat, Neuilly-sur-Seine, 16 novembre 1990, Fonds B. Goldschmidt.

¹⁴⁴ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.236.

À propos du rôle occulte du général de Gaulle, Pierre Guillaumat déclara : « *Naturellement, il surveillait surtout les conséquences pour la Défense des multiples organismes internationaux créés ou en projet* »¹⁴⁵.

Il a certainement poussé Gaston Palewski et Pierre Koenig à entrer à des postes clés en la matière dans le gouvernement Mendès France, puis Jacques Chaban-Delmas dans le gouvernement Guy Mollet. André Bendjebbar parle de « *cabinet fantôme gaulliste* » qui agissait en silence en nouant des alliances secrètes dans les couloirs des assemblées, et en alimentant les rédactions des journaux »¹⁴⁶.

Jacques Chaban-Delmas rapporte dans ses *Mémoires* que « *de Gaulle avait été tenu au courant de toute l'affaire* »¹⁴⁷.

Il est patent que certains députés et sénateurs gaullistes – comme Michel Debré – qui occupèrent une place importante dans l'appareil de l'État lui fournirent autant d'informations que nécessaire.

De son côté, Pierre Guillaumat reconnut volontiers le rôle particulier de certains ministres d'Edgar Faure : « *les ministres qui ont donné l'argent pour la bombe, je vous ai cité Palewski et Koenig, ils étaient gaullistes* »¹⁴⁸.

Pierre Guillaumat admit, notamment, le rôle d'informateur du général de Gaulle à Olivier Guichard¹⁴⁹ dans les affaires du nucléaire civil. « *En mai 1958, le général sait, grâce à Olivier Guichard, qu'un ensemble scientifique, minier et industriel est au service d'une politique cohérente* »¹⁵⁰.

¹⁴⁵ Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.238.

¹⁴⁶ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.238.

¹⁴⁷ Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain, op. cit.*, p.219.

¹⁴⁸ Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.238.

¹⁴⁹ « *Olivier Guichard, conseiller politique du général de Gaulle, travaillait depuis 1955 au CEA, à la Direction des relations internationales du commissariat dirigée par Bertrand Goldschmidt. Selon le témoignage de Bertrand Goldschmidt l'affaire se déroula ainsi : le ministre Gaston Palewski convoqua Goldschmidt et lui dit : « Bertrand, le Général ne peut plus s'offrir un chef de cabinet et je vous demande de prendre Guichard dans vos services* ». (Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.239)

¹⁵⁰ Lettre de Pierre Guillaumat, 16 novembre 1990. Fonds Bertrand Goldschmidt. Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.239-240.

III- Les acteurs étrangers

A-Le comportement des États-Unis sur les intentions françaises en matière de nucléaire militaire

Comme cela a été rappelé plus haut, il était clair que Washington ne voyait pas d'un bon œil la mise au point par la France d'armes nucléaires.

À ce sujet, Maurice Vaïsse souligne les points suivants sur le comportement des États-Unis : *« Leur justification repose sur leur hostilité à la dissémination des armes atomiques dans laquelle ils voient un danger pour la paix du monde et un obstacle pour la recherche d'un accord dans la cessation des expériences et le désarmement. Ils ne perçoivent pas l'utilité pour la France de se doter d'une force nationale de dissuasion, alors qu'ils procurent à l'Alliance leur force stratégique et qu'ils ont la ferme volonté de défendre l'Europe par tous les moyens. Ils déplorent que les fonds dépensés par la France pour la réalisation de cette force empêchent le gouvernement français de consentir, dans le domaine des armements classiques, l'effort prévu dans la planification OTAN »* ¹⁵¹.

En ce qui concerne les vecteurs, plus précisément les missiles balistiques ¹⁵², le gouvernement américain envisagera d'en procurer à la France, à la condition que ces engins soient au service exclusif de l'Alliance et placés sous le commandement opérationnel du SACEUR. D'un autre côté, *« dans le cadre d'une coopération technique minimale, il fallait bien que les États-Unis fournissent une certaine quantité d'informations aux officiers généraux et supérieurs de l'armée française, ne serait-ce que dans le cadre des opérations militaires communes »* ¹⁵³.

La France était un membre éminent de l'OTAN. Elle abritait le quartier général de l'organisation militaire qui était à Louveciennes. Elle formait le cœur de la défense atlantique. Les États-Unis furent donc naturellement les instructeurs des officiers français à la guerre atomique, tout particulièrement dans l'Armée de l'air ¹⁵⁴.

Rappelons, par ailleurs, qu'avec la « Loi Mac Mahon » votée et contrôlée par le Congrès, l'administration américaine refusera de livrer à la France les secrets qui pourraient l'aider dans ses recherches. Le gouvernement américain n'acceptera pas de mettre à la disposition de son allié des charges atomiques sur lesquelles il ne conserverait pas un entier contrôle.

¹⁵¹ Maurice Vaïsse, « Les relations nucléaires franco-américaines (1957-1960) », in *Relations internationales* n°68, hiver 1991, p.421-422.

¹⁵² Sujet abordé dans le chapitre II du Titre Trois.

¹⁵³ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.317.

¹⁵⁴ Sujet abordé dans le chapitre I du Titre Trois.

B-L'acteur Britannique rentre dans le « club atomique » : un modèle à suivre ?

L'explosion en octobre 1952 de la première arme nucléaire expérimentale britannique ¹⁵⁵ – en Australie –, qui intervient seulement quatre ans après que la Grande-Bretagne ait officiellement annoncé son intention d'en fabriquer, va susciter un regain d'intérêt en France pour les applications militaires de l'énergie nucléaire ¹⁵⁶.

Comme le souligne Jean-Pierre Daviet, « *L'exemple britannique peut servir de modèle : on est conscient que la France assume des responsabilités mondiales et pas seulement européennes. Pour continuer à être un acteur significatif dans la nouvelle donne internationale, la Grande-Bretagne a affirmé très fort sa volonté de détenir la bombe « A », puis la bombe thermonucléaire dans un second temps* » ¹⁵⁷.

Par ailleurs, un appel à la technologie britannique pouvait s'avérer être très utile au programme nucléaire français, en particulier pour une usine d'enrichissement de l'uranium. Car, comme le rappelle Bertrand Goldschmidt, « *Nous avons travaillé pendant la guerre dans l'équipe anglo-canadienne et nous avons gardé d'excellents contacts avec sir John Cockcroft qui avait dirigé cette équipe vers la fin et qui, comme scientifique, dirigeait l'effort anglais dans les années 50. Nous n'avons ni assez d'argent, ni assez d'hommes, ni assez de connaissances, ni assez d'uranium pour nous orienter dans la voie du plutonium, et dans celle de la séparation isotopique de l'uranium 235* » ¹⁵⁸.

§ 3 - LES PARTICULARITÉS DU SYSTÈME DE PRODUCTION DU NUCLÉAIRE MILITAIRE

I- Un maillage décisionnel avec des « réseaux »

Le fait que ce programme était secret, mais aussi souterrain, voire clandestin, explique tout particulièrement « *le besoin de constituer un réseau d'individus fiables pour le mener à bien* »

¹⁵⁵ Il s'agit d'une bombe au plutonium.

¹⁵⁶ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », *op. cit.*, p.12.

¹⁵⁷ Jean-Pierre Daviet, « Pierre Guillaumat et l'enrichissement de l'uranium », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets*, *op. cit.*, p.134.

¹⁵⁸ Bertrand Goldschmidt, « Le contexte international » in « *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire* », *op. cit.*, p.67-68.

¹⁵⁹ ¹⁶⁰. En effet, la nécessité d'en assurer la continuité a fait qu'un réseau d'influence s'est mis rapidement en place pour s'assurer de la pérennité de l'effort engagé. Un certain nombre d'hommes participant à la production de la politique nucléaire vont prendre une part prépondérante dans la poursuite du processus, en s'appuyant sur des réseaux dans un « *mailage* » décisionnel. Ces réseaux de relations personnelles vont être la trame du processus de décision, mais également celui de la mise en œuvre.

Sous la IV^e République on peut parler d'une convergence d'hommes d'horizons politiques très divers, qui ont rapidement compris la nécessité de doter la France d'un armement nucléaire national.

A-Le réseau des anciens de la France libre

La marque première de cet intérêt national avait d'ailleurs souvent comme dénominateur commun leur engagement dans la Résistance, durant la Seconde Guerre mondiale.

On peut ainsi établir un « *réseau* » - informel, tenant compte plus des relations humaines que d'une organisation – de connaissances issues de la Résistance. « *Même si les relations sont plus ou moins étroites entre ces hommes, leur passé commun les rapproche* » ¹⁶¹.

Le plus notable de ces réseaux est celui constitué par les anciens du Bureau Central de Renseignement et d'Action (BCRA) ¹⁶². « *Six hommes passés par ces services jouent un rôle de premier plan dans la création de la Direction des Applications militaires (DAM) du CEA : Pierre Guillaumat rejoint le BCRA en 1942, en tant que conseiller d'André Pélabon ; il y attire Albert Buchalet, et y rencontre Pierre Taranger, Guillaume Widmer et Yves Rocard.*

Chacun agit dans un champ spécifique : « l'administration pour Guillaumat, l'industrie pour Taranger, les affaires militaires pour Buchalet, la science pour Rocard, le ministère de la Défense pour Widmer et la présidence du Conseil pour Pélabon. André Pélabon est le directeur de cabinet de Pierre Mendès-France à l'hôtel Matignon ; Pierre Taranger est directeur industriel du CEA ; Guillaume

¹⁵⁹ Mais de son côté, le clan « *anti-bombe* » ne manquera pas de puissance au sein même des gouvernements, comme nous le verrons, en particulier, dans le gouvernement Pierre Mendès France (Cf. Chapitre II du Titre Second).

¹⁶⁰ Dominique Mongin, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », *op. cit.*, p.67-68.

¹⁶¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.456.

¹⁶² On désigne ici par BCRA l'ensemble du dispositif de renseignement français pendant la Résistance.

Widner est directeur de cabinet des ministres de la Défense Temple, Koenig et Chaban-Delmas ; Yves Rocard est l'autorité scientifique pour les recherches militaires du CEA » ^{163 164}.

B-Le réseau des anciens de l'École polytechnique

Un deuxième réseau d'influence vient se superposer à ce premier réseau. C'est le « *réseau de l'X* ». Pierre Guillaumat, Jean Crépin, André Pélabon, François Goldschmidt – le frère de Bertrand -, étaient de la même promotion de l'École Polytechnique (X 28). Étaient également d'anciens élèves de Polytechnique, Raoul Dautry, Charles Ailleret, Maurice Bourgès-Maunoury, le général Lavaud, Henri Piatier et Taranger, entre autres.

La pratique institutionnelle sous la IV^e République a, en effet, favorisé la prolifération, à l'interface du technique et du politique, d'une technostructure dont les polytechniciens sont les représentants les plus éminents ¹⁶⁵, et dont « *les membres, techniciens qui exercent de fait des fonctions politiques, même si celles-ci ne sont pas liées à un mandant électif, déterminent la prise de décision* », relève Jean-Damien Pô ¹⁶⁶.

Il rajoute également que « *les polytechniciens font du nucléaire leur terrain d'élection, considérant le développement des applications de l'énergie atomique comme le grand dessein de leur temps, adapté à leur vocation - mettre le progrès scientifique et technique au service des intérêts supérieurs de la nation – comme à leurs compétences – enchâssement des logiques scientifique, technique et industrielle - : autour de Guillaumat, chef de file du corps des Mines, ils revendiquent une approche technicienne de la question nucléaire militaire française, qui garantisse, contre la versatilité des politiques et l'aveuglement des idéologies, un engagement administratif continu, au service exclusif de l'intérêt national* » ¹⁶⁷.

¹⁶³ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.628.

¹⁶⁴ Ce réseau d'anciens de la France libre comprenait également : Pierre Mendès-France, René Pleven, Guy Mollet, Félix Gaillard, Gaston Palewski, Pierre Koenig, Jacques Chaban-Delmas, Maurice Bourgès-Maunoury, Diomède Catroux, Louis Mangin, Bertrand Goldschmidt, Jean Crépin, René Mayer, Pierre Gallois, Henri Piatier, pour ne citer qu'eux.

¹⁶⁵ Il en sera de même pour les « *énarques* ».

¹⁶⁶ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.628.

¹⁶⁷ *Ibid.*

C-Les réseaux du « lobbyiste » Pierre Gallois

Les « contacts » du colonel Gallois sont loin de se borner au monde militaire et même aux solides amitiés nouées pendant les années de guerre. Pierre Gallois dispose également de forts relais dans la presse ainsi que dans le monde politique.

Le premier cercle est constitué des officiers aviateurs – au sein des Forces aériennes de la France libre ¹⁶⁸ - devenus parlementaires. Edouard Corniglion- Molinier figure au premier rang. Un second cercle est constitué de personnalités gouvernementales et parlementaires dont il fera le siège à partir du milieu des années cinquante dans le cadre de son lobbying « atomique » : Léo Hamon, Edgar Pisani, Jacques Chaban-Delmas, ou encore Mme Pate-nôtre, Conseiller de la République. Enfin, des liens souvent plus discrets existent avec l'entourage du général de Gaulle.

Corniglion-Molinier, compagnon de la Libération, est élu député puis devient ministre RPF. Par ailleurs, « *Pierre Gallois rencontre très régulièrement des gens de « l'entourage » à qui il fournit des éléments d'information, en particulier pendant ses années passées à l'OTAN : à Gaston Palewski, en particulier* »¹⁶⁹.

Afin de convaincre les décideurs politiques de la justesse de ses vues, Pierre Gallois allait faire du lobbying en « *free lance* », c'est-à-dire sans avoir reçu des consignes des instances militaires. Ces actions d'influence allaient ainsi l'amener auprès de Pierre Mendès France, de Guy Mollet ou du général de Gaulle, pour ne citer qu'eux. En élaborant les principes de la dissuasion adaptée au cas français, c'est-à-dire de la « *dissuasion proportionnelle* », il *apporta une contribution majeure à la réflexion et aux décisions en la matière, en se faisant le chantre du « pouvoir égalisateur de l'atome »*.

À un point tel que sa théorie servira de cadre à la force de frappe de la Cinquième République¹⁷⁰. Dans son « *rôle joué en solitaire* », le général Gallois « *s'est appuyé, paradoxalement pour convaincre, sur l'autorité que lui conféraient ses fonctions à l'OTAN* », relève Dominique Mongin ¹⁷¹.

¹⁶⁸ Comme Pierre Mendès France.

¹⁶⁹ Christian Malis, *op. cit.*, p.207.

¹⁷⁰ Dominique Mongin, « Le processus décisionnel ... », *op. cit.*, p.616.

¹⁷¹ Dominique Mongin, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire ... », *op. cit.*, p.313.

II- Un programme initié et mis en œuvre dans la clandestinité

La clandestinité des activités du nucléaire militaire s'explique principalement par la crainte du gouvernement de heurter des partis politiques et une opinion publique dont le jugement sur la bombe atomique s'est progressivement durci sous l'effet des tensions internationales. Elle s'explique également dans le souci de rester en cohérence avec la « *déclaration Parodi* », vis-à-vis de l'opinion internationale, et de ne pas se mettre en difficulté vis-à-vis des Américains – anti-prolifération nucléaire ! - auprès desquels nous quémandons une aide financière pour notre budget militaire.

Pour Dominique Mongin, « *dans de telles conditions, il est compréhensible que les responsables du CEA n'aient pas cherché à faire de la publicité autour de ce programme qui était déjà largement subodoré par une partie du personnel.*

*De toute façon, il était évidemment hors de question de faire de la publicité autour d'un programme, non seulement très secret, mais de surcroît souterrain. Le contenu d'un programme peut être secret tout en indiquant qu'il existe, alors que le principe même d'un programme souterrain c'est que non seulement il est secret, mais qu'il est de surcroît inconnu du public »*¹⁷². La partie va donc se jouer en secret entre un petit nombre de partenaires : « *ni le Parlement, ni l'administration, ni l'opinion publique ne sont mêlés à l'affaire* », rappelle Aline Coutrot¹⁷³.

En effet, toutes les décisions importantes ont été prises par un nombre restreint d'hommes politiques - un « *système d'action concret* » -, quand ce n'était pas par des représentants éminents de la technostructure.

III- Les contraintes liées au « secret » et à la « clandestinité » des activités

A-« *L'approbation tacite* » : une modalité de prise de décision

Jean-Damien Pô souligne le fait que « *la présidence Faure marque l'avènement d'un dispositif politico-administratif original, qui permet à une présidence du Conseil affaiblie de ne manifester que tacitement son approbation. Cette politique de l'approbation tacite, poursuivie par Matignon jusqu'en 1958, n'efface cependant pas les divergences de vue : certains, comme Maurice Bourges-*

¹⁷² Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.380.

¹⁷³ Aline Coutrot, « La politique atomique sous le gouvernement de Mendès-France », in *Pierre Mendès-France et le mendésisme – L'expérience gouvernementale (1954-1955) et sa postérité* (sous la direction de François Bédarida et Jean-Pierre Rioux), Fayard, Paris, 1985, p.309.

Maunoury, Félix Gaillard, et, dans une moindre mesure (et progressivement), Guy Mollet, s'y rallient par défaut, parce qu'elle est alors le seul moyen de faire avancer un programme susceptible de valoriser la posture diplomatique de la France ; d'autres, comme Edgar Faure, s'y résignent parce qu'ils ne se sentent pas assez forts ou déterminés pour assumer seuls la responsabilité d'un renoncement » ¹⁷⁴.

Le général Albert Buchalet évoque ainsi une « *position d'attente, prudente, qui consiste à ne prendre à l'échelon du gouvernement aucune décision et à ne rédiger aucune instruction qui puisse lui être opposée et lui créer une difficulté sur le plan de la politique intérieure ou étrangère* », et qui cependant laisse aux ministres « *toute latitude pour agir à leur échelon, comme ils l'entendent, à la condition qu'aucune indiscretion ne filtre à l'extérieur du système clos des armées (cabinet du ministre)-CEA (BEG)* » ¹⁷⁵.

De son côté, Pierre Guillaumat – le patron d'Albert Buchalet -, apporte, avec une pointe d'ironie, son témoignage particulièrement éclairant : « *J'allais voir les présidents du Conseil pour leur dire : un de ces jours je vais arriver à Matignon avec Buchalet qui poussera une brouette dans laquelle se trouvera une bombe atomique, car il devient impossible que je la conserve plus longtemps chez moi* » ¹⁷⁶. Dans un autre témoignage, il apportera, en résumé, les éléments suivants : s'agissant de la « *discipline démocratique, tous les présidents du Conseil et ministres responsables savaient que l'administration et les directions du CEA préparaient, dans le cadre financier dont elles disposaient, nanties des pouvoirs nécessaires, et suivant les dispositions de l'ordonnance le régissant, l'accession de la France à l'arme atomique* ». Il précise que : « *Nous laissions aux hommes politiques la responsabilité de signer des documents permettant la préparation* ¹⁷⁷ *de l'arme atomique tout en disant qu'il n'en est pas question* ». Et, « *pour ce qui est des scientifiques, il est certain que, même après le départ de Joliot-Curie et d'une partie de son équipe, beaucoup au CEA souhaitaient qu'on ne se consacrat pas aux armes, et ceci pas seulement par solidarité idéologique* ». Enfin, concernant les relations avec les Armées, « *des convergences s'établissaient avec des militaires qui pensaient qu'il revenait à l'Armée et pas au CEA de faire ces armes. Cette brèche dans l'ordonnance de 1945 aurait multiplié les difficultés politiques et parlementaires. L'unité au Commissariat a été maintenue, et la coopération a été fructueuse entre*

¹⁷⁴ Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.627.

¹⁷⁵ Cité par Jean-Damien Pô, *op. cit.*, p.627.

¹⁷⁶ Cité par Marcel Duval, « L'arme nucléaire avant De Gaulle », *op. cit.*, p.601-602.

¹⁷⁷ Souligné par nous.

*les ingénieurs, les officiers et les grands scientifiques qui ont accepté de donner des conseils ou de prendre des responsabilités »*¹⁷⁸. Jean-Damien Pô a pu écrire que, sous la IV^e République, « *l’approbation tacite* » fut une nouvelle modalité de la prise de décision. De son côté, Lionel Taccoen parle de « *système d’indécision* » à la place du système de prise de décision !

B-Un « jeu politique » qui distingue le « déclaratoire » de « l’opératoire »

Cette politique « *souterraine* » menée par les cabinets ministériels successifs – à partir de celui de Pierre Mendès France – « *met bien en relief toutes les subtilités du « jeu politique » distinguant très nettement le déclaratoire de l’opératoire* »¹⁷⁹.

Il y aura une perception de contradiction entre l’absence de décision officielle au niveau gouvernemental – ou un affichage officiel d’un renoncement au nucléaire militaire national – et la réalité des opérations effectuées au niveau des responsables chargés du dossier atomique. Mais, « *cette contradiction est toute relative, car si à l’échelon suprême de décision – le président du Conseil - on ne souhaite pas encore signer de décision engageant officiellement le pays dans la fabrication d’un armement nucléaire – cas de Pierre Mendès France comme d’Edgar Faure -, on se refuse néanmoins à prendre une position inverse qui interdirait pour l’avenir et unilatéralement, l’accès de la France au club atomique* »¹⁸⁰.

C-Un programme atomique militaire « assumé politiquement » au dernier moment de la IV^e République

Ainsi, à la différence de ce qui se produira avec l’arrivée au pouvoir du général de Gaulle, le programme atomique militaire, pour l’historien Christian Malis, « *ne fut pas assumé politiquement par des gouvernements fragiles et instables : sans être absolument clandestin, il restait entouré d’une grande discrétion, parce que les ministres craignaient de choquer l’opinion publique très sensible en France et à l’étranger* »¹⁸¹.

Toutefois, en toute rigueur, il convient de rappeler que Félix Gaillard, en tant que président du Conseil – l’avant-dernier de la IV^e République – engagera officiellement le gouvernement français en signant la décision - certes secrète, et anti-datée au 11 avril 1958 -, de préparer

¹⁷⁸ Pierre Guillaumat, « Les enjeux intérieur », in *L’aventure de la bombe*, op.cit., p.70-71.

¹⁷⁹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.360.

¹⁸⁰ Op. cit., p.374-375.

¹⁸¹ Christian Malis, Pierre Marie Gallois, op. cit., p.350.

la première expérimentation nucléaire pour l'année 1960 ¹⁸², un objectif calendaire qui sera respecté ! Il s'agissait bien là de la manifestation d'une volonté politique pour que la France accède au rang de puissance nucléaire.

¹⁸² Sujet abordé dans le chapitre IV du Titre Second.

TITRE SECOND : LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE

Le Titre Second comprend quatre chapitres consacrés aux rubriques suivantes :

- Les débuts de la production de la politique nucléaire.
- Le processus décisionnel initié par Pierre Mendès-France.
- Les problématiques du nucléaire militaire dans l'Euratom.
- Les dernières étapes de la genèse de l'arme nucléaire.

Chapitre I

LES DÉBUTS DE LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

Ce chapitre comporte deux sections : le processus d'élaboration du plan quinquennal (1952-1957) ou « *Plan Gaillard* » destiné au nucléaire civil, et l'amorce d'une prise en compte du secteur militaire dans la politique nucléaire, une prise de conscience qui sera amplifiée par le changement de stratégie de l'OTAN – le *New look* – en 1954, qui reposait sur l'emploi d'armes nucléaires sur le théâtre des opérations, contre toute agression de la part de l'URSS, afin de compenser la faiblesse des forces conventionnelles de l'OTAN face à celles du bloc soviétique.

C'est à Félix Gaillard, avec le soutien du président du Conseil Antoine Pinay, que l'on doit la mise en place du premier et véritable plan quinquennal – voté en juillet 1952 - qui va permettre à la recherche nucléaire de passer au stade industriel, avec l'objectif de réaliser, sous la maîtrise d'ouvrage du CEA, à Marcoule, une première centrale nucléaire productrice d'électricité à partir de réacteurs – ou « *piles* » - permettant de produire également du plutonium, une matière fissile possédant le pouvoir potentiel de devenir une charge explosive, - une possibilité qui n'échappera pas à ceux, partisans comme opposants -, destinée à des applications à usage militaire.

Les problématiques liées à une politique nucléaire militaire en France seront formellement présentées, dès 1953, par le général Bergeron à son ministre de tutelle, René Pleven, en revendiquant la responsabilité de la maîtrise d'ouvrage du développement d'un futur armement nucléaire. L'année suivante, René Pleven annoncera au Parlement l'existence d'études entreprises pour d'éventuelles applications militaires. À la suite de ces démarches, certains milieux politiques, diplomatiques, militaires et scientifiques vont afficher leurs positions et permettre à Pierre Mendès France de se saisir du dossier en s'opposant, notamment, à tout obstacle juridique lié à la création de la CED – Communauté européenne de Défense - et de l'UEO - Union de l'Europe Occidentale -, qui devaient limiter et surveiller la production de matière fissile en France à des fins militaires.

SECTION I : L'ÉLABORATION DU PLAN QUINQUENNAL

« 1952-1957 »

§ 1 - LES PREMIÈRES ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE

Les trois premières années du CEA correspondent à une intense activité. Trois scientifiques y ont joué un rôle considérable : Lew Kowarski, Jules Guéron et Bertrand Goldschmidt. Malgré des difficultés d'ordre budgétaire, les travaux du CEA ont permis d'obtenir un certain nombre de résultats substantiels, dont le plus notable a été, en décembre 1948, la divergence ¹ de la première pile atomique expérimentale française, installée au fort de Châtillon, baptisée « Zoé » ² par Lew Kowarski.

Mais le vieux fort de Châtillon ne peut pas accueillir une deuxième pile et les responsables du Commissariat proposent l'installation d'un nouveau centre atomique sur le plateau de Saclay, en Seine et Oise.

Félix Gaillard, à l'époque député de la Charente, défend énergiquement ce projet, le 5 juillet 1949, à l'Assemblée nationale. Autour de la pile à construire doit : « *se créer un véritable institut d'études nucléaires, une sorte de Sorbonne, avec la formation de savants spécialisés [...] (afin) d'amorcer les recherches de la thermodynamique nucléaire [...], car l'utilisation à des fins industrielles de l'énergie atomique [...] est du domaine de la réalité [...]. Les États-Unis en ont déjà fait l'expérience [...] pour la (marche) des navires* » ³.

Il demande que le centre de Saclay – regroupant les bâtiments pour la pile, un cyclotron, deux accélérateurs de particules et les laboratoires de physique et de chimie – soit achevé à la fin de 1951. C'était là, selon lui, que l'avenir industriel de l'énergie nucléaire était en jeu. Saclay permettra ainsi, dit-il, d'amorcer les recherches de la « *thermodynamique nucléaire* ». Avec la récupération du stock d'uranium caché pendant la guerre au Maroc, la découverte sur le territoire national – notamment en Auvergne - d'importants gisements uranifères et la réalisation de « Zoé », la France se donnait la possibilité de mener une politique indépendante dans le domaine du nucléaire. Cette potentialité se concrétisa à la fin de l'année 1949

¹ Ou « réaction en chaîne ».

² « Z » pour pile de puissance zéro, « O » pour oxyde d'uranium et « E » pour eau lourde.

³ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 5 juillet 1949. Cité par François Le Douarec, *Félix Gaillard -1919 – 1970 – Un destin inachevé*, Economica, Paris, 1991, p.66.

avec l'isolement par l'équipe de Bertrand Goldschmidt du premier milligramme de plutonium – grâce au traitement d'une barre irradiée originale de la pile « Zoé ».

Bertrand Goldschmidt relate que : « *Pendant les années 1949 à 1952, le personnel du CEA s'accroît de 60% et atteint mille huit cents agents fin 1952. La seule pile achevée durant cette période est du même type que « ZOE » : EL 2 (Eau Lourde) d'une puissance de 2 000 kilowatts thermiques, installée à Saclay, dont les barres, en uranium métal cette fois, sont refroidies par du gaz carbonique comprimé, procédé utilisé pour la première fois au monde et qui est maintenant mis en œuvre dans toutes les piles industrielles britanniques et françaises. « Cette pile fonctionne en 1952 au nouveau centre de Saclay où sont installés des accélérateurs de particules Van de Graaf et cyclotron, outils indispensables pour le physicien moderne ».*

« *Mais, rajoute-il, la grande tâche réalisée de 1946 à 1952 a été pendant sept ans la formation d'équipes de chercheurs et d'ingénieurs sur lesquelles va pouvoir s'appuyer le Commissariat au moment de prendre un très important essor* » ⁴.

Ainsi, les conditions étaient remplies pour envisager le passage des activités touchant l'énergie atomique au stade industriel. Mais ce tournant du caractère scientifique vers un programme industriel « *n'apparaissait pas pensable à l'époque sans une planification budgétaire rigoureuse, que rendait d'autant plus nécessaire l'instabilité politique chronique* » ⁵.

Par ailleurs, comme cela a été rappelé, « *les applications militaires de l'énergie nucléaire ne faisaient pas partie, à l'époque, des priorités gouvernementales.* »

Ces priorités, en effet, concernaient « *presque exclusivement la reconstruction économique du pays qui dépendait étroitement des approvisionnements étrangers pour ses besoins énergétiques* » ⁵.

C'est donc le facteur exclusivement « *industriel qui est à l'origine du premier plan quinquennal de développement de l'énergie atomique par un jeune sous-secrétaire d'État dans le gouvernement d'Antoine Pinay – mars 1952-janvier 1953 –. Félix Gaillard. Celui-ci est « impressionné par le déficit énergétique de la France qui, malgré ses ressources en charbon doit, dès 1950, importer le tiers de ses besoins énergétiques et devra en 1960 en importer 40% »* » ⁶.

Pour la première fois, la question de l'armement nucléaire est soulevée au CEA en juillet 1951.

⁴ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.95-97.

⁵ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op.cit., p.22-23.

⁶ Maurice Vaisse, « Le choix atomique de la France (1945-1958) », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de M. Vaisse), Bruylant, Bruxelles, 1994, p.45-46.

La question d'un éventuel armement nucléaire fut « *clairement étudiée lorsque les membres de l'équipe de direction du CEA se réunirent début juillet 1951. L'ordre du jour concernait le futur programme technique du CEA. Alors que la deuxième pile atomique – EL 2 - était presque achevée, il fallait en effet s'intéresser à la phase suivante* », relate Dominique Mongin qui a reçu, à ce sujet, le témoignage suivant de Bertrand Goldschmidt :

« Pour la première fois, le problème militaire s'est présenté de la façon suivante. On avait envisagé de faire une pile au béryl, pensant que le béryl pourrait servir de ralentisseur. Et on a parlé pour cette pile d'une puissance de 8 à 10 000 kW. À ce moment-là Perrin a dit non ⁷, c'est beaucoup trop, parce que si nous avons cette puissance nous ferons des quantités de plutonium qui auront une importance militaire, et alors les militaires s'intéresseront au Commissariat. Par conséquent, limitons-nous à 6 000 kW maximum. Et c'est alors que Rocard, qui devait se souvenir qu'il avait bien failli devenir Haut-Commissaire, s'y est opposé. C'est donc la première fois que nous avons parlé au Commissariat de l'éventualité de la bombe, mais encore une fois d'une façon négative. Il ne faut surtout pas faire des quantités de plutonium qui nous mettent en situation d'avoir à affronter le problème » ⁸.

Francis Perrin craignait donc qu'une production importante de plutonium ne suscite l'intérêt des militaires. « *Mais, comme devait le remarquer Pierre Guillaumat, c'était une erreur d'appréciation car, à l'époque, les militaires n'étaient pas favorables à une bombe atomique française* » ⁸.

§ 2 - LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU « PLAN GAILLARD »

I- La déclaration « capitale » du député Pierre Montel sur la « coordination de toutes les activités de recherche scientifique »

Le 14 juin 1950, lors de la discussion relative au développement des crédits de fonctionnement des services civils pour 1950, le secrétariat d'État à la présidence du Conseil, Paul Bacon (MRP), expliqua aux députés qu'il pouvait apparaître surprenant à la première lecture de voir les crédits du CEA passer de 56,8 millions de francs en 1949 à 1,45 milliards de francs pour 1950. Cet écart provenait du fait qu'au cours des années précédentes le budget du CEA était réparti en des chapitres différents » ⁹.

⁷ Souligné par nous.

⁸ Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.127-128.

⁹ *Op. cit.*, p.130.

Il s'agissait « *d'un regroupement budgétaire* », car « *jusqu'à présent on trouvait des crédits pour la recherche scientifique dans presque tous les budgets* » ¹⁰, comme le rappelait, au cours des débats, Pierre Montel, le président de la Commission de la Défense nationale, qui appuyait Paul Bacon.

À cette occasion, Pierre Montel (indépendant) n'hésita pas à parler des implications militaires de l'énergie atomique : « *J'aimerais savoir, étant données les observations maintes fois présentées par la commission de la défense nationale elle-même, si ces regroupements de services ont été effectivement réalisés, c'est-à-dire si au regroupement budgétaire a correspondu un regroupement des services* ». Il estima, concernant les organismes de recherche scientifique au profit de la défense nationale, qu'« *il est normal que ces services soient regroupés à la Présidence du Conseil, puisque d'après la Constitution, le président du Conseil est responsable de l'ensemble de la défense nationale et que les recherches nucléaires doivent aboutir à des réalisations soit de paix, soit de défense nationale* ». Il termina sa déclaration par cette question : « *Je désire également savoir s'il y a maintenant un homme, et un seul, dépendant du Président du Conseil et ayant sous sa responsabilité la coordination de toutes les activités de recherche scientifique* » ¹¹.

Dominique Mongin souligne le fait que « *cette déclaration de Pierre Montel* ¹² *est capitale, car en s'interrogeant sur l'existence d'une coordination des recherches en matière atomique, le député posait la question clé de l'avenir d'un programme atomique militaire, au moment même où le gouvernement s'apprêtait à réorganiser le CEA, réorganisation rendue possible par l'éviction de Frédéric Joliot deux mois plus tôt par Georges Bidault* » ¹³.

Le 8 août 1951, René Pleven, député UDSR des Côtes-du-Nord, remplace Henri Queuille à Matignon. Félix Gaillard ¹⁴ devient secrétaire d'État à la Présidence du Conseil. « *Ses attributions sont importantes et diverses : il représente le président du Conseil auprès des Assemblées, prépare les textes d'application du statut général des fonctionnaires. L'École nationale d'administration, le Centre des hautes études administratives et les instituts d'études politiques*

¹⁰ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 14 juin 1950. Cité par D. Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.130-131.

¹¹ *Ibid.*

¹² Pierre Montel s'était soucié dès 1947 de l'opportunité de doter la France d'un armement nucléaire. Son intervention trois ans plus tard en tant que président de la Commission de la Défense nationale de l'Assemblée nationale n'en avait que plus de poids.

¹³ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.132.

¹⁴ Félix Gaillard avait obtenu sa première responsabilité gouvernementale à l'âge de vingt-sept ans comme Sous-secrétaire d'État aux Affaires économiques, dans le cabinet formé par Robert Schuman en novembre 1947.

dépendent du secrétaire d'État qui a, en outre, sous son autorité le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et le service de documentation extérieure et de contre-espionnage (SDECE) », relève François Le Douarec ¹⁵.

II- Félix Gaillard à l'origine d'un véritable plan quinquennal nucléaire

Formé à l'école de Jean Monnet, le nouveau secrétaire d'État allait imprimer sa marque en exigeant la mise sur pied d'un véritable plan nucléaire à long terme.

Dès sa prise de fonction et avant d'avoir pu désigner le nouvel administrateur général – Pierre Guillaumat -, « *Gaillard se pencha sur le programme du CEA ; il était décidé à doter la France d'un véritable plan à long terme* » ¹⁶.

Félix Gaillard, converti à l'énergie nucléaire, est convaincu que la deuxième période de recherches nucléaires doit être industrielle. L'utilisation des radioéléments artificiels est, en effet, infinie dans l'industrie et, spécialement, le raffinage du pétrole et des métaux, la séparation des gaz, les transports – les moteurs du « *Nautilus* », premier sous-marin atomique, viennent d'être construits par les Américains – le vieillissement et l'oxydation des métaux. Et « *la production de l'électricité, vitale pour un pays qui a peu de charbon et encore moins de pétrole, est à portée des atomistes* » ¹⁷.

III- Le Comité de l'énergie atomique se réunit sous la direction de Félix Gaillard

En septembre 1951, quelques jours après sa prise de fonction, Félix Gaillard réunit à Matignon les membres du Comité de l'énergie atomique ¹⁸, et leur demande d'orienter leurs travaux « *vers les applications pratiques et industrielles* », et non exclusivement vers la recherche, sans quoi le Parlement pourrait repousser le budget du Commissariat. En outre, il fit valoir que le CEA devait définir son action pour les cinq ans à venir. À cet effet, « *il chargeait les responsables du CEA d'élaborer, pour la fin de l'année 1951, les composantes d'un plan à long terme – 5 ans – permettant la production en quantité notable d'une des deux substances*

¹⁵ François Le Douarec, *op. cit.*, p.59.

¹⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.193.

¹⁷ François Le Douarec, *op. cit.*, p.67.

¹⁸ La composition du Comité de l'énergie atomique est mentionnée dans le chapitre 10. Il comprend, notamment, les principaux responsables du CEA et le directeur du CASDN, le général Bergeron.

*nucléaires concentrées, le plutonium ou l'uranium 235 »*¹⁹. Il fallait donc faire un choix entre ces deux filières de matière fissile.

Au cours de cette première réunion initiée par le secrétaire d'État, Francis Perrin observa que le premier plan de l'énergie atomique devait être définitivement achevé en 1952 avec la mise en route à Saclay de la deuxième pile atomique, du Van de Graaf, et du cyclotron. Pour l'avenir, il estimait que sur les deux sortes de piles atomiques possibles – soit les piles primaires à uranium naturel, soit les piles secondaires à combustible enrichi –, c'était sur les piles primaires à uranium naturel que devait porter l'effort du plan quinquennal. Selon lui, *« cette voie-là permettrait au CEA de disposer dans quatre ans de plusieurs kilogrammes de plutonium, et de commencer alors l'étude, voire la construction, d'une pile secondaire. Yves Rocard privilégiait quant à lui la construction d'une pile de grande puissance »*²⁰, donc fortement *« plutonigène »*.

La discussion porta ensuite sur *« l'effort que le CEA devait faire, tant en matière de personnel, de recherche, de traitement du minerai, que des liens qui allaient devoir être tissés avec l'industrie privée. François de Rose »*²¹ souligna combien l'effort était important aux États-Unis en matière d'énergie atomique. Il constatait que la France était loin derrière les États-Unis, l'Union soviétique et la Grande-Bretagne. Le diplomate ajoutait que des nouveaux concurrents n'allaient pas tarder à se manifester, en particulier l'Allemagne fédérale. D'où l'importance pour la France de ne pas être en reste dans cette course. Le général Bergeron donna son appui à François de Rose, en précisant que si la production des bombes atomiques lui paraissait personnellement peu intéressante, la propulsion ne pouvait pas être négligée par la Défense nationale »²².

IV- Félix Gaillard présente l'ébauche d'un plan basé, notamment, sur la construction de deux piles plutonigènes

Le Comité à l'énergie atomique se réunit à nouveau à la mi-octobre pour avancer rapidement dans l'élaboration du plan quinquennal. En se basant sur les conclusions du Comité scientifique - présidé par Maurice de Broglie - Félix Gaillard résuma le futur programme

¹⁹ François Le Douarec, *op. cit.*, p.67.

²⁰ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.137-138.

²¹ François de Rose, membre du Comité de l'énergie atomique, est le représentant du ministère des Affaires étrangères. Il restera à ce poste sous la V^e République : un autre exemple de la *« continuité »* des acteurs dans le domaine nucléaire.

²² Compte rendu du Comité de l'énergie atomique du CEA du 6 septembre 1951. Archives privées. Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.138.

scientifique en ces termes : « 1) nécessité de réaliser une pile atomique ²³ de moyenne puissance, de 30 à 50 000 kW, avant d'aborder une pile plus puissante de 100 à 150 000 kW ; 2) intérêt de refroidir la première pile par le gaz, le problème restant posé pour la deuxième pile » ²⁴.

À Francis Perrin qui se demandait si un tel programme était réaliste au regard de la capacité des services scientifiques, Félix Gaillard rétorqua que dorénavant ceux-ci devraient s'orienter plus vers l'industrie. « Le secrétaire d'État se heurta à une réticence des membres du Comité de l'énergie atomique qui, mis à part Yves Rocard, René Lescop et le général Bergeron, estimaient qu'un tel plan s'identifiait à une opération de « forcing », relève Dominique Mongin. ²⁵

Le général Bergeron avait manifesté durant la réunion sa préférence pour la propulsion atomique, laissant de côté la bombe atomique. En fait, il était parfaitement convaincu de la nécessité pour la France de se doter de l'arme atomique... mais en dehors du CEA ! « Considérant qu'il revenait aux Armées de mener à bien un tel programme, il pouvait par conséquent difficilement promouvoir le lancement d'un programme atomique militaire au sein même des instances dirigeantes du CEA » ²⁵.

Bertrand Goldschmidt, qui participait à ces rencontres, nous apporte le témoignage suivant : « À partir du mois de septembre 1951, des réunions eurent lieu entre les dirigeants scientifiques du Commissariat pour préciser la nature et l'étendue possible de la future production de plutonium et l'importance des crédits nécessaires.

Perrin craignait cependant qu'une production trop importante n'entraînent inévitablement un certain intérêt de la part des militaires et une ingérence de ceux-ci dans la gestion du CEA. Le ministre était beaucoup plus ambitieux, encouragé d'ailleurs par René Lescop, secrétaire général du CEA, partisan d'un éventuel armement atomique français » ²⁶.

« Les deux points de vue s'affrontèrent au début d'octobre 1951 et, au moment où Gaillard nous annonça qu'il allait s'adresser au public à la radio, rapporte B. Goldschmidt, et que jamais il n'oserait annoncer une production annuelle inférieure à cinquante kilos de plutonium, Perrin

²³ Pile (ou réacteur) : système de matière fissile et le cas échéant de ralentisseur de neutrons, convenablement refroidi, conçu pour l'obtention de la réaction en chaîne contrôlée, soit dans un but de recherche (pile ou réacteur de recherche), soit pour la production d'énergie (réacteur de puissance) utilisable sous forme de chaleur (chauffage, dessalement de l'eau), de force motrice (propulsion navale) ou d'électricité (centrale).

²⁴ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.137-138.

²⁵ *Op. cit.*, p.140-141.

²⁶ Ce poste de secrétaire général, mis en place par le gouvernement, sera supprimé au début de 1952 « car le ministre sera convaincu que sa suppression était une condition nécessaire au fonctionnement harmonieux de l'organisme bicéphale ». (B.Goldschmidt, *op. cit.*, p.193-194)

*laissa entendre qu'il ne s'associerait pas à un bluff politique en raison des difficultés que nous aurions à construire rapidement des piles de très grande puissance. Gaillard sut convaincre le haut-commissaire et celui-ci, avec l'aide de Guillaumat, élaborer les grandes lignes techniques du premier plan quinquennal nucléaire français »*²⁷.

Le plan pour lequel Félix Gaillard se battait énergiquement prévoyait donc la construction de deux piles atomiques au graphite et la construction de l'usine d'extraction de plutonium correspondante. « *L'objectif était parfaitement clair : produire du plutonium en quantité substantielle pour pouvoir être utilisé dans des piles atomiques – centrales nucléaires et moteurs nucléaires -. Le plan ne comportait aucune mention d'un éventuel emploi militaire, mais ceci ne signifiait aucunement que l'on s'en désintéresserait »*²⁸, comme le souligne Dominique Mongin²⁹.

De toute façon, il était trop tôt pour lancer un tel programme. Celui-ci ne pourrait démarrer qu'une fois que la France serait en possession de plutonium en quantité notable. Et, pour Félix Gaillard, la priorité résidait dans l'énergie atomique en cette période de relèvement économique de l'Europe.

Maurice Aicardi, qui fut son directeur de Cabinet et qui l'assista activement dans l'élaboration du plan quinquennal de l'énergie atomique, précise que Félix Gaillard « *avait une approche des problèmes qui était beaucoup plus économique que politique. Pour lui la grande faiblesse de notre pays était sa pénurie d'énergie, alors que les Anglais et les Allemands avaient toujours eu du charbon. Il a tout de suite perçu que l'énergie atomique pouvait être la grande chance de la France »*³⁰.

²⁷ Bernard Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.193-194.

²⁸ Une production d'environ 50 kg de plutonium permettrait de fabriquer, pour ne parler que de la matière fissile, entre six à huit bombes atomiques du type Nagasaki. Mais, répétons-le, ce but n'était pas affiché, ni même évoqué, dans le « *Plan* ».

²⁹ Dominique Mongin, op. cit., p.140.

³⁰ Entretien de Maurice Aicardi avec l'amiral Marcel Duval et Dominique Mongin le 26 juin 1987, in *La bombe atomique française*, op. cit., p.142.

V- Les réunions en novembre 1951 du Comité de l'énergie atomique permettent un chiffrage du projet de plan quinquennal

La réunion du Comité de l'énergie atomique du 8 novembre 1951 fut l'occasion pour Félix Gaillard d'introniser Pierre Guillaumat aux fonctions d'Administrateur général. Ce Comité permit de chiffrer les dispositions du plan à long terme de l'énergie atomique.

Au total, « *ce plan s'élevait à 68 milliards de francs, soit 44 milliards de francs pour les équipements et 24 pour le fonctionnement* »^{31 32}.

Lors de la réunion qui suivit - le 16 novembre 1951 -, « *le Comité de l'énergie atomique affina les estimations. Les dépenses d'équipement se montèrent à 48,85 milliards de francs, celles de fonctionnement à 25,15 milliards* »³³, soit au total 74 milliards. Finalement, Félix Gaillard devra le ramener à 37,7 milliards³⁴.

VI- L'opposition aux armes nucléaires s'organise au CEA : garantir l'utilisation du plutonium uniquement pour des applications pacifiques

La résistance va s'organiser parmi certains membres du CEA qui refusaient de travailler au profit de la Défense nationale. Ainsi, « *L'Observateur* » du 14 février 1952 publia un article anonyme d'un homme qui passait – était-il indiqué – pour l'un des principaux spécialistes français de l'énergie atomique. Ce « *spécialiste* » s'inquiétait, pour ne pas dire dénonçait, l'utilisation qui allait être faite du plutonium :

« [...] *Que veut-on réellement faire des dizaines de kilogrammes de plutonium que l'on se propose de produire chaque année ? Sans doute l'état-major scientifique du CEA dont la bonne foi ne saurait absolument pas être mise en cause, est-il en mesure de fournir la justification de leur emploi à la construction de centrales d'énergie fixes ou mobiles. Et c'est bien pour cela qu'il est nécessaire d'avoir actuellement à la tête du Commissariat, dans sa partie scientifique, une équipe dont la*

³¹ La Direction des recherches et exploitations minières (DREM) était la mieux dotée avec 18 milliards de francs, suivie par le poste de fonctionnement du CEA avec 13 milliards de francs. On allouait 10,5 milliards de francs à la deuxième pile atomique, alors que la première n'en recevait que 6,5 milliards.

³² Dominique Mongin, *op. cit.*, p.144-145.

³³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.144-145.

³⁴ Une des conséquences budgétaires comme suite aux décisions prises lors de la conférence de Lisbonne des pays membres de l'OTAN, en février 1952, pour les programmes militaires. L'échéancier était le suivant, en milliards de francs : 1952 = 4,30 ; 1953 = 6,85 ; 1954 = 7,95 ; 1955 = 9 ; 1956 = 8,20 ; 1957 = 1,40.

compétence et l'honnêteté soient garantes de la nécessité de produire des quantités de plutonium importantes pour des applications pacifiques.

La mise en route d'un programme de production de plutonium est un événement d'une importance considérable qui ne doit pas être escamoté [...] Présenté au départ sous le couvert d'applications pacifiques, il ne présente, dans sa forme actuelle, d'autre garantie contre un détournement que la parole d'un ministre. Et ce risque énorme est couru [...] »³⁵.

Ainsi, « le plan quinquennal de l'énergie atomique connaissait déjà des opposants, avertis des incidences que celui-ci avait en matière de défense nationale. La tâche allait par conséquent être d'autant moins aisée pour ceux chargés d'appliquer ce plan que l'opposition venait de l'intérieur même du CEA »³⁶.

VII- Les raisons du choix du plutonium à partir de l'uranium naturel

Bertrand Goldschmidt rappelle que : « Dès la fin de la guerre, il était connu, à la suite de la publication d'un rapport officiel américain, qu'il y avait deux voies pour produire de l'énergie atomique et des explosifs nucléaires : d'une part celle de l'uranium naturel et du plutonium, d'autre part celle de l'uranium enrichi par séparation isotopique.

« Nos manques de connaissances sur cette dernière technologie, nos limitations en uranium, en techniciens et en crédits amenèrent inévitablement le CEA à s'engager d'abord³⁷ sur la seule voie des piles à uranium naturel et la production du plutonium »³⁸.

Quelques données sur « l'extraction du plutonium »

Sur ce procédé d'extraction, Bertrand Goldschmidt précise qu'il « découle, comme celui utilisé au Royaume-Uni, de nos travaux au Canada à la fin de la guerre et est basé sur les cycles d'extraction par solvants organiques qui sont aptes à séparer l'uranium et le plutonium après la dissolution des barres irradiées dans l'acide nitrique [...] l'élément fissile y subit une concentration finale et est ensuite transformé en métal infiniment pur si l'on envisage de l'utiliser pour des fins militaires, ou mis sous forme d'alliages métalliques ou de mélanges d'oxydes s'il doit servir ultérieurement dans une pile »³⁹.

³⁵ Revue l'Observateur, 14 février 1952. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.153-154.

³⁶ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.154.

³⁷ Souligné par nous.

³⁸ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.118.

³⁹ *Ibid.*

En résumé, « *L'état d'avancement des travaux du CEA et de l'industrie déterminait la seule direction à suivre : des réacteurs plutonigènes à uranium naturel et graphite ; la préparation de graphite de haute pureté ayant été mise au point en France, ce qui n'était pas encore le cas pour l'eau lourde* » ⁴⁰.

Logiquement, la voie choisie fut donc celle de l'uranium naturel puisque, faute des connaissances appropriées, mais surtout par suite du manque des quantités d'uranium et de moyens financiers suffisants, « *le CEA ne pouvait pas se lancer dans celle de l'uranium enrichi, accessible seulement par la construction d'une usine de séparation isotopique* » ⁴¹, de façon à extraire l'isotope U 235.

VIII- L'achèvement du processus décisionnel du « *plan Gaillard-Pinay* »

A-Le contenu du projet de Loi du plan quinquennal 1952-1957

Après son adoption au Conseil des ministres tenu le 19 juin 1952, le président du Conseil Antoine Pinay ⁴² et son secrétaire d'État Félix Gaillard transmettent, dès le lendemain, leur projet de *Loi de programme pour la réalisation du plan de développement de l'Énergie atomique (1952-1957)* au Bureau de l'Assemblée nationale.

L'exposé des motifs de ce plan quinquennal a porté, notamment, sur les points suivants que rappelle et commente le journaliste et économiste Philippe Simonnot :

Premier point : « *depuis un siècle, le développement des grandes nations industrielles est fondé, en définitive, sur leurs ressources en énergie* ».

Deuxième point : la nature s'est montrée avare à l'égard de la France en matière énergétique ; ainsi, « *le charbon a fait la prospérité de l'Angleterre et la force de l'Allemagne, mais la France en a toujours manqué* » ; dans « *la course au pétrole* », notre pays « *a pris un grand retard* » ; quant à ses ressources en matière hydraulique, elles sont limitées.

Troisième point : si la France manque de charbon et de pétrole, par contre elle a des idées ⁴³. « *La France a joué à l'origine [de la recherche atomique] sur le plan de la recherche fondamentale*

⁴⁰ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.28.

⁴¹ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.23.

⁴² Antoine Pinay est président du Conseil depuis février 1952. Rappelons que cette année 1952 a été marquée par la conférence de Lisbonne et ses suites dans les relations franco-américaines (en particulier avec la procédure des contrats *off shore* passés aux usines d'armements françaises, comme pour l'avion *Mystère IV*). Les chefs de gouvernement ont changé, mais le secrétaire d'État est resté à son poste !

⁴³ Slogan que l'on retrouvera après le « choc pétrolier » de 1974 suite à la guerre du « Kippour » !

un rôle capital [...] Le rôle précurseur que nous avons joué il y a quinze ans n'appartient plus qu'au passé ».

Quatrième point : si l'atome est utilisé à des fins pacifiques, « *les nations qui en seraient privées paraîtraient aussi désuètes que le sont actuellement les pays les plus retardés du monde en présence des nations modernes* ».

Cinquième et dernier point : « *il dépend de nous aujourd'hui que la France demeure un grand pays moderne dans dix ans* ». D'où l'ouverture d'un crédit de 37,7 milliards de francs pour les années 1952-57, somme « *modeste* », si on la compare aux « *500 milliards que dépensent annuellement les États-Unis, [aux] 100 milliards que dépense la Grande-Bretagne, et aux sommes certainement comparables consacrées par la Russie soviétique à cet objet* » ⁴⁴.

Dans un éditorial intitulé « *Une étape nécessaire* » du journal *Le Monde*, en date du 19 juin 1952, on peut y lire les explications suivantes :

« *Le plan quinquennal marque une étape nouvelle dans l'activité du Commissariat à l'énergie atomique.*

« *La première période 1946-1951 avait été celle de la mise en train, du démarrage et de formation d'équipes de chercheurs. Nous devons maintenant nous acheminer vers des réalisations plus importantes et vers l'utilisation industrielle* ⁴⁵ *de l'énergie atomique. Les buts cependant resteront les mêmes. À différentes reprises les gouvernements successifs ont affirmé leur volonté de ne pas orienter vers des fins militaires les recherches menées au Commissariat. Le désirerions-nous que la fabrication d'engins, et notamment de bombes atomiques, n'aurait en France aucune portée pratique. Nous ne serions en effet pas en mesure de fabriquer notre première bombe avant plusieurs années, sept ou huit au minimum. À cette époque plusieurs pays étrangers* ⁴⁶ *en posséderont un stock important. En outre, nos possibilités de production en série demeureront très limitées. Nous en serions au stade de l'avion prototype* ⁴⁷ *alors que des voisins disposeraient d'armadas aériennes* » ⁴⁸. Par contre « *l'utilisation industrielle de l'énergie atomique est non seulement possible, mais nécessaire. La France, dont les ressources naturelles sont nettement insuffisantes, a*

⁴⁴ Cité par Philippe Simonnot, *Les nucléocrates*. Presses universitaires de Grenoble, 1978, p.205.

⁴⁵ Souligné par nous.

⁴⁶ Ces prévisions à cet horizon, concernant la prolifération des armes nucléaires et des vecteurs – avions et missiles – ne seront pas réalisées. La possession de ces moyens sera toujours l'apanage des deux Grands et, très modestement, celui des Britanniques.

⁴⁷ Notons en effet que c'est huit ans plus tard, en 1960, que sera effectué le premier essai d'une charge nucléaire et que le bombardier *Mirage IV* en sera encore au stade du prototype.

⁴⁸ Journal *Le Monde* en date du 19 juin 1952.

*besoin d'énergie, que l'équipement hydro-électrique, même développé, ne saurait lui fournir. Bien que la quantité disponible ait doublé en dix ans, il suffirait encore d'une période de sécheresse pour rendre inévitable le rationnement de courant. Le seul remède paraît être dans l'emploi industriel de l'énergie nucléaire, que les progrès de la science ont rendu possible »*⁴⁹.

B-Les débats au Parlement sur le « plan de développement de l'Énergie atomique » : une véritable loi de programme

C'est le 3 juillet 1952 que l'Assemblée nationale examina le projet de loi de programme pour la réalisation du *plan de développement de l'énergie atomique (1952-1957)*.

Le rapporteur général de la commission des Finances pour ce projet de loi, le député Charles Baranger (MRP), expliqua d'entrée de jeu que, « *pour la première fois, une véritable loi de programme était présentée aux députés afin d'assurer la continuité de l'effort français en matière d'énergie atomique. Puis il confronta deux chiffres : le montant du plan quinquennal (37,7 milliards de francs) et les crédits alloués au CEA jusqu'en 1952 (environ 20 milliards de francs)* »⁵⁰.

C-Édouard Frédéric-Dupont félicite Félix Gaillard d'avoir choisi la voie du plutonium : « les bases d'une industrie de défense nationale »

Le député Édouard Frédéric-Dupont (RPF) prit la parole pour féliciter Félix Gaillard d'avoir engagé le pays sur la voie du plutonium. Il en tirait déjà les conclusions sur le plan militaire :

« Aujourd'hui, vous voulez fabriquer du plutonium. Ce sont par conséquent les bases d'une industrie de défense nationale que vous allez constituer. Il ne faut pas vous le dissimuler, si vous voulez arriver à un résultat, il faudra que vous restiez en contact avec les laboratoires des pays amis.

*« Ce n'est que dans la collaboration avec les pays amis – je pense, en particulier, aux participants au Pacte de l'Atlantique – que vous trouverez les éléments d'un travail efficace, dont les résultats correspondent aux dépenses que vous nous demandez de consentir »*⁵¹.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.156.

⁵¹ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 1952, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.157.

Après avoir opportunément insisté sur les implications militaires du plutonium, « Frédéric-Dupont rappelait à Félix Gaillard sa préoccupation quant à l'impartialité et à l'esprit civique des hommes qui étaient à la tête des services relatifs à l'énergie atomique »⁵².

À nouveau, comme il l'avait déjà fait en novembre 1951 lors du débat budgétaire pour l'année 1952 sur les crédits de recherche⁵³, « le député mettait en garde le gouvernement contre l'esprit qui, selon lui, régnait parmi le personnel du CEA, hostile à l'aspect de défense nationale de l'énergie atomique, hostilité qui devenait incompatible avec la volonté de produire du plutonium »⁵⁴.

D-Frédéric-Dupont se prononce pour le lancement d'un programme atomique militaire

Pour le député du parti gaulliste, revenant sur l'engagement pris en 1946 devant l'ONU de ne pas fabriquer l'arme nucléaire, il estima qu'on devait considérer maintenant cet engagement comme étant caduc. En effet, pour lui : « Serait-il admissible que la France fut le seul pays qui ne pourrait, en aucun cas, utiliser les travaux des laboratoires atomiques au profit de la Défense nationale, et parce qu'elle aurait fait cette promesse, cependant que tous les laboratoires du monde s'efforcent de pousser les travaux relatifs au plutonium, au moment où nous apprenons, par la presse, que les États-Unis viennent de doubler les crédits concernant les applications du plutonium⁵⁵, alors que l'Angleterre doit, cet été⁵⁶, expérimenter en Australie sa première bombe atomique, quand, enfin, se poursuivent en Russie les travaux que vous savez pour la fabrication de la bombe atomique ? »⁵⁷. Édouard Frédéric-Dupont se prononçait très ouvertement en faveur du lancement par la France d'un programme atomique militaire.

⁵² Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.157.

⁵³ Lors de la séance du 21 novembre 1951, ce député avait exprimé son inquiétude de voir le parti communiste français « noyauter l'appareil du CEA pour mieux le neutraliser en cas de conflit avec l'URSS ».

⁵⁴ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.157.

⁵⁵ En toute rigueur, il s'agissait d'applications utilisant l'uranium enrichi et des recherches dans le thermonucléaire pour la bombe « H ». Il en était de même pour l'URSS.

⁵⁶ En effet les Britanniques réaliseront leur première expérimentation d'une bombe A en Australie en août 1952.

⁵⁷ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 1952, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.158.

E-Édouard Charret dénonce l'influence du parti communiste au CEA

Comme son collègue du RPF, Frédéric-Dupont, le député Édouard Charret intervint à son tour pour dénoncer l'influence du parti communiste sur le personnel du CEA, et plus particulièrement du syndicat affilié à ce parti, la Confédération générale du travail (CGT). Selon lui, « *l'activité des travailleurs au fort de Châtillon est paralysée par les réunions incessantes qu'organise le comité intersyndical qui est lui-même entre les mains de la CGT ; leur rendement est très faible. Il existe au CEA cinq cellules communistes et les militants de ce parti y font régner la terreur* »⁵⁸.

F-La réplique du député communiste Auguste Tourtaud

Le député Auguste Tourtaud, après avoir réfuté ces attaques, dénonce le projet de loi qui ne prévoit aucune clause restrictive en matière d'armes de destruction massive. Il n'acceptait pas que la production de plutonium puisse avoir des implications autre que pacifiques, or « *le plutonium comme l'acier sert à plusieurs fins* », et « *combien terrible serait la responsabilité que porteraient devant l'Histoire des scientifiques français qui participeraient à la fabrication de plutonium dont rien n'assure qu'il ne serait pas consacré à la fabrication de bombes* »⁵⁹.

G-Félix Gaillard défend son projet en mettant l'accent sur les besoins énergétiques de la France

Félix Gaillard se lança dans un remarquable plaidoyer en faveur de l'énergie atomique, en soulignant « *le bouleversement que cette nouvelle source d'énergie allait engendrer pour la France, et ce, après avoir rappelé le rôle des savants dans ce domaine, et en particulier celui de Henri Becquerel, de Pierre et Marie Curie, et de Jean Perrin – le père de Francis* »⁶⁰.

Pour l'orateur, « *Fabriquer de l'or est peu de chose auprès de ce qu'a réussi l'alchimie moderne en fabriquant du plutonium, qui vaut beaucoup plus que l'or et qui deviendra plus vite que l'or la source de la richesse et de la puissance des pays qui en posséderont et qui sauront l'utiliser* »⁶¹.

Félix Gaillard met également l'accent sur l'alternative et le défi qui se posaient à la France : « *Si l'on a mesuré l'infériorité qui a résulté et qui résulte encore pour nous de notre*

⁵⁸ Journal *Le Monde* en date du 5 juillet 1952.

⁵⁹ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 1952, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.159-160.

⁶⁰ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.160-161.

⁶¹ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 1952, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.159-160.

indifférence aux recherches de pétrole pendant le premier quart de ce siècle, on peut aisément concevoir les conséquences tragiques sur l'avenir national de notre absence d'un domaine dont les applications sont à ce point nombreuses et capitales ». Il salua au passage « la décision visionnaire prise par le « Gouvernement de la Libération » avec la création du CEA « malgré l'ame-nuisement de notre potentiel économique d'alors et la difficulté de réunir les spécialistes que la guerre avait dispersés » ⁶².

Après avoir fait un bilan des activités réalisées et en cours au CEA, - en particulier le premier grand appareil accélérateur du centre de Saclay ⁶³, de conception et de fabrication exclusivement françaises -, « le secrétaire d'État insista sur l'ultime liaison que ce plan allait permettre d'établir entre la recherche scientifique et les techniques industrielles. Ce plan allait en effet pro-voquer une évolution des méthodes scientifiques françaises et la création d'un certain nombre de techniques industrielles d'avenir, dont la France était presque totalement dépourvue » ⁶⁴.

H-Félix Gaillard aborde ensuite les aspects relatifs à la Défense nationale

Félix Gaillard aborda enfin l'aspect relatif à la défense nationale. Il expliqua qu'il fallait bien distinguer en matière d'énergie atomique les recherches de physique nucléaire ne pré-sentant pas de secret – et, *a fortiori*, de secrets intéressant la défense nationale -, recherches qui font l'objet de publications dans les revues scientifiques, et les recherches susceptibles d'intéresser le secret de la Défense nationale. Ceci concernait la fabrication du plutonium qui « fera l'objet d'une section spéciale ⁶⁵ du commissariat, laquelle sera soumise, dans la protec-tion de ses travaux, dans le recrutement de ceux qui sont appelés à y travailler, à toutes les pré-cautions de sécurité qui sont de règle, non seulement dans les établissements de la défense natio-nale française, mais aussi dans tous les pays participant au Pacte de l'Atlantique » ⁶⁶.

Ainsi, par la voix de Félix Gaillard, le gouvernement reconnaissait ainsi officiellement pour la première fois qu'à court terme la fabrication du plutonium allait entraîner une implica-tion de la Défense nationale.

⁶² Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 1952, *Journal Officiel*. Cité par Do-minique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.162-163.

⁶³ La puissance et la précision de cet appareil le plaçaient au premier rang des appareils de ce type construits jusqu'ici dans le monde entier.

⁶⁴ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.164.

⁶⁵ Souligné par nous.

⁶⁶ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 3 juillet 1952, *Journal Officiel*. Cité par Do-minique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.164-165.

I-L'amendement communiste est rejeté, notamment, par Jules Moch

Avant le vote du projet de loi, le député communiste Auguste Tourtaud déposa un amendement ainsi rédigé : « *Les matériaux dont la prospection ou la production est prévue dans le pays défini ci-après ne pourront en aucun cas servir à la fabrication d'armes de destruction massive, soit en France, soit à l'étranger* »⁶⁷.

Jules Moch⁶⁸, en tant que député, intervint alors et annonça que « *les socialistes voteront contre cet amendement, qui est inutile parce que les crédits ne permettent ni l'étude ni la production d'armes de destruction massive, et qui est aussi trop habile car ses auteurs ne manqueront pas d'insinuer que ceux qui ont voté contre se sont prononcés pour la fabrication de ces armes. Or, si nous sommes partisans de leur interdiction, nous ne saurions admettre pour autant qu'une telle mesure fût unilatérale, c'est-à-dire dépourvue de garanties sérieuses et principalement de contrôle* »⁶⁹.

Ainsi, même pour ce farouche adversaire de la bombe atomique, la France ne saurait s'interdire de manière unilatérale une telle perspective.

J-Pour Félix Gaillard : la « déclaration Parodi n'a pas de valeur contractuelle »

Le secrétaire d'État intervient alors et estime qu'à un moment où, « *de part et d'autre du rideau de fer, tant de pays fabriquent des armes de destruction massive il serait singulier que la France fût seule à s'interdire le recours éventuel à ce moyen d'assurer sa défense* »⁷⁰. Il insiste sur « *la modestie relative des crédits demandés, preuve que la construction de la bombe n'était pas envisagée* »⁷¹.

Il rajoute : « *La déclaration unilatérale de programme pacifique faite aux Nations unies, six ans auparavant, était toujours valable* », en précisant que « *cette prise de position n'avait pas de valeur contractuelle* »⁷².

⁶⁷ Journal *Le Monde* en date du 5 juillet 1952.

⁶⁸ Jules Moch, délégué français à la Commission du désarmement de l'ONU – mise sur pied à New York en mars 1952 -, s'il était un farouche opposant à l'armement atomique, estimait néanmoins que dans le contexte de l'époque il était irréaliste de raisonner de manière unilatérale en la matière. Par conséquent, pas de désarmement unilatéral, mais nécessité d'un contrôle rigoureux.

⁶⁹ Journal *Le Monde* en date du 5 juillet 1952.

⁷⁰ Rappelons que l'année 1952 est celle de la conférence de Lisbonne et des difficiles négociations franco-américaines qui s'ensuivirent dans un climat de crise entre les deux États : La France, engagée en Indochine, ne pouvait pas respecter tous ses engagements concernant le front européen, dans le cadre de l'OTAN.

⁷¹ Journal *Le Monde* en date du 5 juillet 1952.

⁷² Souligné par nous.

Comme le souligne Dominique Mongin, « *cette déclaration était capitale car elle démontrait, d'une manière officielle, que la France ne s'interdisait pas de fabriquer des armes atomiques, et donc de lancer un programme atomique militaire* »⁷³. L'amendement communiste fut rejeté par 518 voix contre 100 et le plan quinquennal de l'énergie atomique fut adopté par l'Assemblée nationale.

Après son passage au Conseil de la République le 10 juillet 1952, - où Félix Gaillard affirma à nouveau que la France ne devait pas se sentir liée par la déclaration d'Alexandre Parodi à l'ONU le 25 juin 1946 -, le projet de loi est adopté par la grande majorité des parlementaires, et le plan entre en application dès le 24 juillet. Pour Gaston Palewski, « *L'intelligence, la précision d'esprit, le sens du présent et de l'avenir de Félix Gaillard avaient été à la base du premier plan atomique français* »⁷⁴.

Pour Bertrand Goldschmidt « *un tournant venait d'être pris dans la vie du CEA ; jusqu'en 1952, son orientation avait eu un caractère essentiellement scientifique, et le rôle de ses savants avait été prédominant. À partir de 1952, le programme passait à l'échelle industrielle* »⁷⁵.

Pour Jules Guéron, un autre pionnier atomiste, « *L'engagement implicite d'un programme atomique militaire réside dans la décision (1952-57) de construire la pile G3, à l'identique de la G2, et avec tout juste le décalage de temps permettant une bonne gestion du chantier. Aucune nécessité de production électrique ou de maîtrise technique n'imposait ce doublement de la capacité plutonigène [...]* »⁷⁶.

L'historienne Aline Coutrot, relève que « *pour les promoteurs du plan, l'administrateur du CEA et Félix Gaillard, les objectifs militaires étaient prééminents. Le CEA a la volonté, il a les compétences, il a les fonds* »⁷⁷.

⁷³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.167.

⁷⁴ Gaston Palewski, *Mémoires d'action (1924-1974)*, Plon, Paris, 1988, p.280.

⁷⁵ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.195.

⁷⁶ Lettre adressée à Aline Coutrot par Jules Guéron. Citée par Aline Coutrot, « La politique atomique sous le gouvernement Mendès-France » in *Pierre Mendès France et le mendésisme – l'expérience gouvernementale (1954-1955), et sa postérité* (sous la direction de François Bédarida et Jean-Pierre Roux), Fayard, Paris, 1985, p.309.

⁷⁷ Aline Coutrot, « La politique atomique sous le gouvernement Mendès-France » op. cit., p.309-310.

IX- Les débuts de la mise en œuvre du « *Plan Gaillard* »

Pour la réalisation, puis l'exploitation du centre de Marcoule ⁷⁸, Pierre Guillaumat recrute un directeur industriel très efficace en la personne de Pierre Taranger, qui sera assisté par le professeur Jacques Yvon. Bertrand Goldschmidt insiste sur le fait que : « *La condition essentielle* ⁷⁹ *de la réalisation de ce programme était la réussite du complexe industriel de Marcoule, tâche principale du CEA pendant des années. La pile G1 de quarante mille kilowatts thermiques [divergera] au début de 1956, la pile G2 de deux cent mille kilowatts thermiques en 1958, suivie, environ un an après, par son analogue, la pile G3, dont la construction [sera] décidée en 1955 pour porter la production du plutonium à un niveau suffisant à la fois pour les utilisations civiles* ⁸⁰ *et surtout militaires* » ⁸¹.

« *C'est la première esquisse d'une filière électronucléaire française* » rappelle Jean-Pierre Daviet ⁸².

X- Les études pour la production d'uranium « *enrichi* »

Sur le plan industriel comme sur le plan civil, certains arguments ne poussaient guère vers l'étude dans ce domaine, que l'on ne jugeait pas prioritaire.

Toutefois, Bertrand Goldschmidt rapporte que « *Les conditions de production du plutonium ayant été définies au début du plan quinquennal, le CEA aborda dès 1952 l'étude de la séparation isotopique de l'uranium dont les premiers travaux furent confiés au Service des Poudres* » ⁸³.

⁷⁸ Le site de Marcoule – dans le Gard -, sur la rive droite du Rhône, présente, notamment, des caractéristiques propices à l'installation de grands réacteurs, dont la possibilité de refroidissement des turbines.

⁷⁹ Souligné par nous.

⁸⁰ Il rappelle que « *L'Electricité de France est associée à cette entreprise pour la production annexe de quelques milliers de kilowatts d'électricité pour G1, et d'une trentaine de milliers pour G2 et pour G3. Dès 1958, G1 produit les premiers kilowatts électriques nucléaires français* ».

⁸¹ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique...*, *op.cit.*, p.117.

⁸² Jean-Pierre Daviet, « Pierre Guillaumat et l'enrichissement de l'uranium », *op. cit.*, p.132.

⁸³ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, *op. cit.*, p.118-119.

A-Choix de la « diffusion gazeuse » pour la séparation des isotopes de l'uranium

L'enrichissement par « diffusion gazeuse »⁸⁴ a été historiquement la principale technique industrielle mise en œuvre pour augmenter la teneur en isotope 235, bien que deux autres techniques méritent d'être signalées : la séparation électromagnétique, utilisée en grand par les Américains de 1943 à 1949, à l'époque où la diffusion gazeuse ne permettait pas encore le très haut enrichissement, et la centrifugation, qui a pris une certaine place dans différents pays à partir des années 1960 ». « On ne savait pratiquement rien en France sur le sujet en 1952, sinon que la diffusion gazeuse avait un bon fonctionnement aux États-Unis depuis 1949, que les Britanniques avaient décidé de construire leur propre usine de diffusion gazeuse à Capenhurst, après la décision prise par Attlee de doter son pays d'une force nucléaire, que les Soviétiques enfin semblaient disposer de cette technologie grâce à la valeur de leur organisation de renseignements », rappelle Jean-Pierre Daviet⁸⁵.

B-Le CEA fait appel au Laboratoire central des Poudres, avec l'accord du SGPDN

Sur la suggestion d'Henri Piatier, « ingénieur des Poudres très au fait des questions nucléaires, - il était directeur du cabinet du haut-commissaire Francis Perrin -, et avec l'assentiment des dirigeants du CEA, le directeur des Poudres lança en 1953 l'étude de séparation des isotopes de l'uranium par diffusion gazeuse en vue de la production d'uranium enrichi en isotope 235. Il avait auparavant obtenu l'accord du Secrétaire général permanent de la Défense nationale (SGPDN)⁸⁶ sur le financement de ces études par les bénéfices réalisés sur le budget annexe des Poudres », rapporte Lucien Toche^{87 88}.

L'étude fut donc confiée au Laboratoire central des Poudres, sous la direction de l'ingénieur général Fauveau qui forma une équipe qui sera détachée au CEA en 1956.

⁸⁴ « Le procédé de séparation des isotopes de l'uranium retenu était celui qui consiste à faire passer un composé gazeux de l'uranium – l'hexafluorure – à travers une paroi poreuse appelée barrière. La vitesse de diffusion est inversement proportionnelle à la racine carrée de la masse moléculaire. Il y a donc enrichissement en uranium 235, mais celui-ci est très faible et l'opération doit être effectuée un grand nombre de fois. » (Lucien Toche, « La politique de recherche de la Direction des Poudres au cours de la période 1950-1958 », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.187).

⁸⁵ Jean-Pierre Daviet, op. cit., p.131-132.

⁸⁶ À l'époque Jean Mons, qui sera remplacé par le général Crépin en 1955.

⁸⁷ Lucien Toche est un ancien élève de l'École polytechnique et de l'École nationale supérieure des Poudres.

⁸⁸ Lucien Toche, « La politique de recherche de la Direction des Poudres au cours de la période 1950-1958 », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.187.

SECTION II : LA PRISE EN COMPTE DU DOMAINE MILITAIRE DANS LA POLITIQUE NUCLÉAIRE

§ 1 - LES ACTEURS NATIONAUX AFFICHENT LEUR POSITION

I- La prise de position du milieu militaire

A-Le général Bergeron, président du CASDN, présente les problématiques portant sur un programme nucléaire militaire

C'est à la demande du ministre de la Défense nationale, René Pleven ⁸⁹, formulée en septembre 1952, que le général Bergeron va lui remettre, en juin 1953, une première étude sur « *les possibilités de mettre sur pied un programme d'études* » ⁹⁰ concernant les questions atomiques militaires » ⁹¹.

Après avoir consulté les différents directeurs techniques des Armées – DEFA, DTIA, DCCAN, Poudres -, et prenant en compte les objectifs du plan quinquennal voté par le Parlement à l'été 1952 – en particulier les prévisions de production de plutonium -, le patron du CASDN indiquait qu' « *on se trouve maintenant pour la première fois devant la possibilité de réaliser une bombe atomique, en 1957, au mieux, si l'on a pu d'ici là mettre au point un système de détonateur* » de la bombe ⁹².

Concernant le « *système de détonateur* » - un des éléments fondamentaux du « *kit nucléaire* » -, le général Bergeron proposait « *d'engager effectivement les premières recherches nécessaires à [sa] réalisation, problème qui paraît enfin à la portée de nos moyens et qu'il faut aborder dès maintenant si nous voulons disposer du détonateur quand le CEA pourra mettre à notre disposition la matière fissile nécessaire* » ⁹³. À ce sujet, il ne manquait pas de souligner, dans son rapport, les travaux menés au sein des Armées, en particulier par la DEFA. Dans cette proposition, il ressortait clairement son intention de centraliser les travaux concernant les

⁸⁹ René Pleven restera ministre de la Défense nationale pendant deux ans (de mars 1952 à juin 1954). Il a été sensibilisé sur la question du nucléaire militaire par le colonel Gallois qui était membre de son cabinet.

⁹⁰ Il était uniquement question d'études de faisabilité.

⁹¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.210-211.

⁹² Note du président du CASDN sur les études atomiques de défense nationale jointe à la note du 19 mai 1953. Archives privées. Citée par Dominique Mongin, op. cit., p.216.

⁹³ Cité par Dominique Mongin, op. cit., p.211-212.

applications militaires de l'énergie atomique et constituer un organisme interarmées chargé de mener à bien ce programme.

Par ailleurs, s'agissant des ressources financières, le président du CASDN soulignait qu'il *« était opportun de ne faire figurer les études atomiques dans le budget militaire qu'à partir de 1955, « si, toutefois on n'estime pas que des questions de secret imposent d'intégrer ces dépenses dans d'autres dépenses, pour les camoufler le plus longtemps possible »*^{94 95}.

B-Le général Bergeron demande que la DEFA assure la « maîtrise d'œuvre » du programme nucléaire militaire

La problématique de la maîtrise d'œuvre d'un programme nucléaire militaire a été reprise par le président du CASDN dans une autre note adressée à René Pleven en janvier 1954.

S'il reconnaissait que, sur le plan technique, la production de la matière fissile ne pouvait être que le fait du CEA, la réalisation d'une masse critique qui provoque l'explosion était un problème mixte d'atomistique et de balistique. Ce problème ne pouvait être résolu que par le travail en collaboration très étroite d'une équipe du CEA et de celle des Armées.

Aussi, sur le plan technique, pour le président du CASDN, *« on pouvait donc indifféremment confier la responsabilité de la mission au CEA ou aux forces armées avec, nécessairement, une équipe mixte. Mais, sur le plan politique, il semblait bien que l'équipe de la bombe atomique devrait relever des Armées pour diverses raisons : de morale, de sécurité et de secret. Le général Bergeron estimait qu'il n'était pas sûr qu'il soit facile devant l'opinion publique et surtout devant le personnel du CEA de changer brusquement les objectifs pacifiques proclamés jusque-là. Il considérait par ailleurs que du point de vue de la sécurité des études et du secret, l'équipe atomique serait dans de meilleures conditions au sein des forces armées qu'au CEA, où existait « une majorité communiste difficile à éliminer et qui sera longtemps encore en majorité »*⁹⁶.

Dans ces conditions, *« il lui semblait que l'équipe de réalisation d'un dispositif de bombe devait relever de la DEFA qui avait déjà une équipe, avec la participation de quelques scientifiques du CEA et en liaison étroite avec celui-ci pour certaines données nécessaires. Concernant l'expérimentation, celle-ci pourrait éventuellement s'effectuer dans la région de Colomb-Béchar. Il était ainsi déjà envisagé de préparer une expérimentation nucléaire au Sahara »*⁹⁷.

⁹⁴ C'est en effet ce qui sera fait en 1955 (Chapitre II du Titre Second).

⁹⁵ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.211-212.

⁹⁶ *Op. cit.*, p.239-240.

⁹⁷ *Op. cit.*, p.240.

C-Le général Bergeron demande « l'adoption d'une politique militaire active », et que les études disposent de crédits « sous une forme discrète »

Dans sa conclusion, le général Bergeron demandait que soit : « 1) *décidée l'adoption d'une politique atomique militaire active, désormais possible dans les domaines jusqu'ici réservés : bombe, sous-marin, guerre radiologique ; 2) que la répartition des responsabilités soit : bombe atomique à la DEFA, moteur de sous-marin à la DCCAN avec stade préliminaire de moteur thermique au CEA, guerre radiologique aux Poudres, en liaison pour l'expérimentation avec le Commandant des armes spéciales ; 3) que des crédits soient affectés sans délai à ces études sous une forme discrète* »^{98 99}.

Enfin, dans ce mémoire, le président du CASDN demandait la mise sur pied d'un « *Comité militaire spécial* », chargé d'étudier de façon plus précise l'organisation à créer, les programmes et les moyens », en précisant que ce Comité spécial « *mettrait sur pied des « groupes de travail militaires », spécialisés sur les grandes questions* », et des « *groupes consultatifs* » mixtes scientifiques et techniques composés de militaires et de scientifiques spécialisés du CEA et de l'Université »¹⁰⁰.

Le général Bergeron devait réitérer son point de vue en mars 1954 dans une note « *insistant particulièrement sur les deux points suivants : 1) Il était indispensable que des études atomiques militaires se fassent en liaison étroite entre le CEA et les forces armées, « sous peine d'aboutir avec des retards et des dépenses inadmissibles* ». 2) Il semblait difficile et dangereux de mener à l'intérieur du CEA des études secrètes « *en raison d'une politisation initiale très regrettable et à laquelle il est difficile de remédier* »¹⁰¹.

D-Le général Ély, chef d'État-major général des Forces armées, s'exprime sur le « potentiel nucléaire »

De son côté, à la même époque - en mars 1954 - alors que la bataille de Diên Biên Phu vient de débiter, le chef d'état-major général des forces armées, le général Paul Ély, adresse une note à René Pleven dans laquelle il écrit que : « *Le potentiel atomique a acquis dès maintenant une telle importance, comme facteur de puissance militaire des nations, qu'il prend véritablement*

⁹⁸ « Pour le général Bergeron, « l'étude devrait être gardée strictement secrète ; les crédits étant prélevés sur les crédits votés par le Parlement sous d'autres rubriques ».

⁹⁹ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.241.

¹⁰⁰ *Op.cit.*, p.242.

¹⁰¹ Note du général Bergeron à René Pleven, 29 mars 1954 ; archives privées. Citée par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.242.

*figure de critère en la matière : seules, les nations capables de produire et de mettre en œuvre les armes atomiques pourront, dans un proche avenir, prétendre au titre de grande puissance »*¹⁰².

Le plus haut responsable militaire précisait que le Comité des chefs d'État-major, inquiet de retard français en la matière, reconnaissait comme « *incontestable la nécessité d'adopter une politique atomique militaire* ».

II- Le lobbying des colonels Ailleret et Gallois

A-Le colonel Ailleret fait une contre-proposition à celle du général Bergeron

En avril 1954, dès qu'il eut connaissance d'une démarche – portant sur la problématique du nucléaire militaire – qui devait être effectuée par le ministre de la Défense auprès des secrétaires d'État aux forces armées, le colonel Ailleret pris l'initiative d'établir un plan ¹⁰³ susceptible de développer « *une première évaluation des besoins relatifs à l'exécution du programme minimum qui devrait être réalisé en cinq ans pour permettre à la France d'être classée parmi les puissances atomiques* » ¹⁰⁴.

Ce plan remis en juin 1954 au général Guillaume, qui venait de remplacer le général Ély au poste de chef d'état-major général des Forces armées, proposait la création d'une division militaire au sein du CEA, qui aurait relevé sur le plan technique du Commissariat, mais qui aurait été sous la tutelle du ministre de la Défense pour ses programmes et ses crédits. Comme le souligne Dominique Mongin, « *beaucoup plus souple que le général Bergeron – qui voulait se passer le plus possible du CEA -, le colonel Ailleret reconnaissait donc que le Commissariat était indispensable à toute application militaire de l'énergie atomique* » ¹⁰⁵.

B-Ailleret et Gallois interviennent séparément auprès de Mendès France

L'historien Christian Malis relate que Pierre Gallois « *voit le président du Conseil une à deux fois par semaine, à sa demande et dans son domicile privé, d'abord pour parler des affaires*

¹⁰² Cité par Dominique Mongin, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.611.

¹⁰³ Ce plan s'appelait « *K 103* ». Il fut remis par le colonel Ailleret au secrétaire d'État à la Guerre, Pierre de Chevigné, le 7 mai 1954, jour de la chute de Diên Biên Phu. Ce plan comportait un devis établi en 1952 par le capitaine Moreau - un adjoint au colonel Ailleret, appartenant au CAS – à partir des données chiffrées du « *rapport Smyth* » rendu public fin août 1945 par le *War Department*. Ce rapport avait pour but de justifier les dépenses engagées dans le cadre du projet Manhattan. Le plan « *K 103* » faisait une évaluation d'un montant de 80 milliards de francs, soit 2% - seulement - du budget des Armées à l'époque.

¹⁰⁴ Charles Ailleret (général), *L'aventure atomique française*, Grasset, Paris, 1968, p.142.

¹⁰⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.248.

d'Indochine. En juillet 1954 Pierre Gallois revient d'un séjour de dix jours au Pentagone, et Mendès France, qui prépare Genève ¹⁰⁶, *est désireux de connaître les positions américaines sur le nucléaire. Pierre Gallois aurait remis de nombreuses notes blanches sur le sujet* » ¹⁰⁷.

L'intéressé témoigne qu'en effet : « *durant tout l'été [1954] Pierre Mendès France me reçut à plusieurs reprises rue du Conseiller-Colignon où il habitait, et nous eûmes de longues conversations relatives à la révolution des affaires militaires. J'eus le sentiment d'avoir réussi à atténuer, voire dissiper les préventions suscitées contre les armes de destruction massive, préventions dont je craignais qu'il ne pût les abandonner facilement* » ¹⁰⁸. Toutefois, il « *reconnâit qu'après avoir eu pendant quelques mois un accès très large auprès du président du Conseil, il avait ressenti une forme de fermeture dans les dernières semaines de 1954* », rapporte Christian Malis ^{109 110}.

De son côté, le colonel Charles Ailleret ne reste pas inactif. Il raconte dans ses *Mémoires* que « *le président Mendès France avait pour chef de son état-major particulier le colonel Binoche qui était pour moi un ami. Je lui avais fait tenir l'essentiel de notre documentation qui concluait à la possibilité et à l'intérêt d'un programme nucléaire militaire national. Binoche fit lire le dossier au président qui fut convaincu de la nécessité d'étudier de très près la question et, semble-t-il, dans un sens favorable* » ¹¹¹.

III- La prise de position du milieu politique

A-Le premier débat à l'Assemblée nationale sur l'arme atomique et son vecteur

Au cours du débat sur le budget militaire en mars 1954, plusieurs rapporteurs des commissions des Finances et de la Défense nationale posèrent à l'Assemblée le problème de l'armement nucléaire. Le ministre de la Défense, René Pleven, annonça un examen gouvernemental du problème avant un an et révéla pour la première fois publiquement l'existence d'une collaboration entre le CEA et l'Armée. Cette position s'inscrivait dans le cadre des contacts qu'il avait initiés auprès du président du CASDN.

¹⁰⁶ Il s'agit de la conférence portant sur la fin de la guerre d'Indochine qui s'est tenue à Genève en juillet 1954.

¹⁰⁷ Christian Malis, Pierre Marie Gallois, *op. cit.*, p.347-348.

¹⁰⁸ Pierre Marie Gallois, *Le sablier du siècle. Mémoires*, Editions l'Age d'Homme, Lausanne, 1999, p.354.

¹⁰⁹ Entretien qu'il a eu avec Pierre Gallois en août 2004.

¹¹⁰ Christian Malis, Pierre Marie Gallois, *op. cit.*, p.347-348.

¹¹¹ Charles Ailleret, *L'aventure atomique française, op. cit.*, p.142.

Le général Koenig, à l'époque président de la Commission de la Défense nationale, est monté à la tribune pour souligner combien étaient insuffisants les crédits proposés pour le budget de la Défense nationale.

« Il s'en prit, en particulier, aux crédits destinés à la recherche scientifique qui étaient très faibles. Il notait d'ailleurs que les crédits du même chapitre consentis au CEA étaient également faibles » ^{112 113}.

Le député Jean-Paul Palewski ¹¹⁴ s'exprima pour dénoncer les carences du potentiel militaire français. *« Il souligna combien la préparation au combat nécessitait une adéquation entre la conception des armements modernes et le rythme des innovations technologiques. Il était primordial de ne pas se faire distancer dans cette course »* ¹¹⁵.

Le député Max Lejeune (SFIO), rapporteur *« pour avis »* de la commission de la Défense nationale, abonda dans le même sens. Pour lui, *« la France, productrice d'uranium, pourvue de savants de haute qualité, va-t-elle continuer à être à la remorque de peuples plus puissants ou plus dynamiques ? Des études ont pourtant été faites, des plans établis ; il suffirait de quelques années pour posséder, comme certains autres pays, le projectile atomique »* ¹¹⁶.

Ainsi, un député socialiste prônait ouvertement l'accès de la France au rang des puissances atomiques. Prudent, il ajouta néanmoins : *« Certes, nous sommes tous partisans du désarmement atomique, mais en attendant un désarmement effectif, est-il sage d'accumuler un matériel et d'édifier un système en partie périmé ? »* ^{117 118}.

Concernant le coût de l'arme atomique, Max Lejeune expliqua que *« si l'on faisait un rapport coût/efficacité, elle n'était pas une arme plus chère que les autres. Il compara ainsi le prix d'un bombardier B-36 ¹¹⁹ – 1 500 millions de francs – au coût d'un programme atomique militaire :*

¹¹² Dans le budget 1954 on ne trouvait en effet aux divers chapitres que 98 millions de francs réservés aux études sur la protection atomique, sur un budget de 1.111 milliards de francs consacrés à la Défense.

¹¹³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.279.

¹¹⁴ Le frère de Gaston Palewski.

¹¹⁵ Dominique Mongin, op. cit., p.281.

¹¹⁶ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.884.

¹¹⁷ Cette position était, à cette époque, celle du parti socialiste – tout particulièrement de Jules Moch, le représentant français à l'ONU sur le désarmement.

¹¹⁸ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.884.

¹¹⁹ Le bombardier stratégique américain B-36 a remplacé le B-29, la « *Super-fortress* » volante de la Seconde Guerre mondiale.

80 milliards de francs ¹²⁰. Et le député d'ajouter que si les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne « ont étudié cette question », la France est restée jusqu'ici « hors de course » ¹²¹.

B-Le député Pierre André – en se référant aux théories du colonel Gallois – pose la problématique de la possession de l'arme nucléaire

Lors de cette séance du 16 mars 1954, le député Pierre André – membre du parti du Centre national des indépendants et paysans (CNIP) – interpelle René Pleven en ces termes :

« Que vaut aujourd'hui une Armée qui ne possède pas d'armes atomiques ? Poser la question, c'est y répondre. Sans arme atomique, un pays ne compte pas parce que sa défense nationale est désarmée » ¹²².

Se référant, sans le citer, à un article écrit dans une « grande revue française » par un officier français affecté au SHAPE – le colonel Gallois dans la *Revue de défense nationale* --, Pierre André rappela que « *projetée par avion ou canon, l'arme atomique est une arme de feu instantané puissant sur des surfaces considérables atteignant plusieurs kilomètres carrés ; elle permet d'atteindre facilement et efficacement toute concentration de personnel en situation offensive. C'est une arme de réaction puissante et immédiate du défenseur. Elle ne supprime pas totalement les armes classiques, mais elle permet de résoudre les problèmes de destruction en gros* » ¹²³.

Pour lui, « *bâtir des divisions coûteuses uniquement autour d'un matériel classique français ou d'un matériel américain périmé reçu au titre du PAM est un non-sens et cela coûte fort cher. Stocker dans des dépôts importants et concentrés des quantités énormes, c'est renouveler les erreurs qui nous valurent juin 1940* ¹²⁴, c'est placer ces matériels à portée de main d'une cinquième colonne organisée » ¹²⁵.

Plus loin, il déclare que « *Faute d'une impulsion vigoureuse, la défense nationale française a un retard considérable sur son temps. Or, l'aviation à réaction et les découvertes atomiques apportent des changements considérables dans la stratégie, dans la technique et dans l'organisation des armées. Il en est de même des progrès réalisés par les engins téléguidés* ». Il rajoute : « *C'est l'avis de*

¹²⁰ Max Lejeune se réfère, sans le préciser, au chiffrage estimé dans le plan « K 103 ».

¹²¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.282.

¹²² Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.906.

¹²³ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.907.

¹²⁴ Souligné par nous

¹²⁵ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.907.

l'amiral Carney, chef des opérations navales américaines, et celui qu'exprime le gouvernement britannique dans le Livre blanc qu'il vient de publier ».

Il affirme que, concernant le pacte Atlantique, « *nous ne devons pas nous en remettre paresseusement aux autres le soin de notre défense* », sachant que « *notre amitié et notre alliance seront recherchées et appréciées dans la mesure où nous serons forts* ».

Le député affirme également que « *la paix résulte ou bien de l'équilibre des forces en présence, ou bien du désarmement général* ». Or, « *dans l'état actuel du monde la seconde hypothèse est malheureusement improbable* », et estime que « *sans armes nucléaires, la France est une proie tentante livrée pratiquement sans défense aux attaques aéro-atomiques, ou bien alors, elle est une alliée de seconde zone* ».

Il termine son exposé en s'adressant à René Pleven avec cette déclaration : « *Pour retrouver notre rang dans le monde, pour préserver la paix, dotez, monsieur le ministre de la Défense nationale, notre pays des armes modernes qui lui sont indispensables [...] et aménagez, je vous en prie, les crédits de la Défense nationale de telle sorte que certaines vieilleries inutiles soient éliminées au profit des armes modernes, de l'aviation et de l'arme atomique* »^{126 127}.

Dominique Mongin relève le fait que « *c'est la première fois qu'un représentant de la nation réclamait aussi ouvertement et aussi clairement, arguments à l'appui, l'arme atomique pour la France. Le large éventail politique des applaudissements est là pour témoigner non seulement de l'intérêt suscité par la prestation de Pierre André, mais surtout de l'approbation tacite de certains députés pour un programme atomique militaire* »¹²⁸.

C-René Pleven mentionne que des « recherches militaires » ont commencé, et fixe un rendez-vous pour le budget 1955

En réponse aux interventions des députés, le responsable du gouvernement en charge de la Défense nationale apporte les informations suivantes :

« *En premier lieu, nos recherches militaires – je répète : militaires – sur le plan atomique ne peuvent pas encore être dotées de moyens aussi importants qu'il serait souhaitable. J'estime que dans les quelques mois qui viennent, et en tout état de cause avant la préparation du budget de*

¹²⁶ Le compte rendu des débats publié au Journal Officiel mentionne que cette supplique adressée au gouvernement a fait l'objet d' (*Applaudissements à l'extrême droite et sur plusieurs bancs au centre et à gauche*) ».

¹²⁷ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.907.

¹²⁸ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.286.

1955, le gouvernement devra examiner au fond l'ensemble que pose la fabrication d'armes nucléaires par un pays de l'importance de la France ».

Il rajoute et précise : « Je ne voudrais pas, cependant, laisser l'Assemblée sous l'impression que nous ne nous intéressions pas suffisamment à ces recherches ou à l'orientation des travaux du commissariat à l'énergie atomique. On ne peut se lancer vraiment dans les recherches militaires nucléaires que si certaines conditions préliminaires de formation de personnel, de fabrication de matières premières et de mise au point de méthodes sont remplies » ¹²⁹.

Dans cette déclaration innovante – la première allusion officielle aux « recherches militaires » -, René Pleven tient à préciser qu'« En ce qui concerne la matière première ¹³⁰, les études et constructions du Commissariat à l'énergie atomique ne seront pas en mesure de fournir en quantité suffisante avant un certain délai et c'est pourquoi j'ai indiqué que c'est à partir du budget de 1955 – je souligne les mots « à partir » - que le problème pourra être traité au fond et qu'on pourra évaluer en connaissance de cause les crédits qui seraient indispensables, soit directement pour la Défense nationale, soit à titre de complément aux ressources du Commissariat à l'énergie atomique » ¹³¹.

Dominique Mongin souligne le fait que « cette remarque de René Pleven est capitale. Non seulement elle confirmait bien qu'on était à la veille d'un choix décisif, mais en plus elle annonçait quand celui-ci allait devoir s'opérer. N'était-ce pas là une preuve que les applications militaires de l'énergie atomique préoccupaient le gouvernement ? » ¹³².

En outre, le ministre de la Défense nationale indiquait que : « dès maintenant les études du Commissariat [à l'énergie atomique], grâce à la liaison étroite qui a été établie avec les différentes armées, nous ont permis d'obtenir des résultats intéressants dans le domaine de la protection contre les engins nucléaires. D'autre part, nous devons étudier l'application de l'énergie atomique à la propulsion de certains navires » ¹³³.

Ainsi, il confirmait officiellement le fait que le CEA avait gardé ses attributions dans le domaine concernant la Défense nationale, en « liaison étroite » - donc en symbiose - avec les différents services concernés rattachés aux Armées. Ce faisant, il envoyait un message au

¹²⁹ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.941.

¹³⁰ Souligné par nous.

¹³¹ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.941.

¹³² Dominique Mongin, *op. cit.*, p.288

¹³³ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.942.

général Bergeron, en rejetant sa proposition de confier à la DEFA la maîtrise d'œuvre des applications nucléaires militaires.

Par ailleurs, alors que la guerre en Indochine était en pleine intensité avec la bataille qui se préparait à Diên Biên Phu, René Pleven rappela avec réalisme que, s'agissant d'une refonte des moyens militaires français à envisager, « *S'il est donc nécessaire de transformer progressivement les forces armées en vue de tenir compte de l'emploi des armes nouvelles, il n'en faut pas moins en même temps – et c'est la grande difficulté actuelle – rester à même de faire face indifféremment aux deux formes possibles d'un conflit armé* »^{134 135}.

Le ministre de la Défense nationale revint ensuite sur les propos exprimés au sujet de l'aviation militaire moderne par le député Pierre André. Il indiqua que les idées et les préoccupations que ce député avait exprimées « *lui était d'autant plus familières que le colonel Gallois était membre de son état-major particulier et l'un de ses collaborateurs directs. Cet hommage était révélateur non seulement de l'influence exercée par Pierre Gallois, mais aussi de la conviction de René Pleven* »¹³⁶.

D-René Pleven évoque le vecteur de l'arme nucléaire

Concernant le domaine du vecteur aérien, pour le ministre de la Défense nationale : « *un seul chasseur bombardier lâchant un projectile atomique peut exercer des ravages analogues à ceux d'une importante formation attaquant à l'explosif chimique. Aussi, plus que jamais, la défense aérienne du territoire, la protection des forces armées ne peuvent résulter que d'une combinaison de mesures actives et passives* ». Il rajoute qu'« *au nombre des premières, figure l'action des chasseurs d'interception et, dans un avenir qui se rapproche, des engins téléguidés* »¹³⁷.

De son côté, le secrétaire d'État à l'Air – Louis Christiaens - lors de ce débat sur le budget militaire de l'année 1954 - annonce que « *dans un avenir plus lointain, les études du Leduc* »¹³⁸, la mise au point des engins spéciaux permettront à l'aviation française d'être en qualité sinon en quantité à la pointe du progrès »¹³⁹, sans apporter d'autres précisions.

¹³⁴ Cette position quant aux menaces potentielles sera à nouveau présente lors du conflit en Algérie.

¹³⁵ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.942.

¹³⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.289-290.

¹³⁷ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.946.

¹³⁸ L'appareil d'interception à haute altitude et supersonique « *Leduc* » est un avion supersonique – conçu par l'ingénieur René Leduc - muni d'un moteur-fusée et devant être équipé de missile air-air. Le prototype doit être essayé en 1957. Il sera abandonné en 1958.

¹³⁹ Compte rendu des débats de l'Assemblée nationale, séance du 16 au 18 mars 1954 ; *Journal Officiel*, p.1008.

E- Un tournant dans la position des dirigeants politiques : pour la première fois le Parlement aborde le débat stratégique de l'ère nucléaire

Ainsi, comme le souligne Dominique Mongin, « pour la première fois depuis la guerre, le budget de la défense faisait l'objet d'un débat stratégique. Le budget fut finalement adopté par l'Assemblée nationale le 19 mars 1954 par 403 voix contre 203.

*Pour la première fois le gouvernement avait officiellement informé la représentation nationale de l'existence de recherches sur les applications militaires de l'énergie atomique. Pour la première fois un membre du gouvernement parlait publiquement d'une éventuelle décision que pourrait prendre la France en faveur d'un armement nucléaire, ainsi que des mesures concrètes déjà prises afin d'autoriser une telle décision. Par ailleurs, il faut noter que cette même intervention de René Pleven, loin de soulever un tollé, fut accueillie dans le plus grand calme »*¹⁴⁰.

Pour Charles Ailleret, « Il fallait en conclure qu'il n'y avait pas à se bourrer de complexes inutiles relatifs à une hostilité a priori de l'opinion parlementaire à l'égard du concept d'un armement nucléaire national »¹⁴¹.

F-René Pleven consulte ses secrétaires d'État et le chef d'état-major des forces armées

Au lendemain de la chute de Diên Biên Phu, le 20 mai 1954, René Pleven consulta ses secrétaires d'État sur un programme atomique de défense.

Quelques jours plus tard, dans une note en date du 9 juin 1954 adressée au chef d'état-major général des forces armées, le ministre écrit qu'« il résulte des renseignements qui [lui] ont été fournis par un certain nombre de nos experts militaires membres des états-majors interalliés, qu'il est maintenant possible, sur la base de ces informations, de tirer quelques conclusions sur les conséquences à envisager non seulement quant à la composition des forces, mais aussi quant aux incidences qui en résulteront sur les futurs programmes d'armement. Il me paraît indispensable qu'une haute institution consultative comme le Conseil supérieur des forces armées soit à même de donner un avis au gouvernement sur les orientations à prévoir du fait des changements et perspectives »¹⁴².

¹⁴⁰ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.292-293.

¹⁴¹ Charles Ailleret, *L'aventure atomique française*, *op. cit.*, p.166.

¹⁴² Note du ministre de la Défense nationale au Chef d'état-major des forces armées, 9 juin 1954. Archives privées. Citée par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.248-249.

Dans cette note, René Plevén présente en effet un ordre du jour pour le prochain Conseil supérieur des forces armées ¹⁴³ devant porter sur « *les études et réalisations en matière d'armes nouvelles et leurs effets possibles, sur les possibilités de fabrication et d'utilisation dans le cadre national et, si possible, le cadre NATO* » ¹⁴⁴.

IV- Les prises de position des deux hauts responsables du CEA

A-Pierre Guillaumat défend le CEA, face à la position du général Bergeron, président du CASDN, pour la direction du programme militaire atomique

La contre-offensive menée par Pierre Guillaumat contre la position du président du CASDN et les velléités de certains milieux des Armées en faveur d'un organisme distinct du CEA chargé de mener à bien un programme atomique militaire fut très ferme. L'administrateur général réagit en effet très énergiquement à la position du général Bergeron ¹⁴⁵.

« Ainsi, dès mars 1954 il ralliait René Plevén, ministre de la Défense nationale et des forces armées, en faveur d'une direction unique de l'effort atomique. Non seulement sa position était parfaitement en cohérence avec l'ordonnance de 1945 mais, qui plus est, son argumentaire était solide : seul le CEA avait les moyens humains et matériels de mener correctement un programme atomique militaire » ¹⁴⁶.

Pierre Guillaumat fit donc obstacle aux projets du général Bergeron ou du colonel Ailleret « *qui tendaient, plus ou moins, à déposséder le CEA de ses prérogatives en matière de défense nationale* ». Pour lui, « *s'il y avait deux commissariats, un civil et un militaire, la Gauche voterait les crédits civils et pas les crédits militaires et la Droite les crédits militaires et pas les crédits civils. En outre, très rapidement, ces deux commissariats se feraient la guerre* », a-t-il rapporté à Dominique Mongin ¹⁴⁷.

¹⁴³ Créé en 1951, le Conseil supérieur des forces armées (CSFA) était chargé, sous la présidence du président du Conseil, de donner son avis sur l'emploi combiné des forces et sur les problèmes généraux intéressant la Défense nationale, en temps de paix comme en temps de guerre.

¹⁴⁴ Citée par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.249.

¹⁴⁵ Le général Bergeron et Pierre Guillaumat étaient tous deux polytechniciens de la même promotion.

¹⁴⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.299-300.

¹⁴⁷ Entretien de Pierre Guillaumat avec Dominique Mongin, in *La bombe atomique française, op. cit.*, p.300.

B-Pierre Guillaumat désarme l'opposition interne au CEA

Pierre Guillaumat dut également contrer les manifestations internes au CEA hostiles à un programme militaire. La tâche de l'administrateur général était des plus délicates car il devait défendre le choix qu'il avait fait, sans pour autant révéler une orientation encore secrète. Ainsi, le haut-commissaire Francis Perrin reçut en juillet 1954 une pétition ¹⁴⁸ contre une éventuelle fabrication d'armes atomiques signée par 665 membres du personnel du CEA ¹⁴⁹. Cette pétition commençait de la manière suivante :

« La déclaration de monsieur René Pleven, alors ministre de la Défense nationale, affirmant le 17 mars 1954 devant l'Assemblée nationale qu'il fallait envisager prochainement la fabrication par la France d'armes nucléaires, a provoqué une vive émotion parmi le personnel du Commissariat à l'énergie atomique » ¹⁵⁰.

Pour les signataires : *« la France aurait d'autant plus de crédit, son rayonnement moral serait d'autant plus grand que sa décision ne proviendrait pas d'une incapacité à faire des bombes, mais d'un choix passé et voulu de n'en point faire »* ¹⁵¹.

« Pierre Guillaumat demanda à Francis Perrin - à qui la pétition était adressée - de le laisser répondre aux 665 signataires de cette pétition. L'administrateur général put ainsi rappeler aux employés du CEA que le règlement intérieur leur enjoignait l'obéissance aux ordres régulièrement donnés par le gouvernement. Il n'était pas question de laisser libre cours à la contestation. Le CEA avait des missions à remplir. Ceux qui en étaient membres devaient s'y soumettre on s'en aller. Pour lui, « C'était normal, on ne reste pas dans une société, si on ne veut pas obéir au patron de cette société. J'avais donc pris la précaution de préciser que c'était le gouvernement qui donnait les ordres, et que moi je ne faisais que les transmettre » ¹⁵².

C-Francis Perrin affiche son opposition au nucléaire militaire

L'historien André Bendjebbar relate que *« le 1^{er} juin 1954, quinze jours avant l'arrivée aux affaires de Pierre Mendès France, Francis Perrin avait rédigé une « Note sur l'extension*

¹⁴⁸ « Les signataires de la pétition choisirent de s'adresser au haut-commissaire - et non à l'administrateur général - sachant l'attachement de Francis Perrin à l'orientation exclusivement civile des activités du CEA », souligne D. Mongin. (Op.cit., p.299-300).

¹⁴⁹ Ce chiffre représentait environ un tiers des effectifs du CEA.

¹⁵⁰ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.301-302.

¹⁵¹ Cité par Dominique Mongin, op. cit., p.305-306.

¹⁵² Entretien de Pierre Guillaumat avec Dominique Mongin, in *La bombe atomique française*, op. cit., p.300

éventuelle du programme atomique français à la fabrication d'armes. Ampleur de l'effort nécessaire à l'obtention d'une bombe » ¹⁵³.

Francis Perrin soulignait notamment le fait que « *les Américains et les Anglais ont consacré de très grands moyens à la mise au point de leurs premières bombes* ». Il insistait sur les difficultés techniques. Il rappelait que les Américains, pour faire leur première bombe, avaient rassemblé à Los Alamos « *non seulement d'importants moyens matériels mais surtout une équipe de nombreux physiciens et ingénieurs* ». Il poursuivait en rappelant que « *les États-Unis avaient disposé de physiciens de grande classe, que les Anglais avaient piétiné sept ans avant de parvenir à faire leur première bombe en laboratoire, qu'il faudrait procéder à de vrais essais dans l'atmosphère, qu'on ne savait rien en France sur les calculs et les théories relatives d'une explosion nucléaire qui se développe en quelque cent millionième de secondes, et qu'en cas d'échec on gaspillerait des kilogrammes de plutonium. Des sommes astronomiques s'envoleraient en fumée. On dépenserait des milliards pour des riens. La France, en allant au-devant de la bombe, rencontrerait d'infinis déboires* » ¹⁵⁴.

Un mois à peine après l'investiture de Pierre Mendès France, le haut-commissaire Francis Perrin revint à la charge. Il mit en garde avec solennité le nouveau président du Conseil. Il pria le secrétaire d'État aux Questions atomiques – Henri Longchambon - de transmettre une lettre à Pierre Mendès France.

Francis Perrin concédait qu'il était « *naturel que l'annonce par les Américains du développement des armes atomiques tactiques et du rôle considérable possible de ces armes dans de futures batailles* ¹⁵⁵ ait conduit nos chefs militaires à demander au gouvernement de réexaminer le programme atomique français. Mais il mettait en garde Mendès France contre des décisions hâtives dans ce domaine » ¹⁵⁶.

¹⁵³ Cité par André Bendjebbar, *Histoire secrète de la bombe atomique française*, op. cit., p.176-177

¹⁵⁴ André Bendjebbar, op. cit., p.177

¹⁵⁵ Francis Perrin fait allusion au « *New Look* », la nouvelle stratégie de l'OTAN : l'utilisation d'armes nucléaires sur le théâtre d'opération dès le début de l'attaque ennemie (les représailles massives) à l'aide de charges miniaturisées pour l'artillerie et les bombes pour les avions de combats du type chasseur-bombardier.

¹⁵⁶ André Bendjebbar, op. cit., p.177.

§ 2 - LE TOURNANT DE 1954 DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

Sur le plan de la politique étrangère et celui de la Défense nationale, l'année 1954 marque un tournant décisif : un certain nombre de circonstances converge en effet et pose opportunément la question du lancement possible d'un programme nucléaire militaire proprement français.

Ce tournant est le résultat de diverses circonstances : la relance du président Eisenhower à l'ONU pour une coopération internationale dans le nucléaire à usage pacifique, les répercussions de la défaite de Diên Biên Phu, la nouvelle stratégie de l'OTAN – le *New Look* -, le rejet par la France de la Communauté européenne de défense (CED) et les conséquences que cela entraîne avec la création de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et le réarmement de la République fédérale d'Allemagne (RFA).

I- La proposition d'Eisenhower à l'ONU pour « *des atomes pour la paix* »

A-Les conséquences du retour à l'équilibre entre les deux Grands : une levée partielle du secret atomique par les États-Unis

L'explosion de la première bombe à hydrogène soviétique – en août 1953 - porta un coup à la politique du secret atomique des États-Unis. Mais, « *cet abandon de la politique du secret allait toutefois se limiter au domaine scientifique et à celui des applications civiles de l'énergie atomique, domaine dont l'importance se précisait nettement à cette date, à la suite des progrès constants de la technologie* ». En effet, pour Bertrand Goldschmidt, « *un fait capital, lié à la réussite de la phase militaire du développement nucléaire soviétique, devait-il entraîner une véritable discontinuité de la politique atomique américaine dans le secteur pacifique de l'utilisation de la fission de l'uranium* »¹⁵⁷.

Au cours de l'automne 1953, l'entourage du président Eisenhower fut chargé par celui-ci de mettre au point une proposition susceptible, sinon de relancer la négociation du désarmement atomique toujours dans l'impasse, du moins de commencer à infléchir tant soit peu l'allure irréversible de la course aux armements. « *L'idée fut suggérée alors, au Président, d'un projet de collaboration internationale basée sur l'affectation, à des buts civils, de quantités*

¹⁵⁷ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.160-161.

*croissantes d'explosifs fissiles soustraits aux stocks militaires. La relance politique américaine était en marche »*¹⁵⁸.

Bertrand Goldschmidt rappelle que c'est « *au cours de la Conférence des Bermudes, tenue en décembre 1953 [...] entre Eisenhower et Churchill [...], qu'une politique de détente envers la Russie soviétique, puissance atomique de plein droit, allait se traduire sur le plan international par la conférence des ministres des Affaires étrangères de Berlin au début de 1954, et sur le plan nucléaire par une offre, faite au monde par le président des États-Unis, de collaboration américaine dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie atomique* »¹⁵⁹.

Ainsi, le 8 décembre 1953 le président Eisenhower va proposer aux Nations Unies le programme « *Atoms for Peace* », préconisant une mise en commun par les États-Unis, l'URSS et la Grande-Bretagne de matières fissiles à des fins pacifiques. Par la voix de son président, les États-Unis reprirent l'idée d'une organisation spéciale pour l'énergie nucléaire : « *Dans son discours devant les Nations unies, le président Eisenhower s'engagea à modifier la loi atomique américaine afin de rendre possible une collaboration internationale, et dès le début de l'année suivante il transmit au Congrès un message demandant la modification de l'« Atomic Energy Act » - loi Mac-Mahon – afin de permettre des échanges avec les pays amis dans le domaine atomique civil, échanges que la loi de 1946 rendait pratiquement impossible* », rappelle Bertrand Goldschmidt¹⁶⁰.

B-La modification de la loi « Mac Mahon » pour une politique de l'aide contrôlée

En juillet 1954, Jean-Marc Boegner, chef du Service des Pactes au Quai d'Orsay et membre à ce titre du Comité de l'Energie atomique, rencontra le conseiller spécial de l'ambassade américaine sur les questions atomiques. Les deux hommes s'entretenirent de la révision de la loi Mac Mahon que le Sénat américain se préparait à approuver.

« *Mais les propos du diplomate américain permettaient à J.-M. Boegner de conclure : « que la mise en chantier en France, actuellement projetée, de sous-marins propulsés par l'énergie atomique, et plus encore la fabrication d'armes atomiques, susciteraient des difficultés sérieuses dans*

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.104.

¹⁶⁰ *Op. cit.*, p.120.

nos rapports avec les États-Unis » ¹⁶¹. Il était clair que Washington ne voyait pas d'un bon œil la mise au point par la France d'armes nucléaires.

Un mois plus tard – le 30 août - la loi Mac – Mahon fut amendée de façon à rendre possible le transfert à des pays étrangers de matériaux nucléaires et d'informations relatives au domaine civil, après accord du département de la Défense, du président des États-Unis et du Comité mixte du Congrès pour l'énergie atomique. « *Il était entendu que les pays bénéficiaires devraient à la fois garantir que les matériaux ne seraient pas utilisés dans des buts militaires, et accepter un contrôle de l'observation de cet engagement* », rappelle B. Goldschmidt, en précisant qu'« *il n'est toutefois pas exigé du pays bénéficiaire de renoncer à toute activité militaire, à la condition que celle-ci se déroule dans des installations ou avec des matériaux totalement distincts de ceux fournis par les USA* » ¹⁶².

« *Pour cette aide, les États-Unis [avaient] l'avantage d'être le pays à disposer du plus large stock d'uranium 235 utilisable en particulier pour la construction de réacteurs de recherche* ¹⁶³, moins coûteux que ceux nécessitant de l'uranium naturel ».

Bertrand Goldschmidt rappelle que : « *Trois modalités sont envisagées pour cette aide à l'étranger : les accords bilatéraux, la création de centres communs régionaux groupant des pays moins avancés et enfin le canal de la future Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA)* » ^{164 165}.

En dépit de cette révision, la loi Mac Mahon ne permettait toujours pas d'apporter un éventuel effort atomique à la France dans le domaine militaire.

C-La crise de Diên Biên Phu : la mise en évidence des limites d'une alliance militaire avec les États-Unis

Deux jours avant le déclenchement de l'offensive contre le camp retranché français, le Comité de Défense nationale – sous le gouvernement Joseph Laniel – considère le 11 mars 1954 que la question d'une intervention aérienne massive contre les éléments du Viêt-minh doit

¹⁶¹ Georges-Henri Soutou, « La politique nucléaire de Pierre Mendès-France », in *La France et l'atome, op. cit.*, p.86.

¹⁶² Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique, op. cit.*, p.121.

¹⁶³ « *Des réacteurs de recherche sont de faible puissance et n'ont en général aucune signification d'un point de vue militaire ; de ce fait, les opérations de contrôle correspondant consistent en une vérification annuelle de la présence du combustible enrichi, le plus souvent à une teneur de moins de 20% en uranium 235 à laquelle il n'est pas directement utilisable pour un usage militaire* », précise B. Goldschmidt.

¹⁶⁴ L'AIEA entra en fonctionnement à Vienne en octobre 1957.

¹⁶⁵ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique, op. cit.*, p.121.

être posée aux autorités américaines. Fin mars, un Comité de Défense restreint arrive à la conclusion que seule une intervention militaire immédiate est en mesure de sauver le contingent français ¹⁶⁶. Du côté américain, - comme du côté britannique - on ne donnera pas suite à ce projet. La chute de Diên Biên Phu va produire un choc dans les relations franco-américaines.

II- Les réactions à la révolution stratégique – le *New look* – de l'OTAN

Dominique Mongin relève que « *l'adoption par l'OTAN d'un nouveau concept, le « New look » - qui préconisait le recours instantané aux armes nucléaires en cas de conflit -, fut d'autant plus déterminante dans l'évolution de la position française que ce choix stratégique de l'OTAN engageait tous les plans futurs de l'Alliance atlantique, et donc l'avenir stratégique de la France* » ¹⁶⁷. Cette réorientation de la stratégie de l'Alliance qui, maintenant, étendait à l'Europe la nouvelle doctrine des « *représailles massives* » - doctrine formulée en janvier 1954 par le secrétaire d'État John Foster Dulles -, va avoir une influence considérable sur la détermination de Pierre Mendès France de se pencher sur le dossier atomique militaire. « *Les plus hautes autorités politiques et militaires françaises s'étaient ralliées, non sans inquiétude, à la nouvelle doctrine qui introduisait un déséquilibre au sein de l'Alliance entre les pays détenteurs de « l'arme nouvelle » et ceux qui en étaient dépourvus. Le président du Conseil n'allait pas tarder à leur emboîter le pas. Mais il attendait d'être complètement informé sur la question* » ¹⁶⁸.

A-Le général de Gaulle se prononce sur les armes nucléaires françaises

Dans une conférence de presse tenue le 7 avril 1954, le général de Gaulle « *insista sur le rôle de la France dans la promotion d'une défense qui doit prévenir l'affrontement fatal entre les deux blocs, soulignant que l'indépendance vis-à-vis de ces blocs le permettrait, et que cette indépendance supposait l'accès du pays à l'atome militaire* :

« *Sans renoncer aucunement à l'alliance dont elle est un élément, il lui faudrait une politique qui soit sa politique et non pas simplement l'adaptation unilatérale de son action à celle des autres. Il lui faudrait un système de défense proportionnée, certes, à ses ressources et associé à celui de*

¹⁶⁶ Il s'agissait du projet « *Vautour* ». L'intervention du *Strategic Air Command* fut envisagée ; l'utilisation d'une bombe atomique, d'après Georges Bidault, aurait même été évoquée, ainsi que le prêt de bombardiers lourds B-29 à l'Armée de l'air, qui n'était pas formée pour les utiliser !

¹⁶⁷ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.310.

¹⁶⁸ *Ibid.*

ses alliés, mais autonome et équilibré. Il lui faudrait être, elle aussi, une puissance atomique. C'est pour cela que j'avais, dès 1945, créé le Haut-Commissariat. Grâce aux travaux qu'il a accomplis, il ne tient qu'à nous de nous doter d'armes nucléaires, de nous trouver, par-là, capables de concourir à la défense en ripostant à l'attaque, d'être habilités à proposer, avec l'autorité (reconnue) les contrôles et les limitations hors lesquels on n'évitera pas le cataclysme cosmique ».

Pour lui, « *une armée moderne, pour compter au rang des forces majeures et non supplétives, doit comprendre des armes nucléaires dans sa panoplie : Faute d'armements atomiques, dont nous leur avons laissé le monopole, nos forces, si cher qu'elles nous coûtent, ne constituent pas un ensemble, ce qui, automatiquement, les met au rang des auxiliaires* » ¹⁶⁹.

B-Les réactions des responsables militaires français au « New look »

Concernant l'emploi instantané de tous les moyens nucléaires en cas de guerre, les plus hauts responsables militaires français, notamment le général Guillaume, chef d'état-major général ¹⁷⁰, et le général Valluy, représentant français au *Standing Group* à Washington, adhéraient à ce concept. Mais le général Valluy écrivit au général Guillaume – donc, par l'intermédiaire de celui-ci, au gouvernement : « *La défense occidentale, maintenant centrée autour de l'arme nucléaire, devient entièrement dépendante de la volonté américaine* ». Selon lui : « *Seul correctif possible à cette subordination : constitution par les nations européennes d'un arsenal atomique. Pareil arsenal permettant aux nations européennes d'intervenir dans la guerre nouvelle avec leurs moyens propres, il leur donnerait la possibilité de retrouver un rôle de premier rang dans la direction de la coalition* » ¹⁷¹.

Ainsi donc, dès l'été 1954, des militaires non suspects de sentiments peu favorables aux États-Unis s'inquiétaient du déséquilibre introduit au sein de l'OTAN par les conséquences stratégiques et politiques de l'évolution des armements nucléaires » ¹⁷².

¹⁶⁹ Conférence de presse du 7 avril 1954, in Charles de Gaulle, in *Discours et messages*, tome 2, Paris, Plon, 1970, réédition. Livre de poche, 1974, p.634-635.

¹⁷⁰ Le général Guillaume a remplacé, provisoirement, le général Ély affecté en Indochine comme commandant en chef du Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient (CEFEO) à la suite de la relève du général Navarre après la défaite de Diên Biên Phu.

¹⁷¹ Cité par Claude Delmas, *Histoire politique de la bombe atomique*, Albin Michel, Paris, 1967, p.289-290.

¹⁷² Claude Delmas, *op. cit.*, p.290.

C-Jacques Juillet rend compte de son entretien avec le général Valluy

À la demande du président du Conseil, Pierre Mendès France ¹⁷³, le préfet Jacques Juillet, qui était directeur adjoint de son cabinet, reçut le général Valluy qui lui fournit un document expliquant la nouvelle doctrine de l'OTAN.

À la suite de cette rencontre, Jacques Juillet rédigea, fin août 1954, à l'attention du président du Conseil, une note relatant la recommandation suggérée par le représentant français au *Standing Group*.

Le président, après la lecture de ce compte rendu et du plan des possibilités remis par le général Valluy, demanda une étude complète de la question. « *Plusieurs réunions de travail eurent lieu dans mon bureau* », raconte Jacques Juillet. « *Début octobre, au cours d'une réunion préparatoire à celle que devait tenir le président, fut établi le plan d'un rapport dont je ne possède que le titre : la guerre atomique, étude d'une doctrine tactique des Forces aériennes* » ¹⁷⁴.

Jacques Juillet mit en effet en place un groupe de travail ¹⁷⁵ chargé de réfléchir aux implications de l'armement atomique sur la réforme des structures de la Défense nationale – notamment par la création d'un secrétaire d'État à l'Armement ¹⁷⁶.

Dominique Mongin raconte le témoignage que lui a apporté Jacques Juillet au sujet du compte rendu qu'il fit au président du Conseil, et qui, d'après ce témoin acteur, « *fut déterminant dans l'évolution de la pensée de Pierre Mendès France en matière d'armement atomique. En conséquence, il [lui] prescrivait de l'informer complètement des incidences financières, techniques, structurelles* » ¹⁷⁷.

¹⁷³ « Pierre Mendès France a accédé à la présidence du Conseil le 17 juin 1954. Outre les fonctions de président du Conseil, il avait tenu aussi à être en charge du ministère des Affaires étrangères. Occuper ces deux fonctions lui paraissait la meilleure façon de régler les graves problèmes diplomatiques qui déchiraient la France. On était au lendemain de la défaite de Diên Biên Phu, au milieu du tourbillon engendré par le réarmement allemand, et en pleine révolution stratégique ». (André.Bendjebbar, *op. cit.*, p.169-170).

¹⁷⁴ Cité par Aline Coutrot, « La politique atomique sous le gouvernement Mendès-France », *op. cit.*, p.311.

¹⁷⁵ Ce groupe de travail comprenait principalement le général Crépin, secrétaire général permanent de la Défense nationale (SGPDN), Georges Maignon, directeur du cabinet de secrétaire d'État à la Guerre, le lieutenant-colonel Binoche, André Neurisse et Michel Jobert, ces derniers étant chargés de mission au cabinet de Pierre Mendès France

¹⁷⁶ Ce secrétariat d'État fut confié à Diomède Catroux. Ce poste ministériel sera supprimé dans les gouvernements qui suivront.

¹⁷⁷ Lettre de Jacques Juillet à Dominique Mongin, 7 juin 1989, in *La bombe atomique française*, *op.cit.*, p.312.

D-Le Comité des chefs d'état-major des forces armées suggère l'accession à la puissance nucléaire dans un cadre européen

Début septembre 1954, le Comité des chefs d'état-major, qui réunit autour du général Guillaume, le général Blanc, l'amiral Nomy et le général Fay, exprima son accord au plan du *SACEUR* ¹⁷⁸ - le général Gruenther - « *quant à l'intégration des moyens atomiques dans les dispositifs de défense occidentaux, et à l'étroite conjugaison des possibilités des forces stratégiques américaines avec ceux-ci, dispositions qui jusqu'à ce jour n'avaient cessé de faire l'objet des demandes françaises* ». Toutefois, dans sa conclusion le Comité des chefs des États-majors ne manquait pas d'attirer l'attention du pouvoir politique sur les points suivants : « *L'importance déterminante des armes atomiques fait que désormais seuls les pays possédant en propre des armements de cet ordre conserveront une certaine autonomie de défense et pourront avoir une influence* ¹⁷⁹ *réelle dans le développement des plans communs* » ¹⁸⁰.

Ainsi, pour les chefs d'état-major, la France ne pouvait plus ajourner l'effort à conduire dans le domaine des armes atomiques sans risquer d'être devancée à l'avenir par d'autres puissances occidentales. Mais il était exclu, à l'époque, par les plus hauts responsables militaires, de s'affranchir de l'OTAN grâce à la bombe atomique. L'intérêt résidait plutôt en priorité dans la capacité, politique et militaire, de peser plus lourdement sur ses propres alliés.

III- Les réactions des diplomates du Quai d'Orsay

Dans un rapport sur les nouvelles données de la guerre, intitulé « *Nouvelles conceptions de la stratégie occidentale* », l'ambassadeur Jean-Marc Boegner faisait état de la véritable révolution militaire que les études OTAN – en fait les travaux du *NAG* (*New Approach Group*) - entraînaient, et de ses conséquences politico-diplomatiques pour la France.

Dans ce document diffusé fin août 1954 – largement inspiré des thèses exprimées par le colonel Gallois - J.-M. Boegner ¹⁸¹ insistait sur le fait que : « *Les conceptions stratégiques*

¹⁷⁸ *SACEUR* (*Suprem Allied Commander Europe*) Commandant suprême des forces de l'OTAN en Europe.

¹⁷⁹ Souligné par nous.

¹⁸⁰ Avis du Comité des chefs d'état-major au sujet des problèmes soulevés par le « *plan des possibilités* » du *SACEUR*, 6 septembre 1954. Archives privées. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.251.

¹⁸¹ Jean-Marc Boegner et Pierre Gallois se sont rencontrés au Maroc au cours de la Deuxième Guerre mondiale. Le colonel Pierre Gallois a été le représentant français au *NAG*.

*exposées [dans les documents OTAN] sont d'un caractère révolutionnaire. Elles donnent aux armes atomiques et thermonucléaires une place prédominante. Il s'agit, à vrai dire, d'une phase entièrement nouvelle dans l'évolution des doctrines stratégiques [...]. Les forces conventionnelles auront pour mission principale de protéger les territoires – notamment l'Europe occidentale – qui constituent des bases de défense pour les engins atomiques. Il n'y a donc plus deux stratégies juxtaposées l'une à l'autre, mais une seule qui combine l'homme et l'atome »*¹⁸².

En conséquence, pour lui « *La direction de la stratégie appartiendra désormais de plus en plus aux puissances disposant de l'arme atomique. Bien plus, une armée dépourvue de moyens atomiques ne sera plus une armée. Elle ne jouera qu'un rôle d'appoint dans le dispositif général de défense. Il est donc essentiel que la France entreprenne un programme atomique militaire, sinon, sa sécurité sera entièrement assurée par les Anglo-Saxons. L'indépendance nationale, l'autonomie de notre diplomatie, d'où dépend, dans une large mesure la sauvegarde de l'Union française, exigent que la France fasse son propre choix atomique dans le domaine militaire* ». « *En conclusion, écrivait J.- M. Boegner, tout le problème de la défense occidentale, y compris celui de la CED* »¹⁸³ *et de notre propre effort militaire, doit être repensé en fonction des conceptions stratégiques nouvelles. Jamais peut-être la position de la France en tant que puissance mondiale, ou même simplement de nation indépendante, n'a été aussi compromise qu'aujourd'hui, du fait des progrès des techniques de guerre* »¹⁸⁴.

La France devait donc obtenir d'être associée aux décisions-clés de l'Alliance, qui seraient désormais d'ordre nucléaire : « *Il paraît indispensable que la France insiste pour que soit instituée, entre les trois puissances membres du Groupe permanent, une direction stratégique à l'échelon gouvernemental* ». Et enfin, J.- M. Boegner soulignait l'incidence des questions nucléaires sur les autres problèmes en suspens : le réarmement allemand était plus nécessaire que jamais, afin de constituer l'Europe occidentale « *en base pour les avions et les engins atomiques* »¹⁸⁵.

« *L'analyse des diplomates du Quai d'Orsay se conformait à la nouvelle grille de lecture de la guerre. Leur message à l'adresse des politiques était clair, limpide, décisif* », selon André

¹⁸² Cité par Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.345-346.

¹⁸³ Nous sommes à la veille du débat à l'Assemblée nationale, du 30 août 1954, qui va repousser la CED (Communauté européenne de défense).

¹⁸⁴ Cité par Georges-Henri Soutou, « La politique nucléaire de Pierre Mendès-France », in *La France et l'atome* ..., *op. cit.*, p.87-88.

¹⁸⁵ *Ibid.*

Bendjebbar. « *L'ambassadeur Jean-Marc Boegner ne laissait pas de choix au gouvernement de Pierre Mendès France : ou la France disposait d'un programme atomique, ou elle ne comptait plus dans le concert des nations, et même au sein de l'Alliance atlantique. En conséquence, la CED qui privait la France de la bombe atomique, la privait ipso facto de son rang de grande puissance* »¹⁸⁶.

IV- Les contraintes de la Communauté européenne de défense (CED)

A-La CED et le combustible nucléaire : limitation de produire, sans autorisation, plus de 500 grammes/an de plutonium

En février 1952, au début de la négociation du traité de la CED, le chancelier allemand, Konrad Adenauer, obtint de ses partenaires qu'ils renoncent à imposer à la République fédérale toute mesure discriminatoire. « *Or, précédemment, rappelle B. Goldschmidt, les puissances d'occupation après avoir interdit à l'Allemagne de travailler dans le domaine nucléaire, avaient décidé de limiter la future production allemande de plutonium à 500 grammes par an, considérant qu'une quantité supérieure pourrait présenter un intérêt militaire* ». De ce fait, « *les négociateurs du traité avaient, au nom de « l'égalité des droits » repris pour chacun des six partenaires cette même limite* »¹⁸⁷, envisagée initialement pour l'Allemagne seule. Une autorisation de l'organe directeur de la Communauté était nécessaire pour dépasser une telle production et une telle autorisation pour des buts civils devait être plus ou moins automatique pour les pays membres autres que l'Allemagne. Un contrôle par des inspecteurs des pays membres était institué pour vérifier le respect de ces règles »¹⁸⁸.

Dans le projet de traité il était en effet spécifié qu'il appartenait au « Commissariat » de cette CED de définir par voie de règlement la procédure « *pour la délivrance d'autorisations de production, d'importation [...] destinées à la production de matériel de guerre, ainsi que de fabrication de prototypes et de recherches techniques concernant le matériel de guerre* ». Concernant le nucléaire militaire, ce projet précisait que : « *Toute quantité de combustible nucléaire* »¹⁸⁹

¹⁸⁶ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.171.

¹⁸⁷ Souligné par nous.

¹⁸⁸ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.29.

¹⁸⁹ Plutonium et Uranium 235.

*produite au cours d'une année quelconque en quantité supérieure à 500 grammes sera considérée comme substance spécialement conçue ou d'utilité essentielle pour les armes atomiques [...] »*¹⁹⁰. Ainsi, non seulement toute recherche militaire serait soumise au commissariat de la CED, mais la limite assignée à la production annuelle serait si étroite que, si le traité était ratifié, la majeure partie des travaux – effectués à des fins civiles ... officiellement ¹⁹¹ – du CEA seraient bientôt soumis à une autorisation du commissariat de la CED.

B-Les réactions – énergiques et discrètes – à des négociations menées sans concertation avec le CEA, ni avec les Armées

Sur ces règles pénalisantes pour les partisans d'un éventuel armement nucléaire français, B. Goldschmidt affirme qu'« à aucun moment les services français responsables de la rédaction du traité, ni son principal négociateur et supporter, l'ambassadeur Hervé Alphand, n'avaient consulté ni même averti le CEA de l'adoption de tout ou partie des clauses proposées par ses propres experts quand il s'agissait de maintenir l'Allemagne dans une abstinence nucléaire militaire ». Pour lui, « la mise en vigueur de ce traité aurait signifié pour la France une quasi impossibilité d'entreprendre un programme militaire. L'accord de ses partenaires étant nécessaire. Son activité civile n'aurait peut-être pas été restreinte, mais du moins soumise à un contrôle retardataire dans sa partie la plus secrète à cette date – la production et l'extraction du plutonium – pour laquelle la limitation prévue dans le traité était inférieure d'un facteur cent par rapport à l'objectif du plan quinquennal en attente de ratification parlementaire au moment de la signature du traité »^{192 193}.

En effet, si l'on met en relation, d'une part, les 500 grammes autorisés par la CED et, d'autre part, les 50 kg visés par le plan Gaillard, on se rend compte des contradictions de la politique française.

Au sujet de ce disfonctionnement au sein du système politico-administratif, Goldschmidt nous apporte le témoignage suivant : « Un jour, en février 1953, - soit neuf mois après la signature du traité -, Guillaumat me convoqua d'urgence et me demanda si j'avais lu le traité instituant la Communauté européenne de défense (CED). Ma réponse fut négative. L'idée ne

¹⁹⁰ Journal *Le Monde* en date du 14 avril 1954.

¹⁹¹ Rappelons que le plan quinquennal décidé en juillet 1952 ne prévoit pas d'activités au profit des Armées.

¹⁹² Le traité de la CED fut signé en mai 1952. Le plan quinquennal fut voté en juillet 1952. Le traité de la CED fut signé en mai 1952. Le plan quinquennal fut voté en juillet 1952.

¹⁹³ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.30.

m'était pas venue d'en lire le texte en entier. Elle n'était pas venue non plus à l'administrateur général du CEA jusqu'à ce que son attention fût attirée par un bulletin syndical de gauche. Cette feuille expliquait que la mise en application de la CED aurait pour effet de restreindre notre indépendance nationale dans le domaine de la production du plutonium en limitant à 500 grammes la quantité annuelle que nous pourrions produire librement »^{194 195}.

Ainsi, « à aucun moment les services français de la Défense et des Affaires étrangères, responsables de la négociation du traité, n'avaient consulté ou même averti le CEA de l'application à la France de tout ou partie des clauses sur la sévérité desquelles nous avons insisté quand il s'agissait de les imposer à l'Allemagne ». Il souligne le fait que « la mise en vigueur du traité aurait signifié pour la France une quasi-impossibilité d'entreprendre un programme atomique militaire, l'accord de nos partenaires étant nécessaire. Notre activité civile se serait trouvée sinon restreinte, en tout cas soumise à un contrôle dans la partie la plus secrète à cette date – la production et l'extraction du plutonium – autour de laquelle était centré le plan quinquennal de 1952 alors en cours de réalisation »¹⁹⁶.

Bertrand Goldschmidt rapporte qu'il a souvent accompagné Pierre Guillaumat « dans son combat contre les Européens fanatiques qui, sous le prétexte qu'aucune discrimination ne devait exister avec l'Allemagne, exigeaient que nous renoncions à la bombe »¹⁹⁷.

« J'ai été ainsi témoin d'orageuses discussions avec notre ambassadeur près de l'OTAN, Hervé Alphand, un des artisans de ce fameux traité, pour lequel le CEA n'avait pas été consulté ni par la Défense, ni par les Affaires étrangères dont le Secrétaire général Alexandre Parodi favorable à notre point de vue, disait : « On ligote l'Allemagne au nom de la non-discrimination puis ensuite on se casse la tête pour se déligoter »¹⁹⁸.

¹⁹⁴ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.200.

¹⁹⁵ En 1948 lors de négociations amorcées à Berlin entre les hauts-commissaires alliés occidentaux, ces derniers envisageaient des restrictions sévères à apporter aux futures activités atomiques de la République fédérale allemande. « Les experts du CEA, consultés à plusieurs reprises entre 1948 et 1952 avait proposé de limiter la production allemande future à 500 grammes de plutonium par an, considérant qu'une quantité supérieure présenterait une importance militaire ».

¹⁹⁶ Bertrand Goldschmidt, op. cit., p.201-202.

¹⁹⁷ Ce combat contre les « Européens fanatiques » sera à nouveau présent lors des négociations sur l'élaboration de l'EURATOM. (chapitre III du Titre Second)

¹⁹⁸ Bertrand Goldschmidt, « L'obsession historique de la dépendance énergétique », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, op. cit., p.71.

C-Mendès France s'implique en écartant les obstacles juridiques et politiques

La modification des clauses atomiques, ajoutée à bien d'autres amendements sur différents aspects du traité, constitua un ensemble de préalables devenus nécessaires pour l'obtention de la ratification française. Ils furent groupés dans un « *protocole d'application* » demandé par le gouvernement de Pierre Mendès France et rejeté par les cinq autres pays de la conférence de Bruxelles le 24 août 1954 »¹⁹⁹.

La menace tomba lorsque le Parlement rejeta le traité de CED fin août 1954. Toutefois, au cours de l'été et de l'automne 1954, Pierre Mendès France va encore « *s'ingénier à écarter tous les obstacles juridiques et politiques qui prétendraient encore interdire l'accès de la France au « club atomique »*. Ainsi, lors de la conférence de Londres – septembre-octobre 1954²⁰⁰-, « *la France parvient à obtenir un compromis qui ôte toute contrainte dans ce domaine* »²⁰¹.

V- Les suites du rejet de la CED : la conférence de Londres et les accords de Paris avec ses « clauses nucléaires »

A-Pierre Mendès France trouve « inacceptable » le contrôle étroit de l'UEO touchant un programme atomique militaire national

La conférence de Londres, réunion préparatoire aux Accords de Paris – 23 octobre 1954 – allait être déterminante. « *Après le renoncement unilatéral de l'Allemagne fédérale, exprimé le 2 octobre par le chancelier Adenauer, de fabriquer des armes atomiques, biologiques et chimiques – ce qui permettait de régler le problème de la non-discrimination -, un groupe d'experts s'était réuni au sujet de la faculté des États continentaux de l'UEO de fabriquer l'arme atomique* »²⁰². La zone, où la fabrication d'armes atomiques était interdite, était circonscrite au continent européen, ce qui excluait la Grande-Bretagne, l'Afrique du Nord française... et la Corse. Les conclusions du groupe d'experts étaient les suivantes : il appartiendra au Conseil de l'OTAN de prendre les décisions appropriées concernant la possibilité pour tel ou tel pays membre continental de fabriquer des armes atomiques »²⁰³.

¹⁹⁹ Bertrand Goldschmidt, « *La genèse et l'héritage* », *op. cit.*, p.30.

²⁰⁰ Réunion préparatoire aux accords de Paris qui allaient donner naissance à l'Union de l'Europe occidentale (UEO).

²⁰¹ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », in *Revue historique des Armées*, n°262, 1/2011, p.13-14.

²⁰² Ce sujet sera abordé lors des négociations sur l'Euratom – au sein de l'UEO- en 1955 et 1956. (Chapitre III)

²⁰³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.320-321.

« Alors que Pierre Mendès France aurait voulu instituer un contrôle particulier, les partenaires de la France entendaient placer ce contrôle sur le même plan que les autres contrôles d'armements. La France était bel et bien dans le collimateur de ses partenaires qui entendaient contrôler étroitement son programme atomique militaire. Ce qui était inacceptable pour Mendès France, » relève Dominique Mongin ²⁰⁴.

Ce qui était en cause était, fondamentalement, la liberté d'action de la France dans le domaine nucléaire : Mendès France déclara qu'il ne voyait pas comment il pourrait *« faire accepter par le Parlement français des limitations aux travaux et aux productions éventuelles dans le domaine atomique »* ²⁰⁵.

Pierre Mendès France réunit ses collaborateurs pour faire le point sur les conclusions du groupe d'experts qui s'étaient réunis la nuit précédente. Jean-Marc Boegner prit alors la parole : *« Monsieur le Président, j'aimerais vous faire observer que cette réduction aboutit à donner aux Américains un véritable droit de veto sur la faculté que nous pourrions avoir de fabriquer l'arme atomique »*. Pierre Mendès France lui a répondu : *« Je suis de votre avis, c'est tout à fait inacceptable, d'ailleurs je sais que le général de Gaulle est favorable à la fabrication de l'arme atomique par la France et qu'il a tout à fait raison »* ²⁰⁶.

Dans ces conditions, *« la séance de clôture de la Conférence de Londres, loin de se dérouler de manière parfaitement protocolaire, se transforma en un véritable débat de fond, « cela au grand mécontentement de nos partenaires, témoigne Jean-Marc Boegner en rajoutant « et peut-être aussi de certains Français qui se trouvaient là, qui ont jugé qu'on allait gâter l'atmosphère souriant de cette dernière rencontre, avec notre refus des propositions contenues dans le rapport des experts. On s'est donc trouvé dans une espèce d'impasse, et c'est Jean-Marie Soutou qui, avec son imagination habituelle, a inventé la formule, selon laquelle, les États membres à l'UEO sur le Continent pouvaient stocker chez eux des armes, en fonction des décisions du Conseil de l'UEO »* ^{207 208}.

²⁰⁴ *Ibid.*

²⁰⁵ Acte final de la Conférence de Londres, 3 octobre 1954. Archives privées. Cité par Georges-Henri Soutou, *« La politique nucléaire de Pierre Mendès-France »*, in *La France et l'atome, op. cit.*, p.91.

²⁰⁶ Entretien de Jean-Marc Boegner avec l'amiral Marcel Duval et Dominique Mongin, in *La bombe atomique française, op. cit.*, p.321-322.

²⁰⁷ D'après l'historien Georges-Henri Soutou – le fils de Jean-Marie - *« ce fut Anthony Eden qui trouva et fit accepter une formule de compromis, qui figura à l'acte final de la conférence »*.

²⁰⁸ Entretien de Jean-Marc Boegner avec l'amiral Marcel Duval et Dominique Mongin, in *La bombe atomique française, op. cit.*, p.321-322.

Le compromis qui avait été trouvé était un succès diplomatique pour la France. Ce compromis avait été rédigé en ces termes dans l'acte final de la Conférence de Londres : « *Lorsque les pays qui n'ont pas renoncé au droit de fabriquer des armes nucléaires auront dépassé le stade de l'expérimentation et commencé la production effective de ces armes, le niveau des stocks qu'ils seront autorisés à détenir sur le continent sera fixé par le Conseil du traité de Bruxelles statuant à la majorité des voix* » ^{209 210}.

Georges-Henri Soutou souligne le fait que « *Ce texte donnait satisfaction à la France : elle pourrait expérimenter et produire librement les bombes ; tout ce qu'elle risquait était de devoir en stocker une partie en Afrique du Nord (ou en Corse). Donc, à la lumière de la conférence de Londres et de son acte final, l'intérêt de Mendès France pour le nucléaire paraît évident. Il est frappant de noter qu'immédiatement après la conférence de Paris – 20 au 23 octobre 1954* ²¹¹ – et les accords qui entérinaient le réarmement allemand ainsi que l'ensemble de l'acte final de Londres, Mendès France a signé le 26 octobre un décret resté secret qui créait une Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique (CSAMEA) » ^{212 213}.

B-La prise de position du maréchal Juin pour « accéder à l'aristocratie des puissances atomiques »

Dans cette entreprise, Pierre Mendès France reçut la caution d'une grande partie des hautes autorités militaires, au premier rang desquelles figure le maréchal Alphonse Juin, sans lesquelles il n'aurait pu durablement inscrire dans le temps le programme atomique nucléaire. S'il n'était pas le plus ardent avocat d'un armement nucléaire, le maréchal de France fut néanmoins nettement conscient de sa nécessité. Ainsi, dans une lettre adressée le 13 décembre 1954 à Emmanuel Temple – ministre de la Défense nationale -, il entendit attirer l'attention du président du Conseil sur un sujet aussi sensible : « *La nouvelle stratégie interalliée et les accords de Londres et de Paris sur le réarmement allemand nous imposent, si nous voulons avoir une part valable dans la conduite de la guerre au plus haut échelon et conserver une*

²⁰⁹ A l'époque, la France n'était pas encore concernée. Par ailleurs « *ce contrôle, qui fut en pratique remplacé par celui de l'Euratom, ainsi que la fixation des stocks, n'ont pas été mis vraiment en application* ». (Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit. p.203-204)

²¹⁰ Acte final de la Conférence de Londres, 3 octobre 1954. Archives privées. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.321-322.

²¹¹ Les « *accords de Paris* » - qui seront ratifiés en mai 1955 - créaient l'Union de l'Europe Occidentale (UEO) regroupant le Royaume-Uni au « *Six* » - France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, République fédérale d'Allemagne (RFA) et Italie.

²¹² Sujet abordé dans le chapitre II.

²¹³ Georges-Henri Soutou, « La politique nucléaire de Pierre Mendès-France », op. cit., p.91.

position militaire prépondérante en Europe occidentale, d'accéder à l'aristocratie des puissance atomiques. J'estime donc indispensable que, conjointement au plan de développement des forces et avec le même degré d'urgence, un plan de fabrication des bombes atomiques soit entrepris sans perte de temps. Je juge éminemment souhaitable que la réalisation du sous-marin soit poursuivie parallèlement » ^{214 215}.

VI- La réunion de l'Assemblée générale de l'ONU de novembre 1954

Au sujet de la participation de Pierre Mendès-France à cette réunion de l'Assemblée générale de l'ONU – qui devait débattre, pour la « *n^{ième} fois* » du désarmement, et tout particulièrement du nucléaire -, nous disposons du témoignage de l'intéressé rapporté par deux sources différentes.

Le premier récit - concernant l'arrêt des expériences atomiques -, est rapporté par Philippe Simonnot ²¹⁶, l'ancien président du Conseil ayant « *accepté de [le] recevoir* :

« Je ne m'étais pas occupé du problème avant d'être au gouvernement. J'avais contre la bombe un préjugé simpliste, mais je n'avais pas étudié la question. Par contre, j'ai eu à m'en occuper sur le plan international. Nehru avait proposé un projet pour interdire les explosions atomiques, mais c'était heurté à une très vive réaction des Soviétiques, qui craignaient, si l'on gelait la situation, de ne pas pouvoir rattraper leur retard sur les Américains. Un peu plus tard, les Américains devaient faire le même type d'objection ! Bref, on se heurtait à la mauvaise volonté des uns et des autres.

« Pour lever ce type d'objection, il m'était venu l'idée suivante : interdire les explosions à tout le monde, mais seulement au bout d'un délai de trois ans. Ce projet me paraissait neutre et impartial, et donc susceptible d'être accepté par les uns et les autres.

« En novembre, je suis allé aux États-Unis et j'ai essayé de convaincre Foster Dulles – à l'époque secrétaire d'État – de la validité de mon projet. Je n'y ai pas réussi, et comme je me trouvais en difficulté avec lui sur mille autres affaires, la discussion entre nous a été assez vive. J'ai donc mis ma proposition de côté, et c'est pourquoi on n'en trouve trace dans le discours que j'ai fait à l'ONU » ²¹⁷.

²¹⁴ Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.342-343.

²¹⁵ Dominique Mongin rapporte le témoignage de Pierre Guillaumat, qu'il a reçu le 18 avril 1989, au cours duquel l'ancien administrateur du CEA lui dit qu'il « *estimait qu'à l'époque le maréchal Juin n'était pas particulièrement favorable à un armement nucléaire français* ».

²¹⁶ Philippe Simonnot est un économiste et un ancien journaliste.

²¹⁷ Philippe Simonnot, *Les nucléocrates*, op. cit., p228-229.

De son côté, Jean Ferniot rapporte le contenu d'une lettre que Mendès France lui a adressée le 4 novembre 1970 – soit 16 ans après les faits :

« Lorsque je suis allé en Amérique, en novembre 1954, je désirai proposer à l'Assemblée des Nations Unies l'interdiction des explosions atomiques expérimentales. C'est pourquoi Francis Perin était membre de la délégation qui m'accompagnait.

« Malheureusement, j'ai eu à Washington une série de discussions très difficiles avec Foster Dulles : Indochine, Autriche, calendrier de ratification des accords de Paris, projet de Conférence à Quatre, Sarre, etc. Les négociations ont été tendues et, sur de nombreux points, j'ai dû passer outre aux objections et aux résistances américaines. Par contre, sur des questions qui ne présentaient pas une urgence immédiate, j'ai pensé préférable de me montrer un peu plus accommodant, de ne pas multiplier inutilement les points de friction ; c'est ainsi que j'ai renoncé à déposer sur le bureau des Nations Unies le projet préparé sur les explosions atomiques. Je l'ai regretté plus tard, puisque l'interdiction des explosions expérimentales a finalement été décidée sans que la France y ait eu le moindre mérite (et sans même qu'elle s'y associe et la respecte) »²¹⁸.

Pour Georges-Henri Soutou, *« ce texte est caractéristique, à la fois des préoccupations de Mendès France en 1954 et des raisons de son changement d'avis quant à l'opportunité de proposer l'arrêt des expériences nucléaires (préoccupations et raisons qui nous ont été confirmées par un membre de son cabinet qui l'avait accompagné en Amérique), mais aussi de la coloration du souvenir due aux polémiques ultérieures à propos de la politique nucléaire gaulliste. En effet, la suite montre que Mendès France, outre les considérations dont il fit état dans sa lettre à Jean Ferniot et qui, une fois de plus, étaient bien réelles, se posait très sérieusement la question d'un programme nucléaire militaire français »*²¹⁹.

Concernant le témoignage d'un *« proche collaborateur de Pierre Mendès France, et présent à New York »*, Aline Coutrot fait état d'une lettre que lui a adressée Jean- Marie Soutou précisant que : *« Pierre Mendès France, contrairement à l'avis de beaucoup de ses amis, ne voulait renoncer à rien dans ce domaine. C'est pour cela qu'il n'a pas demandé, alors que beaucoup l'y poussaient, l'arrêt international des expériences »*²²⁰.

²¹⁸ Cité par Georges-Henri Soutou, « La politique nucléaire de Pierre Mendès-France », *op. cit.*, p.92.

²¹⁹ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.92-93.

²²⁰ Lettre de Jean-Marie Soutou, proche collaborateur de Pierre Mendès-France, et présent à New York. Cité par Aline Coutrot « La politique atomique sous le gouvernement de Pierre Mendès-France », *op. cit.*, p.312.

Chapitre II

LE PROCESSUS DÉCISIONNEL INITIÉ

PAR PIERRE MENDÈS FRANCE

La première rubrique de ce chapitre est ciblée sur les différentes réunions de concertation, et tout particulièrement celle tenue le lendemain du Noël 1954. Il s'agissait d'une réunion interministérielle élargie avec la présence des responsables du CEA et des Armées, ainsi que celle de membres des cabinets ministériels concernés. Aucune décision concernant l'arme nucléaire ne sera prise, mais, à l'issue de cette réunion le clan « *anti-nucléaire* » va intervenir auprès du chef du gouvernement afin de ne pas se lancer dans son développement.

Toutefois, entre temps, et dans le secret le plus absolu, une Commission des applications militaires du nucléaire va être créée, ainsi qu'un « *Bureau d'études générales* » (BEG) au CEA - l'embryon de la future Division des applications militaires. Pour autant, aucune décision officielle ne sera prise par le président du Conseil sur le lancement d'un programme militaire. La deuxième rubrique du chapitre II correspond à la période du gouvernement Edgar Faure – en 1955 - , un président du Conseil d'abord opposé – officiellement – à l'arme nucléaire, mais qui va laisser ses ministres favorables à cette armement mettre en place, pour la première fois, mais toujours sous le sceau du secret, les dispositions permettant un début de financement d'applications militaires associé à un rapprochement des administrations concernées : les Armées et le CEA avec son BEG, en réaffirmant son rôle de maîtrise d'œuvre.

SECTION I : LE CHEF DU GOUVERNEMENT S'INFORME SUR LE « NUCLÉAIRE »

Comme cela a été présenté précédemment, le problème du nucléaire militaire en France était mûr quand Mendès France devint président du Conseil. Il était d'autre part urgent, en fonction de la nouvelle doctrine américaine des représailles massives, de prendre des décisions en la matière.

§ 1 - LES RÉUNIONS INTERMINISTÉRIELLES DE L'AUTOMNE 1954

I- Le Comité de Défense nationale du 10 septembre 1954

Le Comité de Défense nationale du 10 septembre 1954 fut consacré à la nouvelle stratégie atlantique et à ses conséquences.

« Tout le monde fut d'accord pour accepter la nouvelle stratégie proposée par les Américains. Mendès France défendit avec vigueur, et fit accepter un projet de constitution d'un « comité politique comprenant les personnalités investies des plus hautes responsabilités dans chaque pays à compétence mondiale de la coalition ». En fait, il s'agissait là d'un directoire nucléaire franco-anglo-américain, composé du président des États-Unis, du Premier ministre britannique et du président du Conseil français. Il était pour Mendès France évident que les armes nucléaires seraient utilisées dans un conflit futur, et qu'il fallait mettre en place des procédures de décision instantanées qui fonctionneraient sans que l'on ait le temps de consulter les Parlements. D'autre part, il semble aussi, d'après ses allusions à une tentative américaine d'entente directe avec l'Allemagne, que Mendès France souhaitait, par ce directoire nucléaire tripartite ¹, garantir à la France un rôle privilégié dans l'Alliance, dans la perspective du réarmement allemand » ².

« La nouvelle doctrine de l'OTAN étant clairement adoptée, Pierre Mendès France indiqua que le plus grand secret devait être préservé quant aux modifications que cette doctrine allait entraîner

¹ Comme on le voit, *« l'idée d'un directoire nucléaire tripartite ne date pas du mémorandum du général de Gaulle de septembre 1958 »*, adressé à Eisenhower et à MacMillan.

² Georges-Henri Soutou, *« La politique nucléaire de Pierre Mendès-France »*, in *La France et l'atome, op. cit.*, p.88.

sur l'appareil français de Défense, car il craignait deux choses : d'une part des réactions négatives de l'opinion publique, voire des provocations – comme l'Appel de Stockholm de 1950 -, d'autre part, une information de l'ennemi qui s'adapterait en conséquence »³. Mais « les conséquences logiques de cette discussion sur la nouvelle stratégie de l'Alliance Atlantique étaient une discussion sur la nécessité pour le pays de posséder l'arme atomique »⁴.

Ainsi, « on posa très clairement dans ce Conseil la question d'un armement atomique français. Diomède Catroux⁵ prit position en faveur de celui-ci. « On risque de voir les détenteurs de l'arme atomique conserver leur puissance atomique pour leurs intérêts par priorité. Il y aura les États qui ont la bombe atomique (qui ne l'utiliseront pas entre eux). Il y aura les États qui n'ont pas la bombe atomique et qui seront des champs de bataille. Il faut notre arme atomique, pour notre propre sécurité, pour nos négociations. Il faut, à nous-mêmes, la possibilité propre de riposte atomique »⁶. Pour lui, il faut l'« arme atomique », c'est-à-dire l'arme en tant que telle et son vecteur, l'avion.

Christian Fouchet demanda alors si la France était en mesure de fabriquer la bombe. « Le maréchal Juin et Emmanuel Temple, ministre de la Défense nationale, répondirent par l'affirmative, en ajoutant que le problème était financier. Selon Diomède Catroux, il faudrait 130 milliards en cinq ans. Edgar Faure, ministre des Finances, intervint alors pour dire que les dépenses militaires ne pourraient pas être augmentées et qu'il faudrait faire un choix, le cas échéant entre les forces conventionnelles et les forces nucléaires »^{7 8}.

La discussion ne fut pas poussée plus loin ce jour-là, et en particulier Mendès France ne donna pas son avis sur ce point. Mais la question était devenue actuelle. Elle sera abordée le mois suivant, lors d'un conseil interministériel avec la présence d'experts.

³ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.316.

⁴ Op. cit., p.314.

⁵ À cette date secrétaire d'État aux Forces armées Air. Il sera ensuite secrétaire d'État aux Armements.

⁶ Cité par Georges-Henri Soutou, op. cit., p.89.

⁷ Georges-Henri Soutou, op. cit., p.89.

⁸ Le maréchal Alphonse Juin était alors président du Comité des chefs d'état-major et Commandant en chef des forces alliées Centre-Europe.

II- Le comité interministériel d'octobre 1954, en présence de Francis Perrin

Pierre Mendès France convoqua le 9 octobre 1954 un Conseil interministériel ⁹ consacré à la bombe atomique. Au président du Conseil qui se souciait du délai nécessaire pour accéder à la bombe atomique, les experts militaires présents répondirent : cinq ans.

- Pierre Mendès France : « *Dans ce programme de cinq ans, peut-on comprendre qu'il y aura d'abord une période polyvalente* ¹⁰, je veux dire une période durant laquelle les travaux présenteront un intérêt général, commun à tous les objectifs de recherche, avant que, dans un second temps, ils offrent une utilité purement militaire ?

- Francis Perrin : « *Oui, toutes les recherches iront dans le même sens, jusqu'à ce que nous arrivions à ce que nous appelons la patte d'oie : c'est le moment où les programmes militaires et civils divergent, le moment où il faudra choisir une direction, parce que les ressources en matériaux fissiles, et en cerveaux qualifiés, ne permettront pas de pousser dans plusieurs directions simultanément* » ¹¹.

Perrin était plutôt défavorable au lancement d'un programme atomique militaire, mais si ce programme devait être lancé, il jugeait préférable qu'il ne concerne que la propulsion nucléaire.

À une question du président du Conseil sur le délai d'ici l'apparition de la « patte d'oie », les experts présents expliquèrent que, pendant trois ans ¹², les investissements et les recherches présenteront une utilité indiscutable tant pour les applications civiles que militaires.

Pierre Mendès France déclara alors que : « *Dans ces conditions, messieurs, on ne voit que des avantages pour le pays à lancer une première tranche de travaux. Quant aux décisions touchant le programme proprement militaire elles seront prises le moment venu, compte tenu de ce que l'on connaîtra alors de la situation internationale et des problèmes stratégiques* » ¹³.

⁹ Étaient, notamment, présents : Edgar Faure, ministre des Finances et des Affaires économiques, Emmanuel Temple, ministre de la Défense nationale, les trois secrétaires d'État aux forces armées – Diomède Catroux, Jacques Chevalier et Henri Caillavet -, Jules Moch, représentant de la France à la Commission du désarmement de l'ONU, Henri Longchambon, secrétaire d'État à la Recherche scientifique, Étienne Hirsch, commissaire au Plan, et Francis Perrin.

¹⁰ Souligné par nous.

¹¹ Cité par Pierre Rouanet, « Mendès-France au pouvoir (1954-1955) », in *Pierre Mendès-France et le mendsisme*, op. cit., p.436-437.

¹² C'est-à-dire jusqu'à l'année 1957 incluse, un objectif calendaire que le général Bergeron avait avancé dans son premier rapport remis en juin 1953, une estimation faite « au mieux, si l'on a pu d'ici là mettre au point un système de détonateur ». (Cf. chapitre I du Titre Second)

¹³ Cité par Pierre Rouanet, « Mendès-France au pouvoir (1954-1955) », in *Pierre Mendès-France et le mendsisme*, op. cit., p.436-437.

Ainsi, « après avoir entendu d'autres experts, qui précisèrent que la « patte d'oie » interviendrait au bout de trois ans, Mendès France estima qu'il n'y avait que des avantages politiques à lancer la première tranche d'un programme menant à la « patte d'oie », tout en ajoutant que la décision de fabriquer des bombes atomiques serait prise en fonction de la situation internationale et des problèmes stratégiques du moment »^{14 15}.

Pour Jean-Pierre Daviet, au sujet de cette réunion d'octobre 1954, où « Francis Perrin s'est rendu seul, sans Pierre Guillaumat, le haut-commissaire a développé une théorie qui lui est chère, et qui a certainement influencé Mendès France : en matière atomique, il convient de privilégier tout ce qui est tronc commun civil / militaire, avant bifurcation définitive en patte d'oie entre deux options plus spécifiques »¹⁶.

§ 2 - LES PREMIÈRES DÉCISIONS DE PIERRE MENDÈS-FRANCE

I- La création d'une Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique (CSAMEA) : la première décision prise secrètement

Le président du Conseil prit très rapidement une décision qui confirma son intérêt pour le nucléaire militaire. Ainsi, le 26 octobre 1954, - soit deux semaines après la réunion interministérielle du 9 - il signa un décret secret créant une Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique (CSAMEA).

« Tout se fit dans l'ombre. Mendès France ne pouvait rien dire avant son voyage à New York, qui avait pour but le désarmement »¹⁷, relève André Bendjebbar¹⁸.

Le rapport qui avait été fait au président du Conseil afin de justifier la création d'une telle commission soulignait le fait que la mise en train des études et des premières réalisations intéressant la Défense nationale dans le domaine atomique exigeait, à juste titre, la création

¹⁴ D.Mongin souligne le fait que cette position de Pierre Mendès France « n'est pas sans rappeler la position française vis-à-vis des armes chimiques exprimée par le président François Mitterrand en 1985 ».

¹⁵ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoires des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.319.

¹⁶ Jean-Pierre Daviet, « Pierre Guillaumat et l'enrichissement de l'uranium », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, op. cit., p.137.

¹⁷ Il s'agit de la réunion de l'Assemblée générale de l'ONU, tenue en novembre, avec la participation du chef du gouvernement français. (Cf. Chapitre I)

¹⁸ André Bendjebbar, *Histoire secrète de la bombe atomique française*, op. cit., p.184-185.

d'un organisme susceptible de rendre effective l'étroite coopération des diverses autorités qui participeraient à l'élaboration des plans et des mesures d'exécution.

Il était spécifié que cette coopération devrait s'exercer, outre le niveau gouvernemental, « *au niveau des plus hautes autorités militaires et au niveau le plus élevé des techniciens et des militaires appelés à collaborer* »¹⁹.

Ce rapport indiquait que : « *La coopération sur le plan gouvernemental n'exige pas la création au sein du gouvernement d'un comité particulier. Car il suffit pour assurer une parfaite conformité de vues entre le Ministre de la défense nationale et le Ministre chargé de l'énergie atomique que celui-ci soit invité à participer aux délibérations du Comité de défense nationale lors de séances ad hoc* »²⁰.

S'il n'y avait pas de problème de coordination au niveau des responsables militaires - le Comité des chefs d'état-major étant en effet qualifié pour assurer cette coordination -, « *là où il y avait un réel problème de coordination c'était entre le CEA et les autorités militaires, celles-ci – hormis le Service des Poudres – n'ayant pas encore reconnu la mainmise du CEA sur le programme atomique militaire* », rappelle D. Mongin^{21 22}.

II- La création du Comité des explosifs nucléaires (CEN) : la mise en place d'un organisme mixte Armées-CEA

Après avoir institué cette commission, dont la mission était de coordonner un futur programme atomique militaire, Pierre Mendès France franchit une nouvelle étape en créant, quelques jours plus tard – toujours par arrêté secret, le 4 novembre - le « *Comité des explosifs nucléaires* » (CEN), alors qu'il s'apprête à partir pour les États-Unis pour participer aux débats à l'ONU sur le désarmement.

¹⁹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.322

²⁰ Rapport au président du Conseil sur la création du CSAMEA. Archives privées. Cité par Dominique Mongin, op. cit., p.322-323.

²¹ Op. cit., p.323.

²² Cet organisme, le CSAMEA, ne devait en fait jamais se réunir. Pour D. Mongin, « *Il semble que la mise en place d'un tel organisme ait été prématuré en raison des velléités, toujours vives à l'époque, des Armées de mener par elles-mêmes un programme atomique militaire* » (Op. cit., p.323). *Ce n'est pas avant 1956 que le ralliement des Armées deviendra effectif. En témoigne la création en décembre 1956 du Comité des application militaires de l'énergie atomique (CAMEA) qui viendra se substituer à la CSAMEA* » (Op. cit., p.325). (Sujet abordé dans le chapitre IV).

Le général Crépin ²³, alors secrétaire général permanent de la Défense nationale (SGPDN), est nommé à la présidence de ce comité, dont la tâche était : « *en ce qui concerne les projets, études et réalisations d'engins explosifs nucléaires, d'orienter, coordonner et suivre l'action des organismes tant civils que militaires ou mixtes concourant à la réalisation du programme arrêté par le gouvernement* » ²⁴.

Le professeur Yves Rocard fut désigné pour être le secrétaire et le rapporteur de ce Comité des explosifs nucléaires ²⁵.

« *Contrairement au CSAMEA, le Comité des explosifs nucléaires (CEN) allait se réunir, même si ce fut de manière épisodique. La nomination du général Crépin à ce poste était révélatrice du projet d'ensemble – la mainmise du CEA sur le programme atomique militaire -, car il était parmi les officiers généraux une sorte de porte-parole des militaires français favorables à l'action du CEA* », souligne D. Mongin ²⁶.

Ainsi, pour Bertrand Goldschmidt : « *c'est au président de Conseil, Mendès France, que revinrent les premiers gestes décisifs en faveur de l'armement nucléaire : il avait été mis, dès sa prise de fonction, en juin 1954, au courant du problème de l'indépendance de la France en ce domaine crucial, au cours des ultimes négociations sur la CED puis à celles de Londres sur l'élaboration des accords de Paris.*

« *Le 26 octobre, il signa un décret secret instituant une Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique [...] et un arrêté créant, au sein de celle-ci, un « Comité des explosifs nucléaires » qui agira conformément aux instructions du président du Conseil,*

²³ Le général Jean Crépin était de la même promotion de l'École Polytechnique (X - 28) que Pierre Guillaumat, ainsi qu'André Pélabon, directeur de cabinet de Pierre Mendès France, qu'il connaissait d'autant mieux qu'ils s'étaient retrouvés dans la Résistance. Dans l'esprit du général Crépin, c'était le CEA qui devait avoir la maîtrise d'œuvre du futur programme nucléaire militaire, ayant les capacités humaines et matérielles nécessaires pour le mener à bien. (*Op. cit.*, p.326)

²⁴ Cité par Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, *op. cit.*, p.33.

²⁵ Le Comité des explosifs nucléaires comprenait par ailleurs Pierre Aigrain, maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris – et ancien collaborateur d'Yves Rocard à la Marine -, Bertrand Goldschmidt, directeur au CEA, l'ingénieur général Norguet, du Comité Marine-CEA, le colonel Ailleret, Commandant des armes spéciales, ainsi que des représentants des directions techniques des Armées – dont l'ingénieur en chef Chanson de la DEFA -, des représentants du Chef d'état-major général des forces armées et du CASDN.

²⁶ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.326.

lesquelles seront transmises à son président par le ministre de la Défense nationale et par le ministre chargé de l'énergie atomique »^{27 28}.

III- La création – secrète – d'un « *Bureau des études générales* » au CEA

A- Un tournant fondamental : la confirmation du rôle prééminent confié au CEA dans le nucléaire militaire

La création du « *Bureau des études générales* » (BEG), après celle du Comité des explosifs nucléaires, confirma le tournant que Mendès France venait d'opérer avec la décision de créer le CEN. Cette création du BEG²⁹, le 29 décembre 1954, venait donc concrétiser non seulement la direction prise en matière d'applications militaires de l'énergie atomique, mais aussi le rôle prééminent que le CEA était destiné à jouer.

Officiellement, le BEG serait chargé de « *l'exécution des liaisons avec certains laboratoires et groupes de laboratoires extérieurs* ». Une note de service interne au CEA datée du 28 janvier 1955 et signée par Pierre Guillaumat spécifiait : « *Il est créé un Bureau d'Etudes Générales, à la disposition de l'Administrateur général, pour toutes études d'ordre économique et financier se rapportant à l'utilisation de l'énergie nucléaire* »³⁰.

La direction de ce nouvel organisme va être confiée au colonel Albert Buchalet. Celui-ci avait été « *pressenti pour cette fonction la semaine précédant la réunion du 26 décembre, par Pierre Guillaumat et par Guillaume Widmer, directeur adjoint du cabinet du ministre de la Défense nationale, « pour entreprendre les études (et dans notre esprit la fabrication) de la bombe atomique* », précise l'intéressé³¹.

Au sujet de cette nomination, Bertrand Goldschmidt porte le jugement suivant sur cet officier : un « *saint-cyrien sans formation scientifique, excellent organisateur dont le talent rappelle celui du général Groves* »³² et qui réussit, grâce à ses qualités humaines, à garder d'excellentes

²⁷ C'est pour le compte du CEN, ce comité mixte Armées-CEA, qu'Yves Rocard – pour le CEA – et l'ingénieur en chef Chanson de la DEFA – pour les Armées – sont chargés d'étudier le problème du fonctionnement de l'arme nucléaire au plutonium.

²⁸ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », in *L'aventure de la bombe...*, *op.cit.*, p.32.

²⁹ La première appellation de ce service technique – un Bureau « *d'études générales* » -, qui deviendra en février 1957 une Direction des techniques nouvelles (DTN), puis, en septembre 1958 la Direction des applications militaires (DAM), « *était volontairement très évasive quant à la véritable mission dont était chargé ce nouvel organisme* », relève D.Mongin. (*Op. cit.*, p.347)

³⁰ Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.347.

³¹ Albert Buchalet (général), « Les premières étapes », in *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p.39.

³² Un des responsables américains du projet *Manhattan*.

relations avec les militaires d'une part, les scientifiques et les techniciens des autres services du CEA d'autre part » ³³.

B-La désignation d'acteurs proches de Guillaumat : le « verrouillage des leviers au profit du CEA »

La désignation du colonel Buchalet à la tête du BEG n'était pas fortuite, Pierre Guillaumat le connaissait suffisamment bien pour l'avoir fait entrer au BCRA durant la guerre, tout comme l'administrateur général du CEA connaissait très bien le général Crépin pour avoir été son camarade de promotion (1928) à l'École Polytechnique. *« Ce n'est donc pas un hasard si à la tête des deux organismes officiels, mais secrets, on trouve des hommes faisant partie de l'entourage de Pierre Guillaumat. Celui-ci n'avait-il pas ainsi « verrouillé » au profit du CEA les leviers des organismes chargés de concrétiser le programme atomique militaire ? »* ³⁴.

Ainsi, comme le relève A. Bendjebbar, *« entre la mise en place de nouvelles structures et le jeu diplomatique, tout indiquait que la France convergeait vers un but : préparer la décision de faire la bombe. Une grande réunion fut mise sur pied le 26 décembre 1954. On pressentait que l'heure était grave. La décision allait-elle être enfin prise ? »* ³⁵.

§ 3 - LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 26 DÉCEMBRE 1954

I- Le but de cette réunion plénière – Ses participants

Toute une série d'éléments ont convergé et poussé le président du Conseil à convoquer une réunion sur la question du nucléaire militaire français. Cette réunion se situait en effet dans la foulée des récentes réunions de comités restreints – comité de Défense nationale, conseils interministériels -, et des rencontres internationales – conférence à l'ONU, rencontre avec les autres « Grands ».

Pour Dominique Mongin, *« la première des pressions fut celle de la position internationale de la France. Le rang qu'elle comptait tenir sur la scène internationale n'imposait-il pas une réflexion appuyée sur la question de l'armement atomique ! »* ³⁶.

³³ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op.cit.,p.209.

³⁴ Dominique Mongin, *op. cit.*, p. 335.

³⁵ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.185.

³⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p330.

Avant son départ pour New York, alors que viennent d'être créés la CSAMEA et le CEN, Mendès France désira en savoir encore davantage sur le nucléaire militaire. Ainsi, comme le relate André Bendjebbar, « le 3 novembre, il demanda à un membre de son cabinet, André Neurisse, ami de Pierre Guillaumat ³⁷, des précisions sur la bombe : « Je serais heureux de savoir sur quelle documentation reposent les chiffres prévus pour le coût des dépenses d'armement atomique ; soit en ce qui concerne le programme global, soit en ce qui concerne le coût annuel. Disposons-nous par ailleurs, des éléments techniques nécessaires – matières premières, outillage, techniciens ? » ³⁸.

Ce même jour, Dominique Mongin relate que « Pierre Mendès France demanda à Jacques Juillet – un autre membre de son cabinet - de préparer la réunion d'un groupe ad hoc, qui allait avoir lieu le 26 décembre 1954. C'est une réunion qui devait être très importante, car pour la première fois Pierre Mendès France réunissait toutes les personnes compétentes sur le dossier atomique militaire, afin qu'elles s'expriment, qu'elles se prononcent sur l'opportunité de lancer un tel programme » ³⁹.

Cette réunion – un « séminaire » - devait se tenir dans son bureau du ministère des Affaires étrangères ⁴⁰, « où ministres intéressés et personnalités compétentes, en tout une quarantaine de participants, favorables ou hostiles à un armement militaire atomique furent appelés à donner leur opinion. Guillaumat et Perrin accompagnés de Goldschmidt y représentaient le CEA » ⁴¹.

Au total une quarantaine de personnes participèrent à cette réunion présidée par Pierre Mendès France, dont Edgar Faure, ministre des Finances, Emmanuel Temple, ministre de la Défense nationale, Guillaume Widmer et l'ingénieur Guntzberger, respectivement directeur adjoint de Cabinet et chef du service technique d'Emmanuel Temple, Diomède Catroux, secrétaire d'État à l'Air, Henri Longchambon, secrétaire d'État à la Recherche scientifique, Pierre Guillaumat, Francis Perrin, Bertrand Goldschmidt, directeur des Relations internationales du CEA, le général Crépin, président du Comité des explosifs nucléaires, le général Bergeron, président du CASDN, l'ingénieur général Brard, directeur du service

³⁷ Rappelons que Pierre Guillaumat ne participait pas au comité interministériel du 9 octobre.

³⁸ Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.185.

³⁹ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.330-331.

⁴⁰ Pierre Mendès France, président du Conseil, assurait aussi les fonctions de ministre des Affaires étrangères.

⁴¹ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.32-33.

technique des constructions et armes navales, l'ingénieur général Combaux, pour la DEFA , Jules Moch, délégué au Comité du désarmement des Nations unies. ^{42 43}

« *Ces hommes étaient tous d'avis contraires. Il y avait le clan des partisans de la bombe et le clan des ennemis de la bombe, et les deux clans étaient eux-mêmes divisés. La réunion ferait forcément des mécontents* », rappelle André Bendjebbar ⁴⁴.

Dominique Mongin relève le fait qu' « *on notera avec Pierre Guillaumat combien il était surprenant d'avoir « oublié » d'inviter le directeur du service des Poudres, service qui, on l'a vu, apportait depuis longtemps une contribution majeure à l'effort atomique français* » ⁴⁵.

« *Qui avait éliminé l'ingénieur général Fleury, le plus proche collaborateur militaire du CEA ?* », s'interroge A. Bendjebbar. « *En revanche, Guillaumat nota, avec grand déplaisir, la présence de l'ingénieur général des fabrications d'armement Combaux, un sourd ennemi du CEA* » ⁴⁶.

A-Le dossier de présentation rédigé par le « Comité des explosifs nucléaire »

C'est le Comité des explosifs nucléaires qui remet, le 24 décembre, - soit deux jours avant la réunion - un projet au président du Conseil « *en expliquant que la réalisation d'un tel programme dépend notamment des mesures suivantes : la réalisation de deux réacteurs nucléaires susceptibles de produire 70 à 80 kg de plutonium par an, la mise sur pied d'équipes scientifiques et techniques sous la responsabilité d'un Bureau d'études générales (BEG)* ⁴⁷ *rattaché au CEA ; la création d'un centre d'essais au Sahara, ainsi qu'un réseau de détection permanente des essais* » ⁴⁸.

Georges-Henri Soutou relate que « *la réunion avait été préparée par un dossier complet. Un ordre du jour exposait que dans un conflit éventuel les armes nucléaires seraient nécessaires et que leur possession assurait « l'indépendance d'une puissance* ». La France devait-elle les fabriquer elle-même ? Ou pouvait-elle se contenter d'essayer d'obtenir ces armes de ses alliés ?

⁴² Le cabinet du secrétaire d'État à la Guerre – Jacques Chevalier - était représenté par le colonel Antoine Argoud, les deux cabinets de Mendès France par Michel Jobert, André Pélabon, Jacques Juillet, Georges Boris, le colonel François Binoche.

⁴³ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.331.

⁴⁴ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.186-187.

⁴⁵ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.331.

⁴⁶ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.186-187.

⁴⁷ Le décret de création du BEG sera signé le 28 décembre, soit deux jours après la réunion du 26 ! La prise de décision a été tenue secrète... sauf aux membres du petit cercle des responsables directement concernés.

⁴⁸ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », in *Revue historique des Armées*, n°262, *op. cit.*, p.14.

Une fiche « *Conceptions stratégiques* » faisait le tour du problème. Outre des considérations proprement militaires (nécessité de la déconcentration des forces, d'une défense en profondeur) la fiche énumérait les raisons de fabriquer la bombe. Raisons politiques tout d'abord, « à l'égard de nos alliés, à l'égard de nos ennemis éventuels, à l'égard de l'Allemagne, à l'égard de l'Union française ». Raisons techniques aussi, un programme nucléaire militaire favoriserait le développement de l'infrastructure atomique civile. « D'autre part, l'affaire était à portée de la France, qui avait les techniciens nécessaires. Et le coût de l'opération était estimée acceptable : 80 milliards pour la bombe ⁴⁹, 45 milliards pour deux sous-marins ⁵⁰, soit 125 milliards sur cinq ou six ans » ⁵¹.

La fiche envisageait l'explosion de bombes expérimentales en 1960-1961, et ensuite la fabrication de quatre à cinq bombes par an.

« Une autre fiche prévoyait d'affecter en 1955 au ministère de la Défense nationale et au CEA, 19 milliards de francs d'autorisation de programme et 7 milliards de crédits de paiement. Ces crédits étaient camouflés pour ne pas révéler leur véritable utilisation » ⁵².

La doctrine de la dissuasion du faible au fort apparaissait nettement. En effet, il était écrit que « la menace de destruction que font peser de tels engins doit suffire à décourager un agresseur, même beaucoup plus puissant » ⁵³.

B-Le déroulement de la réunion plénière du 26 décembre 1954

D. Mongin souligne le fait que, « faute de procès-verbal dactylographié de cette réunion du 26 décembre, les conclusions de celle-ci allaient susciter de larges supputations. D'autant plus que, selon l'un de nos interlocuteurs, Edgar Faure « vendit en partie la mèche » de cette réunion » ^{54 55}.

Concernant les « indiscretions » publiées dans Le Monde en date du 28 décembre 1954, on peut y lire, au sujet « de la nécessité pour la France de posséder l'arme atomique », que « certains ministres sont formels sur ce point. La bombe atomique est, estiment-ils, le signe de la

⁴⁹ On remarque que le coût estimé pour la bombe correspondait à l'évaluation qui avait été faite par le Commandement des armes spéciales - évaluation largement sous-estimée.

⁵⁰ Il s'agit du système propulsif du sous-marin – un moteur « atomique ».

⁵¹ Georges-Henri Soutou, « La politique nucléaire de Pierre Mendès-France », *op. cit.*, p.325.

⁵² Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.332.

⁵³ Cité par Dominique Mongin, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, *op. cit.*, p.609.

⁵⁴ Le quotidien Le Monde devait annoncer le 28 décembre l'existence d'une telle réunion sur l'armement atomique au Quai d'Orsay.

⁵⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.332.

puissance et doit donner à nos représentants un poids nouveau dans les discussions internationales ». Mais, « *cette opinion ne serait pas partagée par toutes les personnes présentes à la réunion d’hier. Plusieurs d’entre-elles considéreraient comme plus « rentable » sur tous les plans de consacrer toutes nos ressources en matières fissibles à des utilisations pacifiques* » ⁵⁶.

Au terme de cette réunion qui dura deux heures trente, deux camps vont en effet se distinguer : ceux qui étaient favorables à l’arme nouvelle – en tête le ministre de la Défense nationale, Emmanuel Temple – et ceux qui s’y opposaient, comme Henri Longchambon, alors secrétaire d’État à la Recherche scientifique, ou Jules Moch, délégué de la France auprès du Comité du désarmement des Nations Unies.

Sa conclusion fut ambiguë, puisque les impressions des participants furent divergentes à ce sujet.

C- Une conclusion ambiguë : « une impression générale plutôt favorable » pour la bombe ?

L’un des participants à cette réunion représentant le CEA, Bertrand Goldschmidt a relaté l’ambiance de cette réunion en ces termes : « *Nous étions quarante, ce qui était beaucoup pour une réunion ultra-secrète. Mendès-France était à son bureau, Edgar Faure à côté de lui dans un fauteuil, lisant son journal et paraissant se désintéresser du débat. Et quand tout le monde a fini de s’exprimer, Mendès-France a dit : « Si on n’a pas la bombe on n’est rien dans les négociations internationales ; on n’est rien dans les négociations sur le désarmement, et seule la bombe peut nous différencier des Allemands. Par conséquent, il nous faut faire le nécessaire pour avoir la bombe et le sous-marin atomique* ».

Ensuite, il s’est tourné vers Edgar Faure et lui a dit : » Monsieur le ministre des Finances vous vous débrouillerez ». Il rajoute que « *le ministre de la Défense nationale, Emmanuel Temple, était chargé de présenter au Conseil des ministres un projet en ce sens en relation avec le ministre des Finances* » ⁵⁷.

B. Goldschmidt relate également que : « *Francis Perrin, notre Haut-commissaire, prit la parole contre un armement atomique national tandis que Guillaumat resta silencieux* » ⁵⁸.

⁵⁶ Cette information, en première page du journal, fait l’objet d’un article très court, sans citer son auteur.

⁵⁷ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l’héritage », *op cit.*, p.33.

⁵⁸ Bertrand Goldschmidt, « L’obsession historique de la dépendance énergétique », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels, op. cit.*, p.72.

Selon Pierre Guillaumat : « *En fait il n'y a pas eu de décision, et mon impression fut que Mendès France était contre, mais qu'il ne donnerait jamais l'ordre de ne pas faire la bombe* ». Et il ajoute : « *Mais l'impression générale avait été qu'il était plutôt favorable, ce qui nous a permis, à moi et au général Crépin qui assurait alors l'intérim de Secrétaire général de la Défense nationale, d'interpréter ce qui avait été dit comme la décision de faire l'arme atomique* » ⁵⁹.

Le général Crépin raconte qu'« à la sortie de cette réunion, Guillaumat, Goldschmidt et moi exultèrent » ⁶⁰.

Le colonel Albert Buchalet, - le responsable du BEG au CEA,⁶¹ qui n'était pas présent à cette rencontre mais bien informé par son supérieur hiérarchique et ami, Pierre Guillaumat -, souligne le fait qu'en toute rigueur : « *la grande réunion nucléaire organisée le 26 décembre 1954 par le président Mendès France n'a pas abouti à une décision d'exécution – d'un programme -. Il a été simplement demandé au ministre de la Défense, Emmanuel Temple, de présenter à un prochain Conseil des ministres un projet établi avec son collègue des Finances qui puisse permettre de prendre une décision sur un programme d'études de fabrication* » ⁶².

De son côté, Jacques Juillet a écrit à l'historienne Aline Coutrot que « *Pierre Mendès France décida d'un programme d'études et de fabrication de l'armement atomique. Le ministre de la Défense nationale en fut chargé, qui devait présenter un rapport chiffré au Conseil des ministres pour une première tranche de travaux* » ⁶³.

Diomède Catroux ⁶⁴ est moins formel. « *Il considère que Pierre Mendès France est le premier président du Conseil à avoir fait entreprendre dans plusieurs directions des études et des recherches, mais il considère la réunion du 26 décembre comme préalable à une décision définitive* » ⁶⁵.

⁵⁹ Cité par Marcel Duval, « Pierre Guillaumat et l'arme atomique », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, op. cit., p.72.

⁶⁰ Gl.Crépin, *L'aventure de la bombe ; de Gaulle et la dissuasion nucléaire*, Plon, Paris, 1985, p.81

⁶¹ Albert Buchalet ne prendra ses fonctions qu'en mars 1955.

⁶² Albert Buchalet, « Les premières étapes (1955-1960) », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.43-44.

⁶³ Cité par Aline Coutrot, « La politique atomique sous le gouvernement Mendès-France », op.cit., p.312-313

⁶⁴ A cette date, Diomède Catroux est devenu secrétaire d'État à l'Armement.

⁶⁵ Aline Coutrot, op. cit., p.313.

D-Les « conclusions » de la réunion du 26 décembre 1954

Dominique Mongin souligne le fait que « *les conclusions de cette réunion du 26 décembre sont en fait très claires. Elles figurent dans une fiche établie pour le Comité de Défense nationale du 21 mars 1955* » ⁶⁶.

- 1) Il fallait prendre la décision de lancer les programmes de fabrication d'armes nucléaires et de sous-marins atomiques.
- 2) La décision relative aux armes nucléaires serait gardée secrète.
- 3) Le ministre de la Défense nationale présenterait en Conseil des ministres un projet de décision relatif au programme atomique militaire, qui devrait être établi en liaison avec le ministre des Finances » ⁶⁷.

Pour cet historien, « *Pierre Mendès France a donc résolument décidé de lancer, on serait tenté de dire « poursuivre », étant donné que des mesures avaient déjà été prises dans ce sens auparavant, un programme atomique militaire. Certains membres de son entourage nous l'ont confirmé, avec néanmoins quelques nuances* » ⁶⁸.

Il précise que « *Jacques Juillet confirme complètement les conclusions citées plus haut. André Neurisse, chargé de mission auprès du président du Conseil, confirme également ces conclusions en précisant que si Pierre Mendès France était sentimentalement contre la bombe atomique, il estimait que celle-ci était un élément considérable de « standing » sur la scène internationale, plus particulièrement vis-à-vis du Tiers-monde qui, en cette période de décolonisation – la conférence de Bandoung a lieu en avril 1955 -, devrait d'autant mieux considérer la France si celle-ci devenait une puissance atomique* » ⁶⁹.

Dans son livre « *Le mal français* », Alain Peyrefitte raconte que lorsqu'il devint ministre de la Recherche scientifique et des questions atomiques et spatiales en 1962, il put « *accéder aux comptes rendus officiels des décisions prises par Pierre Mendès France en 1954, qui confirment bien que celui-ci a pris « le tournant irréversible de l'armement atomique* » ^{70 71}.

⁶⁶ Sujet abordé dans la Section II.

⁶⁷ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.333.

⁶⁸ Op. cit., p.334.

⁶⁹ Entretien entre André Neurisse et Dominique Mongin, in *La bombe atomique française*, op. cit., p.334.

⁷⁰ Dans son livre, il écrit que Pierre Mendès France était « *sous hypnose* ».

⁷¹ Alain Peyrefitte, *Le mal français*, Plon, Paris, 1976, réédition Le Livre de Poche, 1979, t.2, p.581

II- Le témoignage de Pierre Mendès France sur cette réunion plénière et celle qui l'a précédée définissant le « tronc commun » et la « patte d'oie »

Dans son ouvrage sur les « Nucléocrates », Philippe Simonnot rapporte, comme suit, le témoignage de Pierre Mendès France qu'il a recueilli lors d'un entretien privé.

« Début décembre 1954 ⁷², j'ai tenu une réunion au Quai d'Orsay. Il y avait là des gens du Commissariat à l'énergie atomique, Francis Perrin, Bertrand Goldschmidt, des représentants du ministère des Finances, des militaires. J'ai entendu un certain nombre de demandes pour prendre des décisions dans le domaine atomique. L'un des arguments que développaient les militaires était que l'armement atomique aurait des retombées avantageuses sur l'économie et sur l'industrie.

« Je me rappelle avoir demandé quelle était la part dans les recherches en cours qui présentait un intérêt économique, et quelle autre avait un intérêt uniquement militaire. Ils se sont retirés dans un coin de mon bureau pour en discuter à mi-voix ; et quelques instants après ils sont revenus me dire : « pendant trois ans encore on ne peut distinguer le militaire du civil ; ce n'est qu'au bout de trois ans qu'il y aura une sorte de « patte-d'oie », d'embranchement à partir duquel on pourra dire : ceci est uniquement militaire, et ceci a un intérêt uniquement économique ».

« Dans ces conditions, ai-je dit, il n'y a pas de problème : il faut faire des recherches. L'indication que je donnais était parfaitement claire. Il n'était pas question d'amputer l'économie de la France des aspects positifs qu'auraient ces travaux de recherche.

« Cependant il y eu un blocage parce que les représentants des Finances ne voulaient pas attribuer les crédits correspondants » ⁷³.

Puis, l'ancien président du Conseil enchaîne en lui apportant les précisions suivantes :

« D'où une seconde réunion, le 26 décembre, où j'ai confirmé ce que j'avais dit au début du mois : c'est ainsi qu'a été créé dans le secret ce qu'ils ont appelé le « bureau d'études générales », mais je me suis arrangé pour que les Russes et les Américains soient au courant. Je voulais ainsi leur montrer les conséquences de leur entêtement à ne rien faire pour empêcher la prolifération des armes atomiques », raconte ⁷⁴ Pierre Mendès France dans son entretien avec le journaliste et économiste Philippe Simonnot ⁷⁵.

⁷² Cette réunion située « début décembre 1954 », n'était-elle pas en réalité celle du comité interministériel du 9 octobre, réunion à laquelle Pierre Guillaumat n'avait pas participé ?

⁷³ Cité par Philippe Simonnot, *Les nucléocrates*, op. cit., p.228-229.

⁷⁴ Même sans s'être « arrangé pour », les deux Pays auraient été tôt ou tard au courant de la création du BEG... et de ses activités !

⁷⁵ Cité par Philippe Simonnot, *Les nucléocrates*, op. cit., p.228-229.

SECTION II : LES SUITES DONNÉES AUX DIRECTIVES DE MENDÈS FRANCE

§ 1 - LES OPPOSANTS À LA BOMBE INTERVIENNENT

Dans les jours qui suivirent la réunion du 26 décembre le président du Conseil fit l'objet d'interventions émanant du groupe de ceux qui étaient opposés à une décision immédiate sur la bombe.

I- Les lendemains de la réunion du 26 décembre 1954

A-Francis Perrin monte aux créneaux

Bertrand Goldschmidt rapporte qu'à la suite de cette réunion, « *Francis Perrin, Jules Moch, notre représentant à la commission des armements à l'ONU, et le ministre responsable de l'Énergie atomique, Henri Longchambon, tentèrent d'expliquer à Pierre Mendès France que la décision n'avait pas un caractère d'urgence* ». De son côté, « *Henri Longchambon, s'était opposé [...] à ce que le Comité de l'énergie atomique prenne position sur un programme militaire présenté par Pierre Guillaumat dans la ligne de la réunion du 26 décembre* »⁷⁶.

Quant à Francis Perrin, il « *était partisan des études sur le sous-marin, d'un sérieux renforcement de l'infrastructure générale du CEA, mais de la remise à deux ou trois ans de la décision sur la bombe, pour pouvoir tenir compte de l'évolution des négociations sur le désarmement* »⁷⁷.

En effet, le 29 décembre, trois jours après la réunion « *séminaire* », Francis Perrin revint à la charge pour dire au président du Conseil combien la décision de fabriquer la bombe lui semblait inopportune.

Dans une note remise au président du Conseil, le haut-commissaire du CEA « *soulignait d'abord la difficulté de réaliser des armes nucléaires. On ne pouvait pas étudier sérieusement la question avant de disposer des premiers kilogrammes de plutonium, c'est-à-dire avant la fin 1957* »⁷⁸.

D'autre part, le programme militaire risquerait de détourner la France des applications industrielles. Et, enfin, la majorité du personnel du CEA « *ressentirait cruellement qu'il lui soit*

⁷⁶ Bertrand Goldschmidt, « L'obsession historique de la dépendance énergétique », *op.cit.*, p.72.

⁷⁷ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op.cit.*, p.207.

⁷⁸ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.96.

demandé de participer directement à la réalisation d'armes atomiques ». Francis Perrin rajoutait : « *Je sais que ceux qui ont tenu à m'exprimer ce sentiment dans une lettre portant plus de six cents signatures* ⁷⁹ *ont des opinions politiques très variées et que les initiateurs mêmes sont des chrétiens profondément patriotes* » ⁸⁰.

En conclusion à sa note, que l'historien Georges-Henri Soutou qualifie à juste titre de « *capitale* », Francis Perrin écrit : « *Il est difficile de juger dès maintenant de l'importance militaire ou diplomatique que pourra avoir en France, dans quatre ou cinq ans, la fabrication de quelques bombes atomiques, et il paraît inutile et assez vain d'engager sur le fond un débat politique qui risque de diviser* ⁸¹ *profondément la majorité même qui soutient le gouvernement. Comme, par ailleurs, cela me paraît techniquement suffisant pour réserver l'avenir, j'estime que le projet de loi prévu devrait seulement présenter un programme atomique complémentaire, comprenant : d'une part, la réalisation dans le plus bref délai du sous-marin [à propulsion] atomique, première contribution possible de l'énergie atomique au renforcement de notre défense nationale ; d'autre part, le renforcement de l'infrastructure atomique du pays, de façon à permettre dans quelques années une fabrication éventuelle d'armes atomiques sans compromettre les applications industrielles* » ⁸².

Georges-Henri Soutou relève aussi le fait que « *cette note de Francis Perrin indique bien, a contrario, que l'on avait prévu le 26 décembre un projet de loi couvrant à la fois les sous-marins et les bombes. Perrin, en fonction de ses positions personnelles bien connues mais aussi avec des arguments politiques auxquels Mendès-France ne pouvait pas rester insensible, proposait de renvoyer à plus tard la décision de fabriquer la bombe, en développant d'ici là une infrastructure de toute façon indispensable, tronc commun entre les applications civiles et militaires* » ⁸³.

De son côté, Henri Longchambon, le secrétaire d'État à la Recherche scientifique, dans une note du 3 janvier, « *plaidait pour que l'effort militaire ne se fasse pas au détriment de l'effort civil. C'était important sur un plan économique mais aussi politique. « Oui sur tout » nota Pierre Mendès France* » ⁸⁴.

⁷⁹ Il s'agit de la pétition signée en juillet 1954.

⁸⁰ Lettre personnelle de Francis Perrin à Pierre Mendès-France, 29 décembre 1954. Citée par André Bendjebbar, in *Histoire secrète de la bombe atomique*, op. cit., p.178.

⁸¹ Souligné par nous.

⁸² Cité par Georges-Henri Soutou, op. cit., p.96-97.

⁸³ Georges-Henri Soutou, op. cit., p.97-98.

⁸⁴ Ibid.

B-Le président du Conseil prend en compte les arguments du haut-commissaire, mais on « camouflerait la bombe »

Georges-Henri Soutou note que *« la suite du dossier montre que Mendès France s'est rendu aux arguments de Francis Perrin. Le 5 janvier 1955, Emmanuel Temple proposa un projet de loi prévoyant la construction de deux sous-marins nucléaires et le « développement des recherches et l'accroissement des moyens de production des matières de base pour les applications nucléaires »*. On entendait par là essentiellement *« la production et la séparation des métaux fissiles »*, ce qui paraît couvrir à la fois le plutonium et l'uranium enrichi »⁸⁵.

Il n'était plus question de la bombe mais du développement de l'infrastructure de base, conformément à la suggestion de Perrin. Le tout pour 80 milliards de francs de 1955 à 1961, au lieu des 125 milliards envisagés le 26 décembre.

Puis, le 7 janvier, le président du Conseil eut un entretien très éclairant avec le secrétaire d'État à la Marine, Henri Caillavet. Par rapport aux décisions prises le 26 décembre, Mendès France avait préféré, après l'entretien avec Francis Perrin, *« adopter un langage différent, plus souple : on mettrait l'accent sur le sous-marin, mais on camouflerait la bombe. On adopterait un programme allégé, mais la bombe resterait l'objectif. « Je ne veux pas me mettre tout le monde à dos en même temps », déclara le président du Conseil »*⁸⁶.

C-L'opportunité de se référer au « tronc commun » pour différer la décision finale de faire la bombe

En résumé, pour G.-H. Soutou, *« Il semble donc que l'affaire du 26 décembre soit désormais éclaircie : on décida bien ce jour-là, en principe, la fabrication de la bombe atomique et un projet de loi concernant l'ensemble du nucléaire militaire (sous-marins et bombes) aurait dû être présenté en conséquence au gouvernement. »*

Mais, essentiellement sous l'influence de Perrin et pour des motifs d'opportunité politique et parlementaire, Mendès France réduisit le programme envisagé : on se contenterait des sous-marins et d'une infrastructure générale utile au nucléaire civil aussi bien qu'au

⁸⁵ *Op. cit.* p.98.

⁸⁶ *Ibid.*

nucléaire militaire, la décision finale de faire la bombe étant renvoyée à quelques années plus tard, à l'issue du « *tronc commun* »^{87 88}, c'est-à-dire au bout d'environ trois ans.

Dans une lettre adressée à Francis Perrin en janvier 1967 – soit 12 ans après ces événements – Pierre Mendès France lui écrira : « *C'est alors que je me suis prononcé sur ce qui, à mon avis, devait être fait : décider, en tout cas, que la première tranche de trois ans devait être entreprise. Dans mon for intérieur, j'étais bien décidé, si par miracle mon gouvernement durait assez longtemps, à envisager, le jour venu, avec le préjugé le plus défavorable, la construction d'une force atomique militaire* »⁸⁹.

II- Le Conseil des ministres du 23 janvier 1955 : le projet de programme atomique militaire n'est pas abordé

Albert Buchalet relate que le « *prochain Conseil des ministres [sera] celui du 23 janvier 1955. Il ne décide rien car plusieurs ministres du gouvernement – Edgar Faure, ministre des Finances, Buron, etc. – restent opposés à une décision. Le chef de gouvernement, à cette époque, n'a vraisemblablement plus assez de crédit personnel pour l'emporter ... à supposer même qu'il eût été réellement convaincu de l'intérêt de prendre une décision* »⁹⁰.

En définitive, « *La chute du gouvernement Mendès France, le 6 février 1955, empêcha toute suite immédiate à la conclusion du président du Conseil. Celui-ci par la suite, sans renier son choix, devait en diminuer la portée ; il n'avait pas voulu décider de la fabrication de l'arme mais seulement s'y préparer dans l'éventualité de la prolongation de l'impasse des négociations sur le désarmement* » rapporte B. Goldschmidt⁹¹.

G.-H. Soutou estime que « *le gouvernement Mendès France n'a pas abouti à un programme militaire formel, même sur les sous-marins* »⁹², selon nous par manque de temps »⁹³.

⁸⁷ Cette démarche dilatoire sera également utilisée par Guy Mollet en juillet 1956, sous l'appellation de « *moratoire* », lors du débat sur le projet d'Euratom (Cf. chapitre III).

⁸⁸ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.98.

⁸⁹ Cité par Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.99.

⁹⁰ Albert Buchalet, « Les premières étapes », *op. cit.*, p.43-44.

⁹¹ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.33.

⁹² Le projet du moteur nucléaire à base d'uranium naturel pour le sous-marin Q 244 échouera : il faudra passer au système propulsif à base d'uranium enrichi U 235.

⁹³ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.99-100.

§ 2 - L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ACTEURS POLITIQUES ET MILITAIRES

I- L'entrée au gouvernement de ministres gaullistes

Le gouvernement Mendès France chute le 6 février 1955. Edgar Faure, le ministre des Finances sortant, est chargé de former un nouveau gouvernement.

Ce gouvernement offre deux postes clés à des ministres partisans du nucléaire militaire, tous deux députés gaullistes : Gaston Palewski, ministre d'État chargé de la Recherche scientifique, donc de l'énergie nucléaire, et le général Pierre Koenig, ministre de la Défense nationale et des Forces armées ⁹⁴.

« Dans le même ordre d'idée, la nomination de Geoffroy de Courcel, un proche du général de Gaulle, à la tête du Secrétariat général permanent de la Défense nationale (SGPDN) – le général Crépin assurant jusque-là l'intérim de Jean Mons – devait étoffer le « réseau » des partisans d'un armement nucléaire français » ⁹⁵.

II- L'année 1955 fut, pour l'énergie atomique française, l'année Gaston Palewski

B. Goldschmidt rapporte que *« Palewski avait demandé à Edgar Faure en entrant dans son ministère d'être chargé de l'énergie atomique pour mener avec succès la tâche qu'il s'était donnée : faire de la France une puissance nucléaire militaire, parallèlement au maintien inconditionnel de la renonciation allemande » ⁹⁶.*

Comme ses collègues gaullistes, Gaston Palewski ne cachait pas son sentiment à l'égard de la bombe atomique. Ainsi, il devait écrire dans la revue *La Nef* ⁹⁷, en septembre 1955 :

« L'explosif atomique ne doit plus être considéré seulement comme cette arme de destruction de masse qui balaie les atolls, mais aussi comme une force de représailles désormais indispensable à toute nation qui veut assurer sa défense contre des incursions ennemies, qu'elles soient aériennes ou terrestres. Grâce à la parade ainsi trouvée contre les moyens d'attaque massive, l'armement atomique va connaître le sort de tous les armements classiques, un équilibre entre l'agression et la

⁹⁴ Le ministère des Finances est confié à Pierre Pflimlin et celui des Affaires étrangères à Antoine Pinay.

⁹⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.396.

⁹⁶ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », op. cit., p.34.

⁹⁷ Revue dirigée par Lucie Faure, l'épouse d'Edgar Faure.

riposte tel que les belligérants peuvent hésiter à employer les armes dont ils disposent et préférer s'acheminer, avec circonspection sans doute et en s'entourant de garanties rigoureuses, vers un désarmement progressif et contrôlé » ⁹⁸.

Dominique Mongin rappelle que « *Gaston Palewski était familier des questions atomiques depuis qu'il avait suivi, en tant que directeur de Cabinet du général de Gaulle, la création et les débuts du CEA. Assurant un intérêt constant pour ces questions, il était en mesure de compléter l'information du général de Gaulle aussi bien sur les hommes que sur les travaux. En entrant au gouvernement, son objectif était donc d'assurer rapidement la production de matière fissile susceptible d'être utilisée pour fabriquer une arme atomique et susceptible d'assurer la propulsion d'un sous-marin* » ⁹⁹.

En outre, « *Il faut souligner que, dans ses attributions, Gaston Palewski avait la responsabilité du Secrétariat général permanent de la Défense nationale (SGPDN) donc « une autorité particulière pour présenter un plan où figuraient des études conduisant à l'arme atomique* » ¹⁰⁰.

« *L'année 1955 fut, pour l'énergie atomique française, l'année Palewski* », pour reprendre l'expression de Pierre Guillaumat ¹⁰¹.

III- La mise en place du « *Bureau d'études générales* » (BEG)

C'est à partir du 1^{er} mars 1955 que le colonel Albert Buchalet, ami de Pierre Guillaumat, allait prendre la direction effective de cet organisme, qui à ses débuts ne comprenait que deux officiers issus du groupement « Y » de la Section technique de l'Armée de terre.

Au sujet du rôle joué par le BEG ¹⁰², son responsable, Albert Buchalet, apporte le témoignage suivant : « *Le BEG devient une unité de plus en plus autonome au sein du CEA, avec ses règles et sa gestion propres. Cette autonomie est particulièrement sensible dans le domaine des décisions portant engagement de dépenses parfois considérables. À l'intérieur d'un système comme celui du CEA déjà souple et débarrassé lui-même de la tutelle d'un contrôleur des dépenses engagées, la cellule BEG grâce à la ferme action de l'administrateur général Pierre Guillaumat qui protège cette autonomie, et la compréhension des grands directeurs du CEA – qui la favorise*

⁹⁸ Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.372.

⁹⁹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op.cit., p.370.

¹⁰⁰ Pierre Guillaumat, « Les enjeux intérieurs », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.73.

¹⁰¹ Cité par Dominique Mongin, op. cit., p.369.

¹⁰² Le « *Bureau d'études générales* » (BEG) deviendra en 1957 le « *Département des techniques nouvelles* » (DTN), puis, en 1958, la « *Direction des applications militaires* » (DAM).

ou ne l'entrave pas -, peut agir avec une rapidité et une efficacité qui surprendront jusqu'aux autorités militaires ». Pour A. Buchalet, « *on peut affirmer aujourd'hui que cette liberté d'action était la condition même du succès de l'opération* » ¹⁰³.

IV- Les deux réunions du Comité de Défense nationale en mars 1955

A-Le Comité de Défense nationale du 21 mars 1955

Le Comité de Défense nationale du 21 mars 1955, réunit René Coty, président de la République, le président du Conseil Edgar Faure, Gaston Palewski, Antoine Pinay, Pierre Koenig, Pierre Pflimlin. Y participaient le général Guillaume – chef d'état-major des forces armées -, le maréchal Juin – commandant en chef du secteur Centre-Europe (OTAN) -, le général Jean Ganeval - secrétaire général permanent de la Défense nationale -, André Ségala – secrétaire général du gouvernement. Pierre Guillaumat, et Francis Perrin furent entendus au cours de ce CDN.

Une fiche préparatoire, datée du 11 mars 1955, et présentée par Gaston Palewski, reprenait le même programme que celui qui avait été établi par le Comité des explosifs nucléaires pour le « *séminaire* » du 26 décembre précédent ¹⁰⁴.

Rappelons que cette fiche avançait une estimation de 100 milliards de francs et le délai indiqué pour faire exploser la première bombe atomique était fixé à cinq ou six ans.

Mais cette proposition fut repoussée, entre autres, par Pierre Pflimlin le nouveau ministre des Finances. « *D'autres participants évoquaient des réticences d'une partie du personnel du CEA à l'égard des armements atomiques, l'énormité des crédits à engager, le manque d'ingénieurs et l'impossibilité pour la France à réaliser seule ce programme* » ¹⁰⁵, un argumentaire que Francis Perrin avait déjà présenté à Pierre Mendès France.

En outre, du côté des militaires, le général Guillaume, chef d'état-major général des forces armées, n'était pas partisan de l'arme atomique française, contrairement à son prédécesseur, le général Ély. Pour lui, la priorité devait être donnée aux forces conventionnelles.

Cette position était partagée par d'autres hauts responsables militaires, essentiellement des officiers généraux de l'Armée de terre – comme le général Zeller, le général de Larminat, alors que

¹⁰³ Albert Buchalet, « Les premières étapes », *op. cit.*, p.47

¹⁰⁴ Dans cette démarche, Gaston Palewski semble ignorer le recul que Pierre Mendès France a effectué aux lendemains de la fameuse réunion ! Le relais avec son prédécesseur, Henri Longchambon semble ne pas avoir été réalisé sur ce sujet épineux ... et clandestin !

¹⁰⁵ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.374.

des activités de rébellion venaient de surgir en Algérie. Ainsi le général de Larminat, dans une note qu'il adressa au général Blanc, estimait que : « *Nous sommes actuellement le pays du monde le plus directement engagé dans la guerre dite froide, dans nos territoires d'outre-mer ; et nous savons que si nous y perdons la partie, nous ne compterons plus* ». Il rajoutait : « *Ailleurs, la menace des explosifs atomiques signifie beaucoup – mais non en Afrique où seuls comptent les moyens « classiques » à base d'effectifs et de matériels simples, mais en abondance.*

« *Ces effectifs, ces matériels, nous devons les affecter, en priorité, pour ne pas perdre le domaine que nous pouvons garder, et que nous devons conduire dans une évolution favorable aux deux parties. Il se trouve que la charge afférente revient principalement à l'Armée de terre – celle-ci n'en est pas particulièrement satisfaite, car elle sait ce que lui a coûté l'Indochine ; mais elle n'a pas à discuter son devoir. Et elle doit revendiquer les moyens de sa mission* » ¹⁰⁶.

De son côté, conforme à la position qu'il avait adoptée sous le gouvernement Mendès France, - il était alors ministre des Finances -, Edgar Faure hésitait à se prononcer sur un sujet aussi capital. Il en était à s'interroger sur l'opportunité de doter la France d'un armement nucléaire, « *dont l'utilité, selon [son] sentiment, ne pouvait être recherchée que du point de vue de notre prestige et de notre crédit international, ou si le même résultat ne pouvait pas être obtenu, grâce à une présentation appropriée, par l'option inverse. Le dilemme était entre deux langages* » ¹⁰⁷.

« *La France décide de se doter de l'arme supérieure afin d'assurer son autorité dans les relations internationales, dans l'intérêt de la paix* », ou « *la France prend la décision réfléchie de renoncer à cette arme, alors qu'elle pourrait s'en pourvoir, afin que ce geste puisse prendre valeur d'exemple et elle exhorte toutes les puissances à conclure des accords tendant au désarmement nucléaire, puis un désarmement général* » ¹⁰⁸.

C'est dans ces conditions, raconte Edgar Faure, qu'il fut amené à trancher en faveur de la deuxième option.

Au sujet de cette réunion du CDN, le général Crépin rapporte que « *le climat de la séance du 21 mars 1955 fut très défaitiste. Il y fut évoqué, notamment : les réticences très sérieuses à l'égard des armements atomiques d'une partie du personnel appelé à leur réalisation ; l'énormité des crédits eu égard au résultat matériel prévisible ; pas assez d'ingénieurs ; impossibilité de le*

¹⁰⁶ Note du général de Larminat au général Blanc, 1^{er} juin 1955. Archives privées. Citée par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.368.

¹⁰⁷ Souligné par nous.

¹⁰⁸ Edgar Faure, *Mémoires*, tome 1, *Avoir toujours raison, c'est un grand tort*, Plon, Paris, 1962, p.663.

réaliser par la France seule ». Sur ce dernier point, « *le président du Conseil demanda que la possibilité d'une expérience européenne* ¹⁰⁹, où l'Allemagne ne pourrait discuter notre leadership, soit étudiée ». Mais, souligne Crépin, « *aucune décision ne fut prise* » ¹¹⁰.

Pour Pierre Guillaumat, désabusé, « *les militaires de haut grade ne soutiennent pas l'arme atomique et le Comité ne retient [...] que l'idée du sous-marin et du développement général de l'infrastructure atomique. Interdiction de parler de la bombe !* » ¹¹¹.

Ce constat relevé par Pierre Guillaumat correspond aux « *orientations* » prises secrètement par Mendès France, en janvier, comme suite aux « *recommandations* » de Francis Perrin, notamment.

B-La réunion du Comité de Défense Nationale du 30 mars 1955

La fiche préparatoire à cette réunion ne faisait donc plus mention de la bombe atomique, mais seulement du sous-marin à propulsion nucléaire.

Au sujet de cette réunion le général Crépin précise en effet que « *la fiche de présentation de la séance du 30 mars, où les mêmes personnes furent convoquées, ne cite plus la bombe mais seulement le sous-marin et reprend plus ou moins complètement les dispositions matérielles nécessaires pour l'ensemble du programme – crédits et moyens nécessaires –*.

« *Guillaumat insista sur l'affectation de personnel militaire au CEA et déclara que l'infrastructure de base permettrait de mener de front les applications civiles et militaires* » ¹¹².

Quant aux résultats obtenus à l'issue de ce CDN, pour le général Crépin, « *les conclusions de la réunion furent très vagues. On décida de construire les sous-marins ; le projet de programme bombe présenté fut abandonné et l'on différa la décision de fabriquer une bombe en raison de la nécessité d'avoir d'abord établi l'infrastructure nécessaire et de la difficulté de garder le secret* ».

Par ailleurs, il relate le fait que « *le ministre des Affaires étrangères* ¹¹³ fut chargé d'établir les contacts nécessaires en vue de la création d'une organisation européenne de l'énergie atomique ¹¹⁴,

¹⁰⁹ C'est la première fois que le rapprochement avec nos partenaires européens de l'UEO dans le domaine nucléaire militaire est évoqué.

¹¹⁰ Gl. Jean Crépin, « Histoire du Comité des explosifs nucléaires », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.82.

¹¹¹ Pierre Guillaumat, « Les débuts », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.61.

¹¹² Gl. Jean Crépin, « Histoire du Comité des explosifs nucléaires », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.82.

¹¹³ À l'époque Antoine Pinay.

¹¹⁴ « *À la fin du mois d'avril, Antoine Pinay se rend à Bonn. Au cours des conversations entre experts français et allemands, on insiste du côté français sur les possibilités d'une coopération franco-allemande dans le domaine atomique, notamment sur la séparation isotopique* ». (Pierre Guillen, « La France et la négociation du traité d'Euratom », in *Relations internationales* n°44, hiver 1985, p.397) Le processus d'élaboration de cet organisme européen, l'Euratom, est abordé dans le chapitre-III suivant.

*le ministre délégué auprès du président du Conseil centralisant les aspects techniques des pourparlers »*¹¹⁵.

Aussi, pour l'historien Dominique Mongin, « *les résultats des Comités de la Défense nationale qui ont eu lieu les 21 et 30 mars sont susceptibles, au vue de leur indécision, d'introduire un sérieux doute quant aux intentions du gouvernement en matière d'applications militaires de l'énergie atomique* »¹¹⁶.

Ce doute sera alimenté par les propos exprimés lors d'une conférence de presse tenue quelques jours plus tard, le 13 avril 1955, par Edgar Faure quand il déclare : « *Dans le temps où la France prend la résolution de progresser dans la voie de la puissance atomique, nous avons décidé d'éliminer les recherches consacrées aux utilisations de caractère spécifiquement militaires [...]. Nous n'entendons pas consacrer d'études à la création de la bombe H ou d'une autre bombe* »^{117 118}.

V- Les partisans du nucléaire militaire vont reprendre leurs efforts

Les partisans du nucléaire militaire, avec à leur tête Gaston Palewski, Pierre Guillaumat et le général Crépin, vont reprendre leurs efforts pour obtenir ce qu'ils recherchent, à défaut d'une décision politique formelle et officielle : la poursuite – dans le secret, voire la clandestinité - des activités dédiées au nucléaire militaire avec le démarrage des nouvelles structures créées sous Mendès France – notamment le BEG et le CEN. –, accompagné d'un renforcement des moyens, notamment financiers, en complément et dans le prolongement du plan quinquennal de Félix Gaillard.

Ce « *trinôme* » - regroupant le « *politique* », Gaston Palewski, le « *technicien expert* », Pierre Guillaumat, et le « *militaire* », Jean Crépin – va être à la manœuvre, et le chef du gouvernement, Edgar Faure, va le laisser agir. Les choses ne vont donc pas en rester là. Deux mois plus tard, en mai 1955, Edgar Faure va laisser se développer, en les amplifiant, les activités dédiées à l'armement nucléaire : l'« *opérateur* » va prendre définitivement le pas sur le « *déclaratoire* » !

¹¹⁵ Gl. Jean Crépin, *op. cit.*, p.82.

¹¹⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.372.

¹¹⁷ Edgar Faure reprenait la « *déclaration Parodi* » de juin 1946 à l'ONU. Rappelons qu'une réunion sur l'utilisation de l'énergie atomique à des fins civiles, organisée par l'ONU, devait se dérouler à Genève quatre mois plus tard, en août 1955.

¹¹⁸ Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.362.

SECTION III : LES DÉBUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS

« IMPLICITES » OU « CAMOUFLÉES »

§ 1 - LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME NUCLÉAIRE MILITAIRE SECRET

I- Le protocole et le décret du 20 mai 1955 sur le nucléaire militaire

A-Le « protocole » donne une connotation militaire au Plan Gaillard de 1952

Afin d'assurer la pérennité d'un programme militaire et la cohésion des travaux entre le CEA et les Armées, un protocole – rédigé sous l'égide de Gaston Palewski – est signé par son rédacteur, le ministre de la Défense nationale, le général Pierre Koenig, et Gilbert Jules, représentant le ministre des Finances et des Affaires économiques - Pierre Pflimlin-.

Ce protocole, qui couvre la période 1955-1957, donnait au plan quinquennal de 1952 la connotation militaire qu'il n'avait pas jusque-là ; il prévoyait en particulier la construction d'une troisième pile atomique à graphite – plutonigène – ¹¹⁹, de l'usine de traitement chimique du plutonium ¹²⁰, d'un navire à propulsion atomique ¹²¹ et des études techniques.

Pour Pierre Guillaumat, « après l'échec devant les Conseils de Défense [de mars 1955], le plan publié ne prévoyait plus d'études militaires ; cependant, c'est une convention signée par trois ministres – Palewski, Koenig, Pflimlin – avec l'accord d'Edgar Faure, président du Conseil, qui nous a donné les crédits nécessaires pour continuer » ^{122 123}.

B-Le « nerf de la guerre » est mis en place, la maîtrise d'œuvre du CEA est confirmée

Ce document, que l'on doit à Gaston Palewski, est un acte fondateur puisque pour la première fois des fonds publics étaient affectés, tout en restant secrets, au programme atomique

¹¹⁹ Il s'agit de la pile G 3 qui divergea en juin 1959.

¹²⁰ Cette unité de production – UP 1 – à Marcoule entrera en service en janvier 1958.

¹²¹ Il s'agit d'un sous-marin dont la construction sera officialisée, puisque les opposants à l'arme atomique n'y étaient pas hostiles, ce mode de propulsion pouvant avoir également une utilisation civile - La construction de ce sous-marin, connu sous son numéro de coque « Q 244 », sera ainsi entreprise immédiatement par la Marine en coopération avec le CEA. Mais la solution technique à base d'uranium naturel sera abandonnée au profit de la filière de l'uranium 235.

¹²² Souligné par nous.

¹²³ Pierre Guillaumat, « Les enjeux intérieurs », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.73.

français. Il était ainsi prévu que le ministre des Finances, ainsi que celui de la Défense, « *en raison du caractère d'intérêt national du programme arrêté* », transfèreraient des crédits substantiels au CEA, - par un prélèvement de 20 milliards de francs sur le budget de la Défense nationale ¹²⁴ - qui viendraient se superposer à ceux engagés dans le cadre du premier plan quinquennal de l'énergie atomique. « *Le Commissariat était par là même confirmé comme étant le seul organisme en charge du programme atomique militaire* » ¹²⁵.

Par ailleurs, « *par une sorte de « juste retour »*, le protocole prévoyait également de mettre à la disposition des services ou établissements spécialisés de la Défense nationale – les différentes sections atomiques des Armées – « *les sommes nécessaires aux travaux que, d'un commun accord, la Défense nationale et le Commissariat à l'énergie atomique jugeraient devoir être mieux et plus vite réalisés dans ces services ou établissements* » ¹²⁶.

En outre, « *pour mieux souligner la maîtrise du CEA sur le programme atomique militaire, il était bien indiqué que la Défense nationale pourrait faire, par la voie de ses représentants dans les comités et conseils du CEA, toutes suggestions et demandes au CEA sur l'orientation et le rythme d'exécution du programme* ». Et, « *qu'en cas de désaccord entre les Armées et le CEA, une procédure de conciliation était prévue, dont le dernier recours était la convocation par le président du Conseil d'un comité interministériel qui trancherait conformément à l'article 4 de l'ordonnance ayant créé le CEA* » ¹²⁷.

Comme le remarque Bertrand Goldschmidt, « *le pas avait été franchi* », le CEA « *était maintenant lié à la Défense nationale par le plus solide de tous les liens, celui de l'argent* ». Il rajoute que, indépendamment du rôle capital joué par Gaston Palewski, « *qui faisait partie du petit nombre d'hommes politiques qui suivaient depuis la guerre le problème du nucléaire, se renseignant ainsi pour le compte du général de Gaulle* », Pierre Guillaumat « *avait joué un rôle prédominant dans cette évolution. Indifférent aux fluctuations gouvernementales, il avait toujours poursuivi le même but essentiel : la création d'une puissante industrie nucléaire nationale, condition indispensable pour permettre au pays d'aborder non seulement le développement civil*

¹²⁴ Cette somme de 20 milliards – transférée au CEA pendant une période de trois ans (1955-1957) - allait figurer dans un chapitre spécial du budget des Armées : le chapitre « *Études spéciales* » de la section commune.

¹²⁵ Dominique Mongin, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.614.

¹²⁶ Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.364.

¹²⁷ Dominique Mongin, op. cit., p.364-365.

*mais aussi la phase militaire. Pour cette dernière, il fut un défenseur farouche des prérogatives du CEA et du maintien du monopole conféré par l'ordonnance de 1945 »*¹²⁸.

Ce lien était maintenant d'autant plus solide que les obstacles de personnes allaient être levés, tout particulièrement avec le départ du général Bergeron de son poste au CASDN, au grand soulagement de Pierre Guillaumat !

C-Le décret met en chantier le « plan de développement des applications militaires »

Le même jour que la signature du Protocole, un décret – également secret¹²⁹ – *« décide la mise en chantier d'un plan de développement des applications militaires de l'énergie atomique dotée de 100 milliards de francs d'engagements, c'est-à-dire plus du double du plan quinquennal de 1952/57 »*^{130 131}.

À ce sujet, Bertrand Goldschmidt précise qu' *« une partie de cet accroissement était d'ailleurs nécessaire pour faire face aux augmentations de dépenses sur les réalisations en cours, en raison de l'inflation, et des dépassements sur les prévisions initiales »*.¹³²

II- Les évolutions du comportement d'Edgar Faure dans son « rôle » de président du Conseil

Le général Jean Crépin ne manquera pas de souligner le fait que *« le revirement d'Edgar Faure fut rapide »*, en rappelant que *« la période du 1^{er} avril au 20 mai 1955 fut consacrée à la mise sur pied du décret de programme nucléaire »*.¹³³

Il nous paraît évident que l'élaboration et le paraphe des deux documents n'ont pu se faire qu'avec l'accord – ne serait-ce qu'un accord *« oral »* - du chef du gouvernement, Edgar Faure.

Sur ce constat, l'historien Dominique Mongin avance, notamment, les raisons suivantes : *« 1) Edgar Faure ne pouvait pas ne pas savoir que trois de ses ministres avaient signé un*

¹²⁸ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.210

¹²⁹ Non publié au *Journal Officiel*.

¹³⁰ La loi programme portait sur un montant d'environ 38 milliards de francs, seulement. (Cf. chapitre I du Titre Second)

¹³¹ Dominique Mongin, « Genèse de l'armement nucléaire français », in *Revue historique des Armées*, n°262, p.15

¹³² Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.209

¹³³ Gl. Jean Crépin, « Histoire du Comité des explosifs nucléaires », *op. cit.*, p.82

protocole qui permettait un transfert de fonds très substantiels des Armées au CEA ; 2) le décret¹³⁴ qui faisait plus que doubler le plan quinquennal, était une mesure gouvernementale ». ¹³⁵

En résumé, pour l'historien André Bendjebbar, « sans rien dire, Edgar Faure laissa faire les choses »¹³⁶. Il laisse faire le contraire de ce qu'il dit : « l'opérateur » est à l'opposé du « déclaratoire » !

A-Le double langage – le jeu politique - d'Edgar Faure : la prise en compte de considérations de politique intérieure

Afin de maintenir la coalition qui l'avait soutenu lors de son investiture, Edgar Faure ne pouvait agir ouvertement : les partis de gauche étaient plus résolus que jamais à combattre l'arme atomique. En mars 1955, les socialistes avaient de nouveau adopté une position négative à l'égard de l'arme atomique. : « Le comité directeur et le groupe parlementaire socialiste s'opposeront à toutes tentatives pour imposer la construction en France de bombes atomiques ou thermonucléaires »¹³⁷.

« Le double langage prêté à Edgar Faure quant à ses intentions en matière d'armement atomique est donc bien une réalité, qui s'explique par des considérations de politique intérieure »¹³⁸, souligne Dominique Mongin qui rappelle, par exemple, que lors de la réunion du Conseil supérieur des forces armées (CSFA) du 3 juin 1955, « le général Koenig, abordant la question atomique militaire a déclaré que « pour une raison psychologique on camoufle l'affaire », le gouvernement sachant bien qu'il y a des développements et des recherches nucléaires en cours »¹³⁹.

Pour Albert Buchalet, « l'ensemble de ces considérations conduit le président Edgar Faure à adopter une position d'attente, prudente, qui consiste à ne prendre à l'échelon du gouvernement aucune décision et à ne rédiger aucune instruction qui puisse lui être opposée et lui créer une difficulté sur le plan de la politique intérieure ou étrangère. Mais dans le même temps il va laisser à ses ministres toute latitude pour agir, à leur échelon, comme ils l'entendent, à la condition

¹³⁴ Non publié au *Journal Officiel*, rappelons-le.

¹³⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.367.

¹³⁶ André Bendjebbar, *Histoire secrète de la bombe atomique*, op. cit., p.195.

¹³⁷ Pascal Krop, *Les socialistes et l'armée*, PUF, Paris,1983, p.39. Cité par André Bendjebbar, op.cit., p.195

¹³⁸ Selon un sondage d'opinion, réalisé par l'IFOP en janvier 1955 sur la question posée : « Pensez-vous que la France devrait fabriquer des bombes atomiques ? », les réponses ont été les suivantes : non = 49% ; oui = 33% ; nsp = 18%.

¹³⁹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.367-368.

qu'aucune indiscretion ne filtre à l'extérieur du système clos des Armées (Cabinet du ministre) – CEA (BEG) » ¹⁴⁰.

Il rajoute et précise que : « *Les accords ou protocoles conclus entre la CEA, les Armées ou tout autre ministère se situeront « sur le plan technique » et à l'échelon des ministres intéressés – ou – pour être plus précis, à l'échelon des directeurs de cabinet qui les feront préparer par leurs spécialistes dans le plus grand secret »* ¹⁴¹.

B-La vision de Bertrand Goldschmidt sur les « hésitations du président du Conseil »

« *Les hésitations du président du Conseil reflétaient en réalité celles similaires des milieux politiques et militaires et l'action des scientifiques pacifistes de toutes nuances politiques. Le porte-parole du groupe militaire favorable à l'action du CEA était le général Crépin qui assumait la fonction de secrétaire général de la Défense. « D'autres étaient plus hostiles à la maîtrise d'œuvre du CEA qu'au programme lui-même », témoigne Bertrand Goldschmidt. « D'autres craignaient encore l'amputation des crédits d'armements classiques et, impressionnés par les dépenses américaines, étaient convaincus que la France n'avait ni les moyens industriels ni les ressources financières pour se lancer dans une fabrication d'armes atomiques. Certains, encore choqués par l'échec de la CED préconisaient une solution européenne »* ¹⁴².

C-Les explications d'Edgar Faure sur son propre comportement

Au sujet des affaires nucléaires militaires, Edgar Faure apporte le témoignage suivant ¹⁴³: « *la question se posa pour moi, et pour la première fois, au cours de la dernière réunion du Conseil des ministres de Pierre Mendès France [...]. Je m'opposai alors non pas au principe même, mais à ce qu'une décision fut prise dans des conditions aussi précipitées. Pierre Mendès France accepta mon point de vue. [...] L'affaire fut reportée au conseil suivant, mais il n'y eut pas de conseil suivant »* ¹⁴⁴.

¹⁴⁰ Souligné par nous.

¹⁴¹ Albert Buchalet, « Les premières étapes », *op. cit.*, p.47.

¹⁴² Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.33-34.

¹⁴³ Témoignage écrit en 1984, communiqué lors du colloque organisé en septembre 1984 à Arc-et-Senans sur *L'aventure de la bombe.*, soit une trentaine d'années après les faits.

¹⁴⁴ Edgar Faure, « Témoignage : extrait d'un discours », in *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p.86.

« Je fus donc appelé à reprendre le dossier en tant que président du Conseil [...]. Je réunis à diverses reprises les personnalités les plus compétentes. Je décidai enfin ¹⁴⁵ de lancer un plan français de développement de l'énergie atomique et de faire à ce sujet un effort de crédits important [...]. Cette affaire était suivie par Gaston Palewski, mon ministre délégué. Dans ce premier temps, je pris une position publique à laquelle j'entendais donner en quelque sorte une valeur de proclamation. Je déclarai que je souhaitais incorporer le sens de l'option militaire et envisageais que la France puisse se consacrer à l'utilisation pacifique de cette nouvelle source d'énergie pour laquelle elle était assez bien placée à cause de ses disponibilités de matières premières : « L'atome pacifique, grande chance pour la France » ¹⁴⁶.

« Je précisai que cette attitude était adoptée à titre d'incitation et avec valeur d'exemple, ce qui comportait qu'elle pût n'être que temporaire. Je lançai un appel aux puissances atomiques pour qu'elles renoncent à leurs bombes et se rallient à la conception d'un accord international sur l'atome pour la paix. Je faisais cette proposition dans le même esprit qui inspirait mon plan présenté quelques mois plus tard à la conférence des Quatre à Genève, plan connu sous le nom de Désarmement – Développement » ¹⁴⁷. « [...] Dans l'esprit que je viens de définir, j'avais formulé l'avertissement selon lequel si notre appel n'était pas entendu, je me réservais de reprendre notre liberté. En fait, si je procédais de la sorte, c'était sans risque, car j'avais reçu l'assurance que les études et recherches en cours pouvaient être poursuivies à double fin pendant une certaine période »,... la période du fameux « tronc commun » !

« Ma proclamation n'entraînait donc ni préjudice, ni retard pour notre préparation à l'option militaire si nous venions à l'adopter ». En conclusion de ce témoignage, l'ancien président du Conseil reconnaissait que : « Si le gouvernement de 1955 a pu discrètement et modestement ouvrir cette voie, ce fut à l'initiative de deux futurs ministres ¹⁴⁸ du général de Gaulle, qui, lui, prit la décision que vous connaissez » ¹⁴⁹.

¹⁴⁵ Souligné par nous.

¹⁴⁶ Edgar Faure, « Témoignage : extrait d'un discours », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.86.

¹⁴⁷ « Ce « plan Edgar Faure » se trouva largement éclipsé par la proposition d'Eisenhower « Open Skies » de contrôle aérien des installations militaires respectives, faite pendant la conférence au sommet de Genève en juillet 1955. En fait, Américains et Soviétiques ne parviennent pas à s'accorder, les premiers réclamant toujours un contrôle rigoureux du désarmement tandis que les Soviétiques posent comme préalable l'interdiction des armes nucléaires.

¹⁴⁸ Il s'agit de Gaston Palewski et de Pierre Billotte qui a remplacé Pierre Koenig au ministère de la Défense nationale.

¹⁴⁹ Edgar Faure, « Témoignage : extrait d'un discours », in *L'aventure de la bombe*, op. cit., p.86.

§ 2 - LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LE CEA ET LES SERVICES DE LA DÉFENSE

I- Le protocole de juin 1955 avec la Direction des Poudres

En juin 1955 un protocole fut passé entre le CEA et le Service des Poudres spécifiant le rattachement du Centre de Vaujours au BEG ¹⁵⁰. Le directeur du Service des Poudres, l'ingénieur général Fleury, qui était membre du Conseil scientifique du CEA, n'hésita pas à détacher auprès de cet organisme un grand nombre d'ingénieurs et de techniciens, « *jouant de ce fait un rôle moteur dans les premiers pas du BEG* » ¹⁵¹.

Pour le général Buchalet, il s'agissait du début de « *l'intégration progressive des moyens créés par les autorités militaires et dispersés un peu partout dans les services techniques des Armées* ». « *Ce Centre d'études de Vaujours comporte trois sections - explosifs, physique et appareillage, théorie- dont les chefs – comme le chef de centre – seront désignés d'un commun accord par le CEA et le Service des Poudres* » ¹⁵².

Ce rattachement était capital car il confirmait la reconnaissance de la mainmise du CEA sur le programme atomique militaire par l'une des composantes de l'appareil militaire. C'était une « *brèche* » que le comportement du Service des Poudres permit d'ouvrir au sein des Armées en se ralliant à la maîtrise d'œuvre unique du CEA.

Ainsi, « *non seulement le Service des Poudres avait très tôt – dès 1952 – détaché ses spécialistes du nucléaire au CEA, mais maintenant il contribuait matériellement à l'effort en offrant au BEG un centre d'expérimentation* » ¹⁵³, celui de Vaujours qui allait être plus particulièrement chargé de mettre au point et de réaliser le système explosif de l'« *implosor* ».

Pierre Guillaumat, reconnu volontiers la dette du CEA envers le Service des poudres : « *Le Service des poudres est venu dire : les poudres, les explosifs, ça dépend du ministère de la Guerre, comment allons-nous faire la bombe atomique ?* »

¹⁵⁰ Devenu « Département des techniques nouvelles » (DTN) en février 1957.

¹⁵¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.358.

¹⁵² Gl. Albert Buchalet, « Les premières étapes », op. cit., p.49.

¹⁵³ Dominique Mongin, op. cit., p.355-356.

Nous leur avons dit : « Venez commencer à travailler chez nous pour voir ce que c'est que la maison, pour avoir ce qu'on appelle la culture commune du Commissariat à l'énergie atomique. Et nous avons reçu quatre ou cinq ingénieurs des poudres » ¹⁵⁴.

Les quatre ingénieurs spécialistes des ondes explosives, « G. Barguillet, J. Berger, J. Viard, et A. Cachin, furent en effet détachés au Commissariat quelques mois après. Ils s'en vinrent rejoindre tous les quatre en octobre 1955 le centre du fort de Vaujours qui leur était spécifiquement destiné depuis le 3 juin. Qu'on imagine l'avantage d'un tel rapprochement pour la réalisation de la bombe ! Les poudriers apportaient avec eux des décennies d'expérience en matière d'explosifs classiques. Ce savoir était d'autant plus apprécié que les ingénieurs du CEA ne l'avaient pas » ¹⁵⁵.

En outre, « un centre chargé des recherches militaires sera alors établi dans le plus grand secret à Bruyères-le-Châtel, près de Paris, avec des fonds du SDECE et sous le couvert de ce qu'on appellerait aujourd'hui une société – écran, dont Yves Rocard allait être le responsable, ce qui vaudra plus tard quelques ennuis administratifs au CEA pour n'être pas en règle avec la législation du travail », relate Marcel Duval ¹⁵⁶.

II- Le rapprochement CEA - Armées

A-La levée d'obstacles à Pierre Guillaumat : le général Bergeron quitte le CASDN

Un obstacle de poids disparut aux yeux de Pierre Guillaumat lorsque Gaston Palewski décida en 1955 de remplacer le général Bergeron à la tête du CASDN par le général Guérin. « Ce remplacement allait être décisif dans le rapprochement entre les Armées et le CEA, d'autant plus que Francis Perrin estima à son tour qu'il n'avait pas d'« ennemi » dans les institutions militaires » ^{157 158}.

André Bendjebbar rapporte que « grâce aux excellentes relations de Bertrand Goldschmidt avec Gaston Palewski, Guillaumat put évincer le général Bergeron, qui fut remplacé par le général

¹⁵⁴ « Témoignage de Pierre Guillaumat, le constructeur de la bombe », in *Damoclès* n°67, 1995. Cité par André Bendjebbar, *op.cit.*, p.201.

¹⁵⁵ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.201.

¹⁵⁶ Marcel Duval, « Pierre Guillaumat et l'arme atomique », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, *op. cit.*, p.45-46.

¹⁵⁷ Informations recueillies lors d'un entretien, le 18 avril 1989, tenu entre Pierre Guillaumat et Dominique Mongin.

¹⁵⁸ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.360.

Guérin. Et il put alors écrire une carte postale à Bertrand Goldschmidt où figuraient ces mots : « On a eu sa peau ! » ¹⁵⁹.

Subsistait dans cette institution une personnalité favorable au développement du programme atomique militaire au sein des Armées : le colonel Ailleret. « Mais ce dernier, contrairement au général Bergeron, ne fut pas hostile à la mainmise du CEA, mais à la condition que les Armées reçoivent une contrepartie » ¹⁶⁰, ce qui sera fait sous l'impulsion de Pierre Guillaumat.

B-Guillaumat demande la création d'un groupe d'étude pour les essais confié au colonel Ailleret

Cette « contrepartie » sera offerte par Pierre Guillaumat, au cours d'une réunion du Comité des explosifs nucléaires, tenue fin juin 1955. Le général Crépin – responsable du CEN - indique que l'administrateur général du CEA « demanda la création d'un Groupe d'études des essais présidé par Ailleret conformément aux directives antérieures du président du CEN, groupe qui reçoit une existence officielle, et qui soit renforcé par des techniciens du CEA et élevé à l'échelon interarmées » ^{161 162}.

C-Guillaumat fait appel à la Section Technique des Armées (STA) pour détacher au CEA des membres du groupement « Y »

Autre preuve de la bonne volonté de parvenir à un effort atomique militaire véritablement commun : Pierre Guillaumat écrivit en novembre 1955 au général Pierre Billotte, ministre de la Défense nationale et des forces armées ¹⁶³, afin de lui demander de bien vouloir détacher au CEA certains membres du « groupement Y » de la Section Technique des Armées.

L'administrateur général du CEA estimait en effet ce détachement nécessaire au regard des études entreprises qui allaient entrer dans une première phase de réalisation :

« Afin d'associer aussi étroitement que possible les éléments spécialisés de la Défense nationale aux projets en cours, il apparaît souhaitable que nous puissions faire appel aux services d'un

¹⁵⁹ André Bendjebbar, *op.cit.*, p.249.

¹⁶⁰ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.360.

¹⁶¹ C'est ce groupe, placé sous le commandement du colonel Ailleret, qui va préparer et diriger les essais réalisés à Reggan à partir de 1960.

¹⁶² Gl. Jean Crépin, « Histoire du Comité des explosifs nucléaires », in *L'aventure de la bombe*, *op. cit.*, p.83.

¹⁶³ Il a remplacé le général Koenig démissionnaire du gouvernement Edgar Faure.

*certain nombre d'officiers ou de contractuels atomiciens actuellement à la Section Technique de l'Armée (groupement Y) ou en cours d'affectations à cet organisme »*¹⁶⁴.

Mais, exception faite du Service des Poudres, Dominique Mongin précise que « *cet effort commun avait ses limites et le détachement n'allait se faire que progressivement* »¹⁶⁵.

¹⁶⁴ Lettre de Pierre Guillaumat au général Billotte, 17 novembre 1955. Archives privées. Citée par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.389-390.

¹⁶⁵ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.390.

Chapitre III

LES PROBLÉMATIQUES

DU NUCLÉAIRE MILITAIRE DANS L'*EURATOM*

Ce chapitre porte sur les problématiques du nucléaire à usage militaire dans l'Union de l'Europe Occidentale (UEO), consécutives au projet d'élaboration de la Communauté européenne de l'énergie atomique – dénommé « *Euratom* » - négocié au cours de la période 1955-1956 et qui va entraîner une controverse entre les partisans d'une intégration européenne, dont Jean Monnet, prêts à sacrifier un armement nucléaire national au nom de la non-discrimination entre États membres, - dont l'Allemagne fédérale qui ne peut accéder directement au nucléaire militaire -, et ceux qui n'acceptent pas cette contrainte, au nom des intérêts nationaux et du « *rang* » que doit tenir la France au sein de l'OTAN.

L'arrivée au poste de président du Conseil du socialiste Guy Mollet, partisan de cette intégration européenne, tout en étant atlantiste, va entraîner une montée aux créneaux du clan des partisans du nucléaire, notamment au sein du milieu gouvernemental. Ces démarches de responsables politiques, mais aussi celles émanant de théoriciens en stratégie nucléaire auprès du président du Conseil ou de son chef de cabinet, finiront par porter leurs fruits : la France va garder sa liberté de lancer un éventuel programme militaire national.

Entre temps, alors que des négociations dans le cadre de l'Euratom achoppaient entre la France et l'Allemagne, des accords secrets entre les deux Pays vont s'amorcer sur le plan militaire, en dehors de l'Euratom.

SECTION I : L'ÉLABORATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE (EURATOM)

§ 1 - LA GENÈSE DE L' « EURATOM »

I- Les débuts du processus d'élaboration de la « communauté européenne de l'énergie nucléaire »

Le 7 juillet 1954, l'Assemblée nationale débat sur un projet de loi autorisant le président de la République à ratifier la convention signée à Paris le 1^{er} juillet « *pour l'établissement d'une organisation européenne pour la recherche nucléaire* ». Cette convention est née de « *l'idée d'un laboratoire mettant en commun les ressources financières et scientifiques des États de l'Europe occidentale* ». C'est une idée française puisque « *c'est un message de Louis de Broglie appuyée par Raoul Dautry qui a saisi la conférence européenne de la culture tenue à Lausanne en décembre 1949, de l'intérêt de groupements régionaux capables de créer des moyens de recherche inaccessibles à des nations isolées [...]. Cette idée fut reprise en juin 1950 [...] et c'est le professeur Pierre Auger qui procéda aux consultations et démarches qui aboutirent à la signature d'un accord créant un Conseil de représentants d'États européens pour l'étude des plans d'un laboratoire et l'organisation d'autres formes de coopération dans la recherche nucléaire* ».

Le rapporteur de la commission des Affaires étrangères, M. Neagelen (socialiste) « *insiste sur le fait qu'en vertu de la convention, l'organisation s'abstiendra de toute activité à des fins militaires [...]* Le laboratoire sera édifié à la frontière franco-suisse sur un territoire appartenant au gouvernement cantonal de Genève »^{1 2}. La convention sera signée par la France.

Bertrand Goldschmidt rappelle à ce sujet que « *Les leaders scientifiques des huit principales commissions atomiques de l'Europe occidentale ont fondé, dès 1954, la Société européenne de l'Énergie atomique, sorte de club d'information mutuelle bénévole, sans véritables statuts ni budget : il avait pour tâche d'organiser des contacts scientifiques et des colloques restreints et privés destinés à compléter ceux qui se font sur le plan officiel* ». Par contre, ce sont « *essentiellement les hommes politiques qui ont joué, de 1955 à 1958, le rôle principal dans les négociations d'établissement des deux autres organisations atomiques européennes, l'Euratom entre les six pays de la petite Europe,*

¹ Il s'agit du CERN (Centre européen de recherche nucléaire).

² Journal *Le Monde* en date du 8 juillet 1954.

et l'Agence européenne de l'Énergie nucléaire entre les dix-sept membres de l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) »³.

II- La mise en place d'un système de production de la politique d'intégration énergétique atomique

A-Les objectifs assignés : faire face aux besoins énergétiques des États membres de la communauté européenne

Dès les débuts des années 50, alors que démarre une phase d'expansion économique en Europe occidentale, la problématique de l'accroissement des besoins en ressources énergétiques est à l'ordre du jour dans tous les pays⁴. Cette question est donc débattue au sein d'organismes comme la CECA - Communauté économique du charbon et de l'acier – et l'OECE – Organisation économique de la communauté européenne.

L'historien Pierre Guillen rappelle que c'est à la suite d'un rapport établi en mai 1955 par Louis Armand, à la demande du Conseil de l'OECE, que cet organisme, le mois suivant, « charge un groupe d'experts de préparer une étude détaillée sur les problèmes énergétiques, et décide de créer un groupe de travail pour étudier les perspectives d'une collaboration dans le domaine nucléaire »⁵.

B-« Le groupe Louis Armand » partisan d'un « pool atomique européen »

Dans cette étude, les experts insistent particulièrement sur la consommation d'électricité, appelée, selon eux, à tripler entre 1955 et 1975. Afin de couvrir les besoins énergétiques, alors que se tient à Genève en août 1955 une conférence sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique – où les Américains proposent le programme *Atoms for Peace*⁶, « le groupe Armand estime que les Européens doivent saisir cette occasion pour mettre sur pied une industrie atomique, construire des centrales nucléaires. » Mais, « produire de l'électricité d'origine nucléaire rapidement, en grande quantité et à un coût de revient acceptable, c'est là une entreprise qui

³ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, op. cit., p.128.

⁴ Cette question sur la nécessité de trouver des nouvelles ressources énergétiques a été à l'origine du choix de la filière nucléaire retenue dans le « *Plan quinquennal* » votée en France en 1952.

⁵ Pierre Guillen, « La France et la négociation du traité d'Euratom », in *Relations internationales* n°44, hiver 1985, p.392.

⁶ Rappels : Les États-Unis assouplissent la loi Mac Mahon pour permettre la vente à d'autres pays, sous certaines conditions, de produits fissiles et de réacteurs.

dépasse les possibilités d'un seul pays : il faut grouper les moyens scientifiques, techniques, financiers, industriels des uns et des autres, d'où la nécessité d'un pool atomique européen »⁷.

C-Le groupe des « Européens » de Jean Monnet entre en scène

Depuis l'échec de la CED, Jean Monnet – l'Européen – cherche à convaincre les gouvernements des Six⁸ de la nécessité de relancer la construction européenne. Jean Monnet en discute, notamment, avec Pierre Uri – directeur à la CECA -, et l'ancien premier ministre Belge, Paul-Henri Spaak, et « arrive à la conclusion qu'il faut étendre la compétence de la CECA aux transports et aux sources d'énergie. »

Jean Monnet est donc « à l'origine de la lettre de Spaak aux gouvernements français, allemand, italien, qui conduit à la conférence de Messine »⁹, qui se tient début juin 1955 et qui doit préparer les prochaines étapes de l'intégration européenne, notamment le Marché commun.

En Sicile les responsables de la diplomatie des pays de la « petite Europe » adoptent une résolution tendant à la construction d'un marché commun économique sans droit de douane, à l'amélioration des voies de communication et à la création d'une organisation pour le « développement pacifique de l'énergie atomique ». « La conférence de Messine confie à un comité intergouvernemental le soin de préparer les traités »¹⁰.

« Les membres du comité intergouvernemental sont nommés fin juin. Paul-Henri Spaak le préside – il sera aidé tout spécialement dans sa tâche par Pierre Uri, et Félix Gaillard – assisté de trois experts : Louis Armand, Pierre Guillaumat et François Perrin – qui représentent la France »¹¹.

III- La position du CEA sur un « pool européen » Euratom : une adhésion ...après hésitation

Pierre Guillen relate que, « lorsqu'on a commencé à évoquer la possibilité d'un pool européen, les premières réactions du CEA ont été négatives ».

⁷ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.393.

⁸ Les « Six » pays de l'UEO concernés sont les suivants : Allemagne (RFA), Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas.

⁹ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.393.

¹⁰ François Le Douarec, *Félix Gaillard, op. cit.*, p.78.

¹¹ *Op. cit.*, p.79.

En effet, les responsables du « *tout puissant CEA, véritable État dans l'État* », selon son expression, « *redoutent de perdre leur grande autonomie dont ils jouissent et leur monopole pour tout ce qui concerne la nucléaire* »¹² ; *ils ne sont pas prêts à les aliéner au profit d'un organisme supranational* »¹³, sachant, notamment, qu'en matière nucléaire il est difficile de séparer le secteur militaire du secteur civil.

D'autre part, dans l'Europe des Six, la France est largement en avance sur les autres. Dans un pool avec ses cinq partenaires européens continentaux, elle n'a donc rien à gagner, et tout à perdre, car son avance scientifique et technologique sera mise au service des autres. « *On redoute notamment que l'Allemagne fédérale, grâce à ses possibilités financières et industrielles, n'en profite pour ravir à la France sa prééminence et dominer l'industrie nucléaire de l'Europe des Six* »¹⁴.

Toutefois, les positions négatives des responsables du CEA vont vite évoluer dans le sens d'une adhésion à une coopération européenne ; leur motivation est alimentée par la nécessité de pouvoir disposer le plus tôt possible d'une grande quantité d'uranium enrichi. Or, les États-Unis n'acceptent de fournir de l'uranium enrichi en U 235 qu'en petite quantité, à un taux d'enrichissement trop faible pour permettre des applications militaires¹⁵, « *et avec un contrôle très strict d'inspecteurs américains sur l'utilisation, dans les installations atomiques françaises des produits fissiles fournis par les États-Unis* »¹⁶.

Par ailleurs, la poursuite du développement du programme civil et la mise en œuvre d'un programme militaire, qui ne soient pas sous la dépendance des États-Unis, nécessitent, entre autres, des ressources financières que la France ne dispose pas. En effet, la conjoncture, en cette période 1955-1956, n'est guère favorable avec, en particulier, le conflit algérien. En conséquence, la construction en commun – tout particulièrement une usine de séparation isotopique – dans le cadre d'une communauté atomique européenne « *permettrait de rompre l'isolement international dans lequel les Anglo-Saxons confinent la France dans le domaine*

¹² Bernard Goldschmidt témoigne en effet de « *l'hostilité initiale de Pierre Guillaumat* » au projet de l'Euratom, « *que nous appelions le Raton* » ! (B. Goldschmidt, Pierre Guillaumat, *op. cit.*, p.73).

¹³ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.394-395.

¹⁴ *Ibid.*

¹⁵ Probablement au maximum de l'ordre de 20% seulement pour l'uranium fourni par les États-Unis, alors que pour une bombe « *A* », il faut environ 90% d'uranium 235.

¹⁶ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.395.

nucléaire, de profiter des capitaux, du potentiel scientifique, technique, industriel des cinq partenaires pour vaincre les obstacles auxquels se heurte le programme nucléaire français »¹⁷.

IV- Les États-Unis se tiennent derrière Euratom

Pierre Guillen rapporte que *« l'Américain Max Eisenberg, en poste à l'ambassade des États-Unis à Paris où il est chargé des questions sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique en Europe, lance l'idée d'une communauté européenne de l'énergie atomique »¹⁸.*

De son côté, André Bendjebbar relate que *« le président des Affaires atomiques britanniques (UKAEA), Sir Anthony Plowden, confirma en janvier 1956 cette analyse à Jean Tinée¹⁹, l'envoyé de Pierre Mendès France à Londres. Selon la chancellerie anglaise, les États-Unis étaient derrière l'Euratom : « Ses contacts directs et ses informations donnent à Sir Anthony Plowden le sentiment que les États-Unis s'emploieront avec énergie à faciliter le succès de la collaboration atomique européenne et que leurs préférences sont tout entières à une formule d'intégration »²⁰.*

Une dépêche secrète de l'ambassade américaine à Paris révéla l'intention du jeu américain dans cette affaire : *« Nous demandons que les nations membres de l'Euratom prennent l'engagement solennel de renoncer à l'usage de l'atome à des fins militaires, comme un geste de portée mondiale pour la paix et le désarmement »²¹.*

André Bendjebbar relate également qu'en février 1956 *« Jean Tinée écrivit sans détour ce que personne ne pouvait dire à haute voix : « Toutes les informations et tous les indices recueillis concordent : l'Amérique est en faveur de l'Euratom ; elle est opposée à ce qu'un effort atomique de caractère militaire soit entrepris en Europe, c'est-à-dire, en pratique, par la France ».* Pour le conseiller de Pierre Mendès France, si la France devait faire la bombe, elle trouverait l'Amérique sur sa route. C'est pourquoi, selon les témoignages recueillis à Londres, le Royaume-Uni se tenait à distance d'Euratom. Les Britanniques voulaient garder les mains libres sur cette affaire : ils avaient la bombe « A », et aurait l'année suivante la bombe « H ».

¹⁷ *Op. cit.*, p.396.

¹⁸ *Op. cit.*, p.213.

¹⁹ Jean Tinée est un conseiller de Pierre Mendès France pour les questions nucléaires.

²⁰ IPMF, dossier Euratom ; note de Jean Tinée à Pierre Mendès-France, *« conversation avec Sir Edwin Plowden »* 31 janvier 1956. Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.213-214.

²¹ Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.213-214.

Sir Anthony Plowden aurait d'ailleurs dit à Jean Tinée que « *l'intégration atomique suppose, de la part des pays qui l'acceptent, qu'ils renoncent à tout effort militaire, ce qui est naturellement impensable aujourd'hui pour le Royaume-Uni* ». La fourniture par les États-Unis d'uranium 235 s'accompagnerait en effet « *d'un contrôle très étroit de la matière fissile* ». Et le diplomate anglais de conclure que les aides américaines impliqueraient « *que les pays où l'organisation bénéficiaires renoncent expressément et totalement à tout usage de l'atome à des fins militaires* » ²².

Ainsi l'intégration européenne signifiait la fin d'un armement nucléaire autonome. Pour A. Bendjebbar, « *Voilà qui était dit sans aucune circonlocution : pour les Américains, Euratom était un cheval de Troie paré de nouveaux habits pour contrer la bombe française ou européenne* » ²³.

Cette clause de renonciation unilatérale était, bien entendu, agréable Outre-Atlantique puisqu'elle allait dans le sens de la politique de limitation du « *club atomique* » et permettait aussi de contrôler l'essor atomique allemand. « *Washington ne pouvait que se réjouir d'un système où les Français surveillaient les Allemands, les Allemands surveillaient les Français, et les petits pays des Six contrôlèrent à la fois les Français et Allemands* », selon Bertrand Goldschmidt ²⁴.

V- Les faits marquants lors des négociations

A-Les participants concentrent leur attention sur un « marché commun et l'énergie nucléaire »

La conférence intergouvernementale, à laquelle les Anglais participèrent comme observateurs jusqu'à la fin de 1955, se réunit à Bruxelles et rapidement concentra son attention sur le marché commun et l'énergie nucléaire.

Bertrand Goldschmidt rapporte que « *les principaux artisans de la négociation considéraient l'intégration atomique de l'Europe comme le problème le plus important et le plus facile à résoudre. Le fait qu'il s'agissait d'une technologie à ses débuts, pensaient-ils à tort, avait l'avantage d'éviter d'y trouver des positions nationales trop engagées et difficiles à concilier* ». Mais, souligne-t-il, « *c'était malheureusement oublier le côté essentiellement politique de tout ce qui est*

²² *Op. cit.*, p.214.

²³ *Ibid.*

²⁴ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.216.

atomique, dont l'aspect militaire régissait déjà le monde et dont l'aspect industriel le dominerait peut-être vingt à trente ans plus tard ». Aussi, « les protagonistes du projet ne tardèrent pas à s'en apercevoir dès les premières discussions de Bruxelles, au cours desquelles un nom, « Euratom », fut proposé pour la future agence européenne »^{25 26}.

***B-Chaque État des « Six » - et le Royaume-Uni « observateur » - protège ses
« intérêts nationaux »***

Dans son ouvrage – le bien nommé « *Les rivalités atomiques* » - Bertrand Goldschmidt apporte le témoignage suivant : « L'état des recherches et la ligne politique nucléaire des pays intéressés étaient déjà très différents. Le Royaume-Uni, membre junior du « club atomique », fit rapidement savoir qu'il ne pourrait participer à un organisme doté de pouvoirs supranationaux et de ce fait penchait pour les projets que l'OECE étudiait de son côté. Décidée à monnayer et à exporter son savoir et son équipement atomique, la Grande-Bretagne voyait alors dans certains de ses voisins des acheteurs potentiels avec lesquels il serait plus facile de traiter séparément, tandis que la France se présentait pour elle comme un futur concurrent sur le plan commercial. La France, en effet, suivait avec environ trois ans de retard la même voie que la Grande-Bretagne pour la production de plutonium et d'électricité et son avance sur ses éventuels partenaires des Six était considérable : son budget atomique pour 1955 était plus de quatre fois supérieur au total des budgets atomiques des cinq autres pays »²⁷.

De son côté, peu de jours après la conférence de Messine²⁸, « la Belgique signait de nouveaux accords avec le Royaume-Uni et les États-Unis. Elle obtenait enfin accès aux informations industrielles secrètes mais n'avait pas le droit de les transmettre à ses futurs partenaires dans la corbeille de mariage d'Euratom, ce qui n'était pas de bon augure pour celui-ci ». Mais, « en pratique, ces avantages se révélèrent illusoires. Les informations reçues par la Belgique étaient semblables à celles qui furent offertes par la suite à tout acheteur de réacteur de recherche et, plus tard, aux importateurs de centrales nucléaires américaines »²⁹.

Ainsi « la France, beaucoup plus avancée que ses futurs partenaires, était-elle alors relativement isolée, et seule à manifester un réel désir d'indépendance. Les « fiançailles » (européennes) se

²⁵ « Communauté européenne de l'énergie atomique », ou « EURATOM ».

²⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.211

²⁷ Op. cit., p.212.

²⁸ Rappel : cette conférence s'est tenue en juin 1955.

²⁹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.213-214.

présentaient mal, l'union de partenaires si différents semblait bien difficile à réaliser aux yeux des spécialistes, mais les puissantes forces politiques œuvrant pour l'unité européenne allaient en décider autrement » ³⁰.

C-Des négociations sur fond de discorde entre la France et l'Allemagne

Pierre Guillen relève les faits marquants qui ont émaillé le déroulement des débats entre les délégations de la commission inter-gouvernementale, en rappelant que *« le premier projet présenté par la délégation française, le 10 juillet 1955, porte principalement l'empreinte du CEA qui cherche avant tout à obtenir le concours des Cinq ³¹ à la réalisation du programme nucléaire français »*. En particulier, il s'agit, notamment, de *« satisfaire les besoins des pays membres en produits fissiles, par la construction d'installations industrielles produisant de l'eau lourde, du plutonium, de l'uranium enrichi »* ³².

Mais, pour reprendre l'expression de Pierre Guillen au sujet de ce projet, vis-à-vis de nos partenaires des Cinq *« la ficelle est trop grosse »* !

Aussi, *« Louis Armand présente le 3 octobre 1955, en tant que président de la commission, un autre projet, moins exclusivement marqué par la prise en compte des intérêts nucléaires français. Mais il doit le retirer car les autres délégations le trouvent trop compliqué et trop peu intégrationniste. Le rapport définitif, adopté par la commission le 4 novembre, prévoit une organisation centrale aux compétences et aux pouvoirs étendus.*

Les discussions vont prendre avant tout l'aspect d'un affrontement franco-allemand ; « elles tournent autour de deux points centraux : la France gardera-t-elle toute liberté dans le domaine du nucléaire militaire ? Euratom aura-t-il en charge l'essentiel du nucléaire civil dans l'Europe des Six ? » ³³.

D-La délégation allemande « met les pieds dans le plat » : elle refuse la « discrimination » à son égard

Dès le début des négociations, Antoine Pinay, ministre des Affaires étrangères, et Félix Gailard, chef de la délégation française à Bruxelles, ont averti Spaak qu'aucun parlement français ne ratifierait un traité impliquant la renonciation de la France à l'arme atomique. Spaak

³⁰ *Ibid.*

³¹ Les « Cinq » comprennent les trois pays du Benelux, la RFA et l'Italie.

³² Pierre Guillen, *op. cit.*, p.405.

³³ *Ibid.*

aurait voulu que dans les discussions on évite de parler de ce sujet « *explosif* », mais la délégation allemande « *met les pieds dans le plat* » : la prétention française porte atteinte au principe de non-discrimination entre les États membres. « *La RFA exige en effet une complète égalité des droits, qui implique ou bien que tous les États membres renoncent à l'arme atomique, ou bien que le nucléaire militaire soit soumis aux mêmes règles que le nucléaire civil* » ³⁴.

On se retrouve ainsi dans une situation proche de celle que présentait le projet de la CED, quant aux limitations de production de matière fissile, incompatibles pour entreprendre un programme d'applications militaires.

Telle est la situation au moment où le gouvernement Guy Mollet se mettra en place, avec Christian Pineau comme ministre des Affaires étrangères, alors que le nouveau président du Conseil va reprendre à son compte, dans son discours d'investiture du 31 janvier 1956, la motion adoptée par le Comité Monnet : l'Euratom développera des activités nucléaires purement pacifiques et les États membres renonceront à se doter de l'arme atomique.

§ 2 - LA POSITION ANTAGONISTE DES DEUX « EUROPÉENS » : JEAN MONNET ET FÉLIX GAILLARD

I- Félix Gaillard confirme son opposition au renoncement unilatéral à l'arme atomique par la France

En mars 1955, - donc trois mois avant la conférence de Messine -, l'Assemblée nationale avait créé une « *Commission de coordination de l'énergie atomique et des recherches nucléaires* », et en avait confié la présidence à Félix Gaillard. L'atome prend « *une importance capitale [...] aussi bien dans le domaine militaire que dans le domaine des réalisations pacifiques* », déclare-t-il, et « *l'ancien secrétaire d'État ajoute que le plan quinquennal est désormais insuffisant, qu'il convient d'examiner, avec les scientifiques responsables, les moyens d'employer le nucléaire dans l'industrie, l'agriculture, la thérapeutique, étudier le projet de moteur marin, et répondre au grand « problème de l'heure » : faut-il s'engager dans la construction d'une bombe atomique ?* » ³⁵.

Mais cette commission a une existence éphémère. Félix Gaillard est appelé à conduire la délégation française à la conférence de Bruxelles réunie pour la relance européenne.

³⁴ *Op. cit.*, p.405-406.

³⁵ Cité par François Le Douarec, *Félix Gaillard, op. cit.*, p.70.

À la même époque, dans un article publié dans *La Nef*³⁶, concernant l'arme atomique Félix Gaillard y écrit que « *La France n'est pas en mesure de la construire avant plusieurs années ; espérons que, d'ici-là, les négociations internationales sur le désarmement aient abouti. Si l'arme de destruction massive, continue le député de la Charente, pose problème, nous devons par contre, dès que possible, équiper l'armée française d'engins atomiques tactiques* ³⁷ *à portée et objectifs limités dans les combats terrestres, et de fusées à têtes nucléaires qui sont, dorénavant, la « seule arme efficace contre les attaques aériennes. Ainsi les unités, même légères, pourraient être dotées d'un armement moderne et dissuasif ».*

« *Les moralistes et les savants* », ajoute Gaillard, « *ont raison de s'alarmer des moyens que la science met au service de la destruction de l'homme. Il serait, cependant, insensé d'y renoncer, car ces moyens sont précisément les seuls qui permettent aussi d'accroître la prospérité générale, et ils nous donnent, à une époque particulièrement difficile, une chance nouvelle de préserver nos civilisations de leur fragilité [...]. Aucune force au monde ne nous empêchera, désormais, de posséder une source immense d'énergie industrielle, utilisable aussi bien dans la paix que dans la guerre* » ³⁸.

II- Création du « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe » par Jean Monnet

Ce Comité fut créé en octobre 1955 par Jean Monnet et, début janvier 1956, il adopta une résolution qui posait le problème des applications militaires :

Pour lui, « *L'action est urgente si l'Europe ne veut pas laisser passer sa chance. L'industrie nucléaire, productrice d'énergie, sera inévitablement à même de fabriquer des bombes. Pour cette raison, les aspects politiques et les aspects économiques de l'énergie atomique sont inséparables. La Communauté européenne doit développer l'énergie atomique à des fins exclusivement pacifiques. Cette option exige un contrôle sans fissures. Elle ouvre la voie à un contrôle général à l'échelle du monde* » ³⁹.

Le « *Comité d'action pour les États-Unis d'Europe* » comprenait des personnalités politiques et syndicales de tous les partis favorables aux projets en cours, portant sur l'intégration

³⁶ Rappel : *La Nef* est une revue que dirige Mme Lucie Faure, l'épouse d'Edgar Faure.

³⁷ Souligné par nous.

³⁸ Cité par François Le Douarec, *Félix Gaillard, op. cit.*, p.73.

³⁹ Jean Monnet, *Mémoires*, Fayard, Paris, 1976. Re-édition Le livre de Poche, 1988, p.617. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique, op. cit.*, p.400.

européenne. « *À ses yeux, un des préalables à toute organisation européenne nucléaire était « l'égalité des droits », problème qui avait tant compliqué le traité de la CED et contribué à son échec* » ⁴⁰.

Ce comité – un groupe d'intérêt -, constitué en marge du comité intergouvernemental des Six, « *adopta une résolution impliquant une renonciation commune à l'arme*, relate Bertrand Goldschmidt. « *L'Euratom serait le seul possesseur des matières fissiles concentrées dans la Communauté [...] et être soumis à un contrôle par des inspecteurs européens* » ⁴¹.

Les promoteurs français de la relance européenne envisageaient donc la mise sur pied d'une organisation supranationale type « *Baruch* », exclusivement pacifique, qui aurait possédé tous les combustibles nucléaires et aurait été responsable dans les six pays de la production d'électricité d'origine nucléaire.

Ainsi, pour ces partisans de l'intégration européenne, « *l'éventualité de la fabrication de l'arme nucléaire par la France pose problème, car l'initiative risquerait de compromettre l'unité européenne fondée sur l'entente avec la RFA, privée de cette capacité. Pourquoi ne pas sacrifier l'arme atomique sur l'autel de l'unité européenne ?* » relève Maurice Vaïsse ⁴².

Bertrand Goldschmidt raconte : « *Pierre Guillaumat et moi-même rendirent par deux fois visite à Jean Monnet dont les convictions étaient les suivantes : il n'y a pas de problème plus important que l'unification de l'Europe, celle-ci ne pourra se faire qu'en l'absence de toute discrimination entre la France et l'Allemagne, l'Union soviétique ne toléra jamais que l'Allemagne possède un armement nucléaire, la France doit donc y renoncer* » ⁴³.

Comme nous l'avons rappelé précédemment, « *les clauses de la CED avaient amené le gouvernement français à aborder le problème atomique militaire. La relance de l'unification européenne suivant la conférence de Messine de juin 1955 allait l'obliger à définir sa position et de nouveau le problème de la discrimination vis-à-vis de l'Allemagne allait être le point crucial dans la négociation qui allait aboutir à la création de la Communauté européenne de l'énergie atomique : Euratom* » ⁴⁴.

⁴⁰ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.215.

⁴¹ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », op. cit., p.35.

⁴² Maurice Vaïsse, « Le choix atomique », in *La France et l'atome*, op. cit., p.49.

⁴³ Bertrand Goldschmidt, « L'obsession historique de la dépendance énergétique », op. cit., p.72.

⁴⁴ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », op. cit., p.39.

SECTION II : GUY MOLLET ET LE PROJET « *EURATOM* »

Fin janvier 1956, Guy Mollet succède à Edgar Faure à la présidence du Conseil : Georges Guille ⁴⁵ est secrétaire d'État chargé des Relations avec le Parlement et de l'Énergie atomique, Maurice Bourgès-Maunoury est ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Christian Pineau celui des Affaires étrangères. Jacques Chaban-Delmas fait son entrée au gouvernement comme ministre d'État chargé des Anciens combattants.

§ 1 - *LES CONVICTIONS EUROPÉENNES DE GUY MOLLET*

L'historien Gérard Bossuat souligne le fait que « *la conviction de Guy Mollet, vient de celle de Léon Blum. Pour réaliser l'idéal socialiste de paix entre les nations, des transferts de souveraineté sont nécessaires. Il reprend la distinction de Léon Blum entre indépendance des nations, indispensable, comme les libertés le sont aux citoyens, et la souveraineté des nations, plus critiquable parce que c'est une liberté sans limite, sans appel. Il faut donc « transférer à la communauté internationale et européenne toutes les portions de souveraineté qui excèdent l'indépendance* », disait Léon Blum en 1948 ⁴⁶.

L'image d'une France puissante par l'exercice de sa souveraineté est absente des perspectives de Guy Mollet. On ne peut aller contre l'évolution des temps. La France seule ne peut plus prétendre influencer durablement les relations internationales : « *Aucun de nos pays d'Europe ne peut prétendre assurer ce rôle. L'Europe unie seule peut le remplir. Pour exister face aux États-Unis en tant qu'alliés, il faut faire l'Europe. Pour régler le problème allemand, c'est-à-dire la sécurité de la France, il faut faire l'Europe* » ⁴⁷.

Guy Mollet va participer au Comité pour les États-Unis d'Europe de Jean Monnet. Devant la SFIO, il garde encore une certaine prudence, tellement est vif le souvenir de l'échec de la CED : « *Il n'est pas question de réaliser une Europe confédérée ou fédérée [...]. Il est question de prendre un problème précis, celui de l'énergie atomique* » ⁴⁸.

⁴⁵ Georges Guille est un des membres du réseau des anciens de la France libre.

⁴⁶ Cité par Gérard Bossuat, « Guy Mollet : la puissance française autrement », in *Relations internationales* n°57, printemps 2989, p.29.

⁴⁷ *Ibid.*

⁴⁸ *Op. cit.*, p.30.

Aussi, lorsque Guy Mollet, fidèle à la ligne de la SFIO, accède à la présidence du Conseil, on peut craindre, malgré les acquis du plan quinquennal et du protocole du 20 mai 1955 ⁴⁹, une forte inflexion, voire une interruption du programme militaire du CEA.

C'est le 31 janvier 1956 que se tient le débat d'investiture du premier gouvernement issu des élections qui avaient suivi la dissolution en décembre 1955 de l'Assemblée nationale par Edgar Faure.

Séduit par les idées du « *Comité d'action pour les États-Unis d'Europe* », le nouveau président du Conseil, Guy Mollet, dans son discours d'investiture, soutint la proposition de ce « *Comité Monnet* », et annonça qu'il entendait obtenir avant l'été la conclusion du traité instituant l'Euratom. Il déclara :

« Ensemble, les pays d'Europe peuvent développer eux-mêmes leur industrie atomique et se mettre au niveau des deux grandes puissances. Séparément ils ne rattraperont jamais leur retard.

« Une option préalable est à faire. Faut-il créer une industrie européenne pour permettre la fabrication de bombes atomiques, fabrication qui serait pratiquement irréalisable sur le plan de chaque pays en cause ? Ma réponse sera claire : non ! ».

Il devait rajouter : *« Quiconque possède le combustible nucléaire est à même de fabriquer la bombe atomique. En conséquence, le gouvernement demandera que l'Euratom ait la propriété exclusive de tous les combustibles nucléaires et la conserve à travers leurs transformations »* ⁵⁰.

« Ce que nous voulons, entreprise déjà considérable, c'est doter l'Europe d'un potentiel énergétique équivalent à celui des grandes puissances du monde, et cela à des fins exclusivement civiles [...] »

Il conclura en ces termes : *« l'organisation européenne aura entre autres comme objectif d'établir le système de contrôle qui garantira rigoureusement le caractère pacifique des activités nucléaires européennes »* ⁵¹.

⁴⁹ Cf. chapitre II du Titre Second.

⁵⁰ Cité par Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.35.

⁵¹ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 31 janvier 1956, *Journal Officiel*.

§ 2 - LES PARTISANS DU NUCLÉAIRE MILITAIRE RÉAGISSENT

I- Les réactions, au sein du milieu politique, à une « renonciation unilatérale française »

L'investiture fut facilement obtenue pour Guy Mollet – avec le vote des communistes -, mais dans les mois qui suivirent, le président du Conseil va être aux prises avec une opposition croissante à une renonciation unilatérale française, au sein du Parlement, de la part de son propre ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès – Maunoury, ainsi que celle de *« Félix Gaillard qui présidait la délégation française aux négociations à Bruxelles et qui allait s'efforcer à la fois de convaincre Jean Monnet de prendre une attitude de neutralité vis-à-vis du problème de l'armement nucléaire français et de faire accepter par les Allemands la discrimination »*^{52 53}.

De son côté, au Conseil de la République, Michel Debré *« s'indignait de ce que la France, au moment où elle avait les moyens d'accéder au club des Grands, allait accepter les restrictions imposées à l'Allemagne du fait de sa défaite »*⁵⁴.

En effet, l'un des plus virulents opposants au projet Euratom fut le sénateur Michel Debré qui comprit très vite qu'on allait obliger la France à renoncer à sa liberté de fabriquer un armement nucléaire, qu'elle était pourtant seule à pouvoir entreprendre grâce à sa technologie et à ses mines d'uranium, en liant par-là même plus étroitement l'Europe occidentale aux États-Unis.

*« Il partit en campagne contre le projet Euratom. Il rencontra alors le maréchal Juin et Pierre Guillaumat qui, tous les deux, lui assurèrent qu'ils « veillaient au grain »*⁵⁵. Mais *« c'est avant tout ce dernier qui resta en alerte contre un projet qui allait à l'encontre de la mission dont il s'estimait chargé »*, comme le souligne Dominique Mongin, qui relate que *« d'ailleurs, l'administrateur général du CEA avait fait part de ses préoccupations au général de Gaulle lorsque celui-ci vint le 1^{er} février 1956 visiter le centre nucléaire de Saclay à l'occasion du dixième*

⁵² Souligné par nous.

⁵³ Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.35.

⁵⁴ *Op. cit.*, p.36.

⁵⁵ Pierre Guillaumat, qui seconda Félix Gaillard à Bruxelles comme conseiller de la délégation française – Francis Perrin et Louis Armand y étaient également comme conseillers -, réussit à convaincre également Paul-Henri Spaak *« qu'on pouvait laisser la France avoir l'arme atomique sans toucher à l'Europe »*. (Entretien de Pierre Guillaumat avec Dominique Mongin tenu le 3 juin 1987, in *La bombe atomique française, op. cit.*, p.434).

anniversaire de la création du CEA – c'était la première fois que de Gaulle visitait le Commissariat » ⁵⁶.

Pierre Guillaumat apporte son témoignage au sujet de cette visite à Saclay du général de Gaulle :

« C'était l'époque des négociations sur le traité Euratom, et dans l'auto je lui ai dit :

- « Il ne faudrait pas que ce traité empêche la France de faire l'arme atomique, comme celui de la CED a failli le faire »

« Il a pris ma déclaration de très haut, en me répliquant que si le traité empêchait la France de faire l'arme atomique, il ne serait pas ratifié. Et il avait probablement raison, car je me rappelle Georges Guille (secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil) disant à Guy Mollet : « Si, parallèlement à la ratification des deux traités CEE ⁵⁷ et Euratom, tu ne mets pas de l'argent pour l'usine de séparation isotopique d'uranium, ton traité Euratom ne passera pas » ⁵⁸.

Même parmi des partisans de l'intégration européenne et des signataires de la résolution du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, - comme Félix Gaillard -, *« la renonciation paraissait aller trop loin et des solutions de compromis, tel qu'un moratoire de quelques années sur les travaux atomiques militaires, furent envisagées [...] Dans ces conditions, le gouvernement laissa les négociateurs français soutenir la thèse de la liberté d'action nucléaire militaire des membres de la communauté, sauf l'Allemagne. Plusieurs de nos partenaires, et même le Luxembourg, étaient d'ailleurs peu favorables à une renonciation unilatérale »*, rapporte B. Goldschmidt ⁵⁹.

D'abord comme chef de la délégation à Bruxelles, puis comme simple député, Félix Gaillard va donc se battre très énergiquement contre les restrictions qui seraient imposées à la France dans le domaine du nucléaire militaire : *« C'est Félix Gaillard qui a réussi à faire peur à Jean Monnet, en lui présentant que sa Communauté ne serait pas ratifiée par le Parlement français, si elle comportait des restrictions à l'égard de la France dans ce domaine »*, raconte Maurice Aicardi ⁶⁰, *qui abonda lui aussi dans le sens de Pierre Guillaumat »* ⁶¹.

⁵⁶ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.401-402.

⁵⁷ CEE : « Communauté économique européenne » - appelée « marché commun » - qui fera l'objet du Traité de Rome signé en mai 1957.

⁵⁸ Dominique Mongin, op. cit., p.402.

⁵⁹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.216.

⁶⁰ Maurice Aicardi fut le chef du cabinet de Félix Gaillard.

⁶¹ Entretien de Maurice Aicardi avec Dominique Mongin, in *La bombe atomique française*, op. cit., p.433.

II- Jacques Chaban-Delmas actionne le « *propagandiste* » Pierre Gallois

A-Le rôle de Chaban-Delmas : « informer Guy Mollet de l'existence du programme militaire »

Jacques Chaban-Delmas – ministre d'État dans le gouvernement - a expliqué dans ses *Mémoires* que sa fonction servait de paravent et que son entrée dans le gouvernement « se fit à petits pas, en raison du caractère délicat de l'affaire nucléaire ». Il expliqua à Guy Mollet que s'il « décidait d'interrompre les travaux en cours, ceux-ci ne pourraient pas redémarrer avant longtemps en raison de l'éclatement de l'équipe de pointe qui, non sans mal, avait déjà été constituée » ⁶².

Au sujet de ce premier contact avec le chef du gouvernement auquel il est rattaché, il rapporte que : « De toute ma force, je fis appel à sa conscience d'homme politique responsable de la nation pour qu'il me permit de l'informer complètement sur les études entreprises, leurs conditions de développement, leurs perspectives, et davantage encore, leur signification au regard d'une vision globale de l'univers » ⁶³.

Il raconte comment il convainquit Guy Mollet de poursuivre le projet de fabrication de la bombe atomique : « Ce socialiste convaincu, cet homme de parti intransigeant s'opposait farouchement à une telle opération. Guy Mollet a accepté de me recevoir à Matignon, un soir, afin que je le lui présente à nouveau ⁶⁴. Je m'étais fait accompagner pour le défendre des deux meilleurs avocats qu'il fût possible de trouver [...] L'un était Henri Ziegler, colonel Vernon dans la Résistance, chef d'état-major de Koenig, et qui, lui-même ingénieur général de l'Armement et pilote d'essai, avait dirigé Air France jusqu'en 1954 ⁶⁵. L'autre, le colonel Gallois, à l'époque adjoint du général Norstad, commandant de l'OTAN, et en charge des études stratégiques » ⁶⁶.

B-La rencontre entre « l'expert » Gallois et le président du Conseil

Jacques Chaban-Delmas décide en effet de faire appel au colonel Pierre Gallois, maintenant connu pour ses compétences - acquises en matière de stratégie et tactique nucléaire, lors de ses activités au sein de l'OTAN dans le cadre du NAG ⁶⁷ – comme pour ses talents de pédagogue.

⁶² Jacques Chaban-Delmas, *L'ardeur*, Stock, Paris, 1975, p.207.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ Il s'agit du « projet de fabrication » de la bombe atomique.

⁶⁵ Henri Ziegler a également été un des responsables de la Direction Technique Industrielle de l'Aéronautique.

⁶⁶ Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.217.

⁶⁷ *New Approach Group*.

« *Le colonel français sait pouvoir mettre en avant le caractère « otanien » de la stratégie nouvelle, car Guy Mollet a toujours fait preuve dans l'opposition d'une sorte de » socialisme atlantiste* », relève l'historien Christian Malis ⁶⁸.

Cette rencontre se tient à l'hôtel Matignon le 14 mars 1956 en présence de Chaban-Delmas et de Henri Ziegler.

Pierre Gallois présente d'abord plusieurs documents émanant de l'OTAN ⁶⁹ – tout particulièrement des tableaux à l'élaboration desquels il a participé au titre du *NAG* – illustrant les effets destructifs des armes atomiques, et « *évoque la dissuasion proportionnelle – équivalence entre le poids politique d'un État et la capacité de destruction qu'il doit posséder pour prévenir une agression* » ⁷⁰.

Il insiste surtout sur le « *point d'allumage* » du feu atomique sur un tableau spécial. « *Deux courbes matérialisent l'une la valeur politico-militaire de l'enjeu, l'autre le niveau de risque encouru par les États-Unis à brandir la foudre nucléaire, niveau qui augmente avec l'évolution des armements qui « grignotent » de plus en plus la traditionnelle invulnérabilité du territoire américain. Les deux courbes se croisent en 1960 : ce qui signifie qu'à cette date, selon l'officier français, le risque encouru par les États-Unis à défendre l'Europe face aux entreprises soviétiques par la menace de représailles atomiques, - risque devenu total avec la mise au point prévisible des missiles intercontinentaux -, dépassera la valeur de « l'enjeu Europe* ». En clair : Pierre Gallois « *annonce froidement qu'en 1960 l'Amérique changera de politique et ne couvrira plus inconditionnellement l'Europe de sa garantie thermonucléaire* » ^{71 72}.

À la fin de l'exposé s'ensuit un échange au cours duquel Chaban-Delmas et Ziegler font appel à la responsabilité de l'homme d'État et l'assurent de la faisabilité financière et technique d'un programme atomique militaire. Mais le leader socialiste rétorque :

⁶⁸ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.368.

⁶⁹ Au sujet de ces documents, Pierre Gallois témoigne qu'ils « *étaient longtemps enfermés dans la chambre forte de l'OTAN. Ils sont devenus, avec la permission de nos chefs américains, les moyens de persuasion dont j'ai usé en 1956 vis-à-vis de Guy Mollet et du général de Gaulle, les mêmes tableaux pour faire changer la politique militaire de ce pays pour l'orienter vers le nucléaire* ». Il précise que « *c'est Gruenther qui m'a dit un jour : vous avez fait des études stratégiques très avancées avec vos camarades, vous devriez prévenir votre gouvernement ; il doit être informé* ». (Entretien n°145 du général Gallois tenu au service de « *L'histoire orale* » du département « *Air* » du Service historique de la Défense (SHD/Air au Fort de Vincennes).

⁷⁰ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.368.

⁷¹ *Ibid.*

⁷² Cet exposé et ces mêmes arguments seront présentés par Pierre Gallois au général de Gaulle lors de leur rencontre – en tête-à-tête – en mai 1956 à Paris, à l'hôtel Lapérouse.

« Je viens de conduire ma campagne électorale en formulant trois engagements : obtenir la paix en Algérie, réduire les impôts et militer pour le désarmement. Or, depuis que le président Coty a fait appel à moi pour la présidence du Conseil et depuis l'investiture qui a suivi, je fais la guerre en Algérie ; pour la conduire je ne puis réduire les impôts mais dois les augmenter et vous voulez, en plus, que revenant sur toutes mes déclarations antérieures, j'annonce au pays que je fais mettre en chantier la bombe atomique française ? »

Pierre Gallois prend alors la parole :

« Mais, monsieur le Président, puisque les circonstances vous ont amené à tromper les Français sur deux de vos engagements électoraux, tous deux conjoncturels, autant poursuivre dans cette voie car il s'agit, cette fois, d'une question structurelle, décidant pour longtemps de l'avenir du pays ».

« Ce n'est pas vous qui vous présentez devant les électeurs... », rétorque Guy Mollet.

Réponse de Gallois : *« D'après ce que vous nous dites, ayant déçu le corps électoral sur deux sujets qui lui tenaient à cœur, il se peut que votre carrière politique soit compromise. Aussi, la décision que nous sollicitons est-elle, pour vous, majeure au regard de la sécurité du pays, de sa défense, afin que jamais plus il ne soit placé dans la situation où il s'est trouvé en juin 1940 »*

⁷³. Pierre Gallois poursuit son récit : *« On appelle Bourgès-Maunoury, il était minuit – une heure du matin »*. Mollet lui dit : *« il faut que tu vois Gallois tout de suite »*.

« Le lendemain, je vois Bourgès-Maunoury, toujours avec mes tableaux.

« Bourgès-Maunoury me dit : « J'ai compris, je suis au courant de tout, Chaban-Delmas m'a expliqué et vous avez raison : on fait un comité de Défense ici même la semaine prochaine. Préparez-vous » » ⁷⁴.

D'après un témoignage de Jacques Chaban-Delmas ⁷⁵, rapporté par Dominique Mongin, *« Guy Mollet devait conclure cette séance de travail en donnant son accord pour la poursuite des travaux déjà engagés, en posant une condition : la non-reconnaissance officielle du programme atomique militaire. Il devait donc continuer de manière souterraine. Condition, remarque Jacques Chaban-Delmas, que lui et ses coéquipiers posaient également »* ⁷⁶.

⁷³ Pierre Marie Gallois, *Le sablier du siècle – Mémoires*, Edition l'Age d'Homme, Lausanne, 1999, p.364.

⁷⁴ Entretien n°145 du général Gallois tenu au service de « L'histoire orale » du département « Air » du Service historique de la Défense (SHD/Air).

⁷⁵ Témoignage de Jacques Chaban-Delmas sur *France-Culture*.

⁷⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.410.

Pierre Gallois apporte le jugement suivant sur le rôle du président du Conseil de l'époque : *« Je rends toujours hommage à M. Guy Mollet qui est un homme très décrié mais qui a quand même pris des responsabilités d'homme d'État [...] bien que ça ait pu le gêner sur sa carrière politique »*, en rajoutant : *« après tout, il aurait pu m'envoyer promener ! »*⁷⁷.

III- Un projet de création, au sein du CEA, d'une « division militaire » : une proposition faite par des sénateurs

L'opposition politique, qui se manifeste à l'égard du projet de l'Euratom susceptible d'entraver la poursuite des applications militaires de l'énergie atomique en France, va se concrétiser, notamment, par une proposition de loi déposée au nom de la Commission de la Défense nationale sur le bureau du Conseil de la République le 17 avril 1956. Les rédacteurs de cette proposition de loi étaient des sénateurs de tendances politiques diverses, dont Jacques de Maupéou (Républicain indépendant), le général Béthouart (MRP), Edgar Pisani (Gauche démocratique), Yvon Coudé du Foresto (MRP) et Michel Debré (président du groupe des Républicains sociaux).

*« Cette proposition de loi tendait à modifier l'ordonnance d'octobre 1945, afin de créer au sein du CEA une division militaire. L'exposé des motifs de cette proposition de loi était parfaitement explicite : l'armement nucléaire est une nécessité absolue pour la France »*⁷⁸.

Parmi les arguments avancés dans le procès-verbal de la séance du 17 avril 1956, il convient de relever tout particulièrement les points suivants :

- *« Outre que notre position dans les conférences de désarmement serait singulièrement plus forte si nous avions une puissance militaire fondée sur l'arme atomique, si nous avions donc quelque chose à sacrifier, il est évident que l'arme atomique peut constituer, entre les mains d'un pays aussi pacifique que le nôtre, un élément de contre-attaque qui découragera toute agression en faisant peser sur un adversaire éventuel la menace d'une répression hors de proportion avec l'avantage qu'il aurait à détenir telle ou telle partie des territoires dont nous avons le contrôle. Nous n'avons de chance d'obtenir l'abolition de la guerre atomique que si nous sommes armés atomiquement ».*

⁷⁷ Entretien n°145 du général Gallois tenu au service de « L'histoire orale » du département « Air » du Service historique de la Défense (SHD/Air).

⁷⁸ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.411-412.

- En matière d'armements nucléaires, la quantité compte peu. L'important est de disposer en réserve des moyens d'assurer une contre-attaque dont la capacité de destruction est susceptible de décourager toute initiative, *« le plus puissant des pays ne pouvant courir le risque d'une contre-attaque qui lui ferait subir des pertes immenses »*.
- Sur le plan scientifique, on ne peut s'exclure d'un domaine de la recherche dont les applications sont aussi importantes. Loin de ralentir les progrès scientifiques, l'effort militaire les accélérera, permettant par-là même de favoriser les applications industrielles de la science atomique, *« au moment où, précisément, il semble que les grandes puissances atomiques mettent quelque hâte à nous dissuader par leurs offres d'entreprendre un grand effort »* ^{79 80}.

En outre, les rédacteurs du projet de loi estimaient que la France avait les capacités de financer la fabrication de l'explosif nucléaire, que l'on pouvait atteindre ce but en moins de quatre ans avec moins de 100 milliards de francs ⁸¹. Ils rappelaient aussi qu' *« en tant que membre d'une coalition, et faute de disposer de son propre armement nucléaire, la France avait l'énorme inconvénient de devoir subir, en cas de contre-attaque, la décision de recourir au feu atomique »* ⁸². Ils rappelaient, enfin, les technologies duales civiles et militaires.

IV- Un texte « révolutionnaire » influencé par les théoriciens Gallois et Ailleret

Ce document déposé sur le bureau du Conseil de la République était révolutionnaire, car *« pour la première fois, des parlementaires déposaient un projet qui, non seulement réclamait le lancement du programme atomique militaire, mais qui de surcroît avançait des raisons politiques et stratégiques tout à fait nouvelles. L'influence de Pierre Gallois est ici patente, car c'est bien lui qui, dans le prolongement de la réflexion amorcée dès 1945 par l'amiral Castex, théorisa le premier en France le concept de la dissuasion du faible au fort grâce au pouvoir égalisateur de l'atome »* comme le rappelle Dominique Mongin ⁸³.

⁷⁹ Projet de loi tendant à instituer au sein du CEA une division militaire, Conseil de la République, annexe au procès-verbal de la séance du 17 avril 1956.

⁸⁰ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.412-413.

⁸¹ Le délai de quatre ans s'est révélé exact : la première expérience aura lieu en février 1960. Par contre, la prévision des 100 milliards – estimée par le colonel Ailleret en 1954 dans son plan K 103 – était sous-évaluée.

⁸² Dominique Mongin, *op. cit.*, p.412-413.

⁸³ *Ibid.*

De son côté le colonel Ailleret n'est également pas étranger à cette proposition de loi déposée en avril 1956 car il avait au préalable « *briefé* » les sénateurs de Maupéou et Pisani sur l'armement nucléaire. Et, de fait, on retrouve dans le projet de loi « *une synthèse de la doctrine du Commandement des armes spéciales dans les termes mêmes où ses différents éléments avaient été antérieurement publiés* »⁸⁴.

Dans l'édition de janvier 1956 de la *Revue des forces terrestres*, il avait d'ailleurs réaffirmé sa conception. Il expliquait que « *créer des forces armées destinées à agir massivement en tant que corps de bataille aéroterrestres conventionnels, ou encore chercher à réaliser pour elle-même la primauté des forces aériennes, ne paraissent plus que des formules héritées de la dernière guerre* »⁸⁵. « *Seuls les stocks « importants » d'armes atomiques et thermonucléaires très puissantes étaient, selon lui, susceptibles de conduire les blocs antagonistes à éviter la guerre généralisée, dont les conséquences seraient hors de proportion avec les résultats escomptés. Partisan de l'emploi de l'armement nucléaire – d'où la référence aux « stocks » importants -, ce qui l'éloigne d'un colonel Gallois pour qui l'arme nucléaire est une arme de non-emploi, une arme politique qui se suffit à elle-même pour dissuader l'adversaire d'attaquer, le colonel Ailleret expliquait que si une aviation atomique puissante et une aviation de défense forte étaient nécessaires comme « *deterrent of war* », puis comme « *deterrent of atomic bombing* », il fallait développer obligatoirement l'effort consenti aux Armées de terre pour qu'elles soient aptes à faire face aux difficiles tâches de la nouvelle bataille en surface* »⁸⁶.

⁸⁴ Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p.416-417.

⁸⁵ *Ibid.*

⁸⁶ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.417

SECTION III : LES SUITES DONNÉES AU PROJET « *EURATOM* »

§ 1 - LES DÉBATS SUR LE « RAPPORT SPAAK » À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

I- Le « moratoire nucléaire de plusieurs années », proposé par Spaak, revu et corrigé sous l'influence des partisans du programme militaire

Afin de trouver un compromis satisfaisant entre les Six sur le différend opposant la France et l'Allemagne - sur la discrimination portant sur le nucléaire militaire -, le président Spaak, au cours de la conférence tenue à Venise en mai 1956, proposa l'adoption d'un moratoire. Il s'agissait d'un moratoire nucléaire de plusieurs années, à l'issue duquel la fabrication d'armes atomiques pourrait être autorisée sous certaines conditions. Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, présent à cette conférence se rallia à cette proposition, mais à son retour à Paris il fut soumis à des pressions de la part des ceux qui militent pour que la France garde sa liberté d'action en matière d'armements nucléaires.

Pour eux, « *ce moratoire doit se limiter à l'engagement de ne pas procéder à des essais nucléaires d'ici quatre à cinq ans, et ne toucher en rien la poursuite du programme en cours. Comme ce point de vue est partagé par plusieurs ministres et par une partie de la majorité gouvernementale, Mollet et Pineau doivent se rallier à cette interprétation très restrictive du moratoire Spaak qu'ils avaient approuvé* » ⁸⁷.

Au cours d'une réunion tenue le 25 juin chez Maurice Faure ⁸⁸, à laquelle participaient, notamment, le général Lavaud et le colonel Buchalet, la Défense nationale fait donc prévaloir son point de vue. Dès le lendemain, Maurice Faure expose à Spaak que la France ne peut renoncer au nucléaire militaire ⁸⁹.

II- Les débats sur le « *Rapport Spaak* » à l'Assemblée nationale

En juillet 1956, sur la base du rapport Spaak, le gouvernement organisa à l'Assemblée nationale un grand débat d'orientation sur la politique nucléaire où furent d'abord entendus Francis Perrin et Louis Armand - les « *experts* » français du comité intergouvernemental -.

⁸⁷ Pierre Guillen, « La France et la négociation du traité de l'Euratom », *op. cit.*, p.399.

⁸⁸ Nommé secrétaire d'État aux Affaires étrangères, chargé des Affaires européennes.

⁸⁹ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.399.

Le gouvernement tenait en effet à mettre en relief le fait que, contrairement à la CECA ou la CED, « *Euratom n'est pas une organisation politique, mais une organisation technique répondant à des exigences économiques* ». En faisant intervenir ces deux experts scientifiques et techniques, il s'agissait de bien « *démontrer qu'Euratom est le seul moyen d'assurer le développement du programme nucléaire français, lequel est une nécessité pour l'économie française* »⁹⁰.

A-Francis Perrin prône » l'indépendance » nationale avec une collaboration européenne pour des « réalisations supplémentaires »

Pour Francis Perrin : « *Même si, dans vingt ans, nous étions obligés d'importer [...] une partie de notre combustible atomique, cela serait beaucoup moins grave que d'avoir à importer la quantité de charbon ou de pétrole nécessaire à la production de la même quantité d'énergie, parce que, finalement, dans le prix du kilowattheure d'origine atomique, le coût de la matière première, l'uranium, entre pour une faible part* »⁹¹.

Mais, précise-t-il, « *pour que l'énergie atomique soit vraiment nationale, il ne suffit pas d'avoir son propre uranium, il ne suffit pas que les centrales soient en France, il ne suffit pas même que tous les matériels soient construits en France ; il faut, en plus, qu'ils aient été, pour une part suffisamment large, conçus et développés en France ; il faut que l'on ne paie pas en devises étrangères trop de matière grise* »⁹². Car c'est là forcément, au moins pour assez longtemps, une fraction importante du prix de revient kilowatt-heure atomique »⁹³.

Pour lui, « *cela montre qu'il importe, pour avoir une véritable indépendance atomique, de ne pas attendre que les Américains aient mis au point les meilleures centrales et, à ce moment-là, de les acheter ou d'acheter des licences pour les construire en France. Nous ne profiterions alors que d'une petite partie des bénéfices que nous pouvons attendre de l'utilisation industrielle de l'énergie atomique. Il vaudrait peut-être mieux acheter du pétrole ou du charbon aux États-Unis plutôt que de leur acheter des centrales atomiques* »⁹⁴.

S'agissant du projet *Euratom*, le responsable scientifique du CEA estime qu'« *une collaboration européenne dans le domaine de l'énergie atomique serait nuisible du point de vue technique si elle avait pour conséquence une diminution des efforts nationaux. Elle est, au contraire, de ce*

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Cité par Philippe Simonnot, *Les nucléocrates*, op.cit., p.208-209.

⁹² Souligné par nous.

⁹³ Cité par Philippe Simonnot, *Les nucléocrates*, op.cit., p.208-209.

⁹⁴ *Ibid.*

point de vue, souhaitable et elle sera profitable si elle stimule ces efforts et y ajoute des réalisations supplémentaires »⁹⁵, souligne Bertrand Goldschmidt⁹⁶.

Ainsi, Francis Perrin « justifiait le recours à une coopération européenne plus pour des raisons financières que pour des raisons scientifiques »⁹⁷. Mais il faut que chaque pays puisse conserver sa propre autonomie.

Pour le haut-commissaire, « cela est particulièrement évident pour le plutonium, la France, en dehors de l'Angleterre, étant le seul pays européen qui aura une production de plutonium pendant les années qui viennent. Il serait à la fois injuste et mauvais pour la communauté que ce plutonium ne fut pas utilisé par ceux qui non seulement l'ont préparé, mais se sont préparés à bien l'utiliser. Il est donc essentiel qu'une priorité soit prévue en faveur des pays producteurs pour l'utilisation dans leurs programmes nationaux »⁹⁸ des matières fissiles produites en vue de ces programmes »⁹⁹.

B-Louis Armand plaide pour une union européenne industrielle

Louis Armand, après avoir rappelé que « Jamais nous n'avons eu besoin dans l'histoire des techniques d'autant de moyens technologiques que pour développer l'énergie atomique », estime que « pour résoudre le problème de l'énergie nucléaire il est nécessaire de mobiliser les moyens de plusieurs pays européens. Tel est le problème du choix. Aucun pays européen ne peut le résoudre seul. L'effort qu'il faut faire, dans tous les domaines, n'est pas à notre mesure [...]. Les faibles rêvent de réaliser tout seuls [...].

« Pensons à ce qui est arrivé à nos amis anglais avec le « Comet »¹⁰⁰. Nos voisins ont failli réussir, mais n'ont pas réussi tout à fait, et c'est pourquoi les pays européens achètent des Boeing. « [...] L'Europe, elle, est à peu près à l'échelle. Je dis « à peu près à l'échelle », parce que nous faisons tout juste le poids [...] Ce sont des problèmes difficiles pour la France, mais faciles pour un ensemble européen [...] »¹⁰¹.

⁹⁵ Tout particulièrement l'usine de séparation isotopique, tant désirée pour produire de l'uranium 235.

⁹⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.217.

⁹⁷ Op. cit., p.423.

⁹⁸ Souligné par nous.

⁹⁹ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 5 juillet 1956, *Journal Officiel*.

¹⁰⁰ Il s'agit du premier avion à réaction commercial – un quadrimoteur, de l'avionneur britannique De Havilland – mis en service dans l'aviation civile en 1952 et qui fut interdit de vol et abandonné en 1955, à la suite d'une série catastrophique d'explosions en vol – probablement due à une mauvaise conception des hublots de forme trop rectangulaire (et non de forme arrondie, comme cela sera réalisé par la suite) facilitant la formation de dangereuses criques dans les angles, et entraînant leur rupture dans le fuselage.

¹⁰¹ Cité par Philippe Simonnot, op. cit., p.215

« Il y a des choses que nous ne pouvons plus faire seuls, et ce sont des choses essentielles [...] Une certaine cadence de révolution industrielle doit être tenue et nous ne pourrions pas la tenir seuls », déclare Louis Armand ¹⁰².

Ainsi, pour lui, la logique de la construction européenne est celle de la dimension « à laquelle, dit-il, personne ne résiste », qui, dit-il encore, « est inexorable en industrie ». Pour lui, « il faut s'unir pour faire en commun ce que seul on ne pourrait pas faire [...] pour faire plus que l'on ne ferait si l'on restait séparé ». ¹⁰³

Pour Bertrand Goldschmidt, l'exposé de Louis Armand, « beaucoup plus politique, était un panégyrique de la maxime « l'union fait la force ». Il insistait sur le décalage des pays européens vis-à-vis des colosses américain et soviétique, minimisait la portée des efforts nationaux en citant entre autres l'échec britannique du Comet ¹⁰⁴ et le succès américain du Boeing » ¹⁰⁵.

C-Les interventions des députés et membres du gouvernement

Le député Pierre July intervint dans le débat pour souligner combien la France avait du retard dans son programme nucléaire sur des pays comme les États-Unis – qui avaient dépensé 6 000 milliards de francs -, la Grande-Bretagne – 600 milliards de francs -, et l'URSS – sommes inconnues.

La France était de surcroît dépendante de l'étranger, comme le démontrait l'accord qui venait d'être passé avec les États-Unis pour la fourniture de quarante kilos d'uranium 235 ou uranium enrichi à 20% ¹⁰⁶.

À une question soulevée par le député André Mutter (indépendant) portant sur la non-discrimination au sein des « Six » dans le domaine du nucléaire militaire, le ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, répondit que « ce problème de la non-discrimination s'était posé, mais que néanmoins la France ne serait nullement gênée dans ses possibilités de

¹⁰² Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*.

¹⁰³ *Ibid.*

¹⁰⁴ Il est vrai que la création de la société Airbus est le très bon exemple d'une union européenne industrielle. Autre exemple de réussite, celle de l'industrie spatiale européenne qui réalise le lanceur *Ariane*. Mais ce lanceur est en grande partie une des « retombées » des programmes de missiles balistiques développés par la France seule ! (Voir chapitre II du Titre Trois).

¹⁰⁵ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.218.

¹⁰⁶ Il s'agit d'uranium, vendu par les Américains, destiné uniquement à la mise au point - à terre - du moteur devant équiper le futur sous-marin à propulsion nucléaire – dénommé Q 244.

*fabrications militaires si les circonstances voulaient qu'un jour ces fabrications deviennent nécessaires »*¹⁰⁷.

« Le ministre des Affaires étrangères avait en effet, dès février 1956, raccroché cette question au progrès ou à l'échec des négociations sur le désarmement. Christian Pineau devait néanmoins souligner qu'en matière atomique militaire le gouvernement devait tenir compte du fait qu'il ne pouvait pas engager ses propres successeurs.

*Expliquant que la France ne pourrait pas fabriquer de bombe atomique avant au moins trois ans et demi, c'est-à-dire un délai très long au regard de la longévité des cabinets*¹⁰⁸ *Christian Pineau indiqua que Guy Mollet avait donné la priorité à l'énergie sur la bombe »*¹⁰⁹.

Le député Jean Crouzier (indépendant), qui avait été secrétaire d'État à l'Armement dans le gouvernement Edgar Faure et qui avait pris comme directeur de cabinet le colonel Aillet, intervint en déclarant, tout particulièrement, qu'« *il est indispensable de réviser totalement les bases de notre système militaire* ». En outre, il avançait « *un argument assez neuf en soulignant que le nouveau système militaire basé sur l'armement atomique qui devrait être mis sur pied en France, pourrait, par ailleurs, mieux faire face au problème de maintien de l'ordre en Union française que l'Armée du moment, car, « le hasard veut que les forces adaptées à la défense en surface de l'ère atomique soient mieux adaptées au régime de guérilla que les lourdes unités conventionnelles* »¹¹⁰.

Le député Maurice Bayrou (Rep. soc.), après avoir repris les « *propres termes de M. le secrétaire d'État aux Affaires étrangères - Maurice Faure - : «une armée qui serait totalement dépourvue des possibilités qu'offrira dans le domaine de la technique militaire la science atomique serait une armée démodée, dépassée et anachronique* », il s'interroge pour savoir « *dans quelle mesure et à quelles conditions le traité de l'Euratom permettra à la France de conserver la capacité juridique mais aussi la possibilité matérielle d'entreprendre la refonte de son système de défense en fonction des données nucléaires ?* ».

¹⁰⁷ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p 425.

¹⁰⁸ Cette « *référence* » à l'alternance fréquente des gouvernements de la IV^e République - en d'autres termes à l'instabilité du système politique - a déjà été utilisée par d'autres responsables politiques, par exemple Pierre Mendès-France, pour justifier leurs « *décisions* » ou « *non-décisions* » !

¹⁰⁹ Dominique Mongin, *op. cit.*, p.425.

¹¹⁰ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p 426.

Il a certes bien noté la clause qui donne « *le droit pour la France de reprendre, à l'issue du moratoire sur l'explosion sa liberté d'action après de simples consultations* », mais il juge « *nécessaire [...] que la France se réserve le droit de disposer librement – [il] insiste sur ce mot – des matières premières et des combustibles nucléaires utiles pour l'exécution de ses programmes nationaux et pour les études ou fabrications militaires* ». En conséquence, pour lui, « *il est donc indispensable, pour que la France puisse exercer librement son option, qu'elle puisse non seulement disposer, par préciput sur les livraisons à effectuer à l'agence d'approvisionnement d'Euratom, d'une partie du minerai national, mais également qu'elle possède les installations industrielles, nécessaires à l'enrichissement du minerai d'uranium et à la production d'uranium 235 à très haute teneur* ».

Le député Jacques Isorni intervint à la suite de l'argumentation de Maurice Bayrou, en posant la question suivante : « *le Gouvernement ne s'interdit pas les recherches, mais étant donné l'engagement pris par ce Gouvernement de ne pas procéder à la fabrication d'une bombe, est-ce que le Gouvernement ne renoncera pas à procéder aux recherches ?* ».

Christian Pineau lui apporte la réponse suivante, claire et nette : « *Il n'est pas question de renoncer aux recherches* » ¹¹¹.

D-Les réponses du ministre Bourgès-Maunoury

Le ministre de la Défense Maurice Bourgès-Maunoury prit part au débat en reconnaissant, au préalable, que l'Armée française devait évoluer pour prendre en compte la révolution nucléaire, mais en précisant « *qu'il n'était pas là pour prendre la décision historique de fabriquer ou de ne pas fabriquer l'arme atomique. Aucun Conseil des ministres n'a eu à prendre une telle détermination* » ¹¹². Mais, il tenait à rajouter que : « *l'arme atomique pour une nation comme la nôtre, sinon une arme défensive, une arme de riposte [...] que notre position nous oblige à détenir pour ne pas avoir à la quitter, et cela dans le seul cas où les conférences de désarmement et de contrôle n'aboutiraient pas sur ce point essentiel ?* ». Le ministre précisait, d'une part, que l'évolution vers l'arme atomique nationale était techniquement possible, « *expliquant qu'il y avait une très grande convergence entre les aspects civils et militaires de l'énergie atomique* », et, d'autre part, que les accords envisagés sur l'Euratom ne constituaient pas un obstacle à cette évolution vers le nucléaire militaire. Sur ce dernier, Maurice Bourgès-

¹¹¹ *Ibid.*

¹¹² Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p 428.

Maunoury soulignait le fait que « *si le gouvernement de Guy Mollet avait en juin 1956 annoncé qu'il suspendait pendant quatre ans tout projet d'explosion atomique – moratoire qui pouvait laisser entendre que la France n'était plus très loin du moment de l'explosion -, la France ne s'interdisait nullement de préparer cette explosion* ».

Y-avait-il opposition entre les efforts civils et de défense nationale ? Non, au contraire, il y a « *conjonction, aide efficace, intérêts communs* », déclarait M. Bourguès-Maunoury ¹¹³.

Quant au député Pierre André – fervent partisan d'un armement atomique lors du débat du 16 mars 1954 à l'Assemblée nationale -, après avoir à nouveau proclamer que « *la France ne peut renoncer à fabriquer des armes nucléaires* », attira l'attention de l'Assemblée sur le fait que « *fabriquer des armes nucléaires suppose deux conditions : d'abord la capacité juridique, c'est-à-dire que nous ne nous engageons pas à ne pas en fabriquer ; ensuite la possibilité matérielle de le faire, disposer notamment de matières fissiles libres de toute restriction d'usage* » ¹¹⁴.

E-Le plaidoyer de Félix Gaillard pour l'Euratom et sa compatibilité avec le nucléaire militaire national, même avec le « moratoire de quatre ans »

En introduction à son intervention, Félix Gaillard a tenu à rappeler qu'il intervient en tant que responsable qui est « *chargé de diriger la délégation française à la conférence des experts de Bruxelles, en accord avec ces experts – MM. Armand, Guillaumat et le professeur Perrin* », en précisant qu'il a « *donné [son] accord sur un rapport qui a été approuvé également par les cinq autres chefs de délégation* » et en rajoutant que « *c'est ce document, et nul autre, dont [il] désire assumer la responsabilité devant l'Assemblée nationale* » ¹¹⁵.

Concernant le statut de la future communauté européenne de l'énergie atomique, pour l'orateur « *aux problèmes nouveaux posés par l'énergie atomique dans le domaine de la science et de l'industrie doit répondre une organisation originale qui diffère autant de l'organisation européenne du charbon et de l'acier que de l'organisation européenne de coopération économique. [...] Euratom doit être une organisation souple [...] et pouvoir s'adapter constamment à l'évolution si rapide du domaine qui sera le sien. Le traité qui l'institue ne donc être qu'un cadre, lui-même susceptible de révisions périodiques* » ¹¹⁶.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ *Op. cit.*, p.429.

¹¹⁵ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3355-3358.

¹¹⁶ *Ibid.*

Il tient également à préciser que « *loin de supposer l'intégration des programmes nationaux dans l'organisation commune, le rapport de Bruxelles prévoit au contraire expressément le maintien des programmes nationaux et des initiatives particulières. Euratom ne doit, à aucun moment, se substituer à eux* ». Il ajoute qu'« *il crée ce qui dépasse, par ses dimensions mêmes, les possibilités nationales* ». En conséquence, l'Euratom « *doit être doté des moyens nécessaires pour suppléer tout ce que les efforts nationaux ont d'insuffisant dans la recherche et dans les réalisations industrielles* ». Et dans ces « *réalisations industrielles* », Félix Gaillard cite « *le développement d'un programme d'eau lourde, la construction d'une usine de séparation isotopique*¹¹⁷, d'une usine de traitement chimique [qui] requièrent une vue d'ensemble, un effort commun auquel doivent être associés les États, les instituts publics et les entreprises privées, non seulement de la Communauté, mais d'autres pays européens »¹¹⁸.

À cet instant de sa présentation, le député Pierre Montel intervient – avec l'autorisation de l'orateur, qui appartient également à la Commission de la Défense nationale – pour lui demander si « *oui ou non, dans les traités, aux termes des engagements qui se négocient et qui seront signés – et non pas simplement en exécution d'une décision de ce Gouvernement qui réserverait celle du Gouvernement suivant – nous devons conserver dans l'immédiat, en totalité, la liberté d'appliquer l'énergie atomique sur le plan militaire ?* ». Ciblait la clause du « *moratoire de quatre ans* », cette « *période dont on nous dit que nous ne devons pas nous inquiéter [...] nous disons : il y a Euratom, d'une part – et nous ne sommes pas des adversaires de l'Europe – et il y a les besoins de notre défense nationale, d'autre part. Nous estimons qu'il est primordial que notre liberté soit totalement garantie et tout de suite* »¹¹⁹.

Dans sa réponse à Pierre Montel, Félix Gaillard cite le passage du rapport de Bruxelles qui a trait à cette question : « *Les représentants ont estimé que le problème que pose l'éventualité d'une utilisation par certains États de l'énergie atomique à des fins militaires présente un caractère politique tel qu'il sort des limites de leur compétence. Ils n'ont pas cru devoir y répondre dans le présent rapport* ». Il rajoute qu'« *Euratom est, de l'avis des six chefs de délégation, pleinement compatible avec l'existence d'un programme militaire national* ». Enfin, il souligne le fait que pour les experts militaires français et étrangers « *une armée qui ne serait pas dotée de la gamme*

¹¹⁷ Souligné par nous.

¹¹⁸ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3355-3358.

¹¹⁹ *Ibid*

des armes atomiques ne peut être qu'une forme de maintien de l'ordre ou, au mieux, une armée satellite d'une autre armée qui serait dotée de tels moyens » ¹²⁰.

F-La poursuite des débats le 11 juillet 1956 sur le nucléaire militaire à l'occasion de l'examen du projet de l'Euratom

Lors de la séance du 11 juillet 1956, « *Pierre-Olivier Lapie intervint au nom du groupe socialiste pour préciser l'attachement des membres de celui-ci à la paix et leur peur de la bombe atomique – le Comité directeur de la SFIO avait, le 12 mars 1956, manifesté son opposition à la bombe atomique -. Aussi ne voulaient-ils pas que figure en tête des préoccupations d'une organisation comme l'Euratom le désir de construire une bombe atomique »* ¹²¹.

C'est alors que le député Pierre de Chevigné, qui avait parrainé en 1952 ¹²² le lancement du Commandement des armes spéciales, répondit : « *En créant en 1956 un opprobre moral autour de l'armement nucléaire et en refusant d'en doter la France, le gouvernement actuel rend la tâche de son successeur de 1961 plus difficile. Les objections de conscience soulevées en 1956 se représenteront en 1961 et elles seront renforcées par l'adhésion gouvernementale d'aujourd'hui.*

« Un gouvernement de fin de législature hésitera alors devant des décisions que l'on baptisera « bellicistes » ¹²³.

Puis, Pierre de Chevigné développa un argument nouveau, en expliquant que la France n'avait plus depuis un an de corps de bataille classique, l'Armée mécanisée et blindée - créée depuis 1949 - n'étant plus basée dans l'hexagone, car engagée en Afrique du Nord : « *Tout nous porte à penser qu'il faudra maintenir en Afrique du Nord pas mal de temps ces troupes de souveraineté. Le sol national n'est donc plus défendu et il ne peut être question de reformer sur le Rhin un corps de bataille de douze ou quinze divisions modernes. C'est pourquoi un équipement militaire nucléaire est aujourd'hui le seul bouclier que peut espérer la France. Il viendra non pas se superposer à un dispositif existant mais bien combler un vide total et dangereux »* ¹²⁴.

Une « *armée atomique* » permettrait donc à la France de réduire son armée classique, tout comme l'avait déjà fait les États-Unis et l'Union soviétique.

¹²⁰ *Ibid*

¹²¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française, op. cit.*, p.430.

¹²² À l'époque secrétaire d'État à la Guerre.

¹²³ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*. Cité par Dominique Mongin, *op. cit.*, p 430-431.

¹²⁴ *Ibid*.

G-Guy Mollet lève les inquiétudes portant sur la liberté d'action de la France : L'Euratom ne sera pas un obstacle à un éventuel programme nucléaire

Prenant la parole à la fin des interventions des députés, Guy Mollet refusa tout amalgame entre le problème de l'Euratom et celui de l'armement nucléaire national.

Après avoir fait sienne la déclaration de Francis Perrin – « *L'association européenne ne pouvait pas, ne devait pas dispenser d'un effort accompagnant le plan national* » - et affirmé qu'« *Euratom sera un stimulant* », que « *l'association permettra d'éviter les doubles emplois et d'utiliser plus efficacement nos moyens humains, techniques et financiers* », le président du Conseil aborde ensuite « *l'importante question des utilisations militaires de l'énergie atomique* »¹²⁵.

Au préalable, il tient à revenir sur sa « *déclaration d'investiture* » dans laquelle il a « *indiqué que, si nous voulions doter l'Europe d'un potentiel énergétique équivalent à celui des grandes puissances du monde, c'était à des fins exclusivement pacifiques* ». Il rajoute que cette déclaration « *correspond toujours à [sa] conviction profonde* »¹²⁶. Il s'en explique ainsi : « *La compétition entre le monde libre et le bloc soviétique se place de plus en plus sur le terrain économique. Aujourd'hui, c'est d'abord au renforcement de son potentiel économique que l'Europe devrait se consacrer* »¹²⁷.

Guy Mollet est alors amené à « *reconnaître* » que sa déclaration d'investiture « *n'a pas été toujours exactement interprétée. Quelques-uns ont voulu voir dans la renonciation aux usages militaires une forme d'abandon – [il a] entendu employer l'expression de « neutralisme atomique » - d'autres, de refus de tout effort militaire en toutes circonstances* ». Or, « *rien n'est vraiment plus éloigné de [sa] pensée* » affirme-t-il.

Il se justifie en ces termes : « *J'ai toujours été prêt à toutes les mesures nécessaires pour assurer l'indispensable défense de notre pays et du monde libre par l'alliance Atlantique, par exemple, par les accords de Paris, mais encore faut-il que les mesures proposées soient les plus efficaces. Aussi, lorsque la discussion s'est engagée au sein du gouvernement l'ai-je conduite en fonction de cette préoccupation première : ne rien faire qui aliène la liberté d'un gouvernement ou du Parlement qui, ultérieurement, dans une situation nouvelle, estimerait devoir s'engager dans des fabrications militaires* ».

¹²⁵ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3383-3384.

¹²⁶ Souligné par nous.

¹²⁷ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3383-3384.

Il s'interroge : « *La France doit-elle ou non décider dès aujourd'hui ou plus tard qu'elle se livrera à la fabrication d'armes atomiques ? Doit-elle, en conséquence, lancer des programmes de production en série de telles armes, compte-tenu du fait que de tels programmes ne pourront, en tout état de cause, aboutir avant plusieurs années ?* ». Pour lui : « *ces questions sont à régler, non pas en ce moment, mais à l'occasion d'un débat de défense nationale* » ¹²⁸.

S'adressant aux députés qui « *veulent essayer d'arracher cette décision à la faveur de la création d'Euratom, s'ils veulent « monnayer » en quelque sorte leur accord à Euratom au prix d'une décision prise maintenant, dans un débat qui n'y touche pas* », il leur dit qu'« *il n'est pas question que j'accepte* ».

Il donne l'assurance aux nombreux orateurs – en citant notamment M. Crouzier - que « *l'Euratom ne sera pas un obstacle à une décision française éventuelle de fabrications militaires* » ¹²⁹.

***H-Guy Mollet expose la formule arrêtée par le gouvernement sur le
« moratoire » et sur les « droits que se réserve la France »***

Pour le président du Conseil, la position du gouvernement « *peut se résumer à ceci : « la France s'engage à ne pas procéder avant 1961 ¹³⁰ à l'explosion d'une bombe prototype du type « A »*. Il rappelle et insiste sur le fait que « *compte tenu des délais de recherche et de fabrication qu'a évoqués avec la discrétion qui s'impose, Mr. le commissaire à l'énergie atomique, ce moratoire ne peut entraîner aucun retard dans le lancement de fabrications significatives d'armes, au cas où une telle décision devrait intervenir* » ¹³¹.

S'agissant de la « *pleine capacité juridique* » de la France « *à l'expiration du moratoire* », « *sa liberté d'action est totale sur le plan international. Aucune mesure d'Euratom, aucun accord conclu par Euratom ne pourra la restreindre en aucune façon* ».

À cet effet, il tient à préciser que « *seule est prévue – et c'est sur ce point qu'il y a eu des malentendus – une consultation ¹³² préalable de nos partenaires – il n'est pas question d'avis conforme – avant une décision éventuelle de fabrications militaires, mesure bien naturelle entre pays étroitement associés* » ¹³³.

¹²⁸ Ibid.

¹²⁹ Ibid.

¹³⁰ Bertrand Goldschmidt souligne le fait que « *la restriction de 1961 était d'une portée assez limitée, car il était alors déjà peu probable que nous puissions mettre au point une première bombe avant la fin de la décennie (1950)* ». (*Les rivalités atomiques, op. cit.*, p.218)

¹³¹ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3383-3384.

¹³² Souligné par nous.

¹³³ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3385.

*« En même temps, rajoute-t-il, la France garde sa pleine capacité matérielle. Pendant la durée même du moratoire, elle peut continuer ses recherches sur les utilisations militaires et, comme M. le ministre de la Défense nationale l'a dit, elles sont d'une certaine ampleur [...]. Rien n'empêcherait la France d'orienter au moment qu'elle jugerait opportun, avant même la fin du moratoire, une partie de son plan national d'équipement atomique vers des réalisations susceptibles d'être affectées ultérieurement à des fins militaires, en entreprenant, par exemple, la construction d'une usine en vue de la production de combustibles à haute concentration en uranium 235 »*¹³⁴.

*« Mais, je le répète, l'opportunité d'une telle décision n'a rien à voir avec le présent débat »*¹³⁵.

Sous forme de conclusion et à l'adresse de ceux qui s'inquiètent du « moratoire », Guy Mollet après avoir proclamé à nouveau qu'« à l'expiration du moratoire, la France aura non seulement la pleine capacité juridique, mais la pleine capacité matérielle de lancer immédiatement, sans nouveau délai, des fabrications militaires », rajoute : « Laissez-moi seulement exprimer le vœu, en contrepartie, que cette décision apparaisse toujours inutile, comme à mon point de vue elle le serait aujourd'hui. Laissez-moi surtout espérer que le désarmement général et réel, donc nucléaire aussi, ne restera pas indéfiniment à l'état d'espérance »¹³⁶.

Enfin, l'ordre du jour favorable au projet Euratom – et à la finalisation des négociations – est voté par 332 voix contre 181 – seuls 27 radicaux mendésistes se sont joints aux communistes et aux progressistes.

III- Le moratoire de quatre ans est « une fausse pose »

Pour l'historien André Bendjebbar, concernant le moratoire de quatre ans, « de fait, le calcul de Guy Mollet était parfait : il fallait quatre ans pour avoir la dizaine de kilogrammes nécessaires – de plutonium -, et autant d'années d'études pour maîtriser tous les aspects du « kit » nucléaire. Il était clair que cette pause était une fausse pause. C'était une suspension fertile aux recherches, et utile pour rallier un jour toutes les majorités de convenances qui viendraient à se former. Et si on ne trouvait pas de majorité, on prendrait d'autres chemins »¹³⁷.

Comme pour l'affaire de la CED, le gouvernement ne s'est pas lié les mains par des accords internationaux.

¹³⁴ B. Goldschmidt rappelle que « la construction d'une usine de séparation isotopique était devenue, pour beaucoup, une donnée indispensable et un symbole du plan militaire ». (« La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.36)

¹³⁵ Compte-rendu des débats à l'Assemblée nationale, séance du 10 juillet 1956, *Journal Officiel*, p.3385.

¹³⁶ *Ibid.*

¹³⁷ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.215-216.

« Guy Mollet engageait la pérennité de son gouvernement par ce vote et le précédent du traité CED était toujours bien ancré dans la mémoire collective des hommes politiques. Aussi, bien que le président du Conseil n'ait pas fait du traité Euratom un sujet de vote de confiance, son rejet par le parlement aurait néanmoins entraîné la chute du gouvernement, car les radicaux et les républicains sociaux étaient présents dans celui-ci. Or, si les socialistes et le MRP étaient très favorables au traité, les radicaux-socialistes, les indépendants et les gaullistes étaient plutôt dubitatifs... alors que leurs voix étaient indispensables pour obtenir une majorité » ¹³⁸.

Interrogé en juin 1991 sur Guy Mollet, Pierre Guillaumat a répondu simplement, mais fermement : *« Guy Mollet était un patriote »*, et, après un temps de silence, *« Il ne partageait pas les vues d'Européens comme Monnet ou Armand, qui auraient été jusqu'à faire produire de l'électricité nucléaire par un organisme supranational, et qui étaient atlantiques »* ¹³⁹.

§ 2 - L'ACHÈVEMENT DES NÉGOCIATIONS SUR L'EURATOM

I- Un accord entre Guy Mollet et Konrad Adenauer en novembre 1956

Comme les négociations de Bruxelles, à l'automne 1956, sont dans l'impasse franco-allemande, Maurice Faure s'efforce de persuader Hallstein qu'un échange de vues au niveau gouvernemental est indispensable pour surmonter les divergences.

En effet, une note du Quai d'Orsay, en date du 17 septembre 1956, relate que *« M. von Brentano estime qu'une des principales difficultés est celle de l'interdiction dans le domaine de l'utilisation militaire. Le Bundestag ne ratifiera pas un traité qui comprendrait des discriminations trop ouvertes contre l'Allemagne »* ¹⁴⁰.

Le chancelier Adenauer arrive à Paris le 5 novembre 1956. On est alors en pleine crise hongroise et en pleine crise de Suez ¹⁴¹, la coopération européenne apparaît plus que jamais nécessaire. Guy Mollet se montre insistant : *« L'énergie atomique est l'un des domaines où le renforcement de la cohésion européenne s'impose avec le plus d'urgence. Nous ne pouvons pas*

¹³⁸ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.433.

¹³⁹ Cité par Jean-Pierre Daviet, « Pierre Guillaumat et l'enrichissement de l'uranium », op. cit., p.140.

¹⁴⁰ Archives MAE (Ministère des affaires étrangères), lundi 17 septembre 1956, cabinet du ministre Christian Pineau, 1956-1958. Cité par A. Bendjebbar, op. cit., p.220-221.

¹⁴¹ *« Le groupe Monnet va exploiter au profit du projet Euratom l'émotion provoquée par les difficultés de ravitaillement en pétrole au moment de la crise de Suez ; Louis Armand propose qu'on élève une statue à Nasser, « le fédérateur européen ».* (Jean Monnet, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p.493-494. Cité par Pierre Giolen, op. cit., p.394)

laisser la vie matérielle et le développement de nos pays dépendre de plus en plus des pétroles du Moyen-Orient. En unissant le destin atomique de nos peuples, nous les soustrairont aux aléas politiques et aux influences qui dominent cette région du monde » ; en outre, « il s'agit de développer les relations de l'Europe et de l'Amérique sur une base d'égalité »¹⁴².

Mollet et Adenauer conviennent qu'il faut absolument en sortir ; *« ils se mettent d'accord sur une formule, rédigée par G. Vedel. Il y aura trois exceptions au monopole : un État membre pourra acheter à des pays tiers si Euratom fournit des minerais et produits fissiles en quantité insuffisante, ou à des prix trop élevés, ou à des conditions différentes de celles du marché mondial »*¹⁴³.

Ce compromis reprend, pour l'essentiel, une proposition allemande écartée quinze jours plus tôt : le gouvernement français a donc assoupli sa position, en échange de la concession qui sera faite par Adenauer dans la question du nucléaire militaire.

En effet, sur son intervention, la délégation allemande assouplit sa position et finit par accepter, à la séance des 23-24 janvier 1957, que le contrôle sur l'emploi des matières fissiles ne s'applique pas aux installations concernant la défense nationale d'un État membre¹⁴⁴.

Par ailleurs, toujours sur le plan militaire, les deux États vont amorcer un rapprochement dans le domaine des matériels d'armement : cette ébauche de rapprochement va se traduire par un *« accord »* signé en janvier par les deux ministres de la défense nationale¹⁴⁵.

Mais d'autres sujets de fond vont encore opposés les deux Pays sur un autre terrain : les compétences et les pouvoirs du futur organisme Euratom.

II- Les Allemands raidissent leur position sur « les compétences et les pouvoirs d'Euratom »

Les Allemands – représentés par MM. Halstein et Von Brentano - se sont efforcés, dès le début, de limiter le plus possible les compétences et les pouvoirs d'Euratom. Pour eux, *« Il ne faut pas que la France, en plus de son privilège en matière militaire, puisse également par le biais d'Euratom, utiliser les ressources des autres au profit de son programme nucléaire »*¹⁴⁶.

¹⁴² Message de Guy Mollet à Konrad Adenauer, 13 novembre 1956, rappelant qu'ils viennent d'avoir à Paris. Cité par Pierre Guillen, *op. cit.*, p.403.

¹⁴³ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.408.

¹⁴⁴ *Op. cit.*, p.406.

¹⁴⁵ Il s'agit de *« l'accord de Colomb-Béchar »* signé le 17 janvier 1957 par Maurice Bourges-Maunoury et Franz-Joseph Strauss sur le site d'essais militaire saharien. (Voir chapitre IV suivant)

¹⁴⁶ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.407.

Ainsi, concernant l'achat et la fourniture des produits fissiles – uranium 235 et plutonium – la question s'est posée pour en confier ou non le monopole à l'Euratom.

« Du côté français l'on affirme que c'est là le meilleur moyen de garantir à tous le libre accès aux produits fissiles, sans discrimination, et d'assurer un contrôle effectif de leur emploi, sans lequel les Américains refuseront toute collaboration ou imposeront leur contrôle »

En réalité, souligne Pierre Guillen, *« il s'agit surtout d'empêcher le développement d'une industrie atomique allemande autonome et d'assurer aux installations nucléaires françaises des produits fissiles en quantité suffisante et au moindre coût »* ¹⁴⁷.

« Du côté allemand, l'on dénonce le penchant des Français pour le dirigisme ; l'on déclare que les clauses prévues sont incompatibles avec le système économique ouest-allemand fondé sur les principes de la Marktwirtschaft, et qu'elles sont de nature à entraver le développement de l'industrie nucléaire de chaque État membre.

En raison des pressions de Ludwig Erhard et de F.-J. Strauss, la délégation allemande se montre intransigeante » ¹⁴⁷.

III- La question des « activités industrielles que pourrait financer et exploiter directement Euratom » : autre sujet de désaccord entre la France et la RFA

Au sujet des activités industrielles, *« les Français insistent sur l'importance des moyens financiers à accorder à Euratom « pour une action réellement efficace ».* Du côté allemand, sur la pression des milieux industriels, on s'oppose absolument à ce qu'Euratom ait des activités industrielles. *« Devant l'attitude allemande, le rapport Spaak dénie à Euratom le droit d'orienter les investissements et ne prévoit des entreprises communes qu'à titre exceptionnel. Par la suite, la délégation allemande fait admettre qu'un État ne pourra pas être contraint à participer au financement d'une entreprise commune ; que le Fonds européen d'investissement sera très limité et dépourvu de ressources propres ; que des capitaux privés pourront participer aux quelques entreprises communes prévues »* ¹⁴⁸.

¹⁴⁷ Ibid.

¹⁴⁸ Op. cit., p.409.

IV- L'usine de séparation isotopique : « une des tâches prioritaires » d'Euratom pour la France... qui reste isolée

Parmi les entreprises communes envisagées, la plus importante est une usine de séparation isotopique. Du côté français, cette construction doit être reconnue comme une des tâches prioritaires d'Euratom.

« C'est là en effet le seul moyen pour la France de se procurer l'uranium enrichi nécessaire au développement de son programme nucléaire et d'échapper à la dépendance à l'égard des États-Unis. Devant l'insistance de la délégation française, le rapport Spaak se prononce en faveur d'une telle création ; un groupe d'experts, dirigé par B. Goldschmidt, est chargé de rédiger les statuts d'un « syndicat d'études » qui élaborera un projet détaillé », relate Pierre Guillen ¹⁴⁹.

Au sujet de ce « syndicat d'études », créé en septembre 1956, B. Goldschmidt apporte le témoignage suivant : *« Le groupe d'experts nucléaires de la négociation de Bruxelles, présidé par Louis Armand, proposa dans son rapport de très nombreux domaines où les six nations pouvaient coopérer. La tâche la plus importante était, à leurs yeux, la réalisation d'une usine européenne de séparation isotopique dans le but de rendre l'Europe indépendante. Les États-Unis étaient les seuls à pouvoir distribuer l'uranium 235 en quantité suffisante au reste du monde »*^{150 151}. En effet, *« Au cours de cette négociation, était apparue pour la première fois la concurrence des deux grandes voies envisagées pour la production d'électricité d'origine nucléaire : celle des centrales à uranium naturel, adoptée par le Royaume-Uni et la France, celle des centrales à uranium enrichi de l'Union soviétique et des États-Unis. Les premières dérivait des piles productrices de plutonium », précise B. Goldschmidt, en rajoutant que, « bien souvent dans l'histoire des techniques, l'évolution pour l'énergie atomique s'était effectuée du militaire vers le civil »* ¹⁵².

Mais en raison de l'opposition entre Allemands et Français, *« ce syndicat d'études remet son rapport seulement en mai 1957, sans arriver à aucune conclusion »* ¹⁵³.

Dans cette affaire, en effet, les Allemands savent bien que l'uranium enrichi fabriqué par l'usine européenne à laquelle ils contribueront, servira surtout, au moins au début, au

¹⁴⁹ *Ibid.*

¹⁵⁰ En pleine crise entre les États-Unis et les Franco-Britanniques générée par la crise de Suez, *« les Américains décident le 17 novembre 1956 de proposer, sur le marché, de l'uranium enrichi à un prix tel que l'usine européenne de séparation isotopique ne serait pas rentable du tout »*. (Maurice Vaisse, « Le choix atomique... », in *La France et l'atome ...*, op. cit., p.49)

¹⁵¹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.215

¹⁵² *Op. cit.*, p.214.

¹⁵³ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.409.

programme militaire français. C'est pourquoi ils souhaitent que le projet d'usine n'aboutisse pas ¹⁵⁴ ... tout comme les Américains.

Mais cette position, concernant notamment l'usine de séparation isotopique, va complètement évoluée à la fin de l'année 1957, avec une relance du rapprochement franco-allemand sur le plan militaire – étendue à l'Italie – en novembre 1957, à la suite du « *choc du Spoutnik* » ¹⁵⁵.

V- Le résultat des négociations sur le projet Euratom : « la montagne accouche d'une souris »

Conformément aux vues allemandes, « *le rapport Spaak ne parle plus que d'échanges d'informations, de recommandations et d'incitations. Finalement, la montagne accouchait d'une souris. Le gouvernement français a sans doute obtenu de ses partenaires la signature d'un traité. Mais on est loin des projets primitifs d'inspiration française. Dès lors Euratom perdait une grande partie de son intérêt, surtout depuis l'abandon de l'usine européenne de séparation isotopique* » ¹⁵⁶.

Pour Bertrand Goldschmidt, « *C'est ainsi que furent abandonnées les clauses qui auraient entraîné la renonciation aux applications militaires, ainsi que celles qui aboutissaient à la mise en commun de la production d'électricité d'origine nucléaire, car l'organisation supranationale envisagée était inacceptable également pour les industriels privés des pays où l'électricité n'est pas nationalisée comme l'Allemagne et la Belgique* » ¹⁵⁷.

¹⁵⁴ Pierre Guillen relate le fait que « *cette opposition entre les deux États est d'ordre à la fois politique et technique. Les physiciens allemands travaillent sur un nouveau procédé de séparation isotopique, par centrifugation, qui promet d'être plus performant que le procédé par diffusion gazeuse expérimenté par les Anglo-Saxons* ». (*Op.cit.*, p.409)

¹⁵⁵ Avec la signature le 25 novembre 1957 d'un protocole tripartite, suivi d'un accord, le 8 avril 1958, pour la réalisation d'une usine de séparation isotopique. (Sujet abordé dans le chapitre IV)

¹⁵⁶ Pierre Guillen, *op. cit.*, p.410-411.

¹⁵⁷ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, *op.cit.*, p.131.

Chapitre IV

LES DERNIÈRES ÉTAPES

DE LA GENÈSE DE L'ARME NUCLÉAIRE

Ce chapitre est structuré en quatre sections : les conséquences de la crise de Suez ; le deuxième plan quinquennal nucléaire ; les conséquences du lancement du satellite *Spoutnik* soviétique ; la dernière étape de la genèse du nucléaire militaire, avec l'officialisation d'un programme d'expérimentation de bombe à fission devant se concrétiser par un premier essai sur le site de Reggan au premier trimestre 1960.

La crise de Suez, à l'automne 1956, qui a dégradé fortement les relations entre les États-Unis et les gouvernements de leurs deux Alliés coalisés contre l'Égypte de Nasser – la France et la Grande-Bretagne – va entraîner l'adhésion de Guy Mollet aux thèses des tenants du nucléaire militaire national au sein de l'Alliance atlantique. Cette position – qui sera poursuivie par ses successeurs – Bourghès-Maunoury et Gaillard – va se traduire par des prises de décision politique : le renforcement, toujours sous le sceau du secret, des dispositions prises l'année précédente – notamment la confirmation du rôle du CEA, et la construction d'une usine d'enrichissement de l'uranium -, mais aussi l'étude d'un bombardier stratégique destiné à la reconstitution d'une aviation de bombardement. Autre conséquence : une démarche – secrète - de rapprochement de la France avec la République fédérale d'Allemagne (RFA) est entreprise pour une coopération dans le domaine de tous types d'armements. À la suite du « *choc du Spoutnik* », ce rapprochement va s'étendre à l'Italie, avec comme objectif de créer un « *pool atomique européen* », mais toujours dans le cadre de l'Alliance atlantique. De leur côté, les États-Unis vont proposer et négocier la mise en place en Europe de missiles balistiques stratégiques munis de têtes nucléaires, en complément aux bombes destinées aux unités aériennes des forces tactiques mises à disposition de l'OTAN. Les négociations tripartites, menées dans la confidentialité entre la France, l'Allemagne et l'Italie, vont déboucher sur quelques accords, tout particulièrement pour la réalisation – en France – de l'usine d'enrichissement de l'uranium financée par les trois partenaires. C'est dans ce contexte que Félix Gaillard signera, en date du 11 avril 1958, le premier document officiel portant sur l'expérimentation de prototypes d'armes nucléaires dès 1960.

SECTION I : LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE SUEZ

§ 1 - LA CRISE AU SEIN DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE

I- Le constat des limites de la solidarité occidentale de la part des États-Unis

Déjà le heurt à propos de la CED et les menaces de « *révision déchirante* » ¹, la question du réarmement allemand, l'attitude en Indochine, les rapports avec les pays arabes, la décolonisation des pays nord-africains, la politique américaine à l'ONU sur l'affaire algérienne avaient été autant de motifs de ressentiment à l'égard des Américains ². Ce ressentiment va être porté à son comble par la crise de Suez.

Cette crise de Suez – de juillet à novembre 1956 – va en effet, comme pour Diên Biên Phu, précipiter les décisions politiques, en démontrant une fois de plus les limites de l'alliance avec les États-Unis, au moment crucial où l'Union soviétique menace de recourir à une frappe nucléaire si la France et la Grande-Bretagne ne se retirent pas d'Égypte ³. La garantie américaine vis-à-vis de ses deux alliés de l'OTAN se révèle, pour le moins, défailante.

Cette absence de solidarité est considérée comme un lâchage. « *Comme le remarque un diplomate français, « il est apparu ces jours-ci avec une implacable réalité que la sécurité de la France dépend intégralement de l'alliance américaine* » ⁴.

« *La France venait de recevoir une preuve de son impuissance : abandonnée par l'Angleterre, freinée par l'OTAN, contrecarrée par les États-Unis et menacée par l'Union soviétique, elle se retrouvait terriblement seule au moment où le conflit algérien entrait dans sa phase la plus pénible* », relève Bertrand Goldschmidt.

« *Une défense autonome, basée sur un équipement nucléaire national, parut alors à beaucoup la seule réponse à l'échec et à l'humiliation subis.*

Certes, la Grande-Bretagne, malgré sa possession d'armes atomiques, avait été la première à céder aux deux plus puissants membres du club atomique, mais ses liens avec les États-Unis étaient

¹ Il s'agit de menaces brandies en 1953-1954 par John Foster Dulles – un changement de leur politique d'assistance en Europe occidentale – si le traité de la CED n'était pas ratifié par les dirigeants européens, français tout particulièrement.

² Maurice Vaïsse, « L'indépendance nationale », in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, *op. cit.*, p.34.

³ Dominique Mongin, « La genèse de l'armement nucléaire français », in *Revue historique des Armées*, n°262, 1/2011, p.15.

⁴ Maurice Vaïsse, *op. cit.*, p.34.

tels qu'il était presque impensable pour elle de ne pas s'incliner immédiatement devant le veto américain » ⁵.

II- Le rapprochement Anglo-Saxon

Après Suez, l'Alliance atlantique s'oriente de plus en plus nettement vers un directoire anglo-saxon. L'évolution des deux alliés de Suez – la France et la Grande-Bretagne - est en effet diamétralement opposée, malgré la proclamation de Guy Mollet lors de la visite de la Reine Elizabeth en France – 8 au 11 avril 1957 - : « *Jamais l'entente cordiale n'a été aussi vivante que maintenant* » ⁶.

Alors que la France va s'orienter vers une politique militaire d'indépendance nationale, la Grande-Bretagne décide d'adopter une politique de coopération avec les États-Unis. Les Britanniques, sous l'impulsion de Mac Millan, se rapprochent des Américains, retrouvant leurs « *relations spéciales* » et bénéficiant d'un privilège accordé dans le domaine atomique. Ainsi, lors des entretiens anglo-américains des Bermudes – en mars 1957 ⁷ – la solidarité est rétablie entre l'Angleterre et les États-Unis. La Grande-Bretagne redevient l'allié privilégié des États-Unis et dans son *White Paper on Defence*, du 4 avril 1957, le gouvernement britannique constate que le territoire ne peut plus être efficacement protégé contre une attaque nucléaire.

Dans le « *Livre blanc* » britannique il convient de relever les extraits suivants :

« *On doit franchement reconnaître qu'il n'y a, à l'heure actuelle, aucun moyen de protéger le peuple anglais d'une attaque par armes nucléaires et de ses conséquences [...]* ». « *Il est donc plus clair que jamais que le principe essentiel de tout plan militaire doit être de prévenir la guerre plutôt que de la préparer [...]* ».

« *Le seul moyen d'éviter la guerre est de décourager un éventuel agresseur en le menaçant de représailles nucléaires, qu'il ne pourrait éviter en raison de l'insuffisance fondamentale de sa défense par rapport à l'attaque qu'il subirait* » ⁸.

⁵ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.221.

⁶ Cité par Maurice Vaïsse, « Aux origines du mémorandum de septembre 1958 », *Relations internationales* n°58, été 1989, p 265.

⁷ Une autre rencontre, portant principalement sur ce sujet, se tiendra en décembre 1962 aux Bahamas entre les dirigeants Anglo-Saxons – à l'époque Kennedy et, toujours, Macmillan, - avec cette fois la participation du dirigeant français, le général de Gaulle. Elle marquera l'abandon, par le Royaume-Uni, de sa force de dissuasion nationale – en acceptant l'offre américaine de s'équiper en missile *Polaris* – et le refus de la France de suivre ce choix. (Cette rencontre est abordée dans le chapitre II du Titre Trois).

⁸ Cette argumentation rejoint celle prônée par le Français Pierre Gallois.

Ce Livre Blanc met également l'accent sur le fait qu' « *étant donné que la paix dépend dans une très large mesure de la crainte de représailles nucléaires, il est essentiel qu'on ne laisse pas un agresseur éventuel penser qu'il pourrait annihiler les bases des bombardiers en Grande-Bretagne avant que ceux-ci aient pu prendre l'air. [...]* »⁹.

Rédigé par les services du ministre de la Défense, Duncan Sandys, outre un renforcement de ses moyens atomiques, ce document annonce également une réduction considérable des forces britanniques basées en Allemagne. Deux mois plus tard, en mai 1957, les Britanniques procèdent à leur première explosion d'une bombe « H » thermonucléaire.

Le diplomate François de Rose, alors chargé de suivre les questions atomiques au Quai d'Orsay, note que « *le Livre Blanc signifie en fait que les Anglais considèrent que la garantie nucléaire américaine n'est plus certaine et qu'ils doivent se replier sur leur propre défense au moyen de la dissuasion nucléaire* »¹⁰.

III- Le rapprochement franco-allemand

A-La perception identique des dirigeants allemands et français : la remise en question de la garantie américaine

Dès l'automne 1956, dans le contexte des crises de Suez et de Hongrie, les deux chefs de gouvernements, Konrad Adenauer et Guy Mollet, étaient tous deux inquiets de la position américaine qui dénotait à leurs yeux un mépris des intérêts vitaux de l'Europe.

« *À Paris on est persuadé que les Américains ont retiré à cette occasion leur garantie nucléaire ; le général Norstad a bien pu affirmer, après le communiqué soviétique menaçant du 5 novembre 1956, que les États-Unis soutiendraient leurs Alliés en cas d'attaque russe, on croit savoir à Paris – à tort – dans les milieux diplomatiques et militaires que Washington a été furieux de cette déclaration et que Norstad a failli être limogé* »¹¹.

On est également bien conscient, à Paris comme à Bonn, du fait que cette crise avait prouvé que « *la France et la Grande-Bretagne n'étaient plus des puissances mondiales, et que l'heure était venue pour la RFA de sortir de sa réserve et « de s'engager plus fermement dans la planification de la politique occidentale* »¹².

⁹ Claude Delmas, *L'histoire politique de la bombe atomique*, op. cit., p.101.

¹⁰ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », in *La France et l'atome*, op. cit., p.134.

¹¹ *Op. cit.*, p.126-127.

¹² Note du 12 novembre 1957 de *L'Auswärtiges Amt, Politisches Archiv.*, Bonn, Pol.2.80.0/0. Citée par Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957-1958 », in *La France et l'atome*, op. cit., p.127.

Le chancelier allemand est également très préoccupé d'une évolution stratégique des États-Unis comme suite à des bruits qui circulent depuis le mois de juillet sur une éventuelle diminution des effectifs américains en Europe. Ces « bruits » font référence à un « plan », révélé le 13 juillet dans un article du *New York Times*, et attribué au président du Comité des chefs d'état-major américains, l'amiral Radford ¹³.

Tout cela conduisit Adenauer à « *souhaiter un réalignement considérable de la politique allemande et européenne : l'Europe devait devenir autonome et ne pas s'en remettre totalement pour sa sécurité aux États-Unis* » ¹⁴. De leur côté, les Français sont également persuadés que les Américains, devant les progrès nucléaires soviétiques – puis leurs premiers essais de missiles balistiques - abandonnent en fait la doctrine des représailles massives sur laquelle reposait la stratégie de l'OTAN depuis décembre 1954. Aussi, « *alors qu'à Londres on choisissait de renforcer la « relation spéciale » avec les États-Unis, Français et Allemands, chacun de leur côté et bientôt ensemble, allaient au contraire rechercher les moyens d'une plus grande indépendance envers Washington* » ¹⁵.

B-La relance de l'unification européenne

Ce thème fut abordé pour la première fois entre Adenauer et Guy Mollet dès la fin de septembre 1956 : la présence américaine en Europe était certes indispensable mais il convenait de relancer l'unification européenne, si possible dans le cadre d'une UEO revitalisée.

Georges-Henri Soutou rappelle que « *l'entretien décisif eut lieu le 6 novembre à Paris* ¹⁶, *au sommet de la crise de Suez : Adenauer et Mollet confirmèrent leur volonté de rééquilibrer les rapports entre l'Europe et les États-Unis pour mieux résister à la menace soviétique, ils tombèrent d'accord pour établir une coopération dans le domaine des armements* » ¹⁷.

D'autre part, Adenauer accepta que l'Euratom ne contrôle pas les matières fissiles destinées au programme militaire d'un État membre ; or c'était aux yeux des Français un point crucial.

¹³ Toutefois, Eisenhower devait préciser, le 2 octobre 1956, que l'on ne réduirait pas pour le moment le nombre de divisions américaines en Europe.

¹⁴ Georges-Henri Soutou, « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », *Relations internationales* n°58, été 1989, p.228.

¹⁵ *Ibid.*

¹⁶ Rencontre évoquée dans le chapitre V du Titre Premier de la Première Partie.

¹⁷ Georges-Henri Soutou, « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », *Relations internationales* n°58, été 1989, p.228.

C-L'élaboration de « l'accord de Colomb-Béchar » du 17 janvier 1957

Deux mois après cet entretien historique entre les deux chefs de gouvernement, le ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury, - dont le chef de cabinet, Abel Thomas, était très actif et méfiant à l'égard des États-Unis et de la Grande-Bretagne ¹⁸ – invita son homologue allemand, Franz-Joseph Strauss, qui occupait ses fonctions depuis le 16 octobre 1956 après avoir été ministre chargé, notamment, des affaires atomiques.

L'historien Georges-Henri Soutou relate que *« Strauss est convaincu de l'importance capitale pour la RFA de la dissuasion nucléaire, seule stratégie permettant d'éviter d'avoir à se trouver devant la perspective, soit de la défaite, soit de la destruction totale du sol allemand ; il est en outre persuadé de la nécessité pour l'Allemagne de faire respecter l'égalité de ses droits et d'avoir, d'une façon ou d'une autre, son mot à dire dans les affaires nucléaires de l'Alliance atlantique »* ^{19 20}.

En janvier 1957, F.-J. Strauss est invité à visiter la base d'essais d' *« engins spéciaux »* de Colomb-Béchar – en Algérie - . Au cours de son séjour il assiste à des tirs de fusées. Le 17 janvier, sur le site algérien, il signe avec Bourgès-Maunoury un protocole dans lequel il est reconnu comme désirable pour les deux pays d'établir *« une étroite coopération dans le domaine des conceptions militaires et des armements et à cette fin de coordonner leurs ressources et leurs moyens scientifiques, techniques et industriels »*. Il est convenu que *« cette coopération se déroulera dans le cadre de l'OTAN et de l'UEO. Elle serait mise en œuvre par un « comité militaire » formé des représentants civils et militaires des deux ministères de la Défense »* ²¹.

D-Un « Accord » établi en dehors du Quai d'Orsay

Comme le souligne G.-H. Soutou, l'accord de Colomb-Béchar était *« très général, beaucoup plus qu'on ne l'a cru jusqu'ici. Il couvrait l'ensemble des conceptions militaires et des armements, en particulier des « armes nouvelles »* ²² ; *il devait permettre sans difficulté d'envisager d'élargir explicitement la coopération au domaine nucléaire »* ²³, comme cela sera fait en novembre de la même année pour l'usine de séparation isotopique devant être implantée à Pierrelatte.

¹⁸ Rappel : Abel Thomas a été très actif dans la mise en place – secrète - de la coalition franco-israélienne dans le cadre des opérations militaires contre l'Égypte dans la crise de Suez, en complément à l'alliance franco-britannique. (Titre Premier de la Première Partie)

¹⁹ Conformément à sa position, Strauss va réclamer, au cours de la session du Conseil de l'OTAN de décembre 1956, *« l'équipement des alliés européens de l'OTAN en armes nucléaires à fournir par les Américains »*.

²⁰ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957-1958 », in *La France et l'atome, op. cit.*, p.130-131.

²¹ *Ibid.*

²² Les armes nucléaires ne sont pas explicitement mentionnées.

²³ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.132.

Il rappelle également que ce protocole « a été signé en dehors et dans l'ignorance du Quai d'Orsay ²⁴, et, contrairement au projet primitif remis à Adenauer en novembre 1956, - qui avait été préparé conjointement par les Affaires étrangères et la Défense -, il ne prévoit pas la participation au « comité militaire » de diplomates ; ces différents points susciteront d'ailleurs une protestation du Quai » ²⁵.

IV- Les premières réactions dans la presse en France

Les réactions de la presse sont symptomatiques. Le journal Carrefour, en date du 28 novembre 1956, le dit crûment : « La première leçon de Suez est que seule ²⁶ la possession de la bombe atomique confère la puissance. Si la France souhaite de nouveau intervenir efficacement dans la compétition internationale, elle doit se doter d'un potentiel nucléaire, afin de peser sur les destinées du monde ». Selon Juvenal en date du 30 novembre 1956, « la France n'est pas une puissance atomique. Elle doit céder à la force. Il est donc nécessaire que la France devienne une puissance atomique. C'était une nécessité avant Suez. Cela reste une nécessité après. C'est la condition sine qua non de notre maintien en Afrique, de notre influence en Méditerranée et de notre prestige en Europe » ²⁷. Des hommes politiques s'expriment également dans la presse. Ainsi, le député Pierre Montel, - président de la commission de la Défense nationale à l'Assemblée -, dans un article de *l'Echo de Lyon* du 12 décembre 1956, n'hésita pas à écrire combien il était favorable à un équipement en armement nucléaire pour les armées françaises ²⁸. De son côté, Félix Gaillard, dans un article du Monde écrit : « Nous venons peut-être de comprendre qu'il sera de plus en plus inutile de parler d'indépendance dans le monde si la défense nationale comme la production pacifique ne sont pas appuyées sur un équipement atomique puissant » ²⁹.

²⁴ Cela sera également le cas pour la convention de novembre 1957. Rappelons que le Quai d'Orsay a aussi été écarté des négociations avec les Israéliens lors de la crise de Suez.

²⁵ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.132.

²⁶ Souligné par nous.

²⁷ Cité par Maurice Vaisse, « Le choix atomique », *La France et l'atome, op. cit.*, p.53.

²⁸ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.224.

²⁹ Cité par André Bendjebbar, *op. cit.*, p.233.

§ 2 - LES CONSÉQUENCES SUR LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU NUCLÉAIRE MILITAIRE

I- Le coup d'accélérateur de Guy Mollet pour le nucléaire militaire

Le professeur Yves Rocard attribue la phrase suivante à Guy Mollet : « *Ah ! si j'avais eu la bombe, ce n'est pas la menace russe ni la pression d'Eden qui m'auraient arrêté* » ³⁰.

« *Plus que tout autre, le gouvernement Mollet, qui avait pris sur lui de préparer l'opération dans le plus grand secret, ressentait l'affront qu'il venait de subir ; son hostilité à l'armement atomique, fruit de sa passion européenne, se transforma du jour au lendemain en un intérêt certain* » ³¹, soutenu par son ministre de la Défense, Maurice Bourgès-Maunoury.

Guy Mollet, à partir de cette époque, comme Mendès-France après la guerre d'Indochine, va prendre un certain nombre de décisions en faveur du nucléaire. Ils sont dans leur « rôle » de chef de gouvernement et non plus de responsable de parti politique. « *En une année de conduite de gouvernement, sa vision des choses avait été bouleversée* » ³².

A-Le protocole secret du 30 novembre 1956

Le 30 novembre 1956, - soit trois semaines après le cessez-le-feu en Égypte, et dix mois après la déclaration d'investiture de Guy Mollet annonçant la « *renonciation unilatérale à l'arme atomique* » - un protocole secret est signé entre Bourgès-Maunoury, ministre de la Défense nationale, et Georges Guille, secrétaire d'État à la présidence du Conseil chargé de l'énergie atomique.

Comme l'indique l'un des paragraphes importants de ce protocole ³³ reproduit ci-dessous, la France s'engage alors dans la construction de prototypes de bombes et dans la réalisation d'explosions expérimentales :

« *Le Commissariat à l'énergie atomique pourvoira, dans le cadre des décisions du gouvernement, à une fabrication de l'uranium 235 enrichi à haute concentration soumis aux seules règles d'emploi*

³⁰ Cité par Maurice Vaïsse, « Le choix atomique ... », *op. cit.* p.53.

³¹ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.222.

³² André Bendjebbar, *op. cit.*, p.223.

³³ Le protocole prévoyait également le prototype à terre de la pile destinée à la propulsion navale et l'achèvement du prototype de sous-marin à propulsion nucléaire, baptisé Q 244. Mais la taille du moteur envisagé avait tellement dépassé les projets initiaux qu'il ne tenait plus dans la coque ! Sous l'impulsion d'Alain Poher (MRP), secrétaire d'Etat à la Mer dans le gouvernement Félix Gaillard – 1957/1958 -, le programme fut stoppé et une nouvelle orientation prise : celle d'un moteur à uranium enrichi – en uranium 235 -, pour lequel les Américains acceptèrent en 1959 de fournir à la France de l'uranium enrichi, mais uniquement pour son prototype à terre.

*que pourrait édicter le gouvernement français. Le CEA consacrerait le plutonium nécessaire aux études et expériences sous-critiques relatives aux expériences nucléaires. Il tiendrait disponible le plutonium qui serait nécessaire, en exécution des décisions éventuelles du gouvernement, à la confection de prototypes et à la réalisation d'explosions atomiques expérimentales »*³⁴.

Ce protocole, qui définit un programme de travaux sur cinq ans – période de 1957 à 1961 –, répartit la responsabilité des études et des essais entre le ministère de la Défense et le Commissariat à l'Énergie atomique. À ce sujet, il confirme la maîtrise d'œuvre du CEA sur le programme militaire, la Défense nationale étant chargée de la préparation des expérimentations relatives aux explosions nucléaires.

La Défense nationale s'engageait par ailleurs à « *contribuer à l'effort financier à hauteur de 108 milliards de francs de crédits d'engagement, et à mettre, dans toute la mesure du possible, des personnels qualifiés à la disposition du CEA, notamment pour les études relatives à l'exécution du programme commun* »³⁵.

Sur le plan stratégique, par ce document fondamental, le gouvernement français franchissait – toujours d'une manière clandestine – un pas capital vers l'acquisition non seulement de la bombe « A » mais également de la bombe thermonucléaire. Mais, encore une fois, on resta dans l'opacité. Guy Mollet suivait la même procédure que Pierre Mendès France et Edgar Faure : se préparer concrètement à faire la bombe sans le dire.

B-Le décret secret du 5 décembre 1956

Parallèlement au protocole du 30 novembre, un décret secret en date du 5 décembre 1956 substitue à la Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique (CSAMEA) et au Comité des explosifs nucléaires (CEN), - tous deux créés en 1954 -, un comité mixte chargé de coordonner les activités menées tant au sein du CEA qu'au sein des Armées ; « *il s'agit du Comité des applications militaires de l'énergie atomique (CAMEA), présidé par le chef d'état-major général de la Défense nationale* »³⁶, à l'époque le général Paul Ély, assisté de Francis Perrin. Ce comité comprend des représentants du CEA, les chefs d'état-major des trois armées – à l'époque le général

³⁴ Cité par Jacques Villain, *La Force de dissuasion française*, op. cit., p.27.

³⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.438.

³⁶ Dominique Mongin, « La genèse de l'armement nucléaire français », op. cit., p.16.

Lorillot (Terre), l'amiral Nomy (Marine), le général Bailly (Air) -, et le général Lavaud du cabinet « Armement » ³⁷.

Le CAMEA était obligatoirement consulté sur les programmes de recherches et de travaux communs au CEA et aux Armées, et sur l'affectation des crédits consacrés tant par le CEA que par les Armées à la réalisation du programme atomique militaire. « *Le CAMEA était par ailleurs informé de l'état d'avancement des recherches et des travaux poursuivis en commun, ainsi que de la consommation des crédits* » ³⁸.

« *Dans une lettre adressée le 21 décembre 1956 à ses secrétaires d'État et au chef d'état-major général des forces armées, le ministre de la Défense nationale et des forces armées, Maurice Bourgès-Maunoury soulignait combien cette évolution était irréversible :*

« *Je compte que chacun mettra tout en œuvre pour que les études de l'atomistique militaire dans les domaines essentiels de l'explosion et des moteurs marins et aériens* ³⁹ *soient poussées avec la diligence qu'exige dans la conjoncture actuelle la mise en condition efficace des Forces Armées françaises* » ⁴⁰.

La première séance du Comité qui, le 7 février 1957, réunit pour la première fois ⁴¹ les responsables du CEA et les chefs militaires, marque le véritable démarrage du programme nucléaire militaire. Toutefois, malgré ce renforcement des structures de coordination, « *la DEFA, qui ambitionne de faire de sa section atomique le noyau d'un « CEA militaire », s'oppose – encore - aux prétentions de Guillaumat à ériger le CEA en maître d'œuvre de l'armement nucléaire français* » ^{42 43}.

La création du CAMEA fut capitale dans le bon déroulement des étapes qui précéderont la première explosion atomique française le 13 février 1960 à Reggan.

³⁷ La composition du CAMEA allait être complétée par cinq personnalités du CEA – le colonel Buchalet, Yves Rocard, Jacques Yvon, Pierre Taranger et Bertrand Goldschmidt – et par trois personnalités des Armées – le général Guérin, patron du CASDN, l'ingénieur général Brard et le général Ailleret (promu général en 1957).

³⁸ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.446.

³⁹ Il était, en effet, envisagé d'étudier un moteur d'avion utilisant l'énergie nucléaire. Ce projet fut rapidement abandonné, comme le moteur pour navire – en particulier pour sous-marin - utilisant l'uranium naturel.

⁴⁰ Dossier contenant la première réunion du CAMEA, 7 février 1957. Archives privées. Cité par Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.460.

⁴¹ Le 18 mars 1957, sur proposition du CAMEA, le colonel Ailleret est chargé de superviser la totalité des essais nucléaires à travers un groupe mixte CEA-Armées.

⁴² La situation finira par se débloquer en juillet 1958 : la DEFA se rapprochera du CEA en proposant au général Buchalet, qui l'acceptera avec empressement, son modèle de source neutronique développée en interne – sous les directives, notamment, de l'ingénieur André Chaudière -. La dernière difficulté scientifique allait être résolue pour le « *kit nucléaire* ». (Cf. chapitre II du Titre Premier).

⁴³ Jean-Damien Pô, « la création de la Direction des applications militaires du CEA », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.624.

C-La fiche programme du 19 décembre 1956

Cette « *fiche-programme* » est élaborée pour un bombardier stratégique nucléaire. Ainsi, le vecteur futur de la nouvelle arme n'est pas oublié. Les premières commandes concernant le *Mirage III* sont passées aux Avions Marcel Dassault dès avril 1957 ⁴⁴, peu de temps avant la chute du gouvernement Guy Mollet.

II- Les débats au Parlement

A-Les débats du 6 décembre 1956 à l'Assemblée nationale

Lors du débat à l'Assemblée nationale, le 6 décembre 1956, portant sur le budget de la Défense nationale pour l'année 1957, le député Olivier Harty de Pierrebours – rapporteur pour avis de la commission de la Défense nationale pour la « *section commune* » des Forces armées – met tout particulièrement l'accent sur l'arme nucléaire et son vecteur, plus précisément sur « *une force nucléaire de représailles* » ⁴⁵ qui puisse donner à réfléchir à l'agresseur éventuel. [...] D'où la recommandation capitale de [la] commission [de la défense nationale] : primauté absolue à la fabrication de l'explosif nucléaire et de l'engin porteur » ⁴⁶.

Au sujet du nucléaire et de ses applications militaires, ce député s'interroge sur « *les quelques milliards [...] pour l'étude d'un moteur de sous-marin atomique. [...]* », avec le commentaire suivant : « *Sans doute ont-ils été utilement employés, mais sans contrôle sérieux du département de la défense nationale, ni aucun résultat encore tangible* ».

Aussi estime-t-il que ces études – qui « *d'ailleurs intéressent indirectement le secteur civil* » - « *doivent céder le pas au problème le plus urgent, qui est en même temps le plus assuré d'une solution technique rapide : la fabrication de la bombe* » ^{47 48}.

Pour le député Jean Crouzier « *il est indispensable de réviser notre système militaire en créant un armement atomique qui constituera l'ossature de nos forces et en transformant ces dernières en forces adaptées non plus à la bataille concentrée d'hier, mais à la bataille en surface de demain et au maintien de l'ordre en Afrique du Nord et dans toute l'Union française* ».

⁴⁴ Les activités relatives au « *vecteur* » de la première composante des forces stratégiques nucléaires sont abordées dans le chapitre II du Titre Trois.

⁴⁵ Souligné par nous.

⁴⁶ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5586.

⁴⁷ Souligné par nous.

⁴⁸ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5586.

Il estime en effet que « *les forces adaptées à la défense en surface de l'ère atomique [sont] mieux adaptées au régime de guérillas que les lourdes unités conventionnelles* »⁴⁹.

Dans son intervention, le ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Maurice Bourgès-Maunoury apporte les précisions suivantes dans le domaine du nucléaire et dans celui des engins.

« *Le fait nucléaire, par le changement d'échelle des puissances destructrices qu'il représente, est tel qu'un système de défense ou de sécurité collective fondé sur les seuls moyens traditionnels apparaît, en face de lui, dérisoire. Il domine le rapport des forces [...] et la capacité de riposte est, évidemment, liée à la possession d'explosifs nucléaires et d'engins ou d'avions capables de les porter au loin* », rappelle-t-il.

Pour le ministre, « *cette capacité, nous ne pouvons l'avoir en ce moment, du fait de notre appartenance au pacte Atlantique. C'est pourquoi tous nos efforts porteront sur le renforcement de ce pacte*⁵⁰. Il rajoute que « *la capacité de riposte est liée aussi à la possession de bombardiers ou d'engins à longue portée* ». À cet effet, « *les trois armées ont reçu des instructions formelles et les crédits nécessaires pour réaliser au plus tôt, en prototypes et en séries, les bombardiers et les engins de toutes sortes susceptibles de nous donner un potentiel suffisant d'engins porteurs* ». « *Cela nous permettra ainsi de tenir notre place dans la capacité de « frappe » ou de riposte du dispositif militaire interallié* », précise-t-il⁵¹.

Il apparaît clairement, pour le ministre, que la nucléarisation de l'armée française doit se faire dans le cadre de l'OTAN, dans son « *renforcement* ». Il est aussi question de « *réaliser* » des « *vecteurs* » en France.

B-Le débat au Conseil de la République du 15 janvier 1957

Le sénateur Michel Yver, lors d'une séance du Conseil de la République tenue le 15 janvier 1957, interpelle Georges Guille, « *secrétaire d'État à la présidence du Conseil chargé des relations avec les Assemblées et de l'Energie atomique* », sur le thème de la « *nécessité pour la France d'un arsenal atomique* ».

Rappelant la déclaration faite en juillet dernier par le président du Conseil, il lui demande : « *1) Si le programme actuel de recherche est suffisant [...] pour qu'à l'issue des quatre années, au cas où la décision de fabrication serait prise, aucun retard supplémentaire ne puisse intervenir, dû à des raisons d'ordre qualitatif ou quantitatif. 2) Si la réalisation de l'infrastructure industrielle et si la*

⁴⁹ *Op. cit.*, p.5587.

⁵⁰ Souligné par nous.

⁵¹ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5594.

*production et le stockage des matières premières fissibles [...] sont menées parallèlement et avec suffisamment d'ampleur pour que de ce fait aussi aucun retard n'intervienne [...] »*⁵².

Dans sa réponse, Georges Guille se « borne à indiquer seulement que ces recherches et études qui, il faut le signaler, présentent un grand intérêt pour usages industriels et pacifiques sont activement poursuivies », et « que des moyens financiers déjà importants leur sont consacrés »⁵³, sans donner plus de détails !

Pour le représentant du gouvernement, « une décision immédiate de la France, en ce qui concerne les armes atomiques, serait prématurée et sans objet. Elle ne pourrait hâter le moment où, sur le plan technique, notre pays sera en mesure de fabriquer de telles armes ».

Il se contente d'indiquer que « les programmes atomiques français sont exécutés avec toute l'ampleur et toute la rapidité possibles, compte tenu des impératifs techniques, industriels et humains qui s'imposent à nous »⁵⁴.

« En conclusion », il demande au Conseil de la République de « prendre conscience de l'inutilité qu'il y aurait à précipiter des décisions spectaculaires et gratuites », et parle de « stérilité d'une décision immédiate qui, pour la France, ne serait que l'affirmation d'un projet à échéance lointaine et qui ne pourrait en rien hâter sa réalisation »⁵⁵.

C-Le gouvernement accusé « d'inaction » dans le domaine du nucléaire militaire

L'argumentation du secrétaire d'État chargé des questions atomiques ne convainc pas le sénateur Michel Yver qui regrette que « pour justifier l'inaction et le silence dans un domaine aussi grave, on se contente de nous répéter qu'étant donné l'état de nos recherches, de nos moyens, de nos installations, la question ne peut pas se poser aujourd'hui et qu'elle se posera seulement dans quatre ans. Qu'en sait-on ? ».

Il rajoute : « Comment peut-on affirmer, étant donné également les liens que la science et la technique modernes établissent entre l'importance des investissements et le rythme du progrès scientifique et technique, qu'une augmentation très importante des investissements ne pourrait modifier de fond en comble le « planning » actuellement prévu ? »⁵⁶.

⁵² *Journal Officiel*, débats au Conseil de la République, séance du 15 janvier 1957, p.4.

⁵³ *Ibid.*

⁵⁴ *Op. cit.*, p.5.

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

Il estime que, si la politique du gouvernement était « *clairement tracée, il serait possible, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, d'opérer des virements de crédits* »⁵⁷ à l'intérieur du budget de la Défense nationale ». De ce fait, en y consacrant des « *sommes importantes, on pourrait espérer hâter grandement la date à laquelle la France pourra disposer d'armes nucléaires* »⁵⁸.

Pour Michel Yver, « *il n'est pas possible de concevoir que le gouvernement se maintienne plus longtemps dans son actuelle attitude d'attente irrésolue. Les événements, eux, n'attendent pas. Ils ont montré à tous, ces derniers temps [qu'] il était urgent d'armer atomiquement la France* ». ⁵⁹

Il tire la sonnette d'alarme : « *il ne faut pas que l'on s'abrite derrière l'absence de décisions de fabrication qu'entraînerait l'adoption de ce moratoire pour que les recherches, militaires, la mise en place de l'infrastructure, les études et la préparation de l'explosion soient réduites au minimum et presque squelettiques* ». Puis, se plaçant dans l'hypothèse où la « *décision de fabrication paraîsse nécessaire dans quatre ans, il faut qu'à cette date la réalisation qualitative et quantitative de cette décision se fasse aussi rapidement et avec autant d'ampleur que si la décision était prise aujourd'hui ; faute de quoi, nous serions fondés à croire que l'on nous a lourdement trompés* »⁶⁰.

⁵⁷ Les parlementaires ignorent l'existence des deux protocoles secrets : celui du 30 mai 1955 et, le plus récent, celui du 30 novembre 1956.

⁵⁸ *Journal Officiel*, débats au Conseil de la République, séance du 15 janvier 1957, p.5.

⁵⁹ *Ibid.*

⁶⁰ *Op. cit.*, p.6.

SECTION II : UN DEUXIÈME PLAN QUINQUENNAL « 1957-1961 » TRÈS AMBITIEUX

§ 1 - Maurice Bourgès-Maunoury à la manœuvre comme chef du gouvernement

Maurice Bourgès-Maunoury, devenu président du Conseil, présenta en juillet 1957 au Parlement le deuxième plan quinquennal de l'énergie atomique, qui entérinait notamment la construction de G3 et de Pierrelatte. Au même moment, son ministre de la Défense, André Morice, décidait l'implantation à Reggan d'un centre d'expérimentations nucléaires dont la responsabilité est confiée au Commandement Interarmées des Armes Spéciales, dirigé par Charles Ailleret.

Ce deuxième plan quinquennal, voté le 23 juillet, prévoyait un budget atomique français total de deux cents milliards d'anciens francs à dépenser en cinq ans. Ce plan comprenait en outre les premiers crédits, soit 25 milliards, destinés à la création d'une usine de séparation isotopique ⁶¹ devant produire l'uranium 235.

Ce plan devait permettre au CEA de développer ses travaux dans le domaine de la séparation isotopique, avec comme objectif de doter le pays de combustibles pour la propulsion de sous-marins et permettre à la France l'accès au domaine thermonucléaire... sans l'annoncer !

§ 2 - Le déroulement des débats à l'Assemblée nationale

I- La présentation des rapporteurs des commissions

Au sujet de ce projet de loi relatif au « *plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961* », le député Max Brusset – rapporteur de la commission des Finances – rappelle qu'il prévoit « *une autorisation globale de 200 milliards de francs, utilisables par fractions annuelles* » ⁶², ainsi qu' « *une autorisation de programme de 25 milliards pour la*

⁶¹ Cette somme correspondait, notamment, aux frais d'études préliminaires, puis détaillées, pour la réalisation du complexe industriel sur le site retenu à Pierrelatte.

⁶² Fractions annuelles fixées à 14 milliards en 1957, 54 milliards pour 1958, 42 milliards pour 1959, 47 pour 1960 et 43 pour 1961.

participation de la fameuse usine de séparation des isotopes de l'uranium, le coût total de cette usine étant de l'ordre de 60 milliards » ⁶³.

Il rappelle que les principales caractéristiques de ce deuxième plan de cinq ans « *qui s'insère dans un cadre très large mettant parallèlement en jeu d'autres administrations* » ⁶⁴, - sans les mentionner -, *des entreprises publiques et, enfin, une forte part de l'industrie française* ». Par ailleurs, « *ce cadre dépasse très largement nos frontières, puisque la France s'associera aux initiatives prises éventuellement par l'Euratom, par l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) ou par l'Agence atomique internationale* » ⁶⁵.

Le rapporteur de la commission des Finances ⁶⁶, dans son rappel de l'« exposé des motifs » du projet de loi, précise que le programme propre au CEA – « *programme qui englobe toutes les entreprises où le Commissariat est maître d'œuvre unique ou maître d'œuvre principal, comporte un programme central financé par le budget de l'Etat* », soit 235 milliards dont 10 déjà inscrits en 1957 en amorce du deuxième plan, ainsi que « *des programmes commandés par d'autres départements ministériels et financés par des virements de crédits en provenance de budgets de départements voisins : soit 75 milliards* » - sans préciser l'origine de ces « départements voisins » - et « *des programmes annexes rassemblant des investissements de nature industrielle courantes [...] susceptibles d'être financés par des ressources hors budget : soit 76 milliards* » ⁶⁷. De son côté, le député Albert de Bailliencourt, rapporteur pour avis de la commission de la Production industrielle, rappelle le programme d'emploi des 235 milliards prévus dans la loi-programme pour l'ensemble de la période 1957-1961 ⁶⁸ : « *ils sont prévus pour assurer le financement du programme central du Commissariat à l'énergie atomique, soit une moyenne de 47 milliards de francs par an* ». Avec ce « programme central », « *on poursuivra l'équipement du CEA : amélioration des centres existants de Saclay, Châtillon et Grenoble, [...] ; on créera de nouvelles piles expérimentales à faible puissance et des réacteurs expérimentaux poussés ; on créera des prototypes de production d'énergie ; on mettra en place des équipements et des appareils*

⁶³ 25 milliards représentent environ 42% du coût total. Le même pourcentage est prévu et couvert par la RFA, les 10% restant couvert par la participation de l'Italie.

Au sujet de ces participations, le député ne mentionne pas la participation envisagée par l'Allemagne...peut-être pour ne pas agiter un chiffon rouge devant certains députés, notamment ceux du PCF !

⁶⁴ Souligné par nous.

⁶⁵ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3113.

⁶⁶ Rappelons qu'en juillet 1957, dans le gouvernement dirigé par Maurice Bourgès-Maunoury, le ministère des Finances est confié à Félix Gaillard.

⁶⁷ *Ibid.*

⁶⁸ Dont 25 milliards pour la participation de la France – co-financement partagé, en principe, par la RFA (25) et l'Italie (10) – à la réalisation de l'usine de séparation isotopique, dont le coût total est estimé à 60 milliards.

de laboratoire ; enfin, on produira des matériaux fissiles : uranium naturel, plutonium, thorium ». Pour ce rapporteur « pour avis », « l'effort français demeure, à notre avis, nettement insuffisant, surtout si l'on tient compte du fait qu'aux chiffres que j'ai cités pour l'Amérique et l'Angleterre ⁶⁹ viennent s'ajouter, d'une façon occulte, des crédits militaires, ⁷⁰ des investissements publics et la participation du secteur privé » ⁷¹.

II- Les premières questions et réponses

Dans sa réponse aux exposés des rapporteurs des commissions de l'Assemblée, le responsable de la Recherche scientifique - qui est à l'époque l'autorité de tutelle du CEA -, François Bénard ⁷², après avoir rappelé que « *notre pays est le plus grand importateur d'énergie parmi les pays membres de l'OECE. C'est pourquoi il est, au premier chef, intéressé aux applications de la fission nucléaire et de ses possibilités industrielles, hier encore insoupçonnées* », annonce que, grâce au plan précédent, « *l'énergie atomique française, au prix d'un effort soutenu, a non seulement rattrapé le retard causé par le deuxième conflit mondial, mais parvient aujourd'hui au quatrième rang dans le monde pour les applications pacifiques de l'énergie nucléaire* » ^{73 74}.

S'agissant du programme d'emploi des 235 milliards ⁷⁵, il tient à préciser qu'il « *ne concerne pas le programme des centrales nucléaires d'Electricité de France (EDF), ni les équipements devant produire l'uranium et l'eau lourde, qui ont un caractère de rentabilité industrielle* ». De ce fait, « *ces équipements seront financés par prêts* ».

⁶⁹ Selon ce député : « *Après des investissements de 6 300 milliards de francs, le rythme des dépenses atomiques américaines est actuellement de 200 milliards de francs par an. L'Angleterre, après avoir dépensé environ 600 milliards de francs, consacre aujourd'hui 70 milliards de francs par an à l'énergie atomique. La France, après avoir dépensé 135 milliards de francs seulement, prévoit d'attribuer dorénavant 47 milliards de francs chaque année à l'énergie atomique* ».

⁷⁰ Le député ignore l'existence des transferts « *occultes* » effectués dans le cadre du protocole du 30 mai 1955.

⁷¹ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3116.

⁷² François Bénard a remplacé Georges Guille dans le cabinet Bourguès-Maunoury.

⁷³ Il indique que « *Nous avons 7000 chercheurs, ingénieurs et techniciens [...] Le plan qui s'achève a permis de mettre à la disposition des chercheurs, à côté des piles EL 1 et EL 2 une pile de recherches à performances élevées – la pile EL 3 – qui servira notamment à étudier les matériaux susceptibles d'être utilisés dans les futures piles* ».

⁷⁴ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3117.

⁷⁵ Le programme nucléaire militaire n'est pas inclus dans cette enveloppe budgétaire... lequel programme va cependant bénéficier, dans le cadre d'activités dites « *duales* » - comme l'usine de séparation isotopique -, de crédits de fonctionnement et d'investissement supportés par l'enveloppe des 235 milliards.

« Ils ne concernent pas ⁷⁶ non plus les programmes commandés au CEA par d'autres départements intéressés comme la Marine ou la Défense nationale, ni les participations françaises éventuelles à des entreprises internationales » ⁷⁷.

En effet, le responsable politique chargé de la Recherche scientifique explicite ainsi le programme d'emploi : « Ces 235 milliards constituent le budget d'équipement du CEA pour les installations et le matériel devant lui permettre de poursuivre ses recherches scientifiques et techniques ; pour la construction de piles expérimentales et de piles prototypes, productrices d'énergie ; pour l'approvisionnement des combustibles nucléaires indispensables à ces engins ». Il rappelle que, « sur ces 235 milliards, 25 concernent plus particulièrement l'usine de séparation isotopique » ⁷⁸.

III- Le PCF pointe du doigt les contradictions de l'ancien responsable du parti socialiste

Le représentant du parti communiste, le député Georges Cogniot, critique le projet de loi, et d'une façon générale la politique nucléaire des gouvernements successifs...depuis l'éviction de Frédéric Joliot.

S'agissant des objectifs couverts par la loi-programme et ses ressources budgétaires destinées au domaine civil, l'orateur communiste s'interroge : « N'est-ce pas une naïveté bien grande de parler encore d'utilisation pacifique ? ». Il rappelle le changement de position effectué par Guy Mollet - sans citer son nom - lors du débat du 11 juillet 1956 sur l'Euratom, où « revenant sur sa déclaration ministérielle, [il] s'est prononcé pour la fabrication de l'arme atomique en France, en s'engageant simplement à reculer à l'année 1961 l'explosion d'une bombe de fabrication française. Encore a-t-on précisé par la suite, de source officielle, que sur le plan technique la possibilité existait de procéder à une explosion expérimentale dans un délai moins prolongé ». Il rajoute, en s'adressant à François Bédaride, : » Monsieur le secrétaire d'État, vous n'avez pas soufflé mot de ces questions, imitant la discrétion observée sur les problèmes militaires par M. le rapporteur de la commission des finances » ⁷⁹.

Le député Georges Cogniot ne manque pas de souligner, à propos du « revirement » de Guy Mollet – ancien secrétaire général de la SFIO -, sa position contradictoire par rapport à celle

⁷⁶ Souligné par nous.

⁷⁷ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3118.

⁷⁸ *Ibid.*

⁷⁹ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3120.

de l'appareil du parti socialiste. Ainsi, il rappelle que « le 24 septembre 1955, le comité directeur et le groupe parlementaire du parti socialiste adoptaient en commun une résolution catégorique ».

Il cite les dernières lignes : « Le comité directeur et le groupe parlementaire s'opposent à toute tentative pour imposer la construction en France de bombes atomiques ou thermonucléaires »⁸⁰.

Il rajoute, « Bien plus, quelques jours seulement avant la déclaration du 11 juillet 1956, le congrès du parti socialiste se prononçait », il cite : « Pendant une longue durée, un caractère exclusivement pacifique à l'industrie atomique européenne, le mot d'ordre du parti socialiste est : « recherches atomiques, oui ; bombes atomiques, non ! »⁸¹.

Il termine son intervention à la tribune de l'Assemblée en déclarant que : « notre peuple élève la voix pour l'arrêt immédiat des essais d'armes atomiques et nucléaires et ce n'est pas en refusant à un Frédéric Joliot-Curie le droit de faire écho à cette demande, au moyen de la radio, qu'on étouffera la voix profonde des masses, la révolte des millions de conscience contre le péril atomique.

« Quel que soit le vote qui interviendra, l'union des énergies de la classe ouvrière aboutiront, en fin de compte, à faire triompher, contre les partisans d'un nouveau Munich⁸² aux conséquences, peut-être incalculables, l'intérêt de la paix et l'intérêt de la France »⁸³.

IV- L'usine de séparation des isotopes de l'uranium est « indispensable »

Lors de ce débat sur le projet de loi concernant le deuxième plan quinquennal, le député Jean-Marie Louvel, un chaud partisan pour la construction de l'usine de séparation isotopique, rappelle que cette réalisation a été envisagée « dans le cadre de l'Euratom », en citant « la résolution adoptée par les ministres des Affaires étrangères des six pays membres [...] ». Il se réfère « au rapport de MM. Armand, Etzel et Giodani » qui a préconisé cette construction « afin que la production d'énergie nucléaire ne repose pas sur une matière première qu'on ne peut obtenir exclusivement dans un autre pays. Si l'importation de grandes quantités d'uranium enrichi devait être permanente, cet argument prendrait un certain poids... ».

⁸⁰ *Op. cit.*, p.3121.

⁸¹ *Ibid.*

⁸² La référence à « Munich » - l'illustration d'une démission, ou lâcheté, en politique étrangère - sera souvent reprise, à droite comme à gauche.

⁸³ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3121.

Aussi, pour le député Jean-Marie Louvel, « *c'est donc en me référant à cette affirmation que je considère la construction de cette usine comme indispensable* »⁸⁴. À cet effet, il estime que la construction de cette usine « *doit être définitivement décidée* », avec ou sans l'Euratom⁸⁵.

V- La construction de l'usine de séparation isotopique est retenue, « quelles que soient les décisions de l'Euratom »

L'Assemblée adoptera, en février 1958, la proposition du député Louvel par un amendement à la loi-programme destiné à « *faire construire, en tout état de cause et quelles que soient les décisions de l'Euratom, une usine de séparation des isotopes de l'uranium* »⁸⁶.

Lors de cette séance du 7 février Jean-Marie Louvel avait tenu à être mis au courant de l'état d'avancement du dossier en demandant : « *quelles sont les décisions et mesures prises, ainsi que celles dont le Gouvernement compte prendre à ce sujet* ». François Giacobbi, sous-secrétaire d'État à la présidence du Conseil lui répond que, dans le cadre des négociations menées au sein des six pays de l'Euratom - auxquels se sont joints la Suède, la Suisse et le Danemark, « *l'Italie a déclaré être prête à participer à des études, ainsi qu'à étudier les modalités de sa participation financière à cette construction* »^{87 88}.

⁸⁴ Souligné par nous.

⁸⁵ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 2 juillet 1957, p.3123.

⁸⁶ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 7 février 1958, p.597.

⁸⁷ Comme lors des débats du 2 juillet 1957 portant sur le deuxième plan quinquennal, le représentant du gouvernement ne mentionne pas l'Allemagne fédérale qui est pourtant partie prenante au même niveau de financement que la France.

⁸⁸ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 7 février 1958, p.598.

SECTION III : LES CONSÉQUENCES DU LANCEMENT DU

« SPOUTNIK »

§ 1 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS DES ALLIÉS OCCIDENTAUX

I- L'avènement des fusées intercontinentales soviétiques : le territoire américain devient vulnérable

Le 4 octobre 1957 le lancement du premier satellite artificiel – *Spoutnik 1* ⁸⁹ – par l'Union soviétique apporte la démonstration de sa maîtrise en matière de missiles balistiques intercontinentaux. Cet événement, outre son aspect psychologique sur l'opinion publique mondiale auprès de laquelle la propagande communiste ne manque pas de louer les prouesses du système soviétique, apporte le constat d'un rééquilibrage des forces armées à l'avantage du bloc de l'Est qui contrebalance largement la puissance des vecteurs nucléaires américains en service à la même époque.

La situation des rapports Est-Ouest se trouvait, en effet, profondément modifiée : l'Union Soviétique pouvait frapper directement le continent américain et détruire au sol les unités du *Strategic Air Command*. En effet, à ce moment-là, les États-Unis ne produisaient à un stade industriel que des fusées à moyenne portée « *Redstone* » portant à 700 kilomètres. Celle d'une portée de 2 500 kilomètres étaient toujours en cours de fabrication. La fusée intercontinentale « *Atlas* » n'était pas encore au point ⁹⁰.

« La défense du monde libre reposait donc sur la possession ou l'utilisation de bases à l'étranger, situées dans un rayon d'action de 700 kilomètres autour du territoire soviétique. Ceci expliquait les dispositifs géostratégiques de l'OTAN, et l'importance stratégique considérable de certains pays, comme la Turquie » ⁹¹.

Le 6 octobre, dans un message au sénateur Russel, président de la commission des Forces armées américaines, le sénateur Symington déclarait : « *L'avenir des États-Unis est en jeu [...] Le lancement du satellite artificiel est une preuve de la supériorité communiste croissante*

⁸⁹ « D'un poids de 83,6 kilos, *Spoutnik 1* est mis en orbite à une altitude de 900 km, soit une distance double des projets américains qui portaient sur des satellites d'une dizaine de kilos seulement. Il faudra attendre le 31 janvier 1958 pour assister au lancement du premier satellite américain, *Explorer 1*. Entre le 4 octobre 1957 et le 25 mars 1961, dix satellites *Spoutnik* seront lancés ». (Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, op.cit., p.49-50)

⁹⁰ Le premier lancement de ce missile stratégique (*ICBM*) – *Inter Continental Ballistic Missile* - effectué le 11 juin 1957, à partir du Cap Canaveral, s'est soldé par un échec.

⁹¹ Claude Delmas, op. cit., p.197.

dans tous les domaines importants de la technique des engins téléguidés. Si cette supériorité maintenant connue sur les États-Unis se transformait en suprématie, alors la position du monde libre deviendrait critique » ⁹².

Conscient de cette menace, le *National Security Council* décidait de maintenir la moitié des appareils du *Strategic Air Command* en vol de nuit et de jour.

Comme l'explique le général Gallois, « *on se rendit compte en Europe que si, jusque-là, l'Amérique avait pu porter des coups à l'URSS sans en recevoir, il n'en allait plus ainsi. Les techniques nouvelles avaient contracté les dimensions de la planète, supprimé le relief et les océans et, en quelque sorte, placé côte à côte les deux adversaires* » ⁹³.

Dès le lendemain du succès de la mise sur orbite, N. Krouchtchev dans une posture triomphante proclamait que l'ère des avions était périmée. Il était catégorique : « *Les chasseurs et les bombardiers seront bientôt confinés dans les musées parce qu'ils ont déjà été dépassés par les fusées. Notre fusée balistique intercontinentale témoigne du fait qu'il ne sert à rien de lutter contre ces engins avec des appareils pilotés. L'ère des bombardiers est révolue* ». Un jugement analogue était formulé par Duncan Sandys, ministre britannique de la Défense : « *Dès maintenant les écrans de radar coordonnés avec les nouveaux engins de DCA à « tête chercheuse » rendent à peu près inoffensifs les bombardiers classiques : 90% d'entre eux seraient détruits avant d'atteindre l'objectif* » ⁹⁴.

II- Eisenhower prêt à s'engager pour obtenir du Congrès un assouplissement de la loi Mac Mahon au bénéfice des Alliés européens

À la fin du mois d'octobre Eisenhower et Macmillan réaffirment, dans un communiqué commun, le rôle essentiel des Anglo-Saxons dans la défense du Monde Libre au moyen de leurs armes nucléaires.

« *Rien ne peut être plus désagréable aux Français que ce rappel du statut privilégié de l'Angleterre à Washington. Mais en même temps, Eisenhower annonce que la loi Mac Mahon sera modifiée afin de permettre une collaboration atomique plus étroite avec le Royaume-Uni* » ⁹⁵ mais

⁹² Cité par Claude Delmas, *op. cit.*, p.197.

⁹³ Pierre Marie Gallois, *Paradoxe de la paix*, Presses du temps présent, Paris, 1967, p.32.

⁹⁴ Cité par Claude Delmas, *op. cit.*, p.197.

⁹⁵ Rappelons que la loi McMahon a déjà été amendée en 1954, mais au profit seulement de la Grande-Bretagne.

*aussi avec les autres Alliés, ce qui ouvre à la France des perspectives qui jusque-là lui étaient fermées. Or Paris est très intéressé à une telle modification de la loi McMahon »*⁹⁶.

Au retour de Macmillan de sa rencontre avec Eisenhower, notre ambassadeur à Londres, Jean Chauvel, télégraphie au Quai d'Orsay un message dans lequel il rapporte que « *l'on peut espérer, d'après ses conversations avec les Britanniques, une modification substantielle de la loi McMahon et que les Américains acceptent une coopération nucléaire avec l'UEO* »⁹⁷.

Néanmoins, tout cela paraît encore très incertain et l'impression qui en résulte à Paris est qu'une initiative du côté européen serait utile pour débloquer la situation. D'ailleurs, quelques jours plus tard, « *Chauvel indique que d'après les Anglais il faut maintenir une pression sur Washington pour que le Congrès accepte de modifier la loi McMahon, une fois passée la première impression du Spoutnik : « La température doit être maintenue* »⁹⁸.

Alors que les conversations entre les « Trois » - États-Unis, Grande-Bretagne et France – doivent s'engager sur ces sujets d'actualité brûlante, dans le cadre de la préparation de la prochaine session du Conseil atlantique qui doit se tenir en décembre à Paris, l'affaire des ventes d'armes américaines et britanniques⁹⁹ à la Tunisie, à la mi-novembre, va empoisonner les relations entre la France et ses Alliés. Il en sera de même trois mois plus tard, en février 1958, à la suite de l'incident de Sakiet-Sidi-Youssef, en Tunisie, à proximité de la frontière avec l'Algérie.

§ 2 - L'ÉBAUCHE D'UN « POOL ATOMIQUE » DE L'EUROPE OCCIDENTALE

I- La relance du rapprochement franco-allemand étendue à l'Italie

Comme pour la crise de Suez, le lancement du *Spoutnik* va renforcer Paris et Bonn dans leur perception : la garantie nucléaire américaine devenait désormais de moins en moins crédible.

⁹⁶ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 ... », in *La France et l'atome*, op. cit., p.138

⁹⁷ *Ibid.*

⁹⁸ *Op.cit.*, p.138-139.

⁹⁹ Rappel : Alors que depuis plusieurs mois des négociations sont engagées entre les gouvernements de Tunis et de Paris, la France pose ses conditions et veut obtenir des garanties concernant l'utilisation de ce matériel afin qu'il ne soit pas fourni subrepticement aux rebelles algériens basés, notamment, dans leur « sanctuaire » tunisien. Devant la lenteur des négociations, Bourguiba s'adresse à d'autres puissances, en particulier aux gouvernements anglais et américain, lesquels, sans en avertir le gouvernement français, décident brusquement de lui fournir, le 15 novembre, des armes légères. (Sujet abordé dans le chapitre I du Titre second de la première Partie).

Pour les dirigeants des deux pays continentaux, les pays européens devaient donc « *unir leurs forces, en particulier dans le domaine nucléaire, afin d'obtenir des États-Unis et de la Grande-Bretagne qu'il n'y ait pas deux catégories d'États au sein de l'OTAN : les États disposant d'armes nucléaires et ceux qui en seraient dépourvus.*

Mais pour obtenir des armes nucléaires des Anglo-saxons, il fallait que les Européens démontrent qu'ils étaient capables d'en fabriquer par eux-mêmes » ¹⁰⁰.

A-La mise en place, dans la confidentialité, d'un « cabinet restreint » dirigé par Félix Gaillard le nouveau président du Conseil

Le 15 novembre 1957, quatre membres du tout nouveau gouvernement Félix Gaillard – Gaillard lui-même, Christian Pineau, ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Défense, Jacques Chaban-Delmas, et Maurice Faure secrétaire d'État chargé des Affaires européennes – tiennent une réunion confidentielle.

Ce cabinet restreint « *tire la conclusion du Spoutnik : les Américains vont certes continuer à avoir besoin de leurs bases en Europe pendant quelques années, mais au fur et à mesure qu'ils seront menacés par les ICBM soviétiques et qu'ils mettront au point eux-mêmes leurs propres engins intercontinentaux ils risquent d'être amenés tôt ou tard à retirer leurs troupes d'Europe* » ¹⁰¹.

La stratégie de représailles massives – le *New Look* - risque d'être remise en cause. En conséquence, pour les dirigeants français, il convient de « *se préparer à ces modifications de la stratégie américaine, perçues comme une réduction de la garantie apportée à l'Europe* » ¹⁰², en réactivant la coopération franco-allemande – ébauchée par l'accord de Colomb-Béchar – en la ciblant sur les armes nucléaires et en l'élargissant à l'Italie.

Toutefois, tous les participants à cette réunion du 15 novembre ne sont pas d'accord sur un point essentiel. Pour Gaillard, Pineau et Faure, les arrangements avec l'Allemagne et l'Italie devront être conclus en accord avec les États-Unis et dans le cadre de l'Alliance atlantique : il s'agit de rééquilibrer l'OTAN, pas de le transformer et encore moins de l'affaiblir. En effet, pour eux, la participation américaine à la défense de l'Europe reste indispensable ; la France, l'Allemagne et l'Italie devraient unir leurs forces pour constituer un « *pool atomique* » de l'Europe occidentale, à côté des forces américaines et britanniques, en développant à la fois les engins nucléaires et les vecteurs nécessaires.

¹⁰⁰ Georges-Henri Soutou, « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », in *Relations internationales*, *op. cit.*, p.229.

¹⁰¹ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.137-138.

¹⁰² *Ibid.*

Par contre, pour le gaulliste Chaban-Delmas, « *très indépendant au ministère de la Défense et qui n'a accepté d'entrer dans le gouvernement Gaillard que pour pousser le programme nucléaire et pour préparer en secret le retour du Général, l'orientation est différente : il donnera à ses entretiens avec les Allemands en particulier un ton très anti-américain qui laisse à penser que dans son esprit la collaboration militaire avec Bonn et Rome pourrait déboucher sur une vaste révision de la défense occidentale,* » relève Georges-Henri Soutou ¹⁰³.

B-Les premiers contacts, pris par Maurice Faure, avec l'Italie et l'Allemagne

La réunion du 15 novembre a des suites immédiates. Dès le lendemain, les Italiens sont informés à l'occasion d'une visite du ministre de la Défense Taviani. L'Italie en effet s'intéresse aux armes nucléaires et partage pleinement les analyses de Paris et Bonn sur l'érosion de la garantie américaine.

Le secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Maurice Faure, se rend discrètement à Bonn le 16 novembre pour rencontrer Adenauer afin de lui faire part des réflexions françaises, celles du chef du gouvernement ¹⁰⁵. Pour le Français, la prochaine conférence de l'OTAN de décembre devrait être l'occasion « *pour présenter le projet aux Alliés, en insistant sur la nécessaire égalité de statut nucléaire entre les membres de l'Alliance* » ¹⁰⁶.

À l'issue de cette réunion, « *Faure propose une rencontre entre les deux ministres de la défense, Strauss et Chaban-Delmas, ce qu'accepte Adenauer* », relate l'historien G.-H.Soutou, qui précise que « *le 18 [novembre] Strauss est informé du contenu de la conversation par Hallstein, en présence de Blankenhorn, ambassadeur à l'OTAN et fort soucieux de ne rien faire qui risquerait de compromettre les relations avec Washington* » ¹⁰⁷.

C-Chaban-Delmas « joue son propre jeu, en marge de Maurice Faure »

De son côté, selon l'historien Christian Malis, qui s'appuie notamment sur le témoignage de Pierre Gallois, « *Chaban-Delmas joue dans cette affaire son propre jeu, en marge de Maurice Faure.*

¹⁰³ *Op. cit.*, p.139-140.

¹⁰⁵ Cette rencontre est effectuée en présence de von Brentano, ministre des Affaires étrangères de la RFA, et d'Hallstein, ainsi que celle de l'ambassadeur de France à Bonn, Maurice Couve de Murville.

¹⁰⁶ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.139-140.

¹⁰⁷ *Op. cit.*, p.141.

Il souhaite avoir la main sur la discussion nucléaire avec Bonn, estimant qu'elle revient au ministère de la Défense et non aux diplomates. Dans son jeu, un « joker », Pierre Gallois »^{108 109}.

C'est ainsi que, « le 18 novembre 1957 il charge Gallois d'approcher Franz-Joseph Strauss ». Le colonel Gallois est « en relation depuis le NAG avec le chef de la CSU bavaroise ; il avait participé à un briefing auquel Strauss assistait, accompagné des généraux Speidel et Heusinger, puis à plusieurs reprises s'était rendu à Bonn pour vanter les mérites du futur chasseur tactique léger – le futur FIAT G-91- dont la Luftwaffe équipera ses escadrilles »¹¹⁰.

Au sujet de cette rencontre, en tête-à-tête, au ministère de la Défense nationale, Pierre Gallois rapporte comme suit les consignes que lui aurait données son ministre : « Vous connaissez bien Franz-Joseph Strauss, et les questions nucléaires vous sont familières. Vous allez donc vous rendre à Bonn, inviter le ministre de la Défense allemand à venir me voir. Maurice Faure l'a rencontré récemment traitant avec lui d'une question qui concerne mon département¹¹¹ qui est, en fait, de mon ressort. Il s'agit, pour l'Allemagne fédérale, de coopérer à notre programme nucléaire [...] du moins de s'associer scientifiquement et financièrement à nos travaux, étant entendu que la France en conserverait le contrôle.

« L'accord de Colomb-Béchar de janvier dernier est conforme aux prescriptions du traité de 1954, qui seront respectées. Mieux vaut que les Français s'entendent avec les Allemands plutôt que les voir, un jour, armés par les États-Unis. Votre ami Norstad¹¹² n'est pas le dernier à réclamer la cession d'armes atomiques aux forces allemandes.

« Mais il faut agir avec la plus grande discrétion. Voyez directement Strauss, sans passer par l'ambassade. Avant que les Affaires étrangères s'en mêlent¹¹³ ; c'est à la Défense de régler techniquement, et militairement, les clauses d'un éventuel accord.

« Après-demain je recevrai donc Strauss et préviendrai Taviani, à Rome, que Strauss doit très prochainement le rencontrer »¹¹⁴.

¹⁰⁸ Chaban-Delmas est un ami de la famille Gallois, plus particulièrement par l'intermédiaire du colonel de l'Armée de l'air Jean Lorient, beau-frère de Pierre Gallois.

¹⁰⁹ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.418.

¹¹⁰ *Op. cit.*, p.420.

¹¹¹ Souligné par nous.

¹¹² Le général Lauris Norstad – de l'US Air Force –, était à l'époque adjoint Air au général Gruenther, Commandant suprême des forces alliées en Europe (SACEUR).

¹¹³ Comme pour l'affaire de Suez, avec la mission secrète à Londres en octobre 1956 du général Maurice Challe auprès d'Anthony Eden, sans passer par l'ambassadeur Jean Chauvel. (Cf. chapitre-IV du Titre Premier de la Première Partie)

¹¹⁴ Pierre Marie Gallois, *Le Sablier du siècle, - mémoires, op. cit.*, p.436.

La mission du colonel Gallois auprès du ministre allemand s'effectuera le lendemain, 19 novembre.

D-« Faire participer des Allemands à des travaux français »

Le résumé des entretiens entre les deux ministres de la Défense est relaté par Georges-Henri Soutou. En voici de larges extraits :

« Le 20 novembre, Strauss rencontre Chaban-Delmas à Paris. Pour le ministre français, les propositions que les Américains s'apprêtent à faire à la conférence de l'OTAN en décembre – fourniture d'armes sous « double clé » – sont « insuffisantes et dangereuses » parce que les Anglo-Saxons conserveraient le monopole des têtes nucléaires.

« C'est pourquoi les Français préparent leurs premiers engins et comptent les faire exploser au Sahara fin 1959 ¹¹⁵. Mais, devant la mauvaise volonté prévisible des Américains, il faut que la France puisse parler au nom de l'Europe et pour cela qu'elle s'entende avec l'Italie et l'Allemagne, en mettant en application l'accord de Colomb-Béchar : seule l'Europe unie pourra amener les Américains à changer de politique, à admettre l'égalité de statut au sein de l'Alliance et à réviser la loi McMahon. Les efforts communs doivent avoir pour but de faire participer pleinement les Européens aux décisions de l'Alliance et de convaincre les Américains de leur ouvrir leurs secrets scientifiques et techniques : mais, si ceux-ci s'y refusent, il faudra alors « chercher, découvrir et produire seuls » ¹¹⁶.

D'autre part « cet effort aura pour but de mettre en mesure la France et l'Allemagne, en cas d'agression, de déclencher immédiatement et totalement le casus belli pour toute l'Alliance au cas où les Américains renâcleraient à faire jouer leur garantie – c'est ce que l'on a appelé parfois la théorie du détonateur » ¹¹⁷.

« Strauss répond que lui-même et le chancelier sont tout à fait disposés à travailler avec la France et l'Italie dans le domaine des avions, des fusées et des armes nucléaires, que les trois pays ont besoin de posséder. Mais Bonn souhaite que cela se fasse « sans modification formelle des Accords de Paris, sans bruit, de façon tout à fait secrète et légale » ¹¹⁸, pour des raisons de politique extérieure et intérieure.

¹¹⁵ Cette date avancée par Chaban-Delmas n'était pas crédible ! La première explosion n'était réalisable au plus tôt qu'au cours du premier trimestre 1960.

¹¹⁶ G.-H.Soutou précise que « le compte-rendu de la réunion se trouve à Coblenz, - Nachlass Blankenhorn -. Blankenhorn assistait à la rencontre et en a rédigé le compte-rendu côté allemand ».

¹¹⁷ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.141-142.

¹¹⁸ Compte-rendu de la réunion, rédigé par Blankenhorn. (Coblenz, Nachlass Blankenhorn).

Chaban-Delmas répond que l'idée de Paris est de « *faire participer des Allemands à des travaux français, et que cela peut se faire sur le territoire français ou italien, ce qui ne mettrait aucunement en cause les Accords de Paris* ». On voit au passage que « *Paris entend bien contrôler de près la participation allemande* », souligne G.-H.Soutou ¹¹⁹.

Les deux hommes parviennent donc à un accord complet, y compris sur les méthodes permettant de camoufler la participation financière allemande aux projets nucléaires.

D'après Chaban-Delmas, « *on commencerait à travailler fin janvier* » de l'année 1958 ¹²⁰.

E-Des divergences au sein des délégations sur le fait d'agir ou non en dehors des Anglo-Saxons

Alors que Chaban-Delmas, et sans doute Stauss, étaient prêts à marcher en tout état de cause, on est certain au contraire que Blankenhorn, et avec lui von Brentano, n'étaient pas d'avis d'agir en dehors des Anglo-Saxons ¹²¹. En effet, Blankenhorn note dans son journal le 20 novembre : « *Chaban-Delmas montre une grande animosité à l'égard de l'Amérique et de l'Angleterre, dans laquelle nous ne voulons pas nous laisser entraîner. Néanmoins ses idées sur une collaboration étroite dans le domaine de la recherche et de la production d'armes modernes sont bonnes, à condition que l'on arrive à faire entrer les Américains dans le jeu* » ¹²².

Selon G.-H. Soutou, « *Faure, Gaillard et Pineau étaient très probablement décidés à ne pas rompre avec Washington ; ce n'était sans doute pas pensable à leurs yeux, ne serait-ce qu'à cause de la situation en Afrique du Nord et de la fragilité de la situation politique à Paris. Le grand mystère reste Adenauer, tant il a bien réussi à se dissimuler dans cette affaire derrière Strauss. On sait qu'il reçut visite de Strauss dès son retour de Paris, le 21 novembre, et qu'il lui donna l'autorisation de signer un document consignant l'accord avec la France et l'Italie : ce sera le protocole du 25 novembre 1957* » ¹²³.

Une chose est incontestable : même les plus modérés, à Bonn comme à Paris, sont décidés dans cette affaire à exercer une très forte pression sur les Anglo-Saxons. On se met d'accord pour ne pas les informer avant la réunion de l'OTAN en décembre.

¹¹⁹ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.142.

¹²⁰ *Op. cit.*, p.142-143.

¹²¹ Comme Gaillard, Faure et Pineau.

¹²² Cité par Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, .143.

¹²³ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.144.

II- Le protocole tripartite du 25 novembre 1957 : coopération en matière d'armements conventionnels et nucléaires

Conformément à ce qui avait été convenu avec les Italiens et les Allemands les jours précédents, les trois ministres de la Défense signent le 25 novembre un protocole concernant la coopération en matière d'armements conventionnels et nucléaires.

G.-H. Soutou souligne le fait que *« la présence de ce texte dans les archives du Quai d'Orsay, ainsi d'ailleurs que tout l'historique de l'affaire, confirme qu'il s'agit bien à Paris d'une affaire gouvernementale, même si elle n'a pas été discuté en conseil des ministres, et pas d'une initiative du seul ministère de la Défense »*. Par ailleurs, ce protocole *« s'inspire très largement du protocole de Colomb-Béchar de janvier 1957, mais le développe et le précise »* ^{124 125}.

Les trois pays s'engageaient à inscrire leur collaboration dans le cadre des accords de l'OTAN et de l'UEO, mais soulignaient l'existence *« de problème ayant un caractère européen propre »*, de *« problèmes spécifiques des pays européens de l'Alliance »*.

« D'après Strauss, le texte proposé initialement parlait « d'explosifs nucléaires », mais, à la demande du ministre allemand on se rallie à une formulation moins précise qui peut concerner la propulsion nucléaire ou l'établissement d'un réseau d'alimentation électrique de secours, et donc, en cas de fuite du document, permettre au gouvernement allemand de prétendre qu'il n'avait pas été dans son intention de participer à la construction de bombes » ¹²⁶.

Un Comité militaire tripartite *« devait mettre en œuvre sans délai un programme d'action afin : « D'harmoniser les conceptions militaires des trois pays concernant l'organisation, les doctrines d'emploi et l'armement de leurs forces armées, en particulier dans le domaine des armes nouvelles »* ¹²⁷, *et de créer les moyens de combat nécessaires pour réaliser ces conceptions ;*

« D'entreprendre dès maintenant des études » ¹²⁸ *communes de matériel d'armement répondant à des caractéristiques générales approuvées par les trois parties, ainsi que des recherches techniques dans les domaines reconnus de part et d'autre comme présentant un intérêt pour la mise au point de matériels nouveaux ou existant dans d'autres pays ; à cet effet, d'établir des accords d'exécution*

¹²⁴ D'après Strauss, *« le texte proposé initialement parlait « d'explosifs nucléaires », mais, à la demande du ministre allemand on se rallie à une formulation moins précise qui peut concerner la propulsion nucléaire ou l'établissement d'un réseau d'alimentation électrique de secours, et donc, en cas de fuite du document, permettre au gouvernement allemand de prétendre qu'il n'avait pas été dans son intention de participer à la construction de bombes »*.

¹²⁵ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.146-147.

¹²⁶ *Op. cit.*, p.147-148.

¹²⁷ Souligné par nous.

¹²⁸ Il est question d' *« études communes »* et non de *« fabrications communes »*. Il est spécifié que la coopération porterait *« par priorité »* sur les avions, les missiles et *« les applications militaires à l'énergie nucléaire »*.

entre les trois pays dans le domaine des études et recherches, y compris les dispositions techniques, économiques et financières à insérer dans chaque accord ;

« De promouvoir un programme d'armements communs [...] »¹²⁹.

§ 3 - LE CONSEIL ATLANTIQUE DE DÉCEMBRE 1957 ET LE « NUCLEAR SHARING »

I- Les « tours de table » préparatifs à la réunion

A-Vers l'implantation de missiles balistiques américains en Europe

La session du Conseil Atlantique prévue en décembre, à l'échelon des chefs de gouvernement, devait, tout particulièrement, aborder les problématiques sur le stationnement en Europe de têtes nucléaires et de missiles balistiques de portée intermédiaire, l'ensemble étant d'origine américaine.

Avant l'ouverture de cette session, et afin de rassurer les Alliés, « *les États-Unis avaient pu annoncer quelques succès, dans le cadre des trois séries d'expériences qu'ils poursuivaient : le 24 octobre 1957, du cap Canaveral, l'US Air Force lança son engin de portée intermédiaire « Thor » ; « Jupiter C » fut lancé le 22 octobre d'Eniwetok par le Pentagone ; enfin, le 23 octobre, l'US Navy annonça que le premier étage de la fusée « Vanguard » avait été essayé avec succès, et que la Flotte de l'Atlantique serait désormais dotée d'avions porteurs de charges sous-marines nucléaires* »¹³⁰.

B-Premier objectif des alliés Franco-Allemands : « mettre les Anglo-Saxons au pied du mur de l'égalité des droits au sein de l'Alliance »

Dans le cadre de la préparation de la session du Conseil atlantique, Christian Pineau rencontre John Foster Dulles à New-York le 19 novembre, mais ne lui parle pas des négociations franco-germano-italiennes en cours.

« En revanche, il s'oppose avec vigueur à toute idée de discrimination nucléaire à l'égard des pays d'Europe continentale et ajoute qu'il est « autorisé à parler au nom de l'Allemagne et de l'Italie », c'est-à-dire qu'il tient le langage sur lequel on s'était mis d'accord lors de la visite de Faure à Bonn le 16 novembre »¹³¹.

¹²⁹ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.148.

¹³⁰ Claude Delmas, *op. cit.*, p.197-198.

¹³¹ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.145.

À cet effet, il propose à Dulles un « vaste projet de « fondation occidentale pour la recherche scientifique », destinée à financer des projets de recherche théorique et appliquée dans tous les domaines pouvant « renforcer la sécurité de l'Occident », dans des centres existants ou dans des centres communs à créer, avec échanges d'informations et de chercheurs. Ce projet, fort souple, pouvait aussi bien couvrir les recherches atlantiques en matière nucléaire et surtout servir de cadre à la fourniture de renseignements par les Américains à leurs Alliés européens » ¹³².

De son côté, Félix Gaillard rencontre Macmillan le 25 novembre. Lui aussi affirme le principe d'égalité au sein de l'Alliance, sans informer son interlocuteur des pourparlers en cours. Il pose ensuite la question d'une coopération nucléaire franco-britannique, mais le Premier ministre britannique lui répond que rien ne peut être fait qui toucherait au domaine de la loi McMahon avant la modification de celle-ci ; tout au plus pourra-t-on envisager de collaborer dans des domaines non couverts par cette loi.

« Pour le nucléaire militaire, tout ce qu'accepte Londres c'est que Paris lui fasse connaître ses vues sur une coopération avec la Grande-Bretagne, afin que celles-ci soient discutées à trois, avec les Américains, lors de la réunion de l'OTAN en décembre » ¹³³.

Mais, G.-H. Soutou relève le fait que « Paris ne donne aucune suite à cette proposition, et le 8 décembre Chauvel met Paris en garde : on soupçonne quelque chose à Londres des contacts que nous avons pris récemment avec nos « associés continentaux », et l'absence de suite donnée à Paris aux propositions de conversations à trois de Mac Millan renforce cette méfiance » ¹³⁴.

C-Dulles propose la création d'une « Agence atomique à Cinq » – USA, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie -

À la mi-décembre, à Paris, à la veille de la conférence de l'OTAN, Adenauer rencontre Dulles et l'informe des négociations franco-germano-italiennes en matière nucléaire, mais sans parler du protocole du 25 novembre.

« Le secrétaire d'État américain souligne les dangers inhérents à la prolifération nucléaire, mais ne se montre pas entièrement négatif, proposant la création d'une agence atomique à cinq, avec la Grande-Bretagne et les États-Unis.

¹³² Ibid.

¹³³ Op. cit., p.146.

¹³⁴ Ibid.

*Le lendemain Adenauer rend compte de cette conversation à Gaillard qui « accueille avec faveur la proposition de Dulles, car elle paraît résoudre le problème de la non-discrimination et semble plus économique qu'une solution strictement européenne »*¹³⁵.

II- Le déroulement du Conseil atlantique et ses suites

Comme convenu avec les Allemands et les Italiens, Félix Gaillard expose, le 18 décembre 1957 au Conseil du Pacte Atlantique, qu'aucune discrimination n'est admissible en matière d'armes modernes au sein de l'Alliance, et que la France, l'Allemagne et l'Italie ont arrêté le principe d'une collaboration – mais il ne précise pas qu'il existe déjà un accord précis et il ne fait aucune allusion aux aspects nucléaires.

*« Gaillard propose que cette coopération s'étende aux autres membres de l'Alliance, en « intime collaboration » avec les États-Unis, éventuellement au sein de la grande fondation occidentale pour la recherche scientifique fondamentale et appliquée au domaine des armes modernes que Paris propose depuis novembre »*¹³⁶.

La conférence de l'OTAN ne se prononça pas sur les suggestions de Félix Gaillard, ce n'était d'ailleurs pas à son programme et il s'agissait en fait de prendre date, pour une prochaine conférence à cinq – proposée par Dulles - avec les Américains et les Anglais, sur les questions nucléaires.

Le clou de la réunion fut l'annonce par Eisenhower que l'Amérique était prête à mettre en place en Europe des missiles à portée intermédiaire *IRBM*.

Le 19 décembre 1957, à l'issue de cette session ministérielle, le Conseil atlantique publia un communiqué dans lequel figuraient les lignes suivantes :

- *« Tant que l'Union Soviétique persistera [...] il n'existera pour nous d'autre choix que de demeurer sur nos gardes et de pourvoir à notre sécurité. Nous sommes donc déterminés à assurer à l'OTAN une force militaire défensive possédant le maximum d'efficacité, compte tenu des derniers progrès techniques et des réalisations les plus récentes dans le domaine des armements.*
- *« À cet effet, l'OTAN a décidé de constituer des stocks de têtes nucléaires qui seront immédiatement disponibles pour la défense de l'Alliance en cas de nécessité. En raison de la politique actuelle des Soviétiques dans le domaine des armes modernes, le Conseil a aussi décidé que des engins*

¹³⁵ *Op. cit.*, p.150.

¹³⁶ *Ibid.*

balistiques de portée moyenne devront être mis à la disposition de Commandement suprême des forces alliées en Europe » ¹³⁷.

Le communiqué précisait que :

« L'implantation de ces stocks et de ces missiles, ainsi que leurs conditions d'emploi, devront être déterminées, conformément aux plans de défense de l'OTAN, par des accords avec les États directement intéressés » ¹³⁸.

Ainsi, ce Conseil atlantique adopta le principe de la mise en place de ces engins sur le territoire de ceux des Alliés qui l'accepteraient. Des accords bilatéraux avec les pays intéressés devaient régler le problème du contrôle. Il était entendu que les armes restaient sous la responsabilité exclusive des troupes américaines. *« Les modalités de la participation de ces pays au contrôle des armes installées sur leur territoire variaient d'un cas à l'autre. C'était le problème du « double contrôle »* ¹³⁹ *qui était mis en lumière »* ¹⁴⁰.

III- Des opérations de communication auprès de l'opinion publique

Comme suite au Conseil atlantique le journal *Le Monde* publie, fin décembre 1957, un court entretien avec le président du Conseil, dont voici un extrait portant sur l'arme nucléaire.

Question posée : *« La décision de fabriquer la bombe atomique dépend-elle de la question de savoir si les États-Unis consentiront ou non à confier à la France le gardiennage des têtes ou des bombes atomiques ? »*

Réponse de Félix Gaillard : *« En partie, oui ».*

Question : *« En d'autres termes, si les États-Unis n'acceptent pas de transférer sous gardiennage français les bombes ou les têtes atomiques, estimez-vous que la France devrait fabriquer sa propre bombe ? »*

Réponse : *« Si, dans la division des tâches au sein de l'OTAN en matière de recherches et de fabrication, et si, dans les conditions précises d'emploi de ces armes, la France a le sentiment d'être traitée en partenaire inférieur, il est évident qu'elle se trouvera amenée beaucoup plus facilement à entreprendre un effort qui lui soit propre. Un tel effort ne serait pas entrepris si la France*

¹³⁷ Cité par Claude Delmas, *op. cit.*, p.118.

¹³⁸ *Ibid.*

¹³⁹ Ce concept est désigné également par « double clé ». À ce sujet, Pierre Gallois précise qu'« on entend par « double contrôle » les deux consentements nécessaires à l'emploi de ces missiles : celui du pays sur le territoire duquel ils sont installés et celui des États-Unis, nation détentrice de leurs charges atomiques ». (Cité par Claude Delmas, *op. cit.*, p.154)

¹⁴⁰ Claude Delmas, *op. cit.*, p.153-154.

se trouvait en pratique sur un pied d'égalité¹⁴¹, dans le cadre de l'interdépendance dont le principe a été approuvé par la conférence de l'OTAN »¹⁴².

Cette réponse est éclairante quant aux objectifs fixés : le « *pied d'égalité* » de la France au sein de l'Alliance – en tant que puissance continentale et membre permanent du Conseil de sécurité –, au même titre que la Grande-Bretagne.

Quelques semaines après cet interview, *Le Monde* publie fin janvier 1958 une déclaration de Jacques Chaban-Delmas, « *au moment où il vient de s'entretenir à Bonn du problème des armements avec ses collègues allemand et italien* ». Pour le ministre de la Défense nationale, « *il est impossible pour la France de renoncer à quelque fabrication d'armement que ce soit* ». Et, à la question posée par le journal :

« *Peut-on concevoir la fabrication en France, dans l'avenir, de « têtes nucléaires » ?*, Jacques Chaban-Delmas n'apporte que la réponse suivante, nettement moins tranchée que celle du chef de gouvernement :

« *À cet égard on ne saurait trop insister sur l'anachronisme de la loi Mac-Mahon qui interdit au gouvernement américain de communiquer à ses alliés les résultats des recherches en matière d'armement atomique. Sans doute cette loi se justifiait-elle à l'époque de son adoption : les États-Unis disposaient alors du monopole des connaissances et des armes. La situation actuelle est la suivante : les alliés des États-Unis sont contraints de déployer d'immenses efforts pour redécouvrir péniblement ce qui est connu outre-Atlantique depuis longtemps. Ils y sont obligés au nom du secret que l'URSS a si bien percé qu'elle utilise les connaissances qu'elle a acquises au moins aussi bien que les États-Unis. Le côté « ubuesque » de cette situation ne saurait échapper à aucune personne sensée. Ce qui doit nous donner bon espoir d'une abrogation ou tout au moins d'une révision profonde et rapide de cette loi »¹⁴³.*

¹⁴¹ Souligné par nous.

¹⁴² Journal *Le Monde* en date du 31 décembre 1957.

¹⁴³ Journal *Le Monde* en date du 24 janvier 1958.

IV- L'évolution des négociations avec les États-Unis

A-L'incident de Sakiet en Tunisie et les propositions du « plan Rapacki » à l'ONU sur le désarmement nucléaire : Paris et Bonn restent solidaires

L'incident de Sakiet-Sidi-Yousef le 8 février 1958, a perturbé les relations entre la France et les Anglo-Saxons, comme lors de la vente des armes à Bourguiba en novembre 1957. Cette crise, va rendre « *Paris encore plus dépendant de Washington et de Londres* ». ¹⁴⁴

Par ailleurs, début mars, Dulles informe l'ambassadeur Alphand que les États-Unis sont désormais prêts « *à conclure un accord sur l'arrêt des expériences nucléaires, ajoutant qu'il serait très difficile aux Français de continuer à préparer des explosions si les autres pays y renonçaient, ce qui évidemment compromet le programme français. D'autre part, les Britanniques sont tentés par les idées de dégagement militaire en Europe, reprises par le Premier ministre Gaitskell au nom du Labour et qui rejoignent le plan Rapacki* » ^{145 146}.

Ainsi, « *tandis que la France s'embarquait sur la difficile et coûteuse route de la mise sur pied d'une force de dissuasion, les puissances nucléaires s'étaient engagées [...] dans une longue négociation sur l'arrêt des explosions nucléaires, dont l'objectif était de fermer à toutes les nations la porte du club atomique où la France cherchait à pénétrer au-delà du vestibule* », relève Bertrand Goldschmidt ¹⁴⁷.

À ce sujet, il convient de souligner que la diplomatie française cultive l'ambiguïté. En effet, tandis que Jules Moch, en se faisant l'avocat passionné – et sincère – du désarmement « *doit sans cesse en coulisse ferrailer avec le Quai d'Orsay et le ministère de la Défense. Ces derniers souhaitent avant tout éviter un accord qui restreindrait la liberté d'action nationale en matière nucléaire* » ¹⁴⁸.

« *Le désarmement est la seule issue pour l'humanité parce qu'il n'est pas d'autre solution à l'aggravation du risque et au désastre d'une nouvelle guerre mondiale pour cette génération* » estime en effet l'ancien ministre socialiste. Aussi plaide-t-il pour une relance immédiate des négociations de désarmement permettant de stopper une course stérile, la moitié des dépenses

¹⁴⁴ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.152-153.

¹⁴⁵ C'est au mois d'octobre 1957 que le ministre des Affaires étrangères polonais, Adam Rapacki, avait lancé à la tribune de l'Assemblée générale de l'ONU l'idée d'une zone « *dénucléarisée* » en Europe centrale, où il serait interdit tout stockage d'armes atomiques. Elle comprendrait les deux Allemagnes, la Pologne et la Tchécoslovaquie. Ce plan se précisa au moment où, en décembre, les États-Unis annoncèrent leur intention de doter les forces de l'OTAN d'armes atomiques.

¹⁴⁶ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.153.

¹⁴⁷ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.248.

¹⁴⁸ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois*, *op. cit.*, p.434.

servant à financer des « *armes qui seront périmées avant d'être en service, comme les avions à réaction qui seront supplantés par la fusée* » ¹⁴⁹.

Toutefois, au niveau gouvernemental, « *Français et Allemands sont tout à fait d'accord pour estimer que ces perspectives de désarmement nucléaire et de dégagement en Europe sont à la fois illusoires et dangereuses pour la sécurité des Européens, comme Pineau, Brentano et Adenauer en tombent d'accord à Bonn le 28 mars* » ¹⁵⁰.

B-Les négociations entre la France et les États-Unis piétinent sur le « partage nucléaire »

L'offre d'Eisenhower faite d'implanter des *IRBM* en Europe, et éventuellement en France, donne lieu entre Paris et Washington à des négociations qui piétinent, les Français cherchant à obtenir un contrôle sur l'emploi de ces armes.

En avril 1958, des propositions précises sont faites par le commandant en chef de l'OTAN, le général Norstad. D'après ce plan, les fusées *Thor* et *Jupiter* d'une portée de 2 400 km sont proposées par les États-Unis qui les fournissent gratuitement, l'installation des rampes de lancement incombant aux pays qui les reçoivent.

Comme la plupart des autres membres de l'OTAN – sauf la Grande-Bretagne, l'Italie et la Turquie -, le gouvernement de Félix Gaillard hésite devant l'installation sur le territoire français des rampes de lancement et de dépôts d'engins balistiques à ogives nucléaires américaines ¹⁵¹. Il compte subordonner son éventuelle acceptation à certaines conditions, tout en ne renonçant pas à doter la France de sa propre arme atomique.

Les événements ne donneront pas à Félix Gaillard le temps de conclure cette négociation, qui est toujours d'actualité lorsque le général de Gaulle revient au pouvoir.

Lors de la première réunion du Conseil de Défense que de Gaulle tiendra à l'Hôtel Matignon, le 17 juin 1958, « *les décisions qui y sont arrêtées sont sur ce point dans la droite ligne de ce que revendiquaient les précédents gouvernements : la France accepte le stockage d'armes nucléaires et l'installation d'IRBM sur le territoire français à condition que ces armes soient sous contrôle*

¹⁴⁹ Cité par Christian Malis, *op. cit.*, p.434-435.

¹⁵⁰ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.152.

¹⁵¹ En fait, trente missiles *Jupiter* installés en Italie, quinze missiles *Jupiter* en Turquie, soixante missiles *Thor* en Grande-Bretagne. Seule la Grande-Bretagne disposait du régime de la « double-clef ». La présence de ces missiles en Turquie, donc à la frontière avec l'Union soviétique, sera un des arguments avancés par Krouchtchev en 1962 pour justifier le stationnement à Cuba de fusées soviétiques, avec la crise mondiale qui s'en suivra avec John Kennedy.

français, « pas forcément exclusif », et que la France soit associée à l'élaboration de la stratégie atomique et à la recherche atomique militaire », rappelle Maurice Vaïsse ¹⁵².

C- Une coopération des Américains dans le domaine des essais nucléaires

Les États-Unis se montreront plus coopératifs en ce qui concerne l'information des Français en matière d'essais nucléaires.

Ainsi, « dès mai 1955, le colonel Gallois, appartenant alors il est vrai à l'état-major du SA-CEUR, put visiter le Centre d'essais atomiques du Nevada. Mais en avril 1957, le colonel Ailleret, alors commandant des Armes spéciales de l'Armée de terre, fut aussi invité à visiter ce centre et il reconnaitra dans ses mémoires que cette visite fut d'un très grand intérêt, car il avait pu voir « en vraie grandeur des systèmes dont nous n'avions qu'une connaissance théorique et en outre confirmer le bien-fondé de ce que nous entendions réaliser au Sahara » ¹⁵³.

Enfin, en février 1958, « une mission française baptisée « mission Aurore », conduite par le colonel Buchalet et le professeur Rocard pour le CEA, et par le général Ailleret, qui venait d'être nommé commandant interarmées des armes spéciales, visita à son tour le Centre d'essais atomiques du Nevada » ¹⁵⁴.

Cette mission comprenait des représentants du CEA et des Armées.

Les ingénieurs français du CEA - parmi eux Pierre Billaud - qui participaient à ce voyage, étaient ceux qui allaient former l'ossature de la première équipe de Reggan. Pierre Billaud raconte que lors de sa rencontre avec le savant américain Alvin C. Graves il a trouvé quelqu'un « acceptant de bonne grâce de [le] renseigner, [lui] confirmant dans [ses] propres spéculations touchant le réglage de l'engin » ¹⁵⁵.

Au sujet de cette ouverture de la part des États-Unis, Bertrand Goldschmidt apporte le témoignage suivant : « une mission française fut en effet autorisée à visiter le champ de tir nucléaire expérimental du Nevada, à en connaître les problèmes de logistique et à prendre connaissance de l'instrumentation délicate et coûteuse, nécessaire pour obtenir le maximum d'informations résultant de chaque explosion. Il nous fut ensuite possible de commander aux États-

¹⁵² Maurice Vaïsse, « Aux origines du mémorandum de septembre de septembre 1958 », *Relations internationales*, n°58, été 1989, p.263-264.

¹⁵³ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises*, op. cit., p.82-83.

¹⁵⁴ Op. cit., p.83.

¹⁵⁵ Pierre Billaud, *Souvenir des Gerboises*, SNLD. Cité par André Bendjebbar, op. cit., p.317-318.

Unis certains des instruments qui servirent à étudier, plus tard, les résultats de nos premières explosions au Sahara »¹⁵⁶.

D-Les suites données par les États-Unis aux assouplissements de la loi McMahon

La loi McMahon fut amendée au mois de juin 1958, « *mais malheureusement la porte n'était vraiment ouverte que pour les Anglais* », rapporte Bertrand Goldschmidt.

En effet, « *cette deuxième modification de la loi permettait le transfert à certains pays d'éléments non nucléaires d'armes atomiques, ainsi que des connaissances secrètes et des matériaux se rapportant aux sous-marins atomiques ; elle rendait aussi possible la cession de données secrètes et des substances nécessaires aux armes elles-mêmes, mais cette dernière possibilité était limitée par la condition expresse que le pays bénéficiaire ait déjà fait des progrès substantiels dans le domaine de l'armement nucléaire* », précise-t-il ¹⁵⁷.

Or, « *Cette restriction relative « aux progrès substantiels » ne concernait alors que le Royaume-Uni car, au cours des discussions du comité atomique du Congrès, il avait été clairement précisé qu'en aucune façon les amendements proposés ne devaient encourager une quatrième nation à devenir une puissance atomique* », même s'agissant de la France !

En effet, « *Pour être considérée comme ayant accompli des « progrès substantiels » une nation devait disposer d'un centre d'expérimentation, avoir effectué un nombre important d'essais d'armes atomiques, et être capable d'en fabriquer de divers types. Toutes clauses qui s'appliquaient seulement au Royaume-Uni* » ¹⁵⁸, en attendant, pour la France, que les opérations « *Gerboise* » se déroulent correctement à Reggan.

Enfin, au début du mois de mai 1959, l'accord de cession de l'uranium enrichi pour le prototype du moteur à terre du sous-marin fut signé puis approuvé par le Congrès. Toutefois, « *Washington ne nous vendît finalement que la moitié de l'uranium 235 prévu. Cet accord nous fit cependant gagner plusieurs années dans la réalisation du moteur nucléaire* », souligne B. Goldschmidt, qui rajoute : « *Le Congrès avait approuvé à la même session les premiers accords nécessaires à la mise en application de la proposition Eisenhower de décembre 1957 dans le cadre du traité de l'OTAN.*

¹⁵⁶ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, op. cit., p.240.

¹⁵⁷ *Ibid.*

¹⁵⁸ *Op. cit.*, p.240-241.

À la suite de cette décision, les pays de l'OTAN – à l'exception de la France, du Danemark et de la Norvège qui refusèrent des dépôts d'armes nucléaires sur leur territoire ¹⁵⁹ – furent dotés d'armes tactiques atomiques américaines, bombes ou missiles, sous le régime de la « double clé » ¹⁶⁰.

¹⁵⁹ Par contre, les bases aériennes de l'Armée de l'air en RFA, avec leurs unités du 1^{er} CATac, disposaient de dépôts d'armes nucléaires tactiques américaines. Sujet abordé dans le chapitre I du Titre Trois.

¹⁶⁰ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.243.

SECTION IV : LA DERNIÈRE ÉTAPE DE LA GENÈSE DU NUCLÉAIRE MILITAIRE

§ 1 - LE PROJET TRIPARTITE D'UNE USINE DE SÉPARATION ISOTOPIQUE

I- L'élaboration du protocole tripartite – secret - du 8 avril 1958

A-Les « Trois » Européens poursuivent leurs négociations en dissimulant les questions atomiques aux Anglo-Saxons

À la suite du Conseil atlantique, parallèlement aux négociations menées avec les Américains sur le « *nuclear sharing* », les contacts tripartites sur la coopération dans le domaine des armements se poursuivent début 1958.

« Ces tractations portent également sur les questions atomiques, mais on continue à les dissimuler soigneusement aux Américains et aux Britanniques en particulier, qui s'inquiètent, ce qui prouve », souligne G.H.-Soutou, « la détermination toujours maintenue durant cette période à Paris, Bonn et Rome. C'est ainsi que le 17 janvier Pineau rencontre le Britannique Selwyn Lloyd et lui parle du protocole du 25 novembre, mais en affirmant qu'il ne concerne pas les questions nucléaires et que celles-ci ne seraient pas abordées lors de la prochaine réunion des ministres de la Défense des trois à Bonn le 21 janvier.

D'autre part, Adenauer et Strauss déclarent de leur côté aux Américains que la coopération entre les trois pays ne concerne pas le nucléaire » ¹⁶¹. Or les problèmes atomiques sont bel et bien abordés le 21 janvier entre les trois États continentaux. « Un accord détaillé, mais dont on ignore le contenu, est discuté ¹⁶². On décide de créer un Comité central, composé d'officiers de rang élevé et supervisant des groupes de travail chargés de suivre les différentes catégories d'armements, de la recherche à la production.

Mais les trois partenaires maintiennent le secret : au Conseil de l'UEO du 12 février, devant les questions pressantes des autres pays, Français, Italiens et Allemands continuent de prétendre qu'il n'y a pas encore d'accord formel entre eux, seulement des conversations, et que les armes nucléaires ne sont pas en cause dans leurs projets de coopération » ¹⁶³.

¹⁶¹ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.151-152.

¹⁶² Précisions apportées par G.-H. Soutou dans l'ouvrage collectif *La France et l'Atome* paru en 1994.

¹⁶³ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.152.

B-Sans attendre la réponse des États-Unis, Chaban-Delmas « force la main » du Quai d'Orsay

Le 20 mars 1958 – soit trois mois après la session de l'OTAN, - le Quai d'Orsay fait savoir au ministère de la Défense qu'il estime que le moment est venu « *qu'une démarche soit faite auprès du gouvernement des États-Unis en vue de connaître son attitude à l'égard d'une coopération européenne en vue de la fabrication des armes atomiques* ».

Le 3 avril, dans sa réponse, « *le ministre de la Défense commence par affirmer son accord avec le Quai : « Je suis d'accord avec vous pour penser qu'une éventuelle collaboration franco-germano-italienne en vue de la production d'armes atomiques ne pourrait être engagée que si nous avons recueilli au préalable* ¹⁶⁴ *l'assurance que cette collaboration soit vue avec faveur à Washington, c'est-à-dire que les trois pays pourraient compter sur l'appui politique et technique américain lors de sa réalisation* ». « *Aussi longtemps que les États-Unis ne seront pas en mesure de nous donner des indications sur leurs intentions véritables, il n'est pas possible d'apprécier l'intérêt que présente une collaboration à trois* » ¹⁶⁵, écrit le ministre de la Défense.

Or, cinq jours plus tard, le 8 avril, « *Chaban-Delmas devait signer avec Strauss et Taviani un important accord nucléaire concernant la construction d'une usine de « séparation isotopique », accord que l'on n'hésitait pas à parapher sans attendre de connaître la position américaine* » ¹⁶⁶, en contradiction avec sa réponse positive donnée le 3 avril à demande du Quai d'Orsay !

Au sujet de cette correspondance du 3 avril, « *on est obligé de se demander ici s'il s'agit d'une pure et simple manœuvre dilatoire* ». Et cette « *manœuvre quant aux rapports entre le ministère de la Défense et les Affaires étrangères ne confirme-t-elle pas les divisions sur cette question au sein du gouvernement Gaillard ?* », s'interroge G.-H.Soutou. « *N'est-on pas décidé au ministère de la Défense à marcher en tout état de cause avec les Allemands et les Italiens, alors qu'au Quai on ne veut pas poursuivre sans l'accord des États-Unis ?* » ¹⁶⁷. Cette décision de Chaban-Delmas « *est peut-être une façon de forcer la main de ses collègues* » ¹⁶⁸.

C-Le protocole du 8 avril 1958 portant sur l'usine de séparation isotopique

L'accord européen tripartite du 25 novembre 1957, comme le rappelle G.-H. Soutou, « *n'était qu'un accord cadre, qui devait être suivi de conventions d'exécution détaillées. Mais il*

¹⁶⁴ Souligné par nos soins.

¹⁶⁵ Cité par Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.154.

¹⁶⁶ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.154.

¹⁶⁷ *Op. cit.*, p.154-155.

¹⁶⁸ *Op. cit.*, p.162.

avait été signé en toute connaissance de cause, et avec l'accord des ministres des Affaires étrangères et des chefs de gouvernement respectifs ».

C'est un « document d'importance exceptionnelle, fondant une véritable « communauté stratégique », et le protocole qui sera signé le 8 avril 1958 à Rome, dans le plus grand secret, portant sur l'usine de séparation isotopique devant être construite à Pierrelatte, ne sera « qu'une des conventions d'application prévues dans le texte du 25 novembre 1957 » ^{169 170}.

Ce protocole, signé par les trois ministres de la Défense, concernait le financement, plus précisément le co-financement, de l'usine de séparation isotopique dont la France se proposait de commencer la construction à Pierrelatte. *« La France et la RFA paieront chacune 45% du coût total estimé à 140 millions de dollars* ¹⁷¹, *l'Italie 10% »* ^{172 173}.

Le CEA avait cherché dès 1955 des sources d'approvisionnement en uranium enrichi, sans succès, *« en rapport avec son homologue britannique »* ¹⁷⁴.

II- Les suites données au protocole du 8 avril 1958

A-La recherche d'une participation financière et technique

Cette usine était une étape essentielle non pas vers la bombe A, pour laquelle on utiliserait du plutonium que la France commençait tout juste à obtenir à Marcoule, mais vers la bombe « H » ¹⁷⁵, et vers les moteurs de sous-marins nucléaires.

« C'est dire qu'elle correspondait à un programme de grande ampleur, qui ne pouvait pas aboutir avant plusieurs années, et que l'accord du 8 avril aurait pu attendre la très prochaine modification de la loi McMahon – qui devait intervenir en juin 1958 -, si on avait vraiment voulu s'en tenir aux arguments invoqués par Chaban-Delmas lui-même dans sa lettre à Pineau du 3 avril. On ne peut donc se défendre de l'impression qu'il s'agissait en fait de créer un fait accompli, par exemple avant toute discussion approfondie avec les Américains, ou encore avant la chute prévisible du Cabinet Gaillard » ¹⁷⁶.

¹⁶⁹ D'autres « conventions » d'application de l'accord du 25 novembre 1957 seront conclues et menées à terme.

¹⁷⁰ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.149.

¹⁷¹ Soit 4 200 millions de francs de l'époque (pour un taux de change de 30 francs pour 1 dollar).

¹⁷² L'usine isotopique est une affaire très complexe : *« une réunion chez Chaban-Delmas en mars 1958 avait indiqué que le coût sera beaucoup plus élevé que prévu. « Il était donc tout à fait logique de rechercher une aide financière mais aussi technologique pour la mise au point de l'usine. » (Op. cit., p.160)*

¹⁷³ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.155.

¹⁷⁴ Marcel Duval et Dominique Mongin, *Histoire des forces nucléaires françaises, op. cit.*, p.81-82.

¹⁷⁵ Une bombe à l'uranium 235 est la meilleure amorce pour une bombe à hydrogène.

¹⁷⁶ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.155.

Pour Georges-Henri Soutou, « *Il est probable que les Français, dans cette affaire, espéraient, outre un soulagement financier, une aide scientifique et technologique de l'industrie allemande* »¹⁷⁷. Il rajoute que : « *Selon certains témoignages, les bombes fabriquées en France à partir de l'usine isotopique auraient été la base d'une force nucléaire intégrée, commune aux trois pays ; pour respecter le renoncement allemand de 1954, inclus dans les accords de Paris, aucun élément de ces bombes n'aurait été produit sur le territoire allemand. Selon d'autres sources, l'Allemagne aurait obtenu des têtes nucléaires en toute propriété, mais stationnées en France* »^{178 179}.

B-Les aspects « nucléaires » du traité tripartite abandonnés par de Gaulle

Une des premières décisions du général de Gaulle après son retour au pouvoir le 1^{er} juin est de revoir les grands dossiers militaires. On peut évidemment se demander s'il était totalement ignorant auparavant des protocoles signés par Chaban-Delmas. « *Le 17 juin, un Conseil de Défense étudie les accords tripartites et décide de n'en conserver que ce qui concerne les armements conventionnels, en éliminant les aspects nucléaires* »¹⁸⁰.

Mais, « *il ne faut pas en conclure que de Gaulle s'en tient à une caricature du dogme de l'indépendance nucléaire absolue : il n'est pas opposé à ce moment-là à une coopération avec les États-Unis, bien sûr en posant ses conditions, qui reviennent à la pleine liberté de décision de la France en ce qui concerne tout matériel nucléaire stationné sur son sol, qu'il soit américain, OTAN ou remis aux forces françaises* »¹⁸¹.

Puis, « *le 30 juin, le Général explique à Macmillan que la position française n'est pas fondamentalement différente de la position britannique : la France veut se doter d'un petit potentiel nucléaire national « à des fins diplomatiques »*¹⁸² *qui pourrait être complété par des armes américaines sous double clé* »^{183 184}.

¹⁷⁷ Les Allemands avaient travaillé sur la séparation isotopique pendant la Seconde Guerre mondiale. La technique utilisée s'était orientée vers la méthode de centrifugation.

¹⁷⁸ « *On ne sait pas exactement aujourd'hui encore quelle contrepartie était prévue pour les Allemands et les Italiens* » précise G.-H.Soutou.

¹⁷⁹ Georges-Henri Soutou, « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », *op.cit.*, p.229-230.

¹⁸⁰ À l'avenir, la coopération militaire sera uniquement de nature conventionnelle. C'est très probablement à cause de ce changement à Paris que Strauss décida d'abandonner un projet de char franco-allemand et de renoncer au *Mirage III* au profit de l'avion américain F-104 *Starfighter*.

¹⁸¹ Georges-Henri Soutou, « Les accords de 1957 et 1958 », *op. cit.*, p.156.

¹⁸² Il s'agira des forces dites « *stratégiques* », analysées dans les deux chapitres du Titre Trois.

¹⁸³ Il s'agit des forces aériennes « *tactiques* » du Catac mis à la disposition du SACEUR. Sujet abordé dans le chapitre I du Titre Trois de la Partie II.

¹⁸⁴ Georges-Henri Soutou, *op. cit.*, p.156.

Quant à Pierre Guillaumat, « devenu ministre des Armées du gouvernement de Gaulle de 1958, sa première tâche fut d'obtenir, dès le 17 juin, la réunion sous la présidence du Général d'un Comité de défense spécial qui étouffa dans l'œuf cette alliance contre la nature entre la France et ses deux partenaires européens soumis à l'abstinence nucléaire », rapporte Bertrand Goldschmidt ¹⁸⁵.

« C'est donc avec ses seuls moyens, tant financiers que techniques, que la France entreprendra la construction de l'usine de Pierrelatte, laquelle entrera en service en 1964 pour livrer l'uranium enrichi indispensable à la propulsion de ses SNLE ¹⁸⁶ et à la fabrication d'armes thermonucléaires » ¹⁸⁷.

Les travaux commencèrent à Pierrelatte en 1960. L'usine fut mise en marche progressivement, « Mettant en jeu des techniques poussées du vide, de compresseurs étanches et de manipulations de gaz fluorés corrosifs ; cette usine, qui aurait coûté près de cinq milliards de francs, est une démonstration éclatante de la rigueur dont peut être capable l'industrie française » ¹⁸⁸.

§ 2 - FÉLIX GAILLARD OFFICIALISE LE PROGRAMME DE L'ARME NUCLÉAIRE

I- Le chef du gouvernement engage le pouvoir politique

A-Félix Gaillard fait référence au protocole du 30 novembre 1956

C'est finalement Félix Gaillard, - président du Conseil de novembre 1957 à avril 1958 -, qui allait signer, à la date du 11 avril 1958, la décision d'expérimentation de la première bombe atomique française.

La décision de la Présidence du Conseil est rédigée comme suit : « Toutes mesures devront être prises afin que la préparation des expérimentations relatives aux explosions nucléaires, qui sont prévues au protocole du 30 novembre 1956, intervenu entre la Présidence du Conseil et le Ministère de la Défense nationale, soient poussées afin de permettre de réaliser, sur ordre du Gouvernement, la première série d'explosions expérimentales d'engins atomiques militaires à partir du premier trimestre 1960.

¹⁸⁵ Bertrand Goldschmidt, « L'obsession historique de la dépendance énergétique », *op. cit.*, p.73.

¹⁸⁶ SNLE : Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

¹⁸⁷ Marcel Duval et Dominique Mongin, *op. cit.*, p.82.

¹⁸⁸ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.247.

Le Ministre de la Défense nationale et des Forces Armées et le Commissariat à l'Énergie Atomique sont chargés de l'exécution de la présente décision » ¹⁸⁹.

Comme le souligne Dominique Mongin, « *Il était symbolique que celui qui avait lancé le premier plan quinquennal de l'énergie atomique fut le premier à signer la décision d'expérimenter la bombe atomique ... a fortiori en antidatant le document – le gouvernement de Félix Gaillard étant démissionnaire* » ¹⁹⁰.

D'une manière tout à fait significative, ce document fait référence au protocole du 30 novembre 1956, démontrant ainsi la remarquable continuité d'un programme jusque-là souterrain » ¹⁹¹.

Pour B. Goldschmidt, « *En l'absence de tout progrès dans la négociation du désarmement, il ne se sentait pas lié par l'engagement pris deux ans plus tôt par son prédécesseur Guy Mollet, fixant au 1^{er} janvier 1961 la date avant laquelle de tels essais ne pourraient avoir lieu. Il n'était plus question non plus de consulter nos partenaires des Six à ce sujet »* ¹⁹².

« *Six ans après l'adoption de son plan quinquennal, Gaillard décida de faire prendre les mesures nécessaires à la réalisation, dès le début 1960, de la première série d'explosions au centre d'expérimentations en cours d'aménagement au Sahara depuis la mi- 1957.*

« *Il prit la décision, confirmée plus tard et fortement appuyée par le général de Gaulle, de construire et d'expérimenter en 1960 la bombe à plutonium, devenue ainsi un des aboutissements du plan quinquennal dont il avait lui-même doté le CEA six ans auparavant »* ¹⁹³.

Ainsi, « *Le chemin parcouru par le CEA depuis l'alerte des cinq cents grammes de plutonium de la CED, en février 1953, était considérable : la période d'hésitation et d'incertitude était terminée, le gouvernement venait de poser d'une façon difficilement réversible la candidature du pays au club atomique »* ¹⁹⁴.

B- Un document anti-daté ?

L'ordre d'essayer la bombe française avait été signé par Félix Gaillard et daté du 11 avril 1958, c'est-à-dire trois jours avant qu'il ne quitte les fonctions de président du Conseil,

¹⁸⁹ Cette décision a été diffusée aux trois destinataires suivants : le Secrétariat général du Gouvernement, le Ministre de la Défense nationale et des forces armées et l'Administrateur général du CEA.

¹⁹⁰ « *Le gouvernement Félix Gaillard ayant été renversé le 15 avril 1958, la décision de procéder à une expérimentation nucléaire était antidatée de quatre jours et portait officiellement la date du 11 avril* », selon A. Bendjebbar. (*Op. cit.*, p.231)

¹⁹¹ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, *op. cit.*, p.453.

¹⁹² Bertrand Goldschmidt, « La genèse et l'héritage », *op. cit.*, p.37.

¹⁹³ Bertrand Goldschmidt, *L'aventure atomique*, *op. cit.*, p.117.

¹⁹⁴ Bertrand Goldschmidt, *Les rivalités atomiques*, *op. cit.*, p.223.

« mais, rapporte l'amiral Marcel Duval, j'ai pu avoir connaissance du libellé de l'ordre et je suis en mesure de confirmer qu'il a bien été antidaté. Et j'ai appris aussi qu'il avait failli être signé un an plus tôt par Maurice Bourgès-Maunoury » ¹⁹⁵.

De son côté, l'historien André Bendjebbar relate que *« deux témoins directs ont rapporté que le président du Conseil signa cette grave décision alors qu'il était démissionnaire. Il avait donc antidaté le document.*

« À l'intérieur du gouvernement Félix Gaillard, Jacques Chaban-Delmas, alors ministre des Armées, s'attribue la responsabilité d'avoir fait prendre la décision du tir. Selon son témoignage, il eut quelques difficultés à convaincre Félix Gaillard. La discussion fut serrée : « Un gouvernement démissionnaire n'a d'autorité que sur les affaires courantes et l'on pouvait difficilement prétendre que celle-ci en fût une. Félix Gaillard se montrait légitimement attentif à cet effet des choses. Mais, comme j'avais pris la précaution de faire anti-dater l'ordre de près de deux mois, cet obstacle s'est trouvé levé » ¹⁹⁶.

L'historien relève le fait que *« selon ce témoignage écrit, c'est Chaban-Delmas* ¹⁹⁷ *lui-même qui aurait rédigé et fait signer l'acte »*. Or, il estime que *« la mémoire de Chaban-Delmas est erronée sur la chronologie, mais sans doute pas sur le fond des choses. En effet, si l'arrêté permettant de procéder à l'essai de Reggan avait été pris près de deux mois après la démission de Félix Gaillard, il eût fallu que sa signature fût datée du 11 juin. Or, la décision du tir n'a pu être prise que pendant la période d'intérim, pendant le vide juridique de vingt-neuf jours qui s'écoula entre la démission de Félix Gaillard - le 15 avril – et l'investiture du nouveau gouvernement de Pierre Pflimlin le 14 mai 1958 »* ¹⁹⁸.

¹⁹⁵ Marcel Duval, « L'arme nucléaire française », in *La France et l'atome*, op. cit., p.258.

¹⁹⁶ Jacques Chaban-Delmas, *Mémoires pour demain*, Flammarion, 1997, p.218. Cité par André Bendjebbar, op. cit., p.231.

¹⁹⁷ « Chaban-Delmas, dans ses *Mémoires pour demain*, n'hésite pas à présenter la bombe atomique française comme sa bombe : « La fabrication de la bombe A, je le crois sincèrement, est le service le plus mesurable – le plus gaullien aussi – que j'ai pu rendre à la France », rappelle A. Bendjebbar, qui ne manque pas de souligner que l'ancien ministre de la Défense « gomme singulièrement le rôle du président du Conseil Félix Gaillard, qui était un partisan convaincu de l'arme atomique ». En effet, « du plus loin qu'on remonte, Félix Gaillard fut toujours persuadé du grand intérêt du nucléaire civil et du nucléaire militaire ».

¹⁹⁸ André Bendjebbar, op. cit., p.231.

D'après le général Ély, ce fut le 22 avril 1958 que Félix Gaillard signa le document ¹⁹⁹. Cette affaire confirme que les vides juridiques sous la IV^e République pouvaient être fort utiles à ceux qui admettaient d'en user ²⁰⁰.

II- Mission accomplie : l'objectif fixé sous la IV^e République est atteint

Il appartenait au général de Gaulle qui est, depuis longtemps favorable à l'arme nucléaire, de mener à bien l'entreprise.

Après l'explosion, le 13 février 1960, de la première bombe atomique française – « *engin M 1* » dans le cadre de l'opération « *Gerboise bleue* » ²⁰¹ - tandis que Charles de Gaulle s'écrie « *Hourra pour la France. Depuis ce matin elle est plus forte et plus fière* », Félix Gaillard s'exclame : « *Jamais je n'ai senti plus qu'en ce moment que notre pays avait vraiment surmonté la défaite de 1940 et qu'il avait l'avenir pour lui* » ²⁰².

Le journaliste Pierre Sainderichin écrira dans le journal Sud-Ouest du 13 février 1960 : « *La bombe « A » française mériterait de s'intituler la bombe « G » : G comme de Gaulle, bien entendu, mais aussi comme Gaillard* » ²⁰³. Il aurait pu y rajouter : « *et également « G » comme Guillaumat !*

Il fallait que le vecteur de cette bombe soit également prêt pour la porter, en formant un « *système d'armes* » nucléaire.

¹⁹⁹ « *Quoique l'intention de Félix Gaillard fût pure du point de vue de la raison d'État, elle restait entachée d'une faute juridique et si la chose s'était ébruitée, c'eût été un des plus grands scandales de la République* », selon A. Bendjebbar.

²⁰⁰ André Bendjebbar, *op. cit.*, p.231.

²⁰¹ L'énergie de l'engin se situait entre 60 et 70 kilotonnes, donc largement supérieure à celle des premiers engins expérimentés par les trois autres puissances. « *Gerboise bleue* » fut suivie, toujours à Reggan, de « *Gerboise blanche* » le 1^{er} avril 1960, de « *Gerboise rouge* » le 27 décembre 1960 et enfin de « *Gerboise verte* » le 25 avril 1961. La puissance de ces essais était toutefois moins importante ». (Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, *op. cit.*, p.71)

²⁰² Cité par François Le Douarec, *Félix Gaillard*, *op. cit.*, p.70-71.

²⁰³ Cité par François Le Douarec, *Félix Gaillard*, *op. cit.*, p.228.

TITRE TROIS : L'ARMÉE DE L'AIR ET LES SYSTÈMES D'ARMES NUCLÉAIRES

Le Titre Trois comprend deux chapitres :

- Le chapitre I est consacré aux problématiques soulevées par l'utilisation de l'arme nucléaire par l'Armée de l'air.
- Le chapitre II est dédié, d'une part, au processus du choix du bombardier destiné à la première génération des Forces aériennes stratégiques et, d'autre part, aux prémices portant sur la deuxième composante, celle des missiles balistiques.

Chapitre I

L'ARMÉE DE L'AIR

ET L'ARME NUCLÉAIRE

Les débats doctrinaux soulevés dès la fin des hostilités, portant sur la création d'une aviation de bombardement stratégique avec une potentialité d'emport d'une charge nucléaire – comme en Grande-Bretagne –, vont être relancés avec la nouvelle stratégie de l'OTAN – le *New Look* – puis l'apparition des missiles stratégiques. Une lutte d'influence sur l'acquisition, inéluctable, de ces « *engins spéciaux* » par la France va surgir, comme aux États-Unis, entre l'Air et la Terre. Ensuite, dans la recherche du premier vecteur susceptible d'emporter l'arme atomique à grande distance, le processus décisionnel va se porter sur le choix d'un bombardier largement supersonique et à grand rayon d'action, en attendant la possession de missiles, ces deux types de vecteurs devant être desservis par l'Armée de l'air.

Ce choix sera pris en compte lors de l'établissement, pour la première fois sous la IV^e République, d'une « *Directive de politique militaire à long terme* » intégrant le facteur militaire nucléaire et le concept de « *force de représailles* » confié à l'Armée de l'air.

Les premières activités formatives liées à la constitution de cette aviation de bombardement stratégique nucléarisée, et qui faisaient l'objet d'une réticence de la part des États-Unis, vont être finalement réalisées dans le cadre de l'OTAN – sous l'égide de l'*US Air Force* – à l'occasion de la création d'une aviation tactique nucléaire mise à la disposition du *SACEUR*, alors que se poursuivent les négociations sur le stockage en France des armes nucléaires de l'*US Air Force*.

Il s'agit, en effet, de former les futures unités de l'Armée de l'air aux procédures particulières, et aux équipements spécifiques à l'utilisation des armes nucléaires, avec une coopération formatrice de la part des Américains. Cette coopération sera complétée avec des stages d'équipages aux États-Unis sur des bases du *Strategic Air Command*.

SECTION I : LES PRÉMICES DE LA CRÉATION D'UNE FORCE DE BOMBARDEMENT

§ 1 - LES DÉBATS DOCTRINAUX SUR LES ARMES À CARACTÈRE STRATÉGIQUE

I- Le rappel des arguments des « *néo-douhédiens* »

Comme cela a déjà été évoqué, le terrible effet destructeur des bombes atomiques lancées sur le Japon a constitué un argument de poids pour ceux qui souhaitaient la création d'une aviation de bombardement stratégique ¹ française. La bombe atomique constitue en effet un extraordinaire moyen de frapper un premier coup, terrible, contre un adversaire et d'obtenir ainsi une écrasante victoire au moindre prix. Selon le général Chassin – un des propagandistes du phénomène « *néo-douhédien* » -, pour celui qui en userait le premier, elle offre « *un tel avantage initial qu'il peut espérer faire fléchir d'un seul coup, dans le nouveau tonnerre d'une Blitzkrieg renouvelée, la volonté d'un adversaire écrasé par la destruction de ses principaux centres nerveux. Un agresseur peut donc faire une fois de plus le rêve de tous les conquérants : celui d'une victoire bon marché, où seul l'adversaire subit des pertes* » ².

Un autre officier de l'Armée de l'air, le commandant Coutaud, évoquant à la fin de l'année 1949 – alors que l'URSS vient d'acquérir l'accès au nucléaire - le problème d'une stratégie à caractère défensif pour la France, explique que : « *La rapidité d'intervention, la portée et la puissance d'armes capables d'agir profondément chez l'ennemi par la voie des airs appellent une révision de cette manière de voir. L'interdiction du ciel est plus malaisée que celle de l'élément solide ou liquide. Certains engins sont même tout à fait invulnérables en cours de trajet aérien* » ³. Ainsi, en mettant en exergue, avec pertinence, l'invulnérabilité de « *certain engins* » - sans citer, par exemple, le V 2 -, cet officier doute de l'efficacité d'un bouclier défensif anti-aérien. C'est donc au bombardier ou à la fusée qu'il convient de confier la défense du pays, car il est

¹ « On pourrait définir sommairement le bombardement stratégique comme l'attaque des « centres vitaux » de la nation adverse (industries, population, moyens de transport, etc..) afin de vaincre sa résistance ». (Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, Economica, Paris, 2009, p.15)

² Général Chassin, « La bombe atomique et l'évolution de l'aviation militaire », in *Stratégie et bombe atomique*, édition Charles Lavauzelle, Paris, 1948, p.272-273.

³ Cité par Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'Armée de l'air sous la Quatrième République », in *Histoire de l'armement en France (1914-1962)*. Actes du colloque du 12 novembre 1993 organisé par le CHEAr. Publication ADDIM, p.112.

plus rentable d'attaquer les usines qui fabriquent les avions et les bases ennemies qui les abritent que de vouloir les arrêter en vol.

II- La primauté de l'action offensive confiée aux forces aériennes

Cette primauté de l'action offensive des forces aériennes domine la bataille aéroterrestre où l'apparition, à partir de 1954, de l'arme nucléaire tactique constitue un facteur de bouleversements profonds. « *Dans quelle mesure l'explosif atomique est-il en mesure de modifier les possibilités relatives des forces aériennes et de surface* » et de remettre en cause les équilibres aéroterrestres et aéronavals laborieusement atteints en 1944-1945 », se demande le colonel Bloch ⁴.

Pour cet aviateur, le chasseur-bombardier, opérant à partir de bases situées relativement loin en arrière et susceptible d'être ravitaillé en vol, est une cible beaucoup moins vulnérable qu'un bombardier classique, plus volumineux et plus lent.

En outre : « *Les taux des pertes mêmes sera d'une importance relative car en aventurant un seul pilote à bord d'un seul chasseur, on peut obtenir l'effet correspondant au tir de plus de 1 500 chasseurs-bombardiers, 700 bombardiers légers, ou 380 Superfortress – B. 29 – de 1945, risquant respectivement 1 500, 3 500 (au minimum) et 3 800 navigants* ».

« *Dans de telles conditions, affirme-t-il, l'aviation devient l'arme offensive par excellence, et même la seule arme offensive, car, précise-t-il : « On voit difficilement des troupes terrestres progresser sur un terrain tenu et organisé, dès qu'une résistance sur quelque coupure naturelle ou artificielle les obligera à se concentrer pour forcer le passage, sous les feux d'une aviation d'assaut dûment alertée, alors qu'une seule bombe fera le vide sur 1 000 ou 1 500 mètres de rayon* » ⁵.

Une telle constatation amène cet officier à prédire que les armées terrestres, confrontées à la menace d'une frappe atomique, ne pourront plus se concentrer pour livrer une bataille classique de quelque envergure. Si bien que l'effet de masse ne peut être désormais obtenu que dans les airs, par des moyens aériens venant de bases lointaines et dispersées. Poussant sa démonstration jusqu'au bout, le colonel Bloch conclut : « *Nous venons de retrouver, comme conséquence logique de la puissance de l'explosif atomique, et non plus comme une vue d'un esprit prophétique [...] la formule du général Douhet : résister sur terre pour faire masse dans les airs* »⁶.

⁴ Colonel Bloch, « Bombe atomique et appui aérien », *Forces aériennes françaises*, février 1955, p.319.

⁵ *Ibid.*

⁶ *Op. cit.*, p.320.

Patrick Facon souligne le fait que « *ces quelques citations révèlent l'existence d'une doctrine qui, en se fondant sur les résultats obtenus par l'aviation au cours des hostilités, s'emploie à réclamer une place de choix pour l'Armée de l'air au sein du système militaire français, ainsi que la construction d'une véritable force de bombardement stratégique. On saisit mieux les propos des aviateurs sur l'arme nucléaire dans l'immédiat après-guerre quand on les restitue dans ce contexte* »⁷.

III- Lutte d'influence interarmées sur l'acquisition des « engins spéciaux »

La problématique de la mise en œuvre de l'arme nucléaire va, bien évidemment, être abordée avec celle des missiles – appelés « engins spéciaux »⁸, à l'époque - pressentis pour succéder aux bombardiers.

La controverse entre les armées – essentiellement entre la Terre et l'Air - va porter sur l'attribution opérationnelle de ces « engins spéciaux » - que l'on dénommera « fusée » ou « missile » - de la catégorie « sol-sol » dans la version de moyenne ou grande portée⁹, et destinés à être « employés dans un contexte stratégique pour frapper l'ennemi dans les centres vitaux – politiques, logistiques, industriels – ou les villes de son territoire »¹⁰.

S'agissant de la mise en œuvre du « vecteur » porteur de l'arme nucléaire, s'il paraît évident que l'avion de combat appartient au domaine de l'Armée de l'air – et de l'Aéronavale -, la transition du bombardier piloté au missile a posé d'emblée une question majeure : qui de l'Armée de l'air ou de l'Armée de terre, en l'occurrence l'Artillerie, est le plus habilité pour mettre en œuvre le nouveau véhicule, dont le général Chassin estime, dès 1946, qu'il se situe dans la tendance inéluctable « *d'éliminer l'homme de tous les champs de bataille et de le remplacer partout par des robots* »^{11 12}.

⁷ Patrick Facon, « L'Armée de l'air face au problème nucléaire », *Revue historique des Armées*, n°1/1990, p.87.

⁸ « On désigne sous le nom d'engin spécial tout engin (véhicule, vecteur) qui, emportant une charge, se déplace par voie d'air et qui répond aux caractéristiques suivantes : 1) absence d'équipage ; 2) autopropulsion (liquide ou solide) ; 3) guidage par une intervention extérieure (téléguidage) ou par l'action automatique d'autoguidage appartenant à l'engin lui-même (guidage inertiel ou autre) ». (Lorenza Sebesta, « L'espace : un nouveau terrain de jeu. Débats doctrinaux et contraintes géopolitiques » in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.545.)

⁹ « Les fusées peuvent être caractérisées par une courte, moyenne ou longue portée. La définition de ces catégories, en terme de rayon d'action (km), est assez floue et change au fil des ans, mais, en gros, on considère la courte portée comme celle inférieure à 500 km et la longue portée comme supérieure à 3 000 km », selon l'historienne Lorenza Sebesta.

¹⁰ Lorenza Sebesta, op. cit., p.546.

¹¹ Cette appellation de « robots » - associée à l'expression de « guerre presse-bouton » - sera souvent utilisée dans l'immédiat après-guerre.

¹² Général Chassin, op. cit., p.274

Le général Chassin a, en effet, exprimé dans un certain nombre d'écrits *« sa conviction que le rôle de l'avion pour le bombardement, la défense aérienne, l'appui tactique ou la chasse irait en s'amenuisant et que ces tâches seraient réalisées dans un futur qu'il estime assez proche par ce qu'il appelle « les robots »*. Il n'hésite pas à écrire en 1948 : *« Lorsque l'ère des robots aura chassé l'homme des cieux »*.

L'historienne Claude d'Abzac-Epezy relève que *« ce genre de prophétie est avant tout fondé sur la conviction que les avions sans pilotes ou les fusées seront d'une architecture plus simple et donc coûteront bien moins cher que les avions pilotés pour rendre le même service »* ^{13 14}.

Pour le général Chassin, comme pour tous ses compatriotes aviateurs, tout en reconnaissant que l'artillerie présente des arguments de valeur, estime toutefois que : *« ce qui compte n'est pas la forme de l'arme, mais bien l'emploi auquel elle est destinée. Or, à n'en pas douter, l'aviation est l'arme stratégique par excellence, celle qui est chargée de frapper l'ennemi au plus loin, jusqu'au centre de sa puissance, bien au-delà de la zone étroite où vont s'affronter les forces terrestres organisées »* ¹⁵.

Ainsi, pour lui, il est dans *« la logique des choses que l'Armée de l'air prenne en charge les armes à caractère stratégique. Outre cette raison théorique, cet officier général appuie son raisonnement sur la technicité de son armée, qui la rend apte à prendre à son compte la conception, la fabrication et la mise en œuvre des engins guidés portant l'arme nucléaire. Il estime, en effet, que de toutes les composantes du système militaire français, ce sont les services techniques de l'Aéronautique qui ont poussé le plus loin les recherches concernant les moteurs de tous types, l'aérodynamique et les questions de stabilité »* ¹⁶.

Pour ces aviateurs qui craignent de perdre leur spécificité de pilote ¹⁷, *« l'important c'est que l'Armée de l'air subsiste, qu'elle subsiste avec l'esprit de corps qui fait sa particularité »*, comme l'écrit l'historienne Claude d'Abzac-Epezy, en faisant notamment référence à un document

¹³ Claude d'Abzac-Epezy, « Avions ou missiles ? L'Armée de l'air face au développement des engins spéciaux après 1945 », *Revue historique des Armées*, n°1/1990, p.95.

¹⁴ Cette prophétie sera partiellement réalisée, soixante ans plus tard, avec la mise en service des « drones » - tout particulièrement par les Américains et les Israéliens -, capables d'effectuer des missions de reconnaissance et de combat. Pour autant, ces nouveaux systèmes d'armes - mettant notamment en jeu des moyens de liaisons contrôle-commande en temps réel très performants -, viennent en complément des moyens aériens conventionnels. Les « engins » embarqués - air-air et air-sol, dont les « missiles de croisière » - n'ont fait que compléter ou accroître les possibilités de l'avion.

¹⁵ Général Chassin, *op. cit.*, p.274.

¹⁶ Patrick Facon, « L'armée de l'air face au problème nucléaire », *op. cit.*, p.88.

¹⁷ Cette position sur l'appropriation exclusive à l'Armée de l'air - l'Aéronavale mise à part - de tout aéronef militaire a été bien présente de la part de beaucoup d'aviateurs opposés à la création de l'ALAT - Aviation légère de l'armée de Terre - en 1954.

Aux États-Unis, les querelles entre l'Air et la Terre à ce sujet seront très vives.

technique sur les engins, diffusé en 1946 au sein de l'état-major de l'Armée de l'air, et qui exprime bien cette idée dans son introduction :

*« Il est de la première importance pour le personnel de l'Air de se mettre au courant le plus rapidement possible de la technique de ces engins. En effet, l'avion est à l'engin ce que le cheval était au char et s'il reste un esprit cavalier c'est à l'adaptation de la cavalerie au char d'assaut qu'on le doit. Si nous voulons conserver l'esprit « aviation » [...] il faut que nous sachions nous adapter aux engins spéciaux »*¹⁸.

IV- « Projectile renforcé ou avion sans pilote » ?

Lorenza Sebesta souligne le fait que, de leur côté, *« il n'est pas surprenant de voir les officiers de l'Armée de terre jouer sur le registre des projectiles plus puissants. C'est ainsi que le général Breuillac définit, dans les pages de la Revue de Défense nationale – en juin 1948 -, les fusées comme une « véritable artillerie transcontinentale »*¹⁹.

C'est en termes similaires que s'exprime, lors d'une conférence à l'Institut des hautes études de Défense nationale (IHEDN), en décembre 1948, le général Revers.

Or, pour les aviateurs – comme le lieutenant-colonel Guès²⁰, se plaçant également sur le plan technique, *« la construction de l'engin et celle de sa propulsion n'ont rien de commun avec la balistique. Ces techniques sont purement aéronautiques »*. D'où l'on peut aisément déduire que l'étude, la fabrication et l'essai des engins *« ne relèvent donc point de la DEFA, mais de la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique qui dépend de l'Air »*^{21 22}.

Le débat sera tranché en juillet 1956 au bénéfice de l'Air pour les *« engins Sol-Sol »* en tant que *« moyen aérien de représailles stratégique »*. Cette décision ministérielle sera confirmée par la *« Directive sur la politique militaire à long terme »* – octobre 1956 – et par une deuxième décision ministérielle en septembre 1957²³, qui en précisera les domaines de responsabilité comme suit : l'Air *« pour les portées supérieures à 300 km, et la Guerre en dessous »*.

¹⁸ Archives SHD/Air, fonds général Bouscat, dossier Z 11 617. Cité par Claude d'Abzac-Epezy, *op. cit.*, p.95.

¹⁹ Général Breuillac, « La défense de la France », *Revue de défense nationale*, juin 1948. Cité par Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.549.

²⁰ Lt.-Cl. Guès, « À qui le beau jouet ? », in *Forces aériennes françaises*, octobre 1954.

²¹ Le rôle de la DEFA dans le domaine des missiles est abordé dans le chapitre II du Titre Trois.

²² Lieutenant-colonel Guès, « À qui le beau jouet ? », in *Forces aériennes françaises*, octobre 1954. Cité par Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.550.

²³ Cf. Sections II et III du présent Chapitre I.

V- Une situation analogue aux États-Unis pour les missiles sol-sol : le seuil des 300 km de portée qui fixe les responsabilités entre l’Air et la Terre

Ce n’est seulement qu’en novembre 1956 que le secrétaire d’État à la Défense des États-Unis, Charles Wilson, décidera de mettre sous contrôle de l’ *US Air Force* toutes les fusées, présentes et à venir, d’une portée de plus de 200 milles terrestres (environ 320 kilomètres) ²⁴. Cette décision mettait fin à la rivalité qui opposait l’Aviation à l’Armée de terre dans le domaine des engins.

Au sujet de cette décision, un communiqué du correspondant de l’AFP à Washington, à la date du 27/11/56, a apporté le commentaire suivant : « *Toutes deux s’étaient lancées dans une « course aux fusées » pour s’assurer le contrôle présent, et surtout futur, de ces armes nouvelles. À grand frais, des engins identiques étaient étudiés et construits par les spécialistes des deux armes. L’Aviation sentait son avenir menacé à partir du moment où le bombardement et l’interception seraient entièrement effectués par des engins sans pilotes. [...] L’Armée de terre voyait dans les armes nouvelles le moyen de reprendre la première place [...] Elle n’avait pas oublié que l’Aviation, jusqu’en 1947, dépendait d’elle* » ²⁵.

VI- Les débats sur les missions attribuées à l’Armée de l’air dans l’immédiat d’après-guerre

Rappelons qu’entre 1946 et 1947 il s’est joué une partie décisive entre l’Armée de l’air et le chef d’état-major de la Défense nationale, le général Alphonse Juin, au sujet des missions à confier à l’Armée de l’air. L’enjeu de cette partie est bien rendu par une lettre que le chef d’état-major de l’Armée de l’air, le général Bouscat, envoie en juin 1946 au futur maréchal Juin ²⁶.

Bouscat lui reproche de donner « *la priorité aux missions d’appui de nos forces terrestres et maritimes* » et de se placer donc « *en opposition formelle avec les enseignements de la [seconde]*

²⁴ L’Armée de terre devra laisser l’*Air Force* travailler au développement de la fusée balistique de portée moyenne (*IRBM*) *Jupiter*.

²⁵ Journal *Le Monde* en date du 28 novembre 1956.

²⁶ Les conclusions d’une « *commission* » interarmées instituée en 1946 à la suite du différend entre l’État-major général de l’Armée de l’air et l’État-major de la Défense nationale, recommandant de « *conserver un noyau de bombardement stratégique* » au sein de l’arme aérienne, n’ont été qu’un vœu pieux », relève Patrick Facon. « *Les formations de Handley Page Halifax destinés à cette mission se sont usées dans des missions de transport pour être finalement dissoutes* ». (*Op. cit.*, p.90)

guerre ». La « règle admise comme évidente et indiscutable par toutes les Armées du monde » est que « la mission première de toute aviation est d'acquérir la liberté de manœuvre aérienne »²⁷. Toutefois, le général Gérardot, qui remplacera le général Bouscat en 1947, reconnaissait qu'« il n'est pas question de contester la priorité dont bénéficie, aujourd'hui, la mission de sécurité intérieure dans les territoires de l'Union française »²⁸.

À ce sujet, à la lumière des difficultés rencontrées dans le cadre des opérations militaires en Indochine – puis en Algérie –, nécessitant la constitution d'unités de bombardement tactique équipées d'appareils américains – des bimoteurs B 26 *Invader* –²⁹, à partir de l'année 1950, une campagne s'est développée en faveur du rétablissement de cette spécialité disparue dans l'Armée de l'air depuis la fin de la Seconde guerre mondiale.

A-Rappel des activités de bombardement stratégique menées par les FAFL

L'historien Serge Gadal rappelle que, dans le cadre des activités menées par le *Bomber Command* de la RAF « deux groupes de bombardiers *Halifax*, mis en œuvre par des aviateurs français des Forces aériennes françaises libres (FAFL), le « Guyenne » et le « Tunisie », participèrent à ces actions de 1944 à 1945. Ils peuvent être considérés, à ce titre, comme les tous premiers « escadrons stratégiques » français, au prix de la perte de la moitié de leurs équipages »^{30 31}.

B-Les conséquences de la place donnée à l'Armée de l'air dans les systèmes d'alliance

Dans le contexte géopolitique – généré par la guerre froide –, mais aussi technique et financier de la fin des années quarante, la France n'est pas vouée à l'offensive, puisque ce sont les Anglo-Saxons qui détiennent ce pouvoir. « Cette réalité se profile à partir de la première planification coordonnée, européenne, au sein du Pacte de Bruxelles – en 1948 - qui engage l'Armée

²⁷ Lettre du général d'armée aérienne Bouscat au chef d'état-major de la Défense nationale, 1^{er} juin 1946. Archives SHD/Air, dossier E 2762. Cité par L. Sebesta, *op. cit.*, p.547-548.

²⁸ Observations du général Gérardot au sujet de l'ordre du jour du Conseil supérieur de l'Air, séance du 24 avril 1947, et du mémoire sur l'organisation de l'Armée de l'air. Archives SHD/Air, dossier E 2760. Cité par L. Sebesta, *op. cit.*, p.548.

²⁹ Il s'agit d'un bombardier léger – mis en service au cours de la Seconde Guerre mondiale - livré au titre de l'aide américaine. Ce sujet est évoqué dans le titre 2 de la Première partie consacré au raid aérien sur Sakiet-Sidi-Youssef.

³⁰ Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, *op. cit.*, p.15.

³¹ Pendant cinq ans, le *Bomber Command* effectua 364 000 sorties, larguant près d'un million de tonnes de bombes et perdant 44 000 membres d'équipages.

de l'air, avant tout, à assurer la mise en place du réseau radar de défense aérienne et des transmissions correspondantes et à moderniser son aviation de chasse » ^{32 33}.

La partie engagée en 1946-47 par les « *néo-douhédiens* » s'achève donc avec l'encadrement des forces aériennes françaises dans une défense coordonnée de l'Europe ³⁴. « *Il n'est guère question de confier un rôle stratégique quelconque à l'aviation française, pauvre en crédits disponibles, ses industries, en cours de rééquipement difficile, étant orientée en priorité vers la défense de l'Indochine* » ³⁵.

Dès 1948, et encore plus dès 1950, les militaires français doivent donc limiter leur doctrine d'emploi dans le contexte de la stratégie décidée dans le cadre interallié.

« *Nous sommes condamnés à une stratégie défensive* » déclare non sans une légère amertume René Plevén en 1952. L'aviation stratégique relève exclusivement du commandement américain, auquel revient d'apprécier, seul, « *le moment et les circonstances de l'emploi de l'arme atomique* » ³⁶. « *Il ne s'agit donc pas seulement d'une dépendance militaire, mais politique* », souligne Lorenza Sebesta ³⁷.

En effet, avec l'entrée en 1949 de la France dans le Pacte Atlantique et après l'approbation du premier plan militaire intégré à moyen terme en 1950 – qui envisage le début d'un conflit à partir de 1954 -, cette vision va se renforcer. « *Le plan prévoit un rôle prépondérant de l'aviation stratégique anglo-saxonne dans la nouvelle alliance occidentale et la concentration des aviations continentales sur des tâches d'appui terrestre et d'interception. L'hégémonie des États-Unis va se renforcer par le biais de l'aide militaire, essentielle pour la modernisation globale des forces armées française* » ³⁸, et en particulier pour celles de l'Armée de l'air avec la cession gratuite de chasseurs-bombardiers américains Republic F-84 « E » puis « F », et l'aide financière – dans le cadre de commandes *Off Shore* – pour la réalisation de ses avions de chasse, notamment les premiers *Mystère IV* de l'avionneur Marcel Dassault.

³² Le matériel volant – les *Vampire* – ainsi que les radars seront fournis par la Grande-Bretagne.

³³ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.550-551.

³⁴ C'est au général Léchères, à la tête de l'Armée de l'air de 1948 à 1953, que reviendra la responsabilité de faire accepter aux néo-douhédiens cette révision déchirante.

³⁵ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.550-551.

³⁶ Procès-verbal du Comité de Défense nationale du 24 avril 1952. Cité par L. Sebesta, *op. cit.*, p.551.

³⁷ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.551.

³⁸ *Op. cit.*, p.552.

§ 2 - LE TOURNANT DE L'ANNÉE 1954

I- Le « *New look* » : les conséquences de la nouvelle stratégie de l'OTAN

L'année 1954 revêt une importance considérable : c'est, notamment, l'année de la doctrine des représailles massives et des débuts de l'arme nucléaire tactique. Comme nous l'avons déjà rappelé, la stratégie de « *représailles massives* », est enracinée dans l'emploi immédiat d'armes nucléaires. « *Cette nouvelle élaboration, de marque américaine, se lie aux progrès techniques dans le domaine des engins de courte portée et de la miniaturisation des têtes nucléaires ainsi qu'au désir des Alliés de diminuer les effectifs et les dépenses prévues dans le contexte OTAN – comme suite à la conférence de Lisbonne en février 1952* »^{39 40}.

Mais, « *le New Look, s'il semble résoudre l'insuffisance conventionnelle des forces de l'OTAN, ne paraît pas admettre un retour sur le passé : la préparation d'une guerre atomique tactique rend impossible le retour à une guerre classique de rechange. Il y a en effet incompatibilité « entre les tactiques et les formes d'organisation » que nécessite la guerre nucléaire tactique et celles d'un conflit conventionnel* »⁴¹.

A-Les responsables de l'armée de l'Air prennent position

À partir de l'année 1954 les responsables de la Défense nationale⁴² vont aborder de manière concrète le problème de l'introduction de l'arme nucléaire au sein des armées françaises et sur les conséquences qui en découleraient.

C'est donc logiquement qu'à partir de cette année l'Armée de l'air intègre formellement le facteur nucléaire dans sa doctrine d'emploi et qu'elle définit le rôle dissuasif que l'arme nucléaire peut être amenée à jouer dans la politique de défense. De ce fait, avec cette arme les aviateurs vont établir la prééminence de l'aviation de bombardement, une prééminence qui prétend s'étendre à la fois aux domaines stratégique et tactique, et qui entend désormais reléguer les autres armées au second rang – du moins à un rôle essentiellement défensif.

Les hauts responsables de l'Armée de l'air vont pouvoir rejoindre leurs compatriotes théoriciens de l'immédiat après-guerre.

³⁹ *Op. cit.*, p.551.

⁴⁰ La première apparition d'armes tactiques nucléaires dans les forces armées américaines en Europe date de 1953. Ce *New Look* est traduit en langage OTAN dans sa directive MC 48 approuvée à la fin 1954 par tous les pays membres de l'OTAN.

⁴¹ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.552.

⁴² Sujet abordé dans le chapitre II du Titre Second, en particulier avec le discours de René Pleven en mars 1954 devant l'Assemblée nationale.

B-Le général Fay, chef d'état-major de l'Armée de l'air, prône la recherche de « moyen d'emport de l'arme atomique »

Dans une note rédigée en février 1954, le général Fay – à l'époque chef d'état-major de l'Armée de l'air, souligne « *la nécessité d'apporter la plus grande souplesse à l'action de l'arme aérienne et de rechercher la gamme la plus complète de moyen d'emport de cette arme atomique* ».

Le chef d'état-major de l'Armée de l'air ajoute un peu plus loin : « *Certes, les études à notre échelle restent limitées [...] : cependant il semble de la plus haute importance que des réalisations nationales permettent un support de l'arme atomique, condition primordiale pour que la France puisse participer à son emploi* » ⁴³.

Il est intéressant de noter que dans cette note le général Fay emploie les termes - très généraux - de « *support* » ou « *moyen d'emport* » de l'arme nucléaire : avions et/ou missiles. En effet, dans cette note consacrée à l'adaptation de la structure des forces aériennes aux conditions d'une bataille future, « *il amorçait déjà une réponse en précisant qu'un engin sol-sol – d'une portée nécessitant des moyens de guidage analogues à ceux des avions - permettant un emport atomique, pourrait relever de la classe du Matador* ⁴⁴. Ne se limitant pas aux engins télégués, le chef d'état-major de l'Armée de l'air envisageait même de doter des avions d'appui « *lourd* » ou même des avions « *moyens* » - type F-84F Thunderstreak – intégrés aux forces aériennes tactiques, de la bombe atomique » ⁴⁵.

Outre l'impulsion qu'il donne à un certain nombre d'études menées dans la cadre de la recherche opérationnelle – études qui se révéleront d'une grande importance pour les années suivantes – le général Fay va intégrer le facteur nucléaire dans une nouvelle doctrine d'emploi de l'armée de l'Air : L'*Instruction provisoire pour l'emploi des forces aériennes* en constitue le révélateur.

C-L'« Instruction provisoire pour l'emploi des forces aériennes » d'août 1954

Cette « *Instruction* » ⁴⁶ « *constitue le fruit du travail qui a duré près de deux ans, d'abord d'une commission présidée par le général Valin, Inspecteur général de l'Armée de l'air, puis ensuite d'un travail d'harmonisation et de réécriture dirigé par le général Maurice Challe* », précise le colonel Jérôme de Lespinois qui souligne le fait qu'« *à l'heure où quelques projectiles*

⁴³ « Evolution de la structure des forces aériennes », 5 février 1954. Archives SHD/Air, dossier E 2764.

⁴⁴ Le *Matador* est un engin guidé sol-sol dont l'aviation américaine se dota au début des années 1950 pour constituer sa première formation d'engins guidés sol-sol – à caractère tactique.

⁴⁵ Dominique Mongin, *La bombe atomique française*, op. cit., p.243-244.

⁴⁶ Instruction approuvée par décret ministériel n° 5 100/EMFAA/3 du 2 août 1954. Archives SHD/Air, dossier 3 E 327.

nucléaires peuvent déterminer le sort de la guerre et où il est techniquement impossible de garantir une défense aérienne totale du territoire, le concept d'acquisition préalable de la supériorité aérienne apparaît moins pertinent. Le rôle des forces aériennes évolue en conséquence et se polarise moins sur la nécessité de gagner la bataille aérienne dont l'importance apparaît moins saillante »

⁴⁷. Elle comporte pour la première fois une définition de la puissance aérienne en tant que concept : « *La puissance aérienne est formée de l'ensemble des capacités et activités qui contribuent à la création des forces aériennes et comprend ces dernières. Elle est donc faite à la fois d'éléments de potentiels politiques, démographiques, économiques et industriels et d'éléments d'action essentiellement militaire. Elle donne la possibilité d'utiliser les espaces aériens pour la conduite des opérations de guerre et de refuser leur utilisation à l'ennemi* » ⁴⁸.

« *L'élément déterminant de la puissance aérienne reste la supériorité technique* ». Et, dans ce domaine, « *les inventions les plus modernes impriment à l'action des forces aériennes des qualités essentielles : la puissance unitaire, la vitesse, l'importance du volume d'action* ».

L'instruction souligne la puissance considérable désormais atteinte par l'aviation, et tout particulièrement à l'aviation de combat, à l'aune des progrès survenus dans tous les domaines touchant notamment l'aérodynamique, la motorisation, les équipements de bord, les armes embarquées.

Ainsi, « *les possibilités des matériels volants [...] augmentent de jour en jour sous l'effet des progrès réalisés tant dans le domaine de la technique aéronautique que dans ceux des armements, de l'électronique et de la photographie aérienne* ». Aussi, « *il est permis d'affirmer que la puissance unitaire caractérise désormais le matériel aérien ; celui-ci devient ainsi une arme à rendement maximum dans la guerre, car il permet de disposer des moyens de destruction les plus puissants en exposant le minimum de vies humaines* ». Enfin, « *La vitesse* ⁴⁹ *crée l'effet de surprise tactique et facilite la concentration des moyens, permet également de rechercher dans les délais les plus brefs les renseignements sur le dispositif ennemi et contribue à la sûreté* » ⁵⁰.

⁴⁷ Jérôme de Lespinois (colonel), *La doctrine des forces aériennes françaises (1912-1976)*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, La Documentation française, Paris, 2010, p.27.

⁴⁸ *Instruction provisoire sur l'emploi des forces aériennes*, éditions Charles Lavauzelle, Paris, 1954. Archives SHD/Air, dossier 3E 327.

⁴⁹ Le supersonique est recherché, aussi bien pour échapper, le mieux possible, aux défenses anti-aériennes adverses à partir du sol ou à partir des avions de chasse, que pour intercepter au plus vite, - et au plus loin possible des sites à protéger -, les incursions ennemies.

⁵⁰ *Instruction provisoire sur l'emploi des forces aériennes*, éditions Charles Lavauzelle, Paris, 1954. Archives SHD/Air, dossier 3E 327.

« L'augmentation sensible des vitesses, le perfectionnement des engins et l'accroissement considérable des capacités de destruction par emploi d'explosifs nucléaires entraîneront [...] des modifications importantes dans le rôle et les structures non seulement des forces aériennes mais encore des forces armées » ⁵¹.

Cette instruction consigne aussi l'accroissement du rayon d'action des appareils dont la conséquence majeure est qu'il *« n'est plus de point du globe qui ne soit à l'abri d'une attaque aérienne »* ^{52 53}.

II- Le général Valin, Inspecteur général de l'Armée de l'air, plaide pour une aviation stratégique nucléaire

Pour l'historien Patrick Facon, le rapport que le général Valin ⁵⁴ rédige à la mi-août 1954, à l'attention du ministre de la Défense nationale ⁵⁵, est d'autant plus intéressant qu'il marque, *« du moins pour l'Armée de l'air, le passage conceptuel de la doctrine à la politique militaire, voire à la politique de Défense nationale »* ⁵⁶.

Avant d'aborder ses recommandations portant sur l'adaptation des forces aériennes françaises à l'ère atomique, l'inspecteur général de l'Armée de l'air revient sur les choix retenus quant aux missions confiées à cette Armée. Il regrette d'abord que *« les efforts aériens français ont [...] porté essentiellement dans [...] deux domaines : CATAC et DAT »* ⁵⁷. *On a négligé délibérément et complètement l'aviation de bombardement, faisant ainsi litière des enseignements de la dernière guerre*. Il reconnaît toutefois l'impossibilité qu'il y avait de *« tout faire et même, en se limitant au domaine aérien, de disposer notamment à la fois d'une puissante aviation stratégique, d'une importante flotte de transport, d'une nombreuse aviation tactique et d'une organisation sans fissure de la DAT. Rechercher la possession du clavier complet des moyens ou bien conduirait à un échantillonnage sans valeur, ou bien acculerait le pays à la faillite [...] »* ⁵⁸.

⁵¹ Cité par Patrick Facon, « L'Armée de l'air face au problème nucléaire », *op. cit.*, p.84-85.

⁵² Cité par Patrick Facon, *Histoire de l'Armée de l'air*, La Documentation française, Paris, 2009, p.353.

⁵³ Le *Strategic Air Command* va disposer des premiers avions ravitailleurs en vol.

⁵⁴ Le général Valin a été le chef des « *Forces aériennes de la France libre* » (FAFL) basées en Grande-Bretagne pendant la Seconde Guerre mondiale.

⁵⁵ A l'époque, Emmanuel Temple, membre du gouvernement Pierre Mendès France. Il a remplacé René Pleven.

⁵⁶ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'armée de l'air sous la Quatrième République », *op. cit.*, p.113.

⁵⁷ Le Commandement aérien tactique (CATAC), qui est rattaché à l'OTAN, et la Défense aérienne du Territoire (DAT).

⁵⁸ Le général Valin, inspecteur général de l'Armée de l'air au ministre de la Défense nationale, 17 août 1954. Archives SHD/Air, dossier E 2848.

En cela il rejoint et comprend le choix réaliste qui a été fait, à l'époque, sous la responsabilité du général Léchères.

À présent, pour le général Valin, « *la défense du pays repose essentiellement sur le bombardier qui incarne l'outil de neutralisation le plus efficace des forces aériennes ennemies.* » *« Si on reste dans le domaine de la défense aérienne pure, continue d'expliquer Valin, on peut affirmer qu'on détruit plus d'avions avec 100 bombardiers qu'avec 1 000 chasseurs [...] »*⁵⁹, d'autant plus que la DAT est encore, à l'époque, dans un état de faiblesse inquiétant, d'abord en raison de la modestie de ses moyens, ensuite parce qu'elle n'est pas capable d'assurer la couverture radar de l'ensemble du pays.

En d'autres termes, le bombardier stratégique dispose de la capacité de détruire les usines qui fabriquent les avions et les bases sur lesquelles stationnent ces derniers, c'est-à-dire « *tuer l'oiseau dans son nid* » pour reprendre une terminologie propre à Douhet. À cet effet, le général Valin précise, en évoquant la création d'une aviation stratégique nucléaire française, que : « *Le but recherché est de pouvoir faire sentir notre menace propre sur les principaux centres vitaux adverses : soyons net, nous devons montrer que nous sommes capables de délivrer la bombe atomique au moins à 3 000 km* »⁶⁰.

Par ailleurs, pour lui, le seul moyen pour la France d'avoir une voix au sein du leadership de l'OTAN, constitué par les États-Unis et le Royaume-Uni, seules puissances nucléaires du monde libre, est de posséder la bombe atomique.

Se plaçant ainsi sur le plan politique, il estime qu'un pays qui renonce à l'aviation stratégique « *admet par là même être une nation secondaire. Les Anglais l'ont bien compris qui ont fait des sacrifices énormes pour avoir, sinon une force stratégique d'importance, du moins le minimum d'avions stratégiques*⁶¹ *nécessaires pour être admis à discuter avec les USA sur l'emploi de l'aviation stratégique* »⁶².

Il ajoute : « *L'assurance d'obtenir dans ce domaine l'aide de nos alliés ne peut suffire à garantir notre sécurité car nous ne pourrions alors prétendre à la moindre autonomie politique et militaire* ». « *À l'indépendance, la possession de l'arme nucléaire ajoute la puissance, la « grandeur » écrit l'inspecteur général de l'Armée de l'air, qui souligne qu'une « nation dépourvue de la bombe « A » est une puissance militaire de second ordre dont l'influence sur l'échiquier mondial est très affaiblie* »⁶³.

⁵⁹ Cité par Patrick Facon, *L'histoire de l'Armée de l'air*, op. cit., p.350.

⁶⁰ Cité par Patrick Facon, « L'armée de l'air face au problème nucléaire », op. cit., p.93.

⁶¹ Il s'agit des bombardiers de la famille « V ».

⁶² Cité par Patrick Facon, « L'armée de l'air face au problème nucléaire », op. cit., p.93.

⁶³ *Ibid.*

Ainsi, le général Valin « *va au-delà des simples problèmes militaires quand il écrit que la possession de l'arme nucléaire est une garantie d'autonomie dans l'alliance atlantique, une façon de pouvoir entrer dans le concert des discussions avec les grands alliés et un gage de la sécurité du pays* » ⁶⁴.

Mais, à la possession de l'arme nucléaire, il convient également d'y ajouter son vecteur. De ce fait cette indépendance sera en effet renforcée par la construction d'avions de combat de conception française, accompagnée le moins possible d'une aide étrangère – limitée à l'acquisition d'équipements ou d'appareils que l'industrie aéronautique française ne serait pas en mesure de réaliser ⁶⁵.

Sur ce dernier point, il insiste sur le fait que « *cet appoint étranger devrait être limité. C'est pourquoi, afin d'éviter d'en faire la solution de paresse à laquelle certains pourraient être tentés de s'abandonner, nous demandons que soit chiffré au plus tôt [...] l'effort purement national à accomplir* » ⁶⁶.

Comme nous pouvons le constater, « *les idées du général Valin – qui s'identifient en partie à celles émises par le général Valluy, délégué français au Standing Group de l'OTAN, dans un rapport de 1954 – contrastent assez fortement, par la hauteur de leurs vues, avec celles, beaucoup plus techniques, émises par l'état-major de l'Armée de l'air, dirigé à l'époque par le général Fay et qui « répondait à l'enquête sur le nucléaire émanant du ministère de la Défense nationale* » ⁶⁷.

§ 3 - LES VECTEURS POSSIBLES

I- Les déterminants dans les choix : avion ou « *engin* » ?

D'une façon générale, les responsables militaires s'interrogent sur les avantages et les inconvénients des robots et des missiles : le problème du **vecteur** est **primordial**.

Or, compte tenu du pouvoir de destruction massive porté par la « *charge utile* » à délivrer sur l'adversaire potentiel, le « *véhicule* », quel qu'il soit – avion ou missile -, doit posséder, outre ses performances opérationnelles, un degré de fiabilité le plus élevé possible ⁶⁸.

⁶⁴ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'Armée de l'air sous la Quatrième République », *op. cit.*, p.113.

⁶⁵ Pour les équipements, il s'agit, en particulier, de réacteurs de fortes puissances ou d'instruments de bord à base d'électronique de nouvelle génération, de centrales inertielles ; pour les avions, il s'agit des avions de veille aérienne – *AWACs* - et les ravitailleurs en vol qui sont utilisés par l'*US Air Force*.

⁶⁶ Cité par Patrick Facon, « L'Armée de l'air face au problème nucléaire », *op. cit.*, p.93.

⁶⁷ *Op. cit.*, p.92.

⁶⁸ Une défaillance, survenue au cours du vol, entraînant des retombées sur un territoire « *ami* », pourrait être catastrophique.

Qu'en est-il des choix techniques, c'est-à-dire de la définition du vecteur capable d'emporter l'arme nucléaire française, compte tenu de la mise au point de charges miniaturisées susceptibles d'être embarquées sur des chasseurs-bombardiers ? « *Ces choix vont se dérouler dans un contexte spécifique, alors que la plupart des grandes forces aériennes s'interrogent à nouveau – dix ans après la guerre – sur les « conséquences de l'introduction des missiles et autres robots dans les panoplies militaires* » ⁶⁹.

A-Les solutions retenues dans les aviations de bombardement des grandes Puissances

Aux États-Unis, à l'époque – en 1954 -, le *Strategic Air Command* disposait d'un parc de Convair B-36 *Peacemaker* ⁷⁰ qui avait succédé au B-29. La relève de cet appareil, par un bombardier plus performant, allait commencer en 1955 avec le B-52 ⁷¹.

Toujours à cette époque, la société américaine Convair développait un bombardier supersonique – avec une aile « *delta* » et équipé de quatre réacteurs -, le B-58 *Hustler* ⁷² qui sera mis en service entre 1960 et 1969. Il sera produit en une centaine d'exemplaires.

Les Américains vont concevoir le premier avion sans pilote – téléguidé – susceptible de franchir de grandes distances. Il s'agit du *Snark* – qui fut présenté sur le parking du Bourget, en juin 1957, au Salon de l'Aéronautique- qui sera abandonné par l'*Air Force* quelque temps après ⁷³.

De leur côté, les Britanniques vont développer une série de trois bombardiers répondant aux mêmes spécifications ⁷⁴, les bombardiers « *V* » : les *Victor*, *Valiant* et *Vulcan* ⁷⁵.

En 1954, ces trois appareils étaient soit en service – dès 1953 pour le Vickers *Valiant* -, soit en cours d'essais, pour le Handley Page *Victor* – qui sera mis en service en 1956 -, soit en cours de développement : le *Vulcan*, qui sera livré à la *Royal Air Force* à partir de 1956, produit à 134 appareils, et retiré du service en 1984 ⁷⁶.

⁶⁹ Patrick Facon, *Histoire de l'Armée de l'air*, op. cit., p.116.

⁷⁰ Premier avion intercontinental, il pouvait transporter jusqu'à 32 tonnes de bombes avec une autonomie allant jusqu'à 16 500 km.

⁷¹ Le B-52 a un plafond de 50 000 pieds, une distance franchissable de 13 900 km, une vitesse maximale de 0,91 Mach. 744 exemplaires ont été construits entre 1955 et 1962. Une centaine d'exemplaires étaient encore en service en 2009, pour des missions conventionnelles ou nucléaires – avec des missiles de croisière.

⁷² Performances : plafond de 63 000 pieds, distance franchissable de 7 000 km, vitesse maximale de 2 130 km/h.

⁷³ Un *Snark* ayant perdu le contact avec ses « *télépilotes* » ira s'écraser quelque part dans la forêt amazonienne.

⁷⁴ Bombardiers quadriréacteurs capable de délivrer une bombe nucléaire de 10 000 livres à une vitesse de 500 nœuds à partir d'une altitude de 45 000 pieds. Le rayon d'action exigé était de 3 500 milles.

⁷⁵ Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, op.cit., p.105.

⁷⁶ Le plus rapide des trois fut le *Vulcan* dont la vitesse maximale était de l'ordre de 1 040 km/h à 12 000 m.

En Union soviétique, trois bombardiers stratégiques furent mis en service pendant la guerre froide. Successivement : le Myasichev M-4 *Bison* ⁷⁷, le Tupolev TU-95 *Bear* et le Tupolev Tu-22 *Blinder* » ⁷⁸.

Le M-4 *Bison* ⁷⁹ est un quadriréacteur subsonique. Il fut mis en service en 1955, le Tu-95 *Bear* ⁸⁰ le sera en 1956 et le TU 22 *Blinder* en 1961.

« Les origines du Tu-22 *Blinder* remontent également aux années cinquante, lorsque les bureaux d'études soviétiques commencèrent à étudier le développement de bombardiers stratégiques supersoniques en réponse au Convair B-58 américain. Le Tu-22 fut équipé du missile air-sol stratégique AS-4 *Kitchen* qui permettait de compenser quelque peu l'insuffisance de son rayon d'action » ^{81 82}.

B-La situation concernant les missiles balistiques sol-sol

En 1954 la France, dans ce domaine, n'a pas encore entrepris d'études préliminaires d'un « système d'armes » aussi complexe, mais elle dispose d'un certain potentiel d'expériences et de connaissances acquises, notamment, lors des premières années de l'après-guerre. Elle accuse un retard ne permettant pas d'envisager de concevoir en interne un missile stratégique avant de nombreuses années.

Par contre, aux États-Unis, les premiers développements de missiles balistiques ⁸³ – destinés à recevoir des charges nucléaires ou thermonucléaires – ont été lancés dès le début des années 50. Il s'agit, notamment, des missiles *IRBM* ⁸⁴ – comme les *Thor*, *Jupiter* opérationnels début 1959 -, et *ICBM* comme l' *Atlas D* – opérationnel fin 1959.

De son côté, l'Union soviétique s'est préoccupée très tôt à la maîtrise de ces systèmes d'armes présentant un très haut caractère d'invulnérabilité et, de ce fait, particulièrement bien adaptés comme vecteur de l'arme nucléaire. Cette préoccupation sera concrétisée par

⁷⁷ Nom de code OTAN de ces appareils.

⁷⁸ Serge Gadal, *op. cit.*, p.106.

⁷⁹ Vitesse maximale en altitude : 940 km/h ; plafond opérationnel : 12 500 m ; distance franchissable : jusqu'à 13 000 km avec ravitaillement en vol.

⁸⁰ Plafond pratique : 12 000 m ; distance franchissable : 15 000 km ; vitesse maximale : 925 km/h.

⁸¹ Plafond : 18 000 m ; vitesse maximale : Mach 1,4 ; distance franchissable : 5 650 km.

⁸² Serge Gadal, *op. cit.*, p.107-108.

⁸³ On entend par « missile balistique » tout engin propulsé pendant une phase très courte de sa trajectoire et qui parcourt ensuite cette dernière à la manière d'un obus », selon une courbe sensiblement parabolique, rappelle Serge Gadal, (*op. cit.*, p 159).

⁸⁴ IRBM : Intermediary Range Balistic Missile ; ICBM : Inter Continental Balistic Missile.

la mise au point, pour la première fois au monde, d'un missile intercontinental – le SS 6 - en août 1957, marquant, à l'époque, son avance par rapport aux États-Unis.

II- Le général Bailly préconise une « solution de transition » : le bombardier en attendant l'engin

Patrick Facon rappelle que le général Bailly ⁸⁵ « s'est trouvé à l'origine du virage accompli par l'Armée de l'air en direction de ce qu'on nomme à l'époque les « engins ».

« Cette préoccupation apparaît bien dans les débats du Comité technique des programmes des forces armées (CTPFA) ⁸⁶, où le chef d'état-major des forces armées Air, insistant sur le fait que l'arme atomique constitue l'élément principal de l'armement futur, analyse les **choix** auxquels l'Armée de l'air est confrontée en ce qui concerne ses **vecteurs possibles** » ⁸⁷. Il est en parfaite unité de vue avec ses collègues Fay et Valin.

L'instrument idéal d'une force de frappe nationale future serait, d'après lui, un engin sol-sol balistique thermonucléaire, suffisamment précis et ayant une portée minimale de 3 000 kilomètres. Ce missile pourrait être défini dans un cadre interallié. Il le dit clairement au cours d'une réunion du CTPFA tenue le 6 juillet 1956.

En effet, compte tenu des progrès qui viennent d'être enregistrés dans le domaine des missiles sol-air à partir de cette époque ⁸⁸, « un bombardier piloté classique, d'une masse de 45 tonnes et capable d'y évoluer à Mach 2, constitue-t-il une solution viable ? Ne sera-t-il pas une « arme périmée lorsqu'elle sera prête ? » ⁸⁹.

Mais les impératifs budgétaires sont là, incontournables, de même que les contraintes, elles aussi incontournables, du savoir-faire technologique.

Par ailleurs, aucune politique sérieuse ne peut se concevoir dans un domaine aussi peu connu sans qu'une solution de remplacement soit envisagée. « De ce fait, si le choix en faveur du

⁸⁵ Le général Paul Bailly a remplacé le général Fay en 1955 à la tête de l'Armée de l'air. Il restera à ce poste jusqu'en 1958.

⁸⁶ Ce comité, présidé par le ministre de la Défense nationale et des Forces armées, comprend les secrétaires d'État aux Armées, les chefs d'état-major, les directeurs des services techniques, et des experts sur demande. Il a pour objet de proposer au chef du gouvernement les options techniques qui demandent une décision au plus haut niveau du pouvoir politique.

⁸⁷ Patrick Facon, « Le général Bailly, chef d'état-major de l'Armée de l'air, ou l'impossible équilibre », *Revue historique de l'Armée* n°3/1993, p.61.

⁸⁸ Il s'agit, notamment, des missiles américains *Nike*. Des batteries de ce type d'engin seront livrées à l'Armée de l'air dans le cadre de l'OTAN pour la défense des bases aériennes.

⁸⁹ Procès-verbal de la réunion du Comité technique des programmes des forces armées, 6 juillet 1956. Archives SHD/Air, dossier E 17 143.

missile balistique sol-sol est bien déterminé à long terme, une solution transitoire s'impose dans la courte durée » ⁹⁰.

En effet, pour le chef d'état-major de l'Armée de l'air, faire l'impasse totale sur le bombardier piloté constitue « *un risque grave* ». Aussi, ayant toujours le souci d'avoir deux fers au feu, le général Bailly préconise donc une « *solution de transition* » visant à développer un avion susceptible de faire la soudure entre le *Vautour* ⁹¹ et le missile sol-sol, dans le cas hautement probable où ce dernier ne serait pas prêt à temps.

⁹⁰ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'Armée de l'air », *op. cit.*, p.116.

⁹¹ Il s'agit du biréacteur subsonique SO – 4050 dans sa version « *B* », un bombardier tactique qui a été livré à la 92^e escadre. Au total, 112 avions *Vautour* seront utilisés par l'Armée de l'air dans leurs trois versions : « *Nuit* », 63 appareils, « *B* », 36 appareils, et version « *Appui* », 13 appareils. Les premiers vols seront effectués aux dates suivantes : le 16/10/52 pour la version « *N* », le 16/12/53 pour la « *A* » et le 5/12/54 pour la « *B* ». Une trentaine de SO-4050 seront exportés en Israël, principalement en version « *A* ». (Cf. Conclusion du Titre Premier de la Première Partie)

SECTION II : LE PROCESSUS DÉCISIONNEL SUR LE VECTEUR DE L'ARME NUCLÉAIRE

§ 1 - LES DÉBATS AU SEIN DU SYSTÈME POLITIQUE

I- Les prises de position successives des responsables de la Défense nationale

A-L'annonce de René Pleven en mars 1954

Lors des débats à l'Assemblée nationale sur le budget militaire, le 16 mars 1954 ⁹², le ministre de la Défense nationale René Pleven, après avoir rappelé qu' : « *un seul chasseur bombardier lâchant un projectile atomique peut exercer des ravages analogues à ceux d'une importante formation attaquant à l'explosif chimique* », estime, en conséquence, qu' » aussi, *plus que jamais, la défense aérienne du territoire, la protection des forces armées ne peuvent résulter que d'une combinaison de mesures actives et passives. Au nombre des premières, figure l'action des chasseurs d'interception et, dans un avenir qui se rapproche, des engins téléguidés »* ^{93 94}.

En octobre 1954, le secrétaire d'État à l'Air, Diomède Catroux, déclare attacher une « *importance primordiale* » au développement des bombardiers ainsi qu'à celui « *de l'engin sol-sol à longue portée* ».

En 1955, il demande à l'Armée de l'air de lancer des études préliminaires sur un engin sol-sol stratégique. Mais les études, « *en l'absence d'un besoin opérationnel réel* », « *ne conduisent à aucune décision concrète, même si le chef d'état-major de cette Armée partage totalement son intérêt pour les engins spéciaux* » ⁹⁵.

B-Les annonces des ministres de la Défense nationale en 1955 et 1956

Au Conseil supérieur des Forces armées (CSFA) réuni les 25 et 26 novembre 1955, le ministre de la Défense nationale, Pierre Billotte ⁹⁶, déclare que : « *pour ce qui est de la participation au Pacte Atlantique, celle-ci demeure essentielle, bien entendu. Mais il est évident que si nous n'acquéons pas d'ici 1960, c'est mon avis formel, à la possession de l'arme atomique qui est l'attribut moderne de la souveraineté, nous serons dans l'ensemble interallié les satellites de ceux qui*

⁹² Cette importante séance du 16 mars 1954 a été abordée dans le chapitre II du Titre II.

⁹³ Souligné par nous.

⁹⁴ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séances du 16 au 18 mars 1954, p.946.

⁹⁵ Lorenza Sebesta, « L'espace : un nouveau terrain de jeu ? », *op. cit.*, p.553.

⁹⁶ Il a remplacé le général Pierre Koenig dans le gouvernement d'Edgar Faure.

possèdent déjà cet armement ». Il rajoute : « Toute l'évolution de nos grandes Unités terrestres, de notre Marine, de nos forces aériennes doit bien tenir compte de l'emploi des armes modernes et il faut bien le dire de l'emploi des armes de destruction massive. Nos programmes d'armement doivent être dirigés dans ce sens et non pas vers le seul maintien des forces classiques qui seront bientôt périmées. [...] Quant à l'emploi d'engins dans le domaine de l'interception, je parle là des Forces Aériennes, elles doivent en être munies et préparer non seulement l'emploi de l'intercepteur classique, elles le font, mais celui des moyens modernes d'interception sol-air par exemple, des fusées »⁹⁷.

Enfin, en juillet 1956, son successeur au ministère de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury, après avoir décidé que *« la réalisation des intercepteurs légers de l'actuel programme de l'Armée de l'air sera poursuivie à titre exclusivement expérimental »*, approuve *« le programme d'études de matériels présenté par le Secrétaire d'Etat aux Forces armées Air : a) en matière de défense aérienne, le développement d'intercepteurs pilotés [...] en attendant la relève par les engins Sol-Air ; b) un moyen aérien de représailles stratégique*⁹⁸ *sera développé dans le cadre de la politique à long terme de la Défense nationale. Entre les diverses formules possibles, le choix porte sur l'engin Sol-Sol [...] »*⁹⁹.

Cette prise de position du représentant du gouvernement est capitale : pour la première fois il est question d'entreprendre *« le programme d'études »* portant, notamment sur *« un moyen aérien de représailles stratégiques »*, en avançant – comme objectif à terme – que *« le choix [se] porte sur l'engin Sol-Sol »*, et que ce programme d'études est confié à l'Air.

C-La directive de politique militaire à long terme du 5 octobre 1956

Cette *« directive de politique militaire à long terme »*, prémonitoire, pose les bases de la politique militaire¹⁰⁰ qui sera suivie sous la Cinquième République, sous la forte férule du général de Gaulle. Elle est diffusée, pour avis et commentaires, aux secrétariats d'État aux Armées et à leur chef d'état-major, afin d'être débattue lors d'un Comité de Défense nationale.

⁹⁷ Compte-rendu des séances des 25 et 26 novembre 1955 du Conseil supérieur des Forces armées. Archives SHD/Air, dossier E 17 743.

⁹⁸ Comme le souligne Serge Gadal, *« il n'y a pas d'arme ou de vecteur qui serait stratégique en soit. C'est la nature de l'objectif qui détermine le caractère stratégique ou tactique de la mission et des moyens utilisés. Les exemples les plus connus, la guerre du Vietnam et la guerre du Golfe de 1991, ont vu les B-52 du SAC employés dans des missions tactiques »*.

⁹⁹ Décision n°004400/DN/CAB/ARM/8 du 13 juillet 1956. Archives SHD/Air, dossier E 17 743.

¹⁰⁰ Cette directive a été déjà évoquée dans la Conclusion du Titre 1 de la Première partie.

Dans cette démarche, innovante sous la IV^e République, le gouvernement entreprend d'engager les forces armées dans un processus de réflexion à longue échéance.

Le concept de « *force de frappe* »¹⁰¹ nucléaire fait son apparition mais, face à la menace de subversion devenue permanente mais diverse, il faut aussi que les forces armées de la France puissent mettre en œuvre les capacités de défense du territoire, - celui de l'Union française, en général - et celle de manœuvre et d'intervention extérieure – comme l'intervention dans la crise de Suez »¹⁰².

Cette directive publiée en la circonstance – nous sommes en période de guerre froide mais aussi en pleine guerre d'Algérie – « *admet en effet que le danger qui guette la France et les autres pays de l'OTAN se caractérise par sa permanence, son universalité et son instantanéité. La menace en question revêt des formes nucléaire et idéologique* »¹⁰³.

Concernant la vertu dissuasive de la force nucléaire stratégique, elle est soulignée comme suit : « *La capacité dite de frappe, que seule confère la possession d'explosifs nucléaires et de leurs vecteurs [...]. La possibilité de répondre par nous-mêmes à toute agression par une riposte nucléaire immédiate diminue par elle-même les risques de guerre et constitue un élément majeur de dissuasion, même si elle n'est qu'à l'échelle de nos possibilités limitées* »¹⁰⁴.

Il apparaît clairement que le concept de « *dissuasion du faible au fort* » - prôné notamment par Pierre Gallois – est pris en considération.

S'agissant de cette « *capacité de frappe* », la directive précise que l'Armée de l'air doit y apporter « *la contribution essentielle [...], la capacité de riposte valable à une agression ou à une menace éventuelle* ». Elle prend également le soin de préciser, alors que les négociations sur le « *partage nucléaire* » avec les Américains sont à l'ordre du jour, que cette « *capacité de frappe* » doit présenter un potentiel suffisant pour nous ouvrir l'aide interalliée dans le domaine des projectiles nucléaires ».

Dans ce cadre, il est explicité que – concernant toujours l'Armée de l'air – « *l'effort prioritaire portera* », notamment, « *sur l'engin Sol-Sol à grande portée* »¹⁰⁵, conformément à la décision du 13 juillet précédent qui avalise le programme d'études du secrétaire d'État à l'Air.

¹⁰¹ Cette expression « **Force de frappe** » a été utilisée pour la première fois, en mars 1956, par le général Gérardot – ancien chef d'état-major de l'Armée de l'air – dans un article de la *Revue de Défense nationale*, intitulé « *Plaidoyer pour l'attaque* ».

¹⁰² Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.387-388.

¹⁰³ Patrick Facon, « Le général Bailly, chef d'état-major de l'armée de l'air », *op. cit.*, p.59.

¹⁰⁴ « *Directive de politique militaire à long terme* », n°1533/EMFA/EG.1 du 5 octobre 1956. Archives SHD/Terre, Fonds Ély, dossier 1K 233/49.

¹⁰⁵ *Ibid.*

II- Les débats à l'Assemblée nationale en décembre 1956

A-Le « double programme nucléaire et balistique » est abordé

Après avoir rappelé que « nous sommes actuellement dépourvus de bombes atomiques, mais aussi de tout engin, de toute aviation de bombardement capable de porter à distance suffisante les bombes qui pourraient nous être amicalement octroyées »¹⁰⁶, le député Olivier Harty de Pierrebourg estime qu'il convient de « combler cette lacune de véhicule ». À ce sujet, il relève les « 53 milliards destinés aux « études et prototypes », parmi lesquels 15 sont réservés aux engins. C'est un début, mais, il faut bien le dire, un tardif début »¹⁰⁷.

Concernant le domaine des « engins », après avoir rappelé que « les fusées V2 [...] seraient encore aujourd'hui impossibles à intercepter », il estime qu'« Il ne paraît pas abusif d'exiger de la technique actuelle qu'elle nous livre à brève échéance des engins améliorés à notre très grande portée, capables de transporter d'ores et déjà la bombe atomique ». S'agissant de « l'étude » de la « machine porteuse du type bombardier, pilotée du bord ou du sol », il juge que l'« on doit exiger qu'elle soit menée rondement et sans délai ».

Mais Olivier Harty de Pierrebourg ne manque pas de souligner le fait que « la réalisation de ce double programme, nucléaire et balistique »¹⁰⁸, exige sur plusieurs années un effort financier dont on recueillera les bénéfices dès que l'infrastructure industrielle nécessaire sera acquise »¹⁰⁹.

Pour le député Jean Crouzier, il lui apparaît que « le plus important de tout, nous devons arrêter net les études qui n'offrent qu'un caractère spéculatif, en même temps que nous mettrons l'accent sur celles qui conduiront aux réalisations d'avions ou d'engins porteurs de l'explosif nucléaire sous toutes ses formes »¹¹⁰.

Dans son intervention, le ministre de la Défense nationale et des Forces armées, Maurice Bourgès-Maunoury, apporte les précisions suivantes dans le domaine du nucléaire et dans celui des engins, en indiquant aux députés l'orientation générale des travaux entrepris :

« Le fait nucléaire, par le changement d'échelle des puissances destructrices qu'il représente, est tel qu'un système de défense ou de sécurité collective fondé sur les seuls moyens traditionnels apparaît, en face de lui, dérisoire. Il domine le rapport des forces [...] et « la capacité de riposte

¹⁰⁶ Le député fait allusion à l'OTAN.

¹⁰⁷ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5586.

¹⁰⁸ Souligné par nous.

¹⁰⁹ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5586.

¹¹⁰ *Op. cit.*, p.5587.

est, évidemment, liée à la possession d'explosifs nucléaires et d'engins ou d'avions capables de les porter au loin », rappelle-t-il.

Pour le ministre, *« cette capacité, nous ne pouvons l'avoir en ce moment, du fait de notre appartenance au pacte Atlantique. C'est pourquoi tous nos efforts porteront sur le renforcement de ce pacte »*. Il rajoute que *« la capacité de riposte est liée aussi à la possession de bombardiers ou d'engins à longue portée »*. À cet effet, *« les trois armées ont reçu des instructions formelles et les crédits nécessaires pour réaliser au plus tôt, en prototypes et en séries, les bombardiers et les engins de toutes sortes susceptibles de nous donner un potentiel suffisant d'engins porteurs. Cela nous permettra ainsi de tenir notre place dans la capacité de « frappe » ou de riposte du dispositif militaire interallié »*, précise-t-il ¹¹¹.

La référence à l'OTAN est clairement affichée : il s'agit du *« renforcement »* du pacte Atlantique, mais en précisant *« aussi »* que cet objectif passe par la possession de nos propres *« bombardiers ou engins à longue portée »* - donc susceptibles d'assurer des missions à caractère stratégique -, nous permettant *« de tenir notre place dans la capacité de frappe »*.

B-Le député Louis Christiaens rejoint la position du général Bailly : le bombardier stratégique en attendant le missile balistique

Pour le député Louis Christiaens - ancien secrétaire d'État à l'Air -, *« les avions légers intercepteurs et tactique tels que les Mirage, Trident, Durandal, Etendard, sans les citer tous, qui sont à l'étude actuellement marquent un acheminement vers les engins spéciaux dont ceux-ci seront un aboutissement naturel. Ils permettront l'étude de problèmes aérodynamiques et techniques qui profiteront aux engins, et notamment ils serviront à mettre au point les procédés de radio et de téléguidage de ceux-ci »* ¹¹².

Toutefois, concernant ces futurs *« engins spéciaux »*, il estime que *« Nous sommes là dans un domaine scientifique où l'on ne force pas le cerveau des savants à coups de milliards et où le temps des études et des mises au point impose sa loi »*. Il estime que le choix, comme premier vecteur de l'arme nucléaire, qui serait donné en priorité aux *« engins »* par rapport au bombardier, *« constituerait une impasse sur les possibilités de notre aviation en cas de conflit, jusqu'à la fabrication en masse des nouvelles armes spéciales. Ce ne sont certainement pas les responsables de*

¹¹¹ *Op. cit.*, p.5594.

¹¹² *Op. cit.*, p.5611.

notre Armée de l'air qui peuvent prendre la responsabilité d'un tel risque »¹¹³. Il rejoint en cela totalement la « *solution de transition* » préconisée par le général Bailly en juillet 1956.

C-Le secrétaire d'État à l'Air annonce « la renaissance et le développement de l'aviation de bombardement »

Dans son intervention, le secrétaire d'État aux forces armées Air, Henry Laforest¹¹⁴, en réponse aux exposés des rapporteurs – dont Louis Christiaens – rappelle d'abord que l'année 1957 va voir « *la renaissance et le développement de l'aviation de bombardement avec du matériel français. Ce sera le Vautour en version bombardier* », c'est-à-dire en version « B », dont le prototype a effectué son premier vol il y a tout juste deux ans, en décembre 1954 »¹¹⁵.

Concernant les « *engins spéciaux* », il annonce que des « *directives données par M. le ministre de la Défense nationale ainsi que tous les services compétents de [son] département sont d'accord pour estimer que l'avenir plus ou moins proche appartient aux engins spéciaux* »¹¹⁶ et qu'il y a lieu de commencer la conversion technique et industrielle sans tarder ». Il rapporte que « *nos recherches et expérimentations, notamment à Colomb-Béchar, sont à des stades très variables suivant la catégorie du matériel intéressé* ». Et, s'agissant du domaine des missiles de moyenne ou longue portée, il précise que « *l'engin balistique ou semi-balistique n'a encore fait l'objet que d'études préliminaires qui font apparaître, d'ailleurs, la grande difficulté technique* »¹¹⁷ de leur réalisation et leur coût extrêmement élevé, ce qui n'est un secret pour personne », rajoute-t-il¹¹⁸. Dans son intervention, le secrétaire d'État à l'Air affiche la priorité accordée au bombardier à moyen et long rayon d'action, qui « *restera longtemps l'arme de représailles la plus certaine* ». Au sujet du futur vecteur, il annonce qu'« *en conformité avec les programmes, les bureaux d'études poursuivront leurs travaux sur les intercepteurs de jour et de nuit, – le Trident et le SO 4060 -,* » mais également « *sur les bombardiers Mirage IV et la version bombardier du SO 4060. [...]* »¹¹⁹. Ce seront des appareils hautement évolués dépassant largement, pour certain, 2 000 kilomètres à l'heure »¹²⁰.

¹¹³ Ibid.

¹¹⁴ Henri Laforest, a remplacé Diomède Catroux à ce poste.

¹¹⁵ Ce bombardier est subsonique et son avionique n'est pas suffisamment performante – notamment en aide à la navigation - pour entreprendre des missions à longue distance. En l'état, il ne peut donc pas constituer le premier vecteur de l'arme nucléaire française. (La photo est présentée en Annexe).

¹¹⁶ Souligné par nous.

¹¹⁷ Sujet repris dans le chapitre II suivant.

¹¹⁸ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5613.

¹¹⁹ Sujet développé dans le chapitre II suivant.

¹²⁰ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 6 décembre 1956, p.5613.

Une semaine après ces débats, le 19 décembre, la fiche-programme pour un bombardier stratégique nucléaire est élaborée, et dans le budget apparaissent des lignes budgétaires pour les études et prototypes des vecteurs selon la proposition du ministre de la Défense nationale. Pour Pierre Gallois, parmi les principaux protagonistes de l'acquisition de l'arme nucléaire : « C'est [...] le gouvernement de Guy Mollet [...] qui engagea le pays dans la voie de l'atome militaire par l'étude des charges explosives expérimentales, du bombardier stratégique, du passage de l'atomique au thermonucléaire » ¹²¹.

§ 2 - LES PRISES DE DÉCISIONS POLITIQUES

I- L'approbation de la directive de politique militaire à long terme

Le 30 avril 1957 le Comité de Défense nationale, sous la présidence de René Coty, « approuve la directive de politique militaire à long terme exposé par M. le ministre de la Défense nationale et des Forces armées et en particulier les conclusions prescrivant aux trois Armées de présenter les premiers résultats de leurs travaux » ¹²².

Moins de deux semaines après ce Comité, Maurice Bourgès-Maunoury présente devant la presse, puis à la radio et à la télévision, « les grandes lignes de la politique militaire française dans les années à venir », mais sans parler d'un programme portant sur l'arme atomique. Le ministre annonce que les directives donnent, notamment, « priorité aux moyens de représailles et de riposte sur les moyens de défense », en prenant toutefois le soin de préciser qu'« il est bien évident qu'il ne s'agit que d'études », mais en spécifiant quand même – ce qui paraît pour le moins surprenant ! - le cadre de ces études : « limitation des dimensions des prototypes [...] : 15 tonnes pour les avions, 30 pour les engins Sol-Sol ». Il annonce également l'« option pour la formule « engins » pour succéder à la formule « avions » dans un très large avenir [...] ». À la fin de cet exposé, le représentant du gouvernement revient sur « l'arme des représailles stratégiques [qui] doit avoir la priorité sur la liste des études à entreprendre. Ont donc été prescrites, pour l'avenir, l'étude d'un engin spécial « semi-balistique » ¹²³, pour l'immédiat la mise

¹²¹ Pierre Gallois, *L'adieu aux Armées*, Albin Michel, Paris, 1976, p.35.

¹²² Procès-verbal du Comité de Défense nationale du 30 avril 1957. Archives SHD/Air, dossier E 17 143.

¹²³ Il s'agit du missile sol-sol tactique « Casseur », évoqué dans le chapitre II suivant.

en œuvre d'un bombardier léger de contre-offensive nucléaire, dérivé des chasseurs lourds supersoniques et d'un rayon d'action de 1 000 kilomètres » ^{124 125}.

La position du responsable politique chargé de la Défense nationale – touchant le vecteur de « *l'arme des représailles stratégiques* », le « *bombardier léger de contre-offensive nucléaire* », apparaît tout à fait en phase avec l'accélération donnée par Guy Mollet, à la suite de la crise de Suez, dans la mise en œuvre du programme nucléaire militaire... à une nuance près : ce programme nucléaire est toujours placé sous le sceau du secret, voire celui de la clandestinité ! Officiellement il ne s'agit que d'« *études* », les seules réalisations dans le nucléaire – notamment, les « *piles* » - relevant du secteur « *civil* ». Ces directives gouvernementales, affichées en partie devant l'opinion publique, vont être concrétisées par des décisions prises en mai et septembre 1957, au niveau du Comité des chefs d'état-major et du ministre de la Défense nationale ¹²⁶, et portant en particulier sur les « *engins* ».

II- La répartition des responsabilités au sein du système militaire

A-L'Armée de l'air est responsable des « engins sol-sol de portée supérieure à 300 km »

C'est en mai 1957 que la répartition des responsabilités en matière de programme et de mise en œuvre des « *engins* » est officiellement définie. Les dispositions retenues sont les suivantes :

« *a) Engins Air-Air, Air-Sol et Air-Sous-marin : responsabilité de l'armée de l'Air dans ces domaines, la Marine utilisant les matériels de l'Air ou recevant de l'aide de la DTI pour l'adaptation de ceux-ci à ses buts particuliers. Mise en œuvre suivant les matériels.*

« *b) Engins Sol-Sol : responsabilités à l'Armée de l'air pour les portées supérieures à 300 kilomètres et à la Guerre en-dessous. La Marine conduit ses propres programmes.*

¹²⁴ Extraits parus dans le journal *Le Monde* en date du 12-13 mai 1957, rapportés par le journaliste Jean Planchais.

¹²⁵ Il s'agit du bombardier qui a fait l'objet de la fiche-programme du 19 décembre 1956, avec les deux avions en concurrence : le *Super Vautour* de la SNCASO et le *Mirage IV* de Dassault. (Sujet traité dans le chapitre II du Titre Trois).

¹²⁶ Le ministre de la Défense du gouvernement Bourguès-Maunoury est André Morice. En juillet 1957, André Morice donne son accord sur le site de Reggan comme base d'expérimentation des explosions nucléaires. C'est également en juillet 1957 qu'est votée la loi sur le deuxième plan quinquennal nucléaire (1957-1962). (Cf. chapitre IV du Titre Second)

« c) *Engin Sol-Air : la responsabilité « Air » de mise en œuvre n'étant pas remise en question, la responsabilité de principe pour les études, programmes et mise sur pied peut être attribuée à l'Armée de l'air sous réserve d'une étude Air-Guerre (avec participation Marine)* » ¹²⁷.

S'agissant des engins « sol-sol » l'Armée de l'air ¹²⁸ se voit confirmer dans son rôle de responsable pour les missiles de portée supérieure à 300 kilomètres, donc pour les missiles stratégiques, dans le prolongement de la décision du ministre de la Défense du 13 juillet 1956.

Plus particulièrement, concernant « *la continuation des études relatives à l'engin Sol-Sol stratégique* », celle-ci est confirmée en septembre 1957, « *les crédits correspondant étant obtenus par aménagement du volume global des crédits d'études de la Direction technique et industrielle de l'Air* » ¹²⁹.

B-La formule de l'avion supersonique à aile delta du « Mirage » de l'avionneur Marcel Dassault est confirmée

À la même époque, il est également décidé « *d'accélérer la sortie du Mirage III* » ¹³⁰, *de ses moteurs et de son équipement* », bien évidemment « *dans toute la mesure compatible avec les dispositions budgétaires et l'évolution de la mise au point technique de cet appareil* ». Il est également précisé qu'« *il est formellement entendu qu'au cas où seraient fournies des ressources nouvelles, provenant notamment d'une aide extérieure* » ¹³¹ (américaine, allemande, anglaise ou autre), *les disponibilités correspondantes seraient affectées en priorité à l'accélération de la sortie en série du Mirage III* » ¹³².

¹²⁷ Compte-rendu de la réunion du Comité des chefs d'état-major, 17 mai 1957, n°3 772/EMFA. Archives SHD/Air, dossier E 17 143.

¹²⁸ Il convient d'y adjoindre, bien que non citée, la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique (DTIA), le pendant de la DEFA pour l'armée de Terre et de la DCCAN pour la Marine nationale.

¹²⁹ Décision n°409/DN/CAB/ARM du 6 septembre 1957. Archives SHD/Air, dossier E 17 143.

¹³⁰ Le prototype de cet appareil a effectué son premier vol, avec succès, en novembre 1956, avec aux commandes le pilote d'essai – officier de l'armée de l'Air – le général Roland Glavany (à l'époque commandant).

¹³¹ Cette notion d'« aide extérieure » n'est pas explicitée. Elle peut porter sur des fournitures déjà disponibles « sur étagères », - en particulier des moteurs américains plus puissants que ceux fabriqués en France -, ou des participations financières et/ou techniques dans le cadre de programme d'intérêt commun, par exemple l'usine de séparation isotopique (Cf. le projet de protocole tripartite entre la France, l'Allemagne et l'Italie).

¹³² Décision n°404/DN/CAB/ARM du 4 septembre 1957. Archives SHD/Air, dossier E 17 143.

SECTION III : LES PREMIÈRES MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À LONG TERME

§ 1 - LA REVALORISATION DE L'ARMÉE DE L'AIR

I- La solution de transition : le bombardier, en attendant les missiles

Comme cela a été évoqué précédemment, dans un premier temps, l'Armée de l'air souhaite faire du SO – 4050 *Vautour*, dans sa version « B » - bombardement - le premier élément offensif tactique français.

Un Commandement de l'aviation de bombardement est créé en 1956, soucieuse de participer dans les délais les plus brefs « à la riposte par l'attaque du potentiel ennemi ».

Au cours des années 1957-58, la version « B » va équiper la 92^e escadre de bombardement, avec les escadrons 1/92 « *Bourgogne* » et 2/92 « *Aquitaine* », disposant au total d'une trentaine d'appareils .

Patrick Facon relève le fait que « le général Bailly envisage d'affecter des avions de ce type au 1^{er} CATAC, où ils pourraient être armés de bombes américaines fournies par le canal de l'OTAN, mais resteraient sous son commandement direct. Ce n'est qu'après avoir reçu des charges de fabrication française qu'ils reviendraient dans le giron national. En ce sens, il partage les vues du général Valin qui recommande de porter les efforts sur la constitution d'une aviation tactique puissante, équipée de *Vautour* nucléaires capables de frapper à 3 000 km, grâce à l'acquisition d'une capacité de ravitaillement en vol plus ou moins importante de la part des forces aériennes nationales »¹³³.

Ainsi, dès 1957 se reconstituait une aviation de bombardement, qui aurait dû se poursuivre avec une nouvelle version du *Vautour*, - un bombardier « tout temps » équipé d'un système moderne de navigation et de bombardement – le *Vautour* « BR », (BR : bombardier radar). Mais cette version ne dépassa pas le stade du prototype, surtout en raison du retard de développement de l'électronique.

En outre, très vite, il apparut le besoin d'un bombardier supersonique à capacité nucléaire, ce que ne permettait pas ni le profil aérodynamique de la cellule du *Vautour* ni sa motorisation, quelle que soit sa version.

¹³³ Patrick Facon, *Histoire de l'Armée de l'air*, op. cit., p.356-357.

II- La recherche d'un nouvel avion de bombardement : un appareil supersonique

La question d'un nouveau format pour l'aviation de bombardement s'est posée dès la mise en service, aux États-Unis et en Union soviétique, des premiers intercepteurs supersoniques.

C'est ainsi qu'« à partir de mars 1955, l'état-major de l'Armée de l'air a envisagé un successeur au *Vautour*, qui fut un avion d'interception capable de bombardement léger, dont les performances auraient été comparables à celles d'un chasseur. Dès la fin de l'année 1956, « *les premières définitions d'un avion de bombardement supersonique seront étudiées* »¹³⁴.

Dans une note rédigée en septembre 1956, adressée au Secrétaire d'État à l'Air, et portant sur le « *Programme du bombardier type 1962* », le général Bailly rend compte de la commande « à deux exemplaires » du « *SO- 4060, extrapolation du Vautour* », en attirant l'attention de sa hiérarchie politique sur le fait que « *lorsque cet appareil sera suffisamment avancé, il sera possible de faire des prévisions de délais plus précis sur l'engin sol-sol [...]* »¹³⁵.

L'Armée de l'air a en effet demandé à la Direction technique et industrielle de faire entreprendre, par la SNCASO, l'étude du bombardier SO.4060 « *B* »¹³⁶ – un prototype d'avion biréacteur supersonique en cours de développement, initialement en configuration de chasseur -, « *arme de représailles à moyen rayon d'action dont la mise en service se révèle nécessaire afin d'éviter un trou entre l'apparition des premiers missiles sol-sol balistiques et le retrait du service du Vautour* »¹³⁷.

Puis, toujours dans la problématique d'une solution de transition, elle se tournera également vers la Générale Aéronautique Marcel Dassault (GAMD) avec son *Mirage IV*, un bombardier hautement supersonique¹³⁸.

¹³⁴ Hervé Beaumont, *Mirage IV. Le bombardier stratégique*, Docavia, 2003, p.26-27.

¹³⁵ Fiche au sujet du programme du bombardier type 1962, 12 septembre 1956. Archives SHD/Air, dossier E 6619. Cité par Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'armée de l'air sous la Quatrième République », *op. cit.*, p.116-117.

¹³⁶ Ce SO-4060 en version « *B* » fut appelé « *Super Vautour* ».

¹³⁷ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'armée de l'air ... », *op. cit.*, p.116.

¹³⁸ Sujets traités dans le chapitre II suivant.

§ 2 - LA FILIÈRE « OTAN » POUR LA NUCLÉARISATION DE L'ARMÉE DE L'AIR

Patrick Facon souligne le fait que « *la filière OTAN de la politique nucléaire de l'Armée de l'air s'identifie à des choix de circonstance et répond à deux critères principaux : d'abord compenser la diminution des capacités de forces aériennes liées à leur engagement de plus en plus important dans les opérations d'Algérie ; ensuite, dans l'esprit du général Bailly, permettre l'acclimatation rapide de cette armée à l'emploi du nucléaire en prévision de l'acquisition prochaine d'une telle capacité* ».

Pour le général Bailly – pour qui la coopération atomique au sein de l'OTAN est insuffisante alors que la directive MC.48 de décembre 1954 parle d'une intégration jusqu'au niveau du théâtre européen – il s'agit de se lancer dans une politique dite de revalorisation nucléaire de l'Armée de l'air »¹³⁹.

I- L'appel aux États-Unis pour l'acquisition d'armes nucléaires au profit des Forces aériennes françaises du CATAC

A-Les réticences des Américains

La politique de revalorisation nucléaire se situe dans le cadre d'un projet où les Américains céderaient des bombes nucléaires à l'Armée de l'air. À ce propos, en avril 1955, le secrétariat d'État aux forces armées Air et l'état-major de l'Armée de l'air demandent au ministre de la Défense nationale d'entreprendre des démarches auprès des Américains afin d'obtenir la possibilité d'entraîner les pilotes français au tir d'armes nucléaires, mais aussi de former des états-majors dans ce domaine.

« *Avec l'aval du gouvernement, le général Valluy contacte, en octobre 1955, l'amiral Radford, du Combined Chief of Staff, et lui fait part de la demande française* »¹⁴⁰.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le droit fil des négociations menées à l'époque avec les États-Unis par l'intermédiaire du général Valluy, chef de la délégation française au groupe permanent de l'OTAN, se fonde sur l'idée que les forces armées françaises n'auront de valeur réelle qu'à la condition de posséder des capacités nucléaires.

¹³⁹ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'armée de l'air... », *op. cit.*, p.117-118.

¹⁴⁰ *Ibid.*

En décembre de la même année 1955, le général Bailly dresse un tableau plus vaste des possibilités qu'elle a d'utiliser des armes à caractère nucléaire, non seulement en tactique, avec ses F-84, mais aussi avec son *Vautour B* qui doit entrer en service à partir de 1956 .

Il demande que l'Armée de l'air puisse bénéficier d'armes atomiques américaines, comme les accords entre l'*US Air Force* et la *Royal Air Force* britannique de la fin 1955 viennent de l'établir. Mais les négociations directes avec les Américains achopperont en décembre ¹⁴¹.

Un an plus tard, en décembre 1956, la filière OTAN est de nouveau à l'ordre du jour, avec le projet du général Paul Stehlin, commandant du 1^{er} corps aérien tactique (CATAC), d'obtenir ce qu'il appelle un crédit d'armes atomiques en faveur des unités opérant au sein de la 4^e *ATAF* ¹⁴² de l'OTAN. Ce projet, soutenu par Bailly, est encore rejeté par les Américains.

B-Le changement d'attitude des Américains, constraints de négociier

Au début de l'année 1957, les Américains contactent les Français pour leur demander l'autorisation de stocker sur leur territoire des armes nucléaires destinées à l'*US Air Force*.

Par ailleurs, ils sont prêts à céder, dans le cadre du plan d'aide mutuelle et de l'année fiscale 1957, un groupe de *Matador* et deux cents lots de conversion atomique pour les F-84F en service dans l'armée de l'Air ¹⁴³.

Cette proposition est acceptée par le ministre de la Défense nationale Bourghès-Maunoury, qui espère également, en jouant sur le problème du stockage atomique, obtenir des informations nucléaires du côté américain ¹⁴⁴.

C'est également « *la position du général Bailly qui demande que l'accord de stockage nucléaire doit être subordonné à un arrangement bilatéral franco-américain de principe sur la coopération nucléaire au plus haut niveau et non plus à l'obtention de quelques facilités* » ¹⁴⁵.

Le chef d'état-major de l'Air en profite donc pour revenir à la charge – en février 1957 -, en conseillant au gouvernement de soumettre à Washington une proposition de doter le 1^{er}

¹⁴¹ *Op. cit.*, p.119.

¹⁴² ATAF : *Allied Tactical Air Force*

¹⁴³ Les États-Unis ont certainement perçu le fait que la France avançait dans la maîtrise du nucléaire militaire, notamment avec le coup d'accélérateur – même clandestin – généré par la crise de Suez et le ressentiment du lâchage perçu à leur égard.

¹⁴⁴ Cette perspective débouchera, tout particulièrement, avec des missions d'experts français effectuées aux USA - comme la mission « *Aurore* » en février 1958.

¹⁴⁵ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'armée de l'air... », *op. cit.*, p.119.

CATac de « *projectiles de petit calibre* », - *des bombes nucléaires de faible puissance* -, « *politiquement peu compromettants* » ¹⁴⁶.

Cette idée d'équiper les unités de l'armée de l'Air placées sous le commandement du *SACEUR* sera intégrée dans le cadre des ultimes négociations conduites avec les États-Unis avant la fin de la IV^e République.

Rappelons que les forces américaines ont la garde des armes nucléaires. Elles « *ne remettront d'armes nucléaires américaines à l'Armée de l'air française qu'en conformité avec les plans de défense de l'OTAN, les instructions du SACEUR* » ¹⁴⁷.

« *En fait, l'armée de l'Air poursuit un but qui va au-delà de ce qu'elle envisageait en 1957. N'ignorant pas que dans une période transitoire commençant en 1960-1961, la France ne disposera que de capacités atomiques réduites et qu'elle n'aura pas une force de représailles valable et suffisante, le général Bailly estime qu'une action nucléaire éventuelle ne pourra s'inscrire que dans le cadre d'opérations aériennes alliées et se limiter au domaine tactique. Il ajoute que l'adoption de cette politique permettra d'orienter, pendant cette période, une partie des ressources nationales vers le développement d'armes nucléaires propres à la France et de vecteurs plus sophistiqués* » ¹⁴⁸.

De ce fait, – à propos du plan de développement de l'Armée de l'air dans le cadre de la politique militaire à long terme -, pour le général Bailly la modernisation de l'Armée de l'air passe par l'OTAN. Et « *l'aide américaine n'interviendra que dans la mesure où la France acceptera de satisfaire les besoins exprimés dans le cadre interallié. En effet, précise-t-il dans une note rédigée en juin 1957, une aide américaine se révèle indispensable à partir de 1958-1959 pour donner des successeurs à certains matériels estimés nécessaires, mais dont la production n'est pas envisagée sur le plan national* » ¹⁴⁹.

¹⁴⁶ Lettre du général Bailly au chef d'état-major des forces armées à propos de l'armement atomique du 1^{er} Commandement aérien tactique (CATac), 12 février 1957. Archives SHD/Air, dossier E 6619. Cité par Patrick Facon, « Le général Bailly ... », *op. cit.*, p.58-59.

¹⁴⁷ Cité par le Lieutenant Aurélien Poilbout, « Quelle stratégie nucléaire pour la France ? L'Armée de l'air et le nucléaire tactique intégré à l'OTAN (1962-1966) », *Revue historique des Armées*, n°262, 1/2011, p.50.

¹⁴⁸ Patrick Facon, « La politique nucléaire de l'armée de l'air... », *op. cit.*, p.119.

¹⁴⁹ Note du général Bailly au général chef d'état-major général des Forces armées à propos du plan de développement de l'Armée de l'air dans le cadre du plan à long terme, 12 juin 1957. Archives SHD/Air, dossier E 17 142.

II- L'adaptation de l'Armée de l'air à l'arme nucléaire

A-L'apprentissage de la « culture nucléaire » dans le cadre de l'OTAN

Une « culture nucléaire », avec ses procédures particulières, va s'installer dans l'Armée de l'air. Les questions relatives à l'emploi de l'arme nucléaire par les pilotes et les mécaniciens, de la préparation et l'exécution des missions correspondantes, aux chargements des armes spéciales et à la sécurité technique afférente sont traités dans des documents OTAN, pour l'essentiel d'origine américaine.

À ce sujet, le général Christian Gueguen apporte le témoignage suivant : « *Une étroite collaboration entre les services de renseignements français et américains, doublée de mesures de protection du secret strictes, se noue afin de partager la connaissance des ordres de bataille soviétiques et d'adapter au mieux les objectifs de missions des escadrons de F-100* » ¹⁵⁰.

Le lieutenant Aurélien Poilbout – pilote de chasse – rapporte que « *la mise sur pied des escadrons pour réaliser cette mission passe par plusieurs étapes : la prise d'alerte opérationnelle effectuée en 1957 suivie deux ans plus tard de transformations sur le chasseur—bombardier F-100* ¹⁵¹, *seul chasseur capable de transporter l'arme atomique, et enfin la résolution de la question de la transmission de l'ordre de l'ouverture du feu nucléaire* » ¹⁵².

À partir de 1958, la France reçut une centaine de chasseur *Super Sabre* F-100 D et F-100 F (biplace), affectés au fil du temps à six escadrons différents rattachés aux 3^e et 11^e escadre de Chasse déployées en Allemagne sur les bases de Bremgarten et de Lahr en 1961 ¹⁵³.

Dès 1962, quatre escadrons français, « *membres des forces aériennes tactiques, intégrées (FATAC) dans l'OTAN, eurent pour mission de larguer des bombes nucléaires tactiques américaines suivant l'ordre de bataille défini par les états-majors alliés* » ¹⁵⁴.

Le passage des unités françaises à la qualification « *stricke* », - c'est-à-dire d'assaut nucléaire tactique - à l'initiative des Américains au début des années 1960, « *va imposer aux FATAC un effort important d'enseignement et de mise aux normes auprès de ses escadres afin d'acquérir la qualification nucléaire* » ^{155 156}.

¹⁵⁰ Entretien n°746 du général Christian Gueguen au SHD/Air ; service de l'Histoire orale. Cité par le lieutenant Aurélien Poilbout.

¹⁵¹ Le North American F-100 *Super Sabre* est un mono-réacteur.

¹⁵² Lt. Aurélien Poilbout, *op. cit.*, p.50.

¹⁵³ Hervé Beaumont, *Mirage IV. Le bombardier Stratégique*, *op. cit.*, p.11.

¹⁵⁴ Lt. Aurélien Poilbout, *op. cit.*, p.46.

¹⁵⁵ Finalement, une quinzaine de bombes atomiques tactiques MK 28 et MK 43 est livrée sur chaque base.

¹⁵⁶ Lt. Aurélien Poilbout, *op. cit.*, p.50.

Au total, en 1963, les Forces aériennes tactiques (FATAC) de l'Armée de l'air disposeront de « quatre escadrons de F 100 Super Sabre à capacité nucléaire tactique », et participeront à la préparation réelle du commandement et de l'ensemble des personnels à la mise en œuvre prochaine de cet armement », rappelle le général Philippe Vouigny ¹⁵⁷.

B-L'acquisition d'un « savoir-faire » en matière nucléaire

La mutation, en 1964, du général Philippe Maurin ¹⁵⁸ du commandement des FATAC à celui des Forces Aériennes Stratégiques (FAS) « marque la transition d'un savoir-faire en matière nucléaire des forces aériennes tactiques intégrées aux forces aériennes stratégiques, gardiennes de l'intérêt national ».

Le lieutenant Poilbout rapporte que « le général Maurin avait supervisé toute la transformation des escadrons aériens tactiques à vocation nucléaire. Il avait déjà mis en œuvre des bombes atomiques, fussent-elles américaines, et connaissait parfaitement les problèmes de sécurité technique, d'emploi et en l'air » ¹⁵⁸.

Le général Capillon, ancien pilote de F-100 relate que « les FAS sont venues [aux FATAC] pour piocher tout ce qui est à piocher dans la procédure, la méthodologie, l'organisation, etc. » ¹⁵⁹.

C-Les stages d'équipages français aux États-Unis

« Avant la mise en service opérationnelle des FAS et dans le cadre de la vérification du bien-fondé des choix de procédures retenues et de la mise sur pied des FAS, une délégation française conduite par le colonel Grigault s'était rendue en juillet 1962 à Omaha au Strategic Air Command (SAC) ¹⁶⁰, puis sur la base de Carswell Air Force Base (AFB) » ¹⁶¹, où était stationnée l'escadre de bombardiers supersoniques B-58 *Hustley*.

Il ressortait de cette visite le besoin d'envoyer des équipages pour suivre le stage de formation sur bombardier stratégique supersonique – en l'occurrence le B-58 - et la mise en

¹⁵⁷ Général Philippe Vouigny, « La mise en place et le développement de la première génération des forces nucléaires stratégiques », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs*, op. cit., p.142.

¹⁵⁸ Le général Philippe Maurin a été le premier commandant des Forces Aériennes Stratégiques (FAS) à leur création en janvier 1964.

¹⁵⁸ Lt. Aurélien Poilbout, op. cit., p.51.

¹⁵⁹ Entretien n°480 du général Bernard Capillon au SHD/Air, au service de l'Histoire orale.

¹⁶⁰ Depuis 1957, le Strategic Air Command disposait d'un poste de commandement souterrain à Omaha dans le Nebraska, qui lui permettait de suivre la situation et la disponibilité de ses forces, ainsi que les objectifs qui leur avaient été assignés, mais aussi de mettre en œuvre ces forces dès la réception de l'ordre d'engagement reçu du Président des États-Unis.

¹⁶¹ Serge Gadal, *Forces aériennes stratégiques*, op.cit., p.129.

place d'un officier de liaison à Omaha. En accord avec le *Strategic Air Command*, la délégation française obtint le principe d'un stage pour plusieurs équipages.

L'objectif de ces stages ¹⁶² – effectués en 1963, successivement par six équipages (pilote et navigateur) – « *consistait à l'étude des problèmes que posait un stage de transformation sur bombardier supersonique, pourvu d'un système de navigation –bombardement (SNB) complexe. Ce stage portait sur la formation théorique, avec des séances de simulateur de vol, mais ne comportait pas d'instruction en vol, puisque les B-58 n'étaient pas encore équipés de doubles commandes, les stagiaires se contentant de s'asseoir dans le B-58* » ¹⁶³.

Le général Pierre Caubel ¹⁶⁴, à l'époque commandant en poste au CEAM – Centre d'Expérimentation Aérienne Militaire à Mont-de-Marsan - se souvient de ce stage :

« *On nous avait fait suivre le stage intégral de leurs équipages : procédures de mise en alerte, conditions de vie en alerte, sans que l'on ait de renseignements sur les missions du Strategic Air Command. Le Mirage IV effectuait la même mission que le B-58, à l'échelle : 3 000 km contre 6 000 km. Pour nous, il était important de voir quelles étaient leurs conditions de l'évaluation, parce que cela n'existait pas dans l'Armée de l'air* » ¹⁶⁵.

« *De ces stages d'une durée de trois mois, de nombreux enseignements furent tirés pour être appliqués dans les FAS, que ce soit sur le commandement, sur la formation des équipages dans les stages de transformation, sur les procédures de ravitaillement en vol, sur le haut suivi des actions (les décollages et atterrissages des B-58 étaient filmés et analysés) et sur l'évaluation permanente* », relate Hervé Beaumont.

« *Dès 1963, les premiers équipages à voler sur les C-135 F de ravitaillement en vol suivront des stages de formation et de transformation de Castle AFB au sein du 93rd Bomb Wing* » ^{166 167}.

¹⁶² La première demande de stage, dans le cadre de l'entraînement au bombardement atomique des équipages de l'Armée de l'air remonte à mai 1955 (Note de l'EMAA, n°418 du 13 mai 1955. Archives SHD/Air, dossier E-6619.

¹⁶³ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.165.

¹⁶⁴ Le général Pierre Caubel sera le commandant du premier escadron de *Mirage IV* – escadron de bombardement 1/91 « *Gascogne* » constitué à Mont-de-Marsan le 1^{er} mai 1964.

¹⁶⁵ Cité par Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.165.

¹⁶⁶ Sujet abordé dans le chapitre II du Titre Trois.

¹⁶⁷ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.165.

Chapitre II

LE CHOIX DES SYSTÈMES D'ARMES

Ce chapitre, regroupant au total cinq sections, est d'abord consacré au « *processus de choix du bombardier stratégique* » - le *Mirage IV* -, puis à l'élaboration d'un « *Système d'armes stratégiques piloté* » (SASP), suivie de la « *création des Forces aériennes stratégiques* » (FAS), et des prémices de leur deuxième composante devant être équipée de missiles « *sol-sol balistiques stratégiques* » (SSBS).

Concernant le choix du bombardier, le Service technique de l'Aéronautique (STAé) a proposé au gouvernement la solution de l'avionneur Marcel Dassault, au détriment de celle de son concurrent, la société Sud-Aviation.

Le choix ayant été fait, et justifié jusqu'aux bancs de l'Assemblée nationale, le lancement de la fabrication d'un prototype expérimental est décidé : le *Mirage IV* 01. La configuration technique initialement prévue pour cet appareil capable de voler à Mach 2, avec un rayon d'action important, nécessitait l'utilisation de turboréacteurs américains. Mais, cette configuration – dénommée *Mirage IV-B* - va faire l'objet de modifications, justifiées pour des raisons de contraintes budgétaires mais aussi pour des raisons de politique industrielle nationale. La nouvelle version, plus réduite, sera le *Mirage IV A* équipé de turboréacteurs français moins puissants que leurs homologues américains. Par ailleurs, la révision à la baisse du dimensionnement initial du bombardier, ayant entraîné une réduction de son rayon d'action, va contraindre la France à se fournir aux États-Unis en avions ravitailleurs en vol.

La réalisation de cet avion va, pour la première fois en France dans le domaine de l'industrie aéronautique militaire, s'effectuer dans le cadre d'un système d'armes – un binôme avion+bombe atomique -, dénommé « *Système d'armes stratégiques piloté* » (SASP) qui va faciliter, notamment, la prise en compte des interfaces techniques et opérationnelles entre le véhicule et sa charge utile.

La présentation des **Prémices de la deuxième composante des Forces aériennes stratégiques**, constituée de missiles à longue portée installés dans des silos, fait l'objet de la section IV comportant quatre paragraphes.

Les trois premiers traitent de « *l'avènement des engins spéciaux* ». Après un rappel de l'utilisation du « *V 2* » dans les derniers mois de la Seconde guerre mondiale suivie de la « *chasse* » aux « *engins spéciaux* » allemands, nous effectuons un passage en revue des activités pionnières effectuées en France par différents acteurs étatiques (DEFA, Sud-Aviation, Nord-Aviation, ONERA, Service des Poudres) et privés (Matra, SEPR). Dans cette présentation des acteurs et de leurs activités, au sein de divers organismes essentiellement étatiques, il en ressort une absence de coordination justifiée par plusieurs causes : le manque de moyens humains et financiers, résultant d'une absence de volonté politique dans un domaine technique nouveau faisant appel à des technologies mal maîtrisées à l'époque, comme le domaine du nucléaire. En conséquence, dans le secteur des fusées à longue portée et devant être guidées sur un objectif bien précis, et susceptibles de recevoir une charge nucléaire – et non un explosif classique comme celui porté par les « *V2* » – le bilan des premiers projets, au début des années cinquante, est très modeste. Toutefois, ces activités vont permettre d'acquérir des compétences prometteuses à terme, en particulier dans le domaine des systèmes propulsifs à liquides et dans celui des poudres pour missiles, permettant la réalisation et l'utilisation de fusées-sondes à usage scientifique.

Le quatrième et dernier paragraphe aborde « *l'ébauche de la production de la politique dans le domaine des missiles stratégiques* », comme suite à la décision prise par le pouvoir politique, au titre de la « *deuxième étape* » de la force de dissuasion qui a été confiée à l'Armée de l'air assistée par la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique. Cette rubrique fait, principalement, un rappel du contexte international, des spécificités propres aux missiles balistiques, de l'état des lieux en France dans ce domaine, des enseignements acquis dans la période pionnière. Elle fait également un rappel sur l'orientation des options retenues, à la fois dans l'acquisition progressive de compétences en France en matière de fusées, et vers une coopération avec les États-Unis.

La Section V porte sur l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle avec celle de nouveaux acteurs. Il est principalement ciblé sur la poursuite des négociations avec les Américains - aux niveaux étatiques et industriels – ainsi que sur une analyse sommaire de l'amplification des activités - initiées sous la IV^e République - avec la mise en exergue des faits marquants concernant la mise en œuvre des décisions politiques en matière de missiles « *sol-sol balistiques stratégiques* » (SSBS). Ces décisions politiques seront, notamment, accompagnées de la mise en place, à partir de 1959, de nouvelles structures de direction et de gestion de

programme : la Société d'études et de recherches d'engins balistiques (SEREB) – maître d'œuvre industriel -, et la Délégation ministérielle à l'Armement (DMA) – maître d'ouvrage. Cette dernière Section s'achève avec l'évocation des retombées des réalisations générées par le programme « *SSBS* » - avec ses « *véhicules d'essais* » (VE) de la filière des « *Pierres précieuses* », dont le lanceur de satellite *Diamant* - au bénéfice de la politique spatiale française naissante placée sous l'égide du Centre national d'études spatiales (CNES), créé en décembre 1961.

SECTION I : LE PROCESSUS DE CHOIX DU BOMBARDIER

« MIRAGE IV »

§ 1 - LES INDUSTRIELS EN LICE POUR LE BOMBARDIER DE « REPRÉSAILLES »

I- Les appareils de la SNCASO puis de Sud-Aviation

A-Les premiers programmes de la SNCASO

Dès 1946, l'état-major de l'Armée de l'air avait défini ce que devait être le bombardier des prochaines années, dont la propulsion devait être désormais assurée par des réacteurs : avion biplace ; biréacteur ; autonomie de 3 000 km ; vitesse maximale de 900 km/h ; charge utile de 5 tonnes de bombes »¹.

« Parmi plusieurs projets, un seul fut retenu et un avion fut construit, qui vola une seule fois - en mars 1951 - : le SO 4 000 de la SNCASO². Ce gros appareil pesait 25,4 tonnes à pleine charge et était motorisé avec deux réacteurs Hispano-Suiza « Nene » de 2 270 kg de poussée. Rapidement, il s'avéra que les possibilités de ce bombardier étaient en dessous de ce qui était escompté et, compte tenu du choix de l'abandon de formations de bombardiers classiques, combiné à des coupures budgétaires, le SO 4 000 fut abandonné »^{3 4}.

L'état-major de l'Armée de l'air s'orienta alors vers des appareils de bombardement léger d'appui tactique et, en juin 1951, diffusa auprès des constructeurs un programme pour un avion monoplace de 14 tonnes, propulsé par des réacteurs SNECMA « Atar », capable de voler à 1 100 km/h à basse altitude, ayant une autonomie de deux heures et pouvant emporter des engins téléguidés ou des bombes classiques.

La SNCASO proposa le SO 4050, plus connu sous le nom de *Vautour*⁵, qui fut produit en trois versions : « A » pour Appui, « B » pour Bombardement et « N » pour Nuit⁶. La version « B », biplace – comme la version « N » -, était prévue pour aboutir à une version « BR »,

¹ Hervé Beaumont, *Mirage IV – Le bombardier stratégique*, Docavia, éditions Larivière, Paris, p.26.

² SNCASO : sigle de la « Société nationale de construction aéronautique du Sud-Ouest ».

³ Rappelons que la priorité portait principalement sur une aviation d'appui au sol, dans le cadre des alliances, et une aviation pour la défense aérienne du territoire.

⁴ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.27.

⁵ Il effectua son premier vol en 1952.

⁶ Cette version « N » était destinée à remplacer les appareils britanniques Gloster *Meteor* NF 13 – également bi-réacteur et biplace - qui équipaient l'escadre de chasse « *tout temps* », la 30^e escadre basée à proximité de Tours.

« *B* » pour Bombardement et « *R* » pour Radar, équipée d'un système de navigation et de bombardement » ⁷.

B-Le SO 4060 « Super Vautour » : un nouvel avion pour succéder au SO 4050 « Vautour »

Dans le cadre d'un programme de l'État-major de l'Armée de l'air de mars 1955 pour un intercepteur « *tout temps* » et « *supersonique lourd* », - un programme pour lequel la GAMD n'avait pas été consultée ⁸ -, la SNCASO avait lancé l'étude d'un successeur au *Vautour* capable de s'opposer à un avion volant à grande vitesse, répondant aux caractéristiques suivantes :

- Poids maximum de 11 tonnes,
- Montée à 15 000 mètres en moins de 5 minutes,
- Plafond de 20 000 mètres,
- Vitesse de Mach 1,3 à 15 000 mètres et de Mach 1,2 à 3 000 mètres,
- Capacité d'utilisation de pistes sommaires,
- Armements d'engins air-air ou de roquettes air-air ⁹.

La SNCASO proposait un avion biréacteur, le SO 4060 N, avec une conception qui différait sensiblement de celle du *Vautour* dont les deux réacteurs SNECMA - Atar – étaient logés dans des nacelles sous les ailes ¹⁰.

Le SO 4060 devait « *recevoir deux réacteurs SNECMA Atar 101 G de 4 400 kgp, placés côte à côte, alimentés en air par des prises semi-circulaires auxquels se serait adjointe la poussée d'un réacteur-fusée auxiliaire de 3 000 kgp. Après avoir étudié différents profils d'aile, dont une aile delta, le choix s'était porté sur une aile en flèche à 43°, mi-basse et de faible épaisseur. L'avion était doté d'une dérive et de gouvernes de profondeur monobloc* » ¹¹.

Les services officiels – Service Technique de l'Aéronautique (STAé) et Service des marchés de la production aéronautique (SMPA) de la Direction technique et industrielle de l'Aéronautique (DTIA) – passèrent commande, en janvier 1956, de deux prototypes du SO- 4060 N.

⁷ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.27.

⁸ La société GAMD – Général Aéronautique Marcel Dassault – avait été retenue pour la fourniture de l'intercepteur « *supersonique léger* » avec son chasseur *Mirage III*.

⁹ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.28.

¹⁰ Voir photo du *Vautour* en Annexe.

¹¹ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.28.

II- La réponse à la « *fiche-programme* » du 19 décembre 1956

A-Sud-Aviation – ex-SNCASO - présente son projet de bombardier supersonique : le SO 4060 en version « B »

Dans la continuité du programme « *supersonique lourd* », Sud Aviation ¹² était entrée dans la compétition pour le bombardier supersonique, désigné SO 4060 B, dont les options techniques étaient très proches de celles du SO 4060 N, avec cependant une adaptation pour l'emport d'une bombe d'une tonne, semi-encastree sous le fuselage.

La motorisation devait être assurée par deux réacteurs SNECMA Atar 9 d'une poussée de 4 700 kgp à sec et de 6 000 kgp avec post-combustion ».

La parenté avec le SO 4060 N, qui pouvait passer pour un avantage, allait sceller le sort du SO 4060 B, parce que l'avion proposé était en dessous des performances requises, car trop lourd et de trop petite taille, malgré une étude d'agrandissement homothétique, ce que confirmait l'ingénieur militaire de l'Air Jean Forestier ¹³ de la DTIA : « *On envisagea un projet SO 4060 bombardier, développé de l'intercepteur, mais cela posait trop de modifications, il fallait refaire un nouvel avion* » ¹⁴.

Au sujet des responsabilités des acteurs dans la réalisation d'un programme aérien, Jean Forestier apporte les précisions suivantes :

« *Le BPM - Bureau Plan des Matériels - de l'état-major de l'Air définit ses besoins par une « Fiche Programme » - les besoins militaires tournant autour de « l'état de l'art » -, puis les Services techniques de la DTI définissent les « clauses techniques » et le constructeur propose un projet pour répondre à la « fiche programme »* ¹⁵, ainsi qu'aux « clauses techniques » contractuelles.

B-L'« ingénieur de marque » du STAé critique le comportement de l'industriel

L'ingénieur général Jean Forestier, affecté en 1956 au Service technique de l'Aéronautique (STAé) en tant qu'« *Ingénieur de marque* » de l'avion de combat SO-4050 *Vautour* témoigne,

¹² La société Sud-Aviation a été créée en 1957 en regroupant les sociétés SNCASO et SNCASE. La société Nord-Aviation, créée à la même date, a remplacé la SNCAN (société nationale de constructions aéronautiques du Nord).

¹³ L'ingénieur militaire de l'Air Jean Forestier était chargé au STAé, en tant qu'« ingénieur de marque », des relations avec la SNCASO, puis Sud-Aviation, des programmes SO 4050 *Vautour* et SO 4060. À ce titre, il était notamment responsable du suivi technique des contrats passés par la DTIA avec ces sociétés.

¹⁴ Entretien n°473 de l'ingénieur général Jean Forestier au service de l'Histoire orale du SHD/Air.

¹⁵ *Ibid.*

en termes sévères, sur des carences qu'il a constatées à la SNCASO ¹⁶ au niveau d' « *une direction incapable de prendre ses responsabilités* » qui aurait « *plus envie de satisfaire tout le monde sur le papier que faire des avions qui marchent* », avec un comportement jugé laxiste pour « *réagir à certaines anomalies rencontrées lors de la mise en service de cet appareil – notamment dans sa version « A » d'appui au sol, avec des erreurs d'informations des sondes de pression statique affectant la valeur de l'altitude d'environ « 1000 pieds d'écart* »¹⁷.

C-Un autre handicap pour le SO 4060 : celui des « entrées d'air »

À l'époque, un important problème se pose pour les avions supersoniques : celui du rendement des entrées d'air : « *interface aérodynamique entre la fuselage et l'entrée du compresseur du turboréacteur – « en vol supersonique* ».

En effet, l'Ingénieur-Général Jean Forestier rappelle que le meilleur rendement « *s'obtient avec des entrées d'air permettant de faire des ondes de choc dites « obliques » et non des ondes de choc « normales* ».

Or, les SO-4060 ont des entrées d'air sans ondes de choc obliques. Et pour obtenir que cet appareil puisse posséder ces dispositifs adaptés à des vitesses bi-sonique – Mach 2 -, « *la réponse de Sud-Aviation est nette : sur les 01 et 02, on n'y peut rien. Vous aurez cela sur le 03* », alors que pour ces deux prototypes « *deux milliards de francs* ¹⁸, ont déjà été investis » rapporte Jean Forestier qui rajoute : « *À la suite de cela, les services officiels vont dire : 2 milliards pour deux prototypes qui font Mach 1,31* » cela n'est pas acceptable », compte tenu des sévères contraintes budgétaires.

« *Le Mach de rebut imposé était de 1,30 !* », rappelle l'I.G. Forestier.

D-Vers la mise en concurrence de Sud-Aviation avec la GAMD

Sur la base de ce constat, « *à l'été 1957, la section « Avions » du STAé prend position* » et adresse à sa hiérarchie, le directeur du STAé – l'ingénieur général Gérardin-, une note tirant la sonnette d'alarme et très sévère à l'encontre de l'industriel, avec la conclusion suivante :

¹⁶ Outre le suivi du programme *Vautour*, l'I.G. Jean Forestier est également chargé en 1956, toujours au sein de la section « Avions » du STAé, de l'avion SO-4060, l'intercepteur « *tout temps* » supersonique en cours d'étude à la SNCASO.

¹⁷ Entretien n°473 de l'ingénieur général Jean Forestier au service de l'Histoire orale du SHD/Air.

¹⁸ Il s'agit des francs de l'époque (1957).

« Dans le cadre d'économie entraînant l'abandon de la mission d'interception ¹⁹ au profit de la mission vitale de représailles atomiques, il me paraît téméraire de laisser la société Dassault sans concurrent sur le problème du bombardier Mach 2 à 18 000 mètres d'altitude, illusoire de compter sur une concurrence valable de Sud-Aviation sans un changement radical des méthodes de travail de la Direction de cette société. La Direction Technique militaire doit croire au succès des avions qu'elle entreprend de réaliser et insuffler sa volonté d'aboutir à tous les échelons » ²⁰.

Jean Forestier raconte ensuite que *« Les choses vont tourner encore plus mal pour Sud-Aviation au point que cette fois-ci, en octobre 1957, la direction du STAé prend position sur la poursuite du 4060 »*. À ce sujet il mentionne le contenu d'une note signée du patron du STAé, l'Ingénieur général Gérardin, adressée au Directeur de la DTIA : *« [...] Compte tenu des différentes rencontres lors de la mise au point des appareils conçus à Courbevoie, des vicissitudes actuelles des études du 4060, des reports de délais proposés aujourd'hui pour Sud-Aviation pour les premiers vols du 4060. [...], le STAé reste fermement opposé à la poursuite de l'étude du 4060 si le changement radical des méthodes de travail de la Direction de Sud-Aviation précédemment demandé n'est pas obtenu : réussir un avion et non pas des études doit être l'objectif principal de la Direction technique militaire qui supervise Courbevoie » ²¹.*

La menace est bien présente pour Sud-Aviation, sur sa position de choix de « gré à gré » prise initialement par le ministère de l'Air.

La question s'est alors posée pour les responsables du STAé et de l'état-major de l'Armée de l'air : *« Que va-t-on faire ? Essayer de regarder si ce 4060 peut donner lieu à une version bombardier, comme pour le Vautour, ou bien lancer l'autre constructeur ? » ²².*

Au sujet des avancées du concurrent, Marcel Dassault, dans le domaine du vol supersonique – à Mach élevé -, l'I.G. Jean Forestier rapporte que *« Dassault, à travers le Mirage III est en train de faire la preuve que sa formule tient debout »* - il s'agit d'un appareil à aile « delta » - *« dont le couple avion-moteur est une réussite »*. Et, contrairement au SO 4060, *« le mariage de l'avion et du moteur » est réussi pour le Mirage III » ²³.*

¹⁹ Il s'agit du programme des intercepteurs supersoniques – Mach 2 – qui concernait des avions tels que le Trident équipé de moteurs-fusées en complément au réacteur. Cette décision a été prise début 1957, pour des raisons d'économie et de choix prioritaire : celui du bombardier de représailles.

²⁰ Entretien n°473 de l'ingénieur général Jean Forestier au service de l'Histoire orale du SHD/Air.

²¹ Cité par Jean Forestier lors de son entretien au SHD/Air (entretien n°473 le 17 novembre 1989).

²² Entretien n°473 de l'ingénieur général Jean Forestier au service de l'Histoire orale du SHD/Air.

²³ *Ibid.*

III- Marcel Dassault et les débuts de sa famille de « *Mirage* »

Dans le prolongement de ses activités qui répondaient au programme d'un intercepteur léger supersonique, lancé par l'état-major de l'Armée de l'air en 1952 – qui déboucha, en 1955 sur le choix du *Mirage III*, le bureau d'études de la GAMD avait avancé sur le successeur du *Vautour* et, début 1956, en liaison avec le Bureau des programmes (BPM) de l'armée de l'Air et le STAé, travaillait sur un appareil, désigné selon la chronologie *Mirage IV*, en plusieurs versions et dont la définition évoluait très rapidement.

En effet dans ses cartons le constructeur avait déjà des versions de plus grande taille que l'avion d'interception mono-réacteur MD 550 *Mirage I* à aile delta ²⁴; le *Mirage III* également mono-réacteur et le *Mirage IV* biréacteur. Et les résultats apparus avec le *Mirage I* confirmaient l'intérêt de la formule à aile delta, autorisant la bi-motorisation.

Aussi, « le directeur du STAé demandait à la GAMD, par courrier daté du 19 juillet 1956, une nouvelle étude sur la capacité de « retour qui ferait de l'avion un véritable appareil « tout temps », l'augmentation de la durée de vol en palier à 15 000 mètres et conséquemment du combustible emporté, ainsi que la possibilité d'utilisation de pistes sommaires en herbe nécessitant des pneumatiques basse pression » ²⁵.

Puis, par un courrier daté du 2 août 1956, le secrétariat d'État à l'Air précisait à l'attention de Marcel Dassault :

« [...] Il ressort que mes services ont examiné et discuté avec vos ingénieurs les dossiers de présentation de cet avion et que des modifications ont déjà été apportées sur plusieurs points importants de votre premier projet. Il apparaît aussi que, compte tenu des idées actuelles sur le problème de l'interception dans les années correspondant à la mise en service de votre appareil, votre projet ne satisfait pas encore dans sa forme présente l'ensemble des desiderata des utilisateurs. Suivant l'avis des services spécialisés, j'estime qu'il convient encore d'étudier de plus près certains points particuliers, notamment :

- possibilité de missions à haute altitude (20 000 mètres minimum) ;
- possibilité d'augmentation de la charge emportée (combustible permettant une autonomie plus grande, radars éventuellement plus lourds que ceux actuellement prévus ».

²⁴ Cet appareil a effectué son premier vol en juin 1955. Il était piloté par le général Roland Glavany – à l'époque commandant. Il en sera de même pour le *Mirage III* qui effectuera son premier vol le 17 novembre 1956.

²⁵ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.27.

« Ces contraintes nouvelles sous-entendaient un avion de taille importante à cause du surplus de poids prévisible par la charge militaire emportée et par le carburant nécessaire pour permettre d'atteindre une haute altitude » ²⁶.

A-De l'intercepteur au bombardier Mirage IV : le passage du mono au bi-réacteur

Les avantages de la formule delta – déjà utilisée aux États-Unis pour les avions hautement supersoniques - incitent l'Armée de l'air à augmenter ses exigences opérationnelles. La GAMD, pour les satisfaire, établit toute une gamme d'avant-projets mono et bi-réacteurs qui portent le nom de *Mirage IV*. Leurs surfaces varient de 25 à 40 mètres carrés, leurs moteurs sont des SNECMA « *Atar* » de 6 à 7, et même 9 tonnes de poussée. Néanmoins, aucun ne répond aux souhaits de l'état-major, car, pour respecter les exigences de montée et de vitesse maximale supérieure à Mach 2, il faut recourir à la poussée supplémentaire d'un groupe de fusées. L'historien Claude Carlier relate que « *Marcel Dassault propose alors un biréacteur Atar 9 qui, avec ses 12 tonnes de poussée installée, est le seul à pouvoir se passer de fusées d'appoint. Cet intercepteur, basse altitude et haute altitude tout temps, est adopté par les services officiels le 12 octobre 1956. Parallèlement, le STAé demande confidentiellement des avant-projets de bombardiers supersoniques susceptibles d'emporter une charge dont la nature n'est, volontairement, pas précisée* » ²⁷.

B-La mise en concurrence de la GAMD pour le bombardier

C'est le 15 novembre 1956 que la société Dassault est officiellement informée que son projet d'intercepteur biréacteur *Mirage IV* doit évoluer vers un avion de bombardement. De ce fait, il se trouve en concurrence avec le SO 4060 « *B* » de la SNCASO.

Jean Cabrière ²⁸ apporte le témoignage suivant : au cours d'un entretien tenu le 15 novembre 1956, « *le directeur du STAé fait connaître à Marcel Dassault les décisions du ministre de la Défense : le seul chasseur dont l'étude doit être poursuivie est le Mirage III A ; le biréacteur Mirage IV doit évoluer vers un avion de bombardement pour lequel une étude nous sera officiellement notifiée. [...]* » ²⁹.

²⁶ *Ibid.*

²⁷ Claude Carlier, « La genèse du SASP Mirage IV (1956-1964) », in *Armement et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), ADDIM, Paris, 2002, p.208.

²⁸ Jean Cabrière a été directeur du Bureau d'études puis Directeur général technique de la GAMD.

²⁹ Jean Cabrière, « Le programme Mirage IV », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs*. Actes du colloque organisé à Paris les 24 et 25 janvier 1989 par le CHAE et l'IHCC, p.103-104.

Au sujet de cette réunion, Claude Carlier relate le témoignage que lui a rapporté Jean Cabrière et qui se souvient de la « *réaction peu enthousiaste* » de son patron lâchant : « *On n’a pas fini d’être embêté ! Qu’est-ce qu’on va se faire engueuler !* ». Pour l’historien, « *cette réaction s’explique : Marcel Dassault a compris que fabriquer un avion pour la « force de frappe » allait le propulser sur le devant de la scène politique et qu’il allait, inévitablement, subir les critiques des opposants à l’arme nucléaire* »³⁰. Mais « *il regrette surtout l’abandon du chasseur biréacteur qui aurait pu constituer un concurrent du McDonnell F-4 Phantom américain, avec des possibilités d’exporter ce type d’appareil, contrairement au bombardier stratégique* »³¹.

De son côté, l’ingénieur Jean-Jacques Samin – qui sera désigné comme chef de projet du *Mirage IV* à la GAMD – souligne le fait que « *Marcel Dassault savait que l’avion ne serait pas construit à beaucoup d’exemplaires et ne serait pas exportable* », en rajoutant que, pour son patron, « *la grande affaire, c’était le Mirage III* ». En effet, comme le confirme Jean Forestier, à l’époque l’entreprise de Marcel Dassault était centrée sur le *Mirage III*, qui mobilisait une part importante des ressources : « *le Mirage III accaparait tout le monde* »³².

Le surlendemain, 17 novembre 1956, alors que le *Mirage III* 001 effectue son premier vol, la fiche-programme du bombardier biplace est communiquée à Dassault. « *Elle fixe une vitesse comprise entre Mach 1,7 et 2. Le rayon d’action, sans ravitaillement en vol, doit être de 1 500 kilomètres, dont la moitié à une vitesse proche de Mach 2. La charge militaire – une tonne* »³³ – *devra pouvoir être larguée, en palier, à plus de 18 000 mètres et à la vitesse maximale* »³⁴.

Le 28 novembre, le secrétaire d’État aux Forces armées Air, Henri Laforest, signe la décision de « *passer commande d’un avion biplace, Mirage IV, devant être équipé de deux réacteurs SNECMA Atar 9* » et précise : « *Désirant que les nombreux problèmes que poseront les vols nettement supersoniques de ce prototype – vitesse supérieure à Mach 2 – soient abordés le plus tôt possible, je vous demande d’en entreprendre les études, sans attendre d’autres précisions sur l’armement* »^{35 36}.

Au sujet de cette directive, Jean Cabrière précise que : « *nous devons toutefois prendre en compte l’éventualité d’un dérivé pour lequel deux possibilités militaires de charge (1 000 et 3 000*

³⁰ Ainsi que de la part des milieux politico-industriels qui veulent favoriser les sociétés nationales.

³¹ Claude Carlier, *Marcel Dassault – La légende d’un siècle*, Perrin, Paris, 1992, p.222.

³² Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.38.

³³ Avec une capacité de transport de 3 tonnes le rayon d’action attendu est de 1 000 km.

³⁴ Claude Carlier, « La genèse du SASP Mirage IV », *op. cit.*, p.208.

³⁵ La définition de la charge militaire n’est pas encore bien fixée à cette époque, quant à son poids et son volume. Par ailleurs, il n’est toujours pas question de parler de bombe atomique : le programme est toujours « *secret* ».

³⁶ Claude Carlier, « La genèse du SASP Mirage IV », *op. cit.*, p.208-209.

kg) [associées à des rayons d'action de 1 500 et 1 000 km] nous sont indiquées ». Il rajoute que : « le mot nucléaire n'est pas prononcé ³⁷. D'ailleurs à cette date, aucun gouvernement n'a officiellement annoncé que la France serait dotée d'un tel armement. Certes, depuis 1955, le CEA travaille à la réalisation de l'arme nucléaire mais son aboutissement est encore lointain. [...]. L'éventail des caractéristiques figurant dans la lettre de commande du 28 novembre 1956 montre bien que les choix définitifs n'ont pas encore été faits » ³⁸.

De son côté, Jean Forestier rappelle que « *Le Mirage IV, à l'époque, est un prototype sans équipements bien définis. C'est celui d'un bombardier qui ne doit pas être un bombardier opérant en « visuel » - c'est-à-dire avec viseur optique – mais un bombardier « radar » - c'est-à-dire pouvant opérer sans visibilité optique sur l'objectif terrestre. Au sujet du radar embarqué, il relate également que « le radar qu'on avait lancé, comme étant le radar d'avenir – le radar de la société Dervaux -, devait servir à faire une version évoluée du Vautour « B » - la version dite « RB », comme radar de bombardement -, avec un viseur radar Dervaux* ». Mais, de par sa conception, cet équipement n'était pas performant car « *les gouttes de pluie se voyaient plus que la carte du terrain !* », et, en conséquence « *il fallait réinventer un SNB – Système de navigation au bombardement – pour le Mirage IV* » ³⁹.

IV- La commande d'un avion prototype expérimental : le *Mirage IV 01*

Cette commande, signée le 28 novembre 1956, comportait, notamment :

- la fourniture des études techniques du prototype ;
- la fabrication des outillages nécessaires à la réalisation des prototypes et autres matériels ;
- la fabrication de l'avion prototype 01, dont le 1^{er} vol devait être effectué avant le 31 octobre 1958 - avec la précision que « *par premier vol* » il faut entendre un tour de piste et non pas seulement une ligne droite.

En outre il était spécifié que la « *charge militaire* » de 1 000 kg devait mesurer 5,50 mètres de longueur pour un diamètre de 0,65 mètre, et devait pouvoir être larguée à plus de 18 000 mètres à une vitesse de Mach 1,8 ».

³⁷ Souligné par nous.

³⁸ Jean Cabrière, « Le programme Mirage IV », *op. cit.*, p.104.

³⁹ Jean Forestier, entretien n°473 au SHD/Air.

Bien que ce ne fût pas explicité, il était évident que cette arme était de nature nucléaire, mais le principe du secret prévalant, les pouvoirs publics n'en avaient pas encore fait mention officiellement. Ainsi la bombe atomique prit plusieurs dénominations qui allaient perdurer comme : « l'arme », « la chose », « la bombe »⁴⁰.

Cette lettre de commande sera suivie d'un marché notifié à l'industriel en avril 1957.

A-La GAMD soumet pour accord au STAé les clauses techniques du prototype

Jean Cabrière, à l'époque directeur du Bureau d'études de la GAMD⁴¹ apporte le témoignage suivant :

« La définition de la mission de base, qui demande d'effectuer la moitié de la pénétration vers l'objectif, à l'aller et au retour et le lâcher de la bombe, en supersonique et haute altitude, sera maintenue jusqu'aux années 1970.

Les exigences de rayon d'action vont varier jusqu'à l'automne 1959, mais celles concernant le Mach et l'altitude resteront inchangées tout au long des développements qui conduiront à l'avion de série. Cette constance permettra une continuité dans l'approche du Système de navigation et de bombardement (SNB) dont doit être équipé l'avion opérationnel : quelles que soient les variations dans la taille et la motorisation des projets, les études initiées depuis le début resteront valables jusqu'à la commande de l'avion finalement retenu pour la série.

Ceci sera très important pour la tenue des délais, car, même si ce fait n'est pas évident pour tout le monde à cette date, le SNB est certainement sur le chemin critique de l'ensemble du programme »^{42 43}.

« Ce choix de l'état-major destiné à assurer le succès de la mission, face aux défenses adverses air-air et air-sol connues à l'époque, est d'ailleurs le même que celui de l'US Air Force avec le Convair B-58, Hustler, bombardier delta quadriréacteur qui a fait son premier vol le 11 novembre 1956 ».

Concernant l'apport de l'expérience américaine des F – 106 et F – 105 sur le développement du Mirage IV, Jean Cabrière précise : *« Il n'y a pas eu d'apports directs, il y a eu un apport indirect parce que, et c'est toujours la même chose, quand on cherche un problème et lorsqu'on sait*

⁴⁰ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.29.

⁴¹ Dans le bureau d'études de la GAMD, sous la responsabilité de Jean Cabrière et Henri Déplante, le projet du *Mirage IV* est confié à Jean-Jacques Samin et à François Cordié.

⁴² Souligné par nous.

⁴³ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.104-105.

qu'il a une solution, le problème est déjà à moitié résolu. Il est certain que le fait d'avoir vu des « deltas » comme le F – 102 ou le F – 106 être de bons avions, ça nous a donné confiance pour mettre au point les nôtres, mais il n'y a pas eu d'apports directs ».

Il souligne aussi le fait qu'« à cette date aucun avion n'a encore démontré son aptitude à des croisières prolongées à des Mach supérieur à 1,8. Les incertitudes technologiques et opérationnelles concernant l'avion sont donc considérables. Ces incertitudes, qui s'ajoutent à celles concernant l'arme, interdisent pour l'instant de considérer l'avion de série. Le Mirage IV 01 est essentiellement destiné à découvrir les problèmes liés aux vols supersoniques prolongés et à leur trouver des solutions, d'où sa désignation de prototype expérimental »^{44 45}.

Dans son allure générale le Mirage IV 01 est très voisin d'un Mirage III A à l'échelle 2 pour sa surface, sa motorisation et son poids à vide. Par contre, il emporte 3 fois plus de pétrole interne. « L'avion est un biplace, les études du SNB qui sont poursuivies parallèlement ayant démontré que la présence d'un navigateur est indispensable à l'exécution de la mission. Le nez beaucoup plus long et plus effilé [...] a posé des problèmes de stabilité de route à Mach élevé et la dérive a dû être agrandie en conséquence »⁴⁶.

Si la définition aérodynamique a ainsi pu rester très proche de celle du monoréacteur Mirage III, la réalisation de la structure et des aménagements va poser des problèmes nouveaux et exiger d'autres solutions.

« En effet, en dehors de l'effet d'échelle, les différences seront surtout amenées par l'échauffement cinétique. Le Mirage III ne peut soutenir Mach 2 que pendant quelques minutes et de ce fait les températures dues à l'écoulement supersonique autour de l'avion ne sont atteintes qu'en quelques points très localisés : bord d'attaque, lèvres d'entrée d'air. Le Mirage IV [doit] maintenir ces conditions de vol très au-delà de la vingtaine de minutes nécessaires à la stabilisation des températures sur l'ensemble de la structure externe et dans les caissons internes qui renferment les équipements et les fluides emportés : pétrole, liquide hydraulique. Ce sont les essais en vol des Mirage III puis du Mirage IV –01 qui nous apporteront les valeurs exactes à prendre en compte et les coefficients à introduire dans nos méthodes de calcul ». Par ailleurs, « Les moteurs Atar 9 B de 6 tonnes de poussée avec post-combustion⁴⁷ sont identiques à ceux du Mirage III A ».

⁴⁴ Souligné par nous.

⁴⁵ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.105.

⁴⁶ *Op. cit.*, p.106.

⁴⁷ Il convient de noter que le dispositif de « *post-combustion* » qui vient d'être mis au point par la SNECMA – Société Nationale d'Etudes et de Construction de Moteurs d'Avion - va devenir, pendant longtemps, le seul au monde à permettre un réglage de la poussée sans variation du régime moteur, donc du débit d'air, ce qui simplifie l'adaptation de la géométrie des entrées d'air.

La génération électrique embarquée « sera entièrement nouvelle ». Et, « L'industrie nationale des équipements pourra faire face à la totalité de ces demandes, l'exception la plus importante concernant les pompes hydrauliques qui seront importées des États-Unis »⁴⁸.

B-Le marché de fabrication du prototype Mirage IV 01 suivi de l'abandon du SO 4060 dans ses versions « N » et « B »

Le marché de fabrication du *Mirage IV 01* est notifié à la GAMD le 28 avril 1957. Son but est la réalisation – sur la base des spécifications proposées par l'avionneur et approuvées en mars par le STAé - d'un avion prototype avec fournitures et accessoires. Malgré cette décision, le choix n'est pas définitif, car les services officiels disposent toujours, à cette date, d'un prototype concurrent en cours de réalisation : le SO – 4060 *Super-Vautour* »⁴⁹.

Jean Cabrière relate et précise en effet que « la commande du *Mirage IV 01* en avril 1957 ne signifiait pas qu'un choix définitif avait été fait en faveur de la formule *Mirage*. Le prototype SO 4060 est en cours de construction à Courbevoie et l'ancien bureau d'études de la SNCASO étudie des avant-projets dérivés de cet avion. Pour répondre au programme du « bombardier de représailles », les services officiels ont envisagé de lancer un prototype de cette version, de façon à pouvoir comparer les deux formules et ne faire leur choix qu'après essais en vol ». C'est le processus normal et habituel mais son application sera rendue impossible par manque de temps et d'argent :

- Les directives ministérielles demandent un choix pour la fin de 1958 et aucun des deux concurrents ne peut voler à cette date ;
- Fin 1957, le ministre a demandé impérativement à la DTI de réaliser des économies importantes en donnant la priorité au bombardier de « représailles ». Ces exigences budgétaires condamnent la version chasseur tout temps du 4060 », c'est-à-dire le SO-4060 dans sa version « N »^{50 51}.

La progression très satisfaisante des essais en vol du *Mirage III 001* depuis son premier vol le 17 novembre 1956 va être d'un poids décisif. Les rapports du CEV sur les qualités de vol

⁴⁸ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.109.

⁴⁹ Claude Carlier, *op. cit.*, p.209.

⁵⁰ Ce sont également pour des raisons de contraintes budgétaires que la fabrication du prototype de la version « B » sera abandonnée. Rappelons aussi les critiques formulées, par la section Avions du STAé, sur le plan technique et celui du management, à l'encontre de l'industriel.

⁵¹ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.115-116.

et les performances de l'avion sont excellents. Avec ses entrées d'air à souris coniques, l'avion a atteint Mach 1,8 en septembre 1957.

*« La configuration générale du Mirage IV, l'aérodynamique de sa voilure, ses entrées d'air, les bases d'estimation de ses performances, bénéficient ainsi d'une confirmation expérimentale en vol indiscutable, et la GAMD sera définitivement choisie pour la réalisation de la suite du programme »*⁵².

V- Les débats politico-techniques au Parlement

Au cours des débats à l'Assemblée nationale le 28 février 1958, portant sur le projet du budget militaire pour l'exercice 1958, le député Jean Moreau – rapporteur du budget pour l'Armée de l'air – annonce que dans le domaine des fabrications, *« la seule opération nouvelle importante qui soit demandée est le lancement d'une série de cent Mirage III A. Cet avion a été retenu de préférence à d'autres parce qu'il est polyvalent, c'est-à-dire qu'il peut remplir diverses missions différentes. Il peut être à la fois intercepteur à haute altitude et chasseur-bombardier »*⁵³.

A-André Moynet partisan du Mirage IV : un Mirage III en version « bombardier nouveau »

En tant qu'ancien pilote, très au fait des questions sur l'aéronautique, le député André Moynet⁵⁴ - lors de ces débats à l'Assemblée nationale le 28 février 1958 - expose son point de vue sur le premier *« véhicule »* de *« représailles »* : *« Nous voulons un véhicule capable de transporter, d'une manière difficilement interceptable, quatre ou cinq bombes dans un rayon de trois mille kilomètres »*. À cet effet, pour ne pas être *« interceptable »*, *« ce véhicule devra naviguer aux environs de Mach 2 ou plus, car à cette vitesse l'interception ne peut être faite par des engins sol-air qu'à la collision, et cette sorte d'arme n'existe encore nulle part »*.

*« En revanche, nous croyons que le Mirage III en version bombardier nouveau peut remplir une telle mission »*⁵⁵. Il estime que *« demain, le Mirage IV fera beaucoup mieux, ira plus vite et*

⁵² *Op. cit.*, p.116.

⁵³ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1048.

⁵⁴ André Moynet est un ancien pilote d'essai à la SNCASO. Il a notamment effectué, avec le chef pilote Pierre Nadot, les vols d'essai et de mise au point de la *Caravelle*.

⁵⁵ En fait, très vite vont être mises au point des pointes de missiles sol-air et air-air équipées, outre le détecteur de poursuite – détecteurs électromagnétiques ou infrarouges, par exemple - d'un *« détecteur de proximité »* déclenchant le fonctionnement de la charge explosive à partir d'une certaine distance – de l'ordre de quelques mètres - de la cible visée.

plus loin. Nous aurons alors très rapidement et à un prix correspondant à nos possibilités l'engin robot qui pourra voyager à Mach 4 » ⁵⁶.

Tous les espoirs d'aboutissement du « *bombardier de représailles* » reposaient désormais sur le bombardier biréacteur de Marcel Dassault, le *Mirage IV*. Claude Carlier relate qu'« *une ultime tentative de Sud-Aviation en faveur de l'achat sous licence de fabrication du chasseur-bombardier américain Republic F – 105 n'aboutira pas* » ⁵⁷.

B-Le gouvernement annonce et justifie le choix de l'industriel : la GAMD

Cette décision sera officiellement et publiquement annoncée ce 28 février 1958 par Louis Christiaens, secrétaire d'État aux Forces armées Air, qui déclare à l'Assemblée nationale : « [...] *que l'existence dans certaines armées étrangères d'un engin intercontinental implique la nécessité de constituer en priorité une force de frappe* » ⁵⁸ à caractère offensif susceptible de transporter les moyens de riposte les plus modernes. Pour l'exécution de cette mission, nous comptons sur le *Mirage IV* qui, actuellement, est le seul avion de bombardement susceptible d'être valable pour la période de 1962 à 1965. Dans une deuxième étape, nous allons étudier un engin sol-sol stratégique qui pourra prendre la succession des bombardiers classiques. Les études et travaux indispensables à sa construction seront longs, difficiles, et entraîneront dans les années futures des dépenses très importantes » ⁵⁹.

On parle bien de la « *nécessité de constituer en priorité une force de frappe* », on parle du vecteur mais pas de sa « *charge utile* ». Par contre, il est annoncé officiellement une « *deuxième étape* » - qui sera appelée par la suite « *deuxième génération* » ou, plutôt « *deuxième composante* » - avec « *un engin sol-sol stratégique* » ⁶⁰.

Revenant sur l'abandon du projet de l'avion SO 4060 de la SNCASO, dans ses deux versions « *N* » et « *B* », le secrétaire d'État à l'Air donne la liste des principales activités d'études qui ont été touchées par les réductions budgétaires. Il cite tout spécialement « *l'arrêt de l'intercepteur lourd tous temps SO. 4060 qui était destiné à succéder au Vautour N à partir de 1961-1962. Il était conçu pour compléter l'intercepteur léger en intervenant à plus grande distance, de nuit et par mauvais temps, sans exiger un guidage aussi précis* ». Il espère « *pallier les*

⁵⁶ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1145.

⁵⁷ Claude Carlier, *op. cit.*, p.210.

⁵⁸ Souligné par nous.

⁵⁹ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1153.

⁶⁰ Dans cette déclaration, nous relevons qu'il n'est pas fait mention de l'arme nucléaire française ! Le programme est toujours couvert par le secret.

conséquences de cet abandon en améliorant les possibilités des radars de bord du Mirage III, ainsi que les moyens d'atterrissage par mauvaise visibilité. « Ainsi amélioré, le Mirage III ⁶¹ devrait pouvoir opérer de nuit et par mauvais temps » ⁶².

C-La fabrication est « répartie entre tous les constructeurs aéronautiques »

Au cours de cette séance à l'Assemblée nationale, qui portait sur les crédits militaires pour l'exercice 1958, certains députés interpellèrent le représentant du gouvernement sur les conditions du choix de l'industriel – une société privée - au détriment d'une société nationale, en se référant au choix déjà effectué sur l' » intercepteur léger », le *Mirage III*.

Ainsi, Charles Margueritte, en tant que responsable de la section Air au sein de la commission de Défense nationale, insiste sur le fait que cette commission « *souhaiterait être renseignée sur les conditions de la concurrence ; elle aimerait également connaître les dates de livraisons prévues et, en tout état de cause, elle insiste très vivement sur la nécessité qu'une telle commande puisse profiter à l'ensemble de l'industrie aéronautique, par étalement du plan de charges* » ⁶³.

C'est le député André Moynet qui, « *pour répondre aux inquiétudes exprimées par le rapporteur M. Margueritte* », indique que « *la construction en a été prévue, répartie entre tous les constructeurs aéronautiques, en particulier la Société nationale du Nord pour la cellule et les ailes, la SNECMA pour les moteurs et la SEPR pour les fusées* » ^{64 65}.

§ 2 - DU PROTOTYPE EXPÉRIMENTAL AU BOMBARDIER STRATÉGIQUE

L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle en mai 1958 va précipiter les décisions. « *La priorité absolue aux composantes de la « Force de frappe » est clairement affirmée et la date de 1964, avancée pour sa mise en service, exige le choix immédiat des solutions qui présentent les meilleures probabilités d'aboutissement* »⁶⁶.

⁶¹ Le chasseur *Mirage III*, choisit initialement comme « *intercepteur léger supersonique* », sera chargé de remplir des activités polyvalentes « *tout temps* », dont celles qui étaient dévolues à l' « intercepteur lourd supersonique » prévues initialement pour être confiées au SO 4060 N.

⁶² *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1153.

⁶³ *Op. cit.*, p.1051.

⁶⁴ Il s'agit de moteurs-fusées d'appoint – à faible durée de fonctionnement - utilisés lors du décollage de l'avion en conditions exceptionnelles : piste plus courte, en altitude, par forte chaleur, en surcharge, etc. Le *Mirage IV* sera équipé de douze fusées *JATO (Jet assisted take-off)* de 500 kg de poussée chacune pendant quinze secondes. Elles sont accrochées en deux groupes de six sous les empennages arrière de voilure et largables après décollage.

⁶⁵ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1145.

⁶⁶ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.116.

Dès le 22 juillet il entérine les décisions de ses prédécesseurs quant à la préparation d'une explosion atomique expérimentale et fait accélérer les travaux de mise au point du prototype *Mirage IV*.

La nécessité d'équiper le Mirage IV avec des réacteurs étrangers

Initialement, les études pour la définition de l'avion de série portaient essentiellement sur la base de développements de l'Atar 9 jusqu'à 7 tonnes de poussée maximum, et sur l'optimisation de la surface de l'avion pour un rayon d'action maximum.

« Le bénéfice espéré était de l'ordre de 10 %, mais dans le deuxième semestre de 1958, des demandes, d'un ordre de grandeur entièrement différent vont nous être faites », raconte Jean Cabrière, qui rajoute : « compte tenu des rayons d'action réalisables avec deux Atar 9, de nombreux objectifs potentiels ne pouvaient être atteints qu'avec l'utilisation du ravitaillement en vol. Pour s'affranchir de cette servitude, il nous est demandé un rayon d'action voisin du double de celui du Mirage IV – 01, dans une définition de mission conservant les mêmes valeurs d'altitude et de Mach ». Pour répondre à ces exigences, « il faut changer l'échelle de l'avion et de ses moteurs. Les premières estimations nous conduisent à une poussée totale de 25 tonnes. Le quadriréacteur Atar est écarté, il conduirait à une configuration trop différente de celle du Mirage IV – 01 faisant perdre ainsi le bénéfice de l'expérience attendue de cet avion »⁶⁷.

Or, à l'époque, *« les délais de réalisation par la SNECMA d'un moteur de 12 à 13 tonnes de poussée sont incompatibles avec le calendrier prévu pour le programme. Il faut donc avoir recours à un moteur étranger », tout particulièrement le réacteur américain Pratt & Whitney J – 75 et le britannique Bristol Olympus 22 – R »⁶⁸. « Il est prévu que la SNECMA devra obtenir une licence du moteur retenu et qu'elle participera aux études et aux développements des versions adaptées à l'avion [...]. C'est la SNECMA qui tranchera et, pour des raisons de politique industrielle, elle choisira le J – 75 et se rapprochera de Pratt & Whitney qui prendra une participation dans son capital »^{69 70}.*

⁶⁷ *Op. cit.*, p.117.

⁶⁸ Le réacteur J – 75 est déjà en service dans l' *US Air Force* ; l'Olympus 22 – R a été commandé par la *Royal Air Force*.

⁶⁹ Au sujet de la faiblesse de l'industrie française en matière de fabrication de moteurs de grande puissance, Alain Peyrefitte relate que le général de Gaulle aurait déclaré en 1964 : *« Le fond du problème, en ce qui concerne notre industrie aéronautique, c'est qu'ils ne sont pas foutus de faire des moteurs. S'ils étaient foutus d'en faire, comme nous faisons des cellules qui sont les premières du monde, on y mettrait des moteurs et nous serions concurrentiels »*. (Cité par Serge Gadal, *op. cit.*, p.121)

⁷⁰ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.117-118.

En passant du Mirage III au Mirage IV – dans sa nouvelle version de motorisation -, « *les surfaces, les masses, la motorisation avaient été multipliées par deux. Le nouveau projet qui se bâtit autour de deux J-75 présente, par rapport au Mirage IV-01, le même rapport. Ce sera le **Mirage IV B*** »⁷¹.

⁷¹ *Op. cit.*, p.119.

SECTION II : L'ÉLABORATION DU « SYSTÈME D'ARMES STRATÉGIQUES PILOTÉ » (SASP)

§ 1 - LA « FICHE-PROGRAMME » DU « MIRAGE IV – B »

À la fin de l'année 1958, *« les bases techniques du programme semblent acquises et les problèmes de l'organisation étatique et industrielle nécessaire à sa réalisation vont passer au premier plan »*, rappelle Jean Cabrière.

« Sur le plan technique, la fiche programme qui achève de s'élaborer » - qui sera diffusée en janvier 1959 -, *« définit ses exigences et les performances attendues du système d'armes stratégiques piloté (SASP) »* ⁷².

Ce « système d'armes » comprend :

- L'avion (stabilité de la plate-forme), ses commandes de vol et son pilote automatique ;
- Le système de navigation et de recalage ;
- Le système de largage et de séparation de la bombe ;
- La bombe elle-même (balistique, stabilité) ;

« Sur le plan des délais, la fiche programme demande que deux escadrons (32 avions) soient en ligne pour le premier semestre 1965, ce qui nécessiterait de faire voler le premier avion de série dans le dernier trimestre 1963, soit 4 ans ½ après la date d'avril 1959 prévue pour le lancement effectif de l'expérimentation du prototype » ⁷³.

Concernant la mission opérationnelle, elle consistait *« à partir d'un avion volant en supersonique (Mach 1,7) à haute altitude (18 000 m), à délivrer de façon aussi discrète que possible une bombe nucléaire sur un but déterminé par ses seules coordonnées géographiques, avec une erreur circulaire à 90 % garantie, quelle que soit la distance parcourue depuis le départ »*, et *« dans un rayon inférieur à 2,5 kilomètres »* ⁷⁴.

Au sujet de cette « fiche-programme opérationnelle » du SASP, l'historien Claude Carlier a relevé que *« le rayon d'action est considérablement accru : il est doublé par rapport à celui du Mirage IV 01, tout en maintenant les mêmes performances d'altitude et de vitesse. Le SASP est*

⁷² Jean Cabrière, *op. cit.*, p.118.

⁷³ *Op. cit.*, p.119.

⁷⁴ *Op. cit.*, p.127.

désormais destiné : d'une part, à l'emport et au tir de la bombe nucléaire nationale ; d'autre part, à la préparation et à la couverture électronique des raids » ⁷⁵.

Il précise que « le bombardier doit pouvoir lâcher une bombe de 1 500 kilos à 2 200 kilomètres sans ravitaillement. Le trajet aller et retour doit être effectué à un nombre de Mach égal ou supérieur à 1,7 et à une altitude supérieure à 16 000 mètres. Le ravitaillement par un autre Mirage IV B, sans bombe, équipé d'un « pod » ⁷⁶ adapté à cette fonction, permet d'augmenter le rayon d'action du ravitaillé de 500 kilomètres.

La commande envisagée est de 80 appareils, dont 53 en version bombardier – *Mirage IV B* – et 27 en version guerre électronique – *Mirage IV E* ». ⁷⁷

Ce dimensionnement partait du principe que les représailles devaient pouvoir s'exercer sur 12 grands centres urbains, et étaient « consécutives à une provocation ou une initiative menaçante ; elles ne bénéficieraient pas de l'effet de surprise » ⁷⁸. Les raids aériens devaient être effectués par 12 escadrilles séparées, avec 5 appareils par escadrille.

Comme tenu de la complexité du programme de ce « bombardier de représailles » il est très vite apparu aux différents responsables – politiques, militaires et industriels – de la nécessité de donner à l'avionneur – la GAMDI -, outre la maîtrise d'œuvre de l'avion, celles « aussi du système de navigation (SNB) et de l'enveloppe de la bombe atomique. C'est une formule nouvelle de réalisation industrielle, relative à un avion de combat avec charge nucléaire, que Pierre Gallois avait d'ailleurs recommandé dès 1953 », relate Christian Malis ⁷⁹.

I- Une organisation de programme innovante pour la réalisation d'un système d'armes global : l'arme nucléaire intégrée à son vecteur

Jean Cabrière souligne le fait que « le programme *Mirage IV* est d'une nature entièrement différente ».

Il rappelle que, « lors des programmes précédents ⁸⁰ [...] les équipements importants étant définis et commandés directement par l'État aux fournisseurs de son choix, l'avionneur n'avait pas

⁷⁵ Claude Carlier, « La genèse du SASP *Mirage IV* », *op. cit.*, p.211.

⁷⁶ Il s'agit d'un équipement comportant, notamment, une perche supportant la tubulure d'avitaillement en kérosène.

⁷⁷ Claude Carlier, *op. cit.*, p.211.

⁷⁸ Christian Malis, *Pierre Marie Gallois, op. cit.*, p.411.

⁷⁹ *Ibid.*

⁸⁰ Souligné par nous.

d'autre responsabilité que leur installation correcte suivant leurs spécifications. Sa garantie ne couvrirait que les performances de l'avion » ⁸¹.

Or, pour la première fois en France, il s'agit de réaliser un système homogène – un système d'armes innovant - intégrant tous les composants nécessaires à l'accomplissement, aussi automatisé que possible, de la mission qui est définie globalement par la fiche programme. À cet effet, « *Pour répondre à ce double défi technique et de délai, les Services officiels, en accord avec la GAMD, prirent les décisions suivantes :*

- *La GAMD recevrait la responsabilité entière de l'ensemble du Système d'armes afin de regrouper en un même centre de décision de l'avion, la bombe* ⁸² *et le système de navigation et de bombardement. À l'exception du réacteur* ⁸³ *, il n'y aurait donc pas de matériel fourni par l'État ;*
- *Toutes les relations des divers services de la DTI avec le constructeur maître d'œuvre et l'Armée de l'air seraient assurées par un représentant unique, l'ingénieur en chef Forestier ;*
- *Un rôle similaire serait confié au colonel Villetorte pour l'Armée de l'air »* ⁸⁴.

Jean Forestier, de son côté, rappelle que « *l'avènement de la V^e République éleva rapidement la « mission de représailles » au rang de « force de frappe du chef de l'État ». Le Mirage IV en devint la manifestation précoce qui devait impérativement être prête en 1964, sous peine de compromettre la crédibilité de la future dissuasion française. Très vite, il ne nous resta plus que six ans pour rendre opérationnel un bombardier atomique [...], un SASP qui n'existait pas encore sur le papier ».*

Dans ces conditions, « *pour atteindre cet objectif, il fallait sortir des sentiers battus. Du côté industriel, l'avionneur a été reconnu maître d'œuvre non seulement de l'avion, mais aussi du « système de navigation-bombardement » (SNB) et de la « chose », c'est-à-dire de l'enveloppe intelligente de la bombe atomique. Côté « clients », une casquette de maître d'ouvrage est accordée,*

⁸¹ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.118.

⁸² « *Il ne s'agit que de l'enveloppe et des équipements de la bombe ainsi que de son interface avec l'avion. La partie nucléaire est entièrement du ressort du CEA »*, précise Jean Cabrière.

⁸³ Le choix des réacteurs restera, en effet, de la responsabilité du gouvernement, - c'est-à-dire un choix politique – en fonction des options présentées par les services techniques de la DTIA.

⁸⁴ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.119-120.

plus ou moins explicitement, au tandem colonel Villetorte – Jean Forestier qui se voit offrir un bureau à Saint-Cloud, à la GAMD »^{85 86}.

Le général Philippe Maurin, premier commandant des Forces aériennes stratégiques, donnera son point de vue sur cette organisation : « *Pour qu'il y ait une rapidité dans la réalisation, l'Armée de l'air et la DTIA avaient désigné un colonel et un ingénieur qui étaient responsables de la réalisation du Mirage IV vis-à-vis du constructeur, ce qui a permis d'éviter des réunions complexes. Ce sont eux, Villetorte le colonel, et Forestier l'ingénieur, qui ont entre eux décidé en permanence ce qui leur semblait le meilleur pour bien constituer l'avion, pour la rapidité et l'entente cordiale avec le constructeur. J'avais commandé autrefois le CEAM de Mont-de-Marsan et j'avais vu la complexité que pouvait représenter le contact avec les organismes officiels* »⁸⁷.

II- Le *Mirage IV B* : la réponse à la « *fiche programme* » de janvier 1959

La fiche programme de l'état-major ayant été publiée en janvier 1959, Jean Cabrière rappelle que deux mois plus tard « *les définitions de base du Mirage IV –B sont approuvées et nous recevons une première commande d'étude puis, au mois de mai, la commande de trois avions dits de pré-série, le Mirage IV –01 en étant considéré comme le prototype à échelle réduite* »⁸⁸.

En effet, le 31 mars 1959, les définitions de base du *Mirage IV B* sont approuvées et la GAMD officiellement informée qu'elle est chargée de sa fabrication. Cet appareil, d'un poids total de 57 tonnes au décollage⁸⁹, est propulsé par deux réacteurs américains déjà en service dont la SNECMA doit acquérir la licence de fabrication. « *Au début de juin 1959, la construction du premier Mirage IV B est lancée, les 32 premiers avions de série devant être livrés avant la fin du premier semestre 1965* »⁹⁰. Les incertitudes technologiques et opérationnelles sont considérables.

⁸⁵ Au sein de la GAMD, les ingénieurs du bureau d'études sont dirigés par Jean-Jacques Samin, assisté de Jean Rouault pour la réalisation du « *système de navigation et de bombardement* » (SNB).

⁸⁶ Jean Forestier, « Le Mirage IV, arme de précocité », in *Armement et Cinquième République* (sous la direction de Maurice Vaisse), *op. cit.*, p.198.

⁸⁷ Entretien du général Maurin avec Hervé Beaumont, *Mirage IV*, *op. cit.*, p.50.

⁸⁸ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.121.

⁸⁹ Celui du prototype *Mirage IV* 01 avoisinait seulement 26 tonnes. Mais, par rapport à ses homologues d'outre-Atlantique, cet avion était de taille modeste. Notons en effet que le plus gros des bombardiers américains, le B-52, affiche avec huit réacteurs un poids voisin de 220 tonnes.

⁹⁰ Claude Carlier, *op. cit.*, p.211.

Concernant la motorisation, Jean Forestier rappelle que « le moteur [devait être] forcément étranger, car nous n'avions rien en France dans la gamme de poussée nécessaire. Pressés par M. Dassault, les motoristes mondiaux rivalisèrent à coup de dossiers de plus en plus performants »⁹¹. « Après discussion avec Pratt & Whitney, une version du J – 75 [est] finalement retenue : le JT – 4 B 24, doit donner 13,6 tonnes de poussée au banc en post-combustion maximum »⁹².

Quant au système de navigation et de bombardement (SNB), après avoir rappelé que « Les ingénieurs du département électronique de la GAMD avaient commencé leur réflexion sur les problèmes de navigation et de bombardement dès qu'ils avaient eu connaissance de la fiche-programme de novembre 1956 », le responsable du bureau d'études, Jean Cabrière, rappelle « la constance de la définition de cette mission, dont seul le rayon d'action fut sujet à d'importantes variations sans influence en fait sur le SNB »⁹³.

Il rappelle également, au sujet de ce sous-système du SASP capital pour la réussite de la mission, que les équipements de navigation équipant à l'époque les avions-cargos N 2501 Noratlas et les SO –4050 Vautour, « étaient loin de pouvoir répondre aux besoins de la mission assignée au Mirage IV. Les centrales inertielles auraient tout à fait convenu par leur précision et leur discrétion aux besoins fonctionnels du SNB. Mais leur développement technologique et industriel, alors suffisant pour en autoriser l'emploi dans les sous-marins, ne devait permettre leur utilisation dans des conditions aéroportées qu'une bonne dizaine d'années plus tard (engins SSBS) »⁹⁴.

En conséquence, « au moment du choix, en 1958, on s'orienta donc vers des solutions qui, tout en étant nouvelles, avaient déjà fait, en Angleterre notamment, l'objet d'expérimentations suffisantes pour garantir à l'horizon 1963 l'obtention opérationnelle des performances recherchées : un radar de navigation Doppler (Marconi), fournissant directement la vitesse sol ; une centrale directionnelle à deux gyroscopes (Sperry) ; une centrale aérodynamique (Kelvin-Hugues/Jaeger) élaborant [...] toutes les informations d'anémo-altimétrie »⁹⁵.

A-L'arme nucléaire embarquée : « un véritable missile non propulsé »

La prise en compte des interfaces systémiques – internes et externes du « SASP » - « impliquait un mariage optimum entre, d'une part, l'avion et son système de navigation / bombardement

⁹¹ Jean Forestier, *op. cit.*, p.198-199.

⁹² Jean Cabrière, *op. cit.*, p.121.

⁹³ *Op. cit.*, p.126-127.

⁹⁴ *Op. cit.*, p.127-128.

⁹⁵ *Op. cit.*, p.128.

et, d'autre part, la charge nucléaire et son système de mise à feu. En outre, son utilisation opérationnelle nécessitait un double système de codage et de commande de tir par l'équipage sous contrôle gouvernemental ». En conséquence, comme cela a déjà été évoqué précédemment, « toute la partie spécifiquement nucléaire étant réalisée par le CEA, la Section armement du STAé ⁹⁶, responsable gouvernemental de l'arme, chargea la GAMD de la réalisation de l'enveloppe et des équipements qui en faisaient un véritable missile non propulsé » ⁹⁷.

Le développement et la mise au point de l'enveloppe de la bombe, dite « *enveloppe intelligente* », devait intégrer les contraintes du profil de la mission du *Mirage IV*.

Ainsi « furent définis la forme aérodynamique de la bombe et sa conception structurale, le système d'accrochage et d'éjection à partir de l'avion, les systèmes de déclenchement par fusées, les circuits électriques, le système de récupération par parachute et le système de commande et de conduite de tir du pilote et du navigateur » ⁹⁸.

Un des principaux enjeux concernait aussi le conditionnement thermique des équipements et plus particulièrement celui du cœur de la bombe. En effet, « *la matière fissile en plutonium 239 dégageait de la chaleur qui nécessitait un refroidissement permanent et, lorsque la température montait au cours du vol à haute vitesse et à haute altitude, il fallait refroidir cette matière fissile.*

La solution fut trouvée par la mise au point d'un système de régulation thermique à l'ammoniac liquide, dont le remplissage était une opération hautement toxique, nécessitant d'important moyens de protection » ⁹⁹.

B-Le ravitaillement en vol

Pour le ravitaillement en vol, « *plusieurs choix furent envisagés pour le type du ravitailleur : le Mirage IV lui-même équipé d'un conteneur ventral de ravitailleur, le Vautour équipé du même type de conteneur. Ces solutions ont été abandonnées et la décision retenue a été l'adoption du Boeing KC 135* » ^{100 101}.

⁹⁶ Dirigée par Jean Sandeau.

⁹⁷ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.131.

⁹⁸ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.141.

⁹⁹ *Ibid.*

¹⁰⁰ Sujet abordé dans la Section III.

¹⁰¹ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.135.

III- Les essais en vol du prototype expérimental *Mirage IV 01*

La fabrication du prototype expérimental *Mirage IV 01* a demandé dix-huit mois à la GAMD. Il quitte l'usine de Saint-Cloud à la fin de 1958 pour achever sa finition sur la base de Melun-Villaroche et procéder aux essais au sol.

Commandé en avril 1957, deux plus tard – le 14 avril 1959, sur ce terrain de Melun-Villaroche -, le prototype fut présenté à la presse qui manifesta un vif intérêt pour cet appareil.

« *Il est vrai que ce prototype était le premier avion d'Europe occidentale capable de voler à près de Mach 2 pendant plusieurs dizaines de minutes* », rappelle Jacques Villain ¹⁰².

La mise au point aérodynamique avait été conduite en relation étroite avec l'ONERA qui avait testé sur des maquettes dans ses souffleries les entrées d'air, le largage de la bombe et différentes formes de dérive.

En effet, les ingénieurs ont, notamment, été très « *préoccupés par les phénomènes de flottement de la structure face aux forces aérodynamiques. Si les calculs ont permis d'avoir une garantie sur la tenue de l'aile* ¹⁰³, *des inquiétudes sont nées quant à la tenue de la dérive et des gouvernes de direction* » ^{104 105}.

Le 17 juin 1959, Roland Glavany ¹⁰⁶ le fait décoller pour la première fois. Le vol dure 40 minutes, l'appareil atteint 20 000 pieds et 350 nœuds. Le pilote d'essai apporte le témoignage suivant : « *J'avais déjà plus de 250 vols d'essais sur Mirage III et les pièges de l'aile delta étaient alors totalement éventés. Deux bons réacteurs Atar au lieu d'un, c'était parfait* ¹⁰⁷. *Une roulette dirigeable au sol, pour la première fois, arrangeait bien les choses* »¹⁰⁸.

À son troisième vol, le 20 juin 1959, le *Mirage IV 01* est autorisé à effectuer un passage au-dessus du Salon de l'aéronautique du Bourget. Un spectateur est particulièrement attentif : le président de la République, Charles de Gaulle. Il suit de près la mise au point du vecteur de l'arme nucléaire française dont la première explosion doit avoir lieu au début de 1960. Selon le général

¹⁰² Jacques Villain, *La force de dissuasion française*, op. cit., p.38.

¹⁰³ L'épaisseur relative de l'aile était de 3,5% - contre 4,5% pour le *Mirage III*. À titre de comparaison, une lame de couteau fait en général autour de 5%.

¹⁰⁴ Claude Carlier, *Marcel Dassault – La légende d'un siècle*, op. cit., p.224.

¹⁰⁵ La dérive a dû être refaite. Cette modification, effectuée en 1958, dura quatre mois. Cette intervention nécessita l'établissement d'un avenant au contrat initial, en date du 31 décembre 1958, reportant la date du premier vol au 28 février 1959 (au lieu du 31 octobre 58).

¹⁰⁶ Le général Roland Glavany, à l'époque commandant, était le chef des pilotes d'essai en vol à la GAMD. Le directeur des essais en vol était Serge Dassault, le fils de l'Industriel.

¹⁰⁷ L'avion est équipé de deux turboréacteurs ATAR 09 B de 6 000 kg de poussée unitaire, avec postcombustion. Son poids avoisine 26 tonnes.

¹⁰⁸ Entretien avec Claude Carlier, cité dans « La genèse du SASP Mirage IV », op. cit., p.211.

Pierre Gallois : « *Le général de Gaulle avait manifesté le désir d'avoir dans son bureau, en permanence, une documentation sur le Mirage IV et surtout sur ses possibilités opérationnelles, tant pour des missions vers l'Est que dans l'hypothèse d'une défense de la Communauté* » ¹⁰⁹.

En juillet de la même année, pour son 14^e vol, il atteint Mach 1,9. « *Le 1^{er} décembre de la même année, la vitesse maximale de Mach 2 fut atteinte et la spécification d'origine pleinement remplie : le Mirage IV 01 vola à Mach 1,7 pendant 35 mn à 15 300 mètres. Mieux, le 19 septembre 1960, Mach 1,9 fut atteint pendant 33 mn* » ¹¹⁰.

Ce 19 septembre 1960, lors de son 134^e vol, René Bigand – qui a remplacé Roland Glavany -, porte le record international de vitesse sur 1 000 kilomètres en circuit fermé, jusqu'alors détenu par les États-Unis – avec le MacDonnel-Douglas F-101 *Voodoo* -, de 1 126 kilomètres à l'heure à 1 960 kilomètres à l'heure.

Lors de son 138^e vol, le 23 septembre 1960, « *il confirme sa première performance et porte le record sur 500 kilomètres en circuit fermé à 1 972 kilomètres à l'heure de moyenne en volant entre Mach 2,08 et Mach 2,14. Ces records crédibilisent le premier vecteur de la force nucléaire stratégique, tant auprès de l'opinion publique française que des alliés et adversaires potentiels de la France* » ¹¹¹.

Alors que se construit le premier prototype du *Mirage IV B*, les essais en vol de l'avion expérimental *Mirage IV 01* se déroulent conformément aux prévisions. « *Ce programme d'essai en vol amena tout naturellement le constructeur à effectuer quelques améliorations : modification de la dérive pour réduire la traînée et déplacement de la servocommande du gouvernail, notamment* » ¹¹².

§ 2 - LA RÉORIENTATION DU PROGRAMME VERS LE « *MIRAGE IV – A* »

I- Le choc du « *rétrécissement* » : ses causes et ses conséquences

En août 1959, alors que s'ébauche le premier exemplaire du *Mirage IV B* et que les premiers essais de l'avion expérimental *Mirage IV 01* se révèlent très prometteurs, il « *survient un choc* », selon l'expression de Jean Forestier qui relate les faits suivants : « *Le ministre des*

¹⁰⁹ *Op. cit.* p.212.

¹¹⁰ Jacques Villain, *op. cit.*, p.38.

¹¹¹ Claude Carlier, *op. cit.*, p.212.

¹¹² Jacques Villain, *op. cit.*, p.38.

Armées ¹¹³ écrit au Premier ministre pour lui proposer d'adopter le type de l'avion *Mirage IV A* au lieu du *Mirage IV B*, appareil coûteux dont les caractéristiques poussées risquent [en outre] d'entraîner des délais excessifs ».

Par ailleurs, « l'étude en cours du missile *SSBT* ¹¹⁴ fut également arrêtée » et cette décision « introduisit une certaine ambiguïté sur l'utilisation envisagée pour le *Mirage IV* » ¹¹⁵.

Le 3 septembre 1959, le Délégué ministériel pour l'Armée de l'air ¹¹⁶ demande à la GAMD « de dériver du *Mirage IV 01 Atar 9* volant actuellement, par modifications mineures, au moindre prix, aux moindres risques techniques et dans les délais les meilleurs, un appareil capable d'emporter les bombes de 78 centimètres de diamètre ¹¹⁷. L'effort doit tendre à un accroissement de portée et d'emport au détriment possible de la vitesse dans une limite acceptable » ¹¹⁸.

Jean Forestier relate le fait qu'« à la *SNECMA*, cette décision survolta l'*Atar K* » mais que « pour l'Armée de l'air, le ravitaillement en vol, prévu depuis le début, devint indispensable à la crédibilité du *SASP* » ¹¹⁹.

En conséquence, « la construction du premier *Mirage IV B* n'ira pas à son terme. En effet, le souci de ne pas dépendre d'une licence étrangère pour la propulsion de l'avion, la volonté de développer des vecteurs balistiques sol-sol et mer-sol conduisent à limiter les dépenses de la première composante de la force nucléaire stratégique en fabriquant un bombardier supersonique à rayon d'action moyen, donc plus petit que le *Mirage IV B* » ¹²⁰.

Christian Malis relève le fait que « la dimension financière n'était pas seule en cause. De Gaulle en effet s'est ému de ce que, dans la formule précédente, la propulsion doive être assurée par des réacteurs de fabrication américaine, ce qui créait une dépendance insupportable pour l'homme du 18 juin » ¹²¹.

La définition du vecteur est profondément modifiée. Un nouvel avion est alors dérivé du prototype expérimental *Mirage IV 01* : le ***Mirage IV A*** se substitue au *Mirage IV B*.

¹¹³ À l'époque Pierre Guillaumat, le Premier ministre étant Michel Debré.

¹¹⁴ Il s'agit du missile Sol-Sol balistique tactique (SSBT) : sujet abordé dans la Section IV.

¹¹⁵ Jean Forestier, *op. cit.*, p.199.

¹¹⁶ À l'époque Jean Blancard.

¹¹⁷ Au sujet du diamètre de la bombe, Jean Forestier précise que « les atomiciens s'accommodèrent finalement, sans difficultés, sur les 78 centimètres restant disponibles sur le *Mirage IV A* au lieu des 120 centimètres de diamètre disponibles sur le *Mirage IV B* ».

¹¹⁸ Claude Carlier, *op. cit.*, p.212.

¹¹⁹ Jean Forestier, *op. cit.*, p.201.

¹²⁰ Claude Carlier, *op. cit.*, p.212.

¹²¹ Christian Malis, *op. cit.*, p.412-413.

II- Pierre Gallois- en tant que conseiller technique de la GAMD - propose la version « A » moins performante

Christian Malis relate également, comme suit, « *le coup de théâtre qui survient à l'été 1959, quand Pinay, ministre des Finances, refuse les crédits pour le Mirage IV B* » :

« *Appel du ministère au siège de Dassault en plein mois d'août pour annoncer la nouvelle. Pierre Gallois* ¹²², *qui a commencé à faire campagne pour le Mirage IV dans le journal Le Monde avec l'appui de Jean Planchais, est convoqué par le général Lavaud, Délégué ministériel pour l'Armement (DMA)* ¹²³. *Dans la discussion, sans directive car tout le monde est en vacances, y compris Marcel Dassault, Pierre Gallois prend sur lui de proposer le Mirage IV A comme solution de substitution, à partir du Mirage IV 01 déjà construit, en augmentant légèrement ses dimensions et la puissance de ses moteurs* » ¹²⁴.

Au sujet de cette description sommaire, on prête au général Gallois cette formule : « *on ne fait pas le petit, on ne fait pas le gros ; on fait le petit gros !* » ¹²⁵.

Concernant cette rencontre au ministère de la Défense nationale, Christian Malis rapporte aussi le témoignage qu'il a reçu de la part de Pierre Gallois sur les réactions de ses interlocuteurs en proposant ce *Mirage IV* dans cette nouvelle version : « *Il n'a pas assez d'autonomie !* », lui objecte le général Lavaud.

Pierre Gallois lui répond : « *Vous trouverez toujours 100 pilotes et 100 navigateurs volontaires pour des missions sans retour, moi le premier ! D'ailleurs on peut aussi au retour se poser en Turquie ou en Norvège selon l'objectif bombardé en URSS* » ¹²⁶.

« *Cette vision « kamikaze » indisposera le chef d'état-major de l'Armée de l'air* » ¹²⁷. Toutefois, « *sur ses instructions, la solution adoptée sera bien le Mirage IV dans sa version « A », mais accompagnée de l'achat de 12 avions américain Boeing KC 135 F de ravitaillement en vol, permettant l'aller et retour pour les pilotes* » ¹²⁸.

¹²² Pierre Gallois, nommé général, quitte l'Armée de l'air et est embauché par Marcel Dassault en 1958 comme conseiller technique.

¹²³ En toute rigueur, en 1959, le général Gaston Lavaud est encore au « *cabinet Armement* ». Il ne sera Délégué ministériel à l'Armement qu'en 1960.(Section V).

¹²⁴ Christian Malis, *op. cit.*, p.412.

¹²⁵ Cité par Serge Gadal, *op. cit.*, p.65-66.

¹²⁶ Cité par Christian Malis, *op. cit.*, p.412.

¹²⁷ À l'époque le général Jouhaud.

¹²⁸ Christian Malis, *op. cit.*, p.412.

A-Un choix retenu « en dehors de l'armée de l'Air » et « malgré l'avis de opérationnels »

En tant que Conseiller militaire de Jean Blancard, le général Bernard Marie a vécu la naissance du Mirage IV et ses premières évolutions.

Il apporte le témoignage suivant : « *L'Armée de l'air avait demandé un grand rayon d'action qui était incompatible des moteurs de l'époque. Intransigeante, elle n'était pas pressée dans cette affaire* »¹²⁹, ce qui n'était pas le cas pour le pouvoir politique de l'époque !

Ayant assisté à une réunion entre le Délégué ministériel à l'Air et Marcel Dassault, portant sur ce sujet, il rapporte que : « *Ce que demandait l'Armée de l'air n'était pas faisable* ». En conséquence, « *On va faire un avion aux « pattes » plus courtes et on va essayer le ravitaillement en vol* ». « *Mais, précise-t-il, ce premier exercice a été fait en dehors de l'armée de l'Air* »¹³⁰.

En ce qui concerne le choix final de l'avion, le général François Maurin résume ainsi la situation : « *deux options se présentaient : soit un gros avion susceptible d'atteindre Moscou et de revenir, soit un bombardier moyen ravitaillé en vol.*

*Malgré l'avis des « opérationnels »*¹³¹, c'est cette dernière version qui fut décidée, parce qu'elle pouvait se contenter de réacteurs français, alors que le plus gros bombardier aurait dû être réalisé autour de moteurs américains dont nous avons acquis la licence »¹³².

B-L'obligation de se fournir aux États-Unis pour les avions ravitailleurs en vol

Devant la nécessité d'effectuer un ravitaillement en vol des *Mirage IV A*, l'armée de l'Air n'avait pas d'autre choix que d'acquérir des avions ravitailleurs américains, des Boeing KC-135. Il s'agissait de disposer d'un minimum de 12 appareils, et l'idéal d'en posséder 1 ou 2 avions en réserve. Les solutions envisagées en utilisant un autre véhicule spécialement aménagé - *Mirage IV* ou *Vautour* - ont été écartées.

Le général Bernard Marie, responsable du Commandement Aérien Stratégique (CAS)¹³³ a été chargé de plaider ce dossier, hautement politique, auprès du général de Gaulle. Il témoigne, en ces termes, au sujet de cette rencontre : « *Il fallut le faire avaler par de Gaulle* », rapporte l'officier général. Le chef de l'État lui dit : « *Je ne suis pas content, mais vous les*

¹²⁹ Entretien n°228 du général Bernard Marie au service de l'Histoire orale du SHD/Air.

¹³⁰ *Ibid.*

¹³¹ Souligné par nous.

¹³² Général François Maurin, in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, op. cit., p.449.

¹³³ Structure mise en place en 1962, chargée de préparer la création des « *Forces aériennes stratégiques* » (FAS).

aurez, les 12 et non pas 13 ou 14. Et l'argent il faut le trouver dans le budget de l'Armée de l'air »¹³⁴.

En juin 1962, une mission était envoyée aux États-Unis pour étudier la possibilité d'achat de ravitailleurs en vol ¹³⁵. « Elle fut reçue au Pentagone, à la société Boeing à Seattle, au Strategic Air Command et au Military Air Transport Service. À son retour, elle préconisa l'achat de la version KC 135 adaptée aux besoins de transport de passager et de fret. C'est la version C 135 F qui fut finalement retenue » ¹³⁶.

Selon l'historien Maurice Vaïsse, « Si la France a pu obtenir cette vente, c'est sans doute sur l'insistance de James Gavin ¹³⁷ qui a obtenu cela comme l'os qu'il fallait donner à la France pour compenser les refus de coopération du côté américain » ¹³⁸.

C-Les profils de missions stratégiques possibles

Pour mieux saisir l'importance déterminante de ce couplage *Mirage IV A* – ravitailleur KC 135, il convient d'examiner quelques données essentielles que rappelle Marc Theleri.

- « L'opération de ravitaillement en vol s'effectue entre 6 000 et 8 000 mètres d'altitude, à la vitesse moyenne de 800 km/h, dans un espace protégé de toute intervention adverse ou après accord préalable des États en charge de l'espace aérien concerné.
- « Sans transfert de carburant, avec 40 à 50 % de son temps de vol en vitesse supersonique, un *Mirage IV A* est dans son optimum opérationnel à 1 200 kilomètres de sa base de décollage, soit, à partir de bases situées dans le nord-est de la France, sur l'arc Gdansk, Varsovie, Cracovie, Budapest ;
- « En mission lointaine, le même appareil suit le ravitailleur, lequel assure à la fois le transfert de carburant et la gestion de la navigation au profit de l'équipage du *Mirage IV A*. Pour d'évidents motifs de résistance physique – celle de l'équipage aussi bien que celle de l'appareil -, un vol continu de huit heures, avec quatre ravitaillements, se situe à la limite de l'exploit.
- « Enfin, le bombardement sur « coordonnées » oblige à une connaissance parfaite de celles-ci. Or, à cette époque, la France ne disposait d'aucun moyen de reconnaissance capable de

¹³⁴ Entretien n°228 du général Marie au SHD/Air.

¹³⁵ « Cette mission était composée du général Guernon, de l'ingénieur en chef de l'Air (ICA) Leforestier, du lieutenant-colonel Villetorte, du commandant Guillou, du capitaine Chevassus et du lieutenant-colonel Boileau », précise Serge Gadai.

¹³⁶ Serge Gadai, *op. cit.*, p.129.

¹³⁷ « James Gavin, contrairement à son prédécesseur, et successeur, Charles Bohlen, est favorable à une coopération avec la France. »

¹³⁸ Maurice Vaïsse, débats suite à la présentation de Claude Carlier sur la « Genèse du SASP Mirage IV ». Cité par Claude Carlier, *op. cit.*, p.222.

*délivrer de telles informations. Il restait donc à choisir pour cibles des villes dont on ne connaissait les positions géographiques qu'à partir des cartes aériennes utilisées pour le trafic civil ou des cartes aux données approximatives ! »*¹³⁹.

Ainsi, selon l'historien et officier Marc Théleri, « *la perspective d'engagement de ces appareils amena rapidement à plusieurs constats, aussi évidents qu'indiscutables :*

- *La presqu'île de Kola, via l'Atlantique, la mer de Norvège puis l'Arctique, en extrême limite du potentiel, dans des conditions climatiques particulièrement difficiles surtout à haute altitude, ne possédant qu'un objectif bien situé, à savoir Mourmansk, n'était pas une zone adaptée à notre force de frappe.*
- *Le golfe de Finlande, les États baltes aussi bien que les villes du nord-ouest de l'Union soviétique, ne pouvant intéresser qu'une mission « kamikase ». En effet, le dernier ravitaillement en vol devait s'effectuer en mer du Nord, avant le passage des détroits de la Baltique, en raison des bases d'intercepteurs des forces du Pacte de Varsovie déployées en RDA et en Pologne. Par voie de conséquence, un vol subsonique de Skagerrak, aux approches de Riga – soit 900 km -, suivi d'une intrusion de 1 000 km en supersonique dans l'espace aérien soviétique pour atteindre Moscou, premier objectif dissuasif, contraignait au retour à un atterrissage crash et au parachutage sur la Finlande ou la Suède (États neutres). Cette frappe stratégique était quand même planifiée, mais comme ultime recours en mission de sacrifice.*

En conséquence, toujours d'après Marc Théleri, « *la seule hypothèse planifiable était la suivante : vol de 2 200 kilomètres au long des atterrages nord de la Méditerranée, ultime ravitaillement en mer Egée peu avant le Bosphore, suivi d'une pénétration de 1 200 km – dont 600 en supersonique – au-dessus de la mer Noire, pour atteindre au mieux les principales villes du sud de l'Ukraine.*

*Ce vol de près de 7 000 km, durant une huitaine d'heures avec quatre ravitaillements, était proche de la limite des capacités humaines et matérielles. Dans l'hypothèse de difficultés au retour, il était possible d'envisager des possibilités d'atterrissages – crash et parachutage – en Grèce ou Turquie, pays membres de l'OTAN »*¹⁴⁰.

¹³⁹ Marc Théleri, *Initiation à la force de frappe française*, op. cit., p.89

¹⁴⁰ Op. cit., p.90-91.

III- Le Mirage IV A succède au Mirage IV B

Avec la réorientation du programme vers la version définitive *Mirage IV – A*, la lettre du Délégué ministériel demandait aussi la recherche d'économies dans le domaine des contre-mesures individuelles et des avions dérivés du bombardier.

« Effectivement, il n'y eut pas d'autre version du *Mirage IV – A* que celle de l'avion de bombardement, dont 50 exemplaires furent prévus. Les missions dévolues aux avions spécialisés ont été couvertes par des *Mirage IV – A* équipés de conteneurs spécifiques » ^{141 142}.

La définition du nouvel appareil est approuvée en octobre 1959, et le marché d'études notifié le 26 novembre. D'un poids de 32 tonnes au décollage ¹⁴³, il doit avoir un rayon d'action de 1 100 km – dont 50% en vitesse supersonique -, pouvoir atteindre Mach 2 à un plafond de 19 000 mètres ¹⁴⁴.

A-Les trois prototypes du Mirage IV A

Le 25 mars 1960, la DTI commande à la société Dassault trois prototypes *Mirage IV A* – n° 02, 03 et 04 - complètement équipés ¹⁴⁵.

Pour le ravitaillement en vol, « le quadriréacteur américain *Boeing KC – 135* est adopté. La France en achète douze exemplaires qui reçoivent l'appellation *KC – 135 F* » ¹⁴⁶.

Ces appareils effectuèrent une campagne d'essais et de mise au point, en complément aux essais très poussés déjà engagés avec le prototype expérimental *Mirage IV 01*.

« Le *Mirage IV A 02* effectue son premier vol le 12 octobre 1961 à Melun-Villaroche ¹⁴⁷, aux mains de René Bigand. Ce modèle servit aux essais aérodynamiques, puis une campagne d'essai

¹⁴¹ En particulier des containers équipés de caméras optiques et infra-rouges pour des missions de reconnaissance aérienne.

¹⁴² Christian Malis, *op. cit.*, p.413.

¹⁴³ Rappels des poids au décollage : 57 tonnes pour le *Mirage IV B*, et 26 tonnes pour le *Mirage IV 01*.

¹⁴⁴ Les spécifications opérationnelles contractuelles précisait également que : le décollage normal sur piste de 2 400 m, et ceci même en conditions extrêmes – température de 40° C et terrain situé à 500 m d'altitude ; facteur de charge de 5 en subsonique et de 4 en supersonique.

¹⁴⁵ La commande indiquait respectivement les 1^{er} décembre 1961, 15 avril 1962 et 1^{er} octobre 1962, comme dates de premier vol.

¹⁴⁶ Claude Carlier, *op. cit.*, p.213.

¹⁴⁷ Terrain utilisé par la GAMD pour effectuer ses premiers vols d'essais « constructeur », avant de remettre ensuite les avions aux « services officiels » - DTIA - pour les essais de recette, en commençant par le Centre d'essai en vol (CEV) de Brétigny-sur-Orge.

de largage d'une maquette de bombe inerte fut effectuée à Colomb-Béchar. Il servira également à expérimenter les accélérateurs de décollage *JATO* ¹⁴⁸.

Le *Mirage IV A 03*, affecté aux essais du système de navigation et de bombardement *SNB* complet, effectue son premier vol le 1^{er} juin 1962, puis, après réception par le Centre d'essais en vol (*CEV*), il est remis à l'équipe du Centre d'expérimentations aériennes militaires (*CEAM*) de Mont-de-Marsan en septembre 1963, pour prise en main par l'Armée de l'air » ¹⁴⁹.

« En novembre 1962 les premiers essais de ravitaillement en vol furent effectués à Istres par les *Mirage IV A 02* et *03* auprès d'un *KC 135 A* prêté par le Strategic Air Command » ^{150 151}.

« Le *Mirage IV A 04*, équipé des réacteurs définitifs *Atar 9 K – 6 700 kg de poussée* -, effectue son premier vol le 23 janvier 1963, à Melun-Villaroche, aux mains de Jean-Marie Saget. Très proche de la définition de série, il sert essentiellement aux essais globaux du système d'armes complet, jusqu'au bombardement avec bombe inerte », rapporte l'historien Serge Gadal ¹⁵².

En effet, comme le rappelle le colonel Maurice Larrayadieu, cet appareil prototype « était le premier avion à posséder la configuration propre à l'Armée de l'air, et comportant en particulier un *SNB* enfin complet, ainsi que des réacteurs *ATAR 9K5* » ^{153 154}.

B-Les contrats de production en série du Mirage IV A

La commande de la série est confirmée le 29 mai 1962 pour 50 avions et, le 4 novembre 1965, pour 12 avions supplémentaires. L'essentiel du financement du programme *Mirage IV A* figure dans la loi de programme relative à certains équipements militaires pour la période 1960 – 1964, adoptée le 6 décembre 1960.

¹⁴⁸ Il s'agit de douze fusées à propergol solide de 1 000 livres accrochées en deux groupes de six sous les emplantures arrières de voilure et largables après décollage. Les fusées *JATO* permettent à l'avion de décoller à sa masse maximale quelque soient les conditions du terrain en termes d'altitude ou de température.

¹⁴⁹ Claude Carlier, *op. cit.*, p.213.

¹⁵⁰ « Cette opération, baptisée « *BB* » - pour « *Boeing Biberon* » - nécessita un total de cinq vols pour le *KC 135*. Trois pilotes français y participèrent : un pilote de Dassault, un pilote du *CEV* et le commandant Jeanjean de l'Armée de l'air ». (Serge Gadal, *op. cit.*, p.110)

¹⁵¹ Serge Gadal, *op. cit.*, p.110.

¹⁵² *Ibid.*

¹⁵³ Maurice Larrayadieu, « *Mirage IV – Concorde, une filiation ?* », Extrait d'Aeromed n°13, août 2005. *Chronique d'Aeromed*, publication internet [http:// www.aeromed.fr](http://www.aeromed.fr)

¹⁵⁴ Cet ancien pilote de chasse relate également que cet avion, appartenant au *CEV*, « a été mis à la disposition des équipes du *TSS Concorde*, dans le cadre d'essais en vol destinés à analyser les « similitudes » technologiques entre ces deux appareils révolutionnaires, fleurons de l'industrie aéronautique française. Les *Mirage IV 04* et *05* serviront aussi à la familiarisation des pilotes aux particularités du pilotage d'un grand delta, en vol supersonique prolongé [...] ».

La fabrication en série nécessite la coopération de toutes les entreprises de l'aéronautique française, soit environ 300 sociétés »¹⁵⁵.

¹⁵⁵ « *La part du travail exécuté en propre par la GAMD est évaluée à 17% seulement du coût total d'un avion à sa sortie de chaîne* », relate Claude Carlier (*op. cit.*, p.215).

SECTION III : LA CRÉATION DES FORCES AÉRIENNES

STRATÉGIQUES (FAS)

Le 13 octobre 1960, devant l'Assemblée nationale, dans son discours de présentation de la première loi-programme, Michel Debré rappelle que la première composante des forces nucléaires stratégiques repose sur le vecteur piloté : le *Mirage IV A*.

« Mais l'objectif à long terme reste la réalisation d'un missile stratégique de longue portée qui apporterait un niveau de dissuasion maximum » ¹⁵⁶.

Cette « loi programme 1960-1964 » concrétise l'orientation prise puisque la moitié des crédits alloués est affectée à la force de frappe. *« L'Armée de l'air, principale bénéficiaire de cette loi, sait désormais qu'elle doit se préparer à mettre en œuvre, et ce, dans les délais les plus brefs, une force nucléaire pilotée et à changer en profondeur les structures, les mentalités et les missions qui lui sont confiées. La tâche est considérable et va donner à l'Armée de l'air un nouveau visage et de hautes responsabilités dans le système de défense français »*, rappelle le général Philippe Vougny ¹⁵⁷.

I- Le général de Gaulle confirme les décisions prises sous la IV^e République

Le 2 mai 1963, le général de Gaulle prend un certain nombre de décisions en Conseil de défense, qui définissent les contours de la future force de frappe :

« Les différentes phases concernant la mise sur pied de la Force Nucléaire Stratégique sont ainsi arrêtées :

- *La première génération sera composée de 50 Mirage IV armés de bombes au plutonium ;*
- *La deuxième génération sera composée de sous-marin à propulsion atomique – lanceurs d'engins à tête uranium-tritium ;*
- *la soudure entre les première et deuxième générations (1968-1972) sera assurée par une force de 20 à 30 SSBS à tête nucléaire au plutonium. L'armée de l'Air sera chargée de mettre en œuvre ces SSBS »* ¹⁵⁸.

¹⁵⁶ Claude d'Abzac-d'Epezy, « Avions ou missiles ? L'Armée de l'air face au développement des engins spéciaux après 1945 », *Revue historique des Armées*, n°178, 1/1990, p.99.

¹⁵⁷ Général Philippe Vougny, « La mise en place et le développement de la première génération des forces nucléaires stratégiques » in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégies, armes et parades*, op. cit., p.143-144.

¹⁵⁸ Serge Gadal, op. cit., p.127.

A-La mise en place progressive des Forces Aériennes Stratégiques (FAS)

Pour préparer l'arrivée des premiers *Mirage IV – A* – avec leurs C 135 F - et des premières armes nucléaires *AN 11* ¹⁵⁹, le gouvernement a décidé, le 8 juin 1962, la création du Commandement Aérien Stratégique (CAS) sous les ordres du général Bernard Marie. La mission du CAS était de définir et de préparer les infrastructures des FAS. « *Dès le mois de janvier 1964 le Commandement des Forces aériennes stratégiques (CFAS) remplace le Commandement aérien stratégique (CAS). Le CFAS est alors confié au général Philippe Maurin, qui en exercera le commandement jusqu'en 1967* » ¹⁶⁰.

Le général commandant les FAS reçoit une place à part dans l'organisation de l'Armée de l'air, et des Armées en général, place justifiée par la nature de ses responsabilités. En effet, s'il participe « *aux études relatives à la définition et à l'emploi des forces aériennes stratégiques, et prépare le plan d'opération* », il est plus particulièrement chargé d'exécuter « *l'ordre d'engagement donné par le Président de la République, président du Conseil de défense et chef des armées* » ^{161 162}.

B-Pour le général de Gaulle : « Nous n'avons pas des avions de combat mais d'épouvante »

Le déroulement du programme d'essais est suivi avec une attention par le général de Gaulle, qui rappelle régulièrement la position de la France. Ainsi le 3 janvier 1963, il annonce : « *Voyez-vous, à partir de l'été prochain, nous aurons les premiers des 50 Mirage prévus. Ils seront capables de transporter autant de bombes : les deux productions seront synchronisées, une unité de chaque par mois ; puis le rythme s'accélérera. Dès 1965, nous aurons l'équivalent de l'actuel Strategic Air Command des Américains. La philosophie de l'ère nucléaire, c'est la dissuasion à la place de la guerre. Nous n'avons pas des avions de combat mais d'épouvante* » ^{163 164}. À ce sujet, le général Bernard Marie apporte le témoignage suivant sur les Forces aériennes stratégiques (FAS) : « *À l'origine, de Gaulle voulait que [la possession de] ces forces - qui se situe en temps de paix, nullement en temps de guerre - lui évitât définitivement le chantage [...]*

¹⁵⁹ Ces premières armes au plutonium seront remplacées en 1967 par le modèle *AN – 21* à l'uranium 235 enrichi, le domaine d'utilisation opérationnelle restant le même

¹⁶⁰ *Op. cit.*, p.134

¹⁶¹ « *La coordination entre le chef de l'Etat – qui donne l'ordre d'engagement – et les escadrons de Mirage IV et de C 135 F qui exécutèrent cet ordre – est assurée par le Centre d'opérations des force aériennes stratégiques (CO-FAS).* »

¹⁶² Cité par Serge Gadal, *op. cit.*, p.132.

¹⁶³ Souligné par nous.

¹⁶⁴ Claude Carlier, *op. cit.*, p.214.

comme cela s'est passé lors de l'expédition de Suez. De Gaulle précise sa position en ces termes : « Cela me permettra de continuer une diplomatie indépendante, c'est-à-dire non sujette à ce chantage nucléaire, car je leur répondrai : « je n'y crois pas ! Car, si jamais vous faisiez cela voilà ce que vous recevriez ». Il a rajouté : « Et surtout, que les militaires ne s'en occupent pas ! Que cela ne soit pas pour eux un « feu nucléaire » ! S'il y a une guerre, c'est une affaire mondiale » ¹⁶⁵.

En effet, « le *Mirage IV A* n'est pas seulement un avion militaire, c'est aussi, et surtout, un instrument politique, d'où la nécessité d'un double système de codage et de commande de tir de façon à garantir, par redondance, le contrôle gouvernemental », comme le rappelle Claude Carlier ¹⁶⁶.

Le général Philippe Maurin, lors d'un entretien avec Hervé Beaumont sur la crise de Cuba en 1962, a expliqué que « La dissuasion, c'est le produit de deux facteurs : une volonté politique et une force nucléaire. Un exemple, la force américaine est tombée à zéro pendant les jours où Kennedy a hésité à agir et elle a à nouveau existé quand il a dit - à Nikita Khrouchtchev - : si vous ne retirez pas vos engins, je largue des bombes sur la Russie » ¹⁶⁷.

II- Le *Mirage IV A* dans l'Armée de l'air au sein des FAS

L'avion de série n°1 effectue son premier vol à Mérignac, le 7 décembre 1963, aux mains de René Bigand. Il est livré à l'armée de l'Air en février 1964. Il y opère dans le cadre des Forces aériennes stratégiques (FAS), créées par le décret du 14 janvier 1964.

Les premiers *Mirage IV A* entrèrent en service, le 1^{er} octobre 1964, au sein de l'escadron de bombardement 1/91 « Gascogne » constitué à Mont-de-Marsan.

Simultanément fut déclaré opérationnel le premier escadron de ravitaillement en vol 4/91 « Landes » constitué d'avions ravitailleurs Boeing C 135 F .

La France venait de mettre en service sa première composante nucléaire stratégique, avec ses armes nucléaires au plutonium (AN 11), en attendant celles à l'uranium 235 (AN 21).

« La composante pilotée de la Force nucléaire stratégique française fut donc mise en service en 1964 et comprenait à cette époque 9 escadrons représentant une force de 36 *Mirage IV A* en ligne » ¹⁶⁸.

¹⁶⁵ Entretien n°228 du général Bernard Marie au service de l'Histoire orale du SHD/Air.

¹⁶⁶ Claude Carlier, *op. cit.*, p.214.

¹⁶⁷ Entretien du général Maurin avec Hervé Beaumont, *Mirage IV*, *op. cit.*, p.10.

¹⁶⁸ Jacques Villain, *op. cit.*, p.149-150. (Les photos du *Mirage IV* et du C-135 sont présentées en Annexe).

Les FAS, dont le PC est à Taverny, monteront en puissance entre 1964 et 1966 : elles comprendront 3 escadres de bombardement, comportant chacune trois escadrons, ainsi que trois escadrons de ravitailleurs C 135F achetés en janvier 1962, répartis sur 9 bases en métropole ¹⁶⁹.

De nombreux pilotes des FAS ne tarissent pas d'éloges sur les qualités de vol du *Mirage IV*. Une certaine « *facilité de pilotage* » par rapport notamment au *Mirage III* est souvent soulignée, malgré une certaine sous-motorisation. Ainsi, pour Michel Conan l'appareil est « *assez facile à piloter, beaucoup plus en tout cas que le Mirage III. Il était confortable et donnait une impression de sécurité extraordinaire. S'il décollait péniblement quand il était lourd, à l'atterrissage l'effet de sol important induit par ses immenses ailes en delta permettait des touchers impeccables. En mono-réacteur, cela se gâtait : la remise de gaz sur un seul réacteur était délicate [...]. La sous-motorisation de l'avion apparaissait alors clairement* » ¹⁷⁰.

Le général Caubel confirme ces témoignages : « *Le Mirage IV est une merveille, un avion parfaitement réussi, et relie les qualités de l'avion à sa mission particulière : « C'est un avion merveilleux, avec une mission de perfection qui donnait le sentiment d'avoir une mission envers la nation* ». Il ajoute : « *Pour une fois, on n'était plus à la traîne des Anglais ou des Canadiens, là, avec le Mirage IV, on était en avance* » ¹⁷¹.

Dans le cadre d'un projet franco-britannique – avorté – destiné à équiper des *Mirage IV A* avec des réacteurs Rolls-Royce Spey, Serge Gadal relate que « *le ministère de l'Air britannique envoya à Istres* ¹⁷² *une équipe d'essai, composé de trois officiers volant habituellement sur bombardier « V » qui fut chargée d'évaluer le Mirage IV. Après quinze heures de vol en 11 sorties, le rapport d'essai fut particulièrement élogieux et l'équipe d'essai fut enthousiasmée par l'appareil français, au point que les deux pilotes et le navigateur britanniques s'enorgueillirent d'avoir fait en une journée plus d'heures de vol à Mach 2 que toute la Royal Air Force réunie* » ^{173 174}. Cette anecdote a été confirmée par Jean Cabrière en ces termes : « *Je crois que je n'ai jamais vu d'éloges aussi grands donnés à un de nos avions ou même par nos propres pilotes* » ¹⁷⁵.

¹⁶⁹ Christian Malis, *op. cit.*, p.413.

¹⁷⁰ Cité par Serge Gadal, *op. cit.*, p.111-112.

¹⁷¹ Cité par Hervé Beaumont, *Mirage IV, op. cit.*, p.171.

¹⁷² La base aérienne installée à Istres accueillait un escadron de *Mirage IV* et un escadron de C 135 F.

¹⁷³ Cité par Serge Gadal, *op. cit.*, p.120.

¹⁷⁴ Le taux d'accident du B-58 *Hustler* « fut très élevé pendant les deux premières années de sa vie opérationnelle – sur 116 exemplaires finalement construits, 26 furent détruits lors d'accidents. Un rayon d'action insuffisant pour accomplir des missions stratégiques conduisit à son retrait de service dès 1969 », relate Hervé Beaumont (*op. cit.*, p.171)

¹⁷⁵ Jean Cabrière, *op. cit.*, p.136.

Le processus d'évolution progressif retenu par Marcel Dassault – en l'occurrence, en passant du *Mirage III* au *Mirage IV* -, afin de limiter, notamment, les risques financiers et faire face plus aisément aux aléas liés aux nouvelles techniques, a été souligné dans un rapport établi en septembre 1973 par la société américaine *Rand Corporation* - à l'attention de l'*US Air Force* - qui relève que : « *C'est probablement là que réside le secret du tour de force remarquable qui a constitué à mener le bombardier Mirage IV du stade conceptuel à la mise en service opérationnelle en près de deux tiers de temps exigé pour le F.111 – avion comparable en taille et performance – et environ 10% du prix* » ¹⁷⁶.

III- Le développement des armes nucléaires

La bombe AN 11, au plutonium, remplacée par les AN 21 et 22 à l'uranium 235

Destinée à la mission de base du *Mirage IV* A pour être larguée à haute altitude, le développement de l'AN 11 avait été entrepris à partir de septembre 1960.

« *Sur le plan nucléaire, l'AN 11 était de type « à compression directe », utilisant la fission par la technique de la compression par explosion d'une sphère de Plutonium 239 placée au centre d'un « implosor » à quarante-huit détonateurs pour lui faire augmenter sa densité et arriver à sa masse critique* » ¹⁷⁷.

« *La bombe était stabilisée par trois ailettes dans sa partie arrière. Larguée en haute altitude, la bombe parcourait environ 35 km entre le point de largage et le point d'explosion. Quand l'explosion devait se faire, le souffle de l'explosion et l'onde de choc allant à une vitesse inférieure à 300 m/s ne pouvait rattraper l'avion* » ¹⁷⁸.

Moins de deux ans plus tard, « *le 1^{er} mai 1962, l'AN 11 dans sa version opérationnelle fut expérimentée en essai sous terrain lors du tir « Beryl » à In Ecker dans le Sahara* » ¹⁷⁹.

Des essais sous avions s'effectuèrent de juin 1961 à août 1963 avec des conteneurs d'essais utilisés en nombre important et dont la masse était de l'ordre de 1 575 kg, auxquels participèrent d'autres avions que les *Mirage IV* 01 et A de pré-série : *Mirage III* C, Dassault 315, English Electric *Canberra*, Nord 2 501 *Noratlant* .

L'AN 11 jugée potentiellement dangereuse, car présentant un problème de stabilité et de sécurité nucléaire, les études relatives à l'AN 21 avaient commencé en janvier 1963 pour

¹⁷⁶ Cité par Claude Carlier, *Marcel Dassault, op. cit.*, p.295.

¹⁷⁷ Hervé Beaumont, *op. cit.*, p.142.

¹⁷⁸ *Ibid.*

¹⁷⁹ *Op. cit.*, p.143.

s'achever en novembre 1964. « Cette bombe à fission utilisait également l'option d'« imploser » pour atteindre la masse critique mais avec de l'uranium 235 et présentait pour le reste des caractéristiques opérationnelles identiques à celles de l'AN 11 »¹⁸⁰.

L'AN 21 était cependant largable uniquement en haute altitude. « L'évolution de l'efficacité de la défense aérienne soviétique conduisit très tôt l'Armée de l'air à envisager de déplacer la phase de pénétration de l'espace aérien adverse de la haute altitude vers la basse altitude. Il fut donc décidé en mars 1966 de convertir toutes les armes de type AN 21 en AN 22¹⁸¹ qui permettaient ce largage en basse altitude »^{182 183}.

La validation globale du système d'arme stratégique piloté (SASP) « sera assurée par l'avion de série n°9 qui effectue le 19 juillet 1966, au Centre d'essais du Pacifique (CEP), un tir nucléaire réel de la bombe AN 21 larguée à l'aube à 55 000 pieds et Mach 2 », rappelle Claude Carlier¹⁸⁴.

¹⁸⁰ Ibid.

¹⁸¹ « L'AN 22 possédait une puissance nominale d'environ 70 kilotonnes. Cette arme pouvait être larguée tant en haute altitude qu'en basse altitude en mode LADD – Low Altitude Drop Delivery -. À cet effet, elle possédait un parachute de freinage et un parachute de récupération. Elle pesait 1 435 kg pour une longueur de 6, 24 m et un diamètre maximum de 0,78 m », précise Serge Gadal *op.cit.*, p.74.

¹⁸² De décembre 1964 à mai 1968, quarante AN 11 et 22 furent ainsi fabriquées.

¹⁸³ Serge Gadal, *op. cit.*, p.74.

¹⁸⁴ Claude Carlier, « La genèse du SASP Mirage IV », *op. cit.*, p.215.

SECTION IV : LES PRÉMICES DE LA DEUXIÈME COMPOSANTE DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES

§ 1 - L'AVÈNEMENT DES « ENGINS SPÉCIAUX »

I- L'époque pionnière des missiles

A-L'entrée en service du premier missile balistique : la fusée V 2 allemande

En septembre 1944 ¹⁸⁵, un savant britannique ¹⁸⁶, écrivant pour la revue de la VIII^e armée aérienne américaine un article sur l'avenir des fusées, avait perçu tout l'enjeu du problème : *« Il ne fait pas de doute que d'autres fusées suivront l'A4 – il s'agit de la « V2 » -. Sur le plan scientifique, leur avenir est assuré [...] Et l'un des plus vieux rêves de l'humanité – atteindre la lune – deviendra sans doute réalisable avant la fin du siècle. Sur le plan militaire, les applications des fusées seront également nombreuses [...] Le développement des radars d'approche pourra sans doute augmenter la précision de certains missiles, mais les fusées à longue portée, de par leur nature même, demeureront longtemps imprécises. Ne pouvant accroître leur précision, les militaires chercheront probablement à résoudre le problème en augmentant leur rayon de destruction. La fission atomique, si elle est réalisée un jour ¹⁸⁷, ne les laissera certainement pas indifférents. Leurs deux armes deviendront complémentaires : la bombe atomique donnera aux fusées le pouvoir de destruction qui leur manque aujourd'hui ¹⁸⁸, et les fusées, rapides, difficiles à intercepter, plus précises que des avions sans pilote, seront le support idéal de la bombe atomique » ¹⁸⁹.*

Lorsque l'Allemagne capitule, le 8 mai 1945, de nombreuses missions alliées vont parcourir « le défunt Reich en quête des dépouilles de l'ennemi : brevets, prototypes, études, installations de recherche et industrielles couvrant les nombreux secteurs de la science et de la technologie dans lesquels, en dépit de contraintes écrasantes, l'Allemagne avait réussi à occuper une position de pointe, sinon dominante :

¹⁸⁵ Quelques jours après la chute dans la région parisienne des premières fusées V 2. La lettre « V » est l'initiale du mot allemand *Vergeltungswaffe*, signifiant « arme de représailles ».

¹⁸⁶ Il s'agit du professeur R.V. Jones, responsable pendant la guerre de la Section scientifique du renseignement de la *Royal Air Force*.

¹⁸⁷ Deux bombes à « fission nucléaire » seront larguées un an plus tard sur le Japon.

¹⁸⁸ La charge militaire du V2 n'était constituée que d'environ 900 kg d'explosif contre, en moyenne, 5 à 6 tonnes de bombes pour un bombardier stratégique allié.

¹⁸⁹ Cité par Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, « Recherche scientifique et politique militaire en France (1945-1958) », in *Revue historique des Armées*, 2/1989, p.113.

*propulsion à réaction*¹⁹⁰, certaines branches de l'électronique, détection par infrarouge, aérodynamique, fusées, missiles », comme le rappellent A. Teyssier et R. Hautefeuille¹⁹¹.

Outre le matériel récupéré en bon état, ce qui intéresse aussi les Alliés est de pouvoir disposer des savants, ingénieurs et techniciens qui l'ont conçu et développé.

Parmi ces technologies de pointe, et tout particulièrement dans le domaine des « armes secrètes » allemandes, il apparaît que les missiles – dénommés à l'époque « engins spéciaux » - présentaient des possibilités de développement en offrant un avantage formidable pour certains d'entre eux : celui d'être invulnérable en vol, comme l'était le V 2.

C'est sous le vocable « d'engins spéciaux », « pour le moins vague qu'ont été désignées pendant de nombreuses années les fameuses « armes nouvelles » dont les Allemands avaient ouvert la voie avec les V1¹⁹² et V2. L'intérêt suscité par ces armes, l'avenir qu'elles portaient, ont été, pour toutes les puissances alliées, le point de départ de formidables recherches »¹⁹³.

B-Les activités pionnières en France en matière de fusées

« L'astronautique, la propulsion par moteur-fusée et la navigation inertielle doivent beaucoup à Robert Esnault-Pelterie qui s'était déjà distingué dans les milieux de l'aéronautique naissante avant de s'intéresser, à partir de 1907, à l'astronautique et aux fusées¹⁹⁴. Ingénieur mais également pilote, il devait d'abord se faire connaître par les inventions du « manche à balai » et du moteur d'avion en étoile, avant d'acquérir la célébrité par l'astronautique », rappelle Jacques Villain^{195 196}.

En France, aux travaux de Robert Esnault- Pelterie s'ajoutèrent ceux de quelques autres. En 1916, le commandant Le Prieur équipa son avion de fusées à poudre pour détruire les dirigeables ennemis. Henri Melot travailla à la conception, à partir de 1916, de moteurs-fusées destinés à

¹⁹⁰ Avec la mise en service, en 1944, du premier avion équipé de turboréacteur, le bimoteur de chasse Messerschmitt Me-262, et celle du V 1 équipé d'un statoréacteur.

¹⁹¹ A. Teyssier et R. Hautefeuille, *op. cit.*, p.113-114.

¹⁹² Le V 1 était assimilable à une bombe volante – lancé du sol à partir d'une rampe de lancement -, propulsé par un statoréacteur, se déplaçant comme un aéronef. De ce fait, il pouvait être intercepté en vol, ou détruit par la DCA, contrairement au V 2.

¹⁹³ A. Teyssier et R. Hautefeuille, *op. cit.*, p.114.

¹⁹⁴ Robert Esnault-Pelterie fut un de ceux qui, très tôt, comprit le rôle militaire qui pouvait être confié aux fusées. Les expériences qu'il réalisa dans les années 1930 avec des moteurs –fusées à propergols liquides furent à l'origine des travaux français dans ce domaine.

Il fait partie des grands pionniers de l'astronautique aux côtés de l'américain Robert Goddard, de l'allemand Oberth et du russe Constantin Tsiolkovski. À ces pionniers « précurseurs » il convient d'ajouter les « réalisateurs », tout particulièrement l'allemand Werner Von Braun et le russe Sergueï Korolev.

¹⁹⁵ Jacques Villain est un ancien ingénieur de la SEP (Société européenne de la propulsion). Il est également historien dans le domaine de l'aérospatiale.

¹⁹⁶ Jacques Villain, *La Force de dissuasion française. Genèse et évolution*. Collection Docavia, volume 26, Edition Larivière, Paris, 1987, p.45.

accélérer les avions. « *De 1932 à 1935, Louis Damblanc étudia et essaya des fusées à poudre noire, de même les établissements Ruggieri et l'École de Pyrotechnie de Bourges* »¹⁹⁷.

C-Les travaux d'Esnault-Pelterie confiés au colonel Barré

C'est en mai 1928 que Robert Esnault-Pelterie déposa auprès des services techniques de l'état-major des Armées, un rapport faisant état de « *la possibilité d'effectuer des bombardements à plusieurs milliers de kilomètres avec une rapidité de tir telle que le transport de plusieurs milliers de tonnes de projectiles serait possible en quelques heures* »¹⁹⁸.

« *L'Armée de terre, intéressée par ce document, chargea le colonel Jean-Jacques Barré*¹⁹⁹ *de prendre contact avec son auteur et rapidement un contrat fut signé avec la Commission des Poudres de guerre de Versailles, en vue de procéder à l'étude des moteurs-fusées à ergols liquides* »²⁰⁰.

Jean-Jacques Barré va être le continuateur de l'œuvre de R. Esnault-Pelterie dans le domaine de la propulsion par moteur-fusée et en particulier celle utilisant l'oxygène liquide. Durant l'Occupation la recherche française en matière de fusées ne s'arrêta pas. C'est ainsi qu'« *une équipe de la Section technique de l'Artillerie travailla à Lyon, à la réalisation d'un moteur et d'une fusée. Afin d'assurer le plus grand secret sur ces travaux, cette équipe, dirigée par le colonel Dubouloz et à laquelle appartenait Barré, prit le nom de Service Central des Marchés et de Surveillance des Approvisionnements !* » relate Jacques Villain²⁰¹.

Ces recherches conduisirent dès 1941 à la réalisation d'une fusée, la EA-1941²⁰² ou EA-41 - fonctionnant avec un moteur à oxygène liquide et essence de pétrole, - ergols déjà utilisés par Esnault-Pelterie -, la mise en pression des réservoirs d'ergols étant effectuée avec de l'azote. Les essais statiques de cette fusée longue de 3 mètres environ, furent d'abord effectués le 15 novembre 1941 au camp du Larzac et poursuivis près de Lyon dans la clandestinité. Sur les quatre essais au banc, seul le dernier, celui du 24 septembre 1942, sera un succès. Le colonel Barré, qui devint par la suite ingénieur général, fut le premier, en France, à concevoir une fusée propulsée par un moteur à propergols liquides.

¹⁹⁷ *Op. cit.*, p.47-48.

¹⁹⁸ Cité par Marc Théleri, *Initiation à la force de frappe française, 1945-2010*, Stock, 1997, p.143.

¹⁹⁹ Jean-Jacques Barré est un ancien élève de l'École polytechnique (X 1922).

²⁰⁰ Marc Théleri, *op. cit.*, p.143.

²⁰¹ Jacques Villain, *op. cit.*, p.48-49.

²⁰² EA : initiales de « *Engin autopropulsé* ».

D-La récupération des armes nouvelles allemandes

Depuis 1943, Britanniques et Américains, alarmés par la fréquence croissante des rapports sur la prochaine mise en service par les Allemands d'une fusée à longue portée ont entamé une course contre le temps. Chaque site, suspecté d'être en relation avec la nouvelle arme va être systématiquement bombardé ²⁰³. Dans la perspective, à terme, de l'invasion de l'Allemagne, des unités spécialisées, chargées de la collecte de documents techniques, de l'interrogatoire de scientifiques et d'ingénieurs, et enfin de la récupération d'un précieux butin de guerre, sont créées.

Entre temps, à la suite des raids aériens des Alliés, les dirigeants nazis auront fait déplacer la majorité des unités de production des engins, en les enterrant dans des tunnels aménagés dans le massif montagneux du Harz, et en utilisant des déportés du camp de *Mittelwerk* – Dora et ses *Kommandos* comme ouvriers esclaves. Une page noire de l'histoire des fusées a été écrite dans ce site ²⁰⁴.

II- L'intervention du professeur Henri Moureu

L'historien Olivier Huwart relève que « *l'intérêt français pour les fusées allemandes et l'action de récupération qui en découle naît presque incidemment et doit beaucoup à un seul homme : Henri Moureu, docteur en chimie, et assistant du professeur Frédéric Joliot-Curie* ²⁰⁵ . En qualité de conseiller technique de la Défense passive, il est amené à se rendre au début du mois de juillet 1944 à Arronville, à Méry-sur-Oise, et à la Celle-Saint-Cloud, où sont tombés des engins alors inconnus, en fait des V1 allemands.

« *Fort justement, il identifie dans un rapport du 7 juillet 1944 un nouveau type de bombes volantes* » ²⁰⁶.

²⁰³ Cette opération était baptisée « *Crossbow* ». Parmi les sites bombardés, celui de Peenemünde fit l'objet de nombreux raids de bombardiers à partir de la Grande-Bretagne.

²⁰⁴ « *De décembre 1943 à janvier 1945, 1.500 détenus y sont morts en moyenne chaque mois* », relate l'historien Hugues Wenkin dans son livre *De la Terreur à la Lune - La saga des armes secrètes d'Hitler* ; Editions Pierre de Taillac, Paris, 2019, p.140. Au total, Dora compte 26.500 victimes des nazis.

²⁰⁵ Henri Moureu a joué un rôle important en 1940 dans le sauvetage de l'eau lourde française. Le 1^{er} juillet 1941, il est nommé directeur du Laboratoire municipal de la ville de Paris, fonction privilégiée qu'il utilise pour mener, sous le pseudonyme de « *Charles* », des actions de résistance.

²⁰⁶ Olivier Huwart, « *Du V 2 à la Véronique : les premières recherches spatiales militaires* », *Revue historique des Armées*, n°3/1997, p.114-115.

A-La première cible des V 2 en septembre 1944 : la région parisienne

Deux mois plus tard, « le 8 septembre 1944, à 11 heures du matin, une vingtaine de personnes sont tuées dans une explosion inexplicable à Charentonneau, quartier de Maisons-Alfort. Parmi les débris trouvés dans le cratère, des pièces de mécanique de précision et des composants électriques incitent Moureu à penser qu'il s'agit d'un engin nouveau et différent du V 1. Ce sentiment est renforcé par le fait qu'aucun survol d'aéronef n'a été signalé.

Paris devient ainsi la première cible atteinte par un V 2 ²⁰⁷. Dans le même temps, une campagne de tir meurtrière est lancée contre la capitale britannique. La ville portuaire d'Anvers par où transite le ravitaillement allié, est également la cible des engins allemands à partir de la mi-octobre 1944 » ²⁰⁸.

Commence alors pour le Laboratoire municipal de la ville de Paris, responsable de la défense passive, et le Service central d'information technique (SCIT) du ministère de l'Air, une enquête pour percer les secrets de la nouvelle arme allemande ²⁰⁹.

Henri Moureu, en coopération avec les services de renseignement alliés, examine les débris recueillis : ceux-ci permettent d'identifier avec certitude la fusée stratosphérique allemande. « Les services français, jusqu'à présent tributaires des renseignements fournis par leurs homologues anglo-américains, rédigent alors leurs premiers rapports sur la V2 ». Cependant, les caractéristiques techniques ne sont qu'estimées, donc encore imprécises. C'est la raison pour laquelle, au printemps 1945, la DEFA confie au professeur Moureu une mission d'information sur les « armes secrètes allemandes ». Des contacts sont établis avec le Service technique de l'artillerie, qui, fort intéressé, adjoint à Henri Moureu deux officiers dont le commandant Barré ²¹⁰.

B-L'Armée de l'air s'intéresse également à l'héritage allemand

En octobre 1945, une « Section des engins spéciaux » était constituée au Service technique de l'aéronautique (STAé). Elle eut pour premier patron l'ingénieur militaire Michel Decker ²¹¹. Pour Jacques Villain, « l'objectif de l'Armée de l'air est clair. Elle n'entend pas déléguer à

²⁰⁷ En octobre 1944, plusieurs V 2 tombent dans la région parisienne – au total une vingtaine d'impacts. Au total, environ 3.300 V2 seront lancés entre septembre 1944 et mars 1945.

²⁰⁸ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.115.

²⁰⁹ Olivier Huwart, « L'organisme français de récupération en Allemagne d'après-guerre : une filière méconnue de transfert technologique », *La IVème République face aux problèmes d'armement*, *op. cit.*, p.514.

²¹⁰ Olivier Huwart, « Du V2 à la Véronique », *op. cit.*, p.116.

²¹¹ Le 13 octobre 1944, il adressera à l'ingénieur en chef du Merle le « premier rapport sommaire sur l'engin dit V 2 ».

l'Armée de terre ses études d'engins. Elle affiche au contraire sa position, celle de vouloir jouer un rôle de coordinateur » ²¹².

« Les thèmes d'études proposés par le STAé en 1946 vont intéresser plusieurs organismes de nature différente travaillant pour l'Armée de l'air : l'Arsenal de l'Aéronautique ²¹³, rattaché à la DTIA, pour les missiles air-air, air-sol, les engins-cibles et les anti-chars ; les sociétés nationales de constructions aéronautiques du Centre et du Sud-Est (SNCAC et SNCASE), pour les sol-sol et sol-air ; les sociétés privées comme Matra ²¹⁴, pour les air-air, air-sol et sol-air, et ECA (Etudes et constructions aéronautiques) pour les engins cibles » ²¹⁵.

L'état-major de l'Armée de l'air est également présent dans cette recherche des armes secrètes allemandes. Ainsi, le capitaine Mirlesse, chef du 2^e bureau – chargé du renseignement - et, par conséquent en contact étroit avec ses homologues britanniques et américains, alors que les hostilités sont encore présentes, *« propose au général Valin la création d'une unité française spécialisée : la mission d'information scientifique et technique (MIST). Dans un premier temps, il s'agit de collecter des informations sur les nouvelles armes allemandes, sur les industries de guerre »* ²¹⁶ ²¹⁷. Il s'agit, pour les experts français, comme pour leurs collègues alliés, de s'engager dans l'étude de ces nouveaux systèmes d'armes, tout particulièrement la filière des missiles de différents types ²¹⁸, mais aussi, pour les aviateurs, les nouvelles technologies en matière d'aéronautique : turboréacteurs, statoréacteurs, bombes volantes, centrales inertielles, etc.

²¹² Jacques Villain, « 1946-1958 : l'émergence de l'industrie française des missiles tactiques », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.561-562.

²¹³ Cet Arsenal de l'Aéronautique deviendra la Société française d'études et de constructions de matériels aéronautiques spéciaux (SFECMAS) en 1952, SNCAN (société nationale de constructions aéronautiques du Nord) en 1955, puis Nord-Aviation en mars 1957. En octobre 1946, l'Arsenal de l'Aéronautique, dirigé par l'ingénieur général Vernisse organise en son sein un bureau d'études chargé des « engins spéciaux » qui est confié à l'ingénieur Émile Stauff.

²¹⁴ Matra est l'acronyme de la société de « Matériel d'aéronautique et de traction ».

²¹⁵ Jacques Villain, op. cit., p.563.

²¹⁶ Olivier Huwart, « L'organisme de récupération en Allemagne », op. cit., p.517-518.

²¹⁷ De son côté, la Marine a constitué, dès octobre 1944, une Commission des armes secrètes allemandes sous l'égide de l'ingénieur en chef du génie maritime Brard, chef du bassin des Carènes ». La DCCAN – Direction centrale des constructions et armes navales – définissait ses propres thèmes d'études : les équipements propres à la Marine – sous-marins, sonar, missiles mer-mer, etc. -, mais aussi aux missiles surface-air.

²¹⁸ « C'est à cette époque que le STAé propose une classification par types de missiles qui est toujours en vigueur aujourd'hui : AA pour air-air, AS pour air-sol, SA pour sol-air et SS pour sol-sol », rappelle Jacques Villain (op. cit., p.563)

III- Les missions effectuées en Allemagne et leurs suites

La première mission en Allemagne s'effectue en mai 1945, au lendemain de la capitulation allemande. À la suite de cette visite, Henri Moureu note dans son rapport que : « [...] nous indiquons que le V 2 apparaît vraiment comme une nouveauté de cette guerre ²¹⁹ ; nous estimons quant à nous que l'on devrait envisager la construction d'un prototype – en une dizaine d'exemplaires par exemple – [...]. Si cette suggestion est suivie, et nous pourrions ajouter que les Américains se sont déjà engagés dans cette voie [...], il conviendrait également de reconstituer et d'utiliser pour la mise en œuvre de ces essais l'équipe des techniciens allemands prisonniers dont la liste serait facilement communiquée [...] ». Quant au site d'implantation pour effectuer ces essais, « l'édification, en un coin convenablement choisi de territoire français, [...] répondrait au programme immédiat de l'indispensable étude expérimentale du V 2 ». Dans ce rapport, il suggère également, « devant l'importance des problèmes techniques que pose l'étude des fusées, tant pour la Défense nationale que pour l'Astronautique », la création d'un véritable « Institut de la Fusée ». Et il ajoute : « Cette création, à laquelle participeraient les différents ministères intéressés sous l'égide du Centre national de la Recherche scientifique, s'impose si l'on ne veut pas que notre pays, déjà très en retard quant aux réalisations dans ce domaine, ne soit pas définitivement distancé par d'autres nations plus audacieuses ou plus clairvoyantes » ²²⁰.

A-Les « armes secrètes » allemandes intéressent chacune des Armées

En juin 1945, Henri Moureu, au nom du ministère de la Guerre français, adresse au quartier général des forces alliées de Francfort une demande de cession de dix V2 parmi ceux trouvés complets. Le colonel Schwedersky, commandant le service de renseignement technique américain, répond positivement à sa demande. De retour en France, le professeur Moureu, qui, jusqu'à présent, a agi pratiquement seul, s'emploie à obtenir un soutien adéquat des autorités militaires. Un facteur va particulièrement lui faciliter la tâche : de nombreux rapports de renseignements concernant la récupération par les Américains de la technologie de la V 2 affluent au 2^e Bureau.

La fusée allemande intéresse en effet « un nombre croissant de services français comme le Service central d'information technique du ministère de l'Air, la Commission des armes secrètes allemandes du ministère de la Marine, ou encore la Direction générale des études et

²¹⁹ Souligné par nous.

²²⁰ Cité par Olivier Huwart, « Du V 2 à la Véronique... », *op. cit.*, p.116.

renseignements »²²¹. Ainsi, très vite, il ne sera plus seul à se passionner pour ces perspectives. Plusieurs personnalités appartenant aux services officiels, en particulier l'ingénieur en chef Lafargue, chef du Service technique de la DEFA – Direction des études et fabrications d'armement - partagent les vues d'Henri Moureu et les soutiennent.

B-Les Américains, comme pour le nucléaire militaire, ne coopèrent pas avec leurs Alliés

La promesse de cession de dix V 2 faite en juin 1945 va rester lettre morte²²² : dans le cadre des accords signés lors de la conférence de Postdam, tenue du 17 juillet au 2 août 1945, le territoire où est située l'usine de V 2 et V1 doit être rétrocédé aux Soviétiques.

C'est pourquoi, en deux jours, l'armée américaine enlève de cette usine entre 75 et 100 V 2 et les transfère précipitamment aux États-Unis. L'historien Olivier Huwart relève le fait qu'« *Il s'agit bien sûr de priver l'Union soviétique des secrets de la V 2 et ce au mépris des accords sur le butin de guerre. Déjà se profile la Guerre froide. Il convient également de noter que l'US Army ne répartit pas plus ses prises avec les Britanniques, alliés sans doute jugés déclinants, qu'avec les Français* »²²³.

C'est à la fin février 1946 que le professeur Moureu recevra, via l'attaché militaire français à Washington, la réponse des Américains en ces termes : « *étant donné l'urgence et les besoins de programmes d'expérimentation de l'armée américaine* », aucun V 2 ne sera remis à la France. En effet, toutes les pièces détachées et les engins complets ont été transférés à White Sands au Nouveau-Mexique, où doivent avoir lieu des lancements dans le cadre du projet « *Hermes* »^{224 225}.

À l'inverse des Américains, les Britanniques coopèrent pleinement avec le professeur Moureu. Plusieurs tonnes de documents techniques et de plans du V 2 lui sont remis. En octobre 1945, il assiste à des tirs de V 2 à Cuxhaven – petite bourgade balnéaire non loin de Hambourg – réalisés par les Britanniques. Il relate que « *le départ nous fût une très grande impression et [me] confirma dans l'opinion que j'avais de l'apport nouveau fondamental [que le V 2] constituerait dans le domaine scientifique comme dans le domaine militaire* »²²⁶.

²²¹ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.117.

²²² Seuls, 4 jeux de pièces de V 2, ainsi que 4 engins V 1 seront remis à Henri Moureu.

²²³ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.118.

²²⁴ Le projet « *Hermes* », qui comprend le lancement de V 2 avec le concours de scientifiques et d'ingénieurs allemands – dont Werner von Braun – aboutira à la mise au point des missiles balistiques comme les *Redstone*, *Jupiter*, *Atlas*, etc., ancêtres de la fusée lunaire *Saturne* du « *programme Apollo* ».

²²⁵ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.118.

²²⁶ « *Rapport du professeur Moureu* », 2 décembre 1945. Archives SHD/Air, fonds Hautefeuille, dossier Z 32606. Cité par Olivier Huwart, *op. cit.*, p.119.

IV- Henri Moureu prône la doctrine de la dissuasion à l'aide d' « engins dérivés du V 2 », avec des « explosifs nucléaires »

En mai 1947, Henri Moureu dans une note adressée au ministre de la Guerre écrit que : « *les enseignements de la dernière guerre et les progrès réalisés depuis dans le domaine technique montrent clairement que l'issue d'un nouveau conflit pourrait être décidée après une première attaque brutale comportant essentiellement l'emploi massif d'armes nouvelles issues des progrès scientifiques les plus récents. Cette action initiale, sans signes précurseurs, serait probablement le fait d'engins échappant à toute interception et apportant sur les centres vitaux du pays attaqué tout le potentiel destructeur des explosifs nucléaires* »²²⁷.

Les engins dérivés du V 2, dont les préparatifs de tir peuvent être aisément tenus secrets, seront tout désignés à cet office. [...] Un pays attaqué dans ces conditions serait entièrement désorganisé et incapable de se ressaisir pour continuer la lutte, la seule menace d'une deuxième attaque identique à la première suffirait alors à le conduire à une capitulation immédiate sans que l'on assiste à des actions militaires comparables à celles des guerres précédentes. Il est hors de doute que, seule, la connaissance par un agresseur éventuel de la possibilité d'une riposte immédiate et efficace, avec les mêmes armes, serait susceptible d'écarter la menace d'une agression. [...].

Quel que soit, par ailleurs, l'état de nos connaissances actuelles en matière d'énergie nucléaire, il apparaît donc indispensable d'inclure, dès à présent, dans le programme d'armement du pays, des engins stratégiques de la famille du V2, la possession d'armes de représailles de cette classe serait pour notre pays un gage de sécurité certain dans l'avenir ».

Et le professeur Moureu d'ajouter, gaullien avant la lettre, que dans le cas contraire, « *la France resterait tributaire de l'Étranger dans un domaine capital pour la Défense nationale* »²²⁸.

§ 2 - LES PREMIÈRES INTERVENTIONS DES ORGANISMES DE RECHERCHES

I- La DEFA met en place une organisation chargée des « engins spéciaux »

À la mi-août 1945 la DEFA propose à l'état-major de l'Armée de terre la création d'un Centre d'étude de la fusée (CEF) chargé de « *poursuivre les importantes recherches et reconstitutions [...] tant sur le V 2 que sur divers autres projectiles autpropulsés allemands ;*

²²⁷ Souligné par nous.

²²⁸ Cité par Olivier Huwart, *op. cit.*, p.119.

entreprendre les études scientifiques et faire toutes les suggestions susceptibles d'apporter une amélioration à ces engins, d'en étendre la puissance et le domaine d'emploi » ²²⁹. La proposition de la DEFA est approuvée. Le CEF prend l'appellation de Centre d'études des projectiles autpropulsés (CEPA) en novembre 1945.

Robert Esnault-Pelterie, alors retiré à Genève, est pressenti mais refuse en raison de sa santé. Par ailleurs, il craint que *« le manque de moyens de notre malheureux pays ne doive rendre bien illusoire les efforts [du CEPA] et que ces messieurs de l'École Polytechnique se chargent à leur habitude de les entraver encore »* ²³⁰.

A-Le CEPA et sa direction bicéphale, source de conflits internes entre « scientifiques » et « techniciens »

L'organisation du CEPA repose sur deux groupements distincts : un département technique (militaire), directement rattaché à la DEFA, et un département scientifique, groupement mixte de personnalités civiles et militaires. Son directeur est Henri Moureu, assisté d'un ingénieur militaire, directeur technique, l'ingénieur en chef Lafargue.

Ce Centre, qui dépend de la DEFA va fonctionner pendant de longs mois d'une manière empirique avant de recevoir un statut définitif en 1947. *« À cette date, le professeur Moureu et l'ingénieur Lafargue sont mis sur un pied d'égalité à la tête de l'organisme : la direction devient bicéphale »* ²³¹.

En conséquence, comme le relèvent les historiens Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, *« l'on voit resurgir le vieil antagonisme entre » savants » et « ingénieur ».*

De fait, un conflit – notamment pour la reconstruction de V 2, prônée par Moureu - va progressivement s'affirmer entre la DEFA et le CEPA, entre l'ingénieur Lafargue et le professeur Moureu, ce dernier étant progressivement dépossédé de tout contrôle réel sur les recherches en matière de fusées » ^{232 233}.

²²⁹ Note de l'Etat-major de l'Armée sur les projectiles fusées, n°38 789, 13 août 1945. Archives SHD/Air. Fonds Hautefeuille, dossier Z 32 606. Cité par Olivier Huwart, *op. cit.*, p.120.

²³⁰ Lettre de R. Esnault-Pelterie à H. Moureu, 26 janvier 1946. Archives SHD/Air, Fonds Hautefeuille, dossier Z 32 606. Cité par Olivier Huwart, *op. cit.*, p.120.

²³¹ A. Teyssier et R. Hautefeuille, *op. cit.*, p.117.

²³² Le CEPA se transformera, en 1964, en Association régie par la loi de 1901.

²³³ Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, *op. cit.*, p.117-118.

B-La participation d'autres services de la DEFA, avec la création d'un nouvel organisme : le LRBA

L'établissement technique de Versailles-Satory (ETVS) va se consacrer à l'étude des propulseurs à poudre ; l'Atelier de construction de Puteaux (APX) se charge de remettre en état les composants récupérés de V 2 ²³⁴ . La DEFA dispose également de l'Établissement technique de Bourges (ETBS) qui, grâce aux groupes de liquéfaction d'oxygène récupérés en Allemagne, doit pourvoir aux besoins en oxygène liquide.

Quelques ingénieurs allemands capturés par les Anglo-Saxons ayant pris contact avec les services français en « *zone française d'occupation* » (ZFO) signent en mai 1946 des contrats d'embauche pour travailler avec les Français sur la V 2 ²³⁵. D'autres contrats seront signés dans les mois qui suivent.

Ce même mois de mai 1946, la DEFA crée le Laboratoire de Recherches Balistiques et Aérodynamiques (LRBA), organisme chargé d'étudier et de réaliser les prototypes d'engins proposés par le CEPA.

La DEFA sélectionne le site de Vernon – Eure – pour y installer le LRBA et y accueillir, de 1947 à 1949, des ingénieurs allemands ²³⁶. « *Il s'agissait de rassembler en un même lieu les moyens en personnel, en laboratoires et en installations d'essai couvrant, en coopération avec le CEPA, l'ensemble des techniques qui devaient permettre d'aboutir à la réalisation d'un engin, ainsi que de tous les équipements au sol permettant son lancement et son guidage* » ²³⁷.

²³⁴ L'APX s'appuiera sur une participation d'une dizaine d'ingénieurs allemands. C'est la DEFA qui, en 1946, rejoignant les préoccupations du professeur Moureu, recrute une centaine d'ingénieurs allemands. C'est un professeur allemand, Herbert Graf, directeur d'une soufflerie supersonique, qui proposera ses services comme intermédiaire entre des anciens techniciens de Peenemünde et les autorités militaires françaises.

²³⁵ Il s'agit de l'ingénieur Habermann, des docteurs Weiss et Jauernik. Ils constituent, en Allemagne, un groupe Engins autpropulsés-guidage (EAG) et un groupe Engins autpropulsés-propulsion (EAP).

²³⁶ Une soixantaine d'ingénieurs allemands, doublés par des ingénieurs français de l'armement (en particulier les ingénieurs Jean Corbeau et Antonin Collet-Billon), allaient y travailler pendant plusieurs années, jetant des bases essentielles pour l'avenir, qu'il s'agisse du guidage (avec les travaux, notamment, du Dr.-Ing. Otto Müller) ou de la propulsion (avec les recherches décisives de Karl Heinz Bringer, père du moteur « *Viking* », qui équipera Ariane jusqu'à sa version 4) ». D'une façon générale, Bringer sera également un des concepteurs, au LRBA, des moteurs à ergols liquides qui équiperont les fusées-sondes de la famille « *Véronique* », et des premiers étages des lanceurs « *Diamant A et B* » (moteurs « *Vexin* » et « *Valois* »).

²³⁷ Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, *op. cit.*, p.118.

II- La mise en place de l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA)

Le professeur d'histoire Philippe Varnoteaux rappelle que « dès 1945, c'est l'Armée de l'air qui, à travers son Conseil supérieur provisoire scientifique, demande à l'État de mettre rapidement sur pied un organisme chargé de moderniser l'aviation française »²³⁸.

Ainsi, la loi du 3 mai 1946, portant sur la création de l'ONERA – l'Office national d'études et de recherches aéronautiques - donne naissance à un organisme d'État, à caractère industriel et commercial, qui a pour objectif de « développer, orienter, coordonner les recherches scientifiques et techniques dans le domaine de l'aéronautique »²³⁹.

À ses débuts, « l'Office regroupe un millier de spécialistes provenant d'horizons divers. Ils sont regroupés en cinq directions scientifiques : l'aérodynamique (OA), l'énergétique et la propulsion (OE), la physique générale (OP), la résistance des structures (OR) et les matériaux (OM) »²⁴⁰.

III- Le Service des Poudres s'intéresse à la propulsion pour les missiles

En 1946, le laboratoire de balistique de Sevran-Livry travaillait sur des systèmes hypergoliques à base d'acide nitrique concentrée, en liaison avec le LRBA, et, dès 1945, l'ingénieur général Fleury – futur directeur des Poudres -, alors directeur du Laboratoire central des Poudres avait chargé Georges Maire d'étudier la propulsion par propergols liquides. « Georges Maire arriva rapidement à la conclusion que, pour les engins de petites tailles, les propergols liquides n'étaient pas la bonne solution. Il fit partager cette conviction à Georges Fleury »²⁴¹.

Georges Fleury créa en 1946 une section d'étude des propergols solides, dont la direction fut confiée à Georges Maire. De son côté, Émile Stauff²⁴² était arrivé à la même conclusion quant à l'intérêt de développer des propergols solides pour les missiles de différents types.

²³⁸ Le Conseil supérieur provisoire scientifique de l'Air préfigurait le Comité scientifique et technique de l'ONERA. Il était constitué de personnalités importantes, comme les scientifiques Joseph Pères, Louis de Broglie, Frédéric Joliot-Curie ou encore Maurice Roy qui deviendra directeur.

²³⁹ Cité par Philippe Varnoteaux, « Les engins spéciaux et les fusées ONERA de 1956 à 1966 », in *Armement et Cinquième République* (sous la direction de Maurice Vaïsse), publication ADDIM, Paris, p.326.

²⁴⁰ Philippe Varnoteaux, *op. cit.*, p.327.

²⁴¹ Guy Pontvianne, « La contribution du service des Poudres au développement de l'autopropulsion à poudre des missiles tactiques dans la période 1950-1958 », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, *op.cit.*, p.580.

²⁴² Emile Stauff a été responsable de la Section des engins spéciaux à l'Arsenal de l'Aéronautique - ancêtre de la société Nord-Aviation.

« *La rencontre des deux hommes, fin 1946, allait donner naissance à une collaboration extrêmement fructueuse, qui mit sur ses rails, en France, l'autopropulsion par propergols solides des missiles tactiques* », relate Guy Pontvianne ²⁴³, en attendant les missiles stratégiques ²⁴⁴.

Dès 1947, Georges Maire, « *à la recherche de propergols pouvant s'affranchir des limitations de taille et de durée de combustion, allait commencer au Bouchet une étude prospective sur un nouveau type de produits : les propergols composites* ²⁴⁵ dont on connaissait l'existence opérationnelle par le biais des fusées d'appoint pour le décollage des avions, les JATO – Jet Assistance Take Off ».

IV- La Société d'études de la propulsion par réaction (SEPR) : un autre acteur pionnier avec un rôle de « motoriste »

Le 30 mai 1944, alors que Paris n'est pas encore libéré, la société SCPER – Société civile d'études de la propulsion par réaction – fut créée pour le développement de moteurs-fusées. En 1945, la SCPER changea de nom et devint la SEPR. « *En mai-juin 1945, une mission militaire à laquelle appartenait d'ailleurs le fondateur de la SCPER – l'ingénieur Floriot – parvint dans la région sud de l'Allemagne et en Autriche et s'intéressa aux matériels et aux moyens de fabrication réalisés par les Allemands dans le domaine de l'aviation et plus particulièrement des moteurs-fusées d'assistance au décollage des avions et des moteurs-fusées pour missiles* » ²⁴⁶. Jacques Villain souligne le fait que la SEPR, « *de 1946 jusqu'en 1958, devint la principale société de propulsion à poudre et à liquides en France. Elle sera le motoriste de Matra, de la SNCASE* ²⁴⁷, et de l'ONERA pour ses Fusées-sondes » ^{248 249}.

²⁴³ Guy Pontvianne, *op. cit.*, p.580.

²⁴⁴ Guy Pontvianne, ingénieur général de l'armement, a été responsable de la mise au point des propergols de la Force nationale stratégique et du développement des 2^e et 3^e étages du lanceur de satellites *Diamant*.

²⁴⁵ « *Les deux grands types de propergols solides sont les propergols « homogènes » et les propergols « composites ».* Dans le premier type, le combustible (essentiellement carbone et hydrogène) sont présents sur les mêmes molécules chimiques (généralement, nitrocellulose et nitroglycérine). Dans le second type, le combustible (le plus souvent un liant caoutchouteux, riche en carbone et hydrogène, éventuellement additionné d'aluminium) et le comburant (le plus souvent des cristaux de perchlorate d'ammonium), sont apportés par des molécules chimiques différentes ».

²⁴⁶ Jacques Villain, « 1946-1958 : l'émergence de l'industrie française des missiles tactiques », *op. cit.*, p.570.

²⁴⁷ La SNCASE sera regroupée le 1er mars 1957 avec la SNCASO pour devenir Sud-Aviation.

²⁴⁸ De 1952 au début des années 1960, la SEPR développe et produit plus d'une trentaine de type de propulseurs. À partir de 1958, elle devint le motoriste des missiles stratégiques SSBS et MSBS avant de devenir la SEP- Société européenne de Propulsion – en 1969.

²⁴⁹ Jacques Villain, « 1946-1958 : l'émergence de l'industrie française des missiles tactiques », *op. cit.*, p.570.

§ 3 - LE BILAN DES PREMIERS PROJETS ET ÉTUDES

I- Les projets de missiles à base de moteurs-fusées

A-Le projet d'Henri Moureu – la reconstruction de V 2 - contesté par la DEFA

Dans son rapport adressé en mai 1947 au ministre de la Guerre, le professeur Moureu lui réclamait des moyens énormes : un crédit de 378 millions de francs doit permettre la reconstruction de trente V 2 à l'atelier de Puteaux (APX). Par ailleurs, 400 millions devaient couvrir la construction de la station d'essais des tuyères, tandis que 800 millions seraient le budget nécessaire à l'aménagement du champ de tir de Colomb-Béchar. *« Henri Moureu pense en effet que tirer ces trente engins éviterait à la France de refaire le chemin long et tortueux parcouru par les Allemands. Toutefois, ce point de vue heurte celui de l'ingénieur Lafargue ²⁵⁰. Il constate que distraire des spécialistes et des moyens matériels déjà insuffisants des programmes en cours équivaldrait à les ralentir, et que l'étude en laboratoire des composants de la V 2 pallierait parfaitement cette insuffisance » ²⁵¹.*

Il pouvait en effet être plus intéressant d'expérimenter au banc les éléments des V 2 utilisables ensuite sur des engins nouveaux – engin EA 46 stratégique -, *« comme les turbopompes étudiées avec les techniciens allemands et les ingénieurs de la société aéronautique Rateau » ²⁵².*

D'une façon générale, la DEFA reproche au CEPA – donc au professeur Moureu -, l'absence de tout soutien réel. L'ingénieur général Girardin, directeur de la DEFA, notera à ce sujet : *« Trop petit, moins de 10 personnes, pratiquement sans moyens, travaillant à temps partiel, ce groupe perd peu à peu son élan initial et ne cherche guère à se renouveler [...]. Le professeur Moureu a le grand mérite d'avoir, dès la Libération, alerté les autorités et fait connaître à l'opinion les nouvelles armes allemandes, suggéré les travaux à faire dans notre pays. J'apprécie les effets d'entraînement sur les recherches entreprises mais ne peut partager et juge excessive l'importance attribuée parfois à ses interventions » ²⁵³.*

²⁵⁰ L'ingénieur militaire Lafargue est, à l'époque, le chef du Service technique de la DEFA et co-directeur du CEPA.

²⁵¹ Olivier Huwart, « Du V 2 à la Véronique », *op. cit.*, p.123-124.

²⁵² Gérard Bossuat, « Les armements dans les relations franco-allemandes (1945-1963) », in *L'Histoire de l'armement en France*, *op. cit.*, p.159.

²⁵³ Cité par Olivier Huwart, *op. cit.*, p.124.

Comme le relèvent Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, « *Le professeur Moureu s'oppose à la DEFA sur un point litigieux dont l'enjeu est fondamental : la reconstitution et le tir d'une trentaine de V2 . Pour Henri Moureu, derrière cette expérimentation coûteuse qu'il défend en prenant exemple sur les Américains, se profile un autre enjeu : s'orientera-t-on, oui ou non, vers des engins stratégiques ? Se limitera-t-on à de moindres ambitions, à des engins tactiques ? La question atomique n'est pas directement évoquée, mais elle est sous-jacente* »^{254 255}.

B-Le chef d'état-major général de l'Armée de terre tranche en faveur de la DEFA

Lors d'une réunion tenue le 1^{er} octobre 1947, le général Revers, chef d'état-major de l'Armée, se prononce en faveur de la thèse plus réaliste de la DEFA, à savoir : la mise sur pied effective de la station d'essais (des tuyères) de Gramat, du champ de tir d'Hammaguir, et l'augmentation des équipes de recherches, mais en revanche choisit d'abandonner la reconstruction de trente V 2²⁵⁶.

« *Seule est envisagée la réalisation de nouveaux engins dérivés du V2, et en particulier l'A 9 (désignation allemande) ou engin « 4212 » (terminologie DEFA) d'une portée de 700 kilomètres* »²⁵⁷, avec une charge d'une tonne²⁵⁸, ainsi que l'engin EA-46 – ou « 4211 », selon la terminologie DEFA – du colonel Barré.

C-L'engin « EA – 46 » EOLE du colonel Barré est abandonné

À la fin des années 1940, alors qu'il était au Service technique de la DEFA, « *le colonel Barré poursuit ses activités au Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques (LRBA) de Vernon. Il conçoit un engin appelé « EOLE »*²⁵⁹, d'un diamètre de 80 mm et contenant une tonne d'ergols, dans le double but de faire progresser les connaissances en matière de propulsion et de disposer d'une fusée-sonde pour l'étude de la haute atmosphère²⁶⁰.

²⁵⁴ Rappelons que Henri Moureu justifie ces efforts par le fait que la France « *se doit être militairement forte* » pour rester dans le concert des grandes nations. Il a immédiatement conscience de l'intérêt des V 2 et des engins stratégiques dérivés pour le transport d'une bombe atomique ».

²⁵⁵ Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, *op. cit.*, p.118-119.

²⁵⁶ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.124.

²⁵⁷ Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, *op. cit.*, p.119.

²⁵⁸ Il s'agissait d'une « *super V2* », avec un moteur-fusée à ergols liquides, passant de 25 à 40 tonnes de poussée.

²⁵⁹ EA –1946 est la version agrandie de EA –1941. Ce nouvel engin, d'un poids de 3,4 tonnes, avec une charge utile de 300 kg, devait atteindre une distance située entre 500 et 1 000 km selon la version. Le développement de l'EA –1946, baptisé EOLE – Engin fonctionnant à l'Oxygène Liquide et à l'alcool Ethylique – est conduit au LRBA.

²⁶⁰ Jacques Villain, *La force de dissuasion française*, *op. cit.*, p.49.

« Reprenant un moteur fonctionnant à l'oxygène liquide et à l'essence de pétrole, ergols par ailleurs très sensibles à la détonation, Jean-Jacques Barré procéda à des essais statiques dont l'un se solda, en 1951, par l'explosion de la fusée qui provoqua la destruction du banc d'essai. Quelques essais en vol purent cependant être effectués au Centre interarmées d'essai d'engins spéciaux (CIEES) de Colomb-Béchar en Algérie en 1952-1953 » ²⁶¹.

Ces tirs effectués sur le polygone d'Hammaguir ²⁶² avec l'engin EA- 46 se soldent par des échecs à la suite d'incidents, au niveau de la structure du véhicule, survenus lors du passage du mur du son.

« Après cette série noire, le programme est abandonné le 1^{er} décembre 1952 et ce d'autant plus que l'autre étude en cours au LRBA, le projet « 4212 », réalisé par les ingénieurs allemands, se révèle plus prometteuse » ²⁶³. Les travaux sur « Eole » furent arrêtés de même que ceux du LRBA avec l'oxygène liquide. La recherche d'ergols stockables ²⁶⁴ devint prioritaire.

II- Les suites de l'abandon des projets « EOLE » et de « reconstruction des V 2 »

La DEFA et le LRBA vont s'orienter vers des recherches moins ambitieuses. « Dans l'attente de nouveaux projets d'importance, il est néanmoins nécessaire d'utiliser le haut potentiel des ingénieurs allemands, pour ne pas les perdre : c'est ainsi que les spécialistes du guidage, avec à leur tête le Dr.-ingénieur Otto Müller et l'ingénieur militaire Antonin Collet-Billon, se consacreront à la réalisation de l'engin guidé sol-air « PARCA » - sigle de « Projectile Autopropulsé Radio-guidé Contre Avion » ^{265 266}.

A-Vers l'abandon du projet « 4212 »

En 1949, la DEFA décide de revoir à nouveau à la baisse son programme : bien que l'étude « 4212 » soit déjà avancée et que certains de ses organes aient été testés avec succès, elle est

²⁶¹ Ibid.

²⁶² Ce site est la plus importante zone d'essais du CIEES. Il est situé à environ 120 kilomètres au sud-ouest de Colomb-Béchar.

²⁶³ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.122.

²⁶⁴ En l'occurrence, le couple « acide nitrique (NO^3H) – essence de térébenthine » puis « acide nitrique – UDMH » ou « peroxyde d'azote (NO^2) – UDMH ». L'UDMH, l'acronyme de unsymmetrical dimethyl hydrazine, est un combustible utilisé par les Américains pour leurs missiles Titan.

²⁶⁵ Arnaud Teyssier et Roland Hautefeuille, *op. cit.*, p.119.

²⁶⁶ De leur côté, l'ingénieur Karl Heinz Bringer et l'ingénieur militaire Jean Corbeau orientent les activités du département propulsion vers la conception et la réalisation des fusées-sondes « Véronique » et « Vesta », des systèmes propulsifs des étages à propergols liquides des lanceurs « Diamant » A et B, avant de travailler sur le futur moteur « Viking » du lanceur « Ariane ».

mise en sommeil. Le manque de moyens, sans doute la conscience du caractère trop ambitieux de l'engin et la trop lointaine maîtrise de l'explosif nucléaire motivent ce choix. L'ingénieur Lafargue écrit d'ailleurs en 1952 : « *Il se précise que parmi les engins guidés dont le programme [a été] défini fin 1946, c'est l'engin de DCA lourde* ²⁶⁷ *qui doit avoir la priorité absolue* » ²⁶⁸.

L'abandon « du projet « 4212 » et le report des énergies sur le projet PARCA – bien que l'étude « 4212 » n'en soit pas moins poursuivie jusqu'en 1952 – porte un coup sérieux mais justifié aux ambitions spatiales et militaires françaises de la DEFA », comme le souligne Olivier Huwart. Pour les ingénieurs allemands du LRBA, cette décision a une signification encore plus lourde puisque les grosses fusées à ergols liquides constituent leurs spécialités premières. Aussi assiste-t-on aux premiers départs du LRBA en 1951. « *Ceux-ci se poursuivront jusqu'en 1958 au point de ne laisser présent au laboratoire de Vernon, au fur et à mesure de leur remplacement par des ingénieurs français, qu'un petit noyau de personnels allemands, dont Karl- Heinz Bringer, lorsque sera décidé, en 1958, le programme sol-sol balistique stratégique (SSBS)* » ²⁶⁹.

B-Le programme de fusées-sondes « Véronique » – l'engin « 4213 » -

La DEFA lance en mars 1949 un projet de fusée-sonde – soutenu par le CASDN - destiné à étudier les hautes couches de l'atmosphère ²⁷⁰.

Cette fusée-sonde – l'engin « 4213 » -, appelée *Véronique* ²⁷¹, avait deux objectifs. Tout d'abord, permettre à des scientifiques l'étude de la haute atmosphère, mais aussi servir à l'étude du fonctionnement en vol d'un moteur-fusée à ergols liquides. Elle devait être capable de propulser une charge utile de 60 kg, constituée d'instruments scientifiques, à une altitude de 65 km. « *Si le LRBA avait alors une certaine expérience en matière de propulsion, il lui restait bien des problèmes à résoudre en matière de guidage, d'aérodynamique et de conception générale d'engin* » ²⁷².

²⁶⁷ Il s'agit du missile sol-air PARCA. Mais ce missile ne sera pas mis en service opérationnel – notamment par le fait que sa vitesse était de l'ordre de 1 100 km/h seulement. Les unités françaises de l'OTAN seront équipées de missiles américains *Nike* au début de la décennie 1960.

²⁶⁸ Cité par Olivier Huwart, *op. cit.*, p.124-125.

²⁶⁹ Olivier Huwart, *op. cit.*, p.125.

²⁷⁰ Dans sa première version, cette fusée, d'une longueur de 6,30 m, d'un diamètre de 0,55 m, possède un moteur, inspiré de celui du projet « 4212 », prévu pour une combustion de 31 secondes et délivrant une poussée de 4 tonnes - soit environ 40 kN (kilo-Newton).

²⁷¹ Deux explications sont avancées sur l'origine de ce nom : « *VERnon-acide NITriQUE, selon le témoignage de l'IGA Sorlet, et VERnon-électrONIQUE selon Christophe Rothmund* », rapporte Olivier Huwart. (*op. cit.*, p.125)

²⁷² Jacques Villain, *op. cit.*, p.53.

Ce programme va donc permettre de jeter les bases de la connaissance française dans ces domaines et d'ouvrir la voie à des réalisations futures plus performantes. Ainsi, les résultats de ces lancements de fusées-sondes *Véronique* – et ses dérivés, *Véronique 61* et *Vesta* ²⁷³ -, en ce qui concerne le système propulsif, ont notamment permis au LRBA d'acquérir le savoir-faire technologique nécessaire à la mise au point du moteur VEXIN du « *véhicule d'essai VE 121* » de la SEREB qui sera le 1^{er} étage du lanceur Diamant ²⁷⁴ .

Il convient de souligner que l'apport de spécialistes allemands en matière de fusée à ergols liquides s'est révélé déterminant ²⁷⁵ en « *constituant un savoir technique, qui, une fois assimilé, allait permettre les premières études couronnées de succès. En étant confrontés quelques années après leur passage à Peenemünde à la résolution de problèmes techniques similaires, ils avaient le grand avantage de connaître ce qui avait déjà été fait et ainsi de pouvoir éviter certains pièges. Ils étaient imprégnés de leur technique. On pourra toutefois leur reprocher leur manque d'approche industrielle* » ²⁷⁶ .

L'ingénieur général de l'armement Girardin a estimé pour sa part qu'à défaut d'une politique nationale cohérente en matière d'armement, des hommes, des équipes, des moyens ont été formés.

III- Les premières activités de l'ONERA

L'ingénieur Paul Lygrisse ²⁷⁷ apporte le témoignage suivant : « *En tant que chef de division de recherche à la Direction de physique générale, il me fut demandé de résoudre d'urgence les problèmes relatifs aux équipements embarqués et aussi aux équipements au sol.[...] L'idée nous est alors venue à l'OP d'étudier et de réaliser dans les divisions de petites fusées expérimentales*

²⁷³ Au total 78 lancements seront effectués de 1954 à 1975. Ils permettront d'effectuer, en 1954 et 1959, les toutes premières expériences de recherches spatiales pour la communauté scientifique française.

²⁷⁴ « *La mise sur orbite du premier satellite français, le 26 novembre 1965, par la fusée « Diamant » A-1 tirée depuis le polygone d'Hammaguir constitue sans doute le témoignage le plus éclatant des efforts accomplis depuis ces temps méconnus mais pionniers de l'après-guerre* ».

²⁷⁵ Jacques Villain, un ancien ingénieur de la Société européenne de propulsion (SEP), note à ce sujet que : « *la créativité fut incontestablement l'une des forces de ces ingénieurs allemands. Hormis les idées de Heinz Bringer, il convient de signaler le concept original de guidage initial par câble de Véronique, que l'on doit au docteur Piltz, le radar « Aquitaine », la première plate-forme de guidage inertiel française réalisée en 1958 et certains types d'auto-directeurs dont les idées seront appliquées en France comme aux États-Unis, et qui furent la responsabilité de l'équipe du docteur Müller, et enfin les paliers magnétiques actifs auxquels le nom d'Helmut Habermann reste étroitement lié* ».

²⁷⁶ Jacques Villain, « L'apport des scientifiques allemands aux programmes de recherches relatifs aux fusées et aux avions à réaction à partir de 1945 », in *CEHD, La France face aux problèmes d'armement 1945-1950*, op. cit., p.97-125.

²⁷⁷ Un ancien ingénieur des essais en vol de l'ONERA.

qui permettaient, à peu de frais, de tester les appareils embarqués [...] C'est ainsi qu'est née à l'ONERA la famille des engins-fusées » ^{278 279}.

En effet, « les études sur les missiles tactiques – statoréacteurs -, sur le pilotage ou sur les ailes d'avion entraînent inévitablement d'autres recherches, comme la trajectographie, le télé-pilotage, le problème de la stabilisation en vol d'engins, etc.

Pour tester les nouveaux systèmes et appareils, certains bureaux d'études conçoivent de petites fusées, « sans nom » particulier, référencées par un numéro et le nom de la direction scientifique » ^{280 281}.

L'ONERA a donc développé, depuis le début des années 1950, une série de véhicules porteurs de « *maquettes* » destinés à valider des concepts aérodynamiques et à tester des équipements. Plusieurs de ces véhicules, conçus à partir de blocs de poudre disponibles, pouvaient être transformés en fusées-sondes.

IV- Les premières études du Service des Poudres pour les missiles

A-La mise au point de l' « Épictète », un propergol solide « homogène »

L'ingénieur général de l'Armement Guy Pontvianne ²⁸² relate qu' « au cours d'une mission aux États-Unis, à la fin 1950, Georges Fleury, lors d'une visite en poudrerie, rencontra un ingénieur de production de poudre « double base » ²⁸³ moulée – en anglais « cast double base » - qui, très fier de son « enfant », lui en développa complaisamment les avantages et le mode de fabrication. Le directeur du Service des Poudres saisit immédiatement tout l'intérêt de ce nouveau propergol et nota dans son calepin les « tuyaux » qui lui étaient fournis » ²⁸⁴.

À son retour, l'ingénieur général Fleury confia le précieux calepin à Georges Maire, alors en poste au Centre d'Etudes du Bouchet, avec mission de réaliser une composition analogue.

²⁷⁸ Les fusées OPd (ONERA, Physique générale, série de la division) reçoivent un numéro de code lié au diamètre de l'engin : ainsi, l'OPd-100 a un diamètre de 100 millimètres.

²⁷⁹ Lettre de Paul Lygrisse à Philippe Varnoteaux, le 2 mars 2000. Cité par Ph. Varnoteaux, *op. cit.*, p.329-330.

²⁸⁰ « Les fusées sont équipées de propulseurs conçus par la direction « OE ». La première, l'OPd-80, est utilisée dès le début des années 1950. Pesant environ 7 kilos pour une poussée de 80 kg, elle sert notamment à une série d'expérimentation portant sur des voilures différentes par leur allongement et leur flèche, afin de déterminer la validité d'une méthode économique et aisée à mettre en œuvre pour l'étude de la stabilité. »

²⁸¹ Philippe Varnoteaux, *op. cit.*, p.329-330.

²⁸² Guy Pontvianne a été, notamment, au sein de la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE), responsable de la mise au point des propergols de la Force Nucléaire Stratégique et du développement des deuxième et troisième étages du lanceur « *Diamant* ».

²⁸³ Les « bases » en question sont la nitrocellulose et la nitroglycérine, précise Guy Pontvianne.

²⁸⁴ Guy Pontvianne, « La contribution au Service des Poudres », *op. cit.*, p.584.

« Il manquait certes beaucoup d'éléments dans les renseignements rapportés – nature de la poudre de base, caractéristiques des vernis inhibiteurs, détail du processus de fabrication. Mais combien de données précieuses pour démarrer l'étude : d'abord la certitude qu'un tel propergol existait et qu'on ne s'engageait pas dans une impasse ; ensuite, avec l'addition de triacétine, la méthode pour utiliser la nitroglycérine sans risque excessif ; enfin, l'influence de certains sels de plomb sur les caractéristiques de combustion » ²⁸⁵.

Guy Pontvianne rappelle que *« les premiers essais commencèrent début 1951, et la mise au point et l'industrialisation furent menées avec une rapidité extrême, grâce à une collaboration exemplaire entre les équipes de Émile Stauff à l'Arsenal de l'aéronautique, et celles de Maire au centre du Bouchet, et à une atmosphère de travail extrêmement pionnière qui court-circuitait allègrement les circuits officiels »* ^{286 287}.

B-La « plastolite » : le premier propergol solide composite français

Les premiers essais de propergols composites furent une copie du JATO américain à base d'asphalte et de perchlorate de potassium. *« Il fut rapidement clair que cette composition n'était pas porteuse d'avenir et Georges Maire se lança dans une étude systématique de couples combustibles-comburants »*. Mais, *« une des difficultés importantes auxquelles se heurtait cette recherche était l'inexistence, dans la chimie française de l'époque, de polymères pouvant donner des liants élastomères dotés de bonnes propriétés mécaniques »* ²⁸⁸.

Grâce à des renseignements glanés lors d'une mission aux États-Unis, *« Georges Maire savait que les propergols solides composites commençaient à y être l'objet de recherches actives et que de tels polymères existaient – polysulfures de Thiokol, notamment. Mais leur nature précise était couverte par le secret militaire, leur exportation faisait l'objet de restrictions importantes, et il lui était impossible de s'en procurer. Après avoir entrepris des études et des recherches dans ce domaine des propergols composites, Georges Maire réussit à mettre au point la « plastolite »* ²⁸⁹ *qui présentait deux avantages importants : des propriétés mécaniques parmi les meilleures, et le fait que le « composant principal du liant était un PVC américain de grande diffusion – le « Géon »*

²⁸⁵ Ibid.

²⁸⁶ Op. cit., p.585.

²⁸⁷ Le choix du nom de code *« Épitecte »* vient du fait que *« son insensibilité aux conditions de température et de pression la faisait disciple de l'illustre stoïcien »*, précise Guy Pontavienne.

²⁸⁸ Guy Pontvianne, op. cit., p.587.

²⁸⁹ *« La « plastolite » est un propergol composite dont le liant combustible est un polychlorure de vinyle très plastifié pour lui donner la souplesse nécessaire, et dont la charge comburante est du perchlorate d'ammonium »*, précise Guy Pontavienne.

de Goodrich - et l'on étudiait déjà en France des produits similaires. La décision fut donc prise de pousser activement ce propergol » ²⁹⁰ ²⁹¹.

V- La création de champs de tir adaptés à la qualification opérationnelle des différents types de missiles

Dès 1945-1946, il apparaît que les champs de tir métropolitains, jusqu'alors utilisés pour le tir au canon ou le largage des bombes, sont trop exigus pour l'expérimentation des missiles. Un vaste champ de tir situé à l'écart des populations est souhaité.

À cette époque, la France possède un empire colonial et de vastes étendues désertiques avec le Sahara. Aussi, en novembre 1946, une mission vint à Colomb-Béchar, en Algérie, pour étudier la faisabilité d'y installer un polygone d'essais, dans un secteur où il existait déjà une base aérienne et le passage de la voie ferrée Méditerranée-Niger ²⁹².

C'est donc à Colomb-Béchar que fut créé, le 24 avril 1947, le Centre d'essai d'engins spéciaux (CEES), qui devint, dès l'année suivante, « *interarmées* ». Il prit donc le sigle CIEES.

En octobre 1950, un autre champ de tir était créé en Métropole pour les besoins de la Marine. Il s'agit de la station de lancement d'engins spéciaux de l'Ile du Levant. En 1952, le site prenait le nom de CERES – Centre d'essai et de recherche d'engins spéciaux - ²⁹³. Dans les années 60 il deviendra le Centre d'essais de la Méditerranée (CEM).

VI- L'absence de coordination des études et d'engagement politique

Le souci de coordonner les études des missiles des trois Armées s'est manifesté, - en vain -, très tôt, comme en témoigne la requête formulée dès le mois de mai 1946 par l'ingénieur du génie maritime Norguet. Lors d'une conférence, tenue devant les officiels de l'État-Major des Armées et intitulée « *Définition et réalisation d'un programme de matériels d'armement* », il insiste sur « *la nécessité d'une coordination technique des services et, sans plaider pour une*

²⁹⁰ Les installations d'études spécifiques à la « *plastolite* » furent créées en 1952 au centre du Bouchet. Les installations de production furent créées à la Poudrerie de Saint-Médard-en-Jalles en 1955. En 1957 apparurent les premiers blocs de 500kg et de 500 mm de diamètre.

²⁹¹ Guy Pontvianne, *op. cit.*, p.587.

²⁹² « *C'est ici qu'en novembre 1942, Jean-Jacques Barré avait eu l'intention d'essayer en vol sa fusée EA 41. Mais le débarquement allié en Afrique du Nord en décida autrement. Toutefois, c'est en novembre 1952 qu'il y testera sa fusée EOLE, sans succès, à la même époque que la première fusée-sonde Véronique réalisée par le LRBA* », rappelle Jacques Villain (*op. cit.*, p.570)

²⁹³ Notons que la Côte d'Azur avait déjà été témoin d'un événement important. Le 15 mars 1945, la première fusée à propulsion à liquides française, EA 41, réalisée par le colonel Barré, avait été lancée pour la première fois à partir des hauteurs de la presqu'île de Saint-Mandrier, au lieu-dit La Renardière.

concentration excessive qui étoufferait les recherches, appelle de ses vœux un organisme technique compétent et responsable pour centraliser les recherches. Il avertit : « Il faut associer à l'œuvre les milieux scientifiques et techniques les plus variés, et le faire dans une union complète. Si Savants, Militaires, Techniciens ne travaillent pas ensemble, les uns tourneront à vide, chercheront à résoudre des problèmes sans portée pratique, les autres stagneront dans la routine [...] L'isolement du technicien militaire est inadmissible [...] La dernière guerre a montré les résultats obtenus aussi bien par les Allemands que par les Alliés dans des collaborations efficaces s'étendant de la science pure à l'usine, et englobant au total des milliers de personnes. Un courant d'opinion, de très grandes bonnes volontés, existent actuellement en France. Il faut saisir cette occasion, et fonder des organisations mixtes convenables, ayant des buts, des responsabilités, des moyens parfaitement définis ». Et l'auteur de citer le CEPA, dont, dit-il, « sa symbiose avec la DEFA est totale »^{294 295}.

Or, « en fait de coordination, c'est à l'éclatement que l'on a abouti : brouille entre la CEPA et la DEFA, dispersion des recherches entre plusieurs organismes »²⁹⁶.

VII- Les premières tentatives de centralisation des études et réalisations

Jacques Villain relate l'existence d'une décision ministérielle, en date du 12 novembre 1946, qui charge « l'ONERA de coordonner les études d'engins spéciaux conduites par la DEFA, la DCCAN et la DTIA ». Mais, « dans le cadre de sa mission de coordination, l'ONERA estime que la méthode de la DCCAN et de la DEFA, qui consiste à reproduire les engins allemands utilisés pendant la guerre, est rétrograde. »²⁹⁷. Les choses en resteront là !

Cinq ans plus tard, en mai 1951, le ministre de la Défense nationale, Jules Moch, propose de créer un service des engins autopropulsés communs aux trois armées – notamment pour les missiles sol-air²⁹⁸ - et un comité militaire chargé de définir les besoins militaires. Mais, « le secrétaire d'État aux Forces armées Air²⁹⁹, s'oppose à la proposition au motif que « ce comité se substituerait à l'État-major Air dans l'élaboration des programmes et le jugement sur les

²⁹⁴ L'ingénieur Norguet en enverra un exemplaire dédié « A Monsieur le Professeur Moureu, dont j'ai été particulièrement heureux de pouvoir suivre l'action dans un domaine où il a puissamment contribué à faire progresser des techniques nouvelles intéressant au premier chef la Défense nationale ».

²⁹⁵ Papiers Moureu, cités par A. Teyssier et R. Hautefeuille, *op. cit.*, p.118.

²⁹⁶ A. Teyssier et R. Hautefeuille, *op. cit.*, p.118.

²⁹⁷ Jacques Villain, *op. cit.*, p.571.

²⁹⁸ Ce type de missile est, en effet, étudié par chaque Armée.

²⁹⁹ À l'époque, André Maroselli.

possibilités tactiques des engins ». Or, après avoir rappelé que, pour lui, « *la technique des engins est infiniment proche de la technique aéronautique et infiniment éloignée de la balistique* »³⁰⁰, il estime que :

- *l'expérience a prouvé que la concentration n'est pas souhaitable : après la Libération il fut créé un Service des Télécommunications commun aux trois armées. Cet essai a échoué ;*
- *la création proposée a pour but d'éviter les doubles emplois. Mais, dans une technique d'avant-garde comme celle des engins, la concurrence de plusieurs études est éminemment souhaitable* »

³⁰¹,

Une autre tentative sera faite en mai 1954 par René Pleven. Il « *fait part de son intention de créer une unité interarmes ayant pour mission l'expérimentation tactique des engins sol-air dont la réalisation est la plus avancée. Le comité des chefs d'état-major estime que l'Armée de terre doit être pilote et que le commandement de cette unité doit être confié à un officier de cette arme.*

L'Armée de l'air n'accepte pas ces décisions et estime : « qu'enlever ce moyen à l'Armée de l'air serait lui enlever celui de remplir sa mission ; qu'avions et engins sol-air sont complémentaires et doivent être confiés à la même arme ». Là encore, la proposition n'aura aucune suite³⁰².

Il faudra attendre le gouvernement de Guy Mollet et de son ministre de la Défense nationale, Maurice Bourgès-Maunoury, pour que soit, enfin, clairement défini et imposé le partage des responsabilités entre les Armées³⁰³, et la mise en place du « *cabinet Armement* », confié au général Gaston Lavaud, directement rattaché au ministre.

Sous la présidence du Conseil de Bourgès-Maunoury, en 1957, un décret de son ministre de la Défense, André Morice, consolidera la position de la DTIA en tant que responsable des études relatives au missile sol-sol stratégique.

Lors du débat tenu à l'Assemblée nationale sur le vote du budget militaire pour 1958, le député Johanès Dupraz déclarera qu' « *il est incontestable qu'il existait, au sein des forces armées, une dispersion, favorable, à l'origine, à l'éclosion des idées nouvelles, mais – rajoutera-t-il – nuisible quand elle se prolonge au-delà du moment où doit s'exercer un choix raisonné parmi la multiplicité*

³⁰⁰ Argument déjà cité dans le chapitre I concernant la lutte d'influence entre l'Air et la Terre sur la responsabilité de prise en charge des missiles « *stratégiques* ».

³⁰¹ Cité par Jacques Villain, *op. cit.*, p.571.

³⁰² Jacques Villain, *op. cit.*, p.571.

³⁰³ Rappels du chapitre I : en juillet 1956, Bourgès-Maunoury approuve le programme d'études du Secrétaire d'État aux Forces armées Air au sujet des moyens aériens de représailles avec le choix qui se porte sur l'engin sol-sol ; en mai 1957, l'Armée de l'Air est reconnue comme responsable des engins sol-sol d'une portée supérieure à 300 km.

des recherches entreprises. [...] On connaît les mécomptes subis outre-Atlantique ³⁰⁴ pour avoir laissé chaque armée travailler selon son inspiration » ^{305 306}.

§ 4 - L' ÉBAUCHE DE LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE SUR LES MISSILES « SOL-SOL BALISTIQUES STRATÉGIQUES » (SSBS)

I- Les premières directives politiques

A-Les études préliminaires sur les engins stratégiques sol-sol sont demandées dès 1954

Rappelons que c'est en avril 1954 que le gouvernement de Joseph Laniel, représenté par le ministre de la Défense nationale, René Pleven, demande pour la première fois aux secrétaires d'État aux Forces armées de l'informer sur les problématiques liées à la faisabilité d'un armement nucléaire et de son vecteur porteur.

C'est sous le gouvernement suivant – celui de Pierre Mendès France - que le secrétaire d'État aux Forces armées « Air », Diomède Catroux, après avoir déclaré qu'il attachait une « *importance primordiale* » au développement des bombardiers ainsi qu'à celui de « *l'engin sol-sol à longue portée* », demande en octobre 1954 à l'Armée de l'air de lancer des études préliminaires sur un engin sol-sol stratégique.

Rappelons également qu'en juillet 1956, Bourguès-Maunoury, ministre de la Défense nationale sous le gouvernement Guy Mollet, approuvait le programme d'études de l'Armée de l'air, tout particulièrement sur le « *moyen aérien de représailles stratégique [...] dans le cadre de la politique à long terme* », en précisant qu'« *entre les diverses formules possibles, le choix porte sur l'engin sol-sol* ».

En décembre de la même année, il indiquera que cette « *capacité de frappe ou de riposte* », avec la possession de nos propres bombardiers ou « *engins à longue portée* », « *nous permettra de tenir notre place* » au sein de l'Alliance atlantique. En mai 1957, il mentionnera une limitation du poids à « *30 tonnes pour les engins sol-sol* » en précisant que la « *formule engins pour succéder à la formule avion* » ne pourra se faire que « *dans un très large avenir* ».

³⁰⁴ Allusions faites aux querelles entre la Terre et l'Air sur la responsabilité de la gestion des missiles à longue portée.

³⁰⁵ Il faudra attendre l'année 1961, avec la création de la Délégation ministérielle à l'armement (DMA) avec un Département Engins, pour avoir un regroupement des différents services techniques des Armées.

³⁰⁶ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1046.

B-L'annonce du 28 février 1958 : les « études » pour la « deuxième étape de la force de frappe »

C'est au cours des débats à l'Assemblée nationale sur le budget de 1958 consacré à la Défense nationale que le secrétaire d'État à l'Air, Louis Christiaens, après avoir annoncé le choix du « *Mirage IV [...] actuellement [est] le seul avion de bombardement susceptible d'être valable pour la période de 1962 à 1965* » déclare que « *dans une deuxième étape nous allons étudier* ³⁰⁷ *un engin sol-sol stratégique qui pourra prendre la succession des bombardiers classiques* ». Mais il rajoute, avec lucidité, que « *les études et travaux indispensables à sa construction seront longs, difficiles, et entraîneront dans les années futures des dépenses très importantes* » ³⁰⁸.

Il ne s'agit que d'études et non d'un programme d'armement.

Alors que « *tous autres postes budgétaires ont subi des abattements considérables, le volume des crédits consacrés aux études ont augmentés de façon notable* ³⁰⁹ », souligne le secrétaire d'État à l'Air en rajoutant qu'« *il importe, en effet, de préparer l'Armée de l'air de demain en lui permettant d'effectuer le virage nécessaire pour l'adapter à l'ère des engins* » ³¹⁰.

À partir de ces directives politiques, qu'elles étaient, à l'époque, les déterminants et les premiers acteurs concernés par un programme de développement d'un nouveau type de vecteur pour l'arme nucléaire, à savoir le missile balistique ? Quelles ont été les premières étapes du processus décisionnel et de mise en œuvre qui se poursuivront à grande échelle sous la V^e République, avec la prise en compte de nouveaux facteurs d'influence et la mise en place de nouveaux acteurs ?

II- Les déterminants et facteurs d'influence sur le système de production

A-Les facteurs systémiques : la course aux missiles entre les Grands

C'est en 1954 que l'*US Air Force* avait lancé le développement d'un missile intercontinental – *ICBM* - dénommé *Atlas*. Puis, en février 1955, dans le cadre du *New look*, le Conseil de sécurité national des États-Unis confirmait la nécessité de s'engager dans cette voie et recommandait, dans l'attente de sa mise en service, le développement de deux systèmes de portée intermédiaire – *IRBM* - le *Jupiter* et le *Thor*.

³⁰⁷ Souligné par nous.

³⁰⁸ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1153.

³⁰⁹ Louis Christiaens rappelle que « *seul le volume des crédits réservés aux études se trouve augmenté de façon notable puisqu'il atteint 41.900 millions contre 37.100 millions de francs en 1957* »

³¹⁰ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 26 février 1958, p.1153.

De son côté, la Grande-Bretagne démarrait en 1955 les études d'un missile balistique sol-sol *Blue Streak* de 4 600 kilomètres de portée ³¹¹.

Jacques Villain relève, en effet, que « l'année 1955 fut un tournant majeur de l'histoire des armements stratégiques : les radars disposés en Turquie révélèrent les premiers essais de missiles balistiques soviétiques. Puis en décembre, le maréchal Boulganine déclarait devant le Soviet Suprême que l'Union Soviétique disposait de l'arme absolue : une fusée de 4 000 km de portée dotée d'une arme nucléaire » ³¹².

L'avance soviétique en matière de missile balistique devait se concrétiser, le 3 août 1957, avec le premier tir réussi du missile intercontinental SS – 6, puis la mise sur orbite du *Sputnik* en octobre. Or, du côté des États-Unis, le premier essai de l'*Atlas* en juillet s'était soldé par un échec.

B-Le virage pris par l'US Air Force et la Navy vers les « poudres » et la « miniaturisation »

Dès 1956, pour assurer une redondance avec l'*Atlas*, les études d'un autre missile intercontinental, le *Titan 1*, étaient engagées. À la fin de l'année 1958, ce furent celles du *Titan 2* ³¹³ et du *Minuteman*, le premier missile intercontinental miniaturisé. De son côté, l'*US Navy* envisageait, en 1956, de disposer de missiles stratégiques à bord de sous-marins nucléaires : les missiles *Polaris* ³¹⁴.

C-L'intégration militaire au sein de l'OTAN

Comme cela a été mentionné à plusieurs reprises, les dirigeants de la IV^e République voulaient, avec la possession de l'arme nucléaire et de son vecteur – en l'occurrence le missile balistique ³¹⁵ – se trouver au même niveau que la Grande-Bretagne – au même rang de puissance nucléaire et aérospatiale.

³¹¹ Ce programme national britannique sera abandonné. La fusée *Blue Streak* sera utilisée comme premier étage du lanceur européen de l'ELDO. Ce programme spatial européen sera interrompu en 1973 au profit du programme Ariane, l'ELDO faisant place à l'ESA.

³¹² Jacques Villain, « L'effort français comparé à celui des autres puissances nucléaires et aérospatiales », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs- Stratégies, armes et parades*. Actes du colloque organisé à Paris les 24 et 25 janvier 1989 par le CHAE et l'IHCC, p.66-67.

³¹³ Missile à propergols solides, équipé d'une tête thermonucléaire de 9 Mt, avec une capacité d'emport de 3 750 kg à 13 000 km.

³¹⁴ La portée du *Polaris 1* était de 2 200 km.

³¹⁵ Concernant le vecteur « avion », la France s'est retrouvée à partir de 1957 dans une position plus forte vis-à-vis de ses concurrents étrangers, en étant capable, grâce en particulier à l'avionneur Dassault – après avoir conçu son *Mirage III* -, de se lancer dans la réalisation d'un bombardier supersonique.

Rappelons également que le « *choc du Spoutnik* » va être un facteur fondamental dans un processus de rapprochement entre les alliés de l'OTAN, tant dans le domaine du nucléaire – le *nuclear sharing* – que dans celui des missiles porteurs.

D'une façon générale, l'appartenance à l'OTAN devait, en principe, faciliter les transferts de technologie destinés à « *irriguer les bureaux d'étude des missiliers français* », comme le rappelle l'ingénieur général Pierre Usunier ³¹⁶, en précisant, notamment, que « *la littérature technique américaine était une source précieuse d'information qui venait heureusement suppléer la source allemande qui avait des lacunes* » ³¹⁷.

III- Les facteurs spécifiques aux missiles balistiques

La définition d'un vecteur, quel qu'il soit, est étroitement liée à ses performances attendues, tout particulièrement la distance à parcourir – en l'occurrence la portée du missile, ou le rayon d'action du bombardier –, au poids de la « *charge utile* » à transporter – en l'occurrence la charge nucléaire ou thermonucléaire –, et à l'obtention de l'objectif à atteindre – c'est-à-dire la précision dans son déplacement vers l'objectif : le vol du bombardier ou la trajectoire du missile.

A-La masse de la charge utile

À cette époque, la recherche d'une définition technique précise du missile était difficile, dans la mesure où le poids de la charge nucléaire n'était pas bien cerné. « *En 1958, deux années avant l'explosion de la première bombe nucléaire française, une grande incertitude règne sur le poids. Ainsi, trouve-t-on des valeurs allant de 270 à 1 500 kg* », relève Jacques Villain ^{318 319}.

Selon le témoignage donné par Roger Chevalier ³²⁰, il est décidé – au début de 1960 – d'écarter l'hypothèse d'un engin qui aurait pu transporter une charge atomique « *d'un poids*

³¹⁶ Pierre Usunier a été directeur de la Division système balistique spatiaux à l'Aérospatiale.

³¹⁷ Pierre Usunier, « Rapport introductif sur les missiles en France de 1945 à 1958 », in *La IV^{ème} République face aux problèmes d'armement*, op. cit., p.510-511.

³¹⁸ Jacques Villain, *La force de dissuasion française*, op. cit., p.43.

³¹⁹ En raison des progrès réalisés par le CEA dans la miniaturisation de la charge nucléaire, qui ramenèrent son poids de 1 500 à 700 kg, la DMA estima possible l'emploi de propergol solide, ce qui permettait la réalisation de propulseurs aux dimensions raisonnables », rapporte Marc Théleri, op. cit., p.149.

³²⁰ Roger Chevalier, ingénieur militaire à l'Arsenal de l'Aéronautique, puis ingénieur en chef à Nord-Aviation en charge des « *engins* », sera nommé en 1960 directeur technique de la SEREB puis DG de cet organisme.

relativement modeste » - fournie par les États-Unis – et de poursuivre l’objectif d’un engin plus puissant, capable de transporter une bombe purement française, donc beaucoup plus lourde »³²¹.

B-Le choix du moteur-fusée : propergols liquides ou solides ?

L’état de l’art en matière de moteurs à ergols liquides « permettait d’atteindre des niveaux de poussée et des performances déjà intéressants et prometteurs pour le futur SSBS, dont la portée requise était de 3 500 km, pour une charge militaire de 1 500 kg »³²².

Les tenants de la propulsion à liquide avançaient le fait qu’en URSS et aux États-Unis, les missiles intercontinentaux sol-sol en service utilisaient tous ce mode de propulsion : fusées *Thor*, *Jupiter* puis *Atlas* et *Titan*.

En France, seul le Laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques (LRBA) de Vernon avait alors développé, grâce à l’équipe allemande de Peenemünde recrutée en 1946, une technologie réellement éprouvée : celle des célèbres fusées-sondes à carburants liquides *Véronique*³²³. Le projet d’une fusée-sonde plus puissante, baptisée *Super-Véronique* puis *Vesta*, était même à l’étude depuis le milieu des années 1950, mais ses caractéristiques étaient bien loin de celles d’un engin balistique capable de lancer un satellite³²⁴.

L’ingénieur en chef Girardin, qui dirigeait le LRBA de Vernon, n’avait pas manqué de mettre en avant les travaux et les acquis technologiques de son établissement sur les engins à ergols liquides : « *Le LRBA est convaincu, en fonction des nombreux résultats expérimentaux qu’il possède, que cette extrapolation peut être poursuivie vers les chambres de 60 tonnes nécessaires aux IRBM. La propulsion à liquide pour un IRBM présente des avantages : la rusticité du moteur permet des prix de revient très faibles et l’expérience acquise permet de raccourcir les*

³²¹ Lorenza Sebesta, « Les rapports franco-américains dans le domaine des vecteurs au début des années 1960 », in *Armements et Cinquième République*, op. cit., p.358.

³²² Daniel Reydellet, ingénieur en chef de l’Armement, « L’évolution des missiles nucléaires français des origines à nos jours », *Revue historique des Armées*, n°178, 1/1990, p.106.

³²³ En 1958, dans le cadre de l’Année géophysique internationale (AGI), le LRBA va, à la demande du CASDN présidé par le général Maurice Guérin, mettre au point une nouvelle version du véhicule : la *Véronique* AGI devant atteindre 200 km d’altitude et emporter 100 kg. Le programme est pris en charge par le CASDN avec une commande de 15 véhicules. Les premiers lancements seront effectués en 1959 au CIEES.

³²⁴ D’un poids d’environ 5 tonnes, d’une hauteur de 10,20 mètres, et avec un moteur d’une poussée de 16 tonnes – 160 kN - capable de délivrer une charge de 500 kilos à 400 km, ou une tonne à 200 km ». Cette fusée-sonde sera commandée par le CNES en 1962. Cinq lancements seront réalisés : quatre à Hammaguir et une au CSG.

délais et de diminuer les aléas. De plus, les propulseurs liquides possèdent une souplesse intéressante pour le réglage de la poussée et des temps de combustion » ³²⁵.

De leur côté, les partisans de la propulsion à poudre faisaient ressortir qu'un tel missile avait une utilisation beaucoup moins souple, surtout en cas d'utilisation ultérieure à bord de sous-marins. Ils insistaient en effet sur le fait que les « *poudres* » étaient d'un emploi plus aisé que les « *liquides* » et se prêtaient aussi mieux au stockage.

Par ailleurs, « *il est très vite apparu qu'il aurait été extrêmement onéreux de développer deux types de missile : un missile sol-sol à liquide et un missile mer-sol à poudre* » ^{326 327}.

C-La situation en France de la filière « poudre »

À l'époque, à la fin de la décennie 1950, cette technologie était également en cours d'étude avec les travaux de la société Sud-Aviation qui devait déboucher sur la mise au point d'une gamme de petites fusées-sondes – *Bélier*, *Centaure* et *Dragon* ³²⁸- utilisant de propergols développés jusqu'ici par le Service des Poudres.

Il en était de même avec les différentes fusées conçues par l'ONERA, comme nous l'avons mentionné précédemment.

En 1957 « *la Direction de l'ONERA, qui avait toujours considéré les « maquettes » comme un moyen d'essai, change d'attitude et considère les « fusées » comme une finalité à part entière* » ³²⁹. « *À cette époque, l'Office est au stade de fusées à 3 étages et prépare pour 1958 sa première fusée à 4 étages* ³³⁰, développées pour l'étude de l'échauffement cinétique à la rentrée dans l'atmosphère, mais que l'ONERA propose pour servir de vecteur à des expériences scientifiques

³²⁵ Procès-verbal de la réunion du 19 mars 1960 relative aux engins balistiques, ministère des Armées/État-major général/Bureau technique. Archives SHD/Air, dossier E-2117. Cité par Olivier Huwart, « *Missiles et lanceurs spatiaux : la France gaullienne relève un défi technologique et politique (1958-1964)* » in *Armement et Cinquième République*, op. cit., p.379.

³²⁶ La filière « *liquide* » ne sera finalement utilisée que pour des lanceurs de satellites, au minimum pour le premier étage, comme le premier étage « *Emeraude* » du lanceur français « *Diamant* ». Dès 1961, il fut donc décidé de développer uniquement des propulseurs à poudre, ceci d'autant plus que les progrès de la miniaturisation annoncée par le CEA permettaient d'envisager une charge de 700 kg au lieu de 1 500 kg.

³²⁷ Daniel Reydellet, op. cit., p.106.

³²⁸ Ces fusées-sondes, réalisées à partir de blocs de poudres existants, étaient, à l'époque, destinées au CNET – Centre national d'études des Télécommunications – pour analyser, notamment, les caractéristiques électromagnétiques de la haute atmosphère.

³²⁹ Il s'agit, notamment, de la fusée *Daniel* qui sera utilisée en 1959 pour une expérience du CEA. D'autres suivront, comme la *Titus* – équipée d'un système de guidage - et la *Tacite*.

³³⁰ Il s'agit des fusées *Antarès* et *Bérénice* – qui disposaient d'un système de pilotage pendant la combustion du 1^{er} étage.

dans la haute atmosphère » ³³¹. « *Mais, là encore, ces engins aux performances encore limitées et aux caractéristiques simples – ils étaient dépourvus de système de guidage – ne pouvaient encore avoir une quelconque utilité immédiate dans la réalisation d'un missile intercontinental »* ³³².

Le Service des Poudres va donc chercher de nouveaux propergols composites permettant de fabriquer de très gros chargements pour les futurs missiles balistiques.

À ce sujet, Guy Pontvianne rappelle que les propergols du type Épictète ou Plastolite « *étaient tous utilisables pour la seule réalisation de blocs libres, c'est-à-dire des blocs réalisés de façon indépendante du propulseur, dans lequel ils sont introduits après leur mise en forme définitive. Les ingénieurs français savaient que les Américains travaillaient sur un nouveau concept : les « case-bonded propellants » (propergols moulés-collés) où le propulseur, fabriqué par le motoriste ou le missilier, est utilisé pour y mouler directement le chargement de poudre à réaliser, celui-ci devant adhérer à la paroi du dit propulseur »* ^{333 334}.

Les différentes poudres « *solides* » existantes étaient inadaptées. « *Il fallait impérativement chercher un nouveau propergol : dont le liant ait de bonnes propriétés élastiques, dont la cuisson se fasse à température suffisamment basse pour que les allongements produits par le refroidissement du bloc soient supportables »* ³³⁵.

« *Dès le milieu des années 50, le Laboratoire central des Poudres lança une recherche prospective des liants possibles. Aussi bien par les premiers essais réalisés que par les renseignements qui filtraient des États-Unis, il apparut assez vite que la famille la plus prometteuse – à l'époque – était celle des polyuréthannes »* ³³⁶.

³³¹ Pierre Contensou – qui sera DG de l'ONERA - va regrouper autour de lui la plupart des ingénieurs et techniciens impliqués dans le domaine des fusées et qui commencent à être sensibilisés aux questions spatiales

³³² Olivier Huwart, « Missiles et lanceurs spatiaux », *op. cit.*, p.376.

³³³ Les avantages de ce nouveau concept sont les suivants : « *1) il est plus facile de protéger la paroi du moteur d'autopropulsion contre les gaz de combustion ; 2) le remplissage de l'espace disponible est meilleur, assurant, pour un volume donné du moteur, un poids de propergol plus élevé, et donc un gain de performance ; 3) on peut réduire l'ouverture du fond arrière des propulseurs, alors que celle-ci est égale à leur diamètre dans le cas des chargements libres, avec un nouveau gain sensible de devis de poids.* »

³³⁴ Guy Pontvianne, « La contribution du Service des Poudres... », *op. cit.*, p.589-590.

³³⁵ *Op. cit.*, p.591.

³³⁶ Parmi leurs polymères de base se trouve, tout particulièrement, un « *isocyanate* » qui a fourni le nom de code « *Isolite* » des premiers échantillons réalisés .

L'étude approfondie de cette nouvelle famille fut donc décidée dès 1956. « *Les premiers échantillons furent réalisés au Laboratoire central des Poudres en 1957 et les premiers blocs – réalisés encore sous forme de blocs libres – au Bouchet en 1958* »^{337 338}.

Comme dans le domaine du nucléaire militaire, le Service des Poudres a apporté sa pierre au développement important que va connaître l'industrie des missiles en France.

D-Les autres particularités techniques des missiles balistiques

Afin d'échapper à toutes interventions extérieures hostiles – parasitage, brouillage, de liaisons hertziennes – le missile doit être équipé d'un système autonome de guidage-pilotage autonome capable d'agir sur le positionnement du véhicule en phase propulsée afin de le maintenir sur sa trajectoire prédéfinie³³⁹, puis de larguer la charge militaire au bon moment, en fin de vol balistique. Pour simplifier, ce système repose sur les sous-systèmes suivants : une « *centrale inertielle* » associée à un « *calculateur* »³⁴⁰, permettant, notamment, sur la base d'informations délivrées par la centrale inertielle et/ou le calculateur, d'actionner le sous-système « *pilotage* », agissant sur le fonctionnement des moteurs-fusées, en général sur l'orientation de leurs tuyères.

Par rapport aux équipements embarqués sur avion – par exemple le *Mirage IV* – qui assurent les mêmes fonctionnalités en matière de guidage, - le pilotage étant assuré par l'homme -, ceux devant être montés à bord d'un missile subissent des contraintes d'environnement très sévères en matière de résistance aux vibrations, aux accélérations et aux chocs mécaniques, pendant la phase propulsée et, pour la charge utile militaire, un choc thermique pendant la phase de rentrée dans l'atmosphère. En outre, les problématiques de dimensionnement et de poids de ces équipements sont également plus contraignantes³⁴¹.

Au sujet de ces nouvelles technologies, à cette époque la France accusait un retard très important par rapport aux autres grandes puissances, plus précisément par rapport aux États-Unis leader incontesté dans ces domaines fondamentaux. Ce constat sera donc à l'origine

³³⁷ Guy Pontvianne, *op.cit.*, p.591.

³³⁸ Ce n'est qu'en 1960 que furent réalisés, au Centre d'études du Bouchet, les premiers chargements moulé-coulés. Ce furent les « *isolanes* ». La maîtrise acquise « *permet d'obtenir en 1963 des blocs de 10 tonnes et de 1 500 mm de diamètre. Et, en 1964, le plus gros bloc jamais réalisé en France fut produit : 26 tonnes et 2 m de diamètre* », relate Jacques Villain, *La force de dissuasion*, *op. cit.*, p.62.

³³⁹ On parle aussi de « *trajectoire nominale* ».

³⁴⁰ On parle de « *navigation inertielle* » basée sur l'association de gyroscopes et d'accéléromètres pour connaître la position du véhicule.

³⁴¹ Les techniques utilisées doivent faire appel à des nouvelles technologies, à l'époque en phase de développement, comme l'électronique et l'informatique.

d'un processus de rapprochement, à l'initiative de la France, entre les deux Pays : sur le plan gouvernemental - donc politique - mais aussi sur le plan commercial entre sociétés privées ³⁴².

IV- L'adaptation du système militaro-industriel aux spécificités des missiles

Contrairement au secteur de l'aéronautique qui disposait, à l'époque, d'une structure industrielle permettant de pouvoir assurer une maîtrise d'œuvre d'avionneur, c'est-à-dire une activité de « *systémier* » - ou d'« *ensemblier* » - , responsable devant le maître d'ouvrage – comme cela a été le cas de la GAMD pour le *Mirage IV*-, il n'en était rien pour ce domaine nouveau, celui des missiles de grandes performances. Beaucoup de techniques innovantes, prises séparément ou dans un ensemble intégré, restaient à maîtriser.

De même, s'agissant de l'utilisateur militaire – en l'occurrence l'Armée de l'air assistée des experts du STAé de la DTIA -, il était indispensable, afin de spécifier au mieux l'expression des besoins opérationnels puis contrôler les réalisations industrielles correspondantes, qu'il s'instruise sur ces nouvelles technologies, sur leur potentialité ³⁴³.

Ainsi, comme pour l'arme nucléaire, un apprentissage sera à entreprendre à ces deux niveaux de direction de programme, pour acquérir puis adapter les connaissances spécifiques aux missiles balistiques, un nouveau système d'arme.

Les enseignements issus de la période pionnière

Comme le résume très bien l'ingénieur général Pierre Usunier ³⁴⁴ : « *au plan « technico-industriel », en France [...] ni les équipes techniques, ni l'industrie n'avaient d'expérience directe des problèmes à résoudre pour développer et construire une force de frappe balistique* ». ³⁴⁵

³⁴² Ainsi, la Société de fabrication d'instruments de mesure (SFIM) se rapprocha de la société Sperry, la SAGEM (Société d'applications générales d'électricité et de mécanique) de Kearfott- Librascope, la SACM (Société alsacienne de construction mécanique de Mulhouse) de Minneapolis Honeywell, et Air-Equipement de Bendix.

³⁴³ La direction de programme du missile SSBS sera remaniée sous la V^e République, avec la création en 1959, de la SEREB pour la maîtrise d'œuvre industrielle. En ce qui concerne la maîtrise d'ouvrage, à la même époque, le Groupe des Engins balistiques (GEB) sera mis en place à la DTIA ; puis, en 1961, la Délégation ministérielle à l'Armement (DMA) sera créée – avec un Département Engins (DEN) pour reprendre, notamment, les activités du GEB. (Sujets abordés dans la Section V)

³⁴⁴ Pierre Usunier a été ingénieur militaire de la DEFA, notamment au LRBA, avant d'être directeur des programmes puis directeur technique à la SEREB.

³⁴⁵ Pierre Usunier, « Les vecteurs sol-sol balistiques stratégiques », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégies, armes et parades*. Actes du colloque organisé à Paris les 24 et 25 janvier 1989 par le CHAE et l'IHCC, p.185-187.

Il rappelle que « le (ou les) système (s) à construire n'étaient pas parfaitement définis. Les voies de développement à suivre ainsi que les difficultés à résoudre étaient donc entachées d'incertitude. La mission restait encore ambiguë. Quels étaient les objectifs à viser – portée, précision, délai d'intervention, ...- ? Quelle était la puissance requise pour l'arme ? Quel serait le niveau de miniaturisation atteint ? Quelle serait la place de cet armement dans l'ensemble de nos moyens nationaux et à côté de ceux de nos alliés ? Les modes de déploiement, terrestre, fixe, protégé ou mobile, aérien ou sur plate-forme sous-marine, n'étaient pas choisis et chacun d'eux entraînait des impositions déterminantes sur la conception même du système à définir.

« Les technologies à développer étaient évidemment dépendantes des réponses aux choix des missions et du déploiement, mais aussi d'options techniques ou industrielles. A titre d'exemples, les options sur la propulsion ³⁴⁶ à poudre ou à liquides, objet de débats passionnés, celles sur les technologies du système de guidage, ou sur la manière la plus efficace de protéger l'arme de l'échauffement, lors de la rentrée dans l'atmosphère » ³⁴⁷.

V- Les études préliminaires de missiles sol-sol stratégiques et tactiques

A-Le choix du type de missile à grande portée se porte sur le « balistique »

C'est à la suite de la demande formulée en mars 1954 par René Pleven que l'Armée de l'air lança une première étude d'engins sol-sol à grande portée ³⁴⁸. En juillet 1955, le général Koenig, ministre de la Défense, pria son secrétaire d'État à l'Air, assisté du général Bailly, chef d'état-major de l'Armée de l'air, de poursuivre cette étude ³⁴⁹.

En février 1956, « l'état-major de l'Armée de l'air demandait une estimation des coûts et des délais, puis, en juin, les choses se précisaient. Il était demandé à Nord-Aviation et Sud-Aviation ³⁵⁰ de comparer diverses formules de missiles balistiques, semi-balistiques et de croisière dont les spécifications de portée étaient fixées à 3 000 km pour un poids de la tête nucléaire d'une tonne.

³⁴⁶ Souligné par nous.

³⁴⁷ Pierre Usunier, *op. cit.*, p.187.

³⁴⁸ Une portée de 3 000 kilomètres était envisagée.

³⁴⁹ Cette instruction du général Koenig est en phase avec l'impulsion donnée par son collègue du gouvernement Edgar Faure, - Gaston Palewski -, au programme nucléaire militaire.

³⁵⁰ En toute rigueur, à cette époque, en 1956 et 1957, il s'agissait encore des sociétés SNCAN, SNCASO et SNCASE. Nord-Aviation et Sud-Aviation seront créées 1^{er} mars 1957.

Les premières conclusions de cette étude comparative furent alors exposées le 30 janvier 1957 et, après une année d'étude complémentaire, la solution balistique fut retenue au détriment notamment de la version de croisière jugée moins aisément réalisable » ³⁵¹.

B-L'ONERA sollicité pour diverses études liées aux engins spéciaux

En juin 1957, le chef d'état-major de l'Armée de l'air demanda également à l'ONERA qu'elle « s'engage rapidement dans une étude sur un missile sol-sol ayant 3 000 kilomètres de portée, « comme moyen aérien de représailles stratégiques » ³⁵².

À partir de cette date l'ONERA sera sollicité pour entreprendre « plusieurs recherches liées aux engins spéciaux, notamment « la mécanique des fluides supersonique et hypersonique, l'échauffement cinétique, la combustion et la propulsion aux très grandes vitesses et altitudes, ainsi que les principes des systèmes de guidage [...] », relate Philippe Varnoteaux ^{353 354}.

La connaissance et la maîtrise de ces questions sont, en effet, indispensables pour la réalisation d'un missile.

C-Le programme du missile sol-sol balistique tactique (SSBT) « Casseur » : une étape préliminaire vers le missile balistique stratégique (SSBS)

C'est à partir du mois de mai 1957 que fut examinée, par le Comité des chefs d'état-major, la possibilité de disposer de systèmes nucléaires capables d'intervenir sur le champ de bataille jusqu'à une profondeur de 300 km ; un système capable d'agir dans les 100 premiers kilomètres présentant un intérêt tout particulier. L'utilisation de missiles tactiques sol-sol commença alors à être envisagée et, dans ce but, des études de faisabilité furent menées dans l'industrie au cours du premier semestre 1958.

En complément aux études préliminaires effectuées précédemment sur le missile à longue portée, « Nord-Aviation et Sud-Aviation proposèrent alors chacune un avant-projet de système d'arme Sol-Sol balistique tactique (SSBT) , à propergol solide ³⁵⁵.

³⁵¹ Jacques Villain, *op. cit.*, p.57.

³⁵² PV du 14 juin 1957 du CA de l'ONERA. Archives SHD/Air, dossier 1R 26. Cité par Philippe Varnoteaux, « Les engins spéciaux et les fusées de l'ONERA de 1956 à 1966 », in *Armement et Cinquième République*, *op. cit.*, p.332.

³⁵³ Décret du 26 juin 1957, cité par Philippe Varnoteaux, *op. cit.*, p.330.

³⁵⁴ l'ONERA a réalisé des « fusées de troisième génération à trois étages, telle la fusée 2012, dérivée de l'OPd -320. D'une hauteur d'environ 10 mètres, d'un poids total de 823 kilos, cet engin atteint la vitesse maximale de Mach 5 pour une portée de 120 kilomètres et peut emporter une charge utile de 25 kilos. Elle est expérimentée pour la première fois le 28 octobre 1957 à l'île du Levant.

³⁵⁵ Jacques Villain, *op. cit.*, p.57.

De ces études d'avant-projet un certain nombre de points critiques de réalisation se dégagèrent. Ainsi, pour la propulsion, il fallait réaliser des blocs de poudre d'un diamètre de 800 mm alors qu'à l'époque, en France, le diamètre de 550 mm n'avait pas été dépassé ³⁵⁶. En outre, il était envisagé de faire appel à des aciers spéciaux ³⁵⁷, - qui n'étaient pas encore industriellement réalisables en France -, pour les structures du missile qui demandaient de hautes caractéristiques. Quant au système de guidage « qui devait être inertiel car impossible à brouiller, la situation était plus claire. L'expérience française était quasiment inexistante ; il fallait donc faire appel aux Américains.

Toutefois, Jacques Villain rapporte que « le système d'arme Sol-Sol balistique tactique « Cas-seur » fut le premier programme de missile balistique tactique étudié en France en 1958-1959. Il servit à l'acquisition de technologies qui furent utiles quelques mois plus tard lorsque débutèrent les études des engins stratégiques » ³⁵⁸.

VI- La recherche d'une coopération avec les États-Unis

C'est en 1957, dans le cadre de l'OTAN, que les discussions s'engagèrent avec les Américains qui se montrèrent favorables à une aide technique concernant des missiles balistiques à propergol solide. « Cette aide envisagée était intéressante car elle concernait notamment une technologie de propulsion nouvelle faisant appel aux propergols solides que les Américains eux-mêmes envisageaient pour leurs futurs missiles Polaris, Minuteman et Pershing, technologie qui se généralisa par la suite sur tous les missiles balistiques » ³⁵⁹.

A-Les premières rencontres franco-américaines

En juillet 1957, le général Ély, chef d'état-major général des forces armées, au cours d'une entrevue à Paris avec l'amiral Thomas Radford, son homologue américain, exprime l'intérêt français pour un « missile sol-sol d'une portée de 3 000 kilomètres, comme celui offert à la Grande-Bretagne ». La France, si nécessaire, serait disposée à en acheter ; la logique est celle de l'épargne financière en matière de recherche, dans une période où les militaires ont bien d'autres soucis immédiats que les systèmes nucléaires – la guerre en Algérie. Pendant cette rencontre, Ély fait référence aux projets d'accords français en matière de dépôt d'armes nucléaires – atomic

³⁵⁶ Il s'agissait du bloc appelé « Stromboli », en plastolite.

³⁵⁷ Il s'agit d'aciers spéciaux de haute résistance dénommés « Vascojet 1 000 »

³⁵⁸ Jacques Villain, *op. cit.*, p.58.

³⁵⁹ *Op. cit.*, p.43.

storage sites – et d'échange d'informations atomiques – exchange of atomic information » ³⁶⁰, relate Lorenza Sebesta ³⁶¹.

En septembre 1957 – deux mois après la rencontre Ély-Radford – c'est le ministre des Affaires étrangères, Christian Pineau, qui sollicite du Secrétaire d'État John Foster Dulles une opinion sur l'opportunité de coopérer dans la recherche militaire avancée. « *Dulles répond que, dans le domaine des missiles, on devrait pouvoir faire quelque chose* ³⁶², *pourvu qu'on se borne aux engins – sans aborder la question des têtes nucléaires. On se promet de revoir la question* » ³⁶³.

Au sujet de cette démarche, Lorenza Sebesta relève que « *les Américains sont, à l'origine, perplexes, d'autant plus que les Français semblent demander des IRBM de la première génération, c'est-à-dire avec une propulsion liquide, donc vulnérables, mais capables aussi, à la différence des missiles à poudre, de transporter des charges utiles assez volumineuses* » ³⁶⁴.

Quoi qu'il en soit, « *après le lancement de Spoutnik, un des premiers documents approuvés par le National Security Council – le 19 octobre 1957 - suggère clairement de répondre « no » aux demandes françaises pour des aides dans le domaine des IRBM – « formal request to the US for an IRBM program ».* Plus précisément, le but du gouvernement devait être de persuader les Français de ne pas fabriquer leurs propres missiles » ³⁶⁵.

B-Les suites données au Conseil de l'OTAN de décembre 1957

L'attitude américaine subit, néanmoins, un changement dès le conseil de l'OTAN de décembre 1957, « *quand le secrétaire d'État John Foster Dulles, suivant les indications du Supreme Allied Commander Europe (SACEUR), Lauris Norstad, propose non seulement l'installation des rampes pour les IRBM américains et le placement des têtes nucléaires sous la*

³⁶⁰ Le général Ély fait aussi référence à une demande française faite en février 1957 en matière d'engins tactiques *Honest John*, *Corporal* et sol-air *Nike*.

³⁶¹ Lorenza Sebesta, « Les rapports franco-américains ... », *op. cit.*, p.350.

³⁶² « *Mr. Dulles said he felt we should put our minds together on missiles* », rapporte Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.351.

³⁶³ *Op. cit.*, p.351.

³⁶⁴ À l'époque, en 1957, le CEA – en l'occurrence le DTN, ex-BEG- n'est pas encore en mesure d'indiquer un bilan masse de la future bombe nucléaire française opérationnelle...et encore moins celui de l'éventuelle future bombe thermonucléaire.

³⁶⁵ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.351.

responsabilité du SACEUR, mais aussi la fabrication en commun des missiles à moyenne portée » ^{366 367}.

Jacques Chaban-Delmas, ministre de la Défense, en souligne l'importance pendant le conseil de l'OTAN, le 18 décembre. Il dit que « *parmi les propositions américaines, celle qui concerne l'installation des rampes et missiles met en plus ou moins grande difficulté un certain nombre de nations membres du pacte atlantique. Au contraire, celle qui concerne les fabrications constitue [...] une aide considérable* ³⁶⁸, à la fois technique, mais également psychologique et politique pour précisément trouver les solutions aux problèmes d'installations des engins IRBM » ³⁶⁹.

La proposition sera dans le communiqué final : « *Quant à la production d'armement, nous avons décidé, en vue des progrès déjà réalisés, de prendre de nouvelles mesures au sein de l'OTAN aux fins de promouvoir la coordination en matière de recherche, de développement et de fabrication des armes nouvelles, y compris les IRBM* » ³⁷⁰.

Lors d'une conférence de presse tenue le 7 février 1958 par Jacques Chaban-Delmas, Lorenza Sebesta relève que « *le ministre de la Défense nationale, semble lier l'acceptation française des IRBM américains à l'acquisition d'un rôle privilégié de la France dans la production des missiles – informations techniques et aides financières. Mais, le général Norstad éclaire vite le général Ély sur la séparation entre les deux domaines* » ³⁷¹.

C-Les missions aux États-Unis en mars 1958 : un « précédent déterminant »

En mars 1958, « *la double mission aux États-Unis du général Jean Crépin, Inspecteur général des fabrications et programmes des Forces armées, a constitué un précédent déterminant* », souligne Béatrice Fallières. L'épisode, témoigne en effet Roger Chevalier « *eut, à mon sens, une importance qu'il n'est pas possible d'occulter. À la suite de ces missions, le général Crépin prit des initiatives importantes* ». Les Américains, rapporte ce dernier, « *ont cinq ans d'avance sur*

³⁶⁶ En ce qui concerne les IRBM américains, Norstad suggéra le placement de dix escadrons, dont quatre placés en Grande-Bretagne.

³⁶⁷ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.351.

³⁶⁸ Souligné par nous.

³⁶⁹ Archives OTAN, Bruxelles NATO secret. Cité par Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.351.

³⁷⁰ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.352.

³⁷¹ *Ibid.*

nous, [...] nous avons recueilli beaucoup de renseignements [...] plus que nous n'en aurions obtenus par des travaux dans nos labos » ^{372 373}.

D-Les positions diffèrent au sein du système d'acteurs français

Le député Edouard Corniglion-Molinier, après avoir rappelé à ses collègues qu'« un accord vient d'être signé entre le gouvernement américain et le gouvernement britannique qui porte sur la cession d'engins balistiques américains à moyenne portée moyenne de 2 400 kilomètres », mais que, par ailleurs, « le gouvernement de Londres annonce qu'en étroite collaboration avec les États-Unis, il commence l'étude d'un autre engin qui, lui, sera sinon de conception du moins de fabrication anglaise ». Il estime qu'« il serait peu sage que nous commencions seuls à explorer un domaine déjà inventorier ailleurs » ^{374 375}.

Il développe son argumentation en ces termes : « Dans le cadre même de l'Alliance – et le président Eisenhower l'a encore rappelé au cours des conférences de l'OTAN de décembre dernier ³⁷⁶- il serait ridicule de réinventer ici ce qui a été trouvé et mis au point par un allié aux plus vastes moyens financiers. Il est persuadé que « s'il doit y avoir une répartition des tâches au sein de l'alliance, c'est vraiment bien dans ce domaine. Des études extrêmement coûteuses et des expérimentations plus ruineuses encore ont été menées outre-Atlantique et, pour le député, ancien aviateur de la France Libre, la seule issue consiste, à travailler sous licence ³⁷⁷ afin d'acquérir d'un coup l'expérience obtenu à si grand frais » ³⁷⁸.

Par contre, le député André Moynet – ancien pilote d'essai - passe en revue les options qui lui paraissent ouvertes. En premier lieu, « le véhicule balistique, à propos duquel les USA,

³⁷² Note manuscrite « Position général Crépin », 21 juin 1958. Citée par Béatrice Faillès, « Non-prolifération et coopération nucléaire de la France : les débuts de la V^{ème} République », in *Armements et Cinquième République*, op. cit., p.307.

³⁷³ « Pendant un mois, un groupe de six à sept officiers menés par le général Crépin se livre à des investigations auprès de divers responsables militaires et industriels américains. Un second groupe, sous la responsabilité du général Fournier, et fort de vingt-cinq membres, rassemble des industriels conduits par des ingénieurs-général de l'Armement. Parmi ceux-là, le chef des « engins spéciaux » du STAé et Roger Chevalier, alors représentant Nord-Aviation ». (Béatrice Faillès, op. cit., p.307)

Rappelons également la mission « Aurore » et celles de l'Armée de l'air aux États-Unis.

³⁷⁴ Le député relève également, au passage, le fait « qu'outre-Atlantique les études d'engins balistiques ont été entreprises dès 1946 », que « des centaines de milliards y ont été dépensés au cours de ces douze années ». (JOAN, séance du 28 février 1958)

³⁷⁵ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 28 février 1958, p.1149.

³⁷⁶ Il s'agit de la session de l'OTAN tenue à Paris en décembre 1957, à laquelle participait le président Eisenhower, et qui est évoquée dans le chapitre IV du Titre Second.

³⁷⁷ Cette solution avait été retenue en 1947 pour le turboréacteur *Nene* de Rolls-Royce dont la société Hispano-Suiza avait acquis la licence de fabrication.

³⁷⁸ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 28 février 1958, p.1149.

malgré les crédits immenses mis en jeu, ont éprouvé de nombreux échecs, semble avoir retenu l'attention de M. le ministre de la Défense nationale puisque, malgré la pénurie financière qui lui fait stopper les résultats d'efforts de plusieurs années, il envisage de faire construire en France des engins balistiques, mais, nous dira-t-il, avec l'assistance américaine ».

Mais, pour ce député, « *cette assistance ne nous donne pas l'autonomie recherchée* ³⁷⁹, et qu'ensuite, il y a un monde entre des propos et des intentions de ministres et des réalisations possibles admises par les techniciens » ³⁸⁰.

De son côté, l'ingénieur général Georges Fleury, lors d'une réunion tenue en mai 1958, considère que si les négociations sont en cours, elles « *ne doivent pas ralentir nos efforts, d'abord parce que plus nous aurons avancé dans la technique plus seront faciles les négociations et la mise en œuvre ensuite parce qu'il n'est pas certain à 100% que les négociations aboutissent* » ^{381 382}.

Par contre, à la veille de l'installation du Gouvernement de Gaulle, le général Jean Crépin se déclare formellement opposé à la mise en chantier de toute étude en dehors de l'aide américaine ; il ne faut pas, préconise-t-il, « *se lancer à la légère, nous ne sommes pas suffisamment riches [...] pour entreprendre des travaux non directement applicables* » ^{383 384}.

³⁷⁹ Souligné par nous.

³⁸⁰ *Journal Officiel*, débats à l'Assemblée nationale, séance du 28 février 1958, p.1145.

³⁸¹ Compte-rendu de la réunion « *Poudres, Fusées 3.000 km, propulsion Polaris* », 29 mai 1958. Cité par Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.307.

³⁸² Le directeur des Poudres fait en sorte d'entretenir les contacts par « voie directe » - c'est le cas par exemple avec la société américaine Aérojet pour la propulsion du type *Polaris*.

³⁸³ En conséquence, de nombreux programmes sol-air et air-air sont arrêtés sur-le-champ ; les ingénieurs militaires optent pour l'achat de licence du *Hawk*, qui introduit en France la propulsion à poudre composite.

³⁸⁴ Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.307.

SECTION V : LA SUITE ET L'AMPLIFICATION DU PROCESSUS DÉCISIONNEL INITIAL

§ 1 - L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ACTEURS

I- Les acteurs de la direction du programme

À l'arrivée au pouvoir du général de Gaulle, Pierre Guillaumat est nommé ministre des Armées, et les postes de secrétaire d'État aux armées sont supprimés et remplacés par des Délégués ministériels : le poste de Délégué ministériel à l'Air est attribué à Jean Blancard ³⁸⁵. La Direction technique et industrielle de l'Aéronautique (DTIA) est confiée à l'ingénieur général Paul Bonte, qui sera remplacé en décembre 1959 par le général Robert Aubinière ³⁸⁶. En 1959 est créé à la DTIA le Groupe des Engins Balistiques (GEB), premier organisme étatique spécialisé dans les missiles balistiques, placé sous la responsabilité de l'ingénieur général Soufflet, et chargé de la direction des grands contrats industriels et de la gestion des moyens d'essai. Ce groupe s'émancipa deux ans plus tard de la DTIA, pour devenir le Département Engins de la Délégation ministérielle pour l'Armement (DMA) créée en avril 1961 ³⁸⁷ et confiée au général Lavaud.

II- La mise en place d'une maîtrise d'œuvre industrielle : la SEREB

Comme pour le nucléaire, « *l'ampleur du projet de système balistique posait à l'État le problème de la maîtrise d'œuvre de ce projet. Trois voies étaient ouvertes : l'État se réservait la maîtrise d'œuvre ; l'État confiait cette fonction à une société existante ; enfin la maîtrise d'œuvre pouvait être confiée à un organisme neuf, sans moyen de production, donc non-concurrent de l'industrie qu'elle soit aéronautique ou électronique, dont la fonction serait la conception et la coordination du programme. La troisième solution fut adoptée et le 17 septembre 1959 fut créée la SEREB –*

³⁸⁵ Polytechnicien (promotion 1933), ingénieur des Mines. Il avait succédé à Pierre Guillaumat à la direction de l'Institut du Pétrole.

³⁸⁶ Polytechnicien (promotion 1933), officier de l'Armée de l'air. Robert Aubinière sera nommé directeur général du CNES (en 1962), dès la création de cet organisme chargé de la mise en œuvre de la politique spatiale française.

³⁸⁷ Cet organisme, rattaché directement au ministre des Armées, - à l'époque Pierre Messmer -, deviendra la Délégation générale pour l'armement (DGA), de 1977 à 2006.

Société pour l'Étude et la Réalisation d'Engins Balistiques »^{388 389}. Il s'agissait d'une structure industrielle spécifique. La présidence de la SEREB fut confiée à Charles Cristofini³⁹⁰.

§ 2 - LES SUITES DONNÉES AUX OPTIONS POUR LES MISSILES BALISTIQUES

I- La poursuite ou l'arrêt des options précédentes

Pendant que les études sur le « Casseur » se déroulaient, l'expression des besoins se faisait plus précise. « *Le 2 juillet 1958, au cours d'une réunion interarmées, l'état-major de l'armée de Terre marqua l'intérêt prioritaire que lui paraissait présenter le développement d'un engin sol-sol tactique opérant dans la gamme des portées de 100 à 120 km, basé sur la technique du vol balistique – un SSBT -, à guidage inertiel, et capable de porter une arme atomique française de puissance modérée, l'armée de l'Air et la Marine s'associant à l'opportunité de développer un tel système* »³⁹¹.

A-Le déroulement, interrompu, du projet de SSBT « Casseur »

Au mois de juin 1959, les études avaient suffisamment progressé pour que Sud-Aviation proposât un avant-projet de SSBT de portée 100 km. Il s'agissait alors d'un missile balistique d'un poids de 3 500 kg, de 8,7 m de longueur et de 805 mm de diamètre installé sur un véhicule transporteur-érecteur à quatre roues³⁹². « *Le guidage devait faire appel à une centrale inertielle à trois accéléromètres pendulaires et à trois gyroscopes flottants de la société américaine Kearfott. Cet ensemble était en outre capable de fournir une précision d'impact (EPC)* »³⁹³ bien meilleure que les 200 m spécifiés à la portée maximale de 100 km », relate Jacques Villain³⁹⁴.

³⁸⁸ Le capital de cette société est réparti entre l'État, Dassault, Matra, Nord-Aviation, Sud-Aviation, l'Office national d'études et de recherches aéronautiques (ONERA), la Société d'études de la propulsion à réaction (SEPR), la Société nationale d'études et de construction des moteurs d'aviation (SNECMA), la Direction des applications militaires (DAM) du CEA ainsi que celle des Poudres.

³⁸⁹ Pierre Usunier, « Les vecteurs sol-sol stratégiques... », *op. cit.*, p.190.

³⁹⁰ Charles Cristofini a été secrétaire général adjoint honoraire de l'UEO et directeur des Services financiers et des programmes de la Défense nationale.

³⁹¹ Jacques Villain, *La force de dissuasion française*, *op. cit.*, p.57.

³⁹² La propulsion du missile devait être assurée par un propulseur à structure en acier contenant un bloc de poudre de « *plastolite* » de 1 855 kg à canal central étoilé à six branches. Le pilotage devait être assuré par des gouvernes aérodynamiques situées à l'avant du missile et par des empennages fixes à l'arrière. (Jacques Villain, *op. cit.*, p.59.

³⁹³ L'EPC (Ecart circulaire probable) est un indicateur de la précision d'impact des têtes nucléaires. L'ECP est égal au rayon du cercle centré sur l'objectif qui contiendrait 50% des impacts.

³⁹⁴ Jacques Villain, *op. cit.*, p.59.

En août 1959 il fut décidé d'arrêter l'étude du SSBT, la situation budgétaire ne permettant pas sa poursuite ³⁹⁵. L'effort essentiel devait maintenant être fait vers l'engin stratégique. « *Et, dans ce but, le premier souci fut d'étudier l'acquis technologique qui pouvait être transposé du SSBT vers le SSBS* » ³⁹⁶.

Comme le souligne l'ingénieur Daniel Reydellet, cet avant-projet « *Casseur* » a véritablement permis que soit étudié un système complet sol-sol à base de missile ». Cette étude « *fut menée suffisamment loin pour que soient esquissés les grands choix technologiques qui allaient prévaloir plus tard avec les missiles stratégiques : propulsion à propergol solide ; guidage par centrale gyroscopique à cœur isolé, équipé d'accéléromètres pendulaires* » ³⁹⁷.

Le chemin à parcourir pour disposer d'un système balistique était connu pour l'essentiel dès 1959, malgré les incertitudes de mission et de déploiement.

B-La décision prise en août 1958 pour l'étude en priorité d'un SSBS à charge thermonucléaire

Pour Jaques Vilain, « *la première et véritable impulsion donnée aux programmes de missiles balistiques français date du 4 août 1958. Ce jour-là, le général Crépin, alors inspecteur général des Fabrications et Programmes des Forces armées, présenta à la signature du ministre des Armées, Pierre Guillaumat, une directive qui mettait en priorité l'étude d'un engin sol-sol balistique stratégique à charge thermonucléaire.*

Cette décision était d'importance, car, non seulement elle initialisait en France le développement de tels engins mais aussi elle portait un coup d'arrêt à bon nombre de programmes de missiles tactiques » ³⁹⁸ ³⁹⁹, à l'exception du SSBT « *Casseur* » dont le projet sera arrêté un an plus tard, en août 1959.

³⁹⁵ À la même époque, le programme du *Mirage IV* dans sa version B est également arrêté.

³⁹⁶ Jacques Villain, *op. cit.*, p.59.

³⁹⁷ Daniel Reydellet, « L'évolution des missiles ... », *op. cit.*, p.104-105.

³⁹⁸ Il s'agissait essentiellement de missiles sol-air destinés à l'Air – les Matra 421 et 422 -, et à la Terre – le PARCA.

³⁹⁹ Jacques Villain, *op. cit.*, p.42.

II- Les suites données aux relations internationales

A-Le général de Gaulle met fin aux coopérations avec l'Allemagne, l'Italie et Israël

Avec l'arrivée du général de Gaulle, en juin 1958, les différents projets de coopération amorcés sous la IV^e République marquent un coup d'arrêt. Le 17 juin 1958, en Conseil de défense, il décide de mettre fin immédiatement au protocole militaire signé avec l'Allemagne et l'Italie, ainsi qu'aux accords en cours avec Israël ⁴⁰⁰, refusant ainsi le risque de voir proliférer les armes atomiques.

Dans le même temps, il donne au mois de juillet pour instruction à son ministre des Armées, Pierre Guillaumat, alors en cours de négociations avec les États-Unis, de suspendre tout contact avec ce pays jusqu'à nouvel ordre ^{401 402}.

B-L'examen des possibilités de coopération avec les États-Unis pour le SSBS

Sur le plan technique, la rupture n'est cependant pas souhaitée par tous. Ainsi, à la suite de la signature en août 1958 de la directive gouvernementale donnant la priorité à l'étude en France d'un SSBS à tête thermonucléaire, l'historienne Béatrice Faillès relève que « Pierre Guillaumat, comme ses ingénieurs, considère que l'étude et la fabrication d'un tel engin en France, « ne peuvent aboutir qu'avec une collaboration américaine ⁴⁰³ étroite et continue et qu'il ne saurait être question, au moins dans les premières années, de chercher à avoir une technique SSBS française qui nous soit propre » ⁴⁰⁴.

« Prudent, il prescrit que les études et fabrications françaises « viseront à satisfaire à la fois des besoins OTAN et nos besoins nationaux ; elles s'effectueront dans un cadre OTAN ». Mais, tout en préservant le programme national, « afin de rendre optimum notre position vis-à-vis de l'OTAN au cours des négociations préparatoires », l'étude d'un projet « sera poussée au maximum » ⁴⁰⁵.

⁴⁰⁰ Sujets abordés dans la Conclusion du Titre I de la Première Partie.

⁴⁰¹ Le général de Gaulle vient d'autoriser le général Ély à négocier avec les Américains l'installation sur le territoire national de rampes de lancement, à condition que les têtes soient propriété française. Le 13 août 1958, le gouvernement français refusera le déploiement d'armes nucléaires américaines sur le sol de la France.

⁴⁰² Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.307-308.

⁴⁰³ Souligné par nous.

⁴⁰⁴ Fiche pour le général Lavaud. « Données techniques et politiques de l'IRBM ». Cabinet du ministre des Armées, 15 novembre 1958. Citée par Béatrice Faillès, *op.cit.*, p.308.

⁴⁰⁵ *Ibid.*

De son côté, « l'ingénieur-général Louis Bonte, à la Direction technique et industrielle de l'aéronautique (DTIA), s'il estime à son tour, le 23 octobre 1958, qu'il est « absolument exclu que nous puissions mettre 400 milliards dans une telle entreprise », souhaiterait aller au-delà du cadre fixé par le ministre, en concluant « qu'il faut obtenir des États-Unis une discussion bilatérale et se débarrasser de l'OTAN » ⁴⁰⁶.

Quelques mois plus tard, en mai 1959, « considérant que « la fabrication en France d'un engin national sans aide étrangère est utopique », son projet repose sur l'utilisation d'éléments américains dans la réalisation d'un engin français pour avancer dans les techniques de propulsion, « le point le plus inquiétant » pour les ingénieurs français. « La fabrication en France d'un engin national, estime Louis Bonte, à partir d'accords de coopération franco-américains, pris à l'échelon d'industriels, et par développement du SSBT, est possible » ^{407 408}

« L'Alliance atlantique ne devra être mise dans la course qu'au moment de la production. Une coopération anglaise semble également concevable, sous forme d'échanges de renseignements. Quant à « la fabrication en Europe, sur un plan multinational, d'un engin qui serait soit la copie d'engins américains existants – Polaris ou Minuteman – soit la réalisation d'un projet européen utilisant des éléments et une aide technique américaine », cette solution est « compte tenu de précédent Hawk ⁴⁰⁹, d'un aboutissement douteux » ⁴¹⁰.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, « il importe de développer nos connaissances en la matière en poussant l'étude SSBT et les travaux préliminaires du SSBS ; la formation d'une société nouvelle d'engins SSBT-SSBS facilitera la concentration des moyens existants et les contrats industriels avec les États-Unis » ^{411 412}. Ainsi, malgré la contrainte politique, la distinction opérée entre coopération industrielle et coopération étatique ouvre l'horizon.

⁴⁰⁶ Note manuscrite « Sol-sol balistique – Visite Bonte du 23 octobre 1958 ». Citée par Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.308.

⁴⁰⁷ « Cela suppose que les accords qui existent déjà dans le domaine du guidage pourront être complétés par des accords de coopération technique dans le domaine de la propulsion. Des accords ont eu lieu dans ce sens entre SNECMA et Aérojet. »

⁴⁰⁸ « Force de frappe. Situation et perspective du programme SSBS. Lignes d'action ». État-major des Armées, 13 mai 1959. Citée par Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.308.

⁴⁰⁹ Il s'agissait d'un projet de fabrication en Europe d'un missile américain sol-air.

⁴¹⁰ « Force de frappe. Situation et perspective du programme SSBS. Lignes d'action ». État-major des Armées, 13 mai 1959. Citée par Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.309.

⁴¹¹ Cette recommandation sera, probablement, un des éléments pris en considération pour décider la création de la SEREB en septembre 1959.

⁴¹² « Force de frappe. Situation et perspective du programme SSBS. Lignes d'action ». État-major des Armées, 13 mai 1959. Citée par Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.309.

Sur ce dernier point, « *certains responsables militaires français ne désespèrent pas d'obtenir cette coopération étatique franco-américaine franche et exprimée sur un plan politique.*

Devant le Comité technique des Forces armées, « *le général Lavaud réaffirme, le 13 février 1959, sa confiance en son avènement prochain, notamment grâce à la modification de la loi McMahon, intervenue le 2 juillet 1958* » ⁴¹³ ⁴¹⁴.

« *Nous sommes en droit [...] d'espérer, avance-t-il, qu'à partir du moment où nous serions dans les faits puissance atomique, les États-Unis, comme ils le font actuellement pour l'Angleterre, pourraient, pour la mise au point de ces têtes, nous apporter une aide technique et qu'ainsi nous pourrions progresser plus rapidement* » ⁴¹⁵.

« *Cette analyse se trouve alors largement répandue chez les militaires comme chez les politiques* », relève Béatrice Faillès.

C-L'abandon d'une coopération avec les USA : le SSBS sera français

En juillet 1959, la nature des relations avec les États-Unis s'altéra et les réunions tenues dans le cadre de l'OTAN furent subitement ajournées.

L'aide américaine envisagée allait-elle être remise en cause ? « *Pour les techniciens, il était clair que l'engin à concevoir dans un cadre strictement national pouvait être très différent de celui réalisé avec l'aide américaine. La définition de l'engin dépendait donc fortement des accords éventuels entre les deux pays et, à l'évidence, cette définition risquait de rester longtemps incertaine* » ⁴¹⁶.

Concernant l'idée de la construction en commun de missile *IRBM*, Charles Cristofini, un des fondateurs de la SEREB, témoigne qu'« *[...] un petit groupe de travail, animé par Colombani et Dorléac* ⁴¹⁷, scrutait dès juillet 1959 avec une équipe de Boeing pour faire un engin balistique avec l'assistance de cette société américaine. Nous étions arrivés à signer un contrat de coopération, et Boeing en était très satisfait [...]. Et puis le ministre de la Défense US, en septembre 1959, a changé d'avis. Il a refusé de ratifier le contrat. Pourtant de Gaulle avait accepté » ⁴¹⁸.

⁴¹³ Ces amendements devaient permettre le transfert de données et de matières fissiles à des pays alliés ayant réalisé des progrès substantiels dans le domaine des armes atomiques.

⁴¹⁴ Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.309.

⁴¹⁵ Compte-rendu du Comité technique des Forces armées, 13 février 1959. Cité par Béatrice Faillès, *op. cit.*, p.309.

⁴¹⁶ Jacques Villain, *La force de dissuasion française, op. cit.*, p.44.

⁴¹⁷ Pierre Colombani et Bernard Dorléac étaient à cette époque des ingénieurs militaires de l'Air du STAé qui ont été détachés auprès de la SEREB. Bernard Dorléac sera directeur des Études à la SEREB.

⁴¹⁸ Charles Cristofini, *Un Aquitain artisan à la création de l'industrie balistique et spatiale bordelaise*. Collection Document, Bordeaux, 2000, p.13.

« Si les Américains avaient signé, souligne le patron de la SEREB, on aurait probablement fait un engin balistique OTAN, et non un engin balistique français »^{419 420}.

Des négociations vont toutefois se poursuivre jusqu'à la fin de 1962, tant sur le plan diplomatique que sur le plan des relations commerciales entre sociétés privées. Sur le plan diplomatique, ces négociations vont continuer à être influencées et rythmées, notamment, par les changements de partenaires du côté américain : la présidence et l'administration Eisenhower vont céder la place à celles de Kennedy – avec des changements d'ambassadeur à Paris –, ces événements étant associés à des évolutions de stratégie de l'OTAN voulues par les dirigeants américains – « *forces multilatérales* »⁴²¹, « *représailles graduées* »⁴²². Ces changements de partenaires seront pénalisants pour la partie française qui affichera, au contraire, une continuité dans l'action de ses acteurs – politiques, diplomates ou militaires.

En outre, le clivage au sein de l'administration américaine sera toujours bien présent entre le Département d'État – gardien de la non-prolifération nucléaire – et celui de la Défense.

Concernant les relations commerciales, la société américaine Sperry Gyroscope Co. livrera en 1960 des plates-formes stabilisées et un gyroscope de transfert qui pourront être employées pour le *Mirage IV*. L'année suivante, « les Américains autorisent la Grande-Bretagne à donner à la France des informations sur le système de guidage, et sur le système de propulsion liquide employés dans la construction du *Blue Streak* »⁴²³.

Un troisième partenaire, la Grande-Bretagne avec son Premier ministre Harold Macmillan, sera également partie prenante dans les rapports entre la France et les États-Unis. Un « *troc* » sera proposé par Macmillan à de Gaulle : un ticket d'entrée dans le « *marché commun* » en échange d'une participation à un projet commun de missile balistique stratégique.

⁴¹⁹ Souligné par nous.

⁴²⁰ Charles Cristofini, *op. cit.*, p.13.

⁴²¹ « *La Multilateral force (MLF) fut présentée officiellement, dans sa première version, aux alliés de l'Alliance en décembre 1960, où les missiles Polaris sont fournis par les États-Unis – et non pas fabriqués par les alliés – et où le contrôle est placé dans les mains du SACEUR. Toute référence à la fabrication commune disparaît,* » rappelle Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.357.

⁴²² C'est au cours du printemps 1962 que les Américains lancent la doctrine de la « *riposte graduée* » et de l'élévation du seuil nucléaire, dénonçant l'existence des arsenaux séparés en tant que danger pour l'unité de contrôle. Le secrétaire à la Défense Robert McNamara le dit clairement : les « *capacités nucléaires, indépendantes, sont dangereuses, coûteuses ; elles vieillissent vite, et elles ne sont pas crédibles en tant que force de dissuasion* ». (Cité par Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.371.

⁴²³ Lorenza Sebesta, *op. cit.*, p.359-360.

Le 14 janvier 1963, dans une conférence de presse, de Gaulle refusera à la fois l'entrée de la Grande-Bretagne dans le « *Marché commun* » et l'offre de Nassau ⁴²⁴— faite par Kennedy à Macmillan - « *d'assigner* » ses armes nucléaires à l'OTAN. Il déclarera : « *Il ne nous serait vraiment pas utile d'acheter des fusées Polaris, alors que nous n'avons ni sous-marin pour les lancer, ni têtes thermonucléaires pour les armer. Sans doute un jour viendra où nous aurons ces sous-marins et ces têtes nucléaires* » ⁴²⁵.

La force nucléaire française sera donc indépendante.

§ 3 - *DES RAPPELS DE FAITS MARQUANTS*

I- Les « *Études balistiques de bases* » (EBB)

Dès le début de l'année 1960, il n'était plus possible de douter : il ne fallait pas uniquement compter sur l'aide des Américains ou de l'OTAN pour développer les vecteurs de la Force nucléaire stratégique (FNS) française, avec l'objectif suivant, spécifié formellement en juillet 1961 pour le missile à poudre SSBS : une portée de 3 150 km avec une charge nucléaire de 700 kg pour un poids total de 16,5 tonnes.

Pierre Usunier rappelle que « *le but essentiel du programme préliminaire des Études balistiques de base fut l'élucidation des incertitudes de nature technologique, avant d'entrer dans le développement proprement dit d'un ou plusieurs systèmes opérationnels* ». Il souligne le fait qu'« *une connaissance, même approximative, des voies abandonnées par les États-Unis, parce qu'elles s'étaient révélées être des impasses, se révéla fort utile* ». Il précise que « *dans la plupart des domaines, plusieurs compétences industrielles existaient* », et que « *la difficulté fut de choisir l'offre la plus prometteuse, ou de faire coopérer ensemble des concurrents naturels que de trouver une compétence* » ⁴²⁶.

Ainsi, à partir des directives émanant du Groupe des engins balistiques (GEB) du STAé ⁴²⁷, la SEREB va établir un programme des « *Etudes balistiques de base* » visant à acquérir les technologies en matière de propulsion, de pilotage, de guidage, de rentrée dans l'atmosphère

⁴²⁴ Des accords seront signés à Nassau, le 21 décembre 1962, entre J.F. Kennedy et H. Macmilan pour la fourniture de missile *Polaris*. De ce fait, la Grande-Bretagne renonce à une force de dissuasion entièrement nationale.

⁴²⁵ Cité par Hervé Beaumont, *Mirage IV. Le bombardier stratégique*, op. cit., p.18.

⁴²⁶ Pierre Usunier, op. cit., p.191-192.

⁴²⁷ En attendant la création de la DMA et de son département Engin, à partir de 1961.

nécessaires à la réalisation des engins balistiques stratégiques ⁴²⁸. Ces technologies seront testées en vol aux moyens de différents « *véhicules d'essais* » (VE) de la série des « *pierres précieuses* » ⁴²⁹.

Parmi les nombreux problèmes techniques à résoudre, deux d'entre eux émergeaient : la technique du guidage inertiel, technique tout à fait nouvelle en France, et surtout celui de la rentrée des têtes nucléaire dans l'atmosphère.

Comme l'explique Pierre Usunier, « *il fallait protéger l'arme nucléaire contre des environnements mécanique (accélérations) et thermique mal connus et particulièrement sévères. Les problèmes à traiter combinaient la mécanique du vol, l'aérodynamique hypersonique jusqu'à Mach 18 au moins, la tenue des matériaux à des vitesses et des températures non rencontrées précédemment, le contrôle de l'ambiance qui régnerait dans l'ogive* » ⁴³⁰.

Les différents « *véhicules d'essais* » seront lancés à partir du polygone du CIEES à Hammaguir, jusqu'en juillet 1967, date de la fermeture du champ de tir à la suite des accords d'Evian. Cette famille permettra de réaliser, en complément au programme du SSBS, le véhicule lanceur de satellite *Diamant A*, comportant l'assemblage d'un premier étage *Emeraude*, un *Topaze* comme deuxième étage, avec un troisième étage à poudre - supportant la charge utile - qui a été qualifié au préalable en vol à l'aide d'un véhicule d'essai réalisé à cet effet : le VE 210 *Rubis* ⁴³¹.

Le Centre d'essais des Landes (CEL), dont la création a été décidée en juillet 1962, procédera à son premier essai d'engin balistique mono-étage en février 1966. Il sera complètement opérationnel pour les essais d'engins balistiques bi-étages en juillet 1967.

C'est le 2 août 1971 que la première unité de tir SSBS ⁴³² entrera officiellement en service opérationnel sur le plateau d'Albion. Au total, dix-huit missiles ⁴³³ y seront installés en silos. Conformément à la décision prise en mai 1963 par le Conseil de Défense, les Forces aériennes stratégiques de l'Armée de l'air se verront confirmées dans leur mission de mise en œuvre de

⁴²⁸ Robert Laurentjoye sera le chef de projet des EBB. Robert Michaud – ancien colonel (CR) de l'Armée de l'air - sera responsable des essais.

⁴²⁹ Pour l'essentiel, il s'agit des quatre principaux véhicules d'essai suivants : *Agate* (VE 110), *Topaze* (VE 111), *Emeraude* (VE 121 : le seul véhicule d'essai à propulsion liquide), *Rubis* (VE 210), *Saphir* (VE 231).

⁴³⁰ Pierre Usunier, *op. cit.*, p.183.

⁴³¹ Au total, sur soixante tirs de fusées - entre 1965 et 1967 -, il y aura cinquante succès, dont les quatre tirs du lanceur de satellite *Diamant*.

⁴³² Il s'agit du premier Groupement des Missiles Stratégiques - 1^{er} GMS – des FAS.

⁴³³ « *Les missiles « S 2 », en place de 1971 à 1980, étaient équipés de têtes nucléaires TN-31 au plutonium, d'une puissance de 150 kilotonnes. Le S 2 fut remplacé par le S 3 qui avait une plus grande portée et était mieux protégé contre une agression nucléaire et électro-magnétique de l'adversaire et contre ses armes anti-nucléaires.* » (Serge Gadal, *op. cit.*, p.76)

cette deuxième composante des forces nucléaires stratégiques, jusqu'en 1996, afin d'assurer « la soudure », en attendant « la deuxième génération composée de sous-marins à propulsion atomique-lanceurs d'engins à tête uranium-tritium ».

II- Le renforcement des moyens d'action du pouvoir exécutif sur les « opérationnels »

Au début de l'année 1960 explose la première bombe atomique française et de Gaulle s'oriente nettement vers l'indépendance de l'Algérie. Les choix géopolitiques, et par conséquent la définition des tâches des armées, sont repensés : « la création de « la force de frappe française », entendez une capacité nucléaire totalement autonome du grand frère américain et de l'OTAN, devient l'objectif premier »^{434 435}. Cette capacité de frappe doit agir à plus de 3 000 kilomètres avec un emport de 1 200 ou 1 500 kilos⁴³⁶.

Or, pour la mise en œuvre de ces directives urgentes, le général de Gaulle, le premier ministre Debré et le nouveau ministre des Armées, Pierre Messmer⁴³⁷ assisté de son cabinet « *Armement* » dirigé par le général Lavaud, ont le sentiment, dans les derniers mois de 1960, que la machine technico-administrative répond mal à leurs exigences, « et que cela tient à la trop grande autonomie de la DTIA et du délégué ministériel qui la coiffe : Jean Blancard »⁴³⁸.

Le Cabinet « *Armement* » devient une Délégation ministérielle à l'armement (DMA), avec une Direction des Engins (DEn)

D'une façon générale, la problématique portant sur la coordination des programmes d'armement répartis entre les directions techniques rattachées à chaque armée, et tout particulièrement pour des domaines en pleine mutation – notamment en matière d'électronique – est à nouveau bien présente et va nécessiter un traitement de choc de la part du pouvoir politique.

⁴³⁴ Le général de Gaulle veut, dans son objectif de « *dissuasion* », être capable d'atteindre seul les grandes villes de Russie européenne.

⁴³⁵ Dominique Pestre, « Innovation technique », in *Armement et Cinquième République*, op. cit., p.9.

⁴³⁶ Ce qui correspond au poids que le CEA pense pouvoir être celui d'une bombe thermonucléaire française dans la seconde moitié des années 1960.

⁴³⁷ Pierre Messmer a, en février 1960, remplacé Pierre Guillaumat. Ce dernier a été chargé de la Recherche scientifique.

⁴³⁸ Dominique Pestre, op. cit., p.10.

En effet, comme le précise une note ministérielle datée du 30 mars 1961 : « *il est impossible de laisser les recherches s'effectuer de façon dispersée, et il faut éviter que chacune des armées ne fasse des études pour son propre compte dans un esprit de concurrence* » ⁴³⁹.

De ce fait, Pierre Messmer et le général Lavaud ne voient qu'une solution : créer une nouvelle organisation du ministère autour d'un « *centre nerveux* » rattaché directement au ministre des Armées, et dédié à l'armement, et tout spécialement le domaine du système d'arme nucléaire, une Délégation ministérielle à l'armement (DMA).

Plusieurs objectifs sont alors satisfaits : on résout la question Engins ; on unifie les armées sous la seule autorité de Pierre Messmer en éliminant les délégués ministériels par arme, on limite le pouvoir des directions techniques et l'on dégage un espace pour les activités transversales comme l'électronique, essentielles pour l'armement moderne.

Au sujet de cette politique de regroupement interarmées pour la réalisation des engins, le général Lavaud, dans une conférence tenue quelques jours avant l'officialisation de la création de la DMA, déclarera que : « *cela n'ira pas sans difficultés d'ailleurs mais je demeure convaincu qu'il faudra en arriver là, s'il est bien nécessaire de maintenir des directions techniques adaptées à chacune des armées, il n'est pas établi que le domaine des engins relève de l'armée de l'Air plutôt que de la Terre ou de la Marine : je crois donc qu'il faut prévoir une direction spéciale pour l'ensemble des engins* » ⁴⁴⁰.

Avec la création, en avril 1961, de la Délégation ministérielle pour l'armement (DMA), l'ancien Groupe des engins balistiques (GEB) va devenir successivement le Département engins puis la Direction des engins (DEn), toujours sous la direction de l'ingénieur Pierre Soufflet. Cet organisme eut en charge, « *d'une part, les travaux à la charge directe de l'État (définition d'ensemble, gestion des grands moyens d'essais, contrôle de la définition et de la qualité des systèmes, ...), d'autre part, le pilotage des grands contrats industriels, et notamment ceux confiés à la SEREB investie de responsabilités spécifiques* » ^{441 442}.

⁴³⁹ Note d'information relative à la réorganisation du ministère des Armées, 30 mars 1961. Archives SHD/Air, dossier E 2753.

⁴⁴⁰ Général Lavaud, conférence à l'IHEDN, 12 mars 1961. Cité par Claude d'Abzac-Epezy, « Avions ou missiles ? L'Armée de l'air face au développement des engins spéciaux après 1945 », *Revue historique des Armées*, n°178, 1/1990, p.99-100.

⁴⁴¹ Pierre Usunier, *op. cit.*, p.176.

⁴⁴² En 1963, la DMA va regrouper les ingénieurs militaires de la DTIA, de la DCCAN, de la DEFA, de la Direction des Poudres, en un corps unique d'ingénieurs de l'Armement. La DMA deviendra, en 1977, la DGA : Délégation générale pour l'Armement.

En définitive, l'Armée de l'air mettra en œuvre les missiles balistiques stratégiques mais sera dépossédée de certaines de ses prérogatives relevant de sa Direction technique et industrielle.

III- Les retombées, sur la recherche spatiale, des progrès obtenus dans le domaine des missiles balistiques

L'essor d'une politique spatiale : la création d'un Comité de recherches spatiales

L'arrivée au pouvoir du général de Gaulle donne une impulsion nouvelle à la recherche scientifique dans le domaine spatial. Un Comité de recherches spatiales (CRS) est créé le 7 janvier 1959 ⁴⁴³. Regroupant des scientifiques, des ingénieurs et des représentants des différents ministères concernés – Affaires étrangères, Armées, Postes et télécommunications - ce comité interdisciplinaire relevait directement du Premier ministre et fut présidé par le professeur Pierre Auger.

Ses travaux s'étaient, notamment, concrétisés dès mars 1959 par le lancement de trois fusées *Véronique* AGI ⁴⁴⁴. Le succès du vol du 10 mars « *parvient aux oreilles du gouvernement : la preuve est faite qu'on a les moyens de faire du spatial en France* » ^{445 446}.

Mesurant la similitude technique des engins civils à vocation scientifique et des missiles sol-sol stratégiques, le général Lavaud envoya en février 1960 au Premier ministre une note visant à coordonner les efforts entrepris et restant à entreprendre :

« Par la création au début de 1959 d'un Comité de recherches spatiales, le gouvernement a manifesté le désir de faire effectuer par la France des travaux dans ce domaine nouveau des sciences. Les travaux à entreprendre sont de deux sortes.

Les premiers, d'ordre essentiellement scientifique, concernent la mise au point et l'exploitation de l'outillage expérimental destiné à l'observation et à la mesure des phénomènes et des milieux que l'on veut étudier.

⁴⁴³ En novembre 1958, tenant compte de l'importance croissante des recherches relatives à l'espace, le général Guérin, en tant que président du CASDN, avait créé un « *sous-comité Espace* » ayant pour vocation de devenir l'organisme directeur des Armées pour toutes les questions qui se rapportent à la recherche spatiale.

⁴⁴⁴ Version plus performante de la fusée-sonde *Véronique* présentée dans la Section IV.

⁴⁴⁵ Cette expérience, qui a permis de découvrir l'existence de la turbopause – grâce à un nuage artificiel de sodium lâché dans la haute atmosphère - était réalisée par le Service d'Aéronomie du CNRS, dirigé par le professeur Jacques Blamont. Ce responsable de laboratoire, spécialisé dans la recherche spatiale, sera désigné, en février 1962, comme directeur scientifique et technique du CNES.

⁴⁴⁶ Cité par Jacques Blamont, « Robert Aubinière (1912-2001) », in *Le Piège*, revue des anciens élèves de l'Ecole de l'air, n°194, septembre 2008.

Les seconds, à prédominance technique et industrielle, correspondent à la réalisation et à la mise en œuvre des véhicules permettant le transport en dehors de l'atmosphère des instruments de recherche.

Les Armées sont directement intéressées au développement des travaux de la deuxième espèce. Les véhicules militaires qu'elles se proposent de réaliser pourront servir de support à des instruments scientifiques aussi facilement qu'à des charges explosives. Il sera même possible, sans grand frais supplémentaires, de réaliser, dans le cours et avant l'aboutissement des programmes militaires⁴⁴⁷, des véhicules adaptés aux besoins scientifiques en raison des sujétions relativement moins importantes imposées aux engins de recherche dans le domaine de la précision, de la mobilité et de la sûreté de fonctionnement »⁴⁴⁸.

Pour la réalisation de ses programmes, le Comité de recherches spatiale bénéficie en effet d'un atout majeur : l'effort important consenti dans le domaine militaire. Ainsi, le lancement des études d'un engin balistique a conduit à établir un programme de fusées utilisables pour des expériences spatiales, et a réalisé d'importants investissements en moyens de mesures et de champs de tir, notamment au CIEES. En outre, les différents propulseurs à poudre et à liquides développés offrent, pour la recherche spatiale, une gamme souple et variée de véhicules.

Enfin, et c'est là un fait essentiel, l'état d'avancement du programme militaire permet, dans le courant de l'année 1961, d'envisager, à moindre frais, un lanceur de satellite. La fusée *Diamant*, qui adapte un 3^e étage au véhicule d'essai *Saphir*, doit être capable de satelliser une masse de 80 kg.

La création du Centre national d'études spatiales (CNES)

Le 29 août 1961, le projet de loi de création d'un « *Centre national d'études spatiales* » est déposé sur le bureau de l'Assemblée. Il prévoit que le CNES, établissement public, reprendra, entre autres, les missions confiées au Comité des recherches spatiales.

Le 19 décembre 1961, le général de Gaulle signe la loi créant le CNES. Le décret d'application est daté du 10 février 1962. Le 24 février, Robert Aubinière est nommé directeur général

⁴⁴⁷ En effet, dès le mois de novembre 1965, avec le lancement du premier *Diamant A* et la mise sur orbite du satellite *Astérix*, la France entrait dans le club très restreint des puissances spatiales, aux côtés des deux Grands.

⁴⁴⁸ « *Coordination des recherches spatiales et des programmes militaires* », note n°1536/EMGA/BT, Paris, le 16 février 1960. Archives SHD/Air, dossier E 2117.

du CNES à compter du 1^{er} mars. La présidence est confiée à Pierre Auger qui sera remplacé en octobre par le professeur Jean Coulomb.

Le 9 mai 1962, une convention est signée entre le CNES et la division technique des Engins (DTEn) de la DMA qui est chargée de la mise au point et le lancement de la fusée civile issue des réalisations militaires : *Diamant A*. La SEREB assure la maîtrise d'œuvre, le CNES finance les travaux ⁴⁴⁹.

Le succès réalisé par le lanceur de satellites *Diamant-A*, le 26 novembre 1965, a apporté, notamment, une véritable crédibilité à nos futurs missiles balistiques en cours de développement.

⁴⁴⁹ Le premier lancement de *Diamant A* sera réalisé le 26 novembre 1965, mettant sur orbite le satellite *Astérix*. Trois autres lancements seront effectués – à Hammaguir – entre 1966 et 1967, avec les satellites D1 (A, C et D).

CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE

En complément aux « bilans » et aux « conséquences » présentés dans la première partie dédiée aux deux situations de crise - interventions en Égypte (1956) et en Tunisie (1958) - il convient pour conclure la seconde partie de faire le bilan technico-opérationnel de la genèse des Forces aériennes stratégiques au tout début de la V^e République. En effet, dans ce domaine de l'aéronautique militaire, les industriels français ont permis à l'Armée de l'air au début de l'année 1958 de rattraper dans une très large mesure le retard qu'elles présentaient en 1945 par rapport aux grandes puissances. Les seuls secteurs nécessitant un appel aux Britanniques et/ou aux Américains ont porté sur les moteurs de fortes puissances et certains équipements, dont certains systèmes de navigation – comme celui qui équipera les premiers bombardiers biréacteurs et biplace *Mirage-IV*. Par contre, dans le secteur de l'aérodynamique, les progrès accomplis ont été remarquables : l'avion à aile Delta *Mirage III* supersonique a effectué son premier vol en novembre 1956. Il sera suivi, en 1959, du premier vol du prototype *Mirage-IV* 01. En janvier 1964, le commandement des Forces aériennes stratégiques (FAS) est créé et placé sous les ordres du général Philippe Maurin, avec la mise en service des premiers exemplaires de la soixantaine de *Mirage IV* A capable de voler à la vitesse de Mach 2.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Nous voudrions, dans cette conclusion générale, revenir sur l'action fondamentale de certains responsables politiques placés à des postes clés, comme cela fut le cas avec Maurice Bourgès-Maunoury et Félix Gaillard. Ceux-ci ont en effet réussi à imposer leur vision *en surmontant de nombreux aléas de la prise de décision* ainsi que diverses contraintes rencontrées non seulement dans le cadre des relations internationales mais aussi et surtout *dans le fonctionnement du système politico-militaire de la IV^e République*. C'est cette question, qui est celle des « cadres » et contraintes de la politique publique, sur laquelle nous voudrions revenir ici quelque peu.

En effet il est classique de décrire le régime très décrié de la quatrième république comme porteur de deux attributs considérés comme des facteurs de faiblesse, voire d'impuissance. Le premier facteur est celui que l'on désigne par l'expression fameuse inventée par De Gaulle : le « régime des partis » ; le second, considéré comme le plus important, est le facteur dit de « l'instabilité du régime » : cette instabilité est définie avant tout comme une *instabilité gouvernementale*, découlant des changements fréquents d'équipes ministérielles au gré de l'évolution de la composition de l'Assemblée nationale du fait des fluctuations électorales notamment entraînées par un système de proportionnelle intégrale.

Ce que montre l'étude de la politique militaire aéronautique va quelque peu à l'encontre de cette vision que l'on peut qualifier de caricaturale d'un régime totalement impuissant et incapable de tenir son rang dans le système international. En effet, les hommes dont nous avons étudié l'action et l'influence au long de cette thèse ont finalement réussi à imposer leurs visions en surmontant les aléas et les diverses contraintes rencontrées non seulement dans les mouvements du système international mais aussi et surtout dans le fonctionnement du système politico-militaire de la IV^e République.

La France, « affligée » selon la plupart des analystes d'un régime politique pénalisé par ces attributs, s'est trouvée au lendemain de la Seconde guerre mondiale face à plusieurs défis à relever, outre la reconstruction du pays : tout d'abord la naissance d'un « nouveau monde », celui de la décolonisation et de la Guerre Froide mais aussi la nécessité de la maîtrise de nouvelles **technologies** touchant le nucléaire, l'aéronautique et les fusées.

Nous voudrions donc ici rappeler comment ces attributs, *a priori* très pénalisants, ont été surmontés par les principaux acteurs politiques concernés, tout d'abord ; mais aussi

donner quelques éléments de mesure des conséquences engendrées par les partenariats avec les anglo-saxons.

S'agissant des particularités liées au « régime des partis » nous avons relevé une **convergence** d'hommes d'horizons **politiques** très divers dans le système de production de la politique militaire. Ainsi dans la crise de Suez le « trinôme » des plus hauts responsables politiques – président du Conseil, ministre des Affaires étrangères et ministre de la Défense et des Forces armées - comportait deux socialistes (Guy Mollet et Christian Pineau) et un radical-socialiste (Maurice Bourgès-Maunoury). Pour le nucléaire militaire il en fut de même. En revanche, au sein de chaque famille politique représentée au Parlement, et à l'exception des partis communiste et progressiste, (opposés au nucléaire militaire) et des gaulistes (tous partisans du nucléaire militaire, comme Gaston Palewski, Diomède Catroux, Pierre Koenig), des divergences furent bien présentes. Certains étaient hostiles au nucléaire militaire - comme par exemple le socialiste Jules Moch ; d'autres dubitatifs - comme dans les milieux des « atlantistes » et des « européenistes » - qui étaient majoritaires. Toutefois, pour ceux placés dans une position minoritaire mais qui comprirent rapidement la nécessité de doter la France d'un armement nucléaire national, l'**instabilité** du régime fut **compensée** notamment par la permanence des administrations concernées *et de leurs réseaux œuvrant d'une façon clandestine* : Pierre **Guillaumat** resta à son poste au CEA pendant sept ans (1951-1958). On note aussi que des responsables politiques à des postes ministériels fondamentaux soient restés relativement longtemps en place, ainsi Maurice **Bourgès-Maunoury** avec 21 mois de présence continue (un record de stabilité sous la Quatrième République !) de février 1956 à novembre 1957, comme ministre de la Défense nationale du gouvernement Guy Mollet, puis comme président du Conseil. Divers hommes politiques allaient et venaient au pouvoir, tout particulièrement Félix **Gaillard** (membre du parti radical-socialiste, comme son ami Bourgès-Maunoury) qui resta au poste de secrétaire d'État à la présidence du Conseil, de fin août 1951 à juin 1953 (également une vingtaine de mois de présence continue !) dans les gouvernements successifs René Pleven, Edgar Faure, Antoine Pinay et René Mayer. Il revint quatre ans plus tard en juin 1957, comme ministre des Finances au gouvernement Bourgès-Maunoury, puis comme président du Conseil.

Maurice Bourgès-Maunoury - polytechnicien (X 1935), compagnon de la Libération, député de la Haute-Garonne de 1946 à 1958 - joua un rôle fondamental dans la crise de Suez, dans la genèse du nucléaire militaire et celle des forces aériennes stratégiques : pendant la

crise de Suez, en tant que ministre de la Défense nationale il fit preuve d'une grande volonté pour aider l'acteur Israël à participer à la coalition franco-britannique, en acceptant notamment d'initier le « prétexte » de leur intervention. Il fut fidèlement et efficacement aidé par son chef de cabinet, Abel Thomas, et des hauts responsables de l'État-major des forces armées, les généraux Paul Ély et surtout Maurice Challe. Il fut également sans doute fortement motivé par les relations amicales entretenues avec son correspondant israélien Shimon Pérès, directeur du ministère de la Défense israélienne (son *alter ego*). En tant que président du Conseil, il donna en novembre 1957 - un an après l'échec de Suez, et avant qu'il démissionne de son poste de chef de gouvernement - son accord pour la mise en place d'une filière d'applications militaires à la centrale nucléaire de Dimona.

Dans le domaine des systèmes d'armes, dont ceux du nucléaire, Bourgès-Maunoury occupa successivement de juillet 1950 à mars 1952 le poste de secrétaire d'État à la présidence du Conseil des gouvernements René Pleven et Henri Queuille, celui de ministre-adjoint de la Défense nationale du gouvernement René Pleven, puis celui de ministre de l'Armement du gouvernement Edgar Faure. Il fut l'un des partisans actifs pour les applications militaires nucléaires car, comme le souligne l'historien Paul Marcus, « *Bourgès Maunoury et quelques-uns avec lui, traumatisés par l'effondrement militaire de 1940, partageaient le point de vue de De Gaulle pour qui la France se devait d'avoir une armée moderne qui lui assurerait, une fois pour toute, l'indépendance* »¹. Par ailleurs, en tant qu'administrateur visionnaire à son poste de ministre de la Défense nationale, il fut à l'origine de la création en juillet 1956 d'un « Cabinet Armement », rattaché directement au ministre chargé de coordonner les activités technico-industrielles concernant notamment les études de bases des missiles effectuées, jusque-là, par les différents services techniques des Armées. Leur regroupement sera finalisé en 1961 avec la création de la Délégation ministérielle à l'armement (DMA).

Cette période est également fort intéressante lorsqu'il s'agit de réfléchir aux relations avec nos partenaires anglo-saxons.

Il est très clair que les États-Unis furent sous la Quatrième République - pour la Défense Nationale - des bailleurs de fonds ainsi que des fournisseurs de matériels militaires, notamment dans le domaine de l'aéronautique. Les interventions en Égypte et en Tunisie

¹ Paul Marcus, *Maurice Bourgès-Maunoury. Un Républicain indivisible*, Atlantica, Biarritz, 1997, p.131.

eurent pour effet de fortement altérer les relations diplomatiques entre les deux pays, et il est clair que les « bons offices » anglo-saxons jouèrent un rôle très important dans la chute de la Quatrième République. Toutefois, malgré le fait que nos dirigeants aient parfaitement connu les positions des dirigeants américains, notamment quant à leurs objectifs concernant le monde arabo-musulman – objectifs d’ailleurs sensiblement analogues à ceux du Quai d’Orsay - ils n’hésitèrent pas à défier l’allié américain, qui plus est en impliquant les « cousins » britanniques ! Pourquoi franchirent-ils alors ce qui pouvait être considéré comme une ligne rouge ? La réponse nous paraît simple : à cette époque de la guerre froide la France occupait au sein de l’OTAN une position géostratégique fondamentale ; elle n’était donc pas un partenaire que l’on pouvait se permettre d’affaiblir. Ainsi chacun avait-il ses « intérêts » jugés « nationaux » à faire respecter. En ce qui concerne le domaine du nucléaire militaire, les Américains, par pragmatisme, c’est-à-dire une fois acquis le fait que la France allait disposer d’une force de dissuasion nucléaire nationale, finirent par accepter d’une part la vente d’avions ravitailleurs en vol des Mirage IV et d’autre part de participer à la formation technique et opérationnelle des futurs utilisateurs français des Forces aériennes stratégiques.

On peut d’ailleurs estimer que cette dépendance, avec des refus de coopérer de la part des États-Unis, nous a finalement servi dans notre volonté de nous en sortir seuls, comme cela fut le cas avec la fabrication en France, sous la maîtrise d’œuvre industrielle de la SE-REB – créée en 1959- , des missiles balistiques stratégiques - suite au refus du gouvernement américain de permettre à des entreprises américaines spécialistes dans ce domaine de coopérer avec leurs homologues français. Ainsi, contrairement aux choix faits par les Britanniques, celui de se fournir auprès des Américains avec des fusées *Polaris*, la France de la Quatrième république réussit l’exploit non seulement d’être indépendante dans le domaine des missiles nucléaires mais également dans celui de l’accès à l’espace, en devenant en 1965 la troisième puissance spatiale mondiale avec le lanceur *Diamant*.

Concernant le Royaume-Uni, rappelons un événement historique remontant à la chute du III^{ème} Reich : la mise à disposition de la France d’une « zone d’occupation » en Allemagne. Cette disponibilité territoriale allait notamment faciliter la récupération d’ingénieurs et techniciens d’une partie de l’équipe allemande de Werner Von Braun ayant conçu les V-2. Cet apport de spécialistes fut très important dans les programmes de missiles balistiques. Les Britanniques avaient intérêt à ce que la France soit favorisée dans sa position de puissance continentale. Cela s’appelle une convergence d’intérêts nationaux !

Le rappel de ces différents exemples significatifs des caractéristiques de la politique militaire sous la Quatrième République nous permet donc de questionner à nouveau un élément fondamental de l'analyse politique ou politico-constitutionnelle française² : le lien, souvent supposé mécanique, tracé entre la nature d'un régime et de ses institutions et sa capacité à agir, notamment dans le champ international (mais pas seulement). Cette analyse s'exprime en particulier dans la vision gaullienne, mais aussi plus généralement dans celle de la dite « droite bonapartiste », selon laquelle la politique publique, et singulièrement la politique étrangère et de défense, nécessiterait un décideur fort et uni, s'incarnant quasi obligatoirement dans la figure d'un chef de l'Etat aux pouvoirs très étendus, disposant d'une assise stable et non empêchée par les fluctuations d'opinion qui parcourent et qu'expriment les institutions délibératives structurées par le principe partisan. Avec le recul, qui est aujourd'hui de plus de soixante ans de Cinquième république, « l'impuissance » - censée être une conséquence majeure de l'instabilité gouvernementale - a-t-elle été vraiment conjurée par le régime présidentiel de la Cinquième République ? La perte de souveraineté qui était également censée en découler a-t-elle été plus importante sous la Quatrième ou sous la Cinquième ? L'explication de l'impuissance est probablement à chercher ailleurs, à différents niveaux d'analyse d'une réalité politique complexe, mêlant contexte international, évolution de la société démocratique, et clivages historiques profonds et irréductibles³.

² Voir Anne Mandeville, *Cours de Systèmes Politiques Comparés*, Master 1 de Science Politique et Relations Internationales, Université de Toulouse I Capitole, 1989-2023.

³ *Op. cit.*

BIBLIOGRAPHIE

La présentation de la bibliographie est structurée selon les thèmes suivants :

I. Ouvrages et articles

1. Ouvrages et articles portant sur des aspects théoriques
2. Ouvrages et articles portant, en France, sur : les pouvoirs politiques, les relations internationales et le fonctionnement de la IV^e République
3. Ouvrages et articles portant, en général, sur l'Armée de l'air, le conflit algérien et la politique nucléaire militaire de la France
4. Ouvrages et articles consacrés aux trois sujets suivants : la crise de Suez de 1956, le raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef et la genèse des Forces aériennes stratégiques

II. Sources primaires

1. Textes et documents officiels
2. Rapports et témoignages d'acteurs
3. Entretiens d'acteurs

I. OUVRAGES ET ARTICLES

1. Ouvrages et articles portant sur des aspects théoriques

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système*, Seuil, Paris

EDWARDS G. et SHARKAUSKY Ira, *Les politiques publiques. Élaboration et mise en œuvre*, Les éditions d'Organisation, Paris, 1981.

HAMON Léo, *L'élaboration de la politique étrangère*, PUF, Paris, 1969.

JACQ Francis, *Pratiques scientifiques, formes d'organisations et représentations politiques de la science dans la France de l'après-guerre (1944-1962)*. Thèse de doctorat de l'Ecole nationale des Mines de Paris, 1996.

MANDEVILLE, Anne, *Le système de maintien de l'ordre public du Royaume-Uni : modèle européen ou exception culturelle ?* Publibook, Saint Denis, France, 2015.

MENY Yves et THOENIG Jean-Claude, *Politiques publiques*, Presse Universitaire de France (PUF), Paris, 1994.

MERLE Marcel, *La politique étrangère*, PUF, Paris, 1984.

MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, PUF, Paris, 1994.

2. Ouvrages et articles portant, en France, sur : les pouvoirs politiques, les relations internationales et le fonctionnement de la IV^{ème} République

A. Les pouvoirs politiques et les relations internationales

ARON Raymond, *Paix et guerre entre les Nations*, Calman-Lévy, Paris, 1962

BRAILLARD Philippe et REZA DJALILI Mohammad, *Les relations internationales*, collection « Que sais-je ? » PUF, Paris, 1997.

CHANTEBOUT Bernard, *L'organisation générale de la Défense nationale en France depuis la Seconde Guerre mondiale*, L.G.D.J., Paris, 1967

DOISE Jean et VAÏSSE Maurice, *Politique étrangère de la France. Diplomatie et outil militaire*, Imprimerie nationale, Paris, 1987

GAULLE (de) Charles, *Mémoires de guerre*, t. 3, Plon, Paris, 1959.

GAULLE (de) Charles, *Discours et messages*, t.2, Plon, Paris, 1970.

MEYNAUD Jean, *Les groupes de pression en France*, Armand Colin, Paris, 1958.

PLANCHAIS Jean, *Une histoire politique de l'armée – 1940 –1964. De de Gaulle à de Gaulle*, tome 2, éditions du Seuil, Paris, 1967

RENOUVIN Pierre et DUROSELLE Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Armand Colin, collection AGORA, Paris, 1991.

VÉDRINE Hubert *Les mondes de François Mitterrand à l'Élysée*, Fayard, Paris, 1996.

ZORGBIBE Charles, *La France, l'ONU et le maintien de la paix*, PUF, Paris, 1996

B. Le fonctionnement de la IV^{ème} République

ARNÉ Serge, *Le président du Conseil des ministres sous la IV^e République*. Thèse de doctorat de Droit, Université de Bordeaux, 1959, L.G.D.J., Paris, 1962

BAEQUE (De) Francis, *René Coty, tel qu'en lui-même*, Edition STM, Paris, 1991

BARALE Jean, *La Constitution de la IV^e République à l'épreuve de la guerre*. Thèse de doctorat de Droit, 1961, L.G.D.J, Paris, 1963.

BÉDARIDA François et RIOUX Jean-Pierre, *Pierre Mendès-France et le Mendésisme*, Fayard, 1985.

BURON Robert, *Les dernières années de la IV^e République. Carnets politiques*, Plon, Paris, 1968.

CHABAN-DELMAS Jacques, *Mémoires pour demain*, Flammarion, Paris, 1997.

FACON Patrick, *La IV^e République, 1944 – 1958, de la Libération au 13 mai*. Collection « Histoire politique de la France », Pygmalion / Gérard Watelet, Paris, 1997

FAURE Edgar, *Mémoires*, tome 2, Plon, Paris, 1984.

GROSSER Alfred, *La IV^e République et sa politique extérieure*, Armand Colin, Paris, 1961.

LAFON François, *Guy Mollet – Itinéraire d'un socialiste controversé (1905-1975)*, Fayard, Paris, 2006.

LE DOUAREC François, *Félix Gaillard – 1919-1970 – un destin inachevé*, Economica, Paris, 1991.

LAPIE Pierre-Olivier, *De Léon Blum à de Gaulle. Le caractère et le pouvoir*, Fayard, Paris, 1971

MARCUS Paul, *Maurice Bourgès-Maunoury – Un Républicain indivisible*, Atlantica, Biarritz, 1997.

MASSIGLI René, *Sur quelques maladies de l'État*, Plon, Paris, 1958

MERLE Marcel, *L'instabilité ministérielle*, RDP, Paris, 1951

MONNET Jean, *Mémoires*, Fayard, Paris, 1976.

PEYREFITTE Alain, *Le mal français*, Plon, Paris, 1979.

RAFLIK-GRENOUILLEAU Jenny, *La IV^e République et l'Alliance Atlantique. Influence et Dépendance (1945-1958)*, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

RÉAU (De) Elisabeth, *Edouard Daladier*, Fayard, Paris, 1993.

ROUANET Pierre, *Mendès France au pouvoir, (18 juin 1954 – 6 février 1955)*, Robert Laffont, Paris, 1965

3. Ouvrages et articles portant sur l'Armée de l'air, le conflit algérien et la politique nucléaire militaire de la France

A. L'Armée de l'air

CARLIER Claude, *L'Aéronautique française (1945-1975)*, Lavauzelle, Paris, 1983

CARLIER Claude et BERGER Luc, *Dassault –(1945-1995). 50 ans d'aventure aéronautique*, Edition du Chêne, Paris, 1996.

CHRISTIANNE Charles (général), "L'Armée de l'air de 1945 à 1949. Le contexte général », in *Revue historique des Armées*, n°3/1982

FACON Patrick, *Le bombardement stratégique*, Edition du Rocher, Monaco, 1996.

FACON Patrick, *Histoire de l'Armée de l'air*, La Documentation française, Paris, 2009

GADAL Serge, *Forces Aériennes Stratégiques*, Economica, Paris, 2009.

GALLOIS Pierre Marie (général), *Le sablier du siècle. Mémoires*, Editions L'Age d'Homme, Lausanne, 1999.

LESPINOIS (de) Jérôme (colonel), (sous la direction de), *La doctrine des forces aériennes françaises (1912 - 1976)*, Centre d'études stratégiques aérospatiales, La documentation française, Paris, 2010

MALIS Christian, *Pierre Marie Gallois – géopolitique, histoire, stratégie*, Edition L'Age de l'Homme, Lausanne, 2009.

VARNOTEAUX Philippe, *L'aventure spatiale française. De 1945 à la naissance d'Ariane*, nouveau monde Editions, Paris, 2015.

B. Le conflit algérien

CONNELLY Matthew, *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, (Traduit de l'anglais par Françoise Bouillot), Pagot, Paris, 2011.

DROZ Bernard et LEVER Evelyne, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, Edition du Seuil, 1982

DUQUESNE Jacques, *Pour comprendre la guerre d'Algérie*, édition Perrin, collection temps, Paris, 2011.

FAIVRE Maurice (général), *Les archives inédites de la politique algérienne, 1958-1962*, L'Harmattan, Paris, 2000.

FORGET Michel (général), *Guerre froide et guerre d'Algérie, 1954-1964*, Économica, Paris, 2002

MICHAL Bernard, (présentateur d'un ouvrage collectif), *Le destin tragique de l'Algérie française – Histoire du drame algérien – Tome 2 (1956-1958)*, Editions de Crémille, Genève, 1971.

PERVILLÉ Guy, *La guerre d'Algérie*, Presses universitaires de France (PUF), collection « Que sais-je ? », Paris, 2012.

PERVILLÉ Guy, *La guerre d'Algérie – Histoire et Mémoires*, Collection « Histoire de notre temps » Centre régional de documentation pédagogique d'Aquitaine, Bordeaux, 2008.

STORA Benjamin, *Histoire de la guerre d'Algérie (1954-1962)*, (4^e édition), Edition La Découverte, Collection Repères, Paris, 2004.

TRIPPIER Philippe, *Autopsie de la guerre d'Algérie*, éditions France-Empire, Paris, 1972

WALL Irwin, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, (préface de Georges-Henri Soutou – traduit de l'anglais par Philippe-Etienne Raviart), Édition Soleb, Paris, 2006

C. La politique nucléaire militaire de la France

BÉDARIDA François, « Les enjeux intérieurs », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*, Institut Charles de Gaulle, Plon, 1985.

BENDJEBBAR André, *Histoire secrète de la bombe atomique française*, Le Cherche midi éditeur, Paris, 2000.

BOSSUAT Gérard, « Guy Mollet : la puissance française autrement », in *Relations internationales* n°57, printemps 1989.

COUTROT Aline, « La politique atomique sous le gouvernement de Mendès France », in *Pierre Mendès France et le mendésisme – L'expérience gouvernementale (1954-1955) et sa postérité*, (sous la direction de François Bédarida et Jean-Pierre Rioux), Fayard, Paris, 1985.

DAVIET Jean-Pierre, « Pierre Guillaumat et l'enrichissement de l'uranium (1952-1962), in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, (sous la direction de G.-H.Soutou et d'Alain Beltran). Acte du colloque organisé le 18 janvier 1994 au Ministère de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications et du Commerce Extérieur. Publication de l'Institut d'Histoire de l'Industrie et Editions Rive Droite, Paris, 1995.

DELMAS Claude, *Histoire politique de la bombe atomique*, Albin Michel, Paris, 1967.

DUVAL Marcel et LE BAUT Yves, *L'arme nucléaire française : Pourquoi et comment ?*, (préface de J.-B. Duroselle), collection Kronos, SPM, Paris, 1992.

DUVAL Marcel et MONGIN Dominique, *Histoire des forces nucléaires françaises*, P.U.F, Paris, 1993.

DUVAL Marcel (amiral), « Les décisions concernant l'armement nucléaire : pourquoi, comment, quand ? », in *Armements et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), actes du colloque du CHEAR, 19 novembre 1993, Addim, Paris, 1994.

DUVAL Marcel, « Guillaumat et l'arme nucléaire », in *Pierre Guillaumat et la passion des grands projets industriels*, (sous la direction de G.-H.Soutou et d'Alain Beltran). Acte du colloque organisé le 18 janvier 1994 au Ministère de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications et du Commerce Extérieur. Publication de l'Institut d'Histoire de l'Industrie et Editions Rive Droite, Paris, 1995.

DUVAL Marcel (amiral), « Elaboration et développement du concept français de dissuasion », in *Relations internationales* n°59, automne 1989.

DUVAL Marcel, « L'arme nucléaire française passé et avenir », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), Bruylant, Bruxelles, 1994.

FACON Patrick, « La politique nucléaire de la France sous la Quatrième République », in *Histoire de l'armement en France (1914-1962)*. Actes du colloque du 19 novembre 1993 organisé par le CHEAR. Publication ADDIM.

FAILLÈS Béatrice, « Non-prolifération et coopération nucléaire de la France : les débuts de la Ve République », in *Armements et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), actes du colloque du CHEAR, 19 novembre 1993, Addim, Paris, 1994.

GUILLEN Pierre, « La France et la négociation du traité d'Euratom », in *Relations internationales*, n°44, hiver 1985.

LE BAUT Yves, « Les essais nucléaires français », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), Bruylant, Bruxelles, 1994.

LE BAUT Yves, « La genèse de l'arme nucléaire française et son évolution », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégie, armes et parades*. Actes du colloque d'information organisé à la Sorbonne à Paris, les 24 et 25 janvier 1989, par le Centre d'histoire de l'aéronautique et de l'espace et l'Institut d'histoire des conflits contemporains.

MONGIN Dominique, *La bombe atomique française (1945 – 1958)*, (préface de l'amiral Marcel Duval), collection Histoires (dirigée par Maurice Vaïsse), Bruylant (Bruxelles) et LGDJ (Paris), 1997.

MONGIN Dominique, « Le processus décisionnel dans le lancement du programme atomique militaire français », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaïsse). Publication de l'ADDIM, 1997.

MONGIN Dominique, « Forces armées et genèse de l'armement nucléaire français » in *Relations internationales* n° 59, automne 1989.

MONGIN Dominique, « Genèse de l'armement nucléaire », *Revue historique des Armées*, n°262, 1^{er} trimestre 2011.

PÔ Jean-Damien, « La création de la Direction des applications militaires du CEA », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaïsse). Publication de l'ADDIM, 1997

POIRIER Lucien (général), *Des stratégies nucléaires*, Editions Complexe, Bruxelles, 1988.

SAUVAGE Jean-Christophe, « La perception des questions nucléaires dans les premières années de l'IHEDN (1948-1955) », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire* (sous la direction de Maurice Vaïsse), Bruylant, Bruxelles, 1994.

SEBESTA Lorenza, « L'espace : un nouveau terrain de jeux. Débats doctrinaux et contraintes géopolitiques », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaïsse). Publication de l'ADDIM, 1997

SIMONNOT Philippe, *Les nucléocrates*, Presses universitaires de Grenoble, 1978

SOUTOU Georges-Henri, « La politique nucléaire de Pierre Mendès France », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), Bruylant, Bruxelles, 1994.

SOUTOU Georges-Henri, « Les accords de 1957 et 1958 : vers une communauté stratégique et nucléaire entre la France, l'Allemagne et l'Italie ? », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), Bruylant, Bruxelles, 1994.

SOUTOU Georges-Henri, « Les problèmes de sécurité dans les rapports franco-allemands de 1956 à 1963 », in *Relations internationales* n°58, été 1989.

TACCOEN Lionel, *Le pari nucléaire français. Histoire politique des décisions cruciales*, L'Harmattan, collection Questions contemporaines, Paris, 2003.

TEYSSIER Arnaud et HAUTEFEUILLE Roland, « Recherche scientifique et politique militaire en France (1945-1958) », in *Revue historique des Armées*, n°2/1989.

THELERI Marc, *Initiation à la force de frappe française, 1945-2010*, Stock, 1997.

VAÏSSE Maurice, « Le choix atomique de la France (1945-1958) », in *La France et l'atome, études d'histoire nucléaire*, (sous la direction de M. Vaïsse), Bruylant, Bruxelles, 1994.

VAÏSSE Maurice, « L'indépendance nationale, d'une République à l'autre », in *Pierre Guilaumat, la passion des grands projets industriels*, (sous la direction de Georges-Henri Soutou et d'Alain Beltran). Acte du colloque organisé le 18 janvier 1994 au Ministère de l'Industrie, des Postes et Télécommunications et du Commerce extérieure. Institut d'Histoire de l'Industrie et Editions Rive Droite, 1995.

VAÏSSE Maurice, « Aux origines du mémorandum de septembre 1958 », in *Relations internationales* n°58, été 1989.

VAÏSSE Maurice, « Les relations nucléaires franco-américaines (1957-1960) », in *Relations internationales* n°68, hiver 1991.

VILLAIN Jacques, *La Force de dissuasion française. Genèse et évolution*, Collection Docavia, volume 26, Editions Larivière, Paris, 1987.

VILLAIN Jacques, « L'effort français comparé à celui des autres puissances nucléaires et aérospatiales », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégie, armes et parades*. Actes du colloque d'information organisé à la Sorbonne à Paris, les 24 et 25 janvier 1989, par le Centre d'histoire de l'aéronautique et de l'espace et l'Institut d'histoire des conflits contemporains.

4. Ouvrages et articles consacrés aux trois sujets suivants : la crise de Suez de 1956, le raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef et la genèse des Forces aériennes stratégiques .

A. La crise de Suez de 1956

AGERON Charles – Robert, « L'opération de Suez et la guerre d'Algérie », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

AZEAU Henri, *Le piège de Suez*, Robert Laffont, Paris, 1964.

BAR-ZOHAR Michel, *Suez, ultra-secret*, Fayard, Paris, 1954.

BAR-ZOHAR Michel, *Ben Gourion*, (traduit de l'anglais par Claude Dovax), Fayard, Paris, 1986.

BATTESTI Michèle, « Les ambiguïtés de Suez », in *Revue historique des Armées (RHA)*, n°165, 4/1986.

BENCHEMANE Mustapha, « La Russie : une puissance méditerranéenne ? », in *Revue Défense nationale*, été 2014, n°774.

BERNARD Jean-Yves, *La genèse de l'expédition franco-britannique en Egypte de 1956*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2003.

BONIFACE Xavier, « La logistique de l'opération de Suez », in *Revue Défense nationale*, novembre 2016.

BRANELLEC René, « Occident et Proche-Orient », in *Revue Défense nationale*, été 2014.

BROMBERGER M. et Serge, *Les secrets de l'expédition d'Egypte*, Editions des Quatre-fils-Aymond, Paris, 1957.

CARRÈRE- d'ENCAUSSE Hélène, *La politique soviétique au Moyen-Orient (1945-1975)*, Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques, n°200, 1975.

CLAUDE Gérard, « Israël - États-Unis, de la reconnaissance historique à l'alliance stratégique », in *Revue historique des Armées* n°3/2008.

COGAN Charles G., « De la politique du mensonge à la France de Suez : les appréhensions et réactions américaines », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

CORM Georges, *Le Proche-Orient éclaté, 1956-2010*, (6^e édition), Gallimard, Paris, 2011.

DECUP Sabine Marie, *France – Angleterre – Les relations militaires de 1945 à 1962*, Economica et Institut de Stratégie Comparée, 1998.

DENEY Nicole, *Les Etats-Unis face à la crise de Suez*. Thèse de science politique, Paris, 1965. (directeur de thèse Jean-Baptiste Duroselle).

DUBREUIL-VILLATOUX Marie-Catherine et Françoise de RUFFRAY, « Suez ; des aviateurs témoignent », in *Revue historique des Armées* n°207, 2/1997.

ELGEY Georgette, « Le gouvernement Guy Mollet et l'intervention », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

FACON Patrick, « Suez et l'emploi de la puissance aérienne », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

FACON Patrick, « L'Armée de l'air et l'affaire de Suez », in *Revue historique des Armées*, n°165 4/1986.

FERRO Marc, *Suez*, Edition Complexe, 1982.

GAUJAC Paul, *Suez – 1956*, Charles Lavauzelle, Paris, 1986.

GAYFFIER – BONNEVILLE (De) Anne-Claire, *Histoire de l'Égypte moderne – L'éveil d'une nation (XIX^e-XXI^e siècle)*, Flammarion, collection Champs « histoire », Paris, 2016.

GOLANI Motti, *La guerre de Suez, 1955-1956*, (traduit de l'anglais par Paul Gaujac), Edition du Rocher, Monaco, 2000.

HOUBERT Jean, *Suez et la politique d'Anthony Eden au Proche-Orient*. Thèse de science politique, Paris, 1967. (directeur de thèse Alfred Grosser).

LEFEBVRE Denis, *L'affaire de Suez*, Bruno Leprince éditeur, 1996.

MASSON Philippe, « Les leçons de la crise de Suez », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

MASSON Philippe, « Origine et bilan d'une défaite », in *Revue historique des Armées*, n°165, 4/1986.

MERLE Marcel, « La crise de Suez (1956) », in *L'élaboration de la politique étrangère* (sous la direction de Léo Hamon), Presses universitaires de Paris, 1969.

NOUZILLE Vincent, *Histoires secrètes – France-Israël*, Edition Les Liens qui libèrent, 2018.

PEAN Pierre, *Les deux bombes. Comment la France a « donné » la bombe à Israël et à l'Irak*, Fayard, Paris, 1982.

PIERCHON Jean-Baptiste, « Le double héritage de l'administration ottomane », in *Revue Défense nationale*, été 2014, n°772.

RAZOUX Pierre, *Tsahal – Nouvelle histoire de l'armée israélienne*, Perrin, Paris, 2006

ROBINEAU Lucien (général), « Porte-à-faux de l'affaire de Suez », in *Revue historique des Armées*, n°4/1986.

RONDOT Pierre, « La charnière du Proche-Orient », in *Revue Défense nationale*, été 2014, n°772.

SCHILLO Frédérique, *La politique française à l'égard d'Israël, (1946-1958)*, André Versaille, Bruxelles, 2012.

SOUTOU Georges-Henri, « Suez 1956 : tout ce qu'il ne faut pas faire ! », in *Revue Défense nationale*, novembre 2016.

TOURNOUX Jean-René, *Secret d'Etat*, Plon, Paris, 1960.

VIAL Philippe, « À l'épreuve des faits : la participation de la Marine à la crise de Suez », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

VIAL Philippe et VAICBOURDT Nicolas, « De soldat à soldat », in *La France et l'opération de Suez de 1956*. Actes d'une table ronde organisée par le CEHD, sous la direction de Maurice Vaïsse. Publication de l'ADDIM, mai 1997.

VIAL Philippe, « Suez 1956 : un succès militaire en trompe l'œil », in *Revue Défense nationale*, novembre 2016.

WEINER Tim, *Des cendres en héritage. L'histoire de la CIA*, (traduit de l'américain par Jean Rosenthal). Edition de Fallois, Paris, 2009.

B. Le raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef

CONNELLY Matthew, *L'arme secrète du FLN. Comment de Gaulle a perdu la guerre d'Algérie*, (Traduit de l'anglais par Françoise Bouillot), Pagot, Paris, 2011.

EL MECHAT Samya, « Les relations franco-tunisiennes de 1956 à 1964. Retour sur une difficile émancipation », in *Confluences Méditerranée*, 2001/1 n°36, (pp. 171-183)

FAIVRE Maurice (général), *Les archives inédites de la politique algérienne, 1958- 1962*, L'Harmattan, Paris, 2 000

MICHAL Bernard, (présentateur d'un ouvrage collectif), *Le destin tragique de l'Algérie française – Histoire du drame algérien – Tome 2 (1956-1958)*, Editions de Crémille, Genève, 1971.

VALETTE Jacques, « Le bombardement de Sakiet Sidi Youssef en 1958 et la complexité de la guerre d'Algérie », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2009/1 n°233, Presses Universitaires de France

WALL Irwin, *Les États-Unis et la guerre d'Algérie*, (préface de Georges-Henri Soutou – traduit de l'anglais par Philippe-Etienne Raviart), Édition Soleb, Paris, 2006

C. La genèse des Forces aériennes stratégiques

ABZAC-EPEZY (d') Claude, « Le bouclier anti-nucléaire et le programme d'intercepteurs », *Revue historique des Armées* n°215, 2/1999

BEAUMONT Hervé, *Mirage IV. Le bombardier stratégique*, Docavia, 2003.

CARLIER Claude, « La genèse du SASP Mirage IV (1956-1964) », in *Armement et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), actes du colloque du CHEAR, 19 novembre 1993, Addim, Paris, 1994.

FACON Patrick, « Le général Bailly, chef d'état-major de l'armée de l'Air, ou l'impossible équilibre », *Revue historique des Armées*, 3/1993

FACON Patrick, « L'armée de l'Air face au problème nucléaire », *Revue historique des Armées* n°1/1990.

GADAL Serge, *Forces Aériennes Stratégiques*, Economica, Paris, 2009.

HUWART Olivier, « Missiles et lanceurs spatiaux : la France gaullienne relève un défi technologique et politique (1958-1964) », in *Armements et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), actes du colloque du CHEAR, 19 novembre 1993, Addim, Paris, 1994.

PARINGAUX Alexandre, *Le règne du Mirage IV*, Collection Prestige Aéronautique, Paris, 1996

REYDELLET Daniel, « L'évolution des missiles nucléaires français des origines à nos jours », *Revue historique des Armées* n°178, 1/1990.

SEBESTA Lorenza, « Les rapports franco-américains dans le domaine des vecteurs au début des années 1960 », in *Armements et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse), actes du colloque du CHEAR, 19 novembre 1993, Addim, Paris, 1994.

TOCHE Lucien, « La politique de recherches de la Direction des poudres dans la période 1950-1958 », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaïsse). Publication de l'ADDIM, 1997

VARNOTEAUX Philippe, « Les engins spéciaux et les fusées ONERA de 1956 à 1958 », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaïsse). Publication de l'ADDIM, 1997

VILLAIN Jacques, « 1946-1958 : l'émergence de l'industrie française des missiles tactiques », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaïsse). Publication de l'ADDIM, 1997.

VOUGNY Philippe (général), « La mise en place et le développement de la première génération des forces nucléaires stratégiques », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégie, armes et parades*. Actes du colloque d'information organisé à la Sorbonne à Paris, les 24 et 25 janvier 1989, par le Centre d'histoire de l'aéronautique et de l'espace et l'Institut d'histoire des conflits contemporains.

II. SOURCES PRIMAIRES

1. Textes et documents officiels

A- Journal Officiel de la République portant sur le compte rendu des séances à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République. Leur lecture a été réalisée en fonction des événements jugés marquants, touchant les thèmes retenus, qui sont relatés ou mentionnés dans les différents ouvrages, articles et témoignages, afin de les comparer entre eux et/ou les compléter.

B- Dossiers archivés au Service Historique de la Défense (SHD) situé au Chateau de Vincennes, avec ses Départements « Air » et « Terre », portant sur les trois thèmes suivants :

La crise de Suez de 1956 :

Archives SHD/Air : Dossiers C 2317 ; 11C 3211 ; 11C 2318 ; C 2333

Archives SHD/Terre : Dossiers Fonds Ély 233 K 48

Le raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef

Archives SHD/Air : Dossiers E 1773 ; E 17 142 ; E 17 143 ; E 17 156

La genèse des Forces aériennes stratégiques

Archives SHD/Air : Dossiers E 2117 ; E 2764 ; E 17 142 ; E 17 143

2. Rapports et témoignages d'acteurs publiés

A. Le conflit algérien

ÉLY Paul (général), *Mémoires ***, *Suez Le 13 mai*, . Plon, Paris, 1969

FORGET Michel (général), *Guerre froide et guerre d'Algérie, 1954-1964*, Économica, Paris, 2002

JOUHAUD Edmond (général), *Ce que je n'ai pas dit : Sakiet, OAS, Evian*, Fayard, Paris, 1977

SALAN Raoul (général), *Mémoires *** Fin d'un Empire*, Presses de la Cité, Paris, 1972

B. La crise de Suez de 1956

BAEYENS Jacques, *Un coup d'épée dans l'eau du Canal. La seconde campagne d'Égypte*, Fayard, Paris, 1976.

- BEAUFRE André (général), *L'expédition de Suez*, Bernard Grasset, 1967.
- CHALLE Maurice (général), *Notre révolte*, Presse de la Cité, Paris, 1968.
- CHAUVEL Jean, *Commentaires *** . De Berne à Paris, 1952-1962*, Fayard, Paris, 1973.
- DAYAN Moshe (général), *Journal de campagne du Sinai*, (traduit de l'anglais par Denise Meunier), Fayard, Paris, 1966.
- DAYAN Moshe (général), *Histoire de ma vie*, Fayard, Paris, 1976.
- EDEN Anthony, *Mémoires : 1945-1957*, volume II, Plon, Paris, 1960.
- EISENHOWER Dwight (général), *Batailles pour la paix, 1956-1961*, Editions de Trévisé, Paris, 1968.
- ÉLY Paul (général), *Mémoires ** Suez ... le 13 mai*, Plon, Paris, 1969.
- LARRAYADIEU Maurice, « La mission (presque) comme les autres » ; extraits d'Aéromed n°17 de mars 2006, p.35-36. Chronique d'Aéromed, publication internet <http://www.aeromed.fr>
- MURPHY Robert, *Un diplomate parmi les guerriers*, (traduit de l'anglais par Yves Malatric), Robert Laffont, Paris, 1965.
- MEIR Golda, *Ma vie*, Robert Laffont, Paris, 1975.
- PERES Shimon, *David et sa fronde*, (traduit de l'anglais par Jacques Brécard), Stock, Paris, 1971.
- PERES Shimon, *Combat pour la Paix*, Fayard, Paris, 1995.
- PINEAU Christian, *1956/Suez*, Laffont, Paris, 1976.
- THOMAS Abel, *Comment Israël fut sauvé*, Albin Michel, Paris, 1978.
- TSUR Jacob, *Prélude à Suez. Journal d'une ambassade (1953-1956)*, Presses de la Cité, Paris, 1968.

C. Le raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef

- CHABAN-DELMAS Jacques, *L'Ardeur*, Stock, Paris, 1975
- ÉLY Paul (général), *Mémoires **, Suez Le 13 mai*, Plon, Paris, 1969
- JOUHAUD Edmond (général), *Ce que je n'ai pas dit : Sakiet, OAS, Evian*, Fayard, Paris, 1977
- SALAN Raoul (général), *Mémoires *** Fin d'un Empire*, Presses de la Cité, Paris, 1972

D. La genèse des Forces aériennes stratégiques

AILLERET Charles (général), *L'aventure atomique française*, Grasset, Paris, 1968.

BEAUFRE André (général), *Introduction à la stratégie*, Armand Colin, Paris, 1963

BUCHALET Albert (général), « Les premières étapes », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1960)* ; actes du colloque organisé à Arc-en-Senans par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle, le 27, 28 et 29 septembre 1984. Collection Histoire, Plon, Paris, 1985.

CABRIÈRE Jean, « Le programme Mirage IV », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégie, armes et parades*. Actes du colloque d'information organisé à la Sorbonne à Paris, les 24 et 25 janvier 1989, par le Centre d'histoire de l'aéronautique et de l'espace et l'Institut d'histoire des conflits contemporains,

CHABAN-DELMAS Jacques, *L'ardeur*, Stock, Paris, 1975.

CHASSIN L.M. (général), *Stratégie et bombe atomique*, Lavauzelle, Paris, 1948.

CHEVALIER Jacques et USUNIER Pierre, « La mise en œuvre scientifique et technique » in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)* actes du colloque organisé par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle, les 27,28 et 29 septembre 1984, Collection Histoire, Plon, 1985, p.125.

CRISTOFINI Charles, *Un Aquitain artisan de la création de l'industrie balistique et spatiale bordelaise*, Collection Document, Bordeaux, 2000.

FAURE Edgar, *Mémoires*, tome 1, *Avoir toujours raison... c'est un grand tort*, Plon, Paris, 1982.

FORESTIER Jean, « Le Mirage IV, arme de précocité », in *Armements et Cinquième République*, (sous la direction de Maurice Vaïsse),

GALLOIS Pierre Marie, *Le sablier du siècle. Mémoires*, Editions L'Age d'Homme, Lausanne, 1999.

GALLOIS Pierre Marie, *Stratégie de l'âge nucléaire*, Calmann-Lévy, Paris, 1960.

GOLDSCHMIDT Bertrand, *Les rivalités atomiques (1939-1966)*, Fayard, Paris, 1967.

GOLDSCHMIDT Bertrand, *L'aventure atomique*, Fayard, Paris, 1962.

GOLDSCHMIDT Bertrand, « Débats sur la présentation de Jean-Pierre Daviet « Pierre Guillaumat et l'enrichissement de l'uranium (1952-1962), in *Pierre Guillaumat, la passion des grands projets industriels*, (sous la direction de G.-H.Soutou et d'Alain Beltran). Acte du colloque organisé le 18 janvier 1994 au Ministère de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications et du Commerce Extérieur. Publication de l'Institut d'Histoire de l'Industrie et Editions Rive Droite, Paris, 1995.

GOLDSCHMIDT Bertrand, « La genèse et l'héritage », in *L'aventure de la bombe – De Gaulle et la dissuasion nucléaire (1958-1969)*. Actes du colloque organisé à Arc-et-Senans par l'Université de Franche-Comté et l'Institut Charles de Gaulle, les 27, 28 et 29 septembre 1984. Collection Histoire, Plon, Paris, 1985.

LARRAYADIEU Maurice, « Mirage-IV- Concorde, une filiation ? » ; extraits d'Aéromed n°13 d'août 2005.

PONTVIANNE Guy, « La contribution du service des Poudres au développement de l'auto-propulsion à poudre des missiles tactiques dans la période 1950-1958 », in *La Quatrième République face aux problèmes d'armement*. Actes du colloque organisé les 29 et 30 septembre 1997 à l'Ecole militaire (sous la direction de Maurice Vaisse). Publication de l'ADDIM, 1997

ROCARD Yves, *Mémoires sans concessions*, Grasset, Paris, 1988.

USUNIER Pierre, « Les vecteurs sol-sol balistiques stratégiques », in *L'arme nucléaire et ses vecteurs – Stratégie, armes et parades*. Actes du colloque d'information organisé à la Sorbonne à Paris, les 24 et 25 janvier 1989, par le Centre d'histoire de l'aéronautique et de l'espace et l'Institut d'histoire des conflits contemporains

3. Entretiens d'acteurs

Il s'agit de la transcription écrite de l'enregistrement d'entretiens d'anciens officiers pilotes de l'Armée de l'air effectués au Service de l'« Histoire orale » du Département « Air » au SHD, plusieurs dizaines d'années après les faits.

A. La crise de Suez de 1956

Entretiens (Nom et n° référencé) : général ALLARD (n°485) ; général BROHON (n°146) ; général GUEGUEN (n° 467) ; général JOUHAUD (n° 120) ; colonel JUILLOT (n°447) ; général LADOUCE (n°452) ; colonel LANSOY (n°609) ; général PERDRIZET (n°462) ; général VAUJOUR (n°457)

B. Le raid aérien sur le village tunisien de Sakiet-Sidi-Youssef

Entretiens (Nom et n° référencé) : général Guy LE BLEVENNEC (n° 519) ; général Roger DUVAL (n°604)

C. La genèse des Forces aériennes stratégiques

Entretiens (Nom et n° référencé) : général Bernard CAPILLON (n°480) ; général Pierre Marie GALLOIS (n°145) ; général Bernard MARIE (n°228).

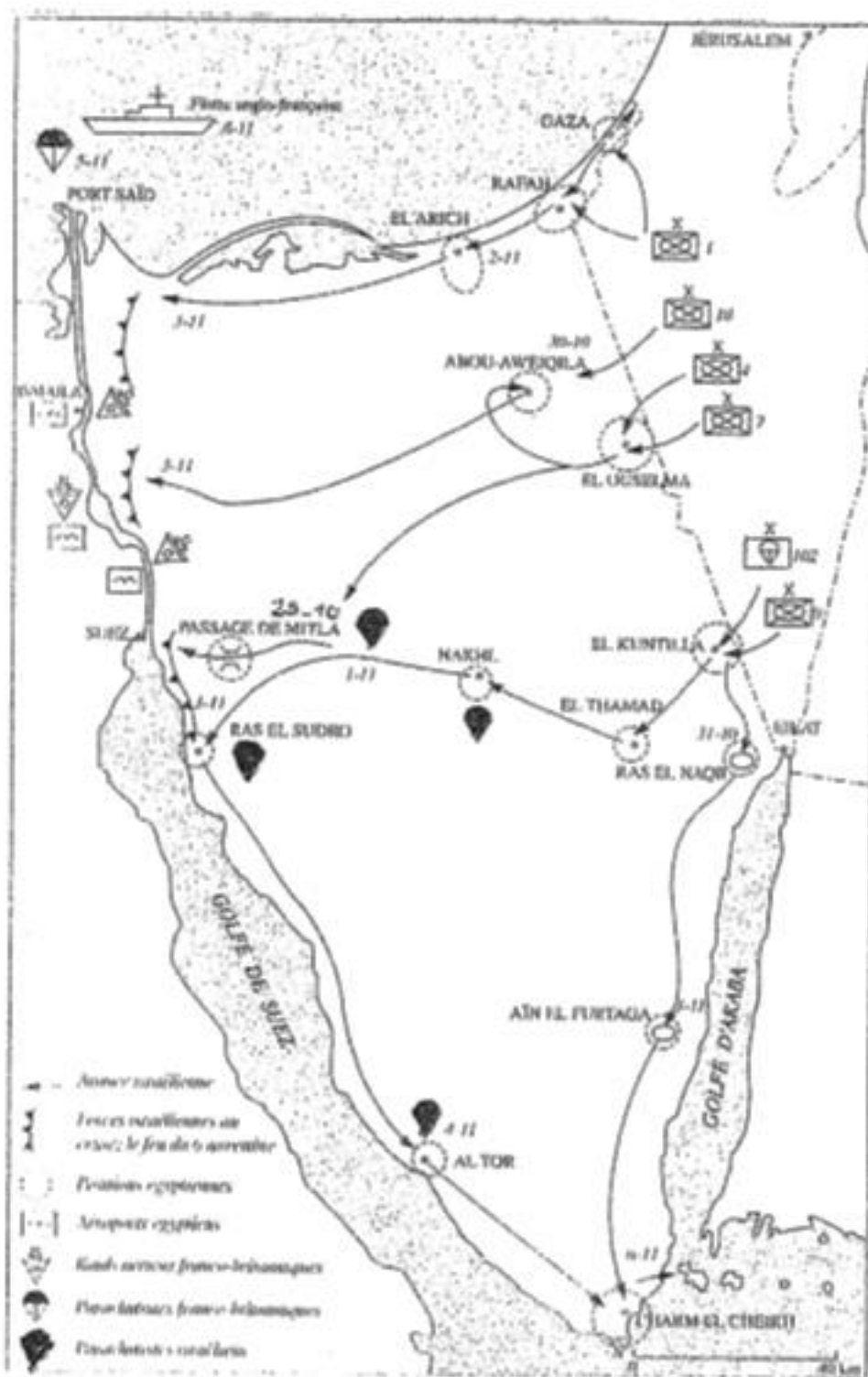
ANNEXES

ANNEXES CARTES

Carte du Proche Orient



Campagne du Sinaï 1956



ANNEXES PHOTOGRAPHIES



Chasseur-bombardier Republic F-84 F Thunderstreak



Avion de chasse MD-454 Mystère IV



Avion de transport Nord 2501 Noratlas



Avion S0-4050 Vautour en version bombardier



Le bombardier stratégique Mirage IV



Le Mirage IV et l'avion ravitailleur Boeing C-135 F

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	III
SOMMAIRE	V
LISTES DES SIGLES.....	VII
I Généralités	VIII
A Organismes politiques et militaires	VIII
B Partis politiques français.....	VIII
II Les interventions en Égypte et en Tunisie	IX
III La genèse des forces aériennes stratégiques (FAS)	IX
INTRODUCTION.....	I
I- Les acteurs nationaux directement concernés : les décideurs légitimants et les acteurs de la politique bureaucratique.....	15
A- Les décideurs légitimants	16
1. Le chef de l'État	16
2. Le Pouvoir législatif et ses relations avec l'Exécutif	17
B- Le pouvoir exécutif et son administration militaire, décideurs légitimants et acteurs de la politique bureaucratique	19
II- Les autres acteurs nationaux qui peuvent influencer sur la « production » de la politique militaire aéronautique	25
III- Les acteurs étrangers	30
PREMIÈRE PARTIE LES INTERVENTIONS EN ÉGYPTES (1956) ET EN TUNISIE (1958).....	41
TITRE PREMIER : LES INTERVENTIONS EN ÉGYPTES EN 1956	43
CHAPITRE I LES DÉTERMINANTS DE LA CRISE DE SUEZ	45
SECTION I : LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE AU MOYEN-ORIENT JUSQU'EN 1955	48
§ 1 - LA POSITION DE LA FRANCE AU LEVANT.....	48
I- Les relations avec l'Égypte	49
II- Les relations avec Israël	50
III- L'adhésion de la France au principe du « tripartisme » avec les deux autres puissances occidentales	51
§ 2 - LA POSITION DU ROYAUME-UNI	52
I- Le traité anglo-égyptien de 1954.....	52
II- Les relations avec Israël	54
§ 3 - LA POSITION DES ÉTATS-UNIS.....	54
§ 4 - LA POSITION DE L'UNION SOVIÉTIQUE	56

I- Les relations avec Israël.....	56
II- La recherche d'un accès à la Méditerranée.....	57
§ 5 - L'AVÈNEMENT DE L'ÈRE NASSÉRIENNE EN ÉGYPTÉ.....	57
I- Le panarabisme et la politique de « <i>non alignement</i> »	57
II- La politique hydraulique : le projet du barrage d'Assouan.....	58
§ 6 - ISRAËL FACE À SA POSITION GÉOSTRATÉGIQUE.....	59
I- Rappels de la situation de l'Etat israélien	59
II- La recherche d'un allié fournisseur d'armements modernes : les prémices d'un rapprochement avec la France.....	60
SECTION II : LE « <i>PACTE DE BAGDAD</i> »	62
§ 1 - L'ÉLABORATION DU « MIDDLE- EAST DEFENSE ORGANIZATION » (MEDO).....	62
I- Le traité turco-pakistanaï : le premier maillon du « <i>Pacte de Bagdad</i> »	63
II- Les Américains échouent dans leur démarche auprès de Nasser	63
III- Le pacte de « <i>Coopération mutuelle turco-irakien</i> » ou « <i>Pacte de Bagdad</i> »	64
IV- L'Iran adhère au Pacte avec le retour du Shah au pouvoir.....	65
§ 2 - LES PREMIÈRES SUITES DU « PACTE DE BAGDAD »	66
I- Une source de déstabilisation régionale	66
II- Les prémices des conséquences géopolitiques.....	67
III- Les premières réactions de l'Union soviétique.....	69
SECTION III : LES CONSÉQUENCES DU « <i>PACTE DE BAGDAD</i> »	70
§ 1 - LA COURSE AUX ARMEMENTS POUR L'ÉGYPTE.....	70
I- Le colonel Nasser à la recherche d'armements modernes.....	70
II- Après le refus des Américains, Nasser se tourne vers les Soviétiques	70
III- Le contrat d'armement égypto-tchécoslovaque	71
IV- Les conséquences de l'accord égypto-tchécoslovaque	72
§ 2 - LES RÉACTIONS ISRAËLIENNES.....	73
I- L'option d'une guerre préventive contre l'Égypte devient à l'ordre du jour.....	73
II- La nécessité de s'allier à une puissance étrangère	74
III- Le choix d'une relation étroite avec la France va l'emporter	75
§ 3 - LA POSITION DE LA FRANCE SUR LE MOYEN-ORIENT.....	76
I- La proposition française d'un « <i>quadripartisme</i> »	77
II- Le choix du ministère des Affaires étrangères : un rapprochement avec l'Égypte.....	78
III- Les justifications de la position du Quai d'Orsay « <i>pro-arabe</i> », face à celle du ministère de la Défense « <i>pro-israélienne</i> »	79
SECTION IV : LES CONSÉQUENCES DU CONFLIT ALGÉRIEN	82

§ 1 - LES INTERACTIONS SUR LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET L'ÉGYPTÉ	82
I- La thèse du complot de l'étranger	82
II- L'échec d'une tentative de rapprochement avec Nasser	83
III- La montée de l'hostilité à l'égard de Nasser atteint son paroxysme en 1956	84
§ 2 - LE RAPPROCHEMENT ENTRE ISRAËL ET LA FRANCE	85
I- Les artisans d'une union clandestine franco-israélienne	85
II- La rencontre secrète à Vémars.....	86
III- Les modes opératoires hérités du passé récent - La mise en place de réseaux	87
IV- Des postes clés du pouvoir politique en France confiés à des partisans « <i>pro-israéliens</i> » et « <i>pro-Algérie française</i> ».....	88
V- La mise en place d'un « <i>cabinet restreint</i> ».....	89
§ 3 - LA POLITIQUE ALGÉRIENNE DE LA FRANCE AU COURS DU 1 ^{er} SEMESTRE 1956	90
I- L'influence du conflit algérien dans les partis politiques	91
II- L'impact de la guerre d'Algérie sur l'opinion publique française	94
SECTION V : LES ÉVOLUTIONS DE LA POLITIQUE DE LA GRANDE-BRETAGNE.....	95
§ 1 - LA POLITIQUE MOYEN-ORIENTALE APRÈS LE PACTE DE BAGDAD.....	95
I- Les relations anglo-américaines	95
II- La tentative de rapprochement entre la Grande-Bretagne et l'Égypte.....	96
III- Les divergences franco-britanniques sur le Moyen-Orient.....	97
§ 2 - LA POSITION DES PARTIS POLITIQUES BRITANNIQUES.....	98
I- La situation du cabinet britannique dirigé par Anthony Eden	98
II- L'influence des événements en politique extérieure sur la politique intérieure	99
SECTION VI : LES FACTEURS MILITAIRES	100
I- Les particularités des deux anciennes puissances impériales	100
II- L'évaluation des forces égyptiennes	101
III- La situation des Forces de défense israéliennes	102
CHAPITRE II L'AVÈNEMENT DE LA CRISE DE SUEZ.....	103
SECTION I : LE PROCESSUS DU DÉCLENCHEMENT DE LA CRISE DE SUEZ	106
§ 1 - LE REPLI AMÉRICAIN POUR FINANCER LE BARRAGE D'ASSOUAN	106
I- Le montage financier proposé à l'Égypte	106

II- Les Américains divisés : le pouvoir exécutif face aux réticences du Congrès	107
III- Le déroulement des négociations	108
IV- L'avertissement de Dulles à Nasser : choisir entre Assouan ou des armes russes	109
V- La rupture brutale de Dulles.....	111
VI- L'acteur Dulles : son caractère, sa personnalité, ...	112
§ 2 - LE COLONEL NASSER RELÈVE LE DÉFI AMÉRICAIN.....	113
I- Quelques rappels sur le canal de Suez.....	113
II- Une mise en scène réussie pour le Raïs : Alexandrie, le 26 juillet 1956	115
SECTION II : LES PREMIÈRES RÉACTIONS INTERNATIONALES	116
§ 1 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS EN FRANCE	118
I- La position des dirigeants politiques	118
II- Les réactions dans la Presse nationale	122
III- Les réactions de l'opinion publique.....	122
IV- Les réactions du milieu militaire : régler les comptes à Nasser	123
V- Les premières activités du système politique liées à la « crise de Suez »	124
A- La mise en place d'un « cabinet restreint » comme « cellule de crise » ...	124
B- Des acteurs militaires directement rattachés aux acteurs politiques	125
C- Les premiers débats à l'Assemblée nationale	125
§ 2 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS EN GRANDE-BRETAGNE.....	127
I- L'option initiale retenue par Eden	127
II- La réaction des autres acteurs britanniques	128
III- La mise en place d'un « Cabinet de crise » : l' <i>Egypt Committee</i>	130
§ 3 - LA POSITION DES DIRIGEANTS AMÉRICAINS	130
I- Une opposition au principe d'une action militaire.....	130
II- Le rôle de l'acteur Dulles et ses relations tendues avec Eden	131
SECTION III : LES PREMIÈRES CONCERTATIONS ENTRE LES OCCIDENTAUX	133
§ 1 - LES CONCERTATIONS ENTRE LONDRES ET PARIS.....	133
I- Les premières activités d'acteurs militaires relevant des diplomates	133
II- Pineau et Eden se concertent en attendant Dulles.....	134
§ 2 - LES PREMIERS CONTACTS ENTRE LES TROIS "ALLIÉS"	134
I- Eisenhower affiche sa position à ses deux « Alliés »	134
II- La rencontre entre Murphy, Lloyd et Pineau ... en attendant Dulles.....	136
III- Le récit des entretiens, selon le représentant américain Murphy	137

IV- Les échanges de lettres entre Mollet et Eisenhower, en marge de la réunion tripartite à Londres	138
§ 3 - LA RENCONTRE AVEC LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT AMÉRICAIN	139
I- Le déroulement de la réunion à Londres les 1 ^{er} et 2 août	140
II- La déclaration tripartite du 2 août 1956.....	142
III- La convocation à une conférence internationale devant se tenir à Londres	142
IV- Les réactions de l'URSS à la convocation pour la conférence	144
SECTION IV : LES DÉBATS POLITIQUES EN FRANCE ET EN GRANDE-BRETAGNE.....	146
§ 1 - LES DÉBATS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE	146
I- La « <i>résolution</i> » du député Pierre Montel adoptée le 2 août	146
II- La « <i>Communication du gouvernement</i> » portant sur la tenue d'une conférence internationale prévue à Londres.....	147
§ 2 - LES DÉBATS AU PARLEMENT BRITANNIQUE	149
I- Le débat du 2 août 1956.....	149
II- Les Tories impérialistes plaident pour une coopération avec la France	151
SECTION V : LE CHOIX DES OPTIONS MILITAIRES	152
§ 1 - LES OPTIONS MILITAIRES DE LA FRANCE.....	152
I- Analyse des options.....	152
II- La recherche d'une alliance de circonstance avec les Britanniques	153
§ 2 - LA RÉPONSE DES BRITANNIQUES AUX OFFRES DES FRANÇAIS... ..	154
I- Examen de la position française.....	154
II- L'objectif militaire initial de la coalition : s'assurer de la zone du canal ...	156
CHAPITRE III LES ACTIVITÉS DIPLOMATIQUES SUR FOND DE PRÉPARATIFS MILITAIRES	159
SECTION I : LES PRÉPARATIFS DE L'OPÉRATION « <i>MOUSQUETAIRE</i> ».	163
§ 1 - LES CONSÉQUENCES DE LA SUBORDINATION AUX BRITANNIQUES	163
I- Les commandants des forces françaises ont le statut de simple « <i>deputy</i> » auprès de leur homologue britannique	164
II- La recherche par la France d'un rééquilibrage dans la direction militaire.	165
§ 2 - LES PRINCIPAUX ACTEURS MILITAIRES DU CORPS EXPÉDITIONNAIRE	167
§ 3 - LES CONTRAINTES SUR LES PROCÉDURES	169
I- Le secret des opérations	169
II- Une stratégie du pouvoir politique	170
III- Un exemple révélateur des procédures	172

§ 4 - LES ACTIVITÉS DE PLANIFICATION DE L'OPÉRATION « MOUSQUETAIRE ».....	172
I- Les Britanniques ressortent leur plan « <i>Rodeo</i> ».....	172
II- Les activités de planification : une source de conflits entre « <i>alliés</i> »	174
SECTION II : LA PREMIÈRE CONFÉRENCE DE LONDRES.....	176
§ 1 - LA POSITION DU CAMP OCCIDENTAL À LA VEILLE DE LA CONFÉRENCE.....	176
I- Les recommandations du Quai d'Orsay pour une solution diplomatique ...	176
II- La rencontre à Paris entre dirigeants français et britanniques.....	177
III- La position américaine immuable : opposition à toute « <i>action inconsiderée ou précipitée</i> ».....	180
IV- Nasser, pris à partie par Eden, ne sera pas présent à Londres	180
§ 2 - LE DÉROULEMENT ET LE RÉSULTAT DE LA PREMIÈRE CONFÉRENCE.....	181
I- Déroulement de la conférence : un échec prévisible	182
II- Le Comité des Cinq – La mission infructueuse de Menzies auprès de Nasser	182
III- Nasser refuse un « <i>Conseil de gestion du Canal</i> »	183
§ 3 - LA POSITION DES COALISÉS APRES L'ÉCHEC DE LA CONFÉRENCE	185
I- La position des milieux politiques français.....	185
II- La position des milieux britanniques	185
A- La position des conservateurs radicaux	186
B- L'opinion publique britannique.....	187
C- La réaction du Cabinet britannique	188
§ 4 - LA RELANCE DES CONCERTATIONS ENTRE DES « ALLIÉS » DIVISÉS	189
I- Des divergences sur des sanctions économiques contre l'Égypte	189
II- Les Britanniques envisagent de porter le débat devant l'ONU	189
III- Les États-Unis proposent un nouveau projet : le Club de Usager du Canal	191
IV- La rencontre, à Londres, des dirigeants britanniques et français	192
V- Les débats au Parlement britannique du 12 septembre.....	194
SECTION III : LA DEUXIEME CONFÉRENCE DE LONDRES	199
§ 1 - UN PROJET AVORTÉ D'UNE « ASSOCIATION DES USAGERS DU CANAL ».....	199
§ 2 - UNE « ENTENTE CORDIALE » FRANCO-BRITANNIQUE DE FAÇADE	200
I- Les réactions en France.....	200

II- Les réactions en Grande-Bretagne.....	202
III- Le Cabinet britannique, à la recherche d'un compromis diplomatique, décide de prendre la filière onusienne.....	202
IV- Une démarche effectuée sans concertation avec les Américains	204
V- La rencontre au sommet des dirigeants Français et Britanniques	205
VI- Les dirigeants français campent sur leurs positions	206
VII- Le double-jeu de Eden avec les Français et les radicaux de son parti.....	207
VIII- Des concertations s'annoncent très tendues, à New York, entre les Occidentaux	208
SECTION IV : LES ÉVOLUTIONS DU PLAN D'OPÉRATIONS	
« <i>MOUSQUETAIRE</i> ».....	211
§ 1 - LA PRISE EN COMPTE DES CONTRAINTES POLITIQUES.....	211
I- Obligations de revoir le plan initial pour tenir compte, notamment, de l'évolution de la situation en Grande-Bretagne.....	211
II- Une classe politique britannique profondément divisée	212
§ 2 - LES RÉVISIONS DU PLAN « <i>MOUSQUETAIRE</i> ».....	213
I- Présentation du plan « <i>Mousquetaire révisé</i> »	214
II- La phase « <i>aéro-psychologique</i> » : une procédure très controversée	216
III- Vers un plan « <i>Hiver</i> » projeté par les Britanniques ?	218
SECTION V : LA PRÉPARATION DES FORCES AÉRIENNES FRANÇAISES	
§ 1 - LA PRISE EN COMPTE DU FACTEUR AÉRIEN	220
I- La mise sur pied du « <i>Groupement mixte n°1</i> ».....	221
II- Les moyens aériens confiés au général Brohon	222
III- Les infrastructures à aménager	224
IV- Une logistique défaillante : un défi relevé par le général Brohon	225
V- Les moyens de communication : un outil indispensable au commandement	225
VI- La solution retenue : soustraire des moyens équipant des bases NATO de la RFA	226
VII- La préparation des opérations aériennes	226
§ 2 - L'AIDE AMÉRICAINE POUR L'ARMÉE DE L'AIR.....	228
I- Une aide indispensable.....	228
II- Un double jeu de la part des Américains ?.....	229
CHAPITRE IV LA FRANCE MANOEUVRE POUR UN RECOURS À LA FORCE ...	
231	
SECTION I : LA CONVERGENCE VERS UNE SOLUTION FRANÇAISE	
235	
§ 1 - L'ÉCHEC DES SOLUTIONS DE COMPROMIS DIPLOMATIQUES	235
I- La France cantonnée dans une attitude négative	235

A- Des conversations entre l'Égyptien et le Britannique misent sous la surveillance du Français	235
B- Des concessions faites par le représentant égyptien	236
C- La position évolutive britannique sur les propositions égyptiennes	237
D- La réaction négative des dirigeants français à l'attitude conciliante des Britanniques	239
E- Eden se rallie à la position de Pineau sur le contenu de la résolution présentée et repoussée à l'ONU	240
F- La volte-face de Eden du 14 octobre 1956.....	241
II- Les « <i>Suez Rebels</i> » mettent la pression sur Anthony Eden	242
A- L'influence du congrès du parti conservateur à la mi-octobre.....	242
B- La motion des « <i>Suez Rebels</i> » adoptée	242
III- Les tensions entre les Anglo-saxons favorisent la France	245
A- L'aggravation, à la mi-octobre, des relations entre Londres et Washington	245
B- Les dirigeants américains affichent leur appui à une solution de compromis.....	247
§ 2 - L'ÉLABORATION DE LA COALITION FRANCO-ISRAÉLIENNE	248
I- La réactivation des relations privilégiées	248
A- En France les « faucons » s'inquiètent d'une défection des Britanniques	248
B- La position des responsables politiques et militaires Israéliens : pragmatisme et prudence	249
C- Les Franco-Israéliens appliquent les « accords de Vémars »	250
D- Les fournitures d'armements à Israël s'intensifient	251
E- Les premières rencontres informelles portant sur une possible participation israélienne contre Nasser.....	253
II- L'entrée en scène des Israéliens	255
A- La démarche de la France auprès d'Israël.....	256
B- Les premiers contacts formels entre services de la Défense	257
C- Rappel de la situation à la fin septembre	258
D- La préparation des réunions devant se tenir au niveau des responsables politiques	259
E- Le télégramme d'anniversaire de Bourgès-Maunoury à Ben Gourion	260
F- Décision du Cabinet israélien : accord de principe pour une coalition avec la France	261
III- Les entretiens secrets de « <i>Saint-Germain</i> »	262
A- La réunion présidée par Christian Pineau	263

B- La réponse de Golda Meir à l'exposé de Christian Pineau	264
C- La réponse de Pineau à Golda Meir : la solution d'un « prétexte » initié par Israël est évoquée pour la première fois	265
D- Dayan demande de « faire vite, même incomplètement préparé »	267
E- Dayan est partisan d'une alliance avec la France seule	268
F- La réunion sous la présidence de Bourghès-Maunoury : « les considérations militaires prennent le pas sur les questions diplomatiques »	270
G- Le « prétexte » pour déclencher les hostilités : « Israël mieux placé que la France ou la Grande-Bretagne »	271
H- Offensive combinée ou simple action conjointe ?	271
I- Dayan plaide pour une aide directe attendue des forces françaises	272
J- Shimon Pérès obtient satisfaction sur les achats et modalités de paiement d'armements les plus modernes	274
K- La réunion de travail du 1 ^{er} octobre avec le général Ély	274
L- Résumé sur la position de chaque partenaire à l'issue des rencontres franco-israéliennes	276
IV- La finalisation des paramètres militaires en France	277
A- Les suites données aux entretiens de « Saint-Germain »	277
B- La mise au pas des diplomates	278
C- Les réticences du Président Coty	279
V- Les réactions des responsables israéliens	280
VI- La mission « <i>Lait et Miel</i> » française en Israël	282
A- L'hypothèque britannique toujours au centre des préoccupations	282
B- Autre incertitude : comment rallier la Grande-Bretagne à une alliance franco-israélienne ?	282
C- Le général Challe, confiant sur les potentialités de Tsahal, propose que la France « prenne en charge l'aspect aérien »	285
VII- Première conséquence côté israélien : se préparer à l'opération « <i>Qadesh</i> »	286
VIII- La consolidation de l'alliance de circonstance	287
A- Le retour de la mission « Challe » : les conséquences politiques et militaires	287
B- La réunion restreinte à la Présidence du Conseil ... « par une porte dérobée »	288
IX- Les retombées immédiates de la mission du général Challe	290
A- La première planification d'une opération franco-israélienne	290
B- Extension des « accords de Vémars » et de « Saint-Germain »	291
X- La Grande-Bretagne en position incontournable pour la coalition	292

§ 3 - ANTHONY EDEN SE RALLIE À LA POSITION FRANÇAISE	294
I- La « <i>Diplomation en uniforme</i> » confiée au général Challe	294
A- La mission du général Challe auprès du Premier ministre britannique ..	294
B- La rencontre à Londres avec Anthony Eden le 14 octobre.....	295
C- Le témoignage et les anecdotes de l'ambassadeur Jean Chauvel	298
D- Le compte-rendu de la mission du général Challe au ministre de la Défense	299
E- Une des raisons de l'acquiescement de Eden aux propositions de Challe : l'influence de Macmillan.....	300
F- Eden obtient l'accord de l'Egypt Committe pour accepter le plan français	301
II- La finalisation de la coalition franco-britannique.....	302
A- Rencontre à Paris entre dirigeants britanniques et français	302
B- Eden veut éviter le « cauchemar » d'un conflit entre Israël et la Jordanie	304
C- Eden demande aux Français de maintenir seuls les contacts avec Israël	305
D- Les suites immédiates à l'accord du 16 octobre.....	306
SECTION II : LA SITUATION POLITIQUE DANS LES TROIS PAYS À LA VEILLE DES OPÉRATIONS MILITAIRES	307
§ 1 - LA SITUATION EN FRANCE	309
I- Les débats de politique générale à l'Assemblée nationale du 16 au 25 octobre	309
II- L'« Union nationale » toujours bien présente	311
§ 2 - LA SITUATION EN GRANDE-BRETAGNE	312
I- Le « <i>compte rendu</i> » de Eden à ses collaborateurs.....	312
II- La poursuite de la « <i>mise en condition</i> » du Cabinet britannique	313
§ 3 - LA SITUATION EN ISRAËL	314
I- Les Israéliens acceptent, sous conditions, le concept du « <i>prétexte</i> »	314
II- Dayan et Pérès face aux inquiétudes et réticences de Ben Gourion	314
SECTION III : LES ULTIMES NÉGOCIATIONS BI ET TRIPARTITES.....	317
§ 1 - LE GÉNÉRAL CHALLE TOUJOURS EN MISSION DIPLOMATIQUE ...	317
§ 2 - ENTRETIENS PRÉLIMINAIRES FRANCO-ISRAËLIENS AU PLUS HAUT NIVEAU.....	319
I- Ben Gourion, préoccupé de considérations géopolitiques, face aux Français pressés de définir d'urgence une stratégie militaire	319
II- Controverses sur le « <i>prétexte israélien</i> », sa durée, son contenu, ses conséquences	324
III- Dayan présente son projet de « <i>scénario du prétexte</i> »	326

§ 3 - LA PREMIÈRE RÉUNION TRIPARTITE.....	328
I- Les Britanniques entrent en scène sans la présence de Eden	328
II- Le général Dayan expose le déroulement des jours « J » et « J+1 ».....	331
III- Dans l'attente d'un « feu vert » de Londres	333
§ 4 - LA JOURNEE DU 23 OCTOBRE POUR LES MISES AU POINT	335
I- Le compte rendu de Eden et de Lloyd au Cabinet.....	335
II- Le centre de décision s'est déplacé à Londres.....	336
§ 5 - LA FINALISATION DU « PROTOCOLE DE SÈVRES ».....	338
I- La dernière réunion tripartite du 24 octobre	338
A- Les dernières mises au point de la délégation israélienne	338
B- Dans l'attente de la délégation britannique : Pineau rend compte de sa rencontre avec Eden.....	339
C- Les Israéliens veulent, après le « prétexte », réaliser leurs objectifs de guerre.....	341
II- Les protocoles de Sèvres	341
A- Une délégation britannique composée de fonctionnaires	341
B- Un accord tripartite sous le sceau du secret	344
C- Un protocole franco-israélien complémentaire	346
D- La validation formelle du « protocole » tripartite par Eden, contraint et forcé	346
III- La « <i>diffusion</i> » du document.....	348
A- Anthony Eden est furieux de son existence... qui peut laisser des traces !	348
B- La « diffusion » confidentielle, en France, du connu du protocole tripartite	349
IV- Eden achève l'opération de « mise en condition » de son Cabinet	349
SECTION IV : LES DERNIERS PRÉPARATIFS MILITAIRES FRANCO- ISRAÉLIENS	353
§ 1 - LES PRÉPARATIFS POUR L' « OPÉRATION KADESH »	353
§ 2 - LES PRÉPARATIFS DE L'ARMÉE DE L'AIR POUR L' « OPÉRATION 750 ».....	354
I- Les missions confiées à l'armée de l'Air au profit de <i>Tsahal</i>	356
II- La mise en place des moyens de l'Armée de l'air	356
CHAPITRE V LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS	361
SECTION I : LE DÉCLENCHEMENT DES OPÉRATIONS FRANCO- ISRAÉLIENNES	365
§ 1 - LE « PRÉTEXTE » ISRAÉLIEN : LA PREMIÈRE ÉTAPE DU « PROTOCOLE DE SÈVRES »	365

I- Les débuts de la campagne du Sinaï.....	365
A- Les débuts prometteurs de l'opération « Kadesh »	365
B- Les avions Mystère IV-A aux mains des Israéliens l'emportent sur la chasse égyptienne.....	367
C- L'absence de réaction de la part de l'Égypte.....	367
II- La participation française dans le cadre de l' » opération 750 ».....	368
A- Les activités des unités de transport.....	369
B- Les premières activités de l'aviation de combat.....	370
§ 2 - LES « RÉACTIONS » DES FRANCO-BRITANNIQUES	371
I- L'» appel » des dirigeants Français et Britanniques aux belligérants	371
II- Des réactions contrastées dans les Parlements des deux États.....	373
A- Eden devant la Chambre des Communes.....	373
B- La communication du gouvernement à la séance du 30 octobre	373
III- Les premières réactions internationales	377
SECTION II : LA PREMIÈRE PHASE DE L'OPÉRATION « MOUSQUETAIRE »	378
§ 1 - LES DÉBUTS LABORIEUX DU « PROTOCOLE de SÈVRES »	378
I- Le retard dans les activités du <i>Bomber Command</i>	378
II- Les réactions israéliennes : incompréhension et colère	380
§ 2 - LES RÉACTIONS CONTRASTÉES EN FRANCE ET EN GRANDE- BRETAGNE	382
I- Les réactions en France sont majoritairement favorables	382
II- Eden de plus en plus critiqué et isolé dans son Pays	384
§ 3 - L'OFFENSIVE DIPLOMATIQUE DIRIGÉE PAR LES ÉTATS-UNIS	385
I- La colère des dirigeants américains	385
II- Les carences de la CIA.....	385
III- Les États-Unis saisissent le Conseil de sécurité de l'ONU	388
§ 4 - LE DÉROULEMENT DES OPÉRATIONS AÉRIENNES	391
I- La guerre aérienne dans le cadre de l'opération « <i>Mousquetaire</i> ».....	391
II- Bilan mitigé des opérations effectuées par les bombardiers de la RAF	393
A- Comparaison à l'avantage des chasseurs-bombardiers.....	393
B- L'action aéro-psychologique : un bilan contre-productif	394
III- La guerre aérienne sur le front du Sinaï pour l'Armée de l'air	395
SECTION III : LA DEUXIEME PHASE DE L'OPÉRATION « MOUSQUETAIRE ».....	398
§ 1 - LA « COURSE CONTRE LA MONTRE » POUR LES COALISÉS.....	398

I- Les états-majors sous pression pour mettre au point le nouveau planning des opérations.....	399
A- Le plan « Omelette » repoussé par les Britanniques.....	399
B- « Télescope », le plan de rechange proposé par les Français, est accepté	400
II- Paris et Londres se concertent avant de passer à la deuxième phase de l'opération « <i>Mousquetaire</i> »	401
A- Les « diplomates en uniformes » français en action	401
B- Pineau et Bourgès-Maunoury rejoignent Ély et Challe	403
III- Le « <i>centre décisionnel</i> » est déplacé provisoirement de Londres à Chypre	404
A- L'amiral Barjot intervient et s'impose	406
B- Eden, sous pressions internes, cède aux demandes des dirigeants français	407
IV- Israël, qui a atteint ses objectifs, est en état de « <i>cessez-le-feu</i> »	408
§ 2 - LES DERNIERS AFFRONTEMENTS MILITAIRES ET DIPLOMATIQUES	410
I- La situation à la veille de l'offensive terrestre franco-britannique en Égypte	410
II- La dernière phase de l'opération « <i>Mousquetaire</i> ».....	411
III- Le système international uni contre les coalisés : Les derniers affrontements diplomatiques	412
A- Les réactions de l'Union soviétique	412
B- Les réactions aux menaces soviétiques	414
C- Les États-Unis : un acteur intrusif qui fait plier ses Alliés occidentaux .	415
IV- Le processus décisionnel des Franco-Britanniques pour cesser le feu	417
A- Un processus décisionnel sous l'influence des Britanniques	418
B- Le dernier Conseil restreint : les « activistes » campent, en vain, sur leur position	420
C- La mise en œuvre du cessez-le-feu.....	422
D- L'annonce d'un « présage favorable pour l'avenir de la France » ?.....	423
V- La communication du gouvernement sur la situation dans le Proche-Orient	424
VI- L'opération de « <i>maintien de la paix</i> » : la naissance des « <i>Casques bleus</i> »	425
CONCLUSION BILAN ET CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE SUEZ.....	427
§ 1 - UN BILAN D' ACTIVITES DIPLOMATIQUES ET MILITAIRES.....	430
I- La situation géopolitique au lendemain de la crise de Suez	430
A- La situation pour les Occidentaux	430
B- La situation pour Israël.....	431

C- La situation pour l'Union soviétique	432
II- Le bilan des activités opérationnelles	433
A- Une organisation générale pénalisante sur le plan de l'efficacité	433
B- Le bilan pour les activités de l'Armée de l'air	434
C- Le bilan pour l'aviation de combat	435
D- Le bilan des unités de transport aérien de l'Armée de l'air.....	437
E- Le bilan sur les relations entre les coalisés	438
F- Les relations entre les acteurs, placées sous le signe du cloisonnement ...	439
G- Le cloisonnement entre les opérations « 700 » et « 750 ».....	441
H- Le réflexe « anti-collusion » des Britanniques vis-à-vis des Israéliens ...	442
I- La culture du secret : une autre particularité de la « coalition »	445
§ 2 - LES CONSÉQUENCES DANS LE SYSTÈME RÉGIONAL	446
I- Les politiques des deux grandes puissances	446
A- La « doctrine d'Eisenhower » définie en janvier 1957	446
B- La riposte soviétique : le plan Chepilov, basé sur l'idéologie de Bandoeng	447
C- La position des États arabes face aux affrontements entre les USA et l'URSS.....	447
D- Le rapprochement entre la Syrie et l'Union soviétique.....	447
II- Les révolutions arabes de 1958	449
A- Nasser s'affirme comme leader du panarabisme et neutraliste	449
B- L'éphémère « République arabe unie » (RAU)	449
C- Les événements au Liban et en Irak en 1958 : nouveau face à face diplomatique entre les deux Grands	450
III- Les conséquences des révolutions arabes.....	452
A- Le CENTO, un nouveau « pacte de Bagdad »... sans l'Irak	452
B- L'implantation d'une présence navale de l'URSS en Méditerranée.....	453
IV- La Guerre des « Six jours » et ses conséquences	454
A- Un sérieux coup de froid dans les relations soviéto-arabes.....	454
B- La relance des relations soviéto-syriennes.....	455
§ 3 - LES CONSÉQUENCES DANS LES RELATIONS FRANCO- ISRAÉLIENNES	456
I- Les relations dans le secteur aéronautique.	456
A- Les retombées aéronautiques bénéfiques à l'industrie française	457
B- Les contrats conclus de 1957 à 1962 avec la France	458
C- La coopération dans le secteur des missiles balistiques.....	460
II- La coopération dans le secteur du nucléaire militaire	461

A- Retour sur les entretiens franco-israéliens tenus à Sèvres	461
B- L'accord nucléaire du 25 octobre 1956 : la « clé du protocole de Sèvres » ?	462
C- Les suites données à la coopération nucléaire après la crise de Suez	464
D- Ben Gourion relance les démarches pour accéder au nucléaire militaire	465
E- Shimon Peres face aux réticences de Guy Mollet, du Quai d'Orsay et du CEA	466
F- L'« accord » du 3 octobre 1957 obtenu par Shimon Peres	469
G- Les limites de la coopération militaire entre la France et Israël	471
§ 4 - LES CONSÉQUENCES POUR LA POLITIQUE MILITAIRE FRANÇAISE	472
I- Le secteur de l'aéronautique	472
A- L'aviation de bombardement tactique et stratégique	473
B- La polyvalence dans les missions : interception aérienne et appui au sol	473
C- L'indépendance stratégique basée sur une force aérienne spécifique	474
II- L'ébauche d'une politique militaire à long terme.....	476
III- L'accélération du programme nucléaire militaire.....	477
TITRE SECOND : LE RAID AÉRIEN EN TUNISIE EN 1958	479
CHAPITRE I LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERNATIONAL	481
SECTION I : LE CONTEXTE NATIONAL	484
§ 1 - LA POLITIQUE ALGÉRIENNE DE LA FRANCE DE 1954 À MAI 1958 ..	484
I- Les acteurs gouvernementaux face aux événements	484
A- La politique de Pierre Mendès France puis d'Edgar Faure	484
B- Le soulèvement du 20 août 1955 et ses conséquences immédiates.....	486
C- La politique algérienne de Guy Mollet, assisté par Robert Lacoste	487
D- La loi du 16 mars 1956 sur les « pouvoirs spéciaux »	488
E- Des contacts discrets avec la rébellion	490
F- Le détournement de l'avion des membres de la délégation extérieure du FLN conduite par Ben Bella	491
G- Les conséquences de l'affaire de Suez dans le conflit algérien.....	492
H- La « loi-cadre » de Bourguès-Maunoury puis de Félix Gaillard	493
II- Les autres acteurs nationaux.....	496
A- Les partis politiques	496
B- L'opinion métropolitaine.....	498
§ 2 - LES MILITAIRES FACE AU CONFLIT ALGÉRIEN	500
SECTION II : LE CONTEXTE GÉOPOLITIQUE AU MAGHREB	505

§ 1 - LE FLN À LA RECHERCHE D'UNE RECONNAISSANCE DIPLOMATIQUE	505
I- Les premières relations avec les organisations internationales	505
II- Le FLN met l'accent pour internationaliser le conflit.....	507
III- Les relations du FLN avec les États-Unis.....	508
§ 2 - LES RELATIONS ENTRE LES COMMUNAUTÉS ARABES DU MAGHREB	509
I- Rappels historiques.....	509
II- L'implication du Maroc et de la Tunisie dans le conflit algérien	511
§ 3 - LES RELATIONS ENTRE LA FRANCE ET LA TUNISIE	513
I- Rappels du processus de retrait du protectorat	513
A- Le discours de Carthage du 31 juillet 1954.....	513
B- Les conventions de juin 1955 et le protocole de mars 1956.....	514
II- Habib Bourguiba à la manœuvre pour sortir de « <i>l'interdépendance</i> »	515
A- La revendication sur la représentation diplomatique.....	515
B- Les questions de défense : « la principale pierre d'achoppement »	518
SECTION III : LES ÉTATS-UNIS ET LE CONFLIT ALGÉRIEN	520
§ 1 - RAPPELS DES DIVERGENCES AVEC LA FRANCE	520
I- Contexte général	520
II- Rappels de la position des États-Unis sur l'Afrique du Nord.....	522
§ 2 - LES CONSÉQUENCES POUR L'OTAN.....	523
§ 3 - L'AFFAIRE DU « DÉTOURNEMENT DE L'AVION » ET LA CRISE DE SUEZ	524
I- Washington désapprouve et s'inquiète.....	524
II- Les conséquences de la crise de Suez : la montée d'un anti-américanisme en France	526
§ 4 - L'INFLUENCE DES ÉTATS-UNIS SUR LA POLITIQUE DE LA FRANCE	527
I- Les États-Unis à l'ONU : une source de désaccord avec la France	527
II- La France en situation de dépendance matérielle et financière	529
A- Equipements militaires d'origine américaine	529
B- Les États-Unis interviennent dans une crise de la « balance des paiements » de la France	530
§ 5 - LES RELATIONS DES ÉTATS-UNIS AVEC LA TUNISIE.....	531
CHAPITRE II L'INTERNATIONALISATION DE LA GUERRE D'ALGÉRIE.....	537
SECTION I : LA BATAILLE DES FRONTIÈRES.....	540
§ 1 - L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION MILITAIRE JUSQU'EN 1957.....	540
I- La « <i>bataille d'Alger</i> » et ses conséquences	541

II- La construction de barrages aux frontières.....	543
§ 2 - LES ACTIVITÉS MILITAIRES ET DIPLOMATIQUES CONCERNANT LA FRONTIÈRE ALGÉRO-TUNISIENNE	544
I- La montée en puissance des interventions militaires	545
II- La directive de septembre 1957 pour étudier la « <i>destruction des bases du FLN en Tunisie</i> »	547
III- Les nouvelles consignes de la fin octobre 1957 concernant le « <i>survol</i> » et les « <i>interventions</i> » en territoire tunisien.....	549
§ 3 - L'EMBUSCADE TRAGIQUE DU 11 JANVIER 1958 POUR L'ARMÉE DE TERRE.....	550
I- L'intervention de Foster Dulles sans résultats	551
II- Le général Salan précise, le 19 janvier, ses directives au général Loth	551
III- Le Conseil des ministres du 29 janvier 1958 face aux « <i>discordances entre la politique algérienne et la politique tunisienne</i> » de la France.....	552
IV- La position du militaire – Jouhaud - face au diplomate -Alain Peyrefitte-	553
§ 4 - LES PROVOCATIONS À L'ARMÉE DE L'AIR.....	554
I- Les incidents du 30 janvier et du 1er février 1958	555
II- Le 1er février 1958, Salan informe Ély de sa décision, sauf contrordre de Paris, de survoler jusqu'à la frontière et de riposter	555
SECTION II : LE RAID AÉRIEN SUR SAKIET SIDI YOUSSEF	558
§ 1 - LES RÉCITS DES RESPONSABLES OPÉRATIONNELS DU RAID AÉRIEN	559
I- Le compte rendu du général de Rivals-Mazère au général Salan	559
II- Le témoignage du général Duval : « <i>les dossiers d'objectifs</i> » n'avaient pas prévu « <i>un marché à Sakiet et la visite de deux ambulances de la Croix-Rouge</i> »	560
III- Le témoignage du général Le Blevennec : « <i>l'Armée de Terre n'avait jamais dit qu'il y avait un marché le samedi</i> » !	561
§ 2 - LES « DÉBRIEFINGS » DES OPÉRATIONS AÉRIENNES.....	562
I- Le premier compte rendu de Salan à Lacoste, et au ministre de la Défense, Jacques Chaban-Delmas : « <i>le village était désert et les rues vides</i> » !	562
II- Première déclaration de Jacques Chaban-Delmas : « <i>nos aviateurs ont exercé un droit de légitime de défense</i> »	563
III- Salan assume la responsabilité du raid	563
§ 3 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS EN FRANCE	565
I- Les réactions du général Ély, chef d'état-major général des forces armées	565
II- Les explications du ministre de la Défense nationale	565
III- Les déclarations, à chaud, de quelques personnalités politiques.....	566

IV- La réaction dans certain milieu gaulliste : la propagande en faveur du retour au pouvoir du général de Gaulle	567
V- Les premières réactions dans la presse française	568
§ 4 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS À L'ÉTRANGER	569
I- Les réactions aux États-Unis	569
A- La rencontre entre Dulles et l'ambassadeur de France le 9 février	569
B- La Presse aux États-Unis et en Grande-Bretagne.....	571
II- Les réactions du gouvernement tunisien.....	572
III- Les réactions du FLN	573
IV- Les réactions de l'Union soviétique	573
§ 5 - LE GOUVERNEMENT DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE.....	574
SECTION III : LA MISSION « <i>BONS OFFICES</i> ».....	576
§ 1 - L'ÉLABORATION DE LA MISSION « BONS OFFICES ».....	576
I- L'entrée en scène des Anglo-saxons dans le conflit algérien.....	578
A- Le plan de Julius Holmes, du secrétariat d'Etat américain, repris par Dulles: « sauver le littoral d'Afrique du Nord »	578
B- Les réserves des Britanniques au plan initial de Dulles.....	579
II- La France accepte une mission « <i>bons offices</i> » des anglo-saxons, sous conditions	580
A- « L'Algérie n'est pas concernée »	580
B- Les craintes des Français sur la nomination de Robert Murphy et son parti pris	580
III- La position du président Habib Bourguiba.....	581
§ 2 - LE DÉROULEMENT DE LA MISSION « BONS OFFICES »	581
I- Le premier accord obtenu par Murphy du côté tunisien.....	583
II- L'exigence de Paris pour « <i>un contrôle des frontières</i> » est catégoriquement refusée par Tunis	584
III- La lettre d'Eisenhower à Félix Gaillard : un projet amendé par les Britanniques.....	585
IV- Gaillard et Pineau demandent aux Anglo-Saxons de préciser leur position sur un soutien à la France à l'ONU.....	587
V- Les suites données à la lettre d'Eisenhower remise à Félix Gaillard	587
§ 3 - LE PROCESSUS DÉCISIONNEL DU POUVOIR POLITIQUE FRANÇAIS	589
I- Le Conseil des ministres « <i>accepte comme base de discussion</i> » le résultat des contacts des « <i>bons offices</i> ».....	589
II- Le gouvernement face à l'Assemblée nationale.....	590
III- « <i>La politique française se fait à Washington !</i> »	592

IV- La fin du cabinet Gaillard le 15 avril	593
§ 4 - LES CONSÉQUENCES SUR LA POLITIQUE INTÉRIEURE FRANÇAISE	594
I- Les gaullistes font appel au général de Gaulle	594
II- Les premières questions soulevées sur un retour du général de Gaulle au pouvoir	595
III- Les suites données par de Gaulle aux « bons offices ».....	596
§ 5 - LES CONSÉQUENCES SUR LE PLAN INTERNATIONAL	597
I- La France affaiblie.....	597
II- La position de Bourguiba se trouve renforcée.....	597
III- La position du FLN également renforcée sur le plan politique	598
IV- Les États-Unis soulagés en ce qui concerne le Maghreb.....	599
SECONDE PARTIE LA GENÈSE DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES	601
TITRE PREMIER : CADRES ET CONTEXTES DU PROCESSUS DE PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE FRANÇAISE ...	605
CHAPITRE I L'AVÈNEMENT DU NUCLÉAIRE.....	607
SECTION I : LES DÉBUTS DE L'ÈRE DU NUCLÉAIRE	609
§ 1 - LES ACTIVITÉS PIONNIÈRES DES FRANÇAIS EN PHYSIQUE NUCLÉAIRE	610
I- Le rôle de Frédéric Joliot et de son équipe du Collège de France	610
II- Le rôle du ministre Raoul Dautry et de Frédéric Joliot pendant la « drôle de guerre ».....	612
§ 2 - LE RÔLE DES ATOMICIENS FRANÇAIS DANS LE CAMP DES ALLIÉS	614
I- Les atomiciens français sont écartés du projet « Manhattan » américain... mais préparent au Canada l'avenir du nucléaire français	615
II- Les atomiciens français informent le général de Gaulle.....	615
SECTION II : LES CONSÉQUENCES SUR LES RELATIONS INTERNATIONALES	617
§ 1 - LES ÉTATS-UNIS VEULENT PRÉSERVER LEUR HÉGÉMONIE EN MATIÈRE DU NUCLÉAIRE.....	617
I- Les Accords de Québec d'août 1943 entre les Anglo-Saxons : un « club atomique » d'où la France est exclue.	617
II- Les Américains vont à la chasse d'informations sur les activités menées par les Allemands ... et les Français !.....	617
III- Le président Truman pose les fondations de la doctrine de non- prolifération.....	618

IV- La décision sur la « non-prolifération » du nucléaire militaire prise par les Alliés anglo-saxons en novembre 1945	619
V- La loi « Mac Mahon » : le Congrès des États-Unis devient un acteur incontournable de la politique nucléaire américaine	620
VI- Les conséquences de la loi MacMahon : les États-Unis affichent un isolationnisme en matière nucléaire	621
§ 2 - LES NATIONS UNIS ENTRENT EN SCÈNE SUR LE NUCLÉAIRE.....	621
I- <i>Les États-Unis proposent à l'ONU leur plan « Lilienthal-Baruch »</i>	622
II- Le référentiel de la politique de la France : interdiction de l'arme atomique, sous le contrôle de l'ONU.....	623
III- L'Union soviétique s'oppose au « plan Baruch » et propose la destruction des bombes atomiques existantes... donc américaines !	624
§ 3 - LA COURSE À L'ARME ATOMIQUE	625
I- La fin du monopole nucléaire américain.....	625
II- L'équilibre est à nouveau rétabli entre les deux Grands avec la bombe « <i>H</i> »	626
SECTION III : LES CONSÉQUENCES EN FRANCE.....	628
§ 1 - LA PERCEPTION DU FAIT NUCLÉAIRE EN FRANCE.....	628
I- La perception du général de Gaulle, chef du Gouvernement Provisoire	628
II- La perception des hommes politiques	629
§ 2 - LA PERCEPTION DANS LE MILIEU MILITAIRE	630
I- La réhabilitation de la théorie du général Douhet.....	631
II- « <i>L'avion est le meilleur vecteur pour l'arme atomique</i> ».....	632
III- Le vecteur : comme pour la bombe, la France n'a pas les moyens de l'acquiescer	634
§ 3 - LA PENSÉE MILITAIRE FRANÇAISE SUR LA RÉVOLUTION STRATÉGIQUE DU NUCLÉAIRE	635
I- L'amiral Castex annonce, dès octobre 1945, le principe du « pouvoir égalisateur de l'atome »	635
II- Pierre-Marie Gallois : un aviateur théoricien et propagandiste du nucléaire	637
§ 4 - LA CRÉATION DU COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE (CEA).	638
I- L'acte fondateur : l'Ordonnance du 4 octobre 1945.....	638
II- Un organisme étatique rattaché au plus haut niveau du pouvoir politique	639
III- La mise en place des responsables d'une direction bicéphale	640
A- Joliot, le scientifique, et Dautry, l'administrateur : le premier binôme..	640
B- Les conséquences de la Guerre froide : la révocation de Frédéric Joliot .	641

C- La révocation de F. Joliot : un message du gouvernement en direction de l'atome militaire ?	643
D- Une des conséquences du départ de Joliot : modification de l'ordonnance d'octobre 1945 au bénéfice de l'Administrateur général du CEA	644
E- Le remplacement de Raoul Dautry par Pierre Guillaumat, avec l'entrée en scène de Félix Gaillard	645
F- Les tâches prioritaires pour le CEA	647
CHAPITRE II LES DÉTERMINANTS ET LES SYSTÈMES D'ACTEURS.....	649
SECTION I : LES DÉTERMINANTS DE LA POLITIQUE NUCLÉAIRE MILITAIRE	650
§ 1 - LES DÉTERMINANTS SYSTÉMIQUES EXTERNES.....	650
I- L'Alliance Atlantique	650
A- Les conséquences d'une intégration au sein de l'OTAN	650
B- Les limites d'une alliance militaire : les doutes sur la garantie américaine	651
II- Les autres facteurs d'influence concernant le nucléaire militaire	651
A- Les conséquences de la « déclaration Parodi » de juin 1946 à l'ONU	651
B- Les négociations à l'ONU sur le désarmement ou l'interdiction des essais dans le domaine du nucléaire.....	652
C- Les conséquences des accords entre Anglo-Saxons et de la loi Mac Mahon	653
III- La problématique de l'Union européenne	653
§ 2 - LES FACTEURS SYSTÉMIQUES INTERNES	654
I- <i>Rappels des contraintes du système politique de la IV^e République</i>	654
A- Des alliances gouvernementales hétéroclites... et provisoires	654
B- Le clivage entre les « pro » et les « anti-bombe » dans le milieu politique	655
II- La société française et la bombe atomique : les facteurs d'impopularité... 656	
III- La continuité de l'action dans la production de la politique nucléaire.....	657
IV- La continuité du pouvoir technico-administratif.....	657
A- Une continuité soutenue par un maillage de réseau – groupes d'intérêt et groupes d'influence.....	658
B- Une autonomie statutaire du CEA renforcée par un potentiel de compétences	659
§ 3 - LES PARTICULARITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES DU NUCLÉAIRE.....	660
I- L'énergie nucléaire : une nouvelle source d'énergie, qui s'ajoute aux autres ressources.....	660
II- La dualité technologique des filières « civiles » et « militaires »	660

III- La composition de l'arme nucléaire.....	661
A- Les problématiques portant sur la réalisation d'une bombe à fission – bombe « A » -	661
B- Les conséquences de la complexité technique sur le processus décisionnel	662
SECTION II : LE SYSTÈME D'ACTEURS DE LA PRODUCTION DU NUCLÉAIRE MILITAIRE.....	663
§ 1 - LES PRINCIPAUX ACTEURS DU SYSTÈME DE PRODUCTION	663
I- Les « experts » du CEA qui œuvrent dans le nucléaire militaire.....	663
A- Pierre Guillaumat : un acteur central	663
B- Le « pionnier » Bertrand Goldschmidt	664
C- Les généraux Albert Buchalet et Jean Crépin : « deux hommes du réseau Guillaumat à des postes clés »	664
D- Pierre Taranger : un autre acteur capital	665
E- Henri Piatier : un spécialiste de la « détonique »	666
F- Le professeur Yves Rocard : un « électron libre » qui apporte la « caution scientifique » aux activités militaires au CEA.....	666
G- Francis Perrin : dans son « rôle » de Haut-Commissaire	667
II- Les premières recherches des organismes de la Défense nationale	668
A- Le Service des Poudres : le premier à prendre l'initiative.....	668
B- L'étude de l'implosion	669
C- La séparation isotopique.....	670
III- La Direction des Études et Fabrications d'Armements (DEFA).....	670
A- La Section atomique de la DEFA : une sorte de « petit CEA militaire » qui étudie l'amorçage neutronique de la bombe	670
B- La rivalité entre la DEFA et le Service des Poudres	671
IV- La position des responsables militaires des Forces armées	671
A- Les activités relevant de l'État-Major de l'Armée de terre (EMAT)	672
B- Le colonel Ailleret, à la tête du « commandement des armes spéciales »	673
C- Le général Bergeron, président du CASDN, revendiquera la tâche de coordonner les activités militaires du nucléaire	674
D- Le général Lavaud chargé du « cabinet Armement ».....	674
V- Les principaux acteurs du système politique.....	675
A- Les membres du pouvoir exécutif	675
B- René Pleven pose le problème d'un programme militaire	676
C- Pierre Mendès France se préoccupe du nucléaire militaire	676
D- Edgar Faure « laisse faire les choses »... par son ministre Gaston Palewski	677

E- Gaston Palewski assure le premier transfert de crédits pour le nucléaire militaire	678
F- Maurice Bourgès-Maunoury va prendre le relais et amplifier l'effort atomique militaire.....	679
G- Guy Mollet, comme Pierre Mendès France, dans son « rôle » de chef de gouvernement pour faire respecter le « rang » de la France	679
VI- Le rôle du Parlement.....	680
§ 2 - LES AUTRES ACTEURS	680
I- Les activités de « <i>lobbying</i> » des colonels Ailleret et Gallois	680
A- Les activités du colonel Ailleret de l'Armée de Terre	680
B- Le « missionnaire » Gallois : propagandiste du concept de dissuasion nucléaire national.....	681
II- Le général de Gaulle : un acteur agissant en « <i>coulisse</i> »	682
III- Les acteurs étrangers	684
A- Le comportement des États-Unis sur les intentions françaises en matière de nucléaire militaire.....	684
B- L'acteur Britannique rentre dans le « club atomique » : un modèle à suivre ?.....	685
§ 3 - LES PARTICULARITÉS DU SYSTÈME DE PRODUCTION DU NUCLEAIRE MILITAIRE	685
I- Un maillage décisionnel avec des « <i>réseaux</i> ».....	685
A- Le réseau des anciens de la France libre.....	686
B- Le réseau des anciens de l'École polytechnique	687
C- Les réseaux du « lobbyiste » Pierre Gallois	688
II- Un programme initié et mis en œuvre dans la clandestinité.....	689
III- Les contraintes liées au « secret » et à la « clandestinité » des activités...	689
A- « L'approbation tacite » : une modalité de prise de décision	689
B- Un « jeu politique » qui distingue le « déclaratoire » de « l'opératoire »	691
C- Un programme atomique militaire « assumé politiquement » au dernier moment de la IV ^e République	691
TITRE SECOND : LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLEAIRE MILITAIRE	693
CHAPITRE I LES DÉBUTS DE LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE NUCLEAIRE	695
SECTION I : L'ÉLABORATION DU PLAN QUINQUENNAL « 1952-1957 »	696
§ 1 - LES PREMIÈRES ACTIVITÉS DU COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE.....	696
§ 2 - LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU « PLAN GAILLARD »	698

I- La déclaration « capitale » du député Pierre Montel sur la « coordination de toutes les activités de recherche scientifique »	698
II- Félix Gaillard à l'origine d'un véritable plan quinquennal nucléaire	700
III- Le Comité de l'énergie atomique se réunit sous la direction de Félix Gaillard	700
IV- Félix Gaillard présente l'ébauche d'un plan basé, notamment, sur la construction de deux piles plutonigènes	701
V- Les réunions en novembre 1951 du Comité de l'énergie atomique permettent un chiffrage du projet de plan quinquennal	704
VI- L'opposition aux armes nucléaires s'organise au CEA : garantir l'utilisation du plutonium uniquement pour des applications pacifiques	704
VII- Les raisons du choix du plutonium à partir de l'uranium naturel	705
VIII- L'achèvement du processus décisionnel du « <i>plan Gaillard-Pinay</i> »	706
A- Le contenu du projet de Loi du plan quinquennal 1952-1957	706
B- Les débats au Parlement sur le « plan de développement de l'Énergie atomique » : une véritable loi de programme	708
C- Édouard Frédéric-Dupont félicite Félix Gaillard d'avoir choisi la voie du plutonium : « les bases d'une industrie de défense nationale »	708
D- Frédéric-Dupont se prononce pour le lancement d'un programme atomique militaire	709
E- Édouard Charret dénonce l'influence du parti communiste au CEA	710
F- La réplique du député communiste Auguste Tourtaud	710
G- Félix Gaillard défend son projet en mettant l'accent sur les besoins énergétiques de la France	710
H- Félix Gaillard aborde ensuite les aspects relatifs à la Défense nationale	711
I- L'amendement communiste est rejeté, notamment, par Jules Moch	712
J- Pour Félix Gaillard : la « déclaration Parodi n'a pas de valeur contractuelle »	712
IX- Les débuts de la mise en œuvre du « <i>Plan Gaillard</i> »	714
X- Les études pour la production d'uranium « <i>enrichi</i> »	714
A- Choix de la « diffusion gazeuse » pour la séparation des isotopes de l'uranium	715
B- Le CEA fait appel au Laboratoire central des Poudres, avec l'accord du SGPDN	715
SECTION II : LA PRISE EN COMPTE DU DOMAINE MILITAIRE DANS LA POLITIQUE NUCLÉAIRE	716
§ 1 - LES ACTEURS NATIONAUX AFFICHENT LEUR POSITION	716
I- La prise de position du milieu militaire	716
A- Le général Bergeron, président du CASDN, présente les problématiques portant sur un programme nucléaire militaire	716

B- Le général Bergeron demande que la DEFA assure la « maîtrise d'œuvre » du programme nucléaire militaire	717
C- Le général Bergeron demande « l'adoption d'une politique militaire active », et que les études disposent de crédits « sous une forme discrète ».	718
D- Le général Ély, chef d'État-major général des Forces armées, s'exprime sur le « potentiel nucléaire ».....	718
II- Le lobbying des colonels Ailleret et Gallois.....	719
A- Le colonel Ailleret fait une contre-proposition à celle du général Bergeron	719
B- Ailleret et Gallois interviennent séparément auprès de Mendès France .	719
III- La prise de position du milieu politique	720
A- Le premier débat à l'Assemblée nationale sur l'arme atomique et son vecteur	720
B- Le député Pierre André – en se référant aux théories du colonel Gallois – pose la problématique de la possession de l'arme nucléaire.....	722
C- René Pleven mentionne que des « recherches militaires » ont commencé, et fixe un rendez-vous pour le budget 1955	723
D- René Pleven évoque le vecteur de l'arme nucléaire	725
E- Un tournant dans la position des dirigeants politiques : pour la première fois le Parlement aborde le débat stratégique de l'ère nucléaire	726
F- René Pleven consulte ses secrétaires d'État et le chef d'état-major des forces armées	726
IV- Les prises de position des deux hauts responsables du CEA.....	727
A- Pierre Guillaumat défend le CEA, face à la position du général Bergeron, président du CASDN, pour la direction du programme militaire atomique	727
B- Pierre Guillaumat désarme l'opposition interne au CEA	728
C- Francis Perrin affiche son opposition au nucléaire militaire.....	728
§ 2 - LE TOURNANT DE 1954 DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES	730
I- La proposition d'Eisenhower à l'ONU pour « <i>des atomes pour la paix</i> ».....	730
A- Les conséquences du retour à l'équilibre entre les deux Grands : une levée partielle du secret atomique par les États-Unis	730
B- La modification de la loi « Mac Mahon » pour une politique de l'aide contrôlée	731
C- La crise de Diên Biên Phu : la mise en évidence des limites d'une alliance militaire avec les États-Unis	732
II- Les réactions à la révolution stratégique – le <i>New look</i> – de l'OTAN	733
A- Le général de Gaulle se prononce sur les armes nucléaires françaises	733
B- Les réactions des responsables militaires français au « New look »	734
C- Jacques Juillet rend compte de son entretien avec le général Valluy	735

D- Le Comité des chefs d'état-major des forces armées suggère l'accession à la puissance nucléaire dans un cadre européen	736
III- Les réactions des diplomates du Quai d'Orsay	736
IV- Les contraintes de la Communauté européenne de défense (CED)	738
A- La CED et le combustible nucléaire : limitation de produire, sans autorisation, plus de 500 grammes/an de plutonium	738
B- Les réactions – énergiques et discrètes – à des négociations menées sans concertation avec le CEA, ni avec les Armées	739
C- Mendès France s'implique en écartant les obstacles juridiques et politiques	741
V- Les suites du rejet de la CED : la conférence de Londres et les accords de Paris avec ses « clauses nucléaires »	741
A- Pierre Mendès France trouve « inacceptable » le contrôle étroit de l'UEO touchant un programme atomique militaire national	741
B- La prise de position du maréchal Juin pour « accéder à l'aristocratie des puissances atomiques »	743
VI- La réunion de l'Assemblée générale de l'ONU de novembre 1954	744
CHAPITRE II LE PROCESSUS DÉCISIONNEL INITIÉ PAR PIERRE MENDÈS FRANCE	747
SECTION I : LE CHEF DU GOUVERNEMENT S'INFORME SUR LE « NUCLÉAIRE »	748
§ 1 - LES RÉUNIONS INTERMINISTÉRIELLES DE L'AUTOMNE 1954	748
I- Le Comité de Défense nationale du 10 septembre 1954	748
II- Le comité interministériel d'octobre 1954, en présence de Francis Perrin	750
§ 2 - LES PREMIÈRES DÉCISIONS DE PIERRE MENDÈS-FRANCE	751
I- La création d'une Commission supérieure des applications militaires de l'énergie atomique (CSAMEA) : la première décision prise secrètement	751
II- La création du Comité des explosifs nucléaires (CEN) : la mise en place d'un organisme mixte Armées-CEA	752
III- La création – secrète – d'un « <i>Bureau des études générales</i> » au CEA	754
A- Un tournant fondamental : la confirmation du rôle prééminent confié au CEA dans le nucléaire militaire	754
B- La désignation d'acteurs proches de Guillaumat : le « verrouillage des leviers au profit du CEA »	755
§ 3 - LA RÉUNION PLÉNIÈRE DU 26 DÉCEMBRE 1954	755
I- Le but de cette réunion plénière – Ses participants	755
A- Le dossier de présentation rédigé par le « Comité des explosifs nucléaire »	757
B- Le déroulement de la réunion plénière du 26 décembre 1954	758

C- Une conclusion ambiguë : « une impression générale plutôt favorable » pour la bombe ?.....	759
D- Les « conclusions » de la réunion du 26 décembre 1954	761
II- Le témoignage de Pierre Mendès France sur cette réunion plénière et celle qui l’a précédée définissant le « tronc commun » et la « patte d’oie ».....	762
SECTION II : LES SUITES DONNÉES AUX DIRECTIVES DE MENDÈS FRANCE	763
§ 1 - LES OPPOSANTS À LA BOMBE INTERVIENNENT	763
I- Les lendemains de la réunion du 26 décembre 1954.....	763
A- Francis Perrin monte aux créneaux.....	763
B- Le président du Conseil prend en compte les arguments du haut- commissaire, mais on « camouflerait la bombe »	765
C- L’opportunité de se référer au « tronc commun » pour différer la décision finale de faire la bombe	765
II- Le Conseil des ministres du 23 janvier 1955 : le projet de programme atomique militaire n’est pas abordé.....	766
§ 2 - L’ARRIVÉE DE NOUVEAUX ACTEURS POLITIQUES ET MILITAIRES	767
I- L’entrée au gouvernement de ministres gaullistes	767
II- L’année 1955 fut, pour l’énergie atomique française, l’année Gaston Palewski	767
III- La mise en place du « <i>Bureau d’études générales</i> » (BEG).....	768
IV- Les deux réunions du Comité de Défense nationale en mars 1955	769
A- Le Comité de Défense nationale du 21 mars 1955	769
B- La réunion du Comité de Défense Nationale du 30 mars 1955	771
V- Les partisans du nucléaire militaire vont reprendre leurs efforts	772
SECTION III : LES DÉBUTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS « IMPLICITES » OU « CAMOUFLÉES »	773
§ 1 - LE LANCEMENT D’UN PROGRAMME NUCLÉAIRE MILITAIRE SECRET.....	773
I- Le protocole et le décret du 20 mai 1955 sur le nucléaire militaire.....	773
A- Le « protocole » donne une connotation militaire au Plan Gaillard de 1952	773
B- Le « nerf de la guerre » est mis en place, la maîtrise d’œuvre du CEA est confirmée	773
C- Le décret met en chantier le « plan de développement des applications militaires »	775
II- Les évolutions du comportement d’Edgar Faure dans son « rôle » de président du Conseil.....	775

A- Le double langage – le jeu politique - d'Edgar Faure : la prise en compte de considérations de politique intérieure	776
B- La vision de Bertrand Goldschmidt sur les « hésitations du président du Conseil »	777
C- Les explications d'Edgar Faure sur son propre comportement	777
§ 2 - LE DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS ENTRE LE CEA ET LES SERVICES DE LA DÉFENSE	779
I- Le protocole de juin 1955 avec la Direction des Poudres	779
II- Le rapprochement CEA - Armées	780
A- La levée d'obstacles à Pierre Guillaumat : le général Bergeron quitte le CASDN	780
B- Guillaumat demande la création d'un groupe d'étude pour les essais confié au colonel Ailleret	781
C- Guillaumat fait appel à la Section Technique des Armées (STA) pour détacher au CEA des membres du groupement « Y »	781
CHAPITRE III LES PROBLÉMATIQUES DU NUCLÉAIRE MILITAIRE DANS L'UEO	783
SECTION I : L'ÉLABORATION DE LA COMMUNAUTÉ EUROPÉENNE DE L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE (EURATOM)	784
§ 1 - LA GENÈSE DE L' » EURATOM »	784
I- Les débuts du processus d'élaboration de la « communauté européenne de l'énergie nucléaire »	784
II- La mise en place d'un système de production de la politique d'intégration énergétique atomique	785
A- Les objectifs assignés : faire face aux besoins énergétiques des États membres de la communauté européenne	785
B- « Le groupe Louis Armand » partisan d'un « pool atomique européen »	785
C- Le groupe des « Européens » de Jean Monnet entre en scène	786
III- La position du CEA sur un « pool européen » Euratom : une adhésion ...après hésitation.....	786
IV- Les États-Unis se tiennent derrière Euratom	788
V- Les faits marquants lors des négociations	789
A- Les participants concentrent leur attention sur un « marché commun et l'énergie nucléaire »	789
B- Chaque État des « Six » - et le Royaume-Uni « observateur » - protège ses « intérêts nationaux »	790
C- Des négociations sur fond de discorde entre la France et l'Allemagne	791
D- La délégation allemande « met les pieds dans le plat » : elle refuse la « discrimination » à son égard	791

§ 2 - LA POSITION ANTAGONISTE DES DEUX « EUROPÉENS » : JEAN MONNET ET FÉLIX GAILLARD	792
I- Félix Gaillard confirme son opposition au renoncement unilatéral à l'arme atomique par la France.....	792
II- Création du « Comité d'action pour les États-Unis d'Europe » par Jean Monnet	793
SECTION II : GUY MOLLET ET LE PROJET « <i>EURATOM</i> »	795
§ 1 - LES CONVICTIONS EUROPÉENNES DE GUY MOLLET	795
§ 2 - LES PARTISANS DU NUCLÉAIRE MILITAIRE RÉAGISSENT	797
I- Les réactions, au sein du milieu politique, à une « renonciation unilatérale française ».....	797
II- Jacques Chaban-Delmas actionne le « <i>propagandiste</i> » Pierre Gallois	799
A- Le rôle de Chaban-Delmas : « informer Guy Mollet de l'existence du programme militaire ».....	799
B- La rencontre entre « l'expert » Gallois et le président du Conseil.....	799
III- Un projet de création, au sein du CEA, d'une « division militaire » : une proposition faite par des sénateurs.....	802
IV- Un texte « révolutionnaire » influencé par les théoriciens Gallois et Ailleret	803
SECTION III : LES SUITES DONNÉES AU PROJET « <i>EURATOM</i> »	805
§ 1 - LES DÉBATS SUR LE « RAPPORT SPAAK » À L'ASSEMBLÉE NATIONALE	805
I- Le « moratoire nucléaire de plusieurs années », proposé par Spaak, revu et corrigé sous l'influence des partisans du programme militaire	805
II- Les débats sur le « <i>Rapport Spaak</i> » à l'Assemblée nationale	805
A- Francis Perrin prône « l'indépendance » nationale avec une collaboration européenne pour des « réalisations supplémentaires »	806
B- Louis Armand plaide pour une union européenne industrielle	807
C- Les interventions des députés et membres du gouvernement	808
D- Les réponses du ministre Bourgès-Maunoury	810
E- Le plaidoyer de Félix Gaillard pour l'Euratom et sa compatibilité avec le nucléaire militaire national, même avec le « moratoire de quatre ans ».....	811
F- La poursuite des débats le 11 juillet 1956 sur le nucléaire militaire à l'occasion de l'examen du projet de l'Euratom	813
G- Guy Mollet lève les inquiétudes portant sur la liberté d'action de la France : L'Euratom ne sera pas un obstacle à un éventuel programme nucléaire.....	814
H- Guy Mollet expose la formule arrêtée par le gouvernement sur le « moratoire » et sur les « droits que se réserve la France ».....	815
III- Le moratoire de quatre ans est « <i>une fausse pose</i> »	816

§ 2 - L'ACHÈVEMENT DES NÉGOCIATIONS SUR L'EURATOM	817
I- Un accord entre Guy Mollet et Konrad Adenauer en novembre 1956.....	817
II- Les Allemands raidissent leur position sur « les compétences et les pouvoirs d'Euratom »	818
III- La question des « activités industrielles que pourrait financer et exploiter directement Euratom » : autre sujet de désaccord entre la France et la RFA	819
IV- L'usine de séparation isotopique : « une des tâches prioritaires » d'Euratom pour la France... qui reste isolée	820
V- Le résultat des négociations sur le projet Euratom : « la montagne accouche d'une souris ».....	821
CHAPITRE IV LES DERNIÈRES ÉTAPES DE LA GENÈSE DE L'ARME	
NUCLÉAIRE.....	823
SECTION I : LES CONSÉQUENCES DE LA CRISE DE SUEZ.....	824
§ 1 - LA CRISE AU SEIN DE L'ALLIANCE ATLANTIQUE	824
I- Le constat des limites de la solidarité occidentale de la part des États-Unis	824
II- Le rapprochement Anglo-Saxon.....	825
III- Le rapprochement franco-allemand	826
A- La perception identique des dirigeants allemands et français : la remise en question de la garantie américaine	826
B- La relance de l'unification européenne.....	827
C- L'élaboration de « l'accord de Colomb-Béchar » du 17 janvier 1957	828
D- Un « Accord » établi en dehors du Quai d'Orsay	828
IV- Les premières réactions dans la presse en France.....	829
§ 2 - LES CONSÉQUENCES SUR LE PROCESSUS DE PRODUCTION DU	
NUCLÉAIRE MILITAIRE	830
I- Le coup d'accélérateur de Guy Mollet pour le nucléaire militaire	830
A- Le protocole secret du 30 novembre 1956	830
B- Le décret secret du 5 décembre 1956	831
C- La fiche programme du 19 décembre 1956	833
II- Les débats au Parlement	833
A- Les débats du 6 décembre 1956 à l'Assemblée nationale	833
B- Le débat au Conseil de la République du 15 janvier 1957	834
C- Le gouvernement accusé « d'inaction » dans le domaine du nucléaire militaire	835
SECTION II : UN DEUXIÈME PLAN QUINQUENNAL « 1957-1961 » TRÈS	
AMBITIEUX.....	837
§ 1 - Maurice Bourgès-Maunoury à la manœuvre comme chef du gouvernement....	837
§ 2 - Le déroulement des débats à l'Assemblée nationale	837

I- La présentation des rapporteurs des commissions	837
II- Les premières questions et réponses.....	839
III- Le PCF pointe du doigt les contradictions de l'ancien responsable du parti socialiste	840
IV- L'usine de séparation des isotopes de l'uranium est « <i>indispensable</i> »	841
V- La construction de l'usine de séparation isotopique est retenue, « quelles que soient les décisions de l'Euratom ».....	842
SECTION III : LES CONSÉQUENCES DU LANCEMENT DU « SPOUTNIK » ..	843
§ 1 - LES PREMIÈRES RÉACTIONS DES ALLIÉS OCCIDENTAUX	843
I- L'avènement des fusées intercontinentales soviétiques : le territoire américain devient vulnérable.....	843
II- Eisenhower prêt à s'engager pour obtenir du Congrès un assouplissement de la loi Mac Mahon au bénéfice des Alliés européens	844
§ 2 - L'ÉBAUCHE D'UN « POOL ATOMIQUE » DE L'EUROPE OCCIDENTALE	845
I- La relance du rapprochement franco-allemand étendue à l'Italie.....	845
A- La mise en place, dans la confidentialité, d'un « cabinet restreint » dirigé par Félix Gaillard le nouveau président du Conseil.....	846
B- Les premiers contacts, pris par Maurice Faure, avec l'Italie et l'Allemagne	847
C- Chaban-Delmas « joue son propre jeu, en marge de Maurice Faure ».....	847
D- « Faire participer des Allemands à des travaux français ».....	849
E- Des divergences au sein des délégations sur le fait d'agir ou non en dehors des Anglo-Saxons	850
II- Le protocole tripartite du 25 novembre 1957 : coopération en matière d'armements conventionnels et nucléaires	851
§ 3 - LE CONSEIL ATLANTIQUE DE DÉCEMBRE 1957 ET LE « NUCLEAR SHARING »	852
I- Les « <i>tours de table</i> » préparatifs à la réunion	852
A- Vers l'implantation de missiles balistiques américains en Europe.....	852
B- Premier objectif des alliés Franco-Allemands : « mettre les Anglo-Saxons au pied du mur de l'égalité des droits au sein de l'Alliance ».....	852
C- Dulles propose la création d'une « Agence atomique à Cinq » – USA, Grande-Bretagne, France, Allemagne, Italie -	853
II- Le déroulement du Conseil atlantique et ses suites	854
III- Des opérations de communication auprès de l'opinion publique	855
IV- L'évolution des négociations avec les États-Unis	857
A- L'incident de Sakiet en Tunisie et les propositions du « plan Rapacki » à l'ONU sur le désarmement nucléaire : Paris et Bonn restent solidaires.....	857

B- Les négociations entre la France et les États-Unis piétinent sur le « partage nucléaire »	858
C- Une coopération des Américains dans le domaine des essais nucléaires ..	859
D- Les suites données par les États-Unis aux assouplissements de la loi McMahon	860
SECTION IV : LA DERNIÈRE ÉTAPE DE LA GENÈSE DU NUCLÉAIRE MILITAIRE	862
§ 1 - LE PROJET TRIPARTITE D'UNE USINE DE SÉPARATION ISOTOPIQUE	862
I- L'élaboration du protocole tripartite – secret - du 8 avril 1958	862
A- Les « Trois » Européens poursuivent leurs négociations en dissimulant les questions atomiques aux Anglo-Saxons	862
B- Sans attendre la réponse des États-Unis, Chaban-Delmas « force la main » du Quai d'Orsay	863
C- Le protocole du 8 avril 1958 portant sur l'usine de séparation isotopique	863
II- Les suites données au protocole du 8 avril 1958	864
A- La recherche d'une participation financière et technique	864
B- Les aspects « nucléaires » du traité tripartite abandonnés par de Gaulle	865
§ 2 - FÉLIX GAILLARD OFFICIALISE LE PROGRAMME DE L'ARME NUCLÉAIRE	866
I- Le chef du gouvernement engage le pouvoir politique	866
A- Félix Gaillard fait référence au protocole du 30 novembre 1956	866
B- Un document anti-daté ?	867
II- Mission accomplie : l'objectif fixé sous la IV ^e République est atteint	869
TITRE TROIS : L'ARMÉE DE L'AIR ET LES SYSTÈMES D'ARMES NUCLÉAIRES	871
CHAPITRE I L'ARMÉE DE L'AIR ET L'ARME NUCLÉAIRE	873
SECTION I : LES PRÉMICES DE LA CRÉATION D'UNE FORCE DE BOMBARDEMENT	874
§ 1 - LES DÉBATS DOCTRINAUX SUR LES ARMES À CARACTÈRE STRATÉGIQUE	874
I- Le rappel des arguments des « <i>néo-douhédiens</i> »	874
II- La primauté de l'action offensive confiée aux forces aériennes	875
III- Lutte d'influence interarmées sur l'acquisition des « <i>engins spéciaux</i> » ...	876
IV- « <i>Projectile renforcé ou avion sans pilote</i> » ?	878
V- Une situation analogue aux États-Unis pour les missiles sol-sol : le seuil des 300 km de portée qui fixe les responsabilités entre l'Air et la Terre	879

VI- Les débats sur les missions attribuées à l'Armée de l'air dans l'immédiat d'après-guerre	879
A- Rappel des activités de bombardement stratégique menées par les FAFL	880
B- Les conséquences de la place donnée à l'Armée de l'air dans les systèmes d'alliance	880
§ 2 - LE TOURNANT DE L'ANNÉE 1954	882
I- Le « <i>New look</i> » : les conséquences de la nouvelle stratégie de l'OTAN.....	882
A- Les responsables de l'armée de l'Air prennent position	882
B- Le général Fay, chef d'état-major de l'armée de l'Air, prône la recherche de « moyen d'export de l'arme atomique »	883
C- L'« Instruction provisoire pour l'emploi des forces aériennes » d'août 1954	883
II- Le général Valin, Inspecteur général de l'Armée de l'air, plaide pour une aviation stratégique nucléaire.....	885
§ 3 - LES VECTEURS POSSIBLES	887
I- Les déterminants dans les choix : avion ou « <i>engin</i> » ?	887
A- Les solutions retenues dans les aviations de bombardement des grandes Puissances	888
B- La situation concernant les missiles balistiques sol-sol	889
II- Le général Bailly préconise une « solution de transition » : le bombardier en attendant l'engin	890
SECTION II : LE PROCESSUS DÉCISIONNEL SUR LE VECTEUR DE L'ARME NUCLÉAIRE	892
§ 1 - LES DÉBATS AU SEIN DU SYSTÈME POLITIQUE	892
I- Les prises de position successives des responsables de la Défense nationale	892
A- L'annonce de René Pleven en mars 1954	892
B- Les annonces des ministres de la Défense nationale en 1955 et 1956	892
C- La directive de politique militaire à long terme du 5 octobre 1956	893
II- Les débats à l'Assemblée nationale en décembre 1956	895
A- Le « double programme nucléaire et balistique » est abordé.....	895
B- Le député Louis Christiaens rejoint la position du général Bailly : le bombardier stratégique en attendant le missile balistique	896
C- Le secrétaire d'État à l'Air annonce « la renaissance et le développement de l'aviation de bombardement »	897
§ 2 - LES PRISES DE DÉCISIONS POLITIQUES	898
I- L'approbation de la directive de politique militaire à long terme	898
II- La répartition des responsabilités au sein du système militaire	899

A- L'Armée de l'air est responsable des « engins sol-sol de portée supérieure à 300 km ».....	899
B- La formule de l'avion supersonique à aile delta du « Mirage » de l'avionneur Marcel Dassault est confirmée	900
SECTION III : LES PREMIÈRES MESURES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE À LONG TERME.....	901
§ 1 - LA REVALORISATION DE L'ARMÉE DE L'AIR.....	901
I- La solution de transition : le bombardier, en attendant les missiles	901
II- La recherche d'un nouvel avion de bombardement : un appareil supersonique.....	902
§ 2 - LA FILIÈRE « OTAN » POUR LA NUCLÉARISATION DE L'ARMÉE DE L'AIR.....	903
I- L'appel aux États-Unis pour l'acquisition d'armes nucléaires au profit des Forces aériennes françaises du CATAC	903
A- Les réticences des Américains	903
B- Le changement d'attitude des Américains, contraints de négocier.....	904
II- L'adaptation de l'Armée de l'air à l'arme nucléaire	906
A- L'apprentissage de la « culture nucléaire » dans le cadre de l'OTAN	906
B- L'acquisition d'un « savoir-faire » en matière nucléaire.....	907
C- Les stages d'équipages français aux États-Unis	907
CHAPITRE II LE CHOIX DES SYSTÈMES D'ARMES	909
SECTION I : LE PROCESSUS DE CHOIX DU BOMBARDIER « MIRAGE IV »	912
§ 1 - LES INDUSTRIELS EN LICE POUR LE BOMBARDIER DE « REPRÉSAILLES »	912
I- Les appareils de la SNCASO puis de Sud-Aviation	912
A- Les premiers programmes de la SNCASO	912
B- Le SO 4060 « Super Vautour » : un nouvel avion pour succéder au SO 4050 « Vautour ».....	913
II- La réponse à la « <i>fiche-programme</i> » du 19 décembre 1956	914
A- Sud-Aviation – ex-SNCASO - présente son projet de bombardier supersonique : le SO 4060 en version « B »	914
B- L'« ingénieur de marque » du STAé critique le comportement de l'industriel.....	914
C- Un autre handicap pour le SO 4060 : celui des « entrées d'air ».....	915
D- Vers la mise en concurrence de Sud-Aviation avec la GAMD	915
III- Marcel Dassault et les débuts de sa famille de « <i>Mirage</i> »	917
A- De l'intercepteur au bombardier Mirage IV : le passage du mono au bi-réacteur	918

B- La mise en concurrence de la GAMD pour le bombardier	918
IV- La commande d'un avion prototype expérimental : le <i>Mirage IV</i> 01	920
A- La GAMD soumet pour accord au STAé les clauses techniques du prototype	921
B- Le marché de fabrication du prototype <i>Mirage IV</i> 01 suivi de l'abandon du SO 4060 dans ses versions « N » et « B »	923
V- Les débats politico-techniques au Parlement	924
A- André Moynet partisan du <i>Mirage IV</i> : un <i>Mirage III</i> en version « bombardier nouveau ».....	924
B- Le gouvernement annonce et justifie le choix de l'industriel : la GAMD	925
C- La fabrication est « répartie entre tous les constructeurs aéronautiques »	926
§ 2 - DU PROTOTYPE EXPÉRIMENTAL AU BOMBARDIER STRATÉGIQUE	926
SECTION II : L'ÉLABORATION DU « SYSTÈME D'ARMES STRATÉGIQUES PILOTÉ » (SASP).....	929
§ 1 - LA « FICHE-PROGRAMME » DU « MIRAGE IV – B ».....	929
I- Une organisation de programme innovante pour la réalisation d'un système d'armes global : l'arme nucléaire intégrée à son vecteur.....	930
II- Le <i>Mirage IV B</i> : la réponse à la « <i>fiche programme</i> » de janvier 1959.....	932
A- L'arme nucléaire embarquée : « un véritable missile non propulsé ».....	933
B- Le ravitaillement en vol	934
III- Les essais en vol du prototype expérimental <i>Mirage IV</i> 01.....	935
§ 2 - LA RÉORIENTATION DU PROGRAMME VERS LE « MIRAGE IV – A »	936
I- Le choc du « <i>rétrécissement</i> » : ses causes et ses conséquences	936
II- Pierre Gallois- en tant que conseiller technique de la GAMD - propose la version « A » moins performante	938
A- Un choix retenu « en dehors de l'armée de l'Air » et « malgré l'avis de opérationnels ».....	939
B- L'obligation de se fournir aux États-Unis pour les avions ravitailleurs en vol.....	939
C- Les profils de missions stratégiques possibles	940
III- Le <i>Mirage IV A</i> succède au <i>Mirage IV B</i>	942
A- Les trois prototypes du <i>Mirage IV A</i>	942
B- Les contrats de production en série du <i>Mirage IV A</i>	943
SECTION III : LA CRÉATION DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES (FAS).....	945
I- Le général de Gaulle confirme les décisions prises sous la IV ^e République..	945

A- La mise en place progressive des Forces Aériennes Stratégiques (FAS) .	946
B- Pour le général de Gaulle : « Nous n’avons pas des avions de combat mais d’épouvante ».....	946
II- Le <i>Mirage IV A</i> dans l’Armée de l’air au sein des FAS.....	947
III- Le développement des armes nucléaires	949
SECTION IV : LES PRÉMICES DE LA DEUXIÈME COMPOSANTE DES FORCES AÉRIENNES STRATÉGIQUES.....	951
§ 1 - L’AVÈNEMENT DES « ENGINS SPÉCIAUX »	951
I- L’époque pionnière des missiles.....	951
A- L’entrée en service du premier missile balistique : la fusée V 2 allemande	951
B- Les activités pionnières en France en matière de fusées	952
C- Les travaux d’Esnault-Pelterie confiés au colonel Barré.....	953
D- La récupération des armes nouvelles allemandes	954
II- L’intervention du professeur Henri Moureu	954
A- La première cible des V 2 en septembre 1944 : la région parisienne.....	955
B- L’Armée de l’air s’intéresse également à l’héritage allemand	955
III- Les missions effectuées en Allemagne et leurs suites	957
A- Les « armes secrètes » allemandes intéressent chacune des Armées.....	957
B- Les Américains, comme pour le nucléaire militaire, ne coopèrent pas avec leurs Alliés.....	958
IV- Henri Moureu prône la doctrine de la dissuasion à l’aide d’ « engins dérivés du V 2 », avec des « explosifs nucléaires ».....	959
§ 2 - LES PREMIÈRES INTERVENTIONS DES ORGANISMES DE RECHERCHES.....	959
I- La DEFA met en place une organisation chargée des « engins spéciaux » ..	959
A- Le CEPA et sa direction bicéphale, source de conflits internes entre « scientifiques » et « techniciens »	960
B- La participation d’autres services de la DEFA, avec la création d’un nouvel organisme : le LRBA	961
II- La mise en place de l’Office national d’études et de recherches aéronautiques (ONERA)	962
III- Le Service des Poudres s’intéresse à la propulsion pour les missiles.....	962
IV- La Société d’études de la propulsion par réaction (SEPR) : un autre acteur pionnier avec un rôle de « motoriste ».....	963
§ 3 - LE BILAN DES PREMIERS PROJETS ET ÉTUDES.....	964
I- Les projets de missiles à base de moteurs-fusées.....	964
A- Le projet d’Henri Moureu – la reconstruction de V 2 - contesté par la DEFA	964

B- Le chef d'état-major général de l'Armée de terre tranche en faveur de la DEFA	965
C- L'engin « EA – 46 » EOLE du colonel Barré est abandonné	965
II- Les suites de l'abandon des projets « EOLE » et de « reconstruction des V 2 »	966
A- Vers l'abandon du projet « 4212 »	966
B- Le programme de fusées-sondes « Véronique » – l'engin « 4213 » -	967
III- Les premières activités de l'ONERA	968
IV- Les premières études du Service des Poudres pour les missiles.....	969
A- La mise au point de l'« Épictète », un propergol solide « homogène » ...	969
B- La « plastolite » : le premier propergol solide composite français.....	970
V- La création de champs de tir adaptés à la qualification opérationnelle des différents types de missiles.....	971
VI- L'absence de coordination des études et d'engagement politique.....	971
VII- Les premières tentatives de centralisation des études et réalisations.....	972
§ 4 - L'ÉBAUCHE DE LA PRODUCTION DE LA POLITIQUE SUR LES MISSILES « SOL-SOL BALISTIQUES STRATÉGIQUES » (SSBS)	974
I- Les premières directives politiques.....	974
A- Les études préliminaires sur les engins stratégiques sol-sol sont demandées dès 1954.....	974
B- L'annonce du 28 février 1958 : les « études » pour la « deuxième étape de la force de frappe »	975
II- Les déterminants et facteurs d'influence sur le système de production	975
A- Les facteurs systémiques : la course aux missiles entre les Grands	975
B- Le virage pris par l'US Air Force et la Navy vers les « poudres » et la « miniaturisation »	976
C- L'intégration militaire au sein de l'OTAN	976
III- Les facteurs spécifiques aux missiles balistiques	977
A- La masse de la charge utile	977
B- Le choix du moteur-fusée : propergols liquides ou solides ?	978
C- La situation en France de la filière « poudre »	979
D- Les autres particularités techniques des missiles balistiques.....	981
IV- L'adaptation du système militaro-industriel aux spécificités des missiles	982
V- Les études préliminaires de missiles sol-sol stratégiques et tactiques.....	983
A- Le choix du type de missile à grande portée se porte sur le « balistique »	983
B- L'ONERA sollicité pour diverses études liées aux engins spéciaux	984

C- Le programme du missile sol-sol balistique tactique (SSBT) « Casseur » : une étape préliminaire vers le missile balistique stratégique (SSBS).....	984
VI- La recherche d'une coopération avec les États-Unis.....	985
A- Les premières rencontres franco-américaines	985
B- Les suites données au Conseil de l'OTAN de décembre 1957	986
C- Les missions aux États-Unis en mars 1958 : un « précédent déterminant »	987
D- Les positions diffèrent au sein du système d'acteurs français	988
SECTION V : LA SUITE ET L'AMPLIFICATION DU PROCESSUS DÉCISIONNEL INITIAL.....	990
§ 1 - L'ARRIVÉE DE NOUVEAUX ACTEURS	990
I- Les acteurs de la direction du programme	990
II- La mise en place d'une maîtrise d'œuvre industrielle : la SEREB	990
§ 2 - LES SUITES DONNÉES AUX OPTIONS POUR LES MISSILES BALISTIQUES	991
I- La poursuite ou l'arrêt des options précédentes.....	991
A- Le déroulement, interrompu, du projet de SSBT « Casseur ».....	991
B- La décision prise en août 1958 pour l'étude en priorité d'un SSBS à charge thermonucléaire	992
II- Les suites données aux relations internationales.....	993
A- Le général de Gaulle met fin aux coopérations avec l'Allemagne, l'Italie et Israël.....	993
B- L'examen des possibilités de coopération avec les États-Unis pour le SSBS	993
C- L'abandon d'une coopération avec les USA : le SSBS sera français	995
§ 3 - DES RAPPELS DE FAITS MARQUANTS	997
I- Les « <i>Études balistiques de bases</i> » (EBB)	997
II- Le renforcement des moyens d'action du pouvoir exécutif sur les « opérationnels ».....	999
III- Les retombées, sur la recherche spatiale, des progrès obtenus dans le domaine des missiles balistiques	1001
CONCLUSION DE LA SECONDE PARTIE	1005
CONCLUSION GÉNÉRALE	1007
BIBLIOGRAPHIE.....	1015
I. Ouvrages et articles.....	1016
1. OUVRAGES ET ARTICLES PORTANT SUR DES ASPECTS THEORIQUES	1016
2. OUVRAGES ET ARTICLES PORTANT, EN FRANCE, SUR : LES POUVOIRS POLITIQUES, LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LE FONCTIONNEMENT DE LA IV^{EME} REPUBLIQUE ...	1016

A.	LES POUVOIRS POLITIQUES ET LES RELATIONS INTERNATIONALES.....	1016
B.	LE FONCTIONNEMENT DE LA IV ^{EME} REPUBLIQUE	1017
3.	OUVRAGES ET ARTICLES PORTANT SUR L'ARMEE DE L'AIR, LE CONFLIT ALGERIEN ET LA POLITIQUE NUCLEAIRE MILITAIRE DE LA FRANCE	1018
A.	L'ARMEE DE L'AIR	1018
B.	LE CONFLIT ALGERIEN.....	1018
C.	LA POLITIQUE NUCLEAIRE MILITAIRE DE LA FRANCE.....	1019
4.	OUVRAGES ET ARTICLES CONSACRES AUX TROIS SUJETS SUIVANTS : LA CRISE DE SUEZ DE 1956, LE RAID AERIEN SUR LE VILLAGE TUNISIEN DE SAKIET-SIDI-YOUSSEF ET LA GENESE DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES	1022
A.	LA CRISE DE SUEZ DE 1956.....	1022
B.	LE RAID AERIEN SUR LE VILLAGE TUNISIEN DE SAKIET-SIDI-YOUSSEF	1025
C.	LA GENESE DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES	1025
II.	Sources primaires	1027
1.	TEXTES ET DOCUMENTS OFFICIELS	1027
2.	RAPPORTS ET TEMOIGNAGES D'ACTEURS PUBLIES	1027
A.	LE CONFLIT ALGERIEN.....	1027
B.	LA CRISE DE SUEZ DE 1956.....	1027
C.	LE RAID AERIEN SUR LE VILLAGE TUNISIEN DE SAKIET-SIDI-YOUSSEF	1028
D.	LA GENESE DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES	1029
3.	ENTRETIENS D'ACTEURS	1030
A.	LA CRISE DE SUEZ DE 1956.....	1030
B.	LE RAID AERIEN SUR LE VILLAGE TUNISIEN DE SAKIET-SIDI-YOUSSEF	1030
C.	LA GENESE DES FORCES AERIENNES STRATEGIQUES	1030
ANNEXES		1031
Annexes cartes.....		1031
Annexes photographies		1033
TABLE DES MATIÈRES		1035